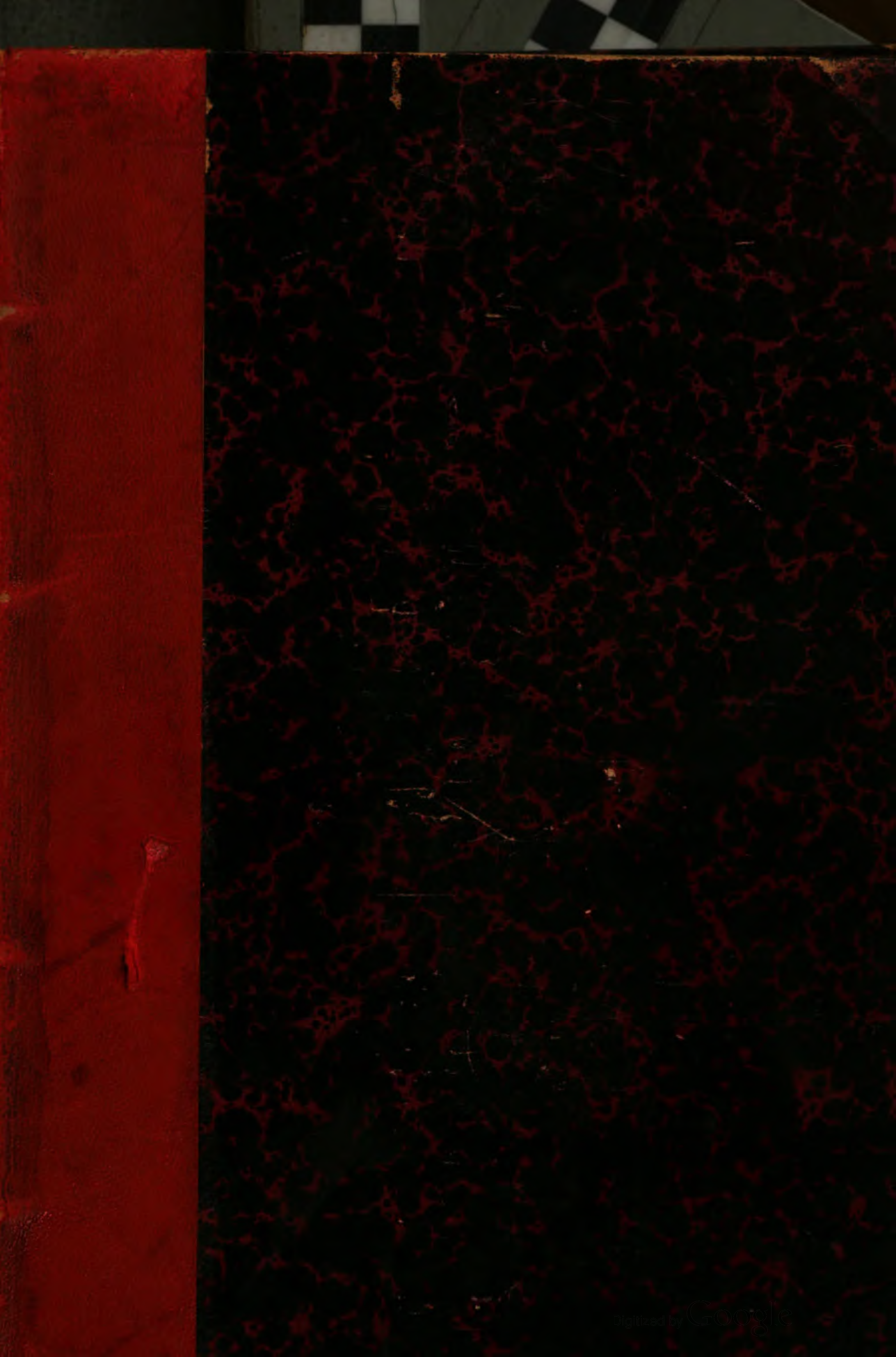
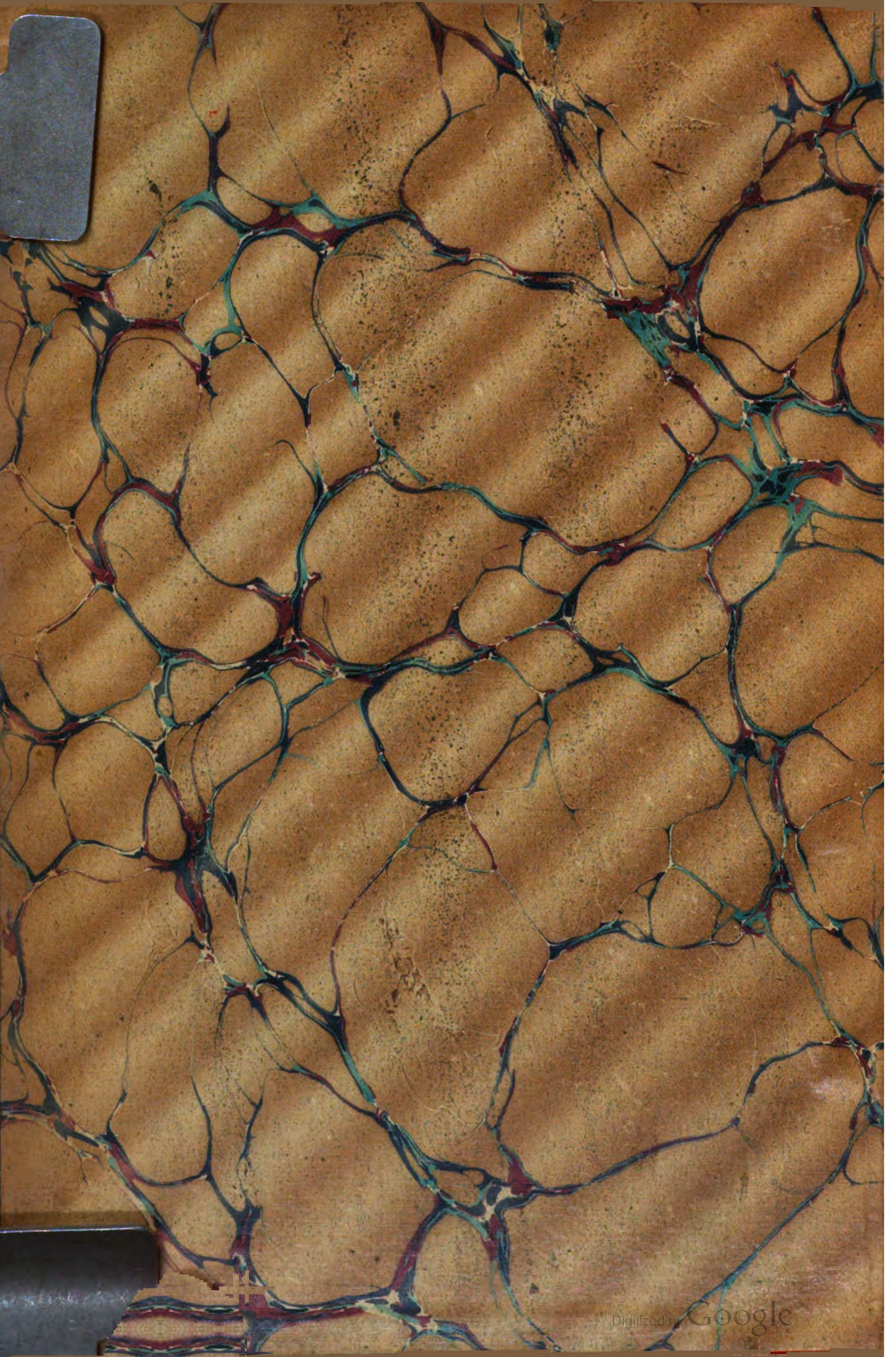
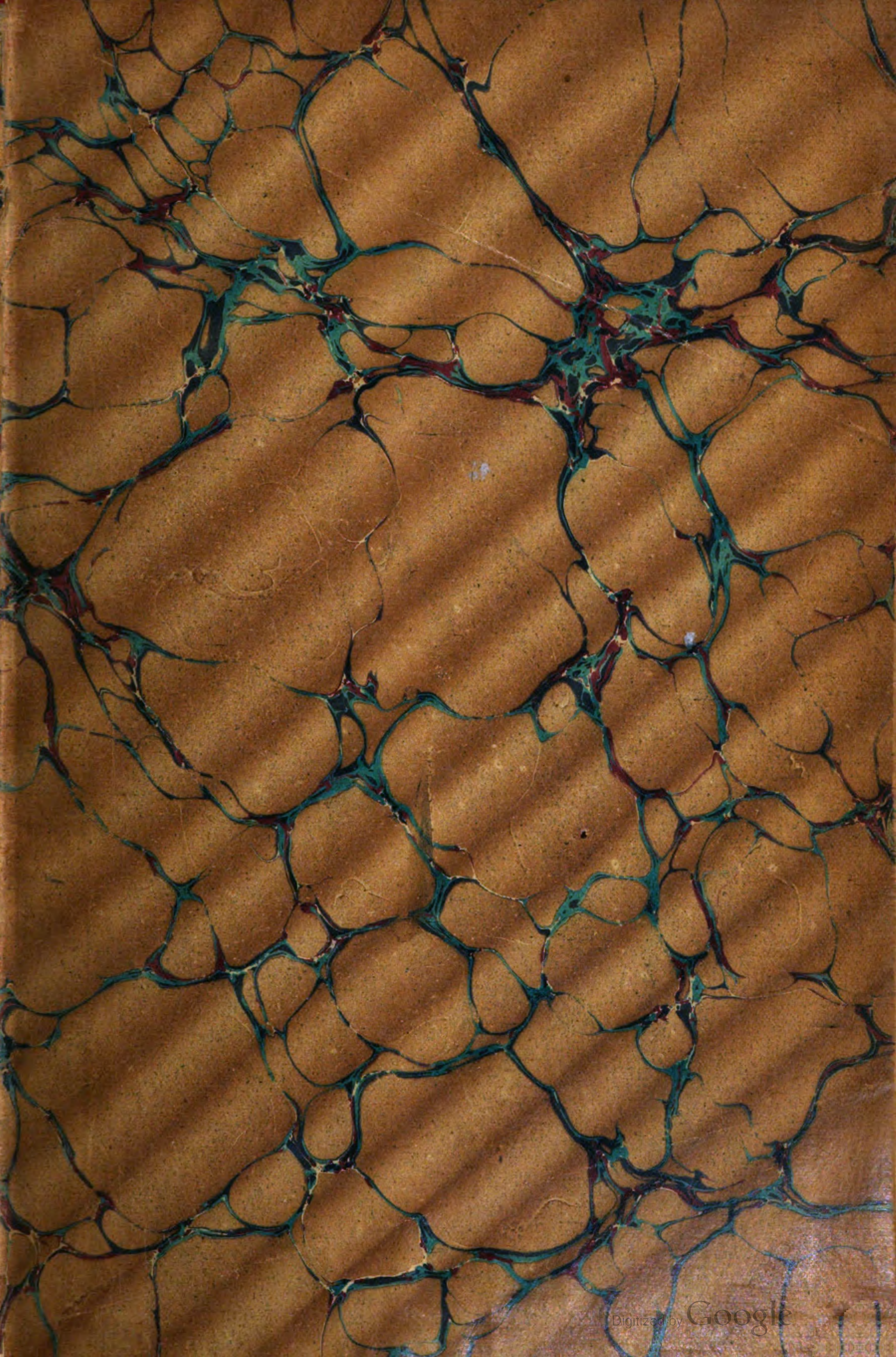






IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

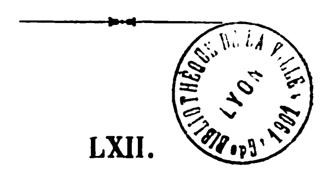
# BIBLIOTHÈQUE

## DE L'ÉCOLE

# DES CHARTES

## REVUE D'ÉRUDITION

**CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.**




LXII.

ANNÉE 1901.

PARIS

LIBRAIRIE D'ALPHONSE PICARD ET FILS

RUE BONAPARTE, 82

1901

# NOTICE

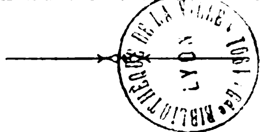
## SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

# M. ARTHUR GIRY

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES[1].



Messieurs,

Arthur-Joseph Giry est né à Trévoux (Ain), le 28 février 1848[2]. Fils et petit-fils de modestes employés de l'administration des Contributions indirectes, originaires de Marseille ou ayant longtemps habité cette ville[3], par sa mère, il se rattachait à la famille de Claude Roberjot, l'un des plénipotentiaires français assassinés, il y a un siècle, aux portes de Rastadt.

Ses études secondaires terminées au collège de Chartres, où les hasards de sa carrière administrative avaient conduit son père, Arthur Giry quittait cette ville pour venir à Paris. Poussé par une irrésistible vocation historique, plus forte que les vœux de ses parents, qui eussent souhaité de le voir entrer, comme son

1. Cette notice a été lue, le 11 janvier 1901, à la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Henri Omont, qui a succédé dans cette Compagnie à notre regretté confrère Arthur Giry.

2. L'acte de naissance a été dressé le lendemain 29, date donnée dans plusieurs notices biographiques précédemment publiées.

3. Son père, Irénée Giry, chef de service des Contributions indirectes à Trévoux, était né le 18 juin 1814, à Marseille, où son grand-père, Michel-Ange-Pierre Giry, était alors contrôleur des Contributions indirectes.

père et son grand-père, dans l'administration des Contributions indirectes, il se faisait inscrire à l'École des chartes en novembre 1866. Bientôt, sur la recommandation de notre regretté confrère Eugène de Rozière, qu'il devait remplacer, à trente ans de là, dans notre Compagnie, il était chargé du classement des archives municipales de Saint-Omer. Il y puisait le sujet de sa thèse de sortie de l'École des chartes, les *Prolégomènes du cartulaire de Notre-Dame de Saint-Omer*, qui lui valait le diplôme d'archiviste paléographe le 17 janvier 1870.

Après la guerre de 1870-1871, pendant laquelle il prit part aux opérations de la deuxième armée de la Loire en qualité de capitaine adjudant-major de la garde mobilisée de l'Yonne (son père était alors en résidence à Joigny), Arthur Giry revint à Paris et reprit quelque temps la place qu'il avait déjà occupée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Bientôt, le 20 février 1873, il était nommé archiviste à la section du secrétariat des Archives nationales; il n'y restait que cinq ans, et, le 1^er^ janvier 1878, Jules Quicherat l'appelait auprès de lui comme secrétaire de l'École des chartes, où il devait plus tard succéder à notre regretté confrère le comte de Mas Latrie dans la chaire de diplomatique.

Si ses premiers travaux ne semblaient pas le désigner pour cet enseignement, il s'y était cependant préparé de longue date. Dès 1868, en effet, l'année même de la fondation de l'École des hautes-études, Arthur Giry avait été l'un des premiers élèves de notre savant confrère M. Gabriel Monod et pendant quatre années il avait étudié la critique des textes sous sa direction. Chargé un an après, en 1874, de suppléer pendant un congé le maître de conférences d'histoire, M. Jules Roy, il ne tardait pas à être nommé lui-même maître de conférences (1877) et plus tard directeur-adjoint (1892).

Les premières années de son enseignement à l'École des hautes-études furent exclusivement consacrées à l'histoire des institutions municipales de l'ancienne France, qu'il avait été amené à étudier alors qu'il était encore sur les bancs de l'École des chartes. Les archives municipales de Saint-Omer, dans lesquelles il avait puisé les éléments de sa thèse d'archiviste-paléographe, lui fournissaient bientôt la matière d'une *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIV^e^ siècle*,

qui lui méritait le titre d'élève diplômé de l'École des hautes-études.

C'était le fruit de ses premières conférences faites aux élèves de cette dernière École, dans lesquelles, marchant sur les traces d'Augustin Thierry, il avait étudié l'organisation municipale d'une série de villes du nord de la France ou de la Belgique : Gand, Cambrai, Amiens, Saint-Omer, Senlis, etc. Les années suivantes, il fit porter ses recherches sur l'organisation municipale de Rouen et des villes normandes, poitevines, saintongeaises et gasconnes, qui reçurent des institutions similaires. Deux nouveaux volumes, publiés en 1883 et 1885, sur les *Établissements de Rouen,* témoignèrent des résultats de son enseignement. Il en fut de même, deux ans après, en 1887, de son *Étude sur les origines de la commune de Saint-Quentin*, imprimée en tête du premier volume des *Archives anciennes de Saint-Quentin*.

Quelques années auparavant, en 1881, Arthur Giry avait été chargé d'une conférence de paléographie, diplomatique et chronologie à la Faculté des lettres de Paris; il s'acquitta de cet enseignement pendant cinq ans, et c'est pour les élèves de la Faculté des lettres, candidats à l'agrégation d'histoire, qu'il étudia à l'École des hautes-études, pendant l'année 1884-1885, les rapports de la royauté avec les villes depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Philippe le Bel. Les textes qui avaient été commentés dans sa conférence furent réunis en un volume, publié, en 1885, sous le titre de *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de France de 1180 à 1314*.

L'année précédente (1883-1884), il avait étudié avec ses élèves l'histoire du commerce et de l'industrie dans l'occident de l'Europe au moyen âge, matière que lui avaient suggérée les études, malheureusement restées inédites, de son maître, Jules Quicherat, sur le commerce et l'industrie de la laine. C'est à cette influence du savant archéologue qu'il faut aussi attribuer les recherches qu'Arthur Giry poursuivit pendant plusieurs années, de concert avec un chimiste distingué, M. Aimé Girard, sur les procédés industriels transmis par l'antiquité au moyen âge et aux temps modernes. Il n'a fait paraître que quelques fragments de ces études, interrompues par la mort de son collaborateur et

qui ont fourni depuis à notre éminent confrère M. Berthelot matière à de si importantes publications.

Les recherches d'Arthur Giry sur les institutions municipales de l'ancienne France l'avaient conduit de bonne heure à l'étude de la diplomatique, sur les traces de Mabillon et de deux maîtres éminents, Natalis de Wailly et M. Léopold Delisle. Dès l'année 1878, l'une de ses conférences à l'École des hautes-études avait été réservée à la critique des actes et diplômes des rois de France des deux premières races. Il en continua l'étude les années suivantes, et, en 1885, lorsqu'il eut été nommé professeur à l'École des chartes, il y consacra presque entièrement ses cours et ses conférences dans les deux Écoles. Un des premiers résultats de son enseignement fut la publication, en 1893, de son *Manuel de diplomatique,* auquel notre Académie décernait le premier prix Gobert l'année suivante; son *Histoire de Saint-Omer* lui avait valu deux années de suite le second prix Gobert, en 1878 et 1879, et il l'avait obtenu une troisième fois, en 1883, pour ses *Établissements de Rouen*. Le 4 décembre 1896, il recevait enfin la suprême récompense que pût décerner notre Compagnie; il était élu membre ordinaire[1] en remplacement de notre regretté confrère Eugène de Rozière, dont les encouragements avaient marqué le début de sa carrière.

Arthur Giry allait dès lors donner le meilleur de son temps à une œuvre dont l'Académie avait décidé la reprise deux ans auparavant, en 1894, la publication des actes des rois de France de 840 à 1108, pour faire suite aux *Diplomata* de Bréquigny et La Porte du Theil, publiés par Pardessus en 1843 et 1849. Il avait de longue date réuni les matériaux de ce nouveau recueil; il semblait que de nombreuses années fussent assurées à son activité et nul mieux que lui ne paraissait être en mesure de mener à bien cette vaste entreprise. L'ordre chronologique des diplômes et les regestes ou analyses des actes, auxquels il avait d'abord songé, furent abandonnés pour l'ordre topographique des anciennes provinces ecclésiastiques, qui devait permettre une

1. Il venait occuper le fauteuil qui comptait, depuis la réorganisation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sept titulaires, dont deux secrétaires perpétuels : *Fréret* (1716), A.-J. de Nicolaï (1736), *L. Dupuy* (1756), Larcher (1778), Boissonade (1813), Alexandre (1857) et Eug. de Rozière (1871).

plus sûre critique des textes, dont la publication intégrale avait été décidée. Les provinces ecclésiastiques de Reims, Cologne, Mayence, Trèves, Rouen, Sens, Tours et Bourges, c'est-à-dire environ la moitié du recueil, étaient prêtes pour l'impression, lorsque la mort est venue soudainement interrompre l'œuvre si laborieusement édifiée et dont Arthur Giry pouvait entrevoir le prochain achèvement. Elle ne demeurera pas imparfaite, et, sous la direction de notre savant confrère M. d'Arbois de Jubainville[1], le recueil des diplômes de Charles le Chauve, auquel restera attaché le nom d'Arthur Giry, sera mené à bonne fin et terminé par l'un de ses élèves, son successeur dans sa chaire de diplomatique, M. M. Prou.

Notre regretté confrère avait peut-être, en effet, à un degré plus éminent encore, les dons du professeur que les qualités propres de l'érudit. Sans énumérer les livres publiés par ses élèves en ces vingt dernières années et qui sont sortis de ses leçons[2], il suffira de rappeler trois entreprises, qu'il a directement inspirées et auxquelles son nom restera également attaché : les *Annales carolingiennes*[3], la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*[4], et, plus récemment, les *Mémoires et documents* publiés par la Société de l'École des chartes[5]. Sur le titre de presque tous les volumes déjà parus de ces trois collections, on retrouve les noms des élèves qu'il a formés par son enseignement, tant à l'École des hautes-études qu'à l'École des chartes.

1. Voir le *Rapport sur les papiers d'Arthur Giry concernant les diplômes de Charles le Chauve*, par M. d'Arbois de Jubainville, dans les *Comptes-rendus* de l'Académie de l'année 1900, p. 353-357.

2. Voir *Cours de diplomatique. Leçon d'ouverture faite à l'École des chartes, le* 25 *janvier* 1900, par M. Prou, dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 mars 1900, t. XXXIX, p. 197, et la notice consacrée à *Arthur Giry*, par M. F. Lot, dans l'*Annuaire* de l'École pratique des hautes-études pour 1901, p. 39.

3. Voir la *Leçon d'ouverture* de M. Prou, *loc. cit.*, p. 199, et la notice de M. Lot, *loc. cit.*, p. 37-38.

4. Commencée en 1886, cette collection compte aujourd'hui trente volumes ou fascicules de textes relatifs à l'histoire de France depuis le VIe jusqu'au XVIIIe siècle.

5. Quatre volumes des *Mémoires et documents* ont été publiés depuis 1896, et c'est à l'initiative d'Arthur Giry, alors qu'il était président de la Société de l'École des chartes (1895-1896), qu'est due cette nouvelle collection.

Les travaux de l'historien et l'enseignement du professeur ne suffisaient pas à l'activité d'Arthur Giry. Il était de ceux qui estiment que l'érudit ne doit point se borner à travailler pour lui-même ou pour un petit cercle d'initiés, mais qu'il est de son devoir de répandre et de faire passer en quelque sorte dans le domaine public les résultats de ses recherches pour en accroître le patrimoine commun de nos connaissances. C'est ainsi que, de 1872 à 1879, il avait publié une série d'articles de critique historique dans le journal *la République française*[1]. Plus tard, chargé de la direction de la partie historique de la *Grande Encyclopédie*, il ne cessa de payer de sa personne à la tête de ses collaborateurs, et, de 1886 à 1899, il y inséra plus de deux mille articles[2].

A cette activité scientifique se joignaient chez Arthur Giry, cachées sous une certaine réserve extérieure, une sensibilité, une droiture et une fermeté de caractère qui ne se sont jamais démenties et qui lui avaient fait porter de tout temps et en toutes circonstances, sans crainte comme sans ostentation, le même souci exact et désintéressé de la vérité et de la justice. Il est mort le 13 novembre 1899[3], terrassé par une maladie soudaine et implacable, dont sa robuste constitution eût sans doute triomphé en d'autres temps, et qui l'a ravi à l'affection des siens, à ses confrères, à ses amis, à ses élèves, en pleine maturité, alors que de longues et fructueuses années encore semblaient promises à sa laborieuse et féconde activité.

1. Voir la liste de ces articles dans la *Bibliographie des travaux de A. Giry*, par M. H. Maïstre, dans la *Correspondance historique et archéologique* de MM. Bournon et Mazerolle, années 1899 et 1900, et tirage à part in-8°, 52 p. (135 numéros).

2. Voir la liste des principaux de ces articles dans la *Bibliographie* de M. H. Maïstre. (Cf. p. 23, n. 1.)

3. Les différents discours prononcés le 15 novembre 1899 au cimetière Montparnasse, sur la tombe d'Arthur Giry, ont été réunis, par les soins de M. Paul Meyer, en une plaquette in-8°, accompagnée d'un portrait.

# BIBLIOGRAPHIE

DES

## PRINCIPALES PUBLICATIONS DE M. ARTHUR GIRY[1].

1. *Notice sur les archives communales anciennes de la ville de Saint-Omer;* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1868), t. XXIX, p. 169-180.

2. *Prolégomènes du cartulaire de l'église Notre-Dame de Saint-Omer;* dans *École impériale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1868-69* (1870), p. 7-10.

3. *Les Châtelains de Saint-Omer (1042-1386);* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1874), t. XXXV, p. 325-355, et (1875), t. XXXVI, p. 91-117.

4. *Analyse et extraits d'un registre des archives municipales de Saint-Omer (1166-1778);* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie* (1876), t. XV, p. 65-317, et tirage à part in-8°, de 253 pages.

5. *Grégoire VII et les évêques de Térouane;* dans la *Revue historique* (1876), t. I, p. 387-409, et tirage à part in-8°, de 23 pages.

6. *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle.* (Paris, 1877, in-8°, xii-609 pages. 31e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes-études.*)

7. *Notice sur un traité du moyen âge intitulé : De coloribus et artibus Romanorum;* dans les *Mélanges publiés par la section historique et philologique de l'École des hautes-études pour le dixième anniversaire de sa fondation* (1878, in-8°), p. 209-227, et tirage à part in-8°.

8. *Cartulaires de l'église de Térouane,* publiés par Th. Duchet et A. Giry. (Saint-Omer, 1881, in-4°, 437 pages.)

1. Les nombreux articles donnés par Arthur Giry à la *Grande Encyclopédie* (1886-1899), les comptes-rendus qu'il a publiés dans différents recueils, les articles qu'il a insérés, dès 1865, dans les journaux *l'Union agricole d'Eure-et-Loir, la République française,* etc., sont détaillés dans la très complète *Bibliographie des travaux d'A. Giry,* de M. Henri Maïstre, déjà citée.

9. *Chartes de Saint-Martin de Tours collationnées par Baluze sur les originaux;* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1881), t. XLII, p. 273-278, et tirage à part in-8°, de 6 pages.

10. *Jules Quicherat;* dans la *Revue historique* (1882), t. XIX, p. 241-264. (Cet article et le suivant ont été réunis sous le titre de : *Jules Quicherat (1813-1882).* Paris, 1882, in-8°, 70 pages, avec portrait.)

11. *Bibliographie des ouvrages de Jules Quicherat;* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1882), t. XLIII, p. 316-360. (Voir le n° 10.)

12. *Les Établissements de Rouen; études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, la Rochelle, Saintes, Oléron, Bayonne, Tours, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Poitiers, etc.* (Paris, 1883 et 1885, 2 vol. in-8°, XXVII-441 et XIII-266 pages. 55e et 59e fascicules de la *Bibliothèque de l'École des hautes-études.*)

13. Jules QUICHERAT, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. I. *Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines.* Mémoires et fragments réunis et mis en ordre par Arthur GIRY et Auguste CASTAN. (Paris, 1885, in-8°, VIII-581 pages, avec portrait.)

14. *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de France de 1180 à 1314.* (Paris, 1885, in-8°, XXXVI-187 pages. Recueil de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

15. *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes.* (Paris, 1887, in-fol., IV-44 pages, avec 185 fac-similés. — Les notices de ces fac-similés sont l'œuvre de A. Giry.)

16. *Étude sur les origines de la commune de Saint-Quentin;* dans le t. I des *Archives anciennes de Saint-Quentin*, p. V-LXXXVII, et tirage à part (1887) in-4°, de 83 pages.

17. G. GUILMOTO, *Étude sur les droits de navigation de la Seine de Paris à la Roche-Guyon, du XIe au XVIIIe siècle.* (Paris, 1889, in-8°, IX-142 pages. — Publié par A. GIRY.)

18. Préface de : *les Derniers Carolingiens. Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (954-991),* par Ferdinand LOT. (Paris, 1891, in-8°, XLVIII-479 pages. 87e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes-études.*)

19. *Émancipation des villes. — Les communes. — La bourgeoi-*

*sie.* — *Le commerce et l'industrie au moyen âge;* dans l'*Histoire générale du IVe siècle à nos jours,* publiée par MM. E. Lavisse et A. Rambaud (1893, in-8°), t. II, ch. VIII, p. 414-479. (En collaboration avec M. André Réville.)

20. *Manuel de diplomatique.* Diplômes et chartes. — Chronologie technique. — Éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes. — Les chancelleries. — Les actes privés. (Paris, 1894, in-8°, XVI-944 pages.)

21. *La Donation de Rueil à l'abbaye de Saint-Denis; examen critique de trois diplômes de Charles le Chauve;* dans les *Mélanges Julien Havet* (1895, in-8°), p. 683-717.

22. *Dates de deux diplômes de Charles le Chauve pour l'abbaye des Fossés;* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1895), t. LVI, p. 509-517, et tirage à part in-8°, de 9 pages.

23. *Études carolingiennes :* I. D'un cartulaire perdu de Louis le Pieux relatif aux cloîtres de chanoines. — II. Date de l'abbatiat de Loup de Ferrières. — III. *Sedem negotiatorum cappas* (Loup de Ferrières, lettre 125). — IV. *Villa Restis.* — V. Documents carolingiens de l'abbaye de Montieramey; dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* (1896, in-8°), p. 107-136.

24. *La Vie de saint Maur du Pseudo-Faustus;* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1896), t. LVII, p. 149-152, et tirage à part in-8°, de 4 pages.

25. *Procès-verbal d'expertise dressé par* MM. Pfister, Arthur Giry, Étienne Charavay, *en exécution d'un arrêt rendu par la première chambre de la Cour d'appel de Nancy, le 16 mai 1897, entre M. François Dufresne, appelant, contre le Domaine de l'État français.* (Nancy, 1897, in-4°, 63 pages; et *Rapport supplémentaire,* de 12 pages.)

26. *Un diplôme royal interpolé de l'abbaye de Marmoutier;* dans *Académie des inscriptions et belles-lettres.* Comptes-rendus des séances de l'année 1898, p. 177-202, et tirage à part in-8°, de 28 pages.

27. *Affaire Dauphin de Verna. Rapport des experts.* (Lyon, 1898, in-8°, 98-IV pages. — En collaboration avec MM. L. Clédat et A. Coville.)

28. *Sur la date de deux diplômes de l'église de Nantes et de l'alliance de Charles le Chauve avec Erispoë,* dans les *Annales de*

*Bretagne* (1898), t. XIII, p. 485-508, et tirage à part in-8°, de 26 pages.

29. *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne* : I. Diplômes de Charlemagne et privilèges de Charles le Chauve en faveur de Saint-Aubin d'Angers. — II. Diplômes faux de l'abbaye de Saint-Florent; dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1900), t. XXXVI, 2e partie, p. 179-248, et tirage à part in-4°, de 27 pages et 2 planches. (Publication posthume faite par les soins de MM. P. Meyer et M. Prou.)

# UN DOCUMENT INÉDIT

## CONCERNANT LA DIPLOMATIE DE LOUIS XI

### A PROPOS DE LA NEUTRALITÉ DE TOURNAI

### (1478-1479).

Attachée depuis fort longtemps au royaume de France, auquel, pendant la guerre de Cent ans, elle était restée toujours fidèle[1], la ville de Tournai se trouva en position extrêmement critique après la mort de Charles le Téméraire. Sans doute, quand, le 23 mai 1477, le sire de Moy et Navarot d'Anglade, sire de Coulombier, se présentèrent devant Tournai à la tête d'une troupe armée assez considérable[2], les consaux ne firent pas difficulté de les accueillir, et même, peu de jours après, l'artillerie de la ville contribuait à la prise du château de Leuze[3]. Mais, plusieurs

1. Sans remonter plus loin, rappelons que, pendant l'hiver de 1422, les Tournésiens, pour se réjouir de la façon dont le dauphin Charles avait échappé à la mort pendant son séjour à la Rochelle, faisaient, avec de la neige, « des marmousets à l'effigie de leur dauphin bien-aimé. » (S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, 2e éd., p. 96.) — En novembre 1478, quand le projet du traité à conclure avec Maximilien est soumis aux trente-six collèges de la ville, vingt mettent à leur approbation la condition expresse « que ce soit le plaisir du Roy nostre sire. » (Reg. des consaux, 6 novembre; publ. par Hennebert à la suite du *Kalendrier des guerres de Tournay*. Bruxelles, 1853, in-8°, Append., p. 210.) — Au mois de juillet précédent, le peuple et les gens d'église avaient déclaré ne vouloir prendre aucune décision sans l'exprès commandement du roi. (*Ibid.*, p. 178.) — L'auteur même de ce *Kalendrier*, Jean Nicolay, commissaire de la cour spirituelle de Tournai, dédie son œuvre « à la loenge et bonneur de la Sacrée Majesté et très digne personne du Roy très crestien, Loys, onziesme de ce nom... » — Cf. Comines, liv. V, c. 14; éd. Petitot, XII, 265.

2. Nicolay parle de vingt lances (*Kalendrier*, p. 47); le Journal des consaux parle de deux cents. (*Ibid.*, Append., p. 59.)

3. *Kalendrier*, Append., p. 61.

semaines auparavant, ces mêmes Tournésiens avaient fait connaître à Marie de Bourgogne, sans doute par l'intermédiaire de leur évêque, Ferry de Clugny, qui s'était retiré à la cour de cette princesse, leur intention de « se bien comporter envers elle[1]. »

Ce n'est pas que leur fidélité au parti français fût sujette à caution[2], mais tous leurs intérêts commerciaux se trouvaient dans les pays soumis à la domination bourguignonne, et, ce qu'ils désiraient avant tout, dans l'intérêt même du roi[3], c'était d'obtenir des parties belligérantes la reconnaissance de leur neutralité. Cependant, pour bien témoigner de leur attachement à Louis XI, ils ne voulurent entreprendre sans son agrément aucune démarche dans ce sens auprès de Maximilien et de Marie de Bourgogne. Sur les menées des ambassadeurs tournésiens à la cour de France, nous n'avions jusqu'à présent que des renseignements fort obscurs; les contemporains eux-mêmes, au témoignage de Nicolay, se plaignaient vivement de n'avoir pas été tenus au courant des négociations qui se firent alors et dont il ne fut pas rendu compte aux consaux[4].

Un procès-verbal exact de ces démarches avait, cependant, été dressé par les propres acteurs, qui l'avaient authentiqué de leurs signatures autographes; mais, pour le soustraire aux regards indiscrets, on l'avait déposé dans le trésor des chartes de la ville,

1. C'est, du moins, ce que nous pouvons conclure d'un mandement de Marie de Bourgogne, en date du 13 avril 1477, ordonnant de sévir contre les gens d'armes qui s'étaient *boutés* en la ville et abbaye de Saint-Amand, car ceux des villes et bailliages de Tournai, Tournésis et Saint-Amand se sont toujours bien comportés envers elle, et « ont encores vouloir de ce faire, comme ilz nous ont fait savoir... » (Orig. parch. Arch. commun. de Tournai. Chartes de 1477.)

2. Le 25 juillet 1478, Lannoy avait sollicité les consaux de conclure avec Maximilien un traité particulier de neutralité. Ils s'y étaient énergiquement refusés, déclarant que, étant « vrays et loyaux subgez au Roi, » ils étaient compris dans la trêve générale récemment conclue à Arras, et qu'en tous cas ils ne prendraient aucune décision sans « sur ce avoir déclaracion de son bon plaisir et voulenté... » (Journal des consaux, 25 juillet 1478; publ. par Hennebert, *loc. cit.*, p. 175-176.)

3. Cf. Journal des consaux, 30 septembre 1478, *loc. cit.*, p. 189. — *Kalendrier*, p. 339. — Plus loin, p. 20.

4. « ... Car tel nombre de homes que ils sont ès quatre consaulx, donner leur puissance à wit ou dix aultres, meismement quand la chose touche l'honneur ou vitupère du corps de la ville, est plus à extimer crasse rurale et imbesile ignorance que preuve discrète et réglée prudence... » (*Kalendrier*, p. 340.)

où nous avons eu récemment la bonne fortune de le rencontrer[1].

En dehors de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de Tournai, ce document est particulièrement précieux par les détails très circonstanciés qu'il nous donne sur les procédés diplomatiques de Louis XI; nous y voyons, en effet, le roi pousser très vivement les Tournésiens à solliciter de Maximilien un traité spécial à leur ville, et, d'autre part, leur déclarer tout crûment qu'il se refuse à leur donner la moindre pièce authentique qui les puisse défendre plus tard contre lui-même[2], « car il se vouloit aidier audit traité contre ses adversaires, en monstrant qu'ilz avoyent ceulx de Tournay privé de la joyssance de la trève, et les constraint par nécessité à faire ledit traitié... »

Maximilien et Marie donnèrent, en effet, par leurs lettres datées de Bruxelles, 22 octobre 1478, la mainlevée des biens saisis sur les Tournésiens, et leur accordèrent différents autres avantages. Mais, malgré leurs ordres exprès et plusieurs fois réitérés, nous voyons les habitants de Tournai et du bailliage exposés perpétuellement aux ravages des gens de guerre.

Nous reviendrons plus tard sur toute cette affaire, avec les détails qu'elle comporte, lorsque nous étudierons dans son ensemble l'histoire de la succession de Charles le Téméraire. Nous avons pensé cependant que le procès-verbal détaillé des démarches faites auprès de Louis XI pendant l'automne de 1478 par les ambassadeurs tournésiens méritait d'être publié dès à présent.

André Lesort.

---

Les quatre chiefz des quatre consaulx de la ville et cité de Tournay ayans les clefz de la thesaurie, heu l'advis de maistres Jehan de Haveron, Jehan Leleu, procureur general, Jaques Alegambe, conseillers, et Olivier de Temploeve, premier greffier de ladicte ville,

1. C'est un cahier de papier; petit in-folio de 8 feuillets dont les trois derniers sont restés en blanc. Il est contenu dans le chartrier communal, layettes de 1478. — Nous adressons ici nos très vifs remercîments à M. Hocquet, archiviste de la ville de Tournai, qui a beaucoup facilité nos recherches, et au savant éditeur des *Lettres de Louis XI*, M. Vaesen, qui a bien voulu revoir les épreuves de cet article.

2. Cf. ci-dessous : « ... les vies des hommes estoient bresves et les mémoires fraisles et labilles. »

ont ycy fait redigier par escript à part les causes principalles qui les ont meu à eulx incliner et persuader lesdiz consaulx de eulx chiefz et conseilliers rechargier de besongnier pour la salvacion d'icelle ville à avoir traitié aux duc et ducesse d'Austrice, et communicacion marchandamment et aultrement en leurs pays et avec leurs subgets, comme lesdiz consaulx firent le merquedi darrain jour de septembre, l'an mil iiij^c lxxviij [1].

Sur quoy lesdiz chiefz et conseillers s'employèrent à faire les poursuites et dilligences et obtenir et passer les lettres tant d'un costé comme d'aultre, ainsi que plus à plain est contenu au livre journal desdis consaulx [2].

Toutesvoyes lesdictes causes et motifz principaulx ne sont pas exprimez oudit journal pour les causes cy-après escriptes et, afin qu'elles feussent tenues si secrètes que la matière le requeroit, lesdiz chiefz ont fait faire à part ceste presente escripture et quayer, et icelle mise et enclose en ladicte thesaurie pour leur descharge et memore.

Et pour venir à la declaracion desdites causes et motifz principaulx, est vray que ledit derrenier jour de septembre sire Simon de Clermes, prevost, et ledit procureur general en ceste ville de Tournay, et en la presence desdiz iiij chiefz, Gambe, conseillier, et Temploeve, greffier, et de sire Guerard de Hurtebise, premier juré, mayeur des vj esleus ou nom de la commune de ladite ville, ayant tenu le lieu de prevost pour ledit sire Simon en son absence, ilz dirent et relatèrent que, ou voyaige qu'ilz avoient fait devers le Roy [3] à Chartres et ailleurs, pour les grans causes touchées oudit livre journal, après leur credence exposée et la provision sur ce requise, le Roy les avoit renvoyez à Mgr son chancellier [4] pour ladite provision avoir, disant qu'il l'en avoit rechargié et son conseil, et pource que lesdiz prevost et procureur desiroient ladicte provision estre à eulx declarée par le Roy meismes, ilz le poursuirent à toutte dilligence, mais le Roy leur dist absolument ces mos : « Se vous y estiez

1. Reg. des consaux, 30 septembre; publ. par Hennebert, Append., p. 192.

2. Reg. des consaux, 6 novembre; publ. par Hennebert, Append., p. 195 et suiv.

3. Le 27 juillet, à la suite de la démarche de Lannoy, dont nous avons parlé dans une note précédente, les consaux, auxquels s'étaient réunis divers notables, avaient décidé d'envoyer cette ambassade au roi. (Journal des consaux, 27 juillet; publ. par Hennebert, *loc. cit.*, p. 176.)

4. Pierre d'Oriolle, chancelier de France, 1472-1483.

xviij ans, se ne vous en diray-je aultre chose que je ne vous en ay dit. »

Ce oyans lesdiz prevost et procureur, ilz se retrairent devers mondit seigneur le chancellier et aultres Noss. du Grand Conseil estans à Paris, et depuis, par leur envoy à Saint-Quintin, devers Noss. les commissaires du Roy, ordonnez à traitier de la paix, telz que l'evesque d'Alby [1], le comte de Castres [2], le sgr du Bussage [3], les presidens du Daulfiné [4] et de Toulouse [5], le procureur general, les advocas du Roy es parlemens de Paris et de Toulouse, maistre Jehan de Chambon et aultres, ausquelz seigneurs, et à chacun en son lieu, ilz avoyent fait les remonstrances et dilligences contenues oudit livre journal.

Et, pour condescendre au propos de ce qui très estroictement faisoit à celer, lesdiz prevost et procureur dirent qu'ilz avoyent apporté lettres closes de mondit sgr le chancellier, et les presentées à nosdiz sgrs les commissaires, et leur requis provision estre mise aux necessitez de ladicte ville, et à ce propos leur fait les remonstrances contenues oudit journal [6], lesquelz sgrs, après lesdites lettres veues et remonstrances oyes, et que sur ladite matière ilz heurent besongnié et tenu pluiseurs collocutions tant à part que avec lesdiz prevost, procureur et Haveron, qui s'estoit joint avec eulx, comme enchargié lui estoit, dirent à iceulx depputez que l'ouverture qu'ilz avoient à faire pour parvenir à lad. provision estoit necessaire d'estre tenue secrète, en manière qu'il ne feust divulghié qu'elle procedast du Roy ne de eulx ne de leur sceu, et que lesdiz prevost, procureur et Haveron en feissent serment solempnel, comme ilz firent en la presence desd. sgrs commissaires, en reservant lesdiz iiij chiefz, Gambe et Temploeve pour ce devoenz (?) ausdiz commissaires, ausquelz ilz pourront dire ladicte ouverture secrète, pourveu qu'ilz feissent pareillement serment de le tenir secrète, proceder desdits sgrs.

1. Louis I[er] d'Amboise, évêque d'Albi, 1473-1502.

2. Boffile de Juge, originaire du royaume de Naples, auquel Louis XI avait donné le comté de Castres, provenant des dépouilles du duc de Nemours, par lettres datées de Thérouanne, août 1477. (Arch. nat., X[1A] 8607, fol. 128.)

3. Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage.

4. Pierre Gruel, président de la Chambre des comptes de Dauphiné, nommé président du Parlement en 1461. (*Invent. somm. des Arch. dép.*, Isère, série B, t. II (Grenoble, 1884), p. 12.)

5. Bernard Lauret. (Arch. de la Haute-Garonne, B 5, *Invent. somm.*, t. I (Toulouse, 1867), p. 4.)

6. Journal des consaux, 30 septembre 1478; publ. par Hennebert, *loc. cit.*, p. 189 et suiv.

Et, afin que lesdiz iiij chiefz, Gambe et Temploeve adjoutassent foy à ce que lesdiz prevost et procureur leur en diroient et n'en feissent quelque doubte, iceulx commissaires leur baillièrent leurs lettres closes, adressans ausdiz chiefz, contenans credence, lesquelles sont joinctes à ce present quayer et escripture[1].

Et après que lesdiz chiefz, Hurtebise, conseiller et greffier, heurent fait ledit serment, lesdiz prevost et procureur, en exposant la credence à eulx baillée par lesdiz s^rs, dirent que iceulx s^rs leur avoient dit que le Roy vouloit sa ville de Tournay estre gardée comme la perle de son royaulme, et, pour à ce parvenir, avoit fait savoir ausdiz s^rs que son plaisir estoit que ceulx de sadite ville preinssent avec le duc d'Austerice et ses subgés tel traitié qu'ilz pourront pour le mieulx, afin que sadite ville et les habitans d'icelle se peussent entretenir et vivre avec leurs voisins, en gardant leur loyauté envers le Roy, comme tousjours avoyent fait, mais ilz conseilloient que, ou traitié qui s'en feroit, ne feust point parlé de neutralité, car ce ne seroit point chose honnourable pour le Roy ne pour la ville, attendu que icelle ville estoit unement au Roy, et à ce que lesdiz depputez avoyent dit ausd. s^rs que, pour la descharge de ceulx de la ville, estoit besoing d'en avoir lettres du Roy contenant concession de faire ledit traitié, ilz respondirent que le Roy n'en bailleroit nulles quant à present, tant afin que la chose feust tenue plus secrète et que ses adversaires ne sceussent que ce feust de son consentement, que pour aultrez justes et raisonnables causes à ce le mouvans, disans oultre lesdiz s^rs auxdiz depputez qu'ilz ne se doubtassent de rien, et qu'ilz asseuroient eulx et ceulx de la ville qu'ilz n'en encourroient en quelque note envers le Roy, et que jamais ne leur sera reprouchié, et n'en seront par le Roy ne ses gens reprins ne blasmez en general ne particulierement, et estoient lesdiz s^rs tous certains que la voulenté du Roy estoit tele, et usèrent lesdiz s^rs notamment de ces mots : « Vous avez par cy-devant demonstré estre sages; monstrez encores que le soyez. Labourez à vous ayder et ayez pacience pour ung temps. »

Laquelle creance oye, lesdiz chiefz, ce meisme jour devant midi, firent faire ausdiz consaulx les remonstrances et declarer leur advis d'en estre rechargez, comme ledit journal le contient, et sur ce furent prinses les conclusions declairées oudit journal[2].

1. Orig. papier. Arch. de Tournai. Chartes de 1478.
2. Hennebert, *loc. cit.*, p. 192.

Entre lesquelles conclusions feurent depputez lesd. s[rs] Simon, prevost, Pierre Cambier, souverain doyen, Haveron et procureur general, et envoyez faire la dilligence de poursuir led. traitié.

Et oultre leur feut dit par lesdiz chiefz et conseillers que ilz feissent toute dilligence possible d'avoir desdiz s[rs] commissaires enseignement par escript, par lequel l'en peust en temps et en lieu avoir bon acquit et descharge d'avoir fait led. traitié, tant et si avant que obtenir le pourroient pour le mieulx.

Et, au retour desdiz prevost, souverain doyen, Haveron et procureur, est assavoir le venredi vj[e] jour de novembre oudit an, ilz rapportèrent ausd. chiefz, presens lesd. Hurtebise, Gambe et greffier, que oudit voyaige faisant ilz s'estoient transportez en lad. ville de Saint-Quintin, devers nosd. s[rs] les commissaires, dont dessus estoit faite mencion, avoient esté présentées ausdiz chiefz, et leur creance exposée en la manière à eulx enchargée par iceulx commissaires, par quoy lesdiz chiefz se tenoient sceurs que de ce qui se traiteroit le Roy en estoit ou seroit content[1].

Et sur ce avoyent remonstré ausd. consaulx la disposicion de la matière, lesquelz avoient rechargié lesdiz chiefz de y besongnier au bien et salvacion de ceste cité, en gardant tousjours la fidelité et loyaulté que devons au Roy, nostre souverain et naturel seigneur.

Et pource que, se aucun traitié se y trouvoit, il seroit necessaire de toute la communité de lad. ville en feust consentant et que lettres en feussent baillées, sellées du seel de lad. communité, laquelle chose icelle communité ne voulroit nullement consentir, sinon à condicion que ce feust le bon plaisir du Roy, lesdiz chiefz avoyent rechargié lesd. prevost, souverain doyen, Haveron et procureur, de ces choses advertir lesdiz s[rs] commissaires, et leur requerre avoir aucun enseignement par escript, que ce feust le plaisir dud. s[r] pour l'appaisement de lad. communité et la descharge desdiz chiefz, afin que on n'en peust estre reprins ou temps à venir, et ainsi l'avoyent lesdiz depputez requis auxdiz s[rs], en leur remonstrant que les vies des hommes estoient brèves et les memoires fraisles et labilles.

A quoy lesd. s[rs] leur avoyent dit et respondu que, quant à present, ilz n'en bailleront nulles lettres pour les causes aultrefoiz par eulx alleghées, mais ilz se teinssent asseurez que jamais à nul jour n'en seront reprins ne blasmez en manières quelconques, et en la presence dud. grand doyen reyterèrent les choses et promesses que autrefoiz,

1. Journal des consaux; publ. par Hennebert, *loc. cit.*, p. 195.

touchant ceste matière, ilz avoyent dictes ausd. prevost, Haveron et procureur, disans qu'ilz besongnassent et se aidassent ceste fois, et le plus tost qu'ilz pourront leur feissent savoir ce qui en sera fait et accepté, car, jusques à ce qu'ilz en saveroient la conclusion, ilz ne besongnièrent rien aux aultres matières dont ilz avoyent la charge.

Et sur ce, par le conseil desd. srs, s'estoient lesd. prevost et aultres depputez tirez à Valenchines, et eulx employez en la besongne, en tele manière qu'il s'en estoit ensuy, et qui estoit à ce propos escript oudit journal des consaulx[1].

Et après les lettres, dont mencion est faicte oudit journal des consaulx[2], expediées et delivrées de l'une partie à l'autre oudit lieu de Valenchines, ledit Pierre Cambier, grand doyen, par l'advis desdiz depputez, retourna en ceste ville et rapporta les lettres delivrées par lesdiz duc et ducesse d'Austrice en tele forme qu'elles sont transcriptes oudit journal.

Et lesdiz srs Simon de Clermes, Haveron et Leleu se tirèrent de rechief en lad. ville de Saint-Quintin vers nosd. srs les commissaires du Roy, ainsi que par eulx leur avoit esté enchargié, et à iceulx remonstrèrent tout ce que par iceulx depputez avoit esté poursuy et besongnié en lad. matière, et les termes rigoreux qui leur avoyent esté tenus par les commissaires dudit duc, et comment finablement, par le moyen et adresse de Mgr l'evesque de Tournay et aultres seigneurs du conseil dudit duc, ilz estoient pervenus au traitié tel qu'il estoit et est contenu es lettres dont dessus est touchié, de la coppie desquelles et de chacune d'icelles ilz firent ostencion ausdiz srs commissaires, lesquelz leurent led. traitié et s'en demonstrèrent estre bien joyeulx, et dirent qu'ilz se donnoyent merveilles comment on y estoit pervenu sans en payer finance annuelle, comme on faisoit du temps du feu duc Charles[3], ausquelz srs lesdiz depputez remonstrèrent comment, pour conclure led. traitié, la communaulté de lad. ville avoit esté assamblée, laquelle, soubz la confiance que ce feust le plaisir du Roy de faire led. traitié et que l'on en heust ses lettres, avoit consenti icellui traitié estre fait et soubz ces condicions en rechargié lesdiz consaulx; pour quoy, pour la sceurté et descharge

1. Journal des consaux; publ. par Hennebert, *loc. cit.*, p. 195.
2. *Ibid.*, p. 198 et suiv.
3. Les Tournésiens payaient à Charles le Téméraire un droit annuel de 10,000 livres pour pouvoir commercer avec ses sujets. Ce droit fut aboli par mandement de Louis XI, en date du 23 juillet 1477. (Orig. parch., signé et scellé. Arch. commun. de Tournai. Chartes de 1477.)

desd. depputez et consaulx, et pour l'appaisement de lad. communité, estoit necessaire que le Roy ratifiast led. traitié, ou au moins qu'il en deschargast lesdiz depputez et consaulx et que de ce il baillast pour le temps advenir ses lettres, et en persuadant lesd. $s^{rs}$ à faire avoir lesd. lettres, leur feut par lesd. depputez dit que, actendu que led. traitié estoit fait et que le Roy et eulx savoient de vray que, pour la salvacion de sad. ville, on avoit esté contrains le faire, facillement le Roy en porroit octroyer ses lettres, et n'y povoit ledit $s^{r}$ avoir aucun prejudice, meismement car, s'il estoit besoing, icelles lettres seroient de la part de ceux de la ville tenues aussi secrètes que les aultres choses dont lesdiz chiefz et depputez avoyent fait le serment, en priant ausd. $s^{rs}$ qu'il leur pleust tenir la main à icelles lettres obtenir pour la sceurté de ceulx qui s'en estoient entremis et eviter les dangiers et murmures que aultrement s'en pourroient ensuir, lesquelz $s^{rs}$ respondirent que lesdiz depputez se teinssent bien asseurez de la voulenté du Roy, car ilz savoyent que dudit traitié le Roy seroit très content et joyeulx, vers lequel ilz envoioyent l'un d'eulx pour l'en advertir et adcertener pleinement, à la descharge desdiz depputez et consaulx, et lui declairer que ce qui en estoit fait avoit esté par leur conseil et pour la salvacion de lad. ville, mais ilz ne conseillèrent point que si tost on poursuist le Roy pour avoir lesd. lettres, car il se vouloit aidier dudit traitié contre ses adversaires, en monstrant qu'ilz n'avoyent pas entretenu leurs promesses, en tant qu'ilz avoyent ceulx de Tournay privé de la joyssance de la trève, et les constraint par necessité à faire ledit traitié, et finablement dirent lesdiz $s^{rs}$ ausdiz depputez ces mos : « Vous avez bien besongnié, et aussi nous vous avons bien servy, car tout ce que nous avons fait par deça jusques à present a esté pour vostre fait seulement et pour vous mettre hors de dangier. » Et, puisque vous en estes hors, nous ne cuidons point que le Roy nous doibve plus avant faire besongnier en l'arbitraige et pensons brief retourner vers lui, et lors y pourront ceulx de la ville envoyer pour obtenir lesd. lettres, à quoy nous employerons voulentiers. Et vous chargeons que, se aucuns de la cité qui feussent gens de auctorité ou de bonne estime murmurent soubz couleur que ledit traitié ne feust pas fait du sceu et plaisir du Roy, vous dictes à iceulx murmurans qu'ilz se tirent vers nous durant que serons par deçà, et, en leur faisant faire serment, nous les appaiserons telement que bien en deveront estre contens. Et, s'il ne leur souffist, nous les menrons et ferons parler au Roy, qui leur en dira ce qui en est, si comme toutes ces choses lesdiz prévost, con-

seillier et procureur nous ont dit et relaté à leur retour de lad. ville de Saint-Quintin.

Je, Olivier de Temploeve, greffier dessus nommé, qui present avoye esté à toutes les remonstrances et rappors fais ausd. chiefz par lesdiz depputez, et aux conclusions sur ce prinses par iceulx chiefz, telz que sires Jacques Cottel, Simon de Clermes, prevostz, Robert de Lonchieu, mayeur des eschevins, Guer. Pippart, mayeur des esgardeurs, led. Pierre Cambier, grand doyen.

Ay, par l'ordonnance desdiz chiefz et en la presence de ceulx (*sic*) et de s[r] Guérard de Hurtebize, mayeur des vj esleus, et lesd. maistres Jehan de Haveron, Jaques Alegambe et Jehan Leleu, mis et apposé en tesmoing de verité à ce present quayer mon seing manuel, le xviij[e] jour de fevrier l'an mil iiij[c] lxxviij.

TEMPLOEVE.

Ita est. DU HAVERON. ALEGAMBE.

Jehan LELEU. Ita attestor.

# ACTES ADDITIONNELS

## AU CONTRAT DE

# MARIAGE DE LOUIS D'ORLÉANS

## ET DE VALENTINE VISCONTI.

Par les causes politiques qui en ont amené la conclusion autant que par ses résultats plus que séculaires, le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti mérite une place de choix parmi les événements dont les moindres détails importent à la connaissance de la politique française vers la fin du moyen âge. Il paraît donc utile de mettre en lumière quelques documents propres à éclairer les négociations relatives à ce mariage; les uns ayant assuré l'exécution, les autres modifié la teneur du contrat.

Les avances pour l'union de Valentine avec un prince français vinrent de Jean-Galéas Visconti[1] lui-même; on n'en saurait douter. Le mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière, petite-fille de Bernabò, constituait pour la puissance milanaise une terrible menace, capable de ravir tous les fruits du coup d'État du 6 mai 1385[2]. Il fallait parer aux conséquences. Le mariage du jeune frère du roi avec l'héritière de la couronne de Hongrie demeurait encore possible; le seigneur de Milan, abandonnant le projet qui unissait sa fille au frère du roi des Romains, demanda l'alliance capétienne à une autre branche de

1. Fortement encouragé à l'origine par les ducs de Berry et de Bourgogne, surtout le dernier, qui trouvait en lui un banquier complaisant.

2. On sait que Bernabò Visconti, à cette date, avait été saisi par ordre de Jean-Galéas Visconti et jeté en prison. Le comte de Vertus se rendait ainsi maître de Milan et de la totalité du Milanais, dont il n'avait hérité que la moitié.

la maison de France, particulièrement destinée à jouer un rôle en Italie. Quatre jours avant les noces royales, le duc de Berry pressentait en son nom la reine de Naples, duchesse d'Anjou. « Ce jour, » écrit Jean Le Fèvre dans son *Journal*[1], « monseigneur de Berri visita Madame et li parla de marier le Roy[2] à la fille du conte de Vertus[3]. »

Trois mois se passent, et de Hongrie parvient la nouvelle que la fiancée du jeune frère de Charles VI a épousé Sigismond. L'alliance rêvée devenait possible dans les meilleures conditions. Jean-Galéas se lance ardemment à sa conquête dès le début de 1386.

On sait qu'une première ambassade française passait à Lyon le 18 mai, se rendant à Pavie pour nouer les négociations. En septembre, l'évêque de Paris, le premier président du Parlement et le secrétaire Jean des Bordes reçoivent les pouvoirs nécessaires pour conclure[4] sur les bases de l'accord du 26 août. Ces négociations bien connues aboutissent au contrat de mariage du 27 janvier 1387 : conclusion des plus rapides.

Dès le 31 janvier, par trois actes distincts, le roi, le duc de Berry et le duc de Bourgogne confirmèrent l'engagement par eux pris dans le contrat (art. 7)[5], qu'au cas où Valentine mourrait sans enfant, l'Astésan et les terres et rentes achetées en remploi de sa dot seraient restitués au seigneur de Milan, sauf le cas d'occupation par des ennemis ou rebelles, et à l'exception du quart réservé au duc de Touraine[6]. On doit noter que

1. Ed. Moranvillé, p. 142 : 14 juillet 1385. — Il est à noter que Pierre de Craon était revenu trois jours plus tôt de Milan (*Ibid.*, p. 141).

2. Louis II d'Anjou.

3. Ces ouvertures furent mal accueillies, sans doute, car il fut bientôt question de marier le jeune prince avec Catherine de France (*Ibid.*, p. 181).

4. « Pro felici consummacione tractatus proloquti de matrimonio... » Pouvoirs du 26 septembre 1386 (Arch. nat., K. 532, fol. 6 : anc. 555, V, 3).

5. E. Jarry, *la Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (1372-1407). Paris, 1889, p. 29 et suiv.

Voici la division du contrat en articles telle que je l'ai adoptée pour la clarté du présent travail : Art. 1 (*la Vie politique de Louis de France*), p. 394, l. 14. — Art. 2, p. 394, l. 21. — Art. 3, p. 399, l. 3. — Art. 4, p. 399, l. 22. — Art. 5, p. 399, l. 32. — Art. 6, p. 399, l. 38. — Art. 7, p. 400, l. 4. — Art. 8, p. 400, l. 17. — Art. 9, p. 400, l. 22. — Art. 10, p. 400, l. 35. — Art. 11, p. 401, l. 31. — Art. 12, p. 402, l. 18. — Art. 13, p. 402, l. dern. — Art. 14, p. 403, l. 9. — Art. 15, p. 403, l. 17. — Art. 16, p. 403, l. 20.

6. « Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces pre-

ni le roi ni ses oncles ne s'engagent à reconquérir les territoires qui auraient été enlevés dans une guerre ou une rébellion « pour le fait » du roi ou du duc de Touraine[1].

Le 8 avril, après ratification du contrat par Jean-Galéas Visconti, fut célébrée à Pavie la cérémonie du mariage par procuration, en vertu des pouvoirs donnés à Lille, le 13 octobre 1386, par le duc de Touraine[2].

Pourquoi, dès cette époque, les époux ne furent-ils pas réunis et le mariage consommé?

Cette question a fait l'objet d'une assez récente discussion au delà des Alpes. M. Camus, dans son intéressante brochure sur la *Venue en France de Valentine Visconti*[3], en trouve la raison dans « les conditions politiques dans lesquelles les pays du nord-ouest de l'Italie se trouvèrent durant les années 1386-

sentes lectres verront, salut. Comme par le traictié du mariaige de nostre très cher et très amé frère Loys, duc de Thouraine, conte de Valloys et de Beaumont-sur-Oyse, d'une part, et de nostre très chère et très amée cousine Valentine, fille de nostre très cher et amé oncle Jehan Galeaz, comte de Vertus et seigneur de Millan, d'autre part, soit expressément accordé que la cité et terres d'Ast, etc... (*résumé des art.* 2, 3, 10), si comme les choses sont plus amplement contenues en certain instrument ou lettres sur ce faictes; savoir faisons que, ou cas dessusdict et que ladicte nostre cousine yroit de vie à trespassement sans hoir de son corps, en manière que cas de restitution auroit lieu selon ledict traitié, nous promectons et nous obligeons par ces lettres esdictz cas de faire randre et bailler audict nostre oncle, seigneur de Milan, ou à ses hoirs ou à leurs commys deputez sur ce, lesdictes cité, terres et forteresses d'Ast, qui ainsy seront baillées, et aussi les terres et rentes qui seront achaptées des deniers dessusdictz, au cas toutesvoyes que icelles cité, terres et forteresses ne seroient ocupées par guerres ne par rebellions, sans fraude ny mal engin, réservé audict nostre frère et ses hoirs et excepté tant seullement la quarte partie d'icelles rentes et terres qui seront achaptées d'iceulx deniers : laquelle quarte partie doibt estre et demeurer audict nostre frère et aux siens, sanz ce que aucun cas de restitution puisse ou doyve jamais avoir lieu selon ledict traictié. En tesmoing de quoy, nous avons faict mettre nostre seel à ces présentes lettres. Données à Paris, le derrenier jour de janvier, l'an de grâce mil troys cens quatre vingtz et six, et le septiesme de nostre règne. Par le roy, présent Monseigneur le duc de Bourgogne, Bordes » — (Copie. Bibl. Trivulziana, cod. 1332, fol. 25). Aux fol. 27 et 29, lettres identiques de Berry et de Bourgogne.

1. Art. 7 *in fine*.

2. Arch. nat., K. 532, fol. 7 (anc. 555, V, 4).

3. Turin, Casanova, 1898 (Estratto della *Miscellanea di storia Italiana*, s. III, t. V).

1389[1]. » M. G. Romano, dans la critique de cette brochure[2], nie que ces conditions aient pu entrer pour rien dans le retard apporté, pendant plus de deux ans, à la réunion des époux; il repousse de même l'hypothèse d'une influence de la grossesse de la comtesse de Vertus et du départ du duc de Touraine pour le voyage de Gueldre, — et non de Flandre, comme M. Romano me le fait dire à tort[3], — pour attribuer le retard à la difficulté pour Jean-Galéas Visconti de recueillir les sommes nécessaires au paiement de la portion de la dot immédiatement exigible (art. 10). « D'ailleurs, » ajoute M. Romano, « le mariage *per verba*[4] n'implique pas nécessairement l'union immédiate des époux[5]. »

Sans doute, mais on ne niera pas qu'il ne la rende vraisemblablement prochaine, surtout après une conclusion des plus rapides. Et l'on trouvera bien singulier que, dans l'impossibilité de faire face à ses engagements, — si on admet cette hypothèse, — le comte de Vertus, au lieu de retarder l'exécution d'une des clauses les plus dures du contrat, paraisse en hâter l'exécution. Je vise ici la prise de possession d'Asti et de ses dépendances par le duc de Touraine. Or, les ambassadeurs milanais ont visiblement reçu mission de hâter cette opération[6].

1. *Ibid.*, p. 13.

2. *Valentina Visconti e il suo matrimonio con Luigi di Turaine*. Milano, Faverio, 1898 (Estratto dall' *Archivio Storico Lombardo*, anno XXV, fasc. 19).

3. Je ferai remarquer de plus que je n'ai jamais pris le contrat pour un acte de mariage, comme paraît le croire M. Romano (p. 23). En France du moins, le mot *contrat* ne laisse place à aucun doute.

4. [*De presenti.*]

5. P. 23.

6. Arch. d'État de Milan, Reg. Ducale A, p. 20-21. — « Illustrissimo principi ac magistro domino comiti Virtutum, Mediolani, etc... imperiali vicario generali, etc... Illustrissime et excelse princeps ac magnifice domine, hodie fuimus cum ambasciatoribus regiis, et conclusum extitit inter eos et nos ipsos fore contentos de adimplendo peragendo in tractatu matrimonii, etc..., *secundum formam litterarum ultimo loco per dominationem vestram nobis transmissam*. Quibus peractis, ordinavimus cras habere consilium civitatis Ast., causa inchoandi sacramenta fidelitatum. Et de die in diem procedemus ad ipsam fidelitatem et ad alia successive expedienda *diligentius quam poterimus :*

« Vestri servitores,
« Bartholomeus de Jacopo
« Antonius de Tornellis
« Petrus de Curte et
« Luchotus de Roncharolo. »

Si Jean-Galéas eût voulu, dès cette époque, gagner du temps, il pouvait prendre prétexte de la résistance des Astésans, peu disposés à passer sous la domination française. Or, il ne tint aucun compte de cette résistance. L'évaluation des revenus d'Asti dans le contrat de mariage (art. 3), reconnue exagérée par les protestations du 23 avril[1], donnait plus sûrement encore matière à des négociations dilatoires. Jean-Galéas passe outre et la prise de possession s'effectue. A mon avis, en mai 1387, les deux parties sont également pressées de mettre à exécution le contrat de mariage, et, par conséquent, disposées à réunir les deux époux sans retard. Et, pour sa part, Jean-Galéas ne fait aucune objection aux exigences du contrat.

Sans aucun doute, les conditions politiques du Piémont, après la conquête de Vérone, c'est-à-dire après octobre 1387, puis la grossesse de la comtesse de Vertus, qui provoqua de nouvelles négociations, furent les causes directes du retard apporté à la réunion des époux; l'importance de la dot, peut-être dans une certaine mesure. Mais ne doit-on pas, en outre, faire entrer en ligne de compte les conditions politiques qui ont dicté, du côté de la France, la conclusion du mariage? Examinons, en quelques lignes, cette hypothèse.

Dans l'union de son unique fille avec le frère unique de Charles VI, Visconti cherche un contrepoids à l'influence bavaroise, qui menace de s'exercer à la cour de France au détriment de son autorité sur Milan[2]; le mariage du roi justifie ces craintes. En ce qui concerne la France, l'appât d'une dot énorme et la perspective lointaine de prendre pied à Milan ne suffisent pas à pallier la disproportion d'état qui sépare la fille du seigneur de Milan du frère d'un roi de France. Ce que la France attend surtout de ce mariage, c'est un point d'appui moral et matériel pour l'intervention religieuse et politique projetée en Italie[3].

Dès le lendemain du mariage par procuration, le cadeau de

1. *La Vie politique de Louis de France...*, p. 33. — Dès le 3 février 1387, sept jours après le contrat, le duc de Touraine donnait particulièrement à Sassenage et à Jean des Bordes mission de reconnaître la valeur des terres de la dot et de recevoir les serments (Adriani, *Indice analatico e cronologico di alcuni documenti per servare alla storia della città di Cherasco*. 1857, in-8°).

2. G. Romano, *Gian Galeazzo Visconti e gli eredi di Bernabo*, *passim* (Estratto dall' *Archivio storico Lombardo*, anno XVIII, fasc. 1 et 2).

3. E. Jarry, *la Voie de fait et l'alliance franco-milanaise*, *passim*.

noces de Clément VII est l'autorisation de prendre un troisième point d'appui dans l'Italie centrale[1]. La connexité des vues qui recherchent la possession des deux autres, Naples et Asti, devient presque un lien commun[2].

Or, à la prise de possession d'Asti succède, en juillet 1387, la conquête de Naples[3]. La cour angevine passe dans l'effervescence les derniers mois de 1387[4]. Il est question d'envoyer le jeune roi Louis II dans sa capitale recouvrée; les Napolitains l'appellent[5]. La cour de France elle-même, — bien qu'il y ait lieu de soupçonner une opposition sourde et jalouse de la part des oncles du roi[6], — la cour de France entretient d'actives relations avec la péninsule. Clément VII promet au jeune prince l'aide la plus extrême, « usque ad extremum potentie[7]. »

Prise de Naples, projet de départ du jeune roi, promesses écrites de Clément VII en faveur du duc de Touraine pour une intervention dans l'Italie centrale : la situation, trois mois après le mariage par procuration, était donc, bien plus qu'au moment du contrat de mariage, mûre pour cette intervention.

Le contrat (art. 13) prévoyait et réglait le départ de Valentine pour la France. Il ne paraît pas excessif de supposer qu'au mois d'août 1387 on ne savait pas si cet article du contrat serait exécuté à la lettre; le voyage de Pavie à Paris n'étant pas une bagatelle, la question dut se poser dans le secret des conseils royaux. La preuve positive actuellement inexistante en apparaîtra peut-être quelque jour, comme pour tant de points d'histoire diplomatique, éclaircis depuis peu d'années, insoupçonnés auparavant.

Bref, en août 1387, on ne sait pas si Valentine rejoindra son

1. Promesse d'inféoder à Louis les terres des Malatesta : Rimini, Pesaro, Fossombrone, Faenza, et, éventuellement, de le nommer vicaire à Imola, Bertinoro et Forlì (*la Vie politique de Louis de France*..., p. 406).

2. La lettre du roi à Gênes en témoigne (*la Voie de fait et l'alliance franco-milanaise* (extrait de la *Bibl. de l'École des chartes*, t. LIII, p. 218), p. 6). Ce document, que j'ai cru pouvoir dater des premiers mois de 1387, avant la prise de Naples, n'est-il pas plutôt la lettre même que Wermont portait le 15 septembre avec une autre du duc de Bourgogne? (*Journal de J. le Fèvre*, p. 414).

3. Connue par la reine Marie le 26 juillet (*Ibid.*, p. 370).

4. *Ibid.*, *passim*.

5. *Ibid.*, p. 384.

6. N. Valois, *la France et le grand schisme d'Occident*, t. II, p. 142.

7. *Journal de J. le Fèvre*, p. 386.

époux en France, ou si, au contraire, le duc de Touraine, accompagnant une armée commandée par le duc de Bourbon et destinée à conduire Louis II à Naples, ne rejoindra pas sa femme à Milan ou à Pavie pour d'Asti surveiller l'Italie centrale[1]. En fait, rien ne retient particulièrement en France le frère de Charles VI; tout semble l'appeler ailleurs. Et ses oncles pouvaient être heureux de détourner sur l'Italie une jeune ambition déjà en éveil.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, si elle est plausible le doute ne put être durable. Le projet de départ du roi de Naples fut ajourné. Le duc de Bourbon exigeait un apparat conforme à son rang, mais disproportionné aux ressources angevines; l'appui de la cour de France se faisait désirer, et Clément VII en restait aux bonnes paroles. En janvier 1388, le comte de Potenza, représentant des Napolitains, s'impatientait visiblement[2]. Bientôt on ne parle plus du voyage de Naples que pour le mois de septembre 1388.

Dans la suite, il est possible d'admettre que l'expédition de Gueldre ne fut pour rien dans les retards apportés à la réunion de Valentine Visconti et du duc de Touraine. Mais il est difficile de partager l'opinion de M. Romano lorsqu'il refuse de faire entrer en ligne de compte, comme un obstacle au passage de Valentine en France, les conditions politiques du Piémont à cette époque.

A lire attentivement le très consciencieux ouvrage de M. Gabotto sur les derniers princes d'Achaïe[3], on est frappé de l'impossibilité presque absolue de faire passer un cortège nuptial chargé de ducats et de bijoux, sans l'exposer aux pires aventures au milieu des gens de guerre qui désolent le haut bassin du Pô, des Alpes jusqu'aux Apennins, durant les derniers mois de 1387. A l'heure même où Jean-Galéas se met en état d'hostilité ouverte contre le prince d'Achaïe pour la restitution de places astésanes enlevées à

1. Noter, dans le *Journal de J. le Fèvre*, p. 364, que Clément VII déclarait, le 7 juillet 1387, que « messire Regnauld des Ursins et ceulz du patrimoine de l'Esglise reprochoient que le pape metoit sa finance ou royaume, qui n'est que fief de l'Esglise, et la terre de l'Esglise sans moien il laissoit perdre, et que le prefect estoit mort par ce, et Berthelemi segnorioit ou patrimoine. » C'était une demande indirecte, mais expresse, d'intervention.

2. Il demanda son congé trois mois plus tard.

3. *Gli ultimi principi d'Acaia e la politica subalpina dal* 1383 *al* 1407. Pinerolo, 1897. Particulièrement les chapitres III et IV.

son gendre, il ne peut guère être question du départ de Valentine. De même que la traversée du Piémont, le passage par la Suisse comme l'entrée bien détournée par la Provence étaient fermés ou impraticables, la première étant alors aux prises avec l'Autriche et la seconde désolée par les bandes de Raymond de Turenne[1].

De ces divers obstacles à la consommation du mariage l'esprit avisé du seigneur de Milan ne pouvait manquer de tirer tous les avantages possibles. Et c'est ici que les énormes charges pécuniaires que lui impose le contrat jouent leur rôle, bien qu'on ne puisse douter des ressources financières d'un homme capable de trouver tout d'un coup 60,000 florins à prêter au duc de Bourgogne pour le camp de l'Écluse[2]. Il faut reconnaître, au surplus, que les officiers ducaux d'Asti manquaient de discrétion. Dès le mois de mai 1387, un mois après le mariage par procuration, Amé de Miribel allait à Pavie solliciter, au nom du gouverneur, un prêt de 3,000 florins sur les deniers du mariage. Jean-Galéas refusa. Le contrat ne faisait courir la dette que du lendemain de la consommation du mariage, et on n'avait même pas encore la ratification du duc de Touraine. Le capitaine de Chérasco fut expédié au jeune prince pour lui demander des éclaircissements. Il revint sans doute avec une promesse ferme de ratification, car il se rend, dès son retour, à Pavie avec le receveur ducal d'Asti ; le comte de Vertus leur avance la somme. De même, en février 1388, Jean-Galéas prêta 3,000 florins sur les 10,000 qu'on lui demandait, puis, en fin novembre, par l'entremise d'envoyés royaux[3], 10,000 florins. Avec 500 ducats empruntés par Florigny en juin 1389[4], c'est tout ce qui fut payé par avance jusqu'au 17 août 1389, date du mariage de Louis et de Valentine.

Au début de l'année 1388, le contrat de mariage du 27 janvier 1387 demeurait dans son intégrité absolue. Entière restait à la charge de Jean-Galéas l'obligation de parfaire les revenus insuffisants d'Asti (art. 3) ; de verser, au lendemain des noces,

1. Camus, *op. cit.*, p. 13.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1465, fol. 40.

3. Nicolas de Rancé, conseiller du roi, et Jean Munier, clerc des comptes, envoyés par Charles VI en septembre 1388 (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 93, fol. 7255, et vol. 79, fol. 6225).

4. Voy. la lettre du 7 mai adressée à ce sujet par le duc de Touraine à son beau-père (Arch. nat. (Musée, n° 409), K. 532 (anc. 555), n° 20).

300,000 florins d'or (art. 10); de faire prêter serment par les officiers milanais qu'ils reconnaîtraient, après sa mort, Valentine et ses enfants comme leurs légitimes souverains (art. 12).

Enhardi par la conquête de Vérone, fort de sa fidélité aux engagements pris, — dont témoignait son action personnelle pour la restitution de Benè, Sant'Albano et la Trinità, — enfin, stimulé par l'espoir de trouver en l'enfant qu'il attendait l'héritier mâle continuateur de sa dynastie, Jean-Galéas pensa dès lors à obtenir des adoucissements à ses obligations.

L'envoi d'une ambassade milanaise à Paris était décidé avant le 20 mars 1388[1]. Antoine Porro, comte de Pollenzo, était *persona grata* pour cette mission : c'étaient lui et son frère Galéas qui avaient dirigé les troupes milanaises expédiées pour la reprise des territoires enlevés au duc de Touraine[2]. Antoine avait même collaboré à l'entente négociée à ce sujet. Dès le 7 avril, le vice-gouverneur d'Asti prévenait le gouverneur François de Sassenage, alors en Dauphiné, de l'approche de Porro se rendant en France. La nouvelle était un peu prématurée[3]. C'est au mois de

1. Voy. la note 3.

2. Voici quelques mentions relatives à ces événements : « Johannino de Taurino, eadem die misso cum litteris Claraschum ad nottificandum adventum gencium domini comitis Virtutum, ad avisandum quod prudenter se disponerent » (16 novembre). — « Et deinde usque ad xxiiij^tam diem dicti mensis novembris dicto Johannino de Taurino, iterum misso ad Claraschum pro nottifficando adventum domini Galeaz de Porris, ut ei in omnibus possibilibus complacerent... » — « ... Eidem, misso xiiij die dicti mensis decembris Claraschum pro nottifficando ibi adventum domini Anthonii de Porris... » — « Johanni de Taurino, cursori, misso cum litteris ad dominum Galeaz de Porris super liberacione quorumdam hominum de Clarascho, captorum et carceratorum per gentes dicti domini Galeaz... » (Arch. nat., KK. 313, fol. 23 à 24).

3. Voici les mentions diverses que nous offrent à ce sujet les comptes d'Asti : « Johanni de Faciis de Papia, nuncio, pro salario suo eundo Papiam xx^a marcii ad dominum Anthonium de Porris, portando sibi litteras gubernatoris, notificando sibi quod Augustinus de Placentia, familiaris d. comitis Virtutum, iverat ad gubernatorem Dalphinatus pro habendo pro dicto domino Anthonio eundo Franciam salvum conductum per Dalphinatum. » — « Eidem (Nicolino Rogerio) pro similiter eundo vj^a predicti mensis aprilis Papiam ad dictum dominum comitem Virtutum cum litteris domini Baudoni Enardi, vicegubernatoris sibi directis super receptione litterarum per dictum d. comitem transmissarum domino gubernatori Astensi, pro transitu domini Anthonii de Porris per Dalphinatum et pro associando ipsum usque Lugdunum... » — « Ant. de Novaria, dicto Pouresidet, nuncio pediti, eundo ex parte [vice]gubernatoris cum litteris domini comitis Virtutum et domini [vice]gubernatoris ad

juin seulement qu'Antoine Porro traverse Asti[1]. Il est en France dès le mois suivant[2].

C'est là que l'envoyé milanais, peut-être après une période d'inquiétude, vit subitement grandir l'importance de son maître et s'aplanir les difficultés qu'il était en droit de redouter.

A son arrivée, la cour préparait l'expédition de Gueldre; les oncles du roi, tout-puissants, paraissaient moins favorables à Jean-Galéas et pleins d'exigences; enfin, Jean-Galéas lui-même n'avait que l'espoir d'un héritier.

Lorsque le roi, au commencement de novembre, rentre en France, la situation est tout autre. Charles VI a rappelé auprès de lui les conseillers de son père, moins âpres que les ducs dans les questions d'argent et surtout sans grandes exigences personnelles. De plus, le seigneur de Milan a un héritier, Jean-Marie, né le 7 septembre 1388; on ne peut l'ignorer à Paris. Sa puissance grandissante, qui après Vérone va s'annexer Padoue, se double de l'espoir d'un lendemain.

Porro put alors, sans humilité, exposer l'objet de sa mission. Au nom de son maître, il suppliait le roi de le dispenser du serment prévu par l'article 3; de lui accorder deux ou trois ans, après le complet paiement de la dot, pour payer ce qui manquera des revenus d'Asti; en un mot, de modifier plusieurs points du traité réputés obscurs[3].

Bastitam in Royanis ad dominum gubernatorem Astensem, ad notificandum sibi accessum domini Anthonii de Porris ad Franciam... » (7 à 20 avril). — — « Nicolino Rogerio, nuncio equiti, die xxvija maii misso per dictum vicegubernatorem Papiam pro senciendo adventum domini Anthonii de Porris debentis accedere ad Franciam..., et iija die dicti mensis junii missus fuit Alexandriam et ultra obviam predicto domino Anthonio de Porris... » — « Eidem pro viagio suo eundo die va junii ex parte vicegubernatoris ad dominum gubernatorem, existentem in Dalphinatu, ad notificandum ei adventum dicti d. Anthonii de Porris in Franciam... » (Arch. nat., KK. 313, fol. 57-76).

1. « Pro uno prandio dato per dominum gubernatorem domino Anthonio de Porris et ejus comitive, dum ibat ad Franciam in mense junii pro complemento matrimonii domini ducis. 132 ll. 13 s. ast. » (Ibid.). — En marge : « Dominus Anthonius non fuit ibi pransus, ymo gentes sue et ipse cum cardinali pransus fuit. »

2. Joyaux donnés par le duc de Bourgogne à « mess. Antoine Porre, chevallier de Lombardie. » Mandement de Melun, 26 juillet 1388. Porro était, dès 1383, conseiller du duc de Bourgogne, dont il recevait une pension de 600 fr. (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1517, fol. 161; B. 1475, fol. 18).

3. Peut-être d'autres requêtes furent-elles présentées. Mais, par la nature

Deux actes royaux, datés de Maubuisson, le 2 décembre 1388, et qui nous sont parvenus dans la copie du vidimus du duc de Touraine, accordé le même jour[1], donnèrent pleine satisfaction aux requêtes de Porro. En voici la substance.

Par un acte distinct, peut-être destiné à rester secret, le roi affranchit et libère le comte de Vertus de l'obligation[2] de faire prêter serment aux officiers du Milanais qu'après sa mort ils reconnaîtront Valentine et ses enfants comme leurs légitimes souverains; il lui laisse toute liberté de pourvoir, le cas échéant, à ce que Valentine et ses enfants entrent en possession de leurs droits[3].

Malgré la clause de non-dérogation qui termine cet acte, on peut le considérer comme une abrogation pure et simple de l'article du contrat, puisque le seigneur de Milan reste maître de disposer de sa succession. Mais, contre toute apparence, l'acte de bienveillance royale se trouve sauvegarder pour l'avenir les droits sur Milan mieux que ne le faisait le contrat lui-même. Ce n'est plus, en effet, sur de vagues prétentions issues du contrat de mariage, — comme on le croit communément, — que se baseront plus tard les droits des ducs d'Orléans, puis des rois de France à la possession de Milan. A la mort de Jean-Galéas, le droit issu du contrat[4] est aboli par la survivance de deux héritiers mâles du duc de Milan. De par le contrat, le testament du dernier mourant, Philippe-Marie, laissant le duché de Milan au roi d'Aragon, serait parfaitement valable et inattaquable. Mais l'acte qui nous occupe a transformé le droit de la maison d'Orléans. C'est en exécution de cet acte que Jean-Galéas, au lieu de laisser la succession du duché de Milan passer naturellement à

même des actes publiés ici, l'on n'a connaissance que de celles qui obtinrent satisfaction.

1. Bibl. nat., ms. fr. 3863, fol. 148. Copie moderne. Document I.

2. Art. 12 du contrat.

3. Document I.

4. « ... in casu quo prefatus dominus Johannes Galeaz Vicecomes, comes Virtutum, dominus Mediolani, *decedat sine filiis masculis*... » Je saisis l'occasion pour rectifier l'erreur que j'ai commise par inattention dans la *Vie politique*, p. 31, l. 24, et dans laquelle M. Romano m'a suivi. Ce n'est pas par « sauf testament, etc., » mais par la vieille formule : « *Sans ce que* par voie de testament, etc., il puisse faire le contraire, » qu'il faut traduire le membre de phrase : « absque eo quod..., » p. 402, l. 24. C'est exactement l'opposé, et Jean-Galéas restait lié *jusque dans ses actes de dernière volonté*.

son fils aîné, substituera par testament à cette dévolution naturelle un fidéicommis. Et les ducs de Milan le comprendront bien ainsi. Le 10 janvier 1496, le jurisconsulte Jason del Mayno informait le duc de Milan, Ludovic le More, de la découverte, chez un notaire de Pavie, d'une copie du testament de Jean-Galéas Visconti. « Et ce testament, écrit-il, est de grande importance pour le duc d'Orléans[1] contre V. Ex., car dans ce testament est le fidéicommis de l'État de Milan, qui, en cas de mort du duc Jean-Marie et du duc Philippe et de messire Gabriel[2] sans enfants mâles, ordonne que l'Etat de Milan parvienne à l'un des fils de l'illustre Madame Valentine. Et par le moyen de ce testament et fidéicommis, le duc d'Orléans prétend que l'État de Milan est à lui de droit, par suite de la mort du duc Jean-Marie, du duc Philippe et de messire Gabriel sans enfants mâles, car lui, duc d'Orléans, est descendant de Madame. »

Le testament définitif de Jean-Galéas, détruit sans doute en original dès 1452[3] et en copies vers 1496, par les soins des Sforza[4], ne nous est pas parvenu. Mais, comme l'observe judicieusement M. Romano[5], ce testament, daté de 1401, suivant le résumé laissé par Corio, était, *mutatis mutandis*, la reproduction du testament publié par Osio sous la fausse date de 1397. Ce dernier est bien de 1399, et nous en avons le texte complet[6]. L'art. 3 (p. 321) règle comme suit l'ordre de succession du duché de Milan : Jean-Marie ; à son défaut, les autres héritiers mâles légitimes ; à défaut de ces derniers, les héritiers mâles légitimés ; enfin, les filles. Et l'aînée, — la seule, — était Valentine. C'est bien l'ordre visé par Jason, en substituant aux termes généraux les noms propres ; précaution qu'avait peut-être prise le testament de 1401.

1. Louis II, deux ans plus tard Louis XII.

2. Gabriel-Marie, bâtard de Jean-Galéas.

3. Ghinzoni, *Sul testamento originale di Gian Galeazzo Visconti* (*Arch. Stor. Lombardo*, t. IX, p. 335).

4. En terminant, Jason del Mayno conseille au duc de se faire remettre toutes les copies du testament qu'il lui signale. Le conseil fut sans doute suivi et les exemplaires supprimés (cf. Faucon, *le Mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti* (extrait des *Archives des missions scientifiques*, 1882), p. 41-43).

5. *Di una nuova ipotesi sulla morte e sulla sepoltura di Giangaleazzo Visconti* (extrait de l'*Archivio Storico Italiano*, série V, t. XX), p. 9, n. 2.

6. Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli Archivi Milanesi*, t. I, p. 318.

L'autre acte royal[1], qui gardera particulièrement le nom de « modéracions et declaracions faictes par le roy[2], » est plus long à résumer.

« Désireux d'accorder, autant que le comporte l'honneur royal, au comte de Vertus, son oncle, les requêtes présentées de sa part, » au sujet des « clauses douteuses qui nécessitent modération, réformation et déclaration pour couper court aux inconvénients et aux débats possibles dans l'avenir, » Charles VI répond article par article aux requêtes milanaises : — 1° Pour le paiement du déficit des revenus astésans[3], les ambassadeurs demandent la fixation d'un terme de trois ou de deux ans au moins après le paiement complet de la dot. Le roi décide que le comte paiera chaque année ce qui manquera des 30,000 florins promis; moyennant quoi, pour le paiement intégral, il aura le même terme de trois ans que pour le paiement des derniers 150,000 florins de la dot; de telle façon que le comte devra chaque année la somme manquante jusqu'au paiement du premier tiers du capital, qui éteindra pour un tiers sa dette du déficit annuel; et ainsi de suite. — 2° Les ambassadeurs demandent que le comte ne soit astreint à la formalité de l'art. 5 qu'en ce qui concerne les biens dont il est présentement en possession[4]. Le roi accorde que, pour les terres qui, aux termes du contrat, n'ont pas fait hommage, le comte ne sera tenu que de céder ses droits; pour les autres, dont le contrat porte que lui ou la commune d'Asti a l'hommage, s'il en est dont il n'a pas réellement l'hommage, le comte en doit la déclaration aux commissaires[5] qui iront faire l'estimation des biens mentionnés dans le contrat; ces derniers en référeront au roi, qui y pourvoira. — 3° Sur l'art. 10, le roi consent, « bien qu'il soit désirable d'exécuter le traité, » que la duchesse apporte avec elle seulement 200,000 florins, dont

1. Document I.

2. Voy. le Document II et l'acte conservé aux Archives sous le n° K. 534, 1 (anc. 554, IX, 1 et 2).

3. Le contrat (art. 3) stipulait que Jean-Galéas paierait en une fois le capital de la somme manquante, c'est-à-dire le déficit capitalisé au taux usuel de 10 °/₀.

4. On sait quels ennuis causa au seigneur de Milan l'exécution de cette clause, par exemple pour le serment des marquis de Ceva.

5. Les travaux d'évaluation commencés par Sassenage, le podestat d'Asti, Nicolas de Rancé et Jean Munier en décembre 1388 (Arch. nat., KK. 313, fol. 79 v°), furent continués en 1389. Nicolas de Rancé et Jean Munier furent renvoyés en Lombardie à cet effet (Bibl. nat., ms. fr. 2833, fol. 402 v°).

100,000 doivent appartenir au duc le lendemain des noces et les 100,000 autres, le même jour, être déposés au choix du roi; 100,000 autres florins seront payés à la fin de la première année qui suivra et 50,000 florins à la fin de chacune des années suivantes, et déposés, comme les premiers, au choix du roi. Ces dépôts s'effectueront en présence des gens du duc de Touraine et l'on en donnera lettres et quittances au comte de Vertus. — 4° Dans l'art. 16, les ambassadeurs milanais demandent la suppression du membre de phrase *in casu tamen quo omnia supradicta pro parte domini Mediolani effectualiter compleantur*, qui pourrait autoriser le duc de Touraine à profiter d'une omission de son beau-père pour ne pas tenir ses promesses. Le roi consent que, le mariage consommé, la clause soit tenue pour nulle et non avenue. — 5° En cas de veuvage de Valentine, les ambassadeurs milanais demandent que le comte soit libre de la faire rapatrier et de la marier à qui bon lui semblera et que les princes promettent de ne pas s'y opposer. Le roi[1] souscrit à cette demande conforme à la raison. — 6° Les présentes modérations, réformations et déclarations laissent en pleine vigueur les autres clauses du contrat de mariage, sauf l'art. 12 modifié en partie par les autres lettres patentes que le roi confirme pleinement.

Immédiatement, le duc de Touraine vidime et ratifie les lettres royales. Il ratifie le même jour le mariage par procuration (2 décembre 1388)[2].

Porro et ses collègues purent retourner satisfaits en Lombardie. Leur ambassade était couronnée du plus éclatant succès. En admettant qu'on n'ait pas fixé à Paris la date de la venue de Valentine, grâce aux circonstances il ne restait plus qu'à réunir les deux époux.

Le prince même dont l'hostilité empêchait matériellement en 1387 et 1388 le passage de la jeune duchesse, le prince d'Achaïe fut habilement choisi par Jean-Galéas pour conduire sa fille au pont de Mâcon. Ainsi, toute sécurité lui était assurée. La précaution n'était pas excessive, puisque, après le passage du prince, les troubles recommencèrent dans le Piémont[3].

Tout a été dit sur le voyage de Valentine Visconti de Pavie à

1. On notera qu'il n'est plus question des ducs, exclus du pouvoir.

2. Trivulziana, cod. 1332, fol. 5. — Je dois la communication de ce document et des autres provenant de la même source à l'amitié du prof. G. Romano.

3. Gabotto, *Gli ultimi principi d'Acaia*, p. 122.

Melun[1]. Dans le brillant cortège qui l'accompagnait prenait place Antoine Porro[2], chargé d'une nouvelle mission auprès de Charles VI. Le 3 juin, il avait reçu de Jean-Galéas pouvoir d'aller en France recevoir du roi et du duc la quittance des 200,000 florins et des joyaux apportés avec Valentine et l'acte de constitution d'un douaire de 6,000 francs pour elle; le tout en vertu du contrat de mariage *et moderacionum et declaracionum postmodum factarum per prefatos dominum regem et ducem Turonie de et super certis capitulis et partibus dicti tractatus*. Il pouvait aussi régler le différend relatif à l'estimation des revenus d'Asti. Faustino Lantano, Prevedino Marliano, Bertrand Guasco et Andriolo d'Arese étaient joints à Porro pour l'accomplissement de sa mission et partageaient ses pouvoirs[3].

Le mariage fut solennellement célébré le 17 août 1389[4] à Melun. Puis, le 22 août, eut lieu l'entrée solennelle de la reine et de la duchesse de Touraine dans Paris.

Là furent accomplis peu après les derniers actes complémentaires du contrat.

Les 200,000 florins payables au lendemain du mariage le furent presque exactement, puisque le duc de Touraine en donna quittance le 15 septembre et que Simon de Dammartin en établissait le détail le 21 septembre[5].

Cette quittance du 15 septembre[6] mérite l'attention, car elle est en même temps le vidimus d'un acte royal rendu cinq jours auparavant par Charles VI.

Le roi était déjà en route pour le Languedoc et attendait, à

1. J. Camus, *op. cit.*, p. 20 à 30.

2. Porro était toujours conseiller du duc de Bourgogne et touchait de ce fait 600 francs de pension (Bibl. nat., ms. fr. 4603).

3. Arch. nat., K. 532, 21 (anc. 554, VI).

4. Cette date, quoi qu'en pense M. Camus (*op. cit.*, p. 30 et 31), est corroborée par les comptes royaux (Arch. nat., KK. 30) indirectement mais sûrement. Le roi, venant de Paris, passe à Corbeil le 16 août (fol. 73 v°); le 17 août, de Corbeil, il écrit à Jean Le Mercier; l'hôtel est au Louvre (fol. 66 v°); le 18 août, le roi est à Saint-Ouen (fol. 71). Or, Corbeil n'est pas sur le chemin de Paris à Saint-Ouen. Il est clair que Charles VI partit de Paris pour coucher à Melun le 16 au soir, assista au mariage le 17 à Melun, d'où il partit coucher au Louvre.

5. Arch. nat., K. 533, 6[1]. — J'ai publié (pièce X, p. 412) dans *la Vie politique de Louis de France* un acte relatif à ces paiements (Arch. nat., K. 533, 3 (anc. 555, V, 17). Le présent document le complète.

6. Document II.

Melun, que son frère eût terminé avec les envoyés de Jean-Galéas.

Rappelant les obligations de l'art. 10 du contrat, modifiées seulement par les « moderacions et declarations » du 2 décembre 1388, Charles VI décide : — 1° Le château royal de Crèvecœur-en-Brie[1] a été choisi comme lieu de dépôt des deniers de la dot. — 2° Ces deniers y seront conservés sous quatre clés : deux gardées par le chancelier de France, Arnaud de Corbie, et Guillaume, vicomte de Melun, nommés pour le roi, et les deux autres par Pierre, seigneur de Chevreuse, et Jean Le Mercier, seigneur de Noviant, pour le duc de Touraine. — 3° Les 200,000 florins ont été payés par Pierre Michel, citoyen et marchand de Lucques, par ordre de Porro, de Berreto Visconti[2], et des autres ambassadeurs et procureurs du comte de Vertus. 100,000 ont été mis à la disposition du duc de Touraine ; les 100,000 autres sont déposés au château de Crèvecœur sous la garde susdite. — 4° Reconnaissant que Jean-Galéas s'est ainsi acquitté de ses engagements, le roi promet, de son côté, que ces 100,000 florins seront bien gardés et employés le plus tôt possible en achat de terres et héritages. — 5° Pour lui et le duc de Touraine, le roi élit Nicolas de Rancé, son conseiller, Jean Munier, clerc à la Chambre des comptes de Paris, et Hugues de Guingant, son secrétaire et notaire, pour rechercher dans le royaume ou hors du royaume les terres et héritages achetables. Ils rapporteront aux quatre gardes des clés les résultats de leurs recherches. Ensuite, on pourra faire emploi des deniers.

Tel est l'acte que le duc de Touraine, en présence de son chancelier, du sire de la Ferté et de Jean Le Mercier, ratifia et vidima, le 15 septembre 1389 ; il y joignait expressément quittance des 200,000 florins payés et promesse de faire garder le dépôt de 100,000 florins jusqu'à leur emploi en achat de terres et héritages. Il déléguait, pour sa part, Rancé, Munier et Guingant à la recherche de ces terres et héritages.

Les joyaux apportés par Valentine avaient été estimés en Lombardie 68,858 florins[3]. Le 15 septembre encore, le duc de

1. Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie.

2. « Berretum de Vicecomitibus. » C'est ici la seule mention de ce personnage, dont le rôle n'est pas précisé.

3. L'inventaire fait les 8 et 9 août, en présence de Philippe de Florigny et de Jean de Garencières, en a été de nouveau publié, d'après le registre des Archives nationales, KK. 264, fol. 2 à 7, par M. Camus, p. 34 et suivantes.

Touraine donne quittance de ces joyaux, en présence de Pierre de Craon, Amaury d'Orgemont, Jean Le Mercier, Philippe de Florigny, Jean de Garencières et Jean Prunelé[1]. Les joyaux furent déposés à Crèvecœur comme les ducats.

Enfin, par un autre acte du même jour, rendu en présence de son chancelier, Amaury d'Orgemont, du s^r de la Ferté et de Jean Le Mercier, le duc de Touraine, en exécution de l'art. 14 du contrat de mariage, constitue à Valentine un douaire de 6,000 livres tournois[2].

Le lendemain, le frère du roi quittait Paris pour rejoindre Charles VI à Montargis et faire avec lui le voyage de Languedoc. De passage à Nevers, le 30 septembre, il choisit Jean de Garencières « pour garder bien soingneusement certainnes grosses sommes de florins, vaisselle et joyaux qui sont à nous[3] et que, par l'ordenance et plaisir de Mons. le roy, avons faict mener et mectre en garde et depost en son chastel de Crievecuer en Brye..., » « avec et soubz luy deux escuiers et un portier, » demeurant toujours en ce château, « que mondit seigneur nous a pour ce faire presté. » Les gages de Garencières étaient fixés à 60 francs par mois[4].

Le même jour, à Paris, prenait fin la contestation relative aux revenus d'Asti. Le duc de Touraine n'avait pas voulu retarder son départ pour cette question. Par lettres du 13 septembre[5], il avait chargé Jean Le Mercier, son conseiller et maître d'hôtel, et Jean de Garencières, son chambellan, de composer et de conclure en son nom avec les ambassadeurs milanais relativement à cette contestation. L'entente se fit dans les termes suivants[6] : le duc de Touraine acceptait Asti comme rapportant 18,000 florins par an. Pour la somme manquante, soit 12,000 florins, le duc recevrait 150,000 florins en trois termes, de trois en trois ans[7]. Jusqu'au premier terme ou jusqu'au premier paiement de

1. Arch. nat., KK. 896, fol. 36 v° à 39 v°. Cet acte contient l'inventaire des joyaux.

2. Document III.

3. Il est bon de remarquer que sur les 200,000 ducats déposés, 100,000 appartenaient au duc de Touraine pour en user librement; il les avait fait mettre à Crèvecœur comme les autres.

4. Bibl. nat., Pièces orig., *Garencières*, 155.

5. Présents : Pierre de Craon, Oudart de Molins et le sénéchal de Touraine (Bibl. nat., ms. fr. 6537, fol. 43).

6. Paris, 30 septembre 1389 (Arch. nat., K. 67, fol. 31).

7. Cf. plus haut les « modéracions » du 2 décembre 1388, art. 1.

50,000 florins, le comte de Vertus devait 12,000 florins (le déficit même) par an. Après le premier paiement, la dette s'éteignait d'un tiers, et Jean-Galéas, ne devant plus que 100,000 florins, payait jusqu'au second terme 8,000 florins par an. Et ainsi de suite.

Désormais, les choses étaient réglées dans le plus grand détail, et le contrat de mariage recevait son plein effet, sauf les modifications qui viennent d'être signalées.

E. JARRY.

## I.

2 décembre 1388.

Modifications accordées par le roi et le duc de Touraine aux articles 12, 3, 5, 10 et 16 du contrat de mariage. — (Bibl. nat., ms. fr. 3863, p. 148. — Copie moderne.)

Ludovicus, regis quondam Francie filius, dux Turonie, comes Valesii et Bellimontis super Isaram, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus nos vidisse binas litteras Serenissimi principis et domini nostri regis Francorum, tenoris et continentie subsequentis :

Carolus, Dei gracia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod nos, recolentes quod in tractatu matrimonii alias in nostri presentia inito et celebrato per et inter carissimum germanum nostrum Ludovicum, ducem Turonie, ex parte una, et Beltramum Guaschum, gubernatorem comitatus Virtutum, procuratorem et procuratorio nomine illustris principis Galeaz Vicecomitis, domini Mediolani, comitis Virtutum, etc..., avunculi nostri dilecti, et illustris Valentine, nate sue, ducisse Turonie, ex altera, continentur duo capitula tenoris et continentie subsequentis : *Item est actum... videbitur convenire*[1]. Verum quia pro parte prefati comitis Virtutum nobis extitit supplicatum et cum instancia requisitum per ambaxiatores suos ut dignaremur ipsum comitem liberare, quittare et absolvere a prestatione dicti juramenti de quo in dicto secundo capitulo, quod incipit *facietque dicto juramento astringere, etc...*, fit mentio, et ab omni vinculo obligationis quo astringeretur vigore dicti capituli et ratificationis per ipsum comitem facte de dicto tractatu matrimonii, et omnibus et singulis contentis

1. Il a semblé inutile d'allonger ces documents en reproduisant textuellement les articles du contrat.

in eo, multis rationibus et causis per ipsos ambaxiatores nobis oretenus explicatis et in scriptis datis; volentes itaque prefato comiti de predictis libere complacere, tenore presentium, ex certa scientia et de nostre plenitudine potestatis, liberamus, quittamus et plenarie absolvimus eumdem comitem Virtutum a prestatione sacramenti predicti et ab omni obligatione qua astrictus esset vel astringi posset quovismodo in futurum ad faciendum fieri juramentum predictum, ita quod de cetero ad id nullatenus teneatur nec astringi possit, nec quicquam de predicto sacramento fieri faciendum peti vel requiri valeat ullo tempore per quemquam ullo modo, habentes in ipso comite confidentiam pleniorem, quod circa contenta in dictis capitulis, adveniente casu de quo in ipsis fit mencio, taliter providebit, ejusque libere dispositioni relinquentes ut providere possit, illis melioribus modis qui sibi videbuntur, quod prefata Valentina nata sua ejusque liberi de dicto matrimonio procreandi suum debitum consequentur circa ejus successionem prout inter ipsas partes pactum extitit et conventum. Non intendentes per aliqua suprascripta derogare nec innovare circa alia in dicto tractatu matrimonii contenta, sed potius volentes ea firma et rata perpetuo permanere, moderationibus et declarationibus per nos et nostras patentes litteras super hoc factis duntaxat exceptis. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus litteris est appensum. Datum apud Malumdumum prope Pontisaram, die secunda decembris, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo octavo, regni vero nostri nono.

Carolus, Dei gracia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod, exposito nobis per ambaxiatores illustris principis Johannis Galeaz Vicecomitis, domini Mediolani, comitis Virtutum, avunculi nostri dilecti, quod in tractatu matrimonii alias in nostri presentia inito et celebrato per et inter carissimum germanum nostrum Ludovicum, ducem Turonie, ex parte una, et Beltramum Guaschum, gubernatorem comitatus Virtutum, procuratorem et procuratorio nomine prefati comitis Virtutum et carissime consanguinee nostre Valentine, nate sue, ducisse Turonie, ex parte altera, quedam inter cetera continentur et aliqua dubia orta sunt, indigentia moderatione, reformatione et declaratione ad tollendum inconvenientia et debata exinde forsitan sequtura, supplicantes nobis ut super ipsis dignaremur de benignitate regia providere. Cupientes itaque prefato comiti Virtutum, avunculo nostro, super requisitionibus superinde nobis sui parte factis in his que cum honore possumus liberaliter complacere, ex certa scientia et regia

auctoritate nostra et de nostre plenitudine potestatis, super infrascriptis requisitionibus et dubiis fieri fecimus et facimus per presentes infrascriptas responsiones, moderationes, reformationes et declarationes, prout inferius reperietur seriatim fore descriptum, videlicet [I] primo super ea parte dicti tractatus que incipit *Si vero terre et res predicte...*, ad tollendum omnem dubietatem que posset oriri, cum verba predicti non declarent tempus aliquod infra quod solvi debeat summa que deficeret, petunt dicti ambaxiatores dicta verba declarari per modum quo dictus comes Virtutum habeat terminum trium vel saltem duorum annorum post completam solutionem totius dotis, ad solvendum illud quod repertum fuerit deficere ad dictam summam triginta milium florenorum, solvendam in dictis tribus vel duobus annis pro rata id quod defecerit, ut prefertur; respondemus, volumus et declaramus quod, ipso comite solvente quolibet anno redditum ejus quod deficiet de summa triginta millium florenorum, dilationem damus solvendi defectum dictorum triginta milium florenorum ad similes terminos, videlicet trium annorum, sicut centum quinquaginta millia floreni ultimi solvi debent; ita videlicet quod interim, et quousque fiat prima solutio tertie partis summe que debebitur ratione dicti defectus, solvet dictus comes singulis annis dictum deffectum dictorum triginta millia florenorum redditus integraliter, et cum dictus comes solverit terciam partem dicti debiti pro prima solutione, erit quictus a solutione tertie partis dicti redditus defficientis, et facta solutione secunda alterius tertie partis debiti, erit quictus a solutione duarum partium dicti redditus defficientis; soluta vero ultima tertia parte dicti debiti, erit dictus comes Virtutum quictus penitus ab ulteriori solutione dicti deffectus dicti debiti et reddituum predictorum, et de predictis solutionibus fiendis secundum quod facte fuerint fient littere et quictationes oportune de termino in terminum. [II] Item super ea parte dicti tractatus continente quod ***idem comes Virtutum faciet quod vassalli, subditi et fideles sui, ratione rerum, castrorum et terrarum predictorum, facient fidelitatem...*** petunt dicti ambaxiatores dicta verba taliter declarari quod non astringant ipsum comitem ad dandum nisi solummodo illa bona in quorum possessione et saisina erat et de presenti est; respondemus, volumus, moderamus et declaramus quod, de contentis et expressatis in tractatu, de quibus dictus comes Virtutum dicebat se non habuisse homagium, idem comes teneatur solum cedere actiones. De aliis vero declaratis et expressatis in tractatu, de quibus dicebat se vel comune Astense habere fidem et homagium, si sint

aliqua de quibus in veritate fidem et homagium non habebat, declarentur illa commissariis qui ibunt pro apreciatione terrarum et castrorum et rerum aliarum de quibus fit in dicto tractatu mentio, qui nobis referant, et providebimus. [III] Item super ea parte dicti tractatus continente quod *ducentum millia floreni necnon alii centum quinquagenta millia floreni infra tres annos solvendi*, *sicut solventur*, *deponentur*, *etc...*; respondemus, volumus, moderamus et declaramus quod, licet a tractatu non esset deviandum, quod ducentum milia floreni cum dicta ducissa apportentur, videlicet centum millia qui esse debent dicti germani nostri in crastinum nupciarum et alii centum millia de illis qui debent deponi; qui quidem centum mille etiam in crastinum nupciarum tradantur ad deponendum ad electionem nostram, et quod in fine primi anni immediate sequentis, solventur alii centum millia floreni, et in fine cujuslibet aliorum trium annorum subsequentium solvantur quinquagenta millia floreni pro complemento summe totalis; qui etiam centum mille floreni ex una parte et reliqui centum quinquaginta mille floreni deponentur ad electionem nostram, sicut alii centum mille floreni deponendi primitus antedicti, et quod in hujusmodi positionibus fiendis sint presentes gentes dicti germani nostri ad hoc deputande, et de predictis solutionibus fiendis, secundum quod facte fuerint, de termino in terminum fient littere, promissiones et quictationes oportune ad plenam securitatem dicti comitis Virtutum et dicte Valentine, nate sue. [IV] Item super ea parte dicti tractatus incipiente et continente *que omnia universa et singula... effectualiter compleantur, etc...* petunt et requirunt ambaxiatores predicti quod moderentur illa verba, videlicet *in casu tamen quo omnia supradicta pro parte domini Mediolani effectualiter compleantur, etc...* taliter quod pro quolibet omisso per prefatum dominum Mediolani, prefatus germanus noster dicere non possit non teneri attendere promissa per eum, et quod verba predicta de ipso capitulo penitus auferantur, quia sufficere debent promissiones hinc inde solemniter facte; respondemus et volumus quod, consummato matrimonio, illa clausula et verba predicta pro non appositis habeantur. [V] Item ad hoc quod petunt et requirunt predicti ambaxiatores declarari quod, in casu quo dicta ducissa consanguinea nostra perveniret ad statum viduitatis, sit in arbitrio prefati comitis facere eam repatriare et maritare cui voluerit, omni impedimento cessante, et quod ad hec teneantur domini regales, ita ut contrarietas nulla sit; respondemus quod hujusmodi petitionem et requisitionem tamquam rationi consonam ratam habemus et accep-

tam. Decernentes, volentes et mandantes predictas responsiones, moderationes, reformationes et declarationes debere inviolabiliter observari, ipsasque solemniter promittimus per presentes observari facere, ac firmas et ratas haberi per prefatum germanum nostrum, ceteris conventionibus et articulis in dicto tractatu matrimonii contentis in suo robore permansuris, quibus per presentes non intendimus aliqualiter derogare, nec aliquid innovare, excepta duntaxat ea parte dicti tractatus que incipit *facietque juramento*, *etc*... a quo quidem juramento ipsum comitem Virtutum plenarie liberavimus et quittavimus, et per nostras alias patentes litteras reddidimus absolutum. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus litteris est appensum. Datum apud Malumdunum prope Pontisaram, die secunda Decembris, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo octavo, regni vero nostri nono.

Premissarum itaque litterarum diligenter intellecto tenore, ex certa scientia, et de nostra spontanea voluntate ac deliberato proposito, omnique modo, jure, forma et causa quibus melius et validius possumus, litteras ipsas ac omnia et singula contenta in eis approbamus et laudamus, ac ratas et gratas, rata et grata habemus et tenemus, ac habere, tenere et perpetuo observare solenniter promittimus per presentes, et ad cautelam liberationes, quittationes, absolutiones, responsiones, moderationes, reformationes et declarationes in nostri personam conceptas, similes illis que prout in premissis relegitur litteris facte sunt per prefatum dominum nostrum regem, tenore presentium fecimus et facimus, et obtinere volumus et intendimus plenam et perpetuam roboris firmitatem. In quorum testimonium et evidentiam, has nostras patentes litteras fieri fecimus, nostrique sigilli appensione muniri. Datum apud Malumdumum prope Pontisaram, die secunda decembris, anno domini millesimo trecentesimo octogesimo octavo.

## II.

15 septembre 1389.

Choix du château de Crèvecœur en Brie pour le dépôt de la dot de Valentine; élection des commissaires chargés de la garde des clés et de la recherche des domaines susceptibles d'être achetés en remploi. — (Bibl. nat., ms. fr. 3863, p. 154. — Copie moderne.)

Ludovicus, regis Francorum filius, dux Turonie, comesque Valesii

et Bellimontis super Ysaram, necnon dominus Astensis, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus nos vidisse litteras domini nostri regis tenoris et continentie subsequentis :

Carolus, Dei gracia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod, cum in tractatu matrimonii inito et celebrato inter carissimum germanum nostrum Ludovicum, ducem Turonie, ex parte una, et Bertrandum Guaschum, gubernatorem comitatus Virtutum, procuratorem et procuratorio nomine illustris principis Johannis Galeaz Vicecomitis, domini Mediolani, comitis Virtutum et avunculi nostri dilecti, necnon carissime sororis nostre Valentine, nate sue, ducisse Turonie, ex parte altera, inter cetera actum fuerit inter partes quod prefatus avunculus noster, preter et ultra terras, castra, villas et loca de quibus in dicto tractatu fit mentio, pro dote ac nomine et ex causa dotis predicte nate sue dabit, constituet, assignabit et solvet prefato germano nostro, aut ejus certo mandato, summam quatercentum et quinquaginta mille florenorum ducatorum boni auri et legitimi ponderis vel valorem eorumdem solvendorum per modum et ad terminos infrascriptos, videlicet statim in crastino diei sponsationis, et cum jacuerint insimul dicti conjuges, summam trecentum millia flor., et alios centum quinquagenta mille flor. infra tres annos proxime et continue subsequentes, videlicet anno quolibet quinquagenta mille flor., et de dictis trecentis mille flor. in crastinum sponsationis, ut est dictum, solvendis, predictus germanus noster lucrabitur pro ipso centum mille flor. ad faciendum de ipsis suam omnimodam voluntatem, absque eo quod umquam restitutioni debeant subjacere, residuum vero, videlicet ducent. mille flor. necnon alii centum et quinquagenta mille floreni infra tres annos, ut est dictum, solvendi, sicut solventur, deponentur seu custodientur sub quatuor clavibus et certis modis et formis in ipso tractatu contentis; et eligent dicte partes quatuor viros, videlicet utraque pars duos, qui potestatem habeant querendi terras et hereditagia in regno Francie vel extra, ut propinquius et commodius fieri poterit, pro dote prefate sororis nostre Valentine, in quarum quidem terrarum et hereditagiorum emptione et acquisitione, dicte pecuniarum summe, videlicet trecenti et quinquaginta mille floreni per dictos quatuor viros, de et cum consilio et assensu nostri, patruorum nostrorum, ac dicti avunculi nostri, et non alibi convertentur, prout hec et alia in dicto tractatu plenius continentur. Postmodum vero, annuendo supplicationibus et requisitionibus nobis factis per ambaxiatores et procuratores prefati avun-

culi nostri super quibusdam dubiis ortis circa contenta in tractatu predicto, certas responsiones, moderationes et declarationes fecerimus, et inter ceteras super ea parte dicti tractatus continente quod ducentum mill. flor. infra tres annos solvendi, sicut solventur, deponentur, etc... responsionem fecerimus in hac forma, videlicet[1] *respondemus... natæ suæ*, prout constat latius per nostras patentes litteras nostri sigilli appensione munitas, datas apud Malumdumum prope Pontisaram die secunda decembris, anno domini millesimo trecentesimo octogesimo octavo, regni vero nostri nono; quas quidem litteras, responsiones et moderationes nostras prefatus germanus noster similiter approbavit et laudavit, prout per ejus patentes litteras[2] sui sigilli appensione munitas plenius continetur. Cumque consequenter, consummato matrimonio, tempus se obtulerit ut locum in quo predicti denarii deponi debeant et personas ad eos conservandos eligere debeamus, eligimus castrum nostrum de Crepicordio in Bria, in quo dicti denarii deponentur sub quatuor clavibus, quarum duas ordinavimus teneri et custodiri per dilectos et fideles nostros milites Arnaudum de Corbia, cancellarium nostrum, et Guillermum, vicecomitem Meleduni, cambellanum nostrum, pro parte nostra, et alias duas consimiliter per dilectos et fideles nostros milites et consiliarios Petrum, dominum de Caprosia, et Johannem Mercerii, dominum de Noviento, pro parte dicti germani nostri, quos quidem quatuor milites nostros deputavimus et deputamus ad custodiendum dictas claves sub quibus erunt denarii predicti. Quos quidem denarios, scilicet ducent. mille flor. qui in primo termino solvi debebant juxta moderationem nostram predictam, prefatus illustris princeps Johannes Galeaz Vicecomes, comes Virtutum, avunculus noster dilectus, solvit et realiter numeravit, dictosque ducentos mille florenos ipsum solvisse et realiter numerasse confitemur, videlicet centum mille flor. quos prefatus germanus noster lucrari debuit et lucratus est in crastinum nuptiarum juxta formam dicti tractatus, et quos centum mille florenos idem germanus noster realiter habuit et recepit, dictosque ducentos mille flor. numerari fecisse per Petrum Michaelis, civem et mercatorem Luchanum, nuncium et specialiter destinatum per prefatum avunculum nostrum, de mandato et ex impositione sibi factis per nobiles viros Anthonium de Porris, militem, comitemque Polencii, et Berretum de Vicecomitibus ac circumspectos viros Faustinum de

1. Troisième réponse de la deuxième lettre du 2 déc.
2. Lettres du 2 déc. 1388 (Bibl. nat., ms. fr. 3863, fol. 148). Doc. I.

Lantanis, Franciscbum (*sic*), legum doctorem, Prevedinum de Merliano, Bertrandum Guaschum et Andriolum de Arisiis, ambaxiatores et procuratores prefati avunculi nostri, ad hoc specialiter per ipsum deputatos; alios vero centum mille florenos, qui in primo termino deponi debebant, prout in dictis tractatu et litteris continetur, confitemur et testamur realiter esse depositos et etiam consignatos in dicto castro nostro de Crepicordio per nos propter hoc electo, ut est dictum, necnon dictos centum mille florenos esse et remanere confitemur in et sub custodia predicta. Confitemur insuper dictum avunculum nostrum bene et legaliter ac integre solvisse dictos ducentos mille florenos, et in hoc promissionem suam adimplevisse juxta formam tractatus et litterarum predictorum : promittentes facere et curare cum effectu quod dicti centum mille floreni, soluti et depositi in dicto castro nostro, ut est dictum, fideliter custodientur et conservabuntur pro implicando in terris et hereditagiis pro dote prefate Valentine, ducisse Turonie, sororis nostre, et quod in hujusmodi terrarum emptione et acquisitione et non alibi convertentur juxta formam tractatus predicti, ipsosque centum mille florenos in terris et hereditagiis pro dicta dote facere implicari *quam citius commode fieri poterit* promittimus bona fide et sub obligatione bonorum nostrorum; ceterum pro parte nostra et prefati germani nostri eligimus et deputamus dilectos et fideles nostros magistros Nicolaum de Rancia, consiliarium nostrum, Johannem Munerii, Cameræ compotorum nostrorum Parisius clericum, et Hugonem de Guingant, secretarium et notarium nostrum, qui potestatem habeant et quibus tenore presentium concedimus potestatem querendi terras et hereditagia in regno nostro vel extra, ubi propinquius et commodius fieri poterit, pro dote predicta; qui quidem deputati referre tenebuntur predictis quatuor militibus ad dictam custodiam deputatis seu aliis, si nobis visum fuerit, deputandis, terras et hereditagia quas repererint venalia, et exinde ad opus dicti matrimonii et pro dote premissa possint denarii predicti fideliter implicari. In cujus rei testimonium, presentibus litteris sigillum nostrum est appensum. Datum apud Meledunum, die decima mensis septembris, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo nono, regni vero nostri nono.

Premissarum itaque litterarum diligenter intellecto tenore, ex certa scientia, deliberato proposito et de nostra spontanea voluntate litteras ipsas et omnia et singula in eis contenta approbamus et laudamus, ac ratas et gratas, rata et grata habemus et tenemus, ac habere et tenere et perpetuo observare promittimus per presentes.

Et ad majorem cautelam et evidentiam premissorum, dicimus et ex certa sciencia attestamur et confitemur prefatum illustrem principem dominum J. Galeaz, patrem nostrum carissimum, bene solvisse et numerari fecisse dictos ducentos mille florenos, prout in predictis litteris domini mei regis latius continetur. Quapropter prefatum patrem nostrum dominum Johannem Galeaz ejusque heredes et bona sponte et ex certa scientia liberamus, quittamus et plenarie absolvimus ab omni obligatione qua tenebatur vel teneri poterat, tam vigore dicti tractatus matrimonii, quam litterarum predictarum occasione et ratione dictorum ducentorum mille florenorum qui in dicto primo termino solvi et deponi debebant, prout superius est jam dictum. Insuper promittimus per presentes facere et curare quod dicti centum mille floreni, ut premittitur, depositi fideliter custodientur quousque in terris et hereditagiis pro dote predicta fuerint implicati, necnon in premissis taliter nos habere, prout prefatus dominus meus rex per suas litteras predictas promisit se facturum. Et ad hoc obligamus nostra bona presentia et futura, eligimusque etiam pro parte nostra prenominatos consiliarium et clericos magistrum Nicolaum de Rancia, Johannem Munerii et Hugonem de Guingant, per dominum meum regem consimiliter electos, pro querendis hereditagiis et terris ad opus nostri matrimonii et pro dote premissa emendis, prout in premissis est jam dictum. In quorum testimonium, presentibus litteris nostrum jussimus apponi sigillum. Datum Parisius, decima quinta die septembris, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo nono.

Per dominum ducem, Vobis et dominis de Feritate et Johanne Mercerii presentibus.

THIERRY.

## III.

15 septembre 1389.

« Littere quibus dux Turonie constituit doarium domine Valentine. » — (Biblioteca Trivulziana, cod. 1332, fol. 48.)

Ludovicus, regis quondam Francorum filius, dux Turonie, comesque Valesie et Bellimontis super Hisaram, necnon dominus Astensis, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod, cum in tractatu matrimonii celebrati in presentia domini nostri regis et carissimorum dominorum nostrorum ducum Bituricensis et Burgundie inter nos, ex parte una, et dilectum cambellanum

nostrum Bertramum Guaschum, gubernatorem comitatus Virtutum, procuratorem et procuratorio nomine illustris principis domini Johannis Galeaz Vicecomitis, domini Mediolani, comitis Virtutum, etc..., patris nostri, necnon charissime consortis nostre Valentine, nate sue, ex parte altera, inter cetera fuerit actum et in pactum deductum inter partes predictas quod teneamur doare vel dotalicium facere dicte consorti nostre de summa sex millium librarum, durante vita dicte consortis nostre, vel quod ipsa habebit doarium seu dotalicium consuetudinarium secundum usum regni Francie in terris de quibus nos ducem et comitem nominabamus tempore dicti tractatus matrimonii, videlicet illud e duobus quod ipsa duxerit eligendum; idcirco volentes predicta per nos in dicto tractatu promissa attendere et etiam adimplere, ex certa sciencia nostra, spontanea voluntate et deliberato proposito nostro, omnique modo, jure et forma quibus melius possumus, volumus et consentimus quod prefata consors nostra habeat doarium seu dotalicium predictum, videlicet sex millium librarum seu dotalicium consuetudinarium, quod e duobus duxerit eligendum, vita ipsius durante, in et super terris nostris, prout in dicto tractatu continetur; quod quidem dotalicium sex millium librarum, si duxerit eligendum, promittimus assignare seu assignari facere temporibus opportunis, et ex nunc prout ex tunc constituimus et assignamus, volentes insuper quod, in casu quo dicta consors nostra dotalicium consuetudinarium elegerit, quod illud in et super bonis terrisque nostris, tam presentibus quam futuris, habeat et teneat vita ipsius durante, juxta mores et consuetudines locorum in quibus bona et terras continget nos habere, quoad hec bona specialiter obligantes. In quorum testimonium, nostrum presentibus litteris fecimus apponere sigillum.

Datum Parisius, decima quinta die septembris, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo nono.

Per dominum ducem, Vobis et dominis de Feritate et Johanne Mercerii presentibus.

THIERRY.

# NOTE

SUR

# L'ORIGINE DE QUELQUES PASSAGES DE MONSTRELET

J'ai essayé de montrer ailleurs que Monstrelet avait inséré dans sa Chronique la traduction en français d'une relation historique latine, comprenant le récit des événements de 1401 à 1405, et j'ai pensé que cette relation latine était le texte qui se trouve dans la *Chronographia regum Francorum*. J'ai donné en leur place les arguments sur lesquels j'ai appuyé ma manière de voir[1].

Mais il m'a paru qu'il n'était pas sans intérêt d'examiner à ce point de vue le livre I de la Chronique de Monstrelet tout entier, de chercher jusqu'à quel point cette partie de son œuvre était originale, et surtout à un point de vue plus étroit, s'il était possible d'admettre que, dans la portion du livre I de la Chronique postérieure à 1405, Monstrelet se soit inspiré en partie d'un texte latin.

Je l'ai déjà dit, pour la partie de son récit antérieure à 1405[2], la chose m'a paru évidente, et je n'y reviendrai pas. Il me restait à examiner si, pour la période postérieure à 1405 et dans la suite du livre I de Monstrelet, on trouvait à plusieurs passages de sa Chronique une origine latine. Il m'a paru qu'il était facile de faire, pour un certain nombre de fragments du livre I, dans la section postérieure à 1405, des constatations analogues à celles que j'avais faites pour le récit antérieur à

1. *Chronographia regum Francorum*, t. I, p. XXXIV-XLI.

2. Monstrelet, t. I, p. 32-125. — Il n'est pas hors de propos de constater que Douët d'Arcq a eu le vague sentiment que certains passages de Monstrelet étaient traduits du latin ; mais il s'est borné à émettre cette opinion « que Monstrelet s'est souvent servi de pièces latines » (Monstrelet, t. V, p. 304, note 4), ce qui est d'une absolue évidence, puisque beaucoup de pièces diplomatiques reproduites par Monstrelet ont été écrites originairement en latin.

1405, et c'est le résultat de ce petit travail que je veux exposer ici. Le moyen le meilleur pour persuader le lecteur m'a semblé être de mettre sous ses yeux tous les passages où Monstrelet a trahi, selon moi, ses emprunts à une source latine, et c'est ce relevé qui, sans autre préambule, va suivre.

J'avais signalé que, dans les premières pages de son œuvre, Monstrelet avait employé pour désigner la maison de Percy la forme « Persiaque[1], » qui dénonce une origine latine, puisque *Percy* faisait *Persiacum* dans la latinité du moyen âge. Or, on retrouve le « seigneur de Persiaque » à la date de 1406[2]. N'est-ce pas là encore l'indice de l'existence d'un prototype latin auquel Monstrelet a emprunté le nom et sans doute aussi le passage tout entier?

Quelques lignes plus bas, Monstrelet cite le nom du seigneur de « Corroville[3], » peut-être celui du seigneur de Calleville, que, plus tard, il traduira sottement en « Charleville, » ayant eu sans doute sous les yeux la forme « de Carolivilla[4], » et trahissant cette fois la langue à laquelle il avait emprunté cette portion de son récit.

On sera frappé de ce fait que Monstrelet, en plusieurs endroits, écrit « le duc d'Aquitaine[5], » ce qui est proprement la traduction littérale de « dux Aquitanie, » alors qu'ailleurs il cite correctement « le duc de Guienne[6]. »

Plus significative est la mention qu'il fait de « l'evesque de Flory » ou, d'après une autre version, de « l'evesque de Saint-Flory[7], » voulant désigner l'évêque de Saint-Flour et conservant à ce nom son aspect latin.

Les noms d'évêchés ont, à cet égard, joué plus d'un tour à Monstrelet et mis en pleine lumière la liberté étrange qu'il prenait de conserver leur forme latine en français, sans se donner la peine de les traduire, au risque de fabriquer ainsi des noms extraordinaires.

1. *Chronographia regum Francorum*, t. I, p. XXXV.
2. Monstrelet, t. I, p. 130.
3. *Ibid.*, p. 150. — En passant, je signale ce que Douët d'Arcq a transcrit (*Ibid.*, p. 152) sous l'étrange forme « Casin d'Escrevillers » et qui aurait dû être lu par lui « Casin de Serenvillers. »
4. *Ibid.*, t. II, p. 116.
5. *Ibid.*, t. I, p. 170, 243, 348.
6. *Ibid.*, t. I, p. 178.
7. *Ibid.*, p. 257.

N'a-t-il pas imaginé d'écrire « l'evesque de Dignen, du province de Ebredunen, » ou « l'evesque de Dignen, de la province de Bredane[1], » ce qui est extravagant et ne se comprend que reporté en latin, « episcopus Dignensis, Ebredunensis provincie? » Que dire de ceci, « l'evesque de Berdenne[2], » ou encore de « l'evesque de Sistoracense[3], » de la « cité d'Astinence[4], » sinon qu'il n'est pas possible de mieux marquer qu'un texte latin a été maladroitement traduit par un ignorant en matière géographique!

Il n'est pas jusqu'aux titres les plus connus en France, tel celui du comte d'Eu, à qui Monstrelet conserve sa forme latine absolue, en écrivant « le comte d'Augi[5], » sans que Douët d'Arcq, d'ordinaire mieux avisé, ait été frappé par une pareille singularité, d'autant plus notable qu'ailleurs Monstrelet écrit bien « comte d'Eu. »

Diverses expressions aussi, ou mieux, divers mots, sont bien latins, tels que « estre *exemptez* de leurs biens[6], » ou bien « ung pape qui feust du tout à sa *poste*[7]. »

Mais il est bien évident que les noms propres surtout me permettent d'administrer la preuve que Monstrelet a fait des emprunts à une source écrite en latin. Comment en douter quand on le voit écrire « Antoine de Creton[8] » pour « Antoine de Craon, » alors qu'on sait que la forme latine de ce nom est « de Credonio? » Ou quand il cite « Sainte Cesaire[9] » pour « Sancerre, » « Michel du Sabulon[10], » si connu sous le nom de « Michel du Sablon? »

Au même point de vue, l'examen des noms géographiques, on le sait déjà, donne des résultats décisifs à mon sens. Aux exemples que j'ai donnés plus haut, il est facile d'en ajouter d'autres, pris, comme les précédents, dans le premier livre des Chroniques de Monstrelet. Monstrelet ne connaît pas le nom d'Oxford, il ne

1. Monstrelet, t. II, p. 16.
2. *Ibid.*, p. 17.
3. *Ibid.*, p. 18.
4. *Ibid.*, p. 40.
5. Monstrelet, t. II, p. 53. — Heureusement, dans la table, au mot « Augi (comte d'), » Douët d'Arcq renvoie à *Eu* (*comte d'*).
6. *Ibid.*, t. II, p. 96.
7. *Ibid.*, t. II, p. 108.
8. *Ibid.*, t. II, p. 248.
9. *Ibid.*, t. II, p. 277. — On sait qu'en latin cette ville se nommait « urbs Sacricesaris. »
10. *Ibid.*, t. II, p. 324.

connaît que la forme « Apoine » ou « Axoine[1], » c'est-à-dire « Oxoniensis. » De même, il cite l'évêque de « Dinelmes[2], » c'est-à-dire « episcopus Dunelmensis, » et son ignorance lui fait estropier en « Cambray[3] » le nom de « Cambridge. » Ailleurs, il mentionnera « l'evesque de Regence[4], » qu'explique « episcopus Regiensis ; » — le cardinal d' « Ursie[5] » pour des « Ursins ; » — le cardinal « Hostience[6] » pour le cardinal d' « Ostie ; » — de même que, dans un texte qui, sans doute aucun, a été traduit du latin, il écrira « l'evesque d'Albanen[7], » traitant le nom d' « Albano » comme il a traité les autres.

L'une des plus catégoriques preuves que je puisse invoquer en faveur de mon opinion sur la langue de la source employée par Monstrelet n'est-elle pas fournie par le nom d' « Acquigranie[8], » qu'il n'a pas su nommer en français et qu'il a habillé à la française sur un thème latin ? Ce n'est pas tout ; dans une addition à ce chapitre où est nommée « Aquigranye[9], » on relève des formes bien bizarres : « Les ambassadeurs de Posti Romaine..., les ambassadeurs de l'abbé Stabuleuse, » et, quelques lignes plus loin, « les ambassadeurs de Tulle[10]. » Qu'il s'agisse des ambassadeurs de la ville de Rome, « potestatis Romane, » des ambassadeurs de l'abbé de Stavelot, « abbatis Stabulensis, » et de ceux de Toul, « Tullensis diocesis, » la chose est certaine. Aussi a-t-on le droit d'être surpris que le savant éditeur du tome VII des *Deutsche Reichstagsakten*, M. Dietrich Kerler, qui a cherché avec zèle à identifier tous les noms qu'il imprimait, ait négligé ce soin pour les mots « Posti Romaine », empruntés par lui à l'édition de Monstrelet donnée par Buchon. Il est moins surprenant pour ceux qui ont la pratique de l'édition due à Douët d'Arcq que cet éditeur les ait imprimés sans la moindre observation, ait identifié dans la table

1. Monstrelet, t. III, p. 54.
2. *Ibid.*, t. III, p. 60.
3. *Ibid.*, t. III, p. 81 et 82.
4. *Ibid.*, t. III, p. 174.
5. *Ibid.*, t. III, p. 255, 256, 288, 295.
6. *Ibid.*, t. III, p. 189.
7. *Ibid.*, t III, p. 135.
8. *Ibid.*, t. III, p. 43 et 44.
9. *Ibid.*, t. VI, p. 161. — Cette addition a été également imprimée par Buchon dans son édition de Monstrelet.
10. *Ibid.*, t. VI, p. 164.

seulement *Stabuleuse* avec *Stavelot* et ait religieusement noté à la table : « Posti Romaine (les ambassadeurs de). »

Mais ce sont là des observations accessoires, et je n'insiste que sur l'origine latine de ces noms et de bien des renseignements insérés par Monstrelet dans le premier livre de son œuvre. J'ai voulu montrer enfin que si, dans le prologue de son livre II, Monstrelet a expliqué[1] qu'il devait son récit à « plusieurs hommes nobles et autres notables personnes, » tels que les « roys d'armes, heraulx et poursuyvans dignes de foy et de credence qui ont esté presens aux besongnes » (sans lui voir prendre souci de spécifier si ces mots s'appliquaient aussi bien au premier livre comme au second de sa Chronique), nous pouvions affirmer qu'il eût pu ajouter à ces sources orales une source écrite en latin qui, sans doute, se trouvera quelque jour.

J'ai dû suppléer sur ce point à sa discrétion ; mais, après avoir eu la satisfaction de faire connaître le texte auquel, avant 1405, Monstrelet a fait de copieux emprunts, j'ai tenté ici, à défaut du texte lui-même, de montrer que ses emprunts à un texte latin avaient continué après 1405; qu'ils concernaient l'histoire de France aussi, mais surtout l'histoire étrangère ; que, dans la portion de l'œuvre de Monstrelet que j'étudiais, l'ignorance des noms géographiques et historiques était parfois prodigieuse ; qu'enfin, dans son œuvre, il y avait autre chose que des renseignements originaux.

H. MORANVILLÉ.

1. T. IV, p. 128.

# LE RECUEIL

## D'ANCIENNES

# ÉCRITURES DE PIERRE HAMON

## (1566-1567).

L'un des premiers recueils français d'anciennes écritures, formés en vue de constituer en quelque sorte un traité de paléographie, est sans doute celui que l'on doit à un secrétaire du roi Charles IX. Né à Blois dans les premières années du xvie siècle, Pierre Hamon[1], auquel ses talents de calligraphe avaient valu la charge de maître d'écriture du roi Charles IX, devint secrétaire de la Chambre de ce prince en 1564[2]. En 1566 et 1567, il travaillait à la composition de son recueil d'anciennes écritures et visitait successivement dans ce but, le 27 août 1566 et en septembre suivant, les archives et bibliothèques des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Victor; puis, les 28 et 29 septembre 1566, et de nouveau du 1er au 6 mars 1567, la Bibliothèque royale, à Fontainebleau; l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, le 30 septembre 1566; enfin, l'abbaye de Saint-Denys, les 20, 21 et 27 avril 1567[3]. Pierre Hamon avait déjà donné au

1. Sur Pierre Hamon on peut consulter les *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et de Du Verdier, avec les additions de La Monnoye, éd. Rigoley de Juvigny (1772), t. II, p. 288-289; la *Bibliothèque chartraine* de dom Liron (1719), p. 169-170, et les *Singularités historiques* du même auteur (1738), t. I, p. 154-156; la *France protestante* des frères Haag (1855), t. V, p. 423-424; la *Biographie universelle* (Michaud), 1857, t. XVIII, p. 413-414, et la *Nouvelle Biographie générale* (Didot), 1861, t. XXIII, col. 271-272.

2. Dans deux listes des secrétaires de la Chambre ou d'État des rois de France (Bibl. nat., mss. français 7856, p. 1314, et 7854, fol. 125 v°) on lit la mention suivante : « M. Pierre Hamon, en 1564, hors en 1570. »

3. Toutes ces dates sont fournies par le recueil d'anciennes écritures de

public un premier essai de son talent d'écrivain et fait paraître à Paris, chez Jean de Royer, en 1561, puis chez Lucas Breyer, en 1567 (et 1577), en un volume in-4° oblong, l'*Alphabet de l'invention des lettres en diverses écritures*[1]. Mais, l'année suivante, il était brusquement impliqué dans des poursuites pour cause de religion et emprisonné à la Conciergerie, au témoignage de l'*Histoire des martyrs*[2], « à l'instance de quelques grands seigneurs et « malvueillans, prins en sa maison ès faux-bourgs Saint-Germain-« des-Prez-lez-Paris. » Son procès, sur lequel paraît devoir planer toujours un certain mystère, fut bientôt instruit, et « malgré « quelques lettres missives ou patentes du Roi, estant lors à Mets, « que ledit Hamon peust obtenir en sa faveur, il fut, quelques « mois après, executé en la place de Greve, à Paris, après lui « avoir fait premierement brusler en sa presence les susdicts « pretendus papiers[3] et son procès mesme, lequel (comme il sceut « très bien dire et declarer) monstroit assez son innocence. » Pierre Hamon fut pendu le lundi 7 mars 1569; deux jours auparavant, on trouve dans le registre des interrogatoires de la Tournelle criminelle (X[2a] 933), à la date du samedi 5 mars 1569, cette simple mention : « Ce jour, Messieurs assemblez en la « Grant Chambre pour Pierre Hamon[4]. »

Pierre Hamon; Bibl. nat., ms. français 19116, fol. 2 v° et 9, 14 v°, 20, 22, 32, 33, 33 v°, 34, 34 v° et 35.

1. Une réimpression faite à Lyon, par Loys Cloquemin, en 1580, donne à P. Hamon les titres de « maistre de la plume d'or à Paris, secrétaire de la Chambre du roi. » Cf. *Manuel du libraire*, Supplément de P. Deschamps et G. Brunet, t. I, col. 590.

Il y a sous le n° 49 des mss. italiens de la Bibliothèque nationale une description, en cinq livres, de la cour du Grand Seigneur et de l'Empire ottoman du temps de Soliman II (1520-1566), calligraphiée par P. Hamon et à la fin de laquelle on lit : « Hamon Bles[ensis] scribebat ann[o] 1556. »

Pierre Hamon avait aussi « fait la description des Gaules en douze cartes, ecrites de sa main sur parchemin, lesquelles il presenta à M. le reverendissime Charles, cardinal de Lorraine » (*Bibl. franç.* de La Croix du Maine, t. II, p. 289). En 1568, il avait dédié à Charles IX une carte de France (P. Lelong, *Bibl. hist.*, I, n° 550) aujourd'hui conservée à la section des Cartes de la Bibliothèque nationale et exposée dans la Galerie des chartes sous le n° 455.

2. *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Evangile* (Genève, 1619, in-fol.), fol. 775 v°.

3. C'étaient des vers et libelles contre le roi (cf. *Ibid.*).

4. Je dois ce renseignement à l'amicale obligeance de notre confrère M. H. Stein, qui a bien voulu examiner aux Archives nationales les registres et les

Le recueil paléographique formé par Pierre Hamon échappa au feu, qui dévora les papiers saisis chez lui et les pièces de son procès ; à la fin du XVIIe siècle, il se trouvait dans les mains du libraire parisien Louis Billaine, qui le communiqua à Mabillon, dont il imprimait le *De re diplomatica*. Voici en quels termes le savant bénédictin parle du recueil de Pierre Hamon dans la préface de son livre :

Accesserunt specimina Petri Hamonis, quæ opere jam promoto a Ludovico Billanio accepi. Fuit is, Hamo inquam, Caroli IX Francorum regis scriba et regii cubiculi a secretis, cui in mentem venit omnigena scripturarum specimina in lucem proferre, quod paullo ante Romæ tentaverat Johannes Baptista Palatinus Paulo tertio pontifice, atque Venetiis eodem tempore alius quidam, cujus nomen memoriæ meæ modo non occurrit[1]. Verum isti non alia fere quam recentium scripturarum exempla exhibuerunt, sed Hamo de congerendis etiam antiquis sollicitus fuit, obtentis a Rege litteris et facultate mutuandi libros e regia Fontis-Blaudi bibliotheca, et consulendi archiva cœnobiorum S. Dionysii et S. Germani, quod ipse aliquot speciminibus peritissime efflctis, at inexcusis, exsecutus est annis M D LXVI ac sequente. Ex eo aliqua huc translulimus, in primis specimen chartæ plenariæ (ut vocant) securitatis, in papyro Ægyptiaca scriptæ et in Fontis-Blaudi regio penu tum asservatæ, cujus ille aliquot versus calamo expressit et sub C. Julii Cæsaris testamenti fallaci titulo in libellum suum cum aliis retulit[2].

L'œuvre de Pierre Hamon est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 19116 des manuscrits du fonds français (ancien Saint-Germain français 1601). C'est un petit volume in-folio, de 77 feuillets, dans lequel on a maladroitement inséré un traité de perspective rédigé au XVIIe siècle et qui forme les fol. 46 à 70 du manuscrit[3]. Les exemples d'écritures, recueil-

minutes du Parlement et n'y a trouvé aucune autre trace du procès de Pierre Hamon.

1. Mabillon, *De re diplomatica* (Lutetiæ, sumpt. vid. Lud. Billaine, 1681, in-fol.), à la fin de la préface; cf. p. 344-345, tab. I, et p. 456-457, tab. LVI, et aussi le *Nouveau traité de diplomatique* (1755-1765), t. II, p. 132-133 et 595; t. III, p. 581, et t. VI, p. 199.

2. On trouvera dans la table méthodique du *Manuel du libraire* de Brunet, 5e éd., t. VI, col. 538-539, l'indication sommaire de quelques-uns de ces recueils de modèles d'écritures publiés à Rome dès 1523.

3. Au fol. 74-75 se trouve en plus un plan de Jérusalem, aussi du XVIIe siècle.

lis par Pierre Hamon, occupent les fol. 1 à 45, numérotés de sa main à l'encre rouge; les derniers feuillets, 71 à 73 v° (anciennement numérotés 46 à 48) et 76 v° à 77, contiennent des modèles de chiffres anciens et quelques notes, parmi lesquelles la copie de lettres de Charles IX à Jean Gosselin, garde de la librairie royale de Fontainebleau, du 2 mars 1567, autorisant Pierre Hamon à emprunter des manuscrits, avec un reçu, daté du 6 mars, pour deux manuscrits par lui empruntés, et aussi d'autres lettres, du 3 avril 1567, invitant les religieux de Saint-Denys à donner à Pierre Hamon libre accès pour ses recherches dans les archives et la bibliothèque de l'abbaye. On trouvera le texte de ces pièces imprimé en appendice à la description détaillée qui suit du recueil d'anciennes écritures de Pierre Hamon.

H. Omont.

## Recueil d'anciennes écritures de Pierre Hamon.

*(Bibl. nat., ms. français 19116.)*

Fol. 1. « Nottes anticques, desquelles y a un Psaultier en la byblioteque Saint Germain des Prez, qui en est escript en langue latine. — Ces nottes sont appellées Nottes ciceronienes. »

Bibl. nat., ms. latin 13160, provenant de Saint-Germain-des-Prés et auparavant de Saint-Faron de Meaux. — Mabillon a reproduit cette page dans son *De re diplomatica*, p. 457, tab. LVI, d'après Hamon.

Fol. 2. « Nottes ciceronienes. Ces Nottes ciceronienes sont de plus de 1,200 ans. — Par P. Hamon, escrivain du Roy et secretaire de sa Chambre, 1566. »

« Canticum sanctæ Mariæ » et « Canticum Symeonis, » tirés du même manuscrit.

Fol. 2 v°. « Le Psaultier, duquel ce CL<sup>e</sup> Pseaulme, cy après, est tiré de lettre antique, est à Saint Germain des Prez, cherement tenu en la byblioteque de l'abbaye, et y a plus d'unze cens ans qu'il est escript de lettres d'or et d'argent, sur parchemin violet, si uzé que le temps et les lettres ont mangé le parchemin en plusieurs lieulx. — Extraict le 27<sup>e</sup> aoust 1566, par P. Hamon, B[lésois]. »

Bibl. nat., ms. latin 11947, en onciale d'argent et or sur parchemin pourpré.

Fol. 3. « Lettre anticque, de laquelle est escrit tout un Psaultier, assavoir : les argumens et motz capitaulx en lettres d'or et le texte tout d'argent. »

Fac-similé du fol. 290 et v° du même manuscrit.

Fol. 4. « Cest alphabet anticque est extraict d'un Psaultier, escrit à la main, en gros volume, en langue latine, duquel y a un article du prologue en la page suivante de mesme karactere et grosseur. — De la bybliotheque de Saint Germain des Prez. »

Bibl. nat., ms. latin 11550; au fol. 4 v° de l'album de P. Hamon est un fac-similé de partie du fol. 2 et v° du même manuscrit.

Fol. 5. « Ces lettres latines fueilleues, dont ce couplet du premier des Psalmes de David est de l'autre part transcript, sont extraictes d'un Psaultier escrit à la main, en gros volume, duquel aussy l'alphabet cy devant est aussi extraict, avec un article du preface d'iceluy, inceré en la page precedente, pour tesmoingner, par l'antiquité des karacteres y depeintz, des temps et des figures de lettres qui regnoient l'an 669. »

Aux fol. 5 v°, 6 et 6 v°, fac-similés d'initiales ornées tirées du même manuscrit.

Fol. 7. « Autre alphabet anticq, prins es vielz fragmens des livres de ceste mesme bybliotheque. — Lettres françoises, grecques et latines meslées. — Es livres d'Origene et de Gregoire. »

Fol. 7 v°. « Alphabet ancien de lettres françoizes des chartres et tiltres de Saint Germain des Prez, ou tresor de l'abbaye. — Autre alphabet des chartres de ladite abbaye. »

Alphabet et fac-similé de quelques lignes du diplôme de Childebert I[er], du 6 décembre 556, publié par K. Pertz, *Diplomatum imperii,* t. I, p. 7, n. 5. — Charte de Chulberta, de l'an 720; cf. Mabillon, *Annales O. S. B.*, II, 60, et *Gallia christiana,* VII, 422.

Fol. 8. « Autre[s] lettres alphabetiques anciennes prinses es tiltres et antiquitez dudict tresor. — Autres lettres abecedaires tirées et extraictes desdites chartres escrites en escorces d'arbres.



— Autres, extraictes des escorces d'arbres, ainsi qu'on a peu lire es fueilletz de livres qui en estoient escritz. »

Fol. 9. « Lettres latines extraictes d'un fragment des Evangiles [de] saint Mathieu et de saint Marc, escrites en lettres d'or, de mesme karactere, sur parchemin violet, que celles cy presentes. — Extraictz faictz à Saint Germain des Prez, à Paris, es moys d'aoust et septembre 1566, par P. Hamon, escrivain du Roy et secretere de sa Chambre. »

Bibl. nat., ms. latin 11955, alphabet et fac-similé de quelques lignes du fol. 1 et v°, en petite capitale rustique d'or sur parchemin pourpré. Hamon a ajouté la date « Anno 752. »

Fol. 10. « Extraictz faictz es Epistres saint Hierosme et autres anciens volumes de la libræerie Saint Victor, à Paris. — Nota que l'Alcoran qui est en ceste bibliotecque, en langue arabique, est fort bien escrit et mieulx que nulle lettre arabique qu'on puisse trouver, et est escrit d'une canne de Grece. »

(Fol. 11 et 12 vacants.)

Fol. 13. « Alphabet et lettres tirées d'unes pattentes du roy Loys le Gros, VI[e] de ce nom, qui regnoit il y a iiij[c] lvj ans. »

Hamon a ajouté au bas la date 1110.

(Fol. 14 vacant.)

Fol. 14 v°. « Cest extraict de lettres lombardes fort antiques est d'un instrument escrit en escorces d'arbres, en un rouleau de la largeur d'un pied ou environ et de cinq pieds ou environ de longueur, lequel est très cherement gardé entre les antiquitez de la Libræerie du Roy, à Fontainebleau. — Cest extrait a esté fait par moy, P. Hamon, secretaire de la Chambre du Roy, le 28[e] septembre 1566, audit Fontainebleau, en presence de Gosselin, garde de ladite Bibliotheque ou Libræerie du Roy. »

Fol. 15. « Alphabet de lettres lombardes très antiques. — Au dos duquel instrument est escrit : C. Julii Cęs. testamentum, » etc.

Fragment des chartes de Ravenne, qui passait pour le testament de Jules César, reproduit par Mabillon, *De re diplomatica*, p. 344-345, et Supplem., p. 55 (d'après P. Hamon).

Fol. 16. « Lettres grecques fort antiques extraictes de la Libræerie du Roy. »

Lettres initiales capitales. — « Lettres grecques, petit alphabet, ou lettres courantes. — Dipthongues. — Abreviations. »

Fol. 16 v°. « Lettres antiques. — Grec ancien, selon l'advis de Guillaume de Mandreville. — Lettres egiptiennes. — Lettre caldeique. — Autres lettres kaldeiques. — De la Bybliothecque du Roy. »

Fol. 17. « Lettres anticques. — Fragmentum Legis agrarię. — Des loix des Romains establies en leurs dominations d'Afrique. — Extraict faict par Hamon de deux fragmens escripts et gravez en bronze, du temps des Romains, lors qu'ils commandoient en Affricque ; à Fontainebleau, dans la Bybliothecque du Roy. »

Fragment de la loi agraire de 643, reproduit par Mabillon, *De re diplomatica*, p. 344-345 (d'après P. Hamon). Cf. Gruter, *Inscriptions antiques*, p. DXI-DXII ; *Corpus inscr. lat.*, I, 49 ; P.-F. Girard, *Textes de droit romain* (2e éd., 1895), p. 53, nos 72 et 73, et plus loin, fol. 32[1].

Fol. 17 v°. « Autres lettres egiptiennes. — Lettre sarrazine. — Forme d'autre lettre arrabicque. — De la Bybliothecque du Roy, à Fontainebleau. »

Fol. 18. « Lettres moresques tirées des antiquitez de la Bibliothecque de Sa Majesté. — Ces lettres ici dessus sont lettres moresques, et quant ilz veullent enrichir leurs robes, ou escrire

1. Ce fragment n'avait pas échappé à l'universelle curiosité de Peiresc, qui, dans un post-scriptum d'une lettre à son frère, M. de Valavez, en date du 2 mai 1625, et que veut bien me signaler M. P.-F. Girard, professeur à la Faculté de droit de Paris, disait : « Je ne sçay si je vous avois dict que M. du Mous« tier avoit arraché des mains de Monsieur, frere du Roy, ung fragment de « table d'airain, grand comme une feuille de papier toute ouverte, escripte des « deux costez, où il y a des restes des Loix agraires du temps de la seconde « guerre punicque, dont je faisois bien du cas. Je vouldrois que, l'allant visi« ter, vous prinsiez occasion de l'emprunter et puis jetter quelque propos pour « sentir s'il trouveroit mauvais que vous me l'eussiez envoyé soit pour quelque « temps seulement, ou pour tousjours, ou pour luy en demander la succession « aprez luy, puisque sa maladie le rend si chagrin et desgouté des choses qu'il « avoit, comme on m'a dict qu'il est desgousté. Voyez de mesnager cela selon « vostre dexterité accoustumée » (*Lettres de Peiresc*, publiées par Ph. Tamizey de Larroque (1896), t. VI, p. 172 et note 3).

chose fort honnorable, ou representer quelque grandeur, ilz usent de ceste façon cy dessus formée. »

Fol. 18 v°. « C'est une soubscription d'une statue de Rome estant es anticailles du Roy, à Fontainebleau. — Cuspinian[1], sur Tybere, dit : Tyberius Claudius, empereur de Rome, inventa no[tab]les lettres qui furent en uzage pendant son regne, mais après son empire elles furent abolyes et ne s'en trouve. »

Inscription sur le socle de la statue, aujourd'hui conservée au Louvre, de L. Caninius Valens, procurateur des quatre impôts de la province d'Afrique. N° 1112 du *Catalogue sommaire des marbres antiques* du musée du Louvre, par M. A. Héron de Villefosse (1896). Cf. le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, t. I, p. 816, s. v. *Caliga*.

Fol. 19. « Des anticailles du Roy estans à Fontainebleau. »

Inscription arabe, en caractères coufiques, gravés sur pierre, conservée aujourd'hui dans le vestibule du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

Fol. 20. « Lettres arrabicques. — A Fontainebleau, le 29e septembre 1566. »

Fol. 21. « Alphabet d'Armenye. — A Fontainebleau, le 29e de septembre 1566, par P. Hamon. »

Fol. 22. « Des antiquitez de Saint Pere de Meleun, le dernier de septembre 1566. »

Bulle du pape Alexandre III, dont la *rota* seule est reproduite, avec la mention : « La signature du pappe Alexandre; » plus bas, les dates : 1177, 1174 et 1167.

Fol. 23. « Lettres anciennes gothiques. — Du temps de Valentinien et Valens, empereurs, Wlsilas, evesque des Gots, fut inventeur des lettres gothicques, et en icelles traduisit les Saintes Lettres, dict Cuspinian. »

Dans la marge extérieure du fol. 23 sont dessinés les faces et

1. Jean Cuspinien [Spieshammer], *de Cæsaribus atque imperatoribus a Julio Cæsare ad Maximilianum primum commentarius* (Strasbourg, 1540, ou Bâle, 1561).

revers de deux monnaies ibériennes d'argent, la première de la ville d'Irssona, la seconde de Segobriga[1].

Fol. 23 v°. « Figure du pays des Goths, selon Joannis Magni Gothi, archiepiscopi Upsalensis, Historię Gothorum. »

Dessin de la gravure sur bois qui se trouve à la p. 17 de *Gothorum Sueonumque historia*,... autore Jo. Magno (Basileæ, 1558, in-8°).

Fol. 24. « Lettres hebraiques, lesquelles, selon Jehan Baptiste Palatin Romain, estoient en uzage auparavant Esdras. — Selon Postel, ces karacteres ne sont hebreux, ains antiens des Kaldées. — Autres lettres chaldeiques aucunement pareilles. — Selon Johannes Augustinus Pantheus Venetien, Abraham, traversant le fleuve, apporta ces karacteres de Chaldée. »

Il s'agit ici de trois volumes imprimés : 1° *Libro di Giovanbattista Palatino, cittadino romano, nel quel s'insegna a scrivere ogni sorte di lettera antica et moderna*... (Rome, 1540, et années suiv., in-4°)[2]. — 2° G. Postel, *De originibus seu de hebraicæ linguæ et gentis antiquitate liber* (Paris, 1538, in-4°). — 3° Maffei (Raphael Volaterranus), *Commentariorum urbanorum liber*.

Fol. 24 v°. « Ce commentaire de Raphael Volateran. »

Hamon a dessiné sur cette page l'inscription étrusque reproduite au bas des col. 1207-1208 des *Raphaelis Volaterrani commentariorum urbanorum* libri octo et triginta (1603, in-fol.).

Fol. 25. « Lettres hetrusques, volsques et osques, peuple jadis ainsi nommé en Italye, ainsi que Thoscans, Sabins et autres Latins. — Ces lettres hetrusques cy dessus se verifient par le tombeau de Tharcon, qui est en la terre appellée Volateranum, et par plusieurs tables d'ærain, qui sont à Ecubinum. De la diversité des karacteres je croy la diversité des deux mains en une mesme nation estre à cause de deux peuples janigenes et aborigenes, demeurant l'un d'un costé de la rive du Thybre et l'autre de l'autre rive. — Cet alphabet hetrurien, de main senextre

1. Voir Delgado, *Medallas autonomas de España*, t. III, p. 291 et 377. Je dois ce renseignement à l'obligeance de mon confrère et ami M. Babelon.

2. Une bibliographie de ces modèles d'écriture a été récemment publiée par M. Edward F. Strange, *The Writing-Books of the sixteenth century*, dans les *Transactions of the Bibliographical Society*, vol. III, part. I (1895), p. 41-69.

à dextre, a esté tiré du philosophe Tarvizinus par un docteur nommé Theseus Ambrosius, qui traicte des caracteres[1]. »

Fol. 25 v°-26. Extrait du « livre VIII[e] de la premiere decade de l'Histoire de Sicile, selon Thomas Fazellus. De la ville de Panorme, chapitre I[2]. »

Fol. 26 v°-27. Copie calligraphiée de l'inscription gravée dans le *de rebus Siculis* de Fazelli, t. I, p. 323.

Fol. 28. « Ces karacteres sont les premieres lettres qui estoient du temps des premiers hommes avant le deluge, et desquelles Enoch usoit en ses propheties, selon Johannes Augustinus Pantheus Venetus. »

(Fol. 29 vacant.)

Fol. 30. « Ego Andreas cognominatus Habib, diaconus Sirico Chaldeus ; 25 janvier 1567. »

Spécimen d'écriture syriaque, de la main de Habib; cf. fol. 31.

Fol. 30 v°-31. « Ces lettres kaldeiques s'escrivent en coulonne et se lizent, comme nos communes, en ligne. Hamon, 1567. — Kaldeiques majuscules; per Andrias Habib, 25 janvier 1567. Cest Habib a escrit de sa propre main cest alphabet cy dessus, comme aussi l'autre cy devant, et est natif de Babylonne, en Mesopotamye, sur le fleuve d'Eufrates. »

Fol. 32. « Extraict d'un fragment anticque de la Loy des Romains, trouvé au cabinet des bagues du Roy, à Fontainebleau, le 1[er] de mars 1567. — Lequel fragment semble estre un reste egreigné par le feu d'une table de bronze escripte des deux costez, d'une lettre plus grande par l'un d'iceux que l'autre, comme le voyez en ces extraitz, et laquelle table (par son fragment) semble avoir esté rompue, bruslée et fondue, et n'en rester que ceste piece. »

Deux fragments de la loi agraire de 643, reproduits par Mabillon, *De re diplomatica*, p. 344-345 (d'après P. Hamon). Cf. Gruter, *Inscriptiones antiquæ*, p. DXII; *Corpus inscr. lat.*, I, 49; P.-F. Girard,

1. Cf. *Introductio in chaldaicam linguam, syriacam atque armenicam et decem alias linguas*,... Theseo Ambrosio authore (Papiæ, 1539, in-4°).

2. Cf. Th. Fazelli, Siculi, ordinis Prædicatorum, *de rebus Siculis decas prima* (Catanæ, 1749, in-fol.), t. I, p. 321 et suiv.

*Textes de droit romain* (2e éd., 1895), p. 53, nos 72 et 73. Voir plus haut, fol. 17.

Fol. 33. « Extraictz faictz des lettres anticques de l'abbaye Sainct Denys en France, le dimanche xxe d'avril 1567, suivant le contenu des lettres du Roy à ceste fin escrites aux religieux abbé et convent d'icelle abbaye. »

Bibl. nat., ms. latin 9387, Évangiles, à l'usage de l'église de Saint-Denis, du ixe siècle; en lettres d'argent sur parchemin pourpré.

« Cest alphabet cy dessus est tiré d'aucunes Evangiles, escrites en letres d'or et d'argent, sur parchemin azuré, et tellement vieil que le parchemin et letres sont my mangées et uzées. — Cest alphabet est d'un fragment d'escorces d'arbres, de lettres distinctes, sans intervalle de mots ou syllabes. — Cest autre alphabet est tiré d'autres fragmens viels trouvez en fueillets de livres escripts sur escorces d'arbres, tant rompuz et usez qu'on n'en peut trouver un mot entier, d'une letre fort viste et legiere et de motz ou syllabes tous liez de l'un à l'autre. »

Fol. 33 vo. « Cest extraict et alphabetz cy dessus ont esté tirez d'un des plus anciens livres des Evangiles de ladite abbaye Saint Denys en France, le xxie d'avril 1567, par P. Hamon, B[lésois]. »

Fol. 34. « Ceste lettre est eslevée en bosse et taille d'espargne. — Ces karacteres kaldeiques sont tirez d'un vaze de christal de roche très ancien, cherement gardé dans le trezor Saint Denys en France, le 27e d'avril 1567. »

Aujourd'hui conservée au musée du Louvre. Cf. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, planche IV, lettre G.; A. de Longpérier, *Revue archéologique*, t. XII (1865), p. 366; Barbet de Jouy, *Notice des gemmes et joyaux* (1876), p. 46 (E. 104).

« Du privilege de la donnation de Thory en Beausse, au 8 an de son regne; en escorces d'arbres. »

Diplôme de Dagobert Ier (oct. 635), dont l'original est aujourd'hui perdu, publié dans Pertz, *Diplomatum imperii*, t. I, p. 18, n. 16.

Fol. 34 vo. « Preceptum Eneę, episcopi Parisiensis. — Extraict des chartres Sainct Denis en France, escritz en escorce d'arbres; le dimanche 27e d'avril 1567. »

Charte d'Énée, évêque de Paris (868), dont l'original est aujour-

d'hui perdu, publiée par M. R. de Lasteyrie dans le *Cartulaire général de Paris*, t. I, p. 65, n° 48.

Fol. 35. « Emunitas domni Dagoberti regis. — Extraictz faictz ledit jour ; en escriture de canne, sur escorces d'arbres. »

Le nom du roi et l'alphabet seulement reproduits par P. Hamon ne permettent pas d'identifier ce diplôme.

Fol. 35 v°. « Immunitates Karoli per (*sic*) diversis provinciis de omnibus rebus ; en parchemin. — Immunitez de Charlemaigne, es chartres de Sainct Denis en France, dudit jour 27ᵉ avril 1567. — Nota, qu'il y a un tiltre de Garinus, Dei gratia, Silvanectensis episcopus, qui est escrit comme la propre lettre mercantile des Florentins. »

Diplôme de Charlemagne en faveur de l'abbaye de Saint-Denys (776), publié par Doublet, p. 711, et dans le *Recueil des historiens de France*, t. V, p. 731.

Fol. 36. « Toutes ces lettres grecques sont escrites d'or, sur parchemin. — Le livre de ces extraits est cherement gardé ou thresor de l'abbaye Saint Denis en France. — Nota, que par toutes les lettres romaines anciennes de Saint Denys, le C est ainsi : ⊏ quarré. — Ce B ainsi faict est à l'autel des cendres Saint Denys. — Nota, que le *s* des petites lettres est comme cestui *c*.

« Cest extraict de lettres grecques est tiré d'un livre qu'on dict avoir esté faict par sainct Denys, *de la Gierarchie*, escrit tout en lettres greques, dont cestes cy dessus font les capitales.

« Frere Emé de Véelu, aiant la charge et les clefs, delegué par Mess. de Sainct Denis pour me fere exhibicion de toutes choses concernans mon office.

« Tous ces extraitz ont esté diligemment recherchez dans l'abbaye Saint Denys en France, par auctorité du Roy, et tirez fidelement en ce livre les 20 et 27ᵉˢ d'avril 1567, par moy, P. Hamon, secretere de la Chambre, en presence de Mᵉˢ Martin de Bezançon et François Parent, Pierre Porret et du sire..., marchant orfevre excellent et maistre dans la ville de Paris. »

Ce ms. grec des œuvres de Saint-Denys est aujourd'hui conservé au musée du Louvre (Sauzay, *Notice des ivoires*, n° 53) ; les deux miniatures figurant saint Denys et l'empereur Manuel Paléologue

entouré de sa famille ont été reproduites à la fin du Glossaire latin de Du Cange (éd. Didot) et dans l'*Hist. des arts industriels* de Labarte, t. II, pl. 88.

Fol. 37. « L'A b c, ou l'alphabet des lettres Jacobites, extrait d'un fragment imprimé. — Ces karacteres, en nombre 32, ont esté extraits d'un fragment des premieres impressions que m'a presté un advocat de la cour de Parlement à Paris, appelé M. Daniel[1]. — Le nombre ne vault que 31, pour ce que deux lettres sont d'une mesme valleur, qui est le H, *ita* des Grecs. »

Fol. 38. « Lettres assyriennes ou phœniciennes, de la main dextre et senestre. — Nombre 22, et une double, qui .Y. 3h, d'une mesme valleur [xith]. — Cest alphabet a esté extrait des viels fragmens manuels trouvez dans une bybliotheque de Meaux. »

Fol. 38 v°. « Ex libro manuscripto Bedę, de inventione literarum. — Nombre 23, de main senextre à dextre. »

Fol. 39. « Alphabet de Charlemaigne, selon Ottride. — Nombre 23, et une abbréviation[2]. »

*Ibid.* Alphabet grec minuscule. — « Nombre 24, car les deux σ, *c*, ne sont qu'une lettre. — Tirées et extraites de vieils fragmens par Jonas Tydeman, Alleman, de la bibliotheque de Jan du Tillet, evesque de Meaux, le premier jour de juillet 1567. »

Fol. 40. « Alphabet de lettres getiques, autrement du païs de septentrion, fort anciennes, desquelles a escript un Julianus, de inventoribus literarum. — Nombre 22, de main senextre à dextre; à moy données par Jean Tydeman, le 1er jour de juillet 1567 Schemnitz, en Hongrie, ville minerale. »

Fol. 40 v°. « Language et escriture saxonienne très antique, tirée d'un livre escrit à la main, d'une plume artiste, toutefois assez goffe; aagée de 500 ans et plus, le livre est daté de M LXIIII[3].

1. Pierre Daniel, d'Orléans, sur lequel on peut consulter les notices de MM. H. Hagen et L. Jarry.

2. Cet alphabet et plusieurs des suivants ont été copiés par Hamon sur les alphabets joints à la *Polygraphie* de Trithème, et peut-être empruntés à la traduction française de Gabriel de Collange (Paris, 1561, in-4°).

3. Hamon a reproduit sur cette page un passage d'une charte d'Oswald, évêque de Worcester, datée de 969, dont je dois l'identification à l'obligeante érudition de M. G.-F. Warner, et qui a été imprimée en dernier lieu dans le

— Le sieur Giovan Schuz, Anglois, me presta le livre de cette lettre saxonienne, le 7e de juillet 1567; dans lequel ay trouvé escrit de langue et karactere latins :

« Victoria Aegiptiorum,
Invidia Judeorum,
Sapientia Græcorum,
Crudelitas Pictorum,
Fortitudo Romanorum,
Largitas Longobardorum,
Gulla Gallorum,
Superbia vel ferocitas Francorum,
Ira Britanorum,
Stultitia Saxonum et Anglorum,
Libido Hibernorum. »

Fol. 41. « Lettres fort anciennes extraites d'un' antique, le 17 août 1567, gravées en yvoire ou licorne. »

CNBM ⲋNLT ANDR
AR.OB.IN
KERE CEⲋAR ANIKOS
ANDAONS STMNMNT
MS ⲋB LR

Fol. 42. « Cette lettre ancienne d'estat d'Angleterre est celle dont les secreteres uzent encore en leurs pattans, et a esté tousjours ainsi entretenue par le tems jusques à ce jour. Icelle recouverte par les mains de qui l'a m'a fait venir du pays, le... »

Fol. 42 v°. « Lettre naturelle d'Allemaigne. »

Fol. 43. « Autre lettre naturelle d'un des plus suffizans secretaires d'Allemaigne. »

Fol. 44. « Alphabet des antiques Allemans et Germains. — Nombre 24, notes. — Autre alphabet inventé par Doracus. — Nombre 30 karacteres. Extraits de la *Poligraphie* de Tritheme. »

Fol. 45. « Alphabet des antiques Normans, extraict des œuvres de Beda. — Nombre 24. Extrait de la *Poligraphie* de Tritheme. »

Fol. 71. « Notæ Romanorum. — Notæ rusticorum Germaniæ. — Numeralium literarum apud antiquos ordo. »

Fol. 71 v° et 72. « Notæ Græcorum. »

*Cartularium Saxonicum* de M. W. de Gray Birch (London, 1893, in-4°), t. III, p. 529, n° 1238.

Fol. 72. « Hebræorum notę. »

Fol. 73 et v°. Lettres de Charles IX en faveur de P. Hamon (1567), publiées ci-dessous.

---

## APPENDICE.

### I.

*Lettre de Charles IX à Jean Gosselin, garde de la Librairie royale de Fontainebleau, autorisant Pierre Hamon à emprunter des manuscrits.*

(2 mars 1567.)

De par le Roy.

Cher et bien amé, pour autant que nostre amé et feal escrivain et secretere de nostre Chambre Me Pierre Hamon a bezoing de quelques livres anciens de nostre Biblyotheque, mesmes d'un intitulé *De vulgaribus notis*, pour s'en ayder en l'œuvre qu'il traicte des lettres et karacteres qu'il entend mettre en lumiere au prouflt et utilité de la republique de nostre royaume et de toutes personnes qui font profession de letres; à ceste cauze et que nous sçavons bien le desir qu'iceluy nostre escrivain et secretere ha de continuer son labeur en faveur et advancement de toutes gens de sçavoir, nous vous avons bien voulu fere ce mot pour vous mander et ordonner que vous ne faittes aucune difficulté de luy prester tous et chacuns les livres de nostre Libraerie de Fontainebleau, mesmes celuy *De vulgaribus notis*, dont il vous requerra, en prenant recepicé d'iceux, signé seulement de sa main, par lequel il promettra de rendre lesdits livres dans le temps qu'adviserez par ensemble, luy en prestant deux ou trois à la fois et ainsi à mesure qu'il les vous rendra, car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau, le deuxième jour de mars 1567. Ainsi signé : Charles, et au-dessous : Bourdin.

A nostre amé et f[é]al Me Jehan Gosselin, garde de nostre libraerie à Fontainebleau[1].

1. Bibl. nat., ms. français 19166, fol. 73.

## II.

*Reçu pour le prêt de deux manuscrits de la Bibliothèque royale de Fontainebleau donné par Pierre Hamon à Jean Gosselin.*

(6 mars 1567.)

Je confesse avoir receu de Mons^r Gosselin, garde de la Bybliotheque du Roy, deux livres, assavoir : l'un intitulé *De vulgaribus notis*, armoyé aux armoiries du Roy[1], et l'autre en forme de cahyer, qui se commence : « Ce livre est à Monseigneur Jean de Bourbonnois, » et contient plusieurs alphabetz, et finist par ce mot : « Turonis[2]; » lequel je luy prometz rendre dans trois moys prochains venans. Tesmoing mon seing cy mis. A Fontainebleau, dans sa Libraerie, le vi^e jour de mars 1567. Ainsi signé : HAMON[3].

## III.

*Lettre de Charles IX à l'abbé et aux religieux de Saint-Denys pour autoriser Pierre Hamon à faire des recherches dans les archives et la bibliothèque de l'abbaye.*

(3 avril 1567.)

DE PAR LE ROY.

Chers et bien amez, pour autant que nostre amé et feal escrivain et secretere de nostre Chambre M^e Pierre Hamon faict un beau traicté de lettres et karacteres françoys, grecz, romains, italiens et latins, pour iceux reduire en art et mettre en lumiere au proufit et utilité commun, et de toutes personnes qui font profession de letres en cestuy nostre Royaume, et pour ce fere a besoing de viziter et chercher par les chartres et bybliotheques des illustres et antiques maisons, comme est la vostre, ce qui luy est necessaire pour acheminer le dezir qu'il a de rapporter l'antiquité des letres et karacteres, pour, selon le temps et l'uzage, les ramener à leur vraye forme, pour estre doresnavant entretenue par reigles et mesures certaines; à ceste cause et que nous sçavons très bien la bonne affection qu'iceluy nostre escri-

1. Bibl. nat., ms. latin 8779, relié au chiffre de Charles IX.
2. Ce second manuscrit semble n'avoir pas été conservé.
3. Bibl. nat., ms. français 19166, fol. 73; copié au-dessous de la lettre précédente.

vain et secretere ha de continuer son labeur, encommencé en faveur et advancement de toutes gens de sçavoir, nous vous avons bien voulu fere ce mot pour vous mander et ordonner que vous ne faciez aucune difficulté de luy ouvrir vostre Libraerye et fere veoir vos chartres et fondacions antiques, pour en retirer (comme par un pourtraict) le corps, la façon et la forme des karacteres anciens qu'il y trouvera, dont pour cest effect luy presterez toute la faveur à vous possible, avec aussi tous les cahyers et volumes servans à son entreprize, dont il vous requerra, en prenant de luy recepicé d'iceulx, par lequel il promettra rendre lesdits livres ou cahyers dans le temps qu'adviserez par ensemble, luy en prestant un ou deux à la fois, et ainsi à mesure qu'il les vous rendra, car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau, le III[e] jour d'avril 1557. Signé : CHARLES, et au-dessous : DE L'AUBESPINE.

A noz chers et bien amez les religieux abbé et convent de Sainct Denys en France[1].

1. Bibl. nat., ms. français 19166, fol. 73 v°.

# DISCOURS D'OUVERTURE

DU

# CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES

RÉUNI A PARIS EN AOUT 1900[1].

Mesdames, Messieurs,

En vous souhaitant la bienvenue, en vous remerciant cordialement d'avoir répondu à notre appel, avec l'espoir que vous n'aurez pas à regretter les journées consacrées à notre Congrès, je crois devoir, pour ménager un temps précieux, vous communiquer de courtes observations sur plusieurs points dont nous aurons à nous occuper dans nos entretiens et sur lesquels il importe que des hommes compétents comme vous appellent l'attention du public et fassent comprendre à qui de droit combien il reste à faire pour mettre nos bibliothèques à la hauteur de la mission qu'elles ont à remplir et pour leur faire rendre tous les services qu'on est en droit d'en exiger.

Insister sur l'utilité des bibliothèques serait développer un lieu commun ; il ne serait pas moins oiseux de s'étendre sur les progrès réalisés dans leur administration pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle ; mais il y a lieu d'envisager courageusement l'énorme travail qu'il faut s'imposer, pour ne pas s'arrêter dans la voie du progrès, pour appliquer des innovations dont l'expérience a démontré les avantages, pour tirer le meilleur parti des

1. Les communications faites à ce Congrès ont été recueillies dans un volume qui va paraître à la librairie Welter. Le morceau que nous en détachons renferme des observations qui seront approuvées de tous les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* et dont malheureusement il n'est pas toujours tenu compte, même à Paris, quand il s'agit de choisir des bibliothécaires.



richesses amassées par nos prédécesseurs, pour combler des lacunes dont chaque jour nous fait reconnaître l'étendue et surtout pour prévenir de véritables calamités dont nous sommes menacés.

Les défauts de notre organisation tiennent en grande partie à la fausseté des idées qui ont généralement cours sur le caractère des bibliothèques publiques. Ces idées pouvaient être justes au moment où elles ont pris naissance ; mais elles ne répondent plus ni à notre état social, ni aux conditions actuelles du travail scientifique. On ne comprend guère encore chez nous les différences essentielles qui doivent exister entre les bibliothèques affectées à différentes catégories de lecteurs.

Les bibliothèques populaires ont un rôle bien défini, et, si toutes ne sont pas conformes au type idéal qu'on peut s'en former, et qui d'ailleurs doit varier suivant les habitudes locales et les besoins des populations, il serait facile d'en améliorer le fonctionnement pour atteindre le but qu'on s'est proposé en les instituant.

Le rôle des bibliothèques spéciales, rattachées pour la plupart à des écoles, à des académies, à des musées, à des corporations, n'est pas moins parfaitement déterminé, et l'usage auquel chacune d'elles est destinée a fixé, au moins en principe, les règles qui doivent y présider au recrutement, au classement et à la communication des livres.

Il n'en est pas de même des bibliothèques générales, dans la formation desquelles le hasard a, presque partout en France, tenu la plus grande place, et qui, dans beaucoup d'endroits, sont à la fois des cabinets littéraires et des bibliothèques d'érudition. Il n'en saurait être autrement dans les petites villes, et nous sommes heureux de pouvoir constater que beaucoup d'entre elles ont trouvé des bibliothécaires instruits, actifs et obligeants, qui, secondés par les municipalités et les commissions d'inspection, réussissent à satisfaire à la fois les goûts de ce qu'on est convenu d'appeler le grand public et les légitimes curiosités des véritables savants, race qui n'est pas disparue et qui, Dieu merci, ne disparaîtra jamais de certaines localités d'une importance tout à fait secondaire.

C'est dans les grandes villes que règne la confusion dont nous avons droit de nous plaindre, quand nous voyons soumises à des

régimes différents et placées dans des locaux distincts, souvent éloignés les uns des autres, d'une part, des collections de livres très riches pour la période antérieure à 1789 et d'une déplorable pauvreté pour la période postérieure, d'autre part, des collections formées de nos jours à grands frais, bien pourvues des ouvrages qui ont renouvelé et qui renouvellent chaque jour l'état de nos connaissances scientifiques et littéraires, mais d'où sont et seront éternellement absents beaucoup d'anciens volumes et d'anciens recueils auxquels il faut et faudra toujours recourir, surtout pour les recherches historiques, philologiques et artistiques.

A Paris même, sous d'autres formes, se perpétuent et s'aggravent des abus du même genre. Nos grandes bibliothèques, la Mazarine, Sainte-Geneviève, l'Arsenal et jusqu'à la Bibliothèque nationale tendent à devenir de véritables cabinets de lecture, dans lesquels on vient demander des ouvrages de vulgarisation et de lecture courante, tandis que ces dépôts devraient être réservés aux recherches ayant pour but des travaux approfondis et originaux d'érudition, de critique et de science.

A Paris et dans les grandes villes, entre les bibliothèques populaires et les bibliothèques scientifiques d'un ordre élevé devraient se placer des bibliothèques intermédiaires, composées d'un nombre restreint d'ouvrages usuels, 100,000 au maximum et quelquefois moins de 10,000, dans lesquelles les habitués, et notamment les hommes de lettres ayant des articles à improviser, n'auraient pas à subir les lenteurs de communication inévitables dans les dépôts où le nombre des agents préposés au service ne sera jamais en rapport avec les distances à parcourir à travers un dédale de galeries où se pressent, sur des rayons mal éclairés, des millions de volumes et de brochures.

De ce côté, il y aurait à accomplir une réforme qu'on ne saurait trop préconiser, et qui ferait grand honneur à la ville de Paris si elle en prenait l'initiative.

Une autre réforme non moins utile consisterait à ne confier une part dans l'administration des bibliothèques qu'à des personnes sérieusement préparées à ce genre de fonctions. Bien des gens s'imaginent encore qu'un poste de bibliothécaire est une sorte de canonicat littéraire, et il est généralement admis dans le monde que, pour être bibliothécaire, il suffit d'avoir le goût des livres et une certaine culture intellectuelle. Ces conditions ont

même paru superflues dans quelques villes, dont les autorités ont agréé comme bibliothécaires des candidats qu'on n'aurait peut-être pas trouvés capables d'occuper une place de commis ou de concierge. On ne saurait trop répéter que la profession de bibliothécaire demande des aptitudes spéciales, une instruction solide et variée, des connaissances techniques longues et difficiles à acquérir, beaucoup de mémoire et un esprit d'ordre poussé jusqu'à la minutie. Aujourd'hui, un apprentissage est aussi indispensable pour administrer une bibliothèque que pour conduire un bateau, pour construire un édifice ou pour monter, entretenir et faire marcher sans accidents les différentes pièces d'un mécanisme compliqué. Le jour où cette vérité sera bien comprise, on n'osera plus récompenser un agent électoral illettré par une nomination à un poste de bibliothécaire.

En dehors du régime des bibliothèques, il est des questions dont l'examen et la solution ne sauraient s'ajourner. N'y a-t-il pas à préparer des réformes ayant pour but de tirer dans l'avenir un meilleur parti de nos collections bibliographiques? Un immense progrès a été accompli par la publication des catalogues de tous les manuscrits de Paris et des départements, publication entreprise il y a plus d'un demi-siècle, poussée très activement dans les vingt-cinq dernières années et qui est à la veille d'être achevée. Le catalogue général des incunables de nos bibliothèques, dont le premier volume a obtenu un succès dont il était digne à tous égards, se continuera de façon à réunir les suffrages des bibliographes les plus exigeants[1]. Le nombre des catalogues particuliers que publient différentes bibliothèques de Paris et des départements s'augmente chaque jour dans des proportions considérables, et, après bien des retards, bien des tâtonnements, notre génération a vu s'achever l'élaboration du catalogue de

1. L'auteur de ce catalogue, M[lle] Marie Pellechet, nous a été enlevée par une mort prématurée, le 11 décembre 1900, moins de quatre mois après la réunion du Congrès, auquel elle avait donné un concours des plus sympathiques, des plus actifs et des plus utiles. Le catalogue dont elle avait publié le premier volume lui avait conquis les suffrages et même, nous pouvons le dire, la respectueuse amitié d'un grand nombre de bibliothécaires et de bibliographes, en France et à l'étranger. Ce catalogue ne restera pas inachevé. M[lle] Pellechet a laissé des matériaux et pris des dispositions qui permettront à son ancien secrétaire, M. Polain, de mener à bonne fin cette grandiose entreprise.

tous les livres imprimés du plus grand dépôt littéraire de la France. Depuis déjà plusieurs années, il n'existe plus à la Bibliothèque nationale un volume ou une brochure qui ne soit régulièrement coté et représenté par des notices destinées à former le catalogue général. Les longues et délicates opérations que nécessitent la mise au point, l'unification et le classement définitif de ces millions de notices se poursuivent avec activité; l'impression en marche régulièrement, et le XIX<sup>e</sup> siècle ne se clora pas sans que l'Imprimerie nationale ait mis en circulation les cinq volumes où sont décrits, au nombre d'environ 60,000, les volumes et les pièces composés par les auteurs dont le nom commence par la lettre A. On peut apprécier les services que rendra notre publication d'après l'usage qui se fait, même en dehors de l'Angleterre, du catalogue des livres imprimés du Musée britannique, mémorable et gigantesque entreprise à l'achèvement de laquelle une assemblée comme la nôtre doit applaudir avec un sincère enthousiasme.

Mais l'utilité de notre catalogue s'augmentera singulièrement le jour où les indications qu'il contient seront complétées par la mention d'une foule de pièces que la Bibliothèque nationale ne possède pas et dont il y a des exemplaires soit à la Mazarine, soit à Sainte-Geneviève, soit à l'Arsenal. S'imagine-t-on qu'aujourd'hui un savant qui n'a pas trouvé à la Bibliothèque nationale un volume ou une pièce dont il a besoin doit aller successivement frapper à la porte des trois autres bibliothèques, et que, même après ces voyages, il n'a pas la certitude que le texte désiré n'est pas dans un de ces dépôts? Formons donc des vœux pressants pour que toutes nos bibliothèques parisiennes soient dotées de catalogues absolument complets, dont les articles soient rédigés selon les principes suivis à la Bibliothèque nationale, de façon à permettre de les classer et de les fondre dans le catalogue de celle-ci. Espérons que, l'an prochain, quand nous aurons mis en distribution les cinq premiers volumes de notre Catalogue général, c'est-à-dire ce qui répond à la lettre A dans la série alphabétique des noms d'auteurs, nos excellents collègues de la Mazarine, de Sainte-Geneviève et de l'Arsenal tiendront à honneur de signaler, pour cette série, des centaines, sinon des milliers, d'articles représentés dans leurs collections et dont il n'y a point d'exemplaires à la Bibliothèque nationale.

Une autre raison milite en faveur de l'unification des catalogues des bibliothèques de l'État. Ces dépôts renferment des séries considérables de livres doubles qui aujourd'hui restent le plus souvent sans emploi. Il y a là une précieuse réserve pour remplacer dans l'avenir des exemplaires qu'un trop fréquent usage obligera nos successeurs à réformer. Mais, sans nous priver de cette ressource, nous pouvons dès maintenant appeler ces doubles à un service d'activité.

Quand l'État possède dans ses dépôts parisiens jusqu'à une dizaine d'exemplaires de tel ou tel ouvrage rarement consulté, pourquoi ne pas mettre, pour un temps limité, à la disposition des savants de province, quelques-uns de ces exemplaires? Pourquoi ne créerait-on pas, sur le papier, les cadres d'une sorte de bibliothèque circulante, dont le premier fonds, à peu près uniquement composé de vieux livres, ne tarderait pas à prendre de grands développements? A coup sûr, des dons et des legs lui seraient faits par de généreux bienfaiteurs, et elle aurait des droits tout à fait particuliers à être largement comprise dans la distribution des ouvrages que publient et patronnent les administrations publiques et les corps savants.

Je sais bien que l'organisation d'un tel service rencontrerait actuellement de sérieuses difficultés, et que la Bibliothèque nationale ne possède pas des locaux appropriés à l'extension que prendrait à bref délai notre bibliothèque circulante, fût-elle, comme de raison, uniquement consacrée à faciliter les travaux scientifiques entrepris en province. Mais nous devons espérer que, grâce à une judicieuse et incomparable munificence, nous pourrons un jour disposer, à Paris même, d'une annexe où s'effectueraient commodément les opérations dont il s'agit et qui justifieraient, encore plus que par le passé, la qualification de nationale donnée à notre grande bibliothèque.

Je vous demande pardon, Messieurs, de m'être laissé attarder à vanter ainsi les bienfaits, encore hypothétiques, de la publication et de l'unification de nos catalogues. Ce résultat obtenu, quand on aura, dans un répertoire facile à consulter, l'inventaire complet des livres conservés dans les bibliothèques de l'État à Paris, on admirera à coup sûr la composition de beaucoup d'anciennes séries. Mais, à côté d'éblouissantes richesses, que de lacunes! Nous en connaissons, hélas! un grand nombre,

et malheureusement dans presque tous les compartiments du cadre bibliographique. Beaucoup portent sur les séries anciennes, mais beaucoup aussi résultent de faits déplorables qui se passent journellement sous nos yeux et auxquels nous sommes condamnés à assister impuissants et désarmés.

Légalement, la Bibliothèque nationale devrait recevoir un exemplaire de tous les volumes et de toutes les pièces imprimées en France. En fait, beaucoup de publications auxquelles elle a droit lui échappent, et souvent les exemplaires qu'elle reçoit sont tout à fait défectueux. Certains imprimeurs vont jusqu'à s'abstenir systématiquement de déposer les tirages à part, pour lesquels la loi n'a point créé d'exception et auxquels nous attachons beaucoup d'importance, parce que, faute de les posséder, nous ne pouvons pas enregistrer dans notre catalogue nombre de travaux d'une réelle valeur.

Pour les livres publiés à l'étranger les lacunes tiennent à une autre cause. Les fonds mis à notre disposition sont beaucoup trop restreints pour nous permettre d'acquérir tout ce que le public lettré aurait intérêt à trouver chez nous. La production littéraire et scientifique augmente d'année en année; les recueils périodiques se multiplient; les éditeurs abaissent le chiffre des tirages et élèvent démesurément les prix de vente pour que l'écoulement d'un petit nombre d'exemplaires couvre en peu de temps les frais de la publication. La photographie permet d'ajouter à beaucoup d'ouvrages d'art, d'archéologie, de paléographie, d'ethnographie, de topographie, d'histoire naturelle et de sciences appliquées de luxueux atlas qui en font porter le prix à un taux excessif. Les crédits inscrits au budget sont depuis longtemps restés stationnaires; moins que jamais, ils sont en rapport avec la production intellectuelle des différents pays du monde civilisé.

Dans la catégorie des livres anciennement publiés, chaque jour nous fait constater l'absence de livres très curieux à étudier, même pour l'histoire de la France et de la littérature française. Le somptueux monument que l'Imprimerie nationale élève en ce moment à la gloire de notre vieille typographie n'a pu s'édifier qu'en recourant, pour des chefs-d'œuvre de nos ateliers du XVe et du XVIe siècle, à des exemplaires conservés dans les bibliothèques de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse et de l'Angleterre. Quand une occasion se présente de combler quelques-

unes de ces très regrettables lacunes, l'exiguïté de nos ressources nous réduit presque toujours à l'humiliation de nous effacer devant des concurrents plus heureux.

Dans les trente dernières années, les pouvoirs publics ont pris en considération les doléances des établissements d'instruction supérieure. Reconnaissant que l'outillage de nos laboratoires et de nos observatoires était ridiculement insuffisant, ils ont pris des mesures pour le mettre à la hauteur de ce que les savants étrangers avaient à leur disposition. Dans le même ordre d'idées, ils ont amélioré la situation des musées en leur affectant une caisse spéciale richement dotée. L'outillage des bibliothèques, s'il est permis d'employer cette expression, est, lui aussi, à mettre au niveau des exigences actuelles du travail scientifique et littéraire, et la nécessité d'augmenter les ressources de ces établissements devient de plus en plus urgente.

On se félicite d'avoir prolongé de plusieurs heures la durée de l'ouverture quotidienne des salles de travail; on applaudit en voyant s'élever d'année en année le nombre des lecteurs qui les fréquentent et celui des volumes dont la communication y est demandée. Mais on ne semble pas prêter une attention suffisante à la conséquence la plus naturelle de tels progrès.

A l'accroissement des collections, à l'augmentation de travail qu'entraîne la manutention de collections de plus en plus nombreuses aurait dû correspondre une augmentation du personnel chargé de classer les livres, de les conserver en bon ordre et en bon état, d'en perfectionner les catalogues et surtout d'en assurer la prompte communication à un public de plus en plus exigeant.

D'autre part, beaucoup de nos livres s'usent à vue d'œil; de temps à autre, nous devons remplacer des exemplaires qui tombent en décomposition et dont le maniement peut inspirer des craintes pour la santé des personnes qui ont à les feuilleter. C'est par milliers qu'il faut compter les volumes modernes que la mauvaise qualité du papier a voués fatalement à une mise hors d'usage dans un avenir plus ou moins rapproché. Le danger s'augmente encore par l'impossibilité où nous sommes de faire relier beaucoup de volumes, dont la conservation est compromise par un long séjour sur les rayons, à l'état de brochure. Le nombre des ouvrages dont la reliure est en souffrance s'élève chaque année dans une effrayante proportion.

Un autre sujet de préoccupation, c'est le sort des livres imprimés et manuscrits qui sont exposés sous vitrine dans la galerie Mazarine. Il y a là un choix de volumes qui ont été disposés pour mettre sous les yeux des visiteurs des exemples de ce que l'art des copistes et des enlumineurs, des typographes et des relieurs a produit de plus remarquable depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Improvisée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, cette installation avait un caractère essentiellement temporaire; elle aurait dû disparaître depuis déjà bien des années et faire place à un aménagement définitif combiné de façon à mettre à l'abri de toute détérioration des œuvres d'art d'un prix inestimable. Qu'il nous soit permis d'élever la voix pour apitoyer sur le sort de ces malheureux livres que le xx^e^ siècle pourra nous reprocher de n'avoir pas traités avec tous les égards dont ils sont dignes.

Si les bibliothécaires éprouvent une véritable satisfaction en faisant largement profiter le public des trésors de tout genre confiés à leur garde, l'usage qui en est fait n'est pas sans leur causer souvent de réelles inquiétudes. Je parlais tout à l'heure des livres imprimés dont la mauvaise qualité du papier amènera la destruction. Mais que dire de manuscrits, souvent uniques, fréquemment communiqués et parfois feuilletés par des mains peu soigneuses? Plusieurs, et non des moins beaux, ont, hélas! perdu depuis une cinquantaine d'années une partie de leur éclat primitif et d'une fraîcheur à laquelle de longs siècles de vie n'avaient porté aucune atteinte. Que dire des dangers que font courir à beaucoup de pièces, et surtout aux estampes, les déplacements et les manipulations qu'occasionne la reproduction photographique demandée pour des entreprises auxquelles l'art et la science sont absolument étrangers? Que dire des déchirures causées par le trop hâtif et imprudent déploiement des planches ou des cartes insérées dans certains volumes? Que dire enfin du criminel enlèvement de feuillets que des lecteurs indignes d'entrer dans une bibliothèque s'approprient pour s'épargner la peine de copier quelques pages?

Mais aurais-je dû, Messieurs, vous entretenir de ces misères? Si j'ai été amené à vous prendre pour confidents de mes soucis, c'est qu'au fond beaucoup d'entre vous doivent les partager. Tous, en effet, nous devons nous préoccuper de l'avenir aussi

bien que du présent de nos bibliothèques, et tous, plus ou moins, nous nous trouvons en présence des mêmes embarras : insuffisance de ressources pour faire face à des besoins de plus en plus étendus et variés; difficulté de concilier une extrême libéralité dans les communications avec les précautions qu'exige la conservation des trésors amassés par nos devanciers et que nous devons transmettre intacts et grossis à nos successeurs.

A ce double problème se rattachent presque toutes les questions dont nous aurons à nous occuper dans ce Congrès. La longue expérience de beaucoup d'entre vous aidera à les résoudre, et les observations qui seront échangées dans nos réunions mettront en pleine lumière des résultats acquis et des mesures projetées dont la connaissance ne saurait manquer d'exercer la plus heureuse influence sur le sort des grandes et des petites bibliothèques.

L. DELISLE.

# DISCOURS

DE

# M. LE COMTE DE LASTEYRIE[1]

A L'OCCASION DE LA

# MORT DE M. DE LA BORDERIE

Messieurs,

Les premières semaines de l'année 1901 laisseront de douloureux souvenirs parmi nous, car rarement la mort aura frappé l'Institut de coups plus sensibles et plus redoublés. Notre Académie était la seule qui eût jusqu'ici échappé à ses atteintes, mais cet heureux privilège n'aura pas été de longue durée, car elle vient à son tour de payer sa part du lugubre tribut que ses sœurs n'avaient déjà que trop durement acquitté.

Notre confrère, M. de La Borderie, est mort dimanche dernier à Vitré, sa ville natale.

Il était né le 5 octobre 1827 et appartenait à notre Compagnie, en qualité de membre libre, depuis le 13 décembre 1889. Rarement existence de savant a présenté plus d'unité, et l'on peut dire que les travaux qui ont valu à M. de La Borderie une place parmi nous sont tous inspirés d'une même idée, convergent tous vers un même but : établir sur des bases solides l'histoire d'une province à laquelle l'attachaient tous ses liens de famille et toutes ses affections, dont il a défendu les intérêts présents au Parlement et raconté le glorieux passé dans ses livres, la Bretagne.

1. M. de Lasteyrie, en qualité de président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a lu ce discours dans la séance du 22 février 1901.

M. de La Borderie, au cours d'une longue vie, n'a pas un jour perdu de vue ce programme qu'il s'était tracé dès l'aurore de sa carrière d'érudit. Il en a poursuivi l'exécution avec une patience et une méthode qui ont fait de lui un véritable émule de ces laborieux Bénédictins dont il a repris les traditions, complété les travaux et corrigé les erreurs.

Dès les bancs de l'École des chartes, il avait commencé à s'occuper de l'histoire de sa province, et c'est à un sujet breton qu'était consacrée sa thèse de sortie, qui lui valut le premier rang dans une promotion singulièrement brillante, car elle devait, à elle seule, fournir trois membres à l'Institut.

Tout jeune encore, il avait su, par la vivacité de son intelligence, par l'ingéniosité de sa critique, gagner la confiance d'un des maîtres les plus autorisés de la science paléographique, l'illustre Guérard. Il fut l'un de ses deux élèves préférés; l'autre était notre confrère, M. Delisle, avec lequel il contracta, sous les auspices de ce maître illustre, une de ces amitiés solides, d'autant plus inébranlables qu'elles reposent à la fois sur une mutuelle estime, sur une même passion désintéressée pour l'étude, sur un même culte pour les souvenirs du vieux temps.

M. de La Borderie devait amplement justifier de pareilles amitiés. Non seulement il s'est placé au premier rang des érudits qui se sont occupés depuis un siècle de l'histoire de la Bretagne, mais on peut dire qu'il a complètement renouvelé l'histoire de cette province.

Il n'en était guère dont les origines fussent plus difficiles à démêler. Dom Lobineau s'y était jadis essayé et avait soupçonné le caractère légendaire de la plupart des récits qui prétendaient nous les faire connaître. Mais Dom Morice était venu plus tard se faire le défenseur de ces traditions, et il avait étayé sa thèse d'un tel appareil scientifique, il l'avait appuyée de tant de chartes et de chroniques qu'elle avait fini par triompher, au moins auprès des écrivains bretons, et que bien rares étaient, il y a cinquante ans, les savants convaincus du peu de confiance que méritaient les documents produits pour la justifier.

Guérard toutefois était du nombre, et sa grande expérience lui avait inspiré une si juste méfiance pour les vieilles chartes bretonnes qu'il avait pris le parti de les condamner toutes en bloc, et qu'il en était venu à les envelopper toutes dans un tel dédain qu'il fit longtemps l'opposition la plus vive à la publica-

tion, dans la Collection des documents inédits, du fameux Cartulaire de Redon dont M. Aurélien de Courson avait préparé une édition.

La Borderie eut le mérite de comprendre combien cette sévérité était excessive et de reconnaître, à force de recherches patientes dans les chartriers de la province, que, si une grande partie des documents sur lesquels on avait prétendu édifier l'histoire de la Bretagne étaient ou faux ou interpolés, il y en avait cependant qui ne devaient point être confondus dans cette réprobation générale, et que le Cartulaire de Redon, en particulier, méritait d'y échapper.

Les arguments réunis par notre futur confrère étaient si ingénieux et si probants que le maître, instruit par l'élève, se déclara convaincu. Guérard consentit à la publication du Cartulaire de Redon ; il n'y mit qu'une condition, c'est que La Borderie serait chargé d'en reviser le texte. Celui-ci accepta et s'acquitta du travail avec tant de soin que je puis bien dire, sans manquer à la mémoire de l'homme qui a signé l'ouvrage, que cette précieuse collaboration ne contribua pas peu à lui valoir le prix Gobert que notre Académie lui décerna en 1863.

Au début de sa carrière, La Borderie s'était fait déléguer au classement des Archives anciennes de la Loire-Inférieure. Ce riche dépôt était alors singulièrement abandonné, le département jugeait superflu de faire les frais d'un archiviste, et la garde de ces vieux papiers, qui n'intéressaient personne, était confiée à un simple commis de la préfecture, qui oncques ne prit la peine d'y toucher. La Borderie en entama l'exploration avec une ardeur qui lui occasionna une petite mésaventure. Un inspecteur général des Archives, Francis Wey, ayant, dans une de ses tournées, demandé au vieux commis chargé du dépôt à voir les Archives anciennes, celui-ci s'était avoué incapable de les montrer et avait renvoyé l'inspecteur à M. de La Borderie, « qui seul, disait-il, en avait la clef. » Francis Wey se méprit sur le sens de cette réponse et rédigea *ab irato* un rapport sévère contre ce jeune intrus qui se permettait d'emporter chez lui la clef des Archives.

La Borderie était innocent de ce méfait, mais ce qu'il emporta de son passage aux Archives de la Loire-Inférieure, ce fut une extraordinaire abondance de notes, d'analyses, de copies de pièces, qui formèrent le premier noyau d'une collection qu'il

continua sa vie entière, à travers les dépôts publics et privés de Paris et de la province. Il est parvenu ainsi à réunir une suite de portefeuilles dont la richesse et l'importance rappellent les grandes collections de documents formées jadis par les Bénédictins. Il ne cessa pas un jour de travailler à les enrichir et ne se laissa jamais distraire de ce soin, même aux heures où d'autres soucis et d'autres devoirs semblaient de nature à absorber toute son activité.

Les événements de 1870 l'avaient jeté dans la politique militante. La confiance de ses concitoyens l'avait envoyé à l'Assemblée nationale. Il y siégea sur les bancs de la droite et prit une part active aux travaux de plusieurs commissions importantes, notamment de la Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, pour laquelle il rédigea le rapport sur le camp de Conlie. Mais l'exactitude qu'il déploya dans ses travaux parlementaires ne put jamais le détourner des voies de l'érudition. Bien au contraire, il profita du séjour forcé que ses fonctions de représentant du peuple l'obligeaient à faire dans le voisinage de nos grandes collections parisiennes pour en devenir l'hôte habituel. Jamais la Bibliothèque nationale ne connut lecteur plus assidu, travailleur plus ardent. Dans les nombreuses stations qu'il trouva moyen d'y faire, il prit un goût particulier pour les anciennes impressions et y puisa les éléments d'une histoire des origines de l'imprimerie en Bretagne, livre excellent, qui a servi depuis de modèle à nombre de publications analogues.

C'est à cette époque également qu'il réunit les matériaux de cette curieuse étude qu'il consacra à Noël du Fail, dont il fut le premier à mettre en valeur les charmants tableaux de la vie rustique au XVI$^e$ siècle.

Je ne saurais, dans cet exposé sommaire et improvisé hâtivement, donner une idée suffisante de l'activité scientifique de notre regretté confrère.

Je le puis d'autant moins que les livres qu'il a publiés ne forment qu'une partie de son bagage scientifique. Pour en esquisser un tableau complet, il faudrait dépouiller tous les recueils dans lesquels il a semé son érudition à pleines mains ; il faudrait, par exemple, rappeler sa collaboration aux travaux de l'Association bretonne, où il débuta, tout jeune, par un coup d'éclat, en attaquant avec vigueur des légendes que tout le monde alors prenait pour de l'histoire; il faudrait rappeler la

part qu'il a prise à la fondation de la *Revue de Bretagne*, qu'il a dirigée jusqu'à sa mort, et dans laquelle il a plus d'une fois inséré des morceaux de solide érudition ; il faudrait enfin s'étendre sur les publications de la Société des bibliophiles bretons, dont il fut aussi un des fondateurs et dont il resta toujours l'inspirateur éclairé.

Mais l'œuvre capitale de sa vie, celle qui résume brillamment tant d'années de patientes recherches et d'incessant labeur, c'est cette *Histoire de Bretagne*, dont le premier volume a paru en 1896, et dont il poursuivait la publication avec une activité et une ardeur de jeune homme, comme s'il avait voulu gagner de vitesse la mort dont il devinait l'approche.

La plume, hélas ! lui est tombée des mains au moment où il commençait à entrevoir la fin de ce grand travail. Il l'a heureusement poussé assez loin pour que l'on puisse espérer qu'il se trouvera parmi ses amis, parmi les élèves qui suivirent jadis le cours d'histoire de Bretagne qu'il professa à la Faculté de Rennes, quelque admirateur de ce beau livre, qui tiendra à l'honneur d'en assurer l'achèvement.

Nous pouvons pour cela compter sur la tendre sollicitude de la femme admirable qui fut la digne compagne de sa vie, la confidente éclairée de toutes ses pensées et de tous ses projets. Nous avons pour garants du souci qu'elle prendra de voir achever son œuvre la douce intimité qui l'unissait à notre confrère, le zèle touchant avec lequel elle suivait tous ses travaux.

C'est vers elle que se tourne respectueusement ma pensée en ce douloureux moment, vers elle qui voit disparaître à la fois une belle et noble intelligence, un homme qui a fait honneur au nom qu'elle porte, et en même temps le cœur le plus généreux et le plus tendre, l'esprit le plus vif et le plus enjoué.

L'Académie n'a guère connu de M. de La Borderie que le savant, car il venait peu à Paris et se montrait trop rarement à nos séances. Mais, à côté du savant, il y avait en lui le plus serviable des hommes, le plus aimable des causeurs, le plus sûr et le plus fidèle des amis.

Ce sont ces qualités qui le rendaient si cher à ceux qui avaient le privilège de l'approcher ; ce sont elles qui font aujourd'hui leurs regrets plus profonds encore et plus cuisants.

Je suis certain d'être votre interprète à tous, mes chers confrères, en exprimant ici les sentiments avec lesquels l'Acadé-

mie a accueilli la nouvelle de la disparition d'un homme si digne de l'estime et de l'affection de tous, et vous me permettrez d'envoyer en votre nom, à celle qui illumina son foyer des rayons de sa tendresse et qui souffre si cruellement à cette heure après tant de douces années passées auprès de lui, la douloureuse assurance de nos respectueuses sympathies et l'expression émue de nos profondes condoléances.

# DISCOURS

DE

# M. LE COMTE DE LASTEYRIE[1]

A L'OCCASION DE LA

# MORT DE M. CÉLESTIN PORT

Messieurs,

L'Institut n'a peut-être jamais traversé une période de deuil comparable à celle qui marquera les débuts du XX$^{e}$ siècle. Dix semaines ne se sont pas encore écoulées depuis le commencement de l'année 1901 et déjà neuf de nos confrères ont disparu de nos rangs.

L'Académie des inscriptions, qui avait, il y a quinze jours à peine, payé à la mort sa part de ce douloureux tribut, vient d'être frappée de nouveau. Notre confrère M. Célestin Port s'est éteint, après une courte maladie, à Angers, où il résidait depuis de longues années.

Il était né à Paris le 23 mai 1828 et appartenait à notre Compagnie, en qualité de membre libre, depuis le 11 novembre 1887. Sa vie entière s'est passée en province; elle peut être donnée en modèle à ceux, si nombreux de nos jours, qui croient toute activité d'esprit et tout travail fécond impossibles loin de Paris. Mais c'est surtout aux jeunes générations qui sortent chaque année de nos grandes Écoles et prennent le chemin de la province en maugréant contre les rigueurs du sort, c'est aux jeunes savants appe-

1. M. de Lasteyrie, en qualité de président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a lu ce discours dans la séance du 8 mars 1901.



lés à vivre dans nos archives départementales que son exemple peut être cité à bon droit.

Personne, en effet, n'a montré, mieux que Célestin Port, quelle mine inépuisable un travailleur persévérant peut trouver dans ces dépôts provinciaux, que de travaux originaux et neufs on en peut tirer, quand on a le courage de secouer la poussière vénérable qui couvre tant de documents curieux, la science et le tact nécessaires pour extraire, des vieux grimoires et du fatras des papiers inutiles, le texte inédit, la pièce révélatrice qui permettra de redresser une erreur, de fixer un point d'histoire controversé, de mettre en pleine lumière un atome de vérité!

Célestin Port sortit de l'École des chartes en 1852, après avoir soutenu une thèse sur l'*Histoire maritime de Narbonne*, qui lui valut une médaille au concours des Antiquités nationales. Il appartenait à cette brillante promotion qui eut pour chef un homme qu'il devait retrouver plus tard sur les bancs de notre Académie et qu'il devait suivre de bien près dans la mort, M. de La Borderie. Comme lui, il quitta Paris au sortir de l'École, et, comme lui, il se consacra à l'histoire de la province où toute sa vie devait s'écouler.

Il fut nommé archiviste de Maine-et-Loire le 4 janvier 1854, et c'est au même poste qu'il est tombé lundi dernier, après quarante-sept ans de labeur ininterrompu, sans que les années eussent affaibli son ardeur au travail ou diminué en rien l'exactitude qu'il apporta toujours à l'exercice de ses fonctions.

Mis à la tête d'un dépôt important, il comprit que son premier devoir était d'en faciliter l'accès et de mettre le public à même d'en étudier les richesses. Il entreprit donc d'en dresser et d'en publier l'inventaire, et se plaça au premier rang des archivistes de France par le soin et l'activité qu'il déploya dans l'accomplissement de cette tâche. Ceux qui parcourent aujourd'hui les nombreux volumes dans lesquels il a décrit les principales séries confiées à sa garde, ceux qui consultent son remarquable travail sur les archives municipales d'Angers ou son cartulaire de l'hôpital Saint-Jean ne peuvent se faire une idée de l'énorme labeur auquel il dut se livrer pour mener à bonne fin une œuvre aussi considérable; ils ne se doutent guère de toutes les difficultés qu'il eut à vaincre et dont les moindres ne furent pas celles que lui opposèrent certains fonctionnaires de fâcheuse mémoire, qui, de leur bureau du ministère de l'Intérieur, prétendaient enfermer et

mutiler, dans un même cadre étroit, le travail de nos archivistes les plus zélés et les plus compétents.

De toutes les besognes auxquelles peut se consacrer un érudit, il n'en est pas qui semble plus aride et plus absorbante que les travaux d'inventaire. Il n'en est aucune, toutefois, qui fournisse aux esprits curieux, habiles à comprendre la portée des documents et à en extraire la substance, plus de facilités pour entreprendre quelqu'une de ces publications qui exigent non seulement une science considérable et une critique aiguisée, mais encore la patience et la persévérance indispensables pour aborder le dépouillement des immenses collections aujourd'hui réunies dans nos archives et nos bibliothèques.

Célestin Port avait trop d'originalité dans l'esprit pour ne pas comprendre les ressources qu'il pouvait tirer de l'accomplissement même de ses devoirs professionnels; il avait le tempérament trop ardent pour ne pas songer à les mettre à profit.

C'est ainsi qu'il fut amené à concevoir le projet du livre qui restera son titre capital à la reconnaissance des érudits; je veux parler de ce *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, deux fois couronné par notre Académie, et qui constitue par sa belle ordonnance, par l'abondance et la précision des renseignements qui y sont amassés, une de ces œuvres de rare mérite qui suscitent nombre d'imitations et sont rarement égalées. Célestin Port s'y voua avec l'ardeur, avec la passion qu'il apportait à toutes choses. Il s'y était attaché comme à l'œuvre maîtresse qui arrachera son nom à l'oubli, et lui-même, en écrivant les dernières lignes de ce beau livre, a exprimé en termes touchants les sentiments qu'il nourrissait pour lui : « J'ai commencé presque jeune, disait-il, je termine presque vieux d'années cet ouvrage... Le jour où est partie, pour ne plus revenir, la dernière page avec la dernière épreuve, il m'a semblé que, d'un seul lambeau, vingt années se détachaient de ma vie, dans un sentiment de détresse qui dure encore! »

Il se consola du vide que laissait dans sa vie l'achèvement de ce grand travail en abordant de nouvelles études.

Pendant qu'il écrivait pour son *Dictionnaire* la biographie des Angevins qui avaient joué un rôle dans les événements de la Révolution, il avait été frappé du peu de sens critique dont ont fait preuve la plupart des écrivains qui, depuis un siècle, ont entrepris de retracer la tragique histoire de l'insurrection ven-

déenne; il avait reconnu combien la passion politique, l'absence de renseignements exacts, le peu de souci de rechercher le témoignage impartial des documents originaux avaient contribué à entourer d'une auréole légendaire les principaux personnages de cette tragédie et à faire méconnaître les causes premières et le caractère véritable des événements auxquels ils furent mêlés.

Au cours de ses recherches, une foule de documents curieux et inédits lui étaient passés par les mains; il résolut de les faire connaître, et s'en est habilement servi dans sa *Vendée angevine* pour tracer un tableau tout nouveau des origines de cette terrible guerre civile. Il y décrit d'une façon saisissante cette région perdue des Mauges, d'où est partie la première étincelle, les espérances que firent naître les grands événements de 1789 et les désillusions qui suivirent et les maladresses des pouvoirs publics et les mille épisodes ignorés qui marquent ces trois années d'attente, pendant lesquelles les bonnes volontés s'épuisent, les énergies s'irritent et les foyers de guerre se préparent.

La *Vendée angevine* avait paru en 1888. Cinq ans après, Célestin Port publiait un nouveau volume sur cette terrible époque. Le titre seul du livre indique l'esprit qui l'anime : c'est la *Légende de Cathelineau*. L'auteur s'y attaque à une des principales figures de l'insurrection et prétend contester, au nom d'une critique sévère, le rôle épique que l'on prête communément à celui qu'on a appelé *le saint de l'Anjou*.

Quel sera le jugement porté par l'avenir sur ces livres, dans lesquels notre confrère laisse déborder son admiration ardente pour la Révolution? Je n'ai point à le rechercher en ce moment; je ne veux constater qu'une chose, c'est la valeur historique des documents qu'il a réunis, l'importance des faits qu'il a mis en lumière, la sincérité dont il est animé dans les pages mêmes où éclate la passion qui bouillonne au fond de son cœur.

C'est cette sincérité qui lui attirait l'estime de ceux mêmes dont ses livres attaquaient le plus vivement les opinions. On savait qu'en lui dominait, comme il l'a dit quelque part, « une sympathie toujours vive pour les braves gens mise au service de la vérité. »

Il joignait à cette qualité les dons les mieux faits pour séduire ceux qu'il honorait de son amitié : un esprit des plus alertes, une intelligence ouverte à toutes choses, une obligeance à toute épreuve.

Le 12 janvier 1871 arrivait à la gare d'Angers un convoi de blessés échappés au désastre du Mans. Parmi les malheureux qui s'y trouvaient épuisés par la fièvre et par les fatigues d'une longue route, Célestin Port apprit qu'il y avait un jeune élève de l'École des chartes. Le dévouement qu'il lui témoigna, je ne puis vous le dire, mais trente ans écoulés n'en ont pas affaibli le souvenir chez celui qui vous parle.

Le blessé d'alors est, en effet, votre président d'aujourd'hui, Messieurs, et vous lui permettrez, en envoyant à la famille de notre regretté confrère l'expression des sentiments douloureux qui animent l'Académie, d'y joindre à titre personnel un souvenir ému pour ce travailleur infatigable, qui fut en même temps un esprit convaincu et un homme de cœur.

# BIBLIOGRAPHIE.

G. Gavet, professeur d'histoire du droit à l'Université de Nancy. *Sources de l'histoire des institutions et du droit français : manuel de bibliographie historique.* Paris, Larose, Librairie de la Société générale du Recueil des lois et arrêts, 1899. In-8°, xi-783 pages.

On sait que des efforts énergiques ont été tentés, depuis vingt ans, pour développer, dans nos Universités, l'enseignement de l'histoire du droit français. Or, c'est la thèse de doctorat qui fournit aux étudiants en droit, curieux des recherches historiques, l'occasion naturelle de donner une preuve de leur savoir et de leurs aptitudes. Il est à désirer que tous puissent alors présenter à leurs maîtres un travail original et sérieusement documenté. Mais, pour y réussir, ils ont besoin d'un guide qui les conduise par la main vers les sources et leur trace une route sûre dans l'inextricable complication de la bibliographie. M. Gavet, qui enseigne, depuis bien des années, l'histoire du droit à l'Université de Nancy, a conçu la légitime ambition d'être ce guide; de cette pensée est né le livre que je suis heureux de signaler aux lecteurs.

Ce volume s'ouvre par une partie intitulée : Généralités, Conseils pratiques. — L'auteur y expose ce qu'est l'histoire du droit et montre qu'elle offre aux travailleurs un champ, pour une large part, inconnu et inexploré. Il n'est donc pas difficile d'y trouver d'intéressants sujets; mais il sera prudent de ne les choisir qu'après s'être rendu compte du temps et des ressources dont on peut disposer. Une fois le sujet choisi, il deviendra urgent d'en faire la bibliographie; des ouvrages de deuxième ou troisième main, dont on aura dressé la liste, on remontera aux sources originales dont on fera la critique avant d'y puiser librement : autant d'opérations en présence desquelles le novice se trouvera souvent fort empêché. C'est alors qu'il fera bien de méditer les sages conseils que M. Gavet ne lui ménage pas. L'auteur ne dédaigne pas de descendre dans le détail : par exemple, il indique la manière de prendre les notes, il fait connaître la dimension utile des fiches, etc. En lisant certaines pages de son livre, je ne pouvais m'empêcher de songer aux avis si utiles et si pratiques que nous prodiguait notre très regretté maître Léon Gautier au début de nos années d'École des chartes.

Après ces avis généraux, l'auteur aborde l'exposé technique des diverses questions qu'il se propose de résoudre. La deuxième partie de son livre est entièrement consacrée à « l'établissement de la littérature du sujet, » c'est-à-dire à la recherche des ouvrages antérieurement publiés qui traitent du sujet choisi. L'auteur étudie d'abord la bibliographie des bibliographies. Puis il s'occupe des bibliographies générales, c'est-à-dire des répertoires concernant toutes les branches des connaissances humaines, ou au moins des branches les plus importantes au point de vue de l'histoire du droit : dans cette catégorie se placent successivement les répertoires universels, les répertoires spéciaux à la production française et les répertoires nationaux étrangers. Passant ensuite aux bibliographies spéciales, M. Gavet examine en première ligne les bibliographies historiques : répertoires généraux d'histoire universelle ou d'histoire de France, distingués suivant qu'ils ne sont pas ou sont périodiques; répertoires spéciaux à une région de la France, à une branche de l'histoire ou à une époque particulière; répertoires spéciaux à l'histoire des pays étrangers voisins du nôtre (Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne). — Après les bibliographies historiques viennent les bibliographies juridiques; en premier lieu, les bibliographies générales, non périodiques ou périodiques; ensuite, les bibliographies spéciales, d'abord à certaines époques (origines romaines, germaniques, canoniques, moyen âge); puis aux diverses branches du droit, droit civil, droit commercial, procédure civile, droit criminel, droit international, sciences politiques, économiques et sociales, droit administratif, droit naturel; en troisième lieu, au droit étranger, anglais et belge. Cette partie se termine par l'indication de bibliographies qui, sans être spécialement consacrées au droit ou à l'histoire, fournissent cependant des indications utiles, et une liste de recueils de comptes-rendus critiques.

La troisième partie est intitulée : « Recherche de documents. » Voici, en bref, ce qu'on y trouve. Elle s'ouvre par un chapitre intitulé : « Principaux groupes de documents. » L'auteur y distingue les sources écrites et les sources non écrites, et, parmi les sources écrites, les sources narratives, les sources non narratives qui sont empreintes d'un caractère juridique et les sources non narratives qui sont dépourvues de ce caractère. Puis, M. Gavet expose la division des actes envisagée au point de vue diplomatique et donne des notions sommaires de diplomatique royale et pontificale; on sent qu'il veut fournir à ses lecteurs quelque clarté sur des matières auxquelles il les considère, à bon droit, comme absolument étrangers. Ensuite, l'auteur fait connaître les principaux recueils de documents; d'abord les recueils généraux, tels que les *Historiens de France*, les *Documents inédits*, la Collection de la Société de l'histoire de France, les *Monumenta Germaniæ*, etc., et divers grands ouvrages contenant comme preuves

des actes nombreux ; en second lieu, les recueils spéciaux aux documents juridiques, énumérés d'après l'ordre suivant : droit laïque (textes législatifs, décisions judiciaires, écrits des jurisconsultes et plaidoyers, traités entre nations); droit canonique (recueils de droit canonique général et de droit canonique gallican) ; enfin recueils spéciaux aux documents non juridiques, sources narratives, journaux, écrits littéraires et ecclésiastiques. Après avoir ainsi énuméré les recueils de documents généraux se rattachant à l'histoire de France, l'auteur fait connaître les recueils de documents étrangers dans l'ordre suivant : Angleterre, traitée assez longuement; Pays-Bas, Belgique et Luxembourg; Allemagne, Suisse, Italie; Espagne. — Tout ce qui précède a trait seulement aux documents imprimés; M. Gavet donne ensuite, sous la rubrique : *Sources manuscrites,* quelques notions très brèves sur les archives de France, le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale[1] et les catalogues de manuscrits. — Enfin, cette partie se termine par l'indication de répertoire de documents, tables de diplômes, tables des matières des grandes collections.

Jusqu'à présent, il n'a été traité que des bibliographies et des actes ou recueils d'actes. Voici maintenant la quatrième partie, intitulée : « Ouvrages auxiliaires, » où l'auteur indique, d'après un choix qu'il dit lui-même très restreint et forcément arbitraire, les ouvrages ou collections d'ouvrages particulièrement importants, en particulier ceux qui, « contenant un certain nombre de volumes, réclament un dépouillement. » Ces ouvrages appartiennent aux catégories suivantes : 1° encyclopédies générales ; 2° ouvrages d'histoire proprement dits, universelle, nationale, ecclésiastique, ou histoire d'une branche particulière de la civilisation, littérature, droit, etc.; 3° biographies et ouvrages d'archéologie, chronologie, économie politique et autres sciences auxiliaires ; 4° glossaires linguistiques.

Tel est le contenu de ce livre; on devine sans peine les services qu'il est appelé à rendre. En revanche, je ne me dissimule pas les objections qui peuvent être adressées au plan suivi par l'auteur. On l'accusera d'avoir inégalement développé les diverses parties de son œuvre ; on lui imputera des omissions plus ou moins arbitraires. Peut-être, par exemple, s'étonnera-t-on de ce que nos cartulaires français, même les plus importants, soient passés sous silence, tandis qu'il est traité, — sommairement, il est vrai, — des cartulaires et recueils de chartes étrangers ; cette pénurie de renseignements fait contraste avec des chapitres tels que ceux qui sont consacrés aux recueils d'ordonnances de nos rois et d'arrêts de nos cours de justice, où les renseignements de détail sont très abondants. A cette observation et à d'autres analogues, je vois, sans peine, la réponse de M. Gavet. D'abord, il n'a ni voulu ni

1. Une page sur les Archives du Vatican eût bien complété ces informations.

pu achever son œuvre dans le volume qu'il présente au public; ce volume sera suivi d'un ou de plusieurs autres, et précisément, pour ne parler que de l'objection mentionnée ci-dessus, la liste des cartulaires français nous est promise pour un volume ultérieur; il en sera ainsi de beaucoup d'autres *desiderata*.

Puis, il est évident que M. Gavet s'est laissé souvent guider, dans le choix des renseignements qu'il fournit, par des considérations d'utilité pratique. C'est ainsi qu'il multiplie les dépouillements, souvent faits volume par volume, de collections dont beaucoup ne se trouvent pas sous la main du travailleur, surtout en province; il n'est pas indifférent de savoir quel volume de ces collections sera utile à consulter, quels autres volumes il est permis de négliger. C'est aussi sous l'influence de cette pensée que l'auteur a inséré dans son livre le chapitre qu'il a consacré à la diplomatique. Sans doute, pour quelqu'un qui voudrait apprendre la diplomatique, ce chapitre serait absolument insuffisant, mais il n'en est pas moins vrai qu'il fait entrevoir aux travailleurs tout un monde de recherches, dont, en maintes circonstances, ils devront tenir compte. Cela ne vaut-il pas mieux que de les laisser se servir indistinctement de textes authentiques, apocryphes ou suspects, sauf à apprendre, après coup et à leur grand ébahissement (comme je l'ai vu quelquefois), que des questions délicates se posent quant à leur origine et à leur valeur? — Je conviens que diverses parties de cet ouvrage sont incomplètes (quelques-unes ne le sont que provisoirement) et que, parfois, pour des raisons d'utilité, l'auteur a fait fléchir la rigueur mathématique d'un plan purement logique. Mais il faut reconnaître que ce livre, bourré d'informations, décrit complètement un certain nombre des provinces des connaissances humaines nécessaires à l'historien du droit et permet au travailleur de pénétrer dans les autres sans y être absolument dépaysé, en lui laissant le soin de continuer et de parfaire son exploration. Nos étudiants en doctorat, à qui l'œuvre de M. Gavet est dédiée, comprendront ce qu'ils doivent au maître qui n'a pas reculé devant une tâche aussi énorme qu'ingrate pour les mettre en situation de se tirer honorablement de l'épreuve de la thèse, et j'imagine que nombre de travailleurs, qui ont cessé d'être des étudiants, s'associeront de grand cœur, pour leur compte personnel, à ces sentiments de gratitude[1].

Paul Fournier.

1. Qu'il me soit permis de présenter ici quelques observations : 1° l'auteur (p. 192) me paraît trop disposé à nier l'influence des romanistes du moyen âge autres que ceux de « l'école française »; 2° il omet (p. 247) l'édition du *Style* de Guillaume du Breuil donnée en 1877 par Henri Lot et, dans le même genre, les textes importants publiés par M. Guilhermoz; 3° il me semble que le recueil d'arrêts du Parlement de Flandre de Dubois d'Hermaville devrait être placé, avec les autres recueils du même genre (p. 304), dans la partie consacrée aux arrêts

Gustave Fagniez. *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France (XIVe et XVe siècles),* publiés avec une introduction et un glossaire des mots techniques. T. II. Paris, Picard, 1900. In-8°, lxxix-345 pages. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.*)

Il a été rendu compte ici[1] du premier volume de documents relatifs à l'histoire du commerce et de l'industrie en France réunis par M. Gustave Fagniez. Ce premier volume s'étendait des origines à la fin du xiiie siècle; le second volume comprend les xive et xve siècles, s'arrêtant ainsi, naturellement, à la Renaissance, où s'ouvre l'ère moderne. M. Fagniez fait preuve une fois de plus de la connaissance approfondie qu'il a acquise de ces questions. Les textes publiés sont choisis de la manière la plus intéressante. Des volumes comme celui-ci justifient bien le titre général donné à la collection où il a paru. Avec le seul recueil de M. Fagniez, un professeur, un étudiant, pourraient faire une étude très précise et très savante de l'histoire du commerce et de l'industrie en France au moyen âge. Une large introduction esquisse les grandes phases du mouvement depuis Philippe le Bel jusqu'à la Renaissance. Un glossaire des termes techniques complète le volume. Disons enfin que, parmi les textes publiés, il y en a un très grand nombre d'inédits.

Une observation à nos yeux très intéressante se dégage de la lecture du recueil de textes publié par M. Fagniez. Bien que les documents soient des xive et xve siècles, c'est-à-dire d'une époque où, dans toute l'Europe occidentale, le mouvement commercial, par suite même du développement de l'industrie, avait pris une assez grande extension, on y voit très nettement que, non seulement la ville du moyen âge n'a pas été formée par le commerce, comme ont cru pouvoir le prétendre récemment quelques érudits, mais que, tout au contraire, la ville du moyen âge a été organisée contre le commerce. Encore au xiiie siècle, l'organisation des villes a pour objet d'empêcher tout commerce. Ce n'est pas le commerce qui forma les villes au début du moyen âge; tout au con-

français, et non (p. 504) parmi les recueils étrangers; 4° j'eusse aimé à rencontrer parmi les recueils de coutumes l'indication des « Coutumes locales du bailliage d'Amiens, » collection réunie par Bouthors et qui devrait bien être imitée dans d'autres provinces; parmi les recueils étrangers, l'indication des recueils de *Weistümer* allemands; parmi les grandes publications de documents, celle de l'*Istituto storico italiano*, qui continue Muratori et celle des *Fontes rerum austriacarum;* 5° à la liste des ouvrages auxiliaires d'origine suisse, j'ajouterais l'histoire du droit suisse, qui constitue le quatrième volume de l'ouvrage de M. Huber sur l'ensemble de ce droit.

1. *Bibliothèque de l'École des chartes,* année 1898, p. 611.

traire, les villes firent leurs efforts pour ne développer le commerce et l'industrie que dans la mesure où elles s'y virent contraintes par les nécessités de leur existence.

La ville au moyen âge a pour principal objectif de se suffire entièrement à elle-même, de manière à n'avoir aucune relation commerciale avec l'extérieur. Elle n'achète au dehors, quand elle y est obligée, que les matières premières nécessaires à l'industrie qu'elle cultive, et ces matières premières doivent être achetées par les citoyens eux-mêmes et directement. Quant aux produits de son industrie, la ville ne les vend à l'extérieur que directement et par les mains mêmes de ceux qui les produisent. La ville enfin a une allmende, une banlieue, un honneur, un dex, un district: l'expression varie selon les pays (les quatre derniers mots ont un sens identique), où doivent être produits tous les objets d'alimentation nécessaires à la subsistance des citoyens. Le vin, dans les régions qui n'en produisent pas, et généralement le poisson de mer sont les seuls objets d'alimentation que la ville fasse venir de l' « étranger ». Encore faut-il lire dans le recueil de M. Fagniez toutes les précautions prises, jusqu'au XIVe siècle, dans une ville comme Paris, vis-à-vis de cette importation du vin et du poisson, de crainte qu'elle puisse donner lieu à un mouvement commercial : interdiction d'apporter en gros, de revendre en détail par des intermédiaires, de vendre à terme, de vendre en dehors des prix nettement fixés, de vendre le poisson ailleurs que sur la pierre du roi, etc. La ville au moyen âge peut être comparée à un vaste magasin où l'on vend directement ce qui est fait dans la maison même et dont le citoyen, à la fois artisan, vendeur et cultivateur, vit du produit de sa propre ferme et de son propre jardin. Le mouvement commercial se concentre à cette époque dans les foires : les foires de Champagne, les foires de Saint-Denis, etc., et celles-ci, en supposant qu'elles aient produit les villes auprès desquelles elles se tenaient, — ce qui est loin d'être notre opinion, — n'ont produit que des villes sans importance.

Les villes sont opposées à tout mouvement commercial au point qu'elles expulsent les marchands qui viennent s'établir dans leur sein, et que l'importation même des matières premières nécessaires au travail de ses artisans n'est permise par la ville qu'à ses propres citoyens. Dans la plupart des villes, on ne peut être marchand qu'à la condition d'y être propriétaire foncier; dans quelques-unes même, comme Carcassonne et Narbonne, le nouveau venu ne peut exercer un métier, c'est-à-dire être artisan, qu'après y être devenu propriétaire. Nous sommes loin, comme on voit, des *advenæ*, des *epaves*, auxquels les historiens de l'école belge attribuent la formation urbaine. Bien loin que les habitants d'une ville du moyen âge soient soucieux de développer entre leurs murs un mouvement commercial, nous voyons les habitants d'Albi interdire la vente, chez eux, des vins de Gaillac, de Lisle, de Rabas-

teins; Rabasteins, à son tour, n'admet que les vins recueillis dans les limites de son dex. La tendance est générale.

M. Fagniez publie un très joli texte relatif au marché à terme. C'est un réquisitoire, inédit jusqu'à ce jour, du Procureur du roi au bailliage de Troyes, en date du 4 avril 1339, contre les tanneurs de cette ville, les incriminant d'accaparement. Voici comment ces honorables tanneurs procédaient pour tourner les règlements contre le marché à terme. Un tanneur achetait du cuir pour une plus grande quantité qu'il n'en pouvait payer. Et il disait au vendeur : « Je n'ai point d'argent jusqu'à tel terme, où je reviendrai. » Et le vendeur de répondre : « Je ne puis te faire crédit sans tomber en amende de dix sols, mais dis à mon compagnon de te prêter l'argent. » Le tanneur se tourne donc vers le compagnon qui devient prêteur et auquel il dit : « Paie cet argent pour moi. » Et le compagnon prêteur de dire, en se tournant vers le vendeur : « Je vous rendrai cet argent et vous le paierai pour lui, c'est-à-dire pour l'acheteur. » Le cuir est donc livré et le tanneur-acheteur dit au compagnon prêteur : « A qui paierai-je l'argent qu'à présent je te dois? — Mais à celui qui t'a vendu, répond le prêteur, et tu en seras quitte envers moi. » Et de la sorte le marché à terme est conclu sans que le vendeur ait fait directement crédit à l'acheteur, puisque, par fiction, il a fait crédit au compagnon qui est si gracieusement intervenu. Mais le Procureur du roi eut le mauvais goût de ne pas se laisser désarmer par les finesses d'une aussi jolie combinaison. (II, 76-84.)

Les parties du sujet, illustrées par les textes que M. Fagniez a réunis, sont extrêmement variées : règlements, conflits, mœurs, technique de la fabrication, et sur tous ces points les documents fournissent des faits caractéristiques.

Frantz Funck-Brentano.

*Paris, eine Geschichte seiner Kunstdenkmæler vom Alterthum bis auf unsere Tage*, von Georges Riat. Leipzig und Berlin, E. A. Seemann, 1900. In-8°, 204 p., ill. (*Berühmte Kunststætten,* 6.) 4 m.

*Paris*, par Georges Riat. Paris, H. Laurens, 1900. Gr. in-8°, 212 p., ill. (*Les Villes d'art célèbres.*)

La maison Seemann a entrepris la publication d'une collection de monographies sur les villes d'art célèbres. C'est à un de nos compatriotes qu'elle a voulu confier le volume sur Paris; son choix est tombé sur notre confrère M. Riat qui s'est acquitté du travail le mieux possible et dont le volume a eu les honneurs, fort mérités, de deux éditions simultanées, l'une en allemand et l'autre en français.

En guise d'introduction, un rapide panorama de Paris; cinq chapitres consacrés, le premier aux monuments du moyen âge; le deuxième à la Renaissance; le troisième aux XVII^e et XVIII^e siècles; le quatrième

à l'époque contemporaine ; le dernier à une brève esquisse historique de la peinture et de la sculpture en France.

M. Riat a l'avantage, fort appréciable pour un ouvrage de ce genre, de n'être pas un admirateur fanatique, soit de l'âge médiéval, soit de l'art classique; il sait les goûter également et les apprécier justement.

Ajoutons, car c'est encore un mérite, que les deux éditions française et allemande se présentent fort bien ; impression agréable, illustrations aussi bien exécutées que bien choisies, en sorte que nous avons là un volume d'une forme très artistique comme d'une rédaction très littéraire.

E.-G. Ledos.

*Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé le département du Loiret* (1789), accompagnée d'une carte, par Camille Bloch, archiviste du Loiret. Orléans, Paul Pigelet, 1900. In-4°, 42 pages.

M. Camille Bloch vient de publier l'inventaire sommaire de la série B des archives départementales du Loiret. Il y a joint, en guise d'introduction, une « description géographique, au point de vue des ressorts de justice, de la partie de l'ancienne généralité d'Orléans comprise dans le département actuel du Loiret. » C'était un travail compliqué et qui exigeait de minutieuses recherches, car on sait à quel point les juridictions étaient variées à la veille de la Révolution, et comme elles s'enchevêtraient les unes dans les autres. Les fonctionnaires de l'ancien régime eux-mêmes n'arrivaient pas toujours à y voir clair. En 1789, notamment, lorsqu'il s'agit de réunir les États généraux, le gouvernement se heurta à d'immenses difficultés : on devait convoquer les électeurs par bailliages; mais comment se reconnaitre au milieu des bailliages principaux, secondaires, particuliers, pour lesquels les règles de convocation variaient, et dont les bornes, peu précises, étaient souvent contestées? — M. B. a porté la lumière dans cette confusion pour toute la région qui forme maintenant le Loiret. Tour à tour, afin d'en établir les limites territoriales, il passe en revue dans son étude le présidial d'Orléans, qui était un des trente-et-un institués par Henri II; le bailliage principal d'Orléans et les bailliages secondaires de Beaugency, de Boiscommun, de Janville, de Neuville, de Vitry et d'Yèvre-le-Châtel, le présidial et le bailliage de Montargis, le bailliage de Lorris ; puis, il énumère les communes, aujourd'hui situées dans le Loiret, qui relevaient des bailliages de Blois, de Bourges, de Concressault, d'Étampes, de Nemours, de Sens ; il indique les paroisses étrangères au Loiret qui faisaient partie de bailliages ayant leurs sièges dans la circonscription de ce département; il dresse un tableau des prévôtés qui, supprimées par un édit en date d'avril 1749, étaient auparavant du

ressort des bailliages qui ont été compris dans le Loiret; enfin, l'auteur s'inquiète des sièges municipaux de police et des brigades de la maréchaussée. — Ce travail, très complet, méritait d'être signalé : il rendra de réels services le jour où l'on entreprendra une carte judiciaire de l'ancienne France.

Bernard DE LACOMBE.

A. GIRY. ***Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne.*** I : ***Diplômes de Charlemagne et privilège de Charles le Chauve en faveur de Saint-Aubin d'Angers.*** — II : ***Diplômes faux de l'abbaye de Saint-Florent.*** Paris, C. Klincksieck, 1900. In-4°, 72 pages. (Extrait des ***Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres***, tome XXXVI, 2e partie, p. 179-248.)

M. Giry, en mourant, a laissé sur le métier beaucoup de travaux inachevés dont quelques-uns, dans un état trop imparfait, ne seront pas publiés. D'autres, à l'état de notes encore, devaient être repris par ses anciens élèves soucieux avant tout de bien servir la mémoire d'un maître profondément regretté. Il n'y en avait pas d'absolument prêts pour l'impression. L'***Étude critique,*** en grande partie rédigée, avait reçu un commencement de publicité, puisque le mémoire sur les diplômes faux de Saint-Florent avait fait l'objet d'une lecture à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elle eût sans doute subi des remaniements de la main de son auteur avant d'être livrée à l'imprimeur; telle qu'elle est, elle méritait d'être soumise aux diplomatistes qui y trouveront leur profit, et ceux qui ont pris le soin de nous la faire connaître ont droit à notre reconnaissance.

La confirmation des biens de Saint-Aubin (769, mai, Mornac) ouvre la série des documents examinés et critiqués. Parmi les nombreux procès que les moines de Saint-Aubin eurent à soutenir au sujet de leurs possessions, il n'y en a pas qui soit plus instructif pour le diplomatiste et l'historien que ceux qui concernent le domaine de Pruniers. En l'an 1100, un certain Robert Bureau accusait, devant l'official d'Angers, les moines de Saint-Aubin de détenir injustement ses vignes du territoire de Pruniers qui lui appartenait, à ce qu'il prétendait. L'abbé de Saint-Aubin affirma que l'abbaye possédait légitimement le domaine de Pruniers, qui lui avait été donné jadis par Pépin le Bref et par Charlemagne. Le diplôme de Charlemagne, confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Aubin concédées par les rois ses prédécesseurs et en particulier par Pépin, nous a été conservé; il contient la mention de Pruniers, et, malgré quelques taches, dues vraisemblablement au copiste, il est d'une authenticité certaine. Mais il existe de ce diplôme une seconde rédaction plus courte; elle est l'œuvre d'un faussaire qui

a tronqué et interpolé la teneur du diplôme authentique; M. Giry le prouve sans peine. Dans quelles circonstances fut-elle écrite?

Vers 1098, les moines de l'abbaye de Saint-Nicolas, voisine de celle de Saint-Aubin, prétendirent avoir reçu du comte Foulques Réchin la forêt des Échats, située dans le voisinage immédiat de Pruniers. Les moines de Saint-Aubin soutinrent que cette forêt était leur propriété, et ils intentèrent une action judiciaire à leurs adversaires; ils soumirent au tribunal, présidé par l'évêque de Rennes, Marbode, une charte écrite, disaient-ils, au temps du roi Pépin, fils de Charles (*cartam quadam a Pippini regis, filii Caroli, temporibus, ut dicebant, factam*), par laquelle le roi avait confirmé le don fait à leur abbaye par un certain Gontier du domaine de Pruniers et d'une lieue de la forêt environnant ce domaine. Le tribunal donna gain de cause à l'abbaye de Saint-Aubin. L'abbé et les moines de Saint-Nicolas attaquèrent cette sentence, en invoquant que l'évêque de Rennes était « familiarissimus monachorum Sancti Albini amicus, » et que le document, produit par la partie adverse, était un faux. Ils se fondaient, pour justifier ce dernier argument, sur ceci : la charte n'était pas validée par le sceau royal; elle était dépourvue de souscriptions, et le nom de la forêt, connu de tout le monde, n'y était pas indiqué. Les moines de Saint-Aubin n'étaient pas très rassurés sur les suites de cette affaire, puisqu'ils s'empressèrent de partager avec ceux de Saint-Nicolas la forêt contestée.

Mais, peu de temps après, vers 1104, un moine de Saint-Aubin, fugitif, déroba la charte royale constituant le titre de propriété de son abbaye, et, la portant au comte Foulques Réchin et à Geoffroi le Jeune, son fils, il se serait fait fort d'en démontrer la fausseté. Les comtes poursuivirent l'abbaye. Le tribunal, composé des mêmes personnages que celui de 1098, mais présidé cette fois-ci par l'archevêque de Tours, Raoul, se contenta, l'accusateur ayant fait défaut, de la déclaration de l'abbé et du serment de deux moines et proclama l'authenticité du diplôme, en présence du comte, de son fils et de leurs hommes qui, acceptant la sentence rendue, restituèrent la forêt et confirmèrent cette restitution à l'abbaye vers 1105.

Dans ces deux procès, il n'est question que d'un seul document, le diplôme de Pépin, dont la fausseté n'avait point échappé à la sagacité de l'abbé de Saint-Nicolas, ni à celle du moine fugitif qui était peut-être « dans le secret de la falsification. » Le document taxé de faux par les adversaires de l'abbaye de Saint-Aubin n'est donc pas la seconde rédaction du diplôme de Charlemagne, comme le dit M. Giry, qui se fonde sur un seul passage de ce dernier texte portant que les moines de Saint-Aubin tenaient d'un certain Gontier Pruniers et une lieue de forêt aux alentours affectée au service de la cuisine. L'erreur de M. Giry est d'autant plus inexplicable que, sur trois des raisons invoquées par l'abbé de Saint-Nicolas pour déclarer fausse la charte sou-

mise aux juges par la partie adverse, deux ne peuvent pas s'appliquer au faux diplôme de Charlemagne, puisque celui-ci portait, comme le diplôme authentique sur lequel il a été calqué, la souscription royale, la souscription de chancellerie et le sceau.

Le faux diplôme de Charlemagne, dont il n'est pas question dans les procès de 1098, 1100 et 1104, dut être fabriqué en 1104. Quand ils s'aperçurent de la disparition du faux diplôme de Pépin le Bref, les moines de Saint-Aubin, troublés dans leur quiétude de faussaires, durent chercher à parer le coup qu'on se préparait à leur porter; il fallait pouvoir prouver que les arguments invoqués contre le diplôme de Pépin n'avaient aucune valeur. Pour cela, il suffisait de montrer une prétendue confirmation du faux souscrite et scellée dans laquelle on trouvait la mention de la même forêt sans que le nom de cette forêt, « connu de tout le monde, » fût énoncé. On se servit pour cela du diplôme authentique de Charlemagne qui confirmait entre autres choses la donation de Pruniers faite par Pépin et l'on y introduisit en place convenable l'incise relative à la forêt en litige.

L'abbé et les moines purent alors offrir d'attester sous serment l'authenticité de la charte qui leur avait été enlevée. Ce sont là des procédés chers aux faussaires : la fabrication d'un faux pour légitimer un faux et le parjure pour couvrir la fraude. Plus d'un s'étonnera, avec nous, que M. Giry n'y ait pas songé en préparant ce travail.

En précisant la date du faux et les conditions dans lesquelles le diplôme fut forgé, nous n'entamons pas les conclusions de l'étude de M. Giry et nous ne pouvons que souscrire à la remarque judicieuse, et de portée générale, « qu'en matière de textes diplomatiques, le principe de critique en vertu duquel le texte le plus court et le plus simple devrait être regardé comme le plus ancien n'a pas toujours d'application. »

Trois autres diplômes faux de Charlemagne en faveur de Saint-Aubin d'Angers sont examinés dans le § 2 de la première partie : la donation du domaine de Seiches, qui doit avoir été fabriquée à l'abbaye de Saint-Aubin, dans la seconde moitié du xe siècle, pour favoriser la revendication de ce domaine sur le comte d'Anjou, Geoffroi Grisegonelle; la confirmation de possessions, qui doit avoir été fabriquée dans la première moitié du xie siècle; la donation de Vion, qui ne nous est connue que par une analyse et qui est probablement aussi un faux. Je me contenterai d'attirer l'attention des lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* sur l'histoire de *Campiniacus* cité dans le second diplôme faux. Un domaine appelé *Campaniacus* (Champigny-le-Sec) avait appartenu aux moines de Saint-Serge d'Angers et leur avait été enlevé, rendu, puis encore soustrait, cette fois dernière, par le comte d'Anjou, Foulques Nerra. Les moines de Saint-Serge attendirent un demi-siècle pour réclamer, et, après avoir retrouvé dans leurs archives leurs titres

de propriété, ils se trompèrent et revendiquèrent non point *Campaniacus,* mais *Campiniacus* (Champigné-sur-Sarthe), qui appartenait aux moines de Saint-Aubin. Le tribunal arbitral, composé d'abbés, qui se réunit dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur le 18 octobre 1074, eut à se prononcer sur cette affaire délicate. Les demandeurs, après avoir exposé leurs réclamations, produisirent leurs chartes, un diplôme de Charles le Chauve confirmant la donation de *Campaniacus* faite à l'abbaye par son abbé, le comte Gérard, et un diplôme de Robert le Pieux confirmant la restitution de ce domaine faite entre 1010 et 1027 par l'évêque d'Angers Hubert. Les juges examinèrent en audience secrète les documents, remarquèrent que le domaine était désigné sous le nom de *Campaniacus* dans le diplôme de Charles le Chauve, tandis qu'il était appelé *Campiniacus* dans le diplôme de Robert le Pieux, que le changement de l'*a* en *i* était une erreur due à une supercherie (*ex industria*) ou à l'ignorance du scribe, que l'évêque Hubert (et non Renaud, comme le dit par inadvertance M. Giry) n'avait pu disposer de *Campiniacus,* qui ne lui appartenait pas, mais qui appartenait aux comtes. Puis, abordant la critique même du texte, ils firent observer aux moines de Saint-Serge que la charte de Robert ne spécifiait pas ce qui appartenait à leur abbaye à *Campiniacus,* que si par les mots *villa Campiniacus cum appendiciis suis* on entendait tout le domaine c'était faux, puisqu'il y avait des parties de ce domaine possédées par des chevaliers et par d'autres hommes sur lesquelles l'abbaye n'avait jamais exercé de droits. « Ils terminèrent en disant que les moines de Saint-Aubin s'offraient à prouver « secundum instituta canonum » leur possession trentenaire de plusieurs parties du domaine, possession paisible que n'avait troublée aucune réclamation des moines de Saint-Serge; ils conclurent en conséquence au rejet de la revendication et engagèrent les moines de Saint-Serge à se désister. » Est-il nécessaire de faire ressortir l'importance de la notice de Saint-Aubin, qui nous a conservé le compte rendu détaillé de l'audience, pour les historiens du droit et pour les diplomatistes qui souscrivent aux considérants et adoptent les conclusions du tribunal de 1074 ?

M. Giry aborde ensuite l'examen d'un troisième groupe de documents formé par une charte du comte Lambert et par un diplôme de Charles le Chauve obtenu par le comte en 846 et promulgué par le roi en 849 seulement. Le délai entre la concession de la faveur et la notification qui en est faite par le diplôme royal amène M. Giry à écrire : « C'est là une nouvelle preuve de l'utilité qu'il y a à discerner dans la teneur des actes les mentions qui peuvent correspondre aux diverses étapes par lesquelles ils ont passé avant d'être expédiés, un nouvel exemple de l'intérêt que présente la distinction, introduite dans la doctrine diplomatique par les travaux de M. de Sickel et de son école, entre ce qu'il a appelé l'« action » et la « documentation. » La compa-

raison des deux documents que l'on vient d'étudier montre que, dans la chancellerie de Charles le Chauve, la date ajoutée aux diplômes royaux correspondait tout entière à la « documentation, » ou, en d'autres termes, que c'était celle de la promulgation des diplômes. »

La deuxième partie concerne les *Diplômes faux de l'abbaye de Saint-Florent.*

Le premier diplôme examiné est celui de Charlemagne, empereur, qui nous a été conservé par une seule copie ancienne, du XIII^e siècle, ajoutée au *Livre rouge* de Saint-Florent. M. Giry démontre que c'est un faux fabriqué à l'aide d'une Vie de Saint-Florent, de renseignements historiques sur l'histoire de l'abbaye, du diplôme d'immunité de Louis le Pieux concédé à l'abbé Frobert le 30 juin 824 et du diplôme de Carloman, du 5 juin 881, pour Saint-Florent, que l'objet du faux était d'établir les droits de l'abbaye sur le *pagus* des Mauges et de prouver son exemption, et, qu'à s'en tenir au style, il faudrait placer cette compilation aux environs du XI^e siècle.

Par l'examen d'un autre diplôme faux, celui de Charles le Chauve, en date du 8 juin 849, forgé en vue d'exempter les églises possédées par l'abbaye de l'*exactio synodalis,* et par celui de la bulle de Jean XVIII qu'il y a tout lieu de croire fabriquée ou altérée dans l'abbaye de Saint-Florent comme les deux diplômes de Charlemagne et de Charles le Chauve, M. Giry arrive à déterminer, d'une façon précise, les circonstances dans lesquelles ces trois documents furent forgés : ce fut vraisemblablement pour obtenir la charte de Renaud, évêque d'Angers (994-1011), charte authentique qui exempte l'abbaye et ses « obédiences, » sises dans le diocèse, de tous droits de gite et de procuration. Les Mauges venaient d'être réunis au diocèse d'Angers; les moines de Saint-Florent voulaient montrer à l'aide de titres que leur demande était justifiée. Ces fausses pièces servirent, en 1122, à obtenir du pape Calixte II la première des confirmations pontificales; on dut les invoquer, mais ne pas les montrer. Du XII^e siècle jusqu'au XVII^e, le territoire des Mauges, dénommé *le territoire exempt,* resta ainsi soustrait à l'obédience de l'évêque d'Angers.

La critique du diplôme de Charles le Chauve fortifie le jugement de M. René Merlet sur ce document et condamne à tout jamais l'opinion de ceux qui plaçaient, sur la foi de ce texte, la destruction de Saint-Florent par Noménoé en 849; elle corrobore aussi en partie les conclusions d'une étude de M. Merlet parue en 1898 dans le *Moyen âge* sur l'*Émancipation de l'Église de Bretagne et le concile de Tours* (848-851). M. Giry n'a pas adopté l'opinion de M. Merlet sur la date de la lettre synodale à Noménoé conservée dans la correspondance de Loup de Ferrières; en la plaçant en juillet ou août 850, au lieu de février 851, il se trouvait d'accord avec M. l'abbé Duchesne. Cette question sera reprise plus longuement dans une Étude sur les Lettres de Loup.

On voit, par l'analyse nécessairement sommaire que nous avons faite du travail de notre maître, l'importance de cette contribution à la diplomatique et à l'histoire. La lecture de cette œuvre posthume ravivera les regrets de tous ceux qui, en attendant le recueil intégral des diplômes de Charles le Chauve, lisaient les substantielles études auxquelles la préparation de ce recueil donnait naissance.

Léon LEVILLAIN.

*Archives historiques du Poitou.* T. XXX. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1899. In-8°, VI-591 pages.

Le tome XXX des *Archives historiques du Poitou* est tout entier consacré à la deuxième partie du *Cartulaire des sires de Rays,* publié par M. Blanchard. Il contient les pièces comprises entre les numéros 101 et 337. Ces documents vont en majeure partie du XIII<sup>e</sup> siècle au commencement du XV<sup>e</sup>. L'ensemble de cette publication sera des plus utiles à consulter par tous les érudits qui s'occupent des provinces de l'Ouest en particulier. La quantité d'aveux, d'hommages, de lettres de donation que renferme cet ouvrage le rend surtout précieux au point de vue géographique. Enfin, l'importance prise par les sires de Raiz dans notre pays permettra également à ceux qui s'occupent de notre histoire en général d'y glaner encore bien des renseignements. Une bonne table des matières s'appliquant aux deux volumes termine ce travail.

Si l'ordre chronologique n'est pas suivi dans cette publication, l'éditeur a remédié à ce défaut à l'aide d'une bonne table placée en tête du premier volume. C'est également en tête de ce volume, qui forme le tome XXVIII des *Archives historiques du Poitou,* que se trouve une longue introduction dans laquelle M. Blanchard fait ressortir tout l'intérêt de ce cartulaire.

J. VIARD.

Marius SEPET. *Saint-Gildas de Ruis. Aperçus d'histoire monastique.* Paris, P. Téqui, 1900. In-18, II-416 pages. Prix : 3 fr. 50.

Un séjour de vacances à Saint-Gildas de Ruis a fourni l'occasion à notre confrère M. Sepet d'écrire quelques pages sur cette pittoresque contrée dans un de ces volumes où il a accoutumé de raconter, avec beaucoup de charme, ses souvenirs de voyage, mêlant toujours à la description du présent, la mémoire du passé[1]. Mais ici le passé était si cap-

1. Deux volumes de ce genre ont déjà paru à la librairie Téqui : *En congé, promenades et séjours*, 1896, in-18, et *Voyages de corps et d'esprit*, 1900, in-18 de VII-321 p. Dans ce dernier ouvrage notamment, dont primitivement devait faire partie le travail sur Saint-Gildas, et qui renferme effectivement 25 pages

tivant que M. Sepet s'y est laissé prendre; il l'a étudié plus à fond, et de cette étude est sorti le volume que nous annonçons ici, et dans lequel, sans vouloir retracer dans tous ses détails l'histoire d'une abbaye illustrée par le séjour d'Abélard, il nous en a du moins présenté les tableaux les plus intéressants. Des cinq chapitres qui composent ce volume[1], le plus considérable est le troisième, rempli par l'histoire d'Abélard. M. Sepet y atteint parfaitement le but qu'il s'y est proposé, de « jeter un certain jour sur les origines du haut enseignement en France et sur les mœurs scolaires du XIIe siècle..., donner une idée juste de la société cléricale de cette époque, des mouvements, des passions intellectuelles qui l'agitaient. » C'est par là que son livre, aussi solide qu'agréable, aussi bien écrit que fermement pensé, offre tout l'intérêt d'une étude d'histoire générale.

E.-G. Ledos.

*The de Forests of Avesnes (and of New-Netherland).* A Huguenot thread in American colonial history, 1494 to the present time, by J. W. de Forest. Newhaven (Connecticut), the Tuttle, Morehouse and Taylor C°, 1900. In-8°, XVIII-288 pages, avec planches.

C'est une pieuse et respectable pensée qui a poussé M. J. W. de Forest, qui appartient à une famille établie, depuis plusieurs siècles, dans le nord de l'Amérique, à rechercher l'origine de ses ancêtres. Il l'a retrouvée dans le Hainaut français, à Avesnes-sur-Helpe, et il a su grouper sur les Forest d'Avesnes, comme aussi, d'ailleurs, sur un grand nombre de personnes du nom de Forest, qui n'ont absolument rien à voir avec les Forest du Hainaut, les renseignements les plus divers. Si ces notes, empruntées au Cabinet des titres, aux archives de la Haye, de Bruxelles, de Mons, d'Avesnes, de Lille, etc., mais aussi, je dois le dire, à l'*Histoire du Cambrésis* du trop célèbre faussaire Le Carpentier, si toutes ces notes accumulées à grand'peine, et sans doute à grands frais, avaient été passées au crible de la critique, peut-être auraient-elles pu avoir une certaine valeur pour les historiens. Mais, dans l'état où elles nous sont présentées dans ce joli petit volume, je crois bien que c'est surtout l'auteur et les membres de sa famille qui y pourront trouver quelque intérêt.

A. H.

sur ce pays à l'époque actuelle, on trouvera quelques passages historiques, surtout dans le premier morceau : *Anciennes mœurs rurales de Saintonge et d'Aunis*, et dans le dernier : *Un séjour en Haute-Savoie.*

1. I. Le monastère celtique. II. La colonie de Saint-Benoît-sur-Loire. III. Abélard. IV. L'abbaye jusqu'à la Révolution. La réforme de Saint-Maur. V. Nouvelle renaissance. La congrégation de la Charité de saint Louis.

G. de Manteyer. *Les Origines de la maison de Savoie en Bourgogne* (910-1060). Rome, Cuggiani, 1899, 284 pages in-8°, avec 2 planches. (Extrait du t. XIX des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome.*)

Le nombre des systèmes échafaudés, depuis le xv^e siècle, pour déterminer l'origine de la maison de Savoie, prouve la difficulté du problème : les solutions proposées peuvent se grouper en trois séries, selon que l'on rattache le plus ancien personnage de cette famille connu avec certitude, Humbert aux blanches mains, à la dynastie des Otton, à celle des marquis d'Ivrée ou aux Bosonides.

Les premiers historiographes de Savoie ont fait de vains efforts pour prouver qu'Humbert serait descendu des empereurs Otton par l'intermédiaire des ducs de Saxe. On a renoncé depuis longtemps au légendaire Berold de Saxe, dont maître Cabaret raconte les exploits avec tant de complaisance dans sa chronique[1]. Mais l'hypothèse défendue déjà au xvii^e siècle par Louis della Chiesa pour rattacher à la famille des marquis d'Ivrée, rois d'Italie, le Blanchemain, rencontra, surtout au moment où ses descendants Charles-Albert et Victor-Emmanuel II chassèrent de la péninsule les princes étrangers, des partisans doublés de patriotes heureux de croire que le nouveau roi d'Italie remontait sur le trône de ses aïeux.

Cette thèse, dont l'un des défenseurs les plus attitrés fut Louis Cibrario, a été réfutée par le baron Carutti[2], qui la considérait comme moins vraisemblable que la descendance des Bosonides, ayant rencontré de nombreux champions dont le plus documenté fut le baron de Gingins-la-Sarra, Humbert aux blanches mains pouvant être l'arrière-petit-fils du comte de Viennois Charles-Constantin, fils du roi de Bourgogne Louis l'Aveugle.

Tout en plaçant aussi dans ce royaume l'origine de la maison de Savoie, M. Carutti ne croit pas cependant qu'il convienne de la rattacher à Charles-Constantin, comte de Viennois. Frappé par la répétition des noms que portaient, dans le courant du x^e siècle, certains personnages vivant à la cour des rois de Bourgogne, noms qui seront adoptés par les successeurs du Blanchemain, l'éminent historien piémontais a conjecturé que ces personnages pouvaient être les ancêtres probables de

1. Cette chronique, la plus ancienne qui ait été rédigée sur l'ordre des princes de Savoie, peut être datée avec certitude : elle fut terminée le 11 mai 1419, d'après un texte que nous avons publié dans notre *Inventaire du trésor des chartes de Chambéry* (Chambéry, 1900), p. 13.

2. *Il conte Umberto (Biancamano) e il re Ardoino*, 2ª ediz. Roma, 1884, in-8°. — *Regesta comitum Sabaudiæ marchionum in Italia ab ultima stirpis origine ad annum* 1253. Torino, 1889, in-4°.

ce prince ; le plus ancien apparaîtrait en 926, sous le nom d'Amédée, et appartiendrait à une famille burgonde qui aurait pu s'illustrer en Maurienne et en Dauphiné, au xe siècle, dans la lutte contre les Sarrazins, par des exploits qui furent attribués cinq siècles après au légendaire Berold de Saxe.

M. de Manteyer vient de proposer une solution inattendue de cet irritant problème.

Les princes de Savoie ont possédé peu à peu, depuis la fin du xe siècle ou le commencement du xie, les comtés de Belley, de Savoie, de la Val-d'Aoste, l'évêché de Maurienne et le marquisat en Italie. L'examen topographique[1] des documents les concernant permet de dégager cette conclusion qui a servi de base aux conjectures de l'auteur : la maison de Savoie avait à Vienne et dans le Viennois proprement dit des biens plus nombreux qu'ailleurs ; le caractère de la tenure de certains de ses domaines, concédés en précaires par l'église métropolitaine Saint-Maurice et par l'abbaye Saint-André-le-Bas, prouve les attaches anciennes et puissantes qu'elle avait dans ce pays. C'est donc là qu'il convient de rechercher son origine.

La pensée la plus naturelle est de songer au comte de Viennois Charles-Constantin, mort après 962, qui eut un fils nommé Humbert. M. de Manteyer estime que l'on doit renoncer, jusqu'à plus ample informé, à identifier ce personnage avec Humbert aux blanches mains, parce que le comté de Viennois, à la mort de Charles-Constantin, fit retour au roi de Bourgogne, et que l'on ne comprend point, étant donnée la haute situation des comtes de Savoie à la cour de Rodolphe et d'Hermengarde, que cette princesse ait donné le comté de Viennois en 1203 à l'église de Vienne au lieu de le laisser au descendant favori de Charles-Constantin.

L'étude critique du pontificat des archevêques de Vienne Sobon (16 déc. 927 + 24 fév. 949), saint Thibaud (... 22 août 957 + 21 mai 1001) et Brochard ou Bouchard (... 1001 + 19 août 1031), en permettant de déterminer les familles auxquelles ces prélats appartenaient, a amené l'auteur à supposer qu'Humbert aux blanches mains était le neveu de l'archevêque Thibaud.

Des fragments d'un cartulaire de Montiéramey, exhumés depuis peu par M. Giry, ont servi à M. de Manteyer pour déterminer ainsi qu'il

1. M. de Manteyer rectifie de nombreuses erreurs d'identification. Il voudra bien, comme témoignage de l'intérêt que nous avons pris à lire ses recherches, nous permettre de lui signaler le *Marsaciacum* de la charte de 1032 comme devant être identifié non avec Marseau, mais avec Mercier, entre Doussard et Vesonne, ainsi que l'a proposé M. Marteaux dans la *Revue savoisienne*. La mauvaise forme *Cincilatis* (p. 397) doit être lue *Ciciolatis*.

suit l'ascendance de l'archevêque de Vienne Thibaud et de son neveu Humbert aux blanches mains, comte de Savoie.

GARNIER,
né vers 870-880 (?), vicomte de Sens, comte de Troyes,
vassal du duc de Bourgogne,
† Chaumont en Bassigny, 6 déc. 925.

HUGUES,
né vers 900-905, est à Vienne le 25 déc. 920,
(vers 925 comte de Savoie ?),
possède des biens particuliers en Troiesin,
reçoit le domaine d'Octavion en Viennois, 936,
† avant sept. 948.
Marié avec Wille avant 927.

| | |
|---|---|
| Saint THIBAUD,<br>archevêque de Vienne vers 950,<br>† 21 mai 1901. | HUMBERT I<sup></sup>er,<br>né vers 930-935, comte (de Savoie ?),<br>souscrit à un acte passé dans le Viennois en 976,<br>† avant le 23 oct. 993 (?). |
| | **Humbert II** aux blanches mains. |

Garnier, comte de Troyes et vicomte de Sens, mort en 925, serait donc, d'après ces nouvelles recherches, le premier ascendant mâle de la maison de Savoie. Mais l'on pourrait, du côté des femmes, non sans faire de prudentes réserves, car l'on est obligé de recourir à des vies de saints du VIIIe et du IXe siècle assez contestées, arriver à soutenir que le roi d'Italie est un arrière-petit-neveu d'un empereur romain : en effet, on remarque que Thiberge, femme de Garnier, comte de Troyes, descendait à la cinquième génération de Charlemagne, lequel était issu du préfet du prétoire des Gaules, Tonantius Ferreolus, beau-frère de Marcus Maecilius Avitus, acclamé empereur au Sénat le 1er janvier 456 et dépouillé de la pourpre cette même année.

Aucun texte authentique ne faisant connaître le nom du père d'Humbert aux blanches mains, la solution proposée par M. de Manteyer est basée sur des probabilités déduites avec ingéniosité ; son hypothèse nouvelle est développée avec critique dans un travail présentant un haut intérêt pour l'étude du royaume de Bourgogne et des premiers princes de la maison de Savoie.

Max BRUCHET.

*Une ordonnance médicale contre la peste vers 1400*, par M. Pagart d'Hermansart. Saint-Omer, impr. H. d'Homont, 1901. In-8°, 8 pages. (Extrait de la 196e livraison du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.*)

Les ravages commis par la peste au xive siècle furent tels que le peuple ne savait plus quels remèdes employer pour arrêter ce fléau. Aussi, nombreuses furent les ordonnances et les prescriptions publiées soit par des médecins soit par des empiriques. M. le Dr Michon en avait déjà fait connaître quelques-unes dans sa brochure intitulée : *Documents inédits sur la grande peste de 1348*. Le texte que donne M. Pagart d'Hermansart n'est pas moins curieux que les précédents. Il est un témoignage de plus montrant combien la médecine était alors désarmée en face des épidémies, car je doute que le vinaigre et les saignées recommandés par maître Chrétien, « medecin especial du roy » et l'auteur de cette consultation, aient été d'une grande efficacité pour assurer la guérison d'un malheureux atteint de la peste.

Jules Viard.

*L'Art des jardins*, par Georges Riat. Paris, L.-H. May, s. d. In-8°, 389 pages. (*Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.*)

Un travail d'ensemble sur l'*Art des jardins*, renfermé dans les limites étroites d'un volume de 400 pages dont l'illustration remplit presque un quart, n'était pas chose d'une exécution facile. M. Riat s'en est acquitté fort bien. La façon dont il a conçu sa tâche, il l'explique lui-même en ces termes : « L'auteur s'est attaché surtout à fournir une théorie générale de chaque genre de jardins, qu'il s'est efforcé de rendre plus claire en décrivant particulièrement celui d'entre eux qui lui a paru pouvoir le mieux servir de type... Il a semblé nécessaire de localiser cet art dans les diverses civilisations dont il est une des manifestations et non des moins expressives... L'isoler de l'histoire serait un contresens. »

Comme l'on pense, dans une semblable matière la part la plus large est réservée à l'histoire des jardins depuis la Renaissance ; les documents deviennent en effet plus abondants. Mais le moyen âge n'a pas été négligé par M. Riat. Cependant, pour cette partie, qui intéresse plus particulièrement les lecteurs de cette revue, nous reprocherons à l'auteur de n'avoir point parlé, comme il l'a fait pour l'antiquité et pour l'époque moderne, des ouvrages théoriques et techniques. Pour une période postérieure, il aurait pu trouver des indications qui ne sont point à dédaigner dans l'*Hortus palatinus* de Salomon de Caus.

Il ne semble pas avoir connu des monographies importantes, comme

la curieuse et excellente étude de M. Léon de la Sicotière sur les *Jardins de Normandie*, parue en 1869 dans le *Bulletin de la Société d'horticulture du département de l'Orne*.

Ce sont là de petites chicanes qui n'ôtent point son mérite à un ouvrage, somme toute, bien étudié et bien présenté.

E.-G. Ledos.

D. Ladeuze. *L'Épître de Barnabé*. Louvain, 1900. In-fol., 24 pages. (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*.)

Après Schürer et Harnack, mais par des arguments tout nouveaux, M. L. assigne comme date à la composition de l'épître du pseudo-Barnabé les années 130-131. La conception abstraite que l'auteur se fait du judaïsme « manifeste un temps où les controverses judaïsantes ont cessé, depuis plusieurs années déjà, dans la grande Église, » et nous reporte par conséquent à l'an 80 au plus tôt. Mais, de plus, M. L. relève dans l'*Épître* des allusions assez claires au décret d'Adrien contre la circoncision et, surtout, à la construction d'*Aelia Capitolina* sur l'emplacement de Jérusalem, allusions qui s'appliquent pleinement aux années 130-131 et qui prennent une nouvelle force si on les compare à certains passages de saint Irénée (*Adv. hær.*, I, 26, n. 2; V, 1, n. 3) et de saint Justin (*Dial. cum Tryph.*, n° 47).

A. L.

*Les Personnages de l'épopée romane*, par le vicomte Ch. de la Lande de Calan. Redon, imprimeries réunies A. Bouteloup, 1900. In-8°, 355 pages. Prix : 5 fr.

« J'ai peu de livres modernes à citer », déclare M. de la Lande de Calan dans sa préface, « n'ayant consulté que l'*Histoire poétique de Charlemagne*, de M. Gaston Paris, les *Épopées françaises*, de M. Léon Gautier, et l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVI. J'ai, de plus, feuilleté la collection de la *Romania*, et je dois certaines de mes identifications aux travaux de MM. Jeanroy et Lot. J'ai également profité du mémoire de M. Lot sur les *Lorrains* qui a paru dans les *Études dédiées à M. Monod*. Pour tout le reste, il est possible que ce que j'ai cru découvrir ait été déjà dit avant moi : je demande, en ce cas, pardon à mes prédécesseurs de ne pas les avoir cités. Je me serai rencontré avec eux sans les connaître. »

Puissé-je rassurer l'auteur de ces lignes en lui persuadant que ses prédécesseurs ne le connaîtront probablement pas plus qu'il ne les a connus, et qu'en tout cas, ils ne revendiqueront pas la priorité de ses découvertes! Personne, je l'espère, ne voudra prendre ou reprendre à son compte l'identification de « Guenes ou Ganelon, le dieu de la mort, »

avec « le dieu celtique Gwyn » (p. 9 et p. 89), ni celle de Malaquin et de Malatras avec le « celtique Maelwas, ce dieu de la mort qui, sous les formes Méléagant et Méliadus, joue un si grand rôle dans le cycle d'Artus » (p. 66), ni celle de Margos, Margon et Maugon, qui « sont encore des variantes du même Maelwas » (p. 67), ni celle de « la germanique Hilde, en langue romane Aude, » avec la déesse de la mort (p. 92), ni celle d'Olivier avec un personnage ténébreux, frère de la déesse de la mort (p. 108).

Si j'ai bien compris son intention, M. de la Lande de Calan a voulu faire une histoire poétique de chacun des personnages qui tiennent un rôle dans notre épopée. La tâche était longue, bien que l'auteur l'eût singulièrement réduite en considérant comme les représentants plus ou moins défigurés d'un même individu tous les personnages qui portent le même nom, ou des noms presque semblables, ou ayant quelque syllabe commune, tout au moins l'initiale[1]. Ce procédé nouveau d'interprétation a suggéré à son inventeur des rapprochements très inattendus et qui lui ont paru si naturels qu'il n'a pas jugé utile de les discuter. « Quand Roland désigne la France, il l'appelle (v. 3211) la terre qui fut au roi Fluri » (p. 19). C'est-à-dire à Clovis, autrement dit à Floire, ou Florent, ou Florient, ou Florion, ou Gloriant, ou Glorion, etc.

Cette histoire est divisée en sept chapitres intitulés : l'Épopée mérovingienne, le Cycle de Guillaume, la Légende de Roland, les Fils de Doon, le xe siècle, Berte et Sibile, la Légende d'Élie[2]. C'est au second chapitre qu'il est question du cycle des Lorrains, logiquement, puisque Garin le Lorrain, plus encore que Garin de Monglane, que Garin d'Anseüne et que tous les autres Garin, représente le « Garin historique » qui « s'est signalé à l'attention des poètes en amenant avec Tibaud, en 840, au roi Charles le Chauve, les contingents de la vallée du Rhône » (p. 41).

On pourrait s'étonner qu'un même personnage ait subi tant d'aventures, et pourtant voyez : « Guion est une forme hypocoristique de Guichard, et ce pourrait bien être pour cette raison qu'il y a un Guion dans le cycle narbonnois. C'est aussi une forme hypocoristique du nom breton Guiomar, porté par un roi breton insurgé contre le roi Louis et tué en 825, et la plupart des Guion épiques ne sont autres que ce Guiomar. Ajoutons qu'il a pu y avoir une certaine influence de Guion de Spolète, roi d'Italie (889-894). Guiomar ne figure qu'une fois dans notre épopée sous son véritable nom : c'est dans *Girard de Roussillon* (§ 381 et 398), où il commande les Bretons; et, comme dans beaucoup de chansons, les Bretons sont les plus fermes soutiens de la royauté, il est représenté

1. « Ainsi Terrion et Guérin sont là pour Turpin et Gilemer, dont les initiales sont identiques » (p. 128, n. 1).

2. « Heli ou Beli, le Bile des Gaëls, que l'on a déguisé sous les formes hébraïque ou germanique d'Élie et d'Élinan pour l'introduire parmi nous » (p. 310).



comme un royaliste. Mais on trouve des allusions dans *Aie* (v. 1223) à la révolte de Guimar, et c'est notre Guiomar; on voit dans *Roland* Rabel et Guineman commander le 1er corps de l'armée chrétienne (v. 3014), et il faut lire Ripes et Guiomar; on voit dans le *Charles* du poète allemand le Stricker, Rapot et Guineman faire la guerre au roi Charles, et il faut encore lire Ripes et Guiomar; on voit dans *Aioul* Gilebert ou Gilemer faire la guerre au roi Louis, et ici encore il faut lire Guiomar; Guinemer est l'oncle de Ganelon dans *Roland*, le beau-père du rebelle *Ogier*, et là il faut peut-être lire Guinemer, meurtrier de l'évêque rémois Foucon en 900, mais il faut peut-être aussi lire Guiomar. Ainsi donc, la plupart du temps, quand on trouve Guion (en dehors du cycle narbonnois), Gilemer, Guibert, Guillemer, Guinemer, Guineman, Guimar, Guimer, il faut lire Guiomar, parfois aussi quand on trouve Guinard ou Quinard; mais souvent, v. g. dans les *Saisnes*, le trouvère a écrit Gilemer, et il faut lire Gilebert, Guinard ou Quinard, et même Guimar ou Guiman doivent être lus Guinan, qui est le dieu celtique Gwynwas, et dans *Esclarmonde* (v. 7317) le neveu du roi Désier, le beau-frère de Croissant, pendant les malheurs et la déchéance duquel il possède son royaume, est Guion de Spolète, roi d'Italie, et non Guimar. Pour le roi Gui du *Couronnement*, on peut hésiter également entre Guion de Spolète et Guiomar de Bretagne. C'est encore Guion de Bretagne, mais combien altéré et défiguré, que Guion de Bourgogne, roi ou vice-roi de France, d'Italie ou d'Espagne, dans *Gui de Bourgogne, Fierabras, Anseïs;* c'est sans doute lui le roi Guion de Danemark, auquel Isenbard va réclamer le tribut (Mousket, v. 14079). C'est lui qui, confondu avec Guillamurius le scot, placé par Gaufroi de Monmouth parmi les compagnons du roi Artus, devient Gilemer le scot, un des douze pairs dans *Galien* (p. 126), dans *Fierabras* (v. 1724, 1746), dans *Gui de Bourgogne* (v. 620, 648), et combat les royalistes que notre épopée habille à tort en rebelles (*Doon de Nanteuil*, v. 118; *Maugis*, v. 4650), » etc., etc. (p. 261 et suiv.).

M. de la Lande de Calan est heureux quand il peut remplacer par un nom breton « un de ces noms germaniques qui se sont introduits, on ne sait comment, dans notre épopée » (p. 133). Aussi, pour lui, Naimon « n'est pas autre chose que le roi breton Nominoé (mort en 851), ou, pour parler plus exactement, Nominsé paraît deux fois dans notre épopée..., car il y est à la fois le prototype de Nevelon et de Naimon » (p. 194). Entre toutes les victimes des usurpations des poètes et des scribes, Érispoé, roi de Bretagne de 851 à 857, représenté sous le nom de Ripeus ou Ripes, est celui qui devra le plus à M. de la Lande de Calan. Désormais, « la plupart du temps il ne faut lire ni Rabes, ni Robaud, ni Robert, ni Rotrou, ni Raibaud, ni Reinbaud, mais bien Ripes » (p. 204-205).

Ernest LANGLOIS.

*Die wissenschaftliche Vorbildung des Archivars.* Vortrag auf dem ersten deutschen Archivtag zu Strassburg im Elsass gehalten von Wilhelm WIEGAND. Berlin, Mittler et Sohn. In-8°, 20 pages. (Sonder-Abdruck aus dem *Korrespondenzblatt des gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine*, 1899.)

Dans cette conférence, M. Wiegand recherche quelle éducation scientifique doit être donnée à l'archiviste. Bien qu'il se place surtout au point de vue de l'Allemagne, il y a cependant à tirer de son travail d'excellents principes d'une portée plus générale.

Après avoir examiné les méthodes suivies en France, en Italie, en Autriche, il passe en revue ce que l'Allemagne et surtout la Bavière ont fait jusqu'alors dans le même ordre d'idées. Puis, s'inspirant de la circulaire ministérielle de Prusse du 6 avril 1894, il trace le programme d'études que toute personne aspirant à la fonction d'archiviste devrait suivre. En dehors des connaissances générales et spéciales en histoire, en linguistique, en droit et en paléographie, M. Wiegand voudrait que les élèves s'appliquassent aussi à l'étude des écritures des XVI^e et XVII^e siècles, de la diplomatique, de la chronologie, de la sigillographie, du blason, de la géographie historique, car, dit-il, un archiviste doit être doublé d'un excellent historien, et il a raison. A l'encontre de certains esprits trop bureaucratiques considérant la seule besogne matérielle de l'archiviste, il ne veut pas qu'il ne soit qu'un classeur. Il a, en effet, à remplir une autre mission plus élevée que de bien ranger ses cartons et ses liasses. « Il doit être, dit-il, l'homme de confiance de sa région dans toutes les questions historiques et les particuliers comme les administrations doivent, naturellement, prendre conseil de lui. » Il est donc nécessaire que tout archiviste ait déjà une culture scientifique très étendue avant d'aborder ses fonctions, culture qu'il doit ensuite étendre davantage par son travail personnel, s'il veut être à la hauteur de sa tâche.

Pour ce qui concerne l'Allemagne, il voudrait que la durée des études préparatoires à cet emploi fût de quatre ans et il estime que dix élèves par an pourraient suffire à assurer le recrutement. Les études se feraient dans cinq universités. Pour l'Allemagne du Nord, Berlin et Breslau ou Kœnigsberg; pour l'Allemagne centrale, Marbourg; pour l'Allemagne du Sud, Munich et Strasbourg. En somme, M. Wiegand, tout en rendant justice à l'École des chartes, proposerait de donner aux futurs archivistes de l'Allemagne un bagage scientifique plus considérable. Nous ne pouvons que l'approuver, car tels sont les nombreux problèmes que l'on a souvent à résoudre dans cette carrière qu'un jeune homme ne saurait jamais trop étudier pour arriver à être vraiment à la hauteur de sa tâche.

Jules VIARD.

*Ducatus Burgundiæ quo modo et quo jure delatus est ad gentem Valesiam?* diss. Th. Sickel. Zum 16. August 1900 herausgegeben von E. Dümmler. Berlin, gedruckt in der kœniglichen Hofbuchdruckerei von E.-S. Mittler und Sohn, 1900. In-8°, 21 pages.

La Bibliothèque de l'École des chartes manquerait aux traditions de courtoisie de notre pays si elle ne s'associait pas aux félicitations que l'Allemagne vient d'adresser à M. Theodor von Sickel. M. Ernst Dümmler a pensé qu'un délicat hommage serait d'imprimer la thèse latine de doctorat présentée par M. von Sickel en 1850 à la Faculté de philosophie de l'Université de Halle-Wittenberg. Pourquoi faut-il qu'à nos compliments nous devions ajouter les réserves qu'exige le choix du sujet et la manière dont la discussion est conduite?

En France et parmi d'autres peuples on sait trop que les dissertations prussiennes et, nommons-les franchement, les paradoxes historiques prussiens ont eu, au XIX<sup>e</sup> siècle, le même but que les campagnes militaires qu'ils préparaient : celui d'établir, par un spécieux examen, les droits de l'empire allemand sur telle ou telle des provinces convoitées. En sorte qu'on ne sera pas surpris qu'une discussion grammaticale ait amené en 1850 M. Th. von Sickel à conclure que Commines seul avait raison d'écrire qu'en toutes les seigneuries de Charles le Téméraire Louis XI[1] « ne povoit pretendre nul droict à luy[2]. » Notre école historique a ses défauts, mais nous tenons à nous conformer aux conseils de nos maitres, qui recommandent de ne pas mettre les plumes des historiens au service de la politique. J'aime mieux finir en louant dans le *curriculum vitæ*[3] de M. Th. von Sickel sa piété filiale et son courage à surmonter les rudes épreuves de ses débuts.

H. Moranvillé.

1. Nommé (p. 19) Louis IX par une faute d'impression.
2. *Mémoires de Philippe de Commynes*, par M<sup>lle</sup> Dupont, t. II, p. 80.
3. P. 20.

# LIVRES NOUVEAUX.

## SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Archéologie, 7, 10, 21, 98, 133, 152, 161, 166, 168, 195, 212, 213, 244. — Architecture, 50, 58, 117, 170, 181, 196, 203, 204. — Sculpture, 251. — Peinture, 2, 56, 165, 209, 232. — Orfèvrerie, 96. — Armes, 77. — Musique, 76, 103. — Numismatique, 17, 61, 114, 120, 185, 210. — Sigillographie, 220.

Langues et littératures, 215. — Latin, 23, 134. — Langues romanes, 134, 141, 175; français, 42, 84, 89, 108, 118, 207; italien, 5, 12, 35, 47, 83, 88, 94, 99, 113, 155, 167, 176, 208, 234, 238; espagnol, 54, 130. — Langues germaniques, 67, 179, 188, 202, 233, 246, 249, 254. — Langues slaves, 135, 148.

## SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Afrique, 36; Agen, 230; Amérique, 65; Angleterre, 105; Apt, 197; Aramon, 242; Ardennes, 177; Argonne, 143; Arras, 108; Arthies, 196; Asie, 14; Assise, 102; Autun, 41; Auvergne, 138; Bade, 122, 253; Beaulieu, 223; Bellocq, 145; Blois, 171; Bobbio, 200; Bourgogne, 193, 224; Bretagne, 19; Brindes, 107; Cahors, 63; Caignac, 52; Carnoët, 128; Carthage, 9; Castille, 93; Cava, 106; Chambéry, 30; Chartres, 170, 171; Châteaudun, 171; Château-Gontier, 80; Compiègne, 16; Constantinople, 121; Corbie, 153; Crest, 31; Danemark, 114; Dannes, 204; Doubs, 97; Dun, 180; Écosse, 157; Elberfeld, 219; Europe, 136; Falaise, 70; Florence, 2, 217; Forez, 56; France, 19, 79, 90, 118, 126, 142, 150, 211; Franche-Comté, 96; Gelnhausen, 21; Gisors, 50; Gmünd, 124; Hongrie, 45; Ivrée, 91; Lecce, 107; Le Lude, 17; Le Mans, 111; Léon, 93; Lille, 115, 146; Lodève, 163, 164; Loiret, 71; Lorraine, 64; Lyon, 166, 209; Madrid, 66; Marsica, 29; Mauvezin, 247; Mecklembourg, 169; Mesnil-Eudin, 50; Metz, 117; Millau, 8; Montreuil, 248; Moulins, 81; Murat, 203; Narva, 194; Navarre, 6; Nimes, 181; Notre-Dame-du-Désert, 68; Oléron, 206; Paris, 51, 245; Pavie, 159; Pezenas, 62; Picardie, 195; Pouille, 106; Prague, 226; Puygiron, 120; Rethelois, 143; Rome, 104, 189; Romorantin, 110; Saint-Benoît-sur-Loire, 199; Saint-Flour, 203; Saint-Gall, 100; Saint-Gilles, 24; Saint-Omer, 78; Saturargues, 27; Savoie, 116, 139; Schmiedeberg, 75; Schweinfurt, 228; Senigallia, 187; Septimanie, 3; Séville, 98; Sicile, 154; Silos, 213; Sorcy, 50; Soyers, 87; Suisse, 211, 231; Tence, 28; Tönsberg, 119; Tours, 191; Trelignac, 57; Ulm, 184; Valognes, 1; Vannes, 10; Velay, 28; Vendeuil, 144; Venise, 152; Vienne, 240, 256; Warmeriville, 53; Zurich, 255.

1. Adam (J.-L.). Recherches sur les rentes de l'église de Valognes au moyen âge. Évreux, impr. Odieuvre, 1901. In-8°, 62 p. et grav.

2. Ady (Julia Cartwright, mrs). Painters of Florence from 13th to 16th century. London, J. Murray, 1900. In-8°, 390 p., ill. 6 s.

3. Amardel (G.). Les Derniers chefs des Goths de la Septimanie. Narbonne, impr. Caillard, s. d. In-8°, 14 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.*)

4. Amira (Karl). Grundriss des germanischen Rechts. Strassburg, K. J. Trübner, 1901. Gr. in-8°, vi-184 p. (Extrait du *Grundriss der german. Philologie.*) 4 m.

5. Andrea da Barberino. I reali di Francia. Testo critico a cura di Giuseppe Vandelli. II, 2. Bologna, Romagnoli Dall' Acqua, 1900. In-8°, 462 p. (Collezione di opere inedite o rare.) 12 l.

6. Arigita y Lasa (Mariano). Collección de documentos inéditos para la historia de Navarra. I. Madrid, Murillo, 1900. In-4°, xvi-550 p. 13 p. 50.

7. Arte, scienza e fede ai giorni di Dante : conferenze dantesche tenute a cura del Comitato milanese della Società dantesca italiana nel 1900. Milano, U. Hoepli, 1901. In-16, xxxii-324 p., ill. 6 l. 50.

8. Artières (Jules). Récits, documents et études sur l'histoire de la ville de Millau et de sa contrée. Millau, impr. Artières et Maury, 1894-1899. Gr. in-8°, xxiii-395 p. et grav.

9. Audollent (Auguste). Carthage romaine (146 av. J.-C.-698 ap. J.-C.). Paris, Fontemoing, 1901. In-8°, xxxii-834 p., cartes. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, LXXXIV.)

10. Aveneau de la Grancière. Fouilles du nouveau cimetière de Vannes (1899-1900). Découverte d'un graffite sur un vase. Vannes, impr. Galles, 1900. In-8°, 8 p., 2 fig. (Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.*)

11. Balme (Franç.), Paban (Cesl.), Collomb (Joach.). Raymundiana seu documenta quae pertinent ad S. Raymundi de Pennaforti vitam et scripta. II. Romae, in domo generalitia, 1901. Gr. in-8°, vi-107 p. (Monumenta ordinis fratrum praedicatorum historica, VI, 2.) 3 fr. 50.

12. Barbi (Mich.). Studi di manoscritti e testi inediti. I. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1900. In-8°, ii-71 p. (Studi e documenti di antica letteratura italiana.)

13. Bardoux (J.). De Walterio Mappio. Coulommiers, impr. Brodard, 1900. In-8°, xii-208 p.

14. Barthold (W.). Zur Geschichte des Christentums in Mittel-Asien bis zur mongolischen Eroberung. Berichtigte und verm. deutsche Bearbeitung, nach dem russ. Original hrsg. von Rud. Stübe. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1900. In-8°, vii-74 p. 1 m. 40.

15. Baudot (J.). Les Princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois. I. Paris, Picard et fils, 1900. In-8°, xii-395 p.

16. Bazin (Arthur). Études locales pour servir à l'histoire de Compiègne. Compiègne, Lefebvre, 1900. In-8°, 241 p.

17. Beaumont (comte Charles de). Jetons des comtes du Lude. Mamers, Fleury et Dangin, 1901. In-8°, 16 p., ill. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLIX.)

18. Beiträge zur Genealogie der welfischen Fürsten vom Beginn der karolingischen bis zur salischen Zeit. Von A. Mn. Leipzig, A. Strauch, 1901. In-8°, vii-69 p. 2 m.

19. Berthou (P. de). De l'origine et de la nature des droits de la couronne de France sur la Bretagne. Vannes, impr. Lafolye, 1901. In-8°, 18 p. (Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.)

20. Besta (Enr.). Baldo e la storia letteraria del diritto. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1900. In-8°, 35 p.

21. Bickell (L.). Kreis Gelnhausen. Marburg, N. G. Elwert, 1901. In-4°, xi-208 p., avec atlas. (Die Bau- und Kunstdenkmäler im Reg.-Bez. Cassel, I.) 36 m.

22. Bini (Arturo). Polibio e il Machiavelli. Montevarchi, tip. Varchi, 1900. In-8°, 34 p.

23. Birt (Theodor). Der Hiat bei Plautus und die lateinische Aspiration bis zum X. Jhd. nach Chr. Marburg, N. G. Elwert, 1900. Gr. in-8°, ix-375 p. 9 m. 60.

24. Bondurand. Détresse de l'abbaye de Saint-Gilles pendant le schisme d'Occident (1417). Paris, Impr. nationale, 1900. In-8°, 15 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*.)

25. Boulé (Alphonse). Jean Sans-Peur et Jeanne d'Arc ou dernière période de la guerre de Cent ans. Paris, Pedone, 1900. 2 vol. in-18, 647 p.

26. Bourrienne (abbé V.). Odon de Conteville, évêque de Bayeux, son rôle au début de la première croisade. Évreux, impr. Odieuvre, 1900. In-8°, 140 p.

27. Bousquet (Émile). Histoire de Saturargues. Montpellier, Valat, 1900. In-8°, 105 p.

28. Brioude (Mme). Recherches historiques sur une partie du Velay, principalement la ville et la paroisse de Tence. Le Puy, Cazes et Estoup, 1901. In-8°, vii-534 p., ill. 7 fr.

29. Brogi (Tommaso). La Marsica antica, medioevale e fino all' abolizione dei feudi. Roma, tip. Salesiana, 1900. In-16, 435 p. 2 l. 50.

30. Bruchet (Max). Inventaire partiel du trésor des chartes de

Chambéry à l'époque d'Amédée VIII. Chambéry, impr. veuve Ménard, 1900. In-8°, 275 p.

31. Brun-Durand. Inventaire des biens d'un barbier de Crest en 1437. Paris, Impr. nationale, 1900. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

32. Busson (G.). Les Sources de la vie de saint Julien, par Lethald. Laval, Goupil, 1900. In-8°, 98 p. (Extrait de la *Province du Maine.*)

33. Butler (Frank O.). The story of paper-making, an account of paper-making from its earliest known record down to the present time. Chicago, J. W. Butler, 1901. In-8°, VIII-136 p., ill. 1 d.

34. Calisse (Car.). Paolo Diacono. Roma, tip. dell' Unione cooperativa editrice, 1900. In-8°, 18 p. (Extrait de la *Rivista internazionale di scienze sociali et discipline ausiliarie.*)

35. Canzoni d'amore e madrigali di Dante Alighieri, di M. Cino da Pistoia, di M. Girardo Novello, di M. Girardo da Castel Fiorentino, di M. Betrico da Reggio, di M. Ruccio Piacente da Siena. Riproduzione della rarissima edizione del 1518 per cura di Jarro. 2ª edizione. Firenze, Salv. Landi, 1901. In-16, x-113 p. 5 l.

36. Caudel (Maurice). Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord (21-784 av. J.-C., 641-697 ap. J.-C.). Paris, Leroux, 1900. In-8°, VI-205 p. (Bibliothèque d'archéologie africaine, III.)

37. Chalandon (Ferdinand). Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène (1081-1118). Paris, Picard et fils, 1900. In-8°, LII-350 p. et 1 pl. (Mémoires et documents publiés pour la Société de l'École des chartes, IV.)

38. Chantilly. Le cabinet des livres. Manuscrits. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1900. In-4°, XIV-369 et 442 p.

39. Chapado Garcia (Eusebio Maria). Historia general del derecho español. Valladolid, impr. de Jorge Montero, 1900. In-8°, VII-971 p. 16 p.

40. Charles VIII (Lettres de), roi de France. Publiées d'après les originaux, pour la Société de l'histoire de France, par P. Pélicier. T. II (1488-1489). Paris, Laurens, 1900. In-8°, 467 p.

41. Charmasse (A. de). Cartulaire de l'église d'Autun. 3e partie. Paris, Pédone, 1900. In-4°, CXXVI-469 p. et grav. 12 fr. (Publication de la Société éduenne.)

42. Chartier (Alain). La Belle dame sans merci. Avec une notice par Lucien Charpennes. Paris, 1901. In-18 jésus, 103 p. (Les Livres et poèmes d'autrefois.)

43. Chatelain (Émile). Paléographie des classiques latins. Collection

de fac-similés. XIV. Paris, Hachette et Cie, 1900. In-fol., p. 25 à 32 et 15 pl.

44. Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1900. Gr. in-8°, p. 1594 à 2119.

45. Chronica Hungarorum. Impressa Budae 1473. Typis similibus reimpressa. Mit einleit. Studie. Budapest, Wien, Gilhofer et Rauschburg, 1900. Gr. in-4°, xxxvi-132 p. 20 m.

46. Cipolla (Carlo). Innocenzo VI e casa Savoia, documenti dell'Archivio vaticano trascritti da Francesco Cerasoli. Torino, G. B. Paravia et C., 1900. In-8°, 75 p. (Extrait de *Miscellanea di Storia Italiana.*)

47. Cipolla (Costantino). L'azione letteraria di Niccolò V nel rinascimento. Frosinone, Claudio Stracca, 1900. In-8°, 60 p. 1 l. 80.

48. Cipolla (Costantino). Il papato nelle opere di Dante Alighieri. Cassino, Q. Ciolfi, 1900. In-8°, 8 p. 0 l. 50.

49. Clausse (Gustave). Les San Gallo, architectes, peintres, sculpteurs, médailleurs (xve et xvie siècles). T. I. Paris, Leroux, 1900. In-8°, iv-410 p., avec grav.

50. Clérambault (E. de). Les Enceintes fortifiées du Mesnil-Eudin et de Sorcy; le donjon de Gisors. Beauvais, impr. Avonde et Bachelier, 1900. In-8°, 16 p. et grav. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise.*)

51. Corlieu (Dr A.). Les Chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Paris du xve au xixe siècle. Paris, impr. Levé, 1901. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Gazette des hôpitaux.*)

52. Corraze (Raymond). Monographie de la commanderie de Caignac (ordre de Malte). Toulouse, Douladoure-Privat, 1900. In-8°, 192 p.

53. Cousin-Henrat. Étude historique sur Warmeriville et ses dépendances (Vaudétré, Ragonet, le Pré, les Marais et le Val-des-Bois). Lavannes, par Vitry-lès-Reims, l'auteur, 1900. In-8°, 392 p., 45 grav.

54. Crónica Troyana : Códice gallego del siglo xiv de la Biblioteca Nacional de Madrid, con apuntes gramaticales y vocabulario, por D. Manuel R. Rodriguez. Publicalo á expensas de la Exma diputación de esta provincia Andrés Martinez Salazar. Madrid, Murillo, 1900. In-fol., xvi-366 et 368 p. 42 p.

55. Cunningham (W.). Essay on western civilization in its economic aspects (mediæval and modern times). New-York, Macmillan, 1901. In-12, xii-300 p. 1 d. 25.

56. Déchelette (J.), Brassart (E.), Beauverie (Charles), Reure (abbé), Trévoux (Gabriel). Les Peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez. Montbrison, impr. Brassart, 1900. In-fol., 72 p., 20 pl.

57. Decoux-Lagoutte (E.). Notes historiques sur la commune de Trelinac. Périgueux, impr. de la Dordogne, 1900. In-8°, 143 p., avec grav. et cartes. (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.*)

58. Dehio (G.), Bezold (G. von). Die kirchliche Baukunst des Abendlandes. Historisch und systematisch dargestellt. II, 2. Stuttgart, A. Bergsträsser, 1900. Gr. in-8°, p. 249-456, atlas de 57 pl. 59 m.

59. Delaville le Roulx (J.). Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. IV, 1re partie (1301-1310). Paris, Leroux, 1901. In-4°, 307 p.

60. Delisle (Léopold). The western manuscripts in the library of Trinity College Cambridge. A descriptive catalogue, by Montague Rodes James. Paris, Impr. nationale, 1900. In-4°, 18 p. (Extrait du *Journal des Savants.*)

61. Delorme (Emmanuel). Un tiers de sou mérovingien découvert aux environs de Perpignan. Toulouse, impr. Chauvin et fils, s. d. In-8°, 3 p., avec 2 fig.

62. Delouvrier (A.). Histoire de Pézenas, ville latine, seigneurie féodale, comté, chef-lieu de canton, et de ses environs (Hérault), suivie de l'Hermite de Saint-Siméon, près Pézenas. Pézenas, Richard, 1900. In-8°, viii-485 p.

63. Depeyre (E.). Visite du diocèse de Cahors par Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges (1285-86, 1290-91). Cahors, impr. Delpérier, 1901. In-8°, 53 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.*)

64. Derichsweiler (Heinrich). Geschichte Lothringens. Wiesbaden, C. G. Kunze's Nachf., 1900. In-8°, xiv-538 et 694 p. 15 m.

65. De Roo (P.). History of America before Columbus : according to documents and approved authors. Philadelphia, Lippincott, 1900. In-8°, l-613 p. et xxiii-613 p. 6 d.

66. Desdevises du Dezert (G.). Les Archives historiques nationales de Madrid. Paris, Impr. nationale, 1900. In-8°, 15 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

67. Deutsche Chroniken und andere Geschichtsbücher des Mittelalters. 3. Jansen Enikel's Werke. Hrsg. v. Phpp. Strauch. 2. Hannover,

Hahn, 1900. In-4°, p. xi-c et p. 597-819. (Monumenta Germaniae historica.) 16 m. 50.

68. Devoisins (A.). Histoire de Notre-Dame-du-Désert. L'ermitage (460-1125), le prieuré (1125-1675), la chapelle (1675-1900). Paris, Lechevalier, 1901. In-8°, 221 p., ill. 6 fr. 50.

69. Diplomatum regum et imperatorum Germaniae tomi III pars 1. Henrici II et Arduini diplomata. Hannover, Hahn, 1900. Gr. in-4°, 720 p. (Monumenta Germaniae historica.)

70. Dodd (Anna Bowman). Falaise : town of the Conqueror. London, T. F. Unwin, 1901. In-8°, 294 p., avec ill. 7 s. 6 d.

71. Doinel (Jules), Bloch (Camille). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Loiret. Archives civiles (série B, n°s 1536-3025). T. III. Orléans, Pigelet, 1900. Gr. in-4°, 376 p., 1 carte.

72. Draper (W. H.). Alfred the Great : sketch and seven studies. London, Stock, 1901. In-8°, 160 p., ill. 5 s.

73. Dubois (Pierre). Les Asseurements au xiii^e siècle dans nos villes du nord; recherches sur le droit de vengeance. Paris, Arthur Rousseau, 1900. In-8°, 243 p.

74. Early English printed books in Cambridge University Library (1475-1640). I. London, C. J. Clay, 1901. In-8°, 650 p. 15 s.

75. Eisenmaenger (Theodor). Geschichte der Stadt Schmiedeberg im Riesengebirge. Breslau, M. Woywod, 1900. Gr. in-8°, xvi-261 p. 3 m. 50.

76. Eitner (Rob.). Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten der christlichen Zeitrechnung bis zur Mitte des 19. Jahrh. III. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1900. Gr. in-8°, 480 p. 12 m.

77. Engel (Bernhard). Waffengeschichtliche Studien aus dem Deutsch- Orden- Gebiet. Dresden, H. Burdach, 1900. In-4°, 27 p., pl. (Extrait de la *Zeitschrift für Waffenkunde*.) 2 m. 80.

78. Espinas (G.), Pirenne (H.). Les Coutumes de la gilde marchande de Saint-Omer. Paris, Bouillon, 1900. In-8°, 7 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

79. Fagniez (Gustave). Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France (II : xiv^e et xv^e siècles), publiés, avec une introduction et un glossaire des mots techniques. Paris, Picard et fils, 1900. In-8°, lxxix-350 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.) 10 fr.

80. Farcy (P. de). Aveux de la baronnie de Château-Gontier aux xv$^e$ et xvii$^e$ siècles. Laval, impr. Lelièvre, 1900. In-8°, 198 p.

81. Faure (Henry). Histoire de Moulins (x$^e$ siècle-1830). Moulins, Crépin-Leblond, 1900. 2 vol. in-8° et grav., viii-647 et 784 p.

82. Fehling (Ferd.). Kaiser Friedrich II und die römischen Cardinäle in den Jahren 1227 bis 1239. Berlin, E. Ebering, 1901. In-8°, 79 p. (Historische Studien, 21.) 2 m. 40.

83. Ferrai (Maria). La Poesia amorosa nei migliori poeti del dolce stil nuvo. Siena, tip. Sordomuti di L. Lazzeri, 1900. In-8°, 89 p.

84. Fischer (Aug.). Die indirekte Rede im Altfranzösischen. Berlin, E. Ebering, 1900. Gr. in-8°, viii-77 p. 2 m. 40.

85. Fischer (William). Kirche, Staat und Gesellschaft am Ausgange der Mittelalters. Hamburg, Verlagsanstalt, 1901. In-8°, 52 p. (Sammlung gemeinverständlicher wissenschaftlicher Vorträge, 357.) 0 m. 90.

86. Flajšhans (Václav). Literární činnost mistra Jana Husi. [Activité littéraire de Hus.] Prague, Bursik et Kohout, 1900. Gr. in-8°, 106 p. (Sbirka pramenův ku poznáni literárního života v Čechách, na Moravě a ve Slezsku, III, 3.) 2 k. 50.

87. Foissey. Histoire de Soyers. Chaumont, impr. Andriot-Moissonnier, 1900. In-8°, xii-300 p., avec grav. et carte.

88. Fornaciari (Raff.). Studi su Dante. Firenze, G. C. Sansoni, 1901. In-16, vi-205 p. 2 l. 50.

89. Froissart (Jean). Méliador. Roman comprenant les poésies lyriques de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, publié pour la première fois par Auguste Longnon. T. III. Paris, Firmin-Didot et C$^{ie}$, 1900. In-8°, 389 p. (Société des anciens textes français.)

90. Fustel de Coulanges. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. (Les Origines du système féodal; le Bénéfice et le Patronat pendant l'époque mérovingienne.) Revu et complété par Camille Jullian. 2$^e$ édition. Paris, Hachette, 1900. In-8°, xv-433 p. 7 fr. 50.

91. Gabotto (Ferdinando). Le Carte dello archivio vescovile d'Ivrea fino al 1313. II. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1900. In-8°, 346 p. (Biblioteca della Società storica subalpina diretta da Ferdinando Gabotto, VI.)

92. Gandini (L. A.). Sulla venuta in Ferrara della B. suor Lucia da Narni del terzo ordine di S. Domenico : sue lettere ad altri documenti inediti, 1497-1499. Modena, della Società tipografica, 1901. In-8°, 123 p. 2 l. 50.



93. Garcia (Juan Catalina). Castilla y León durante los reinados de Pedro I, Enrique II, Juan I y Enrique III. T. III. Madrid, el Progreso editorial (1900). In-8°, 506 p., pl. (Historial general de España.) 20 p.

94. Gaspary (Adolf.). History of early Italian literature to the death of Dante; tr. from the German; with the author's additions to the Italian tr. (1887), with supplementary bibliographical notes (1887-1899), by Herman Oelsner. New-York, Macmillan, 1901. In-12, 414 p. 1 d.

95. Gaston IV (requête de), comte de Foix, à l'archevêque de Reims Juvénal des Ursins. Texte inédit de 1446. Toulouse, Douladoure-Privat, 1900. In-8°, 16 p. (Extrait des *Annales du Midi.*)

96. Gauthier (Jules), Brune (Paul). Étude sur l'orfèvrerie en Franche-Comté du VIIe au XVIIIe siècle. Paris, Impr. nationale, 1900. In-8°, 88 p. et 19 pl. (Extrait du *Bulletin archéologique.*)

97. Gauthier (Jules). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Doubs. Archives ecclésiastiques. Série G. T. I. Besançon, impr. Jacquin, 1900. In-4°, 459 p.

98. Gestoso y Pérez (José). Ensayo de un diccionario de los artífices que florecieron en Sevilla desde el siglo XIII al XVIII inclusivo. Tomo II. Madrid, Murillo, 1900. In-4°, 408 p. 10 p. 50.

99. Giuliozzi (Car.). Dante e il simbolismo : conferenza letta in Macerata nella sala della società filarmonica li 19 maggio 1900. Macerata, tip. Mancini, 1900. In-8°, 47 p.

100. Gmür (Max.). Die verfassungsgeschichtliche Entwicklung der Stadt St. Gallen bis zum J. 1457. St. Gallen, Fehr, 1900. Gr. in-8°, III-31 p. 0 m. 60.

101. Godefroid. Vie illustrée de saint Norbert. Paris, impr. Picquoin, 1900. In-8°, 336 p. et grav.

102. Gordon (Lina Duff). Story of Assisi. New York, Macmillan, 1900. In-16, xv-371 p., ill. (Mediæval towns series.) 1 d. 50.

103. Grillet (Laurent). Les Ancêtres du violon et du violoncelle. Les luthiers et les fabricants d'archets. Paris, Schmid, 1901. 2 vol. in-8°, XXVIII-291 et 411 p., avec grav.

104. Grisar (Hartmann), S. J. Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter. I. Freiburg-i.-B., Herder, 1901. Gr. in-8°, xx-855 p., pl., grav. 22 m. 40.

105. Gross (C.). The sources and literature of English history from the earliest times to about 1485. New York, Longmans, Green and Co., 1900. In-8°, xx-618 p. 6 d.

106. Guerrieri (F. Gerruccio). Possedimenti temporali e spirituali

dei Benedettini di Cava nelle Puglie : notizie storiche ricavate da documenti della badia Cavense nel secolo XI-XVII. I. Trani, V. Vecchi, 1900. In-8°, XI-230 p. 3 l.

107. GUERRIERI (Giov.). Gli Ebrei a Brindisi e a Lecce, 1409-1497 : contributo alla storia dell' usura nell' Italia meridionale. Torino, fratelli Bocca, 1900. In-8°, 32 p. (Extrait des *Studi senesi*, XVII.)

108. GUESNON (A.). La Satire à Arras au XIII<sup>e</sup> siècle. Paris, Bouillon, 1900. In-8°, 123 p. (Extrait du *Moyen Age*.)

109. GUGGENBERGER (A.). History of the Christian era for Catholic colleges and reading circles. I. The papacy and the empire. Saint-Louis, B. Herder, 1900. In-8°, 447 p. 1 d. 50.

110. GUIGNARD DE BUTTEVILLE (L.). Inventaire des titres de la châtellenie de Romorantin. Vannes, impr. Lafolye, 1900. In-16, 56 p. (Extrait de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*.)

111. GUILLOREAU (Dom L.). Mélanges et documents concernant l'histoire des provinces d'Anjou et du Maine. II. Une fondation royale en l'honneur de saint Louis de Toulouse chez les Cordeliers du Mans (1329-1612). Mamers, Fleury et Dangin, 1901. In-8°, 24 p., ill. (Extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.)

112. HAMY (E.-T.). Thomas de Bouloigne, chirurgien de Charles V et de Charles VI; Enguerrand de Parenty, médecin de Louis XI. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain, 1900. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*.)

113. HARRISON (Elizabeth). The vision of Dante. Chicago, Kindergarten College, 1900. In-12, ill. 1 d. 50.

114. HAUBERG (P.). Myntforhold og Udmyntninger i Danmark indtil 1146. Avec un résumé en français : Histoire monétaire du Danemark jusqu'en 1146. Köbenhavn, Höst, 1900. In-4°, 266 p., 13 pl. (Vidensk. selsk. skrifter, VI, hist. og filosofisk Afd., V, 1.) 12 kr. 80.

115. HAUTCŒUR (E.). Histoire de Notre-Dame-de-la-Treille, patronne de Lille. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1900. Petit in-8°, VIII-356 p. et 1 grav.; ou avec grav. In-8°, VIII-416 p.

116. HELLMANN (S.). Die Grafen v. Savoyen u. das Reich bis zum Ende der staufischen Periode. Innsbruck, Wagner, 1900. Gr. in-8°, VI-227 p.

117. HEPPE (H. E.). Der Dom zu Metz. Kurze Geschichte und Beschreibung des Denkmals u. seines Aufbaues. Metz, G. Scriba, 1900. In-4°, III-103 p., 1 pl. 3 m.

118. HERRMANN (Ferd.). Schilderung und Beurteilung der gesellschaft-

lichen Verhältnisse Frankreichs in der Fabliauxdichtung des XII. und XIII. Jahrhunderts. Coburg, Leipzig, Seele, 1900. In-8°, IV-72-XXXVI p. 1 m. 50.

119. HOFF (J. A.). Tönsberg. Bidrag til Byens Historie. Tönsberg, Œrsted-Falck, 1900. In-8°, 253 p. 1 kr. 60.

120. HÜCKEL (G.-A.). Les Faux monnayeurs de Puygiron (1327). Paris, Bouillon, 1900. In-8°, 12 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

121. HUTTON (William Holden). Constantinople. New York, Macmillan, 1900. In-16, XVI-341 p. (Mediæval towns.) 1 d. 50.

122. Inventare des grossherz. badischen General- Landes- Archivs. I. Karlsruhe, Ch. F. Müller, 1901. In-8°, VII-320 p.

123. IVAKIN (I. M.). Kniaz Vladimir Monomakh i ego outchenie. [Le Grand prince Vladimir II monomaque.] I. Moscou, impr. de l'Université, 1901. In-8°, 334 p. 2 r. 50.

124. JAKSCH (Aug. v.). Archivberichte aus Kärnten. I. Die Graf Lodron-schen Archive in Gmünd. Klagenfurt, F. von Kleinmayr, 1900. In-8°, 172 p. (Extrait de l'*Archiv für vaterl. Geschichte.*) 4 m.

125. JAULMES (Alfred). Essai sur le satanisme et la superstition au moyen âge, précédé d'une introduction sur leur origine. Montauban, Granié, 1900. Petit in-8°, 110 p.

126. JEAN XXII (Lettres secrètes et curiales du pape) (1316-1334) relatives à la France, extraites des registres du Vatican, par Auguste Coulon. T. I. Paris, Fontemoing, s. d. In-8°, 399 p.

127. JOHANNIS DE GEYLNHUSEN Collectarius perpetuarum formarum. Hrsg. v. Hans Kaiser. Innsbruck, Wagner, 1900. Gr. in-8°, IX-279 p.

128. JOUAN (R.-M.). Essai sur l'histoire de la commune de Carnoët. Saint-Ilan (Côtes-du-Nord), l'auteur, 1901. In-16, 127 p.

129. JOVY (Ernest). François Tissard et Jérôme Aléandre. Contribution à l'histoire des origines des études grecques en France. 2e fascicule. Vitry-le-François, Tavernier, 1900. In-8°, 143 p.

130. JUAN RUIZ, arciprestre de Hita. Libro de buen amor; texte du XIVe siècle publié pour la première fois avec les leçons des trois manuscrits, par Jean Ducamin. Toulouse, impr. Édouard Privat, 1901. In-4°, LVI-342 p. 20 fr.

131. JUNDT (André). Walafrid Strabon : l'homme et le théologien. Cahors, impr. Coueslant, 1900. In-8°, 79 p.

132. KEUTGEN (F.). Urkunden zur städtischen Verfassungsgeschichte. 2. Berlin, E. Felber, 1901. In-8°, p. XV-XXXVIII et p. 219-671. (Ausge-

wählte Urkunden zur deutschen Verfassungsgeschichte von G. v. Below u. F. Keutgen, I, 2.)

133. Knackfuss (H.), Zimmermann (Mar. Georg). Allgemeine Kunstgeschichte. IX, 2. Gotik und Renaissance. Bielefeld, Velhagen und Klasing, 1900. In-8°, viii p. et p. 481-688. 2 m.

134. Körting (Gust.). Lateinisch-romanisches Wörterbuch. 2. Paderborn, F. Schöningh, 1901. In-8°, vii-1252 p. 22 m.

135. Koulbakin (S. M.). Khilandarskie listki, otryvok kirillovskoi pismennosti xi vieka. Saint-Pétersbourg, Académie des sciences, 1900. In-8°, 34 p. (Pamiatniki staroslavianskago iazyka, I, 1.) 0 r. 50.

136. Kowalewsky (Maxime). Die ökonomische Entwicklung Europas bis zum Beginn der kapitalisctishen Wirtschaftsform, aus dem Russ. v. Leo Motzkin. I. Berlin, R. L. Prager, 1901. Gr. in-8°, viii-539 p. (Bibliothek der Volkswirtschaftslehre u. Gesellschaftswissenschaft, XI.)

137. Kurth (Godefroid). Clovis, 2e édition. Paris, Retaux, 1901. In-8°, xxix-355 et 336 p.

138. Kurth (G.). Les Ducs et les comtes d'Auvergne au vie siècle. Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis, 1900. In-8°, 24 p. (Extrait de la *Revue d'Auvergne.*)

139. Labruzzi (Fr.). La monarchia di Savoia delle origini all' anno 1103 : studio storico-critico. Roma, D. Battarelli, 1900. In-8°, 361 p. 5 l.

140. Lambros (Spyridion P.). Catalogue of the Greek manuscripts on Mount Athos. II. New York, Macmillan, 1901. In-8°, vii-597 p. 6 d. 50.

141. Lamouche (Léon). Note sur la classification des dialectes de la langue d'oc. Montpellier, impr. Hamelin frères, 1901. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes.*)

142. La Paquerie (Ch. de). La Vie féodale en France du ixe siècle à la fin du xve. Tours, A. Cattier, 1900. In-8°, 286 p.

143. Lapierre (A.). La Guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois. Sedan, impr. Laroche, 1900. In-8°, 126 p.

144. Larive (André). Essai historique sur la commune de Vendeuil. La Fère, impr. Berger, 1899. In-18 jésus, 375 p., 1 pl.

145. Laurens (F.). Bellocq (notice historique et religieuse). Pau, impr. Maurin, 1899. In-8°, 136 p.

146. Leclair (Edmond). Histoire de la pharmacie à Lille de 1301 à l'an XI (1803), étude historique et critique. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1900. In-8°, xxii-399 p.

147. Ledos (Gabriel). Sainte Gertrude (1256?-1303). Paris, Lecoffre, 1901. In-8°, iv-212 p. (Les Saints.)

148. Leger (Louis). Notes complémentaires sur le texte du sacre (Évangéliaire slave). Reims, Michaud, 1901. In-8°, 20 p.

149. Lepître (Albert). Saint Antoine de Padoue (1195-1231). Paris, Lecoffre, 1901. In-18, viii-215 p. 2 fr. (Les Saints.)

150. Levasseur (E.). Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789. 2e édition, t. I. Paris, Arthur Rousseau, 1900. In-8°, 712 p.

151. Levesque (E.). Une bulle d'Innocent III sur la résidence lige. Paris, Lethielleux, 1900. In-8°, 9 p. (Extrait du *Canoniste contemporain.*)

152. Levi (Ces. Aug.). Le collezioni veneziane d'arte e d'antichità dal secolo xiv ai nostri giorni. Venezia, Ferd. Ongania, 1900. In-8°, cclxxx, 70 et 293 p.

153. Levillain (L.). Les Statuts d'Adalhard pour l'abbaye de Corbie (ixe-xe siècle). Paris, Bouillon, 1900. In-8°, 55 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

154. Loncao (Enrico). Il lavoro e le classi rurali in Sicilia durante e dopo il feudalismo, con prefazione di Giuseppe Salvioli. Palermo, A. Reber, 1900. In-8°, viii-132 p. 2 l.

155. Losacco (Michele). Nel terzo cerchio del Purgatorio, lettura tenuta per il vi centenario della visione dantesca. Torino, E. Loescher, 1900. In-8°, 30 p.

156. Macfadyen (D.). Alfred the West Saxon king of the English. London, Kent, 1901. In-8°, 388 p., ill. 4 s. 6 d.

157. Macpherson (J.). History of the church of Scotland. London, A. Gardner, 1901. In-8°, 466 p. 7 s. 6.

158. Mahan (Milo). Church history of the first seven centuries to the close of the sixth general council. Introd. by T. Richey. 5th ed. New York, E. and J. B. Young and Co., 1900. In-12, xxxiv-595 p. 2 d.

159. Maiocchi (Rod.). Ticinensia, noterelle di storia pavese dei secoli xv et xvi. Pavia, tip. Artigianelli, 1900. In-16, 257 p.

160. Maitre (Joseph). La Prophétie des papes attribuée à saint Malachie. Dijon, Loireau, 1901. In-16, xii-868 p.

161. Mallet (J.). Cours élémentaire d'archéologie religieuse, t. II. Mobilier. 3e édition. Paris, Poussielgue, 1900. In-8°, 331 p. avec fig.

162. Marsy (comte de). Pierre de Hauteville, dit Le Monnier, seigneur d'Ars-en-Beauvaisis, surnommé le Prince d'Amours. Beauvais, impr. Avonde et Bachelier, 1900. In-8°, 28 p. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise.*)

163. Martin (E.). Cartulaire de la ville de Lodève, dressé, d'après des documents inédits, pour servir de preuves à l'histoire de la ville de Lodève depuis ses origines jusqu'à la Révolution. Montpellier, impr. Serre et Roumégous, 1900. In-8°, 498 p.

164. Martin (E.). Histoire de la ville de Lodève, depuis ses origines jusqu'à la Révolution. II. Montpellier, impr. Serre et Roumégous, 1900. In-8°, x-393 et 503 p., 8 planches et 2 plans.

165. Martin (Henry). Sur un portrait de Jacques-Antoine Marcello, sénateur vénitien (1453). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1900. In-8°, 41 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.*)

166. Martin (J.-B.). Mélanges d'archéologie et d'histoire lyonnaises. Lyon, impr. Vitte, 1900. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin historique du diocèse de Lyon.*)

167. Martinozzi (Mario). Come fa Dante a vedere nell' Inferno se è al buio? : conferenza. Modena, della Società tipografica, 1900. In-8°, 24 p.

168. Maumené (Albert). L'Art floral à travers les siècles. Paris, librairie horticole, 1900. In-8°, 113 p.

169. Meklenburgisches Urkundenbuch. Hrsg. von dem Verein für meklenburgische Geschichte und Alterthumskunde. XX, 1381-1395. Schwerin, Bärensprung, 1900. In-4°, iv-500-167 p. 16 m.

170. Merlet (René). L'Ancienne chapelle de Notre-Dame-sous-Terre et le Puits des Saints-Forts dans les cryptes de la cathédrale de Chartres. Chartres, impr. Garnier, 1900. Petit in-8°, iv-32 p. (Bibliothèque de l'amateur d'Eure-et-Loir.)

171. Merlet (René). Les Comtes de Chartres, de Châteaudun et de Blois aux ixe et xe siècles. Chartres, impr. Garnier, 1900. In-8°, 38 p.

172. Michel le Syrien (Chronique de), patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199). Éditée pour la première fois et traduite en français par J.-B. Chabot. T. I, 2. Paris, Leroux, 1900. In-4°, p. 113 à 325.

173. Minoia (Mario). Manfredi nella Divina Commedia : conferenza tenuta in Lodi il 27 settembre 1900. Lodi, C. Dell' Avo, 1900. In-8°, 16 p.

174. Misset (E.). Pierre de Tarentaise, d'après son dernier panégyrique. Un enfant de la Savoie arpenteur et deux fois pape (359-1276), simple rapprochement de dates, accompagné de quelques objections historiques, grammaticales, liturgiques, philologiques, à Mgr Turinaz. Paris, Champion, 1901. In-8°, 16 p.

175. Mohl (F. Geo.). Les Origines romanes. La première personne du pluriel en gallo-roman. Prague, S. Rivnáč, 1900. Gr. in-8°, 154 p. (Extrait des *Sitzungsber. der böhm. Gesellsch. der Wiss.*) 2 m.

176. Monnier (Philippe). Le Quattrocento. Essai sur l'histoire littéraire du xv<sup>e</sup> siècle italien. Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1901. In-8°, 341 et 463 p.

177. Moranvillé (Henri). Une rixe entre Ardennais et Allemands en 1392. Dôle, impr. Bernin, 1901. In-8°, 7 p. (Extrait de la *Revue historique ardennaise.*)

178. Morpurgo (S.). I manoscritti della r. biblioteca Riccardiana de Firenze : manoscritti italiani. I, 8-9. Roma, i principali librai, 1900. In-8°, p. 561-713. (Ministero della pubblica istruzione. Indici e cataloghi, n° 15.) 1 l.

179. Mueller (Rud.). Untersuchungen über die Namen des nordhumbrischen Liber Vitae. Berlin, Mayer und Müller, 1901. Gr. in-8°, xvi-186 p. (Palaestra, IX.) 5 m. 50.

180. Muguet (abbé Paul), Mouterde (abbé H.), Virey (Jean). Dun, autrefois, aujourd'hui. Mâcon, impr. Protat frères, 1900. In-8°, xliv-122 p., grav., 16 pl.

181. Nicolas (C.). Construction et réparations de l'église de Saint-Gilles. Nîmes, impr. Chastanier, 1900. In-8°, 48 p., avec grav.

182. Niemeier (Alfred). Untersuchungen über die Beziehungen Albrechts I zu Bonifaz VIII. Berlin, E. Ebering, 1900. In-8°, xi-174 p. (Historische Studien, 19.) 5 m.

183. Nuebling (Eugen). Die Handelswege des Mittelalters. Ein Beitrag zur Frage der deutschen Weltpolitik. Ulm, Gebr. Nübling, 1901. Gr. in-8°, viii-50 p. 1 m.

184. Nuebling (Eugen). Ulms Handel und Gewerbe im Mittelalter. V. Ulm, Gebr. Nübling, 1900. In-4°, xxiv-320 p. 18 m.

185. Numismatique française. Catalogue-guide illustré de l'amateur. Première partie : gauloises, mérovingiennes, carolingiennes, capétiennes et modernes. 2<sup>e</sup> édition. Paris, veuve Serrure, 1900. In-8°, 80 p., avec fig. 3 fr.

186. Oertel (Rob.). Entwicklung u. Bedeutung des Grundsatzes anteiliger Gläubigerbefriedigung im älteren deutschen Rechte. Leipzig, Veit. Gr. in-8°, 83 p. 2 m. 20.

187. Palmesi (Vinc.). Nel vii centenario della fiera di Senigallia, 1200-1900. Ancona, tip. Tabossi, 1900. In-8°, 31 p.

188. Panzer (Frdr.). Hilde-Gudrun. Eine sagens- und literarge-

schichtl. Untersuchung. Halle, M. Niemeyer, 1901. Gr. in-8°, xv-451 p. 12 m.

189. Paravicini (Arturo). Saggio storico sulla prefettura urbana dal secolo x al xiv. Roma, tip. Agostiniana, 1900. In-8°, 47 p.

190. Pasqui (Ubaldo). Sulla casa ove nacque Francesco Petrarca. Arezzo, tip. Bellotti, 1900. In-16, 24 p.

191. Pelé (A.). Notes historiques sur l'église de Saint-Symphorien de Tours. Tours, impr. Deslis frères, 1900. In-8°, 43 p.

192. Pennrich (Alfr.). Die Urkundenfälschungen des Reichskanzlers Kaspar Schlick, nebst Beiträgen zu seinem Leben. Gotha, F. A. Perthes, 1901. In-8°, x-87 p., pl. 1 m. 20.

193. Petit (Ernest). Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives. VII (mars 1306 à février 1345). Dijon, impr. Darantière, 1901. In-8°, viii-541 p., avec fig. et pl. (Publication de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire).

194. Petrov (A. V.). Gorod Narva (Narva, de 1223 à 1900). Saint-Pétersbourg, ministère de l'Intérieur, 1901. In-8°, 528 p. 3 r. 50.

195. Picardie (la) historique et monumentale. Arrondissement de Montdidier. Ville de Montdidier; notice par M. le baron de Bonnault d'Hoüet; canton de Montdidier, notices par M. R. de Guyencourt; canton de Rosières, notices par M. Ch. Duhamel-Decéjean. Paris, Picard et fils, 1901. In-4°, 8 p., ill. (Société des antiquaires de Picardie.)

196. Plancouard (Léon). Une église romane du Vexin. Monographie de l'église d'Arthies. Versailles, impr. Cerf, 1900. In-8°, 33 p., avec grav.

197. Poli (Oscar de). Cartulaire de l'église d'Apt. Paris, Conseil héraldique de France, 1900. In-8°, 29 p.

198. Preston (William Bowker). The Preston genealogy, tracing the history of the family from about 1040 A. D., in Great Britain, in the New England states and in Virginia. Edited by L. A. Wilson. Salt Lake city, the Deseret News, 1900. In-8°, viii-368 p.

199. Prou (Maurice), Vidier (Alexandre). Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. I, i. Paris, Picard et fils, 1900. In-8°, p. 1 à 208. (Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

200. Ratti (A.). Le ultime vicende della biblioteca e dell' archivio di S. Colombano di Bobbio. Milano, U. Hoepli, 1901. In-8°, 44 p., facs. 3 l.

201. Reicke (Emil). Der Gelehrte in der deutschen Vergangenheit. Leipzig, E. Diederichs, 1900. Gr. in-8°, 144 p. (Monographien zur deutschen Kulturgeschichte. 7.)

202. Robert of Thornton. Morte Arthure : an alliterative poem of the 14th century, from the Lincoln ms.; ed. with introd., notes and glossary, by Mary Macleod Banks. New York, Longmans, Green and Co., 1900. In-16, ii-206 p. 1 d. 25.

203. Rochemonteix (Ad. de). Les Églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat (Cantal). Paris, Impr. nationale, 1900. In-8°, 76 p. (Extrait du *Bulletin archéologique*.)

204. Rodières (Roger). Notice historique et archéologique sur l'église de Dannes. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain, 1900. In-8°, 58 p. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*.)

205. Röhricht (Reinhold). Geschichte des ersten Kreuzzuges. Innsbruck, Wagner, 1901. In-8°, xii-268 p. 6 m.

206. Rôles d'Oléron; Coutumier maritime du moyen âge. Publié d'après les éditions originales par A. P. de Lannoy. Niort, impr. Chiron, 1900. In-18, 29 p.

207. Roman (le) de Tristan et Iseut. Traduit et restauré par Joseph Bédier. Préface de Gaston Paris. Paris, Sevin et Rey, s. d. In-18 jésus, 285 p.

208. Romani (Fedele). L'ottavo canto del Purgatorio. Firenze, Leo S. Olschki, 1901. In-16, 42 p.

209. Rondot (Natalis). Peintres de Lyon. Un peintre lyonnais de la fin du xv^e siècle. Lyon, Bernoux et Cumin, 1900. Gr. in-8°, 59 p., avec grav.

210. Rostovtsev (Michel), Prou (Maurice). Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Paris, C. Rollin et Feuardent, 1900. In-8°, 420 p. et 12 pl.

211. Rott (Ed.). Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés. I. 1430-1559. Berne, Basler Buch- u. Antiquariatshandlg. In-8°, v-608 p. 12 m.

212. Rouaix (Paul). Histoire des beaux-arts en trente chapitres. Antiquité, Moyen âge, Orient. T. I. Paris, Laurens, 1901. In-8°, ii p. et p. 1 à 360, avec 276 grav.

213. Roulin (Eugène). L'Ancien trésor de l'abbaye de Silos. Paris, Leroux, 1901. Gr. in-4°, xviii-127 p., avec 16 pl. et 20 fig.

214. Sabatier (Paul). De l'authenticité de la légende de saint François, dite des trois compagnons. Paris, F. Alcan, 1901. In-8°, 43 p. (Extrait de la *Revue historique.*)

215. Saintsbury (G. E. Bateman). History of criticism and literary taste in Europe from the earliest times to the present day. New York, Dodd, Mead et Co., 1900. In-8°, xv-499 p. 3 d. 50.

216. Salamo (Emmanuel). Aperçu historique sur l'avancement d'hoirie. Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1900. In-8°, 243 p.

217. Sauborn (Frances Fenton). About Dante and his beloved Florence. San Francisco, Whitaker et Ray Co., 1901. In-12, 113 p. 1 d.

218. Scheffer-Boichorst (Paul). Nortberts Vita Bennonis Osnabrugensis episcopi eine Fälschung. Berlin, G. Reimer, 1901. Gr. in-8°, 37 p. (Extrait des *Sitzungsber. der preuss. Akad. der Wiss.*)

219. Schell (D.). Geschichte der Stadt Elberfeld. Elberfeld, Baedeker, 1900. Gr. in-8°, xi-376 p. 3 m. 60.

220. Schlumberger (Gustave). Sceaux byzantins inédits. IV. Paris, Leroux, 1900. In-8°, 27 p., ill. (Extrait de la *Revue des études grecques.*)

221. Schmid (Ulr.). St. Ulrich, Graf v. Kyburg-Dillingen, Bischof v. Augsburg, 890-973. Augsburg, M. Huttler, 1901. In-8°, xxii-110 p. 3 m.

222. Scully (V.). Life of the venerable Thomas a Kempis, Canon Regular of St. Augustine. Introduction by sir Francis R. Cruise. London, Washbourne, 1901. In-8°, 302 p. 5 s.

223. Séramo de Vézy. Histoire de la paroisse de Beaulieu (Isère), depuis le xiii° siècle jusqu'à nos jours. Nice, impr. des Alpes-Maritimes, 1900. In-8°, 222 p.

224. Sickel (Th.). Ducatus Burgundiae quo modo et quo jure delatus est ad gentem Valesiam? Zum 16. August 1900 herausgegeben von E. Duemmler. Berlin, E. S. Mittler und Sohn, 1900. In-8°, 21 p.

225. Siebert (Richard). Lehnbuch Graf Albrechts I. v. Anhalt u. seiner Nachfolger (1307-1470). Zerbst, F. Gast, 1900. Gr. in-8°, 49-93 p. (Extrait de *Mitteilgn. des Vereins f. anhalt. Gesch. u. Altertumskunde.*) 1 m.

226. Soudní akta konsistoře pražské. Acta judiciaria consistorii pragensis. Vydává Ferdinand Tadra. VI, 1407-8. Prague, Bursik et Kohout, 1900. In-8°, 389 p. (Historický Archiv, 18.) 5 k. 50.

227. Spadolini (Ern.). Briciole d'archivio. Ancona, tip. fratelli Machetti, 1900. In-16, 36 p.

228. Stein (Friedrich). Geschichte der Reichstadt Schweinfurt. II. Die Schlusszeit des Mittelalters und die neue Zeit bis zum Ende der Reichsunmittelbarkeit. Schweinfurt, E. Stoer, 1900. In-8°, viii-317 p. 5 m. 50.

229. Taylor (C.). Hebrew-Greek Cairo Genizah palimpsests from the Taylor-Schechter collection, including a fragment of the xxii[d] psalm according to Origen's Hexapla. New York, Macmillan, 1901. In-4°, vi-96-ii p. 5 d.

230. Tholin. Requête des trois États du pays d'Agenais au roi Édouard III pour obtenir que la ville d'Agen soit le siège de la cour supérieure qu'il doit établir en Aquitaine (2 mars 1362-1363). Paris, Impr. nationale, 1900. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

231. Thommen (Rud.). Urkunden zur schweizer Geschichte aus österreichischen Archiven. II, 1371-1410. Basel, Basler Buch und Antiquariatsch., 1900. Gr. in-4°, iv-551 p. 18 m. 40.

232. Toesca (P.). Precetti d'arte italiana, saggio sulle variazioni dell'estetica nella pittura dal xiv al xvi secoli. Livorno, tip. S. Belforte, 1900. In-16, 103 p.

233. Toller (T. N.). Outlines of the history of the English language. London, Macmillan, 1900. In-12, xiv-284 p. (Cambridge series for schools.) 5 sh.

234. Torraca (Francesco). Il canto XXVII dell' Inferno di Dante Alighieri. Firenze, G. C. Sansoni, 1901. In-16, 49 p. 1 l.

235. Totentanz (der) Blockbuch v. etwa 1465. Mit einer Einleitung v. W. L. Schreiber. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1900. Gr. in-4°, 4 p., 27 pl. 60 m.

236. Traube (Ludwig). Perrona Scottorum, ein Beitrag zur Ueberlieferungsgeschichte und zur Paleographie des Mittelalters. München, G. Franz, 1900. In-8°, paginé 469-538. (Extrait des *Sitzungsberichte der Wissensch.*) 1 m.

237. Trévédy (J.). Le Connétable de Richemont (le duc de Bretagne Arthur III). Rennes, Plihon et Hervé, 1900. Petit in-8°, 393 p.

238. Tuozzolo (Donato). Una nota dantesca. Salerno, tip. fratelli Jovane, 1900. In-8°, 10 p.

239. Turnau (Dietr.). Rabanus Maurus, der *praeceptor Germaniae.* Ein Beitrag zur Geschichte der Pädagogik des Mittelalters. München, J. Lindauer, 1900. In-8°, 72 p. 0 m. 80.

240. Uhlirz (Karl). Verzeichnis der Orig.-Urkunden des städtischen

Archives, 1412-1457. Wien, C. Konegen, 1900. Gr. in-4°, xi-563 p. (Quellen zur Geschichte der Stadt Wien.) 36 m.

241. Urbain IV (les Registres d'), 1261-1264. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican par Léon Dorez et Jean Guiraud. 2e et 3e fasc. Paris, Fontemoing, 1900. In-4°, p. 113 à 392. 8 fr. 40.

242. Valla (L.). Aramon (Temps anciens : administration; temps modernes). Villeneuve-les-Avignon, M. Cardillac, 1900. In-8°, 726 p. 4 fr.

243. Vedel (V.). By og borger i middelalderen. Köbenhavn, Nordiske forlag, 1900. In-8°, 456 p. 7 kr. 50.

244. Venturi (Alf.). Die Madonne. Das Bild der Maria in seiner kunstgeschichtl. Entwickelung bis zum Ausgang der Renaissance in Italien, bearb. v. Thdr. Schreiber. Leipzig, J. J. Weber Geb., 1900. Gr. in-4°, v-452 p., ill. 30 m.

245. Viard (Jules). Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois (1328-1350), extrait des registres de la chancellerie de France. T. II (1339-1350). Paris, Champion, 1900. In-4°, xxiv-414 p.

246. Vietor (Wilh.). Das angelsächsische Runenkästchen aus Auzon bei Clermont-Ferrand. 1. Marburg, N. G. Elwert's Verl., 1900. Gr. in-4°, 5 pl.

247. Vignaux (A.). La Prise de Mauvezin en Fezensaguet par le comte de Foix (août-septembre 1412). Auch, impr. Foix, 1900. In-8°, 10 p.

248. Villers (Louis de). Le Prieuré de Notre-Dame de Montreuil (Ille-et-Vilaine). Rennes, impr. Prost, 1900. In-8°, 20 p. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique.*)

249. Waerferth von Worcester. Uebersetzung der Dialoge Gregors des Grossen über das Leben und die Wunderthaten italienischer Väter und über die Unsterblichkeit der Seelen. Aus dem Nachlasse von Jul. Zupitza, hrsg. von Hans Hecht. Leipzig, G. H. Wigand, 1900. In-8°, xiii-374 p. (Bibliothek der angelsächsischen Prosa, 5.) 20 m.

250. Webber (Hans). Der Kampf zwischen Papst Innocent IV und Kaiser Friedrich II bis zur Flucht des Papstes nach Lyon. Berlin, E. Ebering, 1900. In-8°, 95 p. (Historische Studien, 20.) 2 m. 80.

251. Weber (Paul). Die Iweinbilder aus dem 13. Jahrh. im Hessenhofe zu Schmalkalden. Leipzig, E. A. Seemann, 1901. In-4°, 24 p., ill., pl. (Extrait de la *Zeitschrift für bildende Kunst.*) 2 m. 50.

252. Wiggishoff (J. C.). Notes pour servir à l'histoire du livre en

France. Paris, Leclerc, 1900. In-8°, 47 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile.*)

253. Witte (Heinrich). Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg, 1050-1518. II, 1422-1503. I. Innsbruck, Wagner, 1901. In-4°, 96 p. 4 m. 80.

254. Wuelfing (J.-Ernst). Die Syntax in den Werken Alfreds des Grossen. II, 2. Bonn, P. Hanstein, 1901. In-8°, p. I b-IV b, VIII a-j, XV-XIX et 251-712. 15 m.

255. Zeller-Werdmueller (H.). Die Zürcher Stadtbücher des XIV. und XV. Jahrh. 2. Leipzig, S. Hirzel, 1901. Gr. in-8°, VI-422 p. 12 m.

256. Zimmermann (Heinr.). Geschichte der Stadt Wien. II, 1. Wien, A. Holzhausen, 1900. In-fol., XVII-498 p. 120 m.

# CHRONIQUE ET MÉLANGES.

---

## NÉCROLOGIE. — JULES PÉRIN.

Notre confrère Jules Périn est mort subitement, le 24 octobre 1900, à Paris. Il était né à Arras le 28 mars 1834. Fils d'un propriétaire d'importantes huileries, il n'était guère destiné par les siens à la carrière de l'érudition ni même au barreau. Les leçons de notre éminent confrère M. Himly, alors son maître au collège Rollin, développèrent ses dispositions pour les études archéologiques et historiques. Il entra à l'École des chartes en 1855 et en sortit en 1858 présentant comme thèse une *Étude historique et critique sur l'origine du ministère public.*

Mais c'est surtout à l'étude du droit qu'il apportait ses soins. En même temps qu'il suivait les cours de l'École, il travaillait à la Faculté de droit, où il se faisait remarquer de ses maîtres par la précision de ses idées et l'excellence de sa méthode. Il ne tarda pas à prendre le grade de licencié et bientôt le grade de docteur, alors rarement conféré. Le 31 décembre 1859, il se faisait inscrire au tableau de l'ordre des avocats et faisait un début sensationnel en Cour d'assises en luttant victorieusement contre le médecin légiste Tardieu. Mais son activité se tourna bientôt d'un autre côté et il exerça son goût pour les études précises en se consacrant spécialement aux questions relatives au bâtiment. C'était l'époque où Paris se transformait sous l'inspiration du préfet Haussmann. Périn, avec sa brillante intelligence, son esprit méthodique, sa loyauté scrupuleuse et sa charmante bonhomie, acquit bientôt une brillante réputation. Il fonda, en 1864, et dirigea pendant trente-cinq ans le journal *le Bâtiment*. Il contribua, en 1867, à la fondation du Cercle des maçons et tailleurs de pierre, dont il fut le secrétaire pendant plus de trente ans. En 1870, nous le retrouvons capitaine d'état-major; il participa, avec la belle ardeur qui ne le quitta jamais, à toutes les fatigues du siège de Paris.

Mais arrivons à la partie historique de son œuvre. C'est en 1893 qu'il reprit, avec une activité remarquable, les études auxquelles il s'était livré dans sa jeunesse et qui lui étaient toujours restées chères. Il fonda et sustenta de ses deniers le Comité d'études de la vallée de la Bresle. Deux ans plus tard, il fondait la Société, aujourd'hui si popu-

laire, « la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords, » dont il fut l'âme et le plus ferme soutien. Conférences, promenades archéologiques ont réuni, grâce à lui, pendant plus de cinq ans, les érudits de ce quartier si curieux de Paris, et, par ses soins, la bibliographie parisienne s'est enrichie de deux superbes volumes[1], imprimés sur beau papier vergé et illustrés d'innombrables planches. Encore, cette publication ne donne-t-elle qu'une très faible idée de la vaste érudition de notre regretté confrère qui laisse, dispersés dans son immense bibliothèque, nombre d'études et de documents curieux sur l'histoire parisienne qu'il connaissait fort bien. Ses causeries au cours des nombreuses promenades de la Société de la Montagne Sainte-Geneviève, qu'il tenait toujours à diriger, ses communications à la Commission du Vieux-Paris, dont il fit partie dès la fondation, témoignent d'une connaissance remarquable de l'histoire topographique. Son extrême amabilité autant que sa science ont valu à M. Périn de nombreux amis, et l'École des chartes perd en lui un observateur zélé des doctrines et des méthodes qu'elle propage depuis sa fondation et un érudit fervent.

René GIARD.

— La Société de l'École des chartes vient de perdre deux des membres qui lui ont fait le plus d'honneur et qui ont rendu les plus éclatants services aux sciences historiques par les ouvrages qu'ils ont composés et par ceux qu'ils ont provoqués et facilités en Bretagne et en Anjou : M. Arthur de La Borderie, décédé à Vitré, le 17 février, à l'âge de soixante-treize ans, et M. Célestin Port, décédé à Angers, le 4 mars, à l'âge de soixante-douze ans. Tous deux appartenaient à l'Institut en qualité de membres libres. C'est à un des nôtres, M. le comte Robert de Lasteyrie, actuellement président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qu'a été dévolue la mission d'exprimer, au nom de l'Institut, les regrets que cette double perte a causés dans le monde de l'érudition. Les paroles éloquentes et émues de M. de Lasteyrie seront accueillies avec la plus vive sympathie par tous les membres de notre Société. Elles sont insérées dans la présente livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

— Les élèves de l'École des chartes de la promotion de 1901 ont soutenu leurs thèses le 28, le 29 et le 30 janvier. Voici les sujets traités par les candidats :

BERLAND (Just). Recherches sur le droit de gîte royal à Reims à l'occasion du sacre ; de la répartition des frais du sacre (987-1500).

BONNAT (René). Nicolas de La Reynie, premier lieutenant de police.

1. *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*. Paris, 1896-1898, 2 vol. in-8°.

Broche (Lucien). Histoire des institutions communales de la ville de Laon jusqu'aux débuts du xiv$^{e}$ siècle.

Duval (Frédéric). Essai sur Marguerite d'Angoulême et Charles d'Alençon.

Gabory (Émile). Essai sur la marine et le commerce de Nantes au xvii$^{e}$ siècle et au commencement du xviii$^{e}$ (1661-1715).

Galabert (François). Le quartier Saint-Martin-des-Champs à Paris; étude topographique sur une partie de la censive du prieuré, des origines à la fin du xv$^{e}$ siècle.

Gandilhon (Alfred). Essai sur la vie privée et la cour de Louis XI (1461-1483).

Giard (René). Histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'à l'année 1619.

Laurent (Jacques). Cartulaires de l'abbaye de Molesme, précédés d'une étude sur les origines de cette abbaye et sur la géographie de l'évêché de Langres (xi$^{e}$-xiii$^{e}$ siècles).

Lemoisne (P.-André). François de Vendôme, vidame de Chartres (15..-1560).

Lévêque (Pierre). Histoire de l'abbaye de Marmoutier jusqu'au xi$^{e}$ siècle.

Michel de Boislisle (Jean). Le marquis de Puysieulx, ambassadeur de Louis XIV en Suisse (1698-1708).

Patry (Henry). Les débuts du protestantisme en Saintonge et en Aunis, ville et gouvernement de la Rochelle, jusqu'à la fin de la première guerre de religion (mars 1563).

Philippe (André). L'architecture religieuse aux xi$^{e}$ et xii$^{e}$ siècles dans l'ancien diocèse d'Auxerre.

Pidoux (André-Pierre). Histoire des œuvres de charité dans la ville de Dôle.

Samaran (Charles). La chute de la maison d'Armagnac; contribution à l'étude des relations de la royauté avec la féodalité méridionale au xv$^{e}$ siècle.

— Par arrêté en date du 4 février 1901 ont été nommés archivistes paléographes dans l'ordre de mérite suivant :

MM. 1. Patry (Édouard-Henry).
2. Samaran (Charles-Maxime-Donatien).
3. Pidoux (Pierre-André).
4. Lévêque (Pierre-Eugène).
5. Giard (René-Pierre-Alfred).
6. Bonnat (Martial-René-Maximilien).
7. Galabert (Philippe-Jacques-François).
8. Broche (Louis-Albert-Étienne).
9. Gabory (Émile-Jules-Marie-Emmanuel).

10. Michel de Boislisle (Jean-Georges-Léon).
11. Laurent (Alfred-Alphonse-Marie-Jules-Jacques).
12. Berland (Just).
13. Duval (Frédéric-Victor).
14. Lemoisne (André-Paul).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. Gandilhon (Alfred-Antoine).
Philippe (Marie-André).

— La Société de l'École des chartes a procédé le 25 avril au renouvellement de son bureau et de ses commissions, qui se trouvent ainsi constitués pour l'année 1901-1902 :

*Président :* M. Omont.

*Vice-président :* M. Élie Berger.

*Secrétaire :* M. C. de La Roncière.

*Secrétaire-adjoint :* M. Léon Mirot.

*Trésorier :* M. E. Lefèvre-Pontalis.

*Commission de publication. Membres ordinaires :* MM. L. Delisle, R. de Lasteyrie et N. Valois.

— *Membres adjoints :* MM. E.-G. Ledos et J. Tardif.

*Commission de comptabilité :* MM. A. de Barthélemy, A. Bruel et A. Morel-Fatio.

*Commission de la collection des « Mémoires et documents » :* MM. F. Lot, A. Molinier, A. Morel-Fatio, M. Prou et N. Valois.

— La Société de l'École des chartes, dans sa séance du 28 février, a décidé de rappeler dans la *Bibliothèque de l'École* qu'elle n'admet parmi ses membres et ne considère comme élèves de l'École des chartes que ceux qui, depuis la réorganisation de 1847, ont obtenu le diplôme d'archiviste paléographe après les trois années d'études réglementaires et la soutenance d'une thèse.

— Par arrêté du 21 mai 1900, notre confrère M. Lauer a été nommé stagiaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

— Notre confrère M. A. Philippe a été nommé archiviste du département de la Lozère en remplacement de M. Dreux, démissionnaire.

— Notre confrère M. R. Bonnat a été nommé archiviste du département de Lot-et-Garonne en remplacement de M. Tholin, admis à la retraite.

— Par arrêté en date du 26 février 1901, nos confrères MM. Lelong et Élie Berger ont été nommés membres de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques.

— Le 13 juin 1900, notre confrère M. Henri Stein a été nommé membre de la Société des antiquaires de France.

— Par arrêté du 18 janvier, notre confrère M. Beauquier est nommé membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.

— Par décret en date du 22 février, notre confrère M. Charles-V. Langlois est nommé professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

— Par arrêté en date du 31 mars 1900, notre confrère M. Louis Brandin a été nommé officier d'académie.

— Par arrêté du 10 février 1901, notre confrère M. F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie, a été nommé officier de l'Instruction publique.

— Par arrêté en date du 28 mars 1901 sont nommés officiers de l'Instruction publique nos confrères MM. Marcel Fournier, directeur de la *Revue politique et parlementaire;* Louis Lempereur, archiviste départemental de l'Aveyron; Ernest Roussel, archiviste départemental de l'Oise; Raymond Teulet, archiviste départemental des Landes.

— Par arrêté en date du même jour sont nommés officiers d'académie nos confrères MM. Henri Courteault, archiviste aux Archives nationales; Alfred Dupond, archiviste départemental des Deux-Sèvres; Auguste Eckel, archiviste départemental de la Haute-Saône; Joseph Guibert, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; Hubert, archiviste départemental de l'Indre; Abel Maisonobe, archiviste départemental de Lot-et-Garonne; Henri de Roux, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; Pierre de Vaissière, archiviste aux Archives nationales.

— Par arrêté du 12 avril ont été nommés officiers de l'Instruction publique nos confrères MM. Émile Duvernoy et Léon-Honoré Labande.

— Par arrêté en date du même jour, notre confrère Jules Chavanon a été nommé officier d'académie.

— Notre confrère M. Henri Martin a reçu du roi de Suède, à l'occasion du Congrès international des bibliothécaires, la croix de chevalier de 1re classe de l'ordre royal de Wasa.

— Notre confrère M. Charles Tranchant a été, à la date du 3 mai, nommé président du Conseil d'administration des Messageries maritimes, dont il était le vice-président.

---

## INSTALLATION PHOTOGRAPHIQUE

### POUR LE SERVICE D'UNE BIBLIOTHÈQUE.

Dans le numéro de janvier-février 1901 du *Centralblatt für Bibliothekswesen* M. le Dr Molsdorf donne, en quelques pages (p. 23-31), des

conseils pour l'organisation d'un service photographique dans les bibliothèques. En suivant ses indications on pourra, dit-il, sans être photographe de profession, obtenir des résultats satisfaisants pour la reproduction des manuscrits et des imprimés. Son expérience est fondée sur les essais qui ont été faits depuis 1897 à la bibliothèque de Göttingen, dont l'installation photographique, due à M. Dziatzko, mériterait d'être imitée dans un grand nombre de dépôts, notamment en France.

M. le Dr M. groupe les indications qu'il donne sous trois rubriques : 1° l'appareil, 2° l'opération, 3° le développement et le tirage.

1° *L'appareil.* Bien que l'appareil de Göttingen soit de 30 × 40 cent., la dimension de 18 × 24 cent. est suffisante pour le plus grand nombre des cas. La planchette de l'objectif doit être mobile verticalement et horizontalement pour faciliter la mise au point. Il est aussi utile que la paroi antérieure de la chambre noire puisse être avancée ou reculée sans déplacer l'appareil. Le soufflet devra être plutôt carré que conique et se développer sur une double tige à engrenage afin d'empêcher toute déviation. Le verre dépoli doit être mobile à volonté dans tous les sens pour permettre de corriger la déformation accidentelle des lignes. Avec les plaques de dimensions inférieures à 13 × 18 cent., il faut se servir soit de lignes de repère, tracées sur le verre dépoli, soit, — ce qui est préférable, — de carrés de carton découpés à la grandeur voulue. Dans tous les cas, il faut que, sur le verre dépoli, soient tracées une ligne verticale et une ligne horizontale.

L'*objectif*, qui est la partie la plus importante de l'appareil, doit être choisi avec beaucoup de soin. M. le Dr M. cite les meilleures marques allemandes ; Zeiss, d'Iéna, Gœrz, de Berlin, Steinheil, de Münich, et Voigtländer, de Brünswick. Les catalogues indiquent la distance focale, le diamètre et le format couvert par les rayons lumineux quand l'ouverture est complète, quand elle est moyenne et quand elle est réduite à son minimum par l'usage du diaphragme. La distance focale fixe la longueur la plus faible du développement du soufflet ; cette longueur doit être doublée s'il s'agit de reproduire à la grandeur de l'original. La puissance lumineuse de l'objectif dépend du rapport entre la distance focale et la plus grande ouverture utile du diaphragme. Ce rapport est indiqué dans les catalogues par une fraction dont le numérateur est L ou F (*focus*) et dont le dénominateur marque combien de fois la distance focale contient le diamètre de la plus grande ouverture lenticulaire utile. Plus le dénominateur est petit, plus la puissance lumineuse de l'objectif est grande. Pour les reproductions de manuscrits ou d'imprimés, il n'est pas nécessaire de recourir à des objectifs particulièrement lumineux parce que l'on peut prolonger la pose à volonté. Par exemple, on peut encore employer un verre de la série anastigmate Zeiss 1 : 18 ; mais un verre d'une série moyenne telle

que 1 : 8 à 1 : 12, 15 devra être préféré. Il ne faut pas, pour le choix de l'objectif, tenir compte du plus grand diamètre utile de la lentille, car l'emploi du diaphragme est nécessaire pour donner plus de netteté sur les bords et de profondeur dans l'image, surtout quand il s'agit de reproduire des manuscrits dont la surface n'est pas absolument plane. Il ne faut pas davantage se fonder sur le diamètre du plus petit diaphragme; l'emploi d'un trop petit diamètre entraînerait la prolongation exagérée de la durée de la pose. C'est le diamètre du diaphragme moyen couvrant la plus grande plaque de l'appareil qu'il faut prendre comme base du choix de la lentille. Par exemple, pour un appareil 18 × 24 cent. dans la série anastigmate 1 : 8 de Zeiss on a le choix entre les nos 4, 5, 6. Le no 6, le plus cher (245 mk.), qui permet la reproduction à pleine ouverture, est inutile; le no 4 (155 mk.), qui couvrirait la plaque avec le plus petit diaphragme, nécessiterait une pose trop longue. Il est donc préférable de choisir l'objectif no 5 (185 mk.), qui couvre la plaque avec un diaphragme moyen et donne donc les meilleurs résultats. A la rigueur, on pourrait aussi se servir d'objectifs moins lumineux (et moins chers) tels que ceux de la série 1 : 12, 5, mais la durée de la pose devrait être très augmentée.

2° *L'opération*. L'éclairage par en haut est le meilleur, mais difficile à obtenir. Pour l'éclairage de côté, il est préférable de prendre la lumière du côté nord, la plus uniforme. On place l'objet aussi près que possible de la fenêtre de manière que la lumière vienne le frapper obliquement. On peut remédier à l'inégalité de l'éclairage qui résulte de cette position oblique en employant un réflecteur. Il vaudrait encore mieux se servir de lumière artificielle, surtout de lampes électriques.

Il est bon que l'objet et l'appareil soient sur un même support, une longue table, par exemple, dont les pieds seraient un peu plus bas du côté de l'objet afin d'en augmenter l'éclairage. Pour aplanir la surface de l'objet, on peut se servir d'une plaque de verre fixée avec des chevilles; mais, dans ce cas, il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de reflets en face de l'objectif[1].

L'objet est placé à la hauteur voulue au moyen d'un pupitre à crémaillère fixé à la table.

On fera bien de placer, en bordure de l'objet à photographier, une échelle en millimètres qui fournira ensuite des renseignements précis sur les dimensions.

En général, il faut employer des plaques d'une sensibilité moindre que celles dont on se sert d'ordinaire pour des vues ou des portraits, car, avec ces dernières, les fonds deviennent trop noirs et ont besoin d'être renforcés. M. le Dr M. recommande les plaques photoméca-

1. Pour le détail, voy. E. Schmidt, *Compendium der praktischen Photographie*, ch. VI.

niques Unger et Hoffmann de Dresde. Mais l'emploi de ces plaques ne dispense pas d'user d'un verre jaune lorsque les objets sont teintés de jaune et de bleu, ce qui triplera la durée de la pose. On peut aussi employer en ce cas les plaques orthochromatiques d'Otto Perutz de Münich.

E. Pringsheim a découvert un procédé pour faire revivre l'écriture des palimpsestes par la photographie[1] et Dziatzko (*Sammlung*, H. 11, p. 83 et suiv.) indique un moyen pratique pour reproduire les détails, initiales ornées, enluminures, etc.

3° *Développement et tirage.* Il est à désirer que le laboratoire, qui doit être complètement à l'abri de toute lumière, soit à portée de l'atelier où l'on opère. Il suffit au besoin d'en faire construire un en bois et en carton épais dans un coin de l'atelier. Il faut qu'il soit assez grand pour contenir deux tables, l'une pour la manipulation des plaques et du papier, l'autre pour le développement. Le laboratoire est éclairé par une lumière rouge, de préférence artificielle, car la lumière naturelle, même à travers le verre rouge, peut donner lieu à des accidents. La lumière électrique est la meilleure; mais on se sert, la plupart du temps, d'une lampe à huile pouvant donner en outre, à volonté, la lumière jaune qui est suffisante pour le fixage. M. le Dr M. nous apprend que la bibliothèque de Göttingen fait encore usage d'une grande lampe à huile éclairant en rouge sur trois faces, don de Mlle Pellechet.

Un révélateur lent mais énergique, tel que l'hydroquinone (additionné ou non de méthol), doit être préféré aux révélateurs rapides qui donnent des clichés sans intensité. La glycine est quelquefois plus pratique que l'hydroquinone, ce dernier produit ne pouvant agir qu'à partir de 15° Réaumur, tandis que la glycine s'emploie à toutes les températures. L'emploi de la glycine en solution étendue est commode en ce qu'elle n'exige pas une surveillance continue.

Pour le lavage, il est bon d'avoir à sa disposition un robinet d'eau courante. On évitera de placer les plaques face en haut parce que la soude ne serait pas entraînée par l'eau. Dans le cas où l'on ne dispose pas d'eau courante, le lavage dure plus longtemps et il faut changer l'eau fréquemment pendant l'opération.

Si le cliché obtenu est trop faible, on le renforce avec du sublimé. C'est le meilleur procédé; il exige un lavage à fond pour éviter que le cliché se détériore. Au lieu de renforcer, on peut tirer du négatif un diapositif (cliché positif obtenu par l'application d'une plaque sensible sur le négatif) et de ce diapositif on tire ensuite un nouveau négatif

1. *Verhandlung d. physikal. Gesellschaft zu Berlin*, Jahrg. 13, n° 3, ou *Photogr. Mitteilungen*, Jahrg. 31, p. 188 et suiv.

qui produit généralement, quand l'opération est bien faite, des oppositions de ton plus sensibles.

En ce qui concerne l'impression sur papier, il faut s'en rapporter aux instructions contenues dans tous les manuels de photographie. Le choix du papier dépend des circonstances.

M. le Dr M. estime qu'en tirant parti de ses conseils un amateur, sans égaler en perfection un photographe de profession, peut obtenir des résultats utilisables pour la phototypie ou autres procédés de reproduction. Il cite comme exemple les planches de sceaux du t. XXXVI des *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen* ou les fac-similés des diplômes sur papyrus du t. XXXII de l'*Hermes*, qui sont l'œuvre d'amateurs.

Ph. LAUER.

---

## PROGRAMME D'UN CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES INSECTES ENNEMIS DES LIVRES.

Au cours du Congrès international des bibliothécaires, tenu à Paris les 20, 21, 22 et 23 août 1900, Mlle Marie PELLECHET[1], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale et membre du Congrès, a institué deux prix, l'un de 1,000 francs, l'autre de 500 francs, destinés à récompenser les deux meilleurs mémoires relatifs aux insectes qui détruisent les livres. Ces prix seront décernés sous le nom de PRIX MARIE PELLECHET.

Au cours du même Congrès, un second donateur, qui désire garder l'incognito, a fondé un prix unique de 1,000 francs à décerner à l'étude la plus sérieuse présentée sur le même sujet, mais dans laquelle l'auteur se sera plus spécialement occupé des insectes qui s'attaquent aux reliures des volumes. Ce prix est dénommé PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES.

La Commission d'organisation du Congrès des bibliothécaires, autorisée par les fondateurs, a arrêté, ainsi qu'il suit, les conditions du concours.

Art. Ier. PRIX MARIE PELLECHET. — Un premier prix de 1,000 francs et un second prix de 500 francs seront décernés en 1902 aux deux meilleurs mémoires présentés sur ce sujet : *Étudier d'une façon scientifique les insectes ou vers qui s'attaquent aux livres; en déterminer les genres et les espèces; en décrire les modes de propagation, les mœurs, les ravages; mentionner les parasites qui vivent à leurs dépens; définir les matières dont ils se nourrissent, celles qui les attirent, celles qui les*

1. Mlle Marie Pellechet, fondatrice de ces prix, est décédée le 11 décembre 1900.

*font fuir ou les font périr; indiquer les meilleurs moyens à employer pour les détruire et les chasser quand ils ont envahi une bibliothèque, pour prévenir de leur invasion les bibliothèques encore indemnes.*

Art. II. Prix du Congrès des bibliothécaires. — Un prix unique de 1,000 francs sera décerné, à la même époque et dans les mêmes conditions, à un autre mémoire sur le même sujet, mais avec cette différence, toutefois, que le mémoire qui pourra être récompensé par ce prix sera consacré à l'étude des insectes ou vers qui s'attaquent plus particulièrement à la reliure des livres.

Art. III. — Le jury, chargé d'examiner les mémoires et de décerner les prix, est formé du bureau de la Commission du Congrès des bibliothécaires, auquel sont adjoints des membres de la Commission et des zoologistes. — Les membres du jury sont : MM. D. Blanchet, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, *secrétaire du Congrès;* E.-L. Bouvier, professeur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle; J. Couraye du Parc, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, *trésorier du Congrès;* Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, *président du Congrès;* J. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, *vice-président du Congrès;* P. Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris; A. Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine; Alfred Giard, membre de l'Institut, ancien président de la Société entomologique de France; Jules Künckel d'Herculais, assistant au Muséum d'histoire naturelle (chaire d'entomologie); Paul Marais, conservateur adjoint à la bibliothèque Mazarine, *secrétaire du Congrès;* Paul Marchal, professeur de zoologie à l'Institut national agronomique; Henry Martin, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, *secrétaire général du Congrès;* Charles Mortet, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire du Congrès;* Edmond Perrier, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle; Émile Picot, membre de l'Institut, *vice-président du Congrès.* — Le jury conserve, en outre, le droit de faire appel, s'il y a lieu, à tels spécialistes dont le concours lui semblerait utile.

Art. IV. — Les mémoires pourront être rédigés, non seulement en français ou en latin, mais aussi en allemand, en anglais, en espagnol et en italien.

Art. V. — Les auteurs ne doivent pas se faire connaître avant la décision du jury; mais chaque manuscrit devra porter une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un pli cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur.

Art. VI. — Les mémoires devront être adressés, avant le 31 mai 1902, au secrétaire général du Congrès des bibliothécaires.

Art. VII. — Si les mémoires présentés à la date du 31 mai 1902 ne semblent pas au jury d'un mérite suffisant pour obtenir les récom-

penses offertes, le concours sera prorogé jusqu'au 31 mai 1903. Si à cette date encore aucun mémoire digne d'être récompensé n'avait été présenté, le concours serait prorogé une seconde fois jusqu'au 31 mai 1904; mais les prix qui n'auraient pu être décernés après ces deux prorogations seraient définitivement retirés.

Art. VIII. — Les auteurs devront inscrire, en tête de leurs mémoires, les mots PRIX MARIE PELLECHET, ou PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES, suivant qu'ils auront en vue l'un ou l'autre de ces concours.

Art. IX. — Il est bien entendu que le désir des donateurs n'est pas de faire attribuer une récompense aux personnes qui enverraient simplement des formules et recettes ou qui signaleraient des moyens empiriques généraux pour détruire les insectes ou les éloigner des livres.

Art. X. — Les manuscrits envoyés ne seront pas rendus.

Les mémoires, ainsi que les demandes de renseignements, doivent être adressés à M. Henry Martin, secrétaire général du Congrès des bibliothécaires, à la bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1, à Paris.

---

— L'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens a décidé d'ouvrir un concours sur la question suivante : « Étendues successives et comparatives des pays de langue picarde, de la province et du gouvernement général de Picardie, du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. »

Sommaire : Quels étaient les pays de langue picarde avant la conquête de Philippe-Auguste? — Ce qu'ils deviennent sous son règne et celui de ses successeurs jusqu'à la Révolution, par suite des modifications apportées par les différents traités. — Quels étaient notamment les pays de langue picarde lors de la nomination de Charles de Bourbon à la charge de gouverneur général de Picardie (1519-1537)? — Changements successifs qu'ils subissent jusqu'à l'époque de la séparation de l'Artois et état géographique des pays de langue picarde à cette époque (1754).

En résumé, examiner les modifications apportées : au nord, par les guerres; au sud, par l'extension du gouvernement général de l'Ile-de-France.

L'Académie décernera, s'il y a lieu : 1° un prix de cinq cents francs; 2° une médaille d'or de la valeur de cent francs.

Les ouvrages des concurrents devront parvenir au secrétaire perpétuel avant le 1er novembre 1902 au plus tard; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

---

## INSCRIPTIONS MÉROVINGIENNES DE L'IVOIRE BARBERINI[1].

Le célèbre ivoire Barberini, étudié pour la première fois en 1759 par Gori, dans le tome II (p. 153) de son *Thesaurus veterum diptychorum*, cité maintes fois depuis par différents archéologues et récemment par M. Émile Molinier, aux pages 2 et 9 du tome Ier, consacré aux *Ivoires*, de son *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie* (1896), est entré l'an dernier dans les collections du musée du Louvre. Il vient d'être l'objet d'une nouvelle et savante étude de M. G. Schlumberger, aux pages 79-94 du fascicule 13 (1er du tome VII) des *Monuments et Mémoires* de la fondation Eugène Piot, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Primitivement, l'ivoire Barberini était formé de cinq pièces, comprenant un grand tableau central, dans lequel notre savant confrère incline à voir une figure équestre de l'empereur Justinien, entouré de quatre bandes, une supérieure, une inférieure et deux latérales; une seule de ces dernières subsiste aujourd'hui, et celle de droite, ayant disparu depuis plusieurs siècles, a été remplacée, il y a peut-être deux ou trois cents ans, par une plaque de bois de même dimension. En détachant ces plaques du cadre sur lequel elles avaient été fixées, notre savant confrère M. Héron de Villefosse, qui a eu la bonne fortune de faire entrer dans nos collections nationales ce précieux monument, remarqua le premier, au revers de l'ivoire Barberini, de nombreuses traces d'écriture mérovingienne.

A une époque ancienne et postérieure peut-être d'un siècle au plus à la gravure de cet ivoire, on y avait inscrit une longue liste de noms de fidèles chrétiens, disposés sur six colonnes, dont les deux premières manquent presque entièrement par suite de la disparition de l'une des bandes latérales de cet ivoire. La lecture de ces noms, au nombre de près de 350, est rendue difficile, et souvent même impossible, à cause de la pâleur de l'encre appliquée sur l'ivoire et surtout parce que l'écriture se trouve en maint endroit recouverte par les restes d'une matière agglutinante, destinée sans doute à réunir et à fixer sur une sorte de cadre les cinq plaques dont se composait cet ivoire, et qu'il serait actuellement très délicat d'essayer d'enlever ou même d'atténuer. La difficulté de lecture de ces noms est encore accrue par une profusion de raies, tracées plus ou moins profondément sur l'ivoire, en divers

1. La notice suivante, que nous empruntons au *Journal des Savants* (année 1901, p. 101-105), nous a paru devoir intéresser les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.



sens, par un instrument à pointe aiguë, à l'aide duquel il semble qu'on ait voulu biffer les listes tracées au dos de l'ivoire, ou plutôt, peut-être, faciliter simplement l'adhérence et la réunion des plaques sur un cadre ou sur le plat de la reliure d'un volume.

Quoi qu'il en soit, près de la moitié de ces noms peuvent être présentement lus avec une entière certitude et permettent de déterminer le caractère et, d'une façon approximative, l'origine de ces listes qui constituent peut-être l'un des plus anciens monuments aujourd'hui subsistants de l'usage de la prière pour les morts dans l'Église chrétienne. Nul doute qu'on y doive reconnaître un exemplaire vénérable de ces diptyques ou tablettes ecclésiastiques, sur lesquelles on inscrivait, dans la primitive Église, et on lisait publiquement pendant la célébration de la messe « les noms des offrants et des bienfaiteurs, morts ou vivants, empereurs et rois, patriarches, évêques, prêtres[1] » ou simples fidèles des deux sexes. Les cinq premières colonnes d'écriture contiennent, en effet, une suite de noms d'hommes, sans aucun qualificatif, et la sixième est réservée tout entière aux noms de femmes. En voici un premier essai de déchiffrement :

*Colonnes* 1 *et* 2.

Les premiers noms de chacune des six colonnes sont presque entièrement illisibles et la plus grande partie des noms des col. 1 et 2 ont disparu avec la plaque latérale d'ivoire perdue anciennement.

On lit au bas de la colonne 1 :

Leo. . .,
Celler. . .,
Vic. . ., Martini,
H. . .,
Theudoberti, Aurilii,
Redempti,
Johanis,
. . .ti, Albini,

Et au bas de la colonne 2 :

Petri,
Stefani.
. . . . .
Mariniani,
Auriliani,
Martiniani,
Numatii,
Perpetui,
. . . . .
Johannis.

*Colonne* 3.

. . . . .
. . . . .
. . . . .
Rustici,
. . .etasii,
Diogenis,
. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
. . . . .
Danihelis,
Petri,
Am. . .,
Greci,
Macari,
Proculi,
Caesari, Luciani,
. . .lini,
Nestari,
Marcelli,
Merobaudi,
Corneli,
Goduini,
Valeri,
Castori,
. . .voli,

1. Gori, *Thesaurus veterum diptychorum*, t. I, p. 242.

Cassiani,
Anastasi,
Martini,
Marcelli,
Leoncii,
Desiderii,
Palladii,
. . . . .
. . .critari.
Simplic. . .,
Talasi,
Ulp...,
Frontonis,
. . .ari,
Filici,
. . . . .
Junani,
Juliani,
Urani,
Marcelli,
. . . . .

Felicis,
Gre. . .,
Am. . .,
Pr. . .enti,
. . . . .
Proculi,
Flori. .ci,
Contumeliosi,
Tigridi,
Gaudentioli,
Candedi,
Polemi,
Johannis,
Petri,
Gratiani,
Juliani,
Ursini,
Venatoris,
Petri,
Lucilii,
Gemellini,

*Colonne* 4.

. . . . .
. . . . .
. . . . .
Even. . .,
S. . .,
Vitalis,
Bonefati,
Cotulari,
Ari. . .,
Arela. . .,
Marcelli,
Rustici,
Uasili,
Macari,
Classici,
Saviniani,
Agripini,
Jacobi,
Juliani,
Agrici,
. . .ctici,
. . . . .
Nazari,
Ursini,
Flurini,
Litori,
Sabaudi,
Sabiniani,
Leonis,

*Colonne* 5.

. . . . .
. . . . .
. . . . .
Georgi,
Ulderici,
Attici,
Ereniani,
Filecis,
Astoli,
Ariolfi,
Theudati,
Equiti,
Numidi,
Pappoli,
Agricolae,
Genialis,
Constantini,
Provini,
Danielis,
Johannis,
Liberi,
Nazari.
. . .si,
Antonini,
Dinamii,
Fuundrauni,
Theudori,
Pauli,
Georgi,

**Heldeberti,**
**Theudeberti,**
**Theuderici,**
30 **Clothari,**
**Sygisberti,**
**Childeberti,**
**Atanagildi,**
**Fachileuuae,**
35 **Ingundae.**
**. . . . .**
**. . . . .**

*Colonne* **6.**

**. . . . .**
**. . . . .**
**. . . . .**
**Pelagianae,**
**Ualerianae,**
**Gregoriae,**
**Griciae,**
5 **Ariagnae,**
**Agiruciae,**
**Amatae,**
**Campanae,**
**Lupercae,**
10 **. . . . .**
**. . . . .**
**. . .etinae,**
**. . .ae,**
**Sa. .niae,**
15 **Proceriae,**
**Em. . .,**
**Epaeniae,**
**Leonciae,**
**. . .ae,**
20 **Gunt. . .,**
**Theu. . .ae,**
**. . . . .**
**. . . . .**
**Romanae,**
25 **Mem. . .**

Parmi ces noms on en remarque plusieurs qui paraissent appartenir aux communautés chrétiennes des bords du Rhin et plus particulièrement au diocèse de Trèves. Les noms d'Agricius, Anastasius, Rusticus, Sabaudus (col. 4, n° 17, 3, n° 27, 4, n°s 9 et 24) ont été portés, du IVe au VIIe siècle, par des archevêques de Trèves, et ceux de Gratianus et de Pappulus (col. 4, n° 41, et 5, n° 11) l'ont été au même temps par des évêques de Metz. Les noms d'Ariulfus et de Gaudentiolus (col. 5, n° 7, et col. 4, n° 36), qu'on trouve aussi mentionnés dans les recueils d'inscriptions chrétiennes de notre regretté confrère M. Le Blant[1], paraissent également propres au diocèse de Trèves.

Cette origine rhénane est encore confirmée par l'adjonction, faite à la fin des noms d'hommes, au bas de la cinquième colonne, sans que rien les sépare des noms précédents, d'une suite chronologique de quelques-uns des rois d'Austrasie, de la seconde moitié du VIe au milieu du VIIe siècle. Il est facile de reconnaître dans cette liste les noms des rois d'Austrasie : Childebert II, Théodebert II, Thierry II, Clotaire II, Sigebert II, peut-être Childebert III; puis Athanagilde, fils de la sœur de Childebert II; Faileuba ou Fagileiba, femme de ce dernier roi; enfin Ingundis, fille de Sigebert Ier, roi d'Austrasie.

H. OMONT.

1. Gaudentiolus, *Inscriptions chrétiennes*, n° 256 (Trèves); Hariulfus, *Nouveau recueil d'inscr. chrét.*, n° 38 (Trèves). Cf. préf., p. VIII et IX.

## LE MANUSCRIT DES FABLES DE PHÈDRE DE SAINT-REMI DE REIMS.

Des deux plus anciens manuscrits des Fables de Phèdre, le premier, le manuscrit de Pithou, est aujourd'hui conservé par l'un des héritiers du grand érudit, M. le marquis de Rosanbo; l'autre, le manuscrit de Saint-Remi de Reims, a misérablement péri, en 1774, dans l'incendie de la bibliothèque de cette abbaye[1]. Quelques années auparavant, Dom Vincent, bibliothécaire de Saint-Remi, avait exécuté pour Foncemagne, sur du papier ciré, un calque du manuscrit, reproduisant le prologue du premier livre, la morale de la fable XVI de ce livre (*Ovis, cervus et lupus*) et environ trois vers de la fable XXX du même livre (*Ranae metuentes taurorum proelia*). Ce fac-similé, qui paraît avoir été fait avec le plus grand soin par Dom Vincent, est le seul document qui puisse permettre désormais d'apprécier l'antiquité du manuscrit de Saint-Remi[2].

Feu M. Léopold Hervieux, bien connu par ses travaux sur les fabulistes latins, possédait en dernier lieu l'exemplaire de l'édition des Fables de Phèdre, donnée par Nicolas Rigault (*Oliva Roberti Stephani*, 1617, pet. in-4°), en tête de laquelle Foncemagne avait fixé le fac-similé du manuscrit de Reims, qu'il devait à Dom Vincent. A la vente des livres de ce savant, faite à Paris les 5 et 6 novembre dernier[3], la Bibliothèque nationale a pu acquérir l'exemplaire de Foncemagne, avec le fac-similé, qui est aujourd'hui conservé au Département des manuscrits sous le n° 717 des nouvelles acquisitions du fonds latin.

1. Voir Léopold Hervieux, *les Fabulistes latins* (1883), t. I, p. 68; Ulysse Robert, *les Fables de Phèdre* (1893), p. VIII; L. Havet, *Phaedri... fabulae Aesopiae* (1895), p. XIII.

2. Le fac-similé d'une autre page de ce même manuscrit publié par Pluche, *le Spectacle de la nature* (1746), t. VII, pl. XXII, p. 244, n'offre aucune garantie d'exactitude. — Le calque de Dom Vincent a déjà été reproduit en fac-similé dans l'édition des *Fables de Phèdre*, traduction nouvelle par M. Ernest Panckoucke (1839), p. XXVII-XXIX, puis par M. L. Hervieux, *les Fabulistes latins* (1884), t. II, p. 76, et *Phaedri... fabulae Aesopiae* (1896), p. 83.

3. N° 180 du catalogue de vente. « Fables de Phèdre en éditions des XVI° et XVII° siècles... Réunion de 16 vol. in-8° et in-12. »

## MANUSCRIT DE BOÈCE CONSERVÉ A ORLÉANS,

### COPIÉ AU Xe SIÈCLE PAR LE CLERC ALBINUS.

Le ms. 270 (226) de la bibliothèque d'Orléans, qui contient une collection de traités de Boèce, provenant de l'ancienne abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, a été décrit par M. Ch. Cuissard aux pages 133-134 du tome XII du *Catalogue général des manuscrits des départements*. C'est un volume, de format petit in-4°, formé de deux parties distinctes, copiées toutes deux, semble-t-il, au xe siècle. La première renferme le traité de la *Consolation de la philosophie* de Boèce et la seconde les cinq opuscules théologiques du même auteur, bien connus et imprimés aux col. 1247-1354 du tome LXIV de la *Patrologia latina* de l'abbé Migne. Les trois premiers cahiers de cette seconde partie du volume ont été numérotés, conformément à une habitude fréquente dans les anciens manuscrits, au bas du huitième et dernier feuillet verso de chacun d'eux (pages 245, 261 et 277 du ms.), et, au-dessous de cette numérotation des quaternions, le copiste du manuscrit a tracé chaque fois son nom en notes tironiennes : *Albinus clericus scripsit.*

---

## NOTES HÉBRAIQUES SUR UN MANUSCRIT DE PIERRE LE MANGEUR.

Un exemplaire manuscrit de l'*Historia scolastica* de Pierre Le Mangeur, ms. latin 5097 de la Bibliothèque nationale, venu de l'abbaye de Bonport, contient des notes se rapportant à l'engagement de ce livre entre les mains d'un Juif. Une note latine, paraissant dater de l'année 1213, est ainsi conçue : *Ego Radulfus debeo Vivanti judeo VIII libras IIII solidis minus in obptabis rexurrectionis Domini, scilicet pro catallo et pro usura.* M. Moïse Schwab a déchiffré une note hébraïque qui est écrite en regard de la note latine; il l'a traduite par ces mots : *Raoul d'Evreus ou Jehan son serviteur* [*doit*] *20 deniers.* Rien ne nous empêche d'admettre cette traduction ; mais nous ne pensons pas que Raoul d'Évreux puisse désigner l'évêque d'Évreux du nom de Raoul, qui gouvernait l'église d'Évreux du temps de Philippe-Auguste. Il doit s'agir ici d'un individu quelconque qui tirait son nom de la ville d'Évreux.

Les intéressantes observations que M. Moïse Schwab a consacrées aux notes hébraïques du ms. 5097 sont imprimées dans la *Revue des études juives*, n° de juillet-septembre 1900, p. 149-153.

---

## ANCIENNE ÉDITION NON SIGNALÉE DU DOCTRINAL D'ALEXANDRE DE VILLEDIEU.

Dans le volume de la *Bibliothèque de l'École des chartes* publié en 1894 (t. LV, p. 488-498), on trouve le catalogue des éditions du Doctrinal d'Alexandre de Villedieu qui sont conservées à la Bibliothèque nationale. Cette série vient de recevoir une assez notable addition. Sous la cote g. X. 32 de la Réserve est aujourd'hui conservée une édition qui a échappé aux recherches du docteur Reichling et qui mérite d'être indiquée avec quelque détail :

Le recto du premier feuillet est blanc. Au verso de ce feuillet, préface en tête de laquelle se lit ce titre : « Commentum utilissimum Doctrinalis clarissimi poete laureati ac theologie domini Monachi Lombardi. »

Au fol. A II, commencement du Doctrinal et du commentaire.

A la fin, fol. O v, après le mot « Explicit : »

« Bonifacii generis Bugellani ad lectorem carmen.
Qui cupis et doctus celer et grammaticus esse,
    Thaurini impressum, compera, lector, opus,
Impensis propriis Nicolaus de Benedictis
    Atque Jacobinus quod dedit ipse Suigus
Amplectere rudis nunc toto pectore librum
    Nec prudens spernas, est quod amare potes.
Fertilis est, manchus nec venit partibus ullis
    Ut quondam steterat, et bonitate placet.
Omnia Alexandro debemus, multaque, vates
    Monace clare, tibi, quo duce lucet opus. »

Au verso de ce feuillet, le registre des cahiers A-O et la marque du libraire « Jacobinus Suigus. »

Le sixième et dernier feuillet du cahier O est blanc au recto et au verso.

Ce qui donne de la valeur à cette édition, c'est la préface du commentaire qui s'y trouve joint au texte du Doctrinal. Il y faut relever l'écho de certaines légendes qui avaient cours dans les écoles sur la vie d'Alexandre de Villedieu :

« Felix qui potuit rerum cognoscere causas. »

« Scribuntur hec in Georgica, et Aristoteles in libro Posteriorum : « Scire est rem per causam cognoscere, etc. » In principio hujus libri videndum est que et quot sint cause hujus libri, que sunt quatuor, quarum prima est causa materialis.

« Materia autem hujus libri est vox litterata articulata, debito modo pronunciata sub rectitudine vel rectitudinis deviatione, soluta a lege metrica vel a stricta. Unde per istam causam tanguntur omnia capitula hujus libri, usque ad illam partem : *Hic jubet ordo libri*. Per hoc quod dicitur *vox articulata* tanguntur illa capita que incipiunt : *Hic jubet ordo libri*, usque ad illam partem *Pandere proposui*. Per hoc quod dicitur *debito modo pronunciata*, tangitur capitulum de accentu. Per hoc quod dicitur *sub rectitudine* tanguntur omnia capitula libri usque ad capitulum de viciis et figuris. Per hoc quod dicitur *sub rectitudinis deviatione* tangitur capitulum de viciis et figuris. Per hoc quod dicitur *soluta a lege metrica* tanguntur omnia capitula de pedibus metrorum, quod incipit *Pandere proposui*.

« Causa efficiens fuit magister Alexander. Verum tamen distingunt de causa efficiente, quia duplex est causa efficiens, principalis et mediata, et quedam principalis et immediata. Principalis et mediata fuit Deus. Principalis et immediata est duplex : quedam movens et mota, et quedam movens et non mota. Principalis et immediata, movens et non mota, fuit quidam episcopus Dolosensis (*sic*), ad cujus requisitionem magister Alexander composuit istum librum. Principalis et immediata, movens et mota, fuit actor iste. Sed ista divisio non est curanda, quia certum est quod Deus est causa omnium bonorum et de ipso non querimus, sed specialiter de illo qui fecit istum librum. Item episcopus Dolosensis non est causa principalis et immediata, quia non fecit librum, sed Alexander, ita quod potius est causa mediata, propter quod est dicendum quod Alexander fuit causa efficiens. Ad cujus intellectum notandum quod fuerunt tres socii Parisius, scilicet ille magister Alexander, et alter qui vocabatur Yvo, et alter nomine Alpheus qui erat anglicus, qui studuerunt Parisius. Et cum audirent regulas Prisciani et componebant versus, Yvo vero decessit, et Alpheus fuit a quondam episcopo anglico vocatus propter famam suam, et decessit, unde Alexander habens scripta suorum sociorum, preterea versus eorum quos compilabant, et extra scolas in Villa Dei, non ideo quod esset natus in illa, postea episcopus Doloscensis tradidit nepotulos suos introducendos. Unde cum illis componeret regulas Prisciani, data regula, dicebant versus, quod percipiens ille episcopus, letus fuit et rogavit ipsum ut componeret illas regulas Prisciani per versus. Ita fecit, et benivolentiam episcopi acquisivit. »

---

## LE DOMINICAIN JEAN TISSARANT.

Nous avons signalé dans le précédent cahier de la Bibliothèque de l'École des chartes (1900, p. 595) un livret gothique du temps de François Ier, contenant une pièce intitulée : « Une très belle salutation faicte sur les sept festes de Nostre Dame, laquelle l'on chante au Salut à Sainct Innocent à Paris, et la fist et composa frere Jehan Tissarrant. »

M. l'abbé Angot, l'auteur d'un excellent Dictionnaire du département de la Mayenne, en cours de publication, a bien voulu nous communiquer des renseignements qui paraissent se rapporter à l'auteur de la *Très belle Salutation* et dont nous nous empressons de faire profiter nos lecteurs :

« Le « frère Jehan Tissarant, » auteur de la *Salutation,* ne serait-il point un Dominicain, qui devint, en 1521 au plus tard, évêque *in partibus Citrensis.*

Il fut coadjuteur ou plutôt, dans le langage actuel, auxiliaire de Louis de Bourbon, évêque du Mans (1519-1555), consacra en 1522 l'église de Saint-Vénérand de Laval, en 1526 celle de Saint-Vincent du Mans. A propos de la première, Guillaume Le Doyen, notre chroniqueur lavallois, écrit :

« Et le jour de sainct Sébastian (1521, v. s.)
Fut faicte par le suffragan
De Mgr l'évesque du Mans
La dédicace dont me vans;
Luy estant de Sainct Dominicque,
Religieux bien doctoricque. »
(Édit. de La Beauluère, p. 181.)

Dans le procès-verbal de consécration, le suffragant se qualifie *Nos Johannes, Dei gratia episcopus Citrens. et suffraganeus Cenomanensis.*

Une note d'un abbé Duchemin de Laval (XVIIIe siècle) ajoute : *In decreto capellæ des Chênes-Secs, iste episcopus nominatur Jehan Tisserot.*
(*Ubi supra,* p. 361.)

Je n'ai pas pu trouver le décret de la chapellenie des Chênes-Secs. Dom Piolin (*Hist. de l'église du Mans,* t. V, p. 337, 338) nomme le dominicain évêque Jean Tisserat. »

---

## TRADUCTION DES DISTIQUES DE CATON

### PAR OLIVIER LE FÈVRE D'ORMESSON.

Dans une vente faite à Londres par la maison Sotheby du 3 au 8 décembre 1900 a figuré, sous le n° 1047 du catalogue, le manuscrit original, copié sur vélin, d'une traduction en vers des Distiques de Caton intitulée :

« Le Miroür du régime et gouvernement du corps et de l'âme, com« posé par le sage Cato, sénateur romain, les vers duquel s'ensuivent, « tant en latin qu'en quadrains françois. »

En tête du volume, écrit sur vélin, de format in-quarto, a été ajoutée une note ainsi conçue :

« En l'année 1589, feu messire Olivier Le Fèvre, seigneur d'Ormesson, conseiller du Roy en son Conseil d'estat et président en sa Chambre des comptes à Paris, fit écrire tous ces vers françois, lesquelz il avoit traduicts du latin de Caton, dans sa maison d'Ormesson, aux années précédentes, par un religieux des Blanmanteaux, lequel escrivoit excellement, comme il est aisé de voir. Et croy que ceste traduction avoit beaucoup adjousté à la douceur, modestie, sagesse, modération, patience et autres bonnes qualitez qui lui estoient comme naturelles, comme ont remarqué ceux qui ont vescu avec luy et pratiqué la douceur et facilité de sa conversation. Dieu veuille luy donner son sainct paradis.

« J'ai escript ces paroles le jeudy 18 may 1645 pour instruire ses descendans des qualitez de l'autheur du livre. »

---

## ROULEAUX DES MORTS.

Une importante addition à faire à la série des Rouleaux des morts étudiée dans le volume publié en 1866 par la Société de l'histoire de France vient d'être signalée par M. A. Diegerick, dans le recueil intitulé *Inventaire archéologique de Gand,* que publie la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, sous forme de fiches isolées.

Le premier, émané de Gérard Leeuwaerde, abbé de Saint-Pierre à Gand, le 16 mai 1399, a été mis en circulation à l'occasion de la mort de « Godefridus et Petrus presbiteri et monachi, » et de plusieurs familiers de l'abbaye de Saint-Pierre. Il est long de 19m30 et fait partie des archives de l'État à Gand.

Le deuxième, en tête duquel est copiée une lettre de Georges Van der Zichelen, abbé de Saint-Bavon, du 26 octobre 1406, se rapporte à

la mort des deux prédécesseurs de cet abbé (Jean III et Wautier III). Il n'a pas moins de 30m25 de longueur. Il est conservé, ainsi que le suivant, aux archives de l'évêché à Gand.

Le troisième rouleau débute par une circulaire de Raphaël, abbé de Saint-Bavon, en date du 31 juillet 1507. Il est orné, comme le précédent, d'une miniature représentant saint Liévin, saint Bavon, saint Landoald et saint Machaire, aux pieds desquels se voit la pierre tombale d'un religieux bénédictin. Ce rouleau est long de 20m70.

Les trois notices de M. Diegerick occupent les fiches 152, 171 et 172 de l'*Inventaire archéologique de Gand*.

---

## ARCHIVES DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE.

Il n'est pas inutile d'appeler l'attention des lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* sur un projet de publication des *Archives de l'histoire religieuse de la France,* depuis la fin du moyen âge jusqu'au XIXe siècle.

« Depuis plusieurs années, les études d'histoire ecclésiastique sont en honneur. En France comme en Allemagne, elles ont inspiré des travaux considérables et occupent une large place dans les recherches des érudits. Mais, de plus, les questions religieuses ont été si étroitement unies à notre histoire intellectuelle, sociale et politique que leur étude approfondie est nécessaire pour bien connaître le changement des institutions et la marche des idées.

« Or, la plupart des documents sont inconnus. Les dépôts si riches de nos archives sont, en partie, inexplorés. L'érudition, qui a mis au jour tant de textes intéressants pour l'histoire du moyen âge, commence à peine à aborder les documents relatifs à l'histoire religieuse de la France moderne.

« C'est pour répondre à ce besoin qu'un comité s'est formé à Paris. Il se propose de publier, dans une collection d'ensemble, les documents conservés, soit dans nos bibliothèques publiques ou privées, soit aux archives du Vatican, soit dans les dépôts étrangers.

« Cette publication, qui commencera en 1901, aura lieu en séries : 1° *Documents ecclésiastiques :* documents pontificaux, nonciatures, assemblées du clergé, universités, etc.; 2° *Documents administratifs :* lettres, mandements et instructions des rois, ambassades, correspondance administrative, registres des municipalités; 3° *Documents judiciaires :* parlements et juridictions inférieures, officialités, inquisition; 4° *Documents non catholiques ;* 5° *Documents privés.*

« Elle sera confiée à des érudits spéciaux d'une compétence indis-

cutée. Chaque volume paraitra sous le contrôle d'un commissaire responsable, avec une introduction et des notes pour rendre plus facile l'intelligence du texte. »

Le Comité de publication est composé de :

MM. P. Imbart de la Tour, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, président.

P. Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

R. P. A. Baudrillart, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Comte Boulay de la Meurthe, président de la Société d'histoire contemporaine.

E. Chatelain, professeur à l'École des hautes études, conservateur à la bibliothèque de l'Université de Paris.

E. Chénon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

U. Chevalier, correspondant de l'Institut.

H. Courteault, archiviste aux Archives nationales, secrétaire général de la Société des études historiques, trésorier.

P. Fournier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble.

G. Goyau, ancien membre de l'École française de Rome.

F. Guéroult.

J. Guiraud, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon.

E. Jordan, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

L. Madelin, ancien membre de l'École française de Rome.

N. Valois, archiviste honoraire aux Archives nationales.

B. de Lacombe, archiviste paléographe, secrétaire.

Voici la liste des ouvrages dont la publication a été décidée par le Comité :

I. *Consultation des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés (1698),* par M. J. Lemoine, archiviste paléographe, bibliothécaire au ministère de la Guerre.

II. *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris (3 novembre 1505-25 novembre 1533),* d'après le manuscrit original de la Bibliothèque nationale, par MM. E. Chatelain, professeur à l'École des hautes études, et le P. H. Denifle, archiviste au Vatican.

III. *Nonciatures de France,* publiées sous la direction de M. L. Madelin, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française de Rome : 1° *Nonciatures de Léon X,* par l'abbé J. Paquier, docteur ès lettres; 2° *Nonciatures de Clément VII (1523-1534),* par M. l'abbé Fraikin, licencié ès lettres, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français; 3° *Nonciatures de Paul III depuis son avènement jusqu'à la mort de François Ier (1534-1547),* par M. G. Salles, archiviste paléographe, auxiliaire de

l'Institut; 4° *Nonciatures de Grégoire XIII (1572-1585),* par M. l'abbé Richard, licencié ès lettres.

IV. *Les Épreuves de l'Église de France pendant les guerres de religion.* Recueil de documents tirés des *Archives du clergé de France,* par M. L. Le Grand, archiviste aux Archives nationales.

V. *Procès-verbaux des assemblées du clergé,* d'après les manuscrits des Archives nationales, par M. L. Lasalle-Serbat, archiviste paléographe. T. I. *(Assemblées de 1562, 1567, 1579.)*

VI. *Correspondance du cardinal Jean du Bellay,* par MM. V. Bourrilly, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée de Toulon, et P. de Vaissière, docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales. T. I : *Ambassades de Londres et de Rome (novembre 1527-février 1536).*

VII. *Les Relations de la France avec les protestants d'Allemagne sous François Ier et Henri II : Instructions aux ambassadeurs, correspondances diplomatiques, traités, etc.,* d'après les documents de la Bibliothèque nationale et des divers dépôts d'archives de Paris, par M. P. de Vaissière, docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales.

VIII. *Lettres et papiers d'État du cardinal Charles de Lorraine,* par M. H. Moysset.

On peut s'associer à la publication : 1° Comme bienfaiteur, par des dons volontaires. Un versement de 500 francs donne le titre de fondateur. 2° Comme souscripteur, par un abonnement à la collection.

En aucun cas, le prix des volumes parus dans une année ne pourra, pour les abonnés aux *Archives,* dépasser la somme de 20 francs.

La publication paraîtra, en volumes in-8°, à la librairie Alphonse Picard et fils, 82, rue Bonaparte.

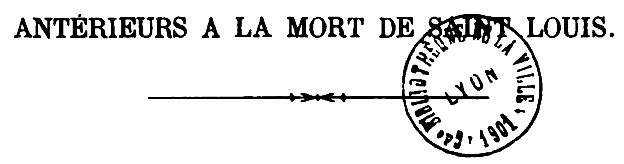
On peut souscrire à la librairie Alphonse Picard.

## LES CLASSEMENTS

DU

# TRÉSOR DES CHARTES

## ANTÉRIEURS A LA MORT DE SAINT LOUIS.



### I.

Dans ses inventaires des registres du Trésor des chartes, Gérard de Montaigu a plus d'une fois noté les embarras que lui causait l'étrange manière dont beaucoup de ces registres avaient été reliés. Trop souvent, une poignée de cahiers de provenances diverses avait été réunie sous une même couverture par un clerc négligent ou un ouvrier illettré[1], ou bien une partie distraite d'un volume avait été prise pour un registre séparé[2]. Lorsqu'il le put, le consciencieux archiviste de Charles V s'efforça de rapprocher les uns des autres ces *disjecta membra;* mais parfois il dut

1. « Sextus est acervus quorumdam quaternorum simul ligatorum de diver« sis materiis et sunt totaliter imperfecti et nichil valent.

« Septimus est globus plurium quaternorum simul ligatorum de pluribus et « diversis materiis imperfectorum et modici nulliusve valoris. » (Liste des *libri inutiles*, Arch. nat., JJ $1^{24}$, fol. 48 v°.)

2. Le premier cahier du registre XXXII fut longtemps considéré comme un registre à part numéroté XXX dans JJ $1^{24}$. Lorsqu'il en reconnut la provenance, Montaigu s'empressa de le biffer et d'inscrire cette note en marge : « Non que« ratis librum istum quia non est. Erat nempe quidam quaternus qui fuerat « separatus sine causa a libro qui est nunc XXXII et fecit me multum musare; « et ipsum in dicto libro consui et est primus. » (Ibidem, fol. 39.)

lui-même réunir des fragments d'origine inconnue, qui ne trouvaient plus facilement leur place dans les recueils déjà formés, et qui se fussent perdus s'il ne les avait pas fait relier[1]. On juge à quel point ces assemblages accidentels prêtent à l'erreur.

Tel est le cas d'un recueil factice que j'ai déjà eu l'occasion de décrire[2] et qui est conservé aux Archives nationales sous la cote JJ 2. Des débris du registre de Pierre d'Étampes composé en 1318 y sont reliés à la suite d'un fragment d'inventaire du Trésor des chartes dont l'écriture, évidemment plus ancienne, appartient au XIII[e] siècle. Dans la *Notice préliminaire* mise en tête de la publication des *Layettes du Trésor*, Teulet avait déjà noté que les six intitulés de cet inventaire étaient les mêmes que ceux des six premiers chapitres du registre JJ 31, jadis connu sous le nom de *Registrum velutum*[3]; mais, ne se rendant pas compte de la composition fortuite du recueil qu'il avait sous les yeux, il s'était imaginé que Pierre d'Étampes avait pris ce morceau pour point de départ d'un nouvel inventaire en y soudant des extraits de son propre travail. C'est là une hypothèse que l'insuffisance de l'inventaire ainsi formé aurait dû suffire à faire rejeter. Parmi les fragments que le hasard a réunis dans le registre JJ 2, ceux de Pierre d'Étampes sont des cahiers détachés du registre JJ 1[A][4]. Quant à l'inventaire du XIII[e] siècle, il a existé intégralement et comprenait onze chapitres qui se sont trouvés séparés en deux groupes : tandis que les cinq premiers et la moitié du sixième étaient reliés en tête de JJ 2, les cinq derniers et l'autre moitié du sixième étaient reliés à la fin de JJ 30[A] et y devenaient bientôt presque méconnaissables par suite de circonstances que nous allons rapporter.

Le registre JJ 30[A] est fort connu; il a été, en dernier lieu,

1. « Sexagesimus octavus de eodem de anno M CCC XXXI usque ad annum « M CCC XLIX, non tamen continuando, set mixtim et interserendo, nunc de « uno anno, modo de alio compositus seu mixtus hoc modo, eo quod ipsum « reperii et collegi per quaternos et folia peciatim currencia et spersa per hunc « thesaurum, et ipsa religavi simul in hoc libro quoniam laboriosum nimis et « sumptuosum fuisset quemlibet quaternum, folium vel peciam suo loco pro- « prio situasse in aliis libris pridem compositis et situatis. » (Arch. nat., JJ 1[B], fol. 37 v°.)

2. *Bibl. de l'École des chartes*, 1900, p. 438.

3. Teulet, *Layettes du Trésor*, t. I, p. VIII, col. 2, et IX, col. 1.

4. *Bibl. de l'École des chartes*, 1900, p. 433 et 438.

décrit avec soin par M. Auguste Molinier[1], qui a reconnu dans sa première partie le prototype du recueil de documents sur le Languedoc copié dans les derniers temps du règne de saint Louis et célèbre sous le nom de *Registrum curie*. Pour la dernière partie, elle se compose de cahiers où ont été transcrits des actes royaux ou intéressant le roi, tous antérieurs à 1269, puis de quelques feuillets d'écritures diverses dont M. Molinier n'avait, au point de vue de ses recherches, qu'un mot à dire[2], mais qui méritent d'être examinés. On y trouve en effet : 1° (fol. 206 à 207) un état des redevances en argent dues par des roturiers de Mouy, Rumigny, Dury et Flavy; 2° (fol. 208 à 210), une table des feuillets CCXXII à CCCIII d'un cartulaire royal qui n'est autre que le registre XXVII du Trésor des chartes, aujourd'hui manuscrit latin 9778 de la Bibliothèque nationale; 3° (fol. 212 à 216) un inventaire des documents insérés à la fin du chapitre VI et dans les chapitres VII à XI du *Registrum velutum*. La taille des feuillets, la disposition en deux colonnes, l'aspect et l'écriture de ce fragment, le point où il commence, qui est précisément celui où se trouve interrompu l'inventaire formant les seize premiers feuillets de JJ 2[3], ne permettent pas de douter que l'un soit la suite de l'autre. Seulement, plusieurs des blancs considérables laissés dans l'inventaire ayant été, comme tous ceux de la seconde partie de JJ 30^A, utilisés pour y transcrire des actes de Philippe le Hardi, certains chapitres de l'inventaire noyés au milieu de ces transcriptions sont, au premier abord, assez difficilement reconnaissables.

L'inventaire complet que l'on peut reconstituer en rapprochant les seize premiers feuillets de JJ 2 des feuillets 212 à 216 de JJ 30^A présente, avec le contenu du *Registrum velutum*, de telles analogies qu'on le prendrait au premier abord pour la table de ce registre. On en pourra juger par le tableau suivant, où l'on a juxtaposé la suite des intitulés de l'un et de l'autre :

1. *Catalogue des actes de Simon et d'Amaury de Montfort*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1873, p. 161-169.

2. « A la suite viennent des comptes, des tables inachevées, etc. » (*Ibidem*, p. 169, note 1.)

3. L'inventaire est interrompu dans JJ 2, après la pièce transcrite dans le VI^e chapitre du *Registrum velutum* sous le n° 174 ; le fragment contenu dans le registre JJ 30^A commence à la pièce 175.

JJ 2.

(Fol. 1.) RUBRICE LITTERARUM REPOSITARUM PARISIUS IN ALMARIIS DOMINI REGIS.

Primo privilegia romanorum pontificum.

(Fol. 2 v°.) Rubrice litterarum regum et prolis regie.

(Fol. 4.) Rubrice litterarum archiepiscoporum et ecclesiarum metropolitanarum, episcoporum et episcopalium ecclesiarum et aliorum secularium clericorum.

(Fol. 7.) Littere capitulorum de petita licencia eligendi et peticione regalium.

(Fol. 7 v°.) Littere abbatum et conventuum, priorum et monasteriorum necnon Templariorum et aliorum religiosorum.

(Fol. 9 v°.) Littere conventuum de petita licencia eligendi abbates.

(Fol. 10, col. 1.) Littere de regalibus petitis.

(Fol. 10, col. 2.) Rubrice litterarum ducum comitum et aliorum baronum Francie.

(Fol. 13.) Rubrice litterarum militum et aliorum secularium laycorum.

JJ 30[A].

(Fol. 212.) *Suite du chapitre précédent.*

(Fol. 213.) Rubrice litterarum communitatum et villarum.

(Fol. 214.) Rubrice litterarum de negociis Flandrensium.

(Fol. 214 v°.) Littere de nego-

JJ 31.

REGISTRUM VELUTUM.

(Fol. 1.) Privilegia et rescripta romanorum pontificum et legatorum.

(JJ 3, fol. 31.) Littere regum et prolis regie.

(JJ 31, fol. 17.) Littere archiepiscoporum et ecclesiarum metropolitanarum, episcoporum et episcopalium ecclesiarum et aliorum secularium clericorum.

(Fol. 44.) Littere abbatum et conventuum, priorum et monasteriorum necnon Templariorum et aliorum religiosorum.

(Fol. 63.) Littere ducum, comitum et aliorum baronum Francie.

(Fol. 87.) Littere militum et aliorum secularium laicorum.

(Fol. 115.) [Littere] communiarum et villarum.

(Fol. 118.) Littere de negociis Flandrie.

(Fol. 125.) Littere de negociis

cii[s] terre Albigensis et provincie Narbonensis ac[1] terrarum adjacencium, et primo littere comitum, baronum, militum et aliorum laycorum terre illius.

(Fol. 215.) Rubrice litterarum prelatorum terre Albigensis et provincie Narbonensis ac parcium adjacencium.

(Fol. 216.) Generalia statuta et alia.

terre Albigensis et provincie Narbonensis ac terrarum adjacencium et primo littere comitum, baronum, militum et aliorum laycorum terre illius.

(Fol. 133.) Littere prelatorum terre Albigensis et provincie Narbonensis ac parcium adjacencium.

(Fol. 107.) Generalia statuta et alia.

On remarquera cependant que le titre de l'inventaire ne permet pas d'y voir autre chose qu'un catalogue d'archives; en outre, nous avons pu nous convaincre que le contenu de chacun des chapitres ne coïncide pas toujours exactement avec celui des chapitres correspondants du registre. Il est généralement un peu plus considérable; c'est ainsi qu'on y trouve, à la suite des III[e] et IV[e] chapitres, deux paragraphes concernant les *littere capitulorum de petita licencia...* et les *littere conventuum de petita licencia...*, dont on chercherait vainement l'équivalent dans le registre. Quant à présent, nous n'avons guère à nous occuper de ces différences; le point capital à constater est la conformité existant, à cette époque, entre le cadre de classement des archives royales et l'ordre des chapitres du *Registrum velutum*. Cette conformité a dû même, à un certain moment, s'étendre jusqu'à l'ordre intérieur de chaque chapitre. Le fait que les pièces ne sont souvent représentées dans le registre que par leurs intitulés donne à supposer que le rédacteur savait pouvoir en retrouver les originaux à une place certaine, laquelle devait être identique à celle qu'elles occupaient dans le registre. Il y a, en effet, des documents qui portent encore au dos le chiffre indiquant cette place. La pièce copiée au fol. 60 v° du *Registrum velutum* sous le n° XCIII des *littere abbatum*, pièce que l'on retrouve aujourd'hui sous le n° 1 du carton J 1025, porte encore au dos le chiffre XCIII. Une autre, le n° 62 du carton J 1024, est marquée, au revers, du chiffre CXLVII, sous lequel elle est copiée, parmi les *littere militum*, au fol. 112 v° du registre.

1. ad *original*.

A une époque voisine de sa rédaction, le *Registrum velutum* était déjà considéré comme répondant à l'état matériel des archives royales, car les tables qui précédaient chacun de ses chapitres servirent, elles aussi, d'inventaires. On écrivit les numéros des layettes, *primum*, *secundum scrinium*, en regard ou au-dessus des groupes de chartes correspondants au contenu de ces layettes. On y ajouta même de nouvelles rubriques, à mesure que s'augmentaient les archives, sans que l'on se préoccupât de transcrire dans le registre les pièces entrées depuis la rédaction ; d'où un désaccord croissant entre le nombre de documents copiés dans chaque chapitre et celui des rubriques contenues dans les tables.

Sans être, — il s'en faut de beaucoup, — aussi développé que les tables ainsi augmentées, l'inventaire qui nous occupe et que nous désignerons par son titre de *Rubrice litterarum* contient, dans chacun de ses chapitres, quelques pièces de plus que l'on n'en a transcrit dans les chapitres correspondants du *Registrum velutum*. Si on le compare avec les tables du registre, il est évident qu'il a été rédigé d'après elles; les mentions biffées au chapitre des *littere regum*, par exemple, n'ont pas été reproduites dans les *Rubrice;* mais les tables ont continué à s'accroître même après la rédaction de l'inventaire. Celle-ci étant donc postérieure à celle du registre, nous devons essayer de déterminer la date de l'un et de l'autre.

Nous trouvons pour cela un point de repère dans un autre travail qui fut exécuté, à une époque connue, sur une partie restreinte du Trésor des chartes. L'autorité directe du souverain ne s'exerçait pas seulement sur les régions de langue d'oïl; depuis le commencement du XIII[e] siècle, elle s'était étendue à une importante fraction des provinces méridionales de l'ancienne Gaule. Or, le *Registrum velutum* contenait bien deux chapitres, les IX[e] et X[e], relatifs à ces provinces, mais les trente et un documents qui s'y trouvaient transcrits étaient loin de représenter l'ensemble des pièces relatives aux pays que la couronne avait hérités de la maison de Montfort ou conquis depuis lors. Sur l'ordre de saint Louis, durant le dernier trimestre de 1269, ces pièces, qui avaient été vers 1245 l'objet d'un classement assez imparfait[1], furent classées de nouveau par Barthélemy de Pen-

1. De ce classement de 1245 résulta le registre XIII du Trésor des chartes.

nautier, Nicolas d'Auteuil et Jean de Mourlens, réparties en six layettes marquées chacune d'une lettre de l'alphabet et copiées, suivant l'ordre où elles étaient rangées, dans la première partie du registre JJ 30[A 1]. Or, une note marginale inscrite au fol. 18 du *Registrum velutum*, d'une écriture plus récente que celle du corps du volume, nous apprend que certaines lettres concernant l'évêché du Puy, portant les numéros LXVIII à LXX de la troisième partie, avaient été, depuis la rédaction du *Registrum velutum*, jointes à celles qui formaient la layette E dans le classement de Barthélemy de Pennautier : *Iste littere amote sunt ab isto scrinio et posite sunt cum illis de provincia Narbonensi in scrinio E*. Je les ai retrouvées en effet sous les n[os] LXXIV et suivants de la layette en question, au fol. 77 du registre JJ 30[A]. Il est donc évident que le *Registrum velutum* a été composé avant les derniers mois de 1269. Comme, d'autre part, je ne trouve parmi les documents composant ce registre aucune pièce qui soit plus récente qu'une bulle de Clément IV donnée le 13 septembre 1267[2], on est en mesure de rapporter la rédaction à 1268 environ, ou, pour parler plus exactement, à une date comprise entre le 13 septembre 1267 et le mois d'octobre 1269.

Quant à l'inventaire, la plus moderne des pièces dont j'ai pu reconnaître la date parmi celles qui y sont analysées, est la prorogation de la trêve entre la France et l'Angleterre conclue le 24 septembre 1269[3]. Dans certaines notices, saint Louis est considéré comme régnant[4]; c'est donc entre le 24 septembre 1269 et le 25 août 1270 que durent être exécutées les *Rubrice litterarum repositarum Parisius in almariis domini regis*. On

Voir le travail déjà cité de M. Molinier, *Bibl. de l'École des chartes*, 1873, p. 156-159.

1. *Ibidem*, p. 161 et suiv.

2. JJ 31, fol. 12. Les pièces plus récentes ont été visiblement ajoutées après coup. Tel devait être également le cas d'un traité conclu en 1268 avec les Vénitiens pour la nolisation de leurs navires, traité qui, d'après le travail de Pierre d'Étampes (JJ 1[1], fol. 126 r°), se trouvait jadis sur un dernier feuillet, aujourd'hui disparu, du *Registrum velutum*.

3. Cette pièce est la dernière de la seconde partie (JJ 2, fol. 3 v°, col. 2); elle a été publiée par Rymer, *Fœdera*, éd. de 1816, I, p. 482.

4. « Littere Ludovici regis patris istius qui modo est..... Item littere domini « regis Ludovici modo regnantis de elemosinis Quadragesime. » (JJ 2, fol. 2 v°, col. 2.)

voit que cette date se rapproche fort de celle de l'inventaire de Pennautier.

Ainsi, vers le moment de la mort de saint Louis, la totalité des archives de la couronne était classée dans un ordre identique à celui des registres JJ 30A et JJ 31 ; ne serait-il pas légitime d'en induire que, dans les registres antérieurs, l'ordre des chapitres correspondait également à une phase du classement matériel des chartes? Nous n'avons pas, je le reconnais, de certitude absolue à cet égard; mais il résulte des faits que nous venons d'exposer des présomptions assez fortes pour que l'on ne trouve pas trop oiseux l'examen des divisions de ces registres qui sera fait dans le chapitre suivant.

## II.

Au point de vue qui nous intéresse, le premier registre qui s'offre à l'examen ne fournit aucun élément d'information. Ceux qui s'occupèrent de reconstituer les archives de la couronne après la surprise de Fréteval paraissent avoir mis un certain temps à se rendre compte des avantages que présente une disposition méthodique des documents destinés à être conservés. Quiconque étudiera le célèbre registre de Philippe-Auguste, aujourd'hui échoué à la bibliothèque Vaticane, l'ancien registre IX de Gérard de Montaigu, devra convenir que, sauf en ce qui concerne les chartes de commune dont un certain nombre se trouvent groupées, il y règne un désordre à peu près complet. On s'imagine facilement combien les recherches devaient être difficiles dans ce fatras; aussi, dès 1211, se préoccupa-t-on de le remanier afin d'y introduire un certain ordre. De cette préoccupation naquit le registre VII; les matières y sont réparties en dix chapitres, dont voici les intitulés :

1° (fol. 11). Feoda.
2° (fol. 13). Elemosine.
3° (fol. 14 v°). Servitia que feoda debent.
4° (fol. 19 *bis*). Servitia militum Normannie.
5° (fol. 33). Communie.
6° (fol. 64). Carte perpetue.
7° (fol. 78). Carte non perpetue.

8° (fol. 90). Inquisitiones facte.
9° (fol. 99). Carte episcoporum et abbatum.
10° (fol. 106). Census et statuti redditus[1].

Il n'est guère vraisemblable que, tandis que l'on mettait de l'ordre dans les textes enregistrés, on ait négligé d'en mettre là où le besoin s'en faisait sentir plus vivement encore : dans les documents originaux. Nous croirions même volontiers que ceux-ci ont été les premiers à être classés et que le classement du registre ne fait que reproduire celui des originaux.

On remarquera d'ailleurs que, sur dix chapitres, il n'y en a que cinq[2] qui contiennent des copies de pièces d'archives. C'est là un classement bien sommaire et qui trahit une singulière inexpérience chez ceux qui en furent les auteurs. A mesure que les années augmentaient la masse des chartes à enregistrer ou à conserver en original, on dut s'apercevoir assez vite que le nombre des divisions était insuffisant et que des catégories, telles que celles des *chartes perpétuelles* et des *chartes non perpétuelles*, étaient trop vastes pour faciliter beaucoup les recherches. Aussi, lorsque, neuf ans plus tard, en 1220, sous la sage administration de Guérin, Étienne de Gallardon fut chargé de composer le magnifique recueil, auquel Gérard de Montaigu donna le XXVI[e] rang parmi les registres du Trésor, le nombre des divisions fut, ainsi qu'on le verra par le relevé suivant, porté à dix-huit, dont quatorze contenaient des copies de documents d'archives :

1° (fol. 25). Feoda.
2° (fol. 75). Civitates.
3° (fol. 97). Castella.
4° (fol. 121). Pape.
5° (fol. 123). Regum.
6° (fol. 129). Archiepiscoporum.
7° (fol. 133). Episcoporum.
8° (fol. 145). Abbacie.
9° (fol. 169). Reginarum.

1. Voir L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, Introduction, p. XII.
2. Les quatre premiers chapitres et le dernier ne contiennent que des listes ou des états.

10° (fol. 171). Ducum.
11° (fol. 173). Comitum.
12° (fol. 209). Militum.
13° (fol. 240). Servientes.
14° (fol. 254). Inquisitiones.
15° (fol. 286). Elemosine.
16° (fol. 292). Generalia.
17° (fol. 300). Census.
18° (fol. 303). Provincialis[1].

Ce classement subsistait encore en 1247 lorsque saint Louis se préparait à partir pour la croisade. Comme il n'entendait pas se désintéresser des affaires de son royaume et comme ceux qu'il avait chargés du gouvernement ne pouvaient pas être privés du registre d'Étienne de Gallardon, auquel ils auraient à recourir presque journellement, il en fit faire une copie qui le suivit en Orient et dont les divisions furent naturellement les mêmes. Ce fut le registre XXVII, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 9778 du fonds latin.

Mais, dix-sept ans plus tard, en 1264, malgré les additions faites à l'exemplaire primitif et à l'exemplaire de saint Louis, le registre d'Étienne de Gallardon ne pouvait plus suffire aux besoins. On s'occupa donc de lui donner une continuation dans laquelle, pour classer plus aisément le nombre toujours croissant des pièces dont on tenait à conserver le texte, le nombre des chapitres serait fort augmenté. La nouvelle compilation devait, au lieu de dix-huit chapitres, en compter trente, dont on trouve les intitulés dans un recueil de tables et de fragments d'inventaires conservé au Trésor des chartes sous la cote JJ 1³ (fol. 2).

Regnante Domino nostro Jhesu Christo, tempore illustris regis Francie Ludovici, anno Domini M° CC° sexagesimo quarto, anno etiam etatis ejusdem domini regis quinquagesimo primo, regni vero ejusdem tricesimo IX°, ordinata est hec nova compilatio registri continuata veteri registro tempore inclite recordacionis regis Philippi, avi ipsius domini regis, confecto[2].

1. — Privilegia Romanorum pontificum domino regi concessa.

1. Voir L. Delisle, *loc. cit.*, p. XVIII.
2. Ce préambule a été publié par Dessales. (*Mémoires présentés*....., t. I, 1re partie, p. 374.)

2. — Carte seu littere archiepiscoporum et pro archiepiscopis, et ecclesiarum metropolitanarum et pro ipsis ecclesiis.

3. — Carte seu littere episcoporum et ecclesiarum episcopalium et pro ipsis episcopis et ecclesiis.

4. — Carte seu littere abbatum et abbatiarum et pro abbatibus et abbaciis.

5. — Carte hospitalium et leprosariarum.

6. — Carte ecclesiarum, capellarum et capellaniarum.

7. — Carte regum et reginarum.

8. — Carte ducum et ducissarum.

9. — Carte comitum et comitissarum.

10. — Carte munificenciarum regalium facte militibus.

11. — Carte munificenciarum regalium facte servientibus.

12. — Carte burgensium et aliarum singularium personarum.

13. — Carte civitatum.

14. — Carte castellorum et villarum.

15. — Libertates hominum.

16. — Feoda domini regis que de ipso tenentur per singulas distincta baillivias.

17. — Item feoda que de fisco regio annuatim solvuntur certis personis.

18. — Elemosine certis personis, locis et temporibus debite.

19. — Census et alii redditus domini regis.

20. — Gista et procuraciones.

21. — Empciones et permutaciones.

22. — Recogniciones, quittaciones et retenciones.

23. — Absoluciones et condempnaciones per inquisitores facte.

24. — Inquisiciones super diversis negociis et specialiter de coustumis et coustumariis forestarum.

25. — Scripta diversorum judiciorum.

26. — Statuta quedam generalia.

27. — Nomina cathedralium in quibus habet dominus rex regalia.

28. — Ecclesie in quibus habet collacionem prebendarum racione regalium.

29. — Item aliarum ecclesiarum nomina quarum dignitates, prebende seu capelle ad regium pertinent patronatum.

30. — Ad ultimum, cathalogus Romanorum pontificum qui a tempore beati Petri in eadem sede sederunt et quot annis, mensibus et diebus vixerunt ibidem.

Similiter de Romanis imperatoribus.
Item de regibus Francie quot annis unusquisque regnavit.

Nous ignorons si ce recueil fut jamais entièrement exécuté, car il ne nous est pas parvenu, et l'on ne peut l'identifier avec aucun des registres aujourd'hui en déficit dont Gérard de Montaigu a laissé la description; mais j'ai pu constater que l'on a réellement essayé de conformer, à un certain moment, le classement du Trésor des chartes à celui du registre projeté en 1264.

On a vu plus haut[1] que, avant les feuillets d'écritures diverses parmi lesquels j'ai signalé la fin de l'inventaire qui a donné lieu au présent article, la seconde partie du registre JJ 30^A comprenait des cahiers où ont été copiés des actes royaux ou intéressant le roi, dont aucun n'est postérieur à 1269. La plus grande partie de ces actes ne remontent pas au delà de 1260, bien qu'il s'en trouve quelques-uns qui sont compris entre 1190 et cette dernière date. D'ailleurs, ni la chronologie ni les matières ne paraissent avoir influé d'une façon suivie sur l'ordre dans lequel ils ont été transcrits[2].

Or, un grand nombre d'entre eux sont précédés de notes destinées à les rattacher à un ordre logique : *Pone sub titulo capitulorum*[3]. — *Pone sub titulo abbaciarum*[4]. — *Ponatur in titulo quittacionum et retencionum*[5]. On peut relever ainsi la mention de dix-sept *tituli* qui se retrouvent tous dans la table de 1264. On pourrait croire, à première vue, que, comme celles que l'on remarque dans les marges du registre VII[6], ces notes se rapportent à la confection d'un registre postérieur, dont celui-ci aurait fourni la matière, registre qui aurait été celui dont la rédaction avait été décidée en 1264; mais, tandis que celles du registre VII sont rajoutées après coup, les notes de JJ 30^A sont écrites de la même main que les pièces; en outre, la place qu'elles occupent dans l'intitulé ou sur la première ligne[7] prouve

1. P. 167.
2. Il va sans dire que je ne parle ici que de la partie primitive de cette seconde moitié du registre JJ 30^A et que je ne m'occupe pas des actes qui ont été transcrits sous Philippe le Hardi dans tous les espaces restés vides.
3. JJ 30^A, fol. 90, n° II.
4. Ibidem, fol. 90, n° VI.
5. Ibidem, fol. 104 v°, n° LXI.
6. L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, Introduction, p. XII.
7. Voir notamment JJ 30, fol. 97 v°, n° XXVII.

d'une façon certaine qu'elles ont été écrites en même temps. De plus, les textes auxquels ces notes sont jointes ne sont pas des minutes, mais bien des transcriptions intégrales exécutées avec soin, et l'on ne concevrait guère qu'on se fût imposé de reproduire deux fois les expéditions des actes, une fois confusément dans la seconde partie de JJ 30[A], une autre fois méthodiquement dans le registre de 1264. Enfin, on remarquera que l'on trouve toujours, dans les notes indicatrices, les mots *pone* ou *ponatur* et jamais *scribe*, *scribatur* ou *scribenda* comme dans le registre VII. Ne serait-on pas en droit de conclure d'un pareil ensemble de faits que ces notes indiquent le *titulus* de la layette où devaient être déposés les originaux des documents transcrits? En ce cas, le classement du Trésor des chartes, conforme au cadre du *Registrum velutum*, dont l'existence a été démontrée au premier chapitre de cette étude, aurait été précédé d'un autre classement identique au cadre de 1264.

Toutefois, ce classement, — s'il fut jamais complètement opéré, — ne fut pas longtemps maintenu. On ne trouve pas, dans JJ 30[A], de références aux *tituli* jointes à des actes postérieurs à 1265, et, moins de cinq ans après cette date, estimant sans doute le cadre de 1264 trop compliqué, on fit paraître un nouveau registre dans lequel le nombre des chapitres était réduit à onze. Ce fut le *Registrum velutum*, dont les divisions ont été plus haut mises en regard de celles des *Rubrice litterarum*. Tout en modifiant et en réduisant le plan de 1264, le compilateur du *Registrum velutum* s'en est évidemment inspiré. Le prologue de son œuvre, aujourd'hui disparu, devait être calqué sur celui de 1264 ; tout au moins, il commençait par les mêmes mots : *Regnante Domino nostro Jhesu Christo...*[1]. De plus, le recueil JJ 1[3], qui renferme le plan de 1264, contient encore, sur des feuillets séparés jadis par des blancs considérables, l'esquisse de huit chapitres, dont six intitulés correspondent à ceux du *Registrum velutum*, tandis que les deux derniers se retrouvent dans le plan de 1264. On en pourra juger par l'énumération suivante :

(JJ 1[3], fol. 2 v°.) Privilegia et rescripta Romanorum pontificum et legatorum.

1. C'est Pierre d'Étampes qui nous l'apprend. (*Bibl. de l'École des chartes*, 1900, p. 428 et 432.)

(Fol. 11.) Littere regum, reginarum et eorum liberorum.
(Fol. 13.) Littere baronum.
(Fol. 14.) Littere de negocio Flandrie.
(Fol. 15.) Littere militum et minorum baronum.
(Fol. 18.) Littere communiarum et villarum[1].
(Fol. 20.) Littere de empcionibus et permutacionibus.
(Fol. 22.) Inqueste[2].

A la suite de chacun de ces intitulés viennent des listes où des analyses de pièces sont jetées sans méthode et comme au hasard des rencontres. Plus tard, on a parfois cherché à y établir un certain ordre au moyen de lettres de l'alphabet ajoutées sur les marges, et, — ce qui donne à croire qu'on avait alors en vue la rédaction d'un registre, — on trouve aussi, en regard de quelques analyses, la mention : *Scribatur hec*[3]. Dans presque toutes ces listes, on distingue deux écritures : le commencement est écrit d'une grosse cursive; la fin, d'une écriture plus fine dont l'identité avec celle du *Registrum velutum* ne saurait faire un doute[4]. Les feuillets de JJ $1^3$ ont donc été utilisés par le compilateur du *Registrum velutum* pour quelque travail préparatoire dans lequel il admettait encore certaines divisions du plan de 1264 rejetées par lui lors de son travail définitif.

Précisons maintenant les résultats de cette trop longue discussion :

1° A la mort de saint Louis, il existait, pour l'ensemble des layettes du Trésor des chartes, deux inventaires : l'un contenait les analyses des pièces relatives à l'ancien domaine royal, y compris la Normandie; ce sont les *Rubrice litterarum repositarum Parisius in almariis domini regis*. L'autre contenait les analyses des pièces relatives au Languedoc; c'est celui dont le prototype forme la première partie de JJ $30^A$ et dont les copies postérieures portèrent le nom de *Registrum Curie*.

2° Les *Rubrice* furent composées entre le 24 septembre 1269

1. Les six chapitres précédents répondent aux Ier, IIe, Ve, VIIIe, XXIe et XXVIIe chapitres du *Registrum velutum*. Voir plus haut, p. 168.

2. Ces deux chapitres répondent aux XXIe et XXIVe chapitres du plan de 1264. Voir plus haut, p. 175.

3. Notamment au fol. 15.

4. Comparez, par exemple, le fol. 15 de JJ $1^3$ avec les feuillets 69 v° et 71 r° de JJ 31, ou bien avec la partie détachée du *Registrum velutum* qui est aujourd'hui reliée à la fin de JJ 3.

et le 25 août 1270, en transcrivant les tables du *Registrum velutum*, dans lequel les documents étaient copiés selon l'ordre même où ils étaient disposés matériellement. L'exemplaire des *Rubrice* s'est trouvé, de très bonne heure, séparé en deux parties reliées dans des recueils différents (JJ 2 et JJ 30[A]). La première seule avait été signalée jusqu'ici et la date n'en avait pas été déterminée.

3° Quant au classement des pièces de Languedoc, M. Auguste Molinier a jadis démontré qu'il fut exécuté dans le dernier trimestre de 1269 par Barthélemy de Pennautier, Jean de Mourlens et Nicolas d'Auteuil, et que les documents qui en furent l'objet sont transcrits, suivant l'ordre du classement, dans la première partie de JJ 30[A] et dans les manuscrits du *Registrum Curie*.

4° De la double conformité existant, d'une part, entre le classement des *Rubrice* et le *Registrum velutum*, d'autre part, entre le classement de Barthélemy de Pennautier et la première partie de JJ 30[A], je suis fort porté à conclure que, sauf le registre perdu de Gautier de Nemours[1] et le précieux registre IX, aujourd'hui au Vatican[2], chacun des registres antérieurs reproduit le classement en usage au moment où il fut rédigé. Nous constaterions alors l'existence de trois autres classements :

*a*. Un classement en usage en 1211 correspondant au registre VII.

*b*. Un classement en usage en 1220 et en 1247 correspondant au registre XXVI et au registre XXVII, qui en est la copie.

*c*. Un classement en usage en 1264 correspondant à un registre dont nous n'avons que le préambule et le sommaire.

A ceci, j'ajouterai encore une remarque : c'est que tous ces classements et ceux qui ont suivi, au moins jusqu'à la fin du XIV^e siècle, ne devaient être appliqués qu'aux documents d'un intérêt actuel ou permanent et munis de tous les caractères d'authenticité. A une certaine époque, le fait est certain en ce qui concerne les registres : Gérard de Montaigu rejeta de son inventaire définitif deux catégories de registres, les *libri aliqualiter utiles*, dont il avait précédemment donné la liste, et les *libri*

1. Je crois que ce registre ne devait guère contenir que des listes de fiefs, de services et de redevances ou d'autres documents du même genre.

2. On sait que les pièces y sont transcrites sans ordre apparent.

*inutiles*, qu'il s'était contenté de mentionner en bloc[1]. Pour les chartes, nous voyons dans les registres de Philippe-Auguste que les pièces périmées étaient biffées et n'étaient pas reproduites dans les nouvelles éditions du même registre[2]. Enfin, lors du classement de Barthélemy de Pennautier, on ne mentionna point les pièces jugées inutiles, devenues sans valeur ou dont le sceau était perdu[3].

Cependant, ces documents mis au rebut étaient encore conservés. On peut reconnaître parmi les registres des Archives nationales plusieurs des registres rejetés par Gérard de Montaigu, et M. Auguste Molinier a retrouvé, dans le même dépôt, deux pièces volontairement négligées par Barthélemy de Pennautier[4]. On ne doit donc point s'étonner de rencontrer des documents du Trésor des chartes, même de date reculée, qui ne figurent point dans les plus anciens inventaires, pas plus qu'on ne doit s'étonner du nombre relativement petit des chartes mentionnées dans ces inventaires[5].

H.-François Delaborde.

1. Ces faits sont exposés dans un mémoire inséré dans le t. XXXVI des *Notices et extraits de manuscrits*, p. 581.

2. Voir notamment L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, Introduction, p. XIX.

3. Aug. Molinier, *Bibl. de l'École des chartes*, 1873, p. 155 et 161.

4. *Ibidem*, p. 155, note 1.

5. Celui de Barthélemy de Pennautier n'en comprend que 324 environ.

# L'INVENTAIRE

## DE L'ORFÈVRERIE ET DES JOYAUX

DE

# LOUIS Ier DUC D'ANJOU

Personne n'ignore la splendeur des collections d'orfèvrerie et de joyaux constituées par Charles V et ses frères. A défaut de quelques objets qui nous eussent fait mieux connaître le goût et le faste de ces princes, nous possédons encore les inventaires où leurs richesses sont décrites souvent avec abondance. Et la lecture de ces descriptions, surtout l'indication du poids en métal précieux dispense de rechercher la raison de leur destruction.

Assurément, ceux de ces inventaires connus jusqu'à ce jour sont détaillés ; mais je doute, qu'à cet égard, l'*Inventaire du mobilier de Charles V*, publié par Jules Labarte en 1879, et les *Inventaires de Jean, duc de Berry,* publiés en 1894 et 1896 par M. Guiffrey[1], puissent être comparés à l'Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou. M. de Laborde, dans le second volume de sa *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre*, a publié un *Inventaire des joyaux de Louis de France, duc d'Anjou;* mais, chose singulière, c'est à peine si, en dehors des tableaux et des figurines pouvant rentrer dans la catégorie des joyaux, on y trouve la mention de quelques fermaux et de quelques pierreries. En somme, l'inventaire, tel qu'il a été imprimé, est surtout un inventaire d'orfèvrerie de chapelle et de vaisselle.

1. M. Guiffrey (*op. cit.*, t. I, p. xxiv) a signalé pour le duc de Berry ce fait curieux que, « pendant toute la durée du règne de Charles V, les goûts de son « frère (de Berry) pour les merveilles de l'orfèvrerie ou de l'enluminure ne « semblent pas s'être encore donné libre carrière. »

C'est dans un manuscrit autre que celui édité par M. de Laborde qu'il faut chercher les pierreries. Cet inventaire spécial donne la description d'abord de la « tres noble et tres riche couronne » du prince, description rédigée à Angers en octobre 1374 par maître J. Haucepié, son secrétaire, Henri Hambert, son orfèvre, et Regnaut Saugière, son valet de chambre. On demeure confondu, quand on constate que l' « ordenance et la devise » de cette couronne n'occupe pas moins de soixante-deux feuillets[1].

Ce joyau unique fut terminé pour la Saint-Michel 1373. Plusieurs pierres, mises à la disposition des orfèvres qui le montèrent, demeurèrent sans emploi. Leur énumération termine le volume. Seulement, comme on le voit, c'est à proprement parler une description de la couronne et des pierres qui devaient y être serties, plutôt qu'un inventaire des joyaux. La richesse même de cette pièce, vraiment unique, montrait que le maître d'un objet pareil devait posséder bien d'autres objets en métaux précieux.

Aussi déplorait-on les lacunes constatées par M. de Laborde dans le volume qu'il avait reproduit. D'autre part, il n'était pas possible de se douter, à ce moment, que le manuscrit, dans sa composition primitive, avait contenu l'inventaire des tapisseries de ce prince; lorsque M. Ledos eut la bonne fortune de mettre la main sur un *Fragment de l'inventaire des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou*[2], fragment d'autant plus important qu'il contenait l'inventaire des tapisseries, ou, du moins, d'une bonne partie de la collection de tapisseries du duc. M. Ledos a su établir que cet inventaire avait, sans doute, été rédigé entre 1364 et 1365, et il a ajouté « qu'il est hors de doute que Louis, qui possédait « déjà, en 1364, soixante-seize tapisseries, a dû augmenter sans « cesse cette collection[3]. » Rien n'est plus certain, en effet, et la preuve en est administrée par un registre de la trésorerie du duc d'Anjou.

M. Guiffrey[4], qui en a tiré de si curieux renseignements sur

1. « C'est l'inventoire, la devise et le pois des balaiz, saphirs, dyamans et « pelles grosses qui sont demourez de l'achevement de la couronne devant « escripte, c'est assavoir depuis la Saint-Michiel l'an LXXIII que monseigneur « fu à Sablé » (Bibl. nat., franç. 11862, fol. 64 r°). Plus loin, on lit (fol. 98 v°) : « Fait le IX jour de mars M CCC LXXIIII. Ci-apres est escripte la pierrerie demou- « rée à mettre en euvre apres la perfeccion de nostre couronne... »

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1889, t. L, p. 168 à 179.

3. *Ibid.*, p. 169.

4. *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. X, 1883, p. 268.

*Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIV^e siècle*, y a recueilli la mention de tapisseries acquises postérieurement à la rédaction de l'inventaire découvert par M. Ledos[1]. Celles dont nous connaissons le sujet sont : la tapisserie de haute lisse « où « sont figurées les vij Complexions, » un grand tapis de haute lisse « où est l'ystoire d'Estor » (*sic*), « un drap de tapisserie à « l'istoire de la Passion. » Nous sommes plus heureux encore pour la plus célèbre de toutes, celle de l'Apocalypse : non seulement M. Guiffrey a eu la rare fortune de découvrir que les cartons en avaient été fournis par le célèbre Jean ou, familièrement, Hennequin de Bruges[2], mais elle existe encore et on sait qu'elle est conservée à la cathédrale d'Angers. Il est donc acquis qu'après 1365 la collection du duc d'Anjou s'augmenta de plusieurs numéros. Malheureusement, on ne connaît pas, pour cette seconde période, d'inventaire faisant suite à celui qu'à découvert M. Ledos.

Pour les joyaux et l'orfèvrerie nous sommes mieux partagés.

Récemment, en effet, la Bibliothèque nationale a acquis un énorme volume[3] qui débute par ces mots, dont plusieurs sont rehaussés de touches d'or :

C'est[4] l'inventoire de tous les joiaus d'or garnis de pierrerie et de perles et sans pierrerie, de la vesselle d'or à pierrerie et perles, de l'esmaillée, semée d'esmaulz, ciselée, hachée et plaine, de cristal et autres pierres garnies d'or et de la vesselle d'argent toute esmaillée, semée d'esmaulz, dorée, ciselée et hachée, de cristal et autres pierres garnies d'argent de la dorée plaine et de la blanche, et des perles en ouvrage de broderie, que nous Loys, fils de roy de France, duc d'Anjou et de Touraine, et nostre compaigne la duchesse, avons

1. M. Guiffrey a montré que, dès le mois d'avril 1378, deux pièces de l'Apocalypse étaient sur le métier (*Ibid.*, p. 276).

2. Jean de Bruges, outre les cartons de l'Apocalypse, fit bien d'autres travaux pour le duc d'Anjou, comme en fait foi l'extrait suivant : « A Jehan de Burges « (*sic*), paintre et varlet de chambre du Roy, nostre sire, pour don à lui fait par « monseigneur le duc de la somme de vj^xx frans pour les bons services qu'il « lui a faiz en faisant certaines pourtraitures pour mondit seigneur, par son « mandement adreçant aux gens des comptes de mondit seigneur, donné le « v^e jour de mars CCC IIII^xx et lettres closes escriptes *de la propre main* de « mondit seigneur données le x^e jour de janvier, l'an M CCC LXXVIII, vj^xx frans » (Arch. nat., KK 242, fol. 102 r^o).

3. Bibl. nat., Nouv. Acq. fr. 6838.

4. Fol. 1 r^o.

à Angiers et en autres liex nostres en France et en Languedoc, et les pois d'icelles au marc de Troye particulierement de chascune piece, et en la fin de ce livre en somme toute; et premierement des joyaux de chapelle, de la vesselle d'or, apres de l'argent et puis des joyaux, de pierrerie, des perles de once et en la fin de plusieurs autres choses d'or et d'argent de diverses devises.

Et premierement commence la table des choses dessusdictes pour plus brief trouver ce que fera besoing, et apres, par ordre, chascune chose selon l'ordenance qui a esté faicte du livre.

En effet, tous les articles sont classés d'après leur nature et non pas dans le pêle-mêle où ils figurent dans le manuscrit copié par M. de Laborde. Une vérification, qui a porté sur la plupart des chapitres, m'a permis de constater que tous les objets portés à l'exemplaire copié par M. de Laborde se retrouvaient dans l'exemplaire récemment acquis par la Bibliothèque nationale, lequel porte tous les caractères d'un travail définitif; le soin, le luxe même qui a présidé à sa rédaction en sont la meilleure preuve. Et non seulement il contient les articles publiés par M. de Laborde, mais il comprend la description de bien d'autres pièces.

Avant d'aller plus loin, on remarquera que l'exemplaire récemment acquis par la Bibliothèque nationale contient aussi la description de la grande couronne, description qui, dans ce volume, est la mise au net de la rédaction primitive représentée par le ms. français 11862.

M. Ledos a montré que l'inventaire publié par M. de Laborde avait été rédigé, sauf les trois derniers articles, en 1364-1365. D'autre part, je viens de signaler que la grande couronne a été décrite au mois d'octobre 1374. Donc, le nouvel exemplaire de l'inventaire du duc d'Anjou n'a pu être exécuté avant cette dernière date. L'a-t-il été très postérieurement? Je ne le pense pas.

Il est, en effet, certain que, lorsqu'en 1381 le duc d'Anjou engageait pour 30,000 francs d'or de joyaux à la comtesse de Roucy, comme sûreté de l'acquisition qu'il avait faite de ses terres[1], il commençait à être aux abois, préludant ainsi à la misère dans laquelle il devait périr si peu de temps après[2]. A ce moment, il

1. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres*, t. I, p. 6.

2. Il n'est pas certain qu'on n'ait pas avec raison critiqué quelquefois l'imprévoyance de Louis d'Anjou, et assurément, on le voit ici, il n'avait pas suffi-

ne songeait plus sans doute à conserver cette quantité d'objets précieux, mais bien plutôt à la monnayer, à utiliser, pour le succès de ses ambitieux projets, ses capitaux mis en réserve sous forme de vaisselle, de bijoux ou d'objets d'art. Évidemment, toutes ses réserves n'étaient pas employées sous cette forme; des subventions absorbaient de grosses sommes[1]; des prêts aussi. On sait, par exemple, que le pape Grégoire XI lui avait emprunté l'énorme somme de 120,000 francs d'or[2]. Le même exemple était suivi par Clément VII en 1379[3], en 1380[4].

D'autre part, on vérifie qu'à cette même époque il consacrait une autre partie de ses ressources à l'exécution de pièces d'orfèvrerie vraiment exceptionnelles. Sans doute, elles étaient terminées quand notre inventaire fut écrit ; on ne concevrait pas, en effet, que si le copiste n'en avait pas eu la description sous les yeux, il eût pu prévoir le nombre de feuillets qu'il fallait leur réserver. Deux mentions souvent, l'une à la table générale, l'autre en marge de feuillets blancs réservés pour l'ultérieure description, nous les font connaître trop brièvement. Mais j'ai pensé que le relevé des titres que nous possédons seuls, intéresserait encore, et je vais les énumérer :

D'abord, les feuillets 14 à 38 ont été réservés pour la description d' « une tres grant table d'autel d'or ; » on avait même prévu qu'elle occuperait cinq feuillets de plus; mais une vérification, sans doute, les fit attribuer au début de la description d' « un tres « grant tabernacle d'or à custode dedens pour mettre le Corps « Nostre Seigneur. »

Je ne pense pas qu'il faille attribuer à autre chose qu'à un retard dans la livraison du brouillon au copiste définitif, l'omission des « navettes d'or » pour la description desquelles une page et deux feuillets paraissaient suffisants.

De même, pour les « croces d'or, » dont la description manque, bien que trois pages leur aient été réservées. Elles sont blanches

samment pris ses sûretés et se laissa tenter par une aventure où il y avait peut-être à gagner, mais où il risqua au moins autant « au point de vue pécu- « niaire s'entend » (N. Valois, *Louis Ier, duc d'Anjou, et le Grand Schisme d'Occident*. Extrait de la *Revue des Questions historiques*, janvier 1892, p. 44).

1. N. Valois, *Louis Ier, duc d'Anjou, et le Grand Schisme d'Occident* (extrait de la *Revue des Questions historiques*, janvier 1892), p. 9.

2. *Ibid.*, p. 7, n. 5.

3. *Ibid.*, p. 18.

4. *Ibid.*, p. 41 et n. 1.

aussi, malheureusement. De même encore pour la description d' « une tres grant fontaine d'or » pour laquelle on avait ménagé à notre calligraphe onze feuillets[1].

J'imagine que la « tres grant nef d'or, » à laquelle les feuillets 102 à 125 inclusivement avaient été attribués, est celle à laquelle travaillait, au mois de mars 1369 (n. st.), Henri Hambert, l'orfèvre du duc d'Anjou[2]. C'est, d'ailleurs, pour lui permettre d'exécuter d'aussi importants travaux que ce prince faisait aménager à ses frais un atelier spécial dans le logis même de l'orfèvre, à Angers[3].

Plus loin, à la série des hanaps manquent les « hennaps d'or « couvers, à pierrerie, esmailliez et à trepié » et les « hennaps « d'or couvers, semez d'esmaulx ; » à la vérité, leur nombre devait être bien restreint, puisque deux tiers d'une page environ avaient été réservés à leur description[4]. On peut aussi penser qu'il y avait très peu de « gobelés d'or couvers plains; » une page seulement[5] avait été prévue pour leur inscription.

Manquent encore les « pos d'or cisellez[6], » les « pos d'or « hachez[7], » et les « pos d'or à aumosne[8]. » Un feuillet avait été prévu pour les « ydries d'or[9] » et un autre pour les « grans bacins d'or à laver sur table[10]. » Pas de mention, ailleurs qu'à la table, des « plas d'or tres grans pour viande[11], » mais il faut bien reconnaître que l'omission de leur description, en raison du peu d'intérêt qu'offre ce genre de pièces d'orfèvrerie, est assez peu regrettable. J'en dirai autant des « plateaux d'or pour fruitteries[12]. » Mais l'absence de la description du « drageoir d'or tres

1. Fol. 83 à 101. C'est par erreur, sûrement, que le fol. 86 v° porte en marge les mots : « Pour la grant nef. » Cette page était réservée à la fontaine.

2. *Notice des émaux...*, par M. de Laborde, 2e partie, n° 794.

3. « A maistre Henry Hambert, orfevre de monseigneur le duc [d'Anjou], « pour deniers à luy bailliez pour yceulx tourner et convertir en l'ouvraige « d'une certaine forge que mondit seigneur a ordenné estre faite de nouvel « en l'ostel dudit maistre Henry à Angiers... lx frans » (Arch. nat., KK 242, fol. 44 r°).

4. Fol. 141 r°.

5. Fol. 179 v°.

6. Fol. 190 v°.

7. Fol. 191 v° et 192 r°

8. Fol. 198 v° et 199 r°.

9. Fol. 219.

10. Fol. 220.

11. Fol. 222 et 223.

12. Fol. 229 et 230 r°.

grant[1] » est vraiment fâcheuse, car ces pièces avaient toujours un caractère très artistique et leur décoration était fort riche.

Il n'y a qu'une mention des « mestiers d'or pour grans tortis « à mettre sus table[2], » c'est-à-dire de candélabres de table en or pour grandes torches; et la description d'un des candélabres d'argent appartenant au prince[3] fait vivement regretter l'omission des « mestiers d'or. » On se consolera plus aisément d'ignorer combien on comptait de « tuiaulz d'or à potages pour la « duchesse en ses gesines. »

A ce point s'arrête la description des joyaux en or et de la vaisselle d'or, après 234 feuillets, dont plusieurs ne sont pas remplis, et ce sont ceux que je viens de dénombrer. Mais les pièces décrites sont encore assez nombreuses pour confondre véritablement l'imagination.

La série des objets en argent est plus considérable; cela s'explique aisément. Je vais marquer parmi les objets en argent, comme je viens de le faire pour les joyaux en or, ceux dont la description manque et dont l'existence n'est révélée que par une mention à la table, répétée souvent en tête d'une page blanche préparée pour leur inscription. Quelques-uns de ces objets avaient un mérite artistique sans doute bien relatif; telles les « buirettes « de cristal garnies d'argent doré[4]. » Les « benoistiers et asperges « d'argent, dorés, semés d'esmauls[5], » offraient sans doute plus d'intérêt; de même les « tres grans chandeliers d'argent blans, « les souages dorez[6]. » En revanche, il est douteux que les « tail- « louoirs d'argent dorez pour table[7] » fussent curieux; on sait que c'était de simples plateaux à découper. Les « salieres d'ar- « gent semées d'esmaulz[8], » au contraire, devaient être plus

1. Fol. 230 v° et 231 r°.
2. Fol. 233 v°.
3. *Notice des émaux...*, par M. de Laborde, 2° partie, n° 741.
4. Fol. 308 v°.
5. Fol. 324 r°.
6. Fol. 329 v° à 330 v°.
7. Fol. 384 r°. Faut-il croire que l'article 85 de l'*Inventaire des joyaux de Louis de France, duc d'Anjou*, publié par M. de Laborde, comble la lacune laissée dans l'inventaire que j'étudie aujourd'hui? Je ne le pense pas, car les bords seuls des tailloirs sont dorés, et, dans ces conditions, il n'est pas sûr que ces plateaux, dont une si petite partie était dorée, dussent être classés dans les « taillouoirs d'argent dorez. »
8. Fol. 398 v°.

intéressantes si on en juge par les formes compliquées des autres types de salières. Il en est de même des « coupes d'argent « blanches à souages doré[1]. » Heureusement, ces pièces étaient sans doute peu importantes et peu nombreuses, car c'est à peine si, en général, une page leur a été réservée. J'en dirai autant des « hennaps d'argent couvers semez d'esmaus sans trepié[2], » des « hanaps d'argent dorez, plains, couvers sans esmaux[3], » des « hennaps d'argent blans, à souages et sans esmaux[4], » des « trepiés d'argent pour hennaps[5]. » Moins intéressantes encore étaient sûrement les « grandes tasses d'argent blanches[6] » si l'on en juge par la description des tasses voisines.

En revanche, nous revenons aux pièces artistiques avec les « gobelés semés d'esmaus sans trepié[7], » et, certes, l'absence de leur description est regrettable; comme pour les « gobelés d'ar- « gent couvers, sans esmaux[8]. » La description des « trepiés « d'argent pour gobelés[9] » fait aussi défaut; mais cette lacune est assez indifférente. On regrettera davantage celles qui portent sur les « grans pos d'argent dorés appellés estamaux[10], » sur les « bouteilles d'argent dorées plaines[11], » sur les « bouteilles d'ar- « gent blanches[12], » ou sur les « culliers d'argent esmaillées pour « espices et de cristal et de jaspe[13] » et les « culliers d'argent « dorées et blanches pour espices[14]. »

Seule, la mention de « bacins d'argent creus, dorez, à laver

1. Fol. 429 r°.
2. Fol. 436 r°.
3. Les fol. 441 et 442, réservés à ces descriptions, manquent dans le manuscrit. Il y a tout lieu de supposer qu'ils étaient blancs. De même, les fol. 446, 451, 454, 457, 458, 504, 512, 513, 515, 516, 523, 524, 530, 535, 536, 541, 542, 543. Les fol. 545, 546 ont été, par suite d'une erreur du relieur, placés après le fol. 548 qui est blanc. Les fol. 547 et 549 manquent, comme les fol. 556, 557, 583, 584, 585, 586, 626 blancs aussi, probablement.
4. Fol. 460.
5. Fol. 463 v°.
6. Fol. 472 v°.
7. Fol. 483 r°.
8. Fol. 495 v°.
9. Fol. 501 v°.
10. Fol. 544 r°.
11. Fol. 614.
12. Fol. 615.
13. Fol. 638 r°.
14. Fol. 638 v°.

« testes[1] » est curieuse; on se passe aisément de leur description, et si la forme des « lanternes d'argent blanches[2] » aurait pu mériter l'attention, celle-ci ne se serait pas arrêtée à l'énumération des « grans plas d'argent dorés pour viande[3], » ou des « grans plas d'argent blans pour viande[4], » ou des « tres « grans escuelles d'argent blanches[5], » ou encore des « plateaus « de fruitterie d'argent dorés[6], » ou bien des « pos pour sausses « d'argent dorés[7], » ou des « foisselles d'argent dorées à fro- « mages[8]. »

De telles lacunes on se console facilement.

Mais c'est avec peine qu'on constate l'absence des « autres « miroers d'argent esmailliés et dorés[9], » des « escrinés d'argent « esmailliés, dorés et blans[10], » qui, malgré leur nombre restreint, étaient sûrement intéressants. En revanche, on conviendra que, parmi l'argenterie de cuisine, les articles les moins curieux étaient ceux où devaient être décrits les « autres pos d'argent à trois « piés, couvers[11], » les « lechefroyes d'argent[12], » et les « pla- « taines d'argent perciés[13], » qui, sans doute, étaient des sortes de petites passoires.

La liste des objets d'orfèvrerie proprement dite épuisée, l'inventaire, dont je poursuis l'examen, énumère les joyaux et d'abord la grande couronne, dont j'ai parlé plus haut; je n'y reviendrai pas, et, poursuivant son travail, l'auteur nomme, avec force détails, ce qu'on appellerait aujourd'hui les bijoux et pierreries. La table mentionne, là aussi, des articles qui n'ont pas été décrits : « Treçons d'or à charnieres, à pierres et à perles et « à pierrerie et perles sur bisette[14]. » — « Saintures d'or longues

1. Fol. 650 v°.
2. Fol. 660 v°.
3. Fol. 661 r°.
4. Fol. 665 r°.
5. Fol. 671 v°.
6. Fol. 678 r°.
7. Fol. 679 v°.
8. Fol. 681 r°.
9. Fol. 682 v°.
10. Fol. 683 r°.
11. Fol. 688 r°.
12. Fol. 689 v°.
13. Fol. 690 r°.
14. Dans le corps de l'inventaire, fol. 867 r°, une mention en marge rappelle seule cet article qui manque.

« à pierrerie et à perles et charnieres[1]. » — « Pippes et fermoers « d'or de livres garnis de pierrerie et de perles et sans pierrerie « et perles[2]; » — et surtout les « pierres en agneaux, » telles que rubis d'orient, diamants, saphirs, émeraudes, perles, turquoises. On constate que si l'inscription à l'inventaire de ces articles a été prévue, que si la place nécessaire a été réservée, cette inscription n'a pas été faite dans cet exemplaire, d'ailleurs si complet en ses autres parties. On déplorera de même que les titres seuls des articles suivants soient inscrits :

Grans fermaulx d'or de chappes à pierrerie et perles.

Grans agneaux pontificaux pour evesques, garnis de pierrerie et de perles en maniere de fermaulx.

Perles de once en divers ouvrages de broderie.

Premierement une chapelle toute brodée de pelles.

Chappes de ymagerie garnies de perles.

Orfroys de chappes et de chasubles, brodées de perles.

Colliers et mitres de prelas à perles.

Gans pontificaux en pierres et perles et en orfaverie et en broderie de perles de once.

Autres gans pontificaux de broderies de perles et esmaux d'orfaverie à pierres et à perles.

Estolles et fanons à perles.

Tandis que plusieurs riches vêtements civils sont décrits, le volume se termine sur le simple énoncé des articles suivants dont le détail fait défaut :

Carreaux brodez à perles.

Chapelléz de broderie à perles pour tenir cheveux.

Tenicles de nos armes, brodées de perles.

Jaqués brodez de perles, boutonnez d'orfaverie d'or.

Chappeaulz à bec, brodez à perles, et autres sans bec.

Couverteures de chevaux, brodées de perles.

Bourses brodées à perles.

De sorte que si l'inventaire n'est pas complet dans tous ses

1. Dans le corps de l'inventaire, fol. 895 r°, une mention en marge rappelle seule cet article qui manque.

2. Ils devaient être décrits au fol. 919 comme en témoigne la mention marginale : « Cy commenceront pipes [et fer]moers d'or à livres... »

détails, du moins il nous donne le tableau, non seulement d'un trésor princier en France vers 1380, mais du trésor d'un prince qui, sans doute, peut être compté parmi ceux qui ont accumulé la plus grande quantité possible d'objets mobiliers en métaux précieux et ornés de pierreries et de perles, et dont la fin, par un contraste dont l'histoire offre d'autres exemples, a été absolument misérable[1].

N'est-ce pas lui, dont on vient de voir les richesses, qui avait revêtu sur ses armes, dans les derniers jours de sa vie, une méchante tunique, grossièrement peinte à ses armes[2]? En moins de deux ans l'Italie avait absorbé ces immenses richesses, sans que cet exemple lamentable décourageât sa postérité, qui continua à verser des sommes incalculables dans ces vaines entreprises.

Mais c'est assez regretter l'irréparable, et, après avoir relevé les lacunes de l'inventaire, il est nécessaire de noter ce qu'il contient. Je l'ai dit, ces pièces sont très nombreuses et leur description est d'une exceptionnelle minutie. Je ne connais pas à cet égard d'inventaire qui puisse être comparé à celui-ci. Une particularité même force, dès le début, l'attention. On a vu que, dans le préambule de l'inventaire, le duc d'Anjou prend la parole et, en somme, s'énonce comme l'auteur. Dans le cours de l'inventaire, il continue à parler comme s'il l'avait lui-même dicté. Ainsi, quand il cite des pièces décorées des armes du duc, l'inventaire porte par exemple : « ... esmailliée à nos armes et aus armes de « nostre tres chiere compaigne la duchesse[3]; » ou bien, quand il s'agit du fils aîné du duc d'Anjou, on lit : « ... un petit roont « esmail à un escuçon des armes de Loys[4]. » Bien plus, il a écrit

1. A ce point que, quatre mois avant sa mort, il empruntait un joyau de sept cents florins à la comtesse de Brienne (N. Valois, *l'Expédition et la mort de Louis Ier d'Anjou en Italie*. Extrait de la *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1394, p. 60).

2. Il est remarquable que, le 28 avril 1382, le chancelier du duc d'Anjou ait écrit : « Lundi fusmes au conseil tres angoisseux, du matin jusques à nonne, « sur faulte de finance » (*Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres*, t. I, p. 34). Le 4 avril 1383 (n. st.), le chancelier, venu à Paris pour solliciter en faveur de son maître, notait la réponse faite par le Conseil royal à ses demandes de secours : « L'aide du Roy est ceste : xm frans comptans, iiijxx mile des « aides courant es pays de monseigneur, Lm frans deubs par le duc de Bre- « taigne, Lm frans assignez sur le Daulphiné et Languedoc » (*Ibid.*, p. 48).

3. Fol. 44 vo.

4. Fol. 705 vo.

quelques lignes de sa main sur le dernier feuillet du manuscrit qu'a imprimé M. de Laborde[1] et il a signé ces courtes notes[2]. Pouvait-il mieux marquer l'importance qu'il attachait à ce travail et la part qu'il avait prise à son établissement? Tout paraît donc indiquer la participation directe du duc d'Anjou à la rédaction de cet inventaire qui a été fait, évidemment, sous sa direction, peut-être même sous sa dictée. Comment expliquer autrement, en effet, la minutie, disons mieux, l'amoureux détail des descriptions? Il paraît bien que c'est le collectionneur qui parle. Et quelles jouissances délicates il dut avoir! Sans doute, il n'a été donné qu'à de bien rares privilégiés de recueillir des objets d'une aussi parfaite beauté.

Il eût été bien intéressant d'attacher au moins une description de l'inventaire à un objet d'une aussi célèbre provenance, conservé aujourd'hui encore dans quelque trésor. Je n'ai pu y réussir, et je crains que des recherches entreprises par des expériences reconnues n'y réussissent pas davantage. En sorte que l'imagination seule pourra nous faire concevoir l'aspect de ces opulents bibelots. Tout au plus, par analogie[3], pourra-t-on se représenter par l'inoubliable groupe en or et en vermeil d'Alt Ötting, « das « goldene Rössel, » figurant Charles VI en oraison devant la Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, encadrée de pierreries[4], ce qu'étaient quelques-unes des pièces à personnages décrites dans l'inventaire du duc d'Anjou.

Je dois ajouter qu'en dehors des pièces comprises dans l'inventaire du duc d'Anjou, il y avait, pour son usage et celui des siens, bien des objets à qui leur mérite artistique et leur moindre valeur aussi ne donnaient pas accès parmi d'aussi nobles descriptions. Dans cet ordre de choses, je pourrai citer, par exemple, des « bloquetes » ou petites boucles d'argent du prix de vingt sous

1. T. II, p. 114.
2. N[os] 793 à 796.
3. On ne peut manquer de citer ici, encore qu'il soit d'une époque bien plus récente, l'admirable ex-voto de Charles le Téméraire, conservé à Liège, et dont l'imagination ne suffit pas à donner l'idée.
4. Alt Ötting, situé dans la haute Bavière, passe pour « das deutsche Loreto. » Sur ce célèbre pèlerinage, voir Pichlmaier, *Altötting, Geschichte*, etc. (Altötting, 1878). Ce joyau unique est mentionné par Viollet-le-Duc (*Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. II, p. 230), d'après la description et la gravure des *Annales archéologiques* de Didron (t. XXVI, p. 119). Il mesure 0m58 de haut.

tournois, achetées à un orfèvre de Chinon pour la duchesse d'Anjou et son frère Henri de Bretagne ou de Blois, le 19 juillet 1365[1]. On peut mentionner encore deux couteaux à manches d'or fournis à la duchesse par le coutelier de Chinon et du prix de cent seize sous tournois[2].

J'ajouterai que je n'ai pu identifier d'une manière certaine la nef de la duchesse, dont il est question dans cet extrait du 26 août 1365 : « Pour appareiller la nef et les quartes d'argent « de madicte dame, et pour l'argent qui y fut mis, ledit jour, « lxviij sols tournois[3]. » N'est-il pas téméraire de penser que cette nef est celle que l'inventaire mentionne comme ornée d'un écusson « parti des armes de nous et de la duchesse[4]? » Quant aux cinq écuelles d'argent pesant neuf marcs et demi et qui furent volées au duc d'Anjou à Arras, quand il traversa cette ville pour se rendre aux conférences de Bruges au début de l'année 1379[5], l'insuffisance de la description et surtout l'excessive simplicité d'une écuelle rendent imprudent tout essai d'identification.

Il n'est pas plus facile de retrouver la croix d'or achetée, en 1377, à Claux de Fribourg, orfèvre de Paris[6]; car, sans

1. Il semble, à ne consulter que cet extrait, qu'il devrait être daté du 19 septembre 1365; mais un examen approfondi démontre qu'il faut le dater du mois de juillet (Arch. nat., KK 241, fol. 7 v°).

2. A la date du 29 juillet 1365 et non, comme au premier mouvement on pourrait être tenté de le croire, le 29 septembre 1365. En effet, la duchesse avait quitté Chinon le 24 septembre pour souper à Azay (Arch. nat., KK 241, fol. 8 r° et 3 r°).

3. Arch. nat., KK 241, fol. 8 v°.

4. Bibl. nat., Nouv. Acq. fr. 6838, fol. 366 r°.

5. « A Hennequin Guillaume pour les despens de lui et de son cheval en « alant du commendement dudit tresorier de la ville de Paris à Arraz, et d'il- « lec à Hedin par devers madame d'Artois, poursuir et requerir v escuelles d'ar- « gent pesant ix marcs et demi, lesquelles avoient esté emblées à monseigneur « le duc [d'Anjou] en ladicte ville d'Arraz darrenierement qu'il fut au traittié « à Bruges; lesquelles v escuelles ledit Hennequin aporta devers ledit tre- « sorier, lequel les a baillées et delivrées du commendement de mondit sei- « gneur à messire Jehan Pellerin, maistre de son hostel; ouquel voiage ledit « Hannequin vacqua par l'espace de xj jours, par sa quittance donnée le « xvij° jour de mars l'an dessusdit [M CCC LXXVIII], lxiiij s. ij d. » (Arch. nat., KK 242, fol. 106 v°). Sur les négociations de Bruges, voir Léon Mirot et E. Deprez, *les Ambassades anglaises pendant la guerre de Cent ans* (*Bibl. de l'École des chartes*, années 1898, 1899 et 1900, p. 52 du tirage à part).

6. « A Claux de Fribourc, orfevre de Paris, sur la somme de xijc frans que

doute, elle a été ensuite garnie de pierreries, et si elle figure dans l'inventaire, comment la reconnaître? La chose est encore plus malaisée pour le cercle d'or orné de pierres précieuses, commandé vers la même époque au même artiste pour la duchesse d'Anjou[1] : il y a plusieurs cercles portés à l'inventaire; comment identifier celui-ci avec l'un d'eux?

D'autres objets, mentionnés dans les comptes, semblent, au contraire, permettre des rapprochements moins hasardeux avec des pièces décrites dans l'inventaire, et, cependant, combien encore on se heurte à des incertitudes! Voici, par exemple, un texte relatif à trois images de vermeil; ce sont des statuettes :

A Jehan Jolis, orfevre et bourgois de Paris, pour deniers à luy paiez, esquiex monseigneur le duc luy estoit tenuz, pour la vente et delivrance de iij ymages d'argent dorez : l'un de la Trinité, pesant x mars vj onces et demie, l'autre de sainte Agnes, pesant vj mars vj onces et v esterlins, et l'autre de sainte Margarite, pesant ij mars et demie once, qui font en somme toute xix mars v onces v esterlins. Lesquiex ymages ledit orfevre vendit à mondit seigneur : c'est assavoir, les ij ymaiges de la Trinité et de sainte Agnes au pris de xiij frans le marc, et l'ymaige de sainte Marguerite au pris de xvj frans le marc, qui font ladicte somme de ij^c liij frans. Pour ce, par lettres dudit monseigneur le duc adreçans audit tresorier, données le xxj^e jour de juing CCC LXXVII, et quittance dudit Jehan donnée le xxij^e jour dudit moys de juign, rendue sur ce present compte, ij^c liij frans[2].

« monseigneur lui a ordené prendre et avoir sur ce que il lui pourra devoir « à cause d'une croix d'or que il lui fait par mandement dudit monseigneur le « duc donné le xiij^e jour de juillet CCC LXXVII et ij quittances dudit Claux, « c'est assavoir le xxvij^e jour de janvier l'an dessus dit, iiij^c frans, et le « xxiij^e jour de fevrier ensuivant ij^c frans, pour tout, vj^c frans » (Arch. nat., KK 242, fol. 68 v°). Une « tres riche croix d'or » est décrite dans l'inventaire (Bibl. nat., Nouv. Acq. fr. 6838, fol. 60 à 67 v°).

1. « A Claux de Fribourc, orfevre de Paris, en quoy monseigneur le duc lui « estoit tenu tant pour l'or et façon d'un cercle d'or qu'il a fait et ouvré « nagaires pour madame la duchesse, comme pour plusieurs rubiz ballaiz, « esmeraudes, perles et autres choses plus à plain contenues en une cedule ci « rendue; lesquelles choses ledit orfevre a emploiées oudit cercle et lequel « cercle ledit monseigneur le duc a eu dudit Claux; pour ce, par mandement de « mondit seigneur donné le xxviij^e jour de juillet CCC LXXVII, et quittance dudit « Claux donnée le xviij^e jour d'aoust ensuivant, iiij^c xxxiij frans xiij sols « ix d. t. » (Arch. nat., KK 242, fol. 65 v°).

2. Arch. nat., KK 242, fol. 48 v°.

J'ai donc cherché dans l'inventaire la description d'un groupe figurant la Trinité. Je ne l'ai pas trouvé; à cela, il y a une explication bien simple, c'est que cet objet d'art a pu être acquis pour être offert en cadeau par le duc d'Anjou. Rien de surprenant donc à ce qu'on ne le rencontre pas. Ce qu'il y a de plus fâcheux, par exemple, c'est que cette explication est aussi valable pour d'autres joyaux.

Je n'ai pas relevé non plus dans l'inventaire de statuette de sainte Agnès. En revanche, on y trouve deux petites images de sainte Marguerite, en argent doré, du poids de « ij marcs v estel« lins[1]. » Est-ce l'une d'elles dont on vient de lire le prix d'achat?

Plus loin encore, dans le même compte, on lit :

A Jehan Jolix, orfevre et bourgois de Paris, tant pour iiij ymages d'argent dorez que il a faiz et livrez pour madame la duchesse : c'est assavoir saint Jehan Baptiste, saint Pere, saint Pol et sainte Katherine, pesans xix mars d'argent, qui coustent chascun marc xiij frans; comme pour iiij estuiz ou coffres de cuir à mettre et porter iceulx ymages, qui cousterent iiij frans; par mandement de monseigneur de Chasteaufromont, lieutenant dudit monseigneur le duc, donné le ve jour de may CCC LXXVIII, et ij quittances dudit Jehan Joliz, c'est assavoir le xxvije jour de fevrier CCC LXXVII, ijc frans, et le xije jour d'avril ensuivant lj frans, pour ce, ijc lj frans[2].

Dans l'inventaire, il y a abondance de figurines de saint Jean-Baptiste[3]; j'en signalerai trois de sainte Catherine[4]; bien plus nombreuses sont celles de saint Pierre et celles de saint Paul. Mais j'ai été frappé par ce fait que, sur la même page, ont été décrites, dans cet ordre même, les « ymaiges » de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Paul[5]. Y a-t-il, dans le groupement de ces trois descriptions, comme l'indication d'une origine artistique commune, et peut-on supposer que ce sont là trois des œuvres de Jean Joli? La question, d'ailleurs, n'a pas une très grande importance; mais elle devait être abordée et je me serais reproché de l'éviter.

1. Bibl. nat., Nouv. Acq. fr. 6838, fol. 291 v°.
2. Arch. nat., KK 242, fol. 65 v°.
3. Bibl. nat., Nouv. Acq. fr. 6838, fol. 279 r° et v°, 281 r° et v°.
4. Ibid., fol. 291 r° et v°.
5. Ibid., fol. 281 v°.

Si donc on admet, comme je l'ai fait, qu'en dehors des objets inscrits à l'inventaire des joyaux il y avait encore des pièces en métaux précieux, et d'usage sans doute quotidien, portées dans un autre inventaire de mobilier courant, on aura ainsi une idée d'ensemble de la richesse du duc d'Anjou en métaux précieux.

Sans doute, l'origine de ces trésors n'était pas très pure, et si la conscience complaisante du duc d'Anjou lui permettait d'en jouir en paix, nous n'avons pas à l'en louer. En dehors des prises de guerre, qui pouvaient se justifier par un usage de tous les temps, les oppressions sans nombre, dont il affligeait le peuple, ont surtout alimenté ses goûts d'art et formé ses collections. De sorte que si l'on admet que, malgré la convaincante plaidoirie de M. Guiffrey en faveur du duc de Berry[1], il faille se montrer cependant sévère pour sa mémoire[2], à plus forte raison le réquisitoire dressé contre le duc d'Anjou serait écrasant.

Seule, une mort prématurée a pu mettre un terme à ses exactions, dont les remords le poursuivirent cruellement à sa dernière heure. Et c'est la source criminelle de ces richesses, aussi bien que l'énormité de ces dépenses, ce gaspillage aussi en faveur d'un problématique intérêt qui faisaient dire, le 27 décembre 1384, à un juponnier d'Orléans, dans une réunion d'amis : « Qu'est alez « faire le duc d'Anjou là où il est alez? Il a pillée, robée et « emportée la finance en Italie, conquerir autrui terre : il est mort « et dampné[3]. »

Ce n'est pas seulement le peuple qu'a pillé le duc d'Anjou. M. Siméon Luce a montré, de manière à n'y plus revenir, par la production d'un texte catégorique[4], que le duc d'Anjou a été à juste titre accusé par les chroniqueurs contemporains de s'être emparé d'une partie des réserves métalliques constituées par Charles V. Ainsi s'est trouvée réfutée l'opinion contraire, soutenue d'abord par M. de Laborde[5] et reprise par M. Lecoy de la Marche[6]. Il est acquis désormais que le duc

1. *Inventaires de Jean, duc de Berry* (1401-1416), t. I, p. CXCI à CXCIV.

2. M. Boudet, *Documents historiques inédits du XIV^e siècle, Thomas de la Marche, bâtard de France*, p. 172 à 182.

3. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 59.

4. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVI, année 1875, p. 302.

5. *Notice des émaux...*, II^e partie, p. VIII.

6. *Extraits des comptes et Mémoriaux du roi René*, p. 186, n. 2.

d'Anjou s'est mis en possession, pendant sa régence, d'une somme de 32,000 francs d'or « tantost » après la mort de Charles V, sans que jamais ni le duc ni son fils n'en aient rendu un sol[1]. Mais il semble que M. Luce ait évalué à cette somme totale le prélèvement injustifiable, disons mieux, le vol commis par le duc d'Anjou au préjudice de son pupille et neveu Charles VI. Il ne me paraît cependant pas certain que le duc ait exercé ses rapines seulement sur l'argent monnayé. Ne voit-on pas un des plus importants chroniqueurs écrire ceci : « Aurum vero, vasa, « jocalia tam artificio quam materia summe commendabilia « patris, et cuncta desiderabilia domus ejus, ducis Andegaven- « sis submitterentur arbitrio, prius tamen ex eisdem regi assig- « nata provisione competenti[2]? » Quel accord est celui que concluent les membres d'un conseil de tutelle et par lequel ils abandonnent à leur président[3] la plupart des objets précieux appartenant à leur pupille!

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que, non content de ce scandaleux abandon, quelques mois après, les 26, 27 et le 28 juillet 1381, le Conseil royal, ayant, en plusieurs séances, pris mélancoliquement son parti d'encourager le duc d'Anjou à faire prévaloir ses prétentions sur la couronne de Naples, comme entrée « de jeu, li ottroia le Roy de sa vaissellés jusques à la somme de « L mille frans, et oultre, sur les aides du royaume li ottroia « avoir lx$^{m}$ frans[4]. » Le 28 septembre suivant, ses projets se trouvant modifiés par les succès de Charles de Durazzo, le duc d'Anjou « offri au Roy sa vassele qu'il li avoit baillié montant L$^{m}$ frans, « excepté ce qui en avoit esté delivré par le mandement du Roy

1. Charles VI constatait ce fait en 1393. Cf. N. Valois, *l'Expédition et la mort de Louis Ier d'Anjou en Italie* (extrait de la *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1894), p. 9.

2. *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 16, et N. Valois, *art. cit.*, p. 9, n. 4.

3. En effet, le duc d'Anjou était chef du Conseil (*Chroniques de J. Froissart*, éd. G. Raynaud, t. X, p. v, n. 6 *in fine*).

4. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres*, t. I, p. 8. Le 6 mars 1385 (n. st.), la duchesse d'Anjou reconnut devoir à Charles VI quatre-vingt-quatorze marcs deux onces et onze esterlins d'or et mille soixante-quinze marcs sept onces et onze esterlins obole d'argent ou environ prêtés en vaisselle par le roi (*Ibid.*, p. 95, et Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes et Mémoriaux du roi René*, p. 186). L'emprunt avait été d'une somme bien plus considérable.

« au marescal de Sanssoire, environ pour vj$^{m}$ et vij$^{c}$ frans[1]. » Mais, le 7 et le 8 janvier 1382 (n. st.), ayant pris son parti[2], il obtint sans doute le maintien des offres qui lui avaient été consenties.

Après le départ du duc, dans une entrevue qu'elle eut avec Charles VI, le mercredi 18 novembre 1383, la duchesse le requit de « paier à monseigneur le ij$^{c}$ mille frans qui li furent promis à « son partir[3]. » Moins de huit jours après, le 24 novembre, elle obtint la promesse qu'elle sollicitait, et les dates de paiement étaient fixées[4]. Enfin, à la nouvelle de la mort de son époux, se recommandant, elle et ses fils, à la protection du duc de Berry, son beau-frère, elle lui rappelait « comme vous povez assez savoir, « monseigneur a despendu ou fait de sa conqueste *presque touz* « *ses meubles*, et oultre ce a fais tres grans empruns et fait « plusieurs obligacions... Et depuis son partement, tout ce que « l'en a peu avoir, tant du don que monseigneur le Roy lui fist, « comme des revenues ordinaires et aides de ses pais et de *aucuns* « *de ses meilleurs joiaux, de ce que y en estoit demouré, qui* « *ont esté venduz* et par emprunt et autrement lui a esté « envoié[5]. »

Est-il possible de mieux indiquer le sort de ces admirables pièces d'orfèvrerie que l'attrait d'une royauté en Italie fit jeter dans le creuset? Et qu'on ne dise pas que j'exagère; j'ai, sur le sort qui fut réservé aux joyaux et à l'orfèvrerie, un témoignage formel : c'est celui d'un texte où se trouve mentionnée la liquidation du compte de fonte de joyaux, de vaisselle d'or et d'argent. Voici le passage intéressant : « Doit ledit Nicholas « [de Mauregart] par la fin et conclusion de son compte particu- « lier de certains joyaux et vesselle d'or et d'argent fonduz es

1. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres*, t. I, p. 10.

2. *Ibid.*, p. 14.

3. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres*, t. I, p. 50. Cf. N. Valois, *l'Expédition et la mort de Louis I$^{er}$ d'Anjou en Italie* (extrait de la *Revue des Questions historiques*, 1$^{er}$ janvier 1894), p. 16, n. 5.

4. *Journal de Jean Le Fèvre*, t. I, p. 52.

5. *Ibid.*, p. 62. Aussi M. N. Valois a-t-il pu écrire que « l'on frémit à la pen- « sée des sommes d'argent qui avaient dû être déjà englouties, tant en achats « de vivres qu'en paiements d'hommes d'armes, avant que le duc eût seulement « aperçu le visage d'un ennemi » (*l'Expédition et la mort de Louis I$^{er}$ d'Anjou en Italie*. Extrait de la *Revue des Questions historiques*, 1$^{er}$ janvier 1894, p. 32). Sur les créances du comte de Savoie sur le duc d'Anjou, voir *Ibid.*, p. 46 et 47.

« monnoies d'Angiers, d'Avignon et de Tharascon es mois de mars « M CCC IIIIxx, et d'avril, may et juign ensuivant M CCC IIIIxx II « pour le fait de la conqueste dudit royaume de Sicile[1]... » Cela détermine mieux qu'un raisonnement ce que devinrent les trésors d'art du duc d'Anjou qui avait affaire, en la personne de ces Italiens, à de rusés personnages ne prisant que l'or et l'argent et n'acceptant pas les « lettres ou cartes[2]. »

Malgré tout, il est probable qu'il restait quelques débris de cette magnifique collection, mais bien peu nombreux; en effet, peu de temps après qu'elle eut appris la mort du duc, la duchesse fit inventorier à Angers « les joyaulx qui sont en sa tour; » l'opération fut brève et ne dura qu'un après-dîner[3]. Enfin, elle dut liquider aussi les tentures et les tapisseries[4].

On remarquera que, dans toutes ces mentions de joyaux engagés, il n'est question que de leur valeur; mais ils ne sont pas décrits, leur nature même n'est pas indiquée, en sorte qu'on ne peut les identifier. Tout ce que j'ai pu recueillir à ce sujet est cet extrait d'une conversation que, le 7 mai 1386, le maréchal de Savoie et le trésorier des guerres du comte de Savoie eurent avec la duchesse d'Anjou. Ils commencèrent par demander « compte et paiement de ce « que le roy Loys trespassé povoit devoir au pere du conte[5]... « Apres dirent que le conte avoit iiij pieces de la couronne du roy « Loys qui furent baillées à son pere en gage de xijm florins par « messire Pierre de Craon; demandoient que Madame prenist et « paiast l'argent, ou consentit que le conte les vendist; appointié « fu que les joyaulx seroient apportés en Avignon et Madame « ordenneroit aucun qui les veist et li refferast ce que seroit[6]. »

Ainsi, moins de dix ans après la confection de cet inestimable joyau, il était brisé et ses morceaux disséminés servaient de gage à des emprunts!

1. Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces originales, vol. 1233, dossier 27617, pièce 20. J'aurai prochainement l'occasion de publier ce document ailleurs.

2. *Journal de Jean Le Fèvre*, t. I, p. 73.

3. *Ibid.*, p. 84.

4. « De Gieffrin le Vavasseur, varlet de chambre de madame la Royne et « commis de par elle à recevoir pluseurs sommes de deniers à elle deues à « cause de plusieurs tapiceries chambres et autres choses par lui vendues du « commandement de madicte dame... » (Bibl. nat., franç. 11863, fol. 41 v°).

5. C'est-à-dire au Comte Vert.

6. *Journal de Jean Le Fèvre*, t. I, p. 272.

On est ainsi amené à se demander si ce n'est pas précisément au moment où le duc d'Anjou prévoyait la destruction ou la dispersion de ces objets merveilleux, qu'il conçut la pensée d'en transmettre lui-même à la postérité une description si détaillée qu'on ne saurait en imaginer une plus complète.

L'inventaire récemment entré dans les collections de la Bibliothèque nationale serait donc, en quelque sorte, le catalogue qu'un collectionneur fait rédiger à la veille de se séparer des objets sur lesquels ses yeux ont amoureusement reposé.

J'ai pensé que je devais, pour justifier l'importance que j'attache à ce document, en mettre quelques extraits sous les yeux du lecteur. J'ai choisi quelques types importants pris dans diverses séries ; mais je regretterais d'avoir ménagé la place qui m'a été si libéralement accordée, si l'on en concluait que j'ai signalé toutes les pièces considérables.

La première est un tabernacle d'or dont la description donnera l'idée du soin qui a présidé à sa rédaction[1]. La voici :

C'est la devise et description de nostre tres grant et tres noble tabernacle d'or pour mettre, poser et porter le Corps de Nostre Seigneur Jhesu Crist, lequel tabernacle est fait de tres grans ouvraiges, d'ymaiges et de diverses maçonneries en la maniere qui s'ensieut. Ledit tabernacles est portez sur un entablement comme quarré, dont les iiij coinz sont de tele devise. Ou bout d'un des coinz sur le dehors a une tour roonde dont le bas du pié est d'un filet roont tout autour. Et audessus a une reprise plus largette que le pié, bordée d'un filet roont tout plain et sur le dessus est toute roonde. Et apres est une autre reprinze bordée d'un filet roont, sur laquelle reprinse sont assis vj pileres petis de maçonnerie, audessus desquelz a chapiteaus de tres deliez et soutiz ouvraiges, et sur les bous desdiz chapiteaus, sur le bas, a petites serpenteles ; entre lesdis vj pileres a vj fenestraiges esmailliez et es esmaus a vj demi sains. Audessus desdis chapiteaus a une autre reprinze, un petit plate dessus et tranchant sur le bort tout autour, et sur le dessus tout autour est roonde comme un[e] tour sur laquele est assise comme une autre tour haichiée de parpains. Et ou milleu sur le dehors a une porte ; et ou dedens est la porte couleycé et audessus de ladicte porte a une garite à ij petittes tournelles ; et aus ij costez d'icelle porte a ij deffenses à

1. Fol. 39 r°.

tournelles et chapiteaus tres joliement ouvrez. Au haut de ladicte tour est la derreniere reprinse qui est roonde et crenellée, dedens laquelle a un chastellet, dont l'une des parties est comme de maisons quarrées à tournelles, fenestraiges à jour et chapiteaus, et l'autre partie est comme une tour roonde crenellée, dedens laquelle a maisons à fenestraiges et chapiteaus. Et sur le dehors a une garite saillant. Sur le derriere a ij tours comme quarrées, dont l'une est plus grosse que l'autre, qui ont lons clochiers à iiij quarrés esmailliées de vert tres finement, et ou bout de chascune a une pommette quarrée. Et au derriere desdictes ij tours a comme une maison pour descendre par icelle à un degré qui monte de ladicte tour à une haute alée; sur laquelle tour autour est la vie Nostre Seigneur. Aus ij costez de ladicte tour du coing a ij autres tours un petit mendres et sont de semblable devise de la dessusdicte, mais il n'y a que iij pileres et iiij chapiteaus et iiij fenestraiges esquelz a esm aus à sains comme en icelle dessus devisée. Et la tour haute est de pareille devise; mais aus ij costez de la porte a deux garites et aus costez d'icelles garites a ij toureles et deffenses crenellées. Et sur le haut de ladicte tour a comme un chastellet ouquel a plusieurs maisons, et audessus de la porte a une garite, et comme ou millieu dudit chastellet a une haute tour quarrée dont l'aguille est bien longue et esmailliée de vert tres vivement. Et de ladicte tour, sur le haut estage, part un arc boutant contre ladicte alée haute et dessous icelli a une porte pour passer et aler tout autour dudit entablement. Entre ladicte tour du coing et lesdites deux tours prochainnes de lui a iiij fenestraiges d'un costé et d'autre, esquels a esmaus où il a demi sains. Et audessus d'iceus sains a chapiteaux et pileres pareux à ceux desdictes tours, et celle devisé de chapiteaux a pileres et fenestraiges esmailliez à demi sains se continue tout autour dudit entablement. Et les autres trois coins dudit entablement sont garnis chascun de trois tours de la devise et maniere des iij dessus escriptes.

Ou millieu du quarré dudit entablement qui s'avance un petit sur le dehors a v fenestraiges esmailliez à demi sains et chapiteaus et pileres. Et aus ij costez dudit quarré a ij angles en ij chapiteaus, lesquelz sont esmailliez sur le haut d'esmail azuré, et audevant desdis angles a lons pileres sur le roont. Et sont lesdiz chapiteaus comme à v quarrés. Et aus costez de chascun desdis chapiteaus comme en demi roons enfonsés, a fenestraiges à demi sains à pileres et chapiteaus au dessus. Et le bas dudit entablement est d'un filet roont assez grosset qui porte tout autour ledit entablement. Et c'est la

devise du premier quartier dudit entablement jusques à la premiere alée de dessus en montant, et de semblabe devise et ordenance sont les autres trois quartiers d'icellui entablement.

Ladicte alée est tout autour esmailliée de vert sur le plat, et ou millieu du quarré est un angle en estant, dedens un chapitel à iij haus pileres dont cellui du milieu est le plus fourni, et derriere ledit angle a un fenestraige qui est comme en une tour quarrée crenellée, et aus deux costez de ladicte tour a deux basses portes. A destre dudit angle siet un prophete en une chaiere, et en sa main dextre tient comme un rollet et sa main senestre tient sur son genouil; et à senestre d'icellui angle siet en une chaiere un prophete qui à sa main destre tient un rollet, et a ledit prophete grande et longue barbe. Et ou derriere du tabernacle, dudit angle a un arc boutant contre le haut entablement qui porte la coupe en laquelle l'en met le Corps Nostre Seigneur. Et les autres trois quarrés desdictes alées sont toutes pareilles en façon et en devise, et aussint d'ymaiges, chaieres et tabernacles, à ladicte premiere quarré.

Audessus de ladicte premiere alée, en retraiant un petit dedens, a unes basses allées crenelées tout autour, lesquelles sont esmailliées de vert sur le plat. Sur la premiere quarré desdictes alées, aussint comme ou milieu, en tournant à destre, est l'Annunciacion Nostre Seigneur, et y est saint Gabriel agenoillié d'un genouil devant Nostre Dame, et estant avant sa main destre aussint comme se il deust tenir un rolleau. Et Nostre Dame est en sa chaiere assise, qui fait samblant de entendre la parole de l'Annunciacion, et à sa main senestre tient un livre. Et entre lui et l'angle est un pot où il a un lis, et au derriere dudit pot, devant Nostre Dame, a un letrin sur lequel a un livre.

Au derriere de Nostre Dame, en tournant à destre, sur le coing de l'entablement est ladicte basse alée comme une grosse tour sur le roont, sur laquelle allée a un chastel duquel yssent les chevaux des Trois Rois. Et y a un paige sur une beste sauvaige à lonc col, qui tient lesdiz chevaus; et apres sont plusieurs personnes de la compaignie desdis Rois. Et sur le tour desdictes allées, devers la seconde quarré, est Nostre Dame en seant, son filz en son giron et emprés lui est saint Joseph. Et le premier des Rois est devant et s'agenouille et tient comme une coupe sans couvercle, et le secont Roy est en estant et tient comme un escrinet, et le tiers est aussint en estant et tient comme un reliquiaire fait en maniere d'une tour. Et en tout sont xij ymaiges au fait de ladicte offrande, sans les chevaux. Et

Nostre Dame est dessous un toit comme de chaume, porté de iiij petites coulombes de petite façon et ouvraige et sa chaiere samble de assez petit estoffe. Et au derriere de Nostre Dame, à l'entrée de la seconde quarré, est un bien joli chastellet.

Sur la premiere partie de ladicte seconde quarré est le Temple ouquel Nostre Seigneur est presenté et Symeon est en estant devant l'autel qui fait samblant de le recevoir; et a xij ymaiges en icelle histoire. Et derriere saint Symeon a un chastel de maçonnerie à plusieurs fenestraiges à jour, tournelles et ouvraiges, et est comme ou millieu de ladicte quarré. Sur la seconde partie de ladicte seconde quarré dudit entablement est Nostre Seigneur sur un asne, ainsi comme il entra en Jherusalem le jour de Pasques Flories, et ses apostres sont apres lui; et audevant de lui sont les Juys et leurs enfans qui font semblant de estendre leurs vestemens en la voie audevant de Nostre Seigneur. Et en icelle histoire sont en tout xj ymaiges. A l'entrée ou coing du secont tour roont desdittes basses allées est la porte de Jherusalem, et outre, sur ladicte alée sont les xij apostres, et sur la fin d'icelle, si comme l'en veult entrer sur la tierce quarré, est Nostre Seigneur qui fait semblant de laver les piés à saint Pierre qui est assis en une chaiere, et sont les apostres en estant; et entre eulz est la saincte Magdalene. Et en celle histoire sont xiij ymaiges, et au derriere de saint Pierre est un chastellet qui fait une des autres portes de Jherusalem.

Sur la premiere partie de la tierce quarré dudit entablement est Nostre Seigneur à la Cene et ses dusciples avec lui, et siet Nostre Seigneur au bout de la table et saint Jehan est encliné en son giron et les apostres sont assis les uns contre les autres, et en ycelle histoire a xiij ymaiges. En la seconde partie de ladicte tierce quarré est comment Judas besa Nostre Seigneur et comment il fu pris, et comment saint Pierre copa l'oreille à un Juyf; et en ycelle histoire a xvj ymaiges. Et ou millieu de la quarré, entre lesdictes ij histoires, a un tres joli chastellet à tournelles, garites, fenestraiges et jolis ouvraiges. Sur l'entrée du tiers tour du tiers coing desdictes alées a un joli chastellet et une barriere basse devant la porte. Et apres, sur le milieu dudit tour, est le Crucefiement Nostre Seigneur, et au plus pres de lui sont Nostre Dame et saint Jehan l'Ewangeliste, et à destre et à senestre a plusieurs sains et saintes et Juyfs armez, et en ycelle histoire a xxj ymaiges. Et ou coing dudit tiers tour a un bel petit chastellet à ouvraiges et fenestraiges, et au devant de la porte a une barriere.

Sur la premiere partie de la quarte quarré dudit entablement est comment Nostre Seigneur fu enseveli, et y a plusieurs sains et saintes, et a en ycelle histoire xij ymaiges. Et en la seconde partie de ladicte quarte quarré est comment Nostre Seigneur aparut à la Magdalene quand il li dit : « Noli me tangere, » et y a ij ymaiges en icelle histoire.

Sur l'entrée du quart tour est un tres bel petit chastel à fenestraiges esmailliez de vert, chapiteaus et creneaus, et audevant de ladicte porte a une barriere, et sur l'alée du tour roont est comment Nostre Seigneur monta es cieux, et y sont Nostre Dame et les xij apostres à genoux, qui joignent les mains contremont. Et audessus de eulz a comme une nue, et sont en celle histoire xiij ymaiges. Sur le coing dudit tour a un joli chastellet à fenestraiges esmailliés de vert, et devant la porte a une barriere à ij tourelles roondes crenellées dessus.

Sur la premiere partie de la premiere quarré, en laquelle quarré sur la seconde partie est l'Annunciacion dessus escripte, e[s]t la Penthecouste, et y sont Nostre Dame et les apostres assis ou cenacle les uns contre les autres, et en ycelle histoire a xiij ymaiges; et ou millieu de la quarré est un chastel de maçonnerie tres joliement ouvré. Es coinz desdictes iiij quarrés des premieres alées a en chascun coing une petite tournelle courtelete, et du haut de la seconde alée, et sont chascune à vj quarrés et à fenestraiges à jour, et en y a viij, et sont sur chascune carré ij tournelles.

Audessus de tous ces ouvraiges est l'entablement ouquel est assise une coupe d'or en laquelle l'en met le Corps de Nostre Seigneur. Et est ledit entablement quarré à iiij demi roons sur les iiij coings; et sur le quarré, entre deux desdiz coins, a un demi roont arcellé d'un coté et d'autre, sur lequel est assis le clavel qui porte un des grans angles. Le bort dudit entablement est d'un gros fil esmaillié tout autour de rouge cler à eglettes et oisellés d'or, et le plat dudit entablement est ouvré à fueillaiges entailliez à jour tres menuement. Et dessous lesdiz fueillaiges est tout l'entablement esmaillié de vert. Ou millieu dudit entablement a une haute mote roonde sur le plat, laquelle est tout autour tres finement esmaillié de vert comme un pré, et y a connins, lievres, oiseaus et autres diverses bestes et arbrisseaus et herbages et flourettes.

Sur les iiij coins dudit tabernacle sont assis iiij pillers de maçonnerie de tres grant ouvraige, tres finement et delieement ouvrez. Au pié de chascun desdiz iiij pillers a iiij petis angles en estant,

qui tiennent chascun un lis en la main destre et ont les visaiges levez contremont. Audit pié desdis iiij pillers, sur le dehors, sont les iiij docteurs : c'est assavoir saint Gregoire, saint Augustin, saint Ambroise et saint Jherome, et sont en estant, sur un petit piller roont; et audessus de chascun de eulz a un chapitel tres delieement ouvré à haut et lonc clochier; au derriere desdiz sains, sur le plat desdiz pillers, d'un costé et d'autre, a grans fenestraiges esmailliez tres finement d'azur. Et ou dedens, aussint comme ou millieu desdis pillers, a sur chascun un angle qui tient un encensier, et audessus de chascun a un chapitel bien haut tres delieement ouvré. Aus ij costez dudit piller et au derriere des esles de chascun desdis angles a ij petites tourelles roondes à fenestraiges esmailliez d'azur; et sur le devant, audessus desdictes tourelles, sur chascun desdiz pillers a une chayere en laquelle siet un des Ewangelistes, et audessus de la chayere a un petit chapitel tres joliement ouvré.

De l'un costé et de l'autre de chascun desdiz grans pillers a un piller comme quarré qui va tout contremont, et portent sur la partie de devant l'ouvraige du tabernacle, et au plus pres de chascun desdiz pillers a un enarchement de iij demi roons esmailliés de rouge cler, et en l'enarchement du millieu a comme ouvraiges de iij doubles demi roons à jour, et sur le bout des ij pointes de l'enarchement a ij rosettes; et audessus, ou dedens de l'enarchement, a un oteau à jour de iij roons, comme un treffle, et d'icellui en depent un autre mendre; audessus du demi roont du millieu a un grant oteau roont à jour, ouvré tres finement d'ouvraiges entrelaciez, et sont par dessous esmailliez d'azur, et audessous dudit oteau, d'un costé et d'autre, a autres oteaus bellons esmailliez dessous d'azur; et le pignon dudit enarchement du millieu est sur le dessus contremont de fueillaiges, et l'espy d'amont est d'un tres bel fueillaige à jour; et les pinacles des ij autres enarchemens qui sont aus costez de cellui du millieu sont de pareille devise. Et sur les ij costez du pinacle du millieu audessus d'icellui a ij prophetes ou apostres assis en chaieres. Et audessus des ij autres pinacles a ij autres prophetes semblablement assis en chaieres. Et au derriere des chayeres desdiz prophetes est ledit tabernacle, tout autour esmaillié de vert à iij fenestraiges d'or. Audessus desdiz prophetes a cours chapiteaux assez fourniz et chacun chapitel a iij pinacles ouvrés tres joliement de plusieurs menus pilleres, et dedens sont à fenestraiges à jour esmailliez dessous de vert, et les fenestraiges de dessus sont esmailliez d'azur, et le haut desdiz chapiteaus est comme la couverture d'un donjon, esmailliée de vert.

Aus ij costez du grant enarchement dessus escript a ij pillers comme quarrés, dont le pié de chascun est comme d'une tourelle soupendue, tres joliement ouvré, et sur chascun d'iceulz ij pillers a ij petis angeloz en estant, faisans diverses contenances. Et chascun desdiz pillers est tres joliement ouvré. Et audessus des chapiteaus desdiz petis angelos, ledit piller est à lonz fenestraiges esmailliez d'azur; et audessus desdiz fenestraiges s'en va le clochier contremont tres joliement ouvré à filletes et fueillaiges. Et derriere ledit piller, ou dedens de l'euvre, a un arc boutant à jour bien grant, audessus duquel a un petit angelot, et sur le bout et affinement d'icellui pillier a un angle en estant, qui a ses eles longues jusques aus piés et tient en sa main dextre un liz d'or; et l'autre piller est tout pareil en devise et en façon.

Sur chascun des iiij grans pillers qui portent et soustiennent le haut tabernacle, c'est assavoir depuis les iij enarchemens dessus devisez en montant contremont, a comme une grosse tour à v quarrés, dont les iiij quarrés qui sont dehors sont à fenestraiges esmailliez d'azur, et sur chascun fenestraige a un chapitel de tres delié ouvraige à petis clochiers montans au haut, et au dessus a autres iiij fenestraiges esmailliez d'azur; et chascun fenestraige a son chapitel dessus, tres delieement ouvré et crenellé. Et les quatre quarrés du clochier amont sont à feuillaiges entailliés et l'espi d'amont est tres joliement ouvré. Audessus se continue ledit piller contremont à iiij fenestraiges lonz esmailliez d'azur en iiij quarrés, et audessus de chascune a un chapitel à filletes à clochiers ouvrés tres jolieement; et audessus a autres iiij longues quarrés esmailliez d'azur, et sur chascune quarré a un petit chapitel, et entre deux a fillettes assez longuettes, et le haut de dessus est de iiij quarrés sans esmail. Et audessus à iiij tres petites gargoules, et audessus, sur les iiij quarrés du clochier, a iiij tourelles roondetes et longuettes, et le clochier est de fueillaiges entailliez jusques à l'espy qui est tres joliement ouvré. Et les autres iij grans pillers sont tous pareux en façon et en devise, et aussint sont les autres iij quarrés pareilles en devise et en façon à là quarré derreniere escripte et aux enarchemens, clochiers, pinacles, chapiteaux, gargoules et fueillaiges, c'est assavoir en rapportant chascun à son samblable et à son pareil; et monte celle ordenance et devise sur le dehors aussint comme au haut des voutes du dedens du tabernacle.

Audessus de ladicte devise se fait une retraitte d'une alée qui va tout autour dudit tabernacle, laquelle est close d'une orbe-

voie à jour à grans oteaus de iiij demi roons. Et est ladicte retraitte partie en quatre : dont la premiere partie, en laquelle est Nostre Dame en seant et tient son enfant, est de la devise qui s'ensieut. Nostre Dame ou millieu de ladicte quarré est assise dedens une chaiere tres noblement ouvrée à fenestraiges et oteaus à jour, esmailliez dessous d'azur tres finement; et porte son enfant sur son bras senestre, [lequel] tient une pommete d'or par la queue, et Nostre Dame à sa main destre tient une rose d'or, et est Nostre Dame vestue d'un mantel d'or qui li cuevre la teste et les cheveux jusques au front; et ladicte chayere où Nostre Dame siet est assise dedens un grant chapitel esmaillié d'azur derriere ladicte chayere et audessus de la teste Nostre Dame; et le pinacle de dessus Nostre Dame est sur le plat entaillié à jour à oteaus de diverses façons, et dessous est esmaillié de vert; et sur le dehors, en montant droit à l'espy, a fueillaiges entailliez; et ledit espy est tres joliement ouvré de fueillaiges tout autour.

Aus ij costez de Nostre Dame sont la Magdalene à destre, et sainte Katherine à senestre, et nous sommes à genoux à destre de Nostre Dame devant la Magdalene, et la duchesse est de l'autre part à genous devant Saincte Katherine. A destre de Nostre Dame a un grant angle en estant, dedens un mendre pinacle que cellui où est Nostre Dame, qui a ses elles derriere lui qui lui viennent bien bas par derriere, et joue des orgues; et à senestre de Nostre Dame a un autre angle en estant, qui aussint joue des orgues; et les pinacles sous qui ilz sont sont tous pareux en façon et en devise à cellui de Nostre Dame, fors qu'il ne sont mie si grans.

A destre de Notre Dame, en la seconde quarré, est Nostre Seigneur en la Croix, et le pinacle où il est est pareil en grandeur, en façon, en devise et esmail de celui où est Nostre Dame, et aussint les ij pillers qui sont aus ij costez dudit pinacle sont pareux aus autres. Et aupres de Nostre Seigneur sont Nostre Dame à destre et saint Jehan l'Ewangeliste à senestre; et es ij pinacles qui sont à destre et à senestre de cellui où est Nostre Seigneur a ij angles, dont l'un joue du leut et l'autre du salterion; et les devises et esmaux desdis pinacles sont pareux des autres dessus devisez.

En la tierce quarré est Nostre Seigneur qui tient le Jugement et est assis en une chayere ouvrée tres menuement à oteaus, à compas de diverses manieres tres deliement ouvrez. Et derriere Nostre Seigneur et audessus de sa teste, ou dedens, est ledit pinacle esmaillié de vert par derriere, et dessus d'azur. Et le devant dudit pinacle est

esmaillié de vert, et dessus l'esmail est ouvrés comme de oteaux entrelaciez; et sur le haut est un gros espy ou bout, assis en iiij fueillaiges, tres joliement ouvré. Aus ij costez de Nostre Seigneur est Nostre Dame à destre et saint Jehan Baptiste à senestre en estant, et a Nostre Dame ses mains croisiées sur sa poitrine et saint Jehan les a joinctes; et au derriere de Nostre Dame et de saint Jehan sont ij pillers à haus clochiers, à fenestraiges à jour, et du pié de chascun piller part un arc boutant, sur lequel arc a iij petis angles faisans diverses contenances. Et aus ij costez du tabernacle ouquel est Nostre Seigneur a ij autres mendres tabernacles et ij pillers de chascun costé, de la devise des autres derrains escrips; et dedens lesdis ij pinacles a ij angles qui ont leurs eles par derriere bien longues, et sont lesdiz angles et pinacles, tant en ouvraiges comme en esmaux, de la devise des autres. Et l'angle qui est à destre joue d'un demi canon et cellui qui est à senestre joue de la guiterne.

Dessous le pinacle et ou millieu de la quarte quarré est la croix double, semblable en façon et en couleur à la vraie Croix dont nous avons encommencié et prins l'Ordre[1]. Et ladicte croix tiennent ij angles à genoux, chascun à ij mains; et ou dedens est ledit pinacle par derriere esmailliez de vert, a fenestraiges grans en un osteau de iiij demi roons et le dessus est esmaillié d'azur, et sur le dehors est esmaillié de vert, à oteaus entrelaciez; et sur le bout dudit pinacle est un gros espi tres joliement garni de iiij fueillaiges. Et aus ij costez desdis angles, par derriere, a ij pillers de la façon et devise des autres, et sur l'arc de chascun a iij angeloz faisans diverses contenances.

Et aus ij costez dudit grant pinacle a ij autres pinacles mendres, en chascun desquelz a un angle, dont l'un joue du leut et l'autre de la guiterne; et à costé de chascun desdiz angles a un piller à lonc clochier, de la devise et façon des autres dessus devisez. Audessus de chascun desdis pinacles a une coulomme toute droite, sur le bout de chascune desquelles a un angle en estant, dont cellui qui est sur le pinacle de la premiere quarré dessous et dedens, lequel est Nostre Dame en seant, porte la couronne d'espines, le

1. Je n'ai trouvé nulle part ailleurs que dans cet inventaire une mention de cet ordre de la Croix fondé par le duc d'Anjou. Elle est remarquable par ce fait que la croix de cet ordre était à double bras; on rapprochera de cette particularité la croix tracée par le duc d'Anjou mourant au bas de son testament (Arch. nat., J 1043^A), au-dessus de son seing manuel; elle affecte, en effet, la forme d'une croix patriarcale. N'est-ce pas la figuration même de l'emblème de l'Ordre de la Croix?

second porte les tenailles, le tiers le martel, le quart la cote Nostre Seigneur, le quint les deniers dont il fu venduz, le vje l'esponge, le vije la croix, le viije la lance, le ixe une des escourgies dont Nostre Seigneur fu batu, le xe la coulompne où il fu lyé et batu, le xje une des escourgies et le xije porte les iij cloux dont Nostre Sire fu atachié en la croix; et sont lesdis xij angles tout autour du haut clochier dudit tabernacle, sur les xij pinaclez dessus escriz, lequel clochier est tout roont, haichié à liz, à roses et autres fueillaiges et devises.

Sur le bout dudit clochier a un tres grant espy à iiij quarrés, ou plat de chascune desquelles a un angle assis comme à terre dessous un tabernacle à pinacle, esmaillié de vert et ouvré tres menuement à un haut clochier, sur le bout duquel a un espi tres joliement ouvré, et aus ij costez à ij petites filletes; et font lesdiz angles diverses contenances. Sur les iiij coinz dudit espi, sur iiij fueillaiges repliez, a iiij angles assez grans qui ont grans elles par derriere et font diverses contenances. Et audessus de eulz par derriere a une tourelle roonde à un longuet clochier ou bout duquel a un rondel sur le plat. Et audessus sont lesdictes quarrés haichiées à fenestraiges; et sur le haut sont tournelles à bas creneaux. Audessus desdiz creneaux est une terrace quarrée esmailliée dessus et tout autour de vert tres finement, et sur ladicte terrace est Nostre Seigneur en la Trinité, seant en une chaiere basse par derriere, et Nostre Seigneur Jhesu Crist est devant lui en la croix et audessus est le Saint Esperit qui li descent sur la teste.

Sur les iiij quarrés de l'entablement dudit tabernacle et entre les iiij grans pillers qui portent le haut tabernacle a iiij tres grans angles en estant : c'est assavoir un sur chascune quarré, et sont leurs piés sur l'oullet dudit entablement qui est de iij demi roons, et ferment dessous à clavel; et tient chascun desdis angles un rolleau d'or à la main senestre et de la destre monstre au doit ledit rolleau; et par derriere ont grans eles longues descendant bien bas pres des talons et sont lesdictes eles tres vivement plumetées. Et de la devise, contenance et façon dont est l'un desdiz angles sont les iij autres.

Ou millieu dudit haut entablement et ou dedens d'icellui sur la haute terrace esmaillié de vert, dont dessus est faicte mencion, est assise une coupe d'or à couvercle, de la devise qui s'ensieut. Le pié de ladicte coupe par le bas est fait comme en crois de iiij ouvraiges quarrés sur le dehors; et entre deux desdis ouvraiges est une basse assiete qui dedens lesdiz ouvraiges entrent, et sont comme à demi roont en vuit, et sur le dehors, au plus bas, a ij fueillaiges en ij petis

fillés roons; et ou dedens, sur le bas, sont lesdis demi roons esmailliez de vert sur le plat à oteaus entailliés à jour. Tout autour dudit pié a souaiges tous plains et audessus a autres souaiges grenetez, audessus desquelz a autres souaiges à rozettes enlevées, ouvrées tres nettement. Les iiij quarrés dessusdictes sont d'une façon, et dessus sont ouvrées tres nettement à oteaus et ouvraiges de diverses manieres, tous à jour; et dessouz sont esmailliéez de vert tres vivement. Au pié du piller de ladite coupe, devers le bas, a viij oteaus comme bellons, pointus dessus et roons au bas, dont les iiij plus grans respondent aux iiij quarrés en crois, et les autres iiij mendres respondent demi roons encavez oudedens dudit pié; et sont lesdiz viij oteaus d'une devise à divers ouvraiges à jour, esmailliés dessous de vert. Audessus est ledit piller ouvré à plusieurs souaiges en viij quarrés, dont les iiij sont chascune à iiij fenestraiges, et les autres iiij quarrés sont mendres et sont chascune à ij fenestraiges; audessus desquelz fenestraiges a souaiges pareux à ceux de dessous.

Sur le piller dessusdit est fondu un grant piller à iiij quarrés, de tres grant ouvraige de maçonnerie, fait comme un chastel quarré, et en chascune quarré a une porte esmaillié de rouge et une porte couleyce audessus. Et au devant de chascune desdictes portes a un angle en estant, qui a ses elles derriere lui, descendans aval vers les talons, et font diverses contenances; et est chascun desdis angles sur un petit piller quarré, à ij piez et en estant. Audessus de la teste de chascun desdiz angles a un grant chapitel quarré, dont la quarré devant est tres joliement ouvrée à oteaus à jour esmaillié de vert dessous; et sur le pinacle dudit chapitel a un petit espy et aus ij costez a ij filloles de la hauteur dudit espi; et les ij pinacles des ij costez sont de pareille devise et mendres. Audessus dudit chapitel a ij haus fenestraiges à jour esmailliez dessous de vert, audessus desquelz a une guerite quarrée en laquelle a un angle en estant; et la quarré qui est de l'autre part, à l'opposite d'icelle, et toute pareille; et les ij autres aussint sont pareilles, mais au haut a ij sains qui n'ont pas elles.

Sur les iiij coins dudit grant piller ou chastel a iiij entablemens quarrés sur lesquelz sont fondez iiij pillers quarrés sur le plat, boutans contre ledit piller, et sur chascun a un angle qui a ses elles ouvertes, et audevant de lui est la fillete dudit piller. Audessus de chascun desdis angles a un chapitel à iij pinacles, tres delieement ouvré, et sur le haut a un clochier sur lequel a un gros espi tres delieement ouvré; et ou dedens dudit piller a iij estaiges, dont le

premier est esmaillié de rouge cler, le moien et le plus haut sont esmailliez de vert. Sur ledit piller se ferme à un clavel ladicte coupe, le bas de laquelle par dehors est comme d'une ronde nue à iij manieres de petites nues, dont les ij sont d'azur; et celle du millieu est esmaillié de more et sont lesdictes nues petites, bordées d'un filet de blanc azur. De ladicte nue samblent yssir xx angles qui sont assis ij et ij souz x chapiteaus, et ont leurs elles estendues audessus de leurs testes et lesdiz chapiteaus sont comme d'une voute à iij demi roons et un pinacle dessus contremont a un oteau de iij pointes agües; sur le bas desdiz chapiteaus, comme sur le bout d'un piller, de chascun costé a une petite gargoule et sur le haut a ij petis clocheres, et sur le plus haut a comme une haute maison à iiij fenestraiges à jour, et la couverture est comme d'ardoize. Aux ij costez de chascun desdiz chapiteaux a ij autres petis chapiteaux de samblabe façon, et entre ij desdiz chapiteaux a j piller de maçonnerie à jour, ouvrez à clochiers et pileres tres delieement.

Et le corps de ladicte coupe est tout esmaillié de rouge cler. Sur ladicte coupe siet un tyaire d'or esmaillié de blanc, sur lequel par dehors a trois couronnes d'or à fueillaiges, sur lesquels a brochettes pour asseoir pierrerie : et en la premiere couronne qui siet sur le bort dudit thyaire a x grans fueilles et x petites; sur la seconde couronne qui siet ou millieu du thyaire a viij grans fueilles et viij petites, et sur la haute couronne a v grans fueillez et v petites, et sont lesdictes couronnes et fueillaiges d'une façon et d'une devise. Et sur le bout du thyaire est assis.....[1].

Ou dedens du pié, sur le bas de l'entablement dudit tabernacle, a une voute tres nettement ouvrée et esmailliée à nos armes et aus armes de nostre tres chiere compaigne la duchesse. Et ou millieu de ladict voute a un grant oteau ront pendant aval, qui fait la clef de ladicte voute; ouquel oteau sont nos armes esmailliées, et autour dudit oteau a autres iiij moiens oteaus qui font les clefs des iiij quarrés de ladicte voute; et entre ij desdis oteaus a ij autres clefs des voutes adjacens aus plus grandes. La haute voute dudit tabernacle qui est par dedens, au dessus de ladicte coupe, est de ij ars croisiez qui partent des iiij grans pillers du tabernacle devers le haut, et ou millieu du haut se ferment à la clef de ladicte voute qui est d'un oteau roont, ouquel a un *agnus Dei* sur esmail de rouge cler. Et

1. Il y a là un blanc de six lignes et demie, en sorte que la description de la tiare est incomplète.

entre lesdis iiij pillers a iiij ars qui partent de l'un des pillers et se rendent chascun à son pareil. Et audessous desdiz ars et entre ij pillers a voutes ravalées à ars assez plas à double croix, et sont lesdictes voutes toutes esmailliées tres vivement et tres nettement de rouge cler, à angles nuez dessous l'esmail et faisans diverses contenances.

Et poise tout ledit tabernacle avec les grans angles et petis, la coupe, le thyaire, le pié et autres choses appartenans à ycelli ij$^{c}$ iiij$^{xx}$vj mars vij onces v estellins.

Je ne pense pas qu'il soit à propos de donner ici d'autre exemple des joyaux de chapelle, ni d'imprimer des descriptions d'objets religieux qui trouveront une meilleure place dans une édition d'ensemble qu'une collection officielle voudra sans doute accueillir quelque jour. Parmi les pièces d'orfèvrerie civile, si je puis dire, en voici une dont les émaux constituaient assurément un document iconographique bien exceptionnel :

Un gobelet d'or[1] couvert porté d'un large souaige fait ou milieu d'une orbevoie à jour tres finement et proprement esmaillié tout par dehors d'un terraige ou pré vert, de où naissent petis arbrisseaux de diverses manieres, et connins de plusieurs couleurs et contenances parmi; et d'iceulx partent plus grans arbres, tenans par le lonc l'esmail du gobelet. Entre lesquelz a dains de diverses contenances, gisans, paissans, estans et d'autres manieres, fais sur le vif. Et à la sommette des haus arbres, entre yceulx est esmaillié d'azur par maniere de ciel. Et ou fons dedenz du gobelet a entour un souaige grenelé et ou millieu un grant esmail roont, ouquel a comme un pré vert garni d'arbres et un siege couvert comme d'un drap violet, sur lequel nous sommes assis en robe bleue large et le chaperon de violet, et la duchesse emprés nous, vestue d'un surcot court bleu, attournée à cornes, et a un cercle sur la teste; et Loys, nostre filz, estant, vestu d'un gris ouvré, acousté entre nous deulz sur un de nos genoilz. Et y est Pierre[2] à genoulz, vestu d'une houpellande longue de lavende, qui a une toaille blanche au col et tient un drageoir d'espices, sur lequel nous avons une main. Et le couvercle dudit gobelet est garni d'un double souage entour, à orbevoies à

1. Fol. 175 r°.
2. C'est évidemment Pierre d'Avoir, seigneur de Châteaufromont, chambellan du duc d'Anjou et son lieutenant en Anjou et en Touraine.

jour, ainsi de terrasse comme devant est dit, à grans touches d'arbres et deins parmi, de diverses contenances, dont il y en a un qui boit en une fontainne. Et est à la sommette des haus arbres, entre iceulx, esmaillé d'azur par maniere de ciel. Du pié du fretel part une pommette à bossettes dont naist un lis esmaillié de blanc sur le vif, et du millieu de la graine part une broche où il a un saphir sur le roont plat percié. Ou milieu du couvercle a un esmail vert à un escuçon de nos armes. Et poise en tout iiij mars iij onces et demi esterlin.

Voici un autre gobelet pris au hasard parmi tant d'autres, mais dont cependant la provenance est intéressante ; sans doute, c'était un cadeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à son frère d'Anjou :

Un gobelet d'or[1] fait en maniere d'une jarbe de blé dont les tuyaus sont creus, et se siet sur yceulx et le lien est cordelé, et dessus sont les espis cizellez et ou fons a un ront esmail de rouge cler ouquel a un cigne navré en la poitrine et est sur eaue, de laquelle partent trois fleurs de lis et autres fueilles et rainseaux vers. Et le couvercle est cizellé à espis, garni autour d'un entrelaceis, et le fretel est comme de xij fleurs de grenatiers esmailliez d'asur; et dessus une autre fleur pareille a une perle. Et ou fons du couvercle a un esmail ront des armes de beau frere de Bourgongne; et poise en tout iij mars v onces xviij deniers.

On sait qu'une des pièces essentielles du service de table d'un prince était la nef, devenue le cadenas en usage sur la table royale jusqu'au xviiie siècle. Le duc d'Anjou en avait de plusieurs sortes; j'imprime ici la description d'une nef reproduisant un petit navire avec ses agrès, son équipage, ses accessoires minutieusement figurés; cet extrait intéressera peut-être le plus récent historien de la marine française :

*Une tres grande nef esmaillée*[2].

Une grande nef d'argent dorée, faite en maniere d'un vaissel de mer qui se appelle quarregue, assise sur quatre roes; et en sont les aissieuls de quatre angles qui la portent et sont les roes des deux

1. Fol. 177 r°.
2. Fol. 356 v°.

costez esmailliés à fueillages d'azur et les raix des roes en maniere de pillers et le tour desdictes roes greneté. Et est le corps de ladicte nef esmaillié de pluseurs histoires dont les esmaus sont en quatre assietes du bout, à grans et haus souages entre deux, qui vont aussi du bout fais en maniere de creneaux; et ou bout de la nef devant, a une grant creste qui descent d'amont jusques sur les espaules des deux angelos des roes de devant, laquelle est esmaillée devant d'azur à fueillages vers, et les costés en sont d'orfaverie à petites fourmes et à creneaus; et sur ledit bout devant a une saillie qui se porte sur quatre arches, laquelle est esmaillée par les costez à donoiemens, et sont les esmaux enchassiés en demis compas d'orfaverie; et est couronnée ladicte saillie à machecos, et dessus a creneaus fais en maniere de roes, et est la terrace de ladicte saillie toute hachée à fueillages et à lettres moresques; et sur ycelle a cinq arbalestiers tenans leurs arbalestres, et ou bout derriere de ladicte nef a un peautre pour la gouverner, lequel est esmaillié d'une part et d'autre de pluseurs histoires.

Et dessus celui bout qui se appelle la poupe a une grant saillie esmaillée en deux estages, dont celui de dessous est de pluseurs chasses, et l'autre estage est ou devant des ix Preux et par les costez de donoiemens assis en fenestrages de maçonnerie dont les pillers sont tuers. Et dessus les bors de ladicte saillie a creneaux fais en maniere de roes, audedens desquels creneaus il a trois trompeurs, un joueur de naquaires, le patron de la nef et quatre autres ymages fais en maniere de servans; et est le fons de ladicte saillie haché de lettres moresques et de fueillages. Et ou milieu de ladicte nef a un mast à un grant voille tendu, freté par dehors de souages en maniere de eschiquier, et sur chascune quarré a une fueille d'aubeespine renversée, et de chascun costé dudit mast a x manieres de cordes de fil d'argent tuers qui tiennent à polies, et de chascune part deux hommes qui tirent chascun une desdictes cordes, et y a un alant à un des lez.

Et dessus la proue a un petit mast lié en deux liex, dont le bout d'en haut fait la teste d'un cerf, là où tiennent deux polies par lesquelles passent deux cordes qui tiennent au voille, et devant le pié dudit mast a trois hommes qui tirent cordaige. Et sur la verge qui tient le voille a aus deux bous deux hommes qui lient les cordes qui tiennent au haut bout du grant mast, sur lequel il a une eschauguete ouvrée à fenestrages et à fourmes de maçonnerie, dedens lesquels a pluseurs esmaus de donnoiemens et dessus a deux

hommes qui guetent. Et devant ladicte eschauguete a une barbequenne à regarder dedens la nef.

Et au pié du grant mast a un entablement tout plain, hachié de lettres moresques et de fueillages, et y a une trape pour avaler ou fons de la nef; et, d'autre part, du pié dudit mast a un tour où il pent un seau pour tirer de l'eaue d'un puis qui y est, devant lequel il a un fouyer sur quoy il a une crameilliée, là où il pent un pot, et un queux y a devant. Et entre ledit mast et le fouier a un autre tour où il a pluseurs cordages et une eschelle faicte en maniere de corde pour monter en l'eschauguete en laquelle il a un homme qui monte contremont. Et audessus de ladicte eschauguete a une petite poulie parmi laquelle passent deux cordes là où il pent deux corbeillons.

Et entre la poupe et le grant mast, là où il tient viij cordes à poulies et une petite eschielle de la façon de l'autre, et encontre ledit mast a un petit voille loié; et pardedens, pour monter en la poupe, a de chascun costé une eschielle blanche forte; et dehors le premier bout de ladicte nef a autres deux atachiées à aneaux et à cordes. Et sont tous les cordages de fils d'argent blanc tuers. Et poise en tout ijc xxviij mars v onces vj deniers.

Le luxe du duc d'Anjou ne se restreignait pas à l'orfèvrerie de chapelle ou au service de table; il s'étendait jusqu'à la cuisine et même à des accessoires qui étonnent aujourd'hui. Ainsi, le plus important objet d'argenterie de cuisine était une crémaillère en argent, d'une dimension peu ordinaire et dont l'effet dans une de ces magnifiques cheminées d'alors devait être merveilleux. Inutile d'ajouter qu'à cette crémaillère d'argent pendaient des chaudrons d'argent, de dimensions et de formes variées. Voici la description de la crémaillère, à qui les artistes du temps avaient su donner un aspect singulièrement décoratif :

*Cuisine d'argent*[1].

Premierement, une tres grant crameillée d'argent à quatre pilers boutans l'un contre l'autre en maniere d'arc ront pardessus comme un paveillon, et sont les pilers quarrés de quatre quarrés et chanfrains sur chascune quarré; et chascun piler a pardessous un pié en façon de pate de lion velu par dedens; et est chascun piler de deux

1. Fol. 685 r°.

pieces fermées d'une charniere, et dessus chascune charniere a un anel à vj quarrés, qui descent dessus les charnieres, pour fermer ensemble les deux pieces. Et la piece de dessus la charniere a un anel soudé, ouquel pent une chaienne de ix mailles plates, et à ladicte chaienne pent un crochet en façon de crochet de crameillée qui porte un pot, et au bout dessus a un autre crochet agu pour haucier ou avaler ledit pot. Et ès autres trois pilers pendent semblablement chaiennes et crochez pareuls aus dessus escrips.

Autour desdis pillers a un grant cercle ront de quatre pieces, dont chascune est fermée à une charniere à un des pilers, et à l'autre piler prochain se ferme en un anel en maniere d'un gon; et est chascune piece dudit cercle quarrée de la façon des pilers, et porte chascune deux aneaus et à chascun anel pent une chaienne de viij mailles et un crochet, tout de la façon de la chaienne et crochez dessus escris sans difference. Et dessus l'une des pieces d'amont d'un des pilers faisans l'arc, aupres du plus haut, a un siege en quoy se ferme à clavel une ymage d'argent blanc massis fait en maniere du maistre queu, vestu lonc et une barrete sur sa teste, et en sa main senestre tient une andoille.

Dessus la seconde piece est une ymage d'argent blanc massis et assis en la maniere dudevant escript, lequel est vestu d'un jupon cizellé, estroit et court, et à ses deux mains tient une haste en laquelle est embrochée une oye d'argent massie; et est l'image sans chaperon et à grans cheveux, et est comme jeune homme sans barbe.

Sur le tiers piler a semblablement une autre ymage d'argent massis, en façon d'un camus vestu court sans chaperon, et porte à son col une haste où il a deux perdris embrochiées et tout d'argent, et tient ladicte haste a deux mains par bout dessous.

Et sur le quart piler en pareille maniere a une ymage d'argent massis court vestu jusques aus genous et à jambes nues et sans chaperon, et porte à son col un mouton escorchié, à testes et cornes, et a la queue renversiée par devers le dos.

Et se ferment lesdis quatre pilers en une boite creuse, d'argent, ronde, laquelle a un souage autour de chascun pertuis où se ferment lesdis pilers; au-dessous de laquelle boite a un fons en maniere d'une rose, ou milieu de laquelle a un touret auquel pent un anel; et audit anel pent une chaienne de ix mailles et audessous a un crochet à pendre une chaudiere, de la façon des chaiennes et crochés dessus escrips. Et audessus de ladicte boiste, qui est en maniere d'un tour, a un couvercle crenellé dessus et dessous ouquel a quatre chevilles

d'argent massis qui entrent es quatre pillers devantdis pour les fermer et atachier ensemble dedens ladicte boiste. Et dessus ledit couvercle a une chaiere d'argent à trois piés et dossier, à demi ront double, en laquelle chaiere est assise une ymage d'argent massis vestu d'un lonc surcot ouvert, et a afublé son chaperon en garinet, et tient à deux poings un cochon de lait rosti, lequel il mort aus dens en l'une des cuisses de derriere.

Et poise le premier piler de ladicte crameillée, qui est marchié par un faisant, trois pieces; c'est assavoir la piece du piler de dessous, la piece de dessus qui fait l'arc et la piece qui fait le quart du cercle avec les trois chaiennes, aneaus et crochez qui y tiennent et le siege d'un des ymages, iiij$^{xx}$xij mars vij onces. Le second piler, merchié par deux faisans, trois pieces semblablement comme le dessus escript, poise iiij$^{xx}$xiiij mars vij onces et demie. Le tiers piler, signé par trois, qui pareillement fait trois pieces comme le dessus escript, poise iiij$^{xx}$ij mars et demie. Et le quart piler, signé par trois (*sic*) faisant, aussi semblablement comme les autres trois pieces, poise iiij$^{xx}$xiiij mars. L'image du maistre queu qui porte l'andoulle, poise ij mars j once xiiij deniers. L'image du jeune homme court vestu, qui porte l'oye, poise j marc vj onces vj deniers. L'image du camus poise j marc iiij onces vij deniers. Et l'image court vestu, à nues jambes, poise j marc vij onces viij deniers. La boiste ou se ferment en haut les pilers avec le touret, la chaienne, le crochet et l'anel qui y tiennent, poisent xx mars vij onces v deniers. Le couvercle crenellé aus quatre chevilles, poise ij mars iij onces. La chaiere, où siet l'image d'en haut, poise vij onces et demie. Et ladicte ymage poise xj mars iiij onces xv deniers. Ainsi poise toute ladicte crameillée iiij$^{c}$ xviij mars une once iiij deniers.

Les inventaires de ces temps-là nous ont conservé de trop rares descriptions de harnais[1]. Le duc d'Anjou a heureusement consacré quelques lignes à la description d'une selle d'homme :

*Selles de chevaus[2] avec tout le hernois garnis d'argent doré à esmaus et sans esmaus.*

Une selle garnie d'argent doré et est couverte de veluiau vert, bro-

1. Bien qu'un registre de comptes ne soit pas un inventaire, il faut cependant citer comme document important le compte que Raoul I$^{er}$, comte d'Eu, connétable de France, avait avec Geoffroy le Breton, sellier du roi, de 1334 à 1345. Ce compte contient en effet de longues descriptions de selles et de harnachements (Arch. nat., JJ 269, fol. 2 v° et 6 v°).

2. Fol. 693 v°.

dée, et les tasses sont brodées à lis et y a lions et aigles emmantellez et brodez de nos armes, et des armes d'Estampes, et la garnison d'argent est faicte à rais de soleil dorez esquels il a petis esmaus rons de nos armes et les estriefs et aussi les bors des arçons de la selle sont d'argent dorez; et la bride est de ladicte devise; et poise tout l'argent de la selle et bride xxxvj mars.

Parmi les meubles d'apparat, il n'y en avait pas de plus notable que le trône ou « faudesteuil ». On verra, par la description qui suit, ce qu'un orfèvre habile savait faire pour décorer un siège de haut luxe :

Grans chaieres[1], appellées faudesteufs, de bois couvertes d'argent doré. Une grande chaiere faite de quatre arcs sur le tour et façon de chaiere de prelat, toute couverte d'argent doré; dont les deux arcs bas qui font les jambes sont patez dessous comme de quatre pates de chien; qui font les pieds de la chaiere, et sont tous les quatre arcs dessusdis fais chascun à viij quarrés encavées; et les pieces de l'argent sont cloées au bois de la chaiere à petis clous à testes roondes passans comme parmi souages plas et estrois qui queuvrent les jointtures et assemblées desdictes pieces d'argent. Et aus costez bas de la chaiere a deux pieces larges et plates qui se loient aus deux arcs bas de ladicte chaiere pour la tenir ferme, lesquelles pieces sont toutes couvertes d'argent doré, et l'assemblée desdis quatre arcs est devant et derriere assés grande et large.

Et sur le millieu, devant et derriere, tant sur le dedens comme sur le dehors de la chaiere, a une grande rose emboutie à doubles fueillages, garnie autour sur les costez d'un souage greneté et ou millieu d'icelle a un roont esmail de nos armes. Et ainsi y a partout iiij pareilles roses à tels esmaus, comme dit est. Et sur le travers de ladicte chaiere sont deux pieces plates dessus et dessous à une boutée quarrée saillant, couvertes toutes d'argent qui se assemblent aus arcs d'en haut et sont pour les appuiées des costez.

Et sur les bous haut et de devant de ladicte chaiere sont comme deux pillers plas dessus et enarchiés tout autour, et ou millieu est un assés gros pommel. Et tout autour, sur le bas et sur le haut, sont garnis les deux pillers de deux souages grenetez, dont le bas est cloué; et sur le haut desdis pillers sont deux lions

1. Fol. 694 v°.

d'argent tous enlevez assés grandez qui regardent bas et ont leurs queues retournées pardessous entre leurs jambes de derriere, qui vont jusques sur leur dos.

Et sur les bous haus de derriere qui montent plus que ceuls de devant, sont deux pommeaus garnis autour de leurs sieges chascun d'un souage greneté et cloueté de haus clous; et autour de l'enarcheure dudit siege du pommel a un autre petit souage greneté. Et sur lesdis deux pommeaus sont tous enlevez deux assez grans aigles d'argent dorez à esles levées[1] et à assés longues queues, et à leurs becs tiennent deux chaiennes ausquelles pendent deux escuçons emailliés d'un costé à noz armes à une seule fleur de lis, et de l'autre à nostre ordre de la Croix. Et est ladicte chaiere garnie pour le siege et pour l'apuiée derriere, de drap d'or et des frenges qui y appartiennent, attachiés à clous d'argent et parmi pieces d'argent plates et estroites. Et l'argent dont elle est couverte, avec les lions, aigles et autres choses d'argent dessus devisées, poise xxxv mars.

Dans un autre ordre d'idées, j'ai recueilli cette description d'un petit bijou destiné à un enfant, un délicieux hochet, qui montre que de tout temps le sifflet a été jugé le joujou le plus approprié à la distraction d'un marmot :

Un petit cifflet d'or[2] longuet à iiij quarrés haichiées à L[3], à couronnes et à arbres de lis; auquel tient une petite chayennette de fil d'or entrelaciée à deux anelez d'une part et d'autre dudit cifflet. Et descent ycelle chayennette, qui est double, d'un anelet qui tient à un tournant d'or garni dessus et dessous de ij fueilles d'or de treffle à jour; et parmi la haute fueille passe un anelet roont qui tient au bout de deux mordans d'or, dont est garni un tissu de soie bleue qui a une voie de fil d'or ou milieu; lequel tissu fait escharpe à pendre à un enfant ledit cifflet. Et sont les costez bas d'iceulz deux mordans

1. L'aigle comme le lion figure comme emblème personnel dans les sceaux du duc Louis Ier d'Anjou. Douët d'Arcq, dans la *Collection de sceaux* parue dans les *Inventaires et Documents* des archives de l'Empire (t. I, n° 341), décrit ainsi le sceau du prince : « Sceau équestre aux armes, sur champ ouvragé à « aigles et lions. » Sous le n° 342, il décrit le sceau secret : « L'écu d'Anjou « passé au cou d'une aigle tenant deux lions dans ses serres. »

2. Fol. 702 v°.

3. Initiale de Louis, fils aîné du duc d'Anjou.

ouvrés, d'un leiz et d'autre, comme à demis fenestraiges enlevez; et sur le plat qui fait la monstre, sont haichiez à deux feuillettes chascun et à j demi fenestraige. Et ledit tissu est garni au lonc de xxxv L couronnées et de xxxv fleurs de lis toutes petites et d'or, qui y sont pour cloeure et sont rivées audit tissu. Et poise en tout ledit cifflet, avec sadicte garnison et ledit tissu ainsy garni comme dit est, iij onces ix esterlins et demi.

Qui n'a vu, sinon à Paris, au moins à la campagne, ces chariots à petites roulettes qui, soutenant et enveloppant un petit enfant, l'aident à faire ses premiers pas, en ménageant la peine de sa surveillante? Je souhaite à beaucoup de parents d'avoir le goût d'offrir à leur progéniture un objet pareil à celui que l'on décrit ici :

Une charuette[1] d'argent blanc à aprendre à aler enfans, laquelle est sur le devant de quatre bastons à demi roons assamblés en esquarrie, et celli d'amont est le plus lonc et à ses bous a deux pommeaux à plusieurs costes; et sur le dehors de chascun a un petit roont esmail à un escuçon des armes de Loys, et sur ledit baston, à l'endroit des deux qui descendent aval, lesquelz s'i acouplent à deux petis esmaulz de ladicte devise et un pareil sur le costé devant dudit baston, à l'endroit du milieu d'icelli là où se acouple l'arc de ladicte charuette qui est tout roont. Et apuie ycelle charuette sur le devant du baston bas qui boute avant, lequel est à demi roont : et sur son bout a un esmail des armes de messire Jehan de Bueil. Et se porte et mainne ladicte charuette sur trois roes, l'une qui est pres du bout dudit baston derrain devisé, et les autres sur le bas des deux des costez de devant. Et audit baston roont qui fait apuie, pendant à iij chayennettes, iij escuçons esmailliez des armes de Loys; et poise en tout viij mars iij onces.

Je crois que l'un des plus anciens inventaires d'armes qui ait été imprimé est celui qu'a publié Du Cange en son *Glossarium*, au mot *armatura 3*. C'est l'inventaire des armures de Louis Hutin. Le Roux de Lincy a édité aussi l'*Inventaire des vieilles armes conservées au château d'Amboise du temps de Louis XII (septembre 1499)*[2], contenant une énumération d'armes fort

1. Fol. 705 v°.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IX, année 1847-1848, p. 412.

anciennes; mais, pour le xv^e siècle, ces inventaires sont moins rares que pour le xiv^e siècle[1].

On lira donc avec curiosité la description que voici :

Un bacinet d'acier[2], garni d'or, de perles, de dyamans et de doublez environ la visiere et tout autour, ainsi comme le camail se atache; et est la garnison faicte en cinq pieces, hachiée de fueillages où il a elles et ames, et en chascune piece a cincq crampons haus, en chascun de deux qui y sont à quatre bonnes perles fines et rondes et un diamant ou milieu, et en deux des autres deux doublez taillies en couleur de saphirs à vj costes, et en l'autre un doublet vermeil quarré; et sus la pointe du bacinet a une grande fleur de lis d'or double, de quatre espis, et le v^e ou milieu. Et, sur le dos de chascun desdis espis, a un doublet ront percié de couleur de saphir. Et sur la pointe du haut espy a un autre doublet en couleur de balay, percié du lonc; lequel espy est hachié à liz issans de pos; et les autres espis sont hachiés de fueillages. Et est la pate dudit lis de quatre fueilles pointues dessus, hachées à petis lis.

Et le tissu dudit bacinet est de soie azurée, dont le mordant est de deux gros filz d'or tuers, assez large devant et sus le rond, dedens lequel a une fleur de lis enlevée à jour. Et sus la chappe dudit mordant a une L et une M[3] lachiés ensemble d'orfaverie, environ laquelle a un anelet de fil d'or tuers; et sus le tissu, entre ledit mordant et les fermeures, a cincq clos pareuls à cellui de la devise qui est sus la chape dudit mordant; et y a cincq clos pour le fermer, lesquelz sont quarrez sus le lonc et hachiez autour des pertruis.

Sur lequel bacinet se met un grant cercle d'or garny de perles, de dyamans et de doublez ouquel il a x euvres sans celles des entredeux, et est chascune euvre faite sus le ront d'une baste d'archez perciés à jour, sur quoy se assieent cinq demis compas à jour, fais de deux fils tuers plus gros par le milieu que par les pointes, qui portent un anelet tout plain, en quoy est assis un aigle à jour qui a la teste retournée. Sur le costé de laquelle aigle il a un crampon où est assis un doublet bellonc en couleur de

1. Le compte que Jean d'Allemagne, armurier, avait avec le connétable Raoul I^er, comte d'Eu (première moitié du xiv^e siècle), connétable de France, ne contient que l'énoncé des dépenses, sans descriptions d'armures (Arch. nat., JJ 269, fol. 31 v^o).

2. Fol. 706 r^o.

3. Initiales du duc et de la duchesse d'Anjou.

balay et sus les pointes desdis demis compas sont trois doublez en couleur de saphir assis en grans crampons; et sus autres trois pointes a en chascun un diamant assis ou milieu de quatre assés grosses perles fines. Toutefois, en cest chapel a es autres euvres doublez vermeilz, là où sont les trois doublez asurez qui sont devisiés en ceste euvre. Et les entredeux dudit chapel sont de clos quarrez, nervez par les deux bous à jour; sur lesquelles nerveures a un doublet en couleur de saphir assis en crampons; et ou milieu dudit clo quarré, lequel est percié à jour sus le bellonc, a une crois de nostre Ordre ou milieu de laquelle a un crampon où est assis un doublet en couleur de balay sur le quarré. Et poise[1]...

La courroye dudit bacinet est d'un tissu de soie asurée, dont le mordant est de deux fils tuers sur le roont, plus large par le bout qu'il n'est aupres dudit tyssu, ou milieu duquel mordant a une fleur de lis d'enleveure à jour; et au bout dudit mordant a une petite fueille bien nervée et refendue, entre laquelle et ledit bout a une petite estoille perciée et vuidée à jour; et en est la chape d'icelui mordant d'un clou quarré, sur quoy est assize une M et une L laciez ensemble dedens un rondeau fait en maniere d'un anel de deux petis fils tuers. Et depuis ladicte chape jusques aus clos qui font la fermeure dudit tissu, a cinq cloz pareulz de celui qui est sus ladicte chape et cinq autres cloz qui font fermeure et sont quarrez plus longs que larges, hachiés environ les pertuis et poise...

Mais il faut savoir se limiter et j'arrête ici ces extraits. Ils suffiront, je pense, à montrer ce que contient l'inventaire des joyaux du duc d'Anjou et avec quels détails ils sont décrits. Ne serait-il pas regrettable que les monuments élevés par M. Labarte et par M. Guiffrey à la mémoire de ces amateurs qu'étaient Charles V et le duc de Berry, et celui que prépare M. B. Prost à l'honneur de la maison de Bourgogne, ne soient pas accompagnés de la publication intégrale de l'inventaire du duc d'Anjou?

H. MORANVILLÉ.

1. Le chiffre du poids est resté en blanc. Il semble du reste qu'il eût fallu briser le bassinet pour en retirer le métal précieux et le peser.

# FRANÇOIS Ier

ET

# LA DÉFENSE DE RHODES

Les succès foudroyants du sultan Sélim avaient épouvanté l'Europe. En moins de quatre ans, de 1514 à 1517, Sélim avait étendu la domination turque tout le long des côtes méditerranéennes, de la Syrie jusqu'en Égypte[1], tandis que les corsaires Barberousse s'installaient dans les principaux ports des États barbaresques. Tout bouillant d'une ardeur juvénile, le vainqueur de Marignan entrevit l'occasion de glaner une gloire éclatante en renouvelant les exploits des croisés. « Ma vraye et naturelle inclinacion, disait-il, est, sans fiction ne dissimulacion, d'employer ma force et jeunesse à faire la guerre pour l'onneur et révérence de Dieu nostre Saulveur contre les ennemys de sa foy. » Et, après entente avec la papauté[2], François Ier se faisait le promoteur d'une paix universelle, qui serait le prélude de la croisade[3].

Son projet n'avait rien de trop chimérique. L'empereur Maximilien, menacé du côté de la Hongrie, le roi d'Espagne Charles-Quint, inquiété par les corsaires Barberousse, avaient un intérêt immédiat à l'affaiblissement de la puissance musulmane. Aussi, le traité de Cambrai, signé entre François Ier et ces deux souverains le 11 mars 1517 et la proclamation solennelle

1. J. de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, trad. Hellert. Paris, 1836, in-8°, t. IV, p. 177.
2. A l'entrevue de Bologne, décembre 1515.
3. Lettre de François Ier au roi de Navarre, Bologne, 14 décembre 1515 (Charrière, *Négociations de la France dans le Levant* (Coll. des doc. inéd.). Paris, 1848, in-4°, t. I, p. CXXIX).

d'une trêve quinquennale entre tous les princes chrétiens eurent-ils pour objet de préparer la croisade.

Le roi de France comptait frapper droit au cœur l'empire turc : par Brindes, il passerait en Grèce avec une armée franco-italienne de 62,000 hommes, et, de concert avec les troupes impériales, hongroises et polonaises, refoulerait les Turcs vers la mer, tandis que les flottes des États maritimes, Portugal, Espagne, Angleterre, leur couperaient la retraite[1]. Le plan de campagne de l'empereur Maximilien, — car tous les princes chrétiens avaient été appelés à donner leur avis, — différait peu du nôtre. Il précisait le point de jonction de l'armée française avec l'armée impériale, qui, toutes deux réunies en 1520, viendraient bloquer Constantinople, cernée d'autre part par les flottes chrétiennes. L'empereur conseillait, en outre, comme action préliminaire, de chasser les Turcs de leurs repaires des côtes barbaresques en soutenant contre eux les princes maures[2].

« De toutes ces consultations de faire la guerre au Turc, conclut tristement le secrétaire du chancelier Duprat, n'est sorty aucun effect. Par qui il a tenu? *Nescio*[3]. »

*Nescio!* On s'étonne d'une pareille ignorance chez un chroniqueur placé en aussi bonne posture pour être bien renseigné. Pareil mutisme, imité de tous nos historiens, a laissé accréditer la légende que François Ier ne donna aucune suite à son pompeux projet de croisade, qu'il laissa, en particulier, écraser les chevaliers de Rhodes sans écouter leurs cris de détresse. C'est autant faire injure à la loyauté d'un roi chevaleresque que méconnaître la politique des premières années du règne[4].

François Ier n'avait pas attendu, pour attaquer les repaires barbaresques, de connaître le plan de campagne de l'empereur Maximilien. En 1516, l'escadre de Prégent de Bidoux[5], sous le

1. Amboise, 16 décembre 1517 (Charrière, t. I, p. 44).

2. Cet avis consultatif fut transmis, le 4 mars 1518, par le pape Léon X à François Ier (Charrière, t. I, p. 47).

3. *Journal de Jean Barrillon*, éd. P. de Vaissière pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1898, in-8°, t. I, p. 325.

4. Cf. sur cette politique la lettre de François Ier au pape Adrien VI, mai 1523 (*Cabinet historique*, t. XIII, part. I, p. 63).

5. Composée de vingt-quatre vaisseaux franco-génois, dont les quatre galères de Prégent de Bidoux, deux de frère Bernardin de Baux, trois autres navires français et deux galères d'André Doria (Agostino Giustiniano, *Annali di Genoa*. Genoa, 1528, in-fol., fol. 272).

commandement nominal de l'archevêque de Gênes, Federigo Fregoso, avait surpris dans la rade de Bizerte[1] la flotte turque du redoutable réis Kourdoghli ou Curtogli, qui venait d'enlever un convoi parti de Sicile. Sans l'esprit de rapine de nos équipages qui s'acharnèrent au pillage des bâtiments ennemis à demi désarmés, quinze galères et autant de fustes étaient prises ou brûlées. Mais les Maures eurent le temps d'accourir à la défense de la rade de la Coupole (*Merça-l-Cobba*), et nos marins, menacés à leur tour, durent se replier rapidement en abandonnant deux bateaux, mais après avoir délivré les prisonniers faits par Curtogli. Leurs esquifs pénétrèrent ensuite dans le port de Tunis et parvinrent à reprendre de vive force une galère génoise perdue précédemment.

L'année suivante, une escadre franco-espagnole d'égale force[2] partait sous le commandement de Don Pero Navarro, Espagnol qui s'était illustré dans des combats contre les Barbaresques et qui avait passé au service de François I^er^ à la suite d'une mésaventure advenue à la bataille de Ravenne[3]. Elle parut en septembre 1517 devant El-Mehdiah, ville forte jadis assiégée par le duc de Bourbon, dont l'arsenal aux longues galeries voûtées était assez vaste pour contenir deux cents bâtiments. Après un vigoureux bombardement, Navarro, à la tête de 2,500 hommes de troupes, tenta l'assaut. Mais Français et Espagnols se battirent à qui hisserait sa bannière nationale au lieu du drapeau pontifical qui couvrait l'entreprise. A la faveur de ce désarroi, les Turcs ouvraient sur la flotte un feu violent, coulaient un de nos bâtiments, en démâtaient un second, si bien que Navarro dut battre en retraite pour aller se réparer à Kelibia, au sud du cap Bon[4].

Il voulut prendre sa revanche en 1518 contre un port tout voisin de El-Mehdiah, contre Monastir. Il opérait cette fois sans

1. Cf. Léon l'Africain, éd. Schefer, t. III, p. 125, note.

2. Vingt-trois voiles, dont onze vaisseaux de P. Navarro, deux autres de Centurione, un galion, une caravelle et 1,500 hommes de troupes, quatre barges espagnoles de Diego de Vera avec 1,000 hommes, août 1517 (Marino Sanuto, *Diarii*. Venezia, 1887, in-4°, t. XXV, col. 18, 109).

3. P. Navarro avait été fait prisonnier par nos troupes et racheté 20,000 ducats par François I^er^ (*Boletin de la Academia de la Historia*, t. XXVII, p. 27). — En 1517, à Paris, François I^er^ lui donne 4,000 livres pour aller « à l'encontre des infidèles » (*Catalogue de M. de Courcelles*, vente par Leblanc, 1834, p. 60).

4. Sanuto, t. XXV, col. 109. — Léon l'Africain, éd. Schefer, t. III, p. 160.

l'aide des Espagnols, mais avec le concours d'une centaine de bourgeois de Trapani qui avaient pris place à son bord. Après escale à l'île de la Favignana, à l'ouest de la Sicile, le 6 mai, il gouverna sur l'île Lampedouse et de là sur Monastir. Les musulmans étaient sur leurs gardes; ils accoururent en foule sur la côte dès qu'ils aperçurent nos quinze voiles[1]. Et force fut à Navarro de virer de bord sans avoir rien fait, sans avoir même saisi les bâtiments chrétiens qui contrevenaient aux prohibitions pontificales en commerçant avec les Barbaresques. De dépit, il repoussa les propositions de Don Ugo de Moncade, qui organisait en Sicile une expédition contre les Barbaresques et qui lui demandait son concours[2].

Cependant, une autre escadre française s'apprêtait à défendre une sentinelle perdue au milieu des territoires infidèles. Rhodes était sans cesse exposée aux avanies des Turcs depuis que Sélim avait conquis tout le littoral asiatique et l'Égypte. En 1517, le grand maître de l'Ordre, Carreto, s'était vu traiter de *chien galeux, fils de chien, d'une race infernale*, par un amiral turc qui se rendait à Alexandrie[3]. L'apparition successive de deux escadres turques dans les eaux de l'île décida le grand maître à ne plus se laisser « déprimer et villipender. » Il chargea frères Prégent de Bidoux et Philippe de L'Isle-Adam d'amasser en France un grand nombre de munitions et de vivres; en même temps, il priait François Ier de donner congé à Prégent de Bidoux, dont il était à même d'apprécier « la suffisance et bonne pratique et sçavoir; » avant d'être grand maître des Hospitaliers, Carreto avait été amiral de l'ordre[4]. Avec l'autorisation du roi, Prégent escorterait, à la tête de ses quatre galères et de quelques vaisseaux de guerre français, les bâtiments nolisés en Provence et en Sicile et surtout la carraque de l'ordre, haute de sept étages, armée de plus de cent pièces de canon et de 1,000 marins, la *Reine de la mer* disaient les musulmans, qui s'étaient vu

1. Navarro avait comme troupes 2,000 fantassins et de la cavalerie (Sanuto, t. XXV, col. 211, 443, 466, 522, 571).

2. De Hammer, t. IV, p. 355.

3. Abbé de Vertot, *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. Lyon, 1839, in-12, t. III, p. 180.

4. Lettre de Carreto à François Ier, 17 mai 1517 (*Revue des documents historiques*, t. IV (1876), p. 1, 3. Spont, *les Galères royales dans la Méditerranée de* 1496 *à* 1518, *Revue des Questions historiques*, t. LVIII (1895), p. 427).

enlever ce splendide vaisseau quelques années auparavant par le chevalier de Gastinau, commandeur de Limoges[1].

Le prieur de Saint-Gilles, Prégent de Bidoux, était tout disposé à quitter la France, où il avait moissonné tant de gloire, pour aller se battre avec ses frères en religion. Lui, le glorieux vengeur de Portzmoguer, lui, l'amiral du Levant, le capitaine général des galères, il avait été froissé d'être placé en 1516 sous les ordres de l'archevêque de Salerne; il avait fallu l'intervention de Léon X pour calmer sa susceptibilité[2]. L'année suivante, au moment d'accompagner Navarro, lors de l'expédition de El-Mehdiah, Prégent avait préféré renoncer au voyage plutôt que de partager avec l'Espagnol le commandement en chef[3].

La réclamation du grand maître était donc pour lui un moyen honorable de sortir d'une situation gênante. En 1518, l'illustre marin obtint la permission de partir pour Rhodes. Il emmenait six bâtiments[4]. Le roi lui avait adjoint un de ses capitaines, Christophe Le Mignon, dit Chanoy, chargé de « sçavoir et entendre des affaires du Turc, luy faire la guerre et tout l'ennuy et dommaige » possibles[5].

Pour cette mission difficile, qui demandait autant de perspicacité que d'audace et une connaissance approfondie des mers du Levant, Chanoy semblait bien mal désigné par ses états de services. Officier médiocre, il n'avait guère montré de talent durant la guerre franco-anglaise de 1512-1514. A la bataille navale du 10 août 1512, il était resté, comme tant d'autres, le spectateur inerte du combat soutenu par la *Cordelière* contre le *Régent* et la flotte anglaise tout entière[6]. Relevé, en conséquence, du commandement de la *Nef de Bordeaux*[7], il eut la chance d'être

1. Abbé de Vertot, t. III, p. 169, année 1509.

2. Archives de Gênes, *Diversorum*, 2 juillet 1516. Spont, p. 426.

3. British Museum, Caligula, E 1, fol. 113; Archives de Montpellier, EE 1503-1527, à la date du 2 juin 1517; Spont, p. 427.

4. Sanuto, t. XXV, col. 465, 472; l'escadre passe le 2 juin 1518 à Syracuse.

5. Nouv. acq. franç. 6658, fol. 3. En février 1519, Chanoy était en campagne depuis une dizaine de mois, ce qui fait coïncider son départ avec celui de Prégent.

6. Alfred Spont, *Letters and papers relating to the War with France*, 1512-1513. London, 1897, in-8°, p. 48, n. 2 (Publications of the Navy Records Society, vol. X).

7. De La Nicollière-Teijeiro, *la Marine bretonne*. Nantes, 1887, in-8°, p. 105, n. 1. Le 18 décembre 1512, Anne de Bretagne nomma Pierre Morand, seigneur de Trébiheuc, capitaine de la *Nef de Bordeaux*.

pourvu, peu de temps après, d'un autre vaisseau de guerre; voici comment. Le seul capitaine qui eût gardé son poste de combat auprès de Portzmoguer, malgré l'attaque furieuse de cinq bâtiments ennemis, eut l'imprudence d'accuser de lâcheté le vice-amiral de Clermont, de le traîner devant les tribunaux et de lui jeter son gant[1]. Le gant ne fut pas relevé. Mais, sans attendre que l'enquête fût close, Rigault de Berquetot était révoqué et son glorieux vaisseau, la *Nef de Dieppe* ou la *Dieppoise*, était confié à Chanoy[2].

En 1513, la *Dieppoise*, comme tout le reste de l'escadre du vice-amiral Du Chillou, se laissa mettre en bouteille dans le goulet de Brest par les forces navales de l'amiral Howard. Il fallut que la petite division de Prégent de Bidoux, restée libre de ses mouvements, dégageât l'escadre bloquée en prenant l'ennemi à revers[3]. Durant le reste de la campagne, Chanoy, chargé, avec le titre de capitaine général, de défendre les côtes de Bretagne[4] et de pourvoir à la dépense de l'escadrille de renfort que l'amiral comte d'Arran nous avait amenée d'Écosse[5], ne trouva aucune occasion de se signaler.

Maintenu comme capitaine de la *Dieppoise* à l'avènement de François Ier[6], il ne quitta les côtes normandes que le jour où la faveur royale lui confia l'expédition d'Orient[7]. Il n'emmenait pas son bâtiment. François Ier avait formellement déclaré qu'il n'emploierait à la croisade que sa marine du Levant, et ce par raison d'économie. « Quant est de moy, disait-il, bailleray tout ce que ay sur la mer Méditerranée, et touchant les navires que ay en la

1. 29 décembre (Spont, *Letters...*, p. 65).

2. 20 février 1513 (Spont, p. 76, n. 3).

3. Spont, p. 135, 140, 146.

4. Commission à [Chanoy], capitaine général de la *Dieppoise*, la *Marguerite* d'Écosse, du *Jacques* d'Écosse et de la *Petite-Louise*, de veiller à la sûreté des côtes de Bretagne, 9 août 1514 (Archives de Nantes, EE 222).

5. Le *Saint-Michel*, la *Marguerite* et le *Jacques* d'Écosse (Clairambault, vol. 326, fol. 555). Ces grandes nefs devaient être renvoyées à la fin de la guerre; mais Chanoy reçut contre-ordre en décembre 1514, et la division écossaise resta au service de François Ier (Spont, p. 169, n. 2, 176, 188, 208).

6. Nous apprenons par les lettres patentes qui le confirment dans sa charge que Louise de Savoie avait conseillé à François Ier de conserver les officiers du feu roi. Paris, 17 février 1515, vidimus du 25 mars 1515 (Pièces orig., vol. 669, doss. Chanoy, p. 2).

7. Quittances comme capitaine de la *Dieppoise* délivrées au receveur général de Normandie Jean Lallemant, 31 décembre 1515 et 2 janvier 1518 (Pièces orig., vol. 669, doss. Chanoy, p. 3 et 4).

mer Océane, avant que eussent faict le tour que convient faire pour les conduire en la mer Méditerranée, seroit bien tard et conviendroit faire une grosse despence frustatoire et perdue, qui vaudra mieux emploier à la solde des gens de guerre[1]. » Grâce à une circonstance fortuite, le roi n'eut même pas besoin de dégarnir sa flotte provençale pour former la petite division confiée à Chanoy.

Laurent de Médicis, duc d'Urbin, venu au nom du pape Léon X pour tenir le dauphin sur les fonts baptismaux, avait mis à la disposition du roi la *Bonne-Aventure*, de deux cents tonneaux[2]. Chanoy y arbora son pavillon, emmenant comme conserve le *Jésus-Maria*[3] dans l'escadre de Bidoux.

Dès son arrivée à Rhodes, dans l'été de 1518, le prieur de Saint-Gilles avait été chargé, avec le titre de bailli des îles de Lango (Kos ou Istankoï), Serio (Saria) et Calamo (Calymno)[4], de la défense des postes avancés vers le nord.

De son côté, Chanoy s'était mis à battre l'Archipel; mais, faute d'action mémorable à signaler durant dix mois, il jugea superflu de donner au roi de ses nouvelles. En janvier 1519, il était posté au cap Salamone, à l'extrémité orientale de la Crète, et guettait les convois qui allaient de Constantinople en Égypte, quand furent signalés dans le sud de gros vaisseaux de guerre, « quatre des plus braves navires qu'on ayt guères veu de Turquie; » il fit immédiatement sonner le branle-bas et alla jeter l'ancre à une demi-lieue de l'escadre ennemie, qui arrivait d'Alexandrie.

Les Turcs, au nombre de sept à huit cents, étaient deux fois plus nombreux que nos gens; ils avaient des vaisseaux d'un tonnage double ou triple, sortis depuis peu des chantiers de Gallipoli, sauf leur navire amiral que le sultan venait d'acheter aux constructeurs si renommés de Raguse[5]; enfin, comme Chanoy le reconnut vite, leurs pièces étaient admirablement servies :

1. Lettre de François Ier à Léon X. Amboise, 16 décembre 1517 (Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 44).
2. Clairambault, vol. 326, fol. 555.
3. Franç. 19882, fol. 178.
4. Spont, *les Galères royales...*, p. 428.
5. Les Ragusains, l'année suivante, furent les premiers à féliciter Soliman de son avènement, et, pour obtenir la confirmation de leurs privilèges, ils lui offrirent de riches tissus d'or et d'argent (de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, t. V, p. 10).

« Il n'y a navires au monde, disait-il, qui voysent myeulx en ordre d'artillerie que ceux du Turc. »

Leur escadre fonçait sur nous, l'amiral en tête, en ouvrant un feu violent de ses espingoles. Plusieurs hommes furent atteints à bord de la *Bonne-Aventure*, mais Chanoy ripostait à son tour avec vigueur. Après sept heures d'une lutte acharnée, il finit par remporter une victoire complète. L'amirale ennemie était coulée à fond, corps et biens, à part vingt-cinq hommes qui se sauvèrent sur l'une des barques du bord. Dans les flancs de l'épave, il y avait malheureusement un trésor considérable, le tribut de l'Égypte que quatre notables du Caire portaient à Constantinople et un présent des villes de cette province. Le second vaisseau turc était la proie des flammes; du troisième, le corsaire français Vidal s'était rendu maître; quant au quatrième bâtiment, une fort belle galéasse, il fut amariné par Chanoy. La victoire ne nous coûtait que douze tués et un certain nombre de blessés.

Pour laisser reposer son monde, Chanoy vint relâcher au port d'Agosta, en Sicile, d'où il adressa, le 6 février 1519, une relation du combat au duc d'Urbin, avec prière d'en aviser le roi et l'amiral. Puis il s'acquittait de sa mission en révélant l'importance des armements qui s'effectuaient sur l'ordre du sultan Sélim. Depuis l'hiver, une quantité de munitions et d'apparaux s'amassaient à Chio, Nègrepont et Mitylène. En arrière de ces avant-postes, on formait au port de la Valona, en Épire, un grand camp retranché pour abriter la plus grosse flotte turque qu'on eût jamais vue : cent cinquante galères subtiles et légères, quatre-vingts galères plus lourdes, dites bâtardes, cinquante galéasses, cent palandres de transport et trente nefs de guerre[1], dotées d'une artillerie bien supérieure à celle des marines chrétiennes. Tous les bâtiments latins qui se dirigeaient vers Constantinople étaient arrêtés, parce que le sultan avait besoin de leurs marins, surtout de leurs pilotes, les pilotes turcs, pour la plupart originaires de la mer Noire, connaissant mal le bassin de la Méditerranée.

Chanoy ne parlait point du but de ces armements; mais on savait qu'ils étaient dirigés contre les chevaliers de Rhodes[2].

1. Cent galères, vingt fustes, vingt et une barges, trois autres plus grandes, six à sept brigantins et cent galères en achèvement, selon l'estime de l'ambassadeur vénitien à Constantinople, 16 avril 1519 (de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, t. IV, p. 354, n. 1).

2. Rapport de l'ambassadeur vénitien cité (de Hammer, t. IV, p. 354, n. 1).

La lettre du capitaine Chanoy[1], avec le gentilhomme qui en devait faire le commentaire, arrivait à destination un mois après, soit le 6 mars 1519, juste à point pour donner une base solide à la candidature de François Ier à la pourpre impériale. L'empereur Maximilien venait de mourir[2], et le roi de France briguait sa succession. Il s'était fait du projet de croisade contre les Turcs le principal article de son programme électoral; il écrivait au pape, le 11 février, qu'il se chargeait d'enrayer leurs incursions maritimes; il avait mandé Pero Navarro à Paris[3], et les Électeurs étaient avertis, au moment où de leurs votes allait sortir un empereur, que la flotte française, forte de vingt galères, de plusieurs vaisseaux et de 4,000 hommes, commençait à purger le littoral de la mer Tyrrhénienne des pirates barbaresques[4].

En même temps, François Ier répandait le bruit que son compétiteur traitait avec les Turcs, à l'insu du pape[5]. Malgré ces insinuations et ces promesses, Charles, roi d'Espagne, qui se gardait d'user près des Électeurs d'arguments aussi spéculatifs, fut proclamé empereur.

A la veille de rompre avec son heureux rival, François Ier sentit plus que jamais combien Prégent de Bidoux était indispensable : « Si vous et vostredite religion, écrivait-il au grand maître, se povoient passer dudit M. de Saint-Gilles, j'auroye bien grant plaisir que le renvoissiez par deça pour estre près de moy... Au demourant, mon cousin, vous me feriez savoir de voz nouvelles et de celles du Levant le plus souvent et amplement que possible vous sera. Et si vous et vostre cité et ysle de Roddes avez à faire de chose qui soit en mon povoir et obéissance et vous m'en advertissez, vous en finirez libéralement comme de celluy qui a tousjours porté, favorisé et assisté les faitz et affaires de vostredite religion, et qui est délibéré persévérer à l'aide de Dieu[6]. »

1. « Escript en la *Bonne adventure* vostre nef, à Augouste en Cecille, le sixième jour de febvrier. A Mgr le duc d'Urbin » (Nouv. acq. franç. 6658, fol. 3).
2. 11 janvier 1519.
3. En janvier (Sanuto, t. XXVI, p. 365).
4. Belcarius, *Rerum Gallicarum commentaria*, lib. XVI, p. 474; Charrière, t. I, p. 79.
5. Lettre de François Ier à Bonnivet, 25 avril 1519 (Spont, p. 428, n. 4, et ms. franç. 5761, fol. 83).
6. Lettre de François Ier au grand maître de l'ordre. Blois, 18 novembre 1519 (franç. 5761, fol. 210, publiée par Spont, p. 428, n. 5).

Ainsi, le prétendant malheureux à l'empire, au lieu de se croire dégagé de ses promesses électorales par le fait même de son échec, était le seul prince à s'émouvoir du danger couru par les Hospitaliers. Dès qu'il apprit que l'attaque de Rhodes était imminente[1], il leur envoya des renforts.

Cette intervention de la France est demeurée jusqu'ici trop peu connue pour que je ne cite pas les termes mêmes de la lettre royale qui la notifiait.

« Pour résister aux invasions et entreprinses que avons esté advertiz que les Turcq et Mores, ennemys de nostre saincte foy catholicque, ont entencion de fere en ceste présente saison à l'encontre de ceulx de la religion de Sainct-Jehan de Jhérusalem, de Rhodes et autres terres chrestiennes, ayons délibéré présentement et en toute diligence mettre sus et en ordre certain nombre de gros navires, nefz, barches, gallères, galliaces, fustes et brigandins garnies et équippées de gens de guerre affin d'empescher les courses, invasions et entreprinses dudit Turq. » Chanoy, tout indiqué pour prendre « la conduicte et superintendence » de l'armée de mer, en fut chargé, le 20 juin 1520[2], avec le titre de lieutenant général. Ses provisions lui donnaient pouvoir non seulement de ravitailler l'île de Rhodes et de la couvrir contre toute attaque, mais encore de faire telles descentes qu'il lui plairait[3].

Sous les ordres de Chanoy, Bertrand d'Ornezan, baron de Saint-Blancard[4], commandait quatre galères, dont la *Sainte-Marie*, capitane, et la *Catherinette*, qui emportaient chacune cent fantassins. Jean Chaperon, seigneur de Queue de Vache en Aunis, cet étrange corsaire qui s'effrayait des algues qui traînaient derrière sa nef, croyant y reconnaître la tête blonde d'un de ses compagnons[5], conduisait en personne sa grande nef. Les autres vaisseaux de guerre étaient les deux galions du lieutenant général, la galéasse de Raphaël Rostain[6], la *Maîtresse* de M. de

1. Abbé de Vertot, t. III, p. 189.

2. Date donnée par Ruffi (*Histoire de Marseille*, nouv. éd., t. II, p. 351), qui ignore d'autre part le nom du capitaine de l'expédition.

3. Les lettres de provisions de Chanoy se trouvent, mais sans l'indication de date, dans un formulaire du XVI^e siècle (franç. 5500, fol. 304).

4. Franç. 5086, fol. 161.

5. Jean d'Auton, éd. de Maulde, t. IV, p. 389, 411.

6. Qui passait marché, le 13 juin 1519, pour équiper deux galères ou plutôt pour les transformer en galéasses (Clairambault, vol. 326, fol. 555. — *Catalogue des actes de François I^er*, t. I, p. 187).

Pontevès, grand bâtiment de sept cents tonneaux que le roi allait payer du don de la vicomté de Valogne[1], la *Bonne-Aventure* de Janot de Marseille, une nef génoise et une caravelle, sans parler des brigantins. Les compagnies d'embarquement étaient commandées par différents capitaines dont nous ne connaissons les noms que par un texte vénitien : les sieurs « Beligorgno, de Otombre, Janon Guascon, de San Privar et de Villebon[2]. »

Au début de septembre, Chanoy se trouvait au mouillage de l'île de la Favignana avec trente et un bâtiments. Après avoir attendu un moment Navarro, qui s'obstinait dans ses attaques infructueuses contre les ports barbaresques, Chanoy fit route vers le Levant. On avait agité la question de savoir s'il ne ferait pas au cours de la traversée quelque démonstration contre Alexandrie, Tripoli et Beyrouth[3]. En vain, les Vénitiens pusillanimes avaient-ils supplié François I[er] de ne pas déchaîner une guerre maritime contre les Turcs[4]. Le roi avait passé outre.

Mais à peine Chanoy se trouvait-il dans les eaux de Rhodes que la mort de Sélim, le 22 septembre 1520, sembla écarter pour un temps l'orage prêt à fondre sur l'île. La mission de nos marins devenait inutile. Toutefois, par amour-propre, Chanoy ne voulut point s'en retourner, de même que l'année précédente, sans avoir accompli quelque exploit.

Le 9 octobre, à l'aube, le capitaine des galères vénitiennes qui faisaient annuellement le voyage de Beyrouth, était à l'ancre dans ce port quand on signala quinze voiles de nationalité suspecte. Une gondole, envoyée à la découverte, fit brusquement demi-tour ; les matelots vénitiens revinrent pâles d'épouvante en disant que l'escadre était turque et qu'elle avait détaché un brigantin à leur poursuite. Antonio Marzello prit immédiatement ses dispositions de combat pour vendre chèrement sa vie, car son escadrille était trop faible pour remporter la victoire. Sur ces entrefaites, le brigantin arriva à portée de la voix ; les Vénitiens apprirent avec stupéfaction que l'escadre était française et qu'elle venait saccager Beyrouth. « Vous n'avez rien à craindre, ajoutait le commandant français, pour les effets de vos compatriotes, mais vous aurez à seconder l'attaque de la ville. »

1. Valant 44,000 livres (Arch. nat., X1A 8621, fol. 207 v°).
2. Sanuto, t. XXIX, col. 486 ; police de la flotte française.
3. Sanuto, t. XXIX, col. 206, 213, 283.
4. Ibidem, col. 320.

Avec leur duplicité habituelle, les Vénitiens, loin de souscrire à ces propositions, s'empressèrent de mander à terre que la flotte en vue était française, qu'elle venait livrer bataille, qu'on eût à se mettre en défense, que l'escadre vénitienne ferait de son mieux pour seconder les habitants. « Chiens, vous êtes tous d'accord, répliquèrent les musulmans, vous avez voulu nous tromper en disant que c'étaient des vaisseaux turcs. » Mais, grâce à l'avis des Vénitiens, ils eurent le temps de faire leurs préparatifs. Une trahison semblable avait failli amener, un siècle auparavant, l'échec de Boucicaut devant cette même ville de Beyrouth et avait compromis le succès de sa campagne sur les côtes de Syrie[1].

Beyrouth était ou allait être occupée par les troupes du gouverneur de Syrie, Ghazali, qui refusait de reconnaître le nouveau sultan. Il avait levé des troupes et cherchait à secouer le joug des Turcs[2]. C'était donc une maladresse de l'affaiblir. Au lieu de faire valoir cette raison politique, Marzello, en pur égoïste, envoya supplier le capitaine de la flotte française, dont le pavillon battait à la corne d'un des galions, de différer l'attaque jusqu'au lendemain; la relâche de l'escadrille vénitienne n'expirait que ce jour-là, et nombre de ses gens, encore à terre, seraient massacrés en cas d'attaque. Chanoy était en train de s'armer quand les envoyés de Marzello lui exposèrent cette requête : « Quoi qu'il arrive, répondit-il, je prendrai terre, j'entends déjeuner à Beyrouth; sur ma tête, soyez sûrs que tous les vôtres, ainsi que leurs biens, seront sauvegardés; si les Maures et les Turcs leur faisaient le moindre outrage, ils seraient cruellement châtiés; qu'on ne me parle plus d'autre chose; mandez-le à votre patron. » Et déjà l'escadre française, remorquée par ses galères subtiles, s'approchait de terre en ordre de bataille; sous la protection d'une violente canonnade qui sifflait par-dessus les poupes de l'escadre vénitienne, les barques des navires commencèrent à mettre du monde à terre. Pour accélérer le débarquement, Chanoy envoya demander à Marzello les chaloupes des galères et de la nave vénitiennes : Marzello refusa encore. Heureusement, le tir des défenseurs de la tour du port était très défectueux et n'atteignait pas nos gens. Près de 800 hommes, dont un quart étaient

1. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 132.

2. De Hammer, t. V, p. 11. Il fut écrasé sous les murs de Damas par l'armée ottomane le 27 janvier 1521.

gentilshommes, avaient débarqué sur une petite plage; sans attendre les arquebusiers, qui étaient plus de 500 sur la flotte, ils se mirent à courir vers Beyrouth à la débandade, se disputant tous l'honneur d'être les premiers à entrer dans la place. La route qui y menait était fort étroite. Les Maures, bien qu'au nombre de plusieurs milliers, laissaient les nôtres s'y engager à fond, ils feignaient même de fuir pour les attirer plus loin, en se dispersant parmi les oliviers pour échapper au feu des galères.

Ils avaient préalablement masqué une partie de leurs forces derrière la colline qui domine à l'ouest la plage, en particulier une centaine d'excellents archers druses, venus avec leur aga visiter comme il était de coutume l'escadre vénitienne. Les Français, soudain pris à revers et accablés de flèches, commencèrent à battre en retraite, puis la retraite se changea en déroute. D'énormes blocs de pierre roulaient sur eux du haut de la colline; les malheureux, aveuglés par le soleil, n'avaient d'autre espoir que du côté de la mer; ils s'y jetaient avec leurs pesantes armures, cherchant à gagner le brigantin et trois barques demeurées près du rivage. En une heure et demie, tout était fini; nous avions perdu 484 hommes, le capitaine général Chanoy était du nombre. 303 des nôtres furent décapités, et leurs têtes, promenées au bout des lances, avec de grands cris, par les vainqueurs, furent ensuite fichées aux créneaux des remparts de Beyrouth qui regardaient la mer. Si Chanoy avait eu seulement 100 escopettes, disait un témoin du combat, il aurait remporté la victoire, mais il les avait laissées à bord. Son lieutenant, le baron de Saint-Blancard, prit aussitôt le commandement, et le soir même, à onze heures, dans les ténèbres, nos marins levèrent l'ancre dans le plus grand silence, « tels que des Chartreux, » pour aller se réparer aux salines de Chypre[1]. François Ier, dès qu'il fut avisé du désastre, envoya Pierre de Bidoux, dit Lartigue, neveu de Prégent de Bidoux, pour ramener l'escadre[2].

Saint-Blancard n'avait pas voulu rester sous la honte d'un échec. Renforcé par trois galères des chevaliers de Rhodes, il

1. Lettres d'Antonio Marzello, capitaine des galères de Beyrouth (Beyrouth, 13 octobre 1520), de Zuan Nadal, patron d'une des galères, et de Zacaria Loredan, provéditeur de Chypre (Famagouste, 15 octobre) (Sanuto, *Diarii*, t. XXIX, col. 427, 432, 483).

2. Sanuto, t. XXIX, col. 514.



donna la chasse à un corsaire turc extrêmement redouté, Kara-Mahmoud, qui avait saccagé Pouzzoles et Reggio et qui battait en tous sens l'Archipel avec trois galères et onze fustes, d'autres disent vingt-deux voiles, soit des forces sensiblement égales aux nôtres. Les deux escadres se joignirent. Après une lutte meurtrière, nos marins finirent par écraser leurs adversaires, les obligèrent à s'échouer et brûlèrent l'escadre turque, sauf six bâtiments[1]. Kara-Mahmoud malheureusement avait échappé; en quelques jours, il reconstituait une petite flotte, et c'est sa galère qui eut plus tard l'honneur, après le siège de Rhodes, d'emporter le sultan victorieux[2].

Après la mort de Chanoy, Saint-Blancard s'était saisi du coffre-fort où le lieutenant général avait prudemment mis en réserve une lettre de change pour payer, au retour, le corps expéditionnaire. Après avoir eu tous les profits, le gain d'une victoire et les honneurs, — car on le gratifia, dès qu'il fut revenu, de la charge de général des galères[3], — il eut l'indélicatesse de s'adjuger le reliquat trouvé dans le coffre de son chef. Et, comme le fisc a toujours été sans entrailles, ce fut une pauvre orpheline qui paya le déficit relevé dans le budget de l'expédition : la fille de Chanoy avait vu vendre tous les biens paternels en Provence, quand François Ier se décida à lui faire grâce[4].

Cependant, un Français, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, venait d'être nommé, le 12 janvier 1521, grand maître de l'ordre des Hospitaliers. Cette circonstance augmentait encore les sympathies de la France pour le sort de la petite phalange chrétienne perdue au milieu de l'Islam. Avant de quitter Marseille, le grand maître s'occupa de réunir toutes les ressources possibles. Il fut question de lui donner comme escorte les onze vaisseaux que Pero Navarro armait pour courir sus aux infidèles[5]. Puis l'escorte fut réduite aux deux belles barges de frère Bernar-

1. Avis venus de Milan par la voie de Rome, 22 janvier 1521, et de Palerme, 6 mars 1521 (Sanuto, t. XXIX, col. 596, et t. XXX, col. 36).

2. J. de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, trad. Hellert, t. V, p. 42; mais à ce moment-là, en janvier 1523, la galère était veuve de son chef, qui était mort au siège de Piscopia, à l'ouest de Rhodes.

3. Ruffi, *Histoire de Marseille*, nouv. éd., t. II, p. 352.

4. Franç. 5086, fol. 161.

5. Sanuto, t. XXVI, col. 459, et t. XXXIV, col. 250.

din de Baux, la *Bravouse* et la *Messinoise*, qui portaient chacune quatre cents hommes[1].

Frère Bernardin avait déjà reçu du grand maître de quoi s'accoutrer, quand, le 24 juillet, un contre-ordre formel signé du roi lui parvint. Le roi regrettait de ne pouvoir le laisser partir pour Rhodes et lui mandait d'aller « endommaiger ses ennemys sur la mer : » la guerre contre Charles-Quint venait d'éclater. Une violente lutte s'éleva dans l'âme du chevalier de Rhodes entre ses devoirs de religieux et ceux de patriote ; le roi, son souverain, le grand maître, son supérieur hiérarchique, se disputaient ses services. L'Isle-Adam écrivait à François Ier : « Si m'en failloit aller sans luy et me survenoit quelque inconvénient, que Dieu ne vuelhe, chascun diroit que c'est pour estre party mal accompaigné de France[2]. » Il partit pourtant, seul, avec sa carraque et quelques petits brigantins. Frère Bernardin, en soldat habitué à obéir, s'était incliné : « Et vous promectz ma foy que suis esté mal contant que je ne l'ay acompaigné jusques en Roddes, et n'a tenu à moy, et ay faict ce que l'on m'a commandé[3]. »

Sur le désir du roi, on avait opéré, le long de nos côtes, un recensement de l' « armée royalle pour aller contre les ennemys de la foy catholique ou contre ses ennemys. » Mais le soin avec lequel on dénombrait les vaisseaux de guerre du Ponant, tandis qu'on énumérait en bloc la marine du Levant, montre que François Ier songeait moins aux Turcs qu'aux Espagnols[4]. Lartigue, en effet, après avoir ramené du Levant les navires de Chanoy, *Bonne-Aventure* et *Jésus-Maria*[5], était en train d'organiser une escadre à Brest. Pour commander la flotte, il rappelait qu'on lui avait promis de faire revenir de Rhodes son oncle, l'illustre Prégent de Bidoux. Et à qui proposait-il de confier les lettres de rappel? Au grand maître lui-même : « Que luy, arrivé audit Rhodes, il luy plaise donner congié audit M. de Saint-Gilles de s'en venir et estre en son lieu par deçà pour servir la religion[6]. »

1. Clairambault, vol. 326, fol. 555.
2. Marseille, 30 juillet 1521 (Charrière, *Négociations dans le Levant*, t. I, p. 87).
3. Lettre de Bernardin de Baulx à Robertet. Lyon, 27 décembre [1521] (franç. 3050, fol. 100).
4. Clairambault, vol. 326, fol. 555.
5. Franç. 19822, fol. 178.
6. Lettre de Lartigue. Brest, 16 juillet [1521] (franç. 3050, fol. 102).

Ainsi, tout conspirait contre le malheureux ordre des Hospitaliers. Le siège et la prise de Belgrade par les Turcs, la guerre de François Ier et Charles-Quint occupaient trop l'opinion pour qu'on songeât à Rhodes. Mais l'Isle-Adam était d'un caractère trop ferme pour se laisser ébranler par ces considérations. A une lettre de Soliman qui lui offrait d'un ton protecteur la paix, le grand maître répondit ironiquement : « Tes propositions de paix me sont aussi agréables qu'elles feront peu de plaisir à Curtogli. Ce corsaire, à mon passage de France, n'a rien oublié pour me surprendre. Plus tard, comme il avait investi une barque appartenant à des Candiotes, des galères de l'ordre que j'ai fait sortir du port de Rhodes l'ont contraint de lâcher prise, et, de peur de tomber lui-même en notre puissance, il a cherché son salut dans une prompte fuite[1]. »

Pourquoi Curtogli était l'adversaire acharné des chevaliers de l'ordre, c'est que deux de ses frères avaient péri dans des combats contre les Hospitaliers et qu'un troisième était esclave à Rhodes[2]. Le défi que lui jetait dédaigneusement le grand maître vint encore aviver sa rancune, et ce fut sur ses instances que l'expédition contre Rhodes fut décidée. Curtogli, nommé grand amiral de la flotte, tenait enfin sa vengeance.

L'Isle-Adam, par lettre en date du 28 octobre 1521, s'était empressé de mettre au courant des menaces du sultan le roi François Ier « comme celluy en qui est toute nostre espérance[3]. » Il paraît que l'envoyé du grand maître, le chevalier « d'Ansoyville[4], » obtint du roi pouvoir d'armer tous les vaisseaux qu'il trouverait en Provence pour secourir l'île de Rhodes. Mais le gouverneur de la province, dans la crainte d'une attaque des Impériaux, ne voulut point laisser dégarnir la côte sans un ordre formel de la cour, et l'hiver, sur ces entrefaites, était venu entraver tout départ[5]. Au printemps suivant, notre flotte du

1. Bosio, *Istoria della sacra religione di S. Giovanni Gierosolimitano*, t. II, l. 18, p. 627; Vertot, t. III, p. 201-203; Charrière, t. I, p. 90.
2. Vertot, t. III, p. 197.
3. Charrière, t. I, p. 89.
4. Sans doute frère Claude d'Ancienville, plus tard commandeur d'Auxerre et capitaine de la nef royale la *Grande-Maîtresse* (franç. 15628, n° 53).
5. Relation du second siège de Rhodes par le commandeur de Bourbon, imprimée dans l'édition in-4° de l'*Histoire de Malte*, de l'abbé de Vertot, t. II, p. 626 et suiv.

Levant était armée tout entière pour protéger la ville de Gênes[1].

Cependant, les menaces de Soliman se réalisaient. Le 26 juin 1522, l'amiral turc, à la tête de 10,000 soldats de marine, investissait la ville de Rhodes; la garnison atteignait à peine la moitié de ces effectifs[2]. Néanmoins, Curtogli attendit, pour ouvrir le siège, l'arrivée du sultan. Soliman II s'acheminait avec une centaine de mille hommes vers la baie de Marmaris, anse vaste et protégée par un amphithéâtre de hautes montagnes qui s'ouvrait presque en face de l'île de Rhodes[3].

Je n'ai pas à relater ce siège mémorable si souvent décrit, mais à montrer comment les héroïques défenseurs, jusqu'au dernier moment, tournèrent leurs regards vers la France. Prégent de Bidoux était des leurs. L'avant-garde de la flotte turque avait vainement essayé de le déloger de l'île de Lango, qu'il occupait avec vingt-cinq frères. Elle avait été repoussée avec pertes, mais, dès qu'il avait appris par les prisonniers la destination de la flotte, il était venu, au travers des vaisseaux turcs, se jeter dans la place de Rhodes[4]. Toujours aux postes les plus exposés, aux batteries des remparts ou à la tête des troupes de garde, il se battit avec une extrême bravoure et fut blessé en repoussant un assaut[5].

En dépit du blocus, le grand maître dépêchait vers François Ier exprès sur exprès pour implorer des secours. Après avoir envoyé successivement deux brigantins en France, il tenta, le 13 novembre 1522, une suprême démarche. Résumant en quelques mots les péripéties du siège, neuf assauts repoussés, cinquante mille Turcs hors de combat, l'énergique vieillard concluait : « Si peu de secours qui vînt donner sur eulx (sur les Turcs), seroient tantost tous desconfiz. Somme contrainctz envoyer derechef devers le roy, principal protecteur de la foy. Toute nostre espérance est audit seigneur, et sans son ayde somme en évident péril[6]. »

1. Sanuto, t. XXXIII, col. 280. — Duro, *Armada española*, t. I, p. 132.
2. Tercier, *Mémoire sur la prise de la ville et de l'île de Rhodes, en* 1522, *par Soliman II*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXV, p. 733.
3. Soliman débarqua le 28 juillet à Rhodes (de Hammer, t. V, p. 29).
4. Vertot, t. III, p. 230.
5. Ibidem, p. 254, 255.
6. Lettre de Villiers de l'Isle-Adam à son neveu la Rochepot-Montmorency. Rhodes, 13 novembre 1522 (Charrière, t. I, p. CXXXI).

Le faible secours demandé était déjà parti de France quand la lettre de l'Isle-Adam arriva. Deux grandes carraques avaient quitté Marseille avec une cargaison considérable de munitions à destination de Rhodes. Par malheur, les Génois mirent l'embargo sur elles, en nantissement de leur grosse nef *Negrona*, capturée par la flotte française[1]. Quand on obtint main levée de l'embargo, la saison était fort avancée, et, des deux carraques battues par la tempête, l'une sombra à la hauteur de Monaco, l'autre échoua en Sardaigne. Le grand maître n'avait plus aucun secours à attendre.

Rhodes succomba dans la matinée de Noël au moment où le pape Adrien VI célébrait la messe dans l'église Saint-Pierre[2]. Après que la voix du muezzin eût retenti du haut du clocher de l'église Saint-Jean, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam s'embarqua, avec ses derniers chevaliers, pour la Crète et l'Europe[3]. Les expéditions françaises envoyées pour la défense de l'île étaient si bien oubliées, que, dans une lettre au pape Adrien VI, François Ier se vit obligé de remettre les choses au point. Rappelant que ses « services, depuis quelque temps en ça, ont esté mal reconnuz, » que la France a été le seul pays à persévérer dans ses projets de croisade, le roi engageait l'ancien précepteur de Charles-Quint à se souvenir que le Saint Siège s'était toujours fait de la maison de France un « bouclier » contre l'empire[4]. Il était bon prophète. Moins de quatre ans après, le pape était assiégé dans Rome par les troupes impériales. Mais non plus que pour sauver Rhodes, l'intervention de François Ier ne se trouva efficace pour sauver Rome.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

1. *Calendar of state Papers*... Spain, t. II, p. 507.
2. Vertot, t. III, p. 276.
3. De Hammer, t. V, p. 42.
4. Lettre de François Ier au pape Adrien VI, mai 1523 (*Cabinet historique*, t. XIII, 1re part., p. 62).

# LA BIBLIOTHÈQUE

# D'ANGLIBERTO DEL BALZO

## DUC DE NARDO ET COMTE D'UGENTO

### AU ROYAUME DE NAPLES.

La bibliothèque des rois aragonais de Naples a été, sans contredit, l'une des plus importantes et des plus belles collections de livres réunis en Italie au xv^e^ siècle. Formée par Alphonse I^er^ le Magnanime (1416-1458), enrichie par son successeur Ferdinand I^er^ (1458-1494), dont les fils, le roi Alphonse II et le cardinal Jean d'Aragon, partageaient le goût pour les lettres et les arts, elle était digne d'être mise en parallèle avec les bibliothèques des ducs de Milan ou des papes. Mais elle ne devait pas rester en Italie et ne tardait pas à être transportée en France par le dernier roi de la dynastie aragonaise, Frédéric III, qui vint mourir à Tours, le 9 novembre 1504[1]. Une partie des manuscrits qui la composaient, et peut-être des plus beaux, furent vendus, vers 1501, par Frédéric III lui-même, à l'archevêque de Rouen, Georges I^er^ d'Amboise, qui les déposa dans son château de Gaillon, et la portion la plus considérable de la collection de Naples était bientôt cédée par la veuve du roi Frédéric III à Louis XII, dont elle venait enrichir la bibliothèque conservée au château de Blois[2].

1. L'histoire de la formation et du développement des collections des rois aragonais de Naples a été savamment étudiée pour la première fois par M. L. Delisle dans le *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 217-245, et t. III, p. 357 et s.; puis dans un article des *Mélanges Graux* (1884), p. 245-296, et récemment par M. G. Mazzatinti, *la Biblioteca dei re d'Aragona in Napoli* (1897, in-8°).

2. Plusieurs manuscrits de Naples s'y trouvaient déjà, rapportés par Charles VIII, après la campagne d'Italie de 1495. — Une autre partie impor-

Plusieurs des vassaux et des grands officiers de la cour de Naples avaient imité le goût éclairé pour les lettres des rois bibliophiles Alphonse et Ferdinand. Mais, à la suite d'une conspiration contre lui, à laquelle avaient pris part un grand nombre de seigneurs du royaume de Naples, ce dernier prince confisqua les biens des condamnés et incorpora leurs bibliothèques à sa propre collection[1]. C'est ainsi que les livres ayant appartenu à Antonello Petrucci, secrétaire et premier ministre du roi, au grand sénéchal Piero di Guevara, au duc de Melfi, au prince de Bisignano, au comte d'Ugento, etc., mis à mort en 1486 et 1487, se trouvaient depuis quelques années déjà dans la bibliothèque des rois de Naples, lorsqu'elle fut apportée en France par Frédéric III.

Au nombre des livres cédés par la veuve de ce dernier à Louis XII figurait un petit manuscrit, qui est décrit en ces termes, sous le n° 1803, dans l'inventaire fait en 1544, lors du transfert de la librairie royale de Blois à Fontainebleau[2] : « Ung viel « inventaire des livres et joyaulx de quelque prince, en italien ; « tout nud, en papier. » Il semble que ce petit cahier soit le même qui fait aujourd'hui partie d'un recueil de pièces d'origine diverse, reliées en deux volumes et classées sous le n° 8751 D des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale[3]. Voici le détail des

tante de la bibliothèque de Naples a été transportée en Espagne par le duc de Calabre, don Ferdinand d'Aragon ; elle est aujourd'hui conservée à Valence (voir Mazzatinti, *op. cit.*, p. CXXVII et suiv.).

1. Cf. la *Congiura de' baroni*, dans les *Opere di Camillo Porzio* (éd. C. Monzani, 1846, in-12) ; cette édition est la réimpression de celle de Paul Manuce, publiée en 1565, in-4°, et il y en a une autre réimpression à Naples, 1724, in-8°. Les noms des principaux des conjurés sont donnés à la page 53, et il ne sera pas inutile de les reproduire : « XV. *Nomi de' congiurati :* Pirro del Balzo gran conestabile e principe di Altamura, Antonello Sanseverino principe di Salerno ed ammiraglio, Girolamo San Severino gran camerlingo e principe di Bisignano, Piero di Guevara gran siniscalco e marchese del Vasto, Giovanni della Rovere prefetto di Roma e duca di Sora, Andrea Matteo Acquaviva principe di Teramo e marchese di Bitonto, Giovanni Caracciolo duca di Melfi, Angliberto del Balzo duca di Nardò e conte di Ogento, don Antonio Centenelle marchese di Cotrone, Giovan Paolo del Balzo conte di Noia, Pietro Bernardino Gaetano conte di Morcone, Barnaba conte di Lauria, Carlo conte di Melito, Giovanna contessa di Sanseverino, il conte di Tursi et Guglielmo conte di Capaccia. »

2. Bibl. nat., ms. français 5660, fol. 121 v°.

3. Ce manuscrit a porté le n° 6538 dans le catalogue de Nic. Clément (1682) et avait été antérieurement coté sous le n° 43 des *Paquets* inventoriés à la suite du catalogue de Dupuy (1645). Aux fol. 183 v° et 187 se trouvent deux anciennes

inventaires contenus dans ce petit recueil, qui occupe les fol. 137 à 188 et dernier du premier volume :

Fol. 137. « *Inventarium omnium scripturarum existencium in capsia de cipresso, et primo de scripturis pertinentibus ad civitatem Ogenti, cum quadam particula pertinente ad terram Tricasey.*

« In primis, lo ascenso de la constitucione del dodario de la contessa sopra Ogento fatto per re Alfonso.

« Item, lo privilegio deli porti de Ogento... »

Fol. 138 v°. « *Inventarium scripturarum pertinencium ad civitatem Castri et casalium.*

« Item, lo privilegio delo honore et dignita de la cità de Castro et deli casali sottoposti alla preditta cità, concesso per re Alfonso... »

Fol. 139 v°. « *Inventarium scripturarum pertinencium ad terram Parabite, Cupertini ac Galatule et aliarum terrarum et locorum, qui sunt in provincia terre Ydrunti, qui fuerunt quondam domini Malacarne.*

« In primis, lo ascenso sopra lo instrumento de la dacione fatta al prencipe di Taranto per lo archiepiscopo de Taranto de la terra de Parabita, Galatule, Balneolo, Forcignano, et altri pheudi foro del S. Malacarne... »

Fol. 140 v°. « *Inventarium scripturarum pertinencium ad terram Tricasei.*

« In primis, lo privilegio de la concessione de Tricase fatta per re Ladislao allo principe Raymundo et nichil dicit de portu... »

Fol. 141 v°. « *Inventarium scripturarum pertinencium ad terram Suppliczani et Presiczii.*

« In primis, lo transupto de lo instrumento de la vendicione de Suppliczano fatta per re Ladislao allo conte de Caserta... »

Fol. 143. « *Inventarium omnium scripturarum pertinencium ad nemus Belvider.*

« In primis, lo privilegio del Belvider inpetrato da re Ferdinando... »

Fol. 144. « *Inventarium diversarum scripturarum pertinencium ad diversa.*

mentions de prêt d'un manuscrit de Tristan de la Bibliothèque royale (peut-être le ms. français 103) : « Madamoeselle de Rouhan, un grant voulume de Trystan, que le Roy luy a presté le xxij[e] de dessanbre, escript à la myn et an parchemyn. » — « A Made[le] de Rohan, ung grand voul[u]me de Tristan, ballé par le Roy. »



« In primis, lo privilegio de la confirmacione del statu cum mero et misto inperio, cum confirmacione de li ponti, inpetrato da re Ferdinando... »

Fol. 147. « *Inventarium scripturarum pertinencium ad terram Nohe et Triviani.*

« In primis, lo instrumento de la consignacione de la terra de Nohe.

« Item, la donacione de Noha fatta per lo illustre S. duca de Andria allo excellente conte... »

Fol. 148. « *Inventarium omnium librorum, existencium in duabus cassiis de cipresso, tam Domini quam Domine.* » Publié plus loin.

Fol. 152. « *Aliud inventarium jocalium et aliarum rerum pro ut inferius continetur, que sunt in cassia de Noche.*

« In primis, scrigno uno ferrato dentro la prenominata cassia nella qual è uno marsapane de carta ad stanpa inaurato[1], dentro il quale sono li infrascripti formalhi, zo è : Formalho uno de auro guarnito con cinque perle grosse, uno diamante piano cum piani cinque et tabuletta una de ballasso nel meczo[2].

« Item, formalho uno altro de auro de uno pellicano smaltato blanco, perle dui grosse sotto lale cum rubino grosso al petto et czaphiro uno per nido[3].

« Item, formalho uno altro de auro cum A. et N. tranversi hornato cum czaphiri dui, balassio uno grosso et perle cinque grosse[4]. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

(Fol. 157.) « Item, orilogio uno d'argento. »

(*Ibid.*) « Item, penna una de argento per scribere...[5]. »

1. En marge : « Lo marsapane non è quà. »

2. En marge : « Posto in scrignolo cum arme di Francza. »

3. En marge : « Donato ad la contessa de Castro. » — Le *comes Castri* était le fils d'Angliberto del Balzo (cf. *ibid.*, fol. 146).

4. En marge : « Data in dote alla ducissa [di Marsia], mia filha. »

5. Au milieu de l'inventaire des joyaux se trouve inséré, au fol. 162, un « *Inventarium scripturarum pertinencium ad baroniam Francie.*

« In primis, lo transumpto del testamento del Sre de Claromonte.

« Item, la confirmacione del testamento de misser Tristanio.

« Item, lo trasupto del testamento de missere Tristano.

« Item, la copia del testamento del Sre de Claromonte, in carta bonbicina.

« Item, la confirmacione del Sre duca de la procura fatta in persona de missere Jacobo de Langia.

« Item, lo instrumento de procura pro recuperacione de la heredita paterna de la ducissa de Andria.

« Item, altri dui instrumenti de procura pro eadem causa.

Fol. 164. [Inventaires d'étoffes précieuses, etc.]

« Cassia una de cipresso laborata cum pede, dentro laqual so le infrascripte cause, videlicet :

« In primis, accappaturo uno de seti cilestro laborato de auro tratto, consistente in peczi dui.

« Item, accappaturo uno de velluto cremosino laborato de auro tratto, consistente in peczi dui. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Fol. 169. « Scrigno uno neapolitano, signato cum littera B, dentro al quale so le infra scripte cause, videlicet :

« In primis, fasse dui de fustanio torticze...[1]. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Fol. 180. « *Inventarium rerum consignatarum Angelo Piczolo, ditto Pici de Castro, factum die xxv° januarii, iiij indictione.*

« In primis, guardacore de panno russo infoderato de agnelli bianchi, uno[2]... »

Fol. 180 v°. « Item, cappello uno de palhia cum laczo carmosino et argento[3]... »

Fol. 182. « *Argento del S. conte consignato ad Gala, suo ripostero.*

« In primis, bacile uno de argento cum le arme al fundo[4]... »

Les inventaires de titres de propriété, de joyaux, de livres, d'étoffes et d'objets précieux, dont on vient de lire l'énumération, témoignent des richesses accumulées par l'un des principaux barons révoltés contre l'autorité du roi Ferdinand de Naples, Angliberto del Balzo, duc de Nardò et comte d'Ugento ou Ogento, mis à mort en 1487[5]. S'ils ne portent pas le nom de ce grand

« Item, lo transupto del testamento del S^re de Claromonte fatto in Napoli.

« Item, testamentum originale domini Tristanii de Claromonte.

« Item, certi memoriali et litteri, in carta bonbicina, pertinenti et necessarie alle ditte supranotate scripture. »

1. En marge : « L'una data alla contessa et l'autra al filio del conte. »

2. En marge : « Donato alla ducissa. »

3. En marge : « Donato al S. duca di Calabria. »

4. Aux fol. 184-188, fragments très mutilés d'un autre inventaire d'étoffes et habits.

5. Voir les *Opere di Camillo Porzio* (éd. de 1846), p. 154-164. Ferdinand I^er, pour punir les conjurés, avait réuni un tribunal, composé de leurs pairs, qui condamna à mort d'abord les chefs des conjurés, les comtes de Sarno, de Carinola et de Policastro, ainsi que leur père, le secrétaire du roi, Antonello de' Petrucci. La sentence ne fut pas aussitôt exécutée; mais, le 13 novembre 1486,

personnage, il est cependant facile de les lui attribuer en toute certitude, et l'inventaire des livres, publié intégralement plus loin, ne peut laisser aucun doute à cet égard. On y retrouve, en effet, les titres de plusieurs des livres, manuscrits ou imprimés dont M. Delisle a donné le relevé dans la savante étude qu'il a consacrée jadis à la bibliothèque des rois de Naples[1], et sur la plupart desquels, aujourd'hui encore, se lit le nom de leur ancien possesseur, *lo conte de Ducente,* ou *Docente,* qui n'est autre que le comte d'Ugento ou Ogento. Par contre, plusieurs volumes, aujourd'hui conservés à Paris et qui portent cette même mention, ne paraissent pas se retrouver dans cet inventaire[2], où l'on remarquera encore, à côté des manuscrits latins et italiens, un assez grand nombre de livres imprimés, plusieurs cartes géographiques[3] et un plan de Naples[4].

H. OMONT.

*Inventarium omnium librorum existencium in duabus cassiis de cipresso tam Domini quam Domine,* videlicet :

1. In primis, lo libro ditto Michahel Scoto, in carta bonbicis.
2. Item, libro ditto Quadriga de casibus, in carta bonbicis.
3. Item, libro uno de Omelie, overo distinciuni, in carta bona.
4. Item, libro uno de le Epistole de Augustino ad Cirillum, colligato cum uno trattato de Confessione, in carta bona.
5. Item, lo libro del Thesoro de misser Brunetto, in carta de bonbice.
6. Item, lo libro de la Legenda de la Magdalena et de santo Johanni Battiste, in carta bonbicis.

les comtes de Carinola et de Policastro furent mis à mort. Six mois après, le 15 mai 1487, ce fut le tour du comte de Sarno et d'Antonello de' Petrucci, puis des autres barons qui avaient été emprisonnés à Naples, les princes d'Altamura et de Bisignano, les ducs de Nardò et de Melfi, etc.

1. *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 230; cf. Mazzatinti, *op. cit.*, p. XLVII. Ce sont les n°° 2338, 3362, 3432, 3453, 4625, 6069 c, 6161, 6618, 7676, 8015, 8263, 8264 du fonds latin, et 3, 4, 87, 580, 906, 1016 du fonds italien, plus cinq livres imprimés, cités aussi par M. Delisle dans les *Mélanges Graux*, p. 248.

2. Tels sont, par exemple, les manuscrits latins 3362 (Mazzatinti, n° 8), 3432 (n° 7), 6161 (n° 18), 6618 (n° 193), 8015 (n° 73), 8263 (n° 62), 8264 (n° 63), et italiens 3-4 (n° 295), 1016 (n° 275), et aussi quelques imprimés, n°° 6, 8, 12, 41 et 121 de la notice de M. Delisle dans les *Mélanges Graux*.

3. N°° 72 à 75 de l'inventaire publié plus loin.

4. N° 70 du même inventaire.

7. Item, lo libro de la vita de Dante, in carta bonbicis.

8. Item, lo libro supra la Raymundina, conligatus cum Catone in vulgare, in carta bonbicis.

9. Item, lo libro de la Fiammetta, in carta bonbicis.

10. Item, lo libro primo bello Punico, in carta bona.

11. Item, lo libro ad modum dialogi fatto per fratre Augustino nomine comitis, in carta bonbicis[1].

12. Item, lo libro de la Constitucione del regno, conligato cum lo Rito, in carta bonbicis[2].

13. Item, lo libro de Boecio in vulgare, in carta bonbicis[3].

14. Item, lo libro de le Omelie de Gregorio, non fornito, in carta bona.

15. Item, lo libro de musica, cum concept., in carta bonbicis.

16. Item, lo libro de menescalcaria, in carta bona.

17. Item, lo libro de Claustro anime, in carta bonbicis.

18. Item, lo libro de le Epistole de Geronimo, in carta bona.

19. Item, lo libro Breviario grande, in carta bona.

20. Item, lo libro de Vigecio de re militari, in carta bona.

21. Item, Sonetti et canczonetti de Francisco Spinello, coverti de carmosino cum fibre de argento aurato, in carta bona.

22. Item, lo libro interrogatorio, coverto de cremosino, guarnito d'argento aurato, in carta bona.

23. Item, libretto uno cum dui Epistole de Geronimo de nativitate et obitu Virginis, in carta bona.

24. Item, libro de Summa fratris Antonini, in carta bonbicis.

25. Item, lo libro de le Insule, istoriato, in carta bonbicis.

26. Item, libro uno altro de menescalcaria, in carta bonbicis.

27. Item, libro de Tito Livio, in carta bonbicis, in vulgare.

28. Item, lo libro de Augustino de Civitate Dei, in carta bonbicis, in vulgare[4].

29. Item, lo libro de Ysidoro Ythimologiarum, in carta bonbicis[5].

30. Item, lo libro del rescripto del Theseo, in carta[6] bonbicis.

1. Bibl. nat., ms. latin 3453 (Mazzatinti, *op. cit.*, n° 9). — C'est l'exemplaire même de dédicace du *Dialogus inferni*, editus a fratre Augustino de Licio, O. P., « ad illustrem dominum Anglibertum de Baucio, comitem Ogentinum. »

2. Ms. latin 4625 (Mazzatinti, n° 218).

3. Ms. italien 906 (Mazzatinti, n° 249).

4. Ms. italien 87 (Mazzatinti, n° 291).

5. Ms. latin 7676 (Mazzatinti, n° 180).

6. Ms. italien 581 (Mazzatinti, n° 298).

31. Item, libro uno altro de musica, in carta bonbicis.

32. Item, libro uno de Triumphi, sonetti et canczonetti del Petrarcha, in carta bona.

33. Item, libro uno altro de Triumphi, cum rescripto, in carta bona.

34. Item, libro uno altro de li Triumphi, in carta bona.

35. Item, libro de Vita philosophorum, conligato cum lo Quodlibeto de Simone de Leontino, in carta bonbicis[1].

36. Item, libro de Legenda sanctorum, in carta bona.

37. Item, Missale uno, piccolo, in carta bona.

38. Item, Psalterio uno, in carta bona.

39. Item, libro Cento novelle.

40. Item, lo libro de Dante, de carta bonbicis.

41. Item, Breviario uno, in carta bona.

42. Item, lo libro de li Pronostici, in carta bonbicis[2].

43. Item, lo libro de Griseyda cum Pandiro, colligato cum li Dubii del Philocolo, in carta bonbicis.

44. Item, peczi dui de la Biblia, in vulgare, in carta bonbicis.

45. Item, lo libro de Reynaldo Ursino, in car[t]a bonbicis.

46. Item, lo libro de li quattro Evangeliste, in carta bona.

47. Item, lo libro de infancia Salvatoris, in carta bonbicis.

48. Item, lo libro de la Aquilea, in carta bonbicis.

49. Item, lo libro de li Fioretti de sancto Francisco, in carta bona.

50. Item, lo libro de la Quadriga, in carta bona.

51. Item, uno libretto de Orationi, in carta bona.

52. Item, lo libro de Sidrac, in carta bonbicis.

53. Item, lo libro de Vita Christiana, in carta bona.

54. Item, lo libro de septe Philosophi, colligato cum certi Laude in rima de frate Jacobone [da Todi], in carta bonbicis, cum la Abatia de frate Gulfoñ.

55. Item, libro de Confexione, in carta bonbicis.

56. Item, lo libro Rosario, in carta bona.

57. Item, uno Officiolo de la Donna, in carta bona, guarnito d'argento, coperto de carmosino[3].

58. Item, lo libro de li Soliloquii de santo Augustino, in vulgare, in carta bona.

1. Ms. latin 6069 c (Mazzatinti, n° 42).
2. Ms. latin 2338 (Mazzatinti, n° 211).
3. En marge : « Donato alla contessa. »

59. Item, libro uno designato in stanpa, cum lo veczio et novo Testamento in figura.

60. Item, uno queterno, in carta bonbicis, dove e dipinta la Paxione, cum lo legere.

61. Item, lo libro de li septe Psalmi, in vulgare, in carta bona.

62. Item, libretto uno altro de confexione, in carta bonbicis.

63. Item, quaterno uno de partiti de triana et de schiacchi, in carta bonbicis.

64. Item, libro de primo bello Punico, conligato cum lo Ysopo in vulgare, in carta bonbicis.

65. Item, lo libro del Purgatorio de sancto Patricio, in carta bonbicis[1].

66. Item, libro uno altro de confexione, in carta bonbicis.

67. Item, quaterno uno de la legenda de santo Cipriano, in carta bonbicis.

68. Item, lo libro de Christo, la cena et multi altri devociuni, in carta bonbicis.

69. Item, certi quaterni de Terencio, in carta bonbicis.

70. Item, la cità de Napoli dipinta, in carta bona.

71. Item, la forma de la lancza chi fo lanczato Christo, in carta bona.

72. Item, mappa mundi, in carta bona, de Damasco fini al Cayro.

73. Item, carta una de navigare fornita, in carta bona.

74. Item, mappa mundi, in carta bona, fornita.

75. Item, mappa mundi, in carta bona, de tota Ytalia.

76. Item, libro uno voyto ad modo de vossito, coperto de pelle rossa, cum cocept...

77. Item, uno Officiolo de la Donna, cum casa de quirame et serralha.

78. Item, dui libri grandi de le opere de Geronimo, fatti ad stampa, coperti de pelle rossa[2].

79. Item, lo libro detto Mastrucza de frate Antonio de Butono.

80. Item, lo libro de Josopho, in carta ba[n]bacina[3].

81. Item, lo libro supra Genesi, in carta bona.

82. Item, Plinio, in carta banbacina, in stanpa[4].

1. On pourrait croire retrouver les nos 49, 58 et 65 de l'inventaire dans le ms. italien 97; il n'en est rien.

2. Cf. L. Delisle, dans les *Mélanges Graux*, nos 77 et 78.

3. *Ibid.*, no 79.

4. *Ibid.*, nos 114 et 115.



83. Item, le tre deche de Tito Livio, in tre volumi, in carta banbacina, et in stanpa[1].

84. Item, Quinto Curczo, in stanpa, et carta banbacina[2].

85. Item, Legenda santorum, in carta bona.

86. Item, lo Martilogio, in carta bona.

87. Item, lo Dialogo chi e ditto Scrutinium scripturarum, in carta bonbicina, ad stanpa.

88. Item, Eutropio, in stanpa, et carta de bonbace.

89. Item, Festo Ponpeyo, in stanpa, et carta bonbicina[3].

90. Item, Cicco de Asculo, in carta bona.

91. Item, Fiori de virtute, in carta bona.

92. Item, Diurno uno, in carta bona.

93. Item, Breviario uno, in carta bona, disligato.

94. Item, Diurno uno piccolo, in carta bona, disligato.

95. Item, la Rettorica nova de Tullio, in carta bonbacis.

96. Item, Terrencio, in stanpa, de carta bonbacina[4].

97. Item, Lucano, in vulgaro, conligato col Dalfino de Bienna, in carta banbacina.

1. *Ibid.*, n°s 146-153.
2. *Ibid.*, n° 123.
3. *Ibid.*, n° 49.
4. *Ibid.*, n°s 140 et 141.

# UNE RÉDACTION EN PROSE

DE

# L'OVIDE MORALISÉ

Cette version est contenue dans le manuscrit du Vatican *Reg.* 1686[1]. L'auteur en est un clerc, Normand d'origine, mais habitant Angers, au service du roi René. C'est au commande-

1. Si ce volume, ainsi que plusieurs autres qui ont été depuis décrits ou qui le seront prochainement, ne figure pas dans mes *Notices et Extraits de manuscrits français de Rome antérieurs au XVI[e] siècle,* c'est par suite d'un accident survenu à mon manuscrit pendant qu'il était à l'impression, accident que je n'ai pu apprécier et réparer que quelques mois plus tard, lors d'un nouveau voyage à Rome. Le *Reg.* 1686 est en parchemin; il mesure 0[m]30 sur 0[m]21; il est de la seconde moitié du xv[e] siècle et compte 320 feuillets écrits, de vingt-sept lignes longues à la page. Commencement du 2[e] feuillet : *escriptures sont escriptes.* Reliure en peau rouge aux armes de Pie IX. C'est le n[o] 796 du catalogue publié par Montfaucon, *Bibl. Bibl.* Il a appartenu à Nicolas Gilles, dont le nom est inscrit sur une feuille de garde en tête du volume : *Pertinet Nicolao Gilles,* et au dernier feuillet : *C'est a moy N. Gilles.* (On connaît d'autres manuscrits ayant appartenu à N. Gilles. Cf. P. Paris, *Les Manuscrits françois de la bibliothèque du roy,* VI, 208; L. Delisle, *Cabinet des manuscrits,* II, 368, et III, 316.) Sur une feuille de garde, à la fin du volume, on a transcrit ces deux vers, qu'on rencontre assez fréquemment au moyen âge, et que Hauréau a relevés dans deux mss. de la Bibliothèque nationale (*Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale,* IV, 70) :

Damna fleo rerum, sed plus fleo damna dierum.
Quisquis (*sic*) potest rebus succurrere, nemo diebus.

Et, au dessous, ce précepte, écrit de la même main (xv[e] siècle) :

Quatuor debemus Deo :
Honorem, quia est creator,
Amorem, quia est redemptor,
Timorem, quia est judex,
Gratiarum actiones, quia est redemptor.

ment de son maître et sous sa direction qu'il a « converty de rime en prose françoise le livre d'Ovide appelé *Metamorphose* ». L'opération, commencée en avril 1466, était terminée en septembre 1467. Renseignements tirés du prologue et de l'épilogue reproduits ci-dessous :

*Prologue de celluy qui a converty de rime en prose françoise le livre d'Ovide appellé Metamorphose.*

A l'onneur et louenge de la tréssaincte Trinité, pere, filz et saint esperit, pour obeïr au bon plaisir et commandement de tréshault et excellent prince et mon trésredoubté seigneur René, par la grace de Dieu roy de Jherusalem et de Sicille, duc d'Anjou et de Bar, per de France, conte de Prouvence, de Fourcalquier et de Pymont, je, tréshumble clerc, serviteur et subject d'icelluy trésnoble prince et demourant en sa ville d'Angiers, sans moy nommer, pour vaine gloire eschiver, me suis mis a convertir de rime en prose françoyse le grant livre d'Ovide nommé *Methamorphose*, et y commençay au moys d'avril après Pasques, l'an que on disoit mil quatre cens soixante et six, soubz la trésnoble correction et benigne interpretacion dudit seigneur et de tous autres qui en mieulx le savroient, s'il leur plaisoit, corriger et amender; en poy de choses y adjoustant, quant ilz esch[eo]ient a propos, et poursuyvant a mon pouoir l'effect et sentence des choses qui y sont contenues en rime et les convertissant soubz le plus brief langaige de prose que j'ay peu, selon l'ordonnance (*ms.* l'ordance) dudit trésnoble prince, et sans y laisser aucunes places pour faire hystoires[1]. Si lui supplie tréshumblement qu'il lui plaise de sa benignité prendre en gré mon petit stille et rude ouvraige et en supporter et pardonner les faultes qui par mon ygnorance y pourroient estre trouvées. Et ne me soit pas imputé se j'ay failly a nommer aucuns noms de gens ou d'autres choses, dont en icelluy cas je tireroye a garant le livre qui pour ce faire m'a esté baillé, duquel je les ay tirez comme je les y ay trouvez.

*S'ensuit la conversion abregée en prose sur le prologue du translateur qui le translata ja pieça en rime françoize.*

Selon que dit Monseigneur saint Pol, apostre, les escriptures sont

1. Le ms. ne contient en effet aucune miniature; un blanc seulement avait été ménagé en tête du premier feuillet pour une grande miniature, qui n'a pas été exécutée.

escriptes a nostre doctrine et pour nostre enseignement, affin que par pacience et consolacion d'icelles nous ayons esperance de parvenir a la gloire que saincte foy catholicque nous fait croire et que nous esperons avoir par grace de Dieu et par le merite de sa passion après ceste mortelle vie. Et sans lesquelles foy et esperance avec charité, la vie de homme et de femme est comme ymaige de mort, comme corps sans ame, vie sans vivre et mort sans mourir. Es escriptures doncques sont contenuz et trouvez les biens pour les retenir et faire, et les maulx aussi declairez pour les fouyr et delaisser. Si sommes grandement tenuz a ceulx qui par leurs estudes et beaulx escriptz ont enluminé les entendemens des hommes; et, pour ce que ou dit volume de *Metamorphose* sont escriptes de moult plaisans choses, lesquelles ont esté et sont saigement exposées et moralisées a la bonne eddifficacion et doctrine de ceulx qui l'ont veu et verront, je me suis occuppé a translater et exposer de latin en rime françoise les fables dudit volume, selon que je les puis entendre.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Final chappitre d'Ovide sur Methamorphoze, dont la translacion rimée a esté convertie en prose françoyse.*

Pour faire fin a ceste presente conversion, qui, pour obeïr au bon gracieux plaisir et bon commandement de trésnoble et trésexcellent prince René, par la grace de Dieu roy de Jherusalem, de Secille et d'Arragon, per de France et duc d'Anjou et de Bar, de Prouvance, de Folcaquier et de Pyémont, nommé au commencement de ce livre, a esté faicte et tirée de ryme en prose françoyse, et fut achevée en septembre l'an mil .CCCC. LXVII., par moy, tréshumble clerc, serviteur et subgiet d'icellui trésnoble prince, qui suis natif du pays de Normandie et demourant en sa ville d'Angers, sans autrement me nommer, pour vaine gloire eschiver, je, en adherant pour tant qu'il me peut toucher, aux graces que cellui qui autreffoiz translata de latin en rime françoyse le grant livre d'Ovide intitulé de *Methamorphose* a faictes a Dieu et a ses saincts, par le derrenier chappitre de sadite translacion, rens a Dieu semblablement graces et mercy de ce qu'il luy a pleu me donner grace d'icelle translacion rimée convertir en prose françoyse le moins mal que j'ay sceu et peu, en l'abregeant aucunement en aucunes choses, y adjouxtant quant elles escheoient a propos, selon la bonne ordonnance dudit

seigneur, qui est touchée au prologue premier de ceste dicte presente conversion. Si luy supplye tréshumblement qu'il luy plaise en bon gré la recevoir, en suppliant et me pardonnant les faultes que par mon ignorance y pourroient estre advisées et trouvées, dont je me soubzmectz a la bonne correction dudit trésnoble prince, et de tous autres qui mieulx s'i cognoissent que je ne faiz.

*Explicit liber Ovidii super Metamorphoseos.*

Parlant de la traduction publiée en 1484 par Colart Mansion du commentaire allégorique de Bersuire sur Ovide, M. G. Paris dit que l'éditeur, outre la première rédaction de Bersuire, « a eu sous les yeux un manuscrit de Legouais[1], dans lequel il a puisé de larges additions; on ne peut douter de leur source, puisque certains morceaux, comme le chant d'Orphée aux enfers, sont conservés sous leur forme poétique[2]. » Or, le clerc du roi René a précisément laissé en vers, lui aussi, le même chant. Pourtant, cette coïncidence n'infirme pas la conclusion de M. G. Paris; en effet, une autre chanson, mise en prose dans le ms. *Reg.*, est en vers dans l'édition de C. Mansion, ce qui prouve que l'un n'est pas la source de l'autre.

Voici la liste des morceaux laissés en vers par notre prosateur :

Au commencement du livre IV (fol. 71), 34 vers :

Et aultre chantoient audict Bacchus une chanson dont en françoys la teneur s'ensuit :

Dieus de pardurable jouvente,
En toy doit on mectre s'entente
. . . . . . . . . . . .
Que tu nous soyes secourable
Et debonnaire et piteable.

Un peu plus loin (fol. 74), 10 vers :

Quant j'ay perdu ma seulle joye,
Que sur toutes choses j'amoye
. . . . . . . . . . . .

1. Depuis que l'article de M. G. Paris a paru, M. A. Thomas a montré (*Romania*, XXII, 271-274) que Chrétien Legouais n'est pas l'auteur de l'*Ovide moralisé*.

2. *Histoire littéraire*, XXIX, 524.

Quant du corps de madicte amye
Ne puis avoir autre coppie.

Même feuillet, 25 vers :

O, dist elle, povre adolée
. . . . . . . . . . . . .
Car cy ensemble mourons nous.

Fol. 78, 58 vers :

Car c'est une amour hayneuse
Et une hayne amoureuse
. . . . . . . . . . . . .
Terre et avoir et plus encores
Y pert on : c'est l'ame et le corps[1].

Enfin, au commencement du X^e livre (fol. 185), 60 vers :

Et quant il fu descendu en enfer, il se print a dire et chanter a son d'instrument une chanson rimée dont la teneur s'ensuit[2] :

Vous, dieulx de ceste chartre obscure,
Ou toute humaine creature
. . . . . . . . . . . . .
Et puis après m'en retourray
Le plus briefment que je pourray.

Ernest LANGLOIS.

1. Ce passage est emprunté, à peu près littéralement, au *Roman de la Rose*.
2. Dans l'édition de Colard Mansion, la chanson a 52 vers, dont voici les premiers et les derniers :

O vous, dieux de la chartre obscure,
Ou toute humaine creature
. . . . . . . . . . .
Vous demant comment orendroit
En m'espouse et non autre droit.

Elle est remplacée par une ballade dans l'édition publiée en 1493, par A. Vérard, sous le titre de *Bible des poètes*.

# LES « LITTERÆ TONSÆ »

## A LA CHANCELLERIE ROMAINE

### AU XIII° SIÈCLE.

Une récente dissertation de M. Traube[1] a appelé l'attention des diplomatistes sur l'emploi de l'expression *litteræ tonsæ* (caractères tondus) dans les actes de la chancellerie romaine au XIII° siècle. On connaît trois lettres pontificales dans lesquelles se trouve cette expression, que nous pouvons rendre en français par *caractères tondus* ou *rasés*, par opposition à *caractères barbus* (*litteræ barbatæ*), pour employer le langage des Bénédictins[2].

I. *Lettre d'Innocent III, du 13 juin 1213*[3].

En 1213, les religieux de Nonantula présentèrent au pape Innocent III d'anciennes bulles émanées d'Adrien I^er, en 776, de Marin I^er, en 883, et de Jean IX, en 899 ou 900[4]; elles étaient écrites sur papyrus, et l'action du temps les avait fort endommagées. Innocent III chargea Henri, archiviste de l'Église romaine, d'en faire une copie fidèle, qui fut insérée dans une lettre pontificale en date du 13 juin 1213 et qui fut authentiquée

1. *Perrona Scottorum, ein Beitrag zur Ueberlieferungsgeschichte und zur Palaeographie des Mittelalters*, dans *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München* (1900, Heft V, p. 469-538). — Voyez le *Journal des Savants*, avril 1901, p. 264.

2. *Nouv. traité de diplom.*, t. II, p. 86.

3. Potthast, n° 4756. — Texte dans l'édition de Baluze, t. II, p. 776.

4. Jaffé, nouv. édit., n°° 2421, 3388 et 3525.

par l'apposition de la bulle du pape. Comme cette copie renfermait des passages qui n'existaient plus sur les originaux et que le contexte avait permis de rétablir par conjecture, l'archiviste avait pris des précautions pour que les passages ainsi restitués ne pussent pas être confondus avec ceux dont la lecture était certaine. Ces passages avaient été écrits en caractères tondus, conformément à la recommandation que le pape en avait faite en termes formels :

Exhibita nobis ex parte vestra quedam felicis memorie Adriani, Johannis atque Marini, predecessorum nostrorum, authentica scripta diligenter inspeximus, et per dilectum filium Henricum, sancte Romane ecclesie scriniarium, jussimus fideliter exemplari, qui ea que de ipsis scriptis papyriis, ex quadam parte præ nimia vetustate consumptis, colligere potuit, in publicam formam redigere procuravit. Quibus nos apostolici favoris præsidium impendentes, in hac pagina fecimus sub bulla nostra conscribi, supplendo quedam que secundum littere circumstantias in integris presumebantur originalibus fuisse descripta, que causa discretionis mandavimus in hac carta TONSIS LITTERIS exarari[1].

## II. *Lettre de Grégoire IX, du 8 novembre 1228*[2].

L'évêque et le chapitre de Naumburg avaient prié le pape de leur délivrer une copie authentique de la bulle par laquelle Jean XIX[3] avait autorisé, en décembre 1028, la translation à Naumburg de l'évêché dont le siège était précédemment à Zeiz. L'original de la bulle de Jean XIX était écrit sur papyrus, en caractères différents de ceux dont on se servait au XIIIe siècle, et certains passages en étaient détruits. Voici en quels termes Grégoire IX indique les précautions à prendre pour assurer la fidélité de la transcription : on pouvait s'aider d'une copie contenue dans un privilège d'Innocent II ; mais il fallait tracer en caractères tondus les mots ou les parties de mots dont le contexte aurait autorisé la restitution :

1. Ce texte a été cité par Giry (*Manuel de diplom.*, p. 25, note) pour montrer avec quelle exactitude les vidimus étaient préparés à la chancellerie pontificale.
2. Potthast, n° 8277.
3. Jaffé, nouv. édit., n° 4087.

Destinati ad nos ex parte vestra, dilecti filii, L. prepositus et A. canonicus ecclesie vestre, exhibitum nobis bone memorie Johannis pape, predecessoris nostri, privilegium, in papiro conscriptum, cum ex quadam parte foret pre nimia vetustate consumptum, et alterius forme ipsius littera quam moderna, petierunt suppliciter innovari. Nos autem, eodem privilegio diligenter inspecto, ne jus ecclesie vestre deperire valeret, illud de verbo ad verbum, quatenus colligi potuit, duximus presentibus adnotandum, tribuendo ei auctoritatem quam originale noscitur habuisse, ac supplendo in quibusdam distinctionibus sillabas quasdam et litteras que conveniebant eisdem et fuisse presumebantur in illis, maxime cum bone memorie Innocentii pape secundi, predecessoris nostri, privilegium nobis ostensum fidem fecerit, ad supplementum hujusmodi in quibusdam dictionibus faciendum, propter quod, causa discretionis, sillabas ipsas et litteras mandavimus in hac pagina TONSIS LITTERIS exarari[1].

## III. *Lettre de Grégoire IX, du 14 avril 1234*[2].

Dans cette lettre, Grégoire IX expose que le prévôt de l'église de Saint-Omer, au diocèse de Thérouanne, lui avait soumis un privilège de Calixte II, corrodé en beaucoup d'endroits, et dont il importait qu'une copie authentique fût exécutée dans des conditions qui lui assureraient autant de valeur qu'à l'original. La requête fut prise en considération : mais les officiers de la chancellerie, chargés de faire la copie, durent tracer en caractères tondus les mots ou les parties de mots qui ne se lisaient plus sur l'original et que le contexte et la connaissance des formules leur auraient permis de rétablir par conjecture ; ils devaient laisser en blanc les passages que la corrosion du parchemin avait fait disparaître de l'original. Le texte de cette lettre sera publié un peu plus loin, d'après l'expédition originale.

Tels sont les trois documents que nous connaissons jusqu'ici sur l'emploi des *litteræ tonsæ*, à la chancellerie pontificale, dans la première moitié du XIII^e siècle. Le second de ces documents, la

1. *Historiam Eccardi II, marchionis Misniæ, et in ea translationem sedis episcopalis Ciza Numburgum, publico examini sistunt præses Caspar Sagittarius... et respondens Philippus Bernhardus...* (Ienæ, 1680, in-4°), p. 17 et 18. — Auvray, *Les Registres de Grégoire IX*, t. I, p. 150, n° 246.

2. Auvray, *les Registres de Grégoire IX*, t. I, col. 1035, n° 1896.

lettre de Grégoire IX du 8 novembre 1228, pour l'église de Naumburg, a été citée par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*[1]. Suivant eux, les *litteræ tonsæ* s'opposent aux *litteræ barbatæ*, c'est-à-dire aux lettres « chargées de poils ou de points. » Cette explication a été adoptée par les continuateurs de Du Cange[2] : « *Littera tonsa barbatæ* opponitur, id est characteri variis acuminibus quasi pilis instructo. »

Marini[3] a connu les trois textes dans lesquels sont mentionnées les *litteræ tonsæ,* et il a constaté que, dans les registres originaux de Grégoire IX, les caractères employés pour distinguer les passages suppléés par conjecture sont ces « lettere assai piu grandi e di forma piuttosto majuscola che corsiva, ma molto manierata. »

Le D[r] Otto Posse ayant examiné dans les archives capitulaires de Naumburg l'original de la lettre de Grégoire IX du 8 novembre 1228, n'a pas manqué de faire remarquer que, sur cet original, les mots suppléés par conjecture dans la bulle de Jean XIX sont tracés en lettres capitales[4].

En parlant de ces mêmes caractères, le D[r] Harry Bresslau emploie l'expression « écriture majuscule[5]. »

M. Traube, qui parle d'après Posse et Bresslau des *tonsæ litteræ* des papes et qui les rattache aux *tonsæ litteræ* des anciens irlandais[6], y voit quelque chose comme une écriture dépourvue de crochets (*Nicht-Schnörkel-Schrift*)[7].

En dernier lieu, quand M. Lucien Auvray a publié, d'après le registre du Vatican, la lettre de Grégoire IX du 14 avril 1234[8],

1. T. II, p. 86, d'après la préface que Sim.-Fred. Hahn a mise en tête de sa dissertation intitulée *Diploma fundationis Bergensis ad Albim cœnobii* (Magdeb. et Lipsiæ, 1710, in-4°; à la Bibl. nat., M. 3283).

2. *Glossarium,* édit. Henschel, t. IV, p. 132.

3. *I papiri diplomatici*, p. 218, col. 1.

4. « Die Lücken würden mit Kapitale ergänzt » (*Codex diplom. Saxoniæ regiæ*, I, I, p. 62, note 399).

5. « In dem Transsumpt durch Majuskelschrift » (*Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, t. II, p. 454).

6. Voir ce que M. Traube dit (mémoire précité, p. 532-535) à propos d'un commentaire de l'*Ars major Donati,* composé à l'époque carolingienne, dans lequel, au cours d'une énumération des différents genres de lettres (*Genera litterarum*), on lit cette phrase : « Sunt et tunsæ quas Scotti in usu habent. »

7. Mémoire précité, p. 537.

8. *Les Registres de Grégoire IX*, t. I, col. 1035, pièce 1896.



où il rencontrait l'expression *tonsis litteris*, il a judicieusement ajouté en note que les mots auxquels cette dénomination s'applique sont « écrits dans le registre en caractères longs et étroits. »

Pour fixer définitivement les idées sur ce qu'on entendait par *litteræ tonsæ* à la chancellerie pontificale du temps d'Innocent III et de Grégoire IX, il m'a semblé nécessaire de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* la reproduction photographique d'une bulle originale renfermant des passages que le protocole annonce formellement comme écrits *tonsis litteris*.

J'ai demandé cet exemple à la lettre de Grégoire IX du 14 avril 1234 dont il a été ci-dessus question et dont l'existence aux archives de Saint-Omer avait été indiquée, en 1891, par M. Ulysse Robert[1].

On peut voir sur cette pièce, aux lignes 8-10, 14-18 et 20-25, les mots ou portions de mots que le notaire a restitués et qu'il a tracés en *litteræ tonsæ*.

Ces mots ou portions de mots sont imprimés en lettres capitales dans l'édition que je crois devoir insérer ici du vidimus des archives de Saint-Omer.

Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio.. preposito ecclesie Sancti Audomari, Morinensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Constitutus nuper in nostra presentia exhibitum nobis bone me||[2]morie Calixti pape, predecessoris nostri, privilegium, quod in multis ejus partibus vidimus esse corrosum, devote petisti ac suppliciter innovari. Nos autem, eodem diligenter inspecto, ne jus tuum et ecclesie || [3] tue contingeret deperire, illud de verbo ad verbum, quatenus colligi potuit, duximus presentibus annotandum, auctoritatem ei ex potestatis plenitudine tribuentes quam originale noscitur habuisse, supplen||[4]tes etiam in quibusdam dictionibus sillabas quasdam et litteras que verisimiliter conveniebant eisdem et in eo presumuntur cum fuit integrum extitisse, quas utique causa discretionis mandavimus in || [5]presenti pagina tonsis litteris exarari. Pro dictionibus vero et orationibus in quibus corrosum erat privilegium memoratum, quedam spatia vacua, ad majorem rei evidentiam, in presentibus litteris || [6] providimus dimittenda. Ceterum per innovationem hujusmodi nichil plus juris accrescere

1. *Bullaire du pape Calixte II*, t. II, p. 66, n° 316.

...adem cum placitatum fuerit

...ualibet consequentiq[ue] mobilia ipi ... ✠

...Taruenn ... in iuri... ecclasticta

... et ulterius ... Ego Calixtus catholice

...ille. ann... paginam tue innouationis. annota

...are presu... at. Lateran. xviii. kl. May.

Octauo . .

Phototypie BERTHAUD, Paris

LE



volumus tibi et eidem ecclesie quam vobis per sedem apostolicam sit indultum, cum per hoc conservare jus antiquum || [7] non novum tibi et ipsi ecclesie concedere intendamus. Tenor autem ipsius privilegii talis existit.

« Calixtus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Otgero Sancti Audomari, salutem et || [8] apostolicam benedictionem. COMMISSE nobis apostolice sedis auctoritas nos HORTATUR ut locis et personis ei tuitionis presidium impendere debeamus. Quamobrem, dilecte in Christo fili, Otgere pre||[9]posite, petitiones tuas clementer admittimus, et Sancti Audomari ecclesiam, que TIBI AUCTORE Deo a venerabili fratre nostro Johanne, Morinorum episcopo, commissa est, in qua videlicet venerandum ejus corpus re||[10]quiescere creditur, sub beati Petri et Romane ecclesie tutelam protectionemque suscipIMUS. Universa enim que in terris cultis et incultis, villis, mansis, pratis, aquis, aquarumque decursibus, molendinis, de||[11]cimis et altaribus ad eandem ecclesiam impresentiarum sunt vel in posterum fuerint pertinentia ei presentis decreti pagina confirmamus. In quibus hec propriis duximus nominibus annotanda : altare videlicet || [12] Sancti Martini, Sancte Aldegundis, Sancti Dionisii, Sancti Sepulchri, Sancte Crucis, Sancti Michaelis, altare de Escha cum tota villa, altare de Billech., altare de Alvrimgem, altare de Lampernessa, libere et absque obsonio preter || [13] duos solidos qui pro Sancti Martini ecclesia annis singulis in Cena Domini matrici Morinensi ecclesie persolventur. Item altare Adenkerka, altare de Ledersela, altare de Bullingesela, altare Rikespold, altare de || [14] Babembeca, altare de Arnuldi Capella, altare de Sutkerka, altare de Fleternes, cum decimis nove et veteris terre, altare de Sancti AudomARI ecclesia. Eidem quoque ecclesie teloneum ad eam pertinens confirmamus, et specialiter qua||[15]tuor denarios quos ipsius canonici in presentia donni Johannis, Morinorum episcopi, tricennali possessione se possedISSE legitime probaverunt, eo quod ejusdem loci burgenses illos ecclesie subtrahere nitebantur. Decernimus ergo ut nulli || [16] omnino hominum liceat eandem ecclesiam temere perturbare auT possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere vel quibuslibet temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum || [17] sustentatione et gubERNATIONE concessa sunt usibus omnimodis profutura, salvo nimirum episcopi jure ac debita reverentia. Porro in ecclesiis infra vel extra burgum ad Beati Audomari ecclesiam pertinentibus libere || [18] SEU vicarios, prout ejusdem ecclesie utilitas

rationabiliter poposcerit, immutare et decimas eorum de novis terris provenientes accipere. Malefactores vestros, si diocesanus episcopus justitiam de illis facere NEGLEXERit, || [19] secundo tertiove commonitos, excommunicare, eosque satisfacientes, salvo episcopi jure, absolvere, ita ut, cum sententia eadem nunciata eidem episcopo fuerit, ipse eam teneat et illorum terras ac familias, donec , a divi||[20]nis interdicat officiis. Sane Beati Audomari canonici, vicarii, scolares, clerici ceterique chorum frequentantes ad nullius nisi ad tuam justitiam respondebunt. Statuimus etiam ut HOMines vestros de ESCHA et Dalhem et || [21] Burchas et reliquis villis vestris nullus advocatorum, nullus principum CApiat vel distringat seu bona eorum diripiat vel aliquatenus manum in eos mittat ; et tunc tandem, cum placitatum fuerit,|| [22] non amplius quam tertium denarium de placito habeat ADvocatus. Obeunte preposito, nullus qualibet consanguinitatis sive alterius CEteris mobilibus ejus aliquid exigere vel auferre presumat, sed quecunque mobilia ipsius SUNT || [23] vel ecclesie dimittantur, vel juxta legitimum ejus arbitrium dispensenTUR.

Concedimus ut, cum Taruennam fueris in causam vocatus, si te ibidem vel in itiNERE inimicos habere persenseris, ire illuc minime compellaris. Si qua igitur in futurum ecclesiaSTICA || [24], nostre confirmationis et constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, officii sui periculo et ultioni ecclesiastice subjacebit, nisi post secundam vel tertiaM PResumptionem suam digna satisfactione correxerit.

Ego Calixtus catholice || [25] ECCLESie episcopus.

Datum Albe, per manum Hugonis, sancte Romane ecclesie subdiaconi, II nonas octobris, indictione I DOMINICe anno M° C° XXXIII°, pontificatus autem donni Calixti secundi pape anno IIII. »

Nulli ergo omnium hominum liceat hanc paginam nostre innovationis, annota||[26]tionis et concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Laterani, XVIII kalendas maii, || [27] pontificatus nostri anno octavo.

(*Au dos de la pièce, marque de l'enregistrement officiel de la lettre : un grand* R, *dans la panse duquel est inscrit le mot* Script.)

En jetant les yeux sur la reproduction phototypique ci-jointe[1], on constatera que la forme des caractères employés pour tracer les mots restitués en tout ou en partie est exactement la même que celle dont le notaire s'est servi à la première ligne pour écrire le nom du pape GREGORIVS, abstraction faite de l'initiale G dont l'intérieur et les bords sont surchargés d'ornements.

En résumé, nous pouvons dire que les *litteræ tonsæ* (lettres tondues ou rasées) sont des lettres étroites et très allongées, dépourvues de tout trait superflu, dont les unes peuvent se rattacher au système de l'écriture capitale ou onciale, les autres au système de la minuscule. C'est le genre de caractères qui a été employé à la première ligne des bulles solennelles à partir du XI[e] siècle et aussi dans beaucoup de diplômes impériaux ou royaux et dans plusieurs chartes de grands feudataires ou de prélats qui s'inspiraient des traditions de la chancellerie romaine.

L. Delisle.

1. Il est bon de faire remarquer qu'une main moderne a retouché quelques lettres de la bulle de Grégoire IX, et a ajouté des points sur plusieurs *i*.

# DIPLOME INÉDIT

DE

# PÉPIN Ier D'AQUITAINE

Le diplôme que nous publions est une confirmation de la donation faite par Louis le Pieux à l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy d'un terrain sis au Port-Saint-Père pour le déchargement des navires des moines. L'original de ce diplôme est perdu. Une copie en était conservée sous le numéro L dans le cartulaire de Micy rédigé au XIIIe siècle par ordre de l'abbé Adam. Ce cartulaire n'existe plus aujourd'hui, mais la Bibliothèque nationale en possède plusieurs extraits. C'est dans ces extraits que nous avons retrouvé les deux copies qui nous ont servi à établir le texte de l'acte.

Les deux copies comportent malheureusement une date et un nom de lieu estropiés. Une copie nous apprend que l'acte a été rédigé *Theouado*, *palatio nostro;* selon l'autre, l'acte a été rédigé *Theorado*. Je crois qu'il faut lire *Teotuado*, c'est-à-dire Doué (Maine-et-Loire).

Quant à la date, la voici telle que nous la donnent les deux copies :

1° « Datum... kalendas novembris, indictione XIIIa. »

2° « Dat. IX kal. novembris, indict. XIII. »

Or, deux diplômes émanant du roi Pépin Ier ont été précisément donnés à Doué, l'un « VII kal. novimbres[1] » et l'autre le 1er novembre[2] de l'année 835. Il est donc fort probable que notre diplôme a été également donné en 835. Un fait rend notre hypothèse indiscutable : l'indiction XIII convient parfaitement à l'année 835.

Voici le texte du diplôme avec l'indication des manuscrits et des variantes :

*A*. Original perdu.

1. Tardif, *Monuments historiques*, p. 89-90, n° 128.
2. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *preuves*, col. 191-193.

*B*. Cartulaire de Saint-Mesmin de Micy (aujourd'hui perdu), n° L, d'après *A* (XIIIe siècle).

*C*. Bibl. nat., ms. lat. 5420, fol. 64 v° (cop. de Gaignières), d'après *B*.

*D*. Bibl. nat., ms. Moreau 284, fol. 252, d'après *B*.

INDIQ. : Estiennot, *Antiquités du diocèse d'Orléans*, Bibl. nat., ms. lat. 12739, p. 311-312.

Pippinus gratia præordinante divinæ majestatis Aquitanorum rex. Omnibus episcopis, abbatibus, comitibus, missis, vicedominis, vicariis, villicis seu cunctis fidelibus nostris præsentibus scilicet et futuris[a] notum sit quia nos genitoris nostri auctoritatis[b] præceptum exequentes[c] monachis in monasterio Sancti Maximini quod est prope Aurelianum[d] situm consistentibus locum illum quem eis olim in portu Vitrariæ[1], in pago Erbadilico[2], super fluvium Taunuco[e][3] ad eorum exonerandas naves, sive ad suas quascumque fulciendas necessitates[f], per auctoritatis[g] genitoris nostri præceptum concessæ fuerunt[h], denique[i] nostræ largitatis munimine propter divinum amorem per hanc nostram auctoritatem[k] eis confirmanda concessimus...

Data[l] IX[m] kalendas novembris, indictione XIII, anno Christo propitio [XXII] imperii [domni Hludowici] serenissimi augusti [et XXI] regni nostri[n]. Actum Teotuado[4] palatio nostro[o], in Dei nomine feliciter. Amen.

Remarquons en terminant que le diplôme ne porte pas de souscription de chancellerie, mais que la suscription royale employée dans l'acte est commune aux diplômes émanant du clerc Isaac, qui rédigea les actes de la fin du règne de Pépin Ier.

René GIARD.

*a*) *Tout ce début de phrase* (*depuis* abbatibus) *manque dans D*. — *b*) authoritatis *C*. — *c*) sequentes *D*. — *d*) Aureliam *C*, Aurel. *D*. — *e*) Caunuco *C*, Tauruco *D*. — *f*) *Ce membre de phrase manque dans D*. — *g*) authoritatis *C*. — *h*) fuerint *D*. — *i*) deinceps *C*, deinique *D*. — *k*) authoritatem *C*. — *l*) datum *C*, dat. *D*. — *m*) *Manque dans C*. — *n*) anno Christo propitio imperii Pipini serenissimi augusti regis nostri *CD*. — *o*) Theouado palatio nostro *C*, Theorado palatio nostro *D*.

1. Le Port-Saint-Père (Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. du Pellerin).
2. L'Herbauge.
3. Le Tenu ou Achenau.
4. Doué (Maine-et-Loire, arr. de Saumur).

# BIBLIOGRAPHIE.

*Histoire illustrée de la France*. T. II : *la Gaule romaine*, par le vicomte DE CAIX et Albert LACROIX. Paris, P. Ollendorff, 1901. In-8°, 372 pages.

Il y a quelque temps, j'ai signalé ici même l'apparition du tome I de cette nouvelle *Histoire illustrée de la France*, en exprimant le vœu que les auteurs continuent une publication aussi pleine d'attraits et en même temps si hérissée de difficultés. Ce deuxième volume est venu démontrer qu'ils poursuivent leur but sans relâche et qu'ils font leurs efforts pour améliorer constamment leur œuvre. Il y a certainement progrès dans le choix des illustrations, qui ont de plus en plus un caractère documentaire; cependant, on ne doit pas encore se tenir pour entièrement satisfait. Il y a de vieux bois qui auraient dû être résolument mis de côté, tellement ils sont peu exacts. Je ne citerai pour exemple que ceux qui représentent les beaux monuments de Saint-Remy, en Provence; il est vraiment dommage qu'on n'ait pas eu recours à de meilleurs clichés.

Pour le texte, qui se rapproche davantage de nos études que celui du volume précédent, il faut toujours se rappeler que nous avons affaire ici à un ouvrage de vulgarisation. Le récit est vivant et limpide; les faits sont bien classés et exposés avec suffisamment de précision et de détails. Il est vrai qu'on y trouvera peut-être moins d'idées neuves que dans le tome I. La faute n'en est pas aux auteurs, qui ont eu à traiter un sujet maintes fois exploré. C'est déjà un grand mérite pour eux d'avoir su éviter la banalité et retenir l'attention.

Reconnaissons encore un avantage : la table analytique qui clôt chaque volume. Elle est assez développée pour rendre les recherches très commodes.

L.-H. LABANDE.

*Charles de Valois (1270-1325)*, par Joseph PETIT, archiviste aux Archives nationales, docteur ès lettres. Paris, Alphonse Picard et fils, 1900. In-8°, XXIV-423 pages.

M. Joseph Petit vient de publier la thèse qui lui a valu le diplôme

d'archiviste paléographe en 1898. Il avait eu l'heureuse inspiration de choisir pour sujet l'un des plus curieux personnages du commencement du XIVe s., candidat malheureux à plusieurs trônes, et dont l'exemple fâcheux ne découragea pas les ambitions d'un de ses descendants.

Du moins, Charles de Valois sut y renoncer à temps, et il semble qu'ayant tout bien considéré il ne regretta pas l'échec de ses combinaisons. M. J. Petit a suivi son héros pas à pas, avec une rigueur de témoin qui, naturellement, engendre un peu de monotonie, si difficile, d'ailleurs, à éviter en ce genre de travail; mais, peut-être, eût-il pu mieux dégager le rôle de son personnage, qui se perd un peu dans le détail des faits historiques du temps. Enfin, M. J. Petit a sans doute relevé l'essentiel de ce qui intéressait Charles de Valois dans les recueils étrangers, et les archives étrangères ont été fructueusement consultées par lui.

J'ai dit que Charles de Valois avait eu le bon esprit de ne pas s'entêter à la poursuite de sa royauté « du vent, » selon le mot plaisant de Muntaner. M. J. Petit a cherché quelle a pu être la part d'influence du prince dans le gouvernement de Philippe le Bel. Évidemment, le roi avait une sincère affection pour son frère; il paraît bien, cependant, que l'influence du comte de Valois ne modifiait que bien lentement les vues de son aîné. C'est surtout sous le règne de Louis X que Charles de Valois passe au premier plan et manifeste son autorité par le procès d'Enguerrand de Marigny. M. J. Petit est résolument hostile à ce personnage et sa sévérité fait honneur à sa conception des devoirs qui incombent aux délégataires de l'autorité publique; mais il reconnaîtra que tout gouvernement deviendrait impossible s'il fallait pendre les concussionnaires; ils sont trop. C'est donc aller un peu loin, et il paraît bien que M. J. Petit s'en est, après coup, rendu compte, car, après avoir justifié l'exécution d'Enguerrand de Marigny, il signale aussitôt que, à son lit de mort, Charles de Valois « se repentit » de son rôle, que Louis X fit de même, que Philippe V « innocenta le condamné, » qu'Enguerrand « lui-même fut réhabilité. » Que conclure de tout cela, sinon que personne ne croyait plus, à ce moment-là, à la culpabilité de Marigny? Et pourquoi M. Petit serait-il plus sévère que les juges repentants[1] ?

Il y a un autre point sur lequel je ne suis pas bien d'accord avec M. Petit. Il s'agit de l'attitude de Charles de Valois vis-à-vis des ligues de seigneurs, formées à la fin du règne de Philippe le Bel, et qui

1. Je ne puis que recommander à M. Petit de ne pas s'obstiner à la défense d'un homme qui « s'est vengé d'ennemis qui n'auraient pas plus que lui reculé devant un assassinat juridique, » et il reconnaîtra sûrement qu'on n'a jamais le droit de sacrifier « quelques hommes à l'opinion publique, » fût-ce pour ne rien abandonner « des principes d'ordre et de progrès ! »



agitèrent le royaume sous le règne de Louis X. M. J. Petit veut que son héros ait été nettement du parti du roi contre les ligues : or, il n'étaie son opinion sur ce sujet que par des raisonnements et, en vérité, il y a des chroniques qui lui donnent tort. J'entends bien que ces chroniques font allusion, non pas à un effort du prince en faveur des ligues de l'Artois, mais bien plutôt à une neutralité bienveillante, fruit d'une démarche déférente des ligueurs auprès de lui. Mais rien n'empêche qu'il n'ait été porté à considérer d'un œil indulgent les ligueurs qui persécutaient la comtesse Mahaut d'Artois, et avec sévérité ceux qui s'avisaient de soulever l'Anjou et le Maine. La logique n'est pas une qualité répandue. Et il faut que je sois bien près de la vérité, puisqu'à l'avènement de Philippe V, M. J. Petit reconnait que, par crainte des ligues d'Anjou, Charles de Valois « était retenu dans l'union avec le roi..., mais, d'autre part, voyant le roi faible..., il voulait vendre cet appui. »

Son autorité grandit encore sous le règne de Charles IV le Bel, quand il lui reprit fantaisie de négocier un nouveau projet de croisade. N'était-ce pas pour Charles de Valois un prétexte à extorquer de l'argent, chose que, de l'aveu de M. J. Petit, il « désirait par dessus tout ? »

A l'occasion de la campagne de l'été 1324 en Gascogne, laquelle fut dirigée par Charles de Valois, M. J. Petit, qui a fait plusieurs emprunts, déjà connus d'ailleurs, à un journal du Trésor, a pensé que le mot « artilleria, » à cette date, désignait ce que nous appelons aujourd'hui « l'artillerie, encore dans l'enfance. » En est-il bien sûr?

Peu après cette expédition, Charles de Valois mourait, le 16 décembre 1325, presque au moment où ce candidat, décidément malheureux, à une royauté, aurait pu recueillir l'héritage de Charles IV le Bel.

M. J. Petit a joint à la biographie qu'il a tracée des appendices bien utiles sur les goûts de son personnage, sur sa famille et ses enfants, sur sa maison et son administration domaniale, ses relations avec ses sujets et ses finances. Peut-être s'est-il fait quelques illusions sur ses goûts d'art; mais qui ne voit d'un œil indulgent un personnage de la vie duquel on s'est imprégné pendant quelques années? Et puis Charles de Valois n'a-t-il pas été le chef de la lignée où l'on compte le plus d'amateurs remarquables de leur temps? On aurait sans doute mauvaise grâce à lui dénier une qualité si merveilleusement déclarée chez la plupart de ses héritiers.

Dans le chapitre consacré aux relations de Charles de Valois et de ses sujets, j'ai noté qu'un clerc du prince répondit à un official qui l'avertissait de réparer ses torts, le mot : « Tront, » qui valut une excommunication au coupable. Ceci m'a remis en mémoire la réplique attribuée à Louis le Gros en réponse à un message comminatoire de l'empereur Henri V; cette réplique est « Tprwrut Aleman, » et M. Luchaire a jugé que le sens de cette réplique « n'est pas très clair. » On

a prêté à Philippe le Bel la même réponse à un message du roi des Romains Adolphe; Philippe le Bel aurait écrit ces seuls mots : « Trout Alemant[1] » ou « Troup Alemant[2], » ce qui indique sans doute qu'il faut lire *Trout* et non *Tront*[3].

Il faut pourtant bien trouver à ce mot un sens. Oserai-je proposer d'y voir l'onomatopée d'un fâcheux accident?

J'ai hâte de fuir ces choses, et avant de terminer je voudrais signaler quelques petites corrections à M. J. Petit pour lui montrer que j'ai lu attentivement son livre. Je ne crois pas, par exemple, qu'il faille écrire Ryons (p. 28), qui s'écrit *Rioms* (Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac); à plus forte raison faut-il imprimer : *Podensac* (Ibid., chef-lieu de cant.) et non Podency (p. 29); *Talmont* et non Tallemant (p. 240); *Champtocé* plutôt que Chantocé (p. 276). Qu'est-ce que Veneschieles (p. 286)? Est-ce *Venizel* (Aisne, arr. et cant. de Soissons)? Enfin, il me semble qu'il eût mieux valu laisser à M. J. Labarte l'erreur qui, dans l'*Inventaire du mobilier de Charles V* (p. 181, note 1), lui a fait identifier « madame d'Artoys » avec la veuve de Robert d'Artois (p. 245 et note 3)[4].

Comme on le voit, ce sont de bien petits défauts. Il reste que ce livre est intéressant, et je ne crois pas qu'on puisse contester que M. Joseph Petit ait épuisé la matière.

H. MORANVILLÉ.

*La Politique pontificale et le retour du saint-siège à Rome en 1370*, par Léon MIROT. Paris, Émile Bouillon, 1899. In-8°.

C'est avec le pontificat de Grégoire XI que se termine cet exil de la papauté sur les bords du Rhône, que l'on a comparé, non sans quelque exagération, à la captivité de Babylone. A la suite de quelles circonstances ce pape fut-il amené à quitter Avignon et à rompre avec une tradition qui remontait aux temps de Clément V et de Philippe le Bel? Comment put-il surmonter tous les obstacles qui s'opposaient à l'exécution d'un tel projet? Dans quelles conditions matérielles cet exode de la cour romaine depuis le Comtat-Venaissin jusqu'au tombeau de saint

1. P. 309.
2. *Chronographia regum Francorum*, t. I, p. 46.
3. *Grandes chroniques*, t. V, p. 111.
4. Que M. J. Petit me pardonne, mais dans ses notes il abuse des indications abrégées, et quelles abréviations! Ainsi, B. E. C. indique la Bibliothèque de l'École des chartes; *Reg.* désigne les Registres des papes publiés par l'École française de Rome; enfin il faut savoir que R. D. veut dire : Arch. nat., J 164B, n° 58 *bis*. Je comprends qu'on allège la longueur de certains titres, si on y tient; mais vraiment plus d'un lecteur, malgré la liste des abréviations, demeurera surpris par quelques-unes d'entre elles.



Pierre s'effectua-t-il? C'est à ces questions complexes que répond le livre publié par notre confrère M. Léon Mirot dont nous venons un peu tardivement rendre compte aujourd'hui.

Il convient de remarquer tout d'abord avec l'auteur qu'aucun des pontifes qui régnèrent à Avignon ne considéra comme définitif l'établissement de la papauté dans cette ville. Tous, bien que Français d'origine, quoique entourés d'une cour presque exclusivement française, ont envisagé l'hypothèse d'un retour en Italie : ils sont toujours *les pontifes romains*. Mais les uns et les autres se laissent dominer par les circonstances et subissent à des degrés divers l'influence de tous ceux qui ont intérêt à les retenir sur les bords du Rhône. Les troubles qui agitent la péninsule, la turbulence de l'aristocratie romaine, l'insoumission du peuple, l'état de révolte et d'anarchie auquel est en proie l'ancien domaine ecclésiastique semblent, d'ailleurs, des raisons valables pour le maintien du saint-siège à Avignon. Pendant la première partie du xiv^e^ siècle, la papauté n'est plus, à vrai dire, une puissance italienne. Avec le pontificat d'Innocent VI, cette situation changea : quand le cardinal Gil Alvarez Carrillo de Albornoz eut, au prix d'efforts persévérants, reconstitué en Italie la puissance temporelle de l'Église, le prétexte qui servait depuis longtemps à retenir en France le pape et sa cour n'avait plus aucune valeur. Bien plus, les sujets du saint-siège appelaient de tous leurs vœux le retour du pontife qui, croyaient-ils, les délivrerait de la tyrannie et des spoliations d'administrateurs peu scrupuleux, et, sous peine de perdre en un jour tout le fruit de l'activité guerrière et diplomatique de Albornoz, il fallait se rendre à des désirs pressants, presque menaçants. En outre, il était impossible que les papes ne se rendissent pas compte que leur ascendant moral, que leur autorité universelle s'affaiblissaient en Europe depuis qu'ils résidaient en France et qu'ils passaient, à tort ou à raison, pour subir trop aisément l'influence d'un Philippe VI ou d'un Charles V. C'est ce qu'Urbain V avait compris quand il partit, en 1367, pour Rome; mais il n'eut pas la force de persévérer dans son dessein, et les difficultés qu'il rencontra aux bords du Tibre lui semblant insurmontables, il revint à Avignon. Six ans après sa mort, son successeur, Grégoire XI, pressé par les circonstances, en dépit de tous les obstacles, prenait à son tour le chemin de l'Italie, s'installait à Rome et y mourait. Avec lui, la papauté avait repris possession de sa résidence traditionnelle et toute son histoire devait se ressentir de la résolution qu'il avait formée et menée jusqu'à complète exécution. Possédant dans la péninsule de vastes domaines, elle allait être mêlée plus intimement à la politique. Il était à craindre que tous ses soins n'y fussent absorbés et que le souverain temporel ne fît tort au chef de l'Église universelle. Du moins, cette éventualité fâcheuse ne se réalisa-t-elle pas immédiatement. Le grand schisme, qui survint après la mort de

Grégoire XI, détourna pour un temps l'attention de ses successeurs sur des questions qui touchaient essentiellement aux intérêts spirituels de l'Église; ce fut seulement à la fin du siècle suivant qu'avec des pontifes tels que Sixte IV ou Innocent VIII, par exemple, on vit les maux qui découlaient fatalement de la possession par le pape de vastes États en Italie, sans parler des excès du népotisme sous un Alexandre VI ou un Léon X. Il n'en est pas moins certain que, si le souverain pontife était resté en France, on serait arrivé peu à peu à la constitution d'une série d'églises nationales et que l'unité eût été à jamais rompue. En rentrant à Rome, malgré toutes les difficultés qui se dressaient devant lui, Grégoire XI a donc bien mérité de l'Église, et l'on devait, à cet égard, lui rendre pleine justice. C'est ce que M. Léon Mirot a fait très complètement en nous exposant dans une première partie les rapports du pape avec l'Italie, sa lutte contre les Visconti, puis contre Florence, qui, craignant le voisinage d'un État ecclésiastique puissant, essaya, non sans des succès partiels, de soulever les sujets du saint-siège que les administrateurs étrangers au pays pressuraient sans ménagement; dans une seconde partie, nous voyons les projets de retour du pape de 1371 à 1376, les encouragements qu'il reçoit de sainte Brigitte et de sainte Catherine de Sienne, les efforts que tente le duc d'Anjou pour le retenir à Avignon, et enfin, la résolution une fois prise, la manière dont le voyage s'effectua. Dans un copieux appendice, l'auteur s'est servi des registres si précieux des *Introitus et Exitus* pour nous faire connaître une quantité de détails intéressants sur les conditions matérielles du retour de Grégoire XI, du transport de la cour et de tous les services du palais apostolique, sur l'itinéraire suivi et les travaux que l'on exécuta tant à Ostie qu'au Vatican pour recevoir le pontife à son arrivée. Ajoutons qu'une table alphabétique très complète des noms propres termine le volume. L'ouvrage de M. Léon Mirot, écrit avec précision et clarté, ne laisse rien à désirer, semble-t-il, au point de vue de la richesse de l'information, puisque, outre les séries de documents conservées au Vatican qui pouvaient éclairer son sujet, l'auteur a exploré les archives de Sienne, de Venise et de Florence.

Georges DAUMET.

*Philippe le Hardi, duc de Bourgogne*, par J.-J. VERNIER. I : *Son mariage avec Marguerite de Flandre, en 1369*. Lille, L. Danel, 1899. In-8°, 47 pages. (Extrait du t. XXII du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*.) — II : *Sa vie intime pendant sa jeunesse, ses qualités et ses défauts, ses goûts et ses habitudes*. Troyes, P. Nonel, 1900. In-8°, 37 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LXIII, 1899.)

Ce sont là deux chapitres, et non des moins importants, de la thèse

que notre confrère J.-J. Vernier présenta jadis à l'École des chartes. Ils témoignent tous les deux de recherches étendues dans différents dépôts d'archives et d'une connaissance exacte des milieux dans lesquels a vécu le duc Philippe le Hardi. Peut-être, pour pénétrer plus avant dans la psychologie de son personnage, M. Vernier aurait-il pu encore recueillir sur la seconde partie de son existence des documents, qui expliqueraient certains côtés de son caractère, donneraient leur valeur à quelques traits de sa jeunesse et compléteraient sa physionomie. Cette objection n'enlève, d'ailleurs, rien de l'agrément que l'on éprouve à lire les pages où, à l'aide de très nombreuses pièces d'archives, notre confrère a loué, comme il convenait, la générosité, la charité, la piété de son héros, son amour de la justice et sa bravoure, où il a rappelé son goût pour le luxe, les fêtes, les jeux et la chasse, sa prodigalité et son imprévoyance. Quelques notes sur les enfants du duc terminent cet intéressant opuscule.

Les négociations pour son mariage avec Marguerite de Flandre, déjà en partie connues par quelques publications antérieures, notamment par celle de notre confrère Prou (*Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France*), n'avaient cependant jamais été racontées avec autant de détails et surtout avec autant de précision. Elles furent particulièrement difficiles, et peu s'en fallut que les vastes domaines de l'héritière de Louis de Mâle ne fussent annexés aux possessions des Anglais sur le continent. L'union de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre équivalait pour la France à une grande victoire ; on la dut surtout au pape Urbain V et au roi Charles V. Mais, si elle empêcha de grands malheurs et si elle eut immédiatement les plus heureux effets, ce ne fut pas, hélas, pour longtemps, et un jour viendra où la puissance des ducs de Bourgogne fera courir à notre pays les plus grands dangers. Un tel événement, si gros de conséquences, méritait donc les pages fortement documentées que M. J.-J. Vernier lui a consacrées.

L.-H. Labande.

*Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1899*, rédigé sous la direction de G. Brière et P. Caron, et publié par la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Deuxième année. Paris, 1901. 1 vol. in-8°, xxx-230 pages.

Je suis heureux de présenter aux lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* le t. II de cet excellent « Répertoire » annuel. Le t. I paraissait bien conçu, exécuté avec soin. Celui-ci est meilleur encore, et il y a des raisons d'espérer que l'entreprise ainsi commencée sera, grâce au concours de bonnes volontés persévérantes et disciplinées, continuée pendant longtemps.

On connaît le cadre de classement du « Répertoire » de MM. Brière et Caron : Histoire par époques (généralités, époque moderne, époque contemporaine). Histoire militaire. Histoire religieuse. Histoire économique et sociale. Histoire de l'art. Histoire locale et généalogique.

Les améliorations suivantes (par rapport au t. I) ont été réalisées dans le t. II : le champ des dépouillements a été fort étendu (543 revues au lieu de 400; 3,638 articles au lieu de 2,017); la période 1871-1900 a été comprise pour la première fois dans le cadre de classement; la disposition typographique a été modifiée, en vue de la rendre plus commode et plus claire.

MM. Brière et Caron ne manqueront point de perfectionner leur œuvre d'année en année, et ils seront sans doute amenés, — tout le monde doit le souhaiter, — à compléter leur Bibliographie courante de l'histoire moderne de la France par une Bibliographie rétrospective (choisie) des ouvrages parus au XIX[e] siècle sur cette matière. Ils auront ainsi la satisfaction d'avoir muni les nouvelles générations d'étudiants et d'érudits d'un instrument de travail dont le défaut s'est fait vivement sentir depuis que les études relatives à l'histoire nationale, de la Renaissance jusqu'à nos jours, attirent autant, sinon plus, d'intelligences que les études relatives au moyen âge.

Les directeurs du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* se sont heurtés à quelques difficultés inévitables. La plus grave est qu'une foule d'ouvrages traitent de l'histoire des localités ou des institutions à la fois pendant et après le moyen âge, avant et pendant l'époque moderne. Mais MM. Brière et Caron ne citent jamais un écrit d'après son titre seulement, sans l'avoir lu ou parcouru; ils sont ainsi en mesure de joindre à l'énoncé des titres « des éclaircissements succints » et de n'indiquer que les ouvrages généraux dont la partie relative à l'histoire moderne mérite considération.

La production annuelle sur l'histoire locale est trop abondante pour qu'ils l'enregistrent tout entière, et ils renvoient avec raison pour tout ce qui concerne l'histoire parisienne à la Bibliographie spéciale publiée depuis 1897 par A. Vidier dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*. Mais on peut regretter qu'ils n'aient pas donné, en tête de leur section « Histoire locale » (p. 161), la liste de toutes les Bibliographies annuelles d'histoire locale qui ont le même caractère que celle de Vidier. Ils en ont, à la vérité, signalé quelques-unes au § 2 de leur section « Généralités, » sous les n[os] 35, 57 et suiv.; mais *non erat hic locus,* d'autant plus que c'est bien en tête de leur section « Histoire de l'art » (p. 142) qu'ils ont fait figurer les Bibliographies annuelles d'histoire de l'art. A leur place, je pourvoirais chaque section d'un § « Bibliographie » (comme la section « Histoire de l'art » en est dès maintenant pourvue), aux dépens du § « Bibliographies » de la section

« Généralités » (p. 3-4). Ce dernier paragraphe, où des ouvrages assez disparates sont énumérés sans ordre, laisse, du reste, à désirer[1].

Ch.-V. L.

*Francastel et ses environs à travers les siècles*, par Richard Cordier. Beauvais, impr. du *Moniteur de l'Oise*, 1900. In-8°, 70 pages.

La monographie de Francastel, village du canton de Crèvecœur-le-Grand et de l'arrondissement de Clermont (Oise), pouvait certes constituer une brochure attrayante. Les documents archéologiques et les pièces d'archives ne manquent pas, même pour une période reculée. Ainsi, il existe des chartes de 1184 et 1198 concernant les terres de la Maison-Dieu de Beauvais sur ce territoire. La seigneurie a également appartenu à des personnages de marque, tels que les Sully et les Béthune. Il aurait été facile d'établir, au moins pour les derniers siècles, une liste chronologique des seigneurs et d'écrire quelques notes biographiques sur chacun d'eux.

Malheureusement, M. Richard Cordier n'a pas su tirer parti de son sujet. Il ne connaît d'ailleurs que très imparfaitement les sources; ses recherches ne sont pas étendues; ses connaissances en histoire générale sont aussi fort restreintes et pas toujours exactes (parler au XIIIe siècle des frères de Saint-Jean de Dieu!); enfin, il semble avoir pris plaisir à composer son récit avec la plus grande fantaisie et le plus beau désordre. Il s'en rend bien compte lui-même et s'en excuse : il eût mieux valu s'en corriger. On rencontre cependant dans son opuscule quelques pièces curieuses sur l'époque révolutionnaire.

L.-H. Labande.

Abbé F. Uzureau. *Anciens collèges de la province d'Anjou. Les exercices publics et les distributions de prix à la fin du XVIIIe siècle.* Angers, J. Siraudeau, 1901. In-8°, 42 pages. (Extrait de l'*Anjou historique.*)

— *Un collège de province au XVIIIe siècle : Baupréau.* Angers, Schmit et Siraudeau, 1900. In-4°, 24 pages.

— *Mémoires d'un maire d'Angers, François Grandet, conseiller au présidial.* Angers, J. Siraudeau, 1901. In-8°, 50 pages. (Extrait de l'*Anjou historique.*)

La première de ces brochures, relative aux exercices littéraires bien connus par ailleurs et aux distributions de prix dans les six collèges

1. Pourquoi, par exemple, citer les rapports au préfet de quelques archivistes départementaux (nos 37, 48, 54)? Tous les archivistes départementaux rédigent, chaque année, des rapports analogues. Les auteurs du *Répertoire*

d'Angers, Saumur, Baupréau, Château-Gontier, Beaufort et la Flèche, est un recueil des comptes rendus de ces sortes de cérémonies parus dans le journal des *Affiches d'Angers,* de 1773 à 1791. Ils sont curieux, surtout les derniers, comme caractéristiques de l'esprit qui régnait dans ces maisons d'enseignement secondaire.

Le collège de Beaupréau, dont le nom vient d'être prononcé, était une fondation sulpicienne des premières années du xviii[e] siècle. Il vécut sans trop de difficultés, sauf de temps à autre quelques querelles avec le curé de la paroisse à cause de l'exercice des droits spirituels, jusqu'au moment où la Révolution en vint disperser maîtres et élèves. M. Uzureau s'est donné pour but de faire connaître une certaine quantité de documents sur cette institution; mais on regrette de ne pas trouver dans sa publication plus de détails sur le régime intérieur de l'établissement, sur le nombre des élèves, leurs programmes d'études, les rapports du collège avec l'Université voisine, etc.

Plus importants à un autre point de vue sont les mémoires de François Grandet, conseiller au présidial d'Angers, qui ont été composés vers l'année 1707. C'est la relation des principales affaires auxquelles s'est trouvé mêlé ce personnage ou plutôt dans lesquelles il a joué un premier rôle. Ayant le privilège d'avoir à Versailles de hauts protecteurs, il obtenait facilement ses entrées à la cour et utilisait avec intelligence ses relations. Il faut voir avec quelle souplesse et quelle habileté il mena les négociations relatives au maintien des directeurs du séminaire d'Angers contre les Jansénistes, qui avaient gagné à leur cause l'évêque lui-même, frère du grand Arnauld, — à la reconnaissance du privilège de la robe rouge pour la compagnie du présidial, — à l'établissement de l'Académie des belles-lettres en la même ville. Ce sont là autant de petits chapitres amusants, en même temps que des documents d'ordre général : ils montrent en effet de quelle façon se traitaient à la cour les affaires provinciales et avec quelle attention Louis XIV suivait tous les détails de l'administration de son royaume.

L.-H. Labande.

Philippe Lauzun. *La Société académique d'Agen (1776-1900).* Paris, A. Picard et fils, 1900. In-8°, xviii-355 pages.

Voici la monographie d'une société savante de province qui serait à proposer comme modèle. Composée et écrite sans prétention, elle est un raccourci de l'histoire de la vie intellectuelle dans la capitale de l'Agenais depuis le dernier quart du xviii[e] siècle jusqu'à nos jours. La

n'indiquent-ils que ceux qui ont été tirés à part? Mais cela ne se justifierait guère. Ou n'indiquent-ils que « les plus intéressants? » Encore faudrait-il mentionner ce qui en fait l'intérêt.

lecture en est attrayante, et je félicite sincèrement son auteur de s'être aussi bien acquitté de sa tâche.

La Société académique d'Agen a subi de nombreuses vicissitudes depuis le jour où elle prit naissance dans le salon de Claude Lamouroux et où elle compta pour adeptes des hommes comme le comte de Lacépède, Boudon de Saint-Amans, Lafont de Cujula, le comte de Cessac et l'abbé Paganel. Supprimée par la Révolution, elle sut renaître de ses cendres, dès l'an VI, avec le titre protecteur de Société libre d'agriculture. Depuis, même lorsque le zèle de ses membres sembla le plus se ralentir, elle a réussi à se maintenir et à assurer sa vitalité. Elle a même mérité de prendre une place d'honneur dans la ville d'Agen, de gagner et de conserver la faveur des assemblées départementales. Heureux pays! J'en connais, que je devrais bien nommer, où de pareilles compagnies, malgré les plus louables efforts, sont beaucoup moins bien traitées et ont à se défendre contre une indifférence des plus pénibles.

Il est vrai que l'Académie d'Agen a produit d'excellents travaux. Ses annales et les mémoires de ses membres forment actuellement vingt-trois volumes publiés de 1804 à 1900 et remplissent encore depuis 1874 les pages de la *Revue de l'Agenais*. Elle a eu aussi la chance de posséder des secrétaires perpétuels très dévoués, en qui elle s'est successivement incarnée. Les figures de Boudon de Saint-Amans, Antoine Bartayrès et Adolphe Mazen, crayonnées par M. L., sont des plus attachantes. Aujourd'hui, c'est notre confrère M. Tholin qui exerce cet honorable emploi, que lui ont valu ses nombreuses et estimées publications d'histoire et d'archéologie.

L.-H. LABANDE.

*Cartulaires du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch,* publiés, pour la Société historique de Gascogne, par C. LACAVE LA PLAGNE BARRIS. Paris et Auch, 1899. In-8°, XI-361 pages. (*Archives historiques de la Gascogne*, 13e année.)

La commission des archives historiques de la Gascogne, par la main d'un de ses membres, M. Lacave La Plagne Barris, a rendu un véritable service aux études historiques en publiant les cartulaires de Sainte-Marie d'Auch. Ce n'est pas qu'ils fussent tout à fait inconnus, puisqu'ils avaient servi au XVIIIe siècle à établir la généalogie de la maison de Montesquiou-Fezensac et que quelques-uns de leurs actes les plus importants avaient été publiés, avec plus ou moins d'exactitude il est vrai, dans la *Gallia christiana,* dans les ouvrages de Montgaillard, de D. Brugèles et de Chérin. On a la preuve que ces cartulaires avaient été envoyés à Paris en 1784, puis ils disparurent, et c'est il y a une vingtaine d'années seulement que M. le marquis d'Ar-

camon les a retrouvés dans son château et les a offerts aux archives départementales du Gers.

L'éditeur les décrit suffisamment pour que nous puissions nous en faire une idée; toutefois, à défaut de fac-similés qui auraient été fort utiles, nous sommes obligés de nous en rapporter, quant à leur date, à son appréciation, qu'il appuie sur le témoignage de notre confrère M. Parfouru, ancien archiviste du département du Gers.

Le premier et le plus ancien des trois cartulaires, dit le *Cartulaire noir*, est un registre en parchemin de 199 folios, relié en bois. L'écriture est une belle minuscule du XIII<sup>e</sup> siècle. Il comprend 199 chartes, dont les 122 premières ont un numérotage ancien et sont suivies d'une table ancienne. Les actes vont de 920 à 1256.

Le premier *Cartulaire blanc* est également un registre sur parchemin, qui se composait originairement de 121 folios, mais qui n'en compte plus que 85 et qui de plus a été fort gâté et est devenu presque illisible par suite de l'emploi d'un liquide pour faire revivre l'écriture. C'est une copie du *Cartulaire noir* qui renferme quelques pièces manquant au premier et que l'éditeur a insérées à leurs places.

Le second *Cartulaire blanc* est un manuscrit sur parchemin de 49 folios, assez bien conservé, quoique ayant subi comme le précédent une expérience chimique. Il offre, en outre, cette particularité qu'en beaucoup d'endroits le parchemin a été lavé et gratté afin d'effacer les anciens caractères pour transcrire les chartes, sans inspirer cependant à l'éditeur aucune idée de fraude ou de supercherie. Il renferme 82 chartes transcrites d'une seule main, sans ordre ni numérotage. (Elles ont été numérotées récemment par M. Parfouru.) L'écriture est une minuscule gothique assez allongée, du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Les actes vont de 1080 à 1276, quatre seulement sont du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle; les autres appartiennent au XIII<sup>e</sup> siècle. Dix-sept sont rédigés en langue gasconne.

Le nombre total des actes des trois cartulaires se trouve réduit à 258, le premier *Cartulaire blanc* n'étant qu'une reproduction du *Cartulaire noir* et plusieurs actes étant transcrits en double.

On n'attend pas de nous une analyse complète de ces cartulaires. Nous tâcherons de donner une idée de leur composition et de leur rédaction, en commençant par le *Cartulaire noir*. Disons d'abord que les actes ont reçu des éditeurs des dates approximatives la plupart du temps, ainsi qu'un sommaire en français qui suit l'ancien titre latin. Le premier cartulaire débute par une liste peu authentique des archevêques d'Auch, depuis saint Cérase, fondateur de cette église, jusqu'à Philippe d'Alençon. Après quelques actes relatifs à la généalogie des ducs héréditaires de Gascogne (n<sup>os</sup> II à V), les chartes se succèdent sans ordre apparent, mais ce sont plutôt des notices, des résumés que des actes entiers; les formules sont souvent supprimées; les faits sont

exposés sous la forme narrative, et les dates manquent la plupart du temps. Nous signalerons parmi les plus intéressantes le nº LXXI, par lequel trois frères, du lieu de Sainte-Christie, renoncent à leurs prétentions sur une terre, à la suite d'un duel judiciaire; une longue notice (nº CXXXIV) sur un prétendu voyage de Clovis à Auch à son retour de Bordeaux après la bataille de Vouillé, avec la donation par ce prince à Sainte-Marie d'Auch de la ville de Vic-Fezensac; sous le nº CXLVII, une addition de 1371, renfermant la vie d'Arnaud-Aubert, neveu du pape Innocent VI et archevêque d'Auch; enfin, sous le nº CLX, on trouve la généalogie de la famille de Montesquiou d'après le cartulaire.

Le nº LXXVII rapporte assez longuement, sous forme de notice, la chronique de l'église d'Auch au temps de Clovis, les donations de ce prince, la fondation et la dotation du monastère de Saint-Orens par Bernard Le Louche, les sépultures qui y furent faites et les envahissements commis par les religieux de ce monastère. La contre-partie de ces récits se trouve dans treize chartes (nºs CLXI-CLXXIV) qui sont transcrites dans un cahier en parchemin de 16 folios, de même format que le cartulaire dans lequel ils ont été insérés et qui paraissent avoir été détachés d'un cartulaire du prieuré de Saint-Orens. La querelle des chanoines de la cathédrale et des moines de Saint-Orens au sujet des cimetières et des droits de sépulture est célèbre dans l'histoire de Gascogne. Nous n'entrerons pas dans le fond de ce débat qui dura plusieurs siècles et au cours duquel les moines furent soutenus par les papes. Nous voudrions seulement examiner quelques chartes du cartulaire adressées aux abbés de Cluny, auxquels le monastère de Saint-Orens d'Auch avait été donné en 1068 par Aiméry II, comte de Fezensac (*Chartes de Cluny*, nº 3414).

Le nº CLXI résume la question au point de vue des moines de Saint-Orens, mais il renferme de nombreuses erreurs relevées par l'éditeur. On comprend que les archevêques d'Auch y sont fort maltraités.

(CLXVII). Le décret du pape Léon IX sur le cimetière du monastère de Saint-Orens doit être daté de 1049-1054. Il est mentionné dans le *Recueil des chartes de Cluny*, nº 2981, d'après le *Bullaire* de Cluny. C'est sans raison, suivant nous, que la charte LII du *Cartulaire noir* le déclare apocryphe.

(CLXVIII), 1097. Autre bulle du pape Urbain II relative au même cimetière. Elle doit être datée du 13 mai 1096. Le pape vise la bulle de son prédécesseur Léon IX, dont il montre ainsi l'authenticité (Jaffé-Wattenbach, nº 5647; *Chartes de Cluny*, nº 3707).

(CLXIX). Bulle de Pascal II au prieur de Saint-Orens. 1105 (29 novembre ?). — Il faut corriger : 29 octobre 1104 (Jaffé-Wattenbach, nº 5985).

(CLXX). Le privilège d'Urbain II contre l'excommunication des reli-

gieux de l'ordre de Cluny serait plutôt du 17 que du 16 avril 1097 (*Chartes de Cluny*, n° 3722).

(CLXXI). Le privilège de Pascal II pour la liberté du monastère de Cluny doit être daté du 20 novembre 1100 (*Chartes de Cluny*, n° 3741). La collation du texte avec la *Bibl. clun.*, c. 522, fournit plusieurs corrections importantes.

Enfin (CLXXII), la lettre de Pascal II aux évêques des Gaules au sujet des privilèges des monastères, datée de 1100, est du 19 novembre 1100 (*Chartes de Cluny*, n° 3740). La fin de l'acte manque, mais on la trouve dans la *Bibl. clun.*, c. 524. Il résulte de ces observations que lorsqu'on aura à consulter ces actes, on fera bien de recourir encore à d'autres sources que les cartulaires de Sainte-Marie d'Auch.

Le *Cartulaire blanc* est moins important que le *Cartulaire noir*, mais les chartes en sont entières et non abrégées. Les actes, qui sont généralement des donations, des ventes ou engagements de cens ou de dîmes au chapitre de Sainte-Marie, sont moins intéressants que ceux du premier cartulaire. Il convient de noter cependant sous le n° LXIX un compromis de 1262-1264 entre le chapitre d'Auch et le prieur de Saint-Orens, aux termes duquel, après le règlement des dîmes et du patronage de certaines églises, l'archevêque Amanieu II d'Armagnac confirme les monastères et les églises dépendant de Saint-Orens, ce qui fait de cet acte un véritable pouillé du monastère. Parmi les formules de renonciation, nous remarquons celle de la charte IV : « Item renunciavit *Macedonio* et omni juri scripto et non scripto et consuetudini cuicumque. » Cette mention d'une loi romaine ou mieux d'un senatus-consulte rendu sous l'empereur Vespasien contre les usuriers et leurs exactions envers leurs débiteurs est assez rare pour être relevée dans un acte de 1260. Nous avons dit que les chartes du *Cartulaire noir* sont assez rarement pourvues de dates complètes ; celles du *Cartulaire blanc*, au contraire, le sont presque toujours, mais malheureusement l'éditeur ne les a pas traduites en style moderne, et c'est là une fâcheuse lacune. Il y en a d'autres encore. M. La Plagne Barris, qui ne paraît pas très habitué à la publication des textes anciens, nous avertit qu'il s'est conformé aux conseils donnés autrefois par M. de Wailly dans ses *Éléments de paléographie* et qu'il s'est borné à une transcription aussi rigoureusement exacte que possible. Aussi, nous ne lui ferons pas grief pour les nombreuses fautes de latin qui déparent ses chartes et nous lui tiendrons compte de sa bonne volonté. Nous sommes disposé à croire que le manuscrit a été fidèlement reproduit et que c'est la transcription du XIII[e] et du XIV[e] siècle qui était déjà elle-même assez irrégulière et incorrecte. Mais il faut avouer que l'éditeur n'a fait aucun effort pour l'améliorer. La ponctuation elle-même, qui aurait facilité la lecture du texte, fait souvent défaut[1]. Nous devons

1. Voici, pour exemples, quelques passages où l'éditeur, sans grandes modi-

ajouter que l'éditeur a été aidé dans son travail par MM. le chanoine de Carsalade du Pont et P. Parfouru, archiviste. La copie du deuxième *Cartulaire blanc* a été faite par M. Tissier, élève de l'École des chartes. Les notes, au bas des pages, souvent fort détaillées et qui indiquent une connaissance étendue de l'histoire de la Gascogne, sont dues à un collègue de l'éditeur, feu M. l'abbé Alphonse Breuils, curé de Cazeneuve. Il a aussi revu et corrigé la table générale des matières (comprenant 47 pages sur 2 colonnes, p. 315-361) qui donne la traduction de la plupart des noms de lieu. Tout en remerciant la société des Archives historiques de la Gascogne d'avoir publié ce précieux cartulaire, on peut regretter qu'elle n'ait pas réussi à en donner une édition tout à fait satisfaisante.

A. Bruel.

V. Lieutaud. *Un séminaire à Manosque il y a cinq siècles (4 juin 1365).* Aix, B. Philip, 1900. In-8°, 20 pages.

M. l'abbé de Chaillan a publié dans le t. XVII des *Mémoires de l'Académie d'Aix* et sous le titre de : *le Studium papal de Trets au XIVe siècle,* des extraits d'un manuscrit conservé aux archives du Vatican : *Rationes scholarum de Tritis,* 1364-1366. Ce manuscrit, dont la cote ne semble pas être connue de M. V. Lieutaud, est le n° 490 (anc. 253) des *Collectorie* (p. 150 de l'*Inventaire des archives de la Chambre apostolique au XIVe siècle,* par J. de Loye).

Le *Studium* de Trets, fondé par Urbain V, dut, à la suite d'une épidémie, être transféré à Manosque en 1365. La brochure de M. V. Lieutaud a pour but de rappeler cet événement. Elle n'a été écrite que d'après les textes déjà donnés par M. Chaillan; si elle dénote chez son auteur une imagination chaude et pittoresque, par contre elle dévoile aussi une science historique un peu courte (pourquoi appeler ce *studium* un séminaire?) et certaines préoccupations politiques qui n'ont rien à faire en l'occurrence. Mais cette étude est sans prétention aucune : il y aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître les bonnes intentions de l'auteur.

L.-H. Labande.

Chanoine Ulysse Chevalier. *Étude critique sur l'origine du saint suaire de Lirey-Chambéry-Turin.* Paris, Alphonse Picard, 1900. In-8°, 59 pages et appendice de LX pages. (*Bibliothèque liturgique,* t. V, 2e livr.)

L'étude que le chanoine U. Chevalier vient de consacrer à la question

fications, aurait pu établir le texte plus correctement. P. 51, n° LIII, *super venturis fidelibus notificare placuit,* il fallait imprimer : *superventuris;* p. 57, n° LVII, *proprium que Lar revisendi,* lisez : *propriumque Lar;* p. 194, n° CLX, *oraginaliter,* lisez : *originaliter,* etc.

de l'origine du saint Suaire de Turin est le développement de deux brochures qu'il a fait paraître précédemment[1]; elle a été lue à la Sorbonne, au congrès des Sociétés savantes (section d'histoire et de philologie) le 6 juin 1900 et accueillie avec faveur. La discussion à laquelle a donné lieu cette lecture a provoqué des observations dont M. Chevalier a tenu compte dans son travail. Nous chercherons à mettre nos lecteurs au courant de cette question délicate d'authenticité sans entrer toutefois dans le fond de la discussion. Laissant donc de côté le point de vue théologique, nous envisagerons la créance accordée au saint Suaire de Turin au point de vue purement historique. Mais il nous faut d'abord présenter une idée de la manière dont l'auteur a divisé son mémoire et des développements qu'il lui a donnés. Dès son début, le chanoine U. Chevalier met son travail sous le patronage des Bollandistes par une longue citation des *Analecta Bolland.*, relative au culte des reliques. Pour lui, comme pour ses savants confrères, les reliques ne forment pas un tout intangible. Elles doivent remplir certaines conditions qu'il ne trouve pas dans l'exemple présent. Il va répondre à ses deux principaux contradicteurs, Mgr Colomiatti et M. Art. Loth, et il leur oppose un ensemble de documents nouveaux.

Il a recherché d'abord tous les anciens textes relatifs à des suaires. Il énumère, en en faisant rapidement l'histoire, les suaires de diverses églises, ceux de Besançon, dont la trace est perdue depuis 1794, de Cadouin, de Cahors (dit la sainte coiffe), de Compiègne (le saint signe), qui n'existe plus, et les nombreux fragments de suaires qui étaient conservés à Clermont, Corbeil, à la Sainte-Chapelle de Paris, à Rome, etc. Puis il étudie les origines du saint Suaire de Lirey et prouve qu'il fut d'abord montré aux fidèles comme une simple peinture. La collégiale de Lirey fut fondée en l'honneur de l'Annonciation par Geoffroy Ier de Charny, seigneur de Savoisy et de Lirey en 1333. Quoique les actes primordiaux n'en parlent pas, la relique existait dès cette époque puisque l'évêque de Troyes s'émut de son exposition et la fit enlever de l'église. D'après un mémoire de l'évêque Pierre d'Arcis, on obtint la confession du peintre qui avait artistement confectionné le suaire. Geoffroi II reçut enfin l'autorisation de replacer le suaire dans l'église. L'ostension fut permise par le pape Clément VII; mais les cérémonies incriminées étaient interdites et celui qui montrait le saint Suaire devait proclamer que ce n'était pas le vrai suaire de N.-S. Jésus-Christ, mais une représentation. En

1. U. Chevalier, *le Saint suaire de Turin est-il l'original ou une copie?* Étude critique. Chambéry, veuve Ménard, 1899, 31 p. — *Réponse aux observations de Mgr Emmanuel Colomiatti, pro-vicaire général de Turin, sur la brochure précédente.* Paris, A. Picard, 1900, 8 p.



vain, on objecte que Clément VII n'était pas le pape de Rome; il n'en avait pas moins dans son obédience tous les droits de la papauté. En 1418, la relique est confiée à Humbert, comte de la Roche, seigneur de Villersexel et de Lirey, gendre et successeur de Geoffroy II. Après la mort de ce seigneur, elle passa à sa veuve, Marguerite de Charny, qui la porta en Hainaut en 1449. A la requête de l'évêque de Liège, elle fut obligée de montrer des bulles de Clément VII qui témoignaient que ce linge n'était pas le vrai suaire, mais une représentation figurée. Trois ans après, Marguerite se rendit en Savoie, à la cour de Louis Ier et de sa femme, Anne de Lusignan, et elle leur fit don de sa relique.

La dernière phase de cette histoire est celle du séjour de l'image à Chambéry. Elle fut déposée d'abord en 1453 dans l'église des Franciscains; elle figure au premier rang dans un inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle de Chambéry, en 1483, et c'est alors que commence pour elle la tradition d'un culte public. Le 11 juin 1502, elle fut transférée solennellement dans la Sainte-Chapelle construite par Amédée IX, en vertu d'une bulle de 1467, qui ne mentionne pas le suaire. Depuis lors, il accompagna les princes de la maison de Savoie dans leurs pérégrinations; il fut vénéré en 1516 par le roi François Ier en exécution d'un vœu qu'il avait fait à la journée de Marignan et échappa à un incendie qui éclata dans la Sainte-Chapelle en 1532. Pour épargner la moitié du chemin à saint Charles Borromée, archevêque de Milan, qui se proposait d'aller à pied le révérer à Chambéry, le duc de Savoie obtint à grand'peine du doyen de la Sainte-Chapelle que la relique fût envoyée à Turin en 1578; mais, lorsqu'il la réclama, le duc la garda en déclarant qu'elle y serait plus en sûreté qu'à Chambéry. Quant aux miracles dont parlent les auteurs au sujet de cette relique, le chanoine Chevalier fait observer qu'il n'y en a aucun procès-verbal authentique.

Pour répondre aux textes produits et mis en relief par M. Chevalier, son principal contradicteur laïque, M. A. Loth, a cru trouver un argument décisif dans la photographie faite en 1898, qui aurait prouvé l'originalité du suaire. M. Chevalier y a répondu en produisant une longue lettre d'un homme fort compétent en fait de procédés photographiques et dont les conclusions ont été adoptées par M. Gabriel Lippmann, membre de l'Académie des sciences. On s'est étonné que l'épreuve directe ait été positive, ce qui semblait établir que le suaire lui-même était un négatif; ce qui prouverait qu'il est authentique. Mais la dissertation montre que l'on peut obtenir accidentellement ou avec certaines préparations des épreuves directes positives (p. 54); on peut admettre également que l'incendie de 1532, par lequel a passé ce suaire, a dû altérer les couleurs, si on le suppose peint, et donner naissance, dans la photographie, à une épreuve positive au lieu d'une

négative. On lira la démonstration complète de ces expériences dans la brochure de M. le chanoine Chevalier (p. 50-55).

A ce qui précède, ce dernier ajoute une autre preuve négative de l'antiquité du suaire. Il fait remarquer qu'au point de vue archéologique, le galbe du Christ n'est pas celui du Ier siècle, ni le type oriental; c'est le type du XIVe siècle, ce qui concorde avec l'époque à laquelle l'histoire nous apprend qu'est apparue cette relique.

En résumé, l'auteur nous paraît bien avoir montré dans son ensemble ce qu'il appelle « la vie d'une légende. » La relique du saint Suaire, dont l'origine véritable n'a pu être établie, a pris crédit peu à peu et a fini par passer pour authentique, grâce à la faveur populaire dont elle fut entourée à partir du XVe siècle. La pensée intime et le mobile de la conduite de M. le chanoine Chevalier se trouvent dans cette phrase, par laquelle nous finirons : « Les traditions sont respectables quand elles sont vraies; mais c'est un devoir de conscience de les déposséder de la place qu'elles ont usurpée dans l'âme du public quand elles sont fausses. »

A. Bruel.

*Forschungen zur Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte der Steiermark.* III. Band. *Das Landeswappen der Steiermark...*, von Alfred Ritter Anthony von Siegenfeld, mit 41 Text-Illustrationen und 51 Tafeln in Mappe. Graz, Verlags-Buchhandlung « Styria, » 1900. In-8°, VIII-440 pages et un album de 51 pl.

C'est une entreprise qui jusqu'à présent n'a guère tenté les savants de notre temps d'aborder l'étude sérieuse et approfondie du blason. Depuis la fin du siècle dernier, il semble que la crainte de s'intéresser à des marques souvent glorieuses de l'histoire des familles, mais considérées en notre pays par l'esprit public comme des fantômes, odieux à ce qu'il croit être la passion de l'égalité, ait écarté beaucoup d'esprits sérieux de ces travaux. Un bien petit nombre, en effet, s'y adonne, non pas exclusivement, et abandonne ce champ à des travailleurs dont la critique, par des raisons souvent trébuchantes, subit de fréquentes éclipses qu'explique leur intérêt bien entendu. De là un discrédit, que peu d'érudits osent braver.

D'autres pays, moins épris des apparences de nivellement social, comptent de savants héraldistes, et un livre comme celui du chevalier Anthony de Siegenfeld ne prêtant pas le flanc à de malignes pensées, puisqu'il étudie les armoiries de la Styrie au point de vue sérieusement historique, montre l'intérêt de ce genre de recherches.

L'auteur admet que l'origine des armoiries est l'adoption de signes particuliers et personnels figurés sur la bannière; puis on comprit vite que, dans la confusion de la bataille, il fallait non seulement

avoir un signe de ralliement, mais qu'il fallait se reconnaître. Et, le heaume masquant la figure, il fallut adopter un signe caractéristique qui orna l'écu. Aussi a-t-il relevé dans divers textes littéraires allemands d'une époque reculée les mentions de signes distinctifs appliqués sur des bannières, et il n'a eu garde de négliger l'examen de la tapisserie de Bayeux à ce point de vue spécial. Mieux encore, il signale un passage bien significatif d'un commentaire de Végèce, fait en Allemagne au XIIe siècle, où paraissent à côté du drapeau commun de l'armée, « vexillum quando totus exercitus commitatur, » et du signe de ralliement commun, des enseignes variées ornées de lions ou d'aigles par exemple.

En passant, il signale l'ambiguïté du mot « arma » dans une charte de Simon de Montferrat en 1215 (j'en ai vainement cherché la cote) : « Supradicta omnia fecimus Ferricum, militem nostrum, in nostra arma jurare, » et propose avec raison d'entendre le mot *arma* au sens *d'armoiries*, soit qu'elles aient été figurées sur une bannière ou sur un écu.

L'auteur estime que, vers la fin du XIIe siècle, les princes ou seigneurs souverains, levant bannière, avaient exclusivement des armoiries, non dans le sens où nous entendons ce mot, qui, aujourd'hui, désigne un emblème de famille, mais au sens d'enseigne guerrière. Dans ces conditions, le blason d'un seigneur s'applique au groupement d'hommes qui le suit, et c'est ainsi que par confusion ce blason se trouve s'appliquer ensuite à la seigneurie et à la circonscription territoriale. Enfin, la transmission héréditaire du droit de lever bannière entraînant l'héréditaire transmission du signe distinctif, celui-ci a naturellement fini par devenir un emblème de famille.

Pour soutenir son opinion, le chevalier de Siegenfeld cite l'extinction de la maison ducale de Styrie à la fin du XIIe siècle et ce fait que la famille qui lui succéda en vertu d'un traité antérieur prit alors les armes de son nouveau domaine. Cela est assez probant et d'ailleurs n'étonne pas. Il a été d'un usage constant qu'un prince joignît à ses propres armes celles d'une seigneurie qu'il acquérait. Je ne pense donc pas qu'il était nécessaire de se livrer à un semblable effort de travail pour prouver une chose que je ne crois pas contestable, et on concluera avec l'auteur qu'un blason, en dehors de toute relation généalogique, a été considéré comme attaché à la seigneurie; en un mot, qu'il a été le symbole de souveraineté d'une seigneurie et non pas toujours le symbole familial du seigneur.

Ainsi, la panthère est si bien l'enseigne militaire de la Styrie qu'en 1260 les Styriens combattirent leur propre duc, Bela IV, roi de Hongrie, sous les plis de leur bannière où figurait une panthère, et à ce propos j'ajouterai que le curieux album qui accompagne le livre donne de nombreux types héraldiques de la panthère. Mon incompétence

m'empêche d'examiner dans tous ses détails le livre si intéressant de M. Anthony de Siegenfeld, et, d'ailleurs, en dehors de ses considérations générales, le point de vue spécial et local auquel il s'est placé risque de n'intéresser que de bien rares lecteurs français. Mais il était nécessaire d'appeler l'attention sur un livre de ce genre, ne serait-ce que pour donner le goût d'en faire d'analogues en France.

H. M.

J. LOTH. *Introduction au Livre noir de Carmarthen et aux vieux poèmes gallois*. T. I : *la Métrique galloise du XV^e^ siècle jusqu'à nos jours*. Paris, Fontemoing, 1900. 1 vol. in-8°, XIII-388 pages. (T. IX du *Cours de littérature celtique,* par H. d'Arbois de Jubainville.)

Les plus anciens textes, et en même temps sans doute, les plus curieux, qui nous soient restés de la littérature des Bretons insulaires sont des poèmes contenus dans quatre manuscrits, le *Livre noir de Carmarthen* et le *Livre rouge de Hergest*, le *Livre de Taliésien* et le *Gododin*. Le premier offre l'avantage d'être plus ancien que les autres et de pouvoir être daté avec une précision relative. Il est écrit de deux mains principales : la première date de 1150-1160 environ, la seconde du premier quart du XIII^e siècle. Il renferme, à côté de poésies contenant des allusions qui permettent de les dater du XII^e siècle, un certain nombre de pièces attribuées à des poètes « brittons » du VI^e siècle. Notre regretté confrère M. A. de La Borderie s'est obstiné (*Études historiques bretonnes*, I, 1884) dans la tâche impossible de réhabiliter l'authenticité de quelques-unes de ces poésies, bien qu'il ait été reconnu depuis longtemps que la langue ne pouvait remonter aussi haut. Néanmoins, notre connaissance du vieux gallois n'est point tellement précise que nous puissions les dater avec précision. Nous voyons bien qu'un poème mis sous le nom de *Taliésien*, par exemple, ne saurait être du VI^e ou du VII^e siècle, en nous fondant sur des considérations phonétiques et morphologiques ; mais a-t-il été fabriqué au XII^e, au XI^e ou même aux IX^e et X^e siècles ? C'est ce qu'on ne peut décider en pleine connaissance de cause.

Le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes ayant entrepris il y a quelques années l'étude des poèmes attribués à Taliésin, Aneurin et Llywarch Hen a commencé par préparer une édition du premier manuscrit, le *Livre noir de Carmarthen*, lequel dut être accompagné d'une traduction et d'un vocabulaire. Il se heurta à la difficulté dont il vient d'être parlé. Il eut alors l'idée d'avoir recours comme critère chronologique à l'étude de la *métrique*. L'idée était excellente, mais la difficulté n'était que déplacée, car la métrique ancienne du gallois est pour ainsi dire inconnue. L'auteur s'est résolu

à en établir les fondements. Il a procédé d'une manière prudente et méthodique en marchant du connu à l'inconnu. Il nous expose dans le présent volume la métrique galloise du xv<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle. Elle nous est connue dans le détail grâce à deux traités parus en 1567 et 1592 et dus à deux Gallois instruits, le prêtre catholique Griffith Roberts, le confesseur de saint Charles Borromée, et le médecin John David Rhys. Ces traités doivent naturellement être rapprochés, discutés, comparés avec d'autres (tel le système de Glamorgan), appuyés d'exemples, enfin poursuivis aux xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles. C'est à cette tâche que M. J. L. s'est employé avec son zèle et sa compétence bien connus. Il ne saurait entrer dans le cadre de cette revue d'exposer les vingt-quatre *mesur* ou systèmes de strophes d'une folle complication. Il suffira de savoir que l'essence du vers gallois (lequel repose à la fois sur la rime et l'allitération), c'est la *cynghanedd*, c'est-à-dire « l'entrelacement et l'entrecroisement des membres du vers par la rime ou l'allitération, presque toujours par les deux à la fois, à des places déterminées » (p. 41). Les réflexions que suggère la lecture, même rapide, des différents systèmes ne diffèrent pas de celles qu'on retire des autres traités de métrique concernant les langues romanes ou germaniques : la poésie galloise a failli être étouffée par l'abus du formalisme. Enlacé dans des règles d'une complication inouïe, le barde gallois de la fin du moyen âge n'est plus capable que de composer de laborieuses et insipides charades. La poésie galloise n'a pu vraiment renaître qu'au xix<sup>e</sup> siècle et par l'emploi du vers libre.

Pour exprimer la poésie, le vers dut se débarrasser de toutes ces entraves qui retenaient à terre une pensée esclave de la forme. Le développement des « règles » dans la métrique de tous les pays est un goût malsain de barbare et une cause fatale de décrépitude.

Le tome II exposera les lois et l'évolution de la métrique galloise du xi<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle en s'appuyant non seulement sur le *Livre noir*, mais aussi occasionnellement sur tous les autres manuscrits anciens. Enfin, l'auteur nous promet comme conclusion de ce volume une étude comparée des métriques du cornique et du breton d'un côté, de l'irlandais de l'autre, terminée par des considérations sur l'origine du système poétique des Celtes. Nous attendons la fin de l'ouvrage avec impatience et confiance.

Ferdinand Lot.



# LIVRES NOUVEAUX.

## SOMMAIRE DES MATIÈRES.

## SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.



257. Adam de Saint-Victor (les Proses d'). Précédées d'une étude critique par l'abbé E. Misset et Pierre Aubry. Paris, Welter, 1900. In-4°, 327 p., avec musique.

258. Alfonse de Poitiers (Correspondance administrative d'). Publiée par Auguste Molinier. T. II. Paris, Hachette et Cie, 1900. In-4°, LXXXI-792 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

259. Allbutt (T. C.). Science and mediæval thought. London, C. J. Clay, 1901. In-8°, 116 p. 2 s. 6.

260. Artefeuil. Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence, avec une carte armoriale. T. IV : Deuxième supplément et tables armoriales. Blois, impr. Migault et Cie, 1901. In-4°, VII-314 p., avec fig.

261. Baer (Max). Abriss einer Verwaltungsgeschichte des Reg. Bezirks Osnabrück. Hannover, Hahn, 1901. Gr. in-8°, XII-241 p. (Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens, 5.) 4 m. 50.

262. Balme (R. P.), Collomb (R. P.). Cartulaire ou Histoire diplomatique de saint Dominique. 3e vol. Paris, impr. Jourdan, 1901. In-8°, 508 p., avec ill. 10 fr.

263. Barbaud. Notice sur Philippe de Commines et la principauté de

Talmond. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 19 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

264. Bartsch (Karl). Chrestomathie de l'ancien français (viii^e^-xv^e^ s.). 7^e^ éd. par A. Horning. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1901. In-8°, iv-744 p. 10 m.

265. Bartsch (Karl). Deutsche Liederdichter des 12. bis 14. Jahrh. Eine Auswahl. 4. Aufl., besorgt von Wolfg. Golther. Berlin, B. Behr, 1901. Gr. in-8°, xciv-414 p. 6 m.

266. Bateson (Mary). Records of the Borough of Leicester : being a series of extracts from the archives of the corporation of Leicester. 1327-1509. Rev. by W. H. Stevenson and J. E. Stocks. New-York, Macmillan, 1901. In-8°, lxxxii-423 p., ill.

267. Baudon (Albert). Les Francs-Archers de Rethel au xv^e^ siècle, d'après les comptes communaux de 1468 et 1481. Paris, Picard et fils, 1901. In-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue historique ardennaise.*)

268. Bellet (Adolphe). La Découverte de l'Amérique au xiv^e^ siècle. La Question du « French-Shore » à Terre-Neuve, mémoire présenté au congrès international des pêches maritimes réuni à Bayonne-Biarritz du 25 au 31 juillet 1899. Paris, Challamel, 1900. In-4°, 29 p., avec fig.

269. Bertin (J.). Le Siège du château de Vellexon en 1409. Détail de l'attaque et de la prise d'une forteresse féodale au commencement du xv^e^ siècle. Vesoul, Bon, 1901. In-8°, 192 p. et 2 pl.

270. Bertrand (Alexandre). Réflexions sur l'inquisition au moyen âge. Suivies d'extraits de l'« Histoire de l'inquisition, » par H.-Ch. Lea. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901. In-8°, 40 p.

271. Bladé (Jean-François). Géographie féodale des comtés de Fezensac et d'Armagnac. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive,* 1900.)

272. Boehmer (Johann Friedrich). Regesta imperii. v. die Regesten des Kaiserreichs unter Philipp, Otto IV., Friedrich II., Heinrich (VII.), Conrad IV., Heinrich Raspe, Wilhelm und Richard, 1198-1272. Neu hrsg. und ergänzt von Jul. Ficker und Ed. Winkelmann. 9. Bearbeitet von Frz. Wilhelm. Innsbruck, Wagner, 1901. Gr. in-4°, clx und p. 2198-2424. 17 m. 60.

273. Boglino (Luigi). I manoscritti della Biblioteca comunale di Palermo indicati secondo le varie materie. IV. Palermo, A. Beber, 1900. In-8°, 449 p. 8 l.

274. Bonolis (Guido). La Giurisdizione della mercanzia in Firenze nel secolo xiv. Firenze, Bernardo Seeber, 1901. In-8°, 140 p. 2 l. 50.

275. Bonvalot (Édouard). La Juveigneurie, ou privilège de l'enfant dernier né chez les roturiers et les nobles de l'ancienne Alsace. 3e éd., revue et augmentée. Paris, Pichon, 1901. In-8°, 23 p.

276. Bouillet (A.). La Fabrication industrielle des rétables en albâtre (xive-xve s.). Caen, Delesques, 1901. In-8°, 20 p. et grav. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

277. Bruchet (Max). Étude archéologique sur le château d'Annecy, suivie des comptes de la construction et d'inventaires inédits. Annecy, Abry, 1901. In-8°, 120 p., 17 dessins. (Extrait de la *Revue savoisienne,* année 1900, fasc. 4, et année 1901, fasc. 1er).

278. Butler (Arthur J.). Dante, his times and his work. 2e éd. New-York, Macmillan, 1901. In-12, ix-201 p. 1 d. 50.

279. Caffaro (Annali genovesi di) e de' suoi continuatori dal MCLXXIV al MCCXXIV. Nuova edizione a cura di Luigi Tommaso Belgrano e di Cesare Imperiale di Sant' Angelo. Vol. II. Roma, Istituto storico italiano, 1901. In-8°, lxx-205 p., facs., 7 pl. 15 l.

280. Calleri (Dino). L'Archivio notarile del ducato di Monferrato e gli atti dei notai monferrini. Casale, tipogr. operaia, 1900. In-8°, 75 p.

281. Carboni (Costantino). Il giubileo di Bonifazio VIII e la Comedia di Dante. Roma, Bretschneider e Regenberg, 1901. In-16, 111 p. 2 l.

282. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale (auteurs). T. V : Aubry-Azzoni. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 1039 col.

283. Ceccon (Antonio). Di Nicola Villani e delle sue opere. Cesena, G. Vignuzzi et C., 1900. In-16, xiii-158 p.

284. Charlemagne (Edmond). Mémoire sur l'effort de la population rurale, à partir du xve siècle, pour acquérir la terre. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1900. — Ministère de l'Instruction publique.)

285. Chomton (L.). Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon. Dijon, impr. Jobard, 1900. In-4° à 2 col., 471 p., 30 pl.

286. Cocchi (Arnaldo). Degli antichi reliquiari di Santa Maria del Fiore e di S. Giovanni di Firenze. Firenze, tip. Cocchi et Chiti, 1901. In-8°, 63 p., fig.

287. Courot (Edme). Annales de Clamecy jusqu'en 1852. Auxerre, impr. de l'*Indépendant auxerrois,* 1901. In-8°, 228 p.

288. Crescini (V.). Rambaut de Vaqueiras et le marquis Boniface Ier de Montferrat. Toulouse, Privat, 1901. In-8°, 83 p. et plan. (Extrait des *Annales du Midi.*)

289. Delaborde (H.-François). Les Inventaires du Trésor des chartes, dressés par Gérard de Montaigu. Paris, Klincksieck, 1900. In-4°, 54 p., 3 pl. (Tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques,* t. XXXVI.)

290. Deschamps (Œuvres complètes d'Eustache). Publiées par Gaston Raynaud. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1901. In-8°, xciv-265 p. (Société des anciens textes français, X.)

291. Doren (Alfr.). Studien aus der Florentiner Wirtschaftsgeschichte. I. Bd. Die Florentiner Wollentuchindustrie vom 14. bis zum 16. Jahrh. Stuttgart, J. G. Cotta, 1901. Gr. in-8°, xxii-583 p. 12 m.

292. Duemmler (E.). Ueber den Dialog *de statu sanctæ ecclesiæ*. Berlin, G. Reimer, 1901. Gr. in-8°, 25 p. (Extrait de *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 1 m.

293. Dunand (chanoine). L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen, d'après les textes. Orléans, Herluison, 1901. In-8°, 30 p.

294. Dunbar Anthology, 1401-1508. Ed. by Edward Arber. London, Frowde, 1901. In-8°, 318 p.

295. Dungel (le P. Adalbert), Fuchs (le P. Adalbert Franz). Urkunden und Regesten zur Geschichte des Benedictinerstiftes Göttweig. I. 1058-1400. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. In-8°, xviii-815 p. (Fontes rerum austriacarum, II, 51.) 12 k. 30.

296. Dupont (A.). Histoire illustrée de la Trinité-des-Lettiers, depuis ses origines jusqu'à nos jours. La Chapelle-Montligeon, Lépine, 1901. Petit in-8°, 91 p.

297. Durand (Georges). Monographie de l'église Notre-Dame cathédrale d'Amiens. T. I : Histoire et description de l'édifice. Paris, Picard et fils, 1901. In-4°, x-539 p., 48 pl.

298. Early English printed books in the University Library, Cambridge, 1475-1640. I. New-York, Macmillan, 1901. In-8°, xviii-632 p. 5 d.

299. Eck (Théophile). Saint-Quentin dans le passé, d'après les archives anciennes de cette ville. 1er fasc. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 28 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

300. Erslev (K.). Erik af Pommern, hans kamp for Sonderjylland og Kalmarunionens oplœsning. Kœbenhavn, Erslev, 1901. In-8°, 494 p. 7 k.

301. Finot. Les Minutes notariales et les actes passés devant échevins conservés dans les archives départementales et communales du Nord. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 24 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)



302. Fletcher (J. S.). Picturesque History of Yorkshire. 3. London, Dent, 1901. In-8°, 446 p. 7 s. 6 d.

303. Fourier de Bacourt (E.). Épitaphes et monuments funèbres inédits de la cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul. N° 4. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, s. d. In-8°, p. 127-163, et 7 pl.

304. Fryxell (K. A.). Om svenska biskops val under medeltiden. Upsala, l'auteur, 1900. In-8°, viii-137 p. 1 kr. 50.

305. Fumi (L.). Inventario e spoglio dei registri della tesoreria apostolica di Città di Castello dal R. Archivio di stato in Roma. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1900. In-16, 263 p. 1 l. 50.

306. Gairdner (James). Paston letters, 1422-1509, A. D., a reprint of the edition of 1872-75, which contained upwards of 500 letters, to which are new added others. New York, Macmillan, 1901. 4 vol. in-12. 8 d.

307. Geiler's von Kaysersberg « Ars moriendi » aus dem J. 1497. Nebst e. Beichtgedicht von Hans Foltz von Nürnberg. Hrsg. und erörtert von Dr Alex. Hoch. Freiburg-i.-B., Herder, 1901. Gr. in-8°, xiii-111 p. 2 m. 40.

308. Gelzer (Heinrich). Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiæ episcopatuum, ein Beitrag zur byzantinischen Kirchen- und Verwaltungsgeschichte. München, G. Franz, 1901. In-8°, 82 p. (Extrait des *Abhandlungen der bayer. Akad. der Wissenschaften.*) 5 m.

309. Gemälde des xiv.-xvi. Jahrh. aus der Sammlung von Richard von Kaufmann. Berlin, A. Asher, 1901. Gr. in-8°, 12 p., 67 pl. 50 m.

310. Giagonia (Giovanni). Di una lettera inedita del duca di Montblanc a Giovanni re d'Aragona data nell'assedio di Catania il 24 giugno 1394. Palermo, A. Reber, 1901. In-8°, 24 p. 1 l. 50.

311. Gleyrose (Paul). Petrucia-Peyrusse. Histoire politique, administrative, économique et sociale d'une commune française. Paris, Giard et Brière, 1900. In-8°, xii-270 p. et grav. 5 fr.

312. Goetz (Walter). Ravenna. Leipzig, E. A. Seemann, 1901. In-8°, vii-136 p., ill. (Berühmte Kunststätten, 10.) 3 m.

313. Goiffon. Monographie religieuse de la ville de Beaucaire, d'après les documents originaux. 2e éd. Nîmes, Ducros, 1901. In-8°, 116 p.

314. Gonthier (J.-F.). Dictionnaire des communes de la Haute-Savoie. Thonon. Annecy, Abry, 1901. In-8°, 22 p., avec grav. (Extrait de l'*Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Savoie.*)

315. Grand (Roger). Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne. Paris, Picard, 1901. In-8°, 60 p. et 3 fac-sim. (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne,* 1900.)

316. Granjon (François-Fleury). Aperçu historique sur le mariage des prêtres dans l'Église d'Occident jusqu'au concile de Trente (thèse). Paris, impr. Noblet, 1901. In-8°, 83 p.

317. Gröber (Gust.). Grundriss der romanischen Philologie. II, i, 4; II, iii, 4. Strassburg, K. J. Trübner, 1901. Gr. in-8°, p. 609-944; vii p. et p. 385-603. 4 m. chaque.

318. Guldberg (G.). Anatomisk-anthropologiske undersogelser af de lange extremitetknokler fra Norges befolkning i oldtid og middelalder. I. Kristiania, Jacob Dybwad, 1901. In-8°, 67 p. (Videnskabsselskabets Skrifter. I, 2.) 2 k.

319. Hackett (J.). History of the orthodox church of Cyprus. London, Methuen, 1901. In-8°, 738 p. 15 s.

320. Harrisse (Henry). Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins (1497-1501-1769). Essais de géographie historique et documentaire. Paris, Welter, 1900. In-4°, lxxii-424 p., avec cartes et pl.

321. Hartmann (V. G.). Polskiia i litovskiia starinnyia monety, 1056-1795. (Monnaies polonaises et lithuaniennes.) Syzran, impr. de Siniavskii, 1901. In-8°, 154 p., 2 pl. 1 r. 50.

322. Heitz (Paul). Pestblätter des xv. Jahrh. Mit einleitendem Text von W. L. Schreiber. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1901. In-fol., 8 p., pl. 80 m.

323. Heywood (William). The Ensamples of fra Filippo : a study of mediæval Siena. Siena, E. Torrini, 1901. In-8°, x-349 p., 10 pl. 10 l.

324. His (R.). Das Strafrecht der Friesen im Mittelalter. Leipzig, Dieterich, 1901. Gr. in-8°, x-383 p. 14 m.

325. Hössle (Friedrich v.). Geschichte der alten Papiermühlen im ehemaligen Stift Kempten und in der Reichsstadt Kempten. Kempten, J. Kösel, 1900. Gr. in-4°, 110 p., ill. 4 m.

326. Holle (J. Wilh.). Geschichte der Stadt Bayreuth von der ältesten Zeiten bis 1792. 2. Aufl., durchgesehen und bis zum J. 1900 fortgeführt von Dr. Gust. Holle. Mit e. Stadtansicht, den Portr. von Markgraf Friedrich, Jean Paul Fr. Richter, Richard Wagner und e. Namen- u.-Sachregister. Bayreuth, B. Seligsberg, 1901. Gr. in-8°, vii-371 p. 4 m.

327. Homeri Ilias, cum scholiis. Codex Venetus A. Marcianus 454. Præfatus est Dominicus Comparetti. Lugduni Batavorum, A. W. Sijthoff, 1901. In-fol., xvi p., 635 ff. (Codices græci et latini photographice depicti.)

328. Hope (N. H. St. J.). Stall Plates of the Knights of the Order of the Garter, 1348-1485. Part i. Edinburgh, Constable, 1901. In-4°.

329. Horsburgh (E. L. S.). Girolamo Savonarola. London, Methuen, 1901. In-8°, 226 p. 3 s. 6.

330. James (M. R.). Western Mss. in Library of Trin. Coll., Camb. : a descriptive catalogue. Vol. II. London, Clay, 1901. In-8°, 456 p. 12 s. 6.

331. Jannacchino (A. M.). Storia di Telesia, sua diocesi e pastori. Benevento, d'Alessandro, 1900. In-8°, 229 p.

332. Jarrot (L.), Pontvianne (R.). La Seigneurie et les seigneurs d'Agrain-en-Velay (1096-1790). Le Puy, impr. Prades-Freydier, 1901. In-8°, 112 p.

333. Jeanroy (Alfred), Brandin (Louis), Aubry (Pierre). Lais et descorts français du xiii<sup>e</sup> siècle. Texte et musique. Paris, Welter, 1901. Gr. in-4°, xxix-171 p.

334. Karppe (S.). Étude sur les origines et la nature du zohar, précédée d'une étude sur l'histoire de la kabbale. Paris, F. Alcan. 1901. In-8°, x-610 p. 7 fr. 50.

335. Kelle (Joh.). Ueber Honorius Augustodunensis und das Elucidarium sive dialogus de summa totius christianæ theologiæ. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, 14 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss.*) 0 m. 40.

336. Kerkless (J.). Francis and Dominic and the Mendicant Orders. London, T. and T. Clark, 1901. In-8°, 242 p. 3 s.

337. Köpl (Karl). Urkundenbuch der Stadt Büdweis in Böhmen, I, 1. (1251-1391). Prag, J. G. Calve, 1901. Gr. in-4°, iii-296 p. (Urkundenbücher aus Böhmen, IV.) 12 m.

338. Kraus (Franz Xaver), Durm (Jos.), Wagner (E.). Die Kunstdenkmäler des Kreises Lörrach. Freiburg-i.-B., J. C. B. Mohr, 1901. In-8°, ii-209 p., ill. (Die Kunstdenkmäler des Grossherzogthums Baden, V.) 6 m. 50.

339. Król (Kazimierz), Nitowski (Jan). Historya literatury polskiej. (Hist. de la littérature polonaise. 2e éd.) Varsovie, M. Arct, 1901. In-8°, 508 p. 2 r.

340. Kutrzeba (Stanislaw). Sądy ziemskie i grodzkie w wiekach średnich. I. Województwo krakowskie, 1374-1501. (Le voiévodat de Cracovie.) Cracovie, Académie des sciences, 1901. In-8°, 123 p. 1 k. 50.

341. Kutrzeba (Stanislaw). Szos królewski w Polsce w xiv i xv w. (L'impôt royal aux xive-xve s.) Cracovie, l'auteur, 1900. In-8°, 48 p.

342. Lafarge. Le Rétable d'autel et les peintures murales de la chapelle Notre-Dame-de-Consolation, à Thiézac, canton de Vic-sur-Cère. Aurillac, impr. Banchard, s. d. In-8°, 11 p.

343. Lane-Poole (Stanley). A History of Egypt in the middle ages. New-York, Scribner, 1901. In-12, xvi-382 p. (A. History of Egypt., VI.) 2 d. 25.

344. Langlois (Ch.-V.). Manuel de bibliographie historique. 2e éd., 1er fasc. Paris, Hachette et Cie, 1901. In-16, xi-240 p. 4 fr.

345. La Roncière (Ch.). Saint Yves (1253-1303). Paris, Lecoffre, 1901. In-18 jésus, 207 p. (Les Saints.) 2 fr.

346. Lasteyrie (Charles de). L'Abbaye de Saint-Martial de Limoges. Étude historique, économique et archéologique, précédée de recherches nouvelles sur la vie du saint. Paris, Picard et fils, 1901. In-8°, xviii-510 p., 9 pl.

347. Lefebvre (Charles). La Coutume française du mariage au temps de saint Louis, conférence faite à la Sorbonne. Paris, Larose, 1901. Petit in-8°, 38 p. 0 fr. 60.

348. Lefèvre-Pontalis (Eugène). L'Église de Chars. Caen, Delesques, 1901. In-8°, 25 p., avec fig. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

349. Lefèvre-Pontalis (Eugène). L'Abbaye de Noirlac. Caen, Delesques, 1901. In-8°, 16 p. et grav. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-cinquième congrès archéologique de France, tenu en 1898 à Bourges.*)

350. Lempp (Ed.). Frère Élie de Cortone. Étude biographique. Paris, Fischbacher, 1901. In-8°, 220 p. (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge, t. III.)

351. Lodge (R.). Close of the Middle Ages, 1273-1494. London, Rivingtons, 1901. In-8°, 582 p. 6 s.

352. Mac Hardy (G.). Savonarola. London, T. and T. Clark, 1901. In-8°, 284 p. 3 s.

353. Maitland (Frederic William), Bateson (Mary). Charters of the borough of Cambridge. London, C. J. Clay, 1901. In-8°, 248 p. 7 s. 6.

354. Marsillac. Les Vraies origines de la langue française; ses rapports avec l'anthropologie et la physique du globe. Paris, Schleicher frères, 1900. In-8°, 199 p.

355. Martic (Eman.). Geschichtes der Erziehung in ihren Grundzügen m. besond. Berücksicht. der Volksschule, nebst e. Anh. üb. die Entwickelung des Volksschulwesens in der Schweiz. Bern, Schmid und Francke, 1901. Gr. in-8°, vi-348 p. 3 m. 60.

356. Martonne (A. de). La Porte et la tour Renaise à Laval. Laval,



impr. Lelièvre, 1901. In-8°, 98 p., avec grav. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1896.)

357. Mathew (E. J.). A History of English Literature. London, Macmillan, 1901. In-8°, 536 p. 4 s. 6 d.

358. Mélanges d'histoire du moyen âge, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire. I, Note additionnelle aux Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris, par A. Luchaire; II, Essai sur l'authenticité du fragment d'histoire attribué au comte d'Anjou Foulque le Réchin, par L. Halphen; III, les Poèmes satiriques d'Adalbéron, par G. A. Hückel. Paris, F. Alcan, 1901. In-8°, 189 p. (Université de Paris, bibliothèque de la Faculté des lettres, XIII.) 6 fr.

359. Meliobanskiï (B. M.). Georgiï Kiprianin i Ioann Ierousalimskiï, dva maloizviestn. bortsa za pravoslavie v xiii viekie. (Georges ou Grégoire de Chypre et Jean de Jérusalem, deux défenseurs peu connus de la foi au xiii<sup>e</sup> s.) Saint-Pétersbourg, impr. Skorokhodov, 1901. In-8°, 170 p. 1 r. 50.

360. Mémorial généalogique des Malherbe, seigneurs du Bouillon, Juvigny (1486-1771). Caen, impr. Valin, 1901. In-4°, xvi-115 p., avec grav.

361. Meyer (Paul). Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Paris, Klincksieck, 1900. In-4°, 49 p. et 1 pl. (Tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVI.)

362. Michel le Syrien (Chronique de), patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199). Éditée pour la première fois et traduite en français par J.-B. Chabot. T. I, fasc. 1. Paris, Leroux, 1900. In-4°, p. 1-112.

363. Monnier (L.). L'Église de Runan. Ses origines; son histoire. Vannes, impr. Lafolye, 1901. In-8°, 41 p. et grav. (Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.)

364. Mureau, pairie et baronnie de l'évêché de Verdun. Les seigneurs et propriétaires. 2e éd. Verdun, impr. Renvé-Lallemant, 1901. In-8°, 10 p.

365. Mussafia (Adf.). Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte. 5. Beitrag. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, 27 p. 0 m. 70.

366. Oechelhaeuser (Adolf von). Kreis Mosbach. 3. Freiburg-i.-B., J. C. B. Mohr, 1901. In-8°, iii-223 p., ill. (Die Kunstdenkmäler der Grossherzogthums Baden, IV, 3.) 6 m. 58.

367. Omont (H.). Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné

de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale (n° 1286 du Supplément grec). Paris, Klincksieck, 1900. In-4°, 81 p., 2 pl. (Tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVI.)

368. Paléographie musicale. Les principaux manuscrits de chant (grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican) publiés en fac-similés phototypiques par les Bénédictins de Solesmes. 2e série (monumentale). I : Antiphonale du B. Notker. Solesmes, impr. Saint-Pierre, 1900. In-4°, 45 p., 158 pl., facs.

369. Paris (Gaston). François Villon. Paris, Hachette, 1901. In-16, 191 p. et grav. (*Les Grands Écrivains français*.) 2 fr.

370. Paul (Herm.). Grundriss der germanischen Philologie. 2 Aufl. I, 6; II, 1. Strassburg, K. J. Trübner, 1901. Gr. in-8°, xx p., p. 1233-1621 et 256 p. 25 m.

371. Pepe (Ludovico). Storia della successione degli Sforzeschi negli stati di Puglia e Calabria e documenti. Trani, V. Vecchi, 1900. In-4°, viii-324 p. 4 l.

372. Pesce (Ambrogio). Di Antonio Maineri, governatore della Corsica per l'ufficio di S. Giorgio (1457-1458). Spezia, tip. F. Zappa, 1901. In-8°, 13 p. (Extrait du *Giornale storico e letterario della Liguria*.)

373. Pinetti (Angelo). Ricerche storiche sulla sanità pubblica in Bergamo (sec. xiii-xviii). Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1900. In-8°, 83 p. (Extrait des *Atti dell' Ateneo di Bergamo*.) 1 l. 50.

374. Pluyette (Charles). Un recteur de l'Université de Paris au xve siècle. Jehan Pluyette et les fondations qu'il institua. Paris, Champion, 1900. In-8°, 125 p.

375. Poirson. Chaude-Fontaine et son prieuré, ou le village avant et après la Révolution. Châlons-sur-Marne, Martin frères, 1901. In-8°, 241 p. avec simili-grav. et plans.

376. Polzin (Alb.). Studien zur Geschichte des Deminutivums im Deutschen. Strassburg, K. J. Trübner, 1901. Gr. in-8°, vii-110 p. (Quellen und Forschungen zur Sprach- u. Culturgeschichte der germanischen Völker, 88.) 3 m.

377. Poupardin (René). Le Royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933?). Paris, Bouillon, 1901. In-8°, xxxiv-474 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études, 131e fasc.)

378. Poux (Joseph). Lettres de Philippe le Bel pour le pays de Sabart, dans le haut comté de Foix (1313-1314). Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*.)



379. Prinet (Max). La paléographie et la diplomatique. Introduction à un cours de sciences auxiliaires de l'histoire professé à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon pendant l'année scolaire 1900-1901 (leçon du 1er décembre 1900). Besançon, impr. Jacquin, 1901. In-8°, 84 p.

380. Rabani Mauri de institutione clericorum libri tres. Textum recensuit, adnotationibus criticis et exegeticis illustravit, introductionem atque indicem addidit Aloisius Knoepfler. München, J. J. Lentner, 1901. In-8°, xxix-300 p., ill. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München. V.) 5 m.

381. Renz (Franz Ser.). Die Geschichte des Messopferbegriffs oder der alte Glaube und die neuen Theorien über das Wesen des unblutigen Opfers. I : Altertum und Mittelalter. Fleising; München, F. P. Datterer, 1901. In-8°, xvi-816 p. 10 m.

382. Rey (E.). Les Dignitaires de la principauté d'Antioche. Grands-officiers et patriarches (xie-xiiie siècles). Paris, Leroux, 1901. In-8°, 44 p. (Extrait de la *Revue de l'Orient latin*, t. VIII.)

383. Richemond (E.). Jean III de Nanteau-Saint-Lunain, pseudo-chambrier de France. Fontainebleau, impr. Bourges, 1901. In-8°, 32 p. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

384. Richter (Luise M.). Siena. Leipzig, P. A. Seemann, 1901. In-8°, vii-188 p., ill. (Berühmte Kunststätten, 9.) 4 m.

385. Roberts (C. M.). Treatise on the history of confession until it developed into auricular confession, A. D. 1215. New York, Macmillan, 1901. In-12, viii-124 p. 1 d.

386. Rogier van der Weyden 1400-1464. Musée royal d'Anvers, galerie nationale de Londres, musée royal de la Haye, galerie royale des Uffizi à Florence. 1re et 2e livr. Harlem, H. Kleinmann, 1901. In-fol., 2 p. et 10 pl. 3 fr. 60 la livraison.

387. Ruiz (Juan). Libro de buen amor. Texte du xive siècle, publié pour la première fois, avec les leçons des trois manuscrits connus, par Jean Ducamin. Paris, Picard et fils, 1901. In-8°, lv-345 p. et facs. (*Bibliothèque méridionale*, I, 6.)

388. Salvemini (G.). Studi storici. Firenze, B. Seeber, 1901. In-8°, 168 p. 3 l.

389. Sausseau (Paul). Tigné, des origines à 1900 (géographie, histoire, administration, instruction, agriculture, commerce, curiosités). N° 9. Angers, impr. Hudon frères, 1901. In-8°, p. 193 à 216.

390. Scalera (G.). Notizie storiche sulla terra di S. Nicandro di Bari

dalle sue origini fino all' epoca presente. Palo del Colle, M. Liantonio, 1900. In-8°, 162 p., fig.

391. Scandone (Francesco). Ricerche novissime sulla scuola poetica siciliana dei secolo xiii, con molti documenti inediti. Avellino, G. Ferrara, 1900. In-4°, 28 p.

392. Schenkl (Heinr.). Bibliotheca patrum latinorum britannica. II, 2. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, 49 p. 1 m. 20.

393. Scherer (J. E.). Beiträge zur Geschichte des Judenrechtes im Mittelalter, m. besond. Bedachtnahme auf die Länder der österreichisch-ungarischen Monarchie. 1. Leipzig, Duncker und Humblot, 1901. Gr. in-8°, xx-671 p. 15 m.

394. Sehoop (Aug.). Geschichte der Stadt Düren bis zum J. 1544. 1. Düren, W. Solinus, 1902. Gr. in-8°, viii-96 p. 1 m. 50.

395. Schubring (Paul). Schloss- und Burgbauten der Hohenstaufen in Apulien. Berlin, W. Spemann, 1901. In-fol., 14 p., 6 pl.

396. Schultz (Robert Weir), Barnsley (Sidney Howard). Byzantine architecture in Greece : the monastery of Saint Luke of Stiris in Phocis and the dependent monastery of Saint Nicholas in the Fields near Skripou, in Bœotia. New York, Macmillan, 1901. In-4°, xii-76 p., 60 pl. 20 d.

397. Scriptores rerum germanicorum in usum scholarum ex Monumentis Germaniae historicis separatim editi. Johannis Codagnelli Annales Placentini. Recognovit Osw. Holder-Egger. Hannover, Hahn, 1901. Gr. in-8°, xx-140 p. 2 m.

398. Sée (Henri). Les Classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge. Paris, Giard et Brière, 1901. In-8°, xxxvii-639 p. (Bibliothèque internationale d'économie politique.) 12 fr.

399. Seymour de Ricci. La Barbe de Charlemagne. Paris, Leroux, 1901. In-8°, 4 p. (Revue archéologique).

400. Sperati (Rinaldo). Poesie notarili del secolo xiv. Bologna, tip. Zamorani e Albertazzi, 1900. In-4°, 11 p.

401. Steinmann (Ernst.). Antonio da Viterbo. Ein Beitrag zur Geschichte der umbrischen Malerschule um die Wende des xv. Jahrh. München, Verlagsanstalt F. Bruckmann, 1901. In-fol., vii-59 p., ill.

402. Stengel (E.). Die ältesten französischen Sprachdenkmäler, Genauer Abdr., Bibliographie und vollständ. Glossar. Marburg, N. G. Elwert, 1901. Gr. in-8°, 58 p. 1 m. 60.

403. Suriano (Il trattato di Terra Santa e dell'Oriente di frate Fran-



cesco), missionnario e viaggiatore del secolo xv (Siria, Palestina, Arabia, Egitto, Abissinia, ecc.), edito per la prima volta nella sua integrità su due codici della comunale di Perugia e sul testo Bindoni, dal padre Girolamo Golubovich. Milano, tip. Artigianelli, 1900. In-8°, LVII-285 p.

404. Swarzenski (Georg). Denkmäler der Süddeutschen Malerei des frühen Mittelalters. I : Die Regensburger Buchmalerei des x. und xi. Jahrh. Leipzig, C. W. Hiersemann, 1901. In-4°, IX-228 p., 35 pl. 75 m.

405. Termo da Castelfiorentino (Le rime di), rimatore del sec. xiii, per cura di Armando Ferrari. Castelfiorentino, la Società Storica della Valdelsa, s. d. In-8°, 75 p.

406. Thiollier (Noël). L'Église de Chamalières-sur-Loire. Le Puy, impr. Marchessou, 1901. In-4°, 19 p., avec grav.

407. Trattato del tor moglie o no; estratto da un codicetto membranaceo della fine del secolo xv e pubblicato da Tammaro de Marinis. Napoli, A. Trani, 1900. In-8°, 17-III p.

408. Vaclavek (Matouš). Dějiny města Vsetína a okresu Vsackeho. 2. vydání. (Histoire de Vsetin. 2e éd.) Prague, Fr. A. Urbánek, 1901. In-8°, VIII-372 p., ill. 3 k.

409. Valissant (Adonia). Monographie de Coulonges (en Tardenois). Paris, impr. Pairault et Cie, 1901. In-8°, 184 p., avec 9 ill.

410. Van Doorninck (P. N.). Acten betreffende Gelre en Zutphen, 1377-1397. Haarlem, Gebr. van Brederode, 1701. Gr. in-8°, VI-234 p. 6 f.

411. Viollet (Paul). Les Communes françaises au moyen âge. Paris, Klincksieck, 1900. In-4°, 158 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXVI.)

412. Welschinger (Henri). Sainte Odile, patronne d'Alsace. Paris, Lecoffre, 1901. In-18 jésus, IX-193 p. (Les Saints.) 2 fr.

413. Werner (Jak.). Notkers Sequenzen. Beiträge zur Geschichte der latein. Sequenzendichtung. Aarau, H. R. Sauerländer, 1901. Gr. in-8°, IV-130 p. 2 m. 50.

414. Winter (Zikmund). Život a učeni na particularnich školách v Čechách v xv. a xvi. stoleti. (La vie et l'enseignement dans les écoles privées en Bohême aux xve et xvie siècles.) Prague, Fr. Rivnáč, 1901. In-8°, VIII-822 p. 10 k.

415. Witte (Heinrich). Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg, 1050-1515. II : Regesten der Markgrafen von Hachberg von 1422-1503. 2. Liv. Innsbruck, Wagner, 1901. In-4°, p. 98-160. 3 m. 20.

416. Zakrzewski (Z.). Dwa zagadkowe solidy x i xi wieku. (Deux sous des xe et xie s.). Cracovie, Société numismatique, 1901. In-8o, 12 p., ill.

417. Zdekauer (L.). La Fondazione del monte pio di Macerata ed i primordî della sua gestione (1469-1510), con il testo dei capitoli del 1468. Torino, Fratelli Bocca, 1900. In-8o, 47 p.

418. Zoli (Andrea). Ravenna e il suo territorio nel 1309 e la navigazione col Ferrarese. Bologna, N. Zanichelli, 1901. In-8o, 20 p. (Extrait des *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria.*)

# CHRONIQUE ET MÉLANGES.

---

Les examens de fin d'année de l'École des chartes ont eu lieu du 1er au 6 juillet. Ils ont porté sur les textes et les questions qui suivent :

### Première année.

#### *Épreuve orale.*

1° Paléographie latine : lecture de quelques lignes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 15037 (xiiie siècle).

2° Questions d'histoire et de chronologie.

3° Traduction latine : n° 4054 des *Layettes du Trésor des chartes.*

4° Paléographie française : quittance de l'année 1430 (Bibl. nat., franç. n° 25053).

5° Philologie romane : traduction et explication linguistique de dix vers de la *Vie de saint Thomas* par Garnier de Pont-Sainte-Maxence.

#### *Épreuve écrite.*

1° Texte latin à transcrire d'après le fac-similé n° 182 du fonds des héliogravures.

2° Texte provençal à transcrire d'après le fac-similé n° 213 du fonds des héliogravures.

3° Traduction latine : *Correspondance d'Alfonse de Poitiers,* n° 1241.

4° Traduction provençale : texte imprimé donné en 1897.

5° Bibliographie : I. Montrer par des exemples la part qui revient aux typographes allemands dans la propagation de l'imprimerie en Italie et en France pendant la seconde moitié du xve siècle; II. Rédaction des cartes de deux ouvrages destinées à un catalogue alphabétique d'auteurs avec indication des mots typiques sous lesquels ces ouvrages devraient figurer dans un catalogue alphabétique de matières.

### Deuxième année.

#### *Épreuve orale.*

1° Paléographie : lecture de quelques lignes du manuscrit de la Bibl. nat., latin 3938 (xiiie siècle).

2° Diplomatique : I. Quels sont les caractères auxquels on reconnait

les *lettres closes* expédiées au nom du roi de France à partir du milieu du XIVe siècle ? II. Par quoi les *lettres de sceau plaqué* se distinguent-elles des lettres closes ? III. A quelle catégorie de lettres royaux les *lettres de cachet* des deux derniers siècles se rattachent-elles ? Quelles en sont les *formules* caractéristiques ?

3° Institutions : I. Quels sont les représentants du roi et les principaux chefs de l'administration dans les provinces depuis Philippe-Auguste jusqu'à la Révolution ? II. Quelles sont les attributions des baillis du XIIIe siècle ? III. Quelles sont les attributions du procureur général syndic institué par la Constituante ?

4° Sources de l'histoire de France : la vie et les œuvres de Gerbert.

5° Classement d'archives : indiquer la place assignée aux fonds judiciaires et administratifs dans le cadre de classement des archives anciennes d'un département. Exposer sommairement la méthode applicable au classement intérieur de ces fonds en prenant comme exemple le fonds d'un Bureau des finances.

*Épreuve écrite.*

1° Texte à transcrire d'après le fac-similé n° 240 du fonds des héliogravures.

2° Traduction latine : Auvray, *les Registres de Grégoire IX*, n° 351.

3° Analyse : Guesnon, *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*, n° LXII.

4° Diplomatique : on a soumis aux élèves le texte du diplôme de la Collection de Bourgogne, n° 76, pièce 1, et ils ont dû indiquer les raisons pour lesquelles le diplôme précédent ne peut pas avoir été expédié par la chancellerie de l'empereur, sous le nom de qui il se présente.

5° Institutions : I. Dites ce que vous savez de l'origine de la Chambre des comptes et de la Cour des aides, et indiquez en quelques mots leurs attributions générales. II. Quelles contributions directes la Révolution a-t-elle substituées aux impôts directs de l'ancien régime ?

TROISIÈME ANNÉE.

*Épreuve orale.*

1° Paléographie : lecture de quelques lignes d'un manuscrit de la Bibl. nat., latin 11017 (XIIIe siècle).

2° Histoire du droit : I. Quels sont les deux conciles célèbres auxquels l'Université de Paris a pris une grande part et qui se sont occupés des relations de la papauté avec les conciles généraux ? II. Que savez-vous des démembrements successifs des pouvoirs de l'évêque ?

3° Archéologie : on a soumis aux élèves des reproductions de sceaux d'après lesquels ils ont eu à décrire le costume militaire au moyen âge.

*Épreuve écrite.*

1° Texte à transcrire d'après le fac-similé n° 418 du fonds des héliogravures.

2° Histoire du droit : abolition des droits féodaux pendant la période révolutionnaire.

3° Archéologie : quels sont les différents genres de voûte en usage dans les églises du XIIe au XVIe siècle ? Citer pour chaque type des exemples encore existants.

4° Sources de l'histoire de France : la vie et les œuvres de Vincent de Beauvais.

A la suite des examens et par arrêté ministériel ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Emanuelli.
2. Halphen.
3. Boutier.
4. Hue.
5. Debraye.
6. Champion.
7. Maquaire.
8. Dolbet.
9. Bengy-Puyvallée.
10. Pélissier.
11. Busquet.
12. Legrand.
13. Letonnelier.
14. Barbeau.
15. Monod.
16. Longnon.
17. Crépy.
18. Engerand.
19. Rohmer.
20. Mondain-Monval.
21. Martin du Gard.
22. Vogüé (de).

Et, à titre étranger, M. Vogt, qui, s'il avait pu être classé, l'aurait été au 19e rang.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Bourgin.
2. Girard.
3. Chassaing de Borredon.
4. Clouzot.

5. Delmas.
6. Dumas.
7. Boinet.
8. Lemaitre.
9. Bruel.
10. Lecerf.
11. Henriot.
12. Fages.
13. Pressac.
14. Pigallet.
15. Griveau.

Et, à titre étranger, MM. Micheli et Robert, qui, s'ils avaient pu être classés, l'auraient été au 3e et au 13e rang.

Ont été admis à subir l'épreuve de la thèse (ordre alphabétique) :

MM. 1. Beaucorps (de).
2. Duguebyt.
3. Giard.
4. Gravier.
5. Guignard.
6. Huard.
7. Imbert.
8. Lavollée.
9. Le Pelletier.
10. Levallois.
11. Martin.
12. Perinelle.
13. Prévost.
14. Thomas de Pange.

---

## NÉCROLOGIE.

### LE COMTE AMÉDÉE DE BOURMONT.

Notre confrère le comte Amédée de Bourmont est mort à Paris le 19 mai dernier. Né à Caen le 14 avril 1860, il avait manifesté de bonne heure son goût pour les études historiques et était entré à dix-huit ans à l'École des chartes. Tandis qu'il en suivait les cours, mettant sans tarder à profit l'enseignement de l'un de ses maîtres, le regretté Léon Gautier, il donnait à l'École normale de Caen des leçons de paléographie destinées à préparer les futurs instituteurs à leur rôle de secré-

taires-archivistes des mairies. Son *Manuel de paléographie des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles,* publié à Caen en 1881, pour servir à son enseignement, rappellera cette utile tentative.

L'année suivante, une thèse sur l'*Université de Caen de 1432 à 1521* lui valait le diplôme d'archiviste paléographe. Il imprimait bientôt cette étude dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie* et la publiait en 1883 sous le titre de : *la Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XV^e^ siècle;* en 1884, l'Académie des inscriptions et belles-lettres reconnaissait le mérite du travail de notre confrère et décernait à ce volume l'une des mentions du concours des antiquités de la France. Cette même année, il revenait une dernière fois encore à l'histoire de notre vieille Université normande, en faisant paraître un mémoire sur la *Bibliothèque de l'Université de Caen au XV^e^ siècle.*

Entre-temps, il était entré à la Bibliothèque nationale, et la publication, en 1886, de l'*Index processuum authenticorum beatificationis et canonizationis,* conservera le souvenir de son passage au département des Imprimés.

L'année suivante, en 1887, il publiait une notice sur les *Ponts de Vaas;* en 1888, il était chargé du rapport sur la *Paléographie et la Diplomatique* au Congrès bibliographique; enfin, en 1890, il faisait paraître un beau volume sur *Juliette de Becdelièvre, comtesse de Bourmont.* Ce dernier livre, consacré à des souvenirs de famille, devait être en quelque sorte son testament d'érudit.

Si, de bonne heure, en effet, il avait donné la meilleure part de son temps à la Société bibliographique, dont il était devenu le secrétaire général, à l'organisation de ses Congrès régionaux et à son important organe le *Polybiblion,* les labeurs de l'historien, les recherches de l'érudit n'avaient pas suffi cependant à l'activité qui était la marque propre de son caractère. Il les avait, momentanément peut-être, délaissés pour la politique et ses luttes quotidiennes, lorsqu'un mal soudain l'a terrassé et l'a enlevé plein de vie. Puissent les siens, à l'affection desquels il a été si cruellement ravi, trouver un allègement à leur douleur dans le souvenir ému que conserveront toujours de notre regretté confrère ceux qui l'ont connu sur les bancs de l'École ou dans le cours de sa trop courte carrière!

— Au mois de novembre dernier, plusieurs membres des Sociétés savantes de Rouen formèrent le projet de célébrer le cinquantième anniversaire de l'entrée en fonctions de notre confrère, M. Charles de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure. L'appel qu'ils adressèrent à leurs confrères reçut le plus sympathique accueil. La souscription a permis de faire graver une médaille et de publier une bibliographie.

La médaille et la bibliographie ont été remises à M. Ch. de Beaurepaire

le 24 mai dernier, dans une séance présidée par M. le Dr Coutan, qui a rappelé brièvement, mais en termes excellents, les services de tout genre rendus depuis cinquante ans, avec autant de bonne grâce que de modestie, par l'archiviste de la Seine-Inférieure.

Quelques jours plus tard, les membres de la Société de l'École des chartes, réunis dans leur banquet annuel, s'associèrent à l'hommage qui venait d'être rendu à leur confrère.

Nous devons reproduire ici le remerciement de M. Ch. de Beaurepaire. On y retrouvera l'empreinte de son noble caractère. Les sentiments qui y sont exprimés sont de tout point dignes de celui que nous aimons tous à considérer comme le modèle des archivistes.

« Mesdames, Messieurs,

« Je suis très flatté, et en même temps véritablement confus, de l'honneur que je reçois en ce moment, par une faveur bien imprévue et toute gratuite de votre part. Normand de naissance, habitué à considérer la ville de Rouen comme la tête et le cœur d'une province à laquelle me rattachent mes plus chers souvenirs, il ne pouvait que m'être extrêmement agréable de me trouver préposé à la garde d'une partie notable des documents qui concernent leur glorieuse histoire. Il ne m'était pas interdit d'en user pour des études en rapport avec mes goûts, et j'acceptai avec bonheur le devoir d'en faire profiter les autres pour des travaux plus importants, dont il me paraît inutile de nommer ici les auteurs.

« Dans cette occupation modeste, étrangère aux passions qui divisent, la vie s'écoule paisiblement, sans incidents qui permettent d'en jalonner le cours. Me voici donc arrivé (presque sans m'en douter) à la cinquantième année révolue de mes fonctions, tel officiellement que j'étais à mes débuts. De la manière la plus aimable du monde, vous m'avertissez de la longueur du chemin que j'ai parcouru, et vous me félicitez de l'avoir suivi sans m'en écarter jamais.

« Je suis amené par là, tout naturellement, à une pensée sérieuse, c'est que le terme est proche. Je devrais aussi me demander quel a été le résultat de tant d'années consacrées à un labeur persévérant. Mais, grâce à vous, Mesdames et Messieurs, j'échappe au trouble qu'en tout autre circonstance cette question eût pu me causer. Devant vous, il ne me convient que de bénir cette suite d'années auxquelles je dois un gain qui dépasse tout ce que j'aurais pu rêver, alors que j'étais jeune et que l'ambition m'eût été pardonnée : la conquête de ces précieuses sympathies dont vous m'apportez ici le trop éclatant témoignage et dont (veuillez en agréer l'assurance) je vous suis et vous serai toujours infiniment reconnaissant. »

Sur la face de la médaille, M. A. Guilloux a gravé le buste de

Charles de Beaurepaire, avec l'inscription : CAROLVS MARIA DE ROBILLARD DE BEAVREPAIRE, ÆTATIS A. LXXIII.

Au revers, auprès d'un motif architectural inspiré de l'hôtel des Archives départementales, on lit la dédicace :

EXIMIO
PER L ANNOS
INFERIORIS SEQVANÆ
TABVLARIO
GRATIÆ
ET
AMICITIÆ
PIGNVS.
M. DCCCCI.

La bibliographie que Ch.-Aug. de Robillard de Beaurepaire a dressée des écrits de son père n'embrasse pas moins de 146 articles (volumes, opuscules, mémoires ou notes), qui tous abondent en renseignements puisés aux meilleures sources et en judicieuses observations. Le relevé en a été fait avec le plus grand soin en suivant l'ordre chronologique des publications. Une table alphabétique permet d'y retrouver ce qui concerne chaque matière, chaque localité, chaque monument, chaque institution, chaque personnage.

Félicitons les amis de Charles de Beaurepaire d'une initiative qui nous a valu un répertoire facile à consulter, œuvre très honorable à la fois pour celui qui l'a composée et pour celui qui en est l'objet!

— Notre confrère M. Jules Lair a été nommé membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 24 mai 1901.

— Notre confrère M. Gustave Fagniez a été nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'histoire, le 25 mai 1901.

— Notre confrère M. Maupas a été nommé, le 17 juin 1901, correspondant de l'Académie des sciences.

— L'Académie des inscriptions a décerné le prix du budget à notre confrère M. Ernest Langlois, pour le travail manuscrit qu'il avait adressé en réponse à la question mise au concours : « Dresser la liste alphabétique des noms propres de toute nature qui figurent dans les chansons de geste françaises imprimées, antérieures au règne de Charles V. »

— Deux premières médailles du concours des antiquités de la France ont été obtenues par deux de nos confrères : 1° M. Morel, pour le livre

intitulé *la Grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royales, de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIVe siècle;* 2° M. Noël Thiollier, auteur, avec M. Félix Thiollier, d'un ouvrage sur l'*Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy.*

Des mentions honorables ont été accordées à nos confrères MM. Aubry, Joseph Petit, Viard et Eckel. Nous reproduirons le jugement porté sur leurs travaux quand le rapport sur le concours aura été publié.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix de la fondation du baron Gobert à l'ouvrage de notre confrère M. de La Roncière : *Histoire de la marine française.*

— Elle a décerné des prix de la fondation Bordin à trois de nos confrères :

M. Chalandon, auteur de l'*Essai sur le règne d'Alexis Comnène;*

M. Ul. Robert, éditeur de l'ancienne version de l'*Heptateuque;*

M. Léon Dorez, éditeur de l'*Itinéraire de Jérôme Maurand.*

— Elle a décerné le prix Allier de Hauteroche à notre confrère M. Maurice Prou et à M. Michel Rostovtzew, auteurs du *Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes conservés au département des Médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.*

— L'un des prix de la fondation Courcel a été obtenu par notre confrère M. Philippe Lauer pour son ouvrage intitulé *le Règne de Louis IV d'Outremer.*

— Le prix Prost a été attribué à notre confrère M. Armand d'Herbomez pour la publication du Cartulaire de Gorze.

— Une des récompenses de la fondation Audiffred a été décernée par l'Académie des sciences morales et politiques à notre confrère M. Germain Martin pour ses ouvrages intitulés :

*La Grande industrie sous le règne de Louis XIV;*

*Les Associations ouvrières au XVIIIe siècle;*

*La Grande industrie en France sous le règne de Louis XV;*

*L'Industrie et le commerce du Velay aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

— Par arrêté du ministre de la Marine, en date du 12 juin 1901, nos confrères MM. D. Neuville, sous-directeur au ministère de la marine, et A. Molinier, conservateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, ont été nommés membres de la Commission permanente des bibliothèques du même ministère, et M. H. Léonardon, bibliothécaire à Versailles, l'un des secrétaires de ladite Commission.

— Dans sa séance du 22 mai, le Conseil de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France a élu comme président notre confrère M. Charles Tranchant.

## MINUTES DES NOTAIRES.

La proposition de loi suivante a été présentée au Sénat, dans la séance du 21 mai 1901, par MM. Édouard Millaud et Deandreis :

Les minutes des notaires antérieures à 1790 pourront être déposées par les officiers ministériels qui en ont la charge aux Archives départementales après avis des Conseils généraux.

Il en sera dressé des inventaires avec le concours de la Direction des Archives et sous le contrôle de la Commission supérieure. Ces inventaires pourront être publiés du consentement des déposants.

Les déposants pourront se réserver le produit des expéditions.

---

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU THÉATRE.

Cette Société, récemment fondée à Paris, a tenu sa première séance le 5 juin au théâtre de l'Odéon. Elle a pour but de provoquer et de centraliser les efforts et les recherches des érudits, des collectionneurs, de tous ceux qui s'intéressent à une sérieuse étude de l'histoire du théâtre depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. La fondation d'un musée raisonné du théâtre serait un des buts poursuivis. La Société, dont M. Roujon, directeur des beaux-arts, a accepté la présidence d'honneur, et M. Victorien Sardou la présidence, comprend vingt membres, choisis surtout parmi les spécialistes, pouvant apporter des contributions variées au travail commun. On a tenu ainsi à avoir des représentants de nos diverses bibliothèques et archives, et nos confrères MM. Henri Bouchot, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale, Henri de Curzon, archiviste aux Archives nationales, et Henry Martin, bibliothécaire à l'Arsenal, font partie de la Société.

---

## VENTE DE MANUSCRITS DU COMTE D'ASHBURNHAM.

Le 11 mai 1901 s'est faite à Londres, par les soins de la maison Sotheby, Wilkinson et Hodge, une vente d'un petit nombre de manuscrits qui doit être signalée parce qu'on y a vu figurer huit volumes ayant fait partie de l'*Appendix* de la bibliothèque du comte d'Ashburnham. Ce sont les numéros suivants du catalogue intitulé : *Catalogue of valuable illuminated manuscripts the property of a well-known collector* (Day of sale, saturday, the 11th of May).

N° 2. Passion de Nostre Seigneur Jhesu Crist translatée de latin. xv<sup>e</sup> siècle. Vélin. Fol. 80 f. 16 grandes miniatures. (N° LXXI de l'Appendix.)

N° 4. Boèce, de Consolatione, lequel translata maistre Jehan de Mehun. xv<sup>e</sup> siècle. Vélin. In-4°. 165 f. 6 grandes miniatures. (N° CLVII de l'Appendix.)

The booke of the Sea Carte; called the Rutter. xv<sup>e</sup> siècle. Vélin. In-4°. 70 f. (N° CXIV de l'Appendix.)

N° 10. Les ceremonies et ordonnances qui se appartiennent à traicté de bataille fait par querelle. xiv<sup>e</sup> siècle. Vélin. In-4°. 31 f. Miniature représentant une bataille en champ clos. (N° CLXII de l'Appendix.)

N° 12. La tierce partie (livres XVII-XXIIII) du Mirouer hystorial, translatée par Jehan du Vignay. xiv<sup>e</sup> siècle. Vélin. Fol. 433 f. Miniatures. (N° CXLVII de l'Appendix.)

N° 13. Livre de Godefroi de Bouillon de la conquête de Jérusalem. « Les anciens ystoires dient que Eracles fu moult boens chrestiens... » — Fol. 327. Chronique des empereurs romains depuis Tiberius jusqu'à Julien. « Nous vous avons dit devant que li empereres Tyberius envoia Pylate en Judée... » — Fol. 355. « Prestre Jehans par la graice de Jhesu Crist rois entre les rois crestiens mande saluts et amour à Ferri l'empereor de Rome. » xiv<sup>e</sup> siècle. Vélin. Fol. 360 f. Miniatures. (N° CLIV de l'Appendix.)

N° 17. Philippe de Maizières, le Songe du vieil pelerin... xv<sup>e</sup> siècle. Vélin. Fol. 333 f. Miniature. (N° CLXI de l'Appendix.)

N° 18. Josèphe, les Anciennetés des Juifs, en français. xv<sup>e</sup> siècle? Vélin. Fol. 315 f. 13 grandes miniatures. Volume ayant appartenu à N.-J. Foucault. (N° CXLV de l'Appendix.)

— Une autre vente beaucoup plus considérable de manuscrits d'Ashburnham Place a eu lieu à Londres le 10 juin et les jours suivants. Les 627 articles qui étaient restés dans le fonds Barrois après le rachat fait en 1888 des manuscrits jadis volés à la Bibliothèque nationale ont été dispersés à la suite d'enchères dont le montant s'est élevé à 33,217 l. 6 sh. 6 d. Une soixantaine de manuscrits, dont plusieurs d'une très grande importance, ont été acquis pour la Bibliothèque nationale par les soins de notre confrère M. Omont. Parmi ces manuscrits on peut citer les suivants :

79. Somme rurale de Boutillier (xv<sup>e</sup> s.).

102. Recueil d'environ douze cents chartes, comptes, pièces originales (1269-1771).

121. Chronique de Saint-Bertin (xv<sup>e</sup> s.).

157. Histoire de Jean de Saintré, par Ant. de la Salle, ms. avec corrections autographes (xv<sup>e</sup> s.).

225. Chroniques de Froissart, quatrième livre (xv<sup>e</sup> s.).

231. Poésies de Gautier de Metz, Hermann de Valenciennes, etc. (XIIIe s.).

269. S. Hieronymi et Gennadii catalogi virorum illustrium; provenant de Pithou (XIIe s.).

275. Hildeberti Cenomannensis epistolæ et carmina; provenant de Pithou (XIIIe s.).

289. Poésies d'Hugues de Cambrai, etc. (XIVe s.).

302. Roman de Garin le Loherain, par Jean de Flagy (XIIIe s.).

455. Registre de la Faculté de théologie de Paris (1384-1524).

494. Prisciani de arte grammatica (XIIe s.).

516. Roman de Renart (XIIIe s.).

522. Roman d'Aspremont (XIIIe s.).

568. Roman de Theseus de Coulogne (XVe s.), etc.

Le no 360, Le Livre royal, a été acquis pour le Musée Condé et sera l'objet d'une étude détaillée de M. L. Delisle dans le prochain numéro de la *Bibliothèque*.

Le Musée Britannique s'est fait adjuger une douzaine de volumes, parmi lesquels nous citerons les nos 238, Roman de Godefroi de Bouillon (XIIIe s.); — 267, Commentaire de saint Jérôme sur Isaïe, provenant de Saint-Martin-de-Tours (IXe s.); — 332, Loi salique et Capitulaires (Xe s.); — 434, Ordonnances de Charles le Hardi, duc de Bourgogne (1473); — 463, Roman de Perceval le Gallois (XIIIe s.).

Le no 28, Sermons de saint Augustin, petit volume de 67 feuillets, en écriture mérovingienne, a été acquis par M. B. Quaritch, le libraire anglais bien connu, au prix de 315 l. st.

Parmi les manuscrits à peintures, presque tous du XVe siècle, qui ont atteint les plus hauts prix, on peut citer les nos 68, Boèce, Consolation de la philosophie (540 l. st.); — 153, Dante, Divine comédie, XIVe s. (630 l. st.); — 179, Cuvelier, Vie de Du Guesclin (1,500 l. st.); — 189, Évangéliaire, IXe s. (700 l. st.); — 191, Évangiles, Xe s. (490 l. st.); — 240, Livre du gouvernement des rois et des princes (685 l. st.); — 263, Genèse de Notre-Dame, en vers, XIVe s. (745 l. st.); — 279, Compilation d'histoire universelle (910 l. st.); — 282, Heures (1,160 l. st.); — 301, Chronique de Jean de Courcy (1,420 l. st.); — 397, Merveilles du monde (415 l. st.); — 405, Miroir historial de France (410 l. st.); — 458, Passion de J.-C., en vers, par Jacques Le Lieur, XVIe s. (770 l. st.); — 495, Psautier, dans le style de Giotto, XIVe s. (1,530 l. st.); — 536. Roman du Saint-Graal, XVe s. (560 l. st.); — 537, Roman du Saint-Graal, XIIIe s. (1,800 l. st.); — 616, Jacques de Voragine, Légende des saints, traduction de Jean du Vignay (1,500 l. st.).

# NOUVEAU TÉMOIGNAGE DE LA CÉLÉBRITÉ DE LANFRANC.

Aux témoignages de la célébrité de Lanfranc, cités par M. le chanoine Porée dans son excellente histoire de l'abbaye du Bec, devra désormais s'ajouter celui de Wibert, qui, sous le nom de Clément III, eut la prétention d'occuper le saint-siège pendant les vingt dernières années du XIe siècle. L'antipape fit de grands efforts pour rallier à sa cause l'archevêque de Cantorbéry. L'importance qu'il attachait à s'assurer une telle recrue est suffisamment indiquée par trois lettres, dont l'existence, jusqu'ici inconnue, nous a été révélée par M. Montagne Rhodes James dans son récent catalogue des manuscrits du collège de la Trinité à Cambridge. M. le professeur F. Liebermann les a publiées dans le cahier du mois d'avril de *The english historical review* et en a tiré des notions sur l'attitude de l'Église d'Angleterre vis-à-vis de l'antipape.

Lanfranc ne paraît pas avoir répondu aux avances qui lui étaient faites en termes très pressants.

Nous reproduirons, d'après l'édition de M. le professeur Liebermann, ces documents fort intéressants pour la biographie d'un prélat qui figure avec un égal honneur dans les annales de l'abbaye du Bec et dans celles de l'église de Cantorbéry.

I (1085 ou 1086).

Clemens, episcopus, servus servorum Dei, Lanfranco, Cantuarberiensi archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. Fraternitate tuæ litteras dilectionis dirigimus, quia, famæ et bonæ opinionis tuæ flagrantiam sepius odorantes, te proximum deo moribus et scientia estimamus. Bene ergo certum tene quia te in visceribus nostris diligimus, amplectimur et magis magisque de die in diem tui præsentiam exoptamus, cum quia tibi ac saluti tuæ bonus [adventus foret], tum etiam quia ecclesiæ dei universæ cum tractenus, maxime in hoc tempore, necessarius. Quid igitur apertis ac vigilantibus oculis de nostra admiratione referemus? Fraternitatem tuam puta mirari oportet; te autem negligentiam tuam emendare non dedecet. Debuit enim sanctitas et providentia tuæ gubernationis ecclesiæ Dei, tot ventorum tunsionibus agitatæ, tot aquarum inundationibus pressæ, tot ruinis et quassationibus losæ, vel inter ipsas procellas maris subvenisse, adjutorio ejus qui ait : « Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam[1]. » Visita ergo, frater, et adjuva matrem tuam; respice Petrum;

1. Matth. XVI, 18.

vide petram supra quam fundavit Deus ecclesiam suam! Non nos propter peccata nostra despicias, non ad merita nostra intentionem retorqueas! Propius enim meruimus ruinam quam cathedram, quam, teste Deo, inviti suscepimus, multisque modis vitare voluimus. Ad quod tandem fraternitatem tuam dilectionis nostræ præsentibus litteris commonemus, ad quod cum intimo mentis et amoris affectu invitamus. Habito præ oculis amore et timore Dei, expergiscere simulque quo potes errorem ac superbiam, quæ contra sanctam Romanam ecclesiam pullullavit, evellere contende, omnesque cœpiscopos, frates nostros, ex nostra parte saluta, et ad honorem et utilitatem sanctæ Romanæ ecclesiæ studio sanctitatis fraterne hortare.

II (1086-1089).

Clemens, episcopus, servus servorum Dei, Lanfranco, Cantuarberiensi archiepiscopo, sicut karissimo confratri, salutem et apostolicam benedictionem. Noverit caritas tua, carissime frater, quia desiderio desideramus te videre, ore ad os tecum loqui ac pre manibus te habere. Ad cujus efficaciam voti exterior licet homo non valeat, interior tamen moliatur et impleat, meditetur ac quasi te præsentem conspiciat. Condelectamur enim in dilectione fraternitatis tuæ, et quasi quoddam fundamentum spei ad utilitatem fidei christianæ et ad religionis antiquæ velut lapidem tam vivum ac tot modis expolitum te cernimus, et ad honorem ecclesiæ Sancti Petri maximum te futurum cooperatorem nostrum per Dei misericordiam expectamus. Unde volumus et fraterne premonemus ut cum rege anglico de honore Sancti Petri et debita reverentia ac de pecunia regni sui multum agas ac Consulas, et confratres tuos ad idipsum commoneas et moveas. Inter omnia tamen præcipue ac maxima caritate te rogamus ut limina Apostolorum et confratrem, tuam sine modo præsentiam desiderantem, visites, ut judices ipsos apud summum judicem imploratores adquiras ac desiderium confratris quasi fraterne compatiens adimpleas.

III (1088 ou 1089).

Clemens, episcopus, servus servorum Dei, Lanfranco, Cantuariensi archiepiscopo, confratri in christo karissimo, viro in omni doctrina eruditissimo, salutem et apostolicam benedictionem. Benedictus sit Deus omnipotens et benedictum nomen majestatis ejus in secula, qui, sicuti trivii ac quadruvii jam prorsus neglecto disciplinæ nudio, ni (in?) desuetudinem traditorum atque in profundam obscuritatem lapsorum rimatorem verumque illuminatorem ad edocendas Latinorum mentes [te] constituit, sic etiam magistrum atque doctorem sollertissimum novi ac veteris Testamenti sua inestimabili providentia ordinavit, teque munus incomparabile, stellam splendidissimam Europæ attribuit. Cujus splendore innumerabilis multitudo illuminata est et cotidie illuminatur, vitam et mores a doctrina non discrepantes con-

templando. Ideoque, frater karissime, ex debita dilectione, litteras nostras ad te transmisimus, ut, qui columna a Deo in ecclesia sua firmissima stabilitus es, limina Apostolorum non tederet visitare, matrique tue, multis procellis circum percussæ, remigii tui suffragium præstare. Quandoquidem omnipotens Majestas te constantissimum atque invietissimum obicem a fide exorbitantibus opposuerat, ne devia sequentes et docentes errorem suum ad quod desideraverint possent perducere; sed qua occasione remanserit, hoc ignoramus. Adhuc tamen, quia necessitas urget, tuæ prudentiæ ac dilectioni mandamus et rogamus quatinus matrem tuam in ruina, circumquaque latvantibus canibus morsibus divellentibus, positam, visites, eique solatium ac levamen sumministres. Ad quid enim columna nisi ut onus sufferas? Quomodo stabit domus si columnæ subterfugerint? Accede igitur, frater, accede et matri postulanti filiale suffragium ne deneges. Turpe quippe est filium, a matre nutritum et delicate educatum, si necessitate compulsa appetierit, non redibitionem dilectionis impendere. Quid plura? Vir prudens es, matri ac tibi consule, nec nostræ dilectionis immemor. Tuæ præterea caritati mandamus quatinus inclito principi vestro suggeratis ut, pro amore Dei et beatorum apostolorum Petri et Pauli terram, quam cenobium Sancte Marie Wiltonensis ecclesiæ tempore patris sui amisit ei restituat, quod et animæ patris ejus multum proficiet et regnum ejus, Deo sibi propitio, prosperabitur et solidabitur. Insuper etiam de oblatione a vestris predecessoribus ordinata mentionem vobis facimus et quod ex solito non miseritis in mirum ducimus. Ut igitur amplius oblationis allegatio non differatur, tuæ caritati ac prudentiæ committatur.

---

## ARCHIV FUR STENOGRAPHIE.

En passant sous la direction de M. Curt Dewischeit, cette revue, qui en est à sa cinquante-troisième année d'existence, prend un nouveau caractère, qui la rapproche de nos études. Au lieu de ne s'occuper que de la sténographie pratique et d'être simplement l'organe d'une école, elle tend à devenir une revue critique pour l'étude des systèmes tachygraphiques qui ont été tentés depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. C'est ainsi que les premiers numéros de cette année comprennent des articles sur l'ancienne tachygraphie grecque, sur les notes tironiennes, sur l'emploi de ces notes au moyen âge. Ce recueil mensuel se publie chez MM. Thormann et Gœtsch, à Berlin (2 m. 25 par semestre pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie).

---

## REVISTA DE BIBLIOGRAFIA CATALANA.

Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs cette nouvelle revue qui embrasse dans son champ d'études non seulement la Catalogne proprement dite, mais les Baléares, le royaume de Valence et le pays de Roussillon (Barcelone, l'Avenç). L'objet de la revue est de faire un inventaire de tout ce qui se publie en catalan ou sur la Catalogne. Mais elle ne se bornera point à être un simple bulletin bibliographique; elle sera un recueil d'études sur tout ce qui touche de près ou de loin au livre catalan : catalogues de bibliothèques, bibliographies d'auteurs catalans, majorquins ou valençais; monographies bibliographiques sur l'histoire, la langue, la littérature, etc., de ces pays; collections d'ex-libris, de marques d'imprimeurs, etc. C'est ainsi que le premier fascicule (janvier-juin) contient le commencement d'un catalogue des manuscrits conservés à la bibliothèque de l'Athénée barcelonais, par M. J. Massó Torrents. La revue paraîtra sans périodicité absolument régulière, mais de façon à fournir à ses souscripteurs (5 fr. par an) un volume d'au moins 250 p.



---

Ce fascicule était à la veille d'être distribué quand nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de notre confrère M. Georges Salles, auxiliaire de l'Académie des sciences morales et politiques, décédé dans sa trente-deuxième année, à Cambo-les-Bains, le 21 juillet 1901.

# LE LIVRE ROYAL

DE

# JEAN DE CHAVENGES

## NOTICE SUR UN MANUSCRIT DU MUSÉE CONDÉ.



Au mois de juin dernier, du 10 au 14, s'est vendu à Londres ce qui restait encore des grandes collections de manuscrits réunies à Ashburnham Place par le dernier comte d'Ashburnham. On sait que ces collections comprenaient quatre séries bien distinctes : le fonds Libri, le fonds Barrois, le fonds Stowe et le fonds connu sous le nom de *Appendix*.

I. Le fonds Stowe, acheté en 1883 par le gouvernement anglais, a été partagé entre le Musée Britannique et l'Académie royale d'Irlande à Dublin.

II. Le fonds Libri a été acquis en 1884 par le gouvernement italien et incorporé dans la bibliothèque Laurentienne à Florence, à l'exception des manuscrits dérobés aux bibliothèques françaises qui ont été rachetés en 1888 par la Bibliothèque nationale[1].

III. L'*Appendix* a été cédé à un bibliophile anglais, M. Henry Yates Thompson, aussi connu pour sa libéralité que pour son amour des manuscrits à peintures. Une série de 177 articles de l'*Appendix,* qui ne rentraient pas dans le cadre des collections de cet amateur, a été mise en vente à Londres le 1er mai 1899[2], et la Bibliothèque nationale a pu en acquérir une quinzaine, dont la

1. Voir *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, par L. Delisle. Paris, 1888, in-8°.

2. *Catalogue of a portion of the Collection of manuscripts known as the* « Appendix » *made by the late earl of Ashburnham* (sold by MM. Sotheby, Wilkinson and Hodge, on the first day of may 1899). In-8°, 100 p.





description a été insérée dans le *Journal des Savants*[1]. Quelques articles de l'*Appendix* ont encore figuré dans une vente de dix-neuf volumes faite à Londres le 11 mai 1901[2].

IV. Le fonds Barrois se composait primitivement de 702 articles, dont 64, provenant de vols commis à la Bibliothèque nationale avant l'année 1848, furent rachetés en 1888, en même temps que les manuscrits dérobés par Libri. Le reste du fonds Barrois, à peu d'exceptions près[3], c'est-à-dire 628 articles, a été dispersé, à la suite de la vente aux enchères qui vient d'être faite à Londres[4] et

1. Année 1899, p. 317-337 et 493-512. — Il existe un tirage à part de ces articles. — Le manuscrit n° 40 du catalogue de vente (89 du catalogue publié par le comte d'Ashburnham) a pu être acquis après coup par la Bibliothèque nationale, où il a reçu le n° 1821 dans le fonds latin des Nouv. acq. Ce volume, copié au commencement du xv° siècle, et jadis conservé chez les Célestins d'Amiens, contient, entre autres morceaux :

Liber Francisci Petrarche de secreto conflictu curarum suarum.

Alanus, de planctu nature.

Repudium ambitionis. (Pièce de 42 quatrains.)

Le Codicille de Jean de Meun.

Morale metrum in rithmo serpentino.

Morale compendium de republica a Radulfo de Preslis juniore, ad Johannem de Angerante, Carnotensem episcopum.

2. *Catalogue of valuable illuminated manuscripts the property of a well-known collector* (sold by MM. Sotheby, Wilkinson and Hogde, on the 11th day of may 1901). In-8°, 10 p.

3. N'ont pas figuré à la vente du mois de juin 1901 les manuscrits qui portent, dans le Catalogue du fonds Barrois publié par le comte d'Ashburnham, les n°° 15, 228, 310, 311, 458, 460, 592, 604, 606, 616, 627, 651, 652 et 673. Les quatre premiers de ces manuscrits sont les seuls qui aient quelque importance :

N° 15. L'Étiquette des temps ou les mémorables choses de tous les temps, par Alexandre Sauvaige. Ms. dédié à François de Rochechouart, chambellan de Louis XII; enluminé à la mode italienne, ayant été classé sous le n° 3944 dans la bibliothèque de Mac Carthy.

N° 228. Les Sept psaumes de la Pénitence, etc. Ms. enluminé, avec marges découpées aux chiffres de Louis XIII, des parents et de la femme de ce roi. Cf. une note du *Cabinet des manuscrits* (t. I, p. 217, n. 2) relative à un « livre d'enluminure et découpure. »

N° 310. Élévations à Dieu pendant la messe, etc. « N. Jarry Paris. scribebat, 1653. »

N° 311. Les Sept psaumes de la Pénitence. « N. Jarry Paris. scribebat, 1653. »

4. *Catalogue of the portion of the famous collection of manuscripts the property of the Rt. Hon. earl of Ashburnham known as the Barrois collection* (sold by MM. Sotheby, Wilkinson and Hodge, on the 10th day of june 1901). In-8°, IV-229 p., avec 12 phototypies.

qui a produit une somme d'un peu plus de 830,505 francs (exactement 33,217 l. 6 s. 6 d.). Si à cette somme on ajoute celle de 60,000 francs, à laquelle montait l'évaluation des 64 manuscrits réclamés en 1883 par la Bibliothèque nationale et payés par elle sur ce pied en 1888, on voit que lord Ashburnham a retiré environ 900,000 francs de la collection que son père avait payée 150,000.

Notre confrère M. Henri Omont est allé suivre la vente faite à Londres, où il a manœuvré avec assez d'habileté pour pouvoir, malgré la modicité des ressources mises à sa disposition, ramener en France une soixantaine de manuscrits qui vont enrichir le fonds latin et le fonds français de la Bibliothèque nationale. Je lui laisse le plaisir d'en dresser un catalogue, qui ménage d'agréables surprises aux amis de notre histoire et de notre littérature du moyen âge.

## I.

Je me propose seulement de faire connaître aujourd'hui un manuscrit qui a été acquis pour le Musée Condé à Chantilly. Il est enregistré comme il suit sous le n° 233 dans le Catalogue du fonds Barrois publié par le comte d'Ashburnham :

Le Livre royal, en vers.

Commencement : « L'istoire du riche home et du ladre prise en l'evangile monseigneur saint Luc. »

Fin :

« Que nous soions si veritable
Qu'aions la joie perdurable.
Explicit le Livre royal. »

Manuscrit du commencement du xv$^{e}$ siècle. Sur vélin. Octavo. 105 feuillets.

A la première page est attachée une miniature tirée d'un autre manuscrit.

Reliure en velours bleu (lisez : violet).

A appartenu à l'abbaye de Clairvaux.

Cette notice a été reproduite à peu près littéralement sous le n° 360 dans le Catalogue publié pour la vente qui vient d'avoir lieu. Elle est à peu près exacte.

En effet, le petit volume dont il s'agit consiste en 106 feuillets

de beau vélin, hauts de 156 millimètres et larges de 100. Ces feuillets sont répartis en quatorze cahiers, chacun de huit feuillets. Il est écrit en lettres de forme, c'est-à-dire en caractères de cette belle minuscule que nous sommes habitués à voir dans les manuscrits des meilleurs scribes parisiens du milieu du XIV^e siècle. Il y manque deux feuillets, qui formaient l'enveloppe du premier cahier, c'est-à-dire le feuillet qui contenait le commencement du livre et le feuillet qui devait se trouver entre les feuillets actuellement cotés 6 et 7. Sur la partie supérieure du premier feuillet subsistant on a collé une grossière miniature, étrangère au livre, à seule fin de cacher les huit derniers vers d'une tirade dont le commencement se trouvait sur le feuillet disparu; il sera question de cette particularité un peu plus loin. Les rubriques des chapitres sont en caractères rouges. Il y a d'ordinaire vingt-quatre lignes à la page.

Sur la première et la dernière page a été apposé un cachet portant ces armes : deux crosses en sautoir sur un semé de fleur de lis, avec la légende ABBAYE DE... Le nom de l'abbaye a été soigneusement gratté. Peut-on supposer que le rédacteur du Catalogue de lord Ashburnham, qui indique le manuscrit comme venu de l'abbaye de Clairvaux, avait eu des raisons pour attribuer ce cachet à l'abbaye de Clairvaux[1]?

Barrois a dû l'acquérir en 1836 à la librairie Techener, à la suite de l'annonce qui en fut faite dans le *Bulletin du Bibliophile*[2].

Tout le volume est rempli par un poème en vers octosyllabiques, intitulé à la fin : « Explicit le Livre royal[3]. »

La perte du premier feuillet nous a sans doute privés de renseignements sur le nom de l'auteur, sur le but qu'il s'était proposé et sur les circonstances qui l'avaient conduit à prendre la plume. Il y a là une lacune, qui peut être comblée, au moins en

1. L'*Armorial général* (Généralité de Champagne, p. 555 et 556) attribue à l'abbaye de Clairvaux les armes suivantes : 1° de sable à une crosse d'or et une bande échiquetée d'argent et de gueules de deux tiers, brochant sur le tout; 2° d'azur à un chevron accompagné en chef de deux croissans et en pointe d'un lion, le tout d'or.

2. 2° série, janvier 1836, p. 37, n° 87. — Dans le même volume, p. 60, le même manuscrit a été sommairement annoncé par M. Paulin Paris.

3. Il né faut pas confondre ce poème avec un autre ouvrage écrit en latin qui portait le même titre et qui traitait « du roi Pietre et du roi Henri; » Jean de Cardaillac en avait donné un exemplaire à Charles V. Voir le *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 161, n° 1016.

partie, à l'aide d'une tirade qui se lit au haut du fol. 50. A cet endroit, l'auteur semble bien avoir voulu faire connaître son nom : Jehan de Chavenges. Après avoir cité Guillaume d'Orange comme type du bon chevalier chrétien, il déclare que Jehan de Chavenges l'a ainsi entendu dire, et il ajoute qu'il ne manque pas de princes et de barons dignes d'être pareillement qualifiés, et qu'on peut louer l'apôtre Pierre sans refuser à Paul les hommages auxquels il a droit :

*Comment Guillaume au court nés est nombrez entre les bons chevaliers crestiens :*

L'autre fu Guillaume d'Orenges,
Ainsinques Jehan de Chavenges
L'a [bien] oui dire aus vaillans.
Pour ce ne dit que deffaillans
Soient prince n'autre baron,
Mès sont trés bons par saint Faron,
Comme sont autre rois de France,
Empereeurs de grant poissance.
Qui saint Pere l'apostre loe
Pour ce saint Pol il ne desloe. (Fol. 50.)

Jehan de Chavenges tirait sans doute son nom d'une paroisse du diocèse de Troyes, Chavanges, aujourd'hui commune et chef-lieu d'un des cantons du département de l'Aube.

En qualité de Champenois, Jean de Chavenges met souvent en scène les principales localités de la Champagne. Il ne manque pas de rappeler que Remus

fonda la cité de Rains,
Ou n'a pas trop bois ne trop rains. (Fol. 37 v°.)

Il mentionne la translation à Hautvillers des dépouilles mortelles de l'impératrice Hélène (fol. 88).

Dans l'éloge qu'il fait de la Seine, il n'oublie pas de dire que ce beau fleuve arrose la ville de Troyes (fol. 45 v°). Il consacre seize vers au séjour de l'empereur Aurélien à Troyes et aux persécutions qu'il y fit endurer aux chrétiens (fol. 54 v°). Il raconte l'arrivée du pape Jean VIII à Troyes, pour y tenir un concile, en 878 (fol. 88 v°). A propos du jugement dernier, il cite les jours de Troyes et ceux de Château-Thierri :

Trop avra avec li barons.
Quant ses jours verrons et sarons,
N'i feront riens les jours de Troyes,
Ne deniers planté de monnoyes,
Ne les jours de Chastiau Tyerri,
Foy que je doi a saint Merri,
Ne de Paris le parlement,
Se l'Escripture ne me ment. (Fol. 27 v°.)

Enfin, il met dans la bouche de saint Joseph une violente tirade contre les juifs de Troyes :

*Comment les faus Jüis ont mises pluseurs erreurs ou Thalamus contre nostre loy.*

Dont doivent avoir grant vergoingne
Li faux Juïf, puant charoingne,
Qui dient que de ma semence
Issi l'enfant; c'est leur vantance :
Mais il se mentent, par la gueule.
Ceste mençonge n'est pas seule;
Pluseurs en a ou Thalamus,
Que fist l'ort, vilz, puant, camus.
Ne le daingneroie nommer;
L'en le deveroit assommer.
Ce fist le chien de pute vie,
A Troyes en la juerie,
Ou il a formé pluseurs bourdes,
Paroles hideuses et lourdes. (Fol. 79.)

Jean de Chavenges devait être un clerc. Dans le chapitre où il développe cette pensée : *Comment tout bon crestien puet estre dit gentil homme,* il nous prévient qu'il connaît mieux les livres d'église que les armes des chevaliers :

Autrement parler je ne scé :
Miex cognoistroie un bon messé,
Un psautier ou un breviaire,
Un greel de bon exemplaire,
Q'une plates et un haubert,
Pour porter en place Maubert. (Fol. 66.)

Dans une dédicace placée comme épilogue à la fin du poème et qui mérite d'être textuellement reproduite ici, l'auteur donne de précieux renseignements sur les personnages auxquels il adressait son livre :

*Le XXXIX<sup>e</sup> chapitre, ouquel presente l'acteur ce livre a madame Jehanne, reyne de France et de Navarre, a monseingneur Phelippe, fil dou roy de France, et a madame Blanche, fille de ma dite dame.* (Fol. 103.)

A vostre glorieuse enfance
Monseingneur Phelippe de France,
Madame Blanche, vostre famme,
Qui est trés bonne et belle dame,
De ce livre vous fais present,
Que je vouz envoy a present.
A bon droit avez non Phelippe,
Qui toutes mauvestiez detrippe.
Le non emporte PHILIPPUS
*Fidei livore pusillus.*
Combien que soiés fleur dou monde,
Trés noble, gracieus et monde,
Neant meins estes champion,
Sergent pour la tuition
De la loy de crestienté.
En cecy ont leur cuer enté
Li noble de vostre lignage
De tout leur temps et leur aage.
Se nom Phelippe bien querons,
Es Apostres le trouverons,
Droit en le witisme[1] chapitre;
Après le trouverons ou titre
De droit civil en la Digeste;
Quintus Mutius en fait feste.
Madame Blanche a non BLANCHA,
*Blanda suavis catholica.*
Blanche est et pure comme nois,
Noble duchesce d'Orlenois,
De Valois la douce contesse.

1. Le ms. porte « luitisme. »

Et de tous biens amasseresse.
Blanche est et douce, n'est pas noire,
Resplandissant comme est yvoire,
Large, discrete, catholique,
Douce a oïr comme musique.
Fil de roy de France, elle fille,
Tele assemblée n'est pas ville,
Ains est plaisant et delitable
Et amoureuse et agreable.
A vouz deus presente mon livre,
En non de Dieu, qui tout fait vivre,
De la dame qui le porta,
En li loer grant deport a.
Le livre de leur prophecies,
Seur toutes choses essaucies,
De Lonc champ ama dame Blanche.
M'aint nous elle, par tele planche
Ainsi nostre vie fenir
Que nous puissiens a Dieu venir.

*Comment l'acteur recommande son livre par especial a monseingneur Phelippe, roy de France, fil monseingneur Charle de Valois, frere germain dou roy Phelippe le Biau.* (Fol. 104.)

Au roy de France, bon euré,
Plaise [et] en tous biens meüré.
L'an mil CCC et XXVIII,
Flamment estoient en grant bruit;
Mais il, par la divine grace,
Morir en fist en une place
Des mauvès Flammens XI mile,
Qui furent de pute semile.
— A Cassel fu en la valée.
Ne vindrent pas a leur pensée,
Car il vindrent en traïson.
Ne porent avoir garison.
Tuit furent a desconfiture
Flamment de mauvese nature.
Sage, soutif et cler veant,
En li de durté n'a neant,

Ne en madame vostre mere,
La reÿne, qui tant est clere,
Et atraite de la lignie
De France, qui tant est prisie.
Si est madame la reyne
De France et Navarre, la fine,
Qui est mere de vostre espouse,
Qui les indigentes (indigences?) arouse
Des povres, largement leur donne.
Diex vueille garder la coronne
De France et de tout le parage,
L'ainsné fil et tout son barnage,
Et la duchesse sa compaingne,
Fille au gentil roy de Bahaingne,
Le gentil duc de Normendie
Et tretoute la baronnie
De France et de crestienté!
De ses biens leur doint a planté,
De nature, fortune, grace!
Or, prions Dieu qu'ainsi le face,
Il donne planteureusement
A tous li vrais Diex, qui ne ment,
Liberaument et sens reproche.
A li loer ne souffist bouche :
Aussi ne vueil pas oublier.
Madame Blanche vueil prier
Qu'elle reçoive ce traitié,
Qui a le cuer sain et haitié,
A faire tous biens apensée.
Espouse Dieu est appelée,
Qui de Lonc champ est cordeliere.
A tous autres donne matiere
De simplesce, d'umilité,
Fille a roy de grant dignité.
Phelippe le grant, long et sage,
Honneur fist au noble lignage;
Plus haut fu tretoute la teste
Qu'autres. Le veoir estoit feste.
Son frere fu le biau roy Charle.
Le roy Louiz pour tant en parle.

Que trop estoit formeuse et gente
Celle lignie, en sa jouvente.
Après eulz leur est demorée
Lignie qui est molt amée.
Reÿne est la fille Louiz,
Des nobles estoit conjouiz,
Et leurs cousines sont duchesses
De Bourgoingne et Flandres contesses.
Madame Blanche, leur cousine,
Elle tout bien faire ne fine,
Dont nous avons fait mention
Ci dessus et description.
Tele puissent avoir partie
Que soient de la Dieu maisnie.

*Le XL^e chapitre, ouquel sousmet l'acteur ce livre a la correction et emendation de madame la reyne de France et de Navarre, dou roy de France, monseingneur Phelippe, de madame la reyne, de monseingneur Jehan, ainsné fil, de monseingneur Phelippe, son frere, et de madame Blanche, sa femme, et de tout leur consoil.*

En vostre bon amendement
Met je, se de chose je ment
En ce livre a vouz presenté,
De ce sui bien entalenté,
Vostre trés puissant noble pere,
De vos meres et vostre frere,
Qui tant d'honneur ont et de bien,
De prudence, l'en le scet bien,
Vouz avez bien a qui retraire,
De vouz deus est trés belle paire,
Et de tretouz leurs conseilliers.
Ci a vers plus de III milliers,
Veü sceü par religieus ;
Se aucun dit il avoit flex,
Mal gracieux ou reprenable,
Qui janglerie fust ou fable,
Corrigié soit par la clergie
De eulz qui sont de bonne vie.
Car se je ay icy menti,
A ce ne me sui consenti.

Le Livre royal fut donc présenté à Jeanne d'Évreux, veuve du roi Charles IV, et au gendre et à la fille de cette reine, Philippe et Blanche, duc et duchesse d'Orléans.

C'est pour cette Jeanne d'Evreux qu'a été exécuté le beau Bréviaire franciscain, dont le second volume, acquis par le duc d'Aumale, est un des plus intéressants morceaux de la série des manuscrits royaux du Musée Condé[1]. Le Livre royal avait bien sa place marquée, non loin du Bréviaire, dans le Cabinet des livres du prince.

Le souvenir de Jeanne d'Évreux aurait suffi pour justifier l'entrée du Livre royal au Musée Condé. Mais ce volume avait encore d'autres titres à faire valoir pour y être bien accueilli. Dans la dédicace, l'auteur a mentionné, à côté de Jeanne d'Évreux et de ses enfants, six autres membres de la famille royale. Il y laisse entendre qu'il comptait sur les sympathies de Jeanne, reine de Navarre, fille de Louis X, et sur celles de Blanche, fille de Philippe le Long, religieuse à Longchamp. Les vers par lesquels il célébrait la victoire de Cassel pouvaient lui faire espérer une récompense du roi Philippe de Valois et de la reine Jeanne de Bourgogne; de même aussi, les vœux qu'il formait pour l'héritier présomptif du trône, Jean, duc de Normandie, et pour Bonne de Luxembourg, femme de ce jeune prince.

Les espérances du poète étaient d'autant plus légitimes qu'il connaissait bien les goûts littéraires de ceux dont il invoquait le patronage. Ces personnages formaient en effet comme un groupe d'honneur parmi les bibliophiles français de la première moitié du XIVe siècle. Je puis rappeler en quelques mots les droits qu'avaient d'être ainsi qualifiés la reine Jeanne d'Évreux, Jeanne de France, reine de Navarre, Blanche de France, religieuse à Longchamp, le roi Philippe de Valois, sa femme Jeanne de Bourgogne, Jean, duc de Normandie, et sa femme Bonne de Luxembourg.

*Jeanne d'Évreux, reine de France et de Navarre.* — Le Bréviaire franciscain du Musée Condé n'est pas le seul livre de la reine Jeanne d'Évreux qui soit arrivé jusqu'à nous, et je puis citer nombre de détails[2] qui prouvent quelle importance cette princesse attachait à sa librairie.

1. *Catal. des mss. du Musée Condé*, t. I, p. 49. Cf. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, part. I, p. 19.

2. On trouvera la justification de ces détails dans ma *Notice sur deux livres*



En 1328, Jeanne d'Évreux choisit dans la succession de la reine, Clémence de Hongrie, neuf volumes français : *la Vie des saints, le Gouvernement des princes, la Conquête de Sicile, les Chansons de Gace Brulé, les Sept sages et Ysopet, les Institutes, le Reclus de Moliens, un livret anglais et français* et enfin *la Vie des Pères*. Un peu plus tard, on vantait la copie qu'elle possédait d'une compilation sur l'Écriture sainte, ornée d'un grand nombre de peintures et qui servit de modèle pour l'exemplaire destiné au roi Jean. Un lot de dix-huit livres liturgiques, qu'on trouva dans l'hôtel de la reine après sa mort, ne fut pas évalué moins de 340 francs, d'une part, et de 186 livres 14 sous parisis, d'autre part (soit, pour le tout, environ 6,000 francs de notre monnaie, valeur intrinsèque), prix fort élevé, d'où nous devons conclure qu'il s'agissait de manuscrits exécutés avec luxe.

Les autres livres de Jeanne d'Évreux, ceux qui n'étaient pas devers elle, c'est-à-dire à son usage personnel, ne furent point compris dans l'inventaire qui nous fournit ce détail : la reine avait, dans son testament, exprimé le désir qu'ils ne fussent point vendus, et les exécuteurs testamentaires les remirent, le 21 avril 1371, à Blanche de France, duchesse d'Orléans. De son vivant, Jeanne avait disposé d'un de ses plus beaux livres en faveur du roi Charles V : en 1369, elle lui avait fait cadeau du fameux psautier de saint Louis que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale et qu'on cite à bon droit comme une des merveilles de l'art français du XIII[e] siècle. Outre ce magnifique psautier, on voyait encore dans la librairie du Louvre : une bible historiée et toute figurée à images, qui avait été à la reine Jeanne d'Évreux; un très beau missel, sans note, très bien écrit, à l'usage de Paris, à deux fermoirs d'or émaillés, dont l'un portait les armes de la reine Jeanne d'Évreux; un évangélier et un épistolier, recouverts de plaques de vermeil, avec les armes de Jeanne d'Évreux en émail; des heures avec une couverture dorée aux mêmes armes; l'exemplaire du *Miroir des Dames* qui avait appartenu à Jeanne et un livre de dévotion et de contemplation dont elle se servait de son vivant.

*Jeanne de France, reine de Navarre,* fille du roi Louis X,

*ayant appartenu au roi Charles V* (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, part. I, p. 19).

morte en 1349. — Son livre d'heures est l'un des plus beaux manuscrits à peintures de la première moitié du XIV[e] siècle qui nous soit parvenu. Il avait jadis excité l'admiration de Peiresc, dont la notice a été publiée, avec de savants compléments, par M. Auguste Longnon, pour la Société de l'Histoire de Paris[1]. Il est aujourd'hui la propriété de M. Henry Yates Thompson, qui en a fait reproduire trente-deux miniatures et qui a eu l'heureuse idée de le rapprocher de trois autres manuscrits non moins remarquables : le Bréviaire de Belleville, les Petites heures du duc de Berri et les Belles grandes heures au même prince[2].

*Blanche de France,* fille de Philippe le Long, religieuse à Longchamp. — Il nous est parvenu deux volumes, sur lesquels est inscrit le nom de cette religieuse. Le premier, conservé à la bibliothèque Mazarine, contient l'ancienne version française des livres des Rois : « Madame suer Blanche, fille du roy de France : BLANCHE. » — L'autre est l'Apocalypse, ms. français 9574 de la Bibliothèque nationale : « Cest livre est madame Blanche de France, suer meneur a Lonchamp. »

*Le roi Philippe de Valois.* — On peut citer comme ayant appartenu à ce roi l'exemplaire d'une partie des œuvres historiques de Bernard Gui, hommage de l'auteur, lequel est passé de la maison d'Osuna dans la Bibliothèque nationale de Madrid[3].

*Jeanne de Bourgogne,* femme du roi Philippe de Valois. — Elle se fit traduire par Jean du Vignai les épîtres et les évangiles du cours de l'année[4] et le Miroir historial de Vincent de Beauvais. Un exemplaire du premier volume du Miroir, conservé à la Bibliothèque nationale[5], daté du 24 novembre 1333, paraît bien avoir été fait pour la reine Jeanne. Une héliogravure du frontispice a été publiée dans la *Gazette archéologique,* année 1886.

1. *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis, d'après un manuscrit de Peiresc.* Paris, 1882. Petit volume in-8°.

2. *Thirty two miniatures from the book of hours of Joan II queen of Navarre. A manuscript of the fourteenth century. First part. Description. Presented to the members of the Roxburghe Club,* by Henry Yates Thompson. London, printed at the Chiswick press, 1899. In-4°, 18 p. et 7 pl. — *Second part. Illustrations.* In-4°, 32 pl.

3. Voir une note de M. Mario Schiff dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1896, t. LVII, p. 637.

4. Un exemplaire de cette traduction, daté du 8 mai 1326, a été mis en vente par Quaritch au mois de septembre 1885 (*The choicest portion of the Fuller Russell library,* p. 8, n° 110).

5. Ms. fr. 316.



*Jean, duc de Normandie,* fils et successeur du roi Philippe de Valois. — Nous devons le considérer comme le premier fondateur de la librairie qui devait briller d'un si vif éclat dans une tour du Louvre sous le règne de Charles V. N'étant encore que duc de Normandie, il traça ces mots : *Ce livre est le duc de Normendie et de Guienne :* JEHAN, sur deux beaux volumes qui nous sont parvenus : une Histoire des croisades en français[1], et le premier volume d'un exemplaire du Miroir historial français[2], conservé à l'Université de Leyde, dont le second volume forme le ms. 5080 de la bibliothèque de l'Arsenal. Le frontispice du volume de Leyde a été reproduit en héliogravure dans la *Gazette archéologique,* année 1886.

En 1337, le duc Jean envoya chercher un roman chez sa mère, à Vincennes[3].

*Bonne de Luxembourg,* femme de Jean, duc de Normandie. — Entre autres livres possédés par cette princesse[4], on peut citer des heures que son fils, Jean, duc de Berri, recueillit et qui furent données à Isabelle de France, femme de Richard II, roi d'Angleterre[5].

Le livre dont nous nous occupons était donc destiné, avant tout, aux membres de la famille royale qui vivaient sous le règne de Philippe de Valois, à une époque comprise entre 1345 et 1348.

La date ainsi assignée à la composition du Livre royal n'est point douteuse. On y trouve, en effet, des détails sur le supplice des chevaliers accusés d'avoir conspiré contre le roi en 1344 ; de plus, le mariage de Philippe, duc d'Orléans, avec Blanche de France, mentionné dans la dédicace, est de l'année 1345. D'autre part, la même dédicace a été écrite du vivant de Bonne de Luxembourg et de la reine Jeanne de Bourgogne, qui moururent la première le 11 septembre 1349 et la seconde le 12 décembre 1348.

C'est évidemment pour faire honneur aux personnages dont il recherchait la protection que Jean de Chavenges a donné à son poème le titre de LIVRE ROYAL. Pour suppléer à l'insuffisance

1. Ms. fr. 67 de la Bibl. nat.

2. Bibliothèque de l'Université de Leyde, *Vossianus, gall.*, fol., 3 A.

3. « Item Colini d'Audifer, nuntii domini ducis, qui fuit missus quesiturus unum romancium versus reginam apud Vicennas » (*Compte de l'hôtel du roi en* 1337, ms. fr. 10430, p. 221).

4. Voir Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 18.

5. *Ibid.*, t. III, p. 178, n° 97.

d'un titre aussi vague, il faut indiquer l'étendue, le caractère et le sujet du poème.

## III.

Quand le poème était complet, il devait se composer d'environ 4,850 vers; l'enlèvement de deux feuillets du premier cahier a dû en faire disparaître une quarantaine.

Jean de Chavenges écrivait pour les laïques, et plus particulièrement pour les femmes qui ne connaissaient pas le latin. C'est à l'intention des dames qu'il dit avoir mis en français plusieurs psaumes ou oraisons :

Pour cela vueil mettre en rommans
L'oroison que vouz recommans.
Pour les lais et devotion
Des dames, qui cognition
Dou latin n'ont mie hantée,
Disons : « Ha, dame bien eurée...[1] »

L'auteur a voulu tirer un enseignement religieux, moral et historique de morceaux empruntés à l'Ancien ou au Nouveau Testament et même à des écrivains païens, Virgile[2], Ovide[3],

1. Fol. 101 du ms. — Voir aussi les chapitres ainsi intitulés :
« La *miserele* (*sic*) en françois, laquele fist le bon roy David depuis qu'il chei en pechie... » (Fol. 59 v°.)
« L'Oroison de Pasques flories translatée en françois. Très poissant Dieu, très pardurable || Qui tant voulsis homme estre estable... » (Fol. 66.)
« Comment l'acteur fu meuz a translater en françois l'oroison de Nostre Dame : *O intemerata, beata in eternum, benedicta...* » (Fol. 96.) Cf. fol. 99 v°.

2. « Encor vueil avoir a garent
Un poete très bien parent.
Or en dites, sire Virgile,
Vostre parole n'est pas vile.
Vouz estes fleur de poetrie;
Estudier fu vostre vie.
Vouz estes la fleur des poetes;
Vos sens passe les autres metes.
Au temps Cesar le premier roy
Fustes homs de trés bel arroy. » (Fol. 30.)

Virgile le poète parle :
« Or oiez belle poetrie,
Ains si belle ne fu oïe. » (Fol. 35.)

3. « Encor vueil dire aucune chose :

la Sibille[1], dont le témoignage a été plus d'une fois invoqué dans la littérature chrétienne à côté des textes de l'Écriture sainte. Fidèle à de vieilles traditions, il y voyait des prophéties[2], ou ce qu'il appelait des figures[3] ou similitudes[4]. Il s'attachait de préférence aux textes dans lesquels il croyait reconnaître des allusions à la vie de la Vierge, si bien qu'en faisant hommage de son livre aux princes ses protecteurs il a pu l'appeler le *Livre des prophéties de Notre-Seigneur et de Notre-Dame :*

A vouz II presente mon livre,
En nom de Dieu, qui tout fait vivre,

Ovide qui parla sens prose,
Qui veult molt bien versefier,
En li se doit forment fier. » (Fol. 35 v°.)

« Le XVIII° chapitre, ou parle Ovide... » (Fol. 36 v°.)

1. « Dame Sebile ne soit mue,
Car elle en scet, si en argue,
Qui propheta de Brinicheut,
Qui tant maux fist a escient. » (Fol. 37.)

2. « Et retournons aus prophecies
Qui soient doucement oïes
De la belle dame Marie... » (Fol. 6.)

« Vesci prophecie aperte,
Nuls ne la puet nier sens perte :
Une vierge concevera
Et un biau fil enfantera... » (Fol. 18 v°.)

« De la vierge dame loange
Dis je, ce fu par bouche d'ange,
Je escrips belle prophecie... » (Fol. 40.)

3. « Respont Moyses aus questions de l'acteur, et amainne XII figures de Nostre Dame esqueles elle fu figurée. » (Fol. 11 v°.)

« Ezechiel le prophete parle, et l'acteur, qui amainne la figure de la porte close. » (Fol. 17.)

« ... parle saint Jehan l'euvangelistre, et l'acteur, qui amainne II figures de Nostre Dame. » (Fol. 57.)

« Et parle le roy Salemon, qui amainne III figures de Nostre Dame... » (Fol. 61 v°.)

« Nostre Dame fu figurée
Par Judith la dame honorée. » (Fol. 63 v°.)

4. « Avant qu'a ma similitude
Vieingne... » (Fol. 46 v°.)

« Ci revient l'acteur a sa similitude qu'il avoit commenciée. » (Fol. 50.)

De la dame qui le porta,
En li loer grant deport a.
LE LIVRE DE LEUR PROPHECIES,
Seur toutes choses essaucies,
De Lonc champ ama dame Blanche. (Fol. 103 v°.)

Me rappelant que le roi Charles V avait possédé un exemplaire des *Prophéties de Notre-Dame*, j'ai voulu voir si le manuscrit acheté pour le Musée Condé pouvait avoir quelque rapport avec l'article des inventaires de la librairie du Louvre relatif à l'exemplaire des *Prophéties* possédé par Charles V. Cet article est ainsi conçu :

Item un livret rymé, qui se nomme *les Prophecies Nostre Dame*, de l'institution du royaume de France et de la noblesse d'icelluy, a deux petis fermouers d'argent, donné au roy par Gilet, escript de lettre formée, en françois rymé et en latin en prose. Commençant ou second fueillet *Vecy une sentence*, et ou derrenier *Francorum laudatissimam*[1].

Le livret donné à Charles V par Gilles Malet se composait donc de deux parties. La première contenait les *Prophéties de Notre-Dame*, en vers français, et le second feuillet de cette partie commençait par les mots : *Vecy une sentence*. L'autre partie du livret était un texte latin sur l' « Institution du royaume de France et la noblesse d'icelluy; » je n'ai pas à m'en occuper ici.

Mais ma curiosité fut singulièrement piquée quand je vis que le second feuillet de l'exemplaire des *Prophéties de Notre-Dame* possédé par Charles V commençait par les mots : *Vecy une sentence*. Je m'empressai de soulever délicatement la mauvaise miniature qu'on avait collée en tête du premier feuillet du manuscrit de Barrois pour dissimuler la mutilation résultant de l'enlèvement d'un feuillet antérieur. Quelle ne fut pas ma satisfaction de voir que ce feuillet, jadis le second quand le manuscrit était complet, commençait par le vers :

Vecy une sentence brieve!

1. Ms. fr. 2700, fol. 65 v°. — Cf. *le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 160, n° 997.





Il est donc évident :

Ou bien que l'exemplaire des *Prophéties de Notre-Dame*, acquis pour le Musée Condé, est la première partie du livret donné à Charles V par Gilles Malet, ou bien que la première partie du livre de Charles V était une copie suivant page pour page l'exemplaire dont le Musée Condé vient de s'enrichir, et qui est bien « escript de lettre formée, » suivant les expressions de l'inventaire de la librairie du Louvre.

## IV.

L'un des caractères saillants du style de Jean de Chavenges, c'est l'abus de la digression. Il le reconnaît lui-même quand il recourt à des transitions telles que celles-ci :

Après ceste disgression
Tournons a nostre entention. (Fol. 4 v°.)

. . . . . . . . . . . . . . . .

Retournons a nostre prepos ;
En ce traveillier m'est repos. (Fol. 6.)

. . . . . . . . . . . . . . . .

Or revenons dont nous partimes
Quant tele disgression feimes. (Fol. 66 v°.)

On ne s'imaginerait pas jusqu'à quel point est porté l'abus des digressions dans le Livre royal si je n'en rapportais pas quelques exemples.

Après avoir expliqué comment, au dire de Pierre Comestor, furent reconnus les adorateurs du veau d'or, Jean de Chavenges nous dit qui « fu le mestre es hystoires de la Bible; » il traduit l'épitaphe de ce docteur et il en fixe la mort à l'année 1200, date qui lui sert de prétexte pour raconter en quelques vers les conquêtes de Philippe-Auguste :

L'an de grace mil et II cenz
Par la mort li feni son sens.
Lors fu conquise Normendie. (Fol. 11.)

L'histoire de Gédéon lui a fourni la matière d'une digression

1. Fol. 44 et suiv.

qui n'a pas moins de 550 vers. Il y aborde les sujets les plus variés, tous étrangers les uns aux autres et dont aucun ne semble guère se rattacher à l'histoire de Gédéon : la Toison d'or, cause de la destruction de Troie la grande; la fondation de Paris; la destruction d'Acre; une indication des bons chevaliers païens, juifs et chrétiens; la conquête par Saladin du royaume de Jérusalem « contre les hoirs Godefroy de Buillon; » la dispersion des Juifs et leurs vains efforts pour reconstruire le Temple; la ruine des établissements chrétiens de la Terre sainte; les exploits d'Arthur; le règne glorieux de Clovis; les persécutions d'Aurélien dans la Gaule; la duplicité de Julien, l'empereur renégat.

Une allusion au temps de la captivité des Juifs amène comme synchronisme la mention de la fondation de Marseille :

Adonques fu faite Marsaille
Ou vient dou poisson a l'escaille. (Fol. 14 v°.)

Le supplice d'Aman est l'occasion d'une tirade contre les traîtres et d'une digression relative au supplice des barons qui avaient conspiré contre Philippe de Valois[1].

Après avoir invoqué le témoignage de Boèce pour justifier ses idées sur l'origine et le caractère de la gentillesse ou noblesse[2], le rimeur éprouve le besoin d'apprendre aux lecteurs ce qu'était Boèce et comment Philippe le Bel fit traduire la Consolation de la philosophie par Jean de Meun :

Si comme tesmoingne Boèce.
L'an mil V cenz et trente sis
Essilliez fu et mal assis.
Ce fist faire le roy Thierri,
Dont le pueple fu molt merri.
Les ars liberaux volt gloser ;

1. Fol. 76 v°. — Voir plus loin, p. 343.

2. « Bonnes meurs font la gentillesce,
La noblesce vient dou courage,
De bonne voulenté barnage.
Neantmeins disons gentilhomme
Qui puet pour nous porter la somme
D'armes contre nos ennemis. » (Fol. 64.)

En l'essil ne volt reposer,
La fist de Consolation
Le livre. A la petition
Dou biau roy Phelippe de France,
Jehan de Meun, par grant science,
Le mist de latin en françois.
Ce li plut bien, par saint François. (Fol. 64 v°.)

En racontant l'histoire de Théophile, Jean de Chavenges, amené à citer une sentence attribuée à Justinien[1], ne résiste pas à la tentation d'insérer au beau milieu de l'histoire de Théophile une tirade de vingt-quatre vers intitulée : *En quel temps Justiniens l'empereeur regna, qui fist les livres de loy, et comment Belissaire, son compaingnon, fu tuez par le pooir dou roy de France Clipperic.*

Déplorant la ruine du royaume de Jérusalem, il regrette de ne pouvoir pas espérer le retour du roi Arthur, et il part de là pour rappeler les exploits de ce héros :

Ne creons que Artus reveingne
N'en Cornuaille n'en Bretaingne.
L'an IIII^c LX et dix.
Regnoit li vaillans dessus diz... (Fol. 52.)

Un tel système de digressions constitue un grand vice de composition. Nous aurions cependant mauvaise grâce à nous en plaindre. C'est, en effet, dans les digressions que nous trouvons les parties originales de l'œuvre, celles dont la lecture est parfois vraiment intéressante.

On y rencontre nombre de détails satiriques sur l'état moral de la société.

Le cumul des bénéfices y est sévèrement condamné :

Venons au non de benefice :

1. « Li homme cuident plus avoir
Qu'il n'ont, ce n'est mie savoir,
Si comme escript Justiniens,
Qui fist les livres anciens... » (Fol. 82 v°.)

Multiplié vaut malefice,
Ce est la glose d'Orliens. (Fol. 8 v°.)

Le genre de vie du prélat mondain y est dépeint en termes pittoresques :

Touz jours avoit bonne viande :
Il menjoit les luz fendeîs,
Bons maqueriaus, bonnes pleîs,
Saumons, congres, anguiles, truites,
Gournaus et lemproies bien cuites. (Fol. 20 v°.)

L'attitude des avocats vis-à-vis des clients riches et des clients pauvres est saisie sur le vif :

A l'un dient qu'il a bon droit
Et la teste mettre y voudroit,
Quant il le sentent gras et riche;
Il n'ont cure de homme chiche.
A l'autre dit : « Tu pers le tien,
A ton adversaire me tien,
Qu'il a droit en ceste querele,
Et tu as tort, par ma forcele. »
Mais cil est le plus favorable
Qui tient la plus joieuse table
Et donne de meilleurs viandes,
Delicieuses et plus grandes,
Et de florins bonnes pongniées.
Lors sont les lois bien reverchiées :
Celles qui font pour le prepos
Ne sont mie lors a repos,
Et celles qui font au contraire
Remises sont dessouz l'aumaire.
Lors faut retourner la Digeste,
Et faire merveilleuse feste;
Quant l'en trueve au propos raison,
Toute en retentist la maison... (Fol. 63.)

Le portrait de l'hypocrite abonde en traits piquants, empruntés la plupart aux fables qui étaient le plus en vogue pendant le moyen âge :

*Comment les faux ypocrites deçoivent le monde par leurs faintises.*

Ce sont li mauvès ypocrite,
Cilz les het qui es ciex habite.
Ainsi font com chat fait a rat,
Ne scevent faire que barat.
Le chat a yceste faintise
Qu'il se maintient par ceste guise.
Tiex gens ressemblent le connin,
Et le singe, sirė Monnin,
Qui ne cesse de barbeter,
Pour ce ne lesse bareter.
Le connin de mouvoir ne fine
Les levres, et puis s'ataîne
Et s'efforce de faire fosses
Ou chieent bestes grans et grosses.
Si font ycilz barbe de fuerre,
Plus scevent de mal que la luerre.
Il deçoivent par leurs malices
Les simples gens, et par leurs vices
Faingnent vices estre vertuz,
Boivent le bon vin de Vertuz
Et de Saint Porcein et de Byaune,
Et puis dient qu'il sont tuit jaune
De faire longue penitence.
Tant sont plain de grant pacience;
Souz l'ombre de longue oroison,
Assemblent avoir a foison,
Et font povres les proselites,
Et font mauvetiez infinites;
Le chat faint la preudometé,
Mais le coc qui est si creté
Qu[e] il ressemble un chevalier
Quant il est en son bon palier,
Qui est avecques dame Pinte
S'amie, qui est quarte ou quinte,
Qui est avec li fiere et baude.
Mès il n'i pensera ja fraude,

Quant a ses esperons chauciez :
Sus ses piez est tres bien hauciez,
Et chante a sa voiz, qu'il a belle,
Et puis sa geline rappelle.
A la souriz fait grant peeur,
Qui regarde le chat meeur,
Qui fait le preudomme ou foier,
Et ne cesse de barboier.
Ou chat se fie la souriz,
Qui la demainne par son ris,
Et ressemble que touz jours eure
A autre chose ne labeure
Mais qu'a decevoir l'innocent,
Foy que je doy saint Innocent. (Fol. 38 v°.)

## V.

Mais c'est l'histoire de France qui tient la place la plus considérable dans les digressions que suggèrent à Jean de Chavenges les prophéties ou les similitudes et figures de la Bible. Ces morceaux se succèdent dans le plus grand désordre et présentent des doubles emplois. Toutefois, en les ramenant à l'ordre chronologique, on obtiendrait un résumé à peu près complet de nos annales depuis les origines plus ou moins fabuleuses jusqu'au XI^e siècle. Il serait beaucoup trop long de les rapporter ici. Je dois me borner à les indiquer très sommairement et à citer seulement quelques passages caractéristiques :

(Fondation de Paris et éloge de la Seine :)

. . . . . . . . . . . . . . Belle cité,
De par eulz (les Troyens) Paris fu fondée,
Qui est tant prisée et amée,
VIII cenz ans et puis quatre vins,
Ou a tant de bien et de vins,
En l'onneur dou noble Paris. (Fol. 47.)
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
Aussi court a Paris la Sainne,
Qui est douce, plaisant et sainne.
A Troyes court et a Roan

Le biau flueve, par saint Johan.
Elle court a ces trois citez,
Ou maintenue est veritez,
Especiaument a Paris,
Fondée en l'onneur de Paris,
Le fil au noble roy Priant,
Ainsi est par mon esciant.
A li autre ne se compere
Selonc sa forme et sa matere. (Fol. 45 v°.)

L'Ystoire des premiers rois de France, et comment il ne voldrent estre subget aus empereeurs de Romme. (Fol. 1 v°.)

Comment les Vendres vindrent en France et leur seingneur Attila, roy de Hongrie, et a quel temps. (Fol. 3 v°.)

Comment le roy Cloouis fu baptisiez. (Fol. 52 v°.)

[Les Cruautés de la reine Brunehaut.] (Fol. 37.)

Comment le pueple d'Ysrael fu trahiz par le conseil de Balaam, et nos François par Guenelon. (Fol. 41.)

La Lamentation dou roy Charlemaingne faite sur le corps de Rollant, son neveu. (Fol. 42.)

Daniel le prophete parle, et l'acteur, qui parle des translacions des seingnouries, et de l'empire de Rome en la personne dou roy Charlemaingne, et de la division dou royaume de France. (Fol. 22 v°.)

Coment Charlemaingne fu faiz empereeur de Romme, et de quel lignage il fu atraiz, et quiex arcevesques il avoit dessouz li. (Fol. 23 v°.)

Comment le royaume de France fu devisié. (Fol. 24 v°.)

Chapitre ou parle l'acteur de la translation dou royaume de Bourgoingne et des adverses fortunes dou monde. (Fol. 25.)

En quel temps regna Charlemaingne, et comment il amena l'estude de Rome a Paris, et comment une piece d'or fu trouvée a son temps, ou il estoit escript que Diex naistroit de la Vierge Marie. (Fol. 26.)

[Chapitre dans lequel, à l'occasion de l'impératrice Hélène, l'auteur a intercalé un résumé de l'histoire de Charles le Chauve et de plusieurs autres rois carolingiens, avec un regret de voir l'élection des empereurs dévolue aux Allemands.] — (Fol. 87.)

L'acteur fait mention dou roy Robert de France et de l'evesque

Philebert (Fulbert) de Chartres, son chancelier, qui firent pluseurs biaus diz de la dame trés honorée et de son benoit fil. (Fol. 79 v°.)

*En quel temps Normandie fu conquise par le roy Phelippe de France dit Conquereeur.* (Fol. 11.)

Lors fu conquise Normendie.
Charle Simple l'avoit baillie
Devant III^c ans et puis quinse,
Quant Rolles ot sa fille prinse,
Afin que il fust crestiens,
Qui estoit homs victoriens;
De Normendie [il] ot la charche
Et l'onneur, nez de Dunemarche.
Lors premiers tint il le duchaume
Es fiez de France et ou royaume.
Le roy Phelippe, o le Mainne,
Arrier le remist en demainne,
Et d'Anjou la belle contrée,
Et de Poitou qui tant agrée,
De grant terre conquereeur,
Bien valoit un empereeur.
Sa mere, Alle, par saint Antoingne,
Fu fille au conte de Champaingne,
Qui descendi de la grant ligne
De Charlemaingne le benigne;
Fille fu de Thiebaut le conte.
Cecy cronique nouz raconte,
Bien le verrez a Pontigny,
Delez le chastiau de Ligny.

Ce morceau n'est pas le seul que Jean de Chavenges ait consacré à Philippe-Auguste, qu'il appelle constamment Philippe le Conqueréeur. Dans le deuxième chapitre du Livre royal, dont le commencement est absent du manuscrit, il a inséré la repartie de ce prince à l'observation d'un pauvre qui trouvait indigne d'un roi l'aumône d'un denier :

Un povre homme n'ot pas peeur
Demander au Conquereeur

Le roy Phelippe son bienfait,
Et le roy tantost son bien fait
Et li fait donner un denier.
« Sire, fait-il, est-ce plenier
Don de roy a un sien parent?
— De quel part? — J'en tray a garant,
Dit le ribaut, Adam et Eve.
— Je jur par sainte Geneveve,
Dit le roy, que s'autant donnoie
A un chascun par ceste voie
Qu'il me seroit de tel costé,
Tout le mien me seroit osté. » (Fol. 7 v°.)

Dans le chapitre XXXI, « ou parle l'acteur comment une royne de Saba fut encusée par le sen d'une damoiselle qui fu royne après li, » Jean de Chavenges parle d'un chevalier qui, à la recherche d'un gué, traversa une rivière en s'élançant appuyé sur sa lance, et il ajoute que Philippe-Auguste fit preuve d'autant de force et d'agilité dans une de ses campagnes contre le roi d'Angleterre :

. . . . . . . le chevalier passa
Le pont de fresne, quant traça
Par sa lance la séurté
Dou gué, par sa grant méurté.
Ainsi fist le roy Conquerant :
La riviere aloit querant
A Tours le droit roy d'Angleterre
Après li mettoit droit son erre. (Fol. 71.)

Une prétendue visite de Philippe-Auguste aux ruines de Troie est notée dans le chapitre du Livre royal intitulé : « Comment la Toison d'or que ala querre Jason fu cause de la destruction de Troye, et comment le roy Phelippe la volt veoir : »

Depuis qu'avoit esté gastée
Par les Griex et delapidée
La trés noble cité de Troye,
Aucuns y ont faite leur voie

Roy de France, sage et meeur,
Si com fist le Conquereeur,
Qui arriva d'aventure (par aventure?),
Et liez en fu oultre mesure,
Qui volt veoir la traction
De sa trés belle nation. (Fol. 46.)

Il est étonnant que Jean de Chavenges, après avoir parlé de Philippe-Auguste avec tant de complaisance, ait gardé le silence sur le règne de saint Louis.

L'événement le plus récent de nos annales qu'il ait consigné dans le Livre royal est la conspiration des barons que Philippe de Valois punit avec tant de rigueur en 1344 :

L'an mil CCC quarante trois
Chevalier mentirent leur fois.
Si avoient il fait par devant,
Leur droit seigneur en decevant,
Né devers la mer de Bretaingne,
Dou roy tenoient en demaingne,
Ou de le homme lige dou roy.
Si se mirent en tel desroy,
Des ennemis furent acointe
Trop fier se porterent et cointe;
De Clichon et de Malestret
Est[o]ient li chevalier atret
Et pluseurs autres reniez.
Le roy n'estoit d'eulz deffiez;
Avoient paroles trop belles,
Mès de bon cuer n'estoient elles,
Mès venoient de dupplicité,
De traïson, d'iniquité,
De mauvestié, de fausseté;
Disoient : « Monseigneur, je t'é
Plus chier que n'é nul autre sire,
Dieu en jur, qui tout voit et mire.
Car tu nouz as touz [bien] nourriz.
Miex voudroiens estre pourriz
Que eussiens fait desloyauté.

Ainsi le jurons sur l'auté. »
Mais li traÿtre se mentirent,
Et pour ce après il en pendirent
Au gibet tuit decapité,
Pour celle grant iniquité.
Mors orent esperons dorez,
Pour quoi fussent deshonorez.
Plus y avoit d'une douzainne
De noble gent faite vilainne. (Fol. 76 v°.)

## VI.

Une des pages les plus intéressantes du Livre royal est le récit de la bataille de Tibériade; la prétendue trahison de Raimond, comte de Tripoli, y est stigmatisée avec une extrême violence :

Mil C IIII$^{xx}$ dix et sept
Saladin commença le plet
Et desconfit le roy Guion;
Mès il tint ceste oppinion
Que li donna ceste victoire
Des crestiens la vainne gloire,
Qui menoient mauvese vie.
En avarice l'estudie
Avoient mise et en luxure,
Laissié netteté pour ordure;
De Dieu laissoient le servise.
A mal fu leur entente mise;
Ne scé quant sera recouvré,
Se Dieu en ce ne a ouvré.
Hé! trés mauvès conte de Triple,
De Jhesu Crist trés faux deciple,
Comme Judas et Guenelon;
Comme Antipater le felon,
Qui Alixandre empoisonna;
Com cilz qui Daire emprisonna
Et mist a mort son droit seingneur!

Honte ne fu faite gregneur :
Traître de Dieu et sa gent,
Son heritage en engagent,
Baillant a la gent Mahommet,
Qui les paiens a li soumet ;
De Agar atraiz fu dou lignage,
Dont estre deüst en servage.
Par vostre trés mauvès consoil
Nouz eumes contraire souloil,
Et ne vousistes approchier
La banniere, mès tout ouchier ;
Le consoil dou bon chevalier
Jehan feïstes avilier,
Qui vouloit droit a Saladin
Assembler, et soir et matin.
Traître, mauvès, mitouart,
Faus chevalier, puant, couart,
Tost eustes a nos gens failli,
Car vouz avez le cuer failli.
Tost monstrates la traïson,
Feïstes tele mesprison
Que tantost vouz meistes en fuite,
Les autres laissans en la luite !
Plus noir soiés en feu que tacre !
La croiz portoit l'evesque d'Acre,
Mès il fu navrez mortelment;
La croiz bailla en tenement
A un autre, et [puis] l'autre au roy.
Mès lors il avint tel desroy :
Le roy fu pris, et les Templiers,
Barons tuez, Hospiteliers. (Fol. 48.)

Un peu plus loin, le poète revient sur ce triste sujet : il déplore l'inanité des efforts tentés dans les cent dernières années pour la délivrance de la Terre sainte et gémit sur la ruine des derniers établissements chrétiens en Syrie :

Pluseur de la crestienté
Pour ce se sont entalenté

De mouvoir au Soudan la guerre,
Pris et honneur illuec conquerre.
Pou y ont fait depuis cent ans,
Dont est dommage, ainsi l'entens.
Car Triple a [lors] esté destruite,
Les citiens tournez en fuite;
Acre, dite Nichomedie,
Destruite par grant envaÿe.
Les treves ceux de ça briserent,
Et les Sarrazins depecerent,
Sus l'ombre de pais acordée
Parmi treves et bien jurée :
Pour laquele punition
Mise fu a destruction
Le pays, toute la cité.
Semble que fust iniquité;
Maisement furent conseillié
Li prince, baron esveillié;
Le roy de Chipre, messires Othes
De Grançon virent les riothes,
De Greilly messires Jehans
Chevaliers. Lors estoit leans
Le mestre des Hospiteliers,
Et le menistre des Templiers,
De Saint Espir, des Alemans.
A tretouz vint empeeschemens,
Ne se sorent si bien gaitier
Qu'au Soudan puissent contraitier.
Dont ce fu douleur et meschiez,
De cecy fu cause pechiez.
Mil II cenz IIII$^{xx}$ et onze
Ceste chose avint doloreuse. (Fol. 51 v°.)

Les digressions de Jean de Chavenges ont trop peu de valeur historique pour qu'il soit utile d'en rechercher les sources. L'équivalent s'en trouve dans la plupart des compilations qui étaient en vogue vers le milieu du XIV$^{e}$ siècle. Le choix a été fait avec peu de goût et de discrétion. L'un des textes employés pour la période ancienne doit avoir été un de ces arrangements d'an-

nales dont la Chronique de Sigebert forme le fonds principal. En voici un exemple.

Nous lisons dans Sigebert, sous la date de 444 :

Constantinopoli per quatuor menses terre motu terra fluctuante, quidam coram omnibus orantibus sublatus in aera a divina virtute ammonitus est a divina voce, ut factis letaniis canerent omnes *Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus immortalis, miserere nobis*, nihil aliud apponentes; quo facto cessavit terre motus[1].

Et sous la date de 468 :

Mamertus, episcopus Viennensis, claruit, qui letanias ante ascensionem instituit, hac de causa quod terre motus in urbe Vienna ecclesias domosque evertebat[2].

Le chapitre du Livre royal consacré au règne de Clovis rapporte en ces termes l'origine des invocations : *Sanctus Deus, sanctus fortis, etc.*

Devant ce temps se mut la terre,
Plus grant ne pouist l'en requerre;
Mès une voiz en haut cria,
En l'air hautement s'escria
Que l'en deïst la letanie
Dieu et ses bons sains ou l'en prie,
Ou l'on deïst : *Sanctus fortis,*
*Sanctus Deus immortalis,*
*Deus, miserere nobis!*
Ce fait de terre mouvement
Se deffist tantost plainnement,
Et l'arcevesque de Vienne
Mammert commanda en son senne
Que ces moz fussent frequenté
En la loy de crestienté. (Fol. 54.)

Je ne prolonge pas davantage les citations.

1. *Mon. Germ. hist., Script.*, t. VI, p. 308, l. 57.
2. *Ibid.*, p. 311, l. 26.



Le Livre royal de Jean de Chavenges n'a donc pas une grande valeur historique ou littéraire. Il méritait, cependant, d'être recueilli, puisqu'il nous a révélé l'existence d'un poète champenois qui travaillait pour la maison royale sous le règne de Philippe de Valois. Nous devons nous féliciter d'en voir entrer au Musée Condé à Chantilly un exemplaire qui a peut-être appartenu à Charles V, ou qui, tout au moins, est l'équivalent de la première partie d'un volume porté sur tous les inventaires de la librairie du Louvre depuis 1373 jusqu'en 1424.

L. DELISLE.

# LE MOIS DE « DELOIR »

Le mois de *deloir, delair, deleir*, etc., est fréquemment mentionné dans les textes français du moyen âge. Les érudits du XVIe et du XVIIe siècle ne paraissent pas avoir connu ce mot. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Lacombe l'enregistre et le traduit sans commentaire par « décembre[1]. » Puis les étymologistes sont venus, et cette notion simple, mais exacte, s'est compliquée, embrouillée et finalement faussée. Les livres qui font aujourd'hui autorité en diplomatique distinguent entre *deloir* et *delair* : quand il y a un *o*, c'est bien, comme autrefois, le mois de décembre; quand il y a un *a*, c'est, paraît-il, le mois d'août. Ils ne fournissent pas le moyen de se tirer d'affaire quand la dernière syllabe ne contient ni un *o* ni un *a*, mais un *e*; on choisit alors au petit bonheur, et, comme la nouveauté séduit toujours les jeunes gens, on en voit se prononcer pour « août », même quand le texte qu'ils commentent déclare que le dernier jour de *deleir* est la veille du jour de l'an.

Il est temps de couper le mal dans sa racine et de montrer que jamais, sous quelque forme que ce soit, ce nom mystérieux ne s'applique à un autre mois qu'au mois de décembre. Mais, auparavant, il faut nous faire une opinion sur le point de savoir si *deloir* est un mot simple comme *décembre*, dont il tient la place, ou un composé de trois mots : la préposition *de*, l'article *l'*, et le substantif *oir*.

« On ne doute plus guère aujourd'hui, » écrivait Natalis de Wailly il y a cinquante ans, « qu'il ne faille écrire *de l'oir* et non *deloir*[2]. » Comme Roquefort, Natalis de Wailly acceptait l'étymologie de Barbazan, d'après laquelle le mois de décembre aurait reçu ce nom en l'honneur de la naissance de Jésus-Christ, *hoir*

1. *Dict. du vieux langage françois* (1766), p. 144.
2. *Annuaire de la Société de l'histoire de France pour* 1852, p. 33.

(héritier) de Dieu le père, pour employer le langage de saint Paul. C'est encore aujourd'hui la doctrine officielle en diplomatique, au même titre que la distinction entre *deloir* et *delair ;* elle a tout juste la valeur. Il est vraiment dommage qu'on n'ait pas senti le poids de ce qu'a écrit à ce sujet Félix Bourquelot en 1867 ; je reproduis ses paroles pour qu'on les médite :

« Malgré le respect que je professe pour la science et la pénétration de l'auteur des *Éléments de paléographie*, je ne puis me défendre de conserver des doutes sur la valeur du système mis en avant par Barbazan et Roquefort. Sans avoir moi-même d'explication à proposer, je ferai observer que le cartulaire de Renier Accorre, dans quinze cas différents où les actes sont datés de décembre, offre la forme *de deloir,* qui ne se prête pas à l'interprétation proposée, à moins d'admettre un redoublement de l'article qui est rare. J'ajouterai que la même forme se présente dans plusieurs actes de différente provenance, dont le plus ancien remonte à 1224. »

Et Bourquelot cite encore six exemples[1]. Il y en a cinq nouveaux dans Godefroy, et il est facile d'en réunir d'autres. En dépouillant un seul ouvrage, l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. Petit, j'en ai recueilli neuf qui s'échelonnent de 1248 à 1275. Je dois en signaler spécialement deux autres, parce qu'ils élargissent encore l'aire géographique de ce vocable. Les textes produits jusqu'ici ont montré qu'il était en usage à Paris, en Champagne, dans le Soissonnais, en Bourgogne, dans la Bretagne française et dans l'île de Chypre. On peut ajouter le Poitou (langue d'oïl) et la Marche (langue d'oc) à son domaine. *Deloir* figure dans la traduction du *De divinis officiis* de Jean Belet, fol. 33 v° du manuscrit latin 995 de la Bibliothèque nationale, dont la langue porte les traces manifestes du dialecte poitevin, et la charte communale inédite de Barmont, petit village situé dans les environs d'Aubusson (Creuse), de l'an 1265, est ainsi datée : « Al mes de *daler*, lo marts avant Chalendas[2]. »

Si l'on pouvait encore conserver des doutes sur ce point, ils disparaîtraient en présence d'un document d'un autre ordre signalé par M. P. Meyer dès 1877. C'est un calendrier, exécuté

1. *Bibl. de l'École des chartes,* 6e série, t. III, p. 75.
2. Bibl. nat., Nouv. acq. franç. 10065, fol. 193 v°, copie faite au XVIIe siècle par frère Eustache, récollet d'Aubusson.

en Bourgogne à la fin du XIII^e siècle, où les noms des trois derniers mois de l'année sont ainsi énoncés : *octovrez*, *novembres*, *delors*[1]. Dans la langue de ce calendrier, *delor* correspond à *deloir*.

Sur quoi donc se fonde l'opinion d'après laquelle il faut lire *de l'oir?* Sur deux textes seulement, que je vais examiner.

Le premier, le seul qu'ait allégué Natalis de Wailly, est une charte passée sous le sceau de la commune de Cys en 1256, charte dont la date est ainsi conçue : « An l'an dell' incarnasion Notre Saingneur mil et II^cc et LVI, *ou mois de .loir. dn̄s*[2]. » Natalis de Wailly commente ainsi ce document : « Les mots *de* et *loir* y sont séparés par un point; il est donc impossible de les réunir, comme on l'a fait pendant longtemps; en outre, l'abréviation *dn̄s*, qui signifie nécessairement *dominus*, achève de montrer que le mois de décembre s'appelait le *mois de l'héritier du Seigneur*. » J'avoue que j'ignore la raison d'être du mot *dominus* à la fin de cette charte; mais je la soupçonne d'être d'ordre purement diplomatique et je n'établis aucun lien entre *loir* et *dominus*. Ce qui pour moi ne fait pas l'ombre d'un doute, c'est que *ou mois de loir* est une faute de scribe pour *ou mois de deloir*. J'en prends à témoin le scribe lui-même, qui a écrit, quelques lignes plus haut, *quaus* pour *quause* (c'est-à-dire *cause*), *Colaras* pour *Colars*, et *delalamaison* pour *de la maison*. Voilà un homme jugé.

Le second texte est un manuscrit d'une chronique d'outremer publiée au tome II des *Historiens occidentaux des croisades*. Il a été invoqué par M. P. Meyer. On y lit à la p. 442 : « U mois *del ier* mourut pape Innocent. » M. P. Meyer fait remarquer qu'un autre manuscrit donne *mois de liuer*, c'est-à-dire *de l'hiver*, « leçon fautive, mais qui pourtant confirme la bonne. » Je n'hésite pas à penser que nous sommes en présence d'un cas identique à celui que nous a déjà offert la charte de 1256; le scribe a voulu écrire : *u mois de delier*. La forme *delier* paraît spéciale à l'orient latin. Godefroy n'en donne pas d'exemple; mais elle se trouve deux fois dans une cédule

1. *Romania*, VI, 6.
2. Arch. nat., S 4953, n° 10; cf. Douët d'Arcq, *Sceaux*, n° 5766. Je reproduis la coupure des mots telle que la donne l'original pour la partie qui est en italique.

écrite à Nicosie en 1395 et publiée par L. de Mas Latrie : « En l'an de IIIc LXXI de Crist, a XX jours de *delier*... En l'an IIIc LXXIII de Crist, a XI jours de *delier*[1]. » Elle se trouve aussi dans la troisième partie des *Gestes des Chiprois,* édit. G. Raynaud, p. 182 et 300.

Donc, tous les textes connus — sauf deux, dont nous venons de montrer le peu d'autorité — nous donnent *deloir* et ses variantes comme nom indivisible du mois que nous appelons « décembre. » Il n'y a pas lieu d'examiner sérieusement l'hypothèse d'un redoublement, sinon de l'article, comme le dit Bourquelot, du moins de la préposition *de,* qui aurait pu faire dire abusivement *le mois de de l'oir* pour *le mois de l'oir*. A-t-on jamais signalé dans les chartes du XIIIe siècle des formules comme : *ou mois de davril, de daost, de doitovre*, pour *ou mois d'avril*, *etc.*[2]?

S'il est fâcheux que notre école de diplomatique ait préféré l'opinion de Natalis de Wailly à celle de Bourquelot, il est plus fâcheux encore qu'elle ait fait accueil à la théorie de Gachet sur le sens de *deloir*. Gachet a écrit un curieux mémoire intitulé : *Recherches sur les noms des mois et des fêtes chrétiennes*, qui a paru dans le tome VII de la troisième série du *Compte-rendu des séances de la commission royale* (belge) *d'histoire*. La comparaison des sources germaniques et des sources romanes l'a conduit à la conclusion qu'il fallait distinguer dans les textes français un mois dit *de l'aynr, de l'ayr* ou *de l'air*, d'un autre mois dit *de l'oir*, le premier devant être identifié avec le mois d'août, appelé *aranmanoth* par Charlemagne et *aerenmaend*, *aęrmaend, arnmaend* dans les documents flamands; le second, avec le mois de décembre, appelé *hoeremaent* dans les documents flamands[3]. Gachet ne s'est pas mis en frais pour étayer son opinion. Il a trouvé dans Roquefort un exemple ainsi conçu :

1. *Hist. de Chypre*, II, 425. Bourquelot a renvoyé à ce document, mais il ne semble pas avoir bien saisi le sens des formules « a xj jours, a xx jours de », qui veulent dire simplement « le onze, le vingt de », et il a cité en détachant du reste *jours de delier*, ce que l'imprimeur a trausformé en *jours de délices!*

2. L'agglutination de l'article dans *lierre, lendemain*, etc., formes sorties de *l'ierre, l'endemain*, est quelque chose du même genre, assurément, mais qui n'apparait pas encore dans les documents du XIIIe siècle. Il en est de même des quelques cas que l'on peut citer pour la prothèse ou l'aphérèse du *d;* ils sont tous assez récents.

3. *Ouvr. cit.*, p. 402 et 412. Le mémoire de Gachet est la source du *Trésor de chronologie* de L. de Mas Latrie et du *Manuel de diplomatique* de Giry.

« Fait en l'an de Nostre Seigneur M II^e LIIII ans ou mois *de laynr;* » cela lui a suffi pour identifier ce mois *de laynr* avec le mois d'août, appelé effectivement *aerenmaend* par les Flamands. Or, Roquefort cite sa source : c'est le manuscrit français 2844, fol. 3 r°, et le document au bas duquel se trouve cette date est une célèbre ordonnance de saint Louis, maintes fois publiée, en latin et en français, et qui est incontestablement de décembre 1254. Mais il y a plus. Bourquelot[1] et Rappetti[2] ont reproduit cette date, et tous deux lisent, sans s'être donné le mot, *ou mois de delayr*, et non *ou mois de l'aynr*. Je me suis assuré par mes propres yeux qu'ils ont raison : Roquefort a oublié deux lettres (tout comme le scribe de Cys-la-Commune dont j'ai parlé plus haut) et, par surcroît, il a pris la petite ligne qui surmonte l'*y* pour le sigle abréviatif de la nasale[3].

Il est donc impossible d'adopter l'opinion de Gachet, qui ne repose sur rien, et il faut en revenir au point où la science française en était en 1766, quand le bon Lacombe traduisait tranquillement *delair* par « décembre. »

C'est dans le même temps que Barbazan croyait voir Jésus-Christ dans ce nom particulier du mois de décembre qu'il coupait en morceaux. Vraiment, quand je songe au ravage qu'a fait dans ce petit canton la fureur étymologique, je me prends à maudire l'étymologie et à souhaiter qu'on la bannisse de l'histoire. Il faut que je sois bien persuadé que la vraie méthode de cette science n'a rien de commun avec les procédés de Barbazan et de Gachet pour oser m'en mêler quelquefois. Cette méthode est très simple, très terre à terre : elle consiste à suivre, les yeux fermés, le fil de la phonétique historique. Avec elle on ne va pas toujours aussi loin qu'on le voudrait, mais presque toujours on sort du labyrinthe.

Phonétiquement, *deloir* ne peut venir que du type latin *delērus*, variante de *delīrus*[4]. Pour expliquer notre mot *loir*,

Ce dernier distingue le *mois de l'oïr* (décembre) et le *mois de l'aïr* (août); je ne sais qui lui a donné l'idée du tréma.

1. *Loc. cit.*

2. *Livres de jostice*, p. 344.

3. Il n'y a aucun doute sur la lecture, car au fol. 1 v°, 1^re col., l'*y* du mot *lays* (latin *laicus*) est surmonté d'une petite ligne analogue.

4. L'*a* du provençal *daler*, dont nous n'avons d'ailleurs qu'un exemple, ne fait pas difficulté, car le provençal change parfois l'*e* protonique en *a*, surtout

nom d'animal, nous sommes obligés de supposer que le latin a possédé une forme *glērem*, avec un *e* long, bien que nous ne connaissions directement que *glīrem*, avec un *i* long : personne cependant ne met en doute l'étymologie de *loir*. Celle de *deloir* ne comporte aucune hypothèse, car *delerus* est au moins aussi fréquent dans les textes latins que *delirus*. J'entends bien l'objection qu'on va me faire : en latin, *delerus* ne veut pas dire « décembre ». Elle ne m'émeut pas. J'ai pour principe, quand il y a conflit entre la phonétique et la sémantique, de donner toujours tort à cette dernière, car je suis persuadé que plus je lui fais perdre de procès, plus je l'enrichis. L'affirmation que *deloir* vient du latin *delerus* peut être considérée comme une vérité absolue, parce que nos cadres phonétiques sont complets et qu'il n'y a pas de place pour une autre hypothèse. L'affirmation que *delerus* n'a pas été employé en latin pour désigner le mois de décembre, n'est qu'une vérité relative; elle est exacte dans l'état de nos informations directes, mais elle est à la merci d'un fait nouveau. Or, je crois qu'on doit reconnaître ce caractère de « fait nouveau » à l'identité phonétique de *deloir* et de *delerus*, demeurée inaperçue jusqu'ici, et en conclure que le mois de décembre avait reçu dans le latin vulgaire d'une partie de la Gaule la qualification de *delerus*, et que le qualificatif a fini par prendre dans l'usage la place du nom propre du mois. Nous avons des exemples analogues, dont personne ne songe à s'étonner, pour les mois de juin et de juillet : on sait que *geskerech* désigne le premier de ces mois dans la Flandre française, *fenerech*, et plus souvent *fenal*, le second, dans les pays wallons et en Lorraine. Je ne perds pas de vue que nous avons ici la traduction romane des expressions germaniques *brachmonat* et *heumonat;* mais le rapprochement n'est pas sans valeur au point de vue théorique.

Maintenant, il appartient aux historiens de nous dire pourquoi le mois de décembre a été qualifié de *delerus*. Je me permettrai toutefois d'émettre une conjecture à ce sujet.

Chacun sait que décembre était chez les Romains le mois de Saturne, comme janvier le mois de Janus. C'était en décembre

devant *l* et *r*. Il dit, par exemple, sans parler des cas que l'on peut considérer comme dus à une assimilation vocalique (*garach*, de *vervactum*) et que je laisse intentionnellement de côté : *dalfi*, *nalech*, *Alei*, *Aliri*, *marcé*, *raüsar*, pour *delfi*, *nelech*, *Elei*, *Elïri*, *mercé*, *reüsar*, de *delphinum*, *neglectum*, *Eligium* (saint Éloi), *Illidium* (saint Allire), *mercedem*, *refusare*.

qu'on célébrait les Saturnales. Ces fêtes, qui finirent par s'étendre sur une semaine entière à partir du 17, avaient comme trait caractéristique la mise sur le pied d'égalité des esclaves et des maîtres, la *libertas decembris*, dont parle Horace. Pendant huit jours, les bases de la société étaient pour ainsi dire retournées ; on voyait des maîtres s'amuser à servir leurs esclaves ; on ne se plaisait qu'aux extravagances ; c'était comme une folie, un vrai délire. Et voilà sans doute pourquoi décembre fut qualifié de *mensis delerus*, « le mois extravagant, » et pourquoi nos ancêtres du moyen âge l'appelaient encore, selon leur dialecte, *deler*, *daler*, *deleir*, *delair*, *deloir*. C'est un fait général bien connu que la perpétuité des fêtes et des traditions païennes sous le christianisme officiel. En ce qui concerne les Saturnales, la *Fête des Fous* du moyen âge en reproduit l'image très reconnaissable, à ce point qu'à Viviers on élisait l'*Évêque des Fous* le 17 décembre, c'est-à-dire le jour même où commençaient les Saturnales sous l'Empire romain[1].

J'ajouterai, en terminant, que je ne connais aucun texte latin, ni haut ni bas, dans lequel *delerus* ou *delirus* soit associé comme qualificatif à *december*. Si j'en pouvais citer un, je crois que mon opinion triompherait sans peine ; mais peut-être perdrait-elle un peu de son prix. Il y a des étymologies qui se passent de commentaires. Les meilleures sont certainement celles qui ne font pas parler d'elles, comme *père* de *patrem* ; mais toutes celles sur lesquelles on glose ne sont pas nécessairement perdues d'honneur.

Antoine THOMAS.

1. Du Cange, v° *kalendæ*.



# ODYSSÉE

D'UN

# CHEVALIER BEAUCERON

## AU XV^e SIÈCLE.

Tassin Gaudin, chevalier, né à la Chapelle-d'Aunainville (près Auneau) vers 1385, est un personnage profondément ignoré, malgré le rôle qu'il a joué. Ses aventures, ses malheurs, ses longues années de captivité plaident cependant en sa faveur et le rendent intéressant. La lettre de rémission que lui accorde en février 1426 Henri VI, roi de France et d'Angleterre, a presque la valeur d'une autobiographie.

Page de Charles VI à quatorze ans, il part pour la Lombardie à dix-huit et va servir dans ce pays sous la conduite du maréchal Boucicaut (1403). Revenu en France avec lui, il se marie dans son pays et dépense son activité à combattre les Armagnacs, en même temps que son frère, capitaine de Dourdan pour le parti bourguignon. Puis Boucicaut l'emmène de nouveau en Languedoc, lorsqu'il en a été nommé gouverneur général, et lui donne la charge de maître d'hôtel. Revenu un peu plus tard à Paris, il apprend qu'il est veuf, mais bientôt se remarie avec la fille de maître Pierre de Canteleu, trésorier des finances, qu'il avait connu en Languedoc.

Malgré son désir de rester auprès de sa nouvelle épouse, Tassin Gaudin cède à l'appel réitéré de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui, appréciant ses qualités et connaissant son esprit aventureux, l'emmène à Naples comme maître d'hôtel, le nomme chevalier de son ordre, intendant des ports du royaume de Naples et capitaine d'un château aux environs de Venise.

Après reddition de ce château, il revient par Venise à Avignon, où il séjourne, n'osant reparaître en France et redoutant les rancunes du duc de Berri. Il fait venir sa femme près de lui (1418) et habite pendant quelque temps avec elle dans le Comtat-Venaissin. Bientôt, cependant, le voilà de nouveau sur la route de Naples et chargé d'une mission auprès du pape. A son retour, Jacques de Bourbon le décide à venir avec sa famille habiter Castres, dont il le nomme gouverneur (1420). C'est là que commencent les tristesses et les déboires. Sous un prétexte inconnu, le comte de la Marche le fait enfermer et mettre aux fers; Tassin Gaudin passera ainsi quatre années prisonnier dans un château près de Rabastens avec un sien neveu, qui, lui, parvient à s'échapper. Ses biens sont pris; il n'a plus que ses vêtements; et encore Jacques de Bourbon lui réclame-t-il une somme considérable, 50000 ducats, qu'il ne peut payer. Livré ensuite au frère du comte d'Armagnac, puis au maréchal de France Amaury de Sévérac, il est enfin mis en liberté (novembre 1425) et amené avec sa femme et sa fille à Montpellier, où il demeure sans oser reparaître au royaume de France. Mais Henri VI s'est souvenu que le chevalier Tassin Gaudin a combattu jadis pour son père le bon combat, et il lui prouve sa reconnaissance en lui faisant restituer ses biens et en lui accordant des lettres de rémission dont le texte nous a fourni tous ces détails.

Bien que beaucoup de chevaliers de son temps aient vécu la même vie aventureuse que Tassin Gaudin, ce n'est assurément pas une existence banale que la sienne, et encore ne le pouvons-nous suivre au delà de ses quarante ans.

Henri STEIN.

Henry, par la grace de Dieu Roy de France et d'Angleterre, savoir faisons à tous présens et advenir à nous avoir esté humblement exposé de la partie de Thassin Gaudin, chevalier, de l'aage de XL ans ou environ, né de la Chappelle d'Enneville, à deux lieues par deçà Aneel[1]; comme dès le temps qu'il n'avoit que XIIII ans, nostre très chier seigneur et ayeul le Roy Charles derrenierement trespassé, cui Dieu

1. Dans ses *Documents historiques et statistiques sur les communes du canton d'Auneau*, t. I (1868), p. 238, Ed. Lefèvre cite seulement une famille Ballu qui possédait La Chapelle-d'Aunainville au XIVe siècle. Il n'y est point question des Gaudin.



pardoint, l'eust retenu en son page, et en icellui estat l'eust servy, et chevauchié après lui par l'espace de quatre ans; après lesquelz quatre ans ledict Thassin eust, par l'ordonnance de nostre dict ayeul, avecques aucuns autres pages esté armé et monté, et soy transporté ou pays de Lombardie pour fréquenter et suire les armes; ouquel pays de Lombardie il trouva feu Bouciquaut, lors mareschal de France, qui faisoit guerre en Lombardie, qui le receut en son hostel[1], et avecques lequel il suit les armes oudit pays continuelment, et jusques à ce que ledit mareschal s'en retourna en France après ce que la ville de Jennes se mist hors de la seigneurie de nostredict ayeul. Et, ledict Tassin retourné par deçà, il se maria à une jeune damoiselle de son pays, et fust à Dourdan avec ung sien frère nommé Philippot Gaudin qui dudict chastel de Dourdan feust cappitaine[2]; et firent lesdis Philippot et Tassin forte guerre aux Armignaz, et ont tousjours tenu le bon parti de feu nostre cousin le duc de Bourgongne. Et, depuis, ledict mareschal fut ordonné par nostre dict ayeul gouverneur et cappitaine général des pays de Languedoc et de Guyenne, avec lequel ledict Tassin s'en ala ès dis pays, et estoit maistre d'ostel d'icellui mareschal, et là il servy nostre dict ayeul contre le conte d'Armignac et ses adhérens, monté et armé souffisaument, et jusques à ce que ledict mareschal fut deschargé dudict gouvernement et que nostredict cousin de Bourgongne s'en ala hors de Paris; auquel lieu de Paris ledict mareschal fut mandé venir par l'ordonnance de nostre dict ayeul et de feu nostre oncle le duc de Guienne, et lors ledict Tassin retourna avec ledict mareschal, et trouva que sa dicte femme estoit alée de vie à trespassement. Auquel lieu de Paris ledict Tassin fréquenta souventes fois avec nostre amé et féal conseillier, trésorier et gouverneur de noz finances maistre Pierre de Canteleu, qui oudit pays de Languedoc avoit demouré avec ledict mareschal l'espace d'un an, par l'ordonnance de nostre dict ayeul, et avoit ledict Canteleu le gouvernement des finances et l'audition des comptes dudict pays. Et en fréquentant ledict Canteleu, en l'ostel duquel il fut plusieurs fois, il advisa que ledict Canteleu avoit une fille grande et preste à marier; si fist demander audict Canteleu, par ledict mareschal et autres ses

1. Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer que, parmi les croisés qui participèrent en 1396 à l'expédition de Hongrie avec Boucicaut, M. J. Delaville-Le Roulx (*la France en Orient au XIV[e] siècle*, t. II, p. 81) cite un Robert Gaudin.

2. Ce capitaine de Dourdan n'est pas mentionné dans l'ouvrage de M. J. Guyot, *Chronique de Dourdan*.



parens et amis, sa dicte fille pour estre femme dudict Tassin, et en conclusion espousa et encores a espousée icelle fille, de laquelle il a eu pluseurs enfants.

Et, demi an après ce qu'il ot espousée ladicte fille dudict Canteleu, le conte de la Marche[1] se disposa pour aler à Napples espouser la royne de Napples, et pour aler avec lui le servir et acompaignier, requist pluseurs chevaliers et escuiers; et entre les autres requist ledict Tassin pour y aler pour ce qu'il avoit grant cognoissance de lui; à quoy ledict Tassin fist pluseurs reffus pour ce qu'il estoit nouvellement marié et que sa dicte femme estoit ençainte d'enfant; et en conclusion ledict conte de la Marche l'en pria et requist, et lui promist faire tant de biens qu'il se accorda et s'en ala oudict pays de Napples, et ledict conte lui donna l'ordre de chevalerie et le fist maistre de son hostel, et avec ce l'ordonna maistre portelain[2] dudict royaume, qui est ung des beaulx et prouffitables offices d'icellui royaume; et si lui bailla la cappitainerie d'un chastel nommé Bellette, assis sur la mer du costé de Venise. Et, après certain temps, les gens d'icellui royaume se rebellèrent contre ledict conte que on appelloit lors Roy Jaques, et le detindrent prisonnier, et lors ledict Tassin se tint oudict chastel, où il fut assigné par l'espace de xiiii mois; et à la parfin, par l'ordonnance dudict Roy Jaques, ledict Tassin rendy ladicte forteresse par certaine composition qui lui fust honnorable et prouffitable, et s'en vint à Venise, et de Venise s'en vint en Avignon. Auquel lieu il séjourna long temps, pour ce qu'il avoit esté affolé d'une de ses jambes d'un traict d'un vireton; et pour ce qu'il désiroit moult veoir sa dicte femme, et qu'il savoit qu'il estoit en malegrace de feu monseigneur de Berry, pour ce qu'il avoit tenu avec son dict frère ledict chastel de Dourdan, par quoy il ne povoit venir par deçà, il envoya quérir sa dicte femme, laquelle se parti de Paris ou mois de mars précédant l'entrée des Bourguignons à Paris, qui fut à la fin de may mil IIII^c XVIII, et là demoura avec son dict mary.

Et depuis s'en ala demourer ledict Tassin et sa femme en la conté

1. Le comte de la Marche était Jacques II de Bourbon, sur lequel nous connaissons une insuffisante notice de M. A. Huart, *Jacques de Bourbon, roi de Sicile, frère mineur cordelier à Besançon* (Besançon, 1882, in-8°; extrait du *Bulletin de l'Académie de Besançon*). Sa vie est un véritable roman, mais sa conduite à l'égard de Tassin Gaudin ne cadre guère avec les sentiments élevés que lui prête son biographe.

2. Charge de l'intendance des ports.



de Venicy[1], en une terre qui estoit audict mareschal, et d'ilec s'en retourna demourer audict Avignon. Et bientost après le Roy Jaques escripvy audict Tassin qu'il alast devers lui audict lieu de Napples, laquelle chose il fist, et d'ilec ledict Roy l'envoya à Romme devers le Pape, auquel lieu ledict Roy vint, et d'ilec s'en vint en Avignon, et avec lui ledict Tassin. Et là vit la femme dudict Tassin et sa fille, et lors ledict Roy Jaques véant et sachant que ledict Tassin avoit bonne chevance et grant, et icelluy Roy estoit povre et disiteux, requist ledict Tassin à ce que lui, sa femme et tout son mesnage alassent demourer avec lui à Castres, dont il estoit conte, et le fist gouverneur de ladicte conté; lequel Tassin, cuidant que pour les grans services qu'il avoit faiz audict Roy Jaques icellui Roy le voulsist en ce récompenser, accepta ledict office et fist mener sa dicte femme, fille et tout son mesnage avec toute sa chevance audict lieu de Castres, et après peu de temps ledict Roy Jaques plein de convoitise, sans forme de procès et contre justice, fist prendre ledict Tassin et sa femme et mettre en prison fermée, et en espécial ledict Tassin en fin fons de la fosse et en fers, en laquelle prison ladicte femme demoura trois mois, et d'ilec fust baillée à la femme du seneschal de Thoulouse qui l'a tenue grant temps en sa maison à Thoulouse, et ledict Tassin fust transporté dudict lieu de Castres en un chastel près de Rabastains, et ung nepveu qui le servoit, et furent mis en la fosse et en fers, où ilz ont demeuré et en espécial ledict Tassin l'espace de quatre ans ou environ; et ledict nepveu s'eschappa; et eulx ainsi prisonniers, ledict Roy Jaques print tous leurs biens quelzconques, et ne leur demoura que les robes qu'ilz avoient vestues; et en oultre, pour savoir se ledict Tassin avoit autres biens, ledict nepveu fust telement tormenté en geheine qu'il en est affolé et destruit de ses membres; et jura ledict Roy Jaques que jamais ledict Tassin ne partiroit de la fosse jusques à ce que il auroit baillé cinquante mil ducas; et, pour satisfaire au mariage du frère du conte d'Armignac qui a espousée la fille dudict Roy Jaques, icelluy Roy lui bailla ledict Tassin en paiement d'une grosse somme d'argent; lequel frère du conte d'Armignac bailla depuis ledict Tassin à Almaury de Séverac qui l'a retenu longtemps prisonnier et jusques au xx[e] jour de novembre derrain passé que, au pourchaz de ladicte femme et des amis dudict Tassin, il a esté délivré et amené avec sa dicte femme et fille en la ville de Montpellier, où ilz sont en très grant desplaisance, loing de

1. Le Comtat-Venaissin.

tous leurs parens et amis, et désirent de tout leur povoir estre en nostre obéissance; mais il n'y oseroit retourner, qu'il a esté ou service dudict Roy Jaques, en l'obéissance de nostre ennemi et adversaire Charles qui se dit Roy de France; par quoy il, sa femme et enfans seroient en voye de finer petitement et piteusement leur vie se nostre grâce et miséricorde ne leur est sur ce bénignement impartie, si comme il nous a fait exposer, en nous humblement suppliant que, considéré ce que dit est, et, attendu que onques ledict Tassin ne fist guerre à ceulx de nostre obéissance, nous lui vueillons sur ce impartir nostredicte grâce et miséricorde; pourquoy nous, ces choses considérées, et attendu le rapport que fait nous a esté de la bonne voulenté dudit Tassin par nostredict conseillier, trésorier et général gouverneur de noz finances, voulans en ceste partie miséricorde estre préférée à rigueur de justice, ou cas dessusdit avons remis, quitté et pardonné, remettons, quittons et pardonnons de nostre grâce espécial, plaine puissance et auctorité royal le fait dessusdit, avec toute peine, amende et offense corporelle, criminelle et civile, en quoy il puet estre encouru envers nous et justice pour occasion des choses dessus dictes, et le remettons et restituons à sa bonne fame et renommée, au pays et à ses biens non confisquéz, et sur ce imposons scilence perpétuel à nostre procureur présent et à venir, pourveu que ledit Tassin jurera et promettra tenir le serement de la paix final de nosdis deux royaumes de France et d'Angleterre et baillera bonne caution de ce faire et acomplir. Si donnons en mandement par ces présentes à nostre prévost de Paris ou à son lieutenant et à tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans présens et advenir et à chascun d'eulx, si comme à lui appartendra, que en prenant ledit serement et caution de nostre présente grâce et rémission facent, seuffrent et laissent ledit Tassin joir et user plainement et paisiblement sans le molester, traveiller ne empeschier, ne souffrir estre traveillé, molesté ne empeschié au contraire, en quelque manière que ce soit; mais se son corps ou aucuns de ses biens non confisquéz estoient pour ce présens, saisis, levéz, arrestéz ou empeschiéz, qu'ilz lui mettent ou facent mettre tantost et sans délay à plaine délivrance. Et, afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à Paris, ou mois de février l'an de grâce mil CCCC et vingt cinq, et de nostre règne le quart.

(Signé :) Bordes.

(Archives nationales, JJ 173, n° 373.)

# LES MANUSCRITS

DE

# L'ABBAYE DE GRANDMONT

L'activité intellectuelle n'a jamais été grande dans l'ordre de Grandmont, elle semble même y avoir été presque nulle pendant la dernière partie du moyen âge et pendant une longue période des temps modernes. Ceux de ses moines, dont l'histoire littéraire a conservé les noms, appartiennent presque tous, en effet, aux trois premiers siècles de son existence[1]. Et encore leurs œuvres sont-elles à peu près exclusivement relatives à la vie de leur fondateur, Étienne de Muret, et à l'étude de sa règle[2]. L'histoire proprement dite ne paraît avoir joui auprès d'eux d'aucune faveur, à l'encontre de ce qui se produisit dans la célèbre abbaye voisine de Saint-Martial de Limoges. Les manuscrits n'y furent, par suite, ni très recherchés ni activement copiés. Leur bibliothèque n'en posséda, sans doute, jamais beaucoup.

La collection qu'ils formèrent cependant et qui paraît s'être conservée, presque en entier, jusqu'au XVIII^e siècle, était plus importante qu'on ne serait, au premier abord, tenté de le croire.

1. Cf. : 1° Louis Guibert, *Une page de l'histoire du clergé français au XVIII^e siècle. Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, Paris, 1877, in-8°, p. 111, note. L'exemplaire de cet ouvrage possédé par la Bibliothèque nationale, sous la cote Ld[16] 393, a été l'objet, de la part de son auteur, d'un certain nombre de corrections. — 2° B. Hauréau, *Sur quelques écrivains de l'ordre de Grandmont, d'après le n° 17187 de la Bibliothèque nationale*, dans les *Notices et extraits*, t. XXIV (1876), p. 247.

2. Certains d'entre eux se laissèrent, en outre, aller jusqu'à fabriquer des chartes royales. Cf. L. Delisle, *Examen de treize chartes de l'ordre de Grammont*. Caen, 1854, in-4°. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*.

Elle ne semble pas toutefois avoir attiré, comme plusieurs autres, l'attention des savants ou excité la convoitise des amateurs. Les quelques érudits qui l'ont consultée n'y ont cherché que des documents sur l'histoire de l'ordre[1].

On se rendrait, en outre, un compte très imparfait et peu exact de l'intérêt qu'elle a présenté, si on la jugeait seulement d'après les quelques épaves qui en ont été sauvées. L'inventaire, qui est l'occasion de la présente note, permettra de l'apprécier plus justement[2].

Nous l'avons tiré d'un manuscrit sur l'abbaye de Grandmont, qui a été formé avec des cahiers arrachés[3] des *Mémoires sur l'histoire des abbayes du diocèse de Limoges* de l'abbé Legros (ms. 35 de la bibliothèque du grand séminaire de Limoges) et qui se trouvait, lorsque nous en avons eu communication, dans la bibliothèque de M. Tandeau de Marsac, le bibliophile limousin bien connu[4]. Il ne porte pas de date et ne contient aucune indication qui permette de lui en fixer une avec quelque précision. On ne saurait, toutefois, le faire remonter au delà de 1401, cette date figurant sur l'un des manuscrits inventoriés. Il semble, cependant, qu'on puisse le dire du xv^e^ siècle. D'abord, sa forme

1. Dom Estiennot y a copié un fragment de nécrologe (A. Molinier, *les Obituaires français*, p. 250) et différents extraits (Bibl. nat., lat. 12763, p. 139 v°, 140, 255, etc.), mais il n'a pas eu à se rendre sur les lieux, les manuscrits qu'il a désirés lui ayant été envoyés par l'abbé Antoine de Chavaroche : « ... Descripsi e ms. codice quem reverendissimus dominus Antonius de Chavaroche, abbas generalis Grandimontensis, ad me mittere dignatus est, » dit-il dans la table de son volume. C'est aussi dans le *Speculum Grandimontense* communiqué par cet abbé que I. Collin a pris la vie de saint Étienne qu'il a traduite et publiée dans son *Histoire sacrée de la vie des saints principaux... du diocèse de Limoges* (Limoges, 1672, in-12), p. 48.

2. L'abbaye de Grandmont possédait un trésor important dont il a été publié plusieurs inventaires. L'abbé Texier en a longuement parlé dans son *Essai historique sur les émailleurs et argentiers de Limoges* (*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. IX (1842), p. 322 et suiv.) et lui a consacré un très long article dans son *Dictionnaire d'orfèvrerie chrétienne* (Paris, Migne, 1856, in-8°), p. 823-905.

3. P. 119-132, 269-288, 391-394, 401-518 et 599-620 de la numérotation primitive. Cf. L. Guibert, *les Manuscrits du séminaire de Limoges* (Limoges, 1892, in-8°), p. 27.

4. Il a figuré à la vente de sa bibliothèque (4^e^ partie), en avril 1897, sous le n° 501. Il a été acquis pour la bibliothèque du grand séminaire de Limoges. Cf. P. Ducourtieux, *la Bibliothèque de M. Tandeau de Marsac* (Limoges, 1897, in-8°), p. 19.

est bien, dans sa brièveté, celle des inventaires de cette époque; on n'y relève, en outre, aucun nom d'écrivain ayant vécu dans les siècles postérieurs; on n'y voit, en particulier, ni le manuscrit de Richard du Boys, composé à la fin du XV[e] siècle, ni le manuscrit des *Antiquités de Grandmont* de F. Pardoux de La Garde rédigé dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, qui, dans l'hypothèse d'une rédaction plus moderne, y auraient été certainement mis en bonne place à côté de la règle de saint Étienne et des commentaires dont elle a été l'objet. Tout porte donc à croire que cet inventaire donne l'état de la bibliothèque de l'abbaye de Grandmont à une date assez peu éloignée de celle de 1401 qu'on y trouve rapportée.

Il est à peine besoin d'ajouter, après ce qui vient d'être dit, que l'auteur en est inconnu et qu'on n'a aucun renseignement sur les circonstances qui en ont amené la rédaction. Son intérêt n'est pas, par suite, aussi grand qu'il le serait, si on pouvait, sur ces divers points, satisfaire une curiosité bien légitime, mais il n'en est pas moins réel. Peut-être, permettra-t-il de se montrer un peu moins sévère pour les moines qui ont eu, au moins, le goût de former et de conserver cette collection[1].

On n'avait pu jusqu'ici juger de leur bibliothèque que sur les indications peu nombreuses ou très vagues de Levesque[2] et du Père Lelong[3], et surtout sur les renseignements fournis par l'inventaire rédigé, en 1771, à la veille de la dissolution de l'ordre et en vertu d'un arrêt du Conseil, par Martial de Lépine, subdélégué de l'intendant de Limoges, inventaire qui a été publié par M. L. Guibert, en 1877, dans son volume sur la *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*[4]. La partie consacrée

1. « Les religieux de Grandmont vécurent d'abord strictement solitaires, ignorant et voulant ignorer, au fond de leurs montagnes, tout ce qui se passait ailleurs... Devenus plus mondains, ils n'eurent aucun souci de rechercher si leurs confrères d'autrefois avaient été des savants ou des lettrés. » B. Hauréau, dans *Notices et extraits*, t. XXIV (1876), p. 251.

2. Jean Levesque, *Annales ordinis Grandimontis* (Troyes, 1662, in-8°), p. 10, etc.

3. Lelong (*Bibl. hist.*, t. I, n° 13180) signale comme se trouvant dans la bibliothèque de Grandmont : 1° le *Speculum* de Gérard Ithier (n° 13180); 2° l'*Historia ordinis Grandimontensis* de Richard du Bois (n° 13183); 3° les *Antiquités* de Pardoux de la Garde (n° 13184), qu'il appelle à tort *Speculum Grandimontis* ; 4° le *De ordine Grandimontensi* de Jean Roudet (n° 13185); 5° les Annales de l'ordre, par Levesque et Bonnet (n°s 13186 et 13187).

4. Paris, 1877, in-8°, p. 933-966.

aux manuscrits y étant très courte[1], il a paru utile de la reproduire ici, afin d'en faciliter la comparaison avec le présent inventaire.

M. de Lépine constate, d'abord, la présence sur les tablettes de la bibliothèque de l'abbaye de Grandmont de cent soixante-dix-sept manuscrits, « dont une partie est fort délabrée et dont plus de la moitié est des livres de chœur, bréviaires, psautiers et missels. » Les autres, déclare-t-il, contiennent des ouvrages des Pères et des commentaires des livres sacrés. Voici, au reste, les titres qu'il a relevés :

1. — Ms. in-4° couvert de rouge[2] : Sermones; liber S. Bernardi; distinctiones quæ Abel vocantur.

2. — Ms. in-fol. : Yvonis, Carnotensis episcopi, exceptiones ecclesiasticarum regularum (au commencement il y a quatre feuillets mss. d'un voyage en Alexandrie; le fragment finit par ces mots) : ... prospero cursu Alexandriam pervenimus ubi fæda inter episcopos et monachos certamina gerebantur ne quis Origenis libros haberet.

3. — Ms. in-4°, où manque la préface : 26 homélies; capitula Origenis in libro Judicum, ou plutôt tout l'ouvrage paraît être une traduction latine d'Origène.

4. — Ms. in-4° : Origenes in Job.

5. — S. Gregorii dialogorum libri; sententiæ seu rationes S. Stephani.

6. — Commentaire d'un anonyme sur le Cantique des cantiques; Bedæ expositio libri Apocalypseos S. Joannis.

7. — Regula S. Basilii, episcopi; liber graduum scalæ Jacob.

8. — Glossa magistri Gisleberti in epistolas Pauli.

9. — Summa magistri Joannis de Abbavilla super Epistolas et Evangelia.

10. — Commentarius in Psalmos; liber Ricardi de patriarchis; liber de diligendo Deo S. Bernardi.

11. — Regula S. Augustini; liber pœnitentiarum magistri Halani;

1. P. 962-963.

2. On lit, en marge du manuscrit, la note suivante, que M. L. Guibert n'a pas publiée : « N. B. Tous les manuscrits de Grandmont ont été vendus au poids, en 1789, au s[r] Léonard Barbou, imprimeur-libraire, et au s[r] Soudanas, relieur de livres à Limoges, qui les ont achetés et détruits, pour en faire des endossemens de livres. »





à la suite est une chronologie des papes finissant à 1188 et continuée, d'une autre main, jusqu'en 1317 (la papesse Jeanne n'y est point).

12. — Commentaire sur l'Évangile; S. Leonis homiliæ 2.

13. — Les petits Prophètes, avec une glose interlinéaire.

14. — Paraphrase, en vers latins, sur plusieurs livres de l'Ancien Testament; imparfait au commencement où il y a écrit, d'une main moderne : Petri de Riga, sans expliquer si c'est l'auteur ou le possesseur.

15. — S. Cesarii epistole et sermones.

16. — Ricardi liber de patriarchis; Senecæ opera; epistola Bernardi ad Senonensem archiepiscopum; de gradibus humilitatis sermo; epistola ad abbatem Columbensem; Senece proverbia; Martiani Capellæ de pronunciatione; Yvonis sermo de Natali; Cypriani de abusivis.

17. — S. Augustini sermones; des légendes.

18. — Hieronimi notæ in epistolam Jacobi; liber Prognosticorum a Juliano Toledeno episcopo; de Antichristo ad Gerbergam reginam; de sybillis; de duodecim lapidibus Apocalipseos; Pilati historia; Anastasii sermo de imagine Dei; liber sacramentorum Ecclesiæ; Augustini epistolæ.

19. — Isidori Hispalensis opera.

20. — Uzuardi[1] martyrologium.

On remarquera que cette liste ne comprend aucun des manuscrits relatifs à l'histoire de l'ordre, dont l'existence, à cette date, dans la bibliothèque de l'abbaye, ne semble cependant pas douteuse, et dont la conservation devait être l'objet d'une sollicitude particulière. Pourquoi en est-il ainsi? Il est difficile de répondre. On peut se demander, toutefois, si l'abbé de la Maison-Rouge, abbé général de Grandmont, qui avait protesté contre cet inventaire, ne les avait pas dissimulés, avec l'assentiment plus ou moins explicite de M. de Lépine[2]. En tout cas, cette omission est trop peu naturelle pour qu'on ne la suppose pas voulue.

Tous les manuscrits de cet inventaire ne se retrouvent pas

1. M. Guibert, qui, par un scrupule exagéré, a reproduit avec servilité les formes et les fautes de sa copie, a imprimé ici, sans corriger, « Iznardi » au lieu de « Uzuardi. »

2. M. de Lépine était bibliophile et connaissait la valeur des manuscrits. Cf. L. Delisle, *les Manuscrits de Saint-Martial de Limoges*, réimpression textuelle du catalogue de 1730. Limoges, 1895, in-8°, p. 21-22.

dans celui que nous publions. Quelques identifications restent, en outre, douteuses. Faut-il en conclure que notre inventaire est incomplet ou bien peut-on prétendre que, depuis sa rédaction, la bibliothèque de l'abbaye de Grandmont a continué à s'enrichir? Ce qu'on sait de la vie de l'ordre, pendant les trois derniers siècles de son existence, fait plutôt pencher pour la première hypothèse. On a des raisons de croire, en effet, que cette collection de manuscrits a subi ce qu'on pourrait presque appeler la loi commune aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, — car elles sont rares les abbayes qui ont tenu à honneur de conserver leurs richesses historiques ou bibliographiques, — et souffert de l'incurie et des dilapidations.

En 1771, avons-nous dit, M. de Lépine constate la présence sur les rayons de cent soixante-dix-sept « manuscrits en parchemin, » mais il explique que ces manuscrits ne sont, pour plus de la moitié, que des livres de chœur, des bréviaires, des psautiers et des missels. C'est ainsi qu'il semble se justifier de n'avoir pas dressé une plus longue liste et de s'en être tenu à une vingtaine de numéros. Or, si ces chiffres, sans être pris à la lettre, sont seulement considérés comme exacts dans leur ensemble, on est obligé de conclure que la bibliothèque de Grandmont a fait des pertes sensibles entre les dates auxquelles ont été rédigés les deux inventaires.

D'après M. de Lépine, en effet, les ouvrages des Pères, etc., ne devaient pas comprendre plus de soixante-dix ou quatre-vingts volumes, puisqu'ils ne formaient pas la moitié de la collection. Or, notre inventaire en contient plus de cent[1]. Levesque a donc eu raison de dire que la bibliothèque de l'abbaye de Grandmont avait subi, à plusieurs reprises, de sérieux dégâts et que des volumes en avaient été enlevés[2].

Mais que sont devenus les manuscrits qui existaient encore en 1771? Il est à craindre qu'ils n'aient été presque tous détruits. Voici, en tout cas, ce qu'on sait de leur sort. L'inventaire de M. de Lépine ne produisit pas, au point de vue de leur conservation, de résultat appréciable. S'il faut en croire, en effet, un mémoire rédigé en 1773 par Loménie de Brienne, pendant les

1. Il n'est pas possible de donner un chiffre plus précis, la composition et la division de ces volumes n'étant pas suffisamment déterminées.

2. Jean Levesque, *Annales ordinis Grandimontis*, p. 10 : « Volumina... in membranis codicibus servata monasterii Grandimontensis sæpius iterata vastatio consumpsit... aliis e Grandimontensi bibliotheca sublatis... »

longues négociations qui précédèrent la suppression de l'ordre, ils seraient restés « dans un grenier » exposés « aux rats et à la pourriture[1]. » Un moment, il fut question de les faire transporter à la Bibliothèque du Roi, mais ce projet n'eut aucune suite. On les laissa dans les locaux de l'abbaye. C'est en 1789 seulement, raconte l'abbé Legros, qu'ils furent vendus « au poids » à « Léonard Barbou, imprimeur-libraire, et au sieur Soudanas, relieur à Limoges, » et employés par ces acquéreurs peu éclairés à des « endossemens de livres[2]. »

Très peu de ces manuscrits durent échapper à la destruction. On n'en connaît, en effet, à quatre ou cinq exceptions près, que des fragments peu considérables. Et ces débris ont presque tous été recueillis par l'abbé Legros. Ils sont aujourd'hui dans la bibliothèque du grand séminaire de Limoges. Un catalogue détaillé en a été publié par M. L. Guibert en 1892[3].

C'est la partie liturgique qui a le plus attiré l'attention et profité du sauvetage. On n'y remarque pas moins de six fragments de calendriers (nos 70-75) composés de deux à huit feuillets, et ce ne sont là évidemment que des restes de bréviaires, de psautiers ou de missels. Les autres numéros comprennent deux diurnaux (nos 76 et 79), deux bréviaires (nos 77 et 78), des fragments de litanies (n° 69), un manuel de prières (n° 80), le précieux *Speculum Grandimontis* (n° 68), un bullaire (n° 83), la traduction de la règle et des maximes de saint Étienne par Charles Frémont (n° 84) et enfin les *Antiquités de Grandmont* de Pardoux de la Garde (nos 81 et 82). L'abbé Legros n'a donc pu sauver, au total, que dix-sept ouvrages ou fragments d'ouvrages[4]. Le présent inventaire augmentera, par suite, les regrets qu'on était en droit de concevoir.

1. L. Guibert, *loc. cit.*, p. 236.

2. L. Guibert, *loc. cit.*, p. 607.

3. Louis Guibert, *les Manuscrits du séminaire de Limoges, notice et catalogue* (Limoges, 1892, in-8°), p. 42-58, nos 68-84. — N'est-ce pas de cette même collection que vient le cartulaire de l'abbaye de Grandmont acheté en 1843 par les archives de Maine-et-Loire? Cf. *Catalogue général des cartulaires des départements* (Paris, 1847, in-4°), p. 125. Et ce cartulaire n'est-il pas celui cité par Ducange, que l'abbé Legros considérait comme perdu (L. Guibert, p. 608, note)?

4. Le ms. 47 contient quelques autres fragments de diurnaux, psautiers et bréviaires (L. Guibert, p. 30-31).

*Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Grandmont*[1].

1. — Psalteria, breviaria, diurnalia, ritualia, missalia, processionalia[2]. — J'ai trois bréviaires, deux diurnaux et cinq calendriers d'autres livres mss. venus de cette abbaye depuis sa suppression. Tous ces calendriers ne sont pas complets.

2. — Institutiones ecclesiasticæ Grandimontis.

3. — Commentarius in regulam B. Stephani de Mureto.

4. — Regula S. Stephani de Mureto. — Idem.

5. — Speculum Grandimontis, 2 vol. in-fol.

6. — Regula S. Stephani de Mureto et statuta ordinis Grandimontensis.

7. — Passio S. Thomæ Cantuariensis, SS. Sergii et Bachi, S. Saturnini, martyris.

8. — S. Basilii regularum fusius disputatarum liber a Rufino, presbitero, a græco in latinum translata; S. Basilii exhortatio ad monachos seu admonitio ad filium spiritualem; liber graduum scalæ Jacob[3] (7).

9. — Duæ epistolæ S. Cæsarii Arelatensis ad Cæsaream, sermones cujusdam[4] (15).

10. — Regula S. Augustini et S. Benedicti; liber pœnitentiarum magistri Alani; pœnitentiale Romanum; de ordinibus angelorum (11).

11. — Præfationes S. Hieronimi in Pentateuchum, Jesu Nave, libro Regum, Isaia, Ezechiele, undecim prioribus minoribus Prophetis, Salomone, Daniele, Paralipomenon, Esdra, Esther, Jesu filio Sirach, Tobia, Judith, Machabeis, epistolis Pauli Onesimo suo, Apocalypsi, Luca.

12. — Richardus de patriarchis; dicta Senecæ; idem, de clementia, de remediis fortunatorum, de paupertate, de moribus, de quatuor virtutibus; Seneca Paulo; epistola S. Bernardi ad Senonensem archiepiscopum; idem, de gradibus humilitatis; sermones cujusdam;

1. P. 104 (p. 504 de la pagination primitive).

2. On lit en marge : « Plusieurs manuscrits de Grandmont ont été dispersés. Par exemple, M. Ducange (Glossaire latin, verbo *plegius*) cite le tabulaire de Grandmont; le P. Levesque, p. 319, dit qu'il y en a chez les Jésuites de Toulouse (Nadaud, *Ibid.*, au frontispice). »

3. Les numéros ajoutés ainsi entre parenthèses sont ceux de l'Inventaire Lépine réimprimé ci-dessus.

4. Il faut sans doute corriger et lire : « ejusdem. »



S. Bernardi epistola ad abbatem Columbensem et tractatus de præcepto et dispensatione; proverbia Senecæ; Marcianus Fælix Capella, quomodo litteræ proferantur; sermones cujusdam (16).

13. — Regula S. Augustini; liber collationum Cassiani.

14. — Collationes Cassiani.

15. — Regula heremitarum S. Augustini.

16. — Causæ juris canonici.

17. — Expositio regulæ S. Augustini; Elucidarium Honorii Augustodunensis.

18. — Martyrologium Usuardi (20).

19. — Opera Petri Lombardi.

20. — Libri quatuor Sententiarum Petri Lombardi.

21. — S. Joannis Damasceni historia Barlaam et Joseph.

22. — S. Gregorii papæ expositionum Moralium in Job libri 12.

23. — Ejusdem in Job libri 35.

24. — Ejusdem in Evangelia homiliæ 40.

25. — Idem[1].

26. — Ejusdem libri 4 Dialogorum.

27. — Idem. — S. Stephani de Mureto sententiarum liber I (5).

28. — Ejusdem expositionum Moralium in Job, a libro 25 usque ad cæteros.

29. — Liber testimoniorum Veteris Testamenti, quem Paterius de opusculis S. Gregorii, papæ, excerpsit.

30. — Distinctiones Garnerii, excerptæ ex opusculis S. Gregorii, papæ.

31. — S. Augustinus, in epistolam Joannis; S. Ambrosius, de bono mortis.

32. — Vita B. Marthæ, hospitæ Christi; sermones, S. Hildephonsi Toletani archiepiscopi, opera; S. Augustini homiliæ 10 in epistolam Joannis; S. Augustinus, Beda, Cassianus et Hieronimus in Psalmos.

33. — S. Augustinus libri 15 de Trinitate.

34. — Idem, in epistolam secundam ad Corinthios et reliquas subsequentes epistolas S. Pauli.

35. — Idem, in epistolam ad Romanos et 1 ad Corinthios.

36. — Libri retractationum S. Augustini; epistolæ Simachi; controversia Tullii Ciceronis in Sallustium; Lucii Annæi Senecæ epistolæ; liber de dolore capitis.

1. Ce mot est répété trois fois et semble, par suite, se rapporter à trois exemplaires.

37. — Homiliæ S. Augustini in evangelium Joannis.

38. — S. Augustinus in Psalmos.

39. — S. Bernardus in Cantica.

40. — Catalogus summorum Pontificum (qui finit au pape Alexandre III qui tenoit le saint-siège depuis l'an 1160 jusques en 1182).

41. — Meditationes S. Bernardi.

42. — Expositio Eustachii, abbatis, in Cantica Canticorum; de quatuor sororibus sanctitatis B. abbas Clarevallensis; Hugonis de Fulleio, canonici et prioris S. Laurencii, de claustro animæ, libri vij de 12 abusionibus de claustro animæ.

43. — Epistola S. Bernardi ad archiepiscopum Senonensem de 12 gradibus humilitatis; sermones; sermo magistri Ivonis; S. Bernardus de præcepto et dispensatione.

44. — Quædam S. Bernardi opera.

45. — Vitæ SS. Patrum; liber de miraculis B. Mariæ Virginis.

46. — Vitæ Patrum.

47. — S. Hieronimus in Ezechielem et Danielem.

48. — Idem, in Isaiam et Jeremiam.

49. — Idem, in Mattheum; Beda in Marcum et Lucam.

50. — S. Ambrosius, de officiis; S. Hieronimus in Ecclesiasten.

51. — Beda in Proverbia Salomonis.

52. — Idem, in Cantica et in Apocalypsim (6?).

53. — Commentaria in Psalmos.

54. — Glosæ super Psalterium secundum magistrum Petrum Rhemensem præcentorem Parisiensem.

55. — Tractatus theologicus; Job; Psalmi quidam; Cantica canticorum thren cum commentariis.

56. — Commentaria in Psalmos. — Idem (10).

57. — S. Ambrosius in Psalmum 118.

58. — Eusebii Cæsariensis historia ecclesiastica.

59. — Glosæ in libros Regum, Paralipomenon, Tobiæ, Judith, Esther, Esdræ, Nehemiæ, Machabæorum, anno 1206.

60. — Glosæ in libros Isaiæ, Jeremiæ, Ecclesiastici, 12 minorum Prophetarum, anno 1203.

61. — Commentaria in Isaiam.

62. — [Commentaria] in Marcum; epistolæ Judæ et Johannis; commentaria in Apocalypsim; canon missæ.

63. — Allegoriæ in Evangelia.

64. — Commentaria in Mathæum et Lucam.



65. — Homiliæ in libros Jesu Nave, Isaiæ, Jeremiæ, Ezechielis.

66. — Homiliæ Rabbani in Evangelia.

67. — Explanationes in diversa Scripturæ loca. — Idem.

68. — Sermones in diversa Scripturæ loca.

69. — Summa Joannis de Abbavilla super Epistolas et Evangelia (9).

70. — Gislebertus in epistolas Pauli. — Idem (8).

71. — Commentaria in 12 Prophetas minores (13).

72. — In Parabolas Salomonis et Ecclesiasten.

73. — Explanatio in Cantica; homiliæ quædam.

74. — Remigius super epistolas Pauli.

75. — Liber Evangeliorum. — Idem.

76. — Biblia, a libro Tobiæ usque ad epistolam ad Hebræos inclusive.

77. — De modo prædicandi; sermones per anni circulum a pluribus doctoribus compositi.

78. — Liber tropologiæ sermonum per circuitum totius anni, compositus a Bartholomæo monacho Cluniacensi.

79. — Sermones. — Idem[1].

80. — Innocentii papæ conciones.

81. — Sermones Petri Comestoris, Stephani abbatis S. Genovefæ, magistri Petri Pictaviensis, magistri Halani; Rupertus abbas Tuitiensis de divinis officiis.

82. — Chronologia; sermones; Julii Solini opera.

83. — Sermones et homiliæ.

84. — Sermones Gaufridi Babionis; expositio in sacramenta ecclesiæ.

85. — Conciones in dominicis et feriis totius anni.

86. — Panormia Ivonis, Carnotensis episcopi (2?).

87. — Isidorus, episcopus Hispalensis, de Etymologiis (19?).

88. — Distinctiones Petri Cantoris.

89. — De sacramentis ecclesiæ.

90. — Tractatus theologicus; adhortationes SS. Patrum ad profectum perfectionis monachorum.

91. — Adalberti opera.

92. — Speculum Adalberti levitæ ad Hairmannum.

93. — Aristotelis logica.

94. — Summa Bertholina de casibus, anno 1401.

1. Répété deux fois.

95. — Historia sacra Petri Trecensis.

96. — Grammatica Prisciani.

97. — S. Augustinus de gratia Novi Testamenti; liber ad Bonifacium, de ætatibus, de singularitate clericorum; de cura pro mortuis; epistola Licencii ad Augustinum; epistola Pauli et Therasiæ ad Romanianum.

98. — S. Augustinus 83 quæstionibus, de videndo Deo, ad Paulinam; S. Hieronimus de bono virginitatis ad Eustochium; S. Ambrosius de fuga sæculi; S. Augustinus de hæresibus.

99. — Haymo in Apocalypsim; liber de conflictu vitiorum et virtutum; sententiæ vel monita ex libris SS. Augustini, Gregorii, Hieronimi; liber S. Augustini de sermonibus.

100. — Vetus Testamentum.

101. — Bruno Siniensis in Psalterium.

102. — Commentarium in quosdam versus Psalmorum.

103. — Petri de Riga Biblia versibus (14).

104. — Glosulæ in Matthæum.

105. — Psalterium versibus; Hieronimus in Proverbia, Ecclesiasten, Cantica, Ecclesiasticum, Sapientiam, Paralipomenon, Esdram, Esther.

106. — Martirologium; S. Gregorii dialogi.

107. — Origenes in Job (4).

108. — Sermones anonimi.

109. — Sermones Petri Ravennatis archiepiscopi.

110. — Diadema monachorum.

111. — Libri sex Decretalium.

112. — S. Isidori commentaria in Bibliam (19?).

113. — S. Augustinus de beata vita ad Theodorum; S. Chrisostomus de vera ratione lapsi, de compunctione cordis; admonitio S. Basilii ad monachos; sententiæ S. Hieronimi ad monachos; libri sententiarum S. Isidori.

C. Couderc.

---



# DEUX
# MANUSCRITS WISIGOTHIQUES
DE LA
# BIBLIOTHÈQUE DE FERDINAND Ier
## ROI DE CASTILLE ET DE LÉON[1].

Ferdinand Ier, surnommé *le Grand*, est un des rois qui ont le plus fait pour délivrer l'Espagne du joug des Arabes et restaurer la civilisation de l'ancienne monarchie wisigothique. Maître des deux couronnes de Castille et de Léon, il parvint, à la suite de plusieurs campagnes, à faire reconnaître sa suzeraineté par la plupart des rois maures qui occupaient encore les plus riches provinces de la Péninsule. Ceux de Tolède, de Saragosse, de Badajoz et de Séville lui payaient un tribut annuel.

Un des actes les plus importants de son règne fut la réunion, en 1050, du concile de Coyanza (aujourd'hui Valencia de don Juan), qui est comme le dernier écho des grands conciles nationaux de Tolède. Cette assemblée fut non seulement convoquée par le roi, mais nous voyons ce prince y siéger au premier rang et en diriger lui-même les débats. On voit aussi figurer, à côté des évêques, la reine Sanche et les grands seigneurs de la cour. Ferdinand était, du reste, quelque chose de plus qu'un grand capitaine. Formé lui-même par l'étude des arts libéraux, il se plaisait dans la société des lettrés; il aimait à se reposer du tumulte des camps dans la paisible solitude de quelque monastère,

1. Nous devons la communication de cette notice au R. P. dom Marius Férotin, dont les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* ont déjà eu l'occasion d'apprécier l'érudition.

à mêler sa voix à celles des religieux dans le chant de l'office divin. C'est un contemporain, l'Anonyme de Silos, qui nous fait connaître ces détails : « Ecclesiam (il s'agit ici particulièrement de San Isidoro de Léon) mane, vespere, iterum nocturnis horis et sacrificii tempore impigre frequentabat. Interdum cum clericis voces modulando in Dei laude pollenter exultabat[1]. » On sait avec quelle munificence il dota la collégiale fondée par lui à Léon et où il choisit sa sépulture.

Deux manuscrits de la bibliothèque de ce prince, ou mieux deux épaves de la chapelle de son palais, sont parvenus jusqu'à nous[2]. J'ai eu la bonne fortune, dans un récent voyage à Saint-Jacques de Compostelle et à Madrid, de pouvoir les examiner de près. Comme ni l'un ni l'autre n'a été jusqu'ici l'objet d'une étude même sommaire, on me permettra d'en dire quelques mots et d'en publier quelques morceaux inédits.

## I.

## Le manuscrit de 1055.

### (A Compostelle.)

Ce manuscrit est aujourd'hui le plus précieux trésor de l'Université de Compostelle (*gabinete de Reservados*, codice n° 1).

1. Chronicon Silense, dans Florez, *España sagrada*, t. XVII, p. 328, 1re édition. — Ferdinand semble avoir eu une prédilection marquée pour les moines de Sahagun, dépendance de notre grande abbaye française de Cluny. Le même chroniqueur rapporte que le roi arriva un jour au monastère au moment du repas des frères et voulut partager leur maigre pitance. Ayant brisé par mégarde le verre de cristal dans lequel on lui avait versé du vin, il fit don à la communauté de sa propre coupe d'or. C'est en cette circonstance qu'il promit de payer de son vivant une rente annuelle de mille sous d'or à l'abbaye de Cluny. *Ibid.*, p. 329.

2. Il peut y avoir quelque intérêt à signaler ici un troisième objet ayant appartenu à cette chapelle royale. C'est un grand crucifix en ivoire longtemps conservé à Léon et que l'on peut admirer aujourd'hui au musée archéologique de Madrid. L'image du Christ en croix est d'une exécution assez barbare, mais le travail de la croix elle-même est vraiment remarquable. On lit sous les pieds du Christ ces mots, en capitales wisigothiques :

FREDINANDVS REX.
SANCIA REGINA.

Il se compose de 232 feuillets de parchemin non numérotés de format grand in-4°. Parmi les manuscrits wisigothiques des bibliothèques d'Espagne, de Paris et de Londres, il n'en est peut-être pas un seul qui soit aussi soigné et orné avec plus de goût que celui-ci[1].

Sur le recto du sixième feuillet, on lit l'inscription suivante : FREDINANDI REGIS SVM LIBER NECNON ET SANCIA REGINA. Au verso se voit une miniature qui remplit toute la page : elle représente le roi et la reine debout sous une riche draperie et recevant le codex des mains du copiste. Plus loin, après le recueil de cantiques dont il sera question ci-dessous, le copiste lui-même nous dit qu'il a exécuté ce travail, par ordre de la reine Sanche, l'année 1093 de l'ère espagnole (de l'ère vulgaire 1055). Il nous fait aussi connaître son nom et le nom du *peintre* qui a décoré le volume. Voici cette inscription, encadrée d'entrelacs qui dénotent une main très habile :

SANCIA CEV VOLVIT :
QVOD SVM REGINA PEREGIT :
ERA MILLENA NOVIES
DENA QVOQVE TERNA :
PETRVS ERAT SCRIPTOR :
FRVCTOSVS[2] DENIQVE PICTOR :

Le manuscrit, qu'une main récente a intitulé : *Diurno del rey Fernando*, est surtout un recueil des Psaumes et de cantiques liturgiques tirés de la Bible. Il commence par un important

On trouvera dans la *Revue de l'Art chrétien* (année 1885, p. 185-192) une description très exacte de cette pièce, avec deux gravures sur bois empruntées au *Magasin pittoresque* (novembre 1870). L'article est de Charles de Linas. Voy. aussi Riaño, *The industrial Arts in Spain*. Londres, 1890, p. 135.

1. Je ne parle pas du nombre de tableaux qui décorent le manuscrit, — ils sont ici très rares, tandis qu'ils surabondent dans d'autres volumes de la même époque, les Apocalypses de Beatus par exemple, — mais de la perfection de l'écriture et du choix des décorations, toutes d'un bon style et d'une sobriété rare chez les artistes espagnols du XI[e] siècle.

2. C'est bien *Fructosus* qu'il faut lire et non pas *Frictosus*, comme l'a fait M. Riaño, qui mentionne notre manuscrit dans son volume sur l'ancienne musique espagnole. Voy. *Critical and bibliographical notes on early spanish music*. Londres, 1887, p. 27.

*calendrier mozarabe* très complet, qui remplit les trois premiers feuillets et le recto du quatrième[1].

A la suite du calendrier et avant le Psautier se trouve cette pièce de vers :

FLORUS YSIDORO ABBATI.

David citharista puer liricis concentibus ymnos
Edidit in laudes, o bone Christe, tuas.
Cuius vultus forma speciosus amena[2],
Cuius invictus moribus almificus
Omnis etheri plenus sacro ore melodiis,
Christus eterni Rex sator imperii :
Horrifici moles trucurenta Filistei
Saxo fusa levi, trunca mucrone sui,
Ursorum rabies, feritas insana leonum
Sternitur, et fracto guture vita perit.
Cessit obsesso fugiens e pectore demon,
Comprimiturque pio regius ore furor.
His igitur modulis larbarica[3] monstra fugantur,
Vincitur hostis at[r]ox, crimina dira ruunt,
Artubus auxilium menti venit alma medela,
Mors, morbus fugiunt, vita, salus redeunt.

Iugibus idcirco precibus cantuque perenni
Hec, Pater, ex vestro personet ore lyra :
Qua prisci cecinere senes, quos maxima Nili
Ostia et alticrepi[4] horruit unda sali.
Quamque sacer longi corruptam erroribus evi
Reddidit antiquo Iheronimus decori,
Ingenio cuius pulcris instructa sagittis,
Stellarum rutilo tota nitore micat :
Quas studiosa manus multi sudore laboris

1. J'espère pouvoir publier bientôt ce calendrier, et plusieurs autres encore inédits, dans un ouvrage sur la liturgie mozarabe.

2. Ce vers et les trois suivants sont incomplets et supposent quelques mots oubliés et tronqués.

3. Pour *larvarica*, mot manifestement dérivé de *larva*, mais qu'on ne rencontre peut-être pas ailleurs. — La lecture *larbarica* n'est pas douteuse.

4. Mot jusqu'ici inconnu, mais expressif et d'un sens très clair. A comparer avec l'adjectif *Altisonus*.

Restituit priscis, te rogitante, locis.
Namque per incultas errat dum lubrica palmas,
Dulcis et ambrosio tincta liquore[1] lira
Perdiderat fulvi radiante signa metalli,
Rexerat et furbo fila canora situ.
Sed tamen Ebrayca rursus ratione polita,
Ac simul Argolica denuo picta manu,
Mellifluas celi spargens trans sidera voces,
Concrepat angelico carmina sacra sono.

Nunc cape correctum gratanti corde volumen,
Atque ita permaneat da, Pater, oro operam.
Nullus enim fructus conamina nostra sequetur,
Erasis[2] vitiis qui bona subdidimus.
Vi vigil atque sagax studio, Pater oblime, vestro,
Conservet scriptor que modo recta manent.
Iamque vale Florique tui sine fine memento,
Ut valeat culpis ipse carere suis.

Dans cette composition poétique telle que nous la transmet le copiste de 1055, il y a plus d'une erreur de transcription. A la suite de la première strophe, plusieurs vers tiennent mal sur leurs pieds et supposent une phrase oubliée. Toutefois, le sens général se laisse comprendre sans trop de peine.

Après une invocation au Christ (vers 1-2), le poète chante les louanges de David, sa force, ses cantiques (vers 3-16). Vient ensuite l'éloge de la lyre inspirée du Roi-Prophète (les Psaumes), sur laquelle ont chanté les Pères dans les solitudes voisines des rives du grand fleuve de l'Égypte; puis de saint Jérôme, qui a rendu au Psautier sa beauté première. Florus parle aussi, et c'est ici pour nous le point capital, d'une dernière revision faite par ordre d'Isidore. Il s'agit évidemment de celle que renferme notre manuscrit et dont ce petit poème n'est que la dédicace (vers 17-34). Vient enfin l'offrande du volume à ce même Isidore et une instante recommandation aux copistes futurs (vers 35-42).

1. Le copiste a écrit *liquora*. On sait que dans les plus anciens textes wisigothiques il n'est que trop facile de confondre les lettres *a* et *e*, dont la forme est presque semblable.

2. Le manuscrit porte *Prasis*, lecture évidemment fautive. Le contexte, aussi bien que la prosodie, demandent *erasis*.

Mais quel est le Florus et quel est l'Isidore dont il est ici question? Le nom du premier nous était jusqu'ici inconnu, aussi bien que l'opuscule qu'on vient de lire. Quant au second, je n'hésite pas à y voir saint Isidore de Séville († 636), le docteur par excellence de l'Église wisigothique d'Espagne. Aucun contemporain n'a écrit la vie de saint Isidore : les quelques phrases que lui ont consacrées Braulio de Saragosse et Ildephonse de Tolède sont avant tout une notice littéraire. Il faut descendre jusqu'à Luc de Tuy, au XIIIe siècle, pour rencontrer un historien (et combien médiocre!) de saint Isidore. Il va de soi qu'on ne saurait se fier à son récit pour tout ce qui touche à la biographie du grand évêque de Séville.

Cette absence de détails biographiques donne à notre inédit quelque importance. On y apprend tout d'abord que saint Isidore avait fait exécuter une revision de l'édition du psautier hiéronymien : c'est là un point qu'il est intéressant de constater et qui s'accorde bien avec ce que nous connaissons de ses travaux. On y voit aussi que le saint docteur, avant de monter sur le siège épiscopal, avait, comme son frère saint Léandre[1], mené la vie monastique et même gouverné comme abbé une communauté religieuse. Ceci encore n'a rien que de très normal. On s'explique mieux par là qu'il ait composé sa *Règle des moines* et la connaissance dont il fait preuve des observances monastiques[2].

1. Nous connaissons ce fait par Isidore lui-même : « Leander... professione monachus et ex monacho Hispalensis ecclesiæ provinciæ Bæticæ constitutus episcopus » (*De viris illustribus*, cap. 41, dans Migne, *P. L.*; t. LXXXIII, c. 1003).

2. Il est bien entendu que je ne prétends pas soutenir le titre de bénédictin donné à saint Isidore par des auteurs relativement modernes. Que la règle et la vie de saint Benoît aient été connues en Espagne du temps des Wisigoths, on ne saurait en douter. Qu'on ait à cette époque suivi quelques observances de cette règle, à côté d'autres observances tirées des anciennes règles monastiques, cela paraît assez probable et bien conforme à l'éclectisme des moines du VIe et du VIIe siècle. Quant à vouloir faire de saint Isidore un religieux carme, c'est une idée vraiment extraordinaire et sur laquelle il est inutile d'insister. Sur ces controverses, voy. Arevalo, *Sancti Isidori opera omnia*, dans Migne, *P. L.*, t. LXXXI, c. 111-116. — Au sujet du titre d'*abbas* donné à saint Isidore, il est intéressant de noter qu'on le retrouve dans quelques anciens manuscrits wisigothiques. Je l'ai remarqué dans le codex j. a. 13 (fol. 41) de l'Escurial, écrit en 912 par une religieuse nommée Leodegundia, dans le monastère bénédictin de Bobatella.

Après cette dédicace vient la lettre bien connue de saint Jérôme à Paule et Eustochium :

Prefatio Iheronimi presbiteri. Psalterium Rome dudum positus... (*P. L.*, t. XXIX, c. 121).

*Fol.* 5. Indications sur l'usage qu'on doit faire des psaumes dans les diverses circonstances de la vie chrétienne[1] :

« Si vis orare pro te et de peccatis tuis penitentiam agere, et velis Deum exorare, mitte mentem in virtute psalmorum quorum initium est. » (Ici le commencement des psaumes 3, 4, 6, 9, 12, 16, 17, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 30, 34, 37, 39, 41, 42, 55, 56, 60, 62, 68, 69, 70, 76, 83, 85, 87, 90, 101, 102, 103, 106, 114, 115, 118, 119, 120, 129, 137, 139, 141, 142, 143, enfin le psaume 50 *Miserere.*) — « Et scito quia nullatenus potest tua propria lingua nec humanus sensus tam perfectum animum explicare et illius misericordiam implorare quam in his psalmis. »

« Si gratias Deo agere vis, 45[2]; si anxiaris, 101; si odium pateris, 33; si ab inimicis tribulaveris, 54; si adpropinquans persequens, dicebis (*sic*), 3; si inimici circa te sunt, 24; si insidias pateris a malis, 5, 7, 10, 12; si ab inimicis tribulatus es, 12; si inimici insistunt tibi, 63, 64, 59, 70, 77, 97; si te aliquis acusando perdere vult, 54, 55, 56, 141; si de inimicis vis liberari, 58, 138, 142; si contra inimicos iudicium imploras, 5, 25, 24, 42, 85, 97; si contra inimicos oraveris, 16, 85, 75, 141; si in tribulatione exauditus es, 4, 114; si aliquis Deum blasfemat, 2, 13, 52; si futuram requiem queris, vel si adiuvaris, 12, 27; si vis omnipotentem Deum laudare et ipsius maiestatis miserationi gratias agere, hos psalmos decanta quorum titulum est Alleluia. »

*Fol.* 6. L'inscription citée plus haut : « Fredinandi regis sum liber necnon et Sancia regina. »

*Fol.* 7. « In nomine Domini incipit liber psalmorum David.

1. On trouvera dans les écrivains du moyen âge plusieurs guides de dévotion de ce genre. Un des plus complets est celui d'Alcuin au VIII<sup>e</sup> siècle. Voy. *P. L.*, t. CI, c. 465-492.

2. Pour abréger, j'omets le commencement de ces psaumes, indiqué dans le manuscrit, et remplace par des chiffres arabes les chiffres romains de l'original. A noter dans ceux-ci que le nombre XL est exprimé par un X dont la branche supérieure de droite est terminée par un signe en forme de virgule posée horizontalement. C'est une particularité dont l'ignorance a causé, même de nos jours, plus d'une importante méprise, mais qui se retrouve dans tous

Suit le texte complet des psaumes, qui est celui de la Vulgate espagnole. Il est commun à tous les manuscrits wisigothiques et a été publié par Lorenzana dans son édition du bréviaire mozarabe[1].

Notre manuscrit contient pourtant de nombreuses variantes. En voici quelques-unes avec plusieurs rubriques ou titres qui lui sont propres :

Ps. 2 : *Domine,* quare fremuerunt gentes.
Ps. 3 : *Peccavi,* Domine, quid multiplicati sunt.
Ps. 30 : *ija feria ad nocturn.* In te Domine speravi.
Ps. 36 : *In Mat.* Noli emulari.
Ps. 68 : Profetia ex persona Christi de his que in passione eius : Salvum me fac.
Ps. 71 : *iiija fer. ad noct.* Deus iudicium.
Ps. 80 : *Ad completuria.* Exultate Deo.
Ps. 87 : *v feria ad noct.* Domine Deus.
Ps. 92 : *In Mat.* Dominus regnavit.

Après le psaume 105 on lit :

Incipit liber V. Profeta ad (ab) exclamationibus prioris populi et miserationibus Dei, sive de commendatione Ecclesie [que] liberata est per gratiam Dei de inimicorum afflictionibus. Alleluia. Vox apostolorum. Ps. 106 : Confitemini.

Ps. 107 : Vox Ecclesie de Ascensione Domini et gentium vocatione. Paratum cor meum, Deus.

Ps. 108 : Christus de passione sua et de damnatione Iude traditoris vel eorum qui eum morti tradiderunt : Deus laudem.

Ps. 109 : Profetia in qua nativitate[m] Filii Dei regumque (*sic*) et sacerdotem predicat. Dixit.

Ps. 110 : Vox Ecclesie de laude operum Dei et mandatorum. Confitebor tibi Domine.

Ps. 112 : Profetia, ubi babtismi sacramenta predicatur et simulacra ridetur (*sic*) et solus Deus benedicitur. In exitu.

les documents en écriture wisigothique. Cette remarque, toutefois, n'apprendra rien aux paléographes.

1. *Breviarium gothicum,* p. I-LXV ; dans Migne, *P. L.*, t. LXXXVI, c. 739-846. Sur la Vulgate espagnole, on peut consulter l'étude, malheureusement incomplète, de M. Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate,* 1893, p. 8-28. Parmi les principaux manuscrits qui lui ont échappé, je me permets de signaler la magnifique Bible de Cardeña, aujourd'hui à la bibliothèque du séminaire de Burgos.





Après le psaume 150 on lit le psaume « Pusillus eram, » précédé de cette note : « Hic psalmus (151) extra numerum proprie scriptum, ipsi David quando adversus Goliat. »

Le psautier est suivi du Livre des Cantiques tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ce recueil renferme 106 cantiques, 28 de plus que celui publié par Lorenzana (Migne, *P. L.*, t. LXXXVI, c. 846-886); mais la version latine est presque partout la même dans les morceaux correspondants des deux textes. Les quatre dernières pièces, composées de versets choisis çà et là dans la Bible, sont intitulées : *Cantici Romenses*. Voici les premiers mots de ces cantiques de l'Église romaine :

1. Ad te Domine consilium et victoria.
2. Surgite et benedicite Domino.
3. Conforta nos, Domine.
4. Nostra conversatio, fratres, in celis est.

Vient ensuite la profession de foi dite *Symbole de saint Athanase* et que notre manuscrit nomme simplement : « Oratio de sancta Trinitate : Quicumque vult salvus esse... » Puis l' « Oratio sancti Augustini : Omnipotens sempiterne Deus, rex regum..., » qui fait partie des *Litanies* du rit mozarabe.

Item, tres orationes de singulis psalteriis quinquageno numero : 1. Domine Deus omnipotens, rex eterne, qui eum cognoscis beatum esse qui viam peccatorum spernens... 2. Averte, piissime Domine, faciem tuam... 3. Oratio ad Deum deprecandum : Domine exaudi orationem meam, quia iam cognosco quod tempus meum prope est. Presta michi, Domine, sapientiam... Te deprecor et supplico ut exaudias deprecationem meam, qui vivis et regnas in secula seculorum. Amen.

La page qui fait suite à cette formule est remplie par une note historique tracée en belles majuscules d'or sur fond pourpre. Cette note est importante pour fixer la chronologie des trois derniers rois de Léon descendants de Pélage : Bermude II, Alphonse V et Bermude III, frère de la reine Sanche, qui apporta à Ferdinand Ier la couronne de Léon. A remarquer l'éloge de Bermude III, dicté sans doute au copiste par la reine elle-même. Ce prince, on le sait, était mort en livrant bataille à Ferdinand de Castille, son beau-frère (1037). Voici l'ensemble de ce passage :

OVITVM DOMNI VEREMVNDI REGIS Va FERIA MENSIS SEPTEMBRIS ERA TXXXVIIa. — VXOR EIVS GELBIRE ERA TLV.

ADEFONSVS REX OVIIT IIIIa FERIA MENSIS IVLIO ERA TLXVIa. — VXOR EIVS GELBIRE IIII NONAS SEPTEMBRES ERA TLXa.

OVITVM VEREMVNDI REGIS IN BELLO PVGNATOR FORTIS DIE IIIIa FERIA MENSIS SEPTEMBRIS ERA TLXXV.

ORDINATIO DOMNI FREDINANDI REGIS IN LEYONE X KALENDAS IVLIAS, ERA TLXXVI.

Au verso du feuillet suivant se voit l'inscription qui nous fait connaître le nom de la reine à qui nous devons le manuscrit et ceux du copiste et du décorateur. On l'a lue ci-dessus.

Les derniers feuillets du manuscrit sont remplis par diverses pièces liturgiques intitulées :

1. Ordo ad medium noctis.
2. Ordo ad celebrandum nocturnos : Venite adoremus.
3. Incipiunt responsuria de noct. dominicales.
4. Ordo post nocturnos.
5. Ordo nocturnalis in Resurrectione Domini, a prima die usque ad Pentecosten.

Voici quelques fragments de l'*Ordo ad medium noctis :*

Deus in adiutorium meum. Deus in adiutorium meum. Gloria. Deus in adiutorium. Sicut cervus desiderat. *Laudes :* Alleluia. Media nocte... *Imnus :* Quod convolutis artubus... Credo in Deum. Fiat Domine. Kyrie eleison. Pater noster. *Miserationes :* Deus miserere... *Canticum :* Queso Domine Deus celi (II Esdras, I, 5). *Canticum :* Deus altissimus. Oratio Ihesu filii Syrac : Miserere nostri Deus. *Resp. :* Per diem... (huit répons). *Lectio Esaye :* Hec dicit Dominus. Si revertimini. *Epistola Pauli* (sic) *ad XII tribus :* Karissimi, subditi estote... *Laudes :* Alleluia... *Imnus :* Surgentes ad te Domine.

Beaucoup de ces morceaux sont accompagnés de la notation musicale, sans lignes et à points superposés. On y trouve aussi quelques rubriques pour diriger les clercs dans l'exécution de l'office divin.

Le manuscrit se termine au sixième répons de l'*Ordo nocturnalis in Resurrectione Domini.*



## II.

## LE MANUSCRIT DE 1059.

(Bibliothèque privée du roi d'Espagne, cod. 2, j. 5.)

Il est intéressant de constater tout d'abord que ce manuscrit de la bibliothèque du premier roi de Castille est encore aujourd'hui, après plus de huit siècles, la propriété du dernier de ses héritiers. Nous apprenons pourtant, par les notes qui l'accompagnent, qu'il a, au cours de ces 842 ans, changé plus d'une fois de maître et de domicile. Une main du XIV[e] siècle a tracé sur le recto du premier feuillet ces mots : « Iste liber est conventus Sancte Marie de Ani[a]go. Quis furatus fuerit in pa[tibulo] suspendantur (*sic*). Martin Pa. » Le précieux volume se trouvait donc à cette date à Santa Maria d'Aniago, ancien prieuré bénédictin situé aux environs de Simancas et alors converti en chapitre de clercs mozarabes[1]. Il passa plus tard dans la bibliothèque du colegio mayor de Cuenca à Salamanque et de là à Madrid dans la bibliothèque du palais royal[2].

C'est un volume in-4° d'environ 200 feuillets (non numérotés) en fort parchemin. Son exécution ne saurait être comparée à celle du manuscrit de Compostelle, auquel il est inférieur de toute façon. Comme le précédent, il renferme une partie de la liturgie mozarabe : les cantiques tirés des livres saints, quelques offices nocturnes, les litanies solennelles des saints et une formule de confession.

Deux inscriptions nous font connaître la date de ce volume. L'une accompagne le titre (fol. 1 v°) : IN NOMINE DOMINI NOSTRI IHESV CHRISTI INCIPIT LIBER CANTICORVM DE TOTO CIRCVLO ANNI. ERAT NONAGESSIMA SEPTIMA. La seconde est plus complète. On y voit à quel jour de l'an 1059 fut terminée la partie principale du

1. On trouvera une notice sur Aniago dans l'*Histoire de l'abbaye de Silos*, Paris, Leroux, 1897, p. 226-227.

2. On lit au verso du premier feuillet : « De la libreria del colegio mayor de Cuenca. » La bibliothèque privée du roi possède les anciens fonds de plusieurs collèges de Salamanque, et parmi eux celui dit *de Cuenca*, fondé par un évêque de cette ville.

volume et le nom du copiste (fol. 158 v°) : EXPLICIT LIBER CANTICORVM ET ORARVM, DEO GRATIAS, AMEN, IN XVII KALENDAS IVNIAS ERA TLXXXXVII^a^. CHRISTOFORVS INDIGNVS SCRIPSIT. MEMENTOTE[1].

Les cantiques sont au nombre de 99, presque tous semblables à ceux du Psautier de Compostelle, et remplissent les 141 premiers feuillets. Ce recueil se termine ainsi : FINIT CVM PACE IN NOMINI DOMINI NOSTRI IHESV CHRISTI.

Voici maintenant la curieuse formule de confession dans laquelle nous trouvons, d'une manière assez inattendue, les noms de la reine Sanche, femme de Ferdinand I^er^, et de l'infante Urraca, leur fille. Il va de soi que les premières lignes de cette formule ne prouvent rien contre les mœurs de ces deux pieuses princesses. C'est un simple catalogue de péchés sur lequel on devait examiner sa conscience, et quiconque a l'habitude des anciens manuscrits liturgiques sait que les formules de ce genre ne sont pas rares[2]. La mention de la reine nous apprend que ce volume était à son usage personnel. Il devint ensuite la propriété de l'infante, qui substitua son nom à celui de sa mère.

CONFESSIO : Confiteor Domino Deo, sancta Maria, et sancto Micaheli archangelo et homnibus angelis et archangelis, et sancto Petro apo-

1. Voy. deux pages de fac-similés de ce manuscrit dans Ewald, *Exempla scripturæ visigothicæ*. Heidelberg, 1883, pl. XXXII. Cf. p. 23.

2. On en trouve dans les œuvres liturgiques d'Alcuin (*P. L.*, t. CI, c. 524 et 553), dans Martène (*De ant. Ecclesiæ ritibus*, t. II, p. 50, 1^re^ éd.) et ailleurs. — La piété de Ferdinand et de la reine Sanche est bien connue. Celle de l'infante Urraca est plus remarquable encore. Le *Chronicon Silense*, dont l'auteur connut personnellement cette princesse, la qualifie de « decore et moribus nobilissima puella. » Il ajoute ensuite sur l'éducation de ses frères et sœurs les précieux renseignements que voici : « Rex Fernandus filios suos et filias ita censuit instruere, ut primo liberalibus disciplinis, quibus et ipse studium dederat, erudirentur. Deinde ubi etas patiebatur more Hispanorum equos cursare, armis et venationibus filios exercere fecit. Sed et filias, ne per ocium torperent, ad omnem muliebrem honestatem erudire iussit. » (*Esp. sagr.*, t. XVII, p. 316.) Plusieurs monuments de la dévotion de l'infante sont parvenus jusqu'à nous, entre autres le magnifique calice d'agate et d'or offert à la basilique de San Isidoro de Léon. Voy. Quadrado, *Asturias y Leon* (dans l'*España, sus monumentos y artes*), p. 486. Cf. *España sagrada*, t. XXXV, p. 157. Sur la croix donnée à la même église, voy. *Ibid.*, p. 483. A lire aussi la charte de donation au monastère d'Exlonza, dans laquelle sont énumérés deux *antependia* d'or et d'argent, un candélabre à sept branches, une croix-reliquaire et onze manuscrits. Voy. [Vignau], *Cartulario de San Pedro de Exlonza*, 1884, p. 15-17.

stolo et omnibus apostolis, et homnibus sanctis et tibi, Pater, omnia peccata mea quecunque peccavi ego misera et peccatrix Sancia (au-dessus on lit : Vrracha) per supervia, mea culpa, in cogitatione, in loquutione, in delectatione, in pollutione. in fornicatione, in consanguinitate, in omicidiis, in periuriis, in visu, in facto, in consensu et in omni opere malo et in omnibus vitiis malis mea culpa : veniam peto : precor te, Pater, ut intercedas pro me misera et peccatrice ad Dominum Deum nostrum. — *Respondit sacerdos :* Miseratus et propitius sit tibi omnipotens et misericors Dominus. Dimittat tibi omnia peccata tua, preterita, presentia atque futura. Liveret te ab omni opere malo : conservet et confirmet te in omni opere bono, et perducat te Dominus noster Ihesus Christus ad vitam eternam. Remissionem et indulgentiam peccatorum tuorum tribuat tibi omnipotens et misericors Dominus, qui vivit et regnat in secula seculorum. Adiutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit celúm et terram.

Les Litanies ou Rogations méritent d'être signalées :

Hec est letania, id est rogationes : Domine ne in ira tua. Beati quorum re[misse sunt]. Domine ne in ira tua. Miserere mei Deus se[cundum]. Domine exaudi or[ationem meam]. De profundis. Domine exaudi... auribus. Kirie eleison. Christe eleison. Christe audi nos. Pater de celis (etc., comme au romain).

Après l'invocation aux Apôtres, on lit les noms des saints que voici[1] :

Sancte Stefane, sancte Clemens, Alexander, Marcelle, Iuliane cum sociis tuis, Marine, Laurenti, Vincenti, Maurici cum sociis tuis, Dionisi cum sociis tuis, Savastiani cum sociis tuis, Marcellini et Petri, Fructuosi cum sociis tuis, Babile, Pantelemon cum sociis tuis, Emeteri et Celidoni, Georgi, Torquati, Quirici, Adriani cum sociis tuis, Christofori cum sociis tuis, Cucufas, Felicis, Iusti et Pastoris, Genesi, Cipriani, Fausti, Ianuarii et Martialis, Cosme et Damiani, Servandi et Germani, Aciscli, Romani, Fagundi et Primitivi, Saturnini, Claudii, Luperci et Victorici, Silvester, Ilari, Mar-

1. Je reproduis simplement ces noms avec l'orthographe du manuscrit. Ils diffèrent beaucoup de ceux imprimés dans les litanies du missel mozarabe de Ximénès (au samedi saint), parmi lesquels on a introduit des saints du XIIIe siècle, qui n'ont assurément rien à faire avec l'ancienne liturgie wisigothique de Séville ou de Tolède.

tini, Germani, Martialis, Gregori, Taurini, Aquilini, Ambrosi, Hieronimi, Agustini, Benedicti, Maure, Columbane, Emiliane, Prudenti, Isidori, Ildefonsi, Victoriani, Pelagii, Antoni, Magari (Macarii), Urbici, Felicitas, Perpetua, Agate, Dorote, Agnes, Cecilia, Lucia, Scolastica, Radegundis, Florentia, Gonsortia, Daria, Eolalia, Teodosie, Natalie, Iuliana, Lucidie, Iuste et Rufine, Marina, Eufemia, Nunilo et Alodio (*sic*), Leocadia, Eolalia, Eugenia, Columbe, Basilissa, Christina, Elodia, Engratia. — Propitius esto, etc. Ce morceau finit par l'invocation : « Ut miserias pauperum et captivorum intuere et relevare digneris. »

Ce manuscrit, comme le précédent, renferme de nombreux passages accompagnés de neumes musicaux, de la notation dite *d'Aquitaine*, qui, en Espagne, remplaça au x<sup>e</sup> siècle et surtout au xi<sup>e</sup> une notation très particulière, conservée jusqu'à nos jours dans plusieurs manuscrits wisigothiques.

Disons en terminant que l'ensemble des pièces signalées dans cette notice sera de quelque importance le jour où quelque érudit consciencieux entreprendra de nous donner enfin un texte critique des livres de la liturgie mozarabe. Pour ma part, je suis prêt à apporter ma pierre à ce monument. J'espère pouvoir livrer bientôt à l'impression le *Liber Ordinum* (Rituel et Pontifical), partie jusqu'ici inconnue des anciens rits nationaux de l'Église d'Espagne.

Dom Marius Férotin,
**Bénédictin de Solesmes.**

**Prieuré de Farnborough (Angleterre).**



# BIBLIOGRAPHIE.

Ch.-V. Langlois. *Manuel de bibliographie historique.* 1er fascicule (nouv. éd.). Paris, Hachette, 1901. In-8°, 239 pages.

A la veille de faire paraitre la seconde partie de son *Manuel de bibliographie historique,* M. Ch.-V. Langlois a cru devoir donner une nouvelle édition de la première partie qui, datant déjà de 1896, était arriérée sur bien des points. Ayant dit dans un précédent compte rendu (*Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LVII, 1896, p. 431) tout le bien que je pensais de cette première partie, je me bornerai à indiquer les améliorations notables qui distinguent la présente édition. Notre savant confrère ne s'est pas contenté de mettre à jour son *Manuel* en signalant d'utiles répertoires bibliographiques qui avaient échappé à ses premières investigations ou qui avaient été publiés depuis 1896, — cela seul forme déjà un nouvel apport considérable, — il a, tout en conservant le plan général, récrit la plupart des chapitres, soit pour éliminer ce qui n'était pas indispensable, soit pour développer certaines questions qu'il n'avait d'abord fait qu'effleurer (par ex. celle de la bibliographie universelle internationale, dont il indique, à mon avis, la véritable solution pratique, p. 5 à 15 et 30), soit pour donner à l'exposé doctrinal qui sert de cadre aux renseignements bibliographiques la forme la plus claire et la plus frappante (voir par ex. la Conclusion, p. 202-211, qui est un modèle de généralisation). Le fascicule se termine par un chapitre entièrement neuf, donnant un aperçu général de la seconde partie (actuellement sous presse), qui sera consacrée à l'histoire et à l'organisation des études historiques.

Ch. M.

Paul Viollet. *Les Communes françaises au moyen âge.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXVI.) Paris, Klincksieck, 1900. In-4°, 158 pages.

On retrouve, dans le nouveau *Mémoire* de M. Paul Viollet, les qualités qui font tenir ses études en haute estime et imposent le respect : une admirable conscience d'érudit doutant à chaque pas de soi-même,

une information minutieusement renseignée, une crainte extrême des opinions hasardées ou d'une généralisation aventureuse; mais, d'autre part, et par le fait même de ces scrupules, la pensée manque parfois de fermeté. L'auteur a si grand'peur d'avancer des opinions qui ne seraient pas exactes, — ou trop absolues, — que, par moment, on ne parvient plus à distinguer ce que véritablement il pense, et la ligne générale de la doctrine est coupée de tant de réserves, d'atténuations, de restrictions, qu'il devient infiniment difficile d'en démêler le dessin dans sa continuité.

M. Viollet a fait des lectures extrêmement abondantes. Il cite avec une égale conscience auteurs récents et auteurs vieillis. Il pousse le scrupule jusqu'à noter ses devanciers pour les expressions qu'il leur a empruntées.

Ce que M. Viollet appelle les communes représente en réalité les villes.

Il écarte la définition de Du Cange : « Incolarum urbis aut oppidi universitas, domino vel rege concedente, sacramento invicem certisque legibus astricta. » « Je préfère, » écrit M. Viollet, « prendre dans l'idée de commune, pour le faire entrer dans la définition du mot, ce qui est permanent et universel, plutôt que ce qui est accidentel et local. » — « Je ramène, » dit M. Viollet, « ce qu'il y a d'essentiel dans l'idée de commune au droit d'un groupe important d'habitants d'avoir des mandataires ou représentants permanents. — Le signe extérieur de l'existence de la commune, c'est le sceau. »

Il ne s'agit que de s'entendre. On peut appeler « commune » ce qu'on nomme généralement « ville; » mais quel nom donnera-t-on en ce cas aux communes proprement dites des XII^e et XIII^e siècles? Car il faut distinguer entre chartes de *coutumes* et chartes de *communes*. Ces dernières ont leurs caractères propres, caractérisant des conditions déterminées, lesquelles sont admirablement définies par Du Cange. Si l'on prend le nom, qui leur appartenait jusqu'ici, pour l'appliquer aux villes en général, il faudra trouver une autre expression pour les désigner : et pourquoi cette complication?

L'idée dominante de M. Viollet, étudiant l'évolution du mouvement communal, est que les villes eurent à l'origine une constitution démocratique pour aboutir insensiblement à une oligarchie. « Les droits et les privilèges émergent des démocraties; elles en sont le produit fatal. » Appliquée aux villes du moyen âge, cette conception heurte bien des faits. Dans toutes les villes où nous avons pu approcher de l'organisation primitive, celle-ci nous paraît établie sur le patriciat. Gardons-nous des mots employés dans les textes; ils ont des sens différents selon les époques. Le mouvement communal lui-même a eu un caractère essentiellement aristocratique. C'est un des points que notre regretté maître Arthur Giry a le mieux mis en relief. Toutes les villes avaient

été formées par le pouvoir seigneurial. On peut même aller plus loin. Sans le pouvoir seigneurial, les villes n'auraient pas pu se former. Mais, avec le temps, les privilèges, péages, redevances, dîmes, — que les seigneurs avaient très justement prélevés à l'origine, en échange des cessions de territoires, de la protection armée, de la police et de la justice, — étaient devenus abusifs. La mémoire des cessions de territoires s'étant perdue et les services rendus n'ayant plus de raison d'être, dîmes, péages, redevances ne faisaient plus qu'entraver le mouvement commercial des villes devenues puissantes. Le patriciat, fortement appuyé sur sa clientèle, entra en lutte contre les seigneurs pour s'affranchir de ces embarras. Il triompha. Et on le vit alors installer à son tour sa domination sur les communautés de métiers. Il est vrai que, dans l'origine, le patriciat, par le développement qu'il donnait au commerce de la ville, favorisait l'industrie, et, par son action patronale, justifiait lui aussi cette suzeraineté sur les métiers. Le mouvement reprit identique. Le jour vint où les métiers puissants ne virent plus dans la prédominance des patriciens qu'une tyrannie; — identiquement comme deux siècles auparavant les patriciens avaient vu une tyrannie dans la domination des seigneurs. Ce qui fit la grande lutte des XIII^e^ et XIV^e^ siècles qui se termina par le triomphe des métiers. Le mouvement fut général à toute l'Europe occidentale. En tout cela, il ne convient pas de parler de liberté ni de progrès. Ce sont deux mots très dangereux en histoire, parce que le sens en est très vague. Il serait nécessaire de commencer par les définir, et, quand on les aura définis, on jugera sans doute préférable d'employer en leur lieu et place les mots mêmes par lesquels on les aura définis, comme exprimant beaucoup plus clairement ce qu'ils représentent.

Il serait impossible de reprendre ici, par le détail, les pages très substantielles du *Mémoire* de M. Viollet. Il faudrait une place dont on ne peut disposer. Il est cependant deux points que nous voudrions relever. M. Viollet paraît confondre les ghildes et les corporations. En réalité, ghildes et corporations étaient non seulement dissemblables, mais directement opposées les unes aux autres. Les ghildes étaient d'origine et de constitution patriciennes; groupements de marchands qui exploitent le travail industriel. Les corporations, au contraire, groupaient les artisans. La plupart des ghildes excluent formellement dans leurs statuts les gens de métiers.

M. Viollet parle, à plusieurs reprises, de la ville de Metz. La vieille cité est, en effet, l'une des plus curieuses à étudier, nous osons même dire la plus intéressante de toutes pour l'histoire des origines urbaines. Elle est célèbre dans la science historique par ses paraiges qui ont donné lieu aux beaux travaux de Klippfel. Ces paraiges étaient au nombre de six : Porte-Muzelle, Jurue, Saint-Martin, Portsaillis, Outre-Seille (anciennement Malebouche) et enfin le Commun. Les noms des

cinq premiers paraiges sont des noms de familles. Pour nous, il est, en effet, hors de doute que l'origine des paraiges fut toute familiale. Le sixième paraige fait exception, le Commun. M. Viollet y voit l'ancienne communauté. « A Metz, l'ancienne communauté prit le nom de paraige; elle fut le paraige du Commun. » Le Commun parait, au contraire, avoir été formé de toutes les épaves qui n'avaient pu être recueillies dans les cadres familiaux, naturellement assez rigides, des cinq autres paraiges messins. Ce sont les *advenæ*, les enfants naturels, ceux qui, pour tel motif ou tel autre, sortaient des paraiges existants, etc., et leurs descendants. Foule qui, comme bien on imagine, alla croissant d'année en année; aussi, le paraige du Commun, qui apparait le dernier en date, — et de beaucoup, — devint-il, avec le temps, le plus important de la ville, au point d'avoir, dans les conseils, une représentation double.

Et c'est ainsi qu'à chaque page de cet important et intéressant *Mémoire* sont soulevées des questions nouvelles, à la solution desquelles M. Paul Viollet, avec sa belle conscience d'historien et son érudition, aura grandement contribué.

Frantz FUNCK-BRENTANO.

Ézéchiel SPANHEIM. *Relation de la cour de France en 1690*, nouvelle édition, établie sur les manuscrits originaux de Berlin, et suivie de la *Relation de la cour d'Angleterre en 1704*, par Émile BOURGEOIS, fascicule 5 des *Annales de l'Université de Lyon* (nouvelle série). Paris, Picard; Lyon, Rey, 1900. In-8°, 663 pages.

Ézéchiel Spanheim, l'auteur de la *Relation de la cour de France en 1690*, naquit à Genève, le 7 décembre 1629, d'un professeur calviniste, qui avait pour mère une française, Renée Tossan, et d'une française également, Catherine du Port. Il consacra la première partie de sa vie à l'étude des lettres et de l'antiquité. A vingt-cinq ans, on le trouve professeur à Genève, d'où il est appelé à Heidelberg pour l'éducation d'un prince électoral palatin. Il avait une intelligence vive et pratique et ne tarda pas à être admis par son maître aux conseils de l'État. Il représenta l'électeur Charles-Louis près les cours étrangères durant les années 1666-1668. Puis il passe au service de l'électeur de Brandebourg. Il fut nommé envoyé extraordinaire de la cour de Brandebourg en France le 16 février 1680. Il demeura en France jusqu'en 1689, et, durant ces neuf années, étudia d'un œil clairvoyant le pays où il était accrédité.

Ce tableau de la cour de France a été rédigé par Spanheim au début de l'année 1690 pour l'électeur Frédéric III afin de lui donner une idée aussi juste que possible du pays contre lequel va commencer une lutte

nouvelle où presque toute l'Europe s'est coalisée. « Ce n'est pas un tableau de la monarchie de Louis XIV, » dit M. Bourgeois, « composé à loisir dans le recueillement du cabinet. Spanheim l'a écrit à la requête de son maître, le nouvel électeur de Brandebourg, qui voulait être éclairé sur l'organisation, les ressources de la France, les moyens de la combattre, les chances de vaincre. » — « C'est, » ajoute M. Bourgeois, « le premier essai vraiment historique antérieur à l'œuvre de Voltaire, et parfois supérieur pour le fond, que nous ayons sur la France du xvii^e siècle. »

Voilà qui est peut-être trop dire. La *Relation* de Spanheim n'est pas une œuvre historique. Un officier décrivant une armée contre laquelle les siens vont combattre fait-il de l'histoire militaire? Spanheim était certes un homme d'une intelligence supérieure. « Il était bien, » écrivait le marquis de Sourches en 1687, « le plus sage, le plus habile ministre : il n'en était pas venu en France depuis vingt ans de la part des princes étrangers qui eussent meilleure tête que lui. » Son esprit est d'une impartialité rare et surprenante; mais le tableau qu'il a tracé, pour précis et intéressant qu'il soit, n'a ni l'ampleur, ni la généralisation, ni les aperçus philosophiques, ni la recherche des causes qui font une œuvre historique, comme le *Siècle de Louis XIV,* par exemple, véritablement digne de ce nom. D'autre part, ce ne sont pas des Mémoires. La *Relation* n'en a pas la vie, le caractère personnel. M. Bourgeois constate lui-même qu'elle est écrite en grande partie à l'aide d'ouvrages, des gazettes de Paris et d'Amsterdam. Par endroits, le nouvel éditeur évoque les pages de Saint-Simon; elles sont écrasantes pour la *Relation*. Nous n'oserions même pas dire que l'œuvre de Saint-Simon soit moins exacte. Saint-Simon c'est mieux que la vérité : c'est la vie. Aussi bien, la vie est-elle toujours vraie. Les travaux des érudits modernes (voyez récemment ceux de M. Rébelliau sur Bossuet et ceux de M. René Bonnat sur La Reynie) confirment les portraits de Saint-Simon qui semblaient en contradiction avec les vues étroites et superficielles d'autres contemporains. Et Louis XIV lui-même, tel que nous le présente Spanheim, n'est-il pas exactement le Louis XIV de Saint-Simon? mais, sous la plume de Saint-Simon, le roi ressuscite en chair et en os, il marche, on l'entend respirer.

Le très grand intérêt de la *Relation* de Spanheim est dans ces jugements indépendants et d'une merveilleuse impartialité formulés par un étranger, très intelligent, sur la cour de Louis XIV, qu'il a étudiée avec soin. Taine a si bien montré, à propos des voyages d'Arthur Young, combien, à certains points de vue, le témoignage des étrangers était plus utile à l'historien que celui des nationaux eux-mêmes.

Aussi bien, quoi de plus intéressant que le témoignage de ce protestant austère, serviteur dévoué de l'un des principaux ennemis de la

France, sur la tenue et la solidité de la cour de France sous Louis XIV? Quoi de plus précieux à recueillir que cet hommage, pour bien des esprits, inattendu?

« Ce qui fait de la cour de France une idée assez éloignée de celle qu'on en prend ou qu'on a ordinairement au dehors, faute de la fréquenter ou de la connaître assez à fond, par elle-même, ou par une assez longue habitude, pour en bien juger. En sorte qu'on peut assurer, sans aucune prévention, que les règles ou au moins tous les dehors de la modestie et de la bienséance du sexe y sont mieux gardés que dans la plupart des grandes cours qui passent d'ailleurs pour régulières ou plus réservées dans l'honnête liberté du commerce du monde et de l'entretien. »

L'édition donnée par M. Bourgeois est la troisième qui ait paru de ce texte important. La première, celle de Dohm, date de 1785. C'est la reproduction d'une copie de secrétaire incomplète. L'édition donnée par M. Schéfer, pour la Société de l'histoire de France, il y a quelques années, n'était guère plus complète. M. Schéfer avait établi son texte d'après un manuscrit, sa propriété, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale; rédaction qui n'était pas l'œuvre de Spanheim lui-même, comme le prouve la suppression des impressions et des souvenirs personnels.

M. Bourgeois suit ce qu'il appelle le manuscrit A, c'est-à-dire la minute originale de la *Relation* de Spanheim, en mettant en note les variantes du manuscrit B qui contient le texte officiel remis par Spanheim entre les mains de l'électeur.

Nul n'était mieux qualifié que M. Bourgeois pour cette publication. Dans l'histoire du XVII[e] siècle, il a acquis une véritable autorité; aussi, l'annotation est-elle d'une extrême abondance en même temps que d'une solidité à toute épreuve. L'introduction historique et critique semble parfaite. Peut-être exagère-t-elle l'importance du texte réédité. Mais chacun de nous n'en est-il pas là? — Condition essentielle à un joyeux, c'est-à-dire à un bon travail.

Frantz Funck-Brentano.

*Notice historique et descriptive sur l'église Saint-Séverin à Paris.* Ouvrage orné de 22 photogravures et d'un plan, par M. l'abbé A. Gondré, vicaire à Saint-Séverin... Paris, P. Chéronnet, 1900. In-18, 191 pages.

Ce livre s'adresse aux visiteurs de l'église Saint-Séverin et non pas aux érudits. Il est néanmoins regrettable de voir qu'il a été écrit fort légèrement et au mépris des règles les plus élémentaires de la critique historique. L'histoire de l'église n'est qu'une compilation faite à l'aide de Piganiol de la Force, de G. Brice, de l'abbé Lebeuf, de Sauval, voire de Dulaure. L'auteur n'a pas fait une seule recherche aux Archives

nationales. Dans la partie archéologique de l'ouvrage, il ne nous apprend rien de nouveau et néglige même des détails importants comme la réfection en plâtre, à une époque moderne, de nombreux chapiteaux et bases.

Voilà, en somme, une bien médiocre acquisition pour la bibliographie parisienne et tout est encore à dire et à faire sur l'histoire de ce quartier si curieux.

R. G.

Abbé J. Nanglard. *Cartulaire de l'église d'Angoulême.* Angoulême, impr. Chasseignac, 1900. In-8°, xx-296 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.*)

Le *Cartulaire de l'Église d'Angoulême* est le second d'une série de cartulaires de l'Angoumois que se proposait de publier, dès 1865, la Société historique et archéologique de la Charente. (Le premier est celui de Saint-Étienne de Baigne, publié par M. l'abbé Cholet, en 1867.) Celui-ci a son histoire. Enlevé dans Angoulême, lors de l'invasion et du sac de la ville par les soldats de Coligny, du roi de Navarre et du prince de Conti, en octobre 1568, il fut emporté en Allemagne, où un religieux feuillant de la maison de Paris, dom Pierre de Saint-Romuald (Pierre Guillebauld l'aîné), ancien chanoine d'Angoulême, le reconnut et chargea (ne pouvant sans doute le faire lui-même) un religieux carme de le racheter pour lui. Celui-ci le rapporte au couvent des Carmes de Clermont, lequel le céda, en 1651, à l'évêché d'Angoulême. La correspondance du chapitre nous apprend les détails de la négociation qui fit rentrer à Angoulême ce précieux manuscrit. Le doyen J. Mesneau le fit transcrire en 1652, et y fit ajouter, d'après le *Codex Vertuliensis,* un autre livre intitulé : *Historiæ pontificum et comitum Engolismensium.* Le Cartulaire est un registre de 105 feuillets, comprenant 220 chartes ou extraits (l'éditeur n'en a publié que 212, les autres étant, dit-il, indéchiffrables, ou formant répétition). L'écriture est de la fin du xii<sup></sup>e siècle, un double fac-similé placé en tête du volume permet de s'en rendre compte. Les chartes ont des titres en rubrique, quelques-uns sont en noir; l'éditeur leur a donné un numérotage courant. Toutes les chartes sont du ixe au xiie siècle; la plus moderne est de 1182; une seule est antérieure, c'est une charte d'affranchissement accordée par saint Cybard en 558. Les actes, en général donations ou ventes au profit du chapitre, sont assez sommaires jusqu'à la fin du xie siècle; les donations portent réserve d'usufruit au profit des donateurs ou du conjoint survivant; on peut noter d'assez nombreuses libéralités à l'occasion d'admission dans le chapitre. Les actes pontificaux sont seulement au nombre de quatre, dont une bulle de Pascal II (14 avril 1110) qui approuve la séparation des menses de l'évêque et du chapitre

et énumère toutes les églises qui en dépendaient (nº CXXXV); deux constitutions et un rescrit (nº CCVI, attribué à Alexandre III et non mentionné dans Jaffé-Lœvenfeld).

Les actes royaux sont moins nombreux encore, nous n'avons pu en relever que deux : 1º un diplôme de Charles le Chauve, du 6 septembre 852 (nº CXXXVI). Il confirme la donation faite par l'évêque Laune II à l'abbaye de Saint-Cybard, qui dépendait de l'église d'Angoulême. Ce diplôme est indiqué dans Boehmer, *Regesta Karolorum*, nº 1633, d'après D. Bouquet, VIII, 521; 2º La lettre de Louis VII au comte Guillaume IV (nº CLV), vers 1147. Elle est mentionnée par M. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, p. 123, nº 74, sous la date de 1141, d'après D. Bréal (*Historiens de France*, XVI, 7). Cet acte est publié en outre dans Labbe, *Bibl. Manuscriptorum*, II, 263 (1664), et dans la *Gallia christ.*, II, 1002. Le cartulaire ajoute quelques mots au texte de Labbe.

Nous pouvons citer, parmi les actes à remarquer, un jugement de 1142 (nº CXLV), une charte d'engagement de l'an 1147 (nº CLXI); un jugement de l'évêque d'Angoulême contre un péage du comte qui avait maltraité les gens du chapitre et qui est condamné à payer 29 sols, 1149-1159 (nº CLXXXI). Enfin, la charte de saint Cybard mérite d'attirer l'attention; elle offre, en effet, un exemple intéressant d'affranchissement en masse dans une église. Malheureusement, les formules ne sont pas mérovingiennes; l'acte transcrit dans le *Cartulaire* n'était qu'une copie ainsi qu'en témoigne le premier mot (*Exemplar*); et, quoique le fond paraisse authentique, le texte, modifié sans doute par le copiste, n'offre aucun point de ressemblance avec les *Manumissiones in ecclesia*, que l'on trouve dans les *Formules* de M. de Rozière et dans les recueils antérieurs[1].

Les actes des princes sont au nombre de quatorze, savoir : un du vicomte Oldric, un de Guillaume Ier, un de Guillaume II, trois de Guillaume III, cinq de Guillaume IV, un de Geoffroi et deux de Vulgrin II.

M. l'abbé Nanglard a essayé de déterminer, dans son Introduction, les caractères des chartes et d'en faire ressortir les particularités. Elles se distinguent peu de l'usage commun de leur époque.

Si l'éditeur avait été plus familiarisé avec les actes des XIe et XIIe siècles, il aurait été moins étonné de voir les noms patronymiques placés en interligne au-dessus des prénoms (ch. CXCVII, note 2). Il doit en être

1. On trouve aux *Addenda* et *Corrigenda* (p. 224) quelques remarques sur cet acte comparé à un testament. Nous devons ajouter que notre confrère M. M. Fournier, dans son étude approfondie sur l'*Affranchissement dans le droit gallo-franc*, remarque que, de l'étude des textes qu'il a réunis et qui sont « conformes les uns aux autres, il résulte que dans les formes il n'y a pas de changement notable du VIIe au IXe siècle pour l'affranchissement *in ecclesia* » (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. LX).

de même dans tout le *Cartulaire,* ainsi qu'en témoigne le fac-similé du fol. 43. Bien qu'il ait annoncé qu'il reproduirait exactement le texte avec tous ses barbarismes, etc., M. l'abbé Nanglard a substitué partout, sans en avertir, l'*æ* à l'*e* simple, qui est caractéristique de certains cas du féminin dans les textes du XII[e] au XVI[e] siècle. Pourquoi ne met-il pas de majuscule aux noms de lieu (*episcopus engolismensis,* etc.)? La ponctuation laisse souvent à désirer. Le *Cartulaire* offre des formes curieuses du nom d'Angoulême qui s'écartent de celles que l'on rencontre habituellement : *Egalisino civitas, Egalisini, Eguasimo, Eguanisina, Eguolisninsis,* etc. (Cf. A. Longnon, *la Gaule au VI[e] siècle.*)

Ce *Cartulaire,* fort intéressant et qui rendra service aux érudits malgré les imperfections que nous avons dû signaler, se termine par une table chronologique des chartes donnant l'analyse de chaque pièce, avec les numéros du texte (pages 199-222) et par une table des noms de personnes, de lieux et des matières, rédigée par M. J.-M. de La Martinière. Des *addenda* et *corrigenda* assez développés relèvent certaines erreurs qui s'étaient glissées dans les notes.

A. Bruel.

*La Commune de Tournai de* 1187 à 1211, par Charles Duvivier. Bruxelles, Hayez, 1901. In-8°, 51 pages. (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* pour mars 1901.)

Le roi Philippe-Auguste a fait expédier deux chartes de commune en faveur de la ville de Tournai, l'une en 1187 (v. st.), l'autre en 1211. La première ne nous est connue que par les transcriptions qui en ont été faites dans les registres de la chancellerie royale; la seconde se conserve en original dans les belles archives communales de Tournai. Pourquoi l'original de la charte de 1187 n'existe-t-il plus? Pourquoi la charte de 1211 a-t-elle été expédiée? C'est ce que M. C. Duvivier a recherché dans le lumineux mémoire dont le titre est ci-dessus. Le très savant avocat à la cour de cassation de Bruxelles y démontre péremptoirement que la charte de 1211 a été donnée en vue d'annuler celle de 1187 et parce que celle-ci déniait à l'église de Tournai un droit d'asile que cette église était parvenue à se faire reconnaître au début du XIII[e] siècle. Toutes les personnes qui connaissent les événements qui se sont déroulés à Tournai à la fin du XII[e] siècle souscriront aux conclusions de M. Duvivier, et je n'hésite pas, pour ma part, à admettre pleinement avec lui « que la commune de Tournai a dû être forcée par les circonstances de se dessaisir de sa charte de 1187 pour en accepter, en 1211, un exemplaire nouveau expurgé d'un texte gênant. »

Armand d'Herbomez.

*Tournai et l'occupation anglaise; contribution à l'étude du XVI<sup>e</sup> siècle,* par Adolphe Hocquet. Tournai, Casterman, 1901. In-8°, 170 pages.

L'un des résultats des guerres absurdes entreprises en Italie par le roi Louis XII fut la coalition qui se forma contre la France, au mois de mai 1512, entre le pape, les rois d'Angleterre et d'Aragon, les cantons suisses et l'empereur. On sait que, par le fait de cette alliance, Henri VIII et Maximilien, après avoir pris et détruit Térouanne, mirent le siège devant Tournai, en septembre 1513. Quand cette ville eut été prise, les deux larrons cessèrent de s'entendre. Maximilien aurait voulu que Tournai lui restât, de façon qu'il pût réunir cette ville à ses possessions des Pays-Bas. Mais Henri VIII n'entendit pas lâcher sa proie. Il en résulta que, pendant quatre ans, Tournai fut sous la domination du roi d'Angleterre, qui ne rendit cette ville à François Ier que par le traité de Londres du 4 octobre 1518.

Il y avait tout un livre à écrire sur ce sujet. Étudier les pourparlers qui aboutirent au siège de Tournai, rechercher les raisons pour lesquelles Henri VIII refusa d'abandonner à son allié Tournai, qui ne pouvait être pour l'Angleterre qu'un embarras, examiner comment les Anglais se conduisirent à Tournai et gouvernèrent leur conquête, détailler enfin les négociations qui amenèrent la rétrocession de Tournai à la France, voilà ce que l'on pouvait faire. Nous aurions alors pris sur le vif l'ambition de Maximilien, la vanité d'Henri VIII, la vénalité du cardinal Wolsey, l'ardent patriotisme enfin de notre roi François Ier. Je ne fais point doute, en effet, que si le « roi de France et d'Angleterre » a refusé de livrer Tournai à Maximilien, ce fut à l'instigation du roi de France, qui préférait naturellement voir cette ville si française de Tournai aux mains d'un Henri VIII, qui serait fatalement amené à la restitution d'une conquête pour lui inutile, plutôt qu'aux mains d'un Maximilien qui refuserait de se dessaisir de cette enclave au milieu de ses États. Et si Wolsey n'avait pas été un homme à vendre, s'il n'avait pas été tout-puissant sur l'esprit de son maître Henri VIII, si François Ier n'avait pas compris tout le parti qu'on pouvait tirer de la vénalité de ce prince de l'Église, Tournai, sans doute, eût été, dès le mois de septembre 1513, perdue définitivement pour la France.

Mais, pour traiter la question comme je viens de l'indiquer, il eût fallu interroger les archives et les bibliothèques de Londres, de Lille, de Vienne, de Bruxelles, de Paris, ou, tout au moins, connaître les très nombreux documents de la Bibliothèque nationale qui se rapportent à cette question de Tournai au début du XVI<sup>e</sup> siècle, à commencer par ce volume de la collection Moreau (n° 685), qui est presque tout rempli de

pièces concernant notre affaire et copiées à Londres par Bréquigny. Or, M. A. Hocquet n'a pu, malheureusement, donner cette ampleur à ses recherches, et il a dû se borner à nous offrir une esquisse de la manière dont les Anglais administrèrent Tournai et le Tournaisis de septembre 1513 à octobre 1518. C'est ce qu'il a fait en utilisant surtout et presque exclusivement les documents précieux dont il a la garde en sa qualité d'archiviste de Tournai, et c'est ce que je veux le féliciter d'avoir fait, sans insister autrement sur ce qu'il aurait sans doute mieux fait de faire, non plus que sur les quelques imperfections qu'il est possible de relever dans son mémoire.

Armand d'Herbomez.

Le bailly F. Guy Sommi-Picenardi, grand prieur de Lombardie et Venise, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. *Itinéraire d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem dans l'île de Rhodes.* Lille, Société de Saint-Augustin, 1900. Gr. in-8°, 267 pages.

L'auteur s'est proposé sous ce titre de grouper sur l'île de Rhodes, qu'il a explorée deux fois, et sur les souvenirs que l'ordre de Saint-Jean y a laissés, tous les renseignements historiques et archéologiques qu'une longue étude de l'histoire des chevaliers lui a révélés. Personne mieux que lui, par ses travaux antérieurs et par les liens étroits qui l'attachent à l'ordre, n'était qualifié pour mener à bien la tâche qu'il a entreprise. Son itinéraire est des plus intéressants; dans le cadre qu'il a choisi il place, au fur et à mesure des étapes de son voyage, la description de l'île et de ses monuments tels qu'il les a vus; s'il s'était borné à transcrire ses carnets de voyage, son récit n'aurait que peu différé de ceux des voyageurs antérieurs; il aurait même été moins complet que les leurs, puisque, de jour en jour, le temps et l'incurie des habitants détruisent à Rhodes les ruines et les souvenirs du passé. Mais ce qui donne une réelle valeur au livre du marquis S.-P., c'est qu'à propos de chacun des lieux visités, de chaque vestige vu par lui, il discute l'âge, la destination, l'origine de ce qu'il a sous les yeux, réfute l'opinion des voyageurs précédents, et étaie son opinion par l'étude des faits historiques dont chaque pierre, pour ainsi dire, a été le théâtre ou l'objet. Il y a plaisir et profit à faire, en compagnie d'un guide aussi sûr et aussi informé, le tour de la ville et des remparts, d'en examiner les monuments et les ruines, et de le suivre dans les faubourgs et à travers l'île entière. Chaque souvenir de l'ordre est l'occasion d'un retour intéressant sur le passé, sur les mœurs, l'administration, le gouvernement et les hauts faits des chevaliers; ces digressions, — si l'on peut appeler de ce nom les détails que l'auteur nous donne et qui se rattachent au fond même du sujet traité, — sont empreintes de la critique la plus sûre et dénotent, sur les choses de l'ordre, l'informa-

tion la plus étendue. Elles constituent le charme et la valeur de l'ouvrage; de nombreuses gravures, tirées des anciens ouvrages ou exécutées d'après les photographies de l'auteur, permettent au lecteur de suivre facilement le récit, de faire entre l'état actuel et l'état ancien de curieuses comparaisons, et lui laissent, après avoir fermé le livre, une impression de grandeur et d'admiration pour l'ordre qui, deux siècles durant, occupa Rhodes et fit de l'île le boulevard avancé de la chrétienté dans le Levant, la forteresse contre laquelle se brisèrent les efforts du Croissant.

J. D. L. R.

R. P. Henri Quentin, bénédictin de Solesmes. *Jean-Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires*. Étude d'histoire littéraire, suivie d'une correspondance inédite de Baluze avec le cardinal Casanate et de lettres de Pierre Morin, Hardouin, Lupus, Mabillon et Montfaucon. Paris, Ernest Leroux, 1900. In-8°, 273 pages.

« L'Amplissima Collectio de Jean-Dominique Mansi est-elle à la fois la plus complète et la plus critique des collections conciliaires? » Telle est la question que se pose le P. Quentin au début de son étude. Pour la résoudre, il passe en revue les diverses collections, en montrant le lien continu qui les rattache les unes aux autres et qui fait dériver les trente et un in-folio de Mansi des deux minces volumes du premier compilateur, Jacques Merlin, chanoine et docteur de l'Université de Paris. Cette première édition, publiée en 1524 dans un but d'apologétique, n'était que la reproduction de l'ouvrage du pseudo-Isidore, enrichie d'actes assez défectueux des cinquième et sixième conciles œcuméniques et de ceux des conciles de Constance et de Bâle. Le savant et scrupuleux franciscain Pierre Crabbe, qui visita plus de 500 bibliothèques, renouvela complètement cette première ébauche de collection conciliaire. Laurent Surius eut le tort de modifier les textes pour chercher à les rendre plus clairs. De quatre volumes, l'ouvrage fut porté à onze par Bini, qui profita des travaux de Baronius et de la collection publiée à Rome sous le pontificat de Paul V; tout en reconnaissant que les textes publiés par lui sont très souvent défectueux, le P. Quentin le défend du reproche, qui lui a été souvent adressé, de falsifier les textes (p. 24). Malheureusement, ces fautes et ces incorrections ont passé dans les collections suivantes, qui se sont toutes inspirées de lui; le grand défaut des jésuites Labbe et Cossart fut même de respecter scrupuleusement les erreurs de leur devancier. Ce qui ne les empêcha pas d'éclaircir considérablement l'histoire des conciles, en insérant parmi les textes des mentions de réunions épiscopales puisées dans les écrivains ecclésiastiques.

Malgré la distance de trente ans qui sépare le « Supplément » de Baluze de la collection du père jésuite Hardouin, le P. Quentin les rapproche parce que, gallican comme ultramontain, tous deux travaillaient dans un but politique, et que l'opposition de leurs adversaires entrava leur œuvre (p. 33 et suiv.). La crainte de rompre trop ouvertement avec Rome détourna Baluze de poursuivre la publication des matériaux qu'il avait réunis. Quant au P. Hardouin, une véritable coalition de tous les adversaires du pouvoir pontifical empêcha d'estimer la collection éditée par lui à sa véritable valeur; on lui fit expier durement l'étrange fantaisie qu'il avait eue de publier aux frais du clergé de France l'édition la plus ultramontaine des conciles. Le P. Quentin, qui a particulièrement étudié cette période de l'historiographie conciliaire, est entré dans des détails assez précis. Il raconte longuement l'histoire de ce célèbre manuscrit du Mont-Cassin, qui renfermait des pièces relatives au concile d'Éphèse et dont Baluze ne put obtenir la communication (p. 113-137); dans le n° 351 du fonds Baluze, il a découvert toute la correspondance échangée à ce sujet entre l'érudit français et le cardinal Casanate. Rien n'est plus intéressant que de suivre les démarches de Baluze, l'habileté avec laquelle il atténue ses libertés gallicanes, sa colère lorsqu'il se voit frustré de son espoir et ses attaques parfois injustes contre Christian Lupus, plus favorisé que lui par la cour de Rome. On peut rapprocher de ce récit les quelques pages consacrées à l'édition annotée de l'Encyclopédie, par laquelle le vertueux Mansi perdit à la fois l'amitié de Clément XIII et le chapeau de cardinal (p. 79-81).

Lorsque l'on voit les innombrables difficultés auxquelles se heurtaient les érudits de ce temps, on reste saisi d'admiration devant l'énorme quantité de documents qu'ils sont parvenus à réunir. Peut-être le P. Quentin n'a-t-il pas suffisamment songé à cela lorsqu'il juge si sévèrement l'œuvre du vertueux archevêque de Lucques! Non pas que ses critiques n'aient surabondamment prouvé les omissions considérables de Mansi, la négligence étrange avec laquelle il travaillait quelquefois, le défaut de cette réimpression des conciles qui n'ajoute presque rien au supplément déjà publié par lui à l'édition de Coleti. Mais l'œuvre rêvée par Mansi était énorme; s'il a eu tort de s'y atteler sans réflexion, ne doit-on pas lui savoir gré de la somme de travail dépensée?

Assurément, la collection de Mansi n'est rien moins que définitive; et ce serait à tous les points de vue une œuvre de la plus haute utilité que de la reprendre. Mais, comme le dit le P. Quentin, cette œuvre est « au-dessus des forces d'un seul; » il y faudrait le travail de plusieurs. Par leur préparation scientifique et par leur discipline, les Bénédictins de Solesmes semblent désignés pour entreprendre cette œuvre, digne de leurs ancêtres de Saint-Maur. Le P. Quentin se refuse à donner une

promesse, mais il laisse entrevoir une espérance qui sera enregistrée avec joie par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique.

A. R.

Henri-Charles LEA. *Histoire de l'Inquisition au moyen âge.* Ouvrage traduit sur l'exemplaire revu et corrigé de l'auteur, par Salomon Reinach..., précédé d'une introduction historique de Paul Fredericq... I : *Origines et procédure de l'Inquisition.* Paris, Société nouvelle de librairie et d'érudition, 1900. In-18, xl-631 p.

L'étude de l'Inquisition est difficile; trop de passions s'y heurtent : la vérité a été partout obscurcie par des déclamations creuses ou par des dénégations trop systématiques. Avant d'atteindre les documents, il faut en quelque sorte se livrer à un travail préliminaire pour déblayer le terrain des erreurs courantes; il faut en même temps étudier à fond l'histoire de l'Église et de la législation au moyen âge. Frappé de ces difficultés de tous genres, un érudit autorisé, M. Ch. Molinier, considérait en 1881 une étude d'ensemble sur l'Inquisition comme « une entreprise à peu près chimérique » (p. xxiij).

Cette œuvre chimérique, M. H.-C. Lea n'était pas absolument désigné pour l'entreprendre; libraire à Philadelphie, ses occupations le retiennent loin de l'Europe, qu'il ne semble pas connaître. Il est vrai qu'il a écrit divers volumes sur les indulgences, sur la confession auriculaire, sur le célibat des prêtres et en général sur les institutions établies « pour concentrer au Vatican le pouvoir le plus grand qui ait jamais été possédé par des mains humaines[1]. » Une remarquable puissance de travail et la collaboration de savants habilement choisis lui ont permis de surmonter bien des obstacles. Non content de consulter les archives encore considérables qui nous restent des tribunaux du saint-office, il a dépouillé avec grand soin, ou fait dépouiller par ses collaborateurs, les collections conciliaires, les bullaires des papes et les chroniques monastiques réunies dans les grands recueils. Il est parvenu ainsi à réunir trois gros volumes de 600 pages, dont M. Salomon Reinach vient de traduire le premier.

Estimant avec raison que l'Inquisition n'est pas sortie spontanément du caprice arbitraire d'un pape, il a consacré 347 pages à en expliquer la naissance. Cette première partie forme en quelque sorte un ouvrage spécial, tandis que l'étude de la procédure inquisitoriale qui lui fait suite est étroitement liée aux deux derniers volumes; aussi est-il plus sage, quant à présent, de restreindre les critiques à l'histoire des « origines de l'Inquisition. » Après un tableau fortement pessimiste du

1. Lea, *A history of auricular confession and indulgences in the Latin church,* 1896, p. v.



clergé du XIIe siècle, auquel l'auteur oppose les différents hérétiques et particulièrement les Albigeois, il décrit les diverses phases de la croisade ordonnée contre eux par Innocent III; il s'attache ensuite à suivre le développement dans l'Église catholique de l'esprit d'intolérance, qu'il fait remonter jusqu'à saint Paul et à l'Apocalypse (p. 236); enfin, il raconte la fondation des ordres mendiants.

Le lien qui relie entre eux ces différents chapitres n'est pas toujours très clair; les faits sont accumulés un peu au hasard, et il arrive que les mêmes choses soient redites en plusieurs endroits sous une forme un peu différente; les notes pèchent par trop de concision; mais toutes les pages du volume sont littéralement bourrées de faits et de références.

M. Lea parait toujours remonter aux sources originales, sans tenir grand compte des travaux modernes. C'est un sentiment très louable, mais il le pousse parfois jusqu'à l'exagération. De ce qu'une chronique est contemporaine des faits qu'elle raconte, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle soit toujours et partout véridique. Ainsi, dans le premier chapitre, on retrouve presque à chaque note les noms de « Pierre Cantor, » Pierre de Blois et Césaire de Heisterbach. « Pierre Cantor, » qu'il serait à la fois plus simple et plus logique d'appeler Pierre le Chantre, mérite grande créance. Doit-on en accorder autant à Pierre de Blois, dont les œuvres sont trouvées par dom Brial remplies « de déclamations outrées et d'accusations dépourvues de fondement? » Quant à Césaire de Heisterbach, le seul titre de son ouvrage : « Dialogues des miracles, » devrait inspirer des doutes sur sa véracité à ceux qui ne croient point au surnaturel, et M. Lea lui-même cite quelques-uns de ses récits comme preuve de la crédulité et des « superstitions grossières » du moyen âge (p. 59 et suiv.). L'auteur agit-il avec assez de circonspection lorsqu'il prend à la lettre les lamentations des réformateurs et des mystiques sur le clergé de leur temps (p. 57-58, 336-337)? Il lui arrive d'avancer, sur le témoignage d'auteurs suspects, des faits d'une authenticité très discutable. Ainsi, il réédite le fameux mot attribué au légat lors de la prise de Béziers : « Tuez-les tous, Dieu saura reconnaitre les siens » (p. 173). Cette « réponse sauvage » a été niée. M. Lea l'ignore-t-il comme il ignore que les « Établissements de saint Louis » n'ont pas été rédigés par le roi dont ils portent le nom (p. 250)? Ou bien pense-t-il, avec son traducteur, que, si cette parole n'a point été prononcée, elle « répondait certainement à l'état d'esprit des agresseurs » (p. 273, note du trad.), et qu'il y a là un motif suffisant pour la répéter?

Comprise de cette façon un peu large, l'histoire serait assurément d'une lecture plus intéressante et plus suggestive. Telle est sans doute la pensée de M. Lea, et c'est à cause d'elle qu'il recherche avec tant de persévérance les scandales de l'Église. Le premier chapitre en est rem-

pli, et il pourrait constituer un sérieux réquisitoire contre le clergé des XIe et XIIe siècles, si M. Lea avait pris quelque souci de la chronologie et s'il n'y avait mêlé couramment des faits du XIIIe siècle (p. 12, 13, 16, 17, 19, 29, 30, 34, etc.) et parfois d'autres du IVe (p. 43), du VIIe (p. 42), du IXe (p. 20 et 32), du XIVe (p. 12 et 49), du XVe (p. 47) et même du XVIIIe (p. 30). Établie sur des bases aussi larges, la généralisation peut être facile, mais elle ne prouve pas grand'chose; et l'on s'étonne de voir le même auteur, si prompt à exagérer les scandales ecclésiastiques, « repousser sans examen » (p. 96) toutes les accusations portées contre les Vaudois ou les Cathares. Cela lui permet de donner un certain relief au parallèle qu'il établit entre les vices des orthodoxes et les vertus des hérétiques, et M. Lea pousse jusqu'à la contradiction l'amour des parallèles.

Cependant, si les parfaits Cathares et la plupart de leurs adhérents ont pu suivre une règle de morale austère qui leur prescrivait la chasteté parfaite (p. 109 et 110), on ne comprend guère pourquoi la tâche de contraindre à la même vertu les prêtres catholiques était « apparemment chimérique » (p. 35). Les « satisfactions légitimes du mariage, » pour parler le langage de M. Lea, étaient-elles donc moins nécessaires aux hérétiques qu'aux orthodoxes? On ne s'explique pas non plus comment, après avoir présenté les Cathares comme des saints, M. Lea écrit, avec Guillaume de Puy-Laurens, que leur pays tout entier « ne produisait que des épines, des chardons, des ravisseurs, des bandits, des voleurs, des assassins, des adultères et des usuriers » (p. 144). Ailleurs, il veut faire d'eux les apôtres de la tolérance. Qu'ils aient été moins persécuteurs que les catholiques, cela est d'autant plus évident qu'ils n'ont jamais été absolument les maîtres. Seulement, M. Lea comprend la tolérance d'une façon particulière lorsque les catholiques forment la minorité. Je cite textuellement deux phrases consécutives : « L'esprit de persécution leur était tout à fait étranger (aux Cathares). Assurément, la rapacité des seigneurs dépouillait rapidement les ecclésiastiques de leurs biens et de leurs revenus; ceux qui mettaient ainsi la main sur les propriétés de l'Église n'éprouvaient guère de scrupules à spolier des moines paresseux et des prêtres mondains, dont le nombre, du reste, allait sans cesse en diminuant » (p. 153); et plus haut : « Le clergé était si méprisé que les prêtres cachaient leurs tonsures » (p. 144).

Dans son chapitre VI, consacré aux ordres mendiants, M. Lea revient sur l'état déplorable du clergé pour expliquer le développement rapide des Franciscains et des Dominicains. Il insiste particulièrement sur la décadence des monastères. Il voit « essentiellement » dans le monachisme « l'effort égoïste de l'individu pour assurer son propre salut en répudiant tous les devoirs et toutes les responsabilités de la vie. » Libre à lui de juger sévèrement les moines, mais pourquoi ajouter que

l'« époque était déjà lointaine » où ils « avaient bien mérité du monde en sortant de leurs retraites et en portant dans des régions encore barbares la civilisation et le christianisme » (p. 301)? Comme exemples de ces moines utiles à la société, M. Lea cite saint Columban, saint Gall, saint Willibrod. Les traditions de ces grands moines étaient-elles perdues? M. Lea ne peut ignorer l'action considérable qu'ont exercée sur la société de leur temps les moines du xe au xiie siècle, depuis Nil de Rossano, Romuald et Pierre Damien jusqu'à cet admirable saint Bernard, dont il emprunte parfois la plume pour flétrir les vices du clergé séculier (p. 57, etc.). S'il feint d'oublier leurs noms, c'est sans doute pour augmenter le rôle des ordres mendiants, et l'on ne peut assurément lui reprocher « l'admiration, » un peu sceptique, qu'il accorde aux gestes des premiers Franciscains (p. 301). Mais était-il bien nécessaire de leur donner une vague teinte d'hérésie et d'enrichir leur martyrologe de 500 nouveaux bienheureux inconnus aux premiers annalistes de l'ordre? Le passage qui porte cette assertion ne laisse pas d'être un peu obscur. Le voici : « On ne cessa de les tenir en suspicion (les Minorites ou Frères mineurs) que lorsque les autorités ecclésiastiques eurent consulté le pape Honorius III. En Espagne, 500 Minorites subirent le martyre. Innocent n'avait donné à leur règle qu'une approbation verbale; il était mort, et il fallait quelque chose de plus pour préserver les frères de la persécution » (p. 293). Que veut dire M. Lea? S'il pense que les 500 Minorites ont été martyrisés par des Musulmans comme les cinq plus célèbres dont parle Wadding, pourquoi laisser entendre qu'ils ont été tués comme Cathares? Si, au contraire, il impute leur mort aux catholiques, cette accusation semble assez grave pour mériter une discussion, ou tout au moins une citation précise. Il est vrai que la précision n'est pas dans les habitudes de l'auteur.

D'ailleurs, si, pendant quelques instants, M. Lea s'est laissé émouvoir par l'humilité des compagnons de saint François, il a bien vite remords de cet accès involontaire d'attendrissement, et il reprend ses investigations scandaleuses pour établir qu'au xive siècle Franciscains et Dominicains avaient complètement dévié de leurs règles primitives. Il s'appuie pour cela sur une citation de sainte Brigitte, dont les révélations « furent approuvées par l'Église comme inspirées » (p. 327). Je ne pense pas que M. Lea soit de ceux qui tiennent cette décision de l'Église pour une garantie absolue de véracité; il jugerait peut-être plus sainement les religieux mendiants sur le « dévouement » dont ils firent preuve pendant la peste noire de 1348 (p. 330). Ces Dominicains, qui « lâchaient... la bride à leurs appétits mondains » (p. 337), conservaient cependant une certaine notion de leur devoir, puisque, sur 300 qui habitaient Marseille et Montpellier avant la peste, sept seulement échappèrent au fléau (p. 332, note). Le doux François d'Assise lui-même ne trouve pas toujours grâce devant M. Lea, qui compare sa cruauté

contre les hérétiques à celle du plus féroce de ses contemporains, d'Ezzelin de Romano (p. 265).

Toujours pour exciter davantage l'intérêt, M. Lea entremêle son récit de réflexions généralement opposées à l'opinion admise et qui comme telles réclameraient des preuves. Ainsi cette phrase, que rien dans le contexte ne justifie : « Je crois d'ailleurs avoir constaté qu'une aggravation sensible dans la cruauté des châtiments s'observe après le XIII<sup>e</sup> siècle, et j'incline à attribuer ce recul de la civilisation à l'influence exercée par l'Inquisition sur la jurisprudence criminelle en Europe » (p. 267). Cette théorie de M. Lea satisfait moins que celle qu'il vient d'écrire deux pages plus haut (p. 265) et par laquelle il attribue à « l'esprit militaire » la cruauté du moyen âge. Cependant, elle n'étonne pas. Lorsqu'on a consacré plusieurs années de sa vie à l'étude d'une institution, il est difficile de ne pas la voir partout. A la fin de son premier volume, M. Lea dresse une longue liste des crimes causés par « l'influence rétroactive de l'Inquisition ; » avec les cruautés des seigneurs gibelins de Milan, il y fait figurer le sac de Césène par les routiers du cardinal de Genève (p. 629). Cependant, s'il avait étudié sans parti pris l'histoire civile d'Italie, il aurait vu que les massacres ne sont que trop fréquents dans le cours du XIV<sup>e</sup> siècle, et que celui de Césène, fortement exagéré d'ailleurs, n'a dû son odieuse célébrité qu'à la dignité ecclésiastique de celui qui l'a ordonné.

Un reproche plus grave est celui de négliger systématiquement la chronologie. Ce n'est pas seulement dans le premier chapitre qu'il jongle un peu légèrement avec les siècles. L'histoire de la fondation des ordres mendiants se termine par une allusion imprévue à un scandale arrivé dans un couvent de Cordoue, quatre siècles plus tard, en 1627 (p. 346). A propos d'une bulle de Clément IV (1265-1268) interdisant les querelles entre les inquisiteurs des deux ordres, M. Lea écrit sérieusement : « Il ne semble pas qu'on se soit conformé strictement à cette défense, car *deux siècles après,* en 1479, Sixte IV est encore obligé d'interdire aux inquisiteurs de mettre en jugement les membres de l'ordre rival » (p. 344).

On pourrait multiplier indéfiniment les exemples de ces insinuations ou de ces généralisations trop hâtives, de cette interprétation arbitraire de sources insuffisamment critiquées ; mais ce ne sont que des taches légères, inévitables dans un ouvrage de si longue haleine, et elles ne mériteraient point de retenir la critique si elles n'étaient toutes inspirées par la même pensée et si l'auteur n'avouait, avec une franchise dont il faut lui tenir compte, qu'il cherche à « présenter les événements de telle sorte qu'une leçon s'en dégage » (p. XXX). C'est sans doute pour mieux faire ressortir cette leçon qu'il a jugé utile d'émettre sur le droit du seigneur (p. 305), sur le droit de *cullagium* (p. 23), sur le rôle des jésuites anglais dans la conspiration des poudres (p. 313) et même sur

l'affaire de Catherine La Cadière (p. 297, note), quelques réflexions qui peuvent avoir beaucoup de mérites, mais qui n'ont pas celui de la nouveauté.

Est-ce pour le même motif qu'il appelle le sacrement de pénitence une « incantation magique, » une « jonglerie sacrée » (p. 46), et qu'il écrit des phrases comme celles-ci : « Les couvents de femmes ressemblèrent à des lupanars » (p. 39); « jamais le paradis n'avait été à si bon marché » (p. 167), etc.? Cela sonne faux sous la plume d'un historien; involontairement, cela rappelle la manière d'écrire d'un certain Leo Taxil, sur lequel vient de paraitre une brochure signée « Lea, » dont M. Albert Le Roy (A. L. R.) a rendu compte dans le *Signal*.

Ces expressions malheureuses auraient-elles été exagérées dans la traduction? Mais la haute renommée du traducteur est un sûr garant de son exactitude. D'ailleurs, il a pris soin, dans une courte note imprimée en petits caractères à la suite de la préface, d'avertir ses lecteurs que M. Lea lui avait tout particulièrement recommandé le ton impartial : « Ce conseil du grand historien a été suivi, ajoute-t-il; on ne trouvera aucune déclamation, aucune violence de langage, ni dans ce volume, ni dans les suivants. La vérité sans phrases est la seule flétrissure qui convienne aux crimes du fanatisme » (p. xxxij, note du trad.). L'impartialité serait d'autant plus méritoire à M. Reinach qu'il estime que dans certains pays « les traditions de la procédure inquisitoriale ne sont restées que trop vivaces » (p. 631, note du trad.) et qu'il a précisément traduit l'œuvre de M. Lea pour combattre cette persistance. Nous laissons de côté certaines observations qu'il a présentées à ce sujet et qui conviennent moins à une œuvre d'érudition qu'à une polémique de journal.

A cette recherche d'actualité, M. Lea est resté complètement étranger. Lorsqu'il affirme que les dogmes catholiques nécessitaient l'établissement de l'Inquisition (p. 268 et suiv.), il ne semble pas se douter que ces dogmes n'ont pas varié depuis le XIIIe siècle. S'il connaissait l'Europe, il saurait qu'il y a encore beaucoup de catholiques croyant au dogme de la Rédemption, et même un certain nombre de moines ascétiques qui ne pensent pas le moins du monde à rallumer des bûchers pour leurs adversaires. Si l'intolérance a revêtu, au XIIIe siècle, des formes d'une épouvantable cruauté, il semble bien que cela tenait surtout à la dureté des mœurs de l'époque. Il y a quelques années, un historien moins présomptueux, mais aussi autorisé que M. Lea, écrivait : « L'Inquisition méridionale se présente moins comme l'œuvre de l'Église que des temps où elle fut organisée[1]. » Ce que Mgr Douais dit du midi de la France, il aurait pu l'étendre à tous les pays où l'Inquisition s'est

1. Douais, *les Sources de l'histoire de l'Inquisition dans le midi de la France*, p. 5.

développée. Mais bien qu'il soit, comme catholique, de ceux qui « écrivent l'histoire par ordre » (p. 608), il répugne davantage aux généralisations que ceux qui s'arrogent le monopole de la science et de l'impartialité. Pour être un grand historien, il ne suffit pas d'être dégagé de tous les préjugés catholiques; il serait même prudent de leur accorder autre chose qu'une étude superficielle, ne fût-ce que pour mieux les combattre.

Si M. Lea avait atteint cette impartialité dont il parle tant, quelle serait la valeur de son *Histoire de l'Inquisition ?* M. Reinach parle de chef-d'œuvre; c'est un mot dont il ne faut pas abuser; pour le mériter, il faudrait plus d'ordre et moins de confusion. Chef-d'œuvre de patience, peut-être. Car, sans admettre aucune des conclusions de M. Lea, on peut lui savoir gré d'avoir dépouillé et résumé, parfois en les interprétant à sa fantaisie, tant de documents.

A. R.

*L'Humanisme et la Réforme. Jérôme Aléandre de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes* (1480-1529)..., par J. Paquier. Paris, Ernest Leroux, 1900. In-8°.

L'existence si bien remplie, l'activité multiple de Jérôme Aléandre a été récemment l'objet d'une étude qui a valu à son auteur le titre de docteur et le suffrage de l'Académie française. M. l'abbé Paquier nous fait connaître en détail la vie de l'humaniste, du professeur et du diplomate; il se réserve de nous présenter dans un prochain volume le réformateur ecclésiastique. C'est, en effet, sur des terrains divers qu'il convient de suivre Aléandre, dont la carrière, très modeste au début, s'acheva dans les hautes dignités de l'archiépiscopat et du cardinalat. Issu d'une famille noble, mais tombée dans la pauvreté, Jérôme Aléandre est véritablement le fils de ses œuvres; doué d'une vive intelligence et d'une grande application à l'étude, il ne tarda pas, très jeune encore, à prendre une place très importante dans le groupe de lettrés, de savants et d'amis de l'antiquité qui se pressait à Venise auprès d'Alde Manuce. Les nécessités matérielles de l'existence l'engagèrent à faire valoir en dehors de l'Italie sa science de latiniste et d'helléniste; il vint s'établir en France, muni de recommandations d'Érasme, et professa, tant à Orléans qu'à Paris, la langue et la littérature grecques avec un extraordinaire éclat. Ses succès lui valurent en 1512 la charge très honorifique de recteur de l'Université. Mais, si les auditeurs étaient nombreux et quelques-uns d'illustre origine, le jeune maître acquérait plus de gloire que de profit. Lassé d'une existence précaire, il entra au service d'Érard de La Mark, prince-évêque de Liège, et fut dès lors mêlé à la politique, où il sut se conduire avec bonheur et dextérité. Son maître l'ayant envoyé à Rome, il se fit apprécier de la cour pontificale, qui accueillait

alors avec tant de faveur les humanistes. Jules de Médicis se l'attacha en qualité de secrétaire, et Léon X le nomma bibliothécaire du Vatican. On lui donna bientôt une preuve éclatante de confiance en le chargeant de se rendre en Allemagne pour faire publier la bulle qui avait été lancée contre Luther le 15 juin 1520. Rarement un diplomate reçut une mission plus délicate et plus difficile. Aléandre allait avoir à lutter contre le sentiment populaire d'une grande partie de l'Allemagne, contre le mauvais vouloir d'un certain nombre des électeurs et particulièrement de Frédéric de Saxe. Il devait être soutenu, il est vrai, par l'entourage immédiat du jeune empereur Charles-Quint; mais celui-ci, quoique favorable au saint-siège, était obligé de tenir compte de l'opinion de ses sujets. On comprend que le légat pontifical ait eu, pendant le temps que dura la diète de Worms, à multiplier ses efforts et à s'armer de ténacité et de patience. A vrai dire, il ne réussit pas complètement et ne put empêcher la comparution de Luther, ainsi que le portaient ses instructions, mais la victoire parut, en fin de compte, lui rester, puisque le réformateur et sa doctrine furent officiellement et solennellement condamnés.

Pendant le court règne d'Adrien VI, Aléandre fut chargé de rédiger le bref de réconciliation d'Érasme, son ancien ami; le cardinal Jules de Médicis, devenu pape sous le nom de Clément VII, n'oublia pas son secrétaire, le créa archevêque de Brindisi et lui donna un nouveau témoignage de confiance en l'accréditant comme nonce auprès de François Ier, avec mission de faire tous ses efforts pour réconcilier ce prince avec l'empereur. Mais le moment était mal choisi pour négocier : Français et Impériaux étaient près d'en venir aux mains quand le légat pontifical arriva auprès du roi, qu'il suivit à Pavie. Le pauvre Aléandre assista à la déroute, en eut même sa part, car il tomba au pouvoir des soldats de Charles-Quint, perdit ses bagages et dut racheter sa liberté au prix de 500 ducats. Dès lors, malade, découragé, dégoûté de la diplomatie, il ne songea plus qu'à exercer ses devoirs pastoraux, et, abandonnant les études profanes, il se voua aux lettres sacrées. Le pape le rappela auprès de lui en 1529 et eut recours à ses lumières pour préparer la réunion du concile depuis si longtemps désiré et attendu par tous ceux qui avaient souci de la dignité et de l'avenir de l'Église. C'est cette dernière partie de la vie d'Aléandre que M. l'abbé Paquier se propose de traiter dans un prochain volume. Celui que nous possédons est le fruit d'un travail considérable de dépouillement dans les archives et témoigne chez son auteur d'une information aussi étendue que variée; on sent qu'il est parfaitement au courant des publications qui ont paru en Allemagne sur les débuts de la Réforme. Malgré l'appareil critique qui l'étaie, le volume se lit facilement, et toutes les parties en sont également intéressantes, qu'il s'agisse d'Aléandre humaniste ou d'Aléandre diplomate. Les faits sont exposés simplement et

clairement. Peut-être même le souci de la clarté a-t-il poussé M. l'abbé Paquier à multiplier à l'excès les divisions : l'ouvrage ne comprend pas moins de six livres fractionnés eux-mêmes en nombreux chapitres dont quelques-uns semblent un peu courts et auraient pu, croyons-nous, être fondus sans inconvénient dans d'autres. L'ensemble de l'œuvre aurait sans doute gagné à être plus resserré. Quant à la table des noms propres, nous nous permettons de regretter que M. l'abbé Paquier n'ait pas cru devoir identifier les noms de lieu d'après la géographie moderne, ce qui est à tous égards plus commode pour le lecteur; signalons en passant que Complut, ou plutôt Complutum, dont il est parlé (p. 123) à propos de livres de la bibliothèque Vaticane prêtés à l'archevêque de Tolède Ximenez de Cisneros, est le nom antique de la ville moderne bien connue d'Alcalá de Henares, où le célèbre cardinal fonda une université qui devint bientôt une des plus florissantes d'Espagne. Un appendice, qui sera fort utile à ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'humanisme, comprend un catalogue des œuvres d'Aléandre et termine dignement le livre si bien documenté de M. l'abbé Paquier.

Georges Daumet.

A. Vesme et F. Carta. *I miniatori dell' « Apocalisse » dell' Escuriale.* Milano, Hœpli, 1901. In-4°. (Extrait de l'*Arte*, 4e année, p. 35 à 42.)

La bibliothèque du couvent de l'Escurial possède, entre autres manuscrits richement enluminés, le texte latin de l'Apocalypse de saint Jean. M. J.-F. Montana, en 1875, avait pensé que le mot *fert*, que l'on rencontre à plusieurs reprises dans les encadrements, devait être considéré comme le nom du miniaturiste, ou tout au moins comme son monogramme. M. Paul Durrieu, en 1893, n'a pas eu grand'peine à reconnaître là la devise bien connue de la maison de Savoie. C'était un élément décisif pour fixer l'origine du manuscrit : un examen attentif lui permit en outre de déterminer que les premiers feuillets avaient été enluminés dans la première moitié du xve siècle, tandis que les derniers décelaient une main de la fin du même siècle; mais il ne put faire connaître les auteurs de ce chef-d'œuvre. Peu après, M. de Champeaux, trouvant dans l'un des ouvrages de Cibrario le nom d'un artiste qui travailla, en 1482, à une Apocalypse de la maison de Savoie, le présenta comme l'auteur des miniatures du manuscrit de l'Escurial; cette attribution avait le grave défaut de rendre inexplicables les différences de style judicieusement observées par M. Paul Durrieu[1].

1. *Manuscrits d'Espagne remarquables par leurs peintures*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1893, p. 251 à 326, et *Un manuscrit à miniatures de la*

Les recherches que viennent d'exécuter, pour la solution de ce problème, MM. A. Vesme, directeur de la pinacothèque de Turin, et F. Carta, directeur de la Bibliothèque nationale de cette ville, ont été couronnées de succès : les Comptes des trésoriers généraux de Savoie permettent de constater qu'un certain Jean Bapteur, de Fribourg en Suisse, et Peronet Lamy, de Saint-Claude en Franche-Comté, furent chargés d'exécuter, pour le duc Amédée VIII de 1428 à 1435 les miniatures de l'Apocalypse; les grandes miniatures, dont le style accuse une influence septentrionale, paraissent avoir été, pour les vingt-neuf premiers feuillets, l'œuvre de Jean Bapteur, spécialement chargé de peindre les « histoires, » tandis que son compagnon Lamy, se rattachant à l'École française, a dessiné parfois avec un peu de sécheresse les encadrements. Les documents découverts par MM. Vesme et Carta corroborent donc les suppositions faites par M. Durrieu, d'après le style des miniatures.

Les derniers feuillets auraient été enluminés une cinquantaine d'années après par Jean Colombe, peintre, originaire probablement de Bourges, qui dut être recommandé à Yolande de France, duchesse de Savoie, par sa belle-sœur Charlotte de Savoie, reine de France, qui avait auparavant employé cet artiste : MM. Vesme et Carta pensent qu'il convient d'attribuer au manuscrit de l'Escurial un extrait des Comptes des trésoriers généraux de Savoie, de 1482, constatant que Colombe, enlumineur ducal, s'employait à faire les miniatures du manuscrit de l'Apocalypse : cette attribution est d'autant plus séduisante qu'elle permet de comprendre la différence de style des miniatures du précieux volume de l'Escurial.

Reste une difficulté. Comment se fait-il qu'un manuscrit si bien commencé ait été interrompu pendant cinquante ans, de 1435 à 1482, alors que le duc de Savoie qui en avait ordonné l'exécution et les artistes qui y travaillèrent vécurent encore de nombreuses années en excellents termes après cette interruption? MM. Vesme et Carta pensent que ce serait la conséquence de la retraite d'Amédée VIII, qui, comme on le sait, se retira à Ripaille de 1434 à 1439 et fut ensuite élu pape par le Concile de Bâle sous le nom de Félix V. Mais Amédée VIII, en quittant le monde, n'abdiqua pas du tout le pouvoir; il dirige les négociations et toutes les affaires d'importance avec d'autant plus de facilité que la cour de Savoie résidait à cette époque le plus souvent dans le voisinage à Thonon. Il continue à s'intéresser vivement aux œuvres d'art, ne négligeant rien pour embellir sa résidence de Ripaille ou augmenter sa bibliothèque; nous le voyons précisément à ce moment faire acheter, en août 1435 à Fribourg, par son chapelain Pierre Thi-

*maison de Savoie à la bibliothèque de l'Escurial*, dans *Chronique des arts*, 1895, p. 135 à 137.

baud, du parchemin pour écrire un certain « livre de chant, » ou assigner au célèbre Martin Le Franc, par lettre datée de Ripaille, du 11 avril 1439, des émoluments pour des traductions françaises et latines. Ce culte des livres n'est pas oublié au milieu des préoccupations causées par les difficultés que rencontra Félix V pendant les années de son pontificat, puisque l'on conserve encore aujourd'hui à Turin (MM. V. et C. le savent mieux que personne), soit à la Bibliothèque du roi, soit aux archives d'État, deux missels de ce personnage exécutés pendant cette période. On ne comprend donc point facilement comment ce prince bibliophile a laissé interrompre l'exécution des miniatures du manuscrit de l'Apocalypse, qui avait, pendant tant d'années, excité son intérêt.

La découverte faite par MM. V. et C. permet d'attribuer à Jean Bapteur, de Fribourg (1427-1454), à Peronet Lamy, de Saint-Claude (1432-mort en juillet 1455), et à Jean Colombe, de Bourges (1482-mort en 1529 ou 1530), les miniatures de l'Apocalypse de l'Escurial, l'un des plus beaux manuscrits exécutés pour la maison de Savoie, comme on peut en juger par les deux phototypies des fol. 2 v° et 38 qui accompagnent leur substantielle notice.

Max Bruchet.

# LIVRES NOUVEAUX.

## SOMMAIRE DES MATIÈRES.

## SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

419. Adams (D. C. O.). Saints and Missionaries of the Anglo-Saxon era. Preface by T. T. Carter. 1, 2. London, Mowbray, 1901. In-8°, 910 p. 5 s.

420. Alfred's (Description of Europe : the first chapter of king) translation of Orosius with his original insertions. Boston, Old South Meeting House, 1901. In-16, 19 p.

421. Alphandéry (P). Le Procès de Louis de Poitiers, évêque de Langres (1320-1322). Paris, Bouillon, 1900. In-8°, 39 p. (Extrait du *Moyen âge*, année 1900.)

422. Ancona (Alessandro d'). Il canto VII del Purgatorio di Dante Alighieri, letto nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G. C. Sansoni, 1901. In-8°, 40 p., 1 l. (Lectura Dantis.)

423. Bain (J.). The Edwards in Scotland, A. D. 1296-1377 : Rhind lectures in archæology for 1900. London, Douglas, 1901. In-8°, 116 p. 5 s.

424. Banks (J. S.). Development of doctrine from early middle ages to Reformation. London, Kelly, 1901. In-12, 274 p. 2 s. 6.

425. Barabasz (Stanislaw). Ornament plaski na pomnikach krakowskich z xv i xvi w. [Ornementation des monuments polonais des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> s.] III. Cracovie, Société d'édition polonaise, 1901. In-fol., 3 p., 21 pl. 24 kor.

426. Barine (Arvède). Saint François d'Assise et la légende des trois compagnons. Paris, Hachette et Cie, 1901. In-16, x-256 p. 3 fr. 50.

427. Baudouin (Marcel). Notes d'archéologie vendéenne. Encore un mot sur le Portus Secor. Vannes, impr. Lafolye, 1901. In-8°, 11 p. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*.)





428. Beckmann (Gust.). Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund. vi, 1. 1435-1437. Gotha, F. A. Perthes, 1901. In-4°, vi-lxviii-351 p. 26 m. (Deutsche Reichstagsakten).

429. Bede's (Augustine in England; from King Alfred's version of the venerable) « Ecclesiastical history of the English nation; » literally tr. from the Anglo-Saxon by E. Thomson. Boston, Old South Meeting House, 1901. In-16, 20 p.

430. Berthou (Paul de). Clisson et ses monuments. Description archéologique. Vannes, impr. Lafolye frères, 1901. In-8°, 56 p., vues et plan.

431. Besant (sir Walter). The story of King Alfred. London, Newnes; New York, Appleton, 1901. In-18, iv-187 p. 0 d. 40.

432. Blanchet (Adrien). Note sur deux jetons parisiens du xiv° siècle. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1901. In-8°, 7 p., avec grav. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

433. Boggis (R. J. E.). History of S[t] Augustine's Monastery, Canterbury. Canterbury, Gross and J., 1901. In-8°, 200 p. 3 s.

434. Bosdari (Filippo). Giovanni da Legnano, canonista e uomo politico del 1300. Bologna, N. Zanichelli, 1901. In-8°, 141 p. (Extrait des *Atti e Memorie della regia deputazione di storia Patria per la Romagna.*)

435. Boucherie. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bordeaux. Supplément. Paris, Plon, Nourrit et C[ie], 1901. In-8°, 51 p.

436. Boudet (Marcellin). Les Comtes d'Auvergne aux v° et vi° siècles et le palais de Victorius. Paris, Champion, s. d. In-8°, 49 p.

437. Boudet (Marcellin). Dans les montagnes d'Auvergne de 1260 à 1325. Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet, et sa famille. Aurillac, impr. Bancharel, 1901. In-8°, 221 p. (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne.*)

438. Boudet (Marcellin). Le Mont Cantal et le pays de Cantalès, d'après les plus anciens documents connus. Aurillac, impr. Bancharel, 1901. In-8°, 32 p. (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne.*)

439. Bouteiller (abbé), Toumieux (Zénon). De quelques seigneuries de la Marche, du Limousin et des enclaves poitevines. V. La seigneurie de la Villeneuve, près Vallière. Limoges, veuve Ducourtieux, 1900. In-8°, xi-123 p., avec carte.

440. Bresciano (Giovanni). Inventarii inediti del secolo xv, contenenti libri a stampa e manoscritti. Napoli, Pierro e Veraldi, 1901. In-8°, 32 p. (Extrait de l'*Archivio storico napoletano.*)

441. Breysig (Kurt). Kulturgeschichte der Neuzeit, II, 2. Alterthum und Mittelalter als Vorstufen der Neuzeit. Berlin, G. Bondi, 1901. Gr. in-8°, xxxix p., et p. 521-1443. 12 m. 60.

442. Brutails (J.-A.) Deux chantiers bordelais (1486-1521). Paris, Bouillon, 1901. In-8°, 101 p. (Extrait du *Moyen âge*, 1899-1900-1901.)

443. Brutails (Jean-Auguste). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Gironde. Archives ecclésiastiques. Série G. T. II, nos 921 à 3156. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1901. In-4° à 2 col., viii-455 p.

444. Cabanès. Les Morts mystérieuses de l'histoire. Souverains et princes français de Charlemagne à Louis XVII. Préface de Lacassagne. Paris, Maloine, 1901. In-8°, xviii-540 p. 6 fr.

445. Cabibel (l'abbé). Foix et Saint-Lizier, Vicdessos-d'Ariège et Sos-de-Nérac. Saint-Girons, Rives, 1901. In-8°, 65 p.

446. Canal (le) de Saint-Julien. Historique et documents (1171-1818). Cavaillon, Mistral, 1901. In-8°, 1006 p. en 2 vol.

447. Carstensen (C.). Kvindetyper i Middelalderens religiöse Skuespil, særlig de engelske. Köbenhavn, Klein, 1901. In-8°, 106 p. (Studier fra Sprog- og Oldtidsforskning, udgivne af det filologisk-historiske Samfund Nr. 50.) 1 k. 75.

448. Casanova (E.). La donna senese del quattrocento nella vita privata. Siena, tip. sordomuti di E. Lazzeri, 1901. In-8°, 95 p. (Extrait du *Bullettino senese di storia patria.*)

449. Catalogue général illustré de monnaies françaises. Les Mérovingiens et les Carolingiens (428-752-987). 2e édition. Paris, 2, rue Louvois, s. d. Petit in-8°, p. 67 à 95.

450. Charlot (Édouard). Le droit d'aînesse dans la France coutumière. Paris, Arthur Rousseau, 1901. In-8°, 214 p.

451. Charmasse (Anatole de). Les Prédicateurs de l'avent et du carême à la cathédrale d'Autun (1377-1784). Autun, Dejussieu, 1901. In-8°, 68 p. (Extrait des *Mémoires de la Société éduenne,* nouvelle série, t. XXIX.)

452. Chatelain (Émile). Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata. Paris, H. Welter, 1901. Gr. in-8°, viii-104 p. et atlas gr. in-fol. de 60 pl., avec texte. 48 m.

453. Chronicon Kiliense tragicum-curiosum, 1432-1717. Die Chronik des Asmus Brenter, Bürgermeisters von Kiel. Hrsg. von Mor. Stern. Kiel, Lipsius und Tischer, 1901. Gr. in-8°, v-160 und vii p. (Mitteilungen der Gesellschaft f. kieler Stadtgeschichte, 18.)



454. Cipolla (Carlo). Documenti per la storia delle relazioni diplomatiche fra Verona e Mantova nel secolo xiii. Milano, U. Hoepli, 1901. In-8°, xii-452 p. (Bibliotheca historica italica. Series altera, I.) 12 l.

455. Cipolla (Carlo). Monumenta novaliciensia vetustiora. II. Roma, Forzani e C., 1901. In-4°, 392 p. et 6 pl. 12 l.

456. Cipriani (Charlotte-J.). Études sur quelques noms propres d'origine germanique (en français et en italien). Angers, impr. Burdin et Cie, 1901. In-8°, 111 p.

457. Clajus (H.). Kurze Geschichte des ehemaligen Bistums und spätern weltlichen Fürstentums Halberstadt. Osterwieck, A. N. Zickfeldt, 1901. Gr. in-8°, 105 p. 1 m. 20.

458. Clemen (Paul). Die Kunstdenkmäler des Kreises Mülheim am Rhein. Düsseldorf, L. Schwann, 1901. Gr. in-8°, vi-160 p. (Kunstdenkmäler der Rheinprovinz, V, 2.)

459. Clérissac. Fra Angelico et le surnaturel dans l'art. Paris, 222, rue du Faubourg Saint-Honoré, 1901. In-8°, 30 p. (Extrait de la *Revue thomiste*.)

460. Colombo (Giuseppe). Documenti dell' archivio comunale di Vercelli relativi ad Ivrea. Pinerolo, tip. Chiantore-Mascarelli, 1901. In-8°, 307 p. (Biblioteca della Società storica subalpina, VIII.)

461. Consuetudini di Marsala per cura di Luigi Siciliano Villanueva e Salvatore Struppa. Palermo, casa ed. Era Nova, 1900. In-4°, xxvii-28-43 p. (Documenti per servire alla storia di Sicilia, pubblicati per cura della Società siciliana per la storia patria, serie II (Fonti del diritto siculo), vol. V.)

462. Cortes de los antiguos reinos de Aragón y Valencia y del principato de Cataluña, publicadas por la Real Academia de la Historia. IV (1377-1401). Madrid, Murillo, 1901. In-fol., 511 p.

463. Cosson (l'abbé). Histoire populaire de Saint-Hilaire-du-Harcouet. Saint-Hilaire, impr. Levannier, 1901. Gr. in-8°, 417 p., 12 grav.

464. Courtaux (Théodore). Notice historique sur les seigneurs de la baronnie de la Bove, au pays laonnais, et sur le château de ce nom en la commune de Bouconville (Aisne), 1171-1901, d'après les archives inédites de ce château et les documents conservés dans les dépôts publics. Paris, Cabinet de l'historiographe, 1901. In-8°, 139 p., ill.

465. Delpy (Egb.). Die Legende von der hl. Ursula in der kölner Malerschule. Köln, kölner Verlags-Anstalt und Druckerei, 1901. Gr. in-8°, 182 p. 3 m.

466. Depoin (J.). Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise,

publié d'après les documents inédits. III. Pontoise, aux bureaux de la Société historique, 1901. In-4°, p. 243 à 330.

467. Diehn (Otto). Die Pronomina im Frühmittelenglischen. Laut- und Flexionslehre. Heidelberg, C. Winter, 1901. Gr. in-8°, 100 p. (Kieler Studien zur englischen Philologie, I.) 2 m. 80.

468. Dionysii (doctoris ecstatici D.) Cartusiani opera omnia, 13. In omnes B. Pauli epistolas; In VII epistolas canonicas I-II. Montreuil, impr. Arnauné, 1901. In-8°, xiv-764 p.

469. Dubois (E.). Notice historique sur la ville de Pont-de-Veyle. Bourg-en-Bresse, impr. Allombert, 1901. In-8°, 355 p. et grav. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation de l'Ain.*)

470. Dunand (abbé Ph.-H.). Histoire complète de Jeanne d'Arc. L'abjuration du cimetière Saint-Ouen, d'après les textes. Toulouse, E. Privat; Paris, Poussielgue, 1901. In-8°, x-201 p.

471. Durand (Alexis). Chronologie des fastes de Fontainebleau (1137-1850). Fontainebleau, impr. Bourges, 1901. In-16, xvi-475 p. (Extrait de l'*Abeille de Fontainebleau,* 1898-1901.) 3 fr. 50.

472. Edrisi (Descripción de España, por Abu-Abd-Alla-Mohamed-al) (Obra del siglo xii), versión española. Madrid, depósito de la Guerra, 1901. In-4°, 63 p. 1 p. 50.

473. Emare, edited by A. B. Gough. II. Heidelberg, C. Winter, 1901. In-8°, xi-39 p. (Old and middle English Texts.) 1 m. 20.

474. Épigraphie du département du Pas-de-Calais. Ouvrage publié par la commission départementale des monuments historiques. T. V, 3. Arras, Segaud, 1901. In-4°, 46 p.

475. Espenberger (Joh. Nep.). Die Philosophie des Petrus Lombardus und ihre Stellung im xii. Jahrh. Münster, Aschendorff, 1901. Gr. in-8°, xi-139 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, 5.) 4 m. 75.

476. Fabre (Paul). Le Liber censuum de l'Église romaine. 2e fasc. Paris, Fontemoing, 1901. In-4°, p. 145 à 288. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 2e série, 6.)

477. Ferretto (Arturo). Codice diplomatico delle relazioni fra la Liguria, la Toscana e la Lunigiana ai tempi di Dante (1265-1321). I. Genova, Istituto sordomuti, 1901. In-4°, xvii-1-452 p. (Atti della Società ligure di storia patria, XXXI, 1.)

478. Feuvrier (Julien). Note sur le cimetière burgonde de Chevigny (Jura). Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin archéologique.*)



479. Finot (Jules), Vermaere (J.). Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville d'Orchies (Nord) antérieures à 1790. Lille, impr. Danel, 1901. In-4°, xxii-46 p.

480. Galy (Charles). La Famille à l'époque mérovingienne, étude faite principalement d'après les récits de Grégoire de Tours. Paris, Larose, 1901. In-8°, iii-433 p.

481. Gaspare Veronese (Un umanista in villa : lettera di) a Giovanni Tortelli, pubblicata da Giuseppe Zippel. Pistoia, G. Flori, 1900. In-8°, 16 p.

482. Gauchery (Paul). Influence de Jean de France, duc de Berry, sur le développement de l'architecture et des arts à la fin du xiv° siècle et au commencement du xv° siècle. Caen, Delesques, 1901. In-8°, 27 p. (Extrait du *Compte-rendu du soixante-cinquième congrès archéologique de France tenu en 1898 à Bourges.*)

483. Grandemario (V. de). Chartreuses de Dauphiné et de Savoie (1084-1900). Marseille, impr. marseillaise, s. d. In-4° oblong, 127 p., avec grav.

484. Gauthier (Jules). Étude archéologique sur la cathédrale Saint-Étienne de Besançon. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 16 p. et 1 pl. (Extrait du *Bulletin archéologique,* 1900.)

485. Gebhart (Émile). Conteurs florentins du moyen âge. 2° éd. Paris, Hachette, 1901. In-16, 291 p. 3 fr. 50.

486. Gillmann (Franz). Die Resignation der Benefizien. Historischdogmatisch dargestellt. Mainz, F. Kirchheim, 1901. Gr. in-8°, vii-200 p. 2 m. 80.

487. Giordano (Antonino). L'Ugolino di Dante. Napoli, L. Pierro, 1901. In-16, 61 p. 1 l.

488. Giry (Arthur). Notice bibliographique sur les archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne. Paris, Bouillon, 1901. In-8°, 110 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études (sciences historiques et philologiques), 132° fasc.)

489. Graham (Rose). S. Gilbert of Sempringham and the Gilbertines : History of the only English Monastic Order. London, Stock, 1901. In-8°. 7 s. 6.

490. Grand (Roger). Recherches sur l'art roman à Aurillac. Ses derniers vestiges. Aurillac, impr. Bancharel, 1901. In-8°, 24 p. et pl. (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne.*)

491. Gregr (Edv.). Zdeněk nejedlý prameny k synodám strany pražské a táborské (vznik husitské konfesse) v létech 1441-1444.

[Synodes des pragois et des taborites de 1441-1444.] Prague, Rivnáč, 1900. Gr. in-8°, 186 p. 3 k.

492. Guéret (Émile). Histoire de Pordic. 1er fasc. : depuis les temps anciens jusqu'en 1600. Saint-Brieuc, impr. Saint-Guillaume, 1901. In-8°, 33 p.

493. Gumplowicz (Maksymilian). Zywot Balduina Gallusa, biskupa kruszwickiego, 1066-1145. [Vie de B. Gallus.] Varsovie, E. Wende et Cie, 1901. In-8°, 41 p. (Extrait de l'*Ateneum*.)

494. Halphen (Louis). Étude critique sur les chartes de fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme. Paris, Bouillon, 1901. In-8°, 44 p. (Extrait du *Moyen âge*, 1901.)

495. Hansen (Jos.). Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter. Mit einer Untersuchung der Geschichte des Wortes Hexe von Johs. Franck. Bonn, C. Georgi, 1901. Gr. in-8°, xi-703 p., ill. 12 m.

496. Heatey (C. E. H.). History of part of Somerset, comprising the Parishes of Lincombe, Selworthy, Stoke Pero etc. London, Sotheran, 1901. In-8°. 42 s.

497. Hegel (Karl). Vergrösserung und Sondergemeinden der deutschen Städte im Mittelalter. Leipzig, A. Deichert Nachf., 1901. Gr. in-8°, 16 p. (Extrait de *Festschr. d. Univ. Erlangen f. Prinzreg. Luitpold.*) 60 m.

498. Hellot (Amédée). Les Comtes d'Eu et de Tancarville et trois abbayes à Saint-Laurent de Brèvedent. Notions toutes nouvelles, d'après des documents inédits. Rouen, Lestringant, 1901. In-8°, 31 p.

499. Henri d'Andeli. Le Lai d'Aristote; publié d'après le texte inédit du manuscrit 3516 de la bibliothèque de l'Arsenal, avec une introduction par A. Héron. Rouen, impr. Gy, 1901. In-8° carré, xxi-25 p. (Société rouennaise de bibliographies.)

500. Heyne (Mor.). Fünf Bücher deutscher Hausaltertümer von den ältesten geschichtlichen Zeiten bis zum xvi. Jahrh. 2. Das deutsche Nahrungswesen. Leipzig, S. Hirzel, 1901. Gr. in-8°, ix-408 p. 12 m.

501. Historical Manuscripts Commission. Report on the Manuscripts of Mrs. Frankland- Russell- Astley, of Chequers Court, Bucks. London, Eyre and Spottiswoode, 1901. In-8°. 2 s.

502. Huart (Clément). Histoire de Bagdad dans les temps modernes. Paris, Leroux, 1901. In-8°, xv-235 p., 2 pl. 5 fr.

503. Huber (Alfons). Oesterreichische Reichsgeschichte. Geschichte der Staatsbildung und des öffentl. Rechts. 2. Aufl., aus dessen Nachlass

hrsg. und bearb. von Prof. Dr. Alfons Dopsch. Wien, F. Tempsky, 1901. Gr. in-8°, x-372 p. 8 m.

504. Huet (G.). « Neptunus » (lutin). Paris, Bouillon, 1901. In-8°, 7 p. (Extrait du *Moyen âge*.)

505. Huysmans (J. K.). Sainte Lydwine de Schiedam. Paris, Stock, 1901. In-16, 368 p. 3 fr. 50.

506. Ibn-Gebirol (Aben-Cebrol). La fuente de la vida, traducida en el siglo xii por Juan Hispano y Domingo González del árabe al latin, y ahora por primera vez al castellano por Federico de Castro y Fernández. (Tratados iii, iv y v último.) Madrid, impr. de Antonio Marzo, 1901. In-8°, 294 p. (Biblioteca de filosofia y sociologia, tomo VII.)

507. Jarossay (abbé Eugène). Histoire d'une abbaye à travers les siècles : Ferrières en Gâtinais, ordre de Saint-Benoît (508-1790). Orléans, Herluison, 1901. In-8°, xxxvi-519 p., ill.

508. Johnson (Wilh.). Domus hospitalis Sanctae Mariae Theutonicorum Jerusalem. Berlin, U. Meyer, 1901. Gr. in-8°, iii-vi-126 p. 5 m.

509. Jónsson (F.). Den oldnorske og oldislanske Litteraturs Historie. Udgiven med Understöttelse af Carlsbergfondet. II, 5. Köbenhavn, Gad, 1901. In-8°, 234 p.

510. Jusserand (J.-J.). Des Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1901. Petit in-8°, 479 p., avec grav.

511. Kaluza (Max.). Historische Grammatik der englischen Sprache. 2. Tl. Laut- und Formenlehre des Mittel- und Neuenglischen. Berlin, E. Felber, 1901. Gr. in-8°, xvi-379 p. 7 m.

512. Koch (Ernst). Beiträge zur urkundlichen Geschichte der Stadt Pössneck. Pössneck; Meiningen, L. von Eye, 1900. Gr. in-8°, viii-136 p. 6 m.

513. Koegel (Rud.), Bruckner (Wilh.). Geschichte der althoch- und altniederdeutschen Litteratur. Strassburg, K. J. Trübner, 1901. Gr. in-8°, iv-132 p. (Extrait du *Grundriss d. german. Philologie.*) 3 m.

514. Kroener (Aug.). Wahl und Krönung der deutschen Kaiser und Könige in Italien (Lombardei). Freiburg i. B., Geschäftsstelle des Charitasverbandes f. kathol. Deutschland, 1901. Gr. in-8°, viii-101 p. (Studien aus dem Collegium Sapientiae zu Freiburg im Breisgau, 6.) 2 m. 20.

515. Krones (Frz. v.). Beiträge zur Geschichte der Baumkircherfehde (1469-1470) und ihrer Nachwehen. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, 80 p. (Extrait de l'*Archiv f. öst. Gesch.*) 1 m. 80.

516. Kupha (Paul). Zur Chronologie und Genesis des Roman de la Rose. Gardelegen; Leipzig, G. Fock, 1901. Gr. in-8°, 28 p.

517. LADEY DE SAINT-GERMAIN. Le Château de Montaigu (Bourgogne) et ses seigneurs de 1160 à 1900. Dijon, impr. Darantière, 1901. In-8°, 107 p., grav. et plan. (Extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.*)

518. LAMPEL (Jos.). Niederösterreichisches Urkundenbuch. (Acta Austriae inferioris.) II : Urkundenbuch des aufgehobenen Chorherrnstiftes Sanct Pölten. (Codex canonicorum S. Ypoliti.) 2. Thl. 1363-1400. Wien, L. W. Seidel und Sohn, 1894-1901. Gr. in-8°, LXIX-488 p. 10 m.

519. LANGLOIS (Ch.-V.) Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1328). Paris, Hachette et Cie, 1901. In-8°, 434 p. (Histoire de France, par Ernest Lavisse, t. III, II.)

520. LAPANOUSE (Jacques de). Essai historique sur la protection des enfants orphelins, au moyen âge, dans les pays coutumiers. Paris, Arthur Rousseau, 1901. In-8°, 216 p.

521. LARGEAULT (abbé Alfred). Notre-Dame de Celles (Deux-Sèvres). Son abbaye; son pèlerinage. Parthenay, impr. Cante, 1900. In-8°, XIX-252-CXLIV p.

522. LASTEYRIE (R. DE). Quelques notes sur le château de Gisors. Caen, Delesques, 1901. In-8°, 19 p., ill. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

523. LAUMIÈRE (Jean DE). Le Château de Castelnau et ses seigneurs. Cahors, Delsaud, 1901. In-16, 68 p.

524. LAURAIN (E.). Trois naissances illustres : saint Louis, Charles IV, Fernel. Paris, Picard et fils, 1900. In-8°, 32 p., avec grav.

525. LE GRAND (Léon). Statuts d'Hôtels-Dieu et de léproseries. Recueil de textes du XIIe au XIVe siècle. Paris, Picard et fils, 1901. In-8°, XXIX-287 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fasc. XXXII.) 7 fr.

526. LEMCKE (Hugo). Die Bau- und Kunstdenkmäler des Reg.-Bez. Stettin. 5. Hft. Die Kreise Randow, Greifenhagen und Pyritz. Stettin, L. Saunier, 1901. Gr. in-8°, XV-156 p., ill. (Die Bau- und Kunstdenkmäler der Prov. Pommern, II, 5.) 10 m.

527. LEONIS (Scripta fratris), socii s. p. Francisci. Quaracchi, del collegio di S. Bonaventura, 1901. In-16, 107 p. (Documenta antiqua franciscana. Edidit fr. Leonardus Lemmens. Pars I.) 1 l. 50.

528. LEURIDAN (Th.). Statistique féodale du département du Nord. La châtellenie de Lille. III : la Pevèle. Lille, impr. Danel, 1901. Gr. in-8°, 204 p.

529. LIEBERMANN (F.). Ueber das englische Rechtsbuch Leges Henrici. Halle, M. Niemeyer, 1901. Gr. in-8°, VI-59 p. 1 m. 60.

530. Lombard (Albert). La Coutume de Salies de Béarn. (Une forme subsistante de propriété collective.) Paris, Arthur Rousseau, 1900. In-8°, 182 p.

531. Luchaire (Achille). Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII (1137-1226). Paris, Hachette et Cie, 1901. In-8°, p. 225 à 417. (Histoire de France, par Ernest Lavisse, t. III, i.)

532. Mabille (H.). L'Église de Port-Royal-des-Champs (1204-1710). Paris, impr. Langlois et Cie, 1901. In-8°, 54 p., avec grav. et pl.

533. Mac Cabe (J.). Peter Abelard. London, Duckworth, 1901. In-8°, 364 p. 2 s. 6.

534. Mac Hardy (G.). Savonarola. New York, Scribner, 1901. In-12, x-273 p. (World's epoch-makers; ed. by Oliphant Smeaton.) 1 d. 25.

535. Magnocavalla (Arturo). Marin Sanudo il vecchio e il suo progetto di crociata. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1901. In-16, 154 p.

536. Majocchi (Rodolfo). Pergamene pavesi dei secoli xii et xiii riguardanti Vigevano. Mortara-Vigevano, A. Cortellezzi, 1901. In-16, 48 p.

537. Marchot (Paul). Petite phonétique du français prélittéraire (vie-xe siècle). Freiburg (Schweiz), Universitäts-Buchh., 1901. Gr. in-8°, 59 p.

538. Marini (Augusto). Index codicum latinorum Bibliothecae publicae lucensis. Firenze, B. Seeber, 1900. In-8°, 306 p. (Extrait des *Studi italiani di filologia classica.*)

539. Martin IV (les Registres de) (1281-1285). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par les membres de l'École française de Rome. 1er fasc. Paris, Fontemoing, s. d. In-4° à 2 col., 112 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série, XVI, 1.)

540. Martin (J.). Pierres tombales de l'église de l'abbaye de Tournus. Chalon-sur-Saône, impr. Bertrand, 1901. In-4°, 136 p., 11 pl. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.*)

541. Massé (H. J. L. J.) Cathedral Church of Bristol. London, Bell, 1901. In-8°, 120 p. (Cathedral Series.) 1 s. 6.

542. Mayer (Ant.). Quellen zur Geschichte der Stadt Wien. Regesten aus in- und ausländ. Archiven, m. Ausnahme des Archivs der Stadt Wien, 4. Wien, C. Konegen, 1901. Gr. in-4°, xx-304 p. 20 m.

543. Medin (A.). Sonetti per la lega di Cambrai, 1508. Padova, tip. F.lli Gallina, 1900. In-8°, 24 p.

544. Menjot d'Elbenne (vicomte). Franchises accordées par leurs seigneurs aux villes de la Ferté-Bernard, Château-du-Loir et Mayet (1256-1272). Laval, Goupil, 1901. In-8°, 20 p.

545. Meyer-Luebke (W.). Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft. Heidelberg, C. Winter, 1901. Gr. in-8°, x-224 p. (Sammlung romanischer Elementarbücher, I, 1.) 5 m.

546. Meynieux (Pierre). Le Clergé du diocèse de Limoges. L'œuvre de réforme morale des évêques, d'après les statuts synodaux (1295-1519), mémoire présenté le 6 juillet 1900 devant la Faculté des lettres de Montpellier. Limoges, veuve Ducourtieux, 1901. In-8°, 64 p.

547. Ministère de la Guerre. Inventaire sommaire des archives historiques. Archives anciennes (correspondance). T. II, 1er fasc. : N° 1616 à 1915. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 266 p.

548. Mirot (Léon). Le Procès de maître Jean Fusoris, chanoine de Notre-Dame de Paris (1415-1416) (épisode des négociations franco-anglaises durant la guerre de Cent ans). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur. Paris, 1900. In-8°, 40 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XXVII.)

549. Morici (Medardo). Per un decennio della vita di P. Collenuccio (1477-1487). Fano, tip. Montanari, 1901. In-16, 30 p. 1 l.

550. Mortet (Victor). Notes historiques et archéologiques sur la cathédrale, le cloître et le palais archiépiscopal de Narbonne (xiiie-xvie siècles). Paris, Picard et fils, 1899. In-8°, 50 p. (Extrait des *Annales du Midi,* 10 et 11.)

551. Mourek (V. E.). Zum Prager Deutsch des xiv. Jahrh. Prag, F. Rivnáč, 1901. Gr. in-8°, viii-84 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. böhm. Gesellsch. d. Wiss.*) 1 m. 20.

552. Müller (Eug.). Cartulaire du prieuré de Saint-Leu d'Esserent (1080-1538. 2e partie : De 1151 à 1538. Chartes LXII à CXCVIII). Pontoise, aux bureaux de la Société historique, 1901. In-4°, p. 63 à 210.

553. Müller (Jos.). Reformkatholizismus im Mittelalter und zur Zeit der Glaubensspaltung. Augsburg, Lampart und C°, 1901. Gr. in-8°, vi-82 p. 1 m. 50.

554. Nentwig (Heinr.). Das ältere Buchwesen in Braunschweig. Beitrag zur Geschichte der Stadtbibliothek. Nach archival. Quellen und anderen Urkunden bearb. Leipzig, O. Harrassowitz, 1901. Gr. in-8°, 63 p., 1 pl. (*Centralblatt f. Bibliothekswesen,* Beiheft XXV.) 2 m. 80.



555. Nicolas (J.). La Médecine dans les œuvres de Sidoine Apollinaire (430-489). Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis, 1901. In-8°, 12 p. (Extrait de la *Revue médicale du Mont-Dore.*)

556. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. XXXVI, 2e partie. Paris, C. Klincksieck, 1901. In-4°, p. 406 à 730.

557. Oribux (E.). Les Églises et les villas aux ve et vie siècles. Vannes, impr. Lafolye, 1901. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*)

558. Otto (F.). Das Necrologium des Klosters Clarenthal bei Wiesbaden. Wiesbaden, J. F. Bergmann, 1901. Gr. in-8°, x-12 p. (Veröffentlichungen der historischen Commission f. Nassau, III.) 3 m.

559. Ovidio (Francesco d'). Studii sulla divina Commedia. Palermo, R. Sandron, 1901. In-8°, xvi-607 p. 5 l.

560. Pasquier (F.). Documents relatifs à la seigneurie de Boussagues (Hérault) de la fin du xiie au milieu du xive siècle. Béziers, impr. Sapte, 1901. In-8°, 164 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.*)

561. Pellot (Paul). Les Seigneurs de Magneux et de Tannières (étude généalogique et documents). Vannes, impr. Lafolye, 1901. In-8°, 47 p.

562. Perkins (T.). Abbey Churches of Bath and Malmesbury and Church of Saint Laurence, Bradford-on-Avon. London, Bell, 1901. In-8°, 128 p., ill. (Cathedral Series.) 1 s. 6.

563. Pérot (Francis). Jeanne d'Arc en Bourbonnais. 2e éd. Vannes, impr. Lafolye frères, 1901. In-16 oblong, 37 p., ill.

564. Pétréaux (Joseph). Notice sur la ville de Bohain (Aisne). 2e éd., revue et augmentée. Paris, 4, rue de la Pompe, l'auteur, 1900. In-8°, 287 p., avec grav.

565. Pighi (Giov. Battista). Institutiones historiae ecclesiasticae. I. Verona, F. Cinquetti, 1901. In-8°, xxii-387 p. 5 l.

566. Pillet (Alfr.). Das Fableau von den Trois Bossus Ménestrels und verwandte Erzählungen früher und später Zeit. Halle, M. Niemeyer, 1901. Gr. in-8°, iii-101 p. 2 m. 80.

567. Plivard (Édouard). Contribution à l'étude de Beaumanoir. Le régime matrimonial dans la coutume de Clermont-en-Beauvoisis au xiiie siècle, d'après Philippe de Beaumanoir. Clermont (Oise), impr. Daix frères, 1901. In-8°, 159 p.

568. Poux (Joseph). Les Fortifications septentrionales de la ville de

Foix et le quartier de l'Arget de 1446 à 1790. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 31 p. et plan. (Extrait du *Bulletin archéologique,* 1900.)

569. Pranzelóres (Antonio). Niccolò d'Arco : studio biografico con alcune note sulla scuola lirica latina del Trentino nel secolo xv e xvi. Segue un elenco di documenti inediti. Trento, Soc. tipogr. editr. trentina, 1901. In-16, 118 p. e ritr. fig. (Extrait de l'*Annuario degli studenti trentini,* VII.)

570. Pranzelòres (Antonio). Quando i signori d'Arco furoni fatti conti? Il diploma del 1221 è un falso (secondo uno storico del secolo passato). Trento, Società tip. editrice treutina, 1900. In-8°, 13 p.

571. Priebsch (Rob.). Deutsche Handschriften in England. 2. Bd. : Das British Museum. Mit e. Anh. üb. die Guildhall-Bibliothek. Erlangen, F. Junge, 1901. Gr. in-4°, vii-349 p. 16 m.

572. Prudhomme (A.). L'Enseignement secondaire à Grenoble avant la création du collège des Dominicains (1340-1606). Grenoble, impr. Allier frères, 1901. In-8°, 52 p. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale,* 4e série, t. XIV.)

573. Quinquet de Monjour (Paul). Histoire de l'indissolubilité du mariage en France, depuis le ve siècle jusqu'au concile de Trente. Paris, Larose, 1901. In-8°, 174 p.

574. Quinze (les) joyes de mariage. Texte de l'édition princeps du xve siècle. 1re réimpression, par Ferd. Heuckenkamp. Halle, M. Niemeyer, 1901. In-8°, iv-81 p. 2 m. 40.

575. Raccolta di studi critici dedicati ad Alessandro d'Ancona, festeggiandosi il xl anniversario del suo insegnamento. Firenze, G. Barbèra, 1901. In-8°, 832 p. 20 l.

576. Raveli (F.). Un poeta pessimista del secolo xv : Giovanni Antonio Petrucci. Torino, G. Derossi, 1901. In-8°, 20 p.

577. Reinach (Théodore). Charles de Valois et les Juifs. Paris, Durlacher, 1901. In-8°, 10 p. (Extrait de la *Revue des études juives.*)

578. Reinecke (O.). Das Enjambement bei Wolfram von Eschenbach. Rudolstadt; Leipzig, G. Fock, 1901. Gr. in-8°, iii-83 p. 1 m. 50.

579. Ribier (Louis de). Les Chevaliers de Saint-Lazare-de-Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en Haute-Auvergne. Commanderie de Rosson. Aurillac, impr. Bancharel, 1901. In-8°, 31 p. et 1 grav. (Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne.*)

580. Richard de Bury. The philobiblon; with initial letters and line endings by H. M. O'Kane. Printed from the 1832 tr. of J. Bellingham Inglis. New York, The Elston Press, 1901. In-8°. 5 d.

581. Rizzoli (Luigi). Il cardinal Lodovico Scarampo Mezzarota, legato pontificio (bolla del 1446). Padova, G. B. Randi, 1901. In-8°, 10 p. (Extrait des *Atti e Memorie della R. Accad. di Padova.*)

582. Rochemonteix (vicomte Ad. de). L'Église de Lascelle (Cantal). Caen, Delesques, 1901. In-8°, 10 p., 1 grav. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

583. Rouméjoux (A. de), Bosredon (Ph. de), Villepelet (Ferdinand). Bibliographie générale du Périgord. IV. Périgueux, impr. de la Dordogne, 1901. In-8°, ii-180 p.

584. Saint-Genis (Flour de). Mémoire sur l'effort de la population rurale, à partir du xv<sup>e</sup> siècle, pour acquérir la terre. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1900.)

585. Sander (Herm.). Beiträge zur Geschichte von Bludenz, Montafon und Sonnenberg in Vorarlberg. 4. Hft. Beiträge zur Geschichte des Frauenklosters St Peter bei Bludenz. Innsbruck, Wagner, 1901. Gr. in-8°, 111 p. 1 m. 20.

586. Sauerland (Heinr. Volbert). Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens. 1. (24. XII. 1294-25. IV. 1342.) Metz, G. Scriba, 1901. In-4°, xii-441 p. (Quellen zur lothringischen Geschichte.)

587. Schaefer (Carl). Die Abtei Eberbach im Mittelalter. Baubeschreibung und Baugeschichte, untersucht, aufgenommen und dargestellt. Berlin, E. Wasmuth, 1901. Gr. in-4°, 104 p. et album gr. in-fol. de 20 pl. 36 m.

588. Schiffmann (Konr.). Ein Mondseer Urbarfragment aus dem xii. Jahrh. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, 14 p. (Extrait de l'*Archiv f. öst. Gesch.*) 0 m. 40.

589. Schulz (Fritz Traug.). Typisches der grossen Heidelberger Liederhandschrift und verwandter Handschriften nach Wort und Bild. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1901. Gr. in-8°, 116 p. 3 m. 20.

590. Sello (Geo.). Geschichtsquellen des burg- und schlossgesessenen Geschlechts vom Borcke. 1. Bis zum Ausgang des xiv. Jahrh. Berlin, J. A. Stargardt, 1901. Gr. in-8°, x-42 p. und p. 333-389.

591. Sergni (Giovanni). Del luogo di Arosio e dei suoi statuti nei secoli xii-xiii, com appendice di documenti inediti. Torino, G. B. Paravia e C., 1901. In-8°, 86 p.

592. Skeat (W. W.). Notes on English etymology. Chiefly repr. from Transactions of Philological Society. London, Frowde, 1901. In-8°, 504 p. 8 s. 6.

593. Smith (Ernest Gilliat). The story of Bruges; ill. by Edith Calvert and Herbert Railton. New York, Macmillan, 1901. In-12, xii-418 p. (Mediæval towns.) 2 s.

594. Sorbelli (Albano). Francesco Sforza a Genova (1458-1466). Saggio sulla politica italiana di Luigi XI, con L documenti inediti tratti dalle biblioteche e dagli archivi di Parigi. Bologna, tip. legale, 1901. In-8°, 321 p.

596. Sorbelli (Albano). La signoria di Giovanni Visconti a Bologna e le sue relazioni con la Toscana, con una carta del distretto bolognese alla metà del sec. xiv. Bologna, N. Zanichelli, 1901. In-8°, xxiii-526 p. e 1 carta. 10 l.

597. Les Souza Portugal, seigneur de la Versine, en Beauvoisis, sous Louis XI, par A. B. A. Vannes, impr. Lafolye, s. d. In-8°, 7 p.

598. Stephens (W. R. Wood). The English church from the Norman conquest to the accession of Edward I, 1066-1272. New York, Macmillan, 1901. In-12, xiii-351 p. (A new history of the English church, 2.) 2 d.

599. Stockholms stads privilegiebref, 1423-1700. II. Stockholm, Wahlström och Widstrand, 1901. In-8°, iii p. et p. 161-320. (Urkunder till Stockholms stads historia, I, ii.) 3 kr.

600. Stouff (Louis). Les Origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469. Paris, L. Larose, 1901. In-8°, vi-xxv-111-199 p. 6 fr.

601. Sweeting (W. D.). Cathedral Church of Ely. London, Bell, 1901. In-8°, 142 p., ill. 1 s. 6. (Cathedral Series.)

602. Tardy (Maurice). Les Tabellions romains depuis leur origine jusqu'au xe siècle. Angoulême, impr. Coquemard, 1901. In-8°, 184 p.

603. Tauzin (J.-J.-C.). Les Bastilles landaises et leur organisation municipale du xiiie au xviiie siècle. Paris, bureau de la Revue, 1901. In-8°, 64 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques.*)

604. Thiollier (Noël). L'Église de Sainte-Foye-Saint-Sulpice (Loire). Caen, Delesques, 1901. In-8°, 11 p., 2 fig., 1 pl. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

605. Tollemer (A.). Histoire générale de Bricquebec. Bricquebec, Cazenave, 1901. Petit in-8°, 134 p. 2 fr. 50.

606. Thomas (Antoine). Notes sur l'histoire de la Marche limousine. IV : le Comte de la Marche et le traité de Brétigny. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1901. In-8°, 22 p. (Extrait de la *Revue historique.*)



607. THOMMEN (Rud.). Urkundenbuch der Stadt Basel, 8. Base, R. Reich, 1901. In-4°, 581 p. 29 m. 50.

608. TOUMIEUX (Z.). De quelques seigneuries de la Marche, du Limousin et des enclaves poitevines. VI : la Baronnie de la Farge et ses arrière-fiefs (Planechaud, le Plas, Meysoux, la Rousilhe, Train, Lapleoux, le Noncelier, Ronteix, etc.). Guéret, impr. Amiault, 1901. In-8°, 114 p.

609. TRIGER (Robert). Le Château et la ville de Beaumont-le-Vicomte pendant l'invasion anglaise (1417-1450). Le Mans, libr. de Saint-Denis, 1901. In-8°, 70 p., avec pl. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLIX et L.)

610. TROUILLARD (Guy). Affranchissement d'une famille serve par Mathieu de Castelbon (1392). Paris, Impr. nationale, 1900. In-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*.)

611. VALETTE (René). L'Abbaye de Mauléon et ses possessions en Bas-Poitou. Vannes, impr. Lafolye, 1901. In-8°, 15 p., avec grav. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*.)

612. VALOIS (N.). Gerson, curé de Saint-Jean-en-Grève. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1901. In-8°, 11 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVIII.)

613. VAN DEN GHEYN (le P. J.). Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. I : Écriture sainte et liturgie. Bruxelles, Lamertin, 1901. Gr. in-8°, 600 p. 12 fr.

614. VAVASSEUR (l'abbé E.). Un moine du Maine au VIe siècle. Saint Almire, abbé de Gréez-sur-Roc. Mamers, Fleury et Dangin, 1901. In-8°, 88 p., 1 grav. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLVIII et XLIX.)

615. VERCOUTRE (A.-T.). Un problème littéraire résolu. Origine et genèse de la légende du Saint-Graal. Paris, Leroux, 1901. In-8°, 24 p.

616. VISMARA (F.). S. Francesco d'Assisi e la poesia del suo tempo : conferenza tenuta alla scuola tecnico-letteraria femminile (in Milano) il 10 marzo 1901. Milano, U. Allegretti, 1901. In-16, 26 p.

617. Vitæ tres S. patris Francisci sæculo XIII compositæ editæ a p. Leonardo Lemmens. Quaracchi, tip. del collegio di S. Bonaventura, 1901. In-16, 101 p.

618. VOGT (Ernst). Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier in den J. 1328-1334. Ein Beitrag zur Geschichte Kaiser Ludwigs des Bayern. Gotha, F. A. Perthes, 1901. Gr. in-8°, v-112 p. 1 m. 60.

619. Voretzsch (Carl.). Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache. Zum Selbstunterricht f. den Anfänger. Halle, M. Niemeyer, 1901. Gr. in-8°, xiv-258 p. (Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen, I.) 5 m.

620. Was Alfred King of England? a political review. By a Saxon. London, Harrison, 1901. In-8°, 110 p. 2 s. 6.

621. Westberg (Frdr.). Die Fragmente des Toparcha goticus (Anonymus tauricus) aus dem x. Jahrh. S.-Petersburg; Leipzig, Voss, 1901. Gr. in-8°, 126 p., 10 pl. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.*) 3 m. 75.

622. Wiegand (Frdr.). Agobard v. Lyon und die Juderfrage. Leipzig, A. Deichert Nachf., 1901. Gr. in-8°, 32 p. 1 m.

623. Woisin (J.). Ueber die Anfänge des Merovingerreiches. II. Meldorf, M. Hansen, 1901. Gr. in-8°, 57 p. 1 m. 20.

624. Wolff (Carl), Behr (A. von), Hölscher (U.). Die Kunstdenkmäler der Prov. Hannover. II. Reg.-Bez. Hildesheim. 1. und 2. Stadt Goslar. Hannover, Th. Schulze, 1901. Gr. in-8°, xvi-416 p. 12 m.

625. Wroblewski (Leonh.). Ueber die altenglischen Gesetze des Königs Knut. Berlin, Mayer und Müller, 1901. Gr. in-8°, 60 p. 1 m. 50.

626. Zanutto (Luigi). Itinerario del Pontefice Gregorio XII da Roma (26 maggio 1409). Udine, tip. D. del Bianco, 1901. In-8°, 142 p., fig.

627. Zardo (Antonio). Il canto III dell' Inferno di Dante Alighieri, letto nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G. C. Sansoni, 1901. In-8°, 34 p., 1 l. (Lectura Dantis.)

628. Zimmermann (Frz.). Das Archiv der Stadt Hermannstadt und der sächsischen Nation. 2. Aufl. Hermannstadt, Archiv der Stadt, 1901. Gr. in-8°, vi-202 p. 1 m. 80.





# CHRONIQUE ET MÉLANGES.

---

## NÉCROLOGIE. — GEORGES SALLES.

Notre confrère Georges Salles est décédé, le 21 juillet, à Cambo (Basses-Pyrénées), après une longue et douloureuse maladie. Il était né à Auxerre le 21 mars 1870.

Après de bonnes études à l'institution Sainte-Marie de Caen, il était entré à l'École des chartes, d'où il sortit le 31 janvier 1893 avec le diplôme d'archiviste paléographe. Le sujet de sa thèse était : la Guerre et les négociations entre François Ier et Henri VIII, du traité de Crépy au traité d'Ardres (septembre 1544-juin 1546).

De cette œuvre, qui avait nécessité de nombreuses recherches dans les archives d'Angleterre, il n'a été publié qu'un extrait : *Une médiation des protestants d'Allemagne entre la France et l'Angleterre au milieu du XVIe siècle*[1]. Mais dès lors, dans le vaste champ de l'érudition, Salles se trouvait orienté vers le XVIe siècle, et il allait s'attacher particulièrement aux relations de la France avec l'étranger.

Peu de temps après sa sortie de l'École, le 17 juin 1893, il était nommé auxiliaire de l'Académie des sciences morales et politiques pour les Ordonnances des rois de France. Comme tel, il avait à s'occuper du *Catalogue des actes de François Ier*. Sa thèse l'y préparait naturellement. Il y trouva profit pour ses études personnelles. Deux articles sur l'*Institution des consulats*[2] resteront d'un intérêt capital pour notre histoire diplomatique. On y voit comment les consulats municipaux de nos grandes villes du midi, établis dans le Levant au temps des croisades, se transformèrent peu à peu en offices nationaux, et Salles retrace les vicissitudes de la plupart d'entre eux au XVIe siècle.

Cet attrait pour l'étude de nos relations avec l'étranger l'amenait à prendre une part importante au Congrès d'histoire diplomatique réuni à la Haye en 1898 : non content d'y faire des communications, il s'acquitta avec zèle des fonctions de secrétaire de section. La découverte

1. Paris, Plon, 1899, in-8°, 24 p. Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique* (janvier 1899).

2. L'*Institution des consulats*, dans la *Revue d'histoire diplomatique* (1898).

de documents nouveaux sur la captivité de François Ier lui permit de prendre en défaut sur un point important le gros ouvrage de Champollion-Figeac. Salles mit à jour ce fait curieux que le roi de France faillit s'évader d'Espagne : tout était prêt pour la délivrance, des relais échelonnés jusqu'à la frontière, quand une trahison vint tout empêcher[1].

Notre confrère aimait assez que ses travaux, même de pure érudition, eussent un intérêt d'actualité rétrospective, pensant que l'atavisme peut n'être pas un facteur négligeable et que les faits, dans des circonstances semblables, peuvent se reproduire de même façon. Ainsi songeait-il, à un certain moment, à développer, d'après les documents rassemblés pour sa thèse, les projets sinistres qu'un Chamberlain nourrissait contre la France de François Ier; son article est resté manuscrit. Quand j'aurai ajouté que tous ces articles étaient rédigés en un style élégant, qui ne sacrifiait rien néanmoins à la solidité de l'argumentation, j'aurai achevé de parler de l'érudit.

Mais Georges Salles était surtout un charmant camarade, et c'était un caractère. Le sourire aux lèvres, il masquait sous une apparence de gaieté les étreintes de plus en plus fréquentes d'une maladie qui l'obligeait chaque hiver à gagner le midi et chaque été à remonter vers la Normandie. Avec une vigilance de tous les instants, une compagne dévouée le disputait à la mort; c'est à sa femme, fille du savant continuateur de Demolombe, que notre pauvre confrère doit d'avoir pu, avant de s'endormir dans la paix éternelle, laisser des travaux estimés.

Ch. de La Roncière.

— Notre confrère M. Max Prinet a été nommé par l'Académie des sciences morales et politiques auxiliaire de la Commission des Ordonnances des rois de France.

— Notre confrère M. Abel Lefranc a été nommé maître de conférences d'histoire littéraire de la Renaissance à l'École pratique des hautes études.

— Notre confrère M. Ch.-V. Langlois a été chargé de diriger l'Office d'informations et d'études récemment institué au ministère de l'Instruction publique.

— Notre confrère M. Brandin a été nommé professeur de langues romanes à University College à Londres.

— Par décret du 23 juillet 1901, notre confrère M. Charles Grandjean a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par décret du 1er août, notre confrère M. le marquis de Ripert

1. *Un traître au XVIe siècle : Clément Champion*. Paris, 1900, in-8°, 35 p.

de Monclar a été promu au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur.

— Notre confrère M. Maisonobe a été nommé sous-préfet de Mauriac.

— Sur la liste des récompenses décernées par le gouvernement de la République à des personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'août 1901, nous avons remarqué l'article suivant : — Haute-Saône. Médaille de bronze. — M. Pigallet (Maurice), élève de l'École des chartes : Marnay, août 1898-18 juillet 1901 : a sauvé deux jeunes gens qui se noyaient.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné, sur les revenus de la fondation Berger, une récompense de 6,000 francs à notre confrère M. Tuetey pour ses deux ouvrages *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution* et *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution.*

Elle a attribué, sur la fondation François-Joseph Audiffred, une récompense de 1,000 francs à notre confrère M. Germain Martin, pour ses ouvrages : *la Grande industrie en France sous le règne de Louis XIV; les Associations ouvrières au XVIII^e^ siècle; la Grande industrie en France sous le règne de Louis XV; l'Industrie et le commerce du Velay aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.*

---

## CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

### EN 1901[1].

« Messieurs,

« Trente-quatre ouvrages ont été envoyés cette année au concours des Antiquités nationales. La Commission, après s'être partagé ces livres et les avoir soumis à un premier examen, a bien vite reconnu que le concours s'annonçait exceptionnel. Une étude plus attentive des travaux adressés à l'Académie n'a fait que confirmer cette impression.

« Nos auteurs ont abordé l'histoire de la philosophie, l'archéologie, l'histoire proprement dite, l'histoire industrielle, la philologie, la musicologie, la liturgie, la diplomatique, le droit public. Beaucoup l'ont fait avec une incontestable compétence et dans un esprit vraiment scientifique.

« Comment classer des études si diverses et, ensuite, comment récompenser, en l'état de nos ressources ordinaires, celles qui méritent

1. Rapport de M. Viollet, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 12 juillet 1901.

les encouragements de la Compagnie? Le nombre des travaux dignes de nos suffrages dépassait de beaucoup le nombre des distinctions dont nous disposions.

« Pour essayer de nous reconnaître nous-mêmes parmi ces richesses et pour encourager davantage les jeunes talents, tout en rendant hommage aux réputations acquises, nous avons tout d'abord classé à part divers auteurs qui, pour des études antérieures, ont obtenu des médailles à nos concours.

« C'est le cas de M. Blanchard. Son beau cartulaire des sires de Rays, publié d'après un manuscrit qui appartient à notre confrère le duc de la Trémoille, est précédé d'une étude importante sur la maison de Rays, étude riche de bien des résultats nouveaux.

« C'est le cas de M. de Charmasse, qui nous avait adressé la troisième partie du cartulaire de l'église d'Autun, complément important d'un ouvrage considérable, dont les premières parties ont déjà été couronnées. Nous y avons remarqué des textes anciens très précieux, notamment un chapitre d'un polyptyque de l'an 937. L'introduction consacrée à l'état de la propriété en Bourgogne est un morceau très digne de fixer l'attention de tous les hommes d'étude.

« C'est le cas de notre confrère M. Fagniez, qui, depuis plus de trente ans, s'est consacré à l'histoire des classes ouvrières et industrielles, — avec quel succès, vous le savez. — M. Fagniez a voulu mettre à la portée de tous une partie des textes précieux qu'il a accumulés : ses *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France* sont précédés d'une magistrale introduction.

« C'est le cas enfin de M. René Merlet, qui nous avait adressé un travail, où sont condensés les résultats de ses propres recherches et de celles que commença son père, notre regretté correspondant, enlevé, il y a quelques années, à la science. L'ouvrage est intitulé : *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres, listes chronologiques*. Le père et le fils sont lauréats de nos concours : leur œuvre collective, très utile et bien conduite, se rangeait de droit dans cette catégorie.

« Après cet hommage mérité, rendu à quelques vétérans de nos concours, toutes les difficultés n'étaient pas levées pour votre Commission. Tant s'en faut! Elle restait en présence d'œuvres de grand mérite, qui n'obtiendraient pas toutes les distinctions auxquelles elles pouvaient très légitimement prétendre, si la Compagnie ne consentait à doubler très exceptionnellement cette année le nombre de ses médailles : c'est ce qu'elle a fait, les propositions de sa Commission lui ayant paru parfaitement fondées.

« Vous avez donc doublé, Messieurs, le nombre ordinaire des médailles, et votre Commission a pu disposer de deux premières médailles, de deux secondes médailles, de deux troisièmes médailles.

« Ces classements nous laissent toujours très perplexes, la diversité des sujets traités rendant la comparaison extrêmement délicate.

« J'arrive aux décisions prises par votre Commission.

« Elle a attribué deux premières médailles : l'une à M. Morel, pour un ouvrage intitulé : *la Grande chancellerie royale et l'expédition des actes royaux de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIVe siècle,* Paris, 1900[1]; l'autre à MM. Noël et Félix Thiollier, pour un ouvrage intitulé : *l'Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy,* texte par Noël Thiollier, gravure par Félix Thiollier[2].

« L'ouvrage de M. Morel apporte à la diplomatique royale des faits et des constatations nouvelles. Il sera difficile de rien ajouter d'essentiel à ce que cet auteur a écrit sur les attributions des officiers de la chancellerie, sur le régime financier de ladite chancellerie, sur le formalisme minutieux de la rédaction des actes royaux, sur le rôle du Parlement et de la Chambre des comptes dans l'enregistrement et la vérification des documents émanés de l'autorité royale. Cet ouvrage fait faire un pas considérable et à la diplomatique et à l'histoire du droit public et politique.

« M. Noël Thiollier appartient à cette jeune et déjà brillante pléiade d'archéologues qui se sont formés à l'École des chartes en ces dernières années, et dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de distinguer les travaux.

« Son étude sur les monuments romans du Velay a été présentée, en 1896, à l'École des chartes, comme thèse de sortie. Elle fut remarquée à juste titre : c'est un travail très érudit et qui dénote un sens archéologique très fin; c'est en même temps une œuvre de patience, qui a exigé de son auteur des recherches pénibles dans une des parties de la France les moins faciles d'accès. Les conclusions de M. Thiollier sont importantes, en ce qu'elles permettent de déterminer avec une précision impossible jusqu'ici les limites des principales écoles romanes. La monographie de la cathédrale du Puy est particulièrement remarquable : nous ne possédions encore aucun bon travail sur ce monument, un des plus étranges de notre pays[3].

« Deux secondes médailles ont été attribuées : l'une à M. le cha-

1. Nos lecteurs savent que cet ouvrage fut présenté, en 1897, à l'École des chartes, comme thèse de sortie.

2. Il faut ajouter à ce grand ouvrage les travaux ci-après qui ont été également soumis à l'Académie et qui sont dignes de l'œuvre principale : *Objets mobiliers anciens existant dans les églises du canton de Chambon-Feugerolles,* par Noël Thiollier; *l'Église de Cremeaux,* par le même; *Notice archéologique sur l'église de Curgy,* par le même.

3. Toutes les photographies sont de l'auteur dont nous apprécions dans notre rapport l'œuvre scientifique; les gravures ont été exécutées par son père.

noine Ulysse Chevalier, pour deux ouvrages intitulés : *Étude critique sur l'origine du saint suaire de Lirey-Chambéry-Turin,* Paris, 1900; *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy,* Paris, 1900; l'autre au P. Mandonnet, pour son ouvrage intitulé : *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle, études critiques et documents inédits.*

« L'Académie connaît l'œuvre imposante et prodigieusement variée de M. le chanoine Ulysse Chevalier. Elle sera heureuse de donner un nouveau témoignage de sa haute estime à ce savant et de lui dire ainsi combien elle lui est reconnaissante des efforts heureux et continus qu'il ne cesse de faire pour imprégner d'un esprit de loyale et courageuse critique les travaux qui touchent aux choses religieuses. Son essai sur le prétendu saint suaire de Turin est au premier rang de ces fortes études, où l'auteur simplement cherche la vérité. Le sacramentaire et le martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy de Reims sont des textes très précieux du VIIIe et du IXe siècle; le martyrologe est offert pour la première fois au public dans sa forme pure : un bon nombre de leçons erronées introduites par la faute du copiste dans l'édition qu'en avait donnée M. de Rossi disparaissent; quant au sacramentaire, c'est une œuvre de reconstitution, car l'original est perdu, reconstitution effectuée dans la mesure du possible sur les notes de Mabillon et les extraits de Joseph de Voisin.

« Après cette courte analyse des deux ouvrages envoyés au concours par M. le chanoine Chevalier, je dois ajouter qu'ils ne sont eux-mêmes que des fragments de l'une des grandes entreprises, de l'une des grandes œuvres de M. le chanoine Chevalier, la *Bibliothèque liturgique.* Elles forment le t. V, 2e livraison, et le t. VII de cette *Bibliothèque.*

« L'œuvre du P. Mandonnet jette une très vive lumière sur l'histoire de la philosophie scolastique au XIIIe siècle. Le P. Mandonnet discerne à cette époque trois courants philosophiques représentés : le premier par les adversaires d'Aristote; le second par les disciples tempérés d'Aristote, ceux qui ne lui sacrifièrent jamais la foi et la doctrine; le troisième par les disciples intransigeants d'Aristote, dont le guide et l'inspirateur est Averroès. Les disciples tempérés d'Aristote ont pour chefs et pour maîtres Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin; les Averroïstes Boèce de Danemark et Siger de Brabant, dont le P. Mandonnet étudie les œuvres et la vie mal connue avec une perspicacité presque toujours heureuse, une fermeté vraiment magistrale.

« Deux troisièmes médailles ont été attribuées : l'une à M. l'abbé Angot, pour son ouvrage intitulé : *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne,* t. I. Laval, 1900.

« L'autre à M. le conseiller Boudet, pour quatre ouvrages intitulés : *Documents historiques inédits du XIVe siècle, Thomas de la Marche, bâtard de France, et ses aventures; la Jacquerie des Tuchins; Registres consulaires de Saint-Flour; Eustache de Beaumarchais.*



« M. l'abbé Angot a pris pour modèle le beau dictionnaire de Maine-et-Loire, de notre regretté confrère Célestin Port, et son œuvre est digne du modèle. Ce premier volume ne dépasse pas la lettre C; mais, si l'ouvrage est encore inachevé, il s'annonce si solide, si exact, si abondant en même temps que si sobre et si neuf que nous n'avons point hésité à lui attribuer dès à présent une récompense qui encouragera l'auteur dans ce long labeur.

« M. le conseiller Boudet nous a présenté un ensemble vraiment considérable de travaux historiques sur les XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, travaux dont l'Auvergne est le lieu commun. Ces travaux sont : 1° une étude du premier ordre sur Eustache de Beaumarchais, qui, au double titre d'homme de guerre et d'administrateur, tint une grande place dans la France d'outre-Loire au temps d'Alfonse de Poitiers et de Philippe le Hardi; 2° un livre très neuf sur un personnage énigmatique, Thomas de la Marche (1318-1361), surnommé le Bâtard de France, qui fut guerrier, diplomate, administrateur, se battit contre les Siciliens, contre les Anglais; 3° un mémoire important consacré à cette Jacquerie méridionale des Tuchins, qui, déjà, a souvent attiré l'attention des érudits et sur laquelle M. Boudet nous apporte, à son tour, des faits et des observations nouvelles; 4° la publication avec amples commentaires des plus anciens registres consulaires de la ville de Saint-Flour : c'est l'administration et la comptabilité au jour le jour d'une ville auvergnate au XIV[e] siècle.

« La première mention a été attribuée à MM. Déchelette et Brassart, auteurs d'un ouvrage intitulé : *les Peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez*. Les difficultés que présente l'étude des peintures murales et des débris de peintures murales que le vandalisme a épargnés expliquent sans doute le petit nombre de travaux consacrés à cette branche si importante de notre archéologie nationale. La Société de la Diana a donc eu une idée très louable en formant le projet de réunir dans un travail d'ensemble tout ce qui reste de peintures murales dans la région dont elle s'occupe. Elle a confié l'exécution de ce projet à MM. Déchelette et Brassard et n'a rien négligé pour donner de toutes ces peintures d'excellentes reproductions; les plus anciennes remontent au XII[e] siècle, les plus récentes sont du commencement du XVII[e] siècle. Le texte qui accompagne ce remarquable recueil de planches, dont l'exécution présentait des difficultés exceptionnelles, mérite lui-même les plus grands éloges. Les notices sont exactes et précises, sans amplifications inutiles. L'introduction, due tout entière à la plume de M. Déchelette, est en tous points digne de l'ouvrage dont elle résume les données principales.

« L'étude que M. l'abbé Misset et M. Aubry ont consacrée à la musicologie et aux proses d'Adam de Saint-Victor obtient la seconde mention. C'est un ouvrage très remarquable. Depuis de longues années,

M. l'abbé Misset s'est occupé d'Adam de Saint-Victor; l'étude qu'il soumet à l'Académie avait déjà été en très grande partie publiée; cette circonstance rendait pour nous plus difficile l'attribution d'une médaille. Son édition des proses d'Adam peut passer pour définitive. M. Aubry a complété le travail de M. l'abbé Misset par l'édition et l'étude vraiment très neuves de l'œuvre musicale d'Adam de Saint-Victor. La publication de MM. Misset et Aubry ne pourra être négligée dans aucune investigation nouvelle sur la poésie rythmique et sur la musique du moyen âge.

« La troisième mention est attribuée à M. Joseph Petit, pour son ouvrage intitulé : *Charles de Valois*. Paris, 1900. Fils de roi, frère de roi, père de roi, candidat à la royauté [d'Aragon], jamais roi, candidat perpétuel à l'empire d'Orient, candidat momentané à l'empire d'Occident, jamais empereur, tel fut Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, frère de Philippe le Bel, père de Philippe VI, époux de Catherine de Courtenai, impératrice titulaire de Constantinople, et son légataire. Ce prince a été mêlé à toutes les affaires politiques de son temps, à toutes les négociations, à toutes les guerres, à tous les projets de guerre, à tous les projets de croisade. L'histoire de ce personnage, qui quitta la vie désabusé et las de la vie, car elle avait été pour lui un long espoir, toujours déçu, était difficile à écrire. M. Petit a entrepris cette tâche, un peu ingrate, avec beaucoup de zèle et de conscience, et semble avoir presque entièrement épuisé les moyens d'information, ce qui suppose pour un pareil sujet d'étude un effort considérable.

« La quatrième mention a été attribuée à M. Jules Viard, qui nous avait déjà envoyé l'année dernière un volume très remarqué sur les Journaux du Trésor, sous le règne de Philippe VI, ouvrage précédé d'une introduction qui apporte à notre histoire financière des observations et des constatations solides. Cette année, l'ouvrage que nous présente M. Viard est intitulé : *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois, extraits des registres de la chancellerie de France*, 2 vol. in-8°. Ce recueil a été constitué à l'aide des registres du Trésor des chartes, dont M. Viard a tiré les actes de toute nature se rapportant, par un côté quelconque, à la capitale de la France. Les lettres accordées par le roi aux hôpitaux, aux collèges, aux communautés religieuses, aux églises ou aux chapelles forment un peu plus des deux cinquièmes du recueil. A côté de ces pièces, qui intéressent à la fois l'histoire religieuse et la topographie parisienne, on trouve les anoblissements de bourgeois de Paris et les lettres de bourgeoisie parisienne concédées presque exclusivement à des Lombards, les transactions intervenues entre la royauté et divers bourgeois, enfin un certain nombre de lettres de rémission, documents dont l'intérêt, au point de vue de l'histoire des mœurs, n'est plus à démontrer. Le texte de ces pièces est établi avec soin. L'éditeur a joint à son

recueil une introduction qui en fait suffisamment ressortir l'intérêt, et un index fort complet des noms propres.

« M. le Dr Lapierre obtient la cinquième mention pour un ouvrage intitulé : *la Guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Réthelois*. Tous les actes de brigandage ou de petite guerre commis dans cette région par les aventuriers et les mercenaires qui désolèrent la France après la bataille de Poitiers ont été recueillis dans les chroniques et les archives par le Dr Lapierre, qui a tracé ainsi un triste et douloureux tableau, histoire vraie, mais nécessairement fragmentaire, d'une région de la France pendant la plus cruelle période de notre histoire.

« La sixième mention a été attribuée à M. Eckel pour un volume intitulé : *Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne, Charles le Simple*. Cet ouvrage fait partie de la série des Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne, entreprise, sous l'impulsion de notre regretté confrère Arthur Giry, par un certain nombre des élèves qu'avait formés, à l'École des hautes études, ce maître éminent. Plusieurs ouvrages de cette collection ont été précédemment couronnés par l'Académie. Votre Commission est heureuse d'accorder aujourd'hui une mention à M. Eckel, dont l'ouvrage se recommande par de sérieuses qualités.

« Je terminerais ici ce rapport déjà long si je ne voulais dire, une fois encore, que la force exceptionnelle de ce concours nous a empêchés d'attribuer des médailles ou des mentions à tous les ouvrages qui se sont, par de réels mérites, signalés à notre attention. Je citerai :

« L'ouvrage de M. Dauzat : *Études linguistiques sur la Basse-Auvergne,* bon livre sur le langage populaire de cette province; l'auteur est en possession de la vraie méthode.

« Une notice très curieuse et neuve de M. Pawlowski : *les Plus anciens hydrographes français* (xve-xvie siècles).

« Une étude attrayante, bien vivante et largement compréhensive, consacrée à la brasserie française depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. Weber. Cette étude est intitulée : *Essai historique sur la brasserie française*.

« Tel est, Messieurs, le résultat du travail très intéressant, très attrayant, mais vraiment très difficile, auquel s'est livrée votre Commission pour remplir, du mieux qu'elle a pu, la mission délicate que vous lui aviez confiée. »

---

## RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES REVUES FRANÇAISES.

Sous ce titre, M. D. Jordell, bien connu des hommes d'étude par les continuations qu'il a données au *Catalogue de la librairie française* de

Lorenz, a entrepris il y a trois ans de leur mettre entre les mains un nouvel instrument de travail par la publication annuelle d'un double répertoire alphabétique par matières et par noms d'auteurs « des articles de fonds et des mémoires originaux » insérés dans un certain nombre de revues françaises. L'utilité d'un tel répertoire, dont il existe des analogues à l'étranger, n'est point contestable. L'accueil fait à la publication de M. Jordell lui permet de lui donner de larges développements. La troisième année, que nous avons sous les yeux[1], ne s'applique pas à moins de 346 revues parues en 1899. Notre confrère M. Henri Stein, qui avait encouragé les débuts de la publication et qui en avait présenté dans une préface la première année au public, lui continue son concours par le dépouillement de quelques périodiques. Tout n'est point parfait dans ce recueil. L'on conçoit fort bien que l'auteur s'efforce de ne pas multiplier indéfiniment les rubriques, de classer sous un même titre le plus grand nombre possible d'articles et d'éviter les rappels trop fréquents. Ce sont des principes aisément justifiables, mais à condition qu'on ne les applique pas et qu'on ne les viole pas tour à tour de la manière la plus arbitraire.

Qui ira chercher à *Thomas à Kempis* des articles sur l'*Imitation* qui ne se trouvent point rubriqués ailleurs? Nous avons relevé à Toulouse un article sur le *Cinquième Congrès du tiers ordre franciscain à Toulouse*, qui ne se trouve mentionné ni à *Congrès*, ni à *franciscain*, ni à *ordre*, ni à *tiers ordre*. C'est vraiment trop peu. Ce qui étonne davantage encore c'est de trouver à *prieurés* un article sur le prieuré de Guémansais, tandis qu'un autre sur le prieuré de Monsempron est relevé à *abbayes*, et de voir celui-ci rappelé sous la rubrique *Monsempron*, tandis que l'autre ne figure pas sous la rubrique *Guémansais*. On pourrait multiplier ces exemples. Mais ce sont là de petites taches qui peuvent aisément disparaître et qui n'empêcheront point le travail de M. Jordell d'être méritoire et utile.

---

## LES MANUSCRITS LIBRI ET BARROIS.

On lit dans *le Temps*, n° du 26 septembre 1901 :

« Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale vient de se rendre acquéreur de tout un lot de documents des plus précieux pour l'histoire de la poésie française au moyen âge.

« On sait que le célèbre archiviste-bibliophile Barrois avait réuni

1. Paris, Per Lamm, 1901, in-8°, xii-359 p.

plus de 700 manuscrits, dont la plupart offraient une très grande importance à ce point de vue. Ces manuscrits, dont quelques-uns lui étaient venus par Libri, qui en avait dépouillé notre fonds national, avaient été achetés à sa mort par lord Ashburnham.

« Lord Ashburnham, à la suite des démarches faites par MM. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, et Meyer, directeur de l'École des chartes, s'était très généreusement dessaisi en notre faveur des manuscrits d'origine impure qu'il avait pourtant lui-même acquis loyalement.

« Restaient les autres manuscrits de la collection Barrois. Ce sont ces derniers que, lord Ashburnham étant mort à son tour, on vient de mettre en vente à Londres et qui ont été acquis en partie par notre cabinet des manuscrits.

« Dans cette acquisition se trouvent environ soixante volumes de manuscrits littéraires latins et français très importants, et notamment le manuscrit original de *Petit Jehan de Saintré* du xv$^{e}$ siècle. »

L'acte de grande générosité dont *le Temps* lui fait honneur a consisté à exiger une rançon de 600,000 francs pour rendre à la France 166 manuscrits qu'il détenait, sachant parfaitement que ces manuscrits avaient été volés dans nos bibliothèques. Ce lot de 166 manuscrits faisait partie d'un ensemble de 2,625 articles que le père de lord Ashburnham, actuellement vivant, avait acheté 350,000 francs, savoir 1,923 manuscrits vendus 200,000 francs par Libri en 1847, et 702 manuscrits vendus 150,000 francs par Barrois en 1849.

De ce qui avait été acheté 350,000 francs, lord Ashburnham a réussi à tirer plus de deux millions. En effet, outre la rançon de 600,000 francs qu'il nous a imposée pour laisser rentrer en France 166 manuscrits volés dans nos bibliothèques et incorporés dans les collections de Libri et de Barrois, il a obtenu du gouvernement italien 575,000 francs pour la cession du reste du fonds Libri, et il vient de livrer aux enchères le reste du fonds Barrois dans une vente qui a rapporté environ 830,000 francs.

600,000 + 575,000 + 830,000 = 2,005,000 francs.

Lord Ashburnham a ainsi réalisé un gain de 1,655,000 francs. C'est là à coup sûr une heureuse spéculation ; mais il est difficile d'y voir un acte de générosité.

Il serait trop long de rectifier toutes les erreurs accumulées dans les lignes qu'on vient de lire. Mais il ne faut pas laisser s'accréditer des légendes sur la générosité du comte d'Ashburnham.

---

## UNE BIBLE DE HENRI IV A GENÈVE.

M. W. J. Van Eys, dans un livre récemment publié sous le titre de *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments en langue française des XVe et XVIe siècles*, a signalé une Bible imprimée à Genève en 1588; il l'a décrite d'après un exemplaire conservé à la bibliothèque de Genève. Les détails qu'il a donnés sur cet exemplaire ont piqué, mais sans la satisfaire, la curiosité de plus d'un bibliophile. Notre confrère M. H. Aubert veut bien nous transmettre la copie de documents qui font connaître comment ce beau livre, relié pour être offert à Henri IV, n'a point été accepté par le roi, récemment converti au catholicisme, et comment, après différentes vicissitudes, il a été recueilli en 1742 à la bibliothèque de Genève.

La Bible dont il s'agit est un bel in-folio, revêtu d'une riche reliure aux armes de France et de Navarre, qui montre ce qu'on pouvait faire de meilleur en ce genre à Genève à la fin du XVIe siècle. On lit sur la feuille de garde du commentaire une note ainsi conçue :

« Cette belle Bible ayant été imprimée en papier de Florance, reiglée, lavée et couverte, ainsi qu'elle se veoid, aux frais de Monsr Rotan, ministre de la parole de Dieu, natif de Couere aux Grisons, et qui a fort heureusement travaillé à la revision et correction d'icelle, estant lors aux gages de l'eglise de Geneve; il m'auroit icelle envoyée à Paris, avec deux autres de mesme volume et pris, pour fere presenter cette cy au Roy, la seconde à Madame sa sœur et la tierce à Monseigneur de Sancy[1]. Mais le Roy, ja diverti à l'Eglise romaine, n'ayant voulu la sienne, ledict sr Rotan me l'a donnée, estimant m'avoir quelque obligation et devoir d'amityé. Les autres deux ayant esté delivrées à qui elles estoient vouées. Et est depuis ledict sr Rotan décédé à Castres, à la grande perte de l'Eglise de Dieu, en laquelle il faisoit très grand fruit par sa très grande et pure doctrine. — MARESCHAL. »

Une note datée de 1740, fixée sur le premier des plats de la reliure, indique par quelles mains le livre passa pendant le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe siècle; elle est attachée au-dessous du nom d'un des précédents possesseurs : « Hic liber attinet ad me Stephanum Gras. » En voici la teneur :

« On sait par une tradition de famille que cette Bible fut donnée en présent par le maréchal de Turenne à Spble Noé Delagelé, qui avoit l'honneur d'être un de ses chapelains. Ce Noé Delagelé fut ensuite ministre en Auvergne; il eut deux filles, dont l'une fut mariée à un Monsieur Gras, qui étoit son neveu et qui étoit frère d'un médecin

1. Nicolas de Harlay de Sancy.

qui a eu quelque réputation; les enfans issus de ce mariage sont restés en France; l'autre fille de Monsieur Delagelé fut mariée à un nommé Daniel Hamar; les enfans de celle-ci sont sortis de France dans le tems du refuge. Anne Hamar, femme de Daniel Lhuilier et petite-fille du susdit Delagelé, s'étant toujours ressouvenue de cette Bible, qu'elle avoit vue dans la famille, écrivit, il y a environ vingt-quatre ans, à un de ses parens de France, nommé Étienne Gras, qui la possédoit alors. Elle le pria de la lui envoyer, en lui offrant ce qu'il souhaiteroit pour retour de cet envoi. Ses offres exécutées suivant les désirs de ce parent ont procuré la cession entière et l'envoi qu'il a fait de cette Bible en faveur de la susdite Anne Lhuilier, née Hamar, laquelle en a ensuite fait présent à son fils Abraham-Philippe Lhuilier. 1740. »

Cette note doit avoir été écrite par Anne Lhuilier ou par Abraham Philippe, son fils, qui deux ans plus tard offrit la Bible à la bibliothèque de Genève, comme l'atteste la mention suivante extraite d'un registre de cette bibliothèque :

« Du 9 janv. 1742. — Mons[r] Abraham-Philippe Lhuilier, pasteur, a fait présent d'une belle Bible imprimée en 1588, et destinée au roi Henri IV, avec ses armes sur la reliure, mais qui ne lui fut pas présentée à cause de son changement de religion, qui se fit dans ce tems-là. »

On peut voir aussi ce qu'a dit de cette Bible notre confrère M. Th. Dufour dans le *Catalogue de l'art ancien à l'Exposition nationale suisse* (Genève, 1896), p. 96.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE DE MEAUX EN L'AN VIII.

Sous le titre de *Un conservateur du musée de Meaux il y a cent ans*[1], M. A. Le Blondel vient de publier une élégante et instructive brochure dans laquelle il a inséré les judicieuses réflexions qu'Arnoul Carangeot, conservateur du musée de Meaux, communiqua, le 20 messidor an VIII, à la Société de Meaux, sur l'organisation des musées. C'est un document utile à consulter pour l'histoire des musées et des bibliothèques qu'on essaye d'établir dans les départements à la fin du XVIII[e] siècle.

Ce qu'Arnoul Carangeot dit de la bibliothèque de Meaux, dont l'administration lui avait été confiée, mérite d'être recueilli. Nous l'empruntons à la publication de M. Le Blondel.

« La bibliothèque, composée de plus de 36,000 volumes, est formée

1. Meaux, A. Le Blondel, 1901, petit in-8° de 24 p.

par la collection de dix-huit bibliothèques particulières, toutes distinctes et séparées les unes des autres, rangées chacune par ordre de numéros, qui ont été collés au hasard sur le premier volume seulement de chaque ouvrage et disposés suivant leurs dimensions, d'in-fol., d'in-4°, etc.

« Ce serait sans doute trop exiger du bibliothécaire que de lui demander « la connaissance parfaite des livres, des éditions, celle des langues anciennes et de tout ce qui a rapport à l'histoire des lettres, au commerce de la librairie et à l'art typographique; » mais aussi, l'état où est celle du musée, a besoin d'un homme qui ne soit pas simplement *préposé à la garde, au soin, au bon ordre et à l'accroissement des livres d'une bibliothèque*[1]. Il doit être assez instruit pour élaguer d'abord tous les doubles, en préférant, comme de raison, les bonnes éditions, et pour faire ensuite le triage juste et sage des ouvrages nécessaires, utiles, bons à conserver d'avec ceux que la philosophie, mais une philosophie tolérante et éclairée, pourra lui faire regarder comme devant être mis au pilon.

« Si le sage, en entrant dans une grande bibliothèque, peut dire *Quam multis non indigeo!* que de choses dont je n'ai que faire! si réellement on peut, à la rigueur, mettre pour inscription sur la porte de ces énormes collections *Petites maisons de l'esprit humain*, il est tant de folies qui plaisent, et tant de gens y mettent leur bonheur, qu'il serait bien injuste, dans une bibliothèque destinée au public, de n'y point conserver quelques moyens de satisfaire les goûts divers de ceux qui contribuent à son entretien.

« Je ne suis pas de l'avis d'un bibliographe, d'un savant, qui disait qu'aucun livre n'est inutile parce que, dans des recherches qu'il avait faites à la Bibliothèque nationale, il avait trouvé dans de vieux bouquins, qui n'avaient point été ouverts depuis plus de cent ans, des choses précieuses qui lui avaient été infiniment utiles; mais quand on voudrait supposer qu'une grande portion de celle-ci est « grosse de théologie, capable uniquement d'enfanter des erreurs[2], » je vous ferais observer qu'une *collection des conciles*, entre autres, existe à la bibliothèque de l'Institut, et des *missels* antiques et autres ouvrages du même genre à la Bibliothèque nationale.

« Le premier devoir du bibliothécaire sera donc de faire le dépouillement général des dix-huit bibliothèques et ensuite le triage dont je viens de parler qui sous tous les rapports est plus important qu'on ne pense. Le classement, l'arrangement du surplus, servira ensuite de base à un double catalogue, l'un de la bibliothèque, l'autre des livres réputés inutiles, et, pour éviter tout reproche à des mains qu'on pour-

1. Dict. Encycl. Verbo Bibliot.
2. Mulot, *Mémoires sur l'état actuel de nos bibliothèques.*

rait regarder comme peu exercées à cette opération délicate, l'un et l'autre seraient soumis à deux ou trois connaisseurs en bibliographie.

« Une grande propreté, une exactitude portée jusqu'au scrupule, surtout pour les livres donnés en lecture, seront ensuite les premières qualités du conservateur. Moins d'ouvrages seraient perdus ou dépareillés dans les bibliothèques si cette dernière qualité n'était souvent méconnue par ceux qui en ont la direction. »

---

## LE MANUSCRIT D'OROSE

### DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

M. Albert Bäckström a publié dans le dernier numéro des *Neue Heidelberge Jahrbücher* (1900, t. X, p. 242-245) le résumé, en allemand, d'un article plus étendu rédigé en russe et inséré par lui dans le journal du ministère de l'Instruction publique (août-novembre 1900, p. 63-100) sur le manuscrit d'Orose, F. v. I, n° 9, de la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg. C'est un des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés si malheureusement dispersés à la fin du XVIII$^{e}$ siècle et recueillis par Pierre Dubrowsky. Quelques gloses en haut allemand et l'inscription ancienne : « Liber sancti Petri Corbeie » ont fait conjecturer à tort à l'auteur de l'article ci-dessus que ce manuscrit d'Orose avait appartenu jadis à l'abbaye de Corvey, en Westphalie. Il provient en réalité de l'abbaye de Corbie, en Picardie, et on le trouve mentionné dans le second et le troisième des anciens catalogues de cette abbaye, publiés par M. L. Delisle dans le *Cabinet des manuscrits* (II, 431 et 437), sous les n$^{os}$ 228 et 175. C'est un des volumes dont la perte avait été constatée à la fin du XVIII$^{e}$ siècle par dom Poirier, qui en a relevé le titre sous le n° 432 dans son catalogue des manuscrits latins de Saint-Germain-des-Prés.

---

# ÉTUDE

SUR LES

# LETTRES DE LOUP DE FERRIÈRES

Du 10 novembre 1894 au 13 mai 1897, M. Giry consacra l'une de ses conférences de l'École des Hautes Études à l'examen des lettres de Loup de Ferrières. Deux brèves notices sur la date de l'abbatiat de Loup et sur un passage de la lettre 125[1] sont tout ce qui a paru de cette longue enquête sur l'une des sources les plus abondantes et les plus vives de l'histoire carolingienne. Mais, dans le volumineux dossier qui contenait à l'état de notes les résultats obtenus, il y avait la matière d'un travail d'ensemble sur la correspondance de l'abbé Loup, presque les matériaux d'une édition. Cependant, M. Giry ne préparait pas une nouvelle publication de cette correspondance, parce qu'il savait que les *Monumenta Germaniæ historica* s'apprêtaient à imprimer avec tout le soin désirable l'œuvre épistolaire de l'abbé de Ferrières. Son but était de préciser, dans la mesure où cela était possible, la date de chaque lettre, pour permettre aux historiens et aux archéologues d'utiliser plus exactement les renseignements qu'on en peut tirer.

Tant de labeur ne pouvait pas avoir été fait en pure perte. Plus d'un le pensa et eut le secret désir, sans doute, de suppléer, dans la partie la moins ingrate de la tâche, le maître qui n'a laissé parmi nous que des regrets. J'avais sur mes condisciples l'avantage d'avoir suivi pendant quatre ans, sans interruption, les conférences de M. Giry et d'avoir eu, au sujet de Loup de Ferrières, des entretiens particuliers avec le professeur qui m'hono-

1. A. Giry, *Études carolingiennes*, II et III, dans *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, p. 113 et 118.

rait de son amitié; et, s'il était des auditeurs mieux préparés que moi pour assumer la responsabilité de publier cette étude, je puis dire que nul n'eût apporté dans l'accomplissement de ce devoir un plus grand souci de bien servir la mémoire du savant et de l'ami trop tôt disparu.

Je n'ai pas cru qu'il suffisait de rédiger le présent travail sur les notes laissées par M. Giry et jugées par lui-même imparfaites; j'ai repris l'examen de la correspondance de Loup de Ferrières lettre par lettre, et si, le plus souvent, je n'ai eu qu'à coordonner les renseignements consignés dans les papiers de M. Giry, j'ai dû quelquefois interpréter ce qui n'était qu'indiqué, compléter ce qui était inachevé, corriger même des résultats que M. Giry ne considérait pas lui-même comme définitivement acquis. En ce faisant, j'espère n'avoir jamais trahi la pensée ou la méthode de mon maître. J'aurai soin d'ailleurs de prévenir le lecteur lorsque je présenterai des remarques ou des conclusions qui m'appartiennent et que cela ne sera pas évident, pour qu'on n'attribue pas à M. Giry ce dont je suis seul responsable[1].

J'ai suivi dans cet examen des lettres l'ordre que présente le manuscrit; il y avait peut-être un plan plus artistique; il n'en était pas de plus logique. Et je souhaite que tous ceux qui liront cette étude un peu aride en tirent quelque profit, que les anciens auditeurs de M. Giry y retrouvent comme un écho des conférences auxquelles tous ceux qui y assistèrent ont payé un juste tribut d'admiration[2].

La biographie et les œuvres de Loup de Ferrières ont fait l'objet de nombreux travaux[3], pour la plupart insuffisants, parce

1. Dans l'étude qui va suivre, j'indiquerai toujours les lettres d'après la place qu'elles occupent dans le manuscrit et dans les éditions anciennes. Je mettrai entre parenthèses, pour faciliter les recherches, les numéros d'ordre que le dernier éditeur, M. Desdevises du Dezert, leur a assignés.

2. F. Lot, *Arthur Giry* (1848-1899) (extrait de l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études*, section des sciences historiques et philologiques), p. 17, 22 et suiv.

3. Outre les éditions dont il sera question plus loin, les articles des dictionnaires et des biographies et les chapitres des histoires générales de la littérature médiévale et ecclésiastique (Dupin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. — Dom Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*. — *Histoire littéraire de la France*. — Ampère, *Histoire littéraire*

que les lettres, qui sont la source principale et presque unique pour écrire la vie de Loup, n'ont été jusqu'alors soumises qu'à un examen trop rapide et superficiel.

Loup de Ferrières, quelquefois appelé Servat Loup[1] ou Loup

*de la France avant le XII^e siècle.* — Ebert, *Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident.* — Wattenbach, *Deutschland Geschichtquellen*), il convient de citer les dissertations et monographies suivantes : G. Philipps, *Gelehrte Anzeigen* (*Kais. bayr. Akad. der Wissenschaft,* 1847, n^os 147 et 148); réimprimé dans les *Verm. Schriften*, I (Vienne, 1856, in-8°), p. 196-207, 474-478, du même auteur. — Nicolas, *Étude sur les lettres de Servat Loup* (Paris, 1861, in-8°, 151 p. Thèse). — Man. de la Rochèterie, *Un abbé au IX^e siècle. Étude sur Loup de Ferrières* (*Mém. de l'Académie Sainte-Croix d'Orléans*, I, p. 369-466); réimprimé sous le titre de : *Études chrétiennes de littérature, de philosophie et d'histoire* (Paris, 1865, in-8°). — Fr. Sprotte, *Biographie des Abtes Servatus Lupus von Ferrières nach den Quellen des neunten Jahrhunderts* (Ratisbonne, 1880, in-8°). — M. Manitius, *Lupus von Ferrières, ein Humanist des 9. Jahrdts.* (*Rheinisches Museum für Philologie*, XLVII, 1893, p. 313-320). — E. Marckwald, *Beiträge zu Servatus Lupus, Abt von Ferrières.* Inaug.-Diss., 1885 (Strasbourg, 1894, in-8°, 98 p.).

1. M. Achille Le Vavasseur, dans son compte-rendu de l'édition des *Lettres de Servat Loup*, par Desdevises du Dezert (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. L, 1889, p. 97 et suiv.), s'est élevé, sans la rejeter absolument, contre l'identification de Loup de Ferrières et de Servat Loup proposée par Sirmond et généralement acceptée. M. Giry avait primitivement adopté l'opinion de M. Le Vavasseur; mais une note dont je me sers ci-dessous me fait croire qu'il avait changé d'avis. Quant à moi, il me paraît difficile de rejeter l'hypothèse de Sirmond. Celui-ci publia en 1650, d'après un manuscrit de Saint-Amand du XI^e siècle aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Valenciennes (sous la cote 283 F 2.24), un traité précédé d'une lettre dédicatoire à Charles le Chauve, le *Servati Lupi presbyteri De tribus quæstionibus liber* (cf. J. Sirmond, *Opera varia,* t. II (1696), p. 1227 et 1228). On retrouve l'incipit de ce traité et un fragment de la lettre dédicatoire dans un manuscrit du X^e siècle de la Bibliothèque Nationale (ms. lat. 12292, fol. 82-83 v°) : *Incipit libellus Lupi Servati de prædestinatione ad Carolum regem.* Repousser l'identification de Loup de Ferrières et de Servat Loup, c'est refuser à l'abbé de Ferrières le *De tribus quæstionibus liber*, qui ne nous est parvenu que sous le nom de Servat Loup, et personne n'y a songé (cf. E. Marckwald, *op. cit.*, p. 45); c'est aussi lui refuser l'épître dédicatoire, c'est-à-dire la lettre 128 (LXXXVIII), dont le style est bien celui de Loup de Ferrières et dont l'adresse rappelle celle d'une autre lettre adressée bien certainement par l'abbé de Ferrières au roi (lettre 96, LXXXVII) : *Domno glorioso regi Karolo sincere fidelis Lupus* (l. 128). — *Glorioso domino præcellentissimo regi Karolo integre fidelis Lupus* (l. 96). Que Loup ne se soit pas appelé Servat Loup, c'est vraisemblable, et cela explique naturellement que Loup ne se soit jamais désigné ainsi dans ses lettres. Mais, de très bonne heure, on lui a appliqué ce surnom de Servatus pour une raison qui nous échappe. Dupin a cherché cette raison

Servat, naquit dans les premières années du IX[e] siècle[1] et probablement dans la province de Sens[2]. Il appartenait à une famille qui fournit au haut clergé du IX[e] siècle quelques-uns de ses membres[3]. Il fut élevé dans l'abbaye de Ferrières. Cette vieille abbaye[4] était alors florissante; elle avait activement participé à

dans la guérison miraculeuse de Loup rapportée par Hildegaire, évêque de Meaux, dans sa vie de saint Faron (*Nouv. bibl.*, t. V, p. 175). Mabillon (*Annales Benedicti*, lib. XXXI, n° 51) et les auteurs de l'*Histoire littéraire* (t. V, p. 255, n. 1) ont accepté l'argument de Dupin. M. Giry propose une autre explication. Dans la lettre 92 (XXXV), Loup déclare qu'il est revenu de l'expédition d'Aquitaine de 844 *Dei servatus clementia*. Il se peut, en effet, que cette incise soit la source du surnom appliqué à Loup de Ferrières au X[e] siècle ou peut-être même de son vivant, car l'on semble avoir aimé ces appellations pseudonymiques au IX[e] siècle.

1. Baluze place la naissance de Loup dans les premières années du règne de Louis le Débonnaire. M. Desdevises du Dezert la met vers 814 (*Lettres de Servat Loup*, Introd., p. X). L'*Histoire littéraire* (V, p. 255-256), Sprotte (*op. cit.*, p. 15) et Le Vavasseur (*loc. cit.*) la reportent vers 805. Les raisons invoquées par ces derniers ne permettent pas de préciser et justifient la formule un peu vague dont M. Giry s'était servi et que je reproduis ci-dessus.

2. M. Marckwald (*op. cit.*, p. 58) écrit : « Servatus Lupus n'est pas, comme on l'a dit jusqu'à présent, Franc de l'ouest, de famille et d'origine. Son père est Bavarois, sa mère est Franque de l'ouest, du Gâtinais. Il est né en Gâtinais... Ce sont les parents de l'évêque d'Auxerre, Héribold, frère aîné de Loup. Le père s'appelle Antelmus, la mère Frotilde. » Il s'appuie sur ce passage d'Heiric d'Auxerre qui fut un élève de Loup : *Heribaldus episcopus, ex patre Antelmo Baiario matre Frotilde Vastiensi, sedit annos XXXIII*. Mais Loup était-il le frère de l'évêque d'Auxerre? Il se peut cependant que Loup ait eu des attaches germaniques. Dans la lettre 6 (XII), adressée à Régimbert, Loup dit à son correspondant, en parlant de Bodo, « noster gentilis; » ce Bodon est peut-être bien, comme le supposent Baluze et Desdevises (p. 75, n. 3), contrairement à l'opinion de Ernst Dümmler (*Geschichte des ostfränkischen Reichs*, I, p. 280, n. 24), celui dont les Annales de Saint-Bertin parlent et disent qu'il était *Alamannica gente progenitus* (*Ann. Bertiniani*, a. 839, éd. Waitz, p. 17). On notera toutefois que Loup était de langue romane, qu'il eut peu de goût pour la langue allemande (lettre 21) bien qu'il la jugeât utile (lettre 91).

3. Il était proche parent, peut-être frère, d'Héribold, évêque d'Auxerre (lettre 37), et d'Abbon, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, qui succéda à Héribold (lettre 95); il était parent d'Orsmar, métropolitain de Tours (lettre 16); de Wénilon, archevêque de Sens (lettre 78); de Marcward, abbé de Prüm (lettre 91); cousin d'Odacre, abbé de Cormeri (lettre 86), etc. Cf. Desdevises du Dezert, Introd., p. I.

4. L'abbaye de Ferrières fut fondée vers 630. Cf. dom Morin, *La Naissance miraculeuse de la chapelle de Bethléem en France fondée en l'abbaye royalle de S. Pierre et S. Paul de Ferrières, en Gastinoys, au diocèse de Sens* (Paris, 1610, in-18). — H. Stein, *Lettre d'un bénédictin sur l'abbaye de Ferrières, en*

la renaissance littéraire du règne de Charlemagne, et, à l'époque de Loup, elle compta au nombre de ses moines : Aldric, qui fut abbé de Ferrières, puis archevêque de Sens; Marcward, qui devint abbé de Prüm; Eigil, qui suivit Marcward à Prüm, lui succéda dans l'abbatiat, passa ensuite dans l'abbaye de Flavigny dont il fut abbé et devint enfin archevêque de Sens; Adon, qui monta sur le siège métropolitain de Vienne, et probablement Louis, le chancelier de Charles le Chauve et l'abbé de Saint-Denis. C'était là un milieu favorable au développement intellectuel du jeune Loup, qui, encouragé par l'abbé Aldric, se donna tout entier à l'étude. Il est à présumer que Loup était diacre[1] lorsqu'Aldric, devenu archevêque de Sens, l'envoya auprès de Raban Maur pour apprendre l'allemand[2], se parfaire dans la théologie[3] et achever ses études littéraires. Loup profita de l'enseignement de ses maîtres : il se fit « une âme d'humaniste. »

Pendant son séjour dans les pays transrhénans, il se créa de nombreuses et utiles relations; il se lia surtout avec Raban Maur, qui composa sur sa demande un recueil d'extraits des Épîtres de saint Paul[4], et avec Einhard[5], l'annaliste et le biographe de Charlemagne, qui vivait alors retiré avec sa femme Emma dans le monastère de Seligenstadt qu'il avait fondé. Ce fut auprès de ce dernier que Loup se perfectionna dans la connaissance des lettres antiques, et Einhard dédia au jeune savant l'un des écrits de sa vieillesse, le *De adoranda cruce*, longtemps considéré comme perdu, retrouvé et publié il y a quelques années par M. Dümmler[6].

*Gâtinais* (*Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, t. X, 1892, p. 387). Dans cette lettre de 1744, dom Mazoyer discute certains points de l'histoire de l'abbaye à l'époque mérovingienne et termine par ces mots : « Je prévois que vous ne serès pas content du peu que je vous dis; mais que voulès-vous que je fasse? *Nous n'avons aucun tiltre.* » M. Prou a publié récemment les *Fragments d'un diplôme inédit de Clovis II pour Ferrières*. Ce diplôme fut donné entre janvier 639 et septembre 642 (*le Moyen Age*, 1899, p. 469-475).

1. Lettres de Raban Maur à Samuel, évêque de Worms, et à Loup de Ferrières (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXI, col. 1273 et 1274).

2. Lettre 41 (VI).

3. Lettre 1 (I).

4. Voy. ci-dessus, n. 1.

5. Cf. les cinq premières lettres du recueil.

6. Ernst Dümmler, *Ein Nachtrag zu Einhards Werken* (*Neues Archiv*, XI, 231-238).

Loup revint à Ferrières vers le milieu de l'année 836[1]. Il fut présenté au palais impérial par l'abbé de Ferrières, Odon, dans les premiers mois de 837[2]. De retour au monastère, en avril au plus tard, il fut, semble-t-il, chargé de l'enseignement des jeunes moines[3] et paraît avoir administré l'abbaye pendant une absence de l'abbé Odon[4]. En septembre 838, il fut rappelé à la cour de Louis le Pieux par l'impératrice Judith et fit dès lors partie du clergé palatin[5]. Après l'avènement de Charles le Chauve, il ne tarde pas à obtenir du souverain l'abbaye de Ferrières en remplacement de l'abbé Odon, suspect au roi et déposé. La date initiale de son abbatiat est aujourd'hui fixée de façon certaine au 22 novembre 840[6].

Comme abbé de Ferrières, Loup dut conduire à l'armée royale les hommes de son abbaye. Le 7 juin 844, il fut fait prisonnier à la bataille d'Angoulême[7] et fut relâché quelques jours plus tard[8]. Cet événement explique peut-être le peu de goût que, dans la suite, l'abbé montra pour la guerre; et, dans sa correspondance, en maint endroit, perce sa crainte que le roi prenne ses hésitations pour de la tiédeur.

Il fut présent aux principaux conciles et colloques de son temps : il assista à l'assemblée de Germigny en 843[9], au concile de Ver dont il rédigea les canons[10], en décembre 844; il accompagna Charles le Chauve au colloque de Mersen en février 847[11]; il rédigea en juillet ou août 850 la lettre adressée à Noménoé par

1. Lettre 5 (V).

2. Lettre 20 (VII) et *Vita sancti Faronis*, c. 118 (Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. II, p. 622). Voy. plus loin, p. 477.

3. Lettre 34 (X), où il parle de ses « auditeurs. » Il semble avoir eu un goût prononcé pour l'enseignement, lettre 32 (XLIII); abbé, il fut le maître d'Heiric d'Auxerre (né en 841, ordonné sous-diacre en 859), auquel il enseigna les lettres profanes, comme celui-ci nous l'apprend dans le poème qu'il adresse à Hildebold, évêque d'Auxerre (Mabillon, *Vetera analecta* (Paris, 1723), p. 423).

4. Lettre 36 (VIII).

5. Lettre 6 (XII). Voy. plus loin, p. 460, où j'expose les raisons de cette opinion qui ne se trouve pas consignée dans les papiers de M. Giry.

6. A. Giry, *Études carolingiennes*, p. 113.

7. *Ann. Bertin.*, 844; *Ann. Fuld.*, 844.

8. Lettre 90 (XXXII).

9. Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Benedicti*, IV[e] sæc., 2[e] part., p. 251.

10. Lettre 42 (XLVII). Cf. *Capitularia regum Francorum* (éd. Boretius), II, p. 383 et suiv.

11. Lettres 59, 51 (LXVI, LIX).

les évêques des quatre provinces de Tours, Sens, Reims et Rouen réunis en synode dans un lieu encore indéterminé[1]; il est présent, le 2 avril 853, à un concile comprovincial tenu à Soissons, au monastère Saint-Médard, dans l'église de la Trinité[2]; il assiste, au mois d'août 855, au plaid de Bonneuil; en 856, il est le porte-parole des évêques de la province de Sens[3]. A une date inconnue, entre 844 et 856, il servait de secrétaire aux évêques réunis en concile à Moret[4]; il prend part aux assemblées de Savonnières, le 14 juin 859[5], de Touzy, le 22 octobre 860, et de Pistes en 862, où il rédige probablement la sentence portée contre Robert, évêque du Mans[6].

Il fut à deux reprises chargé des fonctions de *missus* en Bourgogne[7]. Il fut envoyé en ambassade auprès du pape Léon IV[8]. Enfin, il ne cessa jamais de fréquenter le palais du roi.

Tant d'occupations variées ne lui firent point oublier les devoirs de sa charge abbatiale; il s'efforça, avec une obstination singulière, de reconstituer le temporel de son abbaye, d'assurer le bien-être à ses soixante-douze moines, comme le prouve la série nombreuse des lettres relatives à la celle Saint-Josse[9].

Mêlé aux luttes politiques, il fut aussi engagé dans les querelles théologiques, et, bien que Hincmar ne le cite pas parmi les « complices » de l'hérésiarque Gottschalk, Loup émit des doctrines qui frisaient l'hérésie dans sa correspondance et dans son traité *De tribus quœstionibus,* composé sur la demande de Charles le Chauve. Mais il sut adroitement louvoyer entre les partis, conserver l'amitié d'Hincmar, de Ratramne de Corbie, de Gottschalk, qui le consultent et lui demandent des armes contre leurs adversaires[10].

Enfin, l'activité de cet abbé se dépensa encore dans les œuvres historiques et littéraires. Souvent interrogé sur la grammaire,

1. Lettre 84. Voy. plus loin le commentaire de cette lettre.
2. Flodoard, *Hist. eccl. Remensis,* III, c. 11.
3. Lettre 99 (CXVII).
4. Lettre 115, 1er fragment (XC).
5. *Capitularia* (éd. Boretius), II, p. 450, ligne 21, col. 2.
6. Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti,* lib. XXXV, n. 96.
7. Lettres 63 (XXXI) et 80 (XXXVIII).
8. Lettre 103 (CXI).
9. Seize lettres concernent cette affaire, dont onze avant la restitution de la *cella* à Ferrières (nos 42, 43, 44, 45, 50, 51, 53, 55, 60, 71, 83) et cinq postérieures (nos 13, 14, 61, 62, 117).
10. Lettres 30 (LXXIII), 76 (LXXXVI), 79 (LXXXI).

« sur la quantité douteuse de quelques mots, il cite des exemples, disserte et donne en maître son avis motivé[1]. » Il est à l'affût des manuscrits rares; il en fait copier; il dresse des textes; il lit enfin tout ce que son temps a connu d'œuvres de l'antiquité, et, à cet égard, sa correspondance est la source la plus intéressante sur l'état de la science contemporaine.

On ne connaît pas la date de sa mort. On ne trouve plus de trace certaine de son existence après 862 ou 863. Il dut mourir à une date assez voisine de cette époque, peut-être exilé de son monastère, à Beauvais[2].

Son souvenir fut pieusement gardé à Ferrières; l'abbé défunt fut considéré comme un saint : le titre en onciales du manuscrit de ses lettres l'atteste[3]; et les moines de Ferrières devaient plus tard offrir à une église sénonaise, probablement à l'église cathédrale, des reliques de saint Loup[4].

Loup de Ferrières a beaucoup écrit[5]. De ses œuvres, l'une, aujourd'hui perdue, nous est connue par sa correspondance, c'est l'histoire des empereurs romains, qu'il dédia à Charles le Chauve[6]. Nous ne possédons de lui que cinq ouvrages bien authentiques :

Ses lettres.

Une vie de saint Wigbert, suivie d'un récit de translation, écrite en 836, pendant son séjour en Allemagne[7].

Les canons du concile de Ver de 844.

Le *Liber de tribus quæstionibus,* composé vers 850 sur les instances de Charles le Chauve à propos du libre arbitre, de la double prédestination et du prix du sang du Christ.

1. Barthélemy Hauréau, *Manuscrits de Poitiers et de Valenciennes,* dans le *Journal des Savants,* mars 1895, p. 199.

2. Voy. plus loin le commentaire des lettres 126 et 127.

3. Voy. plus loin, p. 456.

4. M. Prou, *Fragments d'un diplôme inédit de Clovis II, loc. cit.,* p. 471.

5. E. Marckwald, *Beiträge zu Servatus Lupus.* Ch. I : *Die Werke des Servatus Lupus,* p. 5-46.

6. Lettre 93 (LXXIV) : « Imperatorum Gesta brevissime comprehensa vestræ majestati offerenda curavi. » Loup donne comme modèles à Charles le Chauve Trajan et Théodose.

7. Loup s'est placé, pour écrire cette vie, au point de vue historique. Il dit que, pour plus d'exactitude, il ne latinise pas les noms allemands pour ne pas donner à l'histoire un faux coloris : « Meminerit (lector) non carmen scribere... sed historiam quæ se obscurari colorum obliquitatibus renuit. » Il est piquant de rapprocher de ce passage celui de Wahlafrid Strabon, disciple comme Loup de Raban Maur, qui, dans sa vie de saint Gall, omet les noms des témoins des

Le *Collectaneum* ou recueil de pensées tirées des Pères de l'Église et commentées par Loup.

On lui attribue encore :

Une vie de saint Maximin de Trèves, composée en 839 à la prière d'un nommé Waldon, qui fut plus tard abbé de Saint-Maximin[1].

Un commentaire sur les mètres de Boèce.

Deux homélies qu'on trouve sans nom d'auteur à la suite de la vie de saint Wigbert dans le manuscrit d'après lequel Busæus a publié cette vie.

Deux hymnes en l'honneur de saint Wigbert tirés du même manuscrit[2].

Une collection juridique.

C'est à tort, comme il semble, qu'on a parfois grossi le bagage littéraire de Loup des ouvrages suivants : deux sermons, l'un sur la fête de saint Josse, l'autre sur une incursion des Normands en Angleterre, qui sont vraisemblablement de Wulfstan (en latin Lupus), archevêque d'York (1002-1003); les actes du concile de Germigny de 843; le *Dialogus inter Euticium et Theophilum* sur l'état de l'Église[3]; les décrétales du pseudo-Isidore.

On a placé quelquefois aussi sous le nom de Loup quatre opuscules : un *Commentarius in epistolas Pauli*, un *Fragmentum quoddam in clericum*, un *Commentarius in Isaiam*, et une exposition des évangiles. Mais ces attributions restent douteuses[4].

Enfin, M. Kurze est tenté de donner à Loup de brèves annales qu'il appelle la compilation de Fulda écrite entre 832 et 838[5]. S'il était certain que Loup en fût l'auteur, la compilation anna-

miracles du saint pour ne pas, en reproduisant leur forme barbare, « ternir l'honneur de l'expression latine » (*Vita S. Galli*, l. II, c. 10).

1. L'auteur se nomme Loup. L'*Histoire littéraire* l'attribue à Loup, évêque de Châlons-sur-Marne (835-857), sans raison valable.

2. E. Marckwald dénie à Loup les deux homélies et les deux hymnes en l'honneur de saint Wigbert; il ne justifie pas suffisamment son opinion (*op. cit.*, p. 29 et 30). M. Hauréau, à propos du *De varietatibus carminum Bœtii* qu'il donne à Loup de Ferrières, se prononce pour l'authenticité des hymnes attribués au même personnage (*loc. cit.*, p. 199).

3. L'attribution est de Mabillon. Je trouve dans une note de M. Giry que le dialogue est plus probablement de saint Benoît d'Aniane († 821).

4. E. Marckwald, *op. cit.*, p. 45.

5. Fr. Kurze, *Die Jahrbücher von Reichenau und der Fortsetzer Regino's* (*Neues Archiv*, XXIV, p. 433).



listique aurait été composée entre 832 et 835; mais la raison que fournit M. Kurze est vraiment trop faible pour qu'on s'y arrête[1].

## II.

## Le recueil des lettres de Loup de Ferrières.

### § I. *Le manuscrit.*

L'unique manuscrit ancien qui nous a conservé les lettres de Loup de Ferrières se trouvait encore au xvi<sup>e</sup> siècle à Ferrières. En 1562, la bibliothèque de l'abbaye fut pillée par les protestants, et quelques épaves vinrent échouer dans la collection de Pierre Daniel, avocat à Orléans, bailli de la justice temporelle de Saint-Benoît-sur-Loire[2]. Notre manuscrit était au nombre de ces épaves, puisque, quelques années plus tard, Papire Masson déclare utiliser pour son édition des lettres de Loup un manuscrit de Daniel venant de Ferrières, et non pas, comme le lui fait dire M. Desdevises du Dezert, avoir fait copier par Daniel le manuscrit conservé à Ferrières. Il n'est pas impossible que Daniel n'ait livré à Masson qu'une copie, qui serait celle que l'on conserve aujourd'hui à Berne[3], bien que l'édition fautive de Masson soit moins défectueuse que la copie de Daniel. C'est donc à tort que, à propos du livre de M. Desdevises, on a dit

1. Fr. Kurze, *Einhard* (Berlin, 1899, in-8°), p. 80.

2. Cf. Auvray, *Deux manuscrits de Fleury-sur-Loire et de Ferrières conservés au Vatican* (extrait des *Annales de la Soc. archéol. du Gâtinais*). Orléans, 1889, in-8°. — Sur Pierre Daniel, voy. Hagen, *Der Jurist und Philolog Peter Daniel aus Orléans* (Bern, Univers. Prog., 1875, in-4°). — Le même : *Zur Gesch. der Philologie* (Berlin, 1879, in-8°, p. 1-52). Cf. Thurot, *Rev. crit.*, 1874, I, p. 5-7. — Voy. aussi Jarry, *Une correspondance littéraire au XVI° siècle. Pierre Daniel et les érudits de son temps* (dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XV).

3. Berne, 141. Ce manuscrit du xvi° siècle ne contient que les lettres 31-127, dans le même ordre que le ms. lat. 2858. Il vient certainement de Pierre Daniel, dont les manuscrits en 1603 furent partagés entre deux savants de ses amis, J. Bongars et P. Petau. A la mort de Bongars (juillet 1612), la collection de celui-ci resta entre les mains de son ami et débiteur, le banquier René Gravisset de Strasbourg. Le fils de celui-ci la céda en 1628 à la ville de Berne contre la qualité de bourgeois. Voy. sur Bongars et l'histoire de sa bibliothèque, Hagen, *Jacobus Bongarsius. Ein Beitrag zur Geschichte der gelehrten Studien des XVI-XVII Jahrh.* (Berne, Progr., 1874, in-4°). Le même, *Zur*

que le manuscrit venait de Fleury[1], et cette opinion a été communément adoptée[2]. Le manuscrit des lettres de Loup fut probablement distrait, comme tant d'autres, de la bibliothèque de Bongars à la mort de ce collectionneur[3]. En 1664, il était entre les mains de Nicolas Coquelin, docteur en Sorbonne et condisciple de Baluze. Par l'entremise de ce dernier, il passa dans la bibliothèque de Colbert, et de là dans celle du roi, comme l'indiquent les cotes : *Anc. Colb.* 5222, et *Regius* 4356, 5. *B.*[4]. C'est aujourd'hui le ms. lat. 2858 de la Bibliothèque Nationale.

Il contient soixante-trois feuillets de parchemin. Quoique bien conservé, il a subi une mutilation importante : le folio 36, contenant les lettres 72 à 74, a disparu au XVII[e] siècle; il a été coupé aux ciseaux. Les derniers feuillets sont très fatigués et rongés aux coins inférieurs.

Ce manuscrit est du X[e] siècle. Il est écrit de deux mains différentes, mais contemporaines. Jusqu'au folio 17 v°, ligne 2 (lettre 31, *ad Guenilonem*), l'écriture est une petite minuscule carolingienne très serrée, fine, aiguë, assez semblable d'aspect à l'écriture anglo-saxonne; elle est très chargée d'abréviations. A partir de la troisième ligne de ce même folio commence une seconde écriture qui se poursuit jusqu'au milieu du recto du feuillet 63, où s'arrêtent les lettres. Elle est moins serrée que la précédente : les caractères plus espacés sont aussi plus arrondis. Les abrévia-

*Geschichte der Philologie*, p. 55-216. Le ms. de Berne est une copie fort défectueuse à laquelle M. Marckwald semble attacher beaucoup trop de prix. Les variantes de ce ms. n'offrent aucun intérêt.

1. *Rev. hist.*, XXXIX (1889), p. 362, note.

2. Auvray, *Deux mss. de Fleury-sur-Loire et de Ferrières...*, p. 4, n. 2. — Potthast, *Bibl. hist. medii ævi*, nouv. éd., I (2), 753. — M. Desdevises a beaucoup hésité sur la provenance du ms. On a, en effet, relié anciennement avec le ms. des lettres de Loup un autre cahier de format plus petit qui contient un recueil de lettres relatives à Ripoll et à Fleury. Rapprochant ce cahier des mots *S. Cemleni* qui se lisent au folio 63 r°, M. Desdevises a pensé à l'abbaye de Saint-Celoni en Espagne. Mais il est certain que ce cahier n'a rien à voir avec le ms. de Ferrières.

3. Cf. la lettre de Casaubon à de Thou, 3 août 1612, citée par Hagen, *Jacobus Bongarsius...*, p. 29, n. 99. — Mon ami, Alex. Vidier, a bien voulu me communiquer son étude, l'*Historiographie à Saint-Benoît-sur-Loire*, encore manuscrite, où l'histoire du manuscrit 2858 était en grande partie traitée. J'ai fait de larges emprunts à ce travail excellent, proclamé remarquable par les juges les plus compétents.

4. Au XVII[e] siècle, on a écrit, au-dessous de ces cotes, le titre *Epistolæ Lupi abbatis Ferrariens. et alior. ad Lupum.*

tions sont beaucoup moins nombreuses. En général, l'adresse des lettres est en onciales, et les noms propres y sont le plus souvent abrégés. Les lettres n'ont reçu aucune numérotation.

Le texte commence au folio 1 v° par ce titre en onciales anciennes, mais postérieures au reste du manuscrit : INCIPIVNT EPISTOLE BEATI LVPI ABBATIS FERRARIENSIS. Avant qu'on eût écrit cet incipit, le manuscrit débutait simplement par l'adresse de la première lettre : *Carissimo suo Einhardo L. S.*

Ce qui est très remarquable et ce qui a été signalé pour la première fois par M. Ernst Marckwald[1], c'est que le texte est d'un bout à l'autre annoté dans les marges d'une écriture contemporaine du manuscrit et ressemblant beaucoup à celle des dix-sept premiers feuillets. Une partie de cette annotation est en notes tironiennes, très fines, très élégantes, d'une main habile à les tracer.

Enfin, au verso du folio 63, se trouve un texte presque tout entier en notes tironiennes dont l'incipit est : *Letentur celi et exultet terra ante faciem Domini*[2]. Malheureusement, l'encre a pâli et par endroits a totalement disparu.

Il y a trois lettres, les lettres 128 (LXXXVII), 129 (LXXXIX) et 130 (CXX), qui ne sont pas contenues dans le manuscrit latin 2858. La lettre 128 nous est fournie par quatre manuscrits : un manuscrit du IX<sup>e</sup> siècle (Bibl. Nat., lat. 18556, fol. 29 v°, anc. Bouhier, E. 45), un manuscrit du X<sup>e</sup> siècle (Bibl. Nat., lat. 12292, fol. 82-83 v°, fragm.)[3], un manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle provenant de Saint-Amand (bibl. de Valenciennes, 283 F. 2. 24), un manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle, copie du précédent (bibl. de Valenciennes, 238 B. 4. 69). Ces deux derniers sont les seuls à notre connaissance qui donnent la lettre 129. Enfin, la lettre 130 nous a été conservée par un manuscrit du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle provenant de Saint-Benoît-sur-Loire (bibl. d'Orléans, ms. 191 (168), fol. 200).

## § II. *La composition du recueil*[4].

Le manuscrit, dans son état primitif, ne contenait que des

1. Marckwald, *Beiträge...*, p. 11.
2. M. Marckwald a lu : *Letentur cela et exultent terræ ante faciem Domini.*
3. Ce manuscrit avait été signalé à M. Giry par son élève, René Poupardin.
4. Le dossier des lettres de Loup de Ferrières, formé par M. Giry, ne con-

lettres, au nombre de 127. Dans 85, et non 80, comme le dit Sprotte[1], Loup se donne nommément comme l'auteur. Quelques-unes des autres ne proviennent pas de lui : MM. Nicolas et Marckwald n'en signalent que deux, les lettres 3 et 98 (III et CXVI)[2]. M. Giry ajoutait à celles-ci la lettre 72 (LXX)[3]. Tout le reste, anonyme ou non, a été considéré comme écrit par Loup, en son nom ou en qualité de secrétaire. « Des allusions, des expressions, dit le dernier érudit qui se soit occupé de cette question, permettent de donner à ces lettres, avec une pleine assurance, Loup comme auteur[4]. » En examinant toutes celles qui portent dans la formule initiale de salutation des noms divers d'expéditeurs, il est possible, je crois, d'accroître le nombre des missives qu'on refusera légitimement d'attribuer à Loup de Ferrières.

Voici la liste complète de ces lettres :

1° Lettre 3 (III), adressée à Loup de Ferrières par Einhard.

2° Lettre 11 (XVI), adressée à l'empereur Lothaire par les moines de Ferrières.

3° Lettre 23 (XVII), adressée à Louis, abbé de Saint-Denis, par Odon, abbé de Ferrières.

4° Lettre 24 (XIX), adressée à Louis, abbé de Saint-Denis, par Odon, abbé de Ferrières

5° Lettre 25 (XVIII), adressée à Louis, abbé de Saint-Denis, par Odon, abbé de Ferrières.

6° Lettre 26 (XV), adressée à Marcward, abbé de Prüm, et à Sichard, par Odon, abbé de Ferrières.

7° Lettre 28 (XIV), adressée à Jonas, évêque d'Orléans, par Odon, abbé de Ferrières.

8° Lettre 72 (LXX), adressée à Didon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, par Marcward, abbé de Prüm.

tenait rien sur cette question. J'assume donc la responsabilité entière de ce paragraphe.

1. Sprotte, *Biographie des Ables Lupus von Ferrières*, p. 183. Cf. E. Marckwald, *Beitrage zu Servatus Lupus*, p. 49, qui donne la liste de ces quatre-vingt-cinq lettres.

2. B. Nicolas, *Études sur les lettres de Servat Loup*, Appendice, p. 149. — Marckwald, *op. cit.*, p. 47.

3. M. Desdevises du Dezert met en doute que Loup ait pu écrire la lettre 84 (LXXXV) pour une raison chronologique qui ne vaut pas, puisque la lettre qu'il datait de 849 est certainement de 850 (*Lettres de Servat Loup*, p. 156, n. 1 et 3). Voy. plus loin la discussion relative à cette lettre.

4. Marckwald, *op. cit.*, p. 49.

9° Lettre 81 (XXXIX), adressée à Amulus, archevêque de Lyon, par Wénilon, archevêque de Sens, et par le comte Gérard.

10° Lettre 84 (LXXXV), adressée à Noménoé, roi des Bretons, par les évêques des quatre provinces de Tours, Sens, Reims et Rouen.

11° Lettre 89 (LXXI), adressée à Pardulus, évêque de Laon, par la reine Irmentrude, femme de Charles le Chauve.

12° Lettre 95 (CV), adressée à Héribold, évêque d'Auxerre, par la reine Irmentrude, femme de Charles le Chauve.

13° Lettre 98 (CXVI), adressée à Wénilon et à ses suffragants par le clergé de Paris.

14° Lettre 99 (CXVII), adressée au clergé de Paris par Wénilon et ses suffragants.

15° Lettre 101 (CIX), adressée aux évêques d'Italie et de Gaule par Wénilon.

16° Lettre 106 (CXII), adressée à tous les fidèles par Wenilon.

17° Lettre 115 (XC), adressée à Ercanrad, évêque de Paris, de la part de Wénilon, métropolitain de Sens, d'Héribold, évêque d'Auxerre, et d'Agius, évêque d'Orléans, réunis en synode à Moret.

La lettre 130 (CXX), adressée à Nicolas Iᵉʳ par Wénilon et ses suffragants, ne faisant pas partie du recueil, ne doit pas entrer en ligne de compte ici.

La cause est entendue avant d'être plaidée pour la lettre 3, qui est d'Einhard. Une simple analyse de la lettre 72 montrera la justesse de l'observation de M. Giry, qui la croyait véritablement de Marcward. L'abbé de Prüm écrit à l'abbé Didon que, ayant appris par Nithadus son habileté à guérir les malades, il lui envoie, bien qu'il ne soit pas connu de lui, ses fils qui ont été vainement soignés par d'autres médecins. Il est également évident que la lettre 98 est écrite par un membre du clergé de Paris, au nom des séculiers et des moines de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève et de Saint-Maur-des-Fossés; elle a pour objet de décider le choix d'Énée comme successeur d'Ercanradus, évêque de Paris décédé. Loup, n'appartenant pas au clergé parisien, ne pouvait à aucun titre écrire cette lettre. La réponse de Wénilon et de ses suffragants (lettre 99) peut très bien, par contre, avoir été rédigée par Loup pour la collectivité du clergé de la province sénonaise; je suis tenté de dire qu'elle l'a été.

Le débat ne sera pas beaucoup plus long pour deux autres lettres, la lettre 101 et la lettre 106. Dans la lettre 101, Wénilon recommande aux évêques d'Italie et de Gaule deux prêtres de son diocèse, moines de Ferrières, Adulphus et Acarius, qui se rendent à Rome pour prier, avec sa permission et l'autorisation de leur abbé, *nostra abbatisque sui nobis admodum dilecti Lupi accepta licentia*. Loup a certainement sollicité cette lettre; il ne l'a pas écrite. Il donnait en même temps aux deux moines une lettre de sa main adressée aux mêmes personnages et ayant même objet, et une troisième qu'il adressait personnellement au souverain pontife pour lui recommander les porteurs et pour lui emprunter des livres[1] (lettres 101, 102 et 103; CIX, CX et CXI).

La lettre 106 se présente dans les mêmes conditions que la lettre 101. Wénilon recommande à tous les fidèles un moine de Ferrières, Dolivaldus. Loup de Ferrières remit au même personnage une recommandation écrite par lui-même et adressée également à tous les fidèles (lettre 107-CXIII). La lettre 106 fut encore sollicitée par l'abbé de Ferrières; elle émane de l'archevêque.

Nous pouvons arriver au même résultat pour les lettres 11, 23, 24, 25, 26 et 28. On s'accorde communément à considérer ces lettres comme l'œuvre de Loup, qui les aurait écrites « au nom d'Odon » son abbé, et cela sur la foi du manuscrit qui fournit l'indication *ex Odonis parte*. M. Desdevises du Dezert dit à leur sujet : « Plusieurs lettres de notre unique manuscrit sont écrites au nom d'Odon, *ex Odonis parte*. Leur ton général est tellement semblable à celui des autres qu'il est impossible de ne pas les attribuer à Servat Loup. Il devait être vers 840 secrétaire de l'abbé[2]. » Nous avons vu plus haut que MM. Nicolas et Marckwald avaient accepté la même conjecture. M. Giry était du même avis : « Avant de remplacer Odon sur le siège abbatial, Loup lui prêtait le secours de sa plume[3]. » Il me paraît douteux que Loup ait écrit la lettre 25 (XVIII), et par conséquent les autres qui sont de dates voisines.

M. Giry a démontré, dans ses *Études carolingiennes*, que les

1. Il avait probablement connu personnellement le futur pape Benoît III à Rome lors de son ambassade auprès du pape Léon IV.

2. Desdevises du Dezert, *Lettres de Servat Loup*, Introd., p. XIII.

3. Giry, *Études carolingiennes*, *loc. cit.*, p. 117.

lettres 24, 25 et 28 avaient été écrites en 840 après le 21 juin et avant le 22 novembre. Les lettres 23 et 26 forment avec les précédentes un groupe chronologique. La lettre 25, adressée au chancelier Louis, abbé de Saint-Denis, « expose que, depuis deux années, les hommes de l'abbaye, seuls ou sous la conduite de leur abbé, n'ont pas cessé de supporter les charges et les fatigues d'une expédition militaire, qu'ils ont à ce service épuisé leurs ressources et sont accablés par la misère ; Odon sollicite pour eux la faveur de regagner leurs foyers où ils pourront respirer un peu et amasser de quoi faire face à une nouvelle campagne. Il exprime ensuite des craintes, que l'avenir devait bientôt justifier, sur l'ambition des clercs du palais qui jettent leur dévolu sur les abbayes pour satisfaire leurs appétits, rappelle que l'abbaye de Ferrières n'est pas une proie de nature à satisfaire un ambitieux, et termine en exprimant toute sa confiance dans le chancelier pour garantir sa sécurité[1]. » Les craintes que l'avidité des clercs palatins suscitait à l'abbé Odon furent pleinement justifiées le 22 novembre 840 et au profit de celui-là même qui aurait écrit cette lettre comme secrétaire de l'abbé de Ferrières. Ce serait assez piquant. Mais ne faut-il pas penser plutôt que, à la date de cette lettre, parmi les membres du clergé palatin visés par le perspicace abbé, se trouvait son successeur immédiat? Dans une lettre qu'il envoyait le 22 septembre 838 à son ami Régimbert, Loup annonce que, l'année précédente, il a été reçu avec bienveillance par l'empereur et la reine Judith, qu'il part maintenant de Ferrières pour se rendre à la cour où la reine l'appelle ; il déclare que beaucoup de gens croient qu'il va obtenir quelque dignité palatine et il confesse qu'il en a le secret espoir[2]. On sent qu'il ne pouvait ni ne voulait en dire davantage, mais qu'il savait déjà à quoi s'en tenir. Protégé de l'impératrice qui était toute-puissante sur l'esprit de Louis le Pieux et qui entourait son mari de ses créatures, Loup dut prendre place dans l'entourage immédiat du souverain[3]. La situation qu'il devait à la mère fit de lui un

1. Giry, *Études carolingiennes*, p. 117.
2. Lettre 6 (XII).
3. Dans la lettre 6, il dit à Régimbert que, s'il obtient la dignité qu'il attend, il l'appellera auprès de lui. Dans la lettre 7, qui est de la première moitié de 839, Loup parle de la venue prochaine de Régimbert. Dans la lettre 14, il rappelle à Félix, notaire du roi anglo-saxon Ethelwulf, qu'il l'a connu il y a quelques années à l'abbaye de Faremoutiers. Il se peut que ce soit à l'occa-

partisan de la première heure du fils, de Charles le Chauve. Et, ce dont on ne peut douter, c'est que Charles le Chauve nomma à la place de l'abbé Odon, trop timoré ou trop prudent, un homme dont le dévouement lui était acquis et dont la fidélité avait été déjà éprouvée. Comment aurait-il appris le dévouement de Loup et connu sa fidélité si Loup était resté à Ferrières et avait servi de confident et de secrétaire à l'abbé qui cherchait tout à la fois à se créer des amis dans le camp de Lothaire[1] et des protecteurs auprès de Charles le Chauve[2]? Loup était à la cour lorsqu'il fut nommé abbé de Ferrières le 22 novembre 840. Quelques jours plus tard, il était chargé lui-même d'annoncer à Odon que le roi n'autorisait pas ce dernier à rester dans le monastère. Il revint donc à Ferrières (*reversus ad monasterium*), annonça aussi doucement que possible à l'abbé déposé la décision du roi et lui ordonna de quitter l'abbaye le 3 décembre. Il repartit lui-même de Ferrières le 30 novembre pour aller retrouver le roi[3]. A quel moment, entre le mois de juillet et le mois de novembre, Loup, trompant la sagacité d'Odon, se serait-il enfui pour aller grossir le nombre de ces clercs palatins dont la cupidité excitait les défiances de son abbé?

Si Loup n'a pas écrit la lettre 25 pour la raison majeure qu'il n'était pas à Ferrières à la date où elle fut envoyée au chancelier, il n'est pas non plus l'auteur des lettres 23, 24, 26 et 28. Il n'a pas pu également rédiger la lettre 11 (XVI) qui se place entre le 21 juin 840 et le 22 novembre, probablement au mois de novembre, et par laquelle les moines de Ferrières réclamaient à l'empereur Lothaire la celle Saint-Josse distraite du temporel de leur abbaye[4].

L'argument tiré du style pour attribuer les six lettres : 11, 23, 24, 25, 26 et 28, à Loup de Ferrières, ne me semble pas convaincant. Le style de ces lettres est, si je puis ainsi dire, impersonnel et neutre; c'est du style d'affaires, simple, limpide, que tout autre a pu manier aussi bien que Loup. Reste donc l'argument de la rubrique du manuscrit *ex Odonis parte*.

sion de l'ambasssade qu'Ethelwulf envoya à Louis le Pieux après Pâques (6 avril) de cette année 839 (*Annales Bertiniani*, a. 839, éd. Waitz, p. 18). Voy. aussi le commentaire de la lettre 27 à Jonas.

1. Lettre 26 (XV).

2. Lettres 23, 24, 25 (XVII, XIX et XVIII).

3. Lettre 21 (XXII).

4. Voy. plus loin, p. 484.

D'abord, ces rubriques ne sont certainement pas de Loup. M. Giry en avait fait la remarque pour la lettre 65 (XXXVII) qui porte en tête les mots : *fratribus quibus præerat*. En second lieu, on n'a pas le droit de traduire *ex Odonis parte* par « au nom de l'abbé Odon, » pas plus qu'on ne traduira *ex persona Marcwardi* par « au nom de Marcward » (lettre 72), *ex parte Guenilonis* par « au nom de Wénilon » (lettre 101), et *ex parte abbatis* par « au nom de l'abbé » (lettre 102). Que signifierait « au nom de l'abbé » appliqué à une lettre écrite par Loup lui-même, sinon qu'elle fut écrite par un autre que Loup? Par ces formules *ex parte* et *ex persona*, l'auteur du recueil a voulu tout simplement bien spécifier quels étaient les expéditeurs, et cela est surtout évident pour les lettres 101 et 102 qui ont même objet. Je ne veux pas dire naturellement que Loup n'ait pas rédigé les lettres collectives du recueil au nom des expéditeurs.

Il paraît difficile de ne pas admettre que cette compilation épistolaire ait été exécutée dans l'abbaye de Ferrières[1]; mais il semble impossible de croire qu'elle ait été tirée du minutier de Loup, comme on le dit quelquefois[2]. L'hypothèse la plus acceptable (et l'on ne peut faire que des hypothèses) est que le compilateur a puisé pour former son recueil dans le fonds d'archives de son abbaye où l'on conservait avec les brouillons des lettres de Loup d'autres documents de la même époque[3]. La présence dans les archives de Ferrières des minutes des lettres d'Odon n'a rien qui étonne. Les deux lettres de recommandation de Wénilon, qui devaient servir aux moines, au retour comme à l'aller, devaient nécessairement revenir à l'abbaye comme celles de Loup lui-même. La lettre de Marcward à l'abbé Didon a très bien pu ne pas parvenir à destination; nous savons par une lettre

1. Il est tellement évident que cette collection n'est pas tirée des dossiers des destinataires, qu'il semble oiseux de soulever cette hypothèse, même pour la réfuter (Marckwald, *op. cit.*, p. 47; Le Vavasseur, *loc. cit.*, p. 100).

2. Marckwald, *op. cit.*, p. 48. La raison qu'il tire de l'abréviation des noms propres est d'une faiblesse insigne.

3. Notre opinion se rapproche par quelques côtés de celle de Le Vavasseur, qui déclare probable « qu'elle dérive des minutes ou brouillons dispersés dans les papiers de l'abbé de Ferrières. Ces minutes avaient dû être rédigées sur des feuilles séparées et non réunies en volume, puisqu'elles ne sont pas dans un ordre chronologique rigoureux » (*loc. cit.*, p. 100). M. Le Vavasseur n'explique pas cependant comment il se fait qu'on trouve dans ce recueil des lettres qui ne sont pas de Loup.

de Loup (lettre 70-LXVIII) que les malades de Prüm avaient passé à Ferrières avant de se rendre à Saint-Pierre-le-Vif. Loup put leur donner une recommandation pour l'abbé Didon qui rendait inutile la courte missive de Marcward. Notre hypothèse permet encore d'expliquer la présence de la lettre 98 : on comprendra que Loup ayant été chargé de répondre au clergé de Paris ait été mis en possession de la lettre des clercs et réguliers parisiens. Elle permettrait aussi bien que toute autre d'attribuer légitimement à Loup la lettre synodale adressée à Noménoé (84, LXXXV), la lettre 81 (XXXIX), la lettre 95 (CV) et la lettre 115 (XC).

L'opinion de ceux qui disent que, si Loup n'est pas lui-même le compilateur du recueil, ce peut être un de ses amis ou de ses élèves[1], paraît difficilement acceptable. Si le recueil avait été composé du vivant de Loup de Ferrières ou peu après sa mort, les lettres qu'il renferme auraient fait l'objet d'un choix. Choix singulier et bien inintelligent, en vérité! puisqu'il aurait rendu certaines lettres tout à fait énigmatiques, même pour les contemporains.

Je ne vois pas ce qui empêcherait de considérer le manuscrit latin 2858 de la Bibliothèque nationale comme l'original de la compilation. Les deux copistes ont pris dans les archives de leur abbaye les documents qui étaient sans doute, comme l'a dit M. Le Vavasseur, sur des feuilles volantes; ils les ont transcrits avec les lacunes inévitables qui résultent de la perte de documents dans les années troublées de la fin du IXe siècle et du commencement du Xe. Il n'y a donc plus de motif de s'étonner d'un choix souvent ridicule, puisque le hasard seul en est responsable. Si le manuscrit latin 2858 est l'original, le dessein de ses auteurs n'est pas douteux. Ce recueil devait fournir des modèles et servir à des leçons professorales.

Les notes marginales, tironiennes ou littérales, dont M. Marckwald a le premier signalé l'existence, n'ont pas autrement attiré son attention. Elles sont cependant intéressantes; elles reproduisent le plus souvent un mot du texte ou sont un avertissement pour le lecteur : elles semblent donc destinées à rappeler les

1. Marckwald, *op. cit.*, p. 47. Traube (*Neues Archiv*, XVII (1892), p. 404, n. 2) pense à Heiric, disciple de Loup, comme compilateur. Mais il se contente de poser la question : « War er der Sammler? »



mots et les passages qui seront la matière d'une explication grammaticale, littéraire ou historique. En voici quelques spécimens, qui m'ont paru significatifs, parmi ceux que M. Giry avait copiés et lus :

| | | | Transcription du mot ou du passage de la ligne correspondant a la note marginale. |
|---|---|---|---|
| fol. 2 v° | lettre 3 | ligne 5 | ipsum dolorem *identidem* accumulat. |
| — 3 r° | — — | — 2 | *Ciprianus*. A la ligne suivante, *Augustinus*. |
| — — | — — | — 3 | *Ieronymus*. |
| — — | — — | — 5 | *contubernalis*. |
| — — | — — | — 16 | *qui* fieri potest. |
| — — | — — | — 22 | (N, pour *nota*) |
| — 3 v° | — — | — 4 | gratias *ago atque habeo* |
| — — | — 4 | — 3 | *prestent*. |
| — 4 r° | — — | — 13 | cum *uter* eorum remansurus sit |
| — 4 v° | — — | — 20 | *pœta :* non canimus surdis. |
| — 5 r° | — — | — 5 | (La 1re branche de l'N (pour *nota*) se prolonge jusqu'à la ligne 13.) |
| — 5 v° | — — | — 2 | *quoad* viveretis |
| — 6 v° | — 5 | — 7 | *sollemnitas sancti* Bonifatii. |
| — — | — — | — 20 | Bœtius |
| — 7 r° | — — | — 8 | *Victorii calculum* |
| — — | — — | — 9 | *Aratrum* salubris *et similia* |
| — — | — — | — 25 | presens *disquiram* |
| — 7 v° | — — | — 1 | ut *quo ad* veniam |
| — — | — — | — 2 | nisi *ex* vobis |
| — — | — — | — 5 | earum quæ maximæ sunt et *unciales* a quibusdam vocari existimantur. |
| — — | — 6 | — 15 | *gentili* nostro |
| — — | — — | — 7 | *reciperandę* (*sic* pour recuperandæ) |
| — 8 r° | — — | — 3 | *qualenus* |
| — — | — 7 | — 3 | *precipio* facultatem Deus suffecerit. |
| — — | — — | — 7 | visitationis *adumbravi* vocabulo. |
| — — | — 8 | — 3 | quod *Priscianus* ait. |
| — — | — — | — 4 | *Servius* auctor est |
| — 8 v° | — — | — 1 | *Juvencus* |
| — — | — — | — 8 | in *Macrobio* corrigendo |
| — 9 r° | — 11 | — 6 | *impostorum* crimen |
| — 9 v° | — 13 | — 5 | *continens* |
| — 10 | — 15 | — 4 | *patrem patratum*. |

Le professeur, qui dut écrire la première partie du manuscrit, le fit achever par un de ses élèves et l'annota tout entier.

Les lettres furent copiées dans le demi-désordre où les archives les présentaient. On a reconnu dans le manuscrit les traces d'un ancien ordre chronologique. M. Marckwald écrit : « Toutes les

lettres sont sans date. Quelquefois, on croit reconnaître un mode de classement : on voit que des lettres se suivent adressées au même destinataire, que fréquemment des lettres appartiennent à une même époque, qu'une lettre traite du même sujet que la suivante. Peut-être une main inhabile a-t-elle séparé l'ordre primitif du minutier de Loup. Ce n'est pas tout à fait par hasard que les plus anciennes lettres du recueil sont au commencement, les plus récentes à la fin[1]. » Avant lui, M. Le Vavasseur avait dit : « Nous inclinons à penser que le premier compilateur qui s'avisa de former un recueil de ces lettres se borna à en rassembler les minutes, en groupant parfois ensemble quelques lettres de la même époque, ou adressées à un même personnage, ou encore relatives à une même affaire. Ces préoccupations diverses ont nécessairement troublé l'ordre chronologique absolu ; cependant, considérées dans leur ensemble, à ce dernier point de vue, les lettres ne sont pas classées tout à fait au hasard, et il est bon de noter que les plus anciennes sont les premières dans le manuscrit et que les plus récentes se trouvent à la fin[2]. » Enfin, M. Giry a indiqué dans ses *Études carolingiennes* le résultat principal de ses recherches en ce qui concerne la composition du recueil. « Il me suffira de dire qu'il n'y règne pas le désordre qu'on lui a attribué, qu'on y distingue les linéaments d'un ordre chronologique général qui n'a été troublé que par places, que les lettres s'y présentent en quelque sorte par groupes chronologiques, et que ç'a été une grande imprudence du dernier éditeur de bouleverser complètement cet ordre et de se priver, ainsi que les lecteurs, d'une base certainement très solide de classification[3]. » M. Giry a déterminé l'existence de vingt et un de ces groupes chronologiques.

## § III. *Les éditions.*

Le manuscrit a souvent été édité. La première édition est celle de Papire Masson publiée sous ce titre :

*Lupi apud Ferrariam, monasterium Senonum in Gallia, clarissimi abbatis, qui Carolo Calvo vixit, epistolarum liber nunc primum in lucem œditus* PAPIRII MASSONI *beneficio et opere*. Paris, 1588, in-18.

1. Marckwald, *op. cit.*, p. 48.
2. Le Vavasseur, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. L, p. 100.
3. Giry, *Études carolingiennes*, p. 114, note.

Cette édition fut faite d'après le manuscrit de Ferrières appartenant à Pierre Daniel et peut-être copié par lui pour Papire Masson. Elle est sans notes; le texte est très défectueux. Elle ne donne pas les lettres 128, 129 et 130, mais contient les lettres du folio 36 qui fut enlevé depuis et qui était déjà très mutilé. Un exemplaire de cette édition ayant appartenu à Pierre Daniel fut annoté par ce dernier et se trouve aujourd'hui à Berne.

Elle a été réimprimée en 1618 dans la *Bibliotheca Patrum* de Cologne, et, en 1624, dans la *Bibliotheca Patrum* de Paris.

André Duchesne donna une seconde édition de ce recueil dans le tome II (1636) des *Scriptores historiæ Francorum*. Cette édition très améliorée au point de vue du texte est encore insuffisante parce qu'elle est sans notes.

Baluze publia une troisième recension des lettres sous le titre : *B. Servati Lupi presbyteri et abb. Ferrariensis opera* St. Baluzius *collegit; epistolas ad fid. vetustissimi cod. emendavit, notisque illustravit*. 1re édition. Paris, 1664, in-18. — 2e édition. Anvers, 1710, in-8°.

L'édition de Baluze est très correcte. M. Le Vavasseur considère l'édition de Paris comme la meilleure; M. Giry lui préfère l'édition d'Anvers[1]. Elle est abondamment fournie de notes très amples, fort peu intéressantes au point de vue historique.

Elle a été réimprimée trois fois : 1° dans la *Bibliotheca Patrum* de Lyon; 2° dans le *Recueil des historiens de la France* où dom Bouquet a reproduit (t. VI et VII) cinquante-neuf lettres avec quelques notes historiques nouvelles; 3° dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CXIX.

Une quatrième édition a été donnée par M. G. Desdevises du Dezert : *Lettres de Servat Loup, abbé de Ferrières*. Texte, notes et introduction (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études,* 77e fascicule). Paris, 1889, in-8°.

Le texte de cette édition est plus incorrect que celui de l'édition de Baluze. L'annotation est insuffisante. Mais le premier, M. Desdevises du Dezert, a compris qu'il fallait dater les lettres. Les dates qu'il donne reposent trop souvent sur des interprétations abusives ou erronées des faits, parfois sur des conjectures vaines[2]. Cet éditeur a eu le tort également de changer l'ordre

1. *Études carolingiennes,* p. 113, n. 1.

2. « Les motifs indiqués par le dernier éditeur, pour justifier les modifications apportées par lui à l'ordre du manuscrit, ne sont pas toujours très con-

du manuscrit comme le lui ont reproché MM. Le Vavasseur, Marckwald et Giry.

Enfin, une nouvelle publication des lettres de Loup de Ferrières, en préparation pour les *Monumenta Germaniæ historica* depuis quelques années, paraîtra prochainement.

Les lettres 128, 129 et 130 (LXXXVIII, LXXXIX, CXX), qui ne sont pas dans le manuscrit, ont été publiées d'abord à part. Les deux premières ont été données pour la première fois à la suite du *De tribus quæstionibus* édité par Donatus Candidus. Le texte en avait été établi par D. Antoine Grimbert sur le manuscrit de Saint-Amand. Gilbert Mauguin les republia dans son *Recueil d'ouvrages sur la prédestination et la grâce* (Paris, 1650, in-fol.). Enfin, Sirmond les donna de nouveau à la suite de son édition du *De tribus quæstionibus* (Paris, 1650) et y ajouta la lettre 130 que d'Achery avait copiée pour lui sur le manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire. Baluze les introduisit dans son édition et leur donna les numéros d'ordre sous lesquels nous les désignons, et, depuis lors, elles ont toujours été réimprimées avec les autres[1].

## § IV. *De la valeur du recueil*[2].

On sait, sans qu'il soit besoin d'y insister, quelle est la valeur exceptionnelle de la correspondance de Loup, abbé de Ferrières, au milieu du IXe siècle. Ce recueil de cent trente lettres est peut-être le document qui nous donne sur la renaissance carolingienne

cluants. Pour n'en citer que quelques exemples, nous ne voyons pas suffisamment sur quelles bases repose le classement des lettres 51, 48, 47, 46, 52, 54 (LIX-LXIV); remarquons aussi que la lettre 48e du manuscrit devient la LXe uniquement parce qu'il y est question des semailles, comme dans la lettre 51 (LIX). Dans les lettres 68, 67, 66 (LXXXII-LXXXIV), Loup annonce son départ pour Rome; pourquoi intervertir l'ordre du manuscrit? Nous ferons encore la même question à propos des lettres 75, 73, 74 (XCI-XCIII), etc. » (Le Vavasseur, *loc. cit.*, p. 100). Cf., dans le même sens, Marckwald, *op. cit.*, p. 48. — Bréquigny, dans sa *Table des diplômes*, t. I, a placé, sous chaque année, des lettres de Loup de Ferrières; mais son classement est artificiel et n'est naturellement jamais justifié par un argument quelconque.

1. Les lettres 84, 115 et 130 qui sont des actes de conciles se trouvent dans les grandes collections conciliaires de Sirmond, Hardouin, Labbe et Mansi.

2. Je reproduis ici textuellement le passage et les notes des *Études carolingiennes* de M. Giry. Il n'y avait rien dans ses papiers sur cette question.

et sur les misères où elle sombra les renseignements les plus directs et les plus sûrs. Sans lui, il manquerait certainement, à la connaissance que nous pouvons avoir de cette époque, un certain nombre de détails essentiels dont l'équivalent ne se retrouve pas ailleurs. Ce moine, auquel l'enseignement de ses maîtres et ses lectures avaient fait une âme d'humaniste[1], qui était enflammé de l'ardeur de s'instruire, et qui proclamait, en plein IXe siècle, que l'amour de la science doit être désintéressé[2], nous montre pour ainsi dire, à chaque page de sa correspondance, à quelles recherches persévérantes, à quels soins assidus nous devons la conservation du trésor de la littérature latine.

Ces lettres nous livrent l'image fidèle de toute une civilisation, avec les détails précis et caractéristiques qui, seuls, peuvent donner l'impression vivante de l'époque et du milieu; elles renseignent avec abondance, non seulement sur la vie monastique, sur les affaires de l'Église et de l'État, mais sur tout ce qui occupait et préoccupait alors les hommes. A côté de débats théologiques et philosophiques, de discussions grammaticales et littéraires, on y trouve de menus faits de la vie de tous les jours, on y surprend de petites intrigues de palais ou de couvent, on note des détails sur la misère du temps ou des mentions curieuses au point de vue archéologique[A].

L'histoire proprement dite n'y trouve pas moins son compte. Loup, familier et parfois conseiller de Charles le Chauve, assidu au palais, ami du chancelier du royaume, obligé par sa charge

1. C'est le mot qui se présente tout naturellement à l'esprit lorsqu'on parcourt les lettres de Loup. J.-J. Ampère disait de lui : « C'était un véritable humaniste, à la manière des humanistes du XVe et du XVIe siècle » (*Histoire littéraire de la France avant le XIIIe siècle*, t. III, 1840, ch. XII, p. 237), et Manitius intitule l'article, du reste insuffisant, qu'il a consacré aux renseignements fournis par Loup sur les auteurs anciens : *Ein Humanist des IX. Jahrdts* (*Rheinisches Museum für Philologie*, t. XLVII, 1893, p. 313-320). [M. Giry avait recueilli toutes les citations ou indications d'auteurs contenues dans les lettres de Loup.]

2. Lettre I à Einhard (juin 836) : « Mihi satis apparet propter seipsam appetenda sapientia. » — Lettre 62, à Altsig, abbé d'York (847-854) : « Quia vero vos amore sapientia, cujus et ego sum avidus, flagrare comperi. » [La date de juin 836 attribuée ici à la lettre I est certainement due à une inadvertance.]

[A. M. Giry avait commencé le relevé des mentions curieuses pour l'archéologie.]

de conduire ou d'envoyer à l'armée les hommes de son abbaye, deux fois revêtu des fonctions de missus et chargé une fois d'une mission auprès du pape, correspondait avec les personnages qui tenaient alors les premiers rôles et les entretenait des affaires auxquelles il était mêlé[B].

Mais s'il suffit d'une date approximative pour qu'un texte ait de l'intérêt au point de vue de l'histoire de la civilisation, il n'en est plus de même lorsqu'on y cherche des renseignements sur les faits mêmes et sur leur enchaînement : une date de la plus extrême précision est alors nécessaire pour que les détails aient toute leur valeur et souvent même pour qu'ils soient intelligibles. Or, les lettres de Loup sont dépourvues de toute indication de date et ne nous sont pas parvenues classées en ordre chronologique. Aussi, les érudits se sont-ils évertués depuis longtemps à tenter de rétablir cet ordre et à fixer la date de chaque lettre.

Dans ces recherches, ils ont été naturellement amenés à prendre pour base de leur classement l'élévation de Loup à la dignité d'abbé de Ferrières; mais, comme ils se sont trompés sur cette date, tous les résultats qui sont la conséquence de ce point de départ erroné se sont trouvés faussés.

Il convient d'ajouter à ce qu'écrivait M. Giry que, pour d'autres lettres dont la date ne pouvait être établie sur cette base, les érudits se sont encore souvent trompés dans leurs appréciations chronologiques et que l'examen minutieux de chaque lettre avait permis à M. Giry de rectifier pas mal d'erreurs.

## III.

### Étude sur la chronologie des lettres.

*Lettres 1-5.* — Dans le recueil des lettres de Loup de Ferrières, les cinq lettres les plus anciennes se trouvent les premières : quatre (1, 2, 4 et 5) sont écrites par Loup à Einhard; une est adressée à Loup par Einhard (3). Elles sont toutes antérieures au

[B. On ne compte pas moins de cinquante-huit correspondants de Loup; ce sont des moines, des abbés, des évêques, des archevêques, deux papes (Benoît III et Nicolas Ier), des grands, le chancelier du royaume, le chancelier du roi anglais Ethelwulf, des souverains (Noménoé, Lothaire, Charles le Chauve, Ethelwulf).]



14 mars 840, date de la mort du correspondant du futur abbé de Ferrières[1]. Leur contenu va nous permettre de préciser.

*Lettre 1.* — Dans la première, Loup déclare à Einhard qu'il a longtemps hésité à lui écrire dans la crainte de l'offenser en voulant acquérir son amitié, mais que la bienveillance d'Einhard l'encourage. Il rapporte que l'amour des lettres s'est éveillé en lui dès l'enfance, qu'il n'a pas méprisé ce que tout le monde appelle aujourd'hui leurs superstitieux loisirs[2]. Il déplore le manque de maîtres et la perte des ouvrages anciens[3]; contrairement à l'opinion du vulgaire, il est persuadé que la science mérite d'être cultivée pour elle-même. Son métropolitain l'a distingué : Loup a reçu de lui les préceptes de la grammaire et il est devenu maître en cette science. Il a cultivé ensuite la rhétorique et les autres disciplines libérales; puis il s'est mis à lire les auteurs. Les œuvres contemporaines lui ont déplu parce qu'elles s'éloignent de la gravité cicéronienne que des chrétiens illustres n'ont cependant pas laissé d'imiter. Mais, ayant eu entre les mains la *Vita Karoli* d'Einhard, il a été séduit par les qualités du style et n'a cessé depuis de désirer connaître l'auteur en personne. Il espère que l'affection qu'il lui a vouée et son zèle pour la science le recommanderont auprès de lui. Il a d'autant plus d'espoir de voir son désir réalisé que, venu de Gaule dans les pays transrhénans, il est maintenant le voisin d'Einhard. En effet, l'évêque Aldric[4] l'a envoyé auprès du vénérable Raban pour étu-

1. Sur Einhard et en particulier sur cette date, voy. la remarquable étude de Fr. Kurze, *Einhard*, p. 89.

2. Le biographe d'Alcuin, qui écrivait entre 823 et 829, nous apprend que, dans sa vieillesse, Alcuin disait à ses élèves « que les poètes chrétiens devaient leur suffire et qu'il était bien inutile de se laisser corrompre par la dangereuse suavité du style de Virgile » (*Monumenta Alcuiniana*, éd. Jaffé, p. 24-25).

3. Fréculfe, évêque de Lisieux, s'adressant vers 825 à Raban Maur pour avoir une explication sur l'Ancien Testament, se plaint lui aussi du manque de livres et raconte que dans sa ville épiscopale il n'a pas même réussi à trouver une Bible.

4. Aldric fut d'abord moine, puis abbé de Ferrières après Adalbert en 821; il exerça à la cour la charge de *præceptor palatii* et remplit diverses missions de confiance. Il fut élu archevêque de Sens après la mort de Jérémie survenue le 7 décembre 828 et sacré le 6 juin 829. Il mourut le 10 octobre 836. *Vita Aldrici* (Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, saec. IV, 1re partie, p. 566). Cf. B. Simson, *Ludwig der Fromm*, II, p. 259. — M. Kurze (*Einhard*, p. 81, n. 2) repousse avec raison la date du 10 octobre 841 donnée pour la

dier les saintes Écritures[1]. Comme un messager se rend auprès d'Einhard, Loup a songé d'abord à lui soumettre quelques obscurités grammaticales, puis il a trouvé plus convenable de lui écrire cette lettre. Il le prie de lui prêter : la *Rhétorique* de Cicéron dont il possède un exemplaire incorrect qu'il a trouvé plus défectueux encore qu'il ne croyait après l'avoir collationné sur l'exemplaire de Fulda, l'*Orateur* du même, les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, dont il a trouvé les titres après l'*Ad Herennium* dans un catalogue[2] des livres d'Einhard qui est à Fulda. Il a relevé aussi dans le même catalogue bien d'autres ouvrages qu'il désire ardemment copier lorsqu'il aura rendu les précédents.

Cette lettre, précieuse à tant d'égards, par laquelle Loup s'efforce de nouer des relations avec Einhard qui vivait alors retiré au monastère de Seligenstadt, fondé par lui en 828, est bien chronologiquement la première des lettres adressées par Loup à l'historien de Charlemagne. Elle est écrite de Fulda où Loup avait été envoyé auprès de Raban Maur par Aldric. La mention de ce dernier comme métropolitain de la province de Sens montre que la lettre est postérieure au 6 juin 829, date du sacre de l'archevêque. Loup parle comme d'un personnage encore vivant de ce prélat qui mourut le 10 octobre 836. Ainsi, d'après les seules données de la lettre 1, nous placerons ce document entre juin 829 au plus tôt et 836 au plus tard[3]. L'examen des lettres suivantes nous conduira à restreindre ces limites chronologiques.

*Lettre 2.* — L'amitié que Loup sollicitait lui fut accordée par Einhard. Lorsque Loup écrivit la lettre 2, il était déjà dans une intimité assez étroite avec son correspondant, qu'il appelle son

mort d'Aldric par Simson et Wattenbach. Cf. l'abbé Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, p. 417.

1. Fulda était un grand centre d'études théologiques. Il avait été désigné en 826 par le concile de Paris pour l'enseignement et l'interprétation des livres saints.

2. M. Kurze fait très justement remarquer que Manitius a mal compris ce passage lorsqu'il a traduit *breve* par lettre (*Einhard*, p. 80, n. 1).

3. M. Marckwald (*Beiträge zu Servatus Lupus*, p. 50) et M. Kurze (*Einhard*, p. 80, n. 1), qui ont discuté la date de cette lettre, observent que la placer juste en 830 comme l'ont fait Teulet et Desdevises du Dezert ne repose sur aucun fondement; mais le premier a tort de dire qu' « elle tombe dans les premiers temps du séjour de Loup à Fulda, où il était arrivé en 829, comme il résulte de la lettre; » le second a tort de dire qu'elle ne peut pas avoir été écrite avant 830 (*op. cit.*, p. 80). On ne peut pas être aussi précis.

« très aimé précepteur, » pour lui adresser un court billet de condoléances à l'occasion de la mort d'Emma, la « fidèle épouse devenue la tendre sœur et compagne[1] » de l'historien. Il est consterné de la nouvelle; plus que jamais, il voudrait être auprès de lui pour adoucir sa douleur en y compatissant. Le synchronisme de la mort d'Emma est malheureusement inutile, puisque cet événement ne peut être daté que par cette lettre même, et c'est à tort que M. Desdevises du Dezert s'en est servi pour classer chronologiquement les lettres 2, 3, 4 et 5. Force nous est pour le moment de dire simplement que la lettre 2 est postérieure à la première, peut-être de quelques années.

*Lettre 3.* — Aux condoléances de Loup, Einhard répond par une longue lettre qui fut certainement écrite quelques semaines après la mort d'Emma. La douleur que lui a causée la mort d'Emma lui avait fait perdre tout intérêt aux études et aux affaires de ses amis comme aux siennes propres; elle paraît devoir grandir de ce que les espérances qu'il avait mises dans les mérites et dans l'intervention des saints ont trompé son attente. Et même les paroles de consolation qui ont le don de calmer la tristesse des autres ont plutôt rouvert la plaie de son cœur. Vainement, il avait cherché une atténuation à sa douleur dans les écrits de Cyprien, d'Augustin et de Jérôme; il a tenté d'atteindre par la seule force de sa raison ce que finit par apporter le temps qui cicatrise les blessures et console spontanément. Il peut ainsi mesurer l'étendue et la durée de la douleur et de la peine qui frappent les damnés. Il pense que sa douleur et son angoisse ne finiront qu'avec sa vie. Il remercie Loup d'avoir essayé de le consoler; Loup ne pouvait pas lui donner de plus grande preuve de son affection. La lettre se termine par les mots : *Bene vale, carissime ac desiderantissime fili.* Elle ne contient aucun fait, aucune indication précise. Elle est postérieure à la lettre 2; elle est antérieure à la suivante où il est encore question de la mort d'Emma.

*Lettre 4.* — Dans cette lettre 4, Loup renouvelle ses condoléances sur un ton pédantesque et déplacé et entasse citations sur citations tirées de l'Écriture. Il remercie Einhard de lui avoir dédié le *De adoranda cruce libellum... meo judicio utilissimum, quem meo nomini dedicastis.* Il annonce à Einhard

1. Lettre d'Einhard à Loup, 3.

qu'il se propose de partir de Fulda au milieu de mai et d'aller passer quelques jours auprès d'Einhard (à Seligenstadt); il lui rendra ses livres et jouira pendant quelque temps de son commerce. Tant est grand son amour pour lui, qu'il ne veut pas retourner dans sa patrie sans l'avoir salué.

Il y a eu, sans doute, un intervalle assez long entre la lettre 3 et la lettre 4. J'emprunte cette réflexion à M. Kurze. « Dans la préface de l'écrit sur l'adoration de la croix... se trouve une incise qui paraît se rapporter à la mort d'Emma : l'auteur a essayé de satisfaire la curiosité de son ami « bien qu'il eût le « cœur subitement plongé dans la plus noire affliction. » L'écrit doit donc avoir été écrit après la lettre 3 et envoyé à Fulda avant la rédaction de la lettre 4, puisqu'il est mentionné dans cette dernière[1]. » La lettre 4, antérieure au 15 mai, puisque Loup fixe son départ de Fulda au milieu de mai, a été écrite au plus tard au mois d'avril, puisque dans la lettre suivante qui est, comme nous allons le voir, encore antérieure au 15 mai, il remercie Einhard de lui avoir répondu.

*Lettre 5.* — Il s'agit, dans ces deux lettres 4 et 5, du mois de mai 836. Dans la lettre 5, Loup prévient Einhard qu'il a été forcé de différer son départ. Le vénérable Marcward[2] doit lui procurer les moyens de rentrer en France. Lorsqu'il fut envoyé comme ambassadeur en Italie, l'abbé de Prüm le convia, avant de partir, à un entretien et lui conseilla de fixer son départ à la date précédemment indiquée à Einhard. Mais l'illustre abbé Raban, revenu depuis de la cour, n'a pu savoir au juste si Marcward, à cause de la mission dont il était chargé, serait ou non de retour à cette époque, et il a engagé Loup à retarder son départ jusqu'au 5 juin, date à laquelle la fête de saint Boniface ne permettrait guère à Marcward d'être absent, à moins d'un ordre impérial. A son retour, Marcward a fait demander à Loup quand il voulait partir au plus tôt, et Loup a demandé qu'on lui amenât les chevaux le 4 juin, afin de se mettre en route pour aller trouver Einhard le 6 du même mois, ce que Marcward ne manquera pas de faire. Il n'ose toutefois fixer le jour de son arrivée, mais ce sera certainement dans la semaine qui aura commencé le 5 juin. Loup

1. Kurze, *Einhard*, p. 83.
2. Marcward, abbé de Prüm (829-27 février 853). Voy. Reginon de Prüm, a. 829. Les Annales de Prüm donnent 828; celles de Stavelot 826.

soumet ensuite à Einhard des difficultés sur les textes de l'arithmétique de Boèce; il désire apprendre le calcul de Victorius d'Aquitaine; il lui pose des questions de métrique. Il ajoute que le scribe royal Bertcaudus passe pour avoir reproduit la mesure des caractères anciens, du moins des plus grands que certains nomment *unciales;* il prie Einhard, si Bertcaudus est près de lui, de lui envoyer cette reproduction par ce peintre, en ayant soin de munir la cédulle d'un sceau. Enfin, il lui déclare qu'il lui aurait déjà retourné Aulu-Gelle, si l'abbé, qui s'est plaint de n'en pas posséder de copie, ne l'avait retenu en autorisant Loup à déclarer qu'il le lui avait extorqué de force. Il lui remettra cet ouvrage et tous ceux dont il a joui grâce à sa libéralité. Il lui demande de ne point prendre la peine d'interpréter les obscurités de la loi et surtout les noms grecs, non plus du reste que ceux tirés de Servius, qu'il lui avait envoyés.

La lettre 5 est antérieure au 15 mai, puisque Loup prévient Einhard qu'il ne pourra pas être à Seligenstadt à la date antérieurement annoncée par la lettre 4; mais elle doit être du mois de mai, parce que si Marcward était revenu d'Italie assez tôt pour envoyer à Loup les chevaux à la date fixée, Loup n'aurait pas eu à retarder son départ jusqu'au 4 juin. Loup espère arriver à Seligenstadt le 6 juin, mais il ne peut pas fixer avec tant de précision la date de sa venue; il annonce seulement qu'il sera auprès d'Einhard dans la semaine qui aura commencé le 5 juin. Depuis 829, dans les extrêmes limites de temps que nous pouvons attribuer à cette lettre[1], le 5 juin est tombé deux fois un lundi : en 831 et en 836. Pour nous déterminer entre ces deux dates, nous avons recours à un passage de cette lettre 5. Loup dit à Einhard que son voyage a été retardé par le fait que Marcward a été envoyé comme ambassadeur en Italie, *cum in Italiam legatur mitteretur*. Il ne peut s'agir ici de la mission de ce genre dont Marcward avait été chargé à la fin d'août 834 auprès de Lothaire, puisqu'à cette date celui-ci n'était pas en Italie, mais à Chalon-sur-Saône[2]. L'année suivante, Thégan nous apprend que Louis le Pieux vint à Lyon et de là envoya des ambassadeurs à Lothaire en Italie; mais il ne les nomme pas[3]. Les Annales de Saint-Bertin

1. En mai 837, Loup était en France. Cf. lettre 20 (VII).
2. Thégan, *Vita Ludovici*, c. 53 (*Mon. Germ. hist.*, *Script.*, in-fol., t. II, p. 601). — *Annales Bertiniani*, a. 834 (éd. Waitz, p. 9 et 10).
3. Thégan, *Ibid.*, p. 602.

ne concordent pas avec l'œuvre du biographe de Louis le Pieux; d'après elles, l'empereur, après avoir célébré la pâque à Metz, le 18 avril 835, se rendit directement au plaid de Crémieu, près de Lyon; ce plaid fut tenu au mois de juin. L'annaliste ne mentionne pas l'envoi d'ambassadeurs en Italie. Ce n'est qu'après les fêtes de Noël 835, par conséquent dans les premiers mois de 836, que Prudence de Troyes signale l'ambassade à Lothaire[1]. On sait combien est sûre l'information de cet annaliste; son témoignage paraît préférable à celui de Thégan[2]; en le rapprochant du texte de Loup de Ferrières, on connaîtra maintenant le nom de l'un des ambassadeurs. Nous en conclurons, pour l'objet qui nous occupe présentement, que Loup, parti de Fulda l'année où le 5 juin commence une semaine, ne peut avoir quitté les pays transrhénans qu'en 836[3]. Cette conclusion sera confirmée par l'examen de la lettre 41 (VI)[4].

En conséquence, les lettres 4 et 5 sont toutes deux écrites en 836, et celle-ci après celle-là. La lettre 5, probablement du mois de mai, est antérieure au 15 de ce mois; la lettre 4 est au plus tard d'avril. Les lettres 2 et 3 sont nécessairement assez voisines des deux autres; elles sont de l'extrême fin de 835 ou du commencement de 836[5]. Seule, la première lettre ne peut être datée d'une façon précise; elle est comprise entre juin 829 et la fin de 835; elle peut remonter jusque vers 830 ou même 829. Les cinq lettres

1. *Annales Bertiniani*, a. 835 et 836 (p. 11).

2. Voy. plus loin, p. 479, où, à propos de la lettre 6, on arrive par voie de conjecture à placer cette ambassade postérieurement au mois de septembre 835, ce qui donne raison à Prudence de Troyes contre Thégan.

3. M. Kurze écrit : « Loup, à cause de la composition de la vie de saint Wigbert, composée en l'année 836, ne peut pas avoir quitté Fulda bien avant la fin de cette année » (*Einhard*, p. 81). Il nous semblerait plus logique de dire que la vie de saint Wigbert fut écrite dans la première moitié de l'année 836.

4. J'ai dû refaire le commentaire de la lettre 5 tout entier. M. Giry arrivait au même résultat que moi, mais en se servant de la lettre 20 écrite en 837, peu après le 29 avril et dans laquelle il est question d'un retour de Loup des pays transrhénans. Je montre plus loin, p. 477-478, qu'il doit s'agir non du retour de Fulda, mais du retour de Francfort-sur-le-Main, où Loup avait été conduit à la cour par son abbé Odon. Et, dès lors, la lettre 20 ne permettait pas de choisir entre les deux années 831 et 836.

5. Otto Abel, *Geschschreiber deutsch. Vorz* (1850), t. IX, p. 62, place la mort d'Emma en 836, et cette date a été acceptée par Jaffé, Wattenbach, Simson, Pertz, Kurze. On ne peut être aussi précis.

échangées entre Loup et Einhard constituent un premier groupe et sont à leur place chronologique.

*Lettre 6.* — Après son retour en France, Loup, en son nom et au nom d'Adalgus, écrivit la lettre 6 (XII) au moine Régimbert[1] qui était peut-être un Allemand fixé en Gaule. Régimbert a reproché à Loup de ne lui avoir point adressé de lettre de consolation dans ses malheurs. Loup lui expose qu'il lui a écrit, il y a presque trois ans, des pays transrhénans, qu'il lui avait adressé sa lettre par l'intermédiaire de Marcward, mais que celui-ci n'ayant pas trouvé Régimbert l'avait laissée pour la faire parvenir à son adresse à leur compatriote Bodon. Si ce dernier avait fait la commission, Régimbert aurait appris que Loup avait compati à ses ennuis, mais qu'alors il avait déjà réfléchi au moyen de vaincre le sort. Loup et Adalgus félicitent Régimbert de ce que la fortune semble devoir lui montrer un visage plus riant. Leur correspondant saura mieux comment agir s'il connaît mieux leurs affaires. Or, l'année précédente, avec l'aide de ses amis, Loup a été présenté à l'empereur : il a été tout à fait bien reçu par lui et par la reine. Aujourd'hui 22 septembre, première indiction, il se rend à la cour, mandé par la reine, ce qui a une grande importance. Beaucoup de gens pensent qu'on ne tardera pas à lui conférer quelque dignité. Dans ce cas, il appellera aussitôt Régimbert, afin que, vivant ensemble avec la permission de l'empereur, ils jouissent de communes études. Si leur espérance est trompée, Régimbert lui fera savoir s'il désire que, par l'intermédiaire de leurs amis, l'empereur lui rende une place dans son monastère ou auprès de Loup pour qu'on sache lequel des deux, de Loup ou de Régimbert, devra être déplacé. Il l'exhorte à étudier l'Écriture; il lui adresserait le livre que Régimbert avait demandé s'il ne manquait pas de porteur sûr, car il désire le lui communiquer comme tous ceux qu'il recevra. Il l'assure qu'il aura soin de ses intérêts comme des siens propres. L'amour des choses utiles retient son esprit, et, dans son effort pour les saisir, il est aidé par Adalgus, leur frère (*germanus noster*), dont il fait figurer le nom en tête de sa lettre.

1. L'opinion de Dümmler (*Geschichte des ostfränkischen Reichs*, 2e éd., II, p. 432), adoptée par Marckwald (*Beiträge zu Servatus Lupus*, p. 50), d'après laquelle ce Régimbert serait le notaire de la chancellerie de Louis le Germanique, est sans autre fondement que l'homonymie. On rejettera de même les identifications proposées par Mabillon, Baluze et D. Bouquet. Cf. Desdevises, *op. cit.*, p. 75, n. 1.

Cette lettre est datée du 10 des calendes d'octobre, première indiction; cette date correspond au 22 septembre 837, si Loup s'est servi du comput indictionnel du 1er septembre, et au 22 septembre 838, s'il a utilisé l'indiction du 24 septembre ou du 1er janvier. Les érudits qui ont examiné cette lettre ont vite fait de résoudre cette difficulté. M. Desdevises du Dezert adopte la date du 22 septembre 838 dans son introduction et celle du 22 septembre 837 dans l'annotation de la lettre[1]. M. Marckwald se contente d'affirmer que Loup « se conforme à l'usage de la chancellerie royale de ce temps » et il préfère 838 à 837[2]. M. Kurze est plus bref encore et non moins affirmatif : « L'indiction 1e était 838[3]. » Ils ont eu raison de dater la lettre de 838, mais il fallait prouver que l'indiction était celle de cette année et pour cela il fallait précisément déterminer la date de l'année. Ils ont donc en réalité fait un cercle vicieux. Pour choisir entre les deux années 837 et 838, il est nécessaire d'examiner la question de plus près. Un passage de cette lettre doit fixer notre attention : *Superiore anno, annitentibus amicis, in præsentiam Imperatoris deductus sum, et ab eo atque Regina benigne omnino exceptus.* Nous pouvons, je crois, déterminer, avec une approximation suffisante, l'époque de cette présentation de Loup à l'empereur Louis le Pieux. Dans la lettre 20 (VII) qui est de date certaine, de 837 et probablement du mois de mai[4], Loup parle à son correspondant Altwin d'une maladie inguinale (*pustula in inguine dextro*) dont il a été quitte pour la peur. Ce passage de la lettre 20 est en rapport étroit avec la phrase qui suit immédiatement et qui commence par les mots *regressus a transrhenanis partibus*. S'agit-il ici du retour de Fulda? C'est au moins douteux. Un autre texte signale le mal dont Loup avait été atteint. C'est la vie de saint Faron de Meaux, composée vers 854 par l'évêque de Meaux, Hildegaire[5]. L'auteur déclare tenir

1. Desdevises du Dezert, *Lettres de Servat Loup*, p. 12 et 76, n. 1.

2. Marckwald, *Beiträge...*, p. 50.

3. Kurze, *Einhard*, p. 81, n. 2. Cet érudit a eu raison de relever l'erreur de Wattenbach, qui rapporte inexactement la date *X kal. oct.* à la première visite de Loup à l'empereur.

4. Voy. plus loin, p. 498 et suiv.

5. *Vita S. Faronis*, cap. 118 (Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. II, p. 622). — M. Giry avait copié le passage que nous avons analysé ici; mais il ne l'avait pas commenté et utilisé.

le récit qu'il nous fait de la bouche même de Loup de Ferrières. Loup se rendait, accompagné de son abbé Odon, au palais de Francfort-sur-le-Main, *palatium quod vulgo dicitur Franghenevurt*. Les voyageurs étaient à mi-chemin lorsque le jeune moine, *in viridi ætate, videlicet juvenili*, par suite de la fatigue éprouvée, ressentit une si violente douleur dans l'aine qu'il fut obligé de s'arrêter dans un lieu consacré qui tire son nom de saint Trond, *uno in loco sacrato qui dicitur de nomine S. Trudonis*. Saint Faron lui apparaît en songe, accompagné d'un enfant porteur d'un cierge allumé et d'une ampoule remplie d'huile. Il se nomme; il lui annonce qu'il va le guérir et lui frotte les membres avec l'huile de l'ampoule. Quand Loup se réveille, il se trouve, en effet, les membres enduits d'un corps gras; il est guéri. A coup sûr, Hildegaire n'a pas inventé les détails précis qu'il nous fournit et dont quelques-uns peuvent être contrôlés à l'aide de la lettre 20; il ne se fût pas exposé à recevoir un démenti de Loup qui vivait encore à l'époque où la vie de saint Faron fut écrite : nous n'avons pas de raisons pour repousser son affirmation quand il nous dit avoir recueilli de Loup lui-même le récit de ce miracle. Loup l'aura berné avec son histoire de guérison miraculeuse. En rapprochant de la lettre 20 ce texte de la vie de saint Faron, on est porté à traduire l'expression *regressus a transrhenanis partibus* par « revenu des régions transrhénanes où se trouve Francfort-sur-le-Main » et non pas « revenu de Fulda[1]. » Cette interprétation s'accorde avec tout ce que nous savons d'autre part. Ce n'est pas en effet en revenant de Fulda que Loup tomba malade. Il l'aurait dit dans la lettre 41 à Immon (VI), datée de la fin de l'année 836 (après le 10 octobre) ou du commencement de 837, alors qu'il lui annonce au contraire qu'il est revenu en bonne santé et qu'à part la mort d'Aldric son bienfaiteur et de quelques autres de ses amis, il ne lui est rien

1. M. Kurze a émis en passant cette idée que Loup fréquenta la cour en 837, mais vraisemblablement pas en revenant de Fulda » (*Einhard*, p. 81). — La seule explication qui permettrait d'accepter la traduction « revenu de Fulda » serait qu'Altwin, destinataire de la lettre 20, ignorait le voyage de Loup à Francfort, puisque cette lettre semble être la première que son ami lui écrit depuis son départ de Fulda. Mais l'explication ne vaut pas, parce qu'Altwin a certainement été informé de ce voyage de Francfort puisqu'on lui a parlé de la maladie de Loup : *Infirmitatem vero quam contigisse mihi audisti cognosces...*

arrivé de triste. Et alors voici comment les faits se classent d'eux-mêmes : Loup, parti de Fulda en juin 836, est revenu à Ferrières en passant par Seligenstadt, et c'est de Ferrières qu'il écrit à Immon. Dans les premiers mois de 837, il s'est rendu à Francfort avec l'abbé Odon pour être présenté à l'empereur et il était de retour à Ferrières dès le 29 avril de la même année, comme nous l'apprend encore la lettre 20. D'où il résulte que notre lettre 6 (XII) est de 838, que Loup s'est servi de l'indiction de Bède ou du 24 septembre, et que le jeune moine, le 22 septembre 838, partait de Ferrières pour la cour, avec l'espoir non dissimulé d'obtenir une dignité palatine.

Ceci établi, revenons au texte même de la lettre pour éclairer le sens exact de la phrase : *collegi litteras meas nequaquam tibi redditas quas per Marcwardum abbatem a transrhenanis partibus ante hoc fere triennium direxi*. Les mots *ante hoc fere triennium* doivent nécessairement s'entendre des trois années presque écoulées qui séparent le moment où Loup écrit de l'époque où il était en Germanie et où Marcward, abbé de Prüm, pouvait servir d'intermédiaire entre Loup et Régimbert. En revenant de trois années en arrière, à dater du 22 septembre 838 et en cherchant dans quelles circonstances Marcward put être chargé par Loup de remettre une lettre à Régimbert, on pensera aussitôt que c'est lorsque l'abbé de Prüm vint auprès de l'empereur avant son ambassade en Italie, ce qui placerait cette ambassade postérieurement au mois de septembre 835 et ce qui donnerait raison aux Annales de Saint-Bertin contre Thégan[1].

*Lettre 7.* — La lettre 7 (XIII) est adressée comme la précédente à Régimbert. Loup y annonce qu'il continue à s'occuper des affaires de son correspondant. Celui-ci, lorsqu'il sera venu, comprendra, en apprenant de leurs affaires ce qui ne peut être confié à une lettre, pourquoi il ne pourra travailler auprès de Loup. Loup désire ardemment avoir Régimbert auprès de lui. Il a écrit à *Aud.* et à *Ebr.* au sujet de son retour qu'il a dissimulé sous le nom de visite. Une fois Régimbert arrivé, on verra s'il doit rester ou partir. Il faut qu'il soit là sans faute au 1er juillet, car l'affaire en suspens ne peut souffrir un plus long retard.

Nous ignorons tout de cette affaire concernant Régimbert et

1. Voy. plus haut, p. 475. — M. Giry datait bien cette lettre de 838, mais je n'ai pu savoir comment il arrivait à ce résultat.



dont il était déjà question dans la lettre précédente. La lettre 7 est postérieure à la lettre 6, puisqu'elle est écrite de France et qu'il résulte de cette lettre 6 que celle-ci fut la première adressée par Loup à Régimbert depuis son retour de Fulda. Comme Loup demande à Régimbert de venir auprès de lui sans manque pour le 1er juillet, la lettre 7 est comprise entre le 23 septembre 838 au plus tôt et le 30 juin 839 au plus tard; elle semble bien être de 839, à la façon dont Loup parle du voyage, sans doute prochain, de son ami.

Les deux lettres 6 et 7 forment un second groupe et se suivent chronologiquement comme elles se présentent dans le manuscrit.

*Lettre 8.* — La lettre 8 (IX) est adressée par Loup à son très cher ami Adalgardus. Loup interprète d'abord un passage de Priscien sur la métrique. Il remercie son correspondant de l'avoir aidé à corriger Macrobe quoiqu'il eût préféré voir le volume dont Adalgardus lui a envoyé copie d'un feuillet; il le remercie aussi du commentaire de Boèce, mais ignore si le ms. est complet, si c'est celui d'Adalgardus ou si Adalgardus l'a collationné sur un autre. Il voudrait qu'à l'avenir Adalgardus lui écrivît sans ambiguïté ni obscurité. Ainsi, celui-ci ne lui a pas dit si le livre des Tusculanes avait été copié pour eux, ni ce qui concerne Agius, ni quels livres il avait trouvés, ni (ce qui intéresse Loup) si sa retraite lui a rapporté quelque profit. Il termine par cette phrase : *Cæterum exercitus et alii more suo agunt; nec his novi aliquid accidit, nisi quod interventu Bosonii et Frosm. et librum recepi, et in societatem obtinentibus omnibus sum admissus*[1].

Cette phrase n'est pas claire, et nous ignorons qui sont les personnages *Bosonius* et *Frosm.* Le destinataire de la lettre est lui-même inconnu. M. Sprotte a songé à l'identifier soit avec Adalhardus, abbé de Saint-Martin, soit avec Adalgaudus, abbé de Fleury[2]. M. Marckwald, s'autorisant d'une assertion de M. Prou, dit qu' « on pense avec raison à Adehardus, abbé de Corbie[3]. »

1. M. Giry se contentait de dire que cette lettre était de date incertaine, mais de la jeunesse de Loup. Le dossier de cette lettre est vide. Les raisons données par M. Desdevises du Dezert pour légitimer la date qu'il propose (837-838) ne valent pas.

2. Sprotte, *Biographie des Abtes Servatus Lupus*, p. 188, n. 37.

3. Marckwald, *Beiträge...*, p. 51. Cf. *Hincmari De ordine palatii epistola*, éd. Prou (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. LVIII. Paris, 1885, in-8°), p. 32.

Mais toutes ces hypothèses sont injustifiables, et la dernière surtout est inacceptable[1]. Il se peut tout simplement qu'Adalgardus soit un moine de la région orléanaise, ami de Loup. Quant à Agius, il paraît probable que c'est le successeur de Jonas sur le siège épiscopal d'Orléans[2], qui fut ordonné en 843 par l'archevêque Wénilon[3]. Agius n'est pas encore évêque au moment où Loup écrit. Nous savons par la lettre 21 (XXII) que l'abbaye de Ferrières eut à se plaindre de lui et que Loup avait dénoncé au roi et à l'évêque Jonas sa rapacité. Étant donnée la date de cette lettre 21 (fin 840 ou commencement de 841), il est tout à fait vraisemblable de penser qu'Agius avait fait main basse sur tout ce que l'abbaye de Ferrières possédait à Orléans[4] pendant le quasi-interrègne abbatial du 22 novembre au 12 décembre 840. La dernière phrase que j'ai transcrite me laisse croire que cette lettre 8 est de cette époque, et voici la traduction que j'en propose : « D'ailleurs aussi, les autres conduisent leurs troupes à leur façon, et il ne leur arrive rien de nouveau si ce n'est que j'ai reçu le décret (*librum*)[5] et que je suis admis dans leur société par tous ceux qui occupent une situation dans le monde[6]. » Loup

1. Cette hypothèse reporterait notre lettre à l'année 825 au plus tard, puisque Adalhard mourut le 2 janvier 826 (*Nécrologe de Nivelon*, Bibl. Nat., ms. lat. 17770) : « IV non. jan., Corbeia monasterio natalis sancti Adalardi confessoris et abbatis, cui Christus in transitu mortis apparuit. » Et, en 825, Loup était encore bien jeune (il avait une vingtaine d'années) pour écrire sur ce ton de familiarité au célèbre et vieil abbé de Corbie.

2. Il y avait cependant un autre personnage contemporain qui portait le même nom et qui fut abbé de Vabres. Mais l'évêque d'Orléans, avant comme après son élévation à l'épiscopat, a tenu une place importante dans la vie de Loup de Ferrières. Cf. lettres 21 (XXII), 84 (LXXXV), 99 (CXVII) et 115 (XC), et le canon 10 du concile de Ver (déc. 844). *Capitularia* (éd. Boretius), II, p. 385. On sait que les canons de ce concile ont été rédigés par Loup.

3. Concile de Ver, c. 10. Cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, p. 459. En 843, Agius a souscrit le privilège pour Corbion donné à Germigny. Cf. Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, saec. IV, 2ᵉ part., p. 251. Il se qualifie *episcopus vocatus*. Agius pouvait être depuis longtemps déjà dans cette situation d'évêque désigné. M. l'abbé Duchesne (*loc. cit.*) fait vivre Jonas jusqu'en 843 en s'appuyant sur la lettre 21 (XXII) de Loup de Ferrières. Mais cette lettre fut écrite, comme nous le verrons, en décembre 840 ou au commencement de 841.

4. Voy. la lettre 21.

5. On trouve ce sens du mot *liber* dans les lettres de Pline. Cf. ce mot dans le dictionnaire de Forcellini.

6. *Obtinere* a quelquefois le sens absolu de *prævalere*. Voy. ce mot dans le

annoncerait ainsi avec une joie non dissimulée l'échec des manœuvres de ses adversaires et sa nomination d'abbé. Notre lettre serait donc postérieure, et de très peu, au 22 novembre 840. On remarquera que la lettre se trouve immédiatement après une lettre de 838 ou 839 et qu'il n'en existe aucune autre émanant de Loup qui se place entre elles d'une façon absolument certaine.

*Lettre 9*. — Quand Loup écrivit la lettre 9 (XXXVI) à son ami Leot...[1], il était déjà abbé. L'abbatiat de Loup a commencé le 22 novembre 840, et non, comme on l'avait admis, le 22 novembre 842[2]. Loup épargne à son ami le récit des machinations de ses ennemis, parce qu'elles sont si nombreuses qu'un livre ne suffirait pas à les exposer pleinement. Il remettra de lui en parler à un temps plus propice. Il n'en a pas tu l'issue pour laquelle lui et ses amis doivent beaucoup de grâces à Dieu. Il ne faut pas opposer de refus à Guichardus s'il demande l'œuvre de Loup pour connaître la vérité, mais il faut se méfier de peur que, sous le prétexte d'apprendre, il ne cache le désir de nuire.

Les allusions que renferme la lettre ne sont pas assez transparentes pour qu'il nous soit possible d'en tirer une conclusion quelconque. Il se pourrait que Loup parlât des difficultés qui entourèrent son élévation à la dignité abbatiale et auxquelles il faisait une allusion discrète dans la lettre précédente : les deux lettres seraient de dates voisines, et la phrase : *exitum tamen non tacui, propter quem et mihi et omnibus mei studiosis ingentes Deo sunt gratiæ et habendæ et referendæ*, désignerait clairement sa nomination comme abbé de Ferrières[3]. C'est la

dictionnaire de Forcellini. L'emploi de ces mots dans une acception recherchée n'est pas pour étonner de la part de Loup.

1. Papire Masson appelle le destinataire de cette lettre Leotericus. Baluze et Desdevises proposent de lire Leotaldus le nom du destinataire de la lettre 15 (XL). Sous prétexte que ce Leotaldus est complètement inconnu, M. Marckwald propose Leotgarius, évêque de Carcassonne, auquel le pape Jean VIII adressa une bulle le 18 août 878 (*Beiträge...*, p. 51). Cf. Goiffon, *Bullaire de l'abbaye de Saint-Gilles* (Nîmes, 1882), p. 12. M. l'abbé Duchesne ne signale pas d'évêque de ce nom pour Carcassonne (*Fastes épiscopaux*, I, p. 308). Ce ne pourrait être Leotgarius qu'avant son élévation à l'épiscopat, car on trouve l'évêque carcassonnais Eurus parmi les souscripteurs du concile de Douzy en octobre 860. Mais pourquoi rejeter Leotericus ou Leotaldus?

2. A. Giry, *Études carolingiennes*, p. 113 et suiv.

3. M. Giry se demandait si le *exitum non tacui* n'était pas une allusion au départ de l'abbé Odon de l'abbaye de Ferrières qui eut lieu le 13 décembre 840. Et, après avoir adopté pour la date initiale extrême de cette lettre le

solution qui nous plaît le mieux[1]. Mais il se pourrait aussi, et la fin de la lettre plaiderait en faveur de cette hypothèse, que Loup parlât des ennemis que put lui susciter son livre sur la prédestination dans lequel les opinions de l'abbé sentaient l'hérésie. Il se pourrait encore que les allusions de Loup se rapportassent aux menées des ambitieux qui espéraient supplanter Loup comme abbé de Ferrières, et en particulier d'Engilbert, pendant la campagne d'Aquitaine de 844 et la captivité de l'abbé de Ferrières (lettre 91 et 92, XXXIII-XXXV), ce que M. Desdevises du Dezert invoque pour légitimer la date de 844, qu'il propose et adopte. En somme, la lettre 9, postérieure au 22 novembre 840, est de date incertaine.

*Lettre 10.* — Non moins impénétrable pour nous est la teneur de la lettre 10 (XX) adressée à Marcward, abbé de Prüm. Loup rappelle à celui-ci l'ancienne affection qui les unit et qui ne souffre pas un soupçon, si petit soit-il, d'attiédissement. Le courrier exposera au nom de Loup combien la nouvelle que Marcward lui a mandée lui a été agréable. Loup le remercie des présents envoyés à lui et aux frères[2]. Eigil, le fidèle interprète de leurs affaires, expliquera à l'abbé de Prüm ce que Loup désire qu'il fasse au sujet de Suétone et de Josèphe. Loup le prie de saluer pour lui tous les frères et spécialement Gerungus[3], Fulcoldus et Ansboldus[4].

Loup était à Ferrières, puisqu'il adresse des remercîments à Marcward en son nom et au nom des moines. Nous avons vu que Loup était rentré à Ferrières dès la fin de 836. D'autre part, Marcward est encore abbé de Prüm, et c'est en février 853 qu'Eigil lui succédera. Notre lettre est donc comprise entre 836 et 853, termes extrêmes. Marcward avait dû se plaindre à Loup de son long silence et déclarer qu'il n'attribuait pas ce silence à

22 novembre, il avait corrigé et mis 13 décembre. Mais c'est là une simple conjecture que la lettre ne permet pas de justifier et j'ai cru bon de rétablir la rédaction primitive.

1. On pourrait invoquer en sa faveur la place que la lettre occupe dans le manuscrit entre une lettre qui est vraisemblablement postérieure au 22 novembre 840, mais de très peu, et une lettre de date incertaine qui est suivie d'une requête à l'empereur Lothaire du mois de nov. 840.

2. « Gratias liberalitati vestræ super muneribus mihi et fratribus missis artificiose non eg[e]o referre. »

3. Un moine de Fulda de ce nom devint abbé d'Hirschau en 854.

4. Ansboldus fut abbé de Prüm après Eigil en 860.

l'oubli; c'est à cela que répondent la phrase *Litterarum vestrarum non aliam quam fuit esse decebat sententiam* et la démonstration d'amitié qui la suit. Il ne serait pas impossible que Loup ait été quelques années après son départ de Fulda sans écrire à son ami (on n'a pas de lettre de Loup à Marcward antérieure à 844), et il se peut aussi que, parlant au nom des moines, il soit déjà abbé. En tous cas, cette lettre me paraît être antérieure à la lettre 91 (XXXIII), qui est datée de juillet 844, et dans laquelle il demande à l'abbé de Prüm d'emprunter à Hatton, abbé de Fulda, pour le copier, le *De vita Cæsarum* de Suétone. La lettre 10 est d'une date incertaine entre 836 (peut-être même 840) et 844[1].

*Lettre 11.* — La lettre 11 (XVI) est une requête adressée à l'empereur Lothaire par les moines de Ferrières. Ils s'excusent de ce que les pressantes angoisses de l'année les obligent à l'importuner si souvent. Ils rappellent que Charlemagne a donné autrefois à Alcuin, pour en faire un hospice, la *cella S. Judoci*[2]*;* que, dans le même but, son père Louis le Pieux l'a donnée aux moines de Ferrières, *sicut edictum illius attestatur*, avec affectation du surplus des revenus à leur usage. Rhuodingus l'a subrepticement obtenue de Lothaire; ils en sollicitent la restitution. Ils ajoutent que, même s'ils n'avaient pas reçu ce don de son père Louis le Pieux, ils ont travaillé et travaillent encore si fermement pour lui qu'ils ont confiance que Lothaire ne leur refuserait pas cette *cella* ou quelque chose de plus s'ils le demandaient.

D'après son contenu même, cette lettre est postérieure à la mort de Louis le Pieux, survenue le 20 juin 840. Si elle avait été écrite après le triomphe de Charles le Chauve, les moines eussent eu recours à ce roi et non pas à Lothaire. Leur réclamation est donc antérieure à la bataille de Fontenoy-en-Puisaye (25 juin 841). Nous pouvons serrer la vérité de plus près encore. Cette lettre est en rapport avec la lettre 26 (XV), dans laquelle Odon, le prédécesseur de Loup, bien qu'il paraisse croire aux chances de Lothaire, s'exprime ainsi : « Nous sommes pla-

1. M. Giry la datait entre 836 (juin) et 853.

2. La fondation du monastère de Saint-Josse en Ponthieu était attribuée à Judocus, fils du roi breton Judicaël et placée dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle (*Johannis Iperii Chronicon S. Bertini*. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 464).

cés en quelque sorte dans un espace intermédiaire; ne pouvant discerner auquel des deux compétiteurs (Lothaire et Charles) la région pourra échoir, nous flottons dans l'incertitude. » Or, il nous semble qu'une lettre écrite par les moines de Ferrières, sans que l'abbé veuille intervenir autrement que comme un membre de la communauté, révèle l'incertitude d'Odon en même temps que la croyance aux chances de celui qui s'intitulait empereur et prétendait en exercer le pouvoir; il nous semble encore que l'abbé ne pouvait être Loup, parce que celui-ci, ayant obtenu l'abbaye par ses intrigues auprès de Charles le Chauve, n'aurait pas, même implicitement, reconnu les prétentions de Lothaire. D'ailleurs, Loup, devenu abbé, sollicita de Charles le Chauve la reconnaissance des droits de l'abbaye sur la *cella,* avant même que le sort des armes se fût prononcé contre Lothaire. Le 10 mai 841, Charles le Chauve confirma, par diplôme royal octroyé sur la requête de l'abbé Loup, entre autres choses, la concession du monastère de Saint-Josse-sur-Mer due à Louis le Pieux[1]. Ainsi, nous dirons la lettre 11 antérieure au 10 mai 841 et même au 22 novembre 840[2]. Cette conclusion est fortifiée par les considérations suivantes. Lothaire, après la mort de son père, eut la

1. Orig. scellé. Arch. du Loiret, fonds de l'abbaye de Ferrières. Publ. par D. Morin, *La Naissance miraculeuse de la chapelle de Bethléem en France, fondée en l'abbaye royalle de S. Pierre et S. Paul de Ferrières, en Gastinoys, au diocèse de Sens* (Paris, 1610, in-18, p. 141). L'original retrouvé à la cure de Ferrières a été signalé en 1871 par F. Maupré (*Diplômes carlovingiens*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, V, p. 261), mais avec la date fautive de 840. Le diplôme a été publié d'après l'original par les nouveaux éditeurs de l'*Histoire du Gastinois*, de D. Morin, III (1889), p. 176. M. Giry avait fait faire un facsimilé en héliogravure de ce document, capital pour l'étude des lettres de Loup de Ferrières.

2. Pour tout ce commentaire, j'ai été dans l'obligation d'interpréter les notes de M. Giry. Dans le dossier de la lettre 11, M. Giry avait fixé la date ainsi : après le 20 juin 840, avant le 10 mai 841. Il ajoutait : « Loup porte la parole au nom des moines de Loup de Ferrières; il n'en est pas nécessairement abbé et n'en prend pas le titre. Il n'y a pas de suscription; la lettre peut donc très bien, comme tant d'autres de la même époque, avoir été écrite au nom de l'abbé Odon. » Il déclarait la lettre 11 en relation de date avec la lettre 21, qui permet de fixer la date de l'abbatiat de Loup et la lettre 23 adressée au chancelier Louis, par Odon de Ferrières. Et, dans un résumé de l'étude des lettres qui fournit, dans tous les cas, sa dernière pensée sur la chronologie, il disait la lettre 11 « antérieure à l'époque où Charles le Chauve a donné Ferrières à Loup » (nov. 840). Mais, nulle part, je n'ai trouvé de références à la lettre 26, la seule qui soit favorable à cette conclusion.

prétention de succéder à Louis le Pieux dans ses fonctions impériales et de réduire ses frères à n'être que ses lieutenants dans leurs royaumes, où il disposait des bénéfices; le 10 octobre 840, il octroyait un privilège au monastère de Donzère; il donnait à l'abbaye de Saint-Amand des biens en Laonnois et concédait un diplôme à Faremoutiers vers la même époque[1]; il pouvait très bien, dans le même temps, récompenser ou acheter les services de Rhuodingus par la concession de la *cella S. Judoci* située dans le Ponthieu. La revendication de la celle Saint-Josse par les moines dépossédés dut nécessairement suivre de très peu la spoliation de l'abbaye. Or, Nithard nous rapporte que Lothaire, désespérant de vaincre Louis, contre lequel il avait tout d'abord marché, et comptant avoir raison plus facilement de Charles, avait fait sa paix avec le roi de Germanie et lui avait donné rendez-vous à Francfort-sur-le-Main pour le 11 novembre 840. Pendant ce temps, Charles le Chauve, après avoir tenu un plaid à Bourges et envoyé des ambassadeurs à Lothaire, était venu à Quierzy-sur-Oise. Il fut alors rappelé en Aquitaine par une attaque de Pépin II; avant de partir, il envoya de nouveaux ambassadeurs à Lothaire, qui venait de se séparer de Louis. Profitant de son départ, les fidèles de Charles font défection. Lothaire s'éloigne de la Meuse, entre dans le royaume occidental[2]; il passe la Seine, et sa présence est mentionnée à Chartres et près d'Orléans, où son armée et celle de Charles se rencontrent. Il traite avec ce dernier et s'éloigne pour aller combattre Louis; dès le 4 décembre, il est à Lucenay, en Saône-et-Loire[3]. Quant à Charles le Chauve, il entre à Orléans, puis se rend à Nevers, à Bourges et au Mans[4]. On peut croire que les moines de Ferrières

1. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, n°° 1039, 1040, 1041.

2. C'est à ce moment qu'il faut placer les diplômes de Lothaire que nous mentionnons plus haut.

3. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, n° 1042. Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun, Saône-et-Loire. — Le 15 décembre, Lothaire, continuant sa marche vers l'Est, était à Chagny (arr. de Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire). *Ibid.*, n° 1043.

4. Nithard, *Historiæ*, lib. II, c. 1-5. M. de la Borderie, dans son *Histoire de Bretagne* (II, p. 42, n. 2), a bouleversé et singulièrement embrouillé la chronologie de ces événements pour n'avoir pas eu recours à tous les textes qui pouvaient l'éclairer : « Le voyage de Charles le Chauve au Mans, dit-il, eut lieu dans la première moitié d'avril 841; car, selon la chronique de Fontenelle, ce prince passa de la rive droite sur la rive gauche de la Seine, à la hauteur de l'abbaye de Saint-Wandrille, le 31 mars; puis, d'après Nithard (II,

profitèrent du voisinage de l'empereur pour réclamer leur bien, et il n'est pas invraisemblable qu'après l'alerte Charles le Chauve, resté quelque temps encore dans la région, ait remplacé le sujet dont la fidélité était douteuse, Odon, par un de ses partisans, Loup. La lettre 11 me semble comprise entre le 21 juin et le 22 novembre 840 et probablement du mois de novembre.

*Lettre 12.* — Loup, par la lettre 12 (LXXII), demande à Pardulus « clarissimo præsuli, » connaissant son intimité avec le roi, d'intercéder auprès de Charles le Chauve en faveur des moines de Sainte-Colombe dont la liberté était sans cesse menacée par les archevêques de Sens. Les moines, armés des privilèges concédés par les évêques anciens et présents, forts d'anciens et récents édits des rois et des empereurs, et mus par l'espoir de recouvrer leur indépendance, « gagnent le port de la piété royale, où ils désirent trouver un refuge sûr, » par l'intercession de Pardulus. Que Pardulus daigne lire la requête qu'ils apportent pour

5), il se rendit à Orléans, à Nevers, à Bourges, au Mans; de là, il revint vers la Seine, qu'il passa près de Rouen, et il était à Troyes le vendredi saint, c'est-à-dire le 15 avril 841. » De prime abord, cet itinéraire du roi accompli en quinze jours est invraisemblable. Il est inexact et il convient de le corriger ainsi : Charles le Chauve était à Orléans à la fin de novembre 840. Cf. le commentaire des lettres 24 et 25, ci-dessous. Il se rendit de là, d'après Nithard, à Nevers, à Bourges. Sa présence à Bourges est attestée au mois de janvier 841 par un diplôme en faveur de l'église de Nevers (*Diplôme de Charles le Chauve*, 12 janvier 841, Bourges, publ. par D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, VIII, p. 428, n° 3). Le roi (toujours d'après Nithard) gagna le Mans, où il dut séjourner quelque temps puisqu'il envoya de là une ambassade à Noménoé et attendit dans cette ville la réponse du Breton. Nithard nous dit au chapitre suivant (II, 6) que Charles le Chauve gagna la Seine, qu'il trouva le fleuve gardé par les partisans de Lothaire, les bateaux enlevés, les ponts détruits, qu'il dut faire venir des navires de l'embouchure même du fleuve. Puis le roi gagna Saint-Denis, alla à Saint-Germain-des-Prés, atteignit le confluent du Loing et de la Seine, se rendit à Sens, traversa la forêt d'Othe et arriva à Troyes le vendredi saint (15 avril 841). C'est à ce chapitre VI de Nithard qu'il faut appliquer ce que dit le chroniqueur de Saint-Wandrille : *Eodem anno* (841), *pridie kal. aprilis feria sexta* (corr. *quinta*) *Carolus rex in Sequanam transiit, ad locum hunc accessit.* Je ne vois pas ce qui autorisait M. de la Borderie à dire que Charles le Chauve venait de la rive droite. Le texte indique au contraire expressément qu'il venait de la rive gauche; il fallait, en venant du Mans, traverser la Seine pour arriver à Saint-Wandrille, qui se trouve à trois kilomètres à l'est de Caudebec, sur la rive droite. Il résulte de cela que le séjour du roi au Mans est de février et mars 841 et non de la première quinzaine d'avril. Cf. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs* (1re éd.), I, p. 143 et 145.

faire en sorte qu'ils soient écoutés par le roi. Ils s'en remettent à sa sagesse pour rappeler au souverain combien ceux qui ont régné avant lui ont jugé profitable à la patrie et à eux-mêmes d'accueillir les requêtes des serviteurs de Dieu.

Pardulus, qualifié de *præsul*, était peut-être déjà évêque de Laon[1] quand Loup lui écrivit cette lettre. Il fut promu à l'épiscopat à une date indéterminée[2]. Son prédécesseur Siméon est mentionné pour la dernière fois au bas de l'acte du synode de Paris en faveur de Corbie; cet acte est de la fin de février 847[3]. Siméon dut mourir dans le courant de cette année, car notre lettre ne peut être postérieure au 5 décembre 847[4]. En ce jour, le roi, étant à Compiègne, rendit, à la requête des moines de Sainte-Colombe, deux diplômes qui nous sont parvenus en originaux. L'un de ces diplômes confirme un précepte de Louis le Pieux qui avait donné aux moines, pour leur usage personnel, quelques domaines, et il attribue de nouveau à la manse conventuelle l'un de ces domaines, Cuy[5], qui avait été détourné de sa destination première par certains *rectores*. Le roi constate que le *rector* actuel du monastère, Lambert, a donné son consentement. Le second diplôme renouvelle aux moines la concession de deux charretées de bois à prendre chaque jour dans la forêt de Saint-Étienne, près de Nailly[6]; cette concession leur avait été faite très anciennement par un roi qu'ils ne nommèrent pas; ils demandèrent cette nouvelle donation pour éviter les procès à venir *propter futuras occasiones evitandas*. L'*ambasciator* des

1. On a cependant des exemples de ce mot désignant des abbés. Or, Pardulus, avant d'être évêque, était abbé de Montiérender (*Gallia christiana*, IX, col. 514). Mais, dans toute la correspondance de Loup, je ne trouve pas un seul exemple de ce mot, cependant souvent employé, appliqué à un abbé.

2. M. Marckwald place cet événement en 848 et non, comme le dit D. Bouquet (*Rec. des hist. de la France*, VII, p. 501), en 847 (*Beiträge*..., p. 51); mais il ne nous dit pas comment il est arrivé à cette date que je crois erronée. — Pardulus est mentionné pour la première fois comme évêque au synode de Quierzy en 849 (Labbe, *Sacrosancta concilia*, VIII, col. 55).

3. Voy. mon *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*. Pièces justificatives, n° 28, p. 258, note.

4. M. Giry se borne à indiquer la solution : la lettre est antérieure aux deux diplômes du 5 décembre 847 en faveur des moines de Sainte-Colombe.

5. Cuy, cant. de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens, Yonne. Cf. M. Quantin, *Dict. topogr. de l'Yonne*, p. 44.

6. Nailly, cant. et arr. de Sens, Yonne. Cf. M. Quantin, *Dict. topogr. de l'Yonne*, p. 91.

deux diplômes est le chancelier Louis[1]. Ces revendications des moines paraissent s'être produites au moment même de l'émancipation de leur abbaye. Nous n'avons plus le diplôme de Charles le Chauve rendant aux moines leur indépendance[2], mais on peut se rendre compte qu'il fut rendu vers cette époque. Le débat qui s'éleva entre les moines et l'archevêque nous est connu par quelques documents. Louis le Pieux, le 18 mai 822, à Aix-la-Chapelle, confirma les pouvoirs de l'archevêque de Sens sur les monastères Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Jean et Saint-Remi[3]. Ce diplôme impérial nous intéresse parce que Jérémie, le métropolitain de Sens, l'a sollicité pour replacer sous sa dépendance les monastères qui étaient jadis placés sous la puissance de ses prédécesseurs, qui s'étaient émancipés et dont les biens avaient été détournés de leur primitive destination. Jérémie étendit son autorité sur d'autres monastères, injustement sans doute. Le 9 mai 827, l'empereur, à la prière de Jérémie, confirmait tous les privilèges donnés par ses prédécesseurs et par lui-même aux archevêques pour l'église de Sens et pour un certain nombre de monastères de la même ville et du diocèse parmi lesquels celui de Sainte-Colombe était cité en tête[4]. Le métropolitain Aldric suivit la même politique, car les moines de Sainte-Colombe, ayant fait

1. L'original du premier est conservé dans la collection Tarbé à Reims (Böhmer, *Regesta*, n° 1597); celui du second aux archives de l'Yonne (Maximilien Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, I, p. 56, n° 28; p. 60, n° 30. — D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, VIII, p. 493, n°s 73 et 74). Les éditeurs n'ont pas lu les notes tironiennes de la ruche.

2. Nous ne parlons pas ici d'un troisième diplôme de Charles le Chauve en faveur de Sainte-Colombe, de même date de lieu et de temps que les deux précédents, publié par Baluze à la suite des lettres de Loup (éd. 1710, Appendice, p. 508). On le trouve aussi dans le *Gallia christiana*, XII, Instrumenta, col. 8, n° VII; dans D. Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, VIII, p. 494, n° 75, et dans Quantin, *Cartul. génér. de l'Yonne*, I, p. 57, n° 29. C'est une émancipation. M. Giry la jugeait bien bizarre pour les raisons suivantes : elle est obtenue par Bernard, abbé de Sainte-Colombe et parent du roi; ce personnage n'est mentionné nulle part ailleurs. Le roi déclare avoir donné ce diplôme *cum consensu procerum nostrorum, episcoporum videlicet atque ducum*. La teneur porte des traces de remaniements. Le texte ne nous est parvenu que dans des copies très récentes (XVIIe et XVIIIe siècles). Et M. Giry concluait : c'est certainement un diplôme faux, à tout le moins interpolé.

3. M. Quantin, *Cartul. génér. de l'Yonne*, I, n° 17, p. 33.

4. Cette pièce, qui n'existe plus, est mentionnée dans l'inventaire des titres de l'archevêché de Sens, vol. 1, p. 59, a. 1642. *Arch. de l'Yonne*. Cf. M. Quantin, *Cartul. génér. de l'Yonne*, I, p. 37, n° 19.

confirmer leurs immunités par Louis le Pieux, le 10 juin 833[1], furent obligés de recourir de nouveau à l'autorité impériale. Le 2 avril 836, Louis le Pieux déclarait que le monastère de Sainte-Colombe ne pouvait être soumis à aucune église, qu'il devait vivre au contraire sous la puissance et le gouvernement de ses abbés[2]. Le successeur d'Aldric, Wénilon, avait fait revivre les prétentions des archevêques sur cette abbaye. Les moines cherchèrent à échapper à la sujétion qu'on voulait leur imposer; ils fouillèrent dans leurs archives; ils y trouvèrent, nous dit la lettre 12, des privilèges épiscopaux et des diplômes royaux et impériaux[3]. Ils obtinrent gain de cause. Ceux de Saint-Pierre, de Saint-Jean et de Saint-Remi essayèrent-ils de les imiter? C'est possible; mais ils n'eurent pas le même succès. Le 24 février 848, au monastère de Saint-Martin de Tours, Charles le Chauve confirmait, à la demande de l'archevêque de Sens, Wénilon, le diplôme de Louis le Pieux du 18 mai 822, et non pas celui du 9 mai 827[4]. Le monastère de Sainte-Colombe était donc hors de cause[5]. Ainsi, avant le 24 février 848, l'abbaye de Sainte-Colombe avait échappé à la domination archiépiscopale, et il est naturel de penser que les moines, ayant recouvré leur liberté, se firent rendre par le roi les biens affectés à leurs besoins journaliers.

En conséquence, nous dirons la lettre 12 comprise entre la fin de février 847 et le 5 décembre de la même année.

*Lettres 13 et 14.* — Les lettres 13 (LXXVII) et 14 (LXXVIII) ont même objet et sont de même date. Dans la première, adressée au roi anglo-saxon Ethelwulf, qui a régné de

1. Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, VI, p. 590, n° 186.

2. *Ibid.*, p. 611, n° 214.

3. S'ils n'y trouvèrent pas tout ce qu'ils affirment avoir tiré de leurs archives, ils forgèrent les pièces indispensables. Il est possible qu'il faille rapporter à cette époque la fabrication de la charte épiscopale d'Emmon qui se donne comme un document mérovingien du 16 août 660 et qui est, je crois, un faux (Pardessus, *Diplomata, Chartæ*..., II, p. 112, n° 334).

4. Quantin, *Cartul. génér. de l'Yonne*, I, p. 53, n° 27, à la date fautive de 847.

5. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce sujet que Wénilon, lorsqu'en 858 il abandonnera le parti de Charles le Chauve pour celui de Louis le Germanique, s'empressera de se faire donner par celui-ci l'abbaye de Sainte-Colombe et refusera de la rendre aux *missi* de Charles. Voy. *Libellus proclamationis Karoli adversus Wenilonen*, c. 10 (*Mon. Germ. hist.*, *Capitul.*, II, p. 452). Il ne peut s'agir dans notre lettre de cette affaire, puisque Pardulus était mort à cette date.

836 à 857, Loup s'intitule *abbas ex monasterio S. Judoci;* dans la seconde, écrite au notaire d'Ethelwulf, Félix, il prend le titre d'*abbas monasterii Ferrariensis atque S. Judoci.* Il demande au roi du plomb pour couvrir l'église de Ferrières, par l'intermédiaire de Félix *qui epistolarum vestrarum officio fungebatur*. Il se réjouit d'avoir appris ses armements contre les ennemis du Christ. Il rappelle à Félix qu'il l'a connu plusieurs années auparavant à l'abbaye de Faremoutiers[1]; il lui recommande sa requête à Ethelwulf et le prévient que le plomb pourra être envoyé au port d'Étaples. Ces deux lettres sont postérieures à la restitution de Saint-Josse à l'abbaye de Ferrières. La *cella Sancti Judoci*, après avoir été rendue aux moines de Ferrières, en 841[2], avait été de nouveau enlevée à l'abbaye par le roi Charles le Chauve, qui la donna au comte Odulfe. Nous trouverons, dans la suite, de nombreuses lettres relatives à la question de Saint-Josse; mais malheureusement elles ne peuvent servir à dater la restitution d'une façon certaine. L'une d'elles nous fournit une date extrême pour les deux lettres 13 et 14. Loup, écrivant aux moines de Ferrières, les avertit qu'il se rend au plaid de Maëstricht et qu'il a bon espoir de recouvrer Saint-Josse[3]. L'assemblée qui devait se tenir à Maëstricht fut tenue à Mersen, près de cette ville, en février 847. Ainsi, à cette date, Saint-Josse n'avait pas été remis à Loup de Ferrières, et l'on verra plus loin qu'à Mersen Loup obtint des promesses qui n'étaient encore que des espérances après le 30 novembre 847[4]. Le passage de la lettre 13, où Loup dit à Ethelwulf : *Vires vobis a Deo collatas contra inimicos Christi audivimus*, est une allusion probable à la victoire d'Ockley, remportée en 852 par Ethelwulf et son fils Athelstan sur les pirates normands, ou peut-être seulement aux préparatifs de l'expédition, puisqu'il n'y a guère eu auparavant que des défaites essuyées par les Anglo-Saxons. Nous ne nous aventurons pas en plaçant les deux lettres 13 et 14 entre la fin de 847 et 852 au plus tôt ou 854 au plus tard[5].

1. Peut-être lorsque Ethelwulf envoya des ambassadeurs à Louis le Pieux en 839 (après le 6 avril). *Annales Bertiniani*, a. 839 (éd. Waitz, p. 18).

2. Nous ne savons pas si réellement, à cette date, l'abbaye fut remise en possession de la *cella*.

3. Lettre 51 (LIX).

4. Cf. le commentaire des lettres 55 et 60.

5. Il ne nous semble pas qu'on puisse reculer la date de ces deux lettres

*Lettre 15.* — La lettre suivante (15-XL) est une réponse à une lettre de Leotaldus, ami de l'abbé de Ferrières. Loup y parle de la fraternité d'esprit qui l'unit à son correspondant; il déclare qu'il se porte bien et que rien ne s'oppose à ses dispositions, qui sont fondées sur la justice. Il demande à Leotaldus de prier pour lui pendant ce carême (*hoc sancto tempore*). Il pense que le *pater patratum* est un grade sacerdotal[1] dont les attributions sont celles indiquées par Servius. Cette lettre est de date incertaine; elle est postérieure au 22 novembre 840, puisque Loup y prend le titre d'abbé.

*Lettre 16.* — La lettre 16 (XXVII) est encore de date incertaine. Loup remercie l'archevêque de Tours, Orsmarus, d'avoir reçu *episcopaliter* le frère qu'il lui a envoyé et de lui avoir offert à lui Loup son amitié. Il demande à l'archevêque d'emprunter pour lui les *Commentaires de Boèce sur les Topiques de Cicéron*, qu'Amalricus possède dans la bibliothèque de Saint-Martin, et de les lui envoyer par le porteur de cette lettre. Il le prie de ne pas dire que c'est à lui que ce manuscrit a été prêté, mais de répondre, si on l'interroge, qu'il l'a envoyé à des parents qui en avaient le plus grand besoin.

Orsmarus, métropolitain de Tours, est mentionné pour la première fois en 837, et la dernière fois qu'il apparaît c'est dans un synode de ses suffragants en 846[2]. Il semble que Loup

jusqu'en 855. Les Annales de Saint-Bertin nous apprennent qu'en 855 Ethelwulf traversa le royaume de Charles pour se rendre à Rome, que l'année suivante, à son retour de la ville éternelle, il se fiança à Judith, fille de Charles le Chauve, au mois de juillet, et qu'il l'épousa le 1er octobre suivant à Verberie (*Ann. Bertiniani*, a. 855 et 856, éd Waitz, p. 45 et 57). Ethelwulf mourut en 858. Rien dans les deux lettres de Loup ne permet de croire que ses correspondants sont en Gaule ou viennent d'y passer. M. Giry avait primitivement adopté la date : février 847-854, et, dans son résumé de l'étude des lettres, il fixait le dernier terme à 852. — L'emploi du plomb au IXe siècle pour couvrir les édifices est attesté encore par Folquin, *Chartularium Folquini*, lib. II, c. IX et c. XXXVII, dans *Chartularium Sithiense* (éd. Guérard, *Doc. inéd. sur l'hist. de France*, *Cartulaires*, t. III, p. 93 et 109), et par Flodoard (*Hist. eccles. Remensis*, lib. III, c. 5). Si l'on adopte pour la lettre une date voisine de 850, il ne sera pas sans intérêt de rapprocher le premier passage que je cite du cartulaire de Folquin : « Sub anno autem dominicæ nativitatis D CCC LIII, sancti Petri basilica asili est cooperta, annoque insequente sancti Bertini ecclesia plumbo est tecta. »

1. C'était le chef des féciaux.

2. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, p. 307.

parle comme abbé de Ferrières, et, dès lors, notre lettre serait comprise entre le 22 novembre 840 et 846 ou 847. Je ne saurais dire si elle est antérieure ou postérieure à l'assemblée de Germigny dans laquelle Orsmarus et Loup souscrivirent à l'acte rendu en faveur de Corbion[1]. De même, le nom d'Amalricus ne nous autorise pas à préciser. Au mois d'août 841, Amalricus, *magister scholæ S. Martini*, donna ses biens à Saint-Martin et à l'abbé Adalhard pour être affectés à perpétuité à l'entretien des maîtres d'école pour que ces derniers puissent exercer publiquement leurs fonctions[2]. En 845, le 5 janvier, Charles le Chauve confirmait la gratuité des écoles de Saint-Martin instituée par le chanoine Amalricus et l'abbé Adalhard. Notre lettre se place-t-elle avant ou après la donation d'Amalricus ? De ce que Loup ne donne pas à Amalricus le titre de chanoine, dirons-nous que celui-ci ne l'avait pas? Assurément non. Dans l'état imparfait de nos connaissances, contentons-nous de donner à la lettre 16 la date de 840-846 (ou 847).

*Lettre 17.* — La lettre 17 (LXV) est dépourvue d'adresse : l'expéditeur et le destinataire nous sont également inconnus. « Votre frère, après de longues erreurs, est venu vers nous; il nous a exposé la nature de sa faute, qu'il serait oiseux d'exposer dans cette lettre... Compatissant à son malheur et joyeux de sa conversion, j'adresse cette lettre *à votre sainteté* pour l'implorer de lui faire remise de sa peine. En réalité, il a reçu le prix de sa témérité, à tel point même que ses ennemis se contenteraient du dommage que lui a causé un voyage si grand, si fatigant et si infructueux. Circonvenu par des hommes perdus, il a en effet été emmené presque jusqu'à l'extrême frontière de la Gaule, dépouillé de tout; il revient vers vous, comme vous verrez, couvert de honte. Que votre clémence, fléchie par nos prières, pardonne la faute et ouvre au repentant le sein de la piété. » M. Desdevises du Dezert écrit au sujet de cette lettre : « On peut conclure des mots *sanctitati vestræ* que Servat Loup s'adresse à un évêque ou à un abbé. Cf. la lettre 52, où Servat Loup se dit fatigué des allusions que fait le moine rebelle de Ferrières à son frère le prélat : *germana sanctitate usque ad fastidium satiamur.* » Et c'est sans doute sur cela qu'il se fonde pour placer cette lettre,

1. Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. IV, 2e partie, p. 250 et 251.
2. Pancarte noire, nos XXXV et CXVII.

sans lui attribuer de date, au milieu des lettres de 847[1]. C'est insuffisant pour deux raisons. D'abord, le mot *sanctitas* ne s'applique pas nécessairement à un évêque ou à un abbé; on le trouve dans la correspondance de Loup pour désigner un simple moine[2]. En outre, rien dans la lettre 17 ne fait croire qu'il s'agisse d'un moine de Ferrières; au contraire, la fin de la lettre prouve que le personnage dont il est question n'a fait que passer auprès de l'auteur de la lettre. En somme, il y a là un mystère que nous ne pouvons approfondir, et notre lettre ne saurait être datée de quelque façon que ce soit.

*Lettre 18.* — La lettre 18 (CVIII) fut écrite par Loup à des moines de Saint-Amand. « Vous avez vu, leur dit-il, que je n'ai ni cupidement désiré ni insolemment accepté de me charger de vous, parce que je sentais facilement que ma médiocrité ne pouvait s'exposer à être chargée d'un double fardeau; et maintenant il m'est facile de rejeter cette charge; je la dépose volontiers et je n'envie pas, en aucune façon, celui qui la porte. On perd sans peine ce que l'on a possédé sans joie... En conséquence, il me paraît que vous devez obéir à ce qui est ordonné et vous rendre au plaid qui s'ouvrira le 1<sup>er</sup> juillet dans un domaine du Parisis nommé Bonneuil. J'estime dangereux, surtout à cette époque, de résister aux ordres du roi. Vous trouverez sans difficulté ma petitesse à cette assemblée si je vis encore. Que si la présente lettre vous parvenait plus tard que vous ne l'eussiez voulu, vous saurez que je n'ai reçu la vôtre que le 23 juin et que j'y ai répondu trois jours après. »

M. Desdevises du Dezert a placé cette lettre en 855, en identifiant le plaid général de Bonneuil qui devait s'ouvrir le 1er juillet avec l'assemblée générale qui se tint dans le même lieu au mois d'août 855[3]. M. Marckwald adopte cette opinion en corrigeant 855 en 856[4]. Loup de Ferrières était en effet présent à

1. *Lettres de Servat Loup*, p. 133, note.

2. Lettre 20 (VII).

3. Desdevises, *Lettres de Servat Loup*, p. 226.

4. Marckwald, *Beiträge...*, p. 52. Cf. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, 2e éd., I, p. 415. Sur ces dates de 855 et de 856, que nous n'avons pas à discuter ici, nous ferons remarquer que l'acte du concile de Bonneuil, confirmant l'indépendance de Saint-Calais, est daté du 24 août 855 (cf. J. Havet, *Questions mérovingiennes*. IV : *les Charles de Saint-Calais*, dans *Œuvres de J. Havet*, t. I, p. 179); que nous avons un diplôme de Charles le

cette assemblée, comme en témoigne sa souscription au bas de la décision des évêques en faveur de Saint-Calais. Mais cela n'est pas suffisant pour légitimer l'identification proposée. Nous ne connaissons pas, il s'en faut de beaucoup, toutes les assemblées générales qui se tinrent sous le règne de Charles le Chauve. La date de 855 ou 856 est inacceptable parce que, à cette date, le siège abbatial de Saint-Amand était occupé par Hildericus. Est-il possible de fixer une autre date à cette élection de Loup comme abbé de Saint-Amand?

Un ancien catalogue d'abbés[1] nous donne, pour la période correspondant à la vie de Loup de Ferrières, la liste suivante :

Rotfridus.
Adalleodus.
Gislebertus.
Hildericus.
Adalhardus.

En combinant cette liste avec les autres documents, trop rares, qui nous renseignent sur les abbés de Saint-Amand, nous arrivons à préciser quelques dates. Rotfridus mourut avant 821[2]. Adalleodus, signalé dès 821, mourut en 845[3], et son successeur, Gislebertus II, ne gouverna l'abbaye que peu de temps[4]. Sous l'abbatiat d'Hildericus, qui lui succéda, le feu du ciel tomba sur

Chauve, daté également de Bonneuil et du 24 août 855, confirmant l'acte du concile (*Ibid.*, p. 185). Un autre acte montre les évêques et les grands réunis à Bonneuil en août 856 et c'est la date acceptée par M. Krause (*Capitularia*, éd. Boretius, II, p. 424). Dom Bouquet (*Rec. des hist. de la France*, VII, 620, note c) considérait cette dernière date comme altérée.

1. Ms. de Valenciennes, n° 330 *bis*, XII° s., publié dans les *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, XIII, p. 386.

2. Son successeur est mentionné dans un diplôme de Louis le Pieux en faveur de Saint-Amand en date du 29 juin 821 (Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, t. VI, p. 530, n° 108). Une chronique de Saint-Amand fait mourir Rotfridus en 827 et lui donne à cette date Adalleodus pour successeur, ce qui est une erreur incontestable (*Chronica brevis de fundatione et abbatibus Elnonensibus* (634-1218), ms. d'Amiens, n° 449, XVII° s., fol. 118). Waitz a publié cette chronique, mais à partir de 952 seulement (*Mon. Germ. hist.*, *Script.*, XIII, p. 386).

3. *Annales S. Amandi breves* (742-855) (*Mon. Germ. hist.*, *Script.*, II, p. 184). — *Annales Elnonenses majores* (*Ibid.*, V, p. 12). — *Chronica brevis...*, fol. 118. — *Breve chronicon Elnonense* (de Smet, *Rec. des chroniques de Flandre*, p. 1-26, d'après un ms. de Valenciennes, IX°-XI° s.).

4. « Qui parvo tempore præfuit » (*Chronica brevis...*, fol. 118).

le tombeau de saint Amand, le 27 septembre 855 ou 858[1]. Hildericus dut mourir vers 860, car son successeur Adalhard fut élu entre le 3 février 860 et le 2 février de l'année suivante. Adalhard, abbé de Saint-Bertin, avait succédé le 21 juillet 844 à l'abbé Hugues, qui avait été tué le 7 juin à la bataille d'Angoulême[2]. Il fut déposé par ordre de Charles le Chauve le 24 mars 859 et réintégré dans sa charge le 25 juillet 861. Dans l'intervalle compris entre sa déposition et sa réintégration, il fut nommé abbé de Saint-Amand et mourut le 3 février 864, dans la quatrième année de son abbatiat de Saint-Amand, dans la troisième de son second gouvernement de Saint-Bertin[3].

Loup de Ferrières put donc être le rival malheureux de Gislebertus vers 845, d'Hildericus à une date indéterminée ou d'Adalhard en 860. Mabillon s'est occupé de la question que nous étudions; mais il s'est contenté de paraphraser la lettre de Loup. Il estimait cependant que Loup avait dû être élu en 847 par une partie des moines, tandis que l'autre partie portait ses suffrages sur le nom d'Hildericus[4]. C'est l'opinion à laquelle se sont également arrêtés les auteurs du *Gallia christiana*[5]. Ils ne nous disent pas comment ils sont arrivés à choisir l'année 847 de préférence à toute autre. Quelques arguments peuvent être fournis en faveur de cette date. On doit tout d'abord conclure du passage de la lettre où Loup déclare que sa médiocrité ne peut se charger d'un double fardeau, que celui-ci était abbé de Ferrières et que l'épître, postérieure au 22 novembre 840, est au plus tôt de 845, puisque c'est à cette date que, pour la première fois après 840, le siège abbatial de Saint-Amand devint vacant. On écartera tout d'abord cette année 845. La lettre de Loup est du 25 juin, puisque

1. La date de 855 est donnée par le *Breve chronicon;* celle de 858 par la *Chronica brevis*, qui nous fournit le mois et le quantième.

2. *Annales Bertin.*, a. 845.

3. *Folquini chartularium*, lib. II, ch. IX, XXXVI et XXXVIII (éd. B. Guérard, *Documents inédits sur l'histoire de France. Cartulaires*, t. III, p. 93, 107 et 109). Le *Chronicon Sancti Bertini*, de Jean d'Ypres (éd. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, p. 513, 518 et 520), reproduit le précédent. L'auteur de la *Chronica brevis* du ms. d'Amiens s'est servi de Jean d'Ypres. Cf., pour la date de la mort d'Adalhard, *Annales Elnonenses majores* (*Mon. Germ. hist.*, *Script.*, V, p. 12), et le *Breve chronicon Elnonense* (éd. de Smet, *Rec. des chron. de Flandre*, p. 4).

4. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, III, p. 44, à la date de 855.

5. *Gallia christiana*, III, col. 255.

Loup répond trois jours après la réception de la lettre des moines de Saint-Amand, qui est du 23 juin. Or, en 845, le roi, dont la présence à Saint-Benoît-sur-Loire du 13 au 29 juin est attestée par des diplômes, ne pouvait être à Bonneuil le 1er juillet. D'autre part, rien ne permet de rejeter absolument la date de 860, mais rien ne permet non plus de l'accepter, tandis que l'année 847 a pour elle la vraisemblance. Nous possédons, en effet, un diplôme de Charles le Chauve, concédé le 23 mars 847 dans le monastère de Saint-Amand aux moines de cette maison et rendu à leurs prières. Ce diplôme ne fait pas mention de l'abbé. Il semble même que les moines ont profité de ce qu'ils n'avaient pas d'abbé pour se prémunir contre le futur *rector* qu'on voulait leur imposer. *Noverit ergo omnium fidelium Dei et nostrorum sollertia, quod* PROPTER SUSPECTAS SUCCEDENTIUM RECTORUM VOLUNTATES, *monachis ....., ad eorum petitionem ....., segregavimus villas quasdam, quæ proprie deservirent, nec per ullam occasionem valerent a quolibet deinceps abbate ad usus alios detorqueri*[1]. Il se trouve aussi qu'en cette même année 847, Charles peut très bien avoir tenu un plaid général à Bonneuil au mois de juillet, puisque sa présence dans ce domaine du Parisis est attestée le 14 juillet par un diplôme accordé à la requête de l'évêque de Poitiers, Ebroïn, en faveur de Glanfeuil[2]. Il est vraisemblable aussi que ce soit à cette assemblée de Bonneuil que fasse allusion la chronique de Fontenelle en 847 : *Ipso anno perreximus Bonolium pro prædiis recipiendis*[3]. N'y a-t-il là que de simples coïncidences? Il paraît difficile de l'admettre. Et je daterai la lettre du 25 juin 847[4].

1. D. Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, VIII, p. 488, n° 67.

2. Original, Arch. nat., K 11, n° 5⁴ (Tardif, *Mon. hist.*, p. 101, n° 156). Il faut se servir pour ce diplôme de l'édition de Mabillon, d'après l'original (*Annales ordinis S. Benedicti*, II, p. 479), reproduite par D. Bouquet (*Rec. des hist. de la France*, VIII, p. 490, n° 70), et ne pas tenir compte de l'édition du *Gallia christiana* (II, Instrum., col. 327), qui est faite sur une copie très défectueuse.

3. On remarquera la similitude d'expression des deux passages de la même chronique : *Anno DCCC XLVII ad Bacivum palatium perreximus pro quibusdam prædiis. Ibi missi ad dominum regem venerunt...*

4. M. Giry plaçait la lettre entre 840 et 862, mais ces chiffres n'avaient rien de définitif, et, dans son résumé des lettres, il avait laissé la date en blanc, ce qui prouve qu'il se promettait de l'examiner de nouveau. Tous les renseignements que je fournis ci-dessus, sauf quatre (diplôme en faveur d'Ébroïn et références à la chronique de Fontenelle, au cartulaire de Folquin, à la chro-

*Lettre 19.* — Par la lettre 19 (CVI), Loup demande l'autorisation à l'évêque Héribold de conserver quelque temps à Ferrières un moine Jean, malgré l'ordre donné par ce prélat à tous ses frères de se réunir. Loup semble parler en tant qu'abbé. Notre lettre est postérieure à 840; elle est antérieure au 25 avril 857, jour de la mort d'Héribold, qui occupait l'évêché d'Auxerre depuis 828[1]. Nous ne pouvons préciser davantage.

*Lettre 20.* — La lettre 20 (VII) est adressée à Altwin. Loup a reçu ses lettres le 29 avril; il l'assure de la solidité d'une amitié consacrée par un long usage au temps où ils vivaient ensemble; il lui donne des nouvelles de la maladie inguinale dont il a été quitte pour la peur et lui annonce qu'à son retour de Germanie il a réintégré le monastère de Ferrières, où il a résolu de se plier à la discipline. Il jouit du repos et emploie ses loisirs à la lecture. Il ne prépare aucun voyage. En conséquence, il lui conseille, si Altwin juge nécessaire de le voir, d'attendre le plein été, *adultam æstatem,* pour n'avoir pas à se préoccuper des fourrages pour les chevaux. Il l'entretient ensuite de divers sujets de métrique, de musique, d'astronomie. *Vidi ego præterea hoc Aprili, post mediam ferme noctem, stellam quamdam subobscuram, quæ, sub Leone, posita radium ad spicam Virginis usque porrexit.* Il lui prêtera le livre qu'Altwin a demandé quand celui-ci viendra. Il se plaint enfin qu'Altwin ne lui ait pas donné de nouvelles de leur évêque et s'étonne qu'il ne lui ait rien dit de ce que fait Probus.

La mention de la comète que Loup vit au mois d'avril et qui, placée sous le signe du Lion, étendait sa queue jusqu'à l'Épi-de-la-Vierge, permet d'attribuer à la lettre 20 une date certaine d'année. L'auteur anonyme de la *Vita Hludovici*, qui a mérité d'être surnommé *l'Astronome* pour le soin qu'il met à consigner les phénomènes célestes, signale qu'une comète était visible le jour de Pâques (14 avril) de l'année 837 dans l'Épi-de-la-Vierge. Les *Annales Fuldenses* disent de leur côté qu'une comète apparut le 11 avril 837 dans le signe de la Balance et fut visible pendant trois nuits. Cette date de 837 trouve sa justification dans l'emploi que nous en avons fait plus haut pour fixer l'époque du voyage de Loup à Francfort, grâce à la mention de la maladie

nique de Jean d'Ypres), sont tirés de ses notes : je n'ai eu qu'à les utiliser et les commenter.

1. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, p. 446.

inguinale dont il est question dans cette lettre, ce qui s'est trouvé d'accord avec la date fournie par la lettre 6[1]. Il résulte en outre du contenu de la lettre 20 qu'elle fut écrite après le 29 avril et avant l'été, très vraisemblablement au mois de mai.

*Lettre 21.* — Loup de Ferrières avait écrit une lettre à l'évêque d'Orléans, Jonas, pour lui dénoncer la rapacité de son parent Agius. L'évêque prit mal la chose. Dans la lettre 21 (XXII), Loup s'étonne et regrette que Jonas se soit mépris sur ses intentions. S'il lui a exposé les agissements d'Agius et s'il s'est plaint au roi du dommage causé par ce personnage, c'était pour dégager la personne de l'évêque. Il rapporte que, de toutes les provisions de vin, de vivres et de sel que le monastère avait à Orléans ou dans les environs et dont la vente devait procurer aux moines les vêtements et les sommes d'argent nécessaires aux expéditions requises pour le service de l'État en ce temps troublé, il ne reste plus rien.

Loup cherche ensuite à se disculper des reproches dont il était l'objet à l'occasion de sa nomination et de sa conduite à l'égard de l'abbé Odon, son prédécesseur. Il raconte qu'envoyé à Ferrières par le roi le 30 novembre, il a prescrit à Odon de quitter le monastère le 3 décembre, parce que ce jour-là il devait se présenter au roi et voulait pouvoir lui annoncer qu'il avait agi selon son ordre. A son retour au monastère, le 12 décembre, il apprit qu'Odon n'était pas parti; il fut très inquiet; Odon lui a alors annoncé son départ pour le lendemain 13 décembre. Loup a remis son entrée dans son monastère après le départ de son prédécesseur. Il a fait connaître au roi sa conduite, qui a été approuvée.

Loup ayant été nommé abbé de Ferrières le 22 novembre 840, « la lettre à Jonas d'Orléans a dû être écrite par Loup peu de temps après son installation (13 décembre 840), aussitôt qu'il éprouva le besoin de justifier sa conduite, c'est-à-dire à la fin de décembre 840 ou en janvier 841[2]. »

*Lettre 22.* — La lettre 22 (XXV) débute par des congratu-

1. Voy. plus haut, p. 476-479.
2. Giry, *Études carolingiennes*, p. 116-117. C'est sur cette lettre, et sur elle seule, que l'on se fondait pour faire vivre Jonas jusqu'en 843. « La lettre 21, adressée à Jonas, a dû être écrite dans les derniers jours de 842 ou au commencement de 843 » (L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, p. 459, n. 6).



lations à l'adresse de Louis, l'abbé de Saint-Denis et le chancelier de Charles le Chauve. Loup se réjouit de ses succès, au nom de leur vieille amitié. Il lui demande aussi de faire instruire par ses orfèvres deux *famuli* de l'abbaye et de faire rendre au moine qui l'a apporté l'or qu'il lui a envoyé pour être ouvré. Loup était déjà, semble-t-il, abbé de Ferrières lorsqu'il formulait cette demande. Il n'est pas invraisemblable de croire que les félicitations de Loup aient trait à la nomination de Louis comme abbé de Saint-Denis qui dut avoir lieu vers le même temps que celle de Loup comme abbé de Ferrières, après le traité d'Orléans[1]. Notre lettre serait de 840 et ferait partie d'un groupe de lettres toutes datées de 840.

*Lettres 23-26.* — Les quatre lettres suivantes portent dans la formule de salutation le nom de l'abbé Odon et sont par suite antérieures au 22 novembre 840. La lettre 23 (XVII) est une sollicitation au chancelier, Louis, d'intervenir pour que les moines de Ferrières soient déchargés de l'entretien d'un certain abbé Zacharie et de sa suite, dont le roi leur a confié la garde. L'adresse à Louis « clarissimis honoribus merito decorato Ludogvico » comporte en elle-même des félicitations sur les honneurs dont ce personnage venait d'être revêtu, et ces félicitations ont trait certainement à la nomination de Louis comme chancelier; la lettre est donc postérieure au 20 juin 840[1]. On en peut dire autant des lettres 24 (XIX) et 25 (XVIII). La lettre 24, adressée à Louis, *summis honoribus dignissimo,* dans laquelle Odon implore de nouveau le secours du chancelier (*ceterum impellit me necessitas iterum vestri adjutorii patrocinium suppliciter implorare*), et la lettre 25, dans laquelle Odon s'excuse auprès de Louis, qu'il sait chargé des affaires les plus importantes et les plus nombreuses, de revenir à la charge (*Non sumus nescii multarum maximarumque causarum undique confluentium vos molibus opprimi, eisque componendis vix tempora ipsa sufficere . . . . . Vos autem accipite iterum*

1. La nomination de Louis comme abbé de Saint-Denis doit être postérieure à la rébellion de l'abbé Hilduin. Cf. Nithard, *Historiæ*, II, 3. — Cf. plus loin, la lettre 39. Sur cet abbé Louis, petit-fils de Charlemagne par sa mère Rotude et fils de Roricon, comte du Mans, cf. Simson, *Jahrbücher des fraenkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, I, 13, et Dümmler, *Gesch. des ostfrank. Reichs*, 2e éd., I, 149, 289, 424. Il mourut le 9 janvier 867 (Dümmler, II, 150).

*petitionem nostram*), nous paraissent bien être postérieures à la lettre 23.

*Lettres 24 et 25.* — La lettre 24 rappelle à Louis « qu'avec sa permission Odon a dû, pour cause de maladie, abandonner l'expédition d'Aquitaine, explique qu'il n'est pas encore rétabli, s'excuse de ne pas s'être rendu à la convocation de l'assemblée, où il a envoyé ses hommes sous la conduite du comte, afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations militaires. » La lettre 25 « expose que depuis deux années les hommes de l'abbaye, seuls ou sous la conduite de leur abbé, n'ont pas cessé de supporter les charges et les fatigues d'une expédition militaire, qu'ils ont à ce service épuisé leurs ressources et sont accablés par la misère; Odon sollicite pour eux la faveur de regagner leurs foyers, où ils pourront respirer un peu et amasser de quoi faire face à une nouvelle campagne. Il exprime ensuite des craintes, que l'avenir devait bientôt justifier, sur l'ambition des clercs du palais qui jettent leur dévolu sur les abbayes pour satisfaire leurs appétits, rappelle que l'abbaye de Ferrières n'est pas une proie de nature à satisfaire un ambitieux et termine en exprimant toute sa confiance dans le chancelier pour garantir sa sécurité. »

« Ces deux lettres ont été datées de 842, et les allusions qu'elles contiennent appliquées à l'expédition d'Aquitaine qui eut lieu en cette année. Maintenant que nous savons qu'Odon avait cessé d'être abbé depuis le 22 novembre 840, nous devons les entendre au contraire de la guerre commencée quatre ans plus tôt, lorsque Louis le Pieux, pour réprimer la révolte des fils de Pépin Ier privés de l'héritage de leur père, réunit à Chalon, le 1er septembre 839, une armée qu'il emmena en Aquitaine, où, après avoir été décimée par la fièvre, elle hiverna à Poitiers[1]. L'état de guerre se perpétua après la mort de Louis le Pieux; c'est à ce moment que furent écrites les deux lettres qui nous occupent, probablement au mois de juillet, et dans tous les cas entre le 21 juin et le 11 août, car elles sont en relation avec la lettre 28, adressée à l'évêque Jonas d'Orléans, dans laquelle, à cette date du 11 août 840, le même abbé Odon annonce que ses hommes sont revenus la veille de l'expédition d'Aquitaine[2]. »

1. Nithard, *Historiæ*, lib. I, 8; *Annales Bertin.*, a. 839; *Annales Fuld.*, a. 839.
2. A. Giry, *Études carolingiennes*, p. 117 et 118.



Il est évident que ces deux lettres sont de l'année 840; mais les placer entre le 21 juin et le 11 août soulève une difficulté. Dans la lettre 25, Odon écrit : *Homines nostri toto fere biennio, aut nobiscum aut soli, generalis expeditionis difficultatibus fatigati, censu rei familiaris in hujusmodi servitio effuso, onere paupertatis gravantur*. S'il s'agissait exclusivement de l'expédition d'Aquitaine commencée le 1[er] septembre 839 et terminée le 10 août 840, Odon n'aurait pas pu dire qu'il y avait deux années presque révolues que les hommes de l'abbaye supportaient les fatigues causées par les difficultés d'une expédition générale, puisqu'il n'y aurait pas eu tout à fait un an. On pensera tout d'abord que les hommes de l'abbaye avaient pris part à l'expédition que Louis le Pieux dirigea contre son fils Louis le Germanique au mois de décembre 838 et qui se termina brusquement par la fuite du rebelle en Bavière à l'approche des troupes impériales[1], et l'on sera tenté de retarder de deux ou trois mois les lettres 24 et 25. Quelques indices nous incitent à le faire. On sait que, pour les événements d'Aquitaine, Nithard et le recueil des lettres de Loup sont les sources les plus importantes. Le rapprochement des textes n'est pas ici sans intérêt. Le 1[er] septembre 839, Louis le Pieux avait réuni à Chalon-sur-Saône une armée pour réprimer la révolte des fils dépossédés de Pépin I[er] d'Aquitaine. La campagne fut désastreuse; la maladie se mit dans l'armée; la température devint rigoureuse. L'empereur hiverna à Poitiers après avoir licencié son armée en tout ou en partie[2]. Dès le mois de février 840, il s'efforçait d'apaiser des mouvements en Aquitaine lorsque, au commencement du carême, on lui apporta la nouvelle de la révolte de Louis le Germanique. Il laissa une partie de son armée à Poitiers avec l'impératrice Judith et son fils Charles[3]. Après sa mort (20 juin 840), la guerre aquitanique se poursuivit jusqu'au mois d'août[4]. Elle avait sans doute pris fin lorsque Charles tint un plaid à Bourges, auquel Pépin II devait assister[5], et il est à croire que ce fut dans

1. *Annales Bertin.*, a. 838 et 839.

2. Le texte des Annales de Saint-Bertin est formel : *absoluto reliquo exercitu*. On peut croire cependant qu'il avait gardé une partie de son armée, qu'il ne resta pas à Poitiers sans défense.

3. *Annales Bertin.*, a. 840.

4. Lettre 28 *ad Jonam*.

5. Nithard, *Historiæ*, II, 2.

cette réunion de Bourges que Charles organisa le protectorat (*tutela*) de l'Aquitaine. La lettre de l'abbé Odon qui nous fait connaître cette organisation nous dit aussi que le roi devait se rendre à Saint-Martin de Tours le 10 août, puis peut-être à Orléans, et qu'il comptait être à Quierzy-sur-Oise le 24 août[1]. Or, Nithard nous rapporte que, au moment même où avait lieu l'ambassade envoyée par Charles à Lothaire, les habitants des pays entre Meuse et Seine avaient fait demander à Charles le Chauve de venir au milieu d'eux, avant que Lothaire n'eût occupé la région, promettant de favoriser sa venue. « C'est pourquoi, avec très peu de monde, Charles, hâtant sa marche, vint d'Aquitaine à Quierzy[2]. » Comme Charles n'est venu qu'une seule fois dans le nord-est de son royaume entre le 21 juin et le 21 novembre 840, il n'y a pas de doute que l'allusion de la lettre d'Odon se rapporte au voyage de Quierzy dont parle Nithard; nous ne saurions dire cependant si le roi arriva dans cette résidence avant ou après le 24 août. Charles y demeura quelque temps, recevant avec bienveillance ses fidèles du pays situé en deçà de la forêt Charbonnière. Il y était encore quand un messager venu d'Aquitaine lui apporta la nouvelle que Pépin II avait attaqué Judith. Après avoir demandé à ses fidèles de résister à Lothaire jusqu'à son retour et envoyé à son frère une seconde ambassade, il gagna en toute hâte l'Aquitaine[3]. Pour réprimer la révolte de Pépin, il dut nécessairement convoquer de nouveau une armée. Et c'est alors que l'on placera la lettre 24 dans laquelle Odon, déclarant avoir quitté l'armée grâce à l'intervention de Louis, ne peut faire allusion qu'à la première campagne de 840; c'est après le départ et peut-être même après la mort de Louis le Pieux qu'il dut, pour cause de maladie, quitter l'armée; quand on rappela les hommes de son abbaye pour la deuxième campagne de 840, il n'était pas encore guéri, et, ne pouvant répondre à la convocation du roi, il envoya ses hommes sous les ordres du comte du *pagus* et s'excusa auprès du chancelier. La date de cette lettre peut être fournie avec quelque précision. Immédiatement après avoir signalé le départ de Charles pour l'Aquitaine, Nithard ajoute : « Au même

1. Lettre 28.
2. Nithard, *Historiæ*, II, 2.
3. Nithard, *Historiæ*, II, 3.

moment, Lothaire, qui venait de se séparer de Louis[1] et voyait accourir vers lui tous ceux qui habitaient à l'est (*citra*)[2] de la forêt Charbonnière, franchissant la Meuse, décida de s'avancer jusqu'à la Seine. » Sa présence dans cette partie du royaume de Charles est signalée dès le 10 octobre à Ver[3]. Dès lors, la lettre 24, écrite peu après la convocation du ban, ne peut être que du mois de septembre ou du commencement d'octobre. L'abstention de l'abbé de Ferrières, malgré les précautions prises par celui-ci, fut, on le croira sans peine, mal interprétée par le roi, car elle se produisait au moment où de toutes parts les défections se multipliaient dans le royaume de Charles le Chauve[4]. L'abbé Odon commettait une grande imprudence en demandant le renvoi dans leurs foyers des hommes de Ferrières. La lettre 25, antérieure à la déposition d'Odon, est certainement postérieure à la lettre 24, peut-être même de quelques semaines. MM. Le Vavasseur et Marckwald ont dit qu'ils ignoraient les motifs qui avaient conduit M. Desdevises à renverser l'ordre des lettres 23, 24 et 25. Ces motifs, quels qu'ils soient, ne sauraient prévaloir, pour les lettres 24 et 25, contre ces remarques-ci : dans la lettre 25, l'abbé Odon demande qu'on licencie les hommes de l'abbaye qui ont pris part aux guerres avec lui ou sans lui (*aut nobiscum aut soli*). L'ordre des mots a ici sa valeur, puisque Odon a fait en partie la première campagne d'Aquitaine et pas la seconde. En outre, c'est seulement quand les hommes sont déjà partis qu'on peut leur donner la *licentiam domum revertendi*, et nous apprenons leur départ par la lettre 24. La lettre 25 est donc du mois d'octobre ou du mois de novembre, antérieure au traité d'Orléans et au 21 novembre, puisque les craintes exprimées par l'abbé, au sujet des convoitises des clercs palatins, se trouvèrent réalisées le 22.

*Lettre 26.* — Que le chancelier de Louis et le roi Charles aient accepté l'excuse de maladie donnée par Odon, cela peut paraître assez douteux. L'abbé de Ferrières tenait, semble-t-il,

1. Il avait traité avec lui à Francfort et lui avait donné rendez-vous pour le 11 novembre. Cf. Nithard, II, 1.

2. Pour comprendre le mot *citra*, il faut voir ce que Nithard dit plus haut (II, 2).

3. Voy. plus haut, lettre 11, p. 486. — Ver, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, arr. de Senlis, Oise.

4. Nithard, II, 3.

à ne point se compromettre personnellement aux yeux de Lothaire. Il était, comme bon nombre d'ecclésiastiques, partisan de l'unité de l'empire, et la guerre civile qui avait éclaté au lendemain de la mort de Louis le Pieux entre les trois fils de l'empereur défunt l'avait jeté dans une incertitude cruelle qu'il ne cache pas lorsqu'il écrit à Marcward et à Sichard la lettre 26 (XV). Il profite, pour leur envoyer cette lettre, du passage de leurs hommes qui retournent chez eux. « Nous, dit-il, placés dans une sorte d'espace intermédiaire et ne pouvant discerner auquel des deux compétiteurs (Lothaire et Charles) la région pourra échoir, nous flottons dans l'incertitude. En effet, nos hommes déclarent que les opinions diffèrent. » Si le consentement unanime se prononce en faveur de Lothaire et si la Providence ménage à Marcward et à Sichard auprès de lui un poste où ils pourront être utiles aux serviteurs de Dieu, comme Odon le croit et le désire, il les prie de ne pas l'oublier.

Cette lettre, comprise entre le 21 juin et le 21 novembre 840, est postérieure au retour des hommes de l'abbaye de Ferrières après la première expédition d'Aquitaine, c'est-à-dire au 10 août. Il ne serait pas impossible que les hommes de l'abbaye de Prüm qui regagnent la Germanie aient été des soldats laissés par Louis le Pieux à sa femme et à son fils, et alors notre lettre serait d'une date très voisine de celle de la lettre 28, du mois d'août. Mais, d'autre part, il semble, d'après le rapport fait à Odon par les hommes de Ferrières, que, même dans le camp de Charles le Chauve, on était inquiet sur l'issue d'une campagne toute prochaine qui allait mettre aux prises les deux compétiteurs, ce qui s'accorderait assez bien avec ce que dit Nithard[1] et ce qui expliquerait les incertitudes d'Odon; cette campagne ne peut se placer qu'au mois de novembre[2]. En tout cas, notre lettre est antérieure au traité d'Orléans qui laissa Charles le Chauve maître du Gâtinais, puisqu'il put disposer de l'abbaye de Ferrières. Elle est en relation de date avec les deux précédentes, mais peut leur être antérieure, et avec la lettre 11, qu'elle précède certainement d'au moins quelques semaines. Nous la daterons d'août au plus tôt, de novembre au plus tard[3].

1. *Historiæ*, II, 4.
2. Voy. plus haut, p. 486.
3. M. Desdevises du Dezert la datait de novembre 840 en invoquant une

Voilà donc quatre lettres, 23, 24, 25 et 26, qui de dates certaines, mais approximatives, sont groupées dans le manuscrit, les trois premières certainement dans l'ordre chronologique.

*Lettre* 27. — La lettre 27 (XXIII) est encore de date voisine. Loup et W. préviennent l'évêque d'Orléans, Jonas, qu'ils ont lu son livre et n'y veulent rien changer. En raison de leur âge et de leur médiocrité, en considération de l'âge et du rang de l'auteur, ils déclinent l'offre de reviser cet ouvrage.

M. Desdevises du Dezert interprète le W. par Wénilon et identifie ce personnage avec l'archevêque de Sens de même nom. C'est une hypothèse purement gratuite, et la conclusion qu'il en tire est au moins fragile. « Loup, écrit-il, était sans doute déjà abbé de Ferrières au moment où il écrivit cette lettre de concert avec son métropolitain[1]. » Il ne semble pas qu'il puisse s'agir ici de l'archevêque de Sens. Si W. avait été le métropolitain de l'évêque d'Orléans et si Loup avait été abbé de Ferrières, auraient-ils l'un et l'autre refusé de revoir l'œuvre de Jonas à cause du rang que celui-ci occupait? L'excuse eût été mauvaise, à moins qu'elle fût ironique et, par le fait même, blessante, ce qui n'est pas dans le ton des lettres de Loup, toujours si respectueuses lorsque le destinataire est un évêque et, à plus forte raison, un vieillard. M. Desdevises déclare en outre qu' « il est impossible de déterminer quel est l'ouvrage de Jonas auquel les deux prélats font allusion, » bien que « les auteurs de l'*Histoire littéraire* pensent qu'il s'agit de l'ouvrage de Jonas contre les erreurs de Claude de Turin[2]. » A moins qu'il ne s'agisse d'une œuvre perdue de l'évêque Jonas, il n'en est pas, parmi les ouvrages de ce personnage que nous connaissons[3], qui convienne mieux à notre lettre que les trois

entrevue qui devait avoir lieu le 11 novembre à Francfort (Nithard, II, 1). Mais cette entrevue n'eut pas lieu, du moins à cette date, comme cela résulte du récit de Nithard (II, 3 et 4) combiné avec les données chronologiques des diplômes. Voy. plus haut, p. 486.

1. *Lettres de Servat Loup*, p. 88, n. 1. Cf. Introduction, p. XVI.

2. *Ibid.*, p. 88, n. 1. Cf. *Histoire littéraire*, V, p. 257.

3. Migne, *Patrol. lat.*, t. CVI, col. 117 et suiv., donne : le *de institutione laicali*, qui fut composé pour le comte Matfrid d'Orléans; le *de institutione regia*, qui fut écrit en 834 pour Pépin d'Aquitaine d'après les actes du concile de Paris rédigés par Jonas en 829; le *de cultu imaginum*, et une réfection de la vie de saint Hubert, évêque de Tongres, à la requête de l'évêque de Liège. — M. Salmon a retrouvé récemment dans un manuscrit du tribunal de Beauvais une œuvre de l'évêque Jonas inconnue jusqu'alors; il en a publié

livres *De cultu imaginum*. Et l'opinion des auteurs de l'*Histoire littéraire* n'est pas absolument à dédaigner. Ce traité, dirigé contre Claudius de Turin, que Jonas compare irrévérencieusement à un Silène ivre qui titube sur son âne et finit par être jeté à terre[1], fut dédié à Charles le Chauve. La lettre de dédicace est précieuse pour notre sujet. Jonas nous apprend qu'il a entrepris ce travail à la requête de l'empereur Louis le Pieux. Le prêtre espagnol Claudius qui avait vécu quelque temps à la cour avait soutenu des opinions voisines de l'hérésie arienne; il écrivit un *libellus* qui fut déféré à l'empereur et *qui ab eo suique Palatii prudentissimis viris examinatus, justo judicio repudiatus*. Jonas ajoute : *Quem (libellum) licet ego non legerim, nec viderim, quoddam tamen ex eo excerptum, eodem genitore vestro mittente, suscepi*. Déjà, une grande partie de l'œuvre était écrite quand Jonas apprit la mort de Claudius; il résolut alors de parfaire le style de son traité. Et, puisque Louis le Pieux est mort à son tour, il offre au fils ce qu'il n'a pu présenter au père. Cette dernière phrase laisse entendre que l'achèvement de l'ouvrage est de peu postérieur à la mort de Louis le Pieux, et dom Bouquet n'a pas eu tort de dater la lettre de dédicace de 840[2]. Remarquons en outre que c'est sur un simple extrait du libelle de Claudius que Jonas a entrepris la réfutation de son adversaire. On conçoit que, avant d'offrir son livre à Charles le Chauve, il ait tenu à le soumettre à des clercs du palais de ce roi qui connaissaient l'œuvre intégrale de Claudius et qui devaient avoir en outre des connaissances solides de théologie. Jonas jugeait sans doute Loup et W. dignes d'être de ces *prudentissimi viri* auxquels Louis le Pieux avait confié l'examen du traité de Claudius, puisque lui-même déférait à leur jugement un de ses ouvrages. Nous ne savons pas si W. méritait cette estime de l'évêque, mais Loup ne l'usurpait pas. Il avait étudié la théologie à Fulda sous la direction de Raban Maur, et, depuis le mois de septembre 838, il faisait partie du

des extraits : c'est le *de rebus ecclesiasticis non invadendis Jonæ Aurelianensis episcopi libri tres ad Papinum* (lisez *Pippinum*). Cf. Salmon, *Manuscrits du tribunal de Beauvais*, dans *Revue des bibliothèques*, 8e année, 1898, p. 362, n. 4, et p. 367.

1. Migne, *loc. cit.*, col. 362.

2. D. Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, VII, p. 560, n° 1.

clergé palatin[1]. Si l'ouvrage de Jonas dont parle Loup de Ferrières dans la lettre 27 est bien le *de cultu imaginum*, ce que je crois volontiers, cette lettre serait de 840, après le 21 juin, puisque l'ouvrage n'était pas terminé à la mort de Louis le Pieux, et, comme Loup ne serait pas encore abbé, le terme extrême serait le 21 novembre de la même année[2].

*Lettre 28*. — Par la lettre 28 (XIV), adressée à l'évêque Jonas, l'abbé Odon annonce que la veille, 10 août, après la neuvième heure, les hommes de l'abbaye de Ferrières sont revenus de l'expédition d'Aquitaine; ils lui ont rapporté que tout s'était bien passé. Le protectorat (*tutela*) de l'Aquitaine a été divisé en trois parties et l'armée cantonnée selon la convenance des localités. A Clermont, commandent Modoinus, évêque d'Autun, et Autbertus, comte d'Avallon ; à Limoges, le prince Gérard, jadis familier du roi Pépin ; à Angoulême, le comte Renaud. Ils ont

1. Voy. plus haut, p. 460 et suiv.

2. Le commentaire de cette lettre est presque tout entier de moi. M. Giry disait qu'elle était de date incertaine, avant 843. Cette dernière date est celle que l'on attribue à la mort de Jonas; mais j'ai déjà dit qu'elle ne reposait que sur une lettre de Loup mal datée, la lettre 21 (voy. p. 499, note 2). Le dossier de la lettre 27 était demeuré très imparfait. La seule note que j'y ai trouvée est celle-ci : « W.-Desdevises interprète Wénilon, archevêque de Sens de 840 (?) à 865. S'il s'agit de lui, la lettre est antérieure à son avènement du temps où il est moine de Ferrières et antérieure à 840. » J'ai cru pouvoir modifier dans mon commentaire l'indication du lieu où se trouvaient Loup et W., même s'il s'agissait de Wénilon, parce que Wénilon fut comme Loup un clerc palatin. Dans le *Libellus proclamationis adversus Wenilonem*, lu au synode de Savonnières en 859 (*Mon. Germ. hist.*, *Capitularia*, II, p. 450), Charles le Chauve s'exprime ainsi : « ... Mihi a domno et genitore meo piæ memoriæ Hlud. aug. pars regni... est tradita. In qua parte regni vacabat tunc pastore metropolis Senonum, quam juxta consuetudinem prædecessorum meorum regum, *Weniloni tunc clerico meo in capella mea mihi servienti*, qui more liberi clerici se mihi commendaverat et fidelitatem sacramento promiserat, consensu sacrorum episcoporum ipsius metropolis, ad gubernandam commisi, et apud episcopos, quantum ex me fuit, ut eum ibidem archiepiscopum ordinarent obtinui. » C'est en s'appuyant sur ce passage que M. l'abbé Duchesne a pu écrire que « le siège de Sens était encore vacant au moment (837, fin) où Louis le Pieux constitua un royaume pour son dernier fils Charles le Chauve » (Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, p. 417). Cf. *Annales Bertin.*, a. 837. La première mention de Wénilon comme archevêque de Sens est de 840. Si l'on acceptait l'identification de W. avec Wénilon, il faudrait admettre que le siège de Sens resta vacant près de quatre ans, Wénilon succédant à Aldric, mort, nous l'avons vu, le 10 octobre 836. On a des exemples de vacances plus longues, par exemple pour Narbonne.

annoncé en outre que le roi devait être à Saint-Martin de Tours le même jour, 10 août. De là, le roi passera vraisemblablement par Orléans, car le chancelier Louis a mandé à l'abbé Odon de venir au-devant du roi, soit à Tours, soit du moins à Orléans, « si toutefois il passe par Orléans, » avait ajouté Louis. Enfin, Odon dit à Jonas que Gumboldus et Ugo reviennent au roi en suppliants et qu'ils recouvreront, croit-on, leurs charges (*proprios honores*); que le roi se propose d'être à Quierzy le 24 août. Point n'est besoin ici de longs développements; la lettre est datée de façon très précise; elle est du 11 août 840. M. Giry a fait ressortir l'importance des lettres 24, 25 et 28, ainsi datées de 840 : « Ces trois lettres s'éclairent réciproquement, prennent une importance nouvelle et d'autant plus grande que ce sont, avec quelques mots de Nithard (*Historiæ*, lib. II, 1, 2, 3), les seuls documents qui nous renseignent sur les événements d'Aquitaine à ce moment[1]. »

A. LEVILLAIN.

(*La suite au prochain fascicule.*)

1. A. Giry, *Études carolingiennes*, p. 118. Cf. Dümmler, *Gesch. d. ostfränk. Reichs*, 1re éd., I, p. 149, n. 52. M. Desdevises datait bien cette lettre de 840; il paraît y avoir été déterminé par les mentions de l'évêque Modoinus, « évêque d'Autun de 815 à 840, » et du comte Gérard, « tué à la bataille de Fontanet. » La date de la mort de Modoinus est inconnue. Cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, p. 181. — D. Bouquet (*Rec. des hist. de la France*, VII, p. 480, n. c) datait la lettre de 841 avec quelque hésitation « si le comte Gérard est le comte d'Auvergne... mort à la bataille de Fontenoy en Puisaye. » Mais la mort de Gérard à Fontenoy est un fait mal assuré. Cf. René Poupardin, *Le Royaume de Provence* (Paris, 1901, in-8°), p. 292.

# CATALOGUE

## DES ACTES DES ROIS D'AQUITAINE

## PÉPIN Ier ET PÉPIN II

La base de ce catalogue nous a été fournie par les notes recueillies par notre regretté maître A. Giry et par ses élèves. Nous avons considérablement accru le dossier primitif tant par des recherches dans les grandes collections imprimées ou manuscrites et dans les ouvrages d'histoire locale que par des explorations dans quelques dépôts d'archives et bibliothèques de province. Ces notes sont forcément incomplètes.

Nous espérons que de nouvelles recherches et les renseignements que voudront bien nous fournir des confrères de province mieux informés nous permettront d'entreprendre prochainement la publication *in extenso* de tous ces diplômes.

Nous réservons pour cette publication l'étude de la diplomatique des Carolingiens d'Aquitaine, la discussion de plusieurs dates et l'examen critique de quelques diplômes.

René Giard.

**1.**

816, 26 août. Aix-la-Chapelle.

*Pépin Ier construit le monastère de Sorèze, lui concède diverses possessions et lui accorde l'immunité.*

*A*[1]. Original perdu.

*B*. Vidimus du viguier de Toulouse du 14 novembre 1391,

1. Nous appelons *A* l'original. Nous donnons dans un deuxième paragraphe les copies ou éditions qui peuvent être utilisées pour la publication du diplôme, puis les copies et les éditions inutilisables.

d'après *A* déjà dépourvu de son sceau, perdu. — *C*. Vidimus par un notaire de Sorèze en 1604, d'après *B*, perdu.

*D*. Copie de Doat, t. 81, fol. 280, d'après *C*. — *E*. Copie de Duchesne, collection Baluze, t. 46, p. 435-436. — *F*. Baluze, *Capitul*., t. II, *Append*., n° XIII, col. 1391-1392, « ex archivo monasterii Soricinii. »

*a*. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 111, d'après *E*.

## 2.

818, 26 juin. Castillon-sur-Dordogne.

(Diplôme remanié.)

*Pépin Ier confirme l'immunité accordée par Louis le Pieux et ses prédécesseurs à l'abbaye de Moissac.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du XVe siècle dans la chronique manuscrite d'Aymeric de Peyrat, abbé de Moissac, ms. lat. 4991 A, ff. 135-136, d'après *A*. — *C*. *Histoire de Languedoc,* t. I, *Preuves,* p. 91, d'après le Cartulaire et *B*. — *D*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 663, incomplètement, d'après une copie de d. Estiennot, faite elle-même d'après le Cartulaire.

*a*. *Recueil des historiens de France,* t. VIII, p. 356-357, d'après *C*. — *b*. *Histoire de Languedoc,* éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 248-250, d'après *B* et *C*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique,* t. I, p. 158 et 214. — Böhmer, *Regesta imperii,* n° 2064 et n° 2087.

## 3.

825, 1er avril. « In foreste quae dicitur Molerias. »

*Pépin Ier concède à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers les marchés de* Cajoca, *dans le pagus de Poitiers*, *et de* Fulchrodo, *dans le pagus d'Angoulême*.

*A*. Original perdu.

*B*. Copie de d. Fonteneau, bibliothèque de Poitiers, collection Fonteneau, t, V, p. 523-524, d'après une très ancienne copie



« qui peut... tenir lieu d'original. » — *C*. Copie de d. Estiennot, *Antiq. bened.*, t. I (ms. lat. 12755), p. 416-417, d'après la même copie. — *D*. Copie de Duchesne, collection Baluze, t. 54, fol. 487. — *E*. Besly, *Append.*, p. 21, « ex archivis S. Radeg. Pict. »

*F*. Collection Moreau, t. 284, fol. 180 et v°, d'après *B*.

*a*. Lecointe, *Annales ecclesiastici*, t. VII, p. 737, d'après *E*. — *b*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 663-664, d'après *E*.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 171. — Böhmer, *Regesta*, n° 2065.

## 4.

825, 31 octobre. « Alberide foreste. »

*Pépin Ier soumet le monastère de Saint-Théodard au monastère de Saint-Antonin.*

*A*. Original autrefois scellé, archives de Tarn-et-Garonne, G. 873 (0m80 de largeur et 0m22 de hauteur).

*B*.-*C*. Deux copies du 15 mai 1743 émanant des notaires Delpech et Philippe, *ibid.*, G. 1061.

*a*. Devals aîné, *Histoire de Montauban*, t. I (1855), p. 391-392, d'après *A*.

## 5.

825, 22 décembre. « Ad illa Warda prope Andiaco. »

*Restitution par Pépin Ier à l'abbaye de Saint-Maixent de la villa de* Titiacus, *accordée en bénéfice au comte Bernard.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie dans le Cartulaire, aujourd'hui perdu, p. 82.

*C*. Copie de d. Estiennot, *Antiq. bened.*, t. II (ms. lat. 12756), p. 415-416, d'après *B*. — *D*. Copie de d. Fonteneau, bibliothèque de Poitiers, collection Fonteneau, t. XV, p. 17, d'après *B*.

*E*. Copie moderne dans la collection Moreau, t. 284, fol. 248 et v°, d'après *D*.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 664, d'après *C*. — *b*. Richard, *Chartes et documents pour servir à l'his-*

*toire de l'abbaye de Saint-Maixent*, p. 3-4 (*Archives historiques du Poitou*, t. XVI), d'après *D*.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 171. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2066.

**6.**

**826, 18 mai. Pierrefitte.**

*Pépin I^er autorise les moines de Saint-Filibert de Tournus à faire circuler librement six navires sur toutes les rivières de son royaume.*

*A*. Original perdu aujourd'hui, mais encore connu avec son sceau par Chifflet.

*B*. P.-F. Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, p. 192-194, d'après *A*.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 664-665, d'après *B*. — *b*. Juénin, *Nouvelle histoire de... Tournus*, Preuves, p. 80-81, d'après *B*.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 172. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2067.

**7.**

**827, 13 janvier. Chasseneuil.**

*Pépin I^er libère l'abbaye de Saint-Maixent du pouvoir des comtes et lui accorde l'immunité et le droit de percevoir les nones et dîmes pour les domaines des religieux engagés en bénéfice à des laïcs.*

*A*. Original perdu.

*B*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 665-666, d'après *A*. — *C*. Copie de d. Fonteneau, bibliothèque de Poitiers, collection Fonteneau, t. XV, p. 41, d'après « une pancarte du IX^e siècle » en mauvais état. — *D*. Copie de d. Estiennot, *Antiquit. benet.*, t. II (ms. lat. 12756), p. 413-414, « ex tabulario S. Max. »

*E*. Collection Moreau, t. 284, fol. 248 et v°, d'après *C*.

*a*. Richard, *Chartes et documents pour servir à l'histoire*

*de l'abbaye de Saint-Maixent*, p. 5-6 (*Archives historiques du Poitou*, t. XVI), d'après *C*.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 173. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2068. — Besly, *Hist. des comtes de Poictou*, Append., p. 20.

## 8.

827, 24 juin. « In illa Vuarda. »

*Pépin Ier confirme l'affranchissement par Foulques, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, de la cellula de Nouaillé.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du XIe siècle aux archives de la Vienne, G. 484.

*C*. Copie de d. Fonteneau, bibliothèque de Poitiers, collection Fonteneau, t. X, p. 35-37, d'après *B*. — *D*. Collection Moreau, t. 284, fol. 228 et v°, d'après *C*.

*a*. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. III (1847), p. 417-419, d'après *D*. — *b*. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'ouest*, 1847, p. 6-7, d'après B.

## 9.

827, 27 septembre. Vich.

*Pépin Ier confirme la donation faite à l'abbaye de la Grasse, par Oliba, de la villa de* Musagellum, *qu'il exempte de tous droits.*

*A*. Original autrefois scellé, ms. lat. 8837, fol. 17 v°, n° 4 (0m46 de hauteur et 0m53 de largeur).

*B*. Copie du XIIIe siècle, *ibid.*, fol. 18, n° 5, d'après *A*. — *C*. Copie du XIVe siècle aux archives de l'Aude, série H, fonds de la Grasse, d'après *A*. — *D*. Collection Doat, t. 66, fol. 25, d'après *A*.

*a*. Bouges, *Histoire... de Carcassonne*, p. 505. — *b*. *Histoire de Languedoc*, t. I, p. 66. — *c*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 666. — *d*. Mahul, *Cartul. et arch... de Carcassonne*, t. I, p. 212. — *e*. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 164-165.

Indiq. : Inventaire manuscrit des archives de la Grasse, en

1493, aux archives de l'Aude, fol. 6 v° (ancien fol. 2 v°). — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 174. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2069.

Cf. Kopp, *Paleographia critica*, t. I, p. 392. — E. Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, p. 193.

## 10.

**828, 10 mars. Aix-la-Chapelle.**

*Pépin I^er fait rentrer les chanoines de Saint-Martin de Tours en possession de la villa de Marcillat et leur accorde l'immunité pour cette localité.*

*A*. Original perdu, mais connu de Baluze.

*A'*. Copie de Baluze, collection Baluze, t. 76, fol. 32 et v°, d'après *A*.

Le diplôme était reproduit dans la *Pancarte noire*, fol. 19, et dans la *Pancharta alia*, fol. 19. On trouvera donc dans l'étude de Mabille, au n° 38, l'indication de plusieurs copies et éditions qui sont inutilisables, la copie de Baluze étant très exactement faite d'après *A*. Ajoutons aux éditions indiquées par Mabille : *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 666-667. — Ph. Labbe, *Éloges historiques des rois de France*, p. 455-456. — Lecointe, *Annales ecclesiastici*, t. VI, p. 587, et t. VII, p. 843. — *Gallia christiana*, t. XIV, *Instrumenta*, col. 22.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 174. — Wauters, *Table chronologique*, t. I, p. 180. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2070.

## 11.

**828, 6 juin. Saint-Martial de Limoges.**

*Diplôme d'immunité octroyé par Pépin I^er à l'abbaye de Montolieu.*

*A*. Original perdu.

*B*. Collection Doat, t. 69, fol. 18, d'après *A*, mutilé. — *C*. *Ibid.*, t. 69, ff. 21-22, d'après un vidimus en parchemin du sénéchal de Carcassonne du 13 avril 1345. — *D*. *Ibid.*, t. 69, fol. 29, d'après une copie sur un rouleau en parchemin du trésor

des chartes de la cité de Carcassonne. — *E*. Collection de Languedoc, t. 74, fol. 173. — *F*. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1427-1429, d'après les archives de l'abbaye de Montolieu. — *G*. Mahul, *Cartul. et arch... de Carcassonne*, t. I (1857), p. 70 (fragments).

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 667-668, d'après *F*. — *b*. Lecointe, *Annales ecclesiastici*, t. VII, p. 846, d'après *F*. — *c*. Bouges, *Histoire eccl. et civ... de Carcassonne* (1741), p. 506-507, d'après *F*. — *d*. *Histoire de Languedoc,* éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 165-167.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique,* t. I, p. 175. — Böhmer, *Regesta imperii,* n° 2071.

## 12.

828, 9 juin. Chasseneuil.

*Jugement rendu par Pépin I^er^ en faveur de l'abbaye de Cormery.*

*A*. Original autrefois scellé, ms. lat. 8837, fol. 97 v° (0^m^33 de hauteur et 0^m^62 de largeur).

*a*. Benj. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. II, p. 344, d'après *A*.

Cf. C. Jullian, *le Palais carolingien de* Cassinogilium, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, p. 92 et n. 4.

## 13.

829, 5 mars. Aix-la-Chapelle.

*Donation de divers biens faite par Pépin I^er^ à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés.*

*A*. Original scellé, Archives nationales, K. 9, n° 3² (0^m^62 de largeur et 0^m^39 de hauteur).

*B*. Copie de Duchesne, collection Baluze, t. 41, fol. 128, d'après *A*.

*a*. Tardif, *Monuments historiques*, p. 84, n° 121, d'après *A*.

Indiq. : Wauters, *Table chronologique*, t. I, p. 638.

## 14.

829, 10 août. Anizy.

*Pépin Ier confirme à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés la possession de plusieurs villæ situées en Aquitaine et leur accorde l'immunité.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du XIIe siècle dans le Cartulaire †††, Archives nationales, LL. 1024, ff. 23 v°-24 v°, sous la rubrique : *Pippini, regis Aquitanie, filii Ludovici pii.*

*a*. J. Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez* (1724), p. XV-XVI des *Pièces justificatives*, d'après *B*. — *b*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 669-670, d'après *B*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 176. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2072.

Cf. Longnon, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 208-212.

## 15.

831, 25 février. Aix-la-Chapelle.

*Pépin Ier autorise les moines de Cormery à faire circuler, sans payer ni tonlieu ni autre redevance, deux navires sur les fleuves de son royaume.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du XVIe siècle, *Cartulaire de Cormery*, ms. 1349 de la bibliothèque de Tours, ff. 8 v°-9, sous la rubrique : *Præceptum Pipini de navibus*. — *C*. Copie de Duchesne, collection Baluze, t. 47, fol. 158, d'après *B*. — *D*. Copie de Perion dans son *Historia Sancti-Pauli Cormar.*, bibliothèque de Tours, ms. 728, ff. 8 v°-9.

*a*. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1431. — *b*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 670-671. — *c*. Hauréau, *Gallia christiana*, t. XIV, *Instrumenta*, col. 23. — *d*. J.-J. Bourassé, *Cartulaire de Cormery* (1861), p. 20-21, dans les

*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XII. (Ces éditions semblent faites d'après *B* ou des copies qui en dérivent.)

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 179. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2073. — Wauters, *Table chronologique*, t. I, p. 189.

## 16.

833, 6 octobre. Pierrefitte.

*Pépin Ier accorde l'immunité au monastère de Manlieu et confirme la possession de plusieurs biens.*

*A*. Original perdu.

*B*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 671, d'après une copie de d. Estiennot. — *C*. *Gallia christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 117-118, « ex regio Carcasson. tab. in biblioth. Colbert. » — *D*. Doat, t. 117, fol. 361, d'après un rouleau de parchemin du trésor des chartes de la cité de Carcassonne. — *E*. Collection Baluze, t. 81, fol. 44, d'après les archives royales de Carcassonne.

*a*. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, col. 181, d'après *B* et *D*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 183. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2074.

## 17.

834, 24 novembre. « Nerisio. »

*Diplôme d'immunité concédé par Pépin Ier à l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers.*

*A*. Original perdu.

*B*. *De l'Université de... Poitiers* (Poitiers, 1643, in-fol.), p. 44-45 — *C*. Besly, *Hist. des comtes*, p. 24-25 (Fragments, *Ibid.*, p. 20, et dans les *Évêques de Poitiers*, p. 21). — *D*. Labbe, *Éloges historiques des rois de France* (1651), p. 458-459. — *E*. Copie de d. Estiennot, *Antiq. bened.*, t. I (ms. lat. 12755), p. 510-516, « ex tabulario Si Hilarii Majoris, » et *C*. — *F*. Copie de d. Fonteneau, bibliothèque de Poi-

tiers, collection Fonteneau, t. X, p. 43-45, d'après deux copies du XIIe siècle, le cartulaire ou *Livre à la chaîne*, fol. 28, *E* et *C*. — *G*. Copie du XVIIIe siècle, archives de la Vienne, G. 854, d'après le *Livre à la chaîne*. — *H*. Copie de 1751 dans l'*Inventaire de la seigneurie de Benassay*, ff. 3 et 5, archives de la Vienne, H., reg. n° 144.

*K*. Collection Moreau, t. 284, ff. 231-232 v°, d'après *G*.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 672, d'après *C*. — *b*. Lecointe, *Annales ecclesiastici*, t. VIII, p. 235, d'après *C*. — *c*. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'ouest*, 1847, p. 7-8, d'après *C* et *G*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 186. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2075.

## 18.

835, 24 octobre. Doué.

*Pépin Ier confirme aux moines de Saint-Mesmin de Micy la possession d'un domaine sis au Port-Saint-Père, dans le pagus de l'Erbauge.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du cartulaire aujourd'hui perdu, n° 50.

*C*. Copie de Gaignières, ms. lat. 5420, fol. 64 v°, d'après *B*. — *D*. Collection Moreau, t. 284, fol. 252, d'après *B*.

*a*. René Giard, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1901, p. 264-265.

INDIQ. : Estiennot, *Antiquités du diocèse d'Orléans* (ms. lat. 12739), p. 311-312.

## 19.

835, 26 octobre. Doué.

*Pépin Ier confirme à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés la possession de la villa de Mairé.*

*A*. Original scellé, Archives nationales, K. 9, n° 8³ (0m54 de hauteur et 0m66 de largeur).

*B*. Copie de Duchesne, collection Baluze, t. 41, fol. 128 et v°, d'après *A*.

*a.* Tardif, *Monuments historiques,* p. 89-90, n° 128, d'après *A* (avec lacunes).

## 20.

835, 1er novembre. Doué.

*Pépin Ier confirme à l'abbaye de Montolieu la possession de la villa de* Magnianacus, *dans le pagus de Toulouse.*

*A*. Original perdu.

*B*. Mabillon, *De re diplomatica* (1681), p. 523-524, d'après *A*. — *C*. Copie moderne, ms. lat. 12687, fol. 10 et v°, d'après une copie perdue et *A*. — *D*. Collection de Languedoc, t. 74, fol. 179.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 673, d'après *B*. — *b*. *Histoire de Languedoc,* t. I, p. 69. — *c*. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 191-193. — *d*. Mahul, *Cartul. et arch... de Carcassonne*, t. I (1857), p. 70-71, d'après *b*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique,* t. I, p. 188. — Böhmer, *Regesta imperii,* n° 2076.

FAC-SIMILE d'une partie de l'original dans Mabillon, *op. cit.*, tab. XXIX, p. 401.

## 21.

836, 28 février. Saint-Hilaire.

*Pépin Ier ordonne la restitution de tous les droits ravis à l'évêché d'Angers.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie moderne, collection d. Housseau, t. I, fol. 42 et v°, n° 33, d'après « l'original qui se trouve dans les archives du chapitre d'Angers, au registre cotté A-B des privilèges, fol. 9, 13 fenestre. »

*a*. Hauréau, *Gallia christiana,* t. XIV, *Instrumenta*, col. 144-145, d'après *B*.

## 22.

836, 12 mars. (S. l.)

*Diplôme d'immunité concédé par Pépin Ier à l'abbaye de Saint-Julien de Brioude.*

*A*. Original perdu.

*B*. Du Bouchet, *la Véritable origine de la seconde et troisième lignée de la maison royale de France* (1646), p. 238. — *C*. D'Achery, *Spicilegium*, t. XII (1675), 105-107, « ex chartulario... a D. d'Hérouval communicato. » — *D*. Cartulaire de 1677, ms. lat. 9086, ff. 252 v°-253 v°. — *E*. Collection Baluze, t. 14, ff. 69-70, « ex tabulario S. Juliani Brivatensis. »

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 674, d'après *C*. — *b*. Lecointe, *Annales ecclesiastici*, t. VIII, p. 423, d'après *B*. — *c*. D'Achery, *Spicilegium*, éd. in-fol., t. III (1723), p. 329, d'après *C*. — *d*. Henry Doniol, *Cartulaire de Brioude*, p. 350-351, n° 340, d'après *D*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 190. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2077.

## 23.

836, 29 juin. Vouneuil.

*Pépin Ier donne à son fidèle Heccard des biens situés à Perrecy et à Sancenay, dans le pagus d'Autun.*

*A*. Original perdu.

*B*. Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'hist. de Bourg* (1664), p. 24, n° III. — *C*. Cartulaire du prieuré de Perrecy (1721), ms. lat. 17721, p. 18. — *D*. Autre cartulaire, bibliothèque de Dijon, ms. 1132 (XVIIIe s.), fol. 6, n° 3. — *E*. Autre cartulaire, copie du XVIIe s., bibliothèque des Bollandistes, n° 3. — *F*. *Monasticon bened.*, t. XXXII (ms. lat. 12689), fol. 64 v°.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 677, d'après *B*. — *b*. Prou et Vidier, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, t. I, p. 47-49.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 195. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2081.

## 24.

837, 23 avril. Chasseneuil (?).

*Pépin Ier restitue divers biens à l'abbaye de Jumièges.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie de Gaignières, ms. lat. 5424, fol. 35, d'après une copie faite « à peu près vers 1100. » — *C*. Copie du XVIIe siècle, ms. lat. 13817, fol. 353, d'après la même source. — *D*. Mabillon, *Ann. Bened.*, t. II, p. 589-590.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 675-676, d'après *D*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 194. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2079.

## 25.

837 (?), juin. « Villa Pontigonis. »

*Pépin Ier donne divers biens à l'abbaye de Joncels qu'il place sous sa protection.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du XIIe siècle, collection de M. Paul Meyer. — *C*. Collection Baluze, t. 81, fol. 346. — *D*. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1393-1394. — *E*. Collection de Languedoc, t. 74, fol. 49. — *F*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 676, « ex schedis mss. bibliothecæ S. Germani a Pratis. »

*G*. Collection Baluze, t. 81, p. 351, t. II, *Preuves*, col. 205-206, d'après *B*.

*a*. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, d'après *B*.

INDIQ. : Diplôme d'Eudes du 21 novembre 890. — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 194. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2080.

## 26.

837, 25 décembre. « Averesi. »

*Pépin Ier confirme à l'évêque d'Angers la possession du pays de Chalonnes-sur-Loire et de plusieurs autres localités.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie moderne dans la collection Housseau, t. I, fol. 43 et v°, n° 35, d'après « l'original qui est dans les archives du chapitre d'Angers, au regitre des privilèges cotté A-B, 13 fenestre, au chiffre 1 du regitre. »

*a*. Champollion-Figeac, *Documents historiques inédits*, t. III, p. 425-426, d'après *B*.

## 27.

838, 28 mars. « Caremptas. »

*Pépin Ier confirme les droits de l'évêché d'Angers.*

*A*. Original perdu.

*B*. *Cartulaire noir* du chapitre d'Angers, aujourd'hui perdu, fol. 5 et v°.

*C*. Copie de Duchesne, collection Baluze, t. 39, fol. 54 et v°, d'après *A*. — *D*. Copie du 14 août 1733, bibliothèque d'Angers, ms. 707 (anc. 637), ff. 3-4, d'après *A*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle, archives de Maine-et-Loire, G. 54, ff. 183-184, d'après *A*. — *F*. Collection Housseau, t. I, fol. 41 et v°, n° 32, d'après *B*, mais le texte a été « vérifié sur l'original qui se trouve aux archives du chapitre d'Angers, au registre cotté A-B des privilèges, 13 fenestre, feuillet 10. » — *G*. Collection Bréquigny, t. 46, ff. 28-29, d'après une copie de d. Housseau faite d'après *A*.

*H*. Collection Bréquigny, t. 46, ff. 26 et v°, 30, d'après *F*.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 674-675. — *b*. Tresvaux, *Hist. de l'église et du diocèse d'Angers*, t. I (1858), p. 424-425.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 194. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2078.

## 28.

838, 23 août. « In Guanapii foreste. »

*Pépin Ier prenant l'abbaye de Conques sous sa protection lui accorde l'immunité et lui donne divers domaines et notamment la Nouvelle-Conques, qu'il fait construire à Figeac.*

*A*. Original autrefois scellé, archives de la Société des lettres, arts et sciences de l'Aveyron.

*a*. Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, t. III, p. 153, d'après *A*. — *b*. Desjardins, *Cartulaire de Conques*, p. 411-414, n° 581.

Indiq. : Bonal, *Comté et comtes de Rodez* (ouvrage du xvie siècle publié à Rodez en 1885), p. 13.

## 29.

838, 1er septembre. « Cervario foreste » (?).

*Pépin Ier confirme aux moines de Cormery la possession de divers biens situés dans son royaume.*

*A*. Original perdu.

*B*. Martène, *Thesaurus anecd.*, t. I, col. 29, d'après *A*.

*C*. Copie du xvie siècle, *Cartulaire de Cormery*, ms. 1349 de la bibliothèque de Tours, ff. 13 v°-14, sous la rubrique : « Præceptum Pipini Aquitanorum regis, Ludovici Pii filii, de villis Cussiaco, Arciaco, Antoniaco et Magdomo confirmatione. » — *D*. Copie de Duchesne, collection Baluze, t. 47, fol. 193 et v°, d'après *C*.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 677-678, d'après *B*. — *b*. *Gallia christiana*, t. XIV, *instr.*, col. 26-27, d'après *B*. — *c*. Bourassé, *Cartulaire de Cormery*, p. 25-27 (*Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XII).

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 195. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2082.

## 30.

838, 3 septembre. « Sanctus-Martinus in Campania. »

*Diplôme d'immunité concédé par Pépin Ier à l'abbaye de la Grasse.*

*A*. Original autrefois scellé, ms. lat. 8837, fol. 28 v°, n° 7.

*B*. Copie incomplète, faite au XIVe siècle, d'un vidimus royal de 1383, archives de l'Aude, fonds de l'abbaye de la Grasse. — *C*. Doat, t. 68, ff. 30-33, même vidimus. — *D*. Copie du XVe siècle dans le cartulaire de l'abbaye, connu sous le nom de *Livre vert*, fol. 44, archives de l'Aude. — *E*. Doat, t. 66, fol. 384, vidimus de Grégoire IX de 1228. — *F*. Doat, t. 67, ff. 448 v°-451, vidimus royal du 3 avril 1377. — *G*. Doat, t. 66, fol. 33, d'après *A*.

*a*. *Histoire de Languedoc,* t. I, p. 73. — *b*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 678-679, d'après *a*. — *c*. Mahul, *Cart. et arch. de... Carcassonne*, t. I, p. 212-213. — *d*. Cros-Mayrevieille, *Hist. du comté et de la vicomté de Carcassonne*, t. I, p. 17-19. — *e*. *Histoire de Languedoc,* éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 206.

Indiq. : Inventaire manuscrit des archives de la Grasse en 1493, aux archives de l'Aude, fol. 6 v° (ancien fol. 2 v°). — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 195. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2083.

## 31.

838, 25 novembre. « Nerisio. »

*Diplôme d'immunité concédé par Pépin Ier à l'abbaye de Solignac.*

*A*. Original perdu.

*B*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 679-680, d'après *A* (avec lacunes). — *C*. Copie de d. Estiennot, ms. lat. 12748, p. 125-127, d'après *A*.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 195. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2084.

## 32.

815-838. (S. l.)

*Diplôme d'immunité concédé par Pépin Ier à l'abbaye de Saint-Hilaire.*

*A*. Original perdu.

*B*. Collection de Languedoc, t. 74, fol. 176. — *C*. Baluze, *Capitularia,* t. II, col. 1429-1430. — *D*. Doat, t. 71, fol. 1, d'après un vidimus de G., évêque de Carcassonne, donné « anno Domini millesimo... quinto nonas augusti. » — *E*. Collection Baluze, t. 81, fol. 46.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 668-669, d'après *C*. — *b*. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 167-169, d'après *C*. — *c*. Lecointe, *Annales ecclesiastici*, t. VII, p. 847, d'après *C* (fragment). — *d*. Mahul, *Cart. et arch. de... Carcassonne,* t. V, p. 58-59, d'après *C*.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 175.

## 33.

839. Monastère de Figeac.

*Pépin II place l'abbaye de Solignac sous sa protection et lui accorde l'immunité.*

*A*. Original autrefois scellé, archives de la Haute-Vienne (mutilé).

*B*. Vidimus d'Édouard III, roi d'Angleterre, du 18 mai 1364, archives de la Haute-Vienne. — *C*. Estiennot, *Antiq. bened.,* ms. lat. 12748, p. 106-109, d'après *B*. — *D*. Copie de d. Fonteneau, bibliothèque de Poitiers, collection Fonteneau, t. 25, p. 736-739, d'après *B*.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 355.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 198. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2085.

## 34.

842, 29 juillet. (S. l.)

*Pépin II donne divers biens à son fidèle Rodulfus.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du milieu du XII^e siècle, cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, ms. lat., nouv. acq. 493, ff. 9 v°-10 v°.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 356, d'après *B*. — *b*. Deloche, *Cartul. de l'abbaye de Beaulieu*, p. 17-18, d'après *B*. — *c*. Justel, *Hist. geneal. Turenn.*, pr., p. 10 (fragment).

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 207. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2086.

## 35.

843. « Pagus Arvernicus. »

(Diplôme perdu.)

*Pépin II restitue aux moines de Saint-Martin de Verton, qui ont fui devant les invasions normandes, le monastère d'Ension en Poitou (Saint-Jouin de Marnes).*

Cf. *Miracula sancti Martini Vertavensis*, texte rédigé au XI^e siècle (Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. I, p. 689).

## 36.

845-847. (S. l.)

(Diplôme perdu.)

*Diplôme d'immunité concédé par Pépin II à l'église de Reims pour ses domaines situés en Auvergne.*

Voy. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, l. II, c. 19, *de Ebone presule* (SS, t. XIII, p. 470).

Cf. Schrörs, *Hinkmar*, n° 13.

## 37.

846. (S. l.)

*Diplôme d'immunité concédé par Pépin II à l'abbaye de Saint-Chaffre.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie de la fin du XIe siècle dans le cartulaire de l'abbaye aujourd'hui perdu.

*C*. Copie du XVIIe siècle, ms. lat. 5456 A, p. 13-14. — *D*. Copie de 1676, ms. lat. 12765, p. 57-61. — *E*. Collection de Languedoc, t. 74, fol. 192. — *F*. *Gallia christiana*, t. II, *instr*., col. 257-258. (Toutes ces copies et éditions sont faites d'après *B*.)

*a*. *Histoire de Languedoc*, t. I, *Preuves*, p. 93-94. — *b*. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 269-271, d'après *a*. — *c*. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 357-358, d'après *a*. — *d*. Bolland., *Acta sanctorum*, octob. VIII, p. 521, d'après *a*. — *e*. U. Chevalier, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier*, p. 20-22.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 218. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2088.

## 38.

846, 18 janvier. « Oriniaco villa. »

*Donation par Pépin II de divers biens à l'Église de Limoges.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie dans le cartulaire de l'évêché, aujourd'hui perdu, fol. 45 v°, n° 80.

*C*. Collection Moreau, t. 1, fol. 169. — *D*. Collection Baluze, t. 41, fol. 86 et v°. — *E*. Besly, *Rois de Guyenne*, p. 25-26. — *F*. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 358-359. — *G*. *Gallia christiana*, t. II, *instrumenta*, col. 165-166. (Ces copies et éditions semblent émaner de *B*.)

*a*. Lecointe, *Annales ecclesiastici*, t. VIII, p. 523, d'après *E*.

INDIQ. : Besly, *op. cit.*, p. 28. — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 219. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2089.

## 39.

847, 27 mai. « Floriniaco villa super Carum. »

*Pépin II confirme les privilèges de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.*

*A*. Original mutilé, autrefois scellé, archives de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent de Saumur (0m66 de largeur et 0m50 de hauteur).

*B*. Copie du XIIe siècle dans le *Livre noir*, ff. 4-5, sous la rubrique : « Præceptum Pipini regis Aquitanorum, » bibliothèque Phillipps à Cheltenham. — *C*. Copie du XIIe siècle dans le *Rouleau des diplômes de Saint-Florent*, n° 3, archives de Maine-et-Loire. — *D*. Copie du XIIIe siècle dans le *Codex argenteus*, ff. 25-26 v°, sous la rubrique : « Preceptum Pipini regis Aquitanorum, » ibid. — *E*. Copie du XIIIe siècle dans le *Codex rubeus*, fol. 20 et v°, sous la rubrique : « Privilegium Pipini regis de Sancto-Florentio Veteri, » ibid. — *F*. Copie moderne du début du diplôme d'après une copie d'un registre de la Chambre des comptes, faite elle-même d'après un vidimus du roi Charles V de l'année 1375, collection Housseau, t. I, fol. 49.

*G*. Collection Housseau, t. I, ff. 72-73, n° 59, d'après *B*. — *H*. Collection Bréquigny, t. 46, fol. 54, d'après *B*. — *J*. Collection Baluze, t. 41, fol. 108 et v°, d'après *B*. — *K*. Copie de Marchegay, archives de Maine-et-Loire, d'après *B*.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 360-361, « ex schedis mss. bibliothecæ S. Germani a Pratis. »

INDIQ. : D. Huynes, *Histoire de Saint-Florent*, ms. des archives de Maine-et-Loire, fol. 12. — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 222. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2091. — Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 238-239.

## 40.

847, 25 juillet. « Fariaco Brigilo. »

*Pépin II confirme à l'Église de Trèves la possession des domaines qui lui appartiennent en Aquitaine.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du XIVe siècle, Prov.-Archiv de Coblence, *Balduineum*, fol. 46, n° 129, parmi les *litteræ putrefactæ*.

*a*. H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der... mittelrheinischen Territorien*, t. I, p. 85, n° 78, d'après *B*.

Indiq. : Kreglinger, *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. IV (Bruxelles, 1841), p. 147. — Wauters, *Table chronologique*, t. I, p. 221. — Beyer, *op. cit.*, t. II, p. 592, n° 103. — Goerz, *Mittelrheinische Regesten*, t. I, p. 164, n° 571.

## 41.

847, 4 octobre. (S. l.)

*Diplôme d'immunité accordé par Pépin II à l'abbaye de Manlieu.*

*A*. Original perdu.

*B*. Doat, t. 117, ff. 358 v°-360 v°, d'après un rouleau de parchemin du trésor des chartes de la cité de Carcassonne. — *C*. Collection Baluze, t. 81, ff. 43-44, d'après les archives royales de Carcassonne. — *D*. *Gallia christiana*, t. II, *instrumenta*, col. 119-120, « ex regio Carcasson. tabul. »

*E*. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 359, d'après *D*. — *F*. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. II, *Preuves*, col. 272-274, d'après *B* et *E*.

Indiq. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 223. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2090.

## 42.

848, 11 janvier. Bourges.

*Donation par Pépin II de divers biens à Rodulfus, archevêque de Bourges.*

*A*. Original perdu.

*B*. Copie du milieu du XII[e] siècle, cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, ms. lat., nouv. acq. 493, ff. 10 v°-11 sous la rubrique : « Privilegium Pipini regis de Cameiraco sive Daviliolas.

*a*. *Gallia christiana*, t. II, *instrumenta*, col. 3. — *b*. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 361-362. —

*c*. Besly, *Comitum Pictavens. histor.*, pr., p. 28 (fragment). — *d*. Justel, *Hist. geneal. Turenn.*, pr., p. 8 (fragment). — *e*. Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, p. 18-19, d'après *B*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 224. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2092.

## 43.

848, 25 février. Solignac.

*Pépin II confirme les privilèges accordés à l'abbaye de Solignac par ses prédécesseurs.*

*A*. Original autrefois scellé, archives de la Haute-Vienne, fonds de l'abbaye de Solignac.

*B*. Copie de d. Estiennot, ms. lat. 12748, p. 122-125, d'après *A*.

*a*. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 362-363, d'après *A*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 225. — Böhmer, *Regesta imperii*, n° 2093.

## 44.

848, 25 mars. Saint-Maixent.

(Diplôme refait.)

*Diplôme d'immunité concédé par Pépin II à l'abbaye de Saint-Maixent.*

*A*. Copie du cartulaire (perdu), fol. 75.

*B*. Copie de d. Estiennot, *Antiq. bénéd.*, t. II (ms. lat. 12756), p. 401-412, d'après *A*. — *C*. Copie de d. Fonteneau, bibliothèque de Poitiers, collection Fonteneau, t. XV, p. 53-61, d'après *A* et *B*.

*a*. Richard, *Archives historiques du Poitou*, t. XVI, p. 8-16, d'après *B*.

# DEUX OUVRAGES INCONNUS

DE

# FERNAND DE CORDOUE

C'est en 1882 qu'un article de Julien Havet, consacré à Fernand de Cordoue, attira sur ce personnage l'attention des érudits [1]. Depuis cette époque, un certain nombre de travaux sont venus compléter sur plusieurs points celui de Havet. M. Menéndez y Pelayo s'est occupé du *De artificio omnis investigandi et inveniendi natura scibilis,* dont il a annoncé une édition [2]. M. A. Morel-Fatio a étudié le rôle de Fernand en Italie, en 1445 et 1446, et ses rapports avec les humanistes de ce pays, principalement avec Laurent Valla et le Génois Antonio Cassarini [3]. M. Chatelain et le P. Denifle ont publié dans l'*Auctarium* de leur *Cartulaire de l'Université de Paris* [4] divers textes qui jettent une vive lumière sur la question du séjour du savant espagnol dans cette ville. C'est également à ce séjour que se rapporte la très curieuse lettre découverte par M. L. Delisle [5] dans un manuscrit de Saint-Omer, et dans laquelle un étudiant cistercien rend compte de l'impression produite dans l'Université par la parole de Fernand de Cordoue. Mais on n'a pas encore, semble-t-il, signalé les deux manuscrits auxquels nous consacrons ici une courte notice.

1. *Maître Fernand de Cordoue et l'Université de Paris au XV[e] siècle*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1882, p. 193-222. — Reproduit dans le recueil de ses *Œuvres*. Paris, 1896, t. II, p. 310-338.
2. Menéndez y Pelayo, *Ensayos de crítica filosófica*. Madrid, 1892, p. 95.
3. A. Morel-Fatio, *Maître Fernand de Cordoue et les humanistes italiens du XV[e] siècle*, dans *Mélanges J. Havet*. Paris, 1895, p. 521-533.
4. *Auctarium*, t. II, col. 631-635.
5. Le *Formulaire de Clairmarais*, dans le *Journal des Savants*, 1899, p. 172-195. — La lettre en question y est étudiée p. 181 et publiée p. 194.

# I.

Le manuscrit I. 22 de la bibliothèque Vallicelliane, à Rome, composé de 214 feuillets de papier, relié en parchemin blanc, contient divers opuscules réunis sous le titre commun de *Memorie di uomini illustri per santità, dottrina et altri titoli, raccolti da varii autori*[1]. Le premier de ces opuscules comprend les feuillets 1 à 21[2], écrits à longues lignes, d'une écriture d'humaniste de la fin du xv[e] siècle, sans ornements ni initiales rubriquées.

Il est ainsi intitulé :

Fernandi Cordubensis de laudibus Platonis ex Platonis testimoniis tum sacrorum interpretum, tum ethnicorum adversus quosdam doctrinam ejus et vitam carpere solitos ad R[mum] in Christo patrem et omnium sapientissimum dominum D. Bisarionem cardinalem Nicenum vulgo appellatum.

Il se termine ainsi au feuillet 21 :

..... plenissime constat Polycratum superiori loco tradidisse,

*Finis tractatuli Fernandi Cordubensis.*
*1467, XXVIII januarii.*
DEO GRATIAS.

L'ouvrage débute par un prologue où sont exposées les circonstances dans lesquelles il fut écrit :

Pauci ad modum dies sunt priusquam tua jussa carpessens instituerim excerpere de sacris interpretibus testimonia presertim, ut injunxeras, Augustino in laudes divi Platonis quod incidit in manus

1. Fol. 24. « Petri Diaconi Casinensis Liber illustrium virorum Casinensium. »
Fol. 36. « Breve raccolta di alcune opere virtuose del P. Fra Giovanni di S. Guglielmo da Monte Cusciano della Marca. »
Fol. 93. « De illustrissimo cardinale Salviato mortuo Michaelis Ubaldini collegii Salviati alumni oratio. »
Fol. 108. « Clarissimi viri Nerii Capponi Vita a Bartholomeo Platinensi prescripta. »
Fol. 173. « Vita del beato fra Francesco da Pavia. »
Le texte de Pierre Diacre est de la fin du xv[e] siècle, les autres morceaux du xvii[e].

2. Qui forment les cahiers I et II du ms. et mesurent 145 millimètres sur 197.



meas cujusdam opusculum et, ut vulgo ferunt, Georgii Trapezuntii cujusdam in quo et ingenio detrahit Platonis et vitam magnopere carpit.....

C'est pour répondre à ces attaques qu'a été composé le traité.

Celui-ci se compose de quarante-quatre *veritates,* de quarante-quatre propositions touchant l'excellence de la philosophie platonicienne. Chacune d'elles est l'objet d'une démonstration appuyée par des arguments tirés des auteurs sacrés et profanes, d'Apulée, de Cicéron, d'Aulu-Gelle, de Sénèque[1], de Macrobe, de Labéon le Jurisconsulte, d'Aristote lui-même, etc. Nous donnons ci-après l'énoncé de ces propositions, placé par l'auteur à la suite de son prologue, et qui permet de se rendre compte de l'économie générale de l'ouvrage.

Il ne semble guère douteux que l'on ait dans le manuscrit de la Vallicelliane le traité auquel Fernand de Cordoue fait lui-même allusion dans la préface de son *De artificio omnis et investigandi et inveniendi natura scibilis*[2]. Les termes employés dans cette préface du *De artificio* sembleraient cependant indiquer une comparaison entre Aristote et Platon, telle qu'on en trouve une dans l'*In calumniatorem Platonis* du cardinal Bessarion[3]. Il n'y a rien de semblable dans le traité que nous signalons.

## TABLE DU « DE LAUDIBUS PLATONIS[4]. »

Prima veritas est quod jure ab Augustino Philosophorum Deus est appellatus, imitatus Ciceronem ita affirmantem.

Secunda veritas est quosdam graves auctores affirmasse equiparavisse Platonem deorum potestatem.

Tertia veritas est sanctos affirmavisse Platonem ex matre virgine ortum neque de genito verbo cum evangelico sensisse solum sed et ortum esse ad modum incarnati verbi.

Quarta veritas est quod superavit omnes discipulos Socratis et ingenio et doctrina, inter quos annumeratum Aristotelem constat.

Quinta veritas ortum multis portentis et signis atque natum ut de increata sapientia quam cecinit fermit.

1. Que l'auteur appelle *noster Cordubensis Seneca.*
2. J. Havet, *Maître Fernand de Cordoue*, dans ses *Œuvres*, t. II, p. 332.
3. Vaast, *le Cardinal Bessarion*, p. 347 et suiv.
4. Ms. Vallicelliane I. 22, fol. 2.

Sexta veritas ad modum somnii Joseph de Christi ortu ferunt de Platone Socratem somniasse.

Septima veritas quanta fuerit diligentia atque quam summo ingenio persequens litteras quasi toto orbe fugientes.

Octava veritas sententia Apuleii quod Plato omnes philosophos superavit.

Nona veritas quod non modo in theoria alios philosophos excelluisse sed et in praxi ut in palestra[1] et similibus.

Decima veritas non modo in soluta oratione sed in versu quoque omnes homines superavisse.

Undecima veritas per sobrietatem atque parcitatem equiparavisse Egiptiorum anacoritarum continentiam.

Duodecima veritas summa industria ferunt repressisse carnis libidinem, quam repressionem religiosi vocabulo suo mortificationem carnis appellant et id vocabulum ex Platone habuisse ortum.

Tertiadecima veritas omnes contempsisse exteriores facultates.

Quartadecima veritas agit de ejus gravitate et gestu in exteriori conversatione.

Sextadecima veritas probat magnam Platonis gratitudinem in perceptis beneficiis.

Decima septima veritas cur Augustinus Platonem pretulit omnibus philosophis.

Decima octava veritas primum philosophorum contexuisse illa Geneseos verba : *in principio creavit Deum celum et terram*[2].

Decima nona veritas evangelium Johannis priorem intonuisse : *in principio erat verbum*[3].

Vigesima veritas solius hujus philosophi divinas dicere sententias Ciceronem solitum esse; idem in Saturnalibus Macrobium.

Vigesima prima veritas de gloriosa ejus morte agit.

Vigesima 2ª veritas sententia Labeonis jurisconsulti Platonem fuisse majorem homine, minorem Deo : quod etiam Augustinus sentit cum quorumdam et magistrorum sententia.

Vigesima 3ª veritas litteris mandasse philosophos astra fuisse visa eclypsim pati in morte Platonis et simile quod[d]am morti Christi ipsis accidisse elementis et astra ipsa die mortis eclypsim passa esse, quod tamen mihi videtur ridiculum.

1. Le ms. porte *sodestra* à la table, mais dans le texte *palestra*, qui est évidemment la vraie leçon.

2. *Gen.*, I, 1.

3. *Joann.*, I, 1.

Vigesima 4ª veritas equa frons Platoni fuit, quod Glosa Singularis in contrariam partem Socrati obicit Ysaye 42.

Vigesima 5ª veritas primum babuisse[1] rationem philosophie partiende juxta Augustini sententiam.

Vigesima 6ª veritas Platonem primum devotionem in Deo laudasse.

Vigesima 7ª veritas primum Platonem beatitudinem posuisse juxta Evangelium Johannis 17 in visione beata et eterna fruitione.

Vigesima 8ª veritas summam gloriam Socratem consecutum ex Platonis testimoniis.

Vigesima 9ª veritas instituta prima vivendi que apud Dialecticos principia proprexis vocitantur a Platone primo tradita.

Trigesima veritas sensisse priorem unum summum bonum quod sit omnis boni bonum.

Trigesima prima veritas illud Salomonis in Parabolis cecinisse : omnia propter semet ipsum fecit Deus, imperium quoque ad diem malum.

Trigesima 2ª veritas eternas poenas cum Evangelio sensisse[2] et ignes eternos et pro meritis eternam beatitudinem.

Trigesima 3ª veritas de errore Platonis quod mulieres debeant esse communes juxta Augustinum et Aristotelem.

Trigesima 4ª veritas de gloria Platonis in eloquentia.

Trigesima 5ª veritas de summis laudibus Platonis juxta Ysaac Peripatetici sententiam in libro *de Elementis*.

Trigesima 6ª veritas quosdam arbitratos esse demonem qui Socrati fuit familiarissimus fuisse quoque Platonis.

Trigesima 7ª veritas cum magnopere reprehendatur Plato ab Aristotile de infinito, sed certe injuria, ut mihi videtur, et Calcidio visum est. Idem[3] Alberto Magno in libris qui de *Phisico audito* inscribuntur.

Trigesima 8ª veritas contra eos qui affirmant Platonem sensisse plurimis diis esse sacrificandum Augustini sententia.

Trigesima 9ª veritas quod Aristotiles fuit impar auctoritate Augustini.

Quadragesima veritas cur elegerit Platonicos omnium philosophorum nobilissimos.

Quadragesima prima veritas quomodo Plato et reliqui philosophi Trinitatem in divinis cognoverunt.

1. *Habuisse* répété deux fois dans le ms.
2. Ms. : *Sentisse*.
3. Ms. : *Iddem*.

Quadragesima 2ª veritas quod Plato cognoscens secundam personam in divinis tertiam non cognovit.

Quadragesima 3ª veritas Platonem recte de ydeis sumpsisse (*sic*) et minime de eis ab Aristotile jure redargutum esse juxta Augustini sententiam.

Quadragesima 4ª veritas discipulos Platonis gloriosos ex preceptore percepisse fructus et vite et doctrine.

## II.

Le manuscrit 1773 du fonds de la reine Christine, à la bibliothèque du Vatican[1], est un recueil de traités divers se rapportant à la médecine[2]. Aux folios 49 et suivants se trouve une copie, incomplète d'ailleurs, ainsi que nous le dirons plus loin, d'un traité des urines, que le manuscrit attribue explicitement à Fernand de Cordoue :

Ferdinandi Cordubensis de distinctivis signis quibus urina hominis a cujuscunque inanimantis urina et a quocunque non animantis liquore separari potest ad nobilem atque generosum virum Guidonem Barbuti tractatus incipit feliciter.

*A priori*, bien que ce traité ne figure pas dans la liste des œuvres de Fernand dressée par J. Havet[3], il ne semble point qu'il y ait de raison pour le refuser à l'érudit espagnol, dont les connaissances encyclopédiques s'étendaient aux sciences naturelles comme à la philosophie[4]. La préface de l'ouvrage, d'ailleurs,

1. Je n'ai pu identifier ce ms. avec aucun de ceux du Catalogue des mss. de la reine de Suède donné par Montfaucon (*Bibl. Bibl. mss.*, t. I, p. 14-61) et il ne porte point de cote Pétavienne.

2. Ces traités sont de diverses mains, souvent incomplets. Le ms., qui comprend 250 feuillets de papier de 141 millimètres sur 213, est du xvᵉ siècle, relié aux armes de Pie VI. Le traité de Fernand de Cordoue est transcrit par une main de la fin du xvᵉ siècle, d'une écriture fort irrégulière. Nous donnons ici la table qui se trouve au 1ᵉʳ fol. de garde, bien qu'elle n'indique pas tous les fragments contenus dans le ms. : « Arnaldi de Villanova, De malitia considerationis divisæ, regimen pro d. Clemente papa V; Ferdinandi C., De secretis humanæ dispositionis per urinam cognoscendis; Matthei de Varigi, Tractatus proportionum Urine juxta scientiam Avicenne; Johannis Damasceni, Aphorismi 2ᵐ Johannis Mesne Damasceni; Petri de Ebano, alias Conciliatoris, De divisione venenorum sive venenis. »

3. *Op. cit.*, p. 335.

4. J. Havet, *op. cit.*, p. 312. Dans le *De artificio omni*, Fernand fait d'ail-



donne quelques renseignements sur les circonstances dans lesquelles il fut composé :

Cum de medicorum variis ingeniis atque prestantia inter nos sterno vesperi incideret sermo, illud in primis admirabaris, mi suavissime Guido Barbuti, quosdam usque adeo medicine peritiam assecutos ut facile inter diversorum animantium et non animantium urinas discernere potuisse, apud Gallos populos, ut aiebas, compertum sit. Deinde incidit sermo cur et generationis et emissionis urine organum a natura ipsa non fuerit secretum. Itaque obsecras ut de ea re tractatum componerem et extra mee professionis terminos impulistis, qui[p]pe qui licet nichil alienum a philosopho atque theologum (*sic*) putem, tamen indignum videatur ingenium in rebus altissimis atque ipsa divinitate versatum ad hec stercora et urinas revocat (*sic*); utcumque tamen fuerit, neque roganti tibi deesse possum. Itaque juxta ejus sermonis in quem incidimus rationem, nunc tractatum in duas partiemur distinctiones.

Or, nous savons d'autre part, par un passage du *De artificio omni et investigandi et inveniendi natura scibilis*, que ce Gui « Barbut » était prévôt de l'église d'Albi, et très versé dans la connaissance de l'*Ars Magna* de Raimond Lulle. Le passage en question le montre en relations avec un cardinal qui n'est pas désigné, mais qui pourrait bien être le cardinal Bessarion, auquel est dédié le traité. Dans cette hypothèse, ce serait sans doute auprès de ce dernier que Fernand de Cordoue aurait rencontré Gui[1].

leurs étalage de ses connaissances en histoire naturelle, ms. Vat. lat. 3177, fol. 37 et suiv. — Peut-être la *Flos Cirurgiæ* composée par « Maestre Fernando de Cordoba, » qui existe dans un ms. de la Bibl. nat. de Madrid cité par Boyer (N. Antonio, *Bibliotheca hispana vetus*, éd. de Madrid, 1788, t. II, p. 144), appartient-elle aussi à notre auteur.

1. C'est à propos de Raimond Lulle que Fernand de Cordoue est amené à parler de ce Gui (ms. Vat. lat. 3177, fol. 4 v°). Le traité étant inédit, nous donnons ici le passage : « ..... remittens (Lulle) pro responsione ad quasdam commixtas atque combinatas litteras alphabeti, nihil ad quæstionem facientes. Unde et illud Guidonis Barbuti prepositi Albiensis facete dictum. Qui cum venatum cum cardinali proficisceretur et in leporem incidissent que fauces canum efugerat, sciscitatus cardinalis ubinam lepos latitasset et quo pacto venatorum oculos frustrari potuisset, respondit Guido Barbuti ad questionem per *ubi* formatam : *Vade ad regulam G. D. K. in Arte Magna designatam*. Pulchra responsio et per quam facile lepos inveniri posset. »

D'après la préface, le traité devait être divisé en deux parties :

Prima distinctio agit de signis per urinam distinctis. Secunda cum quadam varietate delectationis gratia tractat tum circa urinas tum circa ipsa generationis membra et ea quidem que generationem circumstare videntur.

La table, transcrite à la suite de la préface, correspond aux deux divisions ainsi indiquées. Mais le manuscrit 1773 de la Reine ne nous en a conservé que la première, qui commence au folio 51 : « Primum distinctionis prime : quo pacto urina discerni potest a quocumque altero colore similimo. — Attingi facile potest ad urinam....., » et traite successivement de la couleur de l'urine, de son aspect aux divers âges de la vie, des substances qui la composent, de son odeur, etc. Cette partie se termine au folio 61 par l'*explicit* suivant, qui confirme l'identification du personnage auquel le traité est dédié avec celui que mentionne le *De artificio :*

..... significat ventositatem et viscositatem. — Fernandi Cordubensis De secretis humane dispositionis per urinam dignoscendis ad nobilissimum virum Guidonem Barbuti prepositum Abbiensem (*sic*) tractatus finit. Lege feliciter et aliquando in tuis habeto ulnis.

Il est suivi de trois folios de notes techniques se rapportant aux urines. Quelques notes de la même main que ces dernières et se rapportant au même sujet avaient déjà été transcrites sur le verso resté blanc du folio 50.

## TABLE DU TRAITÉ « DE SECRETIS HUMANÆ NATURÆ PER URINAM COGNOSCENDIS. »

Capitulum primum. Quo pacto urina cognosci potest a quocumque liquore urine similimo.

Cap. 2m. Qua ratione urina hominis discernatur ab urina alterius irrationalis animantis.

Cap. 3m. Qua ratione discernitur urina viri a femine urina.

Cap. 4m. Qua ratione discernitur urina infantis ab aliis etatibus et etates quo pacto per urinas discernuntur.

Cap. 5m. De sex in genere ex quibus urina significativa est, que

sunt color, substantia, odôr, ippostasis, multitudo vel paucitas, spuma.

Cap. 6m. Qua ratione per urinam cognosci potest optima hominum sanitas.

Cap. 7m. De urine coloribus in genere.

Cap. 8m. De signis corporee dispositionis sumptis ex colore urine.

Cap. 9m. De signis corporee dispositionis sumptis ex substantia urine.

Cap. 10m. De signis corporee dispositionis sumptis ex odore urine.

Cap. 11m. De signis corporee dispositionis sumptis ex ippostasi urine.

Cap. 12m. De signis corporee dispositionis sumptis ex multitudine et paucitate urine.

Cap. 13m. De signis corpore dispositionis sumptis ex spuma urine.

Distinctio secunda de problematibus intermixtis de urine et generationis[1] organo et reliquis ad eam pertinentibus. Continet :

1. — Utrum sit eadem via urine et spermatis et propter quid non est.

2. — Propter quid infans in utero mingit et sudat, non tamen egerit.

3. — Utrum in omnibus animalibus in quibus stercus[2] est urina.

4. — Cur aves cum habeant stercus non habent urinam.

5. — Utrum infans in utero emictat urinam per virgam vel per aliam viam.

6. — Utrum in feminis sint testiculi et eadem via spermatis et urine.

7. — Utrum virga creata est nervosa propter emissionem urine vel spermatis.

8. — Propter quid testiculi creati sunt spongiosi cum virga sit nervosa.

9. — Propter quid testiculis ablatis non fit generatio.

[Fol. 50.] 10. — Propter quid omnes pisces habent caudam, non tamen omnia volatilia[3].

12. — Propter quid matrix creata est nervosa, cum testiculi creati sint spongiosi.

1. Ms. : *generationibus.*
2. Ms. : *starcus.*
3. Le n° 10 est répété sous le n° 11.

13. — Utrum in plantis sit aliquid membrum deserviens virtuti generative sicut in animalibus.

14. — Propter quid appropriatio membrorum generationis accidit animalibus et non plantis.

15. — Propter quid in plantis non sunt membra deservientia superfluitatibus sicut ut anus et vesica, sicut in aliis animalibus.

16. — Cum vis generativa et nutritiva habent organum, cur non habet augmentativa.

17. — Propter quid in plantis nutritiva habent membrum proprium sicut radices, truncum, generativa non.

18. — An vis generativa sit in testiculis, an in corde, vel in toto corpore.

19. — Utrum virga sit necessaria ad generationem.

20. — Utrum testiculis ablatis fiat generatio.

21. — De quinque modis generationis.

22. — Cur diversus est modus generationis in plantis et in animalibus.

23. — Utrum generatio hominum cessabit per naturam.

24. — Utrum coitus sit necessarius animali.

25. — Utrum arbores et plante coire possunt.

26. — Utrum coitus insit cuilibet animali.

27. — Cur res animate generant et non inanimate.

28. — Propter quid mulieres mingunt concise.

29. — Utrum coitus fit virtute anime an non.

30. — Utrum generatio fit propter bonum speciei aut propter bonum universi.

31. — Utrum coitus fit a virtute vegetali.

32. — Utrum coitus sit operatio virtutis sensibilis.

33. — Quo modo summa delectatio est possibilis in coitu.

34. — Unde provenit delectatio in coitu.

35. — Utrum delectatio in coitu sit naturalis vel sensualis.

36. — In quo est major delectatio, an in coeundo, vel comedendo, vel egerendo.

37. — In quo est in coeundo major delectatio an in mare an in femina.

38. — Propter quid masculi magis appetunt coitum in hieme, femine vero in estate.

39. — Utrum tempus sit causa generationis animalium.

40. — Cur quedam viventia omni tempore generant, quedam non.

41. — In quo tempore magis viget generatio in homine, an in hieme vel in estate.

42. — Propter quid operatio virtutis vegetative magis viget in hieme, generative in [e]state.

43. — In qua regione fit homo majoris generationis.

44. — Propter quid femina cicius concipit quam mas.

45. — Propter quid contra agitur cum desinit, quia cicius femina quam mas desinit generare.

46. — Propter quid in enixa masculinus fetus cicius movetur et tardius femineus.

47. — In qua etate fit equus magis aptus ad generationem.

René Poupardin.

# ORIGINE FRAUDULEUSE

DU

# MS. 191 ASHBURNHAM-BARROIS[1]

J'ai déjà eu plus d'une fois l'occasion de montrer avec quelle défiance il convient d'examiner les volumes ayant fait partie de deux collections du comte d'Ashburnham, le fonds Libri et le fonds Barrois. En effet, il est aujourd'hui reconnu, non seulement qu'un assez grand nombre de ces manuscrits proviennent de vols, mais encore qu'on a fait subir à beaucoup d'entre eux des mutilations pour que l'origine en fût mieux dissimulée, et qu'on y a ajouté de fausses notes pour en rendre la vente plus lucrative et donner une plus entière satisfaction à la curiosité d'amateurs plus avides qu'avisés. Le hasard vient de faire découvrir un nouvel exemple de ces fraudes criminelles.

Le 11 juin dernier, à la seconde vacation de la vente aux enchères des manuscrits du fonds Barrois, un libraire de Londres s'est fait adjuger, pour la somme de 66 livres sterling (1,660 francs), un volume de cette fameuse collection : *the famous Collection of manuscripts the property of the Right Honorable the earl of Ashburnham, known as the Barrois collection*, comme porte le Catalogue publié par la maison Sotheby, Wilkinson and Hodge. Le manuscrit dont il s'agit était ainsi désigné sur le catalogue distribué avant la vente[2] :

1. Le ms. dont il va être question dans cette note est celui qui portait le n° 191 chez le comte d'Ashburnham et qui est annoncé sous le n° 187 dans le catalogue de la vente faite en juin 1901. Je le désignerai sous le n° 191.

2. *Catalogue of... the Barrois collection, which will be sold by auction by mess. Sotheby, Wilkinson and Hodge, on Monday* 10*th day of June* 1901, p. 68, n° 187.

187.

Ethimologiæ moraliter distinctæ. (CXCI). *Small folio*. Begin : « In scriptura sacra terre nomine aliquando soliditas patriæ cælestis intelligitur. »

Ms. of the fourteenth century, on vellum, ff. 63, written in neat gothic letters, double columns of 42 lines, *with 11 richly* painted and illuminated historiated initials, *with spirals and grotesques, of an unusual character, and numerous ornamental pen-letters.* On the first and last letters are the arms of Charles V (France ancienne), and on the last leaf his autograph inscription : *Ce livre et a ns. Charles V du nom roy de France. Charles*, and the signature of his son John duc de Berry « Jehan » only. A very interesting volume. Red morocco.

Cette description, à quelques mots près, est l'exacte reproduction de la notice consacrée au même manuscrit dans le catalogue que l'ancien comte d'Ashburnham avait fait rédiger et luxueusement imprimer en un volume in-quarto[1]. La reproduction est si fidèle qu'on n'a pas même songé à rectifier la qualification de *fils de Charles V* attribuée à Jean, duc de Berri. La seule modification qu'on s'est permise a consisté à annoncer en lettres capitales que le manuscrit est orné de onze initiales historiées, richement peintes et enluminées, avec spirales et grotesques d'un caractère inusité, et nombreux ornements tracés à la plume. La réclame finale, Très intéressant volume, en grosses lettres, est encore une addition imputable au préparateur de la vente.

Le libraire qui s'est fait adjuger le manuscrit espère sans doute en tirer un bon bénéfice. Il l'a communiqué à un amateur parisien, qui, avant de conclure le marché, a prudemment consulté un fonctionnaire du Département des manuscrits, M. C. Couderc. Celui-ci n'eut pas plus tôt jeté les yeux sur la note de Charles V et la signature du duc de Berri qu'il n'hésita pas à en déclarer la fausseté. Il voulut bien me consulter à ce sujet : je n'eus qu'à le féliciter de la perspicacité avec laquelle il avait découvert une falsification, exécutée d'ailleurs avec une rare perfection.

Mais, en ouvrant le manuscrit, je fus frappé de la forme des

1. C'est la notice CXCI de ce catalogue.

chiffres employés pour en numéroter les feuillets. J'y reconnus du premier coup d'œil la main d'un commis qui a folioté beaucoup des manuscrits du Roi au commencement du XVIII[e] siècle. Pour moi, il était dès lors certain que le manuscrit nous avait été volé : il appartenait à la même catégorie que les soixante-neuf articles du fonds Barrois rachetés en 1888 par la Bibliothèque nationale, articles dont la frauduleuse origine a été publiquement reconnue par les « Auctioneers » chargés de vendre le dernier lot des collections de lord Ashburnham; voici en quels termes ces « Auctioneers » ont caractérisé les manuscrits recouvrés par nous en 1888 : « Volumes which M. Delisle, chief librarian of the Bibliothèque nationale in Paris, conclusively proved to have belonged at some time or other to that institution. » Pour pouvoir démontrer péremptoirement que le ms. Barrois 191 était bien la propriété de la Bibliothèque nationale, je recourus à la liste des manuscrits de notre fonds latin dont l'absence avait été constatée en 1848 par M. Hauréau. J'y trouvai, tout au commencement, la mention du n° 589 A, dont le signalement répond exactement au manuscrit dont je m'occupe en ce moment. Voici en quels termes le ms. 589 A est enregistré dans le catalogue de nos manuscrits latins publié en 1744[1] :

DLXXXIX A.

Codex membranaceus, quo continetur vocabulorum quorumdam quæ in libris sacris occurrunt explicatio tropologica, allegorica et moralis. Is codex decimo tertio sæculo videtur exaratus.

Le titre ainsi libellé dans notre catalogue de l'année 1744 est bien l'équivalent du titre consigné dans le catalogue du fonds Barrois. S'il restait quelques doutes à ce sujet, ils disparaîtraient à la lecture du début du texte copié dans le manuscrit Barrois :

INCIPIUNT CAPITULA LIBRI PRIMI.

De terra I.
De humo II.
De glebis III.
De sulcis IIII.
De pulvere V.
De monte VI.

1. T. III, p. 49.

De collibus VII.
De agro VIII.
De campis VIIII.
De vallibus X.
De platea XI.
De via XII.
De semita XIII.
De gressibus XIIII.
De invio XV.
De deserto XVI.
De solitudine XVII.
De aggere XVIII.
De fovea XIX.
De fossa XX.
De antro XXI.
De caverna XXII.
De luto XXIII.
De stercore XXIIII.

EXPLICIUNT CAPITULA.

INCIPIT LIBER PRIMUS. DE TERRA.

In Scriptura sacra *terre* nomine aliquando soliditas patrie celestis intelligitur, alias sancta Ecclesia, alias sinagoga, alias gentilitas, alias anima justi, alias anima peccatrix, alias caro, alias terrena cogitatio, alias humana anima, alias peccator quilibet, alias subjecta plebs, alias humanitas Christi, alias infernus, alias Christi caro, alias hii qui terrenis actibus occupati sunt, alias terrena actio.

Capitulum primum de terra.

TERRE nomine soliditas patrie celestis accipitur, sicut per psalmistam dicitur : *Credo videre bona Domini in terra viventium*[1], et *portio mea in terra viventium*[2]. Hinc iterum in libro beati Job de reprobo quolibet scriptum est : *Non inhabitabitur*, *nec perseverabit substantia ejus, nec mittet in terram radicem suam*[3]. Propter hoc enim quod reprobus quisque interius a virtutibus est vacuus, dictum est *non habitabitur*. Ille siquidem virtutibus ditatur cujus mentem inhabitat omnipotens Deus. Propter hoc vero quod transitorium tumet, recte subjungitur *nec perseverabit substantia ejus*, ac

1. Ps., XXVI, 13.
2. Ps., CXLI, 6.
3. Job, XXVI, 29.

si aperte dicat : *Hoc quod habere videtur exterius transit, et illud quod transire non poterat interius non habet.* Unde apte subditur : *Nec mittet in terra radicem suam.* Quid enim per terram nisi vite eterne retributionem accipimus? Radix vero cogitatio intelligitur. Superbus ergo in terra radicem suam non mittit, quia nunquam ad eterne vite desiderium cordis sui cogitationem plantat.

II. TERRE nomine sancta Ecclesia designatur, sicut scriptum est : *Germinet terra herbam virentem et facientem semen, et lignum f[ructiferum] faciens fructus juxta genus suum*[1]. Quod sic est veraciter factum ut significaret veraciter faciendum. Per terram quippe figuratur Ecclesia, que et verbi nos pabulo reficit et patrocinii umbraculo custodit, que et loquendo pascit, et opitulando protegit, ut non solum herbam refectionis proferat, sed etiam cum fructu operis arborem protectionis. Hinc iterum in libro beati Job de Domino dicitur : *Qui extendit Aquilonem super vacuum et apprehendit terram super nichili*[2]. Aquilonis enim nomine diabolus appellari solet, qui ut torporis frigore gentium corda constringeret dixit : *Sedebo in monte testamenti in lateribus Aquilonis*[3]. Qui super vacuum extenditur, quia illa corda possidet que divini amoris gratia non replentur; sed tamen omnipotenti Deo subpetit etiam vasa diaboli, cunctis virtutibus vacua, sue gratie munere implere et eis divini timoris soliditatem ponere quos nulla conspicit rectitudinis actione roborari. Unde et apte subditur : *et ap[reh]endit terram super nichili*[4]. Quid enim terre nomine nisi sancta Ecclesia designatur, que, dum verba predicationis suscipit, fructum boni operis reddit? De qua per Moysem dicitur : *Audiat terra verba oris mei*[5]. *Expectetur sicut pluvia eloquium meum*[6]. Et quid per *nichilum* nisi gentiles populi designantur, de quibus per prophetam dicitur : *Omnes gentes velud nichilum et inane reputate sunt*[7]. In eo ergo nichilo terra suspenditur quod prius vacuum ab aquilone tenebatur, quia illa corda gendilium repleta sunt caritate Dei, que pressa prius fuerat torpore diaboli.

III. TERRE nomine synagoga intelligitur, sicut in libro beati Job scriptum est : *terra de qua oriebatur panis in loco suo subversa est*

1. Gen., I, 11.
2. Job, XXVI, 7.
3. Is., XIV, 13.
4. Job, XXVI, 7.
5. Deut., XXXII, 1 et 2.
6. Job, XXIX, 23.
7. Is., XL, 17.

*igne*[1]. Quid enim terre nomine nisi Judea accipitur? Hec terra, id est Judea, panem dare consueverat, que legis verba proferebat, quam videlicet legem quia intelligere jam reprobi atque esplanare non poterant, propheta Jeremias in Lamentationibus deplorat, dicens : *Parvuli petierunt panem et qui frangeret eis non erat*[2].

Le manuscrit Barrois contient donc bien l'ouvrage que nous savons avoir existé dans notre ms. latin 589 A, et, comme les feuillets du manuscrit Barrois ont reçu des cotes de la main d'un commis de la Bibliothèque du roi, il est de toute évidence que le manuscrit Barrois n'est autre que notre ms. latin 589 A, disparu depuis un peu plus de cinquante ans.

Le pourvoyeur de Barrois qui a volé ou fait voler notre manuscrit n'aura pas eu de peine à en faire disparaître la cote 589 A soulignée d'une accolade. — Le vol commis, il s'est adressé à un habile artiste pour donner au volume l'aspect d'un livre ayant fait partie des deux plus célèbres librairies princières du moyen âge, celle du roi Charles V et celle de Jean, duc de Berri. Au bas de la première page, il a fait peindre un écu semé de fleurs de lis sans nombre, qui recouvre peut-être le petit timbre de la Bibliothèque du roi. Les mêmes armes ont été ajoutées sur la dernière page, et cette même page a reçu, admirablement calligraphiées :

1° Une prétendue note autographe de Charles V :

Ce livre est a n° Charles
V° du non Roy de france.

CHARLES.

2° Une prétendue signature autographe de Jean, duc de Berri :

JEHAN.

Un volume muni de certificats d'une aussi glorieuse origine méritait d'être présenté à l'éditeur du livre publié en 1830 sous le titre de *Bibliothèque protypographique, ou librairie des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens*. En effet, Barrois attachait le plus grand prix à posséder dans sa bibliothèque des livres ayant appartenu aux princes dont il avait fait connaître la composition des librairies. Le culte dont il honorait ces reliques, vraies ou fausses, est

1. Job, XXVIII, 5.
2. Lament., IV, 4.

attesté par le luxe des reliures dont il aimait à les orner. Je puis en citer deux exemples.

Barrois fit dorer les armes de Charles V sur son manuscrit des Oisivetés des empereurs[1], qu'il croyait, mais sans fondement[2], avoir été conservé dans la librairie du Louvre, et il avait fait mettre en mosaïque les mêmes armes sur un manuscrit des Voyages de Mandeville, qui, cette fois, était bien authentiquement un livre de Charles V[3].

Notre ms. 589 A, transformé en relique de Charles V et du duc de Berri, dut singulièrement flatter les goûts de Barrois. Ce bibliophile ne devait pas se lasser d'y contempler les signatures qui en ornaient la dernière page et de constater qu'elles étaient identiques aux signatures reproduites par lui en fac-similé au commencement de sa *Bibliothèque protypographique*. A coup sûr, il a été généreux envers le pourvoyeur auquel il croyait devoir l'un des plus précieux joyaux de son cabinet.

Les temps sont changés. L'auréole dont était entouré le manuscrit récemment vendu à Londres disparaît aujourd'hui. Ce n'est plus un débris des deux plus riches librairies princières du moyen âge. C'est tout simplement un vulgaire manuscrit de théologie, sorti d'une bibliothèque monastique, volé et indignement frelaté il y a un demi-siècle.

Je regrette d'avoir dû dissiper les illusions dont pouvait se bercer le possesseur actuel. Ce dont je puis charitablement l'avertir, c'est que, si jamais son manuscrit était publiquement mis en vente sur le territoire français, il serait immédiatement revendiqué au nom de l'État, et le détenteur serait obligé de le restituer sans indemnité à la Bibliothèque nationale.

L. DELISLE.

*P.-S.* — Mon confrère et ami M. Omont veut bien appeler mon attention sur un autre exemple de la crédulité avec laquelle

1. Traduction de Jean du Vignay, n° 19 du fonds Barrois. — Ce manuscrit a figuré sous le n° 432 à la vente du mois de juin 1901; il a été adjugé au prix de 255 livres (6,375 fr.).

2. Le second feuillet de la table du ms. Barrois commence par les mots *des mentions*, et le second feuillet du texte par les mots *voult estre mis*. — Le second feuillet du manuscrit de Charles V commençait par les mots : *cieulz et quelconque*.

3. C'est le volume dont les deux parties forment les n°s 4515 et 4516 du fonds français des Nouv. acq. Voy. mon *Catalogue des fonds Libri et Barrois*, p. 252.



Barrois se laissait duper par les gens qui connaissaient ses manies.

Le pourvoyeur attitré, par l'entremise duquel sont arrivés chez Barrois les volumes dérobés à la Bibliothèque nationale, lui fit acheter un manuscrit contenant le *Dialogus novitiorum* de Thomas de Saint-Vast, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, nº 728 du fonds latin des Nouvelles acquisitions[1]. Je n'en saurais dire l'origine, et rien ne me fait soupçonner qu'elle soit impure. Mais ce qui est évident et ce qu'a fait observer M. Omont quand le manuscrit a été livré aux enchères à Londres le 14 juin dernier, c'est qu'il a été déshonoré par l'addition de fausses signatures. Sur la dernière page, on voit, parfaitement imitées, la signature de Jean, duc de Berri, et celle du roi Henri III; la signature de ce dernier se trouve aussi au bas du fol. 78.

Barrois s'empressa d'acquérir un manuscrit auquel il rattachait le souvenir du duc de Berri et celui de Henri II. Il en fit un des joyaux de son cabinet. Il voulut qu'il fût recouvert d'une somptueuse reliure; sur le maroquin rouge du premier plat, il fit appliquer en mosaïque un écu à fleurs de lis sans nombre, avec les devises du duc de Berri : OVRSINE et LE TEMPS VENRA; l'autre plat reçut également en mosaïque un écu à trois fleurs de lis, avec la devise de Henri II : DONEC TOTVM IMPLEAT ORBEM. Ce n'est pas tout : Barrois avait trouvé dans je ne sais quel inventaire du duc de Berri la mention de « un livre de la Vie des Pères, avec la signature du duc en la fin[2]. » Ignorant ou feignant d'ignorer ce qu'on entendait par la Vie des Pères, il se persuada que ce titre convenait bien à un ouvrage qui, comme le *Dialogus novitiorum*, contenait des détails biographiques sur plusieurs frères de la vie commune, Gérard Groot, Florent Radewin et les disciples de ce dernier religieux. Partant de là, il a bravement fait dorer au dos de son volume le titre VIE DES PÈRES. Le vieux comte d'Ashburnham n'a pas accepté cette trompeuse désignation. Sur la garde du manuscrit, auquel il avait assigné le nº 204 dans le fonds Barrois, il a crayonné cette note : *Lettered erroneously on the back*.

C'est par suite d'une méprise que Barrois, attribuant à Henri II la signature posthume de Henri III, dont son exemplaire du *Dialogus novitiorum* avait été orné en deux endroits, a fait dorer

1. Ce manuscrit figurait à la vente du mois de juin 1901 sous le nº 598. Il a été adjugé pour la somme de 19 livres 10 sh. (un peu moins de 500 francs).

2. *Bibliothèque protypographique*, p. 100, nº 597.

sur la reliure du volume la devise de Henri II : DONEC TOTVM IMPLEAT ORBEM.

Je me suis peut-être un peu trop longuement étendu sur les fraudes qui déshonorent deux manuscrits du fonds Ashburnham-Barrois. Pour dédommager les lecteurs qui auront eu la patience de me suivre jusqu'au bout, je tiens à leur faire part d'une petite trouvaille qu'un heureux hasard m'a procurée au cours de ces vérifications d'écritures.

J'avais vu bien des fois la petite bible française de Charles V, et, comme tous ceux qui ont examiné et admiré ce ravissant volume, j'avais lu et même copié les six vers qui sont au bas du fol. 368, à la suite d'une pièce de vers donnant en acrostiche les mots : CHARLES, AINSNÉ FILS DU ROY DE FRANCE, DUC DE NORMANDIE ET DALPHIN DE VIENNOYS.

De tous ces vers enlinniez
Par ordre les testes prenez :
Si vous sera moult bien descript
Pour qui cest livre fu escript ;
Et fu parfait, que je ne mente,
L'an mil [et] CCC trois et LX.

Le faussaire qui a enrichi le *Dialogus novitiorum* des signatures de Jean, duc de Berri, et du roi Henri III est bien celui qui a ajouté à l'*Explicatio tropologica vocabulorum Bibliæ* la note « autographe » de Charles V et la signature du duc de Berri. Il a trouvé le modèle de ces additions frauduleuses dans la petite bible française de Charles V qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 5707 du fonds français. Sur une page de ce charmant volume (le verso du feuillet 367), il a trouvé réunies :

1° Une note autographe de Charles V :

Ceste bible est
a no' Charles
le V<sup>e</sup> de notre non
roy de France, et
est en II volumez,
et la fimes faire
et parfere :
CHARLES.

2° Une note qui a peut-être été tracée de la main du duc de Berri et qui, dans tous les cas, a été signée par lui :

Ceste bible est au duc
de Berry, et fust au roy
Charles, son frère : JEHAN.

3° Une note écrite et signée de la main du roi Henri III :

Ceste bible est à nous
Henry III[e] de ce
nom, roy de France
et de Pologne
HENRY.

Mais je n'avais jamais remarqué que, sur la page faisant face à ces vers, il subsistait la trace de trois lignes écrites en caractères très soignés, au-dessus de la note autographe de Charles V. En essayant de divers jeux de lumière, je suis parvenu à les déchiffrer. Les trois lignes disparues sont le complément du titre resté bien lisible à la fin de ce beau manuscrit : « Ci fine l'Apocalipse saint Jehan. » Le copiste avait ainsi terminé un travail dont il avait lieu d'être fier :

Ci fine l'Apocalipse saint Jehan,
*parfaite par Raoulet d'Orliens, le*
*vintiesme jour de decembre, l'an*
*mil trois cens soisante et deus.*

Cette souscription est doublement intéressante.

Elle permet d'ajouter un article à la liste des manuscrits que des documents authentiques prouvent avoir été exécutés par le plus illustre des calligraphes du temps de Charles V.

L'œuvre de Raoulet d'Orléans se composait jusqu'ici de treize manuscrits[1], dont le plus ancien est daté de l'année 1367 et le plus récent de l'année 1396. La petite bible de Charles V, copiée en 1362, se placera désormais au premier rang sur le catalogue de cette œuvre.

Du moment où Raoulet d'Orléans est reconnu comme le copiste de la petite bible de Charles V, nous devons lui faire honneur de

1. J'en ai donné la nomenclature dans mes *Mélanges de paléographie*, p. 271 et 272.

la longue prière en vers qu'il y ajouta de sa main sur un feuillet final, et qui, dans sa pensée, devait être récitée par *Charles, ainsné fils du roy de France, duc de Normandie et dalphin de Viennoys*, comme l'attestent expressément l'acrostiche et comme le montre aussi la miniature mise en tête : image du prince à genoux devant la Vierge, près d'un pupitre recouvert d'un tapis aux armes de France et de Dauphiné. La prière, commençant par les vers :

Courtoise Vierge, fille et mère,
Honnorée du très doulz père...[1],

est bien l'œuvre de Raoulet d'Orléans, qui, sans mériter peut-être le titre de poète, a droit à la qualification de rimeur. Il se plaisait à aligner des vers à la fin de ses chefs-d'œuvre calligraphiques. Nous devons porter à son compte, outre la prière *Courtoise Vierge,* un distique ajouté à la souscription d'un volume du *Miroir historial* achevé en 1396 pour Louis, duc d'Orléans[2], une oraison insérée dans un livre d'heures du Musée britannique[3], l'épilogue en vers (*C'est le congié de l'escrivain*) d'une copie de la Consolation philosophique de Boèce[4], et surtout la pièce de vers qui termine la magnifique Bible historiale que Jean de Vaudetar offrit en 1372[5] à Charles V, et qui est aujourd'hui conservée à La Haye dans le musée Meermanno-Westreenien[6]. C'est encore une prière, dans laquelle Raoulet, avant de célébrer un livre dont il n'avait jamais vu le pareil :

Onques je ne vi en ma vie
Bible d'ystoires si garnie,

1. Cette pièce a été publiée par Henry Barbet de Jouy dans sa *Notice des objets composant le Musée des Souverains*, p. 65.
2. Bibl. nat., ms. fr. 312.
3. Ms. addit. 15420.
4. Bibl. nat., ms. fr. 1982 des Nouv. acq.
5. La date qui termine cette pièce de vers est exprimée par une formule dont Raoulet s'était déjà servi pour dater l'achèvement de la petite bible :

« Si fu au prince sus nommé
Ce livre baillé et donné
Par le dit Jehan, *que je ne mente*,
L'an mil CCC XII et soixante. »

6. Voir mes *Mélanges de paléographie*, p. 222-226.

rappelle que, précédemment, il avait copié trois autres bibles, plus la moitié d'une quatrième :

> Et dit [R. d'Orleans], puis qu'il issi d'enfance,
> Que c'est la carte pour certain
> Qu'il a escripte de sa main,
> Et la moitié d'une pour voir.
> Que l'on doit bien ramentevoir.

La bible achevée au mois de décembre 1362 était sans doute la première des bibles dues à l'infatigable plume de Raoulet d'Orléans. Ce titre s'ajoute à tous ceux qui nous la faisaient regarder comme un des plus précieux restes des librairies de Charles V et du duc de Berri.

Après avoir flétri les voleurs et les falsificateurs de manuscrits, il y a plaisir à glorifier l'œuvre d'un habile et modeste artiste tel que Raoulet d'Orléans.

L. D.

# CATALOGUE

DES

# MANUSCRITS ASHBURNHAM-BARROIS

RÉCEMMENT ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

---

Les origines et les vicissitudes des collections de manuscrits réunies en Angleterre, à Battle, dans le comté de Sussex, par le quatrième comte d'Ashburnham, sont maintenant bien connues depuis qu'elles ont été étudiées et exposées par M. Léopold Delisle dans différents mémoires publiés de 1866 à 1886, résumés et complétés, en 1888, dans la préface de son *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*[1].

Les 4,000 articles environ, qui composaient cette collection de manuscrits, conservée au château d'Ashburnham Place, s'y trouvaient répartis en quatre fonds distincts :

I. Fonds Libri, comptant 1,923 numéros; acquis en 1847.
II. Fonds Barrois[2], comptant 702 numéros; acquis en 1849.

1. On trouvera dans cette même préface une bibliographie très complète des différents catalogues des collections d'Ashburnham Place et de toutes les publications relatives à leurs origines et à leurs vicissitudes, sur lesquelles M. L. Delisle a donné de nouveaux renseignements dans deux articles du *Journal des Savants* de juin et août 1899, p. 317-337 et 493-512, et en tête d'une notice sur le *Livre royal de Jean de Chavenges*, publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1901), t. LXII, p. 317-347.

2. Joseph Barrois, né à Lille vers 1785, mort à Livry-sur-Seine le 21 juillet 1855, avait été député du Nord sous la Restauration. Bibliophile zélé, il avait recueilli plusieurs manuscrits provenant des célèbres ventes La Vallière, D'Aguesseau et Mac-Carthy, et avait fait des acquisitions considérables aux



III. Fonds Stowe, comptant 996 numéros; acquis en 1849.

IV. Fonds Appendix, comptant environ 250 numéros; acquis à différentes époques[1].

Peu après la mort du comte d'Ashburnham, survenue le 22 juin 1878, des pourparlers s'engagèrent entre son fils aîné et héritier, d'une part, le Musée britannique et la Bibliothèque nationale, d'autre part, pour la cession de ses collections de manuscrits. Ces premières négociations aboutirent, en 1883, à l'achat par le gouvernement anglais du fonds *Stowe*, qui fut partagé entre le Musée britannique et l'Académie royale d'Irlande à Dublin. L'année suivante, en 1884, le gouvernement italien acquit le fonds *Libri* et l'incorpora à la bibliothèque Laurentienne de Florence, exception faite néanmoins des volumes dont M. Delisle avait victorieusement démontré l'origine criminelle. Ceux-ci, au nombre de cent, ainsi que soixante-six volumes de la collection Barrois, jadis aussi frauduleusement dérobés à nos collections nationales, faisaient retour en 1888 à la Bibliothèque nationale[2]. En 1898, le fonds *Appendix* était cédé à un riche bibliophile anglais, M. Henry Yates Thompson, qui, l'année suivante, en 1899, faisait mettre en vente à Londres 177 numéros de ce même fonds, qui ne rentraient pas dans le cadre de ses collec-

ventes Hanrott, Heber, Boutourlin, Gianfilippi et du château de Rosny. Mais il avait aussi donné asile dans sa collection à de nombreux volumes qui avaient été audacieusement volés dans les collections de la Bibliothèque royale. Il est surtout connu par la publication de la *Bibliothèque protypographique ou librairie des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens* (Paris, 1830, in-4°). On trouvera une liste de ses ouvrages à la fin du catalogue de vente des livres de sa bibliothèque (Paris, V. Tilliard, 31 mars 1856); cf. aussi la notice que lui a consacrée J. Desnoyers dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1855-1856), p. 313-318.

1. Il suffira de rappeler que le comte d'Ashburnham avait fait imprimer, en trois volumes in-4°, le catalogue des trois fonds *Libri*, *Barrois* et *Appendix*, et, en un volume in-folio, un catalogue alphabétique de l'ensemble de ses manuscrits. Pour le fonds Stowe, il s'était contenté du catalogue rédigé en 1818 et 1819 par O'Connor, ou d'un catalogue plus sommaire imprimé en 1849 en vue d'une vente qui n'eut pas lieu. — Un catalogue abrégé des quatre fonds d'Ashburnham Place forme une annexe du *Eighth report of the royal Commission of historical manuscripts* (London, 1881, in-fol.).

2. La Bibliothèque nationale a dû payer au poids de l'or la rançon de ces manuscrits, quoi qu'en ait pu dire récemment encore un grand journal parisien. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1901), t. LXII, p. 439-440.

tions[1] et dont la Bibliothèque nationale acquérait une quinzaine. Il ne restait plus ainsi à Ashburnham Place que le fonds *Barrois*, diminué des soixante-six volumes en possession desquels la Bibliothèque nationale était rentrée en 1888. C'est cette dernière partie des collections du comte d'Ashburnham qui a été mise en vente à Londres, du 10 au 14 juin dernier[2], et, malgré l'exiguïté des ressources dont elle disposait, la Bibliothèque nationale a pu se faire adjuger à cette vente soixante-neuf manuscrits du fonds Barrois. Mais plusieurs volumes d'origine française sont restés en Angleterre[3], immobilisés désormais dans des collections publiques, tandis que plusieurs autres ont été acquis par des amateurs et des libraires anglais et du continent[4].

1. M. H. Y. Thompson n'a acquis qu'un seul manuscrit à la présente vente, le n° 179, Vie de Du Guesclin, en vers.

2. *The Ashburnham Library. Catalogue of the portion of the famous collection of manuscripts the property of the Rt. Hon. the Earl of Ashburnham, known as the Barrois Collection* (Londres, Sotheby, Wilkinson et Hodge, 10-14 juin 1901); IV-229 p. gr. in-8°, et 12 pl. en phototypie (628 numéros). — Une liste des prix de vente et des noms des acquéreurs a été publiée quelques jours après la vente et forme une plaquette de VIII pages gr. in-8°.

3. Le Musée britannique a acquis treize manuscrits portant les n°° 5, 17, 75, 143, 238, 267, 295, 332, 398, 409, 413, 434 et 463 du catalogue de vente; la bibliothèque bodléienne d'Oxford, un seul ms. (n° 310). — Un riche amateur anglais, M. Charles Fairfax Murray, a fait de nombreux et importants achats de manuscrits, parmi lesquels on peut signaler particulièrement le n° 236, Poésies de Gilles le Muisis, et le numéro 432, Oisivetés de Gervais de Cantorbéry, traduction française de Jean du Vignay. — La maison Quaritch, de Londres, s'est fait adjuger quelques-uns des manuscrits les plus précieux par leur antiquité ou leurs peintures, entre autres les n°° 28, Sermons de saint Augustin (ms. en écriture mérovingienne, de 67 feuillets, à 21 lignes à la page, mesurant 23 centimètres sur 14); 240, Livre du gouvernement des princes (17,125 fr.); 263, Genèse de Notre-Dame (18,625 fr.); 279, Histoire universelle (29,000 fr.); 301, Chronique de Jean de Courcy (35,500 fr.); 616, Légende dorée de J. de Voragine (37,500 fr.); etc. — Une autre librairie anglaise, la maison J. et J. Leighton, vient de publier un petit catalogue intitulé : *A selection of choice manuscripts and early printed books from the Ashburnham, Barrois and other collections recently dispersed;* parmi les manuscrits, au nombre de 80 numéros, on reconnaît facilement une trentaine de volumes provenant de la dernière vente.

4. Plusieurs beaux manuscrits à peintures ont ainsi reçu asile en France, soit momentanément dans les vitrines des librairies Th. Belin et Ed. Rahir, soit dans les cabinets d'amateurs éclairés; tels sont les n°° 227, 397, 410, 476 et 574 du catalogue de vente, qui font aujourd'hui partie des collections de M. Octave Gallice, et le n° 282 de celles de M. Rodolphe Kahn.





Deux manuscrits volés autrefois par les pourvoyeurs de Barrois et qui figuraient dans le catalogue de vente sous les nos 394 et 436 sont maintenant réintégrés dans les collections de la Bibliothèque nationale. Il en est de même de deux volumes provenant de l'abbaye de Cluny (nos 292 et 612 du catalogue de vente), qui étaient encore en l'an IX dans la bibliothèque de Cluny; un troisième manuscrit, dérobé aussi postérieurement à cette date (n° 469), est resté en Angleterre. Deux autres manuscrits provenant de l'ancienne abbaye normande de Saint-Evroul (nos 494 et 581 du catalogue de vente) et un troisième provenant du collège des Jésuites de Clermont, à Paris (n° 589), ont pu également être acquis pour la Bibliothèque nationale; de même qu'un petit cahier dérobé jadis aussi aux Archives nationales (n° 101 du catalogue de vente) a repris sa place dans le Trésor des chartes.

Mais, si un recueil d'inventaires provenant de l'antique cathédrale de Saint-Gatien de Tours (n° 575 du catalogue de vente) a aussi été rapporté en France, un ancien exemplaire des sept derniers livres du commentaire de saint Jérôme sur Isaïe (n° 267 du catalogue de vente), qui porte au premier feuillet, en écriture carolingienne allongée, la mention « Hic habet librum sancti « Martini Turonensem de cœnubio, in quo qui abit id de illo « armario et qui me furaverit vel hoc folium inciserit » (*sic*), et une magnifique copie enluminée des Ordonnances militaires de Bourgogne (n° 434), provenant de la bibliothèque du président Bouhier, ont été acquis par le Musée britannique[1].

Les soixante-neuf volumes, dont on trouvera plus loin le catalogue, ne sont pas les seuls manuscrits, provenant de la vente Ashburnham-Barrois, qui soient ainsi définitivement rentrés en France. Six autres manuscrits, dont les notices ont été ajoutées en appendice, ont été acquis pour les Archives nationales, le musée Condé, à Chantilly, les archives départementales du Pas-de-Calais, les bibliothèques municipales de Lille et de Tours. Ces volumes, joints aux soixante-six articles recouvrés en 1888,

1. Parmi les manuscrits de la collection Ashburnham-Barrois se trouvaient encore dix-huit volumes provenant de la bibliothèque de Pierre Pithou, passés depuis dans les collections du marquis de Rosanbo et mis en vente, en 1837, avec la bibliothèque du château de Rosny, appartenant à la duchesse de Berry. Un de ces volumes (n° 332 du catalogue de 1901) a été acquis par le Musée britannique et trois autres (nos 11, 275 et 563) pour la Bibliothèque natio-

grâce aux habiles négociations de M. L. Delisle, portent à cent quarante et un le nombre des manuscrits Barrois présentement réintégrés dans nos collections nationales[1].

## MANUSCRITS LATINS.

### I. — Nouv. acq. lat. 725.

LEGENDÆ SANCTORUM, COMPILATÆ A JACOBO DE VORAGINE.

Fol. 1. « Incipit prologus super legendas sanctorum, quas compilavit frater Jacobus Januens[is], de ordine Predicatorum.

nale. Il y aura peut-être quelque intérêt à comparer les prix de vente atteints par ces manuscrits en 1837 et en 1901 :

| NUMÉROS DE 1901 | TITRES DES MANUSCRITS | NUMÉROS DE 1837 | PRIX DE 1837 | PRIX DE 1901 |
|---|---|---|---|---|
| 11 | Alphabetum narrationum. | 2429 | 150 fr. | 245 fr. |
| 30 | S. Augustin. | 2360 | 80 | 250 |
| 32 | S. Augustin. | 2367 | 40 | 83 |
| 49 | S. Basile. | 2364 | 15 | 150 |
| 135 | S. Clément. | 2379 | 100 | 1450 |
| 224 | Frères Prêcheurs. | 2377 | 71 | 105 |
| 269 | S. Jérôme. | 2365 | 70 | 263 |
| 275 | Hildebert. | 2370 | 30 | 210 |
| 294 | Isidore. | 2396 | 302 | 1375 |
| 313 | Notæ juris. | 2432 | 140 | 450 |
| 317 | Juvénal. | 2419 | 210 | 600 |
| 332 | Capitulaires. | 2401 | 241 | 2625 |
| 370 | Macer et Sidrach. | 2414 | 71 | 158 |
| 372 | Macrobe. | 2413 | 78 | 338 |
| 376 | Manilius. | 2426 | 85 | 275 |
| 444 | Ovide. | 2421 | 175 | 120 |
| 471 | Pierre Lombard. | 2373 | 52 | 80 |
| 563 | Tancrède. | 2402 | 200 | 75 |

1. Une liste sommaire des manuscrits Barrois acquis pour la Bibliothèque nationale a été publiée, dans l'ordre des numéros du catalogue, au lendemain de la vente, par la *Revue des bibliothèques* (1901), p. 161-168; et un aperçu des principaux articles de la même vente a été donné dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1901), t. LXII, p. 311-312. — On trouvera à la fin des notices suivantes une concordance des anciens numéros du fonds Barrois avec les numéros du catalogue de vente.

Universum tempus presentis vite in quatuor distinguitur... » Fol. 2 v°, après la table des chapitres : « Incipit de adventu Domini. Adventus Domini per IIIIor septimanas... — ... (De dedicatione Ecclesie)... templum ad honorem Dei dedicatum erit, dignus plane in Christo quatinus Christus habitet per gratiam, ut tandem in eo habitare dignetur per gloriam, » etc.

Fol. 407. « De conceptione beate Marie virginis. Anselmus, Cantuariensis archiepiscopus et pastor Anglorum, coepiscopis suis cunctisque orthodosis salutem et perpetuam in Christo benedictionem. Conceptio veneranda Dei genitricis et perpetue virginis... — ... verba veneranda prophetarum que loquntur de sancta Maria ibi recitantur, composita a sancto Anselmo, Cantuariensi archiepiscopo et confessore. »

Fol. 410. Noms de nombres cardinaux et ordinaux, de cinq à mille, en latin.

En haut du premier feuillet, ex-libris de l'abbaye de Cluny (XVIIe siècle).

Sur le premier feuillet de garde est enfermé dans un papier replié un fragment de « bois de la vraie Croix » (XVIIIe siècle).

XIVe siècle. Parchemin. 411 feuillets, à 2 col. 168 sur 115 millimètres. Rel. bas. rac. (N° CCLXIX de la collection Barrois. — N° 612 du catalogue de vente.)

### II. — Nouv. acq. lat. 726.

### HILDEBERTI CENOMANENSIS OPUSCULA.

Fol. 1. Fragmentum sermonis Hildeberti de tempore in Adventu Domini : « ... quia in eum desiderant angeli prospicere. Prima visio generat spem, secunda parit timorem, tercia dilatat caritatem... — ... quatinus pervenire mereamur ad plenariam cognitionem tercii diadematis. Amen. »

Fol. 2 v°. Hildeberti Cenomanensis epistola cuidam abbati. (Migne, CLXXI, col. 274.)

Fol. 3. Ejusdem epistola « Athalise recluse. » Incomplète de la fin : « ... denuo nubere dedignantur propter Deum. » (Migne, CLXXI, col. 193-195.)

Fol. 4 v°. Ejusdem epistola ad Henricum regem. (Migne, CLXXI, col. 172-178.)

Fol. 8 v°. Ejusdem epistola ad Aymericum, Claromontensem episcopum. (Migne, CLXXI, col. 248-253.)

Fol. 12. Ejusdem epistola cuidam puellæ conversæ. (Migne, CLXXI, col. 178.)

Fol. 12 v°. Ejusdem epistola episcopo Belvacensi. (Migne, CLXXI, col. 289.)

Fol. 12 v°. Ejusdem epistola comiti Andegavensi. (Migne, CLXXI, col. 181-183.)

Fol. 14. Ejusdem epistola ad Aymericum, Claromontensem episcopum, altera. (Migne, CLXXI, col. 267-268.)

Fol. 14 v°. Ejusdem epistola officiali cuidam Romanæ curiæ. (Migne, CLXXI, col. 298.)

Fol. 14 v°. Ejusdem epistola ad Turstinum, archiepiscopum Eboracensem. (Migne, CLXXI, col. 307-310.)

Fol. 15. Ejusdem epistola ad Mathildem, reginam Anglorum. (Migne, CLXXI, col. 289-290.) — A la suite de cette lettre le ms. ajoute (fol. 15 v°) : « De cetero presentium latorem fratrem et filium nostrum Rodbertum sue majestati commendo, cujus si tibi placuerit obsequium, bene de te, nisi fallor, sedulitas merebitur obsequentis. Magna quidem postulo, sed regina M[athildis] majora meritis hec impendere non desistit. Vale. » — Suivent les quatre vers *De morte*, publiés dans Migne, CLXXI, col. 1442.

Fol. 15 v°. Ejusdem epistola Ranulfo, episcopo Dunelmensi. (Migne, CLXXI, col. 283.)

Fol. 16. Ejusdem epistola Algaro, priori sancti Cuthberthi. (Migne, CLXXI, col. 193.)

Fol. 16. Ejusdem liber de querimonia et conflictu carnis et spiritus. (Migne, CLXXI, col. 989-1004.)

Fol. 24 v°. Fragmentum de peccatis. « Quod si non querit manus ejus offerre duos turtures vel duos pullos columbe, offeret pro peccato similam partem ephi decimam... — ... repetunt et canum more ad vomitum. »

Provient de Pithou, puis de la bibliothèque de Rosanbo, n° 2370 du catalogue de la vente des mss. du château de Rosny (1837).

XIII° siècle. Parchemin. 24 feuillets. 178 sur 125 millimètres. Rel. parchemin. (N° CCCVII de la collection Barrois. — N° 275 du catalogue de vente.)

### III. — Nouv. acq. lat. 727.

ANONYMI TRACTATUS « DE VANITATE RERUM MUNDANARUM. »

Début : « Viam veritatis agnoscere, amare et per eam incedere pro salute. Amice dilecte, verba, que nuper vobiscum conferens a vobis audivi, occupationem cordi meo prebuerunt simul et compassionem. Valde enim absurdum michi visum est vos vel aliquem hominem christianum tale sentire habere, et insuper estimare rationi consonum esse et cum Deo hujusmodi sentire posse constare. Sensus vester, ut recolo, talis erat : « Reipublice sive « patrie utilitas debet attendi, quod multi monachi et beghine « existunt, qualis in hoc patrie profectus? Pocius optarem presi« dium unius fortis viri in bello quam centum beghinarum. Si « omnes efficerentur monachi et beghine, mundus periret. Quis « patriam defendet? » O amice, hec et hiis similia dicere et sentire est prudencia secularis, que stulticia est apud Deum, ut dicit sanctus Paulus... » — Fin : « ... Super quo beatus Gregorius sic ait : Electorum suorum Deus iter asperum facit, ne, dum delectantur in via, obliviscantur eorum que sunt in patria, ad quam nos perducat qui est benedictus in secula. Amen. »

Fol. 24 v°. Extraits du *Liber revelationum Richalmi, abbatis Vallis speciose*. « [H]orrendum nobis est contra hostes invisibiles pugnare... — ... Et cum tot sint tumultus interiores, quomodo presumit hiis alios addere per actionem exteriorem et non magis vult hiis semper intendere, etc. Explicit de Vanitate rerum mundanarum (*sic*). » (Cf. Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, I, II, 375.)

Sur les trois derniers feuillets, 30, 31 et 32, ont été ajoutés les onze rondeaux suivants, et à la fin du volume se lit la signature de « Marguerite de Rohan », comtesse d'Angoulême, grand'mère de François Ier :

1. Mon tout, ma seule souffisance,
Et mon plus que je ne sçay dire,
Quant plus vous voy et vous remyre
Lors acroist plus ma bienvueillance.

En riens fors que en vous je ne pence,
Car autre rien je ne desire,
Mon tout.

Ne fetes nulle differance
De me vouloir tout vostre eslire,
Nulle autre ne vous y peut nuyre,
Ne me mettez en oubliance,
Mon tout.

2. M'en croiez-vous que vostre soye,
Plus qu'à nulle du monde née,
Sy suis, ma seule desirée,
N'aultre amer jamais ne pourroye.

Et jamais Dieu ne me doint joye,
Amen, se j'ay autre pensée,
M'en croiez vous?

Je reniroye bien, se j'osoye,
Que vous estes la mieulx amée,
Et la plus souvant souhaittée,
Que nulle que des yeulz je voye,
M'en croyez-vous?

3. Ou de fievre soy-je espousé,
S'il a en ce monde cy femme
Apres vous, m'amour, que tant j'ayme,
Et en suis tout endoulousé.

Se je m'en fusse repousé,
Pas n'eusse de mal une dragme,
Ou de fievre.

Faire semblant n'en ay ousé,
Dont je brule en ardant flame
Pour vous, que sur toutes reclame,
Je suis pis que tout embrasé,
Ou de fievre.

4. Et mauldit soit-il qui en ment,
Se vous n'estes ou monde celle
Que plus mon douloureux cuer celle
Et qu'il ayme plus loyaument.

Se j'ay nul autre penssement

Non ay, vostre servant m'apelle
Et mauldit.

Se que je dy par mon serment
Me vient d'une voulanté telle,
Que se j'en ay peine cruelle,
Si n'en sera il autrement
Et mauldit.

5. Nennil oncques je n'y pensé
Que vous ne feussiés seule et celle
Que mon pouvre cuer doulant celle,
Et en suis si peu avancé,

Que je vous aye renoncé
Pour douleur ne peine cruelle,
Nennil oncques.

Encores n'a vous pas commencé
A me dire quelque nouvelle,
Qui m'esjoist m'amour tant belle
Et que j'aye a vous tancé,
Nennil oncques.

6. Et vous le devez bien savoir,
S'il est ainsi ou autrement.
Par Dieu voire et se je ment,
Jamais bien je ne puisse avoir.

En vous est mon bien, mon avoir,
Sans autre sur mon dampnement,
Et vous le devez.

Et donc, puis qu'avez le povoir
De me donner allegement,
Ne me souffrez en ce tourment,
Je n'ay qu'a vous seulle vouloir,
Et vous le devez.

7. Puis que vous congnoissez mon fait
Et l'amour de quoy je vous ame,
Ne souffrez pas, ma gente dame,
Que par vous je soye deffait.

Mieulx vault que je soye reffait
Par vous, que par autre avoir blasme,
Puis que

Je n'ay envers vous riens meffait,
Reclamé vous ay et reclame,
Ma plus qu'aultre, sans le sceu, dame,
Las ne me laissez imparfait,
Puis que

8. Ce ne seroit pas vostre honneur
Ce que vous avez fait deffaire,
Regardez bien en mon affaire
Comment je vifs en grant douleur.

Quant vous tendriez ceste rigueur
Et que mon mal vous vouldroit plaire,
Ce ne seroit.

Je suis par vous en tel langueur,
Par Dieu, que je ne sçay que faire,
Et se pour bien me fault mal traire,
Je vous jure mon createur,
Ce ne seroit.

9. A vous en est, fut et sera
De moy faire mourir ou vivre,
Car autre que vous ne vueil suyvre
Et en aviengne qu'il pourra.

Jamais mon vueil ne changera,
Et me deust il de tous poins nuyre,
A vous en est.

Mais pensez à ce qu'on dira,
Quant de moy vous serez delivre
Par mort, las, je ne suis pas yvre,
Chacun fort vous en blasmera,
A vous en est.

10. Je ne dy pas pour espargner
Mon corps, que je ne vueille avoir

Des maulx tout à vostre vouloir,
Sans jamais riens y barguigner.

Mais aussi vous devez penser
S'envers vous j'ay fait mon devoir,
Je ne dy pas.

On ne me doit pas renoncer,
Se je n'ay eu assez savoir,
Au moins ay je fait mon povoir
De vous plus qu'aultre tenir chier,
Je ne dy pas.

11. Pour abreger, ma seule joye,
Je suis vostre seul serviteur,
Qui vifs par vous en grant langueur.
Donnez-moy ung petit de joye,

Ou autrement je quitteroye
Ains tout, qu'avoir ceste douleur,
Pour abreger.

Tousjours servir je vous vouldroie,
Mais que me feissiés cest honneur,
Delaissez toute la rigueur,
Autrement je m'en lasseroye
Pour abreger.

xv^e^ siècle. Parchemin. 32 feuillets. 190 sur 120 millimètres. Rel. maroquin rouge. (N° CCLXIII de la collection Barrois. — N° 597 du catalogue de vente.)

### IV. — Nouv. acq. lat. 728.

### Thomæ Sancti-Vedasti Dialogus novitiorum de doctrina christiana.

Fol. 1. « *Incipit prologus in Dyalogum noviciorum de doctrina christiana*. Colligite que superaverant fragmenta ne pereant. Verbum Christi est ad discipulos suos. Cum enim omnipotens et misericors Deus de quinque panibus et duobus piscibus... *Quod locutio de Deo multum prodest novitiis conversis.*

Capitulum I. *Novicius*. Rogo te, pater karissime, ut amore Jesu Christi... » (8 chapitres.)

Fol. 11 v°. « Prologus in vitam venerabilis magistri Gherardi Magni [Groot]. Auxiliante Domino, frater karissime, ... (18 chapitres.) Incipit vita venerabilis magistri Gherardi Magni, Deo devoti dyaconi et predicatoris egregii... Venerabilis magister Gherardus dictus Magnus, civis fuit Davatriensis civitatis... » — Fol. 42 v°. « Epistola ad episcopum Trajectensem pro magistro Gherardo Groet, quando erat sibi interdictum ne publice predicaret. Pater precelse potestatis et princeps populi Trajectensis... » — Fol. 43 v°. « Epistola magistri Gwilhelmi de Salvarvilla, cantoris Parisiensis, ad papam Urbanum sextum, ad impetrandum magistro Gherardo privilegium predicandi. Sanctissimo in Cristo patri... » — Fol. 44 v°. « Epitaphium venerabilis magistri Gherardi Magni. » Imprimé dans les *Athenæ Belgicæ* de Sweertius (Anvers, 1628, in-4°), p. 280.

Fol. 45. « Incipit prologus in vitam reverendi patris domini Florencii, devoti presbiteri et vicarii ecclesie Daventriensis. Dignum jam arbitror ex ordine promisso... » (29 chapitres.) — Fol. 73. « Epistola ejusdem ad quendam regularem in Wyndesem. Karissime, quare me sic vexas... » — Fol. 74. « Quedam notabilia verba domini Florencii presbiteri. Ante omnia cognosce vitia tua... — ... Explicit liber tertius de vita domini Florentii. » Fol. 78. « Incipit prologus libri quarti de discipulis domini Florentii. Quia, Deo donante, de venerabilibus patribus... (14 chapitres.) — De prima congregatione clericorum in Daventria. Capitulum I. Bonorum probitas... — ... et post presentis vite laborem bene exercitatis gloriam sempiternam. Explicit de doctrina christiana a fratre Thome (*sic*) Sancti Vedasti. »

Au bas du dernier feuillet 124 v°, un faussaire a tracé les signatures « Jehan » et « Henry », cette dernière répétée au bas du fol. 78, imitées l'une et l'autre des signatures du duc de Berry et de Henri III, qui se trouvent à la fin du second volume de la Bible française de Charles V (Bibl. nat., ms. français 5707)[1].

1. C'est sans doute le même faussaire qui a ajouté la signature de Charles V à la fin d'un manuscrit volé autrefois à la Bibliothèque nationale, où il portait le n° 689 A dans le fonds latin, et qui a atteint le prix de 1,650 fr. sous le n° 187 du catalogue de vente. Cf. la note sur l'*Origine frauduleuse du ms.* 191 *Asbhurn-*



xv[e] siècle. Parchemin. 124 feuillets. 190 sur 128 millimètres. Rel. maroquin rouge, à petits fers, avec les devises du duc de Berry et de Henri II : « Oursine. Le temps venra, » et « Donec totum impleat orbem. » (N° CCIV de la collection Barrois. — N° 598 du catalogue de vente.)

### V. — Nouv. acq. lat. 729.

### Recueil de traités de médecine.

Fol. 2. « Incipiunt Ysagoge Johannicii ad Tegni Galieni. Medicina dividitur in duas partes... »

Fol. 12. « Incipit liber Amphorismorum Ypocratis. Vita brevis, ars vero longa, ... »

Fol. 24. « Incipit liber Pronosticorum Ypocratis. Omnis qui medicine artis studio... »

Fol. 30. « Incipit liber de urinarum differentia a voce Teophili. De urinarum differentia negocium... »

Fol. 38. Ægidii Corboliensis versus de urinis.

« Dicitur urina quoniam fit renibus una... »

Fol. 42. « Incipit conscriptio Philareti de pulsibus. Intentionem habemus in presenti descriptione... »

Fol. 44. Galeni ars parva. « Tres sunt omnes doctrine que ordine habentur... »

Fol. 66. Isaaci Israelitæ diætæ particulares. « Complevimus in libro primo universales significationes... »

Fol. 90. Constantini Africani Viaticum peregrinantium, libris VII. « Quoniam quidem, ut in rectoricis Tullius... — ... incense cum oleo ro[sato] multum valent. Explicit. »

Fol. 140. Galeni commentarius in Hippocratis tractatum de morborum acutorum regimine. « Qui de egrotancium accidentium in singulis egritudinibus tractantes... »

Fol. 144. Isaaci Israelitæ liber de urinis, interprete Constantino Africano. « In latinis quidem libris nullum auctorem invenire potui... — ... dolorem renum significat. Explicit. »

Fol. 163. Recettes diverses.

En tête du volume (fol. 1) ont été copiés différents vers sur la médecine et l'hygiène, et, à la suite des vers de Gilles de Corbeil

*ham-Barrois*, publiée par M. L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1901), t. LXII, p. 543-554.

(fol. 41), on lit la note suivante, transcrite en caractères grecs, relative à saint François de Paule :

« A se kien ke que ge engendre en tout le temps de ma genesse a Dieu Frankoys de Poulle, inutilis mognacus in oc cenobio, l'an de grase que l'ong dit mille CCCCC et dis neuf. Orate pro illo, si placet vobis. »

Ce manuscrit vient de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Saint-Evroul, en Normandie, et avait été inventorié au xvii^e siècle par dom Julien Bellaise, sous le n° 131, dans son catalogue, reproduit par Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum mss. nova*, t. II, p. 1272.

xiii^e siècle. Parchemin. 165 feuillets. 220 sur 160 millimètres. Rel. maroquin vert. (N° CCCXXII de la collection Barrois. — N° 581 du catalogue de vente.)

### VI. — Nouv. acq. lat. 730.

ARNULPHI ALPHABETUM NARRATIONUM ET COMPENDIUM MIRABILIUM.

Fol. 1. « *Prologus in Alphabetum narrationum*. Antiquorum patrum exemplo didici nonnullos ad virtutes inductos fuisse narrationibus edificatoriis et exemplis... (Fol. 1 v°.) Incipit Alphabetum narrationum. *Abbas*. Abbas non debet esse nimis rigidus. *Anselinus*. Quidam abbas semel conferebat cum Anselino... — ... *Zelotipa*, est mulier de marito habita modica occasione. Supre (*sic*) de uxore ij. — Finis hic venit, et ecce jam venit hujus Alphabeti finis. Illi gratias qui est alpha et o, principium et finis. Quem qui hunc librum lecturi sunt orare devote dignentur, ut horum compilator, cujus nomen in prologo continetur, eorum orationibus adjutus, finem beatum sequi mereatur. Quod ipsi prestare dignetur sancta Trinitas unus Deus, sine fine benedictus in secula seculorum. Amen. — In hoc libello sunt octoginte et xviii narrationes vel circiter. »

Suit une table alphabétique à 3 col. (fol. 195) et (fol. 198 et 199 v°) deux autres tables alphabétiques des deux livres du *Compendium mirabilium*, qui suit.

Fol. 202. « *Prologus Compendium* (sic) *mirabilium*. Mirabilium rerum et eventuum mirabilem ac multiplicem varietatem... Incipit Compendium mirabilium. Capitulum primum. Mirabilis Deus, mirabilia magna... » Incomplet de la fin, le ms.

se termine au récit de la prise de Liège par Philippe le Bel : « Nam satis cito post, videlicet in vigilia beati Johannis Baptiste, villa memorata a Philippo Pulcro, rege Francie..., est obsessa... Post decem septimanas prefate (*sic*) villa predicto regi est reddita, salvis corporibus et rebus eorum qui ibidem fuerant obsessi. »

Sur les deux derniers feuillets de garde 241 et 242, on lit les ex-libris (xv^e^ siècle) : « Iste liber est Beate Marie Theneliensis » et « Notre-Dame de Thenaille, » au diocèse de Laon. — Au fol. 195, on lit, en écriture du xvi^e^ ou xvii^e^ siècle, le nom de « Frater Reg^dus^ Mension. »

Un petit cachet noir, de forme ovale allongée, a été gratté au bas du premier feuillet, et les ex-libris gravés de Rosanbo et de la bibliothèque de Rosny ont été enlevés au verso du plat supérieur du volume. (N° 2429 du catalogue de vente de la bibliothèque de Rosny en 1837.)

**xiv^e^ siècle. Parchemin. 242 feuillets. 238 sur 165 millimètres. Rel. parchemin. (N° CCCXXXVIII de la collection Barrois. — N° 11 du catalogue de vente.)**

## VII. — Nouv. acq. lat. 731.

### Galeotti Martii Narniensis liber Excellentium.

Le *Liber Excellentium* de Marzio Galeotti est divisé en 32 chapitres, précédés d'une dédicace au roi de France Charles VIII, reproduite tout entière plus loin ; la table des chapitres occupe trois feuillets au début, et en tête du manuscrit est relié un exemplaire, tiré sur vélin, de la notice consacrée au *Liber Excellentium* par l'abbé Rive et qui devait former la première livraison, seule parue, d'un recueil de *Diverses notices calligraphiques et typographiques*, etc. (Paris, 1785, in-8°.)

Le présent manuscrit a figuré sous le n° 3406 du catalogue de la bibliothèque du chancelier D'Aguesseau (1785), à la vente duquel il fut acheté par Perrin de Sanson.

**xv^e^ siècle. Parchemin. 21 et 296 pages. 240 sur 155 millimètres. Rel. maroquin rouge. (N° CCLXXXIX de la collection Barrois. — N° 228 du catalogue de vente.)**

*Galeotti Martii Narniensis liber Excellentium ad serenissimum Carolum juniorem, regem Galliarum, fœliciter inchoat.*

Librum hunc nostrum, cui de Excellentibus est titulus, serenissime Carole junior, Majestati tuæ libenti animo dedicavi; nam, cum multa librorum volumina in omni genere disciplinarum composuerim, et ad diversos reges principesque detulerim, ita ut omnem fere Europam peragraverim, animo tandiu inquieto fluctuantique fui, quoad ad eum regem devenirem, a quo cæteri fluxisse judicantur. Et hic est junior Carolus, qui, tanquam temo et moderator, nutu suo principes regesque omnes ita temperat ac moderatur, ut dicere merito de se ipso possit :

Bella manu pacemque gero[1].

Unde judicavi hujus regis Majestati ab omnibus regibus ac principibus munera offerri deberi.

Ea propter ex omnibus codicibus a nobis editis optima quæque ac excellentia decerpta[2], non sine multarum rerum additione, variis tamen apparatibus etiam refricata, Majestati tuæ in hoc ultimo vitæ meæ cursu, quo rectius beneficio ætatis sapio, jam annis corporeque gravis, in munus quoddam offero. Cui enim rectius Excellentia conveniunt quam Carolo juniori, in quo omnia excellentia relucent, cum serenissimus rex Carolus junior sit castrorum alumnus, exercituum conditor, militiæ cultor, victoriarum triumphorumque pater, hostium terror, amicorum columen, omnium denique virtutum fomes et substentaculum, regumque speculum et exemplum. Hæc namque Excellentia, quibus liber Majestati tuæ dedicatus redundat, non modo parem ac similem, sed longe superiorem reperierunt. Nam Carolus junior, omnium principum regumque princeps et rex, excellentibus negotiis bellisque exhaustis, excellentissimis gentibus dominatur.

Quanta enim Galliarum sit gloria ac decus, totus orbis decantat, et ut ea omittam, quæ late diffusa sunt, et Gallo-Græcia et urbs Romana solo æquata a Gallis testimonia victoriarum præstant. Nec

1. Virgile, *Énéide*, VII, 455 :

« Bella manu lethumque gero. »

2. Allusion aux chapitres du *Liber Excellentium* empruntés à des ouvrages précédents de Galeotti. Cf. la notice de l'abbé Rive, déjà citée.

in postremis habendum censeo cum Gallorum fortitudo atque invictus animus, de quibus Julius Cæsar in Lucano :

Ruerentque in terga feroces
Gallorum populi[1] ?

in orbis liberatione apparuit, tum maxime cum oppressum orbem liberarunt. Sic enim Suetonius in vita Neronis meminit : « Talem « principem paulominus quatuordecim annis perpessus terrarum « orbis tandem destituit; initium facientibus Gallis, duce Julio Vin« dice, qui tum eam provinciam proprætore optinebat[2]. » Hactenus Suetonius. Gallorum igitur audacia et exemplo cæteri inanimati a sevissimæ bestiæ jugo sese in libertatem vendicarunt.

Sed nimis antiqua commemoro, presentium enim antiqua testimonia sunt fallacia; nam multi olim populi, fortitudine pariter et sapientia clari, impresentiarum abjectissimi sunt. Nam, ut de Judæis taceam, qui ab hoc florentissimo Galliarum regno penitus exulant, sed Græcos adducam, quos aliquando et in sapientia et armis totus orbis mirabatur, adeo ut testimonio Aristotelis Grecorum dominari et barbarorum servire sit proprium. Nunc vero omnium hominum abjectissimi absque ullo virtutum presentia vix utiles servi mancipiaque vilissima habentur; ita ut nec litteris, nec militiæ habeantur idonei. Sed Gallia omnibus fere seculis floruit et in re militari, ut victoriæ frequentes, et in sapientia, ut Druidæ, et in opulentia, ut Neronis testimonia indicant, cum gavisus est rebellione Galliarum, quasi sibi occasionem oblatam putans « spoliandarum jure belli opu« lentissimarum provinciarum, » ut Suetonio teste didicimus[3].

Fortitudinem, ferocitatemque et opulentiam illam pristinam et nunc maxime retinent sub Carolo juniore, regum rege, vincentiumque victore, triumphantiumque triumphatore, cui fata plurima regna promittunt, ut in sequentibus ratione ostendemus. Videmus enim in hoc juvenili corpore sapientiam victoriasque seniles, ita ut omnem antiquitatem nulli inferior aut antecellit, aut æquat. Esse autem harum rerum apud opulentissimas sapientissimasque nationes fortitudinis ac ferocitatis solidam opinionem, non in postremis habendum censeo Italorum judicium. Communis enim totius Italiæ sermo hic est, cum virum in fortitudine apprime laudandum susceperint,

1. Lucain, *Pharsale*, I, 308-309.
2. Suétone, *Vie de Néron*, XL.
3. Cf. *Ibid.*

Francum hominem dicunt. Francos autem Galliarum esse populos nemo profecto ignorat, cum ab his Franciam dici videat. Immo si servitute aut ære alieno pressum in libertatem vendicatum viderit, Francum esse Italia asseverat, et hinc ortum est vernaculum verbum *affrancare,* quod est servitute aut pressura liberare. Fuisse autem hujus Gallicæ gentis observationem apud nostros et illud quoque demonstrat, ut phimbrias tanquam apud hanc gentem in usu frequenti ab tam florida, tam opulenta, tam populosa, tam moribus ac relligione conspicua, literisque et militia clara, francias vocitent.

Hæc igitur hujus præclarissimæ gentis præconia impræsentiarum serenissimo rege Carolo juniore maxime celebrantur ac renovata nitescunt. Cessarunt Druydæ, successit Parisius, Gallia namque Musarum domicilium, ut nunc gymnasium Parisiense et olim Lugdunum ostentabat, de quo satyricus :

Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram[1].

Et illud etiam :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos[2].

Nemo igitur miretur, si Galeottus, annis corporeque gravis, tota fere Europa peragrata, ad hanc florentissimam gentem saluberrimumque aerem cucurrit, ubi rex, ut diximus, regum vincentiumque domitor, totius orbis decus et ornamentum, serenissimus Carolus junior, non modo floret, sed firmatos jam fructus ostendit. Hujus enim regis exemplo jam ætate confecti principes reguntur. Nam si revivisceret Julius Cæsar, qui Gallias 'vicisse gloriatur, et cum imperatore Carolo juniore manus consereret, non tantum gloriæ haberet. Sentiret enim pari scientia rei militaris, parique fortitudine parique fato prœlium committi, cum dignitate sint impares; Carolus enim ex regum antiquorum stirpe rex maximus, et ille privatus civis Romanorum imperator fuerit. Sed liberalitate, et clementia et amore studiorum alter alteri minime cederet. Nam Julius Cæsar in fortuna privata educatus, litterarum studiis diutius incubuit, sic namque seculum illud ferebat; Carolus autem junior, regia stirpe ortus, in summa fortuna educatus, negotiis amplissimis etiam adolescens districtus, ita literas coluit amplexusque est, ut inter cæteros reges etiam in doctrina optineat principatum, ita ut doctos homines colat et exaltet.

1. Juvénal, *Satires*, I, 44.
2. *Ibid.*, XV, 111.

Cujus rei locupletissimum testimonium affert reverendissimus in Christo pater Andreas cardinalis Burdegalensis[1], qui, vitæ integritate, doctrinæ amplitudine, consilii admiratione, plurimarum rerum usu, virtutum cultu, amore patriæ, fidei sinceritate, cæteros sui ordinis aut æquat, aut superat. Regi enim Carolo ita addictus, ut die noctuque de ejus exaltatione, de amplificatione regni et gloriæ cogitet, suaque omnia ut a regia liberalitate accepta in regiam laudem reefundit, si sua dicenda sunt, quæ hoc animo possidet, ut sint parata semper ad nutum voluntatemque regiam, a cujus conservatione ne minime quidem cogitatione unquam discesserit; nam

Illum [absens] absentem auditque videtque[2],

ut Virgiliano carmine utamur. A suis integris cultisque moribus ne per transversum quidem unguem remotus, ad quos ornandos et Burdegala, alumna doctorum, accedit, nam poeta Ausonius et medicus insignis hac patria gloriatur. De his hactenus.

Sed, serenissime Carole, regum culmen, nostrum hunc librum Ecclesiæ Romanæ summoque pontifici Innocentio octavo subicimus. Is enim pontifex, genere et patria clarus, ut in cæteris summa sapientia utitur, ita in his quæ quoad nos exilia minimaque putantur. Sed cum nomini Majestatis tuæ, serenissime Carole, dedicata sunt, dilatantur adeo ut inter maxima computentur, in his, inquam, ab illa sua integraque vita non declinabit. Pontifex namque maximus, vicem Dei in terris gerens, sese dignissimum pontificatu efficit illumque pro viribus imitatur, qui in altis habitans humilia respicit in cœlo et in terra. Ejus enim sapientia longe lateque diffusa siquidem in libro nostro non catholice dictum inveniet (nihil autem est quod sciam) ad rectam normam fidemque Christianam reducet.

Sed jam finem impositurus admonebo lectores in hoc libro ad Trinitatis honorem ter sermo de Trinitate repetitur; in duobus primis locis eadem dictio est propter Trinitatis unitatem substantiæ, et in tertio loco diversa locutio sese ingerit cum aliorum additione, ut persona Patris, Filii et Spiritus sancti aliæ, sed non aliud noscantur, ut fides sincera tenet. De his hactenus.

In libro Carolum juniorem non sine ratione appellavi. Carolus enim et Ludovicus maximi regiorum natorum vicissim contingunt

1. André d'Espinay, archevêque de Bordeaux (1478-1500); promu cardinal par le pape Innocent VIII en 1489, il avait accompagné Charles VIII dans son expédition en Italie.

2. Virgile, *Énéide*, IV, 83.

in Gallia, unde nisi insigni quodam nomine rex Carolus, qui nunc est, dignoscatur, posset in historia nominum confusione contingere error. Et ob hanc causam antiquitas Alexandrum, Pompeium, Carolum, Albertum magni nomine a cæteris, qui cognomines erant, separarunt. Carolus autem junior eo excellentius cognomentum sortitur, quo tale vocabulum superlativo privatur, cum magnus nomen jam proprium illorum quatuor et comparationem et superlationem habeat, ita illorum magnorum et major et maximus, cum ut propria inherent, reperiuntur; nam et Carolus magnus, et Carolus major, et Carolus maximus dici potest, si rebus gestis congruerent. Sed Carolus junior tale nomen in libro nostro accœpit, quodam ut ostendemus omine ut nemo inter Carolos Galliarum reges gloria non modo antecedat, sed ne comparetur quidem; gradum enim superlativum ejus peculiare nomen excludit, ita ut junior in Carolo ob ætatis indolem excellentiam insinuet, sicuti magnus, cum de gestis negotiis occurrit, sublimitatem per se fert, quæ et comparationis et superlationis capax est, cum junior, comparationem in se ipso includens, superlationem penitus excludit.

Le chapitre XXXI et dernier du *Liber Excellentium* est intitulé : *Quod fata multorum regnorum possessionem serenissimo Carolo juniori portendant,* et se termine par la conclusion suivante :

Gaude igitur, Gallia; lætetur Italia; universitas Christianorum exultet, quæ eum habet propugnatorem, qui et auctoritate et scientia rei militaris, et virtute ac prudentia felicitateque maxima hostiles paganorum impetus, solo nomine, non modo reprimat, sed conterat. Nomen enim Caroli junioris et fama gentis Gallicæ hostes deterrent, cum olim longe lateque dominati sunt et nunc illum vigorem pristinum ex regis prestantia auxerint, ita ut non minus hostem quam aves, quæ hujus gentis cognomines sunt, leones territant. Nam Plinio, Albertoque magno et Lucretio his antiquiore testibus, Gallorum, et maxime candidorum, conspectum leones territi fugiunt; unde omine quodam nomen Galli et avi et genti et mirmilloni commune est, cum terribile quod innuat. Et ut tandem finem libro imponamus, non parvam futuræ felicitatis conjecturam capimus, cum et statura et nominibus variis junior Carolus *de Valoes* cum Augusto Octaviano, qui Thurinus dictus est, convenire videtur. De moribus non loquar, cum uterque tanta humanitate reluceat, ut Deum imitatus videatur, qui in sublimis habitans humillima quæque tuetur; sed in juniore Carolo, per tot ducta viros antiquæ ab origine gentis stirps, et in Augusto Cæsare, ut primo claritatem habeat.

*Galeotti Martii Narniensi*[*s*] *liber de Excellentibus finit.*

### VIII. — Nouv. acq. lat. 732.

S. Hieronymi et Gennadii Catalogi virorum illustrium.

Fol. 1. « Incipit proemium beati Jeronimi presbiteri ad Dextrum virum illustrem et prefectorium de Catalogo virorum illustrium. Hortaris, Dexter, ut tranquillum sequens... Incipit Catalogus virorum illustrium. Simon Petrus, filius Johannis, provintie Galileę... — ... que nunc habeo in manibus et nec dum expleta sunt. Explicit, » etc.

Fol. 15 v°. « Incipit liber Gennadii, Massiliensis presbiteri, de Catalogo virorum illustrium. Jacobus, cognomento sapiens, Nizibenę nobilis Persarum... — ... Theodorus presbiter in Cœlensiria... alium Veteris Testamenti Deum dixerunt, alium Novi. »

Ce ms. provient de Pithou et porte à l'intérieur du plat supérieur les ex-libris gravés de Lepeletier de Rosanbo et de la bibliothèque de Rosny (n° 2365 du catalogue de vente en 1837).

XIIe siècle. Parchemin. 24 feuillets. 252 sur 175 millimètres. Rel. parchemin. (N° CCXII de la collection Barrois. — N° 269 du catalogue de vente.)

### IX. — Nouv. acq. lat. 733.

Anonymi practica medicinæ.

Début : « Introducendis in practicam primo ipsius divisio facienda est ut per ordinem divisionum doctrina procedat. Dividitur itaque in scientia conservandi sanos et curandi egros. Sanos autem large dicimus, vere sanos et neutros. Custoditur autem sanitas dieta, flebotomia et medicina... » — Fin : « (De sciaticis et podagris.) ... flebotometur iterum de vena grossiori, que exterius sub cavilla invenitur, postea purgetur. »

Tout le premier feuillet recto est occupé par une table des 91 chapitres de ce traité de médecine : « I. De potione danda. II. De sincopi. III. De Efimera... Nonagesimus. De impedimento conceptionis. Nonagesimus I. De sciathica passione. » — Un texte analogue, également anonyme, se retrouve aux fol. 31-39 du ms. latin 579.

XIIIe siècle. Parchemin. 40 feuillets. 252 sur 172 millimètres. Rel. maroquin olive. (N° CLXIII de la collection Barrois. — N° 389 du catalogue de vente.)

### X. — Nouv. acq. lat. 1824.

Prisciani Cæsariensis de re grammatica libri XVII.

Fol. 1. « Liber Prisciani Cesariensis ad Julianum patricium. Cum omnis eloquentię doctrinam et omne studiorum genus... Artis Prisciani Cesariensis gramatici liber primus incipit. Ars gramatica. De voce. Philosophi definiunt (*corr.* difiniunt) vocem esse aerem tenuissimum... — ... (xvii) ... ex indiscretis generibus, vel numeris, vel casibus, vel... » (éd. Putsche, col. 1108, l. 6).

Ce manuscrit provient de l'ancienne abbaye de Saint-Evroul, en Normandie, et avait été inventorié au xvii^e siècle par dom Julien Bellaise sous le n° 132 dans son catalogue, reproduit par Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum mss. nova*, t. II, p. 1272.

xii^e siècle. Parchemin. 159 feuillets. 285 sur 198 millimètres. Rel. maroquin rouge. (N° CLI de la collection Barrois. — N° 494 du catalogue de vente.)

### XI. — Nouv. acq. lat. 1825.

Chronicon monasterii Sancti Bertini Sithiensis,
auctore Johanne Longo Iperio.

« Cronica sive hystoria monasterii Sancti Bertini. Prologus primus est recommendacio. In nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti. Missis in orbem apostolis et discipulis Domini... — Prologus secundus, qui est divisio seu declaracio operis subsequentis. Opusculi presentis intencio sive subjectum est cronica texere... — ... humillime recommendat. Datum anno Domini 1380. — Incipiunt Cronice hujus ecclesie Sancti Bertini Sythiensis. Capitulum primum... Anno Verbi incarnati quingentesimo nonagesimo vel circiter... — ... (cap. liv) ... Eustacius... per dominum Jacobum, Morinorum episcopum, confirmatus et consecratus. »

Les feuillets préliminaires 1 à 8 contiennent la table des chapitres, à la fin de laquelle on lit, de première main (fol. 8 v°) : « Hunc librum scripsit frater Bertinus Damman, religiosus monasterii Sancti Bertini, sumptibus domini Mathei Depoys, ejusdem monasterii granitarii, anno Domini M° CCCC° L° II°. »

— En haut du fol. 1, la mention biffée : « Liber S[ti] Bertini in insula Sithiu, 1630, » et le n° « 628. »

Le texte de cette chronique a été publié par Martène, *Thesaurus anecdotorum*, III, 445-776. Cf. l'édition partielle et la notice de M. Holder-Egger, qui la précède, dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XXV, p. 736 et suiv.

xv[e] siècle. Parchemin. 10 et CLIIII feuillets. 292 sur 200 millimètres. Rel. veau raciné. (N° XLVIII de la collection Barrois. — N° 121 du catalogue de vente.)

### XII. — Nouv. acq. lat. 1826.

PREMIER REGISTRE DES CENSURES DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS. (1210-1524.)

*Primus liber Registri facultatis Theologie schole Parisiensis in materia fidei et morum, incipiens ab anno Domini millesimo ducentesimo* [corr. *trecentesimo*] *octuagesimo quarto, indictione octava, mensis novembris septima, Clementis septimi anno septimo.*

Suit (fol. I-III v°) la table des censures de la faculté de théologie, dont on trouvera le détail plus loin. C'est le premier des registres dont la tenue fut prescrite le 5 mai 1520, à l'instigation du syndic Noël Béda (cf. art. de M. L. Delisle dans les *Notices et extraits des manuscrits,* t. XXXVI, p. 321). Le second registre, recueilli au XVIII[e] siècle par l'abbé de Targny, fut acquis de ses héritiers pour la Bibliothèque du roi et porte aujourd'hui le n° 3381 B du fonds latin[1]. D'Argentré a emprunté à l'un et l'autre

1. Entre les fol. 1 et 2 du ms. latin 3381 B, sur une feuille de papier in-4°, se trouve cette note de l'abbé de Targny :

« Istud volumen in membrana descriptum complectitur librum secundum Registri determinationum facultatis Theologiæ scholæ Parisiensis ab anno MDXXIV ad annum MDXXXI. Idem[1] avulsum ab ædibus et archivo magistrorum Parisiensium ego infrascriptus ejusdem sacræ facultatis doctor theologus ære proprio redemi, nec sine precibus et iterata flagitatione impetravi ut ex loco alieno in suum et proprium, id est in ædes et in archivum sacri ordinis, veluti jure postliminii, restitueretur et rediret. Illud igitur ipsum volumen, quod pluribus ab annis studiose et summa cura apud me servavi, do, dono, trado, ut[2] sit sacro ordini proprium sitque perpetuus et individuus comes prioris voluminis,

de ces deux registres de nombreuses pièces publiées dans les tomes I et II de sa *Collectio judiciorum de novis erroribus* (Paris, 1728-1736, 3 vol. in-fol.).

XVIe siècle. Parchemin. III et 227 feuillets. 308 sur 265 millimètres. Rel. anc. maroquin rouge. (N° CXLII de la collection Barrois. — N° 455 du catalogue de vente.)

PREMIER REGISTRE DES CENSURES DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

I. (Fol. 1.) « Instrumentum continens modum eligendi per facultatem Theologie aliquem vicarium seu vicesgerentem decani ejusdem facultatis, qui habeat portare onera officii decani. » (1384, 7 novembre.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 333-335, n° 1494; d'après l'original conservé aux Archives nationales, M. 69a, n° 6.

II. (Fol. 3.) « Sequntur errores Albigensium, qui fuerunt tempore Innocentii tertii circa annum Domini millesimum CCm decimum. Primus error est quod ipsi constituebant duos creatores... — ... Undecimus. Erant et alii heretici... posse conficere corpus Christi. »

Cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, I, 76 et 128.

III. (Fol. 4.) « Condamnatio errorum Johannis de Brescain. » (1247, 21 décembre.)

*Chart. univ. Paris.*, I, 206-207, n° 176; d'après une copie du XVIIe siècle, dans le ms. latin 9960, fol. 161, de la Bibliothèque nationale. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I, 158-159, d'après le présent ms.

IV. (Fol. 5 v°.) « Errores magistrorum Marsilii de Padua et Joannis de Janduno. » (1376, 1er septembre-31 décembre.)

*Chart. univ. Paris.*, I, 223-227, n° 1406; d'après l'original con-

nec possint exportari ex ædibus sacræ facultatis cujus sunt et merito habentur ipsius propria bona veræ opes et pretiosissima supellex.

« Scriptum Parisiis, anno 172..., die... J. D. T. »

Le vœu de l'abbé de Targny est désormais exaucé.

*Variantes en marge :* 1. Quod volumen. — 2. Asservatum volui et quod cum sapientissimis aliquot magistris nostris libentissime, ubi se obtulit occasio libentissime communicari illud ipsum, inquam, volumen, do, dono, trado, ut.



servé aux Archives nationales, M. 67$^{b}$, n° 48. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I, 397-400.

V. (Fol. 11 v°.) Vidimus par l'official de Paris, en date du 27 février 1520 [1521], de lettres de vingt-neuf maîtres en théologie de Paris au roi Philippe VI sur l'état des âmes après la mort. (1334, 2 janvier.)

*Chart. univ. Paris.,* II, 429-432, n° 981 ; d'après l'original conservé à la Bibliothèque nationale, ms. latin 11744. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I, 316-317.

VI. (Fol. 14.) Bulle d'Urbain V adressée au cardinal Jean de Dormans et condamnant les erreurs de Denys Foullechat. (1368, 23 décembre.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 183-184, n° 1350 ; d'après le Reg. Vat. Urbani V, n° 259, fol. 122$^{b}$, et un vidimus conservé aux Archives nationales, M. 75, n° 127$^{a}$. — D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I, 382-384.

VII. (Fol. 17.) « Littera continens determinationem factam per facultatem Theologie atque condemnationem domini episcopi Parisiensis de propositionibus et erroribus dictis per fratrem Johannem de Montesono, Jacobitam, sine auctoritate aut presentia cancellarii ecclesie Parisiensis, sigillo dicte facultatis sigillata. » (1387, 6 juillet-23 août.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 491-496, n° 1559 ; d'après une copie de 1403 conservée aux Archives nationales, M. 67$^{b}$, n° 57. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^{2}$, 62-64. (Cf. fol. 63 v°.)

VIII. (Fol. 20 v°.) « Littera qualiter Universitas Parisiensis approbavit ordinationem et condamnationem errorum per fratrem Joannem de Montesono dictorum factas per facultatem Theologie requirendo adjunctionem singulorum suorum juratorum. » (1388, 14 février.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 497-500, n° 1560 ; d'après l'original conservé aux Archives nationales, M. 67$^{b}$, n° 51. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^{2}$, 64-66.

IX. (Fol. 23 v°.) « Instrumentum revocationis facte in presentia Regis ac rectoris et deputatorum Universitatis Parisiensis per episcopum Ebroicensem de quibusdam falsis conclusionibus

per ipsum dictis, sine auctoritate aut presentia cancellarii ecclesie Parisiensis. » (1389, 17 février.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 515-517, n° 1571 ; d'après l'original conservé aux Archives nationales, M. 67$^b$, n° 52. — Cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 132.

X. (Fol. 25 v°.) « Instrumentum revocationis facte in presentia rectoris et Universitatis Parisiensis per fratrem Johannem Thome, Jacobitam, de quibusdam erroribus per eum predicatis, alias per episcopum Parisiensem et facultatem Theologie condemnatis, sine auctoritate aut presentia cancellarii ecclesie Parisiensis. » (1389, 21 mars.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 517-520, n° 1572; d'après le ms. Reg. lat. 870, fol. 14$^b$, de la bibliothèque du Vatican. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 132-135.

XI. (Fol. 30 v°.) « Instrumentum revocationis facte in presentia rectoris et Universitatis Parisiensis per fratrem Adam de Suessione, Jacobitam, de quibusdam erroribus per ipsum predicatis, alias per episcopum Parisiensem et facultatem Theologie condemnatis, sine auctoritate aut presentia cancelarii ecclesie Parisiensis. » (1389, 16 mai.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 521, n° 1574; d'après le ms. Reg. lat. 870, fol. 18, de la bibliothèque du Vatican. — Cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 135.

XII. (Fol. 33.) « Sequitur condamnatio quorumdam errorum fratris Richardi Marie, presbiteri, ordinis fratrum Predicatorum, concernentium Conceptionem gloriosissime Virginis Marie. » (1389, 20 mai.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 135-138; d'après le présent ms. Cf. *Chart. univ. Paris.*, III, 520, n° 1573.

XIII. (Fol. 38.) « Instrumentum revocationis facte in presentia rectoris et Universitatis Parisiensis per fratrem Gaufridum de Sancto Martino, Jacobitam, de quibusdam erroribus per ipsum publicatis, alias per episcopum Parisiensem et facultatem Theologie condemnatis, sine auctoritate aut presentia cancellarii ecclesie Parisiensis. » (1389, 22-28 juin.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 523-525, n° 1576; d'après l'original con-



servé aux Archives nationales. M. 67b, n° 56. — D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 138-141.

XIV. (Fol. 43.) « Instrumentum revocationis facte in presentia rectoris et deputatorum Universitatis Parisiensis per fratrem Joannem Ade, Jacobitam, de quibusdam erroribus per ipsum predicatis, alias per episcopum Parisiensem et facultatem Theologie condemnatis, sine presentia aut auctoritate cancelarii ecclesie Parisiensis. » (1389, 20 août-26 septembre.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 526-529, n° 1577; d'après deux originaux conservés aux Archives nationales, M. 67b, nos 54 et 55. — Cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 141.

XV. (Fol. 52.) « Instrumentum revocationis facte in presentia rectoris et deputatorum Universitatis Parisiensis per fratrem Petrum de Cancheyo, Jacobitam, de quibusdam erroribus per eum predicatis, alias per episcopum Parisiensem et facultatem Theologie condemnatis, sine auctoritate aut presentia cancellarii ecclesie Parisiensis. » (1389, 10 octobre.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 529-530, n° 1578; d'après l'original conservé aux Archives nationales, M. 67b, n° 45. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 141-144.

XVI. (Fol. 56.) « Instrumentum revocationis facte in presentia rectoris et deputatorum Universitatis Parisiensis per fratrem Joannem Nicolay, Jacobitam, de quibusdam erroribus per eum dogmatizatis, alias per episcopum Parisiensem et facultatem Theologie condemnatis, sine auctoritate aut presentia cancellarii ecclesie Parisiensis. » (1390, 8 septembre.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 144-147; « *e Fastis sacræ facultatis Paris.* » Cf. *Chart. univ. Paris.,* III, 531, n° 1579.

XVII. (Fol. 63.) « Vidimus instrumenti continentis reintegrationem fratrum Predicatorum factam per Universitatem Parisiensem occasione certorum errorum per nonnullos fratres ejusdem ordinis Predicatorum, alias per episcopum Parisiensem et facultatem Theologie condemnatorum, sine presentia aut auctoritate cancellarii ecclesie Parisiensis. » (1387, 6 juillet-23 août.)

*Chart. univ. Paris.*, III, 491-496, n° 1559; d'après une copie de 1403 conservée aux Archives nationales, M. 67b, n° 57. — D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 149-151. (Cf. fol. 17.)

XVIII. (Fol. 70.) Condamnation par le chancelier de l'église et de l'université de Paris de 28 articles concernant la magie. (1398, 19 septembre.)

*Chart. univ. Paris.*, IV, 32-36, n° 1479; d'après le ms. Reg. lat. 870, fol. 29b, de la bibliothèque du Vatican. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 154-157.

XIX. (Fol. 73; cf. fol. 127.) « Determinationes facultatis super observatione dierum Dominicalium et festorum solemnium. » (1426.)

*Chart. univ. Paris.*, IV, 458-460, n° 2283; d'après une copie du xvᵉ siècle dans le ms. latin 14579, fol. 92, de la Bibliothèque nationale. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 223-226.

XX. (Fol. 78 v°.) « Errores fratris Johannis de Gorrello, ordinis fratrum Minorum. » (1409, 2 janvier.)

*Chart. univ. Paris.*, IV, 162-164, n° 1864; d'après deux copies du xvᵉ siècle conservées à la Bibliothèque nationale. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 178-180.

XXI. (Fol. 81.) « Assertiones erronee et detestande procedentes ex erroribus Pragensibus post Wicleff, misse ad sacram facultatem a domino episcopo Tornacensi circa annum Domini millesimum CCCCm XXm. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 172-174.

XXII. (Fol. 94.) « Instrumentum submissionis facte in congregatione facultatis Theologie, sine presentia aut auctoritate cancellarii ecclesie Parisiensis, per fratrem Petrum de Cheriaco, ordinis Minorum, occasione certarum propositionum per ipsum predicatorum contra sacram doctrinam. » (1428, 1er octobre.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 226-227. — Cf. *Chart. univ. Paris.*, IV, 479, n° 2316.

XXIII. (Fol. 95.) « Instrumentum revocationis facte, de mandato et ordinatione facultatis Theologie et sine auctoritate cancellarii Parisiensis, per fratrem Johannem Sarrasin, Predicatorem, de certis propositionibus per ipsum male predicatis contra sacram doctrinam. » (1430, 30 mars.)

*Chart. univ. Paris.*, IV, 493-495, n° 2345; d'après le ms. Reg.



lat. 870, fol. 25, de la bibliothèque du Vatican. — Cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 227-229.

XXIV. (Fol. 97 v°.) « Nota instrumentum continens deliberationem et determinationem facultatis Theologie de et super quadam mala assertione dicta et dogmatisata in diocesi Ebroicensi per rescriptionem et requisitionem episcopi Ebroicensis et inquisitoris heretice pravitatis. » (1432, 16 mai.)

*Chart. univ. Paris.*, IV, 542, n° 2412; d'après le ms. Reg. lat. 870, fol. 27, de la bibliothèque du Vatican. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 230.

XXV. (Fol. 98 v°.) « Nota instrumenti continentis revocationem factam per magistrum Nicolaum Quadrigarii, ordinis fratrum heremitarum beati Augustini, de mandato et ordinatione facultatis Theologie, sine auctoritate cancellarii ecclesie Parisiensis, occasione quarumdam propositionum erronearum per dictum Quadrigarii dictarum. » (1442 [1443], 9 janvier.)

*Chart. univ. Paris.*, IV, 631-632, n° 2572; d'après l'original conservé aux Archives nationales, M. 71, n° 1. — D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 239-240.

XXVI. (Fol. 99 v°.) Censure de trois propositions de Jean Le Fèvre. (1465, 12 mars.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 255.

XXVII. (Fol. 100.) « Instrumentum revocationis quarumdam propositionum facte per fratrem Joannem Munerii, in theologia professorem, ordinis Predicatorum, et conclusionis facultatis Theologie qualiter frater Donatus de Puteo, Minor, in theologia magister, non fuit admissus ad regentiam in dicta facultate. » (1470, 17 août.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 256-258.

XXVIII. (Fol. 103 v°.) Décision sollicitée de la faculté de théologie par les théologiens de Louvain relativement à la vérité du jugement dernier et à la résurrection des morts. (1470, 12 novembre.)

Cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 258 et suiv.

XXIX. (Fol. 104.) Condamnation d'une proposition de Guillaume Chevalier au sujet de la Trinité. (1477 [1478], 15 janvier.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I$^2$, 290.

XXX. (Fol. 104.) « Instrumentum qualificationis cujusdam propositionis tangentis indulgentias ecclesie Xantonensis, factum per almam Theologie facultatem. » (1482, 20 novembre.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 306.

XXXI. (Fol. 106.) Censure de quatorze propositions sur la pénitence prêchées à Tournay par Jean Angeli, de l'ordre des frères Mineurs. (1483, 5 février.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 304-306.

XXXII. (Fol. 109.) « Qualificationes errorum fratris Johannis Mercatoris, ordinis Minorum Observantinorum, quos publice ad populum predicavit in civitate Bisuntinensi. » (1486, 10 avril.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 318-319.

XXXIII. (Fol. 111.) « Qualificatio propositionum per magistrum Joannem Laillier, ut dicitur, prolatarum facultati Theologie Parisiensi, per dominum inquisitorem fidei presentatarum, et per eandem facultatem facta sub obedientia et correctione Sancte Sedis Apostolice. » (1484.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 308-309.

XXXIV. (Fol. 112.) « Qualificatio propositionum officiali reverendi patris domini episcopi Parisiensis per magistrum Joannem Laillier datarum, facultati presentatarum et per eam sub obedientia et correctione Sancte Sedis Apostolice facta. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 309-310.

XXXV. (Fol. 114.) « Errores abjurati per magistrum Joannem Laillier, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 310-311.

XXXVI. (Fol. 116.) « Sequntur errores per magistrum Johannem Laillier juridice abjurati ac suo ore, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto, sub hac forma publice coram populo prolati. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 311-313.

XXXVII. (Fol. 118 v°.) « Appellatio venerande facultatis Theologie a sentencia domini episcopi Parisiensis, qui absolvit

Laillier, preter et contra intentionem deputatorum in causa de Laillier. » (1486, 6 novembre.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 313-316.

XXXVIII. (Fol. 123 v° et 125.) Litteræ Innocentii papæ VIII, damnantis errores J. Laillier, ad Joannem Cossart, vicesgerentem inquisitoris fidei Transmontani : « Intelliximus ex literis tuis « quam laudabilem operam... » (6 déc. 1486); et ad decanum, regentes et magistros Theologiæ facultatis studii Parisiensis. (7 déc. 1486.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 316-318.

XXXIX. (Fol. 126 v°.) « Sequuntur propositiones asserte per magistrum Johannem Laillier in sua Sorbonica, anno Domini millesimo CCCC octuagesimo quarto, penultima julii. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 308.

XL. (Fol. 127; cf. fol. 73.) Répétition du n° XIX.

XLI. (Fol. 134.) « Conclusio facultatis Theologie, capta anno Domini millesimo CCCC$^{mo}$ octuagesimo sexto, die tertia mensis novembris, super qualificatione propositionum per episcopum Meldensem dicte facultati traditarum. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 319-320.

XLII. (Fol. 135.) « Qualificatio contractus sequentis. » [Achat par une église pour 300 livres d'une rente annuelle de 20 livres.] (1490, 2 août.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 323.

XLIII. (Fol. 136.) « Qualificatio orationis sequentis. » [« Oraison de missere André Marcel, conte de Zare. »]

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 324.

XLIV. (Fol. 137.) Censure et condamnation des ouvrages astrologiques de Simon de Phares. (1493 [1494], 19 février-26 mars.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 324-331.

XLV. (Fol. 146.) Censure de deux propositions de Henri Blancqueville, de l'ordre des frères Mineurs. (1493, 2 août.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 331.

XLVI. (Fol. 146.) « Revocatio magistri nostri Joannis Grillot, ordinis fratrum Minorum. » (1495, 25 décembre.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 332.

XLVII. (Fol. 147 v°.) Censure de deux propositions sur l'essence divine. (1495 [1496], 15 janvier.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 332-333.

XLVIII. (Fol. 147 v°.) Censure d'une proposition relative à une prophétie de David sur le Christ. (1497, 15 avril.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 336.

XLIX. (Fol. 147 v°.) « Qualificatio propositionis fratris Joannis Alutarii per deputatos facta. » (1497.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 338-339.

L. (Fol. 140 v°.) « Statutum sacre Theologie facultatis studii Parisiensis super materia Conceptionis immaculate gloriosissimeque virginis Marie, matris domini nostri et redemptoris Jesu Christi. » (1497, 3 et 6 mars et 23 août.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 333-334.

LI. (Fol. 150 v°.) Rétractation par Jean Le Ver, de l'ordre des frères Prêcheurs, de propositions contraires à l'Immaculée-Conception prêchées à Dieppe. (1497, 18 septembre.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 336-338.

LII. (Fol. 154 v°.) « Qualificatio propositionum fratris Joannis Morcelli, Predicatoris. » (1497, 23 août.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 339-340.

LIII. (Fol. 156 v°.) « Responsio facta Christianissimo Regi per facultatem super questionibus propositis. » (1497 [1498], 11 janvier.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 335-336.

LIV. (Fol. 157 v°.) « Qualificatio propositionum fratris Johannis Vitrarii. » (1498, 2 octobre.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 340-341.

LV. (Fol. 159 v°.) Responsio facultatis Theologiæ Parisien-

sis de censuris summi Pontificis latis contra eos qui recusant solvere decimam ab eis impositis. (1502, 1er avril.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 346.

LVI. (Fol. 160 v°.) « Sequuntur imprecationes capituli Cameracensis facte contra suum episcopum et responsiones facultatis ad questiones ex eis deductas. » (1501, 1er juillet.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 343-345.

LVII. (Fol. 165 v°.) « Condemnatio libri qui *Speculum oculare* intitulatur, Johanni Reuclin ascripti, facta anno Domini millesimo quingentesimo decimo quarto, die secunda mensis augusti. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 350-351.

LVIII. (Fol. 166 v°.) « Les articles preschez à Beauvoys publicquement par frere Claude Cousin, de l'ordre des freres Prescheurs. » (1516, 2 juin.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 353-354.

LIX. (Fol. 169 v°.) Judicium facultatis Theologiæ Parisiensis de quibusdam articulis ad jurisdictionem curionum pertinentibus. (1516.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 355.

LX. (Fol. 170 v°.) Qualificatio duarum propositionum ad indulgentias Cruciatæ pertinentium. (1518, 6 mai.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 355-356.

LXI. (Fol. 171.) Qualificatio quinque propositionum de potestate curatorum. (1520 [1521], 14 mars.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 356-357.

LXII. (Fol. 172 v°.) « Determinatio Theologice facultatis Parisiensis super doctrina Lutheriana hactenus per eam revisa. » (1521, 15 avril.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 365-374.

LXIII. (Fol. 189.) Qualificatio propositionum publice propositarum de sepulturis. (1521, 19 juin.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 401.



LXIV. (Fol. 190). Determinatio Theologicæ facultatis Parisiensis de unica Magdalena dogmatizanda. (1521, 1er décembre.)

Cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, I, IV, col. 1.

LXV. (Fol. 191 v°.) « Condamnatio quatuor propositionum quibus in actu Magne ordinarie unus bacchalarius asseruerat beneficia et bursas vendi licite posse et pensiones pecunia redemi, anno Domini millesimo quingentesimo XXI°, die quinta mensis decembris. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 401-403.

LXVI. (Fol. 193 v°.) « Revocatio fratris Arnoldi de Bornossio, de ordine fratrum heremitarum divi Augustini, doctoris theologi in hac nostra Universitate Parisiensi, certarum propositionum quas in scholis legendo Epistolam beati Pauli ad Romanos in mense junio, anno Domini millesimo quingentesimo XXIII ipse dixerat, facta ex ordinatione sue facultatis die martis septima jullii eodem anno. »

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 403-404.

LXVII. (Fol. 197.) Censura facultatis Theologiæ Parisiensis de libris Ludovici de Berquin. (1523, 26 juin.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 404-406. — (Cf. le ms. latin 3381 B, fol. 56 v°.)

LXVIII. (Fol. 200.) « Duplum sententie, seu, ut dicitur, arresti supreme curie Parisiensis contra eundem Ludovicum de Berquin. » (1523, 5 août.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 406.

LXIX. (Fol. 200 v°.) « Sequitur arrestum [curie Parisiensis] contra libros Lutheri. » (1523, 12 août.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 406-407.

LXX. (Fol. 201 v°.) « Sententia seu arrestum supreme curie Parisiensis contra libros magistri Philippi Melanchthonis. » (1523, 12 août.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum*, I², 407-410.

LXXI. (Fol. 206 v°.) « Documentum quo docetur nullum





theologum debere arceri ab examine doctrinarum fidei, nisi fuerit suspectus in fide. » (1522.)

D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 410-412.

LXXII. (Fol. 210.) « Determinatio facultatis Theologie Parisiensis super aliquibus propositionibus, certis e locis nuper ad eam delatis, de veneratione sanctorum, de canone misse, deque sustentatione ministrorum altaris et cęteris quibusdam. » (1523, 14 novembre.)

Imprimé à Paris, chez Josse Bade, en 1531. — Cf. d'Argentré, *Collectio judiciorum,* I, IV.

LXXIII. (Fol. 218.) Réponse de la faculté de théologie à la Reine mère, qui demandait comment l'hérésie de Luther pourrait être extirpée du royaume. (1523, 7 octobre.)

LXXIV. (Fol. 222.) Ordinatio facultatis Theologiæ Parisiensis de propositione asserta a fratre Ludovico Coubont, ordinis Prædicatorum. (1524, 13 juin.)

LXXV. (Fol. 223.) Ordinatio facultatis Theologiæ Parisiensis de propositione asserta a magistro Martino de Lacere, baccalario formato. (1524, 23 novembre.)

A la suite ont été copiées au XVII^e siècle deux pièces relatives à Jean de Montson :

1° (Fol. 224.) Instrumentum omnium quæ in capella Sorbonæ acta sunt de doctrina Joannis de Montesono. (1387, 13 juin.)

*Chart. univ. Paris,* III, 489-491, n° 1558; d'après l'original conservé aux Archives nationales, M. 67^b, n° 49. — D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 61-62.

2° (Fol. 225-227.) « Sententia excommunicationis lata Avenione contra fratrem Joannem de Montesono et ejus fautores, anno Domini 1389 die 27 januarii, et fulminata Parisiis decima septima martii. »

*Chart. univ. Paris.,* III, 506-512, n° 1567; d'après l'original conservé aux Archives nationales, M. 67^b, n° 53. — D'Argentré, *Collectio judiciorum,* I², 147.

SECOND REGISTRE DES CENSURES DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

*(Ms. latin 3381* B.*)*

Nous reproduisons seulement la table mise en tête du volume au XVIe siècle; la liste des censures de ce second volume a été imprimée deux fois par d'Argentré dans sa *Collectio judiciorum*, t. I, p. IV, et t. II, I, p. II.

*Liber secundus registri determinationum facultatis Theologie schole Parisiensis, incipiens ab anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo quarto et durans usque ad annum millesimum...* [1532.]

Sequitur repertorium presentis registri generale.

Errores decerpti ex libello diffamatorio facultatis Theologie, alias dicto Murman, folio primo. — Qui sequuntur errores cum censuris ponuntur.

Errores magistri nostri Maigret, Predicatorii ordinis, folio 5°.

Errores Vuolfangi Schuch, cum missoriis litteris, folio 15°.

Errores magistri nostri Caroli, et processus et punitio ejusdem, fol. 25°.

Errores Jacobi Pouant et defensoris ejus Saulnier, fol. 40°.

Errores libri qui incipit : Epistole et Evangelia secundum usum ecclesie Meldensis, fol. 47°.

Errores Ludovici a Berquin, reperti in libris et marginibus eorumdem, et libris per eum in linguam gallicam translatis, fol. 55°.

Errores magistri nostri Joannis Bernardi, Augustinensis, fol. 64°.

Errores reperti in Paraphrasibus, Elencho, Annotationibus et aliis libris Erasmi Rotherodami, cum censuris, fol. 66°.

Errores libri qui dicitur Familiarium colloquiorum ejusdem, fol. 99°.

Responsio ad istam propositionem : An fornicatio sacerdotis sit casus reservatus archiepiscopo Valentino, fol. 65°.

Epistole ad episcopum Suesionensem et capitulum ejus super correctione Breviarii noviter impressi, continentis nonnulla contra usum Romane ecclesie, fol. 109 v°.

Censura duarum propositionum de necessitate lingue grece et hebraice, fol. 110°.

Politia pauperum urbis Iprensis a magistratu ejusdem urbis instituta, fol. 111°.

Censura quorumdam librorum ad facultatem transmissorum, fol. 122°.

Errores ex eisdem libris condemnatis excerpti, fol. 123°.

[« Determinatio facultatis super tribus propositionibus ad eam transmissis a domino episcopo Condomiensi, » fol. 128.]

[« Qualificatio aliquarum propositionum ad facultatem Theologie missarum mense maio V$^c$ XXXI per reverendum... episcopum Belvacensem, » fol. 129.]

[« Retractatio fratris Aygulphi Lamberti, ordinis Minorum, die 7. julii anni V$^c$ XXXI, fol. 133.]

[« Determinatio sacre facultatis facta ad petitionem domini archiepiscopi Rothomagensis et inquisitoris fidei... de multis erroribus impositis magistro Stephano Le Court, curato parrochie de Conde, in diocesi Sagiensi, » 1$^{er}$ févr. 1531 [1532], fol. 134.]

### XIII. — Nouv. acq. lat. 1827.

PRIVILÈGES DE LA SAINTE-CHAPELLE DE DIJON. (1351-1556.)

1-3. Vidimus, datés de 1351, de privilèges accordés à la Sainte-Chapelle de Dijon par les papes Célestin III, Innocent III, Grégoire IX et Clément IV.

4-7. Autres vidimus, datés de 1560 et 1562, de privilèges des papes Nicolas V, Alexandre III et Innocent IV.

8. Vidimus, daté de 1433, de lettres d'Eudes III, duc de Bourgogne (1201).

9. Vidimus, daté de 1479, de lettres de Jean II, roi de France (1361), Philippe I$^{er}$, duc de Bourgogne (1364), Philippe II le Bon (1421) et Charles le Téméraire (1473).

10. Copie collationnée d'une confirmation par Charles IX, roi de France, des privilèges de la Sainte-Chapelle de Dijon (1564).

XIV$^e$-XVI$^e$ siècle. Parchemin. Neuf documents, formant dix pièces, montées in-folio. Demi-reliure. (N° DCLXXXIV de la collection Barrois. — N° 167 du catalogue de vente.)

## MANUSCRIT GREC.

### XIV. — Supplément grec 1290.

XENOPHONTIS COMMENTARII, LIBRIS IV.

Début : « Ξενοφῶντος Σωκράτους ἀπομνημονευμάτων βιϐλίον α'. Πολλάκις ἐθαύμασα τίσι ποτὲ λόγοις... » — Fin : « ... (IV) παραϐάλλων τὸ ἄλλων ἦθος πρὸς ταῦτα οὕτω κρινέτω. Τέλος. »

Au bas de la première page, un monogramme formé des lettres A Y; à la dernière page 197 le nom d'un possesseur a disparu lors de la restauration du feuillet. — Le ms. est de la main bien connue de Giovanni Onorio, d'Otrante, et sur les plats de la reliure moderne de Thompson on a doré le nom d'Ange Vergèce.

XVIe siècle. Papier. 197 feuillets. 150 sur 90 millimètres. Rel. maroquin bleu. (N° DCLIV de la collection Barrois. — N° 620 du catalogue de vente.)

## MANUSCRITS FRANÇAIS.

### XV. — Nouv. acq. franç. 10031.

COUTUMIER DE LA VICOMTÉ DE L'EAU DE ROUEN.

Incomplet du début de la table des chapitres. Le prologue commence au fol. 4 : « Conme ment entente soit à desclerier en cheste euvre presente les drois, et les coustumes et les appartenanches de la Viconté de l'eaue de Rouem... » — Après le chapitre LXIII, « La coustume des quaretes et des chevaus trespassans..., » suit, comme dans la plupart des exemplaires (fol. 47) : « Les mesurez de la ville de Rouen, » puis (fol. 47 v°) : « Du pois le Roy » et « Dez chosez que lez personnez de l'Eglise sont tenus paier as portes de Rouen, que l'en apele les Barres. »

Sur le dernier feuillet 50, la mention : « Ce livre appartient à noble homme Georges Alorge, escuier, lieutenant en la Viconté de l'eaue. » — Cf. l'étude sur la Vicomté de l'eau de Rouen et l'édition de son coutumier, publiés par M. Ch. de Beaurepaire dans le *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture... de l'Eure,* 3e série, t. III (1854), p. 81 et 357.

xv^e siècle. Parchemin. 50 feuillets. 132 sur 90 millimètres. Rel. maroquin grenat. (N° CCLIX de la collection Barrois. — N° 525 du catalogue de vente.)

### XVI. — Nouv. acq. franç. 10032.

RECUEIL D'ANCIENNES POÉSIES FRANÇAISES.

Fol. 1. Table des pièces contenues dans ce recueil.

Fol. 2. « Le Mirouer du pecheur, » « translaté par Castel, croniqueur de Franche. »

« Gens sans conseil et aussi sans prudence,
Ce dit Moïse : « Utinam saperent... »

Fol. 27. « S'ensuit une petite et amoureuse contemplacion pour l'ame devote sur la Passion de nostre seigneur Jhesu Crist, laquelle contemplacion est aussi comme ung lax, getté devant icelle ame, pour la prendre, lier et joindre en l'amour de son espoux et loial amoureux nostre seigneur Jhesu Crist, et pour ce est nommé ce traittier le livre du Lax d'amours.

Jesus, divine sapience
Et second en la Trinité... »

Fol. 65 v°. « Ci ensuit ung autre petit traitié presque samblable à l'autre, lequel fut compilé à la requeste d'une personne devote.

Pour accomplir vostre requeste,
Que je tiens pour commandement... »

C'est un dialogue entre Marie, l'âme, l'hôtesse et Jésus-Christ.

Fol. 82. « Biau dittier pour les noblez.

Amours m'assault, devoir me fait escripre,
Foy, loiaulté me font verité dire... »

Fol. 87. « Belle meditacion pour penser à la mort. — Toutesfoiz que aucune temptacion de pensée d'ennuy ou autre quelconque t'assault... »

Fol. 99. « Ci commence le Manuel saint Augustin. Pour ce que sommes cy mis ou millieu des laz de l'ennemy... »

Fol. 123. « Cy commence le Jardin esperituel pour religieux et religieuses, fort devot : *Rigabo ortum meum plantacio-*

*num*. C'est la parole du sage en l'Espitre d'aujourduy. Le sage suppose en ces paroles ycy que il a ung jardin... »

Fol. 131 v°. « Cy s'ensuit le Miroir des dames et des demoiselles et l'exemple de tout le sexe femenin.

Mirés vous cy, dames et demoiselles,
Mirés vous cy, regardés ma face... »

Fol. 135. « Balade pour avoir paix à Dieu et au monde, pour contempner toutes richesses, et pour amender sa vie. — Refrain : Par ce moien nous arons toujours paix et en la fin paradis.

De par le roy de justice assaulx fais
Soubz l'estandart paré d'adversité... »

(Six ballades.)

Fol. 141. « Devot dittié de la noble vertu de pacience.

Souffrir me fault et si ne puis,
Je seuffre ce que je ne puis... »

Fol. 142 v°. « Balade morale contre les murmureux detracteurs, menteurs et controuveux en hayne de Dieu, et des vifs et des trespassez.

O faulce langue, de parler excessive,
Mal conversant et plaine de laideur... »

Fol. 145 v°. « Rondel pour bien morir.

Helas, morir convient
Sans remede homme et fame... »

Fol. 146. « Coment chacune personne de tous estas doit avoir pacience et prendre confort et consolacion, soy esjouyr aussi en toutes adversitez et tribulacions qui lui surviennent, à l'exemple de nostre sauveur Jhesucrist, qui nous donna experience d'endurer les persecutions de ce monde pour parvenir à sa gloire de paradis. [Autrement intitulée : « Les douze povres. »]

« Le bany :

Bani m'en vois et moult piteux
Au roy des cieulx ay l'exemplaire... »

Il n'y a que neuf quatrains sur douze ; le feuillet CXLVI de l'ancienne foliotation manque.

Fol. 147. « Tresbiau dittié de la fin de l'omme, et doit avoir

dessus la pourtraitture la figure de la mort, et dessoubz le corps mort qui parle.

Entre vous qui par cy passez,
Pour Dieu en voz cuers compassez... »

(Les fol. 150-156 ont été laissés en blanc.)

Fol. 157. « Le Miroir du monde. — Exhortacio humani generis ad bene vivendum et mundum despiciendum. Incipit Speculum bone vite.

Mirez-vous cy, mirez, mirez,
Tournés-vous ça et vous virez... »

Fol. 161 v°. « De la noble conqueste de paradis en vaillamment bataillier contre les vices. *Regnum celorum vim patitur*.

Qui veult le ciel d'assaux gaigner
Aux vices doit mener grant guerre... »

Fol. 166 v°. « Super illud : *Certamen forte dedit illi ut vinceret*, Sapientie li°.

Un prince de chevalerie
Pour esprouver ses chevaliers... »

Fol. 168. « S'ensuit la revelacion de la gloire de paradis, ditte par sainct Pol l'apostre au bourriau qui le decola.

Je te diray ung brief respons,
Le roy que je sers est celluy... »

Fol. 171. « S'ensuit la revelacion de Theophile de ce qu'il trouva en enfer quant il fut resuscité.

Mes amis, je puis raconter
Des horribles paines d'enfer... »

Fol. 175. « Autre approbacion des paines d'enfer, que racontte le laddre. Nostre seigneur et redempteur Jesus, bien peu avant sa benoite passion, estant en Bethanie, entra en la maison d'ung qui avoit à nom Simon le lepreux... »

Fol. 177. « Tresutile exortacion.

Nature, en tant qu'elle peut, fuit
La mort et dissolucion... »

Fol. 178. « S'ensuit ung biau dittier à ce propos, et pour desprisier le monde. »

Puisque cy bas n'est nostre mansion,
Qui attendons la vie permanente... »

Fol. 180 v°. « S'ensievent les VII. Psaulmes en franchois. *Domine, ne in furore tuo arguas me.*

Dieu, en ton jugement
Ne m'argue pas, sire... »

Fol. 193. « Ci commance le debat de l'omme mondain et de son compaignom qui se veult rendre religieux.

Mon compaignon, que veulx-tu faire
De te rendre religieux... »

Fol. 206 v°. « S'ensuit l'enseignement et instruction de sainct Pierre l'appostre à Simon le corier, son hoste de Joppé.

Simon, retien bien tous mes dis,
Puisque tu vis de marchandise... »

Fol. 209 v°. « La danse machabrée. — *Angelus loquitur* » :

« Hec pictura decus, pompam luxumque relegat...
O creature raisonnable,
Qui desires vie eternelle... »

Fol. 224. « S'ensuit la dance des femmes, conposée à Paris, par, etc. (*sic*).

Mirés vous ycy, mirez, dames,
Pour avoir consolacion... »

Fol. 238 v°. « S'ensuit la bataille des vices et vertus.

Je suis orgueil, riche et puissant,
En grant biaulté resplendissant... »

Fol. 241. « Devote instruction comment on doit porter la croix de Jhesucrist en religion d'observance et ossi tous bons crestiens.

Se juste voulez devenir
Et a perfection venir... »

Fol. 243 v°.

« Ci commence le Miroir du monde,
Qui partout luyst et partout munde...
Regarde cy, honme mortel,
Se tu vis onc mais mort tel... »

(Les fol. 245 v°-250 v° ont été laissés en blanc.)
Fol. 251. « Le debat de l'omme et de la femme.
« L'omme dit :

Adam jadis le prumier pere
Par femme encourut mort amere... »

A la fin, la signature : « Busy; » puis (fol. 256 v°) : « La femme replicque :

Les hommes se monstrent infames
En voulant diffamer les femmes... »

et (fol. 257 v°) : « Rondiau de Nostre Dame à ce propos.

Veullent ou non les mauldis envieux,
Pucelle suis et demourray pucelle... »

Fol. 259. « S'ensuit ung traictié par forme de quolibetz pour respondre à tous propos, composé par ung poete, en son vivant de grant renon.

Beau frere, se Dieu vous doint joie,
Afin que soiez plus prudent
. . . . . . . . . . . . .
Tel cuide bien ravoir son gage,
[Qui par tant ne l'aura mye.] »

(Les feuillets CCLXXIX à CCLXXXII de l'ancienne foliotation manquent, et les feuillets 279 et 280 ont été laissés en blanc.)

XV<sup></sup>e siècle. Papier. 280 feuillets. 130 sur 90 millimètres. Rel. maroquin grenat. (N° CCCCXL de la collection Barrois. — N° 490 du catalogue de vente.)

**XVII. — Nouv. acq. franç. 10033.**

RECUEIL DE TRAITÉS THÉOLOGIQUES.

Fol. 2. Traité anonyme des sept fruits de tribulation, « extraictz d'un petit traittié en latin qui se commence : *Da nobis auxi-*

*lium de tribulacione.* » Prologue. « Ci, comme dit saint Paul l'appoustre, nous n'avons pas en ce monde cité ou habitacion pour tousjours y demourer... *Le premier fruict de tribulacion.* Le premier fruict ou la premiere utilité que on trouve es tribulacions... »

Fol. 72. « Cy après s'ensuit l'Examen de conscience pour congnoistre qu'est pechié mortel et veniel et les circonstances d'iceulx. Qui se veult mettre de l'estat de pechié en l'estat de grace et de salut... »

Fol. 101 v°. « Cy commance ung traittié pour recongnoistre les decepcions de l'ennemy. Pour nous humilier dessoubz la main de Dieu et pour cognoistre en general nostre grande ignorance... »

On a copié, au XIX<sup>e</sup> siècle, sur les fol. 135 et 136, deux fragments relatifs à saint Julien : 1° « C'est la vie et la mort saint Julien, pourquoi on dist bon ostel, » tiré du ms. français 25.532 (anc. Notre-Dame M. 20, 195, fol. 281 v°); 2° « La Patenostre saint Julien. Biaux tres doulz sire saint Julien... »

Miniatures grossières, à pleine page, en tête de chacun des trois traités contenus dans ce manuscrit; nombreuses bordures peintes dans les marges.

En haut du premier feuillet, on lit la mention : « Ex dono Jacobi Daverdoing (?) equitis domini Du Breuil. 1687. » Et, au-dessous : « Collegii Parisiensis Societatis Jesu, M. 51, 2. » — Au haut du fol. 2, l'ancien n° « 130, » et, au bas, la mention : « Paraphé au desir de l'arrest du 5 juillet 1763. Mesnil. »

Ce volume est sommairement décrit sous le n° DCCLXXVIII du *Catalogus manuscriptorum codicum Collegii Claromontani* (Parisiis, 1764, in-8°), p. 296-297. — « N° 369 du catalogue de vente de M. D. Petit. » Un autre ms., qui portait le n° 362 dans le même catalogue, a figuré dansla vente Ashburnham-Barrois sous le n° 539.

XV<sup>e</sup> siècle. Parchemin. 136 feuillets. 155 sur 112 millimètres. Rel. maroquin noir. (N° CCCXXVI de la collection Barrois. — N° 589 du catalogue de vente.)

**XVIII. — Nouv. acq. franç. 10034.**

Fol. 1. Complainte de Notre-Dame du crucifiement de Jésus-Christ.

« Oiez de haute estoire l'uevre,

Si comme ele se doit esmuevre
. . . . . . . . . . .
Amen par le saint Esperit,
Qui nos traye d'enfer arriere. Amen. »

« Ci faut la Complainte Nostre Dame dou crucefiement Jhesucrist. »

Fol. 23. Lucidaire, en prose. « Soventes foiz m'ont requis nostre disciple que je lor deliesse unes sentences... — ... et nos tuit avec ensamble toi, prestante Domino, etc. Amen. Ci faut Lucidaires. »

Fol. 75. « Ci après commence Ypocras. Ce est li livres que Ypocras envoye a toi Cesar, que je te promis piece ai... » — (Fol. 75 v°.) « Ci commence la cognissance des horines. Li hons est sains se l'orine est blanche... » — (Fol. 76 v°.) « A la delor dou chiés mecines vrayes. Pougiaul cuit... » — (Fol. 77 v°.) « A la delor des yeuz mecines. La delors des yeuz avient... — ... Pour monder le cueur et oster toutes ordures mecines. Criblez orimonde et la bevez o vin, si ostera toutes les ordures desus le cuer. Ci faut Ypocras. »

Fol. 89 v°. « Oratio sancta. Domine Jesu Christe, fili Dei, precor te per sanctam incarnationem tuam, per sanctam nativitatem tuam... » — Fol. 90. « Alia oratio. Sanctissimi apostoli Domini nostri Jhesu Christi, beatissime Petre, Paule, Andrea, ... »

Ce manuscrit a figuré sous le n° 1566 du catalogue de la librairie Téchener dans le *Bulletin du bibliophile* de 1837.

XIII<sup>e</sup> siècle. Parchemin. 91 feuillets, à 2 col. 150 sur 112 millimètres. Rel. maroquin bleu, dans le plat supérieur de laquelle est encadré un ivoire moderne, mesurant 74 sur 65 millimètres. (N° DCLX de la collection Barrois. — N° 289 du catalogue de vente.)

### XIX. — Nouv. acq. franç. 10035.

ROMAN DE RENART.

Début : « Perrez, qui son enging et s'art
Mistes vers fere de Renart
Et d'Ysengrin son chier compere,
Lessa le melz de la matere.

. . . . . . . . . . . . .

Fin : C'est de Renart le tainturier,
Qui tant sot de mauvés mestier.
Explicit le romanz de Renart. »

Ce sont les vers 9649-12984 de l'édition de Méon ; branche I de l'édition Ern. Martin. Cf. préface, p. xx-xxi.

En haut du fol. 1, on lit : « Petri Dupuy lib. m. s. catal. inscrip. »

A la fin du ms., d'une main peu postérieure à celle du copiste :

« Qui scripsit scribat, semper cum Domino vivat.
« Qui aquest romans volra ... si li costara. »

xiiie siècle. Parchemin. 54 feuillets. 172 sur 102 millimètres. Rel. maroquin bleu. (N° CCXLII de la collection Barrois. — N° 516 du catalogue de vente.)

### XX. — Nouv. acq. franç. 10036.

### Recueil d'anciennes poésies françaises.

Fol. 1. « El livre de Clergie, qui est apelez l'Ymage del monde, en romans, contient par tout .lv. chapitres et .xxviii. figures..., » par Gautier de Metz ; incomplet de la fin.

Fol. 1 v°. « Li prologues.

Qui bien velt entendre à cest livre
Et savoir comment il doit vivre... »

Fol. 2. « C'est li premiers chapitres.

Quant Diex fist le monde premiers,
Il ne li estoit nus mestiers »

. . . . . . . . . . .

Fol. 53 v°. « Dou celestial paradis...

En paradis sont tuit li angle,
Tuit li angle et tot li archangle,
Et devant Diu chantent trestuit
Gloire et loenge et tel deduit... »

Fol. 54. « Ci sont li anaconte des le coumencement dou monde tres qu'en la fin a icest tans d'ore des le tans au premier

home que Dix fist... I. Ici fu nés nostres sires Jhesucris et des III. rois aourés et offers... — ... MCCLXIX. Ci fu prise Noschieres et ci fu mors mes sires Thoumas de Vrevin et moult auttre baron de lor mort. »

Fol. 61. Nomenclature des différents sièges et prises de Jérusalem, incomplète du début : « ... et ses .IIII. erent en pais. Au quint se combatoient. Aus .xlvij. ans de cele olimpiade prist Nabugodonosor Jerusalem... et la tiennent encore li Sarrasin tant come Diu plaira. »

Fol. 61. « Ci est li conpos dou kalendier, par quoi on set quantes semaines il a entre Noel et Quaresme... »

Fol. 61 v°. « Ci commencent les Questions, » par le prêtre Huon.

« Chier frere, oiés ma raison,
Que Dix nos face vrai pardon
. . . . . . . . . . .
Et veraie remission
De lor pichiés et vrai pardon,
Qui vit et regne et regnera
In seculorum secula. Amen. »

Fol. 86. « Ici commence li livres de Preuve, » traduit de latin en français par Rigaus.

Un livre plain de grant savoir
Me resovient que vel avoir,
. . . . . . . . . . .
Uns clers le fist à Panpelune,
Qui volst savoir d'astronomie,
. . . . . . . . . . .
Rigaus ot non, moult fu vaillans,
. . . . . . . . . . .
Mais de latin en romans metre
Le vuel. . . . . . . .
. . . . . . . . . . .
Car nient ne vaut, ce est folie. »

Fol. 92. Genèse de Notre-Dame, en vers, par le prêtre Herman. Incomplet du début :

« Assés i plore Adans, puis s'en est retornés,
O sa bele moillier puis conversa Adans
. . . . . . . . . . . . . . . »

Interrompu au fol. 104, le poème reprend du fol. 132 v° au fol. 157 v° et du fol. 179 au fol. 204, où il se termine par ces vers :

« Et si nos doinst venir trestos communaument
En son regne la sus, qui maint vers Oriant. Amen. Explicit. »

Fol. 105. Histoire de Joseph et de Moïse.

« Signor, or entendés,
Qui Dameldieu amés,
Jenesis le nos dist
Et Moyses l'escrist
. . . . . . . .
Ne ne l'velent servir
Ne faire son plaisir. »

Dans le bas des marges des fol. 109 v°-111, 116 v°-117 et 119 v°-120, ont été anciennement copiés des vers sur l'histoire de Joseph, avec musique notée. Cf. aussi fol. 106 v° :

« Joseph, Joseph, de tes freres li plus biax... »

Fol. 158. Légende de saint Fanouel, vie de sainte Anne et de sainte Marie et enfance du Sauveur.

« De nostre dame sainte Marie.
Se vos volés que je vous die
De Dieu et de sainte Marie,
Or faites pais, si m'escotés,
Je vos dirai, se vos volés,
Conment Nostres Sires nasqui,
Et qui sa mere engenui,
Ensi com sainte Anne fu née,
Qui ainc ne fu d'ome engenrée,
Mais par le terdre d'un coutel
En la cuise saint Fanouel
. . . . . . . . . . .
Bien le servi tote sa vie,
Et Diex si fist de li s'amie
Et la mist en son paradis
Avec ses drus et ces amis. »

Cf. un article de M. P. Meyer dans la *Romania* (1896),

t. XXV, p. 546, et aussi le *Livre des légendes*, par Leroux de Lincy; introduction (1836), p. 24 et suiv.

XIIIe siècle. Parchemin. 204 feuillets, à 2 col. et à longues lignes. 185 sur 130 millimètres. Rel. maroquin citron. (N° CLXXI de la collection Barrois. — N° 231 du catalogue de vente.)

### XXI. — Nouv. acq. franç. 10037.

RECUEIL DE PIÈCES HISTORIQUES RELATIVES AU MEURTRE DU DUC DE BOURGOGNE. (1418-1419.)

Fol. 1. « C'est ce qui fut advisé sur le fait touchant le cas advenu en la personne de feu monsr le duc d'Orléans, dont Dieu ait l'ame. — Premierement que monsr de Bourgogne sera par devers le Roy, à Chartres, le xxviije jour de fevrier... »

Fol. 7 v°. « Lettres faites sur la paix concordée à Saint-Mor-des-Fosséz, ou mois de septembre, l'an mil CCCC et dix-huit. Charles, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons à tous presens et advenir que comme pour extropacion et appaisement des guerres... » (Datées à la fin du 16 décembre 1418.)

Fol. 14 v°. « Copie des lettres du traictié de la paix faite entre monsr le Daulphin et feu monsr de Bourgoigne. Charles, filz du roy de France et daulphin de Viennois... et Jehan, duc de Bourgogne, conte de Flandres... » (Datées à la fin du 11 juillet 1419.)

Fol. 21 v°. « La confirmacion du traictié de la paix entre feu monsr de Bourgogne et monsr le Daulphin, faite à Ponteau, près de Melun, et abolicion generale le xje jour de juillet l'an mil CCCC et XIX. » (Datée à la fin du 29 juillet 1419.)

Fol. 27. « S'ensuit la maniere de la faulse, mauvaise et desloyalle trayson faite en la personne de feu Jehan, de bonne memoire, duc de Bourgogne,... ensuivye à Monstreau où fault Yonne, le dimence xe jour de septembre,... l'an mil CCCC et XIX. Premierement, pour entretenir le traictié de la paix faite et jurée... »

Fol. 34. « S'ensuyt la teneur des lettres envoiées de par le Daulphin en plusieurs lieux de ce royaume faisant mencion de la mort dudit feu monsr de Bourgogne. Charles, filz de roy de France, daulphin de Viennois... Comme pour preserver le peuple... » (Datées à la fin du 10 septembre 1419.)

Fol. 37. Lettres de Charles VI aux habitants de Paris au sujet

du meurtre du duc de Bourgogne. (Troyes, 27 janvier 1419 [1420].) « Charles, par la grace de Dieu roy de France, à nos chiers et bien amez les gens d'eglise, nobles, bourgoys, manans et habitans de nostre ville de Paris, salut et dilection. Comme il soit venu à nostre congnoissance que Charles,... »

Fol. 48 v°. « Abstinence de guerre entre mons[r] le duc de Bourgogne et le roy Charles de France, etc. Philippe, par la grace de Dieu duc de Bourgogne, de Lothier... Comme pour et en entencion de parvenir à paix... — ... et soubz les condicions cy après declairées : Premierement. *Deficit residuum.* »

Cf. plus loin le ms. nouv. acq. français 10049.

XVI[e] siècle. Papier. 50 feuillets. 195 sur 140 millimètres. Rel. chagrin noir. (N° CCCCV de la collection Barrois. — N° 209 du catalogue de vente.)

### XXII. — Nouv. acq. franç. 10038.

LES « CI NOUS DIT » DE L'ÉCRITURE SAINTE.

Incomplet du début : « Ci nous dist comment nous sommes gardés de deux anges, un bon et un mauvais, et toute fois que nous sommes en pechié mortel li mauvais a sur nous plus grant seigneurie que les bons. Et c'est la v[e] qui est necessaire à nous confesser souvent pour recouvrer nostre ange de nous la seigneurie, qui perdue a par nos pechiés. » — Fin : « Ci nous dist comment Nostre Seigneur dist qu'il fu I. riche homme, qui avoit volenté de faire courtoisie à ses voisins, et en semont trois à mengier... Car ceulz qui les trespasse aiment miex faire leur volenté que la Nostre Seigneur. Et il est dit se propre volonté n'estoit en enfer n'aroit que ardoir. »

XIV[e] siècle. Parchemin. 32 feuillets, à 2 col. 202 sur 145 millimètres. Rel. veau noir. (N° CCCXXXII de la collection Barrois. — N° 133 du catalogue de vente.)

### XXIII. — Nouv. acq. franç. 10039.

ROMAN D'ASPREMONT.

Incomplet des trois premiers feuillets, contenant les vers 1 à 172, qui ont été copiés et calligraphiés, sur parchemin, d'après le ms. français 25.529 (La Vallière 123) de la Bibliothèque

nationale. C'est un fragment de 7,920 vers, qui se termine, au fol. 135 r°, par les vers suivants, qu'on retrouve au fol. 79 v° du ms. français 25.529 :

« Haubert, et elme et espée tranchant ;
[C]ar en la presse en orent trové tant
[Qu'assez] en orent li petit et li grant.
[Et il par vont] si estroit chevauchant,
[Se getissiez sor] les elmes .I. gan[t]. »

Quelques autres vers qui se trouvaient au verso du dernier feuillet du ms. ont été effacés.

Cf. un art. de M. P. Meyer dans la *Romania* (1890), t. XIX, p. 200-201.

XIII[e] siècle. Parchemin. 135 feuillets. 195 sur 125 millimètres. Rel. maroquin vert, dans le plat supérieur de laquelle sont encastrées deux plaques d'ivoire juxtaposées, mesurant chacune 148 sur 47 millimètres et représentant deux scènes d'un roman de chevalerie. (N° XVIII de la collection Barrois. — N° 522 du catalogue de vente.)

## XXIV. — Nouv. acq. franç. 10040.

### Voyage en France de J.-J. Oberlin. (1776.)

« Journal des remarques faites dans un voyage par la France en 1776, » par J.-J. Oberlin.

Ms. autographe ; avec l'ex-libris « Oberlin prof[esseur]. »

Détails historiques et archéologiques sur Besançon (fol. 5), Dijon (fol. 14), Lyon (fol. 17), Vienne (fol. 42 v°), Orange (fol. 44 v°), Avignon (fol. 46 v°), Carpentras (fol. 47 v°), Aix (fol. 51 v°), Marseille (fol. 54), Arles (fol. 68 v°), Nîmes (fol. 77 v°), Montpellier (fol. 85), Agde (fol. 94), Toulouse (fol. 102), Bordeaux (fol. 117 v°), Poitiers (fol. 124), Tours (fol. 126), Orléans (fol. 127), Paris (fol. 128) : Sorbonne (fol. 128), Palais-Royal (fol. 130 v°), Bibliothèque de Sainte-Geneviève (fol. 135 et 149 v°), Versailles (fol. 136 v°), Bibliothèque du Roi (fol. 139, 152 v°, etc.), Bibliothèque de l'Oratoire (fol. 140 v°), Bibliothèque de Saint-Victor (fol. 145), Bibliothèque de la Sorbonne (fol. 146 v°), Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés (fol. 150 v°), etc.

La première partie du Journal d'Oberlin, jusqu'à Lyon et Aix, a été publiée, en allemand, dans le *Bürgerfreund*, 1776, t. II, p. 665, 681, 718, 739, 761; 1777, t. I, p. 97, 113, 209, 385, et t. II, p. 447, 527 et 671; et dans le *Briefwechsel* de A.-L. Schlœzer, t. IV (1779), p. 47, et t. V (1779), p. 362.

XVIII[e] siècle. Papier. 169 feuillets. 205 sur 165 millimètres. Rel. basane fauve. (N° DCXXXIV de la collection Barrois. — N° 429 du catalogue de vente.)

## XXV. — Nouv. acq. franç. 10041.

### Poème sur le trépas du sire de Berlaymont. (1311.)

Début : Mil iij[c] et xj avoit
En l'an de grasse, c'on devoit
Apriès septembre vendengier,
Que ly saisons est dou gibier
Pour gentils hommes deporter,
Qui scevent l'esprivier porter.
. . . . . . . . . . .
Or me voeil à chou travillier
De rimer chou c'on m'a conté,
Qu'il avint en le bonne conté
De Hainau, en chely saison.
Un chevalier de se maison
Se departy à pau de gent
Sus un palefroy bel et gent,
Sires estoit de Berlemont,
Ensy com ly gent conté m'ont.
Esprivier portoit sur son poing,
Ne say s'ala en gibier loing,
U fu à camp, u fu à ville,
Mais che sachiés vous tous, sans guille,
Qu'il amoit forment le gibier
Et des femmes et d'esprivier.
En l'un de ces ij. devia,
Dont à sa gent mout anuia,
Mais je ne say ou quel ce fu.
En sa maison raportés fu
. . . . . . . . . . .

Pour faire plus d'onneur au corps
La en droit fu pris uns acorps
C'a Valenchiennes iert menés,
A chiaus du Carme si ert donnés,
Passet avoit plus de v. ans,
Che dissoit mesire Jehans
De Valenchienes au piet tort,
Et dist c'on leur feroit grant tort
S'en leur lieu n'a se sepulture.
Mais par l'ostel va ly murmure
Que de Lusenbourt ly contesse
As Jacopins a fait proumesse
Qu'elle fera tout son pooir
Que il puissent le corps avoir
. . . . . . . . . . .

Fin : Dites amen, que Dieus le doinst
Et tous nos pechiés nous pardoinst.

« C'est ly trespas de signeur de Bierlemont, qui contient vj$^{c}$ iiij$^{xx}$ et xvj lingnes, etc. »

Gilles III, sire de Berlaymont, avoué de la Flamengerie, mourut le 28 septembre 1311. Cf. *Œuvres de Froissart,* éd. Kervyn de Lettenhove, t. XX (table analytique des noms historiques), p. 310-311.

XIV$^{e}$ siècle. Papier. 15 feuillets. 218 sur 150 millimètres. Rel. maroquin vert. (N° CCCCIX de la collection Barrois. — N° 58 du catalogue de vente.)

### XXVI. — Nouv. acq. franç. 10042.

#### DOCTRINAL DES SIMPLES GENS.

Fol. 1. « En nom du Pere, et du Fil et du Saint Esperit. Chest ychy une sainte doctrine pour briefment et saintement ensegnier les simples gens à bien vivre et à bien confesser, et est compilée de che qui s'ensieut, ch'est assavoir des articles de le foy, de Dieu amer pour conforter en toutes tribulacions,... des œuvres de misericorde, des x. commandemens de la loy,... des vij. pechiés morteux, de june,... des vij. sacremens de saincte Esglise,... comment on se doibt confesser... Che qui est en che petit livret doivent ensegnier les prestres à leurs parroychiens, etc. Et est

fait en franchois plainement et par grand conseil, et examinés et esprouvés à Paris par plusieurs maistres en divinité, et pour che qu'il est briefment fait... Des articles de le foy. Nous devons croyre et en cheste foy vivre... — ... hyretiers de son roiame, se en nous ne deffault, et à tous jours mais sans fin dudict glorieux royame de paradis, auquel nous maint le doulx Jhesuxpist. Amen. »

Fol. 33 v°. « Chy commenche une orison en franchois, qui est nommée *O intemerata*, le nouvel de Nostre Dame. Tres doulce dame, virge née sans corrupcion... »

Fol. 35 v°. Petites pièces de vers et prose sur diverses matières.

1. « Segnourie sy fust née
Es subgiés et engendrée... »

2. « Les jour du Jugement et les doleurs d'Enfer. Ovides dit : Vertus est de soy tenir de plaisans biens... »

3. « Le codicale maistre Jehan de Meun.

Dieux ait l'ame des trespassés... »

4. « Ad levacionem corporis Xpristi.

Ave, principium nostre creacionis... »

5. « De saint Jehan, oratio.

Glorieux saint Jehan Baptiste... »

A la fin de la pièce 3, au fol. 38, on lit, de première main, la signature : « J. de Maurroy. »

Ce volume a appartenu à A.-A. Monteil, n° 415 de la *Vente de livres rares* (1833).

xv° siècle. Papier. 38 feuillets. 215 sur 145 millimètres. Cartonné. (N° DCVIII de la collection Barrois. — N° 170 du catalogue de vente.)

### XXVII. — Nouv. acq. franç. 10043.

#### Grandes Chroniques de France, s'arrêtant a l'année 1286.

Fol. 1. « Ci commencent li prologue des Croniques de touz les rois de France. Pour ce que je veoie et ooie moult de genz douter et presque toutes genz des faiz des rois de France, dont li uns en disoit avant et li autres arrieres... » — Fol. 2 v°-9 v°, table des



chapitres des trois livres. — Fol. 9 v°. Début des Chroniques : « Ci commence l'istoire de Cloouis et de sa ligniée, comment ils regnerent de hoir en hoir, qui fu la premiere generacion de touz les rois crestiens de France. Après la mort de Josué, u temps que li Juif estoient en grant tribulacion... » — La Chronique se termine, à l'avènement de Philippe IV le Bel (1285), par ces mots : « Or li doinst Diex en tele maniere son royaume si bien gouverner que ce soit a l'onnor de lui et de toute crestienté et au profit de son pueple, par la grace de celui qui regne par touz les siecles des siecles. Amen. Ci fenissent les vraies Croniques des hystoires de touz les rois de France, qui ont regné dès le temps aus Sarrazins jusques au jour d'ui. »

Cf. le ms. nouv. acq. franç. 6225 (anc. Barrois 373*), qui contient le texte des *Grandes Chroniques* de 1286 à 1380.

XIII[e] siècle. Parchemin. 400 feuillets. 230 sur 152 millimètres. Rel. maroquin rouge. (N° CCV de la collection Barrois. — N° 126 du catalogue de vente.)

H. OMONT.

*(A suivre.)*

LES

# STATUTS SYNODAUX DE COUTANCES

## DE L'ANNÉE 1479

### D'APRÈS UN MANUSCRIT DU FONDS DE LA REINE CHRISTINE A LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN.

En 1538, les vicaires généraux de l'évêque de Coutances, Philippe de Cossé, alors absent de son diocèse, où d'ailleurs il ne résida point, entreprirent une revision des statuts synodaux promulgués par ses prédécesseurs et en formèrent un recueil qui fut imprimé à Rouen. Cette édition a servi de base à celle de dom Bessin[1]. Toustain de Billy en fait mention dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse* (édit. Dolbet-Héron, t. III, p. 75), et le *Manuel du Bibliographe normand* la signale en ces termes d'après le *Journal de Verdun* (t. LXXII, ann. 1753, p. 120) : « ... édition du XVI[e] siècle des Statuts synodaux du diocèse de Coutances : *Synodalia Constanciensis ecclesiae, Rothomagi, 1538*, in-8°, gothique. »

La description du *Journal de Verdun*, reproduite par Frère, est exacte. Il existe en effet un exemplaire de cet ouvrage à la bibliothèque publique de Valognes. C'est un petit volume imprimé en caractères gothiques, mesurant 155 millimètres de hauteur sur 95 millimètres de largeur et contenant cinquante feuillets. Le titre manque, ainsi que le septième feuillet. Pour combler cette lacune, il faut recourir à la collection de D. Bessin, qui donne le titre suivant (p. 541) : *Synodalia praecepta Constantiensis ecclesiae a reverendissimis episcopis ejusdem*

1. D. Bessin, *Concilia Rotomagensis provinciæ*. Rouen, Franc. Vaultier, 1717, p. 541-604.

*ecclesiae variis synodis in lucem emissa, sacerdotibus honeste vivere desiderantibus apprime utilia. Et a vicariis praedictorum episcoporum summâ diligentiâ castigata atque emendata, recenter excusa anno 1538.* En tête du volume, après la première ligne, on trouve ce titre : *Incipiunt precepta synodalia diocesis Constan*[*ciensis*] ; et, à la suite, cette note qui indique la provenance de l'exemplaire : *Ex bibliotheca seminarii Valloniensis.* Le dernier feuillet se termine par les mots suivants : *Expliciunt statuta synodalia diocesis Constanciensis, Rothomagi impressa anno domini millesimo quingentesimo XXXVIII.* Le nom de l'imprimeur n'est pas mentionné; mais il n'est pas douteux qu'un bibliographe familier avec les anciennes impressions rouennaises le découvrirait aisément.

L'édition des statuts synodaux de Coutances publiée en 1538 ne semble pas avoir joui d'une grande faveur dans le diocèse. Je ne sais s'il nous en est parvenu d'autres exemplaires que celui de la bibliothèque publique de Valognes. Mais il est certain que, dès l'année 1540, ce petit volume ne suffisait pas aux besoins du clergé. A cette date, un prêtre du diocèse, nommé Guillaume Heusey, qui était official de Coutances à Valognes, ayant eu l'idée très louable d'assister, dans le pays confié à sa juridiction, aux *kalendes* ou réunions mensuelles des prêtres de chaque doyenné et ayant eu l'occasion de constater par lui-même les difficultés que soulevait dans la pratique l'interprétation des statuts synodaux, surtout parmi le clergé des campagnes, entreprit d'en publier une édition nouvelle accompagnée d'un commentaire explicatif. Mais, laissant de côté les anciens statuts, auxquels leur caractère suranné devait enlever toute portée pratique, il se borna aux seuls statuts promulgués au synode de Pâques 1479 par l'évêque Geoffroy Herbert. Ces statuts s'étendent dans l'édition de 1538 du folio 29 recto au folio 31 verso[1]. Ils sont immédiatement suivis des statuts promulgués par le même évêque au synode de Pâques 1481. Pourquoi Guillaume Heusey a-t-il préféré les statuts de 1479 à ceux de 1481? Probablement parce que les premiers, d'une portée plus générale, visent surtout les rapports du clergé avec les fidèles, tandis que les seconds ont plutôt pour objet de définir quelques points importants de disci-

1. D. Bessin, *loc. cit.*, p. 567-570.



pline ecclésiastique. La copie de Guillaume Heusey, encadrée du commentaire qui en fait l'originalité, se trouve aujourd'hui conservée à la bibliothèque du Vatican, dans le fonds de la reine Christine, où elle occupe le n° 1057. Il ne sera pas inutile de donner ici une description sommaire de ce manuscrit :

Ms. 1057 du fonds de la reine Christine. — Latin, petit in-folio, de 72 feuillets de papier, foliotation contemporaine; une autre au crayon moderne porte à 74 le nombre des feuillets. Chacun de ces derniers a été recouvert au recto et au verso d'une feuille de papier transparent, collée après coup sur la feuille déjà écrite; seuls le recto du premier feuillet et les feuillets de la table en sont dépourvus; titre courant au haut de chaque page; indications dans les marges, qui sont très larges.

Le texte des statuts, d'une grosse écriture gothique, dont les caractères semblent calqués sur ceux de l'édition de 1538, occupe le milieu de chaque page, soigneusement réglée à la pointe; tout autour un commentaire encadre le texte et présente comme écriture un caractère archaïque assez marqué. Les mots du texte répétés dans le commentaire sont de la même écriture que le texte lui-même. Chaque paragraphe de ce dernier débute par une majuscule dessinée et ornée avec soin. Aucune indication ne permet d'établir par quelles mains est passé ce manuscrit avant d'entrer dans le fonds de la reine.

Fol. 1 recto; titre du ms. et table sommaire.

Statuta synodallia quondam reverendi in Christo patris : et domini D. Gaufredi miseratione divina Constanciensis episcopi lecta et publicata in Synodo paschali anno domini millesimo CCCC° septuagesimo nono. de novo per me Guillelmum Heusey presbyterum inter J. P. minimum, officialemque dicte sedis apud Vallonias correcta et aliquibus glosematis fulcita.

Tituli duodecim in hoc opere contenti.
Proaemium.

De observatione statutorum antiquorum et novorum f. x°.

Chacun de ces titres correspond à une division rationnelle des statuts de 1479. Il est à remarquer que, dans l'édition de 1538, reproduite par D. Bessin avec quelques variantes sans importance, le texte n'est pas divisé en douze chapitres, mais en trois seulement, qui ont pour titres : *Ut clerici non se immisceant secularibus negotiis. — De conventiculis in ecclesiis non faciendis. — De questoribus*. Cette division incomplète devait rendre dans la pratique le recours au texte fort difficile, les prêtres ne pouvant trouver rapidement le passage dont ils avaient besoin. Au cours de ses tournées, Guillaume Heusey aura dû recueillir de la bouche de ses suffragants plus d'une plainte à ce sujet.

Le commentaire de l'official de Valognes ne présente pas à première vue un grand intérêt; l'auteur s'attache à la lettre des statuts plutôt qu'à leur esprit. Il explique chaque mot du texte et, quelquefois, pour se faire mieux comprendre, emprunte ses exemples au diocèse de Coutances; ainsi, ayant à définir une ville fortifiée, il citera comme exemple Cherbourg et Saint-Lô. Mais il ne faut pas chercher dans sa prose des détails piquants sur les mœurs de l'époque; tout au plus nous donne-t-il une idée peu flatteuse du degré d'instruction de ses suffragants, auxquels il explique des choses simples avec force détails.

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce manuscrit, c'est l'épître dédicatoire adressée par l'auteur à Philippe de Cossé, évêque de Coutances. Elle est datée du Manoir-l'Évêque à Valognes, le 1er août 1540. On connaît les relations de Philippe de Cossé avec les humanistes et les savants de son temps et son amitié célèbre

avec Budé. Il avait dans son diocèse la réputation d'un érudit et d'un lettré. Guillaume Heusey mit tous ses soins à composer une épître digne du destinataire et de nature à forcer son attention. Nous la donnons ici tout entière à cause des renseignements qu'elle renferme sur l'auteur et aussi pour sa forme recherchée qui en fait un curieux spécimen du latin savant de l'époque. Ce morceau occupe dans le manuscrit l'espace compris entre la table et le commencement des statuts :

Reverendo in Christo patri ac domino d. Phillippo de Cosse, miseratione divina, Constanciensi episcopo, omnium litterarum peritissimo, Guillelmus Heusey presbiter S. D.

Frequens illa omnigenæ ingratitudinis extirpande devotio me cogit, antistes optime, gratias humanitatis tue erga me tibi pro viribus agere. Sepe enim verebar ne aut nimium rusticus aut ingratus viderer, qui tanti viri liberalitatem non agnoscerem. Interea occasionem captans, ut hujus flagitii a me suspitio admoveretur, non prius id commode facere potui nec existimavi quam aliquid vigiliarum mearum aut tibi ovium per te mihi commissarum pabulum aliquod indicarem. Itaque, cum primo anno institutionis officii illas (more veri pastoris) cordi esset agnoscere nostras decanatuum congregationes, quas vulgariter *Callendas* vocant, frequentavi. Que dum agerentur, plures, de statutis tui episcopatus diversa sentientes, quedam dubia a me petierunt dissolvi, precibusque sic multorum exoratus et aliis incitamentis concitatus, totis conatibus insudavi nodos disrumpere, que deerant suggerere, eversa reformare, superflua resecare. Verum interlegendo statuta seu precepta olim a diversis Constanciensibus episcopis ample deprompta, inter alia occurrere admodum illa breviloqua (que tua per approbationem esse censeo) quondam reverendissimi in Christo patris domini Gaufredi pastoris integerrimi, que tantum optimis pro nunc legum flosculis debuissent adornari, non solum ratione subjecte materie et ibidem dispositorum, verum etiam conditoris solertie. Quanta enim sedes hec ipsi debeat, declarant opera, referunt contemporanei, cujus ego, si pro tenuissimo ingenii mei modulo laudes describere aggrediar, epistole angustia immensitatem illam non capiet. Qua de re (continuato themate), stimulantibus prelibatis, et ut venefica laycorum ora constringerem, quedam glosemata seu potius divinas humanasque leges conformes superaddere curavi; et, cum soleant plerique novorum operum conditores suum alicui opus dedicare, hiis de causis, in animo revolvens

te semper in omni bonarum artium genere summo opere delectasse, inde ut mihi optime consultum putarem opusculum hoc tui nominis inscriptione illustrare et tuis correctioni, lime, judicio, censure submittere, quia non me latet te doctrina, te veloci et perspicaci ingenio, consillio, morum gravitate, justicia et exemplari vita mirum in modum prefulgere, nec miretur quis quod reverenda dominatio tua tam variis (ut commemoravi) predita sit virtutibus, quoniam, ultra tue vigilantie adhibitionem in hiis consequendis, domus tua ab antiquo et familia tota similes fructus consequi et parere solet; poterat enim libellus is te elegantiore stillo describi; sed, quod ad me attinet, plus satis mihi erit super ipsum laborem meum subditi agnoverint tuam in statutis condendis potestatem; postremo quid et que sunt facienda et non omittenda. Hilari ergo fronte extollenda; benignitas tua suscipere vellit opusculum hoc, tuo corruscanti nomine insignitum, rogans ut non juxta muneris (quod quippe exiguum est) estimationem sed ex donantis animo metiaris. Et si quid minus apte, juste, recte dixero, juvenilibus meis annis, si lubet, veniam indulgebis, pensitando quam sit difficille omnium habere memoriam et in nullo penitus errare, necnon hominem munere judicandi fungentem et litigantium importunitatibus vexatum in tallibus egregie versari, politiens quod a me in brevi, creatore omnium annuente, alia accipies, que istorum tenuitatem relevabunt, ad que tanta magis exitabor quanto tibi hec gratiora fuisse intellexero. Valle, Mecenas optime; ex edibus tuis Vallogniarum, kalendis augusti, 1540.

Il nous reste à donner quelques renseignements[1] sur l'auteur de cette curieuse épître. On a vu qu'en l'année 1540 il s'intitule lui-même : official du diocèse à Valognes. Cela ne veut pas dire qu'il fût curé de cette ville. La charge d'official n'était pas au XVI$^e$ siècle unie de droit à la cure de Valognes; c'est seulement aux XVII$^e$ et XVIII$^e$ siècles qu'en fait les curés de Valognes furent également officiaux. Au reste, il est difficile d'émettre sur ce point autre chose que des conjectures. Les registres de collations de bénéfices, conservés dans les archives de l'évêché de Coutances, présentent en effet une lacune qui s'étend du 1$^{er}$ octobre 1528 au 9 janvier 1542 (n. st.). Dans le registre de 1542 à 1555, il n'est pas fait mention de Guillaume Heusey. Nous voyons seu-

1. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. l'abbé E. Fleury, secrétaire de l'évêché de Coutances, qui connaît admirablement les riches archives à la garde desquelles il est préposé.



lement qu'à la date du 15 décembre 1555, il y a permutation de cures entre Bertrand Magdaillan, curé de Valognes, et Bertin Mangon, curé de Thiouville au diocèse de Rouen[1].

Mais un registre de délibérations capitulaires, conservé dans les mêmes archives, nous apprend que, le 5 octobre 1541, Guillaume Heusey, licencié *in utroque jure*, prit possession de la charge de pénitencier et de la prébende de Saint-Louet-sur-Sienne, qui y était attachée. A une date qui n'est point indiquée, Guillaume avait permuté sa cure de Querqueville avec Robert de Bavent et obtenu des lettres de collation de François de Lautrec, vicaire général de l'évêque Philippe Cossé. Le 14 octobre 1547, toujours official de Valognes et pénitencier, il fut élu par le chapitre de Coutances pour le représenter aux états généraux qui devaient siéger à Rouen; mais, le 9 novembre de la même année, le chapitre, revenant sur sa décision, nomma à sa place Guillaume du Tallus. Combien de temps Guillaume Heusey occupa-t-il ces postes de confiance dans le diocèse et à quelle date peut-on fixer sa mort? Les documents ne nous l'apprennent point. Il était encore pénitencier le 9 février 1552 (n. st.), il ne l'était plus le 29 août de la même année, ayant été remplacé par André Le Riverent. Quant à la promesse, par laquelle il termine son épître, de publier de nouveaux travaux, si celui-ci obtient les suffrages de son évêque, nous ne saurions dire dans quelle mesure elle a été tenue, le nom de l'auteur ne figurant à notre connaissance dans aucun manuel de bibliographie normande.

Paul LECACHEUX.

1. M. l'abbé Tollemer, dans son ouvrage intitulé *les Vieux curés de Valognes*, que M. l'abbé Adam a réédité et complété, cite comme curé en 1536 Guillaume de la Grutuze, dont Gilles de Gouberville fait encore mention dans son Journal à la date du 11 juin 1553, mais sans lui donner, il est vrai, le titre de curé de Valognes.

# IL N'Y A PAS

DE

# « CROIX DE LORRAINE »

« La croix de Lorraine est celle qui est double, » lit-on dans le *Dictionnaire* de Trévoux[1]; « cette croix à double travers est proprement appelée la *croix des Grecs* parce qu'ils l'ont souvent ainsi représentée... » Cette définition correspond exactement à la forme qu'affectait l'insigne de l'ordre de la Croix, ordre inconnu jusqu'à ce jour, et créé par le duc Louis Ier d'Anjou[2].

J'avais été frappé de ce fait que le dernier geste de ce prince, pour ainsi dire, avait été de tracer au bas de son testament une croix à double traverse, de dessin semblable à l'insigne de l'ordre de la Croix, consacrant ainsi, dans l'acte le plus solennel de sa vie, le caractère personnel de cet emblème. Cette observation, par une fortune heureuse pour moi, est tombée sous les yeux de M. L. de Farcy, à qui l'histoire d'Angers doit tant, et il a bien voulu me signaler l'existence, aux Incurables de Baugé, d'un fragment de la vraie Croix, affectant la forme d'une croix à double traverse; il m'a rappelé la singulière dévotion du duc Louis Ier d'Anjou pour ce vénérable joyau et en même temps m'en a communiqué l'histoire. Celle-ci a été écrite par M. l'abbé Barrau[3], et c'est à son travail qu'on se reportera. Il suffira de dire que parmi les reliques enlevées à Constantinople au XIIIe siècle, l'une des plus remarquables était un fragment de la vraie Croix ayant, disait-on,

1. Éd. 1771, t. III, p. 36.
2. *L'Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou*, *Bibl. de l'École des chartes*, année 1901, t. LXII, p. 208, note.
3. *Notice historique sur la vraie Croix de Baugé*. Angers, 1874.

appartenu à Manuel Comnène[1], passée entre les mains de Gervais, mort en 1219, patriarche latin de Constantinople, puis dans celles de Thomas, évêque de Gerapetra en Crète, qui la donna en 1241 à Jean d'Alluye. Celui-ci, à son retour d'Orient, la vendit aux religieux de la Boissière en 1244. Un siècle plus tard environ, par peur des Anglais, les moines de la Boissière confièrent cette précieuse relique aux Jacobins d'Angers; mais, quelques années après, le duc d'Anjou Louis Ier voulut par dévotion, l'abriter dans la chapelle du château d'Angers. En 1399, la relique était de nouveau entre les mains de ses propriétaires, qui la déposèrent encore en 1400 dans la chapelle du château d'Angers pour la reprendre en 1456 à la Boissière. On a le droit d'être surpris qu'elle ait échappé aux iconoclastes de la Révolution; elle fut déposée à Baugé et enfin attribuée aux Incurables de cette ville, où elle est présentement.

Outre les marques de vénération prodiguées par le duc Louis Ier d'Anjou à la vraie Croix de la Boissière[2], M. L. de Farcy a remarqué sur la tapisserie de l'Apocalypse d'Angers et fabriquée, on le sait, pour le duc Louis Ier d'Anjou, une figuration de la relique de la Boissière. Une bannière, en effet, qui y est tissée en vert, porte une croix à double traverse, de couleur brune, entourée d'un mince filet jaune. C'est, en effet, la couleur du bois de la croix de la Boissière, laquelle est bordée d'un filet d'or. De plus, l'inventaire des joyaux du duc Louis Ier d'Anjou mentionne une figuration de la « croix double, semblable en façon et en couleur à la vraie Croix dont nous avons encommencié et prins l'ordre, » figuration qui se détache sur un fond « esmaillié de vert[3]. » Le rapprochement fait par M. L. de Farcy est tout à fait concluant, et, grâce à cet extrait de l'inventaire, on peut affirmer que la bannière tissée sur la tapisserie de l'Apo-

1. Comte Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. I, p. CLXXVIII, et t. II, p. 127, 129, 130.

2. Elle est figurée : 1° dans le livre de M. l'abbé Barrau, *Notice historique sur la vraie Croix de Baugé*; 2° sur une image en couleur éditée par Bouasse-Lebel. M. Ch. Rohault de Feury, *Mémoires sur les instruments de la Passion de N.-S. J.-C.*, p. 123, 124 et 303, a décrit la croix de la Boissière et a analysé les documents qui s'y rattachent; mais la place que dans la planche X il lui a donnée est insuffisante et il n'a reproduit aucun des ornements qui la décorent.

3. *L'Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou*, *Bibl. de l'École des chartes*, année 1901, t. LXII, p. 208.

calypse est la bannière aux insignes de l'ordre fondé par le duc Louis Ier d'Anjou.

Que ce fût un ordre au sens qu'avait le mot en ces temps et qu'il a aujourd'hui encore, c'est une chose difficile à contester ; la répétition de cet emblème suspendu par des chaînes au cou d'aigles[1], dans la décoration d'un trône par exemple, sur le bassinet du prince à côté de la fleur de lis, sur la bannière de la tapisserie aussi, tout cela paraît devoir établir le caractère chevaleresque de cet ordre[2], ainsi que le nommait son fondateur. Il faut donc conclure que la dévotion à la croix double de la Boissière, conservée aujourd'hui à Baugé, a été la cause déterminante de la création de l'ordre de la Croix, devenu l'emblème de la maison d'Anjou[3], comme le prouve son maintien par exemple sur un gros du roi René, sur un jeton de Charles, comte du Maine, roi de Sicile, neveu du roi René, et aussi sur les monnaies du duc de Lorraine, René II, petit-fils du roi René[4]. Enfin, le roi René Ier décorait de

1. M. Léon Germain (*Origine de la croix de Lorraine*, *Revue de l'Art chrétien*, t. III, 3e livraison, 1885) rappelle que cet élément de décoration a été exactement employé par René Ier. Je remarque que ce prince copiait ainsi traditionnellement et fidèlement les insignes et emblèmes de Louis Ier d'Anjou, dans le trésor duquel on trouvait aussi une burette de vermeil en forme d'aigle : « Et pent au col de l'aigle un escuçon de l'ordre de la Crois, et ladicte aigle est couronnée et dessus a une fleur de liz de quatre flourons sur sa teste » (*Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou*, n° 494).

2. Peut-être faut-il entendre le mot *ordre* au sens d'emblème chevaleresque *personnel* au prince et à sa dynastie. En tout cas, il ne faut pas confondre l'ordre de la Croix avec la confrérie de dévotion à la vraie Croix de la Boissière, fondée par le duc Louis Ier d'Anjou (Barrau, *Notice historique sur la vraie Croix de Baugé*, p. 69).

3. Dans son article, intitulé : *Origine de la croix de Lorraine*, M. Léon Germain (*Revue de l'Art chrétien*, t. III, 3e livraison, 1885) a cru pouvoir d'avance écarter l'explication que je donne. Mais il ignorait l'existence de l'ordre de la Croix dans la maison d'Anjou : ceci explique son erreur.

4. En effet, M. L. Germain a reproduit deux types de monnaies, l'un du roi René, l'autre de René II de Lorraine, sur lesquels figure la double croix. Sur le second type, la croix à double traverse est bordée d'un filet, comme la croix même des Incurables de Baugé. Naturellement, la figuration de cette croix (qu'il ne faut pas confondre avec une croix pattée et fichée au bas de l'arbre) ne se trouve pas en Lorraine avant l'accession de la maison d'Anjou. M. Planchenault (*les Jetons angevins, Extrait de la Gazette numismatique française*, 1900-1901, n° 79) a reproduit un jeton de Charles du Maine qui porte ce que très justement il nomme la croix d'Anjou, à double traverse et bordée d'un filet.

cette croix noire à double traverse et bordée d'or, couronnée d'or, fixée au cou d'un aigle au naturel, les marges de chaque page de son livre d'heures[1].

Mieux encore, il est aisé maintenant de comprendre par quelle pente naturelle la Lorraine, devenue la terre héréditaire de la maison d'Anjou, a pris l'emblème personnel de ses princes. Il ne faut donc pas dire *croix de Lorraine*, lorsqu'on veut désigner la croix à double traverse du roi René, mais *croix d'Anjou,* puisque la Lorraine s'est bornée à adopter la croix[2], image de celle qu'a recueilli, que conserve et vénère encore l'Anjou. Il m'est agréable, en corrigeant cette erreur d'appellation répandue depuis si longtemps, de répéter à M. L. de Farcy ma gratitude pour son obligeance.

H. MORANVILLÉ.

1. Bibl. nat., ms. lat. 1156[A]. — Cf. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 349, note 2.

2. M. l'abbé E. Misset (*Un contresens ou la Croix de Lorraine dans la basilique de Domremy*, Paris, 1896, p. 4) ne s'occupe pas de l'origine de la croix en question; il se borne à établir qu' « elle apparaît à Nancy et à Bar, seulement en 1435. »

# NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

# AUGUSTE-SIMÉON LUCE

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PAR M. H. WALLON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

LUE A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 15 NOVEMBRE 1901.

Messieurs,

Rien n'a été plus imprévu et plus émouvant, rien n'a plus douloureusement affligé ceux qui se vouent à l'étude de nos annales que la mort du confrère dont j'ai à vous parler aujourd'hui. Vous en pourrez juger par le simple exposé de sa vie et de ses travaux.

Siméon Luce est né à Bretteville (Manche), le 29 décembre 1833, d'une famille de petits propriétaires qui faisaient valoir eux-mêmes leur modeste bien. Il fit ses études littéraires au petit séminaire du diocèse, à Muneville-sur-Mer, où il remporta facilement tous les prix, et sa philosophie au lycée de Coutances. Il entra le premier à l'École des chartes, en 1855, et, après un examen brillant à la sortie, il fut nommé archiviste du département des Deux-Sèvres, fonctions qu'il exerça deux ans (1858 à 1859)[1]. Il n'entendait pas s'y confiner. Cédant à une vocation

1. Il est déjà désigné comme archiviste des Deux-Sèvres dans le compte rendu de la soutenance des thèses du 15 novembre 1858 (*Bibl. de l'École des chartes*, 1858, p. 110).



qui, à l'École, n'avait pu que s'accentuer et s'affermir, il voulait s'adonner à l'étude de l'histoire[1]. Il se fit recevoir, en 1859, licencié ès lettres, et, en 1860, il se présenta au doctorat. Sa thèse latine traitait du poème de Gaydon, chanson de geste anonyme qu'il publia plus tard[2]. Pour sa thèse française, il reprenait un sujet qui lui avait valu le titre d'archiviste paléographe au sortir de l'École : *la Jacquerie*. On peut dire que, dès cette époque, il avait marqué sa place et, en quelque sorte, dressé sa tente dans un champ bien déterminé de notre histoire nationale. La Jacquerie est le point d'où il rayonnera à travers le XIV[e] et le XV[e] siècle, dans cette période désastreuse qui comprend la guerre de Cent ans; on nous permettra donc de nous y arrêter un moment.

Les premières grandes victoires des Anglais avaient eu un contre-coup funeste à l'intérieur du pays. Les mercenaires, qui y jouaient un si grand rôle, donnèrent une signification, qui resta, au nom de *brigand*, nom tiré d'une partie de leur armure. Les trêves qui suivaient les batailles ne faisaient que donner plus libre carrière au brigandage. Les châteaux, pris par les chefs de bande, devenaient autant de forts, d'où ils étendaient le ravage aux environs, et qu'ils cédaient à d'autres quand ils s'étaient suffisamment enrichis par le pillage. Les paysans, premières victimes de ces déprédations dans leurs villages ouverts, réussirent bien quelquefois à repousser l'ennemi, et il y eut des héros parmi eux. Mais les seigneurs, qui devaient les défendre, ajoutèrent bien quelquefois aussi à leur ruine : faits prisonniers dans les batailles, ils les pressuraient pour payer leur rançon, et, plus

1. M. L. Delisle a mis en tête d'une nouvelle édition de l'*Histoire de la Jacquerie*, après la mort de Siméon Luce, une *Bibliographie de ses travaux* qui m'a servi de guide et dont les premiers numéros se rapportent à 1858 :

1° *Le Rôle politique de Jean Maillart en* 1358, à propos d'un article de M. Lacabane sur la mort d'Étienne Marcel. — 2° *Du désastre de la Hougue d'après des documents inédits* (les Mémoires de l'intendant Foucault). — 3° *Un nouveau membre de l'Institut* (c'est un hommage à M. Delisle lui-même, élu à l'Académie des inscriptions en 1857). — 4° *Du progrès social en France sous Napoléon III ;* — et (ce qui est plus de l'enseignement de l'École des chartes) : 5° *D'un emploi du point souscrit dans les manuscrits français*, indication que la lettre a été écrite par mégarde. Les n[os] 1 et 5 avaient paru dans la *Bibl. de l'École des chartes*.

2. En 1862, dans la Collection des *Anciens Poètes de la France*, avec la collaboration de M. Guessard, son ancien maître.

d'une fois, on put les accuser de complicité avec les brigands. C'est ce que montre un des continuateurs de Guillaume de Nangis, en reproduisant la fable du loup et du chien, du chien qui s'entend avec le loup pour manger les brebis dont il avait la garde. Dans le soulèvement provoqué par ces ravages des campagnes, les Jacques ne distingueront plus guère : brigands et nobles ce sera tout un pour eux.

La Jacquerie a eu deux époques, et notre confrère en traite dans les deux premières parties de son ouvrage : 1° Jacquerie des brigands, dès avant la bataille de Poitiers (1356); 2° Jacquerie des paysans, à la suite de ce désastre. La première se rattache aux origines des grandes compagnies; la seconde à la lutte d'Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, contre le Dauphin, régent du royaume pendant la captivité du roi Jean. Siméon Luce en reporte spécialement l'occasion à l'ordonnance de Compiègne du 14 mai 1358, dont l'objet était de relever et de mettre en défense les châteaux qui commandaient les grandes voies d'approvisionnement de Paris, la Seine, la Marne et l'Oise, pour soulever, contre Marcel, la population de Paris en l'affamant. Marcel a-t-il voulu y répondre en soulevant les paysans contre le Dauphin? C'est une question que notre confrère s'était posée avant de retracer, région par région, le tableau de ces excès, de ces *effrois* de la seconde Jacquerie[1]; il la reprend avec plus de détails dans la troisième partie de son livre. Grand partisan des réformes du prévôt des marchands et ne pouvant approuver les excès des Jacques, il voudrait bien le décharger de cette complicité avec eux; il voudrait l'en croire quand, écrivant aux communes de Flandre (des bourgeois), il leur disait (11 juillet 1358) :

... Plaise vous savoir que les dites choses furent en Beauvoisis commencées et faictes sens nostre sceu et volenté, et mieuls ameriens estre mort que avoir approvė les fais par la manière qu'ils furent commencié par aucuns des gens du plat paiis de Beauvoisis.

Mais notre confrère ne peut méconnaître pourtant l'intérêt que

1. « Marcel était dans ce moment même à bout de ressources et réduit à la situation la plus critique. Ne dut-il pas exploiter, dans l'intérêt de son propre parti, l'exaspération des paysans, alors portée à son comble, et profiter de son autorité, du prestige de sa position et de son nom pour entraîner les manants et les décider à la révolte? » (p. 54).

Marcel y prenait, et ne cherche pas à pallier le prétexte dont il usa pour entraîner cette masse rurale qui n'avait cure des Parisiens :

Marcel, dit-il, afin de les y décider, dissimula probablement la véritable intention qu'avait eue le régent, en édictant l'article 5 de l'ordonnance de Compiègne. Il fit croire aux habitants du plat pays que la disposition contenue dans cet article était dirigée contre eux, que ces forteresses à élever, ces châteaux à mettre en état de défense étaient destinés surtout à seconder un redoublement de l'oppression et des exactions seigneuriales. La passion est aveugle et crédule ; d'ailleurs, il n'est pas de caprice tyrannique dont les paysans ne dussent juger les nobles capables. Marcel put être cru sans peine, et les gens des campagnes se soulevèrent à sa voix (p. 101).

Et telle est l'opinion des chroniqueurs contemporains, qu'il cite, en appuyant sur l'autorité de leur témoignage (p. 102). La lutte ne fut pas longue. Des troupes étaient venues de Paris se joindre aux gens de Meaux et aux Jacques contre le marché de Meaux, sorte d'enceinte fortifiée où s'étaient réfugiées trois cents nobles dames et damoiselles, sous la garde de quelques chevaliers de haut parage. Les chevaliers n'attendirent pas l'assaut, ils firent ouvrir les portes et chargèrent la multitude. Cette fois encore la supériorité de l'armement l'emporta sur le nombre : ce fut un coup mortel pour la Jacquerie; on ne tarda point à l'achever :

Ainsi finit la Jacquerie, dit notre confrère. Elle avait duré environ un mois, depuis le 21 mai de l'année 1358 jusqu'au 24 juin. Du reste, l'émeute ne sévit véritablement que pendant la première moitié de cet intervalle : ce fut la Jacquerie proprement dite. La seconde moitié ne vit guère que l'anéantissement des Jacques, traqués à la fois par le roi de Navarre, par les gentilshommes, par les brigands, par le régent : ce fut ce qu'on peut appeler la *contre-Jacquerie* (p. 159).

Jusqu'ici, ajoute-t-il, nous n'avons fait que décrire cette insurrection, il nous reste à la juger; c'est la partie la plus difficile de notre tâche (p. 160).

Pour les Jacques, comme pour Étienne Marcel, il plaide les circonstances atténuantes.

Il ne peut les absoudre pourtant, et (il le reconnaît tout

d'abord) les historiens les plus avoués de la démocratie les ont condamnés. « Marcel, » a dit Michelet, « avait intérêt à soutenir les Jacques : c'était pourtant une hideuse alliance que celle de ces bêtes farouches; » et Henri Martin a porté sur la Jacquerie le même jugement. Mais, en les condamnant, Siméon Luce s'applique à relever les actes d'oppression qui les eussent excusés si leur vengeance eût été moins brutale. Or, le fait est là : tous les chroniqueurs sont d'accord, même ceux qui, comme Jean de Venette et l'auteur anonyme de la *Chronique des quatre premiers Valois*, sont tentés de les plaindre; et notre confrère, qui ne s'en rapporte pas seulement aux chroniqueurs, qui a compulsé, recueilli, publié tout ce qu'il a pu trouver de « lettres de rémission, » convient qu'ils n'ont guère exagéré. Il ne peut que gémir sur ces excès, terrible réaction contre les oppresseurs, et en rejeter, en grande partie, la responsabilité sur les nobles qui en furent les victimes :

Le soulèvement de la Jacquerie, dit-il en terminant, fut le prélude de la chute et de la fin d'un régime qui, naguère, avait été nécessaire et utile, mais qui, désormais, était devenu un fardeau écrasant pour notre pays. La féodalité avait mérité de succomber; notre ouvrage est, à vrai dire, le dossier de sa condamnation à mort (p. 173).

Quant à Étienne Marcel, à qui on pourrait reprocher encore d'autres alliances, il n'a plus à attendre sa réhabilitation! Quelque nouvelle commune de Paris trouvera même peut-être un jour, dans sa complicité flagrante avec les Jacques, une raison de plus pour approuver la décision du Conseil municipal qui, dans ces dernières années, éleva, sur la terrasse des jardins de l'hôtel de ville, sous les fenêtres du préfet, en face de la Cité, et dominant la Seine, la statue équestre, presque dictatoriale, du trop fameux prévôt des marchands.

En 1859, Siméon Luce avait obtenu une des places d'auxiliaire créées à l'Académie des inscriptions en faveur des anciens élèves de l'École des chartes. En 1861, il entra aux Archives impériales. Attaché à la section du secrétariat, il eut pour mission de présider les séances dans la salle ouverte au public. Il aimait à mettre son expérience au service de tous, et particulièrement des jeunes camarades qui venaient y mettre en pratique les leçons reçues dans leur École, voisine alors de notre grand

dépôt. Il quitta pourtant les Archives pour remplir les fonctions de chef de cabinet auprès du préfet des Bouches-du-Rhône; mais, au bout de deux ans, il y revint. Après quelques articles de caractère varié[1], se reportant volontiers à l'époque de la Jacquerie, il publiait, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1860), des *Pièces inédites relatives à Étienne Marcel et à ses principaux adhérents* et un article sur le livre de F.-T. Perrens, notre regretté confrère : *Étienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle*[2], examen d'une critique un peu acerbe : il était dangereux de toucher, témérairement peut-être, à un sujet qu'il estimait de son domaine. — Il n'avait pas à craindre qu'on lui reprochât d'empiéter lui-même sur le domaine des autres, quand, n'étant pas « du métier, » comme on dit, il rangeait parmi les plus grands artistes un peintre presque inconnu alors, son compatriote, Jean-François Millet : c'est qu'en Millet le peintre n'était pas seulement l'homme du dessin ou de la couleur :

Millet, disait-il dans l'*Annuaire de la Manche* (1862), Millet est, avant tout, un philosophe, un penseur, un poète; il est ce qu'on peut appeler l'*homme d'une idée*. Cette idée, grande et bienfaisante entre toutes, est la glorification des hommes, de la vie et du travail des champs. Son originalité est d'avoir appliqué à la peinture, dite de genre, le sérieux de la peinture d'histoire. Le travail est la vie de l'homme, la noblesse du paysan. Aussi, notre compatriote ne représente-t-il que des paysans et des paysans au travail.

1. *Visites par les prieurs de Barbezieux et de Saint-Sauveur de Nevers des monastères de la congrégation de Cluny, situés dans la province de Poitou,* visites dont il signale l'importance en rappelant un document pareil d'Étienne Rigaud, archevêque de Rouen, publié par M. Bonnin (*Bibl. de l'École des chartes,* 1858-1859). — *Quittances de Georges de la Trémoille et d'Étienne de Vignole, dit La Hire* (*ibid.*, même année). — *De l'utilité matérielle et pratique, de l'importance historique et scientifique, de la portée morale et sociale des travaux d'archives, à propos d'un discours de Son Excellence M. le comte de Persigny.* — C'est, en même temps, un compliment au personnage politique qui inaugurait, le 29 août 1863, les séances de la Société historique et archéologique du Forez à Montbrison (*Bibl. de l'École des chartes,* 1863). — *Le Journaliste,* lettre adressée, le 19 janvier 1869, à Francisque Sarcey, avec la réponse de Sarcey.

2. *Bibl. de l'École des chartes,* 1866, p. 73-92 et 241-282. Un peu plus tard, il publiait des *Documents nouveaux sur Étienne Marcel,* dans les *Mémoires de l'Histoire de Paris.*



Et il passe en revue plusieurs de ses toiles, le *Semeur*, les *Glaneuses*, que devait suivre ce tableau fameux, une simple scène à deux personnages, l'homme et la femme, pieusement courbés le soir, sur le champ du travail, à l'appel de la prière, l'*Angelus* :

Notre compatriote, dit-il en finissant, paraît s'être donné une mission qu'il remplit avec une remarquable constance et dont il faut lui savoir un gré infini, surtout de notre temps, c'est de faire ressortir, et en quelque sorte d'illustrer, par la magie de son pinceau, la beauté morale des races rustiques, du travail agricole et de la vie des champs. Par là, le peintre de Gréville est plus et mieux qu'un artiste bien doué : il est un penseur éminent, il est un homme de cœur, il est un grand homme. Par là, il se montre le digne enfant d'un département où l'heureuse prédominance de l'agriculture et des mœurs chrétiennes n'a pas cessé d'entretenir une population saine, vigoureuse et capable de toutes les fortes vertus.

Voilà les Jacques comme, après tout, Siméon Luce les veut et les aime.

En cette année 1862, la Société de l'histoire de France, frappée sans doute de l'intérêt d'une chronique anonyme inédite dont il avait fait usage dans son livre sur la Jacquerie, la *Chronique des quatre premiers Valois*, le chargea de la publier pour sa collection. C'était lui donner rang parmi les éditeurs d'élite[1]. Elle allait lui confier le soin de faire paraître des chroniques bien autrement considérables, non pas d'un anonyme cette fois, les *Chroniques de Froissart* :

Froissart est un monde, a dit Siméon Luce. Au triple point de vue historique, littéraire, philologique, on pourrait même ajouter romanesque et poétique, le chroniqueur de Valenciennes représente, à peu près seul, pour le commun des lecteurs, un siècle presque entier, et ce siècle est le quatorzième, époque de transition et de crise, de décomposition et d'enfantement, où finit le moyen âge, où commencent véritablement les temps modernes. Froissart n'a pas borné ses récits au pays qui l'a vu naître, et dont la langue est la sienne : il a raconté l'Angleterre aussi bien que la France, la France de la Seine, de la Loire et de la Garonne aussi bien que celle de

1. Veuve Renouard, 1862, in-8°, LXI-355 p.

l'Escaut et de la Meuse, l'Espagne et le Portugal aussi bien que l'Italie; son œuvre intéresse à la fois, quoique à des degrés divers, toutes les nations qui jouaient, au temps où il a vécu, un rôle plus ou moins marqué dans la civilisation occidentale (Introduction, t. I, p. 1-2).

Les *Chroniques de Froissart* furent reproduites dans un grand nombre de manuscrits; elles ne tardèrent point à être imprimées aux premiers jours de l'imprimerie. Mais, pour qu'une édition sérieuse fût tentée, il fallait qu'on eût pu faire une étude savante des manuscrits. Dacier l'entreprit sur les manuscrits de Paris. Survint la Révolution; ce travail fut suspendu, abandonné, et l'on n'eut de Froissart qu'une édition toute modernisée, fort peu savante, celle de Buchon. Telle quelle, elle avait au moins le mérite de donner au public une idée des *Chroniques de Froissart.*

On ne pouvait cependant point s'en tenir à ces à peu près. La Société de l'histoire de France, dès sa formation, songea à Froissart, et l'un de nos savants archivistes, M. Lacabane, reprit l'étude des manuscrits. Mais la chose n'intéressait pas seulement la France; la Belgique avait aussi des droits à cette publication. Froissart était de Valenciennes, ancienne ville du Hainaut, et Jean le Bel, à la chronique duquel il a fait en toute bonne foi, avec déclaration expresse, de notables emprunts, était un chanoine de Liège. L'œuvre fut entreprise par le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique et correspondant de notre Académie des sciences morales et politiques depuis 1864. Il était connu déjà par d'importants travaux. Il avait publié, en six volumes, une histoire de la Flandre qui lui avait valu, dans son Académie, le prix quinquennal d'histoire, et il s'occupait depuis longtemps de Froissart. Il avait fait paraître une *Étude littéraire sur Froissart* qui fut couronnée par l'Académie française en 1857.

C'était comme éditeur des *Chroniques* qu'il allait revenir à Froissart, et il sentait toute l'importance de l'entreprise. Dans son introduction, qui parut en deux volumes (1870 et 1873), il dit :

La tâche de l'éditeur est aussi vaste que laborieuse.

Il faut d'abord qu'il explique comment Froissart a pu, par ses enquêtes, réunir une si riche moisson de récits. Ce sera la biographie du chroniqueur.

Il faut ensuite qu'il signale, dans les diverses rédactions de Froissart, leur généalogie, si l'on peut se servir de ce mot, l'ordre dans lequel elles se sont succédé, ce qui les distingue et les caractérise; et, en même temps, il est tenu de justifier le système qui a présidé à leur classement et à leur publication; c'est, en quelque sorte, pour l'éditeur, sa propre apologie[1].

Il ne disait que ce qu'il savait par expérience quand il parlait ainsi, car son *Froissart* était alors presque entièrement imprimé : le tome II, où commençait le texte, avait paru en 1867; les tomes X et XI en 1870, en même temps que la première partie de son introduction qui forme le Ier volume, et, en 1873, quand il en a donné la suite (2e et 3e parties), les tomes XVI (fin des Grandes Chroniques) et XVII (Chroniques abrégées) avaient paru depuis un an[2].

Un si grand travail ne pouvait marcher si vite sans laisser un peu à désirer. Et M. Kervyn de Lettenhove avait adopté un système d'où il ne pouvait plus d'ailleurs se départir une fois qu'il s'y était engagé. Il avait fort bien reconnu que les manuscrits si nombreux de Froissart pouvaient se grouper en familles, et aussi qu'il y avait plusieurs rédactions des chroniques, lesquelles ne correspondaient pas rigoureusement aux diverses familles de manuscrits. Comment les coordonner? Il crut que le plus simple était d'adopter une rédaction principale, divisée par sections, et

1. M. Kervyn de Lettenhove ajoute cette note en tête de la seconde partie de son introduction :

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres de France proposa, en 1863, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1865, la question suivante :

« Déterminer la date et la valeur des différents textes de la *Chronique de* « *Froissart*. Distinguer ce qui appartient en propre à cet historien; indiquer « les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les rema- « niements que son œuvre a pu subir. »

« Un seul Mémoire fut présenté. Les laborieux efforts dont il témoignait (ce fut le jugement des honorables membres de l'Institut) n'aboutirent qu'à mieux faire ressortir l'extrême difficulté du sujet. Ce concours, quoique prorogé jusqu'en 1867, resta sans résultats, et la question fut retirée du concours.

« Je ne crois pas que l'auteur de ce travail en ait livré quelque chose à la publicité. »

2. Restaient à publier sept volumes accessoires et fort utilement complémentaires : t. XVIII, *Pièces justificatives* (1874); t. XIX, *Glossaire* (même année); t. XX-XXIII, *Table alphabétique des noms historiques* (1875-1877); t. XXIV-XXV, *Table analytique des noms géographiques* (1877).

de publier les autres, à la suite, en plus petit caractère, comme variantes du texte compris dans chacune de ces sections, sauf à mettre au bas des pages les variantes isolées moins importantes[1]. Mais cela constituait un récit en forme de propos interrompus, dont la Société de l'histoire de France ne se déclara pas satisfaite. Dès qu'elle en vit les inconvénients, à l'apparition des premiers volumes en 1867, elle prit la résolution de faire autre chose, et trancha dans le vif. Désespérant de rien obtenir désormais de M. de Lacabane qui, plongé dans les études préliminaires, promettait une édition depuis trente ans, sans se croire en mesure de la commencer, elle s'adressa à Siméon Luce.

Siméon Luce accepta ; mais, en reconnaissant comme le savant éditeur belge la difficulté de la tâche, il ne se flattait pas de pouvoir s'en tirer aussi vite. C'est ce qu'il déclarait dans une introduction qu'il publia en tête de son premier volume :

Autant l'œuvre de Froissart est importante, autant il est difficile d'en donner une bonne édition. Les Chroniques se divisent, comme on sait, en quatre livres, qui forment autant d'ouvrages distincts, dont chacun dépasse en étendue le plus grand nombre des composi-

1. M. Léopold Delisle, en rendant compte dans la *Bibl. de l'École des chartes* (1868, p. 318) des quatre volumes de texte, t. II, III, IV, V, comprenant les événements de 1323 à 1356 qui avaient paru en 1867 et 1868, écrivait :

« Il existe, comme on sait, trois grandes rédactions du premier livre des Chroniques.

« 1° Rédaction ordinaire que donnent la plupart des mss.; ordinaire primitive et ordinaire définitive; 2° rédaction particulière d'Amiens et de Valenciennes; 3° rédaction exclusivement propre au ms. de Rome.

« M. Kervyn publie intégralement ces trois et même quatre rédactions, les unes à la suite des autres, en les découpant par petits fragments. La rédaction d'Amiens, que le savant éditeur regarde comme la plus ancienne, vient en première ligne et la rédaction de Rome vient, avec raison, la dernière. Entre les deux figurent, comme intermédiaires, la rédaction ordinaire primitive et la rédaction ordinaire définitive. »

Il ajoutait :

« La méthode adoptée par M. Kervyn pourra n'être pas du goût de tout le monde, mais ce qu'aucun homme compétent ne contestera, c'est la difficulté peut-être inextricable que présente ici le choix d'une méthode, c'est aussi l'immensité de la tâche que s'impose l'éditeur de Froissart » (L. Delisle, *Bibl. de l'École des chartes*, 1868, p. 318-319).

Il joignait à ces réserves un éloge de cette grande entreprise, auquel je me suis associé moi-même dans un compte rendu sommaire qu'a publié, la même année, le *Correspondant* (25 mars 1868).



tions historiques de l'antiquité et du moyen âge. Ces livres sont tellement distincts que, dans le cas où le même manuscrit en contient plusieurs, un éditeur des Chroniques a parfois besoin, à notre avis du moins, d'étudier chacun d'eux à part, en faisant abstraction de ceux qui le précèdent ou le suivent. Personne n'ignore que le classement préalable des manuscrits par familles est le fondement indispensable de toute édition qui veut revêtir un caractère scientifique, qui aspire à être quelque peu solide et durable. Or, il peut arriver, il arrive que dans le même manuscrit tel livre appartient à une famille, tel autre à une autre famille. Il convient alors de suivre la méthode de Jussieu; et, sans tenir compte d'une juxtaposition purement matérielle, il faut tâcher de démêler dans chaque livre, sous des apparences souvent trompeuses, les caractères génériques, essentiels, afin de le classer dans la famille à laquelle ces caractères le rattachent. Tel est le travail que nous avons entrepris pour les manuscrits du premier livre des Chroniques et dont on trouvera le résultat consigné dans cette introduction (p. 3).

Ainsi, ce que Siméon Luce nous promet pour le moment, ce n'est pas tout Froissart, c'est le premier des quatre livres et on peut voir, par la suite de cette introduction, quel travail énorme le classement de ces familles et le triage de ces rédactions lui a coûté.

Il ne pouvait pas ne pas dire pourquoi il s'écartait du plan de son prédécesseur :

Dans ce système, le lecteur voit se succéder sans cesse par morceaux des textes différents et souvent contradictoires, qui viennent rompre, presque à chaque page, le fil du récit dont ils troublent en même temps l'unité morale. Une édition ainsi comprise est d'une exécution relativement facile, mais elle a un inconvénient capital : elle rend Froissart à peu près illisible, elle enlève à ce chroniqueur le bénéfice d'une narration homogène, limpide, courante, et le dépouille, dans une certaine mesure, de ce charme littéraire qui constitue la part la plus brillante, la plus durable de sa gloire. D'ailleurs, un si bizarre mélange, on dirait presque une telle macédoine, qui peut plaire à des esprits préoccupés avant tout du solide et du copieux, n'aurait que peu de chance de recevoir un accueil favorable, en France du moins, où l'on porte jusque dans l'érudition un goût moins robuste peut-être que dans d'autres pays. Enfin, ne serait-il pas regrettable, pour ne pas dire imprudent, de présenter au public

un travail qui ferait double emploi avec l'édition, si pleine d'ampleur, publiée sous les auspices de l'Académie de Belgique? Il a fallu, du reste, des considérations aussi puissantes pour qu'on se décidât à rejeter une méthode que recommande l'imposante autorité de M. le baron Kervyn de Lettenhove (p. 85).

Quel parti prendre?

A défaut, ajoute-t-il, d'une combinaison satisfaisante de tout point que l'on a vainement cherchée, on a dû se contenter du système suivant qui a semblé le moins mauvais : on a adopté comme texte l'une des trois rédactions du premier livre, et l'on a renvoyé en appendice, à la fin de chaque volume, les variantes des autres rédactions qui ajoutent quelque chose à ce texte au point de vue des faits historiques (p. 85-86).

Et, après avoir examiné le caractère et l'étendue de chacune des trois rédactions, il conclut :

Il a semblé qu'à tout prendre, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de choisir comme texte la première rédaction. Les seconde et troisième rédactions, longtemps ensevelies dans les archives de quelques grandes familles, avaient dormi, dans un oubli complet, jusqu'à nos jours : on ne connait que deux manuscrits de la seconde et qu'un seul de la troisième. La première rédaction, au contraire, a joui, aux XIVe et XVe siècles, d'une vogue immense, attestée encore aujourd'hui par les cinquante manuscrits qui nous en restent, ainsi que par les nombreuses éditions qui datent des premiers temps de l'imprimerie. Or, la vogue d'un livre s'ajoute à sa valeur intrinsèque pour le recommander à l'attention de la postérité, parce que cette vogue, qui ne peut s'expliquer que par une certaine affinité entre la nature de l'ouvrage, les opinions, les passions, les tendances de l'auteur et celles de ses contemporains, est un indice précieux des mœurs et du génie d'une époque. De plus, il ne faut pas perdre de vue qu'on lit toujours le texte d'un livre avant les variantes : ne convient-il pas dès lors de demander ce texte à celle des trois rédactions qui a précédé les deux autres[1]? (p. 87).

1. Il appelle première rédaction celle que donnent tous les manuscrits autres que ceux d'Amiens, de Valenciennes et de Rome; seconde rédaction, celle des manuscrits d'Amiens et de Valenciennes; troisième rédaction, celle de Rome, manuscrit unique découvert par le baron Kervyn de Lettenhove au Vatican. La rédaction ordinaire se présente sous deux formes : l'une plus ancienne, l'autre

Mais le travail de Siméon Luce ne s'est pas borné à la distinction des familles, à la comparaison des manuscrits qui les reproduisent et au choix de celui qu'il devait prendre pour son édition, sauf à rejeter à la fin de chaque volume les variantes données par les autres. Il fallait, sans prétendre rétablir l'unité dans le texte des *Chroniques*, relier, en quelque sorte, les parties diverses dont elles se composent dans un tableau d'ensemble. C'est ce qu'il s'est appliqué à faire dans les sommaires placés, pour chaque volume, en tête du texte; et, à cet égard, il est juste de reconnaître avec lui qu'il y a lieu d'assigner au sommaire un rôle vraiment important et, jusqu'à un certain point, original :

Il suffit, dit-il, de parcourir superficiellement l'ensemble de ce volume pour être frappé de la multitude innombrable de détails précieux, disséminés çà et là, mais qui risquent d'échapper, par leur éparpillement, à l'attention des érudits eux-mêmes.

Combien il serait désirable qu'il fût fait un choix, un triage intelligent de tout ce que l'on rencontre d'intéressant, soit dans le texte, soit dans les variantes! Combien il serait commode de trouver résumée, condensée dans une narration unique, la matière historique éparse dans les diverses rédactions!

Le but principal de notre sommaire est précisément de répondre à ce besoin. C'est une tâche délicate, ardue, nécessairement imparfaite comme toute besogne composite, pleine de difficultés de plus d'un genre qu'on ne se flatte nullement d'avoir surmontées; mais l'utilité et la commodité qui doivent résulter d'un pareil travail rendront le lecteur, on l'espère du moins, indulgent pour les fautes inévitables de l'exécution.

Ce qu'il dit du premier volume, il l'a fait avec un égal succès dans les six volumes suivants, qui ont paru à des intervalles de un à deux ans jusqu'en 1878[1]. En publiant à cette date un tirage

revisée. Le manuscrit que Siméon Luce a pris pour base de son édition est le manuscrit de la Bibliothèque nationale coté 6477 à 6479 (voy. p. LXXXVIII).

1. Tome Ier. 1307-1340. Depuis l'avènement d'Édouard II jusqu'au siège de Tournay. — 1869.

Tome II. 1340-1342. Depuis les préliminaires du siège de Tournay jusqu'au voyage de la comtesse de Montfort en Angleterre. — 1870.

Tome III. 1342-1346. Depuis la trêve entre Jeanne de Montfort et Charles de Blois jusqu'au siège de Calais. — 1872.

Tome IV. 1346-1356. Depuis le siège de Calais jusqu'à la prise de Breteuil et aux préliminaires de la bataille de Poitiers. — 1873.

à part de la première partie du tome VII sous ce titre : *Commentaire critique sur quatre années des Chroniques de Froissart et du règne de Charles V* (1367-1370), il y joignait quelques notes sur la critique historique. Après avoir signalé les trois sources où elle doit puiser : actes ou documents, chroniques ou mémoires, œuvres littéraires et artistiques, « l'histoire, disait-il, n'est pas une science, elle est, comme la médecine, un art; » et il indique les sciences auxiliaires dont elle doit faire usage : géographie, ethnologie, archéologie, épigraphie, paléographie, diplomatique. Il devait bien reconnaître qu'on n'en use pas toujours, et Froissart en est la preuve comme historien; mais quel incomparable artiste[1] !

Dès 1870, après la mise en vente du tome Ier, contenant, dans une première partie, l'introduction avec exposition de la méthode adoptée, et, dans une seconde partie, le commencement du texte (1307 à 1340), notre Académie, jugeant la question bien résolue pour le tout, décerna, sans plus attendre, à l'ouvrage, le grand prix Gobert.

La publication si laborieuse de ces volumes n'interrompit pas le cours d'autres travaux[2]. Le commerce journalier d'un histo-

Tome V. 1356-1360. Depuis les préliminaires de la bataille de Poitiers jusqu'à l'expédition d'Édouard III en Champagne et dans l'Ile-de-France. — 1874.

Tome VI. 1360-1366. Depuis les préliminaires du traité de Brétigny jusqu'aux préparatifs de l'expédition du prince de Galles en Espagne. — 1876.

Tome VII. 1367-1370. Depuis l'expédition du prince de Galles en Espagne jusqu'à la nomination de Bertrand Du Guesclin à la charge de connétable de France. — 1878.

Tome VIII. 1370-1377. Depuis le combat de Pontvallain jusqu'à la prise d'Ardres et d'Audruicq. 1re partie. Sommaire et commentaire critique, par Siméon Luce. — 1888.

2e partie. Texte et variantes par Gaston Raynaud. — 1888.

1. Arrivé au tome VIII, Siméon Luce en fit encore le sommaire, mais le texte et les variantes, formant la deuxième partie, est signé par M. Gaston Raynaud. Le tome IX ne porte plus dans son ensemble que le nom de M. Gaston Raynaud (1894), avec ces mots dans l'Introduction : « M. Siméon Luce qui, en 1888, avait achevé la publication du premier livre des Chroniques de Froissart, venait de commencer l'impression du deuxième livre dont il avait fait tirer les quatre premières feuilles, quand la mort le surprit, le 14 décembre 1892. »

2. Signalons, avant la publication de l'histoire de Bertrand Du Guesclin, deux morceaux qui se rattachent encore au temps de la Jacquerie : 1° *Négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de* 1358 (tirage à part de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,



rien comme Froissart ne pouvait qu'inspirer à Siméon Luce l'émulation de se faire historien lui-même; et Froissart lui ouvrait, dans les XIV[e] et XV[e] siècles, une carrière où, soit en remontant plus haut, soit en descendant plus bas, un ardent patriote devait trouver de grands sujets : Bertrand Du Guesclin, Jeanne d'Arc.

Il commença par Du Guesclin.

Je n'ai point à faire ici l'analyse du livre qui a pour titre : *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque,* et pour sous-titre : *la Jeunesse de Bertrand Du Guesclin* (1326-1364). On y trouve la légende des premières années du futur connétable, les traits de caractère qui s'accusent dans ses amusements belliqueux en compagnie des petits paysans de la contrée, sa fuite de la maison paternelle, le tournoi de Rennes où, n'étant connu de personne, il désarme tout venant avant de baisser sa lance devant son père qu'il reconnut aux armoiries de famille et qui fut heureux de retrouver un fils dans le jeune vainqueur de tant de chevaliers; puis son rôle dans les grandes guerres du XIV[e] siècle : guerre de la succession de Bretagne où Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, défend ses droits contre Montfort, soutenu par les Anglais; guerre de la

1875). Ce traité ne fut pas signé en 1351, comme porte Rymer, mais probablement le 1[er] août 1358, quelques heures avant la fin tragique d'Étienne Marcel : « Si le coup d'État qui devait s'accomplir dans la nuit du 31 juillet, au lieu d'avorter misérablement, avait réussi, c'en était fait de l'unité de notre pays ; » 2° *Guillaume l'Aloue* (dit Guillaume aux Alouettes), extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1875) : « La gloire de Guillaume l'Aloue, c'est d'avoir, au lendemain de la défaite de Poitiers, armé le premier avec succès les gens de campagne pour la défense du sol envahi. » Plus fameux est son valet, le Grand Ferré, grâce aux belles pages de Michelet dans le troisième volume de son *Histoire de France* (p. 419-422). — Mentionnons encore, pour cette année 1875, deux articles : le compte rendu de l'ouvrage de M. Guibal, *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent ans* (*Revue critique*, 20 juillet 1875), et *Louis d'Anjou s'est-il approprié après la mort de Charles V une partie du trésor du roi son frère?* (*Bibl. de l'École des chartes*, 1875). Les chroniqueurs de la fin du XIV[e] siècle l'en accusaient. On a voulu le nier de nos jours (Lecoy de la Marche, *Histoire du roi René*), mais Siméon Luce y répond par une charge accablante : un mandement de Charles VI, Paris, 6 mars 1393 (n. st.), enjoignant de prélever tous les mois 500 fr. sur le produit des aides, afin d'arriver à recomposer la somme de 32,000 fr., « laquelle fut ja pièça prise par notre très cher et très amé oncle le duc d'Anjou dont Dieux ait l'âme ! lors aiant le gouvernement de nostre royaume, tantost après le trespassement de nostre dit Seigneur et père. »

succession de France où le roi d'Angleterre, Édouard III, dispute la couronne à la branche des Valois.

Dans la guerre de la succession de Bretagne, Du Guesclin, écuyer de Charles de Blois, combattait tout à la fois pour la Bretagne et pour la France, et après la captivité de Charles de Blois, lorsque la cause de Jeanne de Penthièvre semblait presque perdue, il rassembla des paysans et fit, à leur tête, une guerre de partisans contre les Anglais. Siméon Luce a recueilli quelques traits de cette époque assez obscure de sa vie :

Quel dommage, s'écrie-t-il que Froissart, qui a si bien peint la vie de surprises, d'embuscades, d'escarmouches du *border* écossais, n'ait pas connu et fait revivre ces luttes de la marche bretonne, où Bertrand et ses gars paraissent avoir joué, pendant plusieurs années, un rôle si actif; nous y avons perdu des pages d'histoire qui auraient ici la saveur du plus beau roman d'aventure (p. 108).

La rivalité de la France et de l'Angleterre allait lui offrir en France un champ d'opérations bien plus large.

La dure leçon que l'armée française avait reçue à Crécy avait eu, à Poitiers, une confirmation bien douloureuse. Une seconde fois, la noblesse, si pleine de mépris pour les vilains, avait été mise en déroute par les archers anglais. Les gens de pied avaient battu les chevaliers. Le roi Jean était prisonnier et le royaume abandonné au ravage des mercenaires. C'est la grande époque des Compagnies, dont Siméon Luce retrace la composition et que Du Guesclin, chef de partisans à son heure, devait finir par dominer. Les trêves qui suspendaient la guerre ne faisaient que livrer le pays aux ravages des mercenaires : nous l'avons vu en parlant de la Jacquerie; et le traité de Brétigny, qui semblait rétablir la paix (1360), ouvrit une plus libre carrière à leurs dévastations. Du Guesclin, qui avait débuté, en quelque sorte, comme chef de bande, eut pour tâche principale de les combattre dans le comté d'Alençon, dans le Perche, l'Anjou, la Normandie. Il s'y employa avec vigueur dans la suite du règne de Jean et à la mort du roi.

Les grands services qu'il avait rendus à la couronne l'avaient déjà mis en bon pied à la cour. Il devint chambellan de Charles V. Ce n'était pas à cela que devait se réduire cet homme d'épée. Il le prouva dès les premiers jours du règne. On avait alors à combattre le roi de Navarre, appuyé des Anglais :

Que de fois, dit Siméon Luce, Du Guesclin, guerroyant péniblement contre les capitaines des Compagnies, réduit à les assiéger les uns après les autres dans leurs repaires, à entendre leurs bravades et, parfois, à laisser leur insolence impunie; que de fois Du Guesclin a soupiré après le jour où il lui sera donné de les trouver réunis, une bonne fois, sur quelque champ de bataille, afin de pouvoir prendre, comme d'un coup de filet, tous ces pillards (p. 436) !

Ce jour si vivement attendu arriva.

C'est la bataille de Cocherel. Ici, l'éditeur de Froissart retrouvait son historien, qu'il regrettait si fort tout à l'heure. Il le suit donc, mais non sans le corriger au besoin. La bataille, après un choc plus rude, fut gagnée, grâce à un mouvement tournant des troupes de Du Guesclin. Dans un premier récit, Froissart avait montré les Gascons de Charles V tournant les Gascons du roi de Navarre, conduits par le captal de Buch. Gascons contre Gascons ! A l'aide de documents authentiques, Siméon Luce montre que ce mouvement fut opéré, non par des Gascons, mais par des Bretons; et Froissart, du reste, s'était rectifié lui-même dans une rédaction postérieure. Normand de la Manche, voisin de la Bretagne, Siméon Luce a donc satisfaction dans son patriotisme, sans dommage pour l'autorité de Froissart.

Ce fut sous ces heureux auspices que Charles V fut sacré à Reims. La bataille est du 16 mai; le roi en reçoit la nouvelle le 18, quand il arrive aux portes de Reims, et, le lendemain, il est sacré (19 mai 1364).

Siméon Luce n'a pas poussé plus loin l'histoire de Du Guesclin. Il avait bien l'intention de la donner tout entière, le titre de ce volume le prouve : *Histoire de Du Guesclin et de son époque*. Mais il ne parle pas seulement de Du Guesclin, il veut faire connaître son époque, c'est-à-dire les hommes et les choses de son temps : la vie privée au XIVe siècle, le système militaire des Anglais et des Français, la chevalerie qui décline, l'infanterie qui commence, la décadence de la noblesse et les progrès du tiers état. Or, il se garde de faire un pas sans étudier à fond le terrain où il pose le pied, et il ne se refuse pas les comparaisons : témoin ce qu'il dit de la Compagnie au XIVe siècle, de la Commune au XIXe, et de leur caractère international (p. 327 et suiv.). Aussi, l'Académie, comme elle avait fait pour l'édition de Froissart, n'attendit-elle point la publication d'un second volume pour

lui décerner encore le prix Gobert, et elle a bien fait. Siméon Luce n'entendait pas, d'ailleurs, s'en tenir là. Il continuait de recueillir des matériaux pour ce grand travail, dont il n'avait accompli qu'une moitié. Seulement, sur son chemin, il lui arrivait de rencontrer des sujets qui remuaient sa fibre de patriote, et sollicitaient sa curiosité de savant.

Il rencontrait les Anglais devant le Mont-Saint-Michel, qui brava tous leurs efforts pendant les trente-trois ans de leur domination en Normandie; pouvait-il ne pas s'arrêter à la chronique où cette lutte héroïque était racontée? non sans doute, et il nous a donné la *Chronique du Mont-Saint-Michel publiée avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale de Basse-Normandie,* avec une dédicace A LA PATRIE NORMANDE. L'abbaye était devenue place de guerre et les abbés capitaines; le Mont-Saint-Michel servait de refuge à ceux qui ne voulaient pas subir le joug anglais. Les hommes d'armes ne manquaient donc pas aux religieux; les plus braves chevaliers se faisaient honneur d'y aller combattre, et les Bretons se joignaient aux Normands. Ce sont les marins de Saint-Malo qui firent lever le siège de la place, quand, après la bataille de Verneuil, l'ennemi vainqueur était accouru, se croyant en mesure de s'en emparer (1425).

A cette date, Siméon Luce rencontrait Jeanne d'Arc.

Il s'occupait depuis longtemps de ce grand sujet.

En 1878, il avait été admis à lire, dans une de nos séances, un mémoire qui était comme une première manifestation de ses études sur Jeanne d'Arc[1]. Pendant sept ans, il y travailla, faisant des recherches et, comme il le dit, « des fouilles plus ou moins heureuses » à Paris, tant aux Archives qu'à la Bibliothèque nationale et dans les archives des départements de l'Est, à Nancy, à Bar-le-Duc, à Troyes. De temps à autre, des publications partielles décelaient la marche de son travail : il donna à la *Revue des Deux-Mondes*, en 1881, *Jeanne d'Arc et les*

1. Dans cette même année 1878, il publiait deux morceaux qui n'étaient pas étrangers à ces études : *le Maine sous la domination anglaise en* 1433 *et* 1434, travail très curieux sur un registre des Archives nationales qui avait échappé aux recherches des érudits (*Revue des Questions historiques*, juillet 1878), et *le Trésor anglais à Paris en* 1431 *et le Procès de Jeanne d'Arc* (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. V, p. 299-307).

*ordres mendiants*, et, en 1882, à la même revue, *Jeanne d'Arc et le culte de saint Michel*[1].

C'est le moment où il fut élu membre ordinaire de notre Académie, en remplacement de Thurot (17 mars 1882). Son édition de Froissart, son Du Guesclin, le prix Gobert deux fois décerné lui avaient acquis des droits à nos suffrages[2]; et, dès lors, il consacra à notre Compagnie une grande partie de son activité : dans nos séances, par ses communications; dans les commissions, par sa grande compétence sur toute question du moyen âge[3]. Mais, ce qui devait surtout faire honneur à son titre d'académicien, c'est le livre, qu'il publia en 1886, sur la Pucelle : *Jeanne d'Arc à Domrémy*.

Jeanne d'Arc l'avait entièrement dominé, et, dès la première ligne de sa préface, s'exhale tout ce qu'il sent pour elle. C'est le cri du cœur :

La Pucelle n'est pas seulement le type le plus achevé du patriotisme, elle est encore l'incarnation de notre pays dans ce qu'il a de meilleur. Il y a, dans la physionomie de l'héroïne du xv<sup>e</sup> siècle, des traits qui la rattachent à la France de tous les temps, l'entrain belliqueux, la grâce légère, la gaieté primesautière, l'esprit mordant, l'ironie méprisante en face de la force, la pitié pour les petits, les faibles, les malheureux, la tendresse pour les vaincus. De tels dons appartiennent pour ainsi dire à notre tradition nationale, et la libératrice d'Orléans les a possédés à un si haut degré que cette face de son génie a frappé tous ses admirateurs (p. 3).

A la différence du volume sur Du Guesclin, le titre de l'ouvrage était ici bien rigoureusement limité : JEANNE D'ARC A DOMRÉMY, *recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle*. Il a voulu se borner à signaler, comme il le dit lui-même, les origines humaines, historiques du plus merveilleux épisode de notre histoire[4]. Ce qu'il s'applique surtout à

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1881 et 1er décembre 1882. Ajoutons *Jeanne d'Arc à Domrémy* (*Ibid.*, 1er mai 1885).

2. Ce fut l'année suivante (31 mars 1883) qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

3. On en trouvera l'analyse dans nos *Comptes rendus*.

4. Il y insistait en l'offrant, le 1er janvier 1886, à l'Académie : « C'est une reconstitution patiente, et, je crois, à peu près complète du milieu où la Vierge de Domrémy a vécu et qui explique, dans une certaine mesure, cette

prouver, ce à quoi il tient naturellement le plus, comme étant son idée propre, c'est ce qu'il vient d'appeler l' « incarnation de la France dans Jeanne d'Arc. »

Comment s'est opéré ce miracle ?

Avec l'ardeur enthousiaste de la foi religieuse et « la croyance même au surnaturel, » il signale en elle, comme influence prépondérante, « le culte mystique de la royauté. » Il convient de le citer lui-même pour qu'on apprécie mieux ses raisons :

Nous croyons, dit-il, avoir indiqué, le premier, les circonstances locales qui expliquent le caractère exalté que revêtit ce culte dans la patrie de Jeanne d'Arc au commencement du XVe siècle, en même temps que nous avons essayé de reconstituer, au prix des plus longues et des plus laborieuses recherches, l'histoire de ce petit coin de terre pendant les années qui ont précédé immédiatement la mission. Le premier aussi, nous nous sommes efforcé de montrer l'influence prépondérante que les moines les plus populaires de la fin du moyen âge, les religieux mendiants et surtout les Franciscains de l'Observance ont exercée, à notre avis du moins, sur la tournure de la dévotion de la libératrice d'Orléans, et aussi, dans une certaine mesure, sur sa vocation patriotique. Le premier enfin, nous croyons avoir expliqué pourquoi l'idée d'une intervention providentielle en faveur de la France a dû s'incarner, à l'époque de Jeanne d'Arc, dans le chef de la milice divine, dans l'archange Michel plutôt que dans un autre personnage céleste (p. 6).

Le culte mystique de la royauté servirait en effet à expliquer comment une fille du peuple a pu avoir ce dévouement absolu pour son roi ; mais, pour en faire l'application à Jeanne d'Arc, il faudrait concilier avec le mysticisme les traits saillants du caractère français, décrits plus haut en elle : « L'entrain belliqueux, la grâce légère, la gaieté primesautière, l'esprit mordant, » etc., et les religieux mendiants, fût-ce les Franciscains de l'Observance, auraient opéré un véritable miracle en inspirant le mysticisme à une âme douée comme on vient de le voir.

Cet attachement à la royauté française, sans qu'il soit besoin d'aucune inspiration particulière, existait dans le pays de Jeanne

vie morale, l'une des plus sublimes et, en même temps, l'une des plus accessibles à l'observation scientifique que le monde ait vues » (*Comptes rendus*, p. 124).



d'Arc, et Siméon Luce se fait justement un mérite d'en avoir relevé les traces et signalé les causes dans son premier chapitre : *la Royauté française dans la vallée de la Meuse au XV<sup>e</sup> siècle*. Il n'a pas eu de peine à montrer combien Jeanne d'Arc en était pénétrée, et on le peut voir en maintes pages des chapitres suivants : *la Famille de Jeanne d'Arc* (ch. II)[1]; *Domrémy et la châtellenie de Vaucouleurs de 1412 à 1425* (ch. III)[2]; *le Culte de saint Michel au XV<sup>e</sup> siècle et la victoire du Mont-Saint-Michel* (ch. IV); *la Piété de Jeanne d'Arc et les visions de 1425* (ch. V); *Domrémy et Vaucouleurs de 1425 à 1428* (ch. VI); *Jeanne d'Arc à Neufchâteau, à Vaucouleurs et à Nancy* (ch. VII), — quand elle s'est fait accepter de Baudricourt et qu'enfin tout est prêt pour son départ :

Ce n'est pas sans regret, dit Siméon Luce en terminant ce chapitre, que nous nous voyons dans la nécessité de nous arrêter ici, puisque nous voici arrivé jusqu'à l'extrême limite, jusqu'aux derniers confins du sujet que nous avons entrepris de traiter. Nous ne pourrions procéder plus avant sans sortir du cadre que nous nous sommes tracé, et l'originalité de notre travail, si tant est qu'il en ait une, est de s'appliquer non au récit de la mission de la Pucelle, mais à la recherche des origines, si complexes et si peu étudiées jusqu'à ce jour, de cette mission merveilleuse (p. 215).

C'est, en effet, au départ de Vaucouleurs, quand cette mission commence, que Siméon Luce termine son récit. Il le regrette, et nous ne le regrettons pas moins que lui, sans nous plaindre, d'ailleurs, qu'il y ait ajouté cinq autres chapitres qui se rapportent assurément à Jeanne d'Arc, mais qui ne continuent pas son histoire : *Bedford et l'épiscopat de la province de Sens en 1429* (ch. VIII) ; *les Dominicains à la cour de Bourgogne et les Franciscains à la cour d'Anjou-Sicile* (ch. IX) ; *Jeanne*

1. Siméon Luce s'y arrête, surtout en ce qui touche la nationalité du père et de la mère, leur pays et leur condition à Domrémy, où ils comptaient au nombre des notables habitants. Il en avait parlé déjà dans un article de la *Revue des Questions historiques* (1878), sur un livre de M. F. Bouteiller : *Quelques faits relatifs à Jeanne d'Arc et à sa famille*.

2. Querelles des seigneurs du voisinage, lutte des Bourguignons et des Armagnacs, incursions des Anglo-Bourguignons, surtout après le traité de Troyes qui déshéritait le Dauphin au profit du fils de Henri V.

*d'Arc et frère Richard* (ch. x) ; *Jeanne d'Arc, Colette Boilet et les pratiques de la dévotion franciscaine* (ch. xi) ; *Jeanne d'Arc et le grand jubilé du Puy en 1429* (ch. xii), jubilé où, pour le dire en passant, Jeanne d'Arc ne figura point. Partie de Vaucouleurs le 23 février, elle était arrivée, le 6 mars, à Chinon et se trouvait bien loin du Puy, le grand jour du jubilé, marqué par la coïncidence du vendredi saint avec le jour de l'Annonciation, 25 mars. Mais sa mère y était, et notre confrère, qui tient la Pucelle pour une mystique, me paraît céder un peu lui-même, tout critique excellent qu'il est, à l'influence du mysticisme, quand il dit :

Hélas ! lorsque la pauvre paysanne fondait ainsi en sanglots devant ces autels où, depuis les temps les plus reculés de la superstition gauloise, des milliers de générations humaines sont venues tour à tour prier et gémir, elle ne se doutait certainement pas que, dans la fête qui l'avait attirée au Puy, il y avait comme un emblème de cette mission sublime dont le premier acte lui coûtait déjà tant de pleurs. Elle ne se doutait pas que la petite Jeannette, l'humble enfant d'Isabelle Romée, avait eu, elle aussi, son Annonciation. Un ange du ciel lui était apparu, qui l'avait saluée, qui l'avait élue, qui l'avait bénie entre toutes les jeunes filles ; et ce que l'héroïne inspirée avait senti depuis lors palpiter dans son sein virginal, en vérité, c'était presque un Dieu, puisque c'était le génie même de la France (p. 306).

Je le répète, quelque profit que l'on puisse recueillir de ces chapitres, ce sont, n'en déplaise à l'auteur, moins des éclaircissements que des appendices dans l'histoire de Jeanne d'Arc. Que n'est-il entré avec elle dans sa mission, au lieu de s'arrêter aux portes de Vaucouleurs, quand elle en sort ? Que ne l'a-t-il accompagnée, dans sa voie triomphale, à Orléans, à Reims, et dans son délaissement, après la campagne de Paris, voulue par elle, terminée malgré elle ? Que ne l'a-t-il suivie dans les revers de sa fortune, dans son dernier combat à Compiègne, dans sa captivité, dans sa prison, et jusque devant ses juges, à Rouen ? Assurément, il n'a pas négligé les procès de Jeanne d'Arc, le procès de condamnation surtout. Il savait bien, et il l'a prouvé, que c'est là qu'est la source vive de son histoire. Mais si, après avoir raconté sa vie, il avait exposé, dans le détail, tout son procès, il me semble qu'il serait arrivé à une conclusion plus consolante de cette mission patriotique. En redisant ce qu'elle a dit de ses

visions, il la croit absolument sincère. Ayant vécu sa vie, partagé ses épreuves, raconté ses derniers moments, entendu un Anglais, le secrétaire du roi, s'écrier, en revenant de son supplice : « Nous sommes tous perdus, c'est une sainte qu'on a brûlée, » il aurait repoussé l'idée que son patriotisme eût pour inspiration des illusions mystiques ! Après avoir, au début de son livre, rendu hommage à ses qualités toutes françaises d'entrain, de grâce légère, d'ironie même, de lucidité et de bon sens, il n'aurait pu, en terminant ce nouveau travail, ne pas convenir que ce qu'elle affirma, jusqu'à la mort dans la sincérité de son âme, est bien la vérité[1].

En même temps que l'Institut lui imposait de nouveaux devoirs, ses charges s'étaient accrues comme ses titres, et aux Archives et à l'Ecole des chartes. Archiviste et professeur à l'École des chartes, ce sont des fonctions qui semblent faites pour s'unir : jamais cumul ne fut plus naturel. Aux Archives, sous-chef en 1883, il était devenu, en 1886, chef de la section historique, place que Michelet avait occupée. A l'École des chartes, il avait eu à inaugurer un enseignement, créé pour lui, en 1882, sur les sources de l'histoire de France. Les chroniqueurs des XIV[e] et XV[e] siècles, il les possédait à merveille et il était préparé par ses travaux à les faire connaître aux élèves. Mais ce cours exigeait un exposé chronologique depuis les origines du moyen âge :

Sans hésiter, dit notre confrère, M. Meyer, dans sa notice nécrologique, il se mit à apprendre l'allemand, dont jusque-là il avait pu se passer. Il s'imposa la tâche pénible de lire tout ce que l'érudition germanique a accumulé de travaux spéciaux sur l'historiographie du moyen âge, et classa, contrôla, discuta tout cet ensemble de notions presque aussi nouvelles pour lui que pour ses élèves. Plein de défiance pour lui-même et trop accoutumé à la précision pour rien laisser aux

1. Notre Académie avait donné, on l'a vu, deux fois déjà, le grand prix Gobert à Siméon Luce pour sa *Jacquerie* et pour son *Du Guesclin*. Elle le lui aurait donné, une troisième fois, pour sa *Jeanne d'Arc*, s'il n'était pas devenu un des nôtres depuis 1882, et si notre règle absolue n'était pas d'exclure tout membre de notre Compagnie de nos concours. Nous nous trouvions réduits à souhaiter qu'à notre défaut une Académie voisine, qui n'a pas les mêmes scrupules pour elle-même et qui admet, d'ailleurs, les autres membres de l'Institut à partager ses plus hautes récompenses, fût en mesure de lui décerner ce même prix dont elle dispose comme nous.

hasards de l'improvisation, il rédigea entièrement son cours, le modifiant et le complétant sans cesse. Pendant plusieurs années, il se donna tout entier à cette longue et laborieuse préparation, suspendant pour un temps, en certains cas pour toujours, les travaux auxquels jusqu'alors il avait consacré sa vie[1].

Les services qu'il rendait à l'École des chartes dans l'enseignement, la part qu'il prenait aux travaux de notre Académie[2],

1. Siméon Luce, 1833-1892, p. 8-9. La leçon d'ouverture de ce cours, publié par l'auteur (*Bibl. de l'École des chartes*, 1882), montre quelle forte préparation et quelle sage méthode il apportait à son enseignement. C'est par sa méthode critique aussi bien que par son érudition qu'il formait les élèves réunis autour de sa chaire.

2. Il avait remplacé Jourdain dans la commission de publication des historiens de la Gaule en 1886; membre de la commission des antiquités nationales, il en fit le rapport en 1890. — Parmi les communications qu'il fit à l'Académie, je note dans nos comptes rendus : *Louis XI et les chiens du Mont-Saint-Michel*, chiens de garde dont Louis XI avait reconnu les services dans un pèlerinage (14 septembre 1888); il en fit lecture à la séance trimestrielle de l'Institut, de janvier 1889. — *Jean, duc de Berry, d'après deux registres de sa chambre aux deniers* (28 septembre 1888). — *Du Guesclin, dixième preux* (12 octobre). La liste traditionnelle comptait trois païens (ou sarrasins, comme on disait) : Hector, Alexandre le Grand et Jules César; trois juifs, Josué, David, Judas Macchabée, et trois chrétiens, Arthur, Charlemagne et Godefroy de Bouillon. Au xv<sup>e</sup> siècle, on y ajouta Du Guesclin. Notre confrère rappelle, à cette occasion, la petite bague d'or offerte, en 1429, par Jeanne d'Arc à la comtesse de Laval, veuve du connétable : « C'était, dit-il, la dixième preuse qui, pour honorer pieusement la mémoire d'un de ses plus glorieux précurseurs, avait voulu, dès le début de sa mission, faire acte de déférence envers la veuve du dixième preux. » — *La Nationalité et l'origine provinciale de Jeanne d'Arc* (16 octobre). — *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, locataire du fort de l'île de Domremi* (5 avril 1889). — *Jeanne d'Arc, dixième preuse* (18 juillet 1890). Siméon Luce, qui l'a ainsi nommée à l'occasion de *Du Guesclin, dixième preux*, dans sa note du 12 octobre 1888, signale un tableau de la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xvi<sup>e</sup> que l'on voit dans la grande salle de l'hôtel de ville d'Hondschoote, ville rendue célèbre par la victoire de Houchard (victoire qui le fit envoyer à la guillotine par le tribunal révolutionnaire, 5 novembre 1793). Aux neuf preuses traditionnelles, le peintre en a ajouté une dixième, et c'est Jeanne d'Arc. — *Louis d'Estouteville, le bâtard d'Orléans et la défense du Mont-Saint-Michel* (13 août 1890). A la suite de la lecture de ce morceau devant notre Académie, Siméon Luce exprima le vœu que la tombe où d'Estouteville repose fût restaurée et qu'on y gravât cette inscription : *Ici repose, aux côtés de Jeanne Paynel, sa digne compagne, Louis d'Estouteville, capitaine du Mont-Saint-Michel pendant trente-neuf ans, qui défendit cette forteresse contre les Anglais, pendant vingt-cinq ans. Que tous les bons Français prient Dieu pour lui et pour elle.* Le compte rendu ajoute :

rien de tout cela ne l'empêchait de faire preuve de son infatigable activité, soit par des publications isolées soit par sa collaboration à des recueils où l'on avait apprécié, où l'on sollicitait toujours son concours : la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la *Revue historique*, la *Revue des Questions historiques*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Correspondant*. Plusieurs de ces morceaux se rapportaient aux études qui avaient fait sa renommée et qu'il ne cessait pas de continuer : *la Jacquerie*, *Du Guesclin*[1], *Jeanne d'Arc*[2]. D'autres, sans parler de comptes rendus d'ouvrages ou de discours qu'il avait à faire par occasion, touchaient à des sujets qu'il rencontrait au cours de ses recherches : personnages ou faits divers de cette période des XIVe et XVe siècles dont rien ne lui était indifférent; vie domes-

l'Académie s'associa à ce vœu (p. 315). — *Du Guesclin et les ducs de Berry et de Bourgogne à propos d'une relique de la Passion* (30 janvier 1891) : fragment d'un clou de la vraie croix, jadis conservé à la Sainte-Chapelle de Bourges. Cette relique, portée par Pierre le Cruel à la bataille de Montiel (1369), prise par Du Guesclin, vainqueur du roi de Castille, fut donnée par lui (1373) à Jean, duc de Berry, et, par ce dernier, à son frère Philippe le Hardy, duc de Bourgogne. Ces faits résultent d'un acte notarié, dressé à Riom, en Auvergne, en 1376, que Siméon Luce analysa dans cette note. — *Le lieu fort de Longueil* (18 septembre 1891), Mémoire lu à la séance trimestrielle de l'Institut (octobre 1891). — *Le Soufflet de l'Écluse et la Chanson des pastoureaux normands*. Notre confrère stigmatise l'indignité du roi d'Angleterre, Édouard III, qui, au mépris du droit des gens, fit pendre Nicolas Behuchet, l'un des deux amiraux de la flotte française battue à L'Écluse.

1. *L'Hôtel de Bertrand Du Guesclin à Paris* (*Correspondant*, 10 mars 1891). — *Du Guesclin au siège de Rennes en* 1357 (*Bibl. de l'École des chartes*, 1891). — *Du Guesclin en Normandie, le siège et la prise de Valogne* (*Revue des Questions historiques*, 1er avril 1893).

2. Outre les morceaux cités dans la note ci-dessus : *Philippe le Cat, un complot contre les Anglais à Cherbourg à l'époque de la Mission de Jeanne d'Arc*, un *harpeur*, probablement un chanteur ambulant, décapité, seul de tous les accusés du complot, et que Siméon Luce soupçonne d'avoir été frappé pour avoir pris part au soulèvement par ses chants patriotiques (*Mém. de l'Académie de Caen en* 1887). — *Les Origines de la « Pucelle » de Voltaire* (*Correspondant*, 18 novembre 1888). — *Jeanne d'Arc, son lieu natal et ses premières années d'après des documents nouveaux*, 25 juillet 1889. — *Deux documents inédits relatifs à frère Richard et à Jeanne d'Arc*, pièces trouvées à la bibliothèque impériale de Vienne, par M. Bougenot (*Revue politique et littéraire* [*Revue bleue*], 13 février 1892). — *Une pièce de vers sur le siège d'Orléans*, d'après la première édition de cette pièce, publiée par le comte de Blangy (*Ibid.*, 8 octobre 1892).

tique, usages ou même jeux populaires[1]. Je citerai, en particulier, le curieux mémoire : *De quelques jeux populaires dans l'ancienne France, à propos d'une ordonnance de Charles V*. Ce sont des jeux que le roi, préoccupé de la défense nationale, interdisait, sous peine d'amende, au meilleur profit des jeux militaires, l'arbalète et l'arc ; et notre confrère, compulsant les registres de la chancellerie royale sous les règnes de Charles V, de Charles VI et de Charles VII, en signale l'usage, plus ou moins persistant, dans nos différentes provinces, par un signe infaillible, les amendes encourues. Il a lu ce mémoire dans la séance publique de notre Académie, le 22 novembre 1889, et l'auditoire a pu apprendre que l'on pratiquait, il y a cinq ou six siècles, chez nous, bien des jeux qui sont revenus d'Angleterre, sous des noms exotiques, comme le *lawn-tennis*, le *foot-ball* et qu'il est à la mode de jouer en France en usant des termes anglais.

Plusieurs des morceaux que nous avons indiqués, et d'autres que M. Léopold Delisle a énumérés dans son catalogue, ont été réunis dans un petit volume que Siméon Luce a publié lui-même à la librairie Hachette, sous ce titre : *la France pendant la guerre de Cent ans. Épisodes historiques et vie privée aux XIV^e et XV^e siècles*[2].

Sur Du Guesclin et sur Jeanne d'Arc, on aurait pu attendre de lui davantage. Il avait laissé Jeanne d'Arc au seuil de sa mission; il n'avait raconté que la première partie de la vie de Du Guesclin. Pour Jeanne d'Arc, il est vrai, c'était un plan arrêté. Il avait voulu se borner à l'étude des origines de sa mission : *Jeanne d'Arc à Domrémy*, tel était son titre. Pour Du Guesclin, son titre, au contraire, promettait au moins un second

1. Rappelons d'abord le grand mémoire qu'il nous lut en 1892 et qui figure dans la collection de nos *Mémoires : Jeanne Paynel à Chantilly* (*Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XXXIV, 1^re partie, p. 309-315). — *Discours : F. Le Play; la Vieille France; l'École des chartes et la Société d'économie sociale*, discours prononcé le 25 mai 1891 à la séance d'ouverture du Congrès de l'École de la paix sociale. — *Comptes rendus d'ouvrages*. Voy., entre autres, dans le catalogue de M. Léopold Delisle, les n^os 20, 21, 29, 39, 40, 80. — *Morceaux divers*, 28, 31, 36, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 55, 60, 61 et 82 : *la Mort de Charles V*, publiée dans le *Correspondant*, 10 octobre 1892.

2. Ce petit livre a eu comme second volume, sous le même titre, un supplément, publié cette fois par les soins d'un ami avec une lettre émue de François Coppée, en 1893.



volume : *Histoire de Du Guesclin*, et il n'avait raconté que sa jeunesse. Peut-on l'en accuser, et ne faut-il pas rapporter, au contraire, à l'excès de son travail le coup fatal qui mit un terme à ses travaux? On connaît ce tragique dénouement. Il venait de faire sa leçon à l'École des chartes et il attendait sur la place du Châtelet une voiture pour rentrer chez lui, boulevard Saint-Michel, 95, quand il tomba foudroyé (14 décembre 1892)! Je n'ai pas à dire la désolation de sa famille et la stupeur de notre Compagnie en apprenant ce cruel événement. Il était son vice-président depuis le 1er janvier 1892, et, par conséquent, à la veille d'occuper la présidence. Le président ne put que lever la séance en signe de deuil et nous ajourner à la cérémonie de ses funérailles.

L'Académie, par son président de l'année, les Archives nationales, par son garde général, l'École des chartes, par son directeur et par le président de la Société de l'École, ont rendu un hommage bien senti à cette vie si soudainement brisée, à cette carrière de savant si brusquement interrompue au milieu de son cours[1]. Tant d'œuvres si pleines de promesses, avec tant d'années en perspective pour les conduire à leur fin! Celles mêmes que l'on pouvait croire terminées, notre confrère y travaillait encore. Il avait accumulé sur son premier ouvrage, *la Jacquerie*, une foule de documents nouveaux. Il n'attendait qu'une heure propice, dans une vie si occupée, pour les mettre en œuvre; c'est la main d'un autre, la main d'un ami, il est vrai, et d'un ami puissant, qui les coordonna pour en faire cette nouvelle édition, considérablement augmentée, qui parut en 1894. Ce qui ralentit et finit par empêcher l'achèvement des autres, c'est la science et la conscience même avec laquelle il opérait. Il avait besoin de tout voir, de tout approfondir; il ne voulait rien laisser d'inexploré, et avec cela on arrive difficilement au terme quand le lendemain est si peu assuré. Ces ouvrages, même incomplets, quant au sujet, sont achevés pour ce qu'ils sont. Là où il a passé, il n'y a pas à revenir, au moins en ce qui touche la rigoureuse exactitude des faits. En cela, on peut dire que

1. Il faut joindre une notice très sympathique publiée par M. Joret, notre nouveau confrère, dans le *Magasin pittoresque* du 17 février 1893, et l'allocution émue, prononcée par son compatriote, notre confrère M. Lair, sur sa tombe à Coutances.

Siméon Luce a fait une œuvre qui restera, et il se survivra par autre chose encore : c'était un caractère. Simplicité, droiture, ardent amour de la patrie, entier dévouement à la science! Dans la préface de l'édition nouvelle de *la Jacquerie*, préparée par Siméon Luce et que M. Léopold Delisle a publiée, notre confrère, faisant allusion aux discours prononcés à ses funérailles, dit : « Des voix autorisées ont rendu hommage aux qualités supérieures, dont les écrits de Siméon Luce portent l'empreinte, et au dévouement dont il a fait preuve dans ses fonctions d'archiviste et de professeur; elles ont rappelé, en termes touchants, la noblesse et la fermeté de son caractère, son admiration, poussée jusqu'à l'enthousiasme, pour les actes héroïques et pour les belles œuvres d'art, de littérature ou de simple érudition, son ardent désir de faire le bien et de venir en aide à tous ceux qui recouraient à lui. » Je tiens à reproduire les paroles de notre confrère pour conclusion d'une notice qu'il aurait faite beaucoup mieux que moi. J'exprime assurément moi-même sa pensée et je suis l'organe de la Compagnie tout entière en disant que, par ces grandes qualités d'esprit et de cœur, par toute la teneur et par la fin tragique de sa vie, Siméon Luce laissera parmi nous un bien cher et bien douloureux souvenir.

# BIBLIOGRAPHIE.

Charles DE LASTEYRIE. *L'Abbaye de Saint-Martial de Limoges.* Étude historique, économique et archéologique, précédée de recherches nouvelles sur la vie du saint. Paris, Picard, 1901. Gr. in-8°, XVIII-510 pages et 9 planches.

Il n'y a guère plus de deux ans que M. Ch. de Lasteyrie soutenait sa thèse. Elle fut très remarquée, et elle le sera plus encore maintenant qu'elle n'a plus rien des proportions toujours un peu grêles d'un travail d'école. Toutes les parties en sont traitées avec une ampleur et une maturité d'esprit qui font le plus grand honneur à notre jeune confrère. D'une érudition très variée et très sûre, elle n'enferme point le lecteur dans les bornes d'une sèche monographie locale, mais le promène à travers de multiples questions d'histoire, d'économie politique et d'archéologie. Elle tient largement les promesses du sous-titre, qui indique les grandes lignes de l'ouvrage. Dédiée par un sentiment de piété filiale à M. Robert de Lasteyrie, elle forme le pendant de l'*Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges.*

Peu de problèmes historiques ont provoqué plus de polémiques que la question de l'apostolicité de saint Martial. Dès les environs de l'an 1000, elle passionnait les critiques; elle les exerce encore aujourd'hui. En 1023, les moines de Saint-Martial décidèrent de placer leur saint patron au rang des apôtres, et non plus parmi les humbles confesseurs. L'évêque de Limoges protesta avec indignation; le duc Guillaume d'Aquitaine, saisi du différend, recourut à un concile. Un premier concile réuni à Poitiers, un second à Paris, un troisième à Limoges proclament l'un après l'autre l'apostolicité de saint Martial. L'évêque Jourdan ne se tient pas pour battu, et, dans une lettre ouverte au pape, traite de billevesées et de fable ridicule les assertions des moines; un chanoine de Savoie, Benoît de Cluse, et des ecclésiastiques prennent parti pour lui. Le moine Adhémar de Chabannes réplique avec véhémence, l'archevêque de Bourges parle d'excommunier les incrédules. Le pape intervient, et enfin, grâce aux décrets unanimes de six conciles, en 1031, les moines parviennent à faire accepter leurs prétentions; grâce aussi à une habile flatterie d'un des leurs, observe avec sagacité M. Ch. de Lasteyrie. Le titre de primat des Gaules octroyé

par le chroniqueur de l'abbaye, Adhémar de Chabannes, à l'évêque de Limoges, semble avoir désarmé le prélat, qui aurait trouvé son profit à être le successeur d'un apôtre (p. 77).

Quoi qu'il en soit, le débat devait se rouvrir à notre époque, dans les régions plus sereines de l'érudition, entre M. l'abbé Arbellot, champion de l'apostolicité, et Mgr Duchesne, tenant du parti contraire. Le débat porte sur la date d'une *Vie primitive* de saint Martial, d'après laquelle le saint aurait été envoyé en Gaule par saint Pierre : du v<sup>e</sup> siècle selon Mgr Bellet, partisan de l'abbé Arbellot, elle infirmerait le témoignage de Grégoire de Tours, qui ne date la mission du saint que du III<sup>e</sup> siècle. En réalité, cette *Vie primitive* est bien postérieure à Grégoire de Tours, et M. Ch. de Lasteyrie ajoute un argument nouveau à la thèse de Mgr Duchesne. Il existe une *Vie* d'un des compagnons de saint Martial, saint Alpinien, antérieure de beaucoup à l'année 851, et cette *Vie,* plus ancienne que la *Vie primitive,* ne parle nullement de la mission apostolique de saint Martial (p. 10).

Je ne puis que résumer à grands traits le raisonnement très serré et très bien mené du jeune auteur. Avec le temps et l'extension du pèlerinage au tombeau du saint, la légende prend de l'ampleur : Martial devient un parent de saint Pierre, un témoin de la résurrection de Lazare, du lavement des pieds. Et cette *Légende aurélienne,* née vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, sans qu'il faille l'attribuer, comme le pensait Mgr Duchesne, à Adhémar de Chabannes (p. 15), devient un arsenal inépuisable pour les hagiographies du midi, pour les légendes de sainte Valérie, saint Front, saint Ursin, saint Amadour.

Le monastère de Saint-Martial fut fondé, non pas en 768, par Waïfre, comme l'affirmaient les derniers éditeurs de l'*Histoire du Languedoc,* mais en 848. La tombe de *Tève le Duc* ne rappelle en rien Waïfre, comme le voudraient certains historiens locaux, mais le duc Étienne de la légende aurélienne.

Situé sur la marche d'Aquitaine, théâtre de fréquents combats entre le nord et le sud, l'abbaye joue un certain rôle dans l'histoire, soit que les ducs d'Aquitaine y viennent recevoir l'investiture par l'anneau de sainte Valérie, la légendaire duchesse d'Aquitaine, soit que les querelles féodales obligent l'abbé à fortifier le *castrum* de saint Martial, devenu par la suite le château de Limoges.

La réforme clunisienne fut adoptée, en 1063, à Saint-Martial, jusque-là régi par la règle de Chrodegand, puis par celle de saint Benoit. Ce ne fut point du plein gré des bénédictins. Pour introduire les réformateurs, le vicomte de Limoges provoqua une panique parmi les moines, et les envoyés de Cluny, cachés dans une église voisine, se hâtèrent de prendre possession de l'abbaye déserte. Étrange époque! Un débauché, élu par surprise évêque de Limoges, Humbaud, exhibe des bulles d'investiture pour se faire reconnaitre; mais quand le pape Urbain II,

quelques années plus tard, vient prêcher la première croisade, les clercs de sa chancellerie reconnaissent que les bulles sont apocryphes : elles avaient été fabriquées par un orfèvre de Limoges (p. 85).

L'autorité abbatiale, fort ébranlée par les vicomtes de Limoges, fut définitivement compromise le jour où les bourgeois se formèrent en une commune administrée par des consuls. Ce fut à la fin du xIIe siècle. Devant le refus maladroit des moines de contribuer à l'entretien des remparts, les bourgeois se soulevèrent; l'excommunication n'eut aucune prise sur eux : ils avaient de leur côté une partie du clergé séculier, qui était lui-même en conflits fréquents avec l'abbaye, et ils firent reconnaître leur commune. Les moines eurent leur revanche en 1275, lorsque le parlement de Paris condamna la commune pour avoir prêté serment au roi d'Angleterre; la bourgeoisie perdit son autonomie et ses privilèges. Elle les regagna, lorsque le traité de Brétigny céda aux vainqueurs de Crécy le Limousin tout entier. Les Anglais s'appuyaient sur le tiers état contre les deux autres ordres. C'est ainsi qu'ils privèrent, en 1365, le vicomte de ses droits de justice au profit des consuls de Limoges. Ici, je relèverai une petite erreur de M. Ch. de Lasteyrie (p. 153) : le vicomte, à cette date, n'était plus Charles de Blois, mort le 29 septembre 1364 à Auray en combattant les Anglais et les Bretons de Montfort. La confiscation de ses droits de justice à Limoges fut une sorte de vengeance qui n'atteignit que sa veuve.

Transformé en collégiale en 1535, Saint-Martial végéta jusqu'à la Révolution sous des abbés négligents; en 1794, la basilique fut détruite.

Dans la deuxième partie, l'*Organisation intérieure du monastère et de la collégiale,* on relève plus d'un détail curieux. Ainsi, chaque dignitaire du monastère ne s'était-il pas constitué une sorte de patrimoine particulier, suffisant pour lui permettre de faire face à toutes les obligations de sa charge. Cette répartition devint une règle lors de la fondation de la collégiale; chaque chanoine recevait une part égale de la mense capitulaire, et la répartition était revisée tous les trente ans.

Si les moines de Saint-Martial cédaient, un peu trop peut-être, à l'instinct de la propriété individuelle, ils mettaient volontiers en commun leurs prières, même avec celles d'autres abbayes. Il se formait en effet, entre monastères, des associations spirituelles ou alliances mystiques, par lesquelles on se promettait de prier les uns pour les autres : c'est ainsi que le *rotuliger* de Saint-Martial se rendait à Cluny, Conques, Saint-Victor de Marseille pour leur communiquer la liste des défunts de l'abbaye. Il s'était aussi créé, à l'ombre de Saint-Martial, des confréries de laïques, la confrérie du *Luminaire devant le sépulcre,* celle des *Oboles,* qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire politique de la ville en servant de noyau à la future commune.

La troisième partie a pour titre : *Étude économique sur le temporel de*

*l'abbaye*. C'est un véritable petit cours d'histoire économique, où notre confrère fait preuve d'une grande compétence en matière financière, sauf peut-être qu'il accorde une confiance trop absolue aux travaux de M. d'Avenel. Au lieu d'immobiliser leurs capitaux en de riches pièces d'orfèvrerie constituant une réserve monnayable, les moines les plaçaient dès le XIIIe s. en cens et en rentes, qui tenaient lieu de valeurs mobilières et se négociaient comme elles. Le chapitre : « Des causes qui, depuis le XIIIe siècle, amenèrent la dépréciation du temporel de l'abbaye, » rend palpable, par une série de tableaux synoptiques, la moins-value progressive que subit la propriété. D'un côté, le morcellement de la propriété, tel qu'on avait à percevoir parfois « la moitié de la cinquième partie de la moitié » d'une redevance, rendait fort difficile la perception des cens. De l'autre, la dépréciation de plus en plus grande des espèces monétaires atteignait surtout les rentiers, car pour l'ouvrier elle était accompagnée d'une hausse des salaires. Le moyen d'y remédier employé à Saint-Martial était de substituer aux cens en argent des redevances en nature, le prix des grains progressant proportionnellement à la dépréciation de l'argent.

Dans la quatrième partie, M. Ch. de Lasteyrie reconstitue, à l'aide de dessins du siècle dernier, la basilique de Saint-Martial, laquelle fut détruite en 1797. Elle se rattachait à l'école auvergnate, sauf qu'elle avait autrement de hardiesse. — Je ne puis me dispenser de parler de la bibliothèque de Saint-Martial, l'une des plus importantes acquisitions faites par la Bibliothèque royale du XVIIIe siècle, bien que tout le fonds de l'abbaye limousine ne soit pas entré dans notre grand dépôt. Fort riche, puisqu'on n'y comptait pas moins de 450 articles au temps de Bernard Itier, elle était particulièrement bien pourvue en livres classiques. Par l'examen de différents manuscrits, en particulier du ms. latin 5301, légendaire du Xe siècle, M. Ch. de Lasteyrie arrive à conclure que les miniatures sont d'un style tout différent de celui des émaux de Limoges.

Je ne passerai pas en revue la liste des *Prévôtés et prieurés dépendant de l'abbaye* qui forme la cinquième partie de ce gros ouvrage. On verra, par une carte à la fin du volume, qu'ils s'étendaient sur toute la région comprise entre la Loire et la Garonne, de la Rochelle à Rodez et à Nevers.

Une liste des abbés et prieurs de Saint-Martial, des pièces justificatives, une table et des vues de l'abbaye, des dessins d'ornements tirés des manuscrits terminent ce bel ouvrage, une des meilleures monographies monastiques qui aient paru, œuvre intéressante à la fois pour l'histoire des institutions religieuses et communales, pour l'histoire économique et pour l'archéologie du moyen âge.

Ch. de la Roncière.

E. Colin. *Petite histoire du Nivernais. Le Nivernais et les principaux événements de l'histoire générale.* Nevers, Th. Ropiteau, 1901. In-8°, xvi-269 pages.

L'ouvrage de M. Colin n'a nulle prétention à l'érudition. Il a été écrit pour les écoles afin d'apprendre brièvement l'histoire d'une province qui, sans unité géographique, est entrée cependant la dernière (en 1789) dans l'unité française. Le Nivernais a longtemps été inféodé à une puissance plus importante, et, le jour où il eut une vie particulière, les progrès de la centralisation royale ne lui laissèrent qu'une autonomie honorifique. Troublé par la guerre de Cent ans, ravagé par les passages de troupes, en proie aux horreurs des luttes religieuses, il ne recouvra le calme qu'au xvii[e] siècle. Les arts y fleurirent; les fabriques de faïences acquirent une légitime célébrité, et son dernier duc compta parmi les meilleurs lettrés du xviii[e] siècle. M. Colin a su présenter au lecteur tous ces événements, et, s'adressant à des élèves, a résumé quelques notices d'arts, d'institutions qui éclairent son travail. Il faut encourager cette tentative de vulgarisation et souhaiter que l'exemple de M. Colin soit suivi dans de nombreux départements[1].

Léon Mirot.

Abbé Reure. *L'Entrée à Lyon de François de Rohan, archevêque de Lyon et primat des Gaules, le 14 août* 1506. Lyon, Bernoux-Cumin, 1900. In-8° carré, 48 pages.

Dans une élégante brochure, M. l'abbé Reure fait le récit de l'entrée à Lyon de l'archevêque François de Rohan d'après une relation insérée dans le recueil des actes capitulaires du chapitre métropolitain, d'après les registres consulaires et les pièces de comptabilité de la ville de Lyon.

Cette entrée solennelle, dont Jean Perréal fut l'ordonnateur, présente un réel intérêt au point de vue de l'histoire de l'art, et on doit savoir gré à M. R. de l'avoir remise en lumière.

On doit regretter pourtant que M. R. n'ait pu insérer parmi les pièces justificatives la relation dont il a tiré si bon parti en l'analysant et en reproduisant les dits des personnages. Cette relation, copiée dans les actes capitulaires après la séance du 21 août, a en effet toutes

1. Il est regrettable que quelques erreurs se soient glissées dans ce bon ouvrage. Hugues l'Abbé est représenté comme frère de Robert le Fort. Or, ce personnage, fils de Conrad, comte de Paris, et cousin de Charles le Chauve, n'avait aucun lien de parenté avec le héros de Brissarthe. D'autre part, une note de la page 49 semblerait indiquer que les fleurs de lis figurant dans les armes du chapitre de Nevers rappelleraient un don de Charlemagne. Il y a là un lapsus, échappé à l'auteur.

les allures d'un travail soigneusement pesé et médité; il y a là des phrases étudiées pour faire tableau, un souci de la forme littéraire qu'on trouve rarement poussé à un tel point dans les documents de ce genre. Le double titre de cette relation semblerait d'ailleurs indiquer que le secrétaire du chapitre n'a fait que copier un manuscrit qui lui était communiqué; j'irai plus loin même : on pourrait se demander si cette petite pièce n'a pas été imprimée à l'époque pour la plus grande gloire de la maison de Rohan. G.

*Les Instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son duché de Savoie en* 1721, par Max Bruchet. Paris, Impr. nationale. 1901. In-8°, 43 pages. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1900.)

Les instructions dont M. Bruchet nous donne le texte ont été rédigées pour un gouverneur de Savoie, Piémontais d'origine, afin de le mettre au courant des affaires de sa province. Ce n'est donc point un programme général de gouvernement, mais une sorte de guide administratif de la Savoie. D'ailleurs, on y voit avec intérêt l'opinion du souverain sur cette province, où l'autorité royale « est despotique sans qu'elle ait besoin du concours d'aucun corps; » sur les ecclésiastiques, « fort exacts dans leurs devoirs » et qui ne doivent être surveillés que pour éviter les questions « qui ont causé tant de divisions parmi les églises de France; » sur la noblesse, dont la fidélité au roi de Sardaigne paraît ébranlée par le commerce qu'elle a eu avec les Français pendant la longue occupation de la Savoie; sur le menu peuple, « d'un attachement et fidélité tel qu'on peut le souhaiter. » Quant au pouvoir du gouverneur, les *Instructions* montrent qu'il était demeuré bien plus effectif que dans les provinces françaises. Il y avait en Savoie plusieurs intendants et un intendant général; mais le gouvernement royal les subordonnait nettement au gouverneur, chargé seul, portent les *Instructions,* de la juridiction politique et investi en outre du droit de contrôler la « juridiction juridique » exercée par le sénat et la juridiction économique attribuée aux intendants. Aussi, des éclaircissements lui sont donnés sur des questions dont ses semblables, en France, n'avaient pas à s'occuper, telles que les réparations de ponts, chemins et digues, les tailles et gabelles, les monnaies; en outre, on voit qu'il est seul chargé de la police et de la direction d'une administration assez originale, dite « conseil de santé, » destinée à prévenir les épidémies. Dans ces *Instructions,* enfin, domine une tendance à l'absolutisme et à la centralisation qui, favorisée par l'exiguïté de la province, frappait dès lors les étrangers, et que M. B. fait ressortir dans une introduction bien documentée.

G. Pérouse.

*Étude archéologique sur le château d'Annecy, suivie des comptes de la construction et d'inventaires inédits*, par Max Bruchet. Annecy, impr. Abry, 1901. In-8°, 120 pages. (Extrait de la *Revue savoisienne*, 1900 et 1901.)

M. B. commence par une étude sur les travaux d'ensemble exécutés au château d'Annecy pendant les xiv^e^ et xv^e^ siècles. Puis il décrit successivement chacune de ses parties et en expose l'origine, la destination et les transformations en contrôlant, à l'aide de documents d'archives, les renseignements que lui fournit l'examen des vestiges du château. Grâce à cette méthode, il a pu constater que, sur bien des points, les constructeurs du xiv^e^ siècle se sont astreints à imiter des modèles anciens. « Il convient donc, dit-il en concluant, quand on cherche à dater les monuments de nos régions d'après leurs détails architectoniques, de se tenir en garde contre les tendances archaïques de l'architecture en Savoie. » Cette réflexion doit certainement s'appliquer à bien des provinces. Quant aux pièces justificatives, ce sont, pour la plupart, des comptes relatifs aux constructions et réparations du château, depuis le xiv^e^ jusqu'au xvi^e^ siècle, pièces précieuses, outre leur intérêt local, par les indications précises et les termes techniques qu'elles fournissent à l'archéologie. De pareilles publications permettraient aussi d'étudier les conditions du travail dans l'industrie du bâtiment si le chiffre des dépenses y était indiqué, et il est regrettable que, dans la brochure de M. B., nous soyons presque toujours privés de ce renseignement. Enfin, des inventaires du mobilier achèvent heureusement le volume, en aidant à reconstituer la physionomie intérieure du château.

G. Pérouse.

*La Chronique de Saint-Hubert dite « Cantatorium, » le livre second des « Miracula sancti Huberti » et la « Vita Theodorici, abbatis Andaginensis, »* par A. Cauchie. Bruxelles, Imbreghts, 1901. In-8°, 86 pages. (Extrait du t. XI, 5^e^ série, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*.)

Quand, après avoir transcrit tout au long, comme je viens de le faire, le titre du petit mémoire de M. le chanoine Cauchie, j'en aurai transcrit également le sous-titre : « Observations sur l'attribution de ces trois œuvres à Lambert le Jeune, moine de Saint-Hubert; » quand j'aurai dit ensuite que ces *Observations* ont été suggérées à M. Cauchie par une *Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert dite « Cantatorium, »* publiée en 1900 par M. K. Hanquet dans la *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège,* le lecteur pourra s'attendre à trouver dans le mémoire de M. Cauchie une discussion de

l'étude de M. Hanquet. Je me plais à reconnaitre que cette discussion est bien conduite. Mais je laisse à d'autres le soin de se prononcer sur les conclusions de M. Cauchie. Ces conclusions « s'écartent des théories de M. Hanquet, » nous dit lui-même l'auteur. Il est permis de se demander si elles en sont, pour cela, plus concluantes.

A. H.

Édouard Rott. *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*. T. I : 1430-1559. Ouvrage publié sous les auspices et aux frais des Archives fédérales suisses. Berne, impr. A. Benteli; Paris, F. Alcan, 1900. Gr. in-8°, v-608 pages.

M. Éd. Rott, auquel nous devons déjà nombre d'excellents travaux sur les relations des Cantons suisses avec la France, fait paraître aujourd'hui, sur ce même sujet, le premier volume d'une publication qui en comprendra au moins neuf, divisés en trois séries. La première série, en six volumes, contiendra l'histoire des négociations entre les Ligues helvétiques et la France depuis l'origine des relations entre ces deux États sous Charles VII jusqu'à la période actuelle. La deuxième série, composée de deux volumes, donnera la biographie de tous les agents du gouvernement français en Suisse : ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires, attachés. Enfin, le dernier volume sera consacré aux fastes de l'ambassade de France en Suisse, au genre de vie de ses titulaires et de leur personnel dans leurs résidences successives de Soleure, de Bade, de Bâle, de Lucerne et de Berne.

A en juger par le volume qui vient d'être publié et qui est le premier de la première série, l'ouvrage de M. Rott est destiné à prendre place parmi les plus importantes et les plus utiles publications dont l'histoire extérieure de la Suisse ait été l'objet à notre époque. Cette histoire, depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup>, est liée d'une façon si constante à celle de la France, qu'un tableau des négociations poursuivies entre les deux pays nous retrace en réalité les annales presque ininterrompues de la politique helvétique durant cette longue période.

Le plan suivi dans le présent volume, et qui le sera sans doute aussi dans les volumes subséquents de la 1<sup>re</sup> série, est celui-ci. L'auteur fournit tout d'abord, pour chaque roi de France depuis Charles VII, une notice sommaire des événements survenus de son temps et qui donnèrent lieu à des négociations diplomatiques entre les Cantons suisses et la France ; puis, en suivant autant que faire se peut l'ordre chronologique, une histoire de chacune des ambassades envoyées à l'occasion de ces événements par le roi de France, ses représentants ou ses sujets, en Suisse, dans le Valais, dans les Grisons et à Genève. Peut-être, soit

dit en passant, trouvera-t-on cette division par règne un peu arbitraire, surtout si l'on se place au point de vue suisse, puisque telle négociation entamée par un roi pouvait se poursuivre sans interruption sous son successeur. Mais, en y regardant de près, on verra que, somme toute, le système adopté par M. Rott est commode, et qu'il était même le seul praticable à moins de supprimer toute division.

L'auteur a compulsé un nombre incalculable de dossiers des archives suisses et françaises, et il nous en donne ici la substance. Son livre sera pour les historiens une mine inépuisable de renseignements précis et sûrs, coordonnés déjà en majeure partie. On ne peut que féliciter la direction des Archives fédérales suisses d'avoir favorisé la publication d'un ouvrage de cette envergure et surtout d'en avoir confié l'exécution au savant actif et consciencieux qui était le mieux en mesure de le conduire à bonne fin.

Ch. Kohler.

G. Bigoni. *Note Ligustiche... Angelino dall' Orto*. Spezia, 1900. In-8°, 12 pages. (Estratto dal *Giornale Storico e Letterario della Liguria,* maggio-giugno 1900.)

Cet article ne nous apprend rien sur le cartographe italien Angelino Dalorto ou dall' Orto, l'auteur d'une carte nautique de 1325 conservée dans la collection du prince Tommaso Corsini. M. Bigoni s'attache à prouver, par l'identité de la nomenclature, que cet Angelino est le même qu'Angelino Dulcert ou Dulceti, auteur d'une carte exécutée à Majorque en 1339 et prototype de la carte catalane de Charles V (1375). Par suite, les Catalans sont tributaires des Italiens, et l'hypothèse de Nordenskiöld, qui leur attribuait la fabrication des premiers portulans, ce qu'il appelait le portulan normal de la Méditerranée, s'écroule. Je ne partage pas non plus l'opinion de Nordenskiöld : si ce portulan initial a existé quelque part, c'est en Sicile[1]. Mais M. Bigoni ne nous apporte là-dessus aucune donnée nouvelle.

Il est aussi une question que M. Bigoni n'aborde pas : c'est la vraie date de la carte Corsini. M. Magnaghi, en la publiant, a lu 1325; le millésime est en chiffres romains; le dernier chiffre semble un X et non un V, et la présence d'un seul o suscrit au-dessus du groupe XXX confirme la lecture « XXX° » au lieu de « XX° V°. » La carte Corsini est donc de 1330.

Ch. de la Roncière.

1. Cf. *Bibl. de l'École des chartes*, t. LVIII, p. 397.

***Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise***, par L.-G. Pélissier, professeur à l'Université de Montpellier. Paris, Impr. nationale, 1901. In-4°, 42 pages. (Extrait des ***Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions.***)

M. L.-G. Pélissier, si connu du monde savant par de nombreux travaux sur l'histoire franco-italienne de la Renaissance, vient de publier trois lettres inédites de Jean Lascaris tirées de la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy 261, fol. 68, 71 et 74.

Nous connaissions Lascaris pour avoir été un philologue éminent, nous ne savions rien de sa carrière diplomatique : de là le réel intérêt de cette publication. Comme beaucoup des lettres de l'époque, celles-ci ne sont datées que du mois et du jour : le millésime ne s'y trouve pas. Rétablir ce millésime et dater les missives du diplomate helléniste est le premier soin qui s'imposait à l'éditeur. M. P. s'en est acquitté avec la sûreté d'un érudit profondément versé dans la littérature historique du temps. Des trois lettres adressées par Lascaris au roi Louis XII, la première est du 20 août 1505, huit mois après l'arrivée du nouvel ambassadeur à Venise; la seconde, du 21 novembre 1507; la troisième, M. P. l'a placée au 11 juillet 1508, précédant de quelques mois la conclusion de la fameuse ligue de Cambrai. C'est en comparant les données tirées du contexte, avec les indications d'ordinaire exactes de l'annaliste vénitien Marino Sanuto, que l'éditeur est arrivé à établir une chronologie précise.

Entre ces deux dates extrêmes, 20 août 1505 et 11 juillet 1508, se place donc tout ce que nous savons aujourd'hui de l'activité diplomatique de Jean Lascaris : c'est peu sans doute pour une résidence de trois années à l'étranger, mais cela suffit pour illustrer la carrière d'un homme dont le nom n'est pas indifférent aux amis des lettres grecques et françaises. Quoique assez brève et ne portant pas sur des objets d'une importance exceptionnelle, cette correspondance n'en est pas moins, pour employer les expressions de M. P., une mine de renseignements historiques, menus et précis, minutieux et précieux. Comme nous le disions tout à l'heure, Lascaris, agent du fameux cardinal Georges d'Amboise, arrive à Venise le 22 novembre 1504, juste pour annoncer officiellement à la seigneurie la conclusion du traité qui venait d'être négocié à Blois, le 22 septembre, entre le roi de France et l'empereur Maximilien. Ce traité était le premier pas du gouvernement français vers la rupture qui éclata en 1508. Venise, suffisamment avertie, manœuvra dès lors pour prévenir ou retarder le dénouement fatal, maintenir les bonnes relations avec la France, regagner, s'il était possible, l'amitié de l'empire et de l'Espagne. La seconde missive, celle du 21 novembre 1507, est contemporaine de cette période intermédiaire

qui s'écoula entre les traités de Blois et la ligue de 1508. Lascaris y transcrit tout au long sa réponse au doge Loredan lors de l'audience solennelle que celui-ci lui accorda ce jour-là même; il s'efforce d'y rassurer la République sur les intentions devenues suspectes de la France et de préparer un rapprochement entre les deux pays. Ses louables efforts, peu secondés d'ailleurs par le gouvernement français, échouèrent, et, le 18 décembre 1508, la ligue de Cambrai était signée entre la France, l'empire et le saint-siège contre les Vénitiens. Lascaris dut en signifier la conclusion à la seigneurie; ce fut le dernier acte de sa mission politique : il quitta Venise le 30 janvier 1509.

En publiant ces trois lettres, en leur assignant une date certaine, en faisant ressortir leur importance, M. P. a rendu un signalé service au Grec Lascaris d'abord, à notre histoire ensuite, car il a jeté un jour tout nouveau sur la carrière politique d'un homme qui fut un instant l'agent de notre diplomatie et permis de saluer en lui le précurseur d'un autre helléniste, négociateur plus heureux ou plus habile, Guillaume Pellicier, le dernier évêque de Maguelonne.

P. Pélicier.

Raymond Kœchlin et Jean-J. Marquet de Vasselot. *La Sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle. Étude sur la transition de l'art gothique à l'italianisme.* Paris, Armand Colin, 1901. In-8° jésus, 116 figures hors texte en phototypie et une carte.

On doit espérer que ce livre, dont le sous-titre tient ses promesses et indique l'importance au point de vue général, servira de type et de modèle à d'autres enquêtes sur le même sujet, et il est à souhaiter qu'elles soient aussi bien menées. Tout le monde connaissait l'illustre et féconde école de sculpture qui eut Troyes pour centre au xvie siècle; quelques noms d'artistes et quelques œuvres y sont depuis longtemps célèbres, mais l'étude raisonnée des monuments que cette école nous a laissés, la mise en œuvre des documents écrits qui concernent son histoire, la critique d'ensemble de ces textes et de ces œuvres, leur classement, l'histoire des origines et de l'évolution de l'École troyenne de la Renaissance restaient à faire. C'est le travail considérable que MM. Kœchlin et J.-J. Marquet de Vasselot ont mené à bonne fin avec une conscience et un succès dont on ne peut que les féliciter. Ils ont exploré toutes les églises de la région qu'ils étudient, photographié tous les monuments de quelque importance et présenté avec une méthode parfaite tout ce qu'ils ont trouvé de faits, de noms, de dates et de monuments significatifs. Appuyées sur un aussi bel ensemble de preuves, leurs conclusions sont cependant empreintes de réserve. L'ouvrage est bien écrit; l'illustration est agréable et disposée avec goût,

mais témoigne du même scrupule d'impartialité et de la même méthode que le texte; toutes les figures sont des photographies non retouchées, très intelligemment groupées pour démontrer l'évolution qui fait le sujet du livre. Ajoutons que le volume a l'avantage d'être portatif; il n'est pas de ceux que les auteurs peuvent craindre de voir feuilleter en face des monuments.

Un résumé le fera mieux connaître que toutes les appréciations : l'introduction nous initie aux antécédents de l'École troyenne; après une très belle floraison du XIIe au XIVe siècle, dont le musée et les églises de Troyes gardent des témoignages, elle fut ruinée par la guerre de Cent ans, et la région est pauvre en œuvres du XVe siècle.

La Renaissance eut à Troyes une poussée vigoureuse et très originale dans son passage des traditions gothiques aux modes italiennes. Le vandalisme révolutionnaire autant que le vandalisme esthétique a malheureusement décimé les œuvres qui témoignaient de la fécondité et de la valeur de l'École troyenne de la Renaissance, et, dans celles qu'ils ont épargnées, il reste comme ailleurs beaucoup de morceaux anonymes à côté de nombreux documents concernant des imagiers dont les œuvres sont perdues; aussi, les auteurs ont-ils dû adopter un classement logique plutôt que chronologique.

L'étude débute par le tableau du « milieu troyen. » La prospérité y fut grande au début du XVIe siècle; la riche bourgeoisie, qui avait supplanté la noblesse, était d'un tempérament conservateur; les œuvres d'architecture, de sculpture, de menuiserie, d'orfèvrerie, les vitraux, les peintures présentent un caractère de richesse et d'unité; les traditions sont tenaces; Martin Cambiche poursuit l'œuvre de la cathédrale en style gothique jusqu'en 1559. Le livre présente ensuite trois divisions correspondant à la fin du style gothique, à la transition et au style italianisé. Parmi les « derniers imagiers gothiques, » on connaît Oudard Colas et la famille des Copain; les Cordonnier, d'origine flamande, étaient à la fois peintres, sculpteurs et dessinateurs d'émaux; Jean Gailde est le plus célèbre de ces artistes à cause de son jubé de la Madeleine; on est réduit à des hypothèses sur l'œuvre de Nicolas Haslin; Jacques Bachot est connu pour ses travaux à la Belle-Croix, aux églises de Troyes et environs et à Saint-Nicolas de Port; on connaît l'histoire de sa famille; Simon Mauroy, Jean Brissonnet, Étienne le Natier, Corneille le Flamand se rattachent à la même période.

Adoptant un système allemand de classification, les auteurs ont dénommé *Atelier de la Sainte-Marthe* les auteurs inconnus d'un groupe d'œuvres dont la statue de sainte Marthe à la Madeleine de Troyes leur a paru résumer les caractères, et, pour caractériser le style de ces œuvres, ils l'ont défini un « gothique détendu. » A ce groupe, d'une haute valeur artistique, se rattachent la *Pitié* de Bayel et la *Mise au tombeau* de Chaourcé, datée de 1515, deux très beaux morceaux et d'autres

que les auteurs classent suivant le degré de maniérisme : *le Saint sépulcre* de Villeneuve-l'Archevêque et *le Retable* de Ramilly-les-Vauldes (1533) sont les principaux.

Les dernières œuvres gothiques, assez difficiles à classer, présentent peu d'imprévu. On doit citer surtout la célèbre *Visitation* de Saint-Jean de Troyes et le *Jubé* de Villemaur où les deux styles semblent juxtaposés.

Lorsque le décor antique fut complètement adopté, il fut encore appliqué dans un esprit gothique; les importations de retables brabançons furent sans grande influence sur l'art troyen, et l'action de l'art germanique peut être considérée comme tout à fait nulle.

Le grand incendie qui ruina la ville en 1524 semble avoir hâté la transformation de l'art troyen. Les restaurations qui suivirent ce sinistre montrent l'emploi simultané de l'ancien et du nouveau style; cette période de transition a laissé dans les environs de Troyes quelques intéressantes églises datées, à Auxon, à Chamay...; parmi les artisans, les huchiers se sont distingués et les peintres ont eu un rôle secondaire : ils fournissaient des modèles aux imagiers.

Parmi ces imagiers, les auteurs distinguent un groupe de « petits maîtres archaïsants; » l'œuvre de Christophe Molu, comprenant deux retables et quelques autres morceaux, mérite d'être signalée. Toute différente est la manière de Jacques Juliot et de son atelier.

Ces œuvres de transition, qui préparent le triomphe de l'italianisme, sont caractérisées par la recherche du mouvement, qui est nouvelle, et par un maniérisme qui existait antérieurement, mais qui s'accroît; les œuvres prennent un caractère théâtral et les types perdent toute individualité.

L' « atelier de Saint-Léger » est un des mieux caractérisés, par un système spécial de plis et par un « maniérisme exacerbé. » Il faut y rattacher la Vierge du Breuil, celles du musée de Cluny, de Saint-Léger, de Mesnil-Saint-Père, etc.

L'atelier célèbre des Juliot domine cette période; les auteurs ont consacré un excellent chapitre à cette famille et à ses œuvres. Il y eut plusieurs Jacques Juliot et d'autres artistes de la même famille. Le retable de Larrivour (1539), dont les débris sont au musée de Troyes, peut servir de pierre de touche pour reconnaître les œuvres du chef de cet atelier. On y remarque une simplicité relative, et, si les accessoires sont antiques et les modes nouvelles, la tradition gothique s'y affirme pourtant encore; les retables de Saint-Nizier, l'autel de la communion à Saint-Jean doivent être rattachés à l'œuvre de Juliot, et les auteurs émettent l'hypothèse d'une influence flamande dans cet atelier. Dans d'autres ateliers troyens contemporains, quelques œuvres résistent encore à l'influence de Dominique Florentin, mais son avènement est proche.

C'est le triomphe de l'italianisme que nous montre, en effet, la troisième partie du livre. Dès 1535, à Fontainebleau, une colonie d'artistes troyens, les Juliot, les Haslin, etc., prennent contact avec Dominique et se vouent définitivement à l'imitation de l'art italien. En 1549, le Florentin est choisi pour exécuter le jubé de Saint-Étienne, où il fait preuve de réelles qualités; à Joinville, dans le tombeau des Guise, il travaille sur les plans du Primatice. On a de lui, en somme, très peu d'œuvres certaines, mais les auteurs croient pouvoir lui attribuer le Saint-Jacques de Saint-Pantaléon.

Avec beaucoup de justesse et d'impartialité, ils rendent hommage à la grandeur de son style, à l'effet de ses œuvres, à la souplesse et au mouvement qui les animent, et ils y reconnaissent la cause de son succès.

L'histoire des imagiers de la suite de Dominique Florentin termine cette belle étude. Ils ont eu une fécondité parfois déplorable; mais, de leurs noms, l'histoire n'a retenu qu'un petit nombre. François Gentil est le plus connu, mais la critique a beaucoup à rabattre de ce qu'on a dit sur lui et une seule œuvre peut lui être attribuée avec quelque certitude : les prophètes du portail de Saint-Nicolas.

Une consciencieuse bibliographie termine ce livre très bien fait et très intéressant à un double point de vue, puisqu'il est l'histoire définitive d'une importante école d'art et parce qu'on y saisit sur le vif et qu'on y suit, dans ses détails, une des plus importantes évolutions de l'histoire de l'art : la substitution en France de la manière italienne aux traditions nationales.

C. Enlart.

Paul Vitry. *Michel Colombe et la sculpture française de son temps.* Paris, librairie centrale des beaux-arts, 1901. 1 vol. in-4°, I-XXIII et 531 pages, illustré.

En son Introduction, l'auteur énonce ses thèses : la floraison de l'École de la Loire doit se placer entre 1480 et 1512, non point entre 1500 et 1540; les œuvres de Michel Colombe sont, non un point de départ, mais un point d'arrivée. Il ne croit pas à la décadence du gothique français à la fin du xv$^{e}$ siècle, et pense que « l'art français, à la veille des guerres d'Italie, était doué d'une admirable vitalité, qu'il subit l'apport italien comme un accident, et que ce qu'il y a de plus robuste, de plus sain, de plus fécond dans l'art du xvi$^{e}$ siècle, le réalisme saisissant d'un Germain Pilon, par exemple, lui viendra encore de ce vieux fond gothique et national, de ce tempérament puissant que purent altérer, mais non pas détruire, les nouveautés ultramontaines, les grâces raffinées et les trop savantes leçons de la Renaissance italienne... C'est seulement vers la fin du règne de Louis XII que les éléments étrangers l'emportent décidément. »

A la fin du xv^e siècle (première partie : *les Origines gothiques, la sculpture française avant 1495*), l'art français était encore très vivace. Des qualités de clarté et d'élégance lui donnent une personnalité nouvelle, et l'architecture civile prend un essor extraordinaire. La cathédrale de Tours, les églises de Beaulieu-les-Loches, de Sainte-Catherine de Fierbois, de Cléry, de Jarzé, du Grand-Andely, de Saint-Marc-la-Lande; les châteaux de Plessis-les-Tours, Amboise, Blois, Tours, Meillant, du Moulin, du Verger; la peinture, la miniature, la sculpture décorative; la sculpture bourguignonne (avec Claus Sluter, Jacques Morel, Antoine Lemoiturier), dont les œuvres sont réalistes, et qui influa sur l'École de la Loire, comme on le voit à la Vierge de Beaumont, à celle de Verron, de Dierre, de Solesmes, de Limerey, de Caugey, de Notre-Dame de Behuard, d'Autun; la sculpture française, en dehors de l'École bourguignonne, qui présente la Vierge de Neuillé-Pont-Pierre, du Marturet, Sainte-Catherine-du-Moulin, si charmantes, la *Mater dolorosa* de Tours, la Vierge de Châteaudun, le retable de Vernon, les portails de Dreux, Nantes, les sculptures funéraires de la Celle-Bruère, de Bueil, le tombeau d'Agnès Sorel à Loches, celui d'un sire de Chaources, à Malicorne, toutes ces œuvres de haute valeur témoignent d'un développement constant, et font pressentir l'École de la Loire et Michel Colombe.

La deuxième partie étudie les *Influences étrangères avant et après 1495.* La pénétration *italienne* est réelle avant 1495. Elle avait été préparée par des ambassades dans la péninsule, la présence de prélats italiens dans les bénéfices français, l'influence des rois de France, les goûts artistiques du roi René, la diffusion des médailles de Francesco Laurana, Pietro da Milano, Jean de Caudida, le voyage de Jean Fouquet, à Rome, vers 1433.....

Les guerres d'Italie accélérèrent le mouvement. Le butin de Charles VIII, les œuvres de David Ghirlandajo et de Mantegna dans l'église d'Aigueperse, des artistes italiens Damasso, Brissia, Paganino, Fra Giocondo, Dominique de Cortone introduites en France, l'importation des marbres de Gênes, les sculptures italiennes qui font leur apparition, comme le tombeau des ducs d'Orléans, élevé par Louis XII, les marbres de Gaillon pour Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, ceux de Fécamp, le tombeau de Folleville par Antonio della Porta, etc., les œuvres de Guido Mazzoni (tombeau de Charles VIII à Saint-Denis, statue de Louis XII, médaillons de Gaillon, tombeau de Commines?, le bas-relief de la mort de la Vierge du Louvre?, la dormition de la Vierge de Fécamp?), les décorations de Jérôme Pacherot, Jérôme de Fiésole, etc., le tombeau des enfants de Charles VIII, l'œuvre des Juste à Dol, Ferrières, Gaillon, foule d'ateliers secondaires, montrent une part énorme prise par les Italiens dans les différentes entreprises artistiques de la fin du xv^e siècle et surtout du commencement du xvi^e.

*L'influence flamande,* à ce moment, n'a guère été moins prépondérante, semble-t-il. Les rapports entre la France et les Flandres étaient constants, et en particulier avec la cour de Bourgogne. Depuis le xiv<sup>e</sup> siècle, les marbres de la Meuse étaient importés en grand nombre; ainsi le retable d'Ambierle et de Thenay, etc. De non moins nombreuses œuvres ont été exécutées en France : la chapelle Saint-Blaise du château d'Amboise, avec sa décoration ornementale si intéressante, par exemple, le bas-relief du Plessis-Chivré, la déposition à Sainte-Catherine de Fierbois, le Christ de Limeray, les stalles de Saumur, etc., et tant d'autres œuvres commandées ailleurs que dans la région de la Loire.

Dans la troisième partie (*l'École de la Loire et Michel Colombe*), l'auteur recherche quel fut l'art purement français entre ses deux rivaux flamand et italien. Il y a d'abord l'*art de Solesmes.* Le sépulcre de Solesmes est parmi les plus belles œuvres de la sculpture française; les groupes des saintes femmes et surtout le Joseph d'Arimathie sont d'une vision inoubliable; œuvre réaliste, mais de beauté sereine et de majesté tranquille qui rappellent l'art gothique du xiii<sup>e</sup> siècle. On l'a attribué à Michel Colombe; M. Vitry ne se range pas à cet avis et propose, sans trancher la question, le nom de Louis Mourier, qui travaillait tout proche, à Jarzé. Beaucoup d'œuvres se rattachent à cette École; citons seulement le triptyque de Moulins, la Madeleine de Souvigny, la Vierge de l'Hôpital-sous-Rochefort, la Madeleine de Montluçon, la Pitié de Moissac, le sépulcre de Verneuil, l'Assomption de la Vierge à Alençon, le saint Bonaventure de Troyes, la tête casquée d'Orléans, le saint Michel de Montargis, le saint Cosme de Tours, le saint Jean d'Autrèche, les statues de Limeray et de Beaulieu-les-Loches.

Voici maintenant *Michel Colombe,* dont la vie est bien peu connue et dont l'œuvre est souvent incertaine, partageant le sort des plus grands artistes et écrivains, alors que, par ailleurs, les faits et gestes de tant de médiocres ont passé à la postérité.

Ses premiers travaux sont le bas-relief de Saint-Michel-en-l'Erme, un projet de tombeau de Louis XI (1473-1474), un autre pour celui de Louis de Rohault, évêque de Maillezais. On le voit occupé ensuite à des préparatifs pour l'entrée de Louis XII à Tours et à la sculpture des marbres pour le tombeau de François II à Nantes (1502-1507), sous la direction de Jean Perréal, à côté de Guillaume Regnault. Puis, c'est le retable des Carmes de Nantes, celui de Saint-Saturnin de Tours et le sépulcre de la Rochelle (1507), le bas-relief de saint Georges, de Gaillon (1508-1509), la statue funéraire de Guillaume Guegen, évêque de Nantes, prélat favori d'Anne de Bretagne, les dessins de la fontaine de Beaune (?) et le tombeau de Philibert le Beau, duc de Savoie, à Brou, sur les dessins de Jean Perréal, avec la collaboration

de ses neveux, et qui fut interrompu brusquement. Il mourut après juillet 1512.

On peut juger son génie sur trois œuvres certaines : la médaille de Louis XII, le tombeau de François II et le saint Georges de Gaillon. Il s'y apparente à celui du sculpteur de Solesmes. Son art est traditionnel, consciencieux, d'un sentiment grave, comme celui des vieux maîtres gothiques, mais d'une élégance plus aimable et plus réservée, d'un réalisme moins accentué, et qui ne dut jamais rien à l'influence du dehors.

Michel Colombe avait autour de lui un véritable *atelier,* où travaillèrent ses trois neveux : Guillaume Regnault, Bastien François, François Colombe, puis Jean de Chartres, etc. Cet atelier a produit aussi de belles œuvres, comme la sainte Catherine de la collection Lobin, la tête d'ange du Verger, la Vierge de la Carte, si gracieuse, la célèbre Vierge d'Olivet, du Louvre, élégante et robuste à la fois, les Vierges de la Bourgonnière, de Mesland et d'Écouen, le tombeau des enfants de Charles VIII à Tours, le tombeau des Poncher, qui est de Guillaume Regnault, le tombeau des cardinaux d'Amboise, à Rouen, dont les vertus sont bien de l'École de la Loire, les priants du tombeau de Louis XII à Saint-Denis, etc.

Le *rayonnement de l'art de Michel Colombe* s'observe dans toute la France, à voir les statues de Chantelle par Jean de Chartres, celles de la Bénisson-Dieu, en Forez, de Moulins, de la Chira à Saint-Marcel d'Urfé, de Saint-Galmier, le retable du tombeau de Jean de Salazar à la cathédrale de Sens, la Madeleine d'Autun, le saint Nicolas de la collection Peyre, la Vierge de Lierville, la déposition de croix de Saint-Martin-aux-Bois, les bas-reliefs de Jean Soulas à Chartres et la Vierge d'Arbois au musée de Cluny. Tel est, en résumé, ce beau livre, qui constitue le plus magnifique éloge qu'on ait jamais tenté de notre grande École de la Loire.

Georges Riat.

Aug. Longnon. *Méliador*. Paris, 1895-1899. 3 vol. in-8°, lxxiv-269, 372 et 369 pages. (*Collection des anciens textes français.*)

En 1891, M. Longnon découvrait dans la couverture d'un registre des Archives nationales un fragment de *Méliador*. Quelques années plus tard, il retrouvait un manuscrit complet de cet important poème comprenant 30,771 vers. *Méliador*, la dernière des chansons de geste, fut composée par Froissart, vers 1383, pour Wenceslas de Bohême, comte de Luxembourg. Inspiré de la Table Ronde, ce long poème comprend un certain nombre de ballades dues à Wenceslas ; une partie des données géographiques ont été fournies au chroniqueur-poète par les récits et les souvenirs rapportés d'Angleterre. Une longue introduc-

tion comprend l'étude du manuscrit, l'histoire sommaire et l'analyse du *Méliador*. M. Longnon a ajouté un glossaire des plus complets et une étude sur l'armorial des chevaliers dont les armes sont décrites dans le poème. Le nom de l'éminent éditeur indique à lui seul avec quel soin et quelle maitrise cette œuvre du grand chroniqueur a été publiée. M.

J.-J. Jusserand. *Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France.* Ouvrage orné de soixante reproductions gravées par G. de Résener, d'après des documents originaux. Paris, Plon, 1901. In-18, 474 pages.

Le livre de M. Jusserand est une importante contribution à l'étude des questions qu'il a prises pour sujet en ce qui concerne la période du moyen âge. Nous n'avions jusqu'ici aucun travail d'ensemble satisfaisant. Les livres modernes qui ont la prétention d'être tels sont médiocres ou fautifs[1]. Les modestes monographies sur des points spéciaux existent, mais en petit nombre, et ne sont point aisées à retrouver[2]. Le chapitre bien connu de Siméon Luce dans ses intéressants petits volumes sur la *France pendant la guerre de Cent ans*[3] n'avait pas la prétention d'approfondir le problème et contient des inexactitudes. Le livre de Léon Gautier, *la Chevalerie*[4], ne s'occupait qu'incidemment de la question.

On peut trouver, il est vrai, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, des recherches plus étendues; celles de Foncemagne[5], de Lacurne de Sainte-Palaye[6], de du Vernois[7]; surtout les deux grands volumes de Marc de Vulson de la Colombière[8]. Mais, en général, ces auteurs décrivent quelques cas spé-

1. M. J. n'a même pas cru devoir les mentionner.

2. Tels, par exemple, pour signaler ici à M. J. des travaux qu'il n'a pas connus : abbé Th. Cochard, *le Jeu de Paume à Orléans*. 1889, in-8°; — H. Lambron de Lignim, *Joutes et tournois*, dans *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*. 1859, XI, 276; — *l'Épervier d'or ou description historique des joutes et des tournois qui, sous le titre de nobles rois de l'épinette, se célébrèrent à Lille, au moyen âge*, par M. de Rosny (Paris, 1839, in-8°).

3. Paris, Hachette, in-16, 1re série, 1890; 2e série, 1893.

4. Paris, Palmé, 1884, in-4°.

5. *Vues générales sur les tournois et la Table ronde*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVIII, p. 311. M. J. ne les cite pas, comme d'ailleurs les autres ouvrages dont nous donnons ci-dessous les titres.

6. *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* (Paris, 1759-1781, 3 vol. in-12), imprimés d'abord au t. XX du *Recueil de l'Académie des inscriptions*. Nouvelle édition donnée par Ch. Nodier en 1826. Paris, Girard, 2 vol. in-8°.

7. *Recherches sur les carrousels anciens et modernes, suivies d'un projet de jeux équestres*. Cassel, 1784, in-8°.

8. *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie... contenant... les triomphes,*

ciaux, ne systématisent pas et ne semblent que peu informés pour les époques anciennes.

M. Jusserand aura eu le mérite de démêler avec quelque clarté les différents jeux, — grands et petits, — que l'on confond entre eux, des gens du moyen âge; de distinguer nettement plusieurs sortes de divertissements, dont les mots divers sont bien loin d'être synonymes, bien qu'on les emploie couramment à ce titre, et de les expliquer autrement que par les simples mots : « Espèce de jeu, » que l'on trouve dans les dictionnaires quand on veut en avoir le sens. Après lui, on n'aura plus d'excuse d'user indifféremment des expressions : tournois, joutes et pas d'armes, au hasard. Un tournoi ne signifie qu'une bataille de deux troupes à cheval l'une contre l'autre; la joute, un duel de deux chevaliers qui rompent des lances sans « deheaumer; » le pas d'armes un détail de guerre, défense ou attaque d'un passage, d'un pont, d'une entrée de château, exécuté avec épisodes.

Pour décrire les tournois, très rudes à l'origine, et que l'on tempéra à la longue, M. J. a utilisé l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* et Antoine de la Sale. D'une façon générale, il a heureusement fait état des sources littéraires. Nous lui reprocherions de ne pas assez distinguer les âges. Lorsqu'il dit[1] que « pendant des centaines et centaines d'années l'Europe entière s'y livre avec ardeur » [au tournoi], malgré la défense des rois et des papes, ceci est vrai pour les époques où les rois et les papes ont eu besoin des chevaliers en vue des croisades ou des guerres, mais cela est-il exact plus tard[2]?

La description de la joute est heureusement accompagnée d'une nomenclature précise des armures que viennent éclairer des dessins et photogravures bien choisis[3].

*les tournois, les joustes, les pas, les emprises ou entreprises, les armes, les combats à la barrière, les carrosels, les courses de bague et de la quintaine, les machines, les chariots de triomphe, les cartels, les devises, les prix... et autres magnificences et exercices des anciens nobles durant la paix. Avec le formulaire d'un tournoy tel qu'on le pourroit faire à présent avec les armes dont les gentilshommes se servent à la guerre.* Paris, A. Courbé, 1648, 2 vol. in-fol. On y voit de belles et intéressantes planches. C'est une publication analogue au *Traité des tournois* du P. Menestrier, 1660, dont M. J. s'est servi.

1. P. 42.

2. P. 64, M. J. raconte à son tour le fait de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, qui serait devenu fou à la suite d'un coup reçu pendant un tournoi. M. J. Roy (*Corrections et additions à l'histoire de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis*, dans *Annuaire de l'École pratique des hautes études, section des sciences hist. et philol. pour* 1900 (Paris, Impr. nationale, 140 p.) vient de chercher à démontrer que Robert aurait survécu près de quarante ans à cet incident, sans que ses facultés intellectuelles aient paru atteintes.

3. M. J. ne cite pas ici parmi ses sources un livre in-4° de la fin du xv° siècle

A propos du pas d'armes, nous signalerons à M. J. le *Pas d'armes de la bergère, maintenu au tournoi de Tarascon,* qu'il ne mentionne pas[1].

Si nous laissons de côté ce qui est dit de la quintaine, laquelle nous est rendue familière et se trouve avoir été très répandue[2], de la lutte, de la chasse, sujets qui ne pouvaient apporter beaucoup de révélations, il est au contraire une partie du livre très neuve. C'est l'énumération et l'explication de tous les jeux usités dans les campagnes au moyen âge, paume, soule, crosse, mail; et la démonstration que ces jeux, nés en France, ont été exportés en Angleterre, d'où ils nous sont revenus avec des noms plus ou moins modifiés, mais surtout la réputation qu'ils étaient des jeux nationaux anglais.

Les Français du moyen âge étaient plus « sportifs » que les Anglais leurs contemporains. Le mot « sport » vient du vieux mot français « desport. » Dallington enviait pour ses compatriotes le goût des exercices physiques qui prédominait chez nos ancêtres. Le jeu qui a le plus passionné ceux-ci jusqu'à la révolution est la paume. Il revient maintenant dénommé *lawn-tennis,* tennis étant l'ancien vocable français : « tenetz, » « tenez ! »

La soule, jeu de ballon aux pieds, déjà en usage au XIIe et au XIIIe siècle, et qui faisait la joie du sire de Gouberville, est le *foot-ball* moderne.

La crosse était aussi populaire en France au moyen âge que la soule. Il y avait des crossetiers à Paris au XIIIe siècle. Dans une des formes du jeu on prenait pour but un bâton fiché en terre et qui s'appelait *criquet.* Le jeu est passé en Angleterre sous le nom de *cricket;* il y est devenu le jeu de tout le monde, le jeu national par excellence, au point que Siméon Luce ajoute[3] : « Le jeu tout à fait indigène de l'autre côté de la Manche. » Et cependant Cotgrave écrit : « *Crosser,* to play at cricket. »

Le mail, dérivé de la crosse, a été aussi répandu que lui en France et

intitulé : *les Joutes faites à Paris en* 1498. Nous connaissons l'existence de ce volume sans avoir pu le rencontrer. En revanche, il mentionne (p. 118, note) *l'Ordonnance et ordre du tournoy, joustes et combat à pied et à cheval,* 1520, d'après un résumé contenu dans les *Calendars of State Papers : Henri VIII,* t. III, 1re partie, p. 307. Cette ordonnance a été publiée à part : (s. l.,) Jehan Lescaille, 1520, in-4°. Bibl. nat., Rés. Lb30. 35.

1. Publié d'après le ms. de la Bibliothèque nationale, avec un précis de la chevalerie et des tournois, par Crapelet, dans sa *Collection des anciens monuments de l'histoire et de la langue française,* t. V, 1828, gr. in-8°.

2. Cf. P. Parfouru, *Une course de quintaine à Availles en* 1507. Rennes, impr. de E. Prost, 1900, in-8° (Extrait du t. XXVIII des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*).

3. *Op. cit.,* p. 120.





de bonne heure. Il consiste à chasser au moyen d'un maillet, « avec le moins de coups possible, une boule de bois jusqu'à ce qu'elle touche des buts ou passe par des détroits. » C'est le croquet. A partir du XVI[e] siècle, chaque ville française a son mail, ainsi que tout château qui se respecte. Paris a une rue du Mail antérieure au Pall Mall de Londres. Palemail, qui avait le même sens, désignait la boule et le maillet, *pila malleus*.

Pour mieux faire ressortir ces curieuses constatations, M. J. a eu l'ingénieuse idée de mettre des reproductions de gravures curieuses anglaises et françaises désignant les jeux correspondants, en face les unes des autres. La démonstration semble péremptoire.

Nous n'avons voulu parler que de ce qui, dans ce livre, concernait le moyen âge. On voit l'intérêt qu'il présente. C'est un travail fort intéressant, sérieusement documenté et sûr, en même temps qu'imprévu.

Louis BATIFFOL.

---

# LIVRES NOUVEAUX.

## SOMMAIRE DES MATIÈRES.

## SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

629. Adams (George Burton), Stephens (Henry Morse). Select documents of English constitutional history. New York, Macmillan, 1901. In-12, xviii-555 p. 2 s. 25.

630. Alessi (Giuseppe). Il Petrarca precursore degli umanisti, studio. Messina, A. Trimarchi, 1901. In-8°, 34 p.

631. Alvarez-Gato (J.). Cancionero inedito de Juan Alvarez-Gato, poeta madrileño del siglo xv. Madrid, impr. de « La Revista Española, » 1901. In-12, xvi-222 p. 3 p. 50.

632. Angelotti (Amalia). Il canto VI del Purgatorio, letto alla Scuola normale femminile Giuseppe Tornielli Bellini (in Novara) il 6 aprile 1900. Novara, F'lli Miglio, 1901. In-8°, 31 p.

633. Arias (Gino). Le istituzioni giuridiche medievali nella divina Commedia. Firenze, F. Lumachi, 1901. In-8°, vi-240 p. 3 l.

634. Arias (Gino). I trattati commerciali della repubblica fiorentina, vol. I (secolo xiii). Firenze, Le Monnier, 1901. In-16, xxii-523, p. 4 l.

635. Arigita y Lasa (Mariano). Series chronologica Reverendissimorum Almae Ecclesiae et Dioecesis Pampilonensis Episcoporum ex authenticis monumentis et probatae notae scriptoribus. Pampilone, ex Typogr. Provinciali, 1901. In-fol. plano. 5 p.

636. Baier (Johs). Geschichte der beiden Karmelitenklöster m. besond. Berücksicht. des ehemaligen Beurerinnenklosters in Würzburg. Würzburg, Stahel's Verl., 1902. Gr. in-8°, viii-136 p. 2 m. 50.

637. Baldissera (Giacomo). Artegna, antico castello, comune e pieve del Friuli : notizie storiche. Udine, A. del Rianco, 1901. In-8°, 250 p. 3 l.

638. Balocco (R.). Luca Signorelli (1441-1523); cenno biografico-critico. Roma, Tip. delle Mantelatte, 1901. In-8°, 11 p.

639. Barrière-Flavy (C.). Les Arts industriels de la Gaule du v<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle. Toulouse, Privat; Paris, Picard et fils, 1901. In-4°, xxii-500, viii-321, 19 p., LXXXI pl. et carte.

640. Barth (Herm.). Konstantinopel. Leipzig, E. A. Seemann, 1901. Gr. in-8°, 201 p., illust. (Berühmte Kunststätten, 11.) 4 m.

641. Barthélemy (A. de). Les Reliques de saint Tudual, évêque de Tréguier. Vannes, impr. Lafolye, 1901. In-8°, 15 p., 2 pl. (Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.*)

642. Bauch (Gust.). Deutsche Scholaren in Krakau in der Zeit der Renaissance, 1460 bis 1520. Breslau, M. et M. Marcus, 1901. Gr. in-8°, 80 p. 2 m.

643. Baxter (Lucy E.). Filippo di ser Brunellesco. New York, Macmillan, 1901. In-12, xvi-158 p. (Great masters in painting and sculpture.) 1 d. 75.

644. Berberich (Hugo). Das Herbarium Apuleii, nach einer früh- mittelenglischen Fassung hrsg. Heidelberg, C. Winter, 1901. Gr. in-8°, iii-140 p. (Anglistische Forschungen, 5.) 3 m. 60.

645. Bernardi I, Abbatis, speculum monachorum seu quaestio de his, ad quae in professione obligatur monachus et quae sint in regula, quae habeant vim praecepti, quae mandati et quae consilii. Denuo ed. P. Hilarius Walter, O. S. B. Freiburg i. B., Herder, 1901. In-8°, xxviii-250 p. 3 m.

646. Binder (P. Simon). Die Hegemonie der Prager im Husitenkriege. 1. Prag, Rohlicek und Sievers, 1901. Gr. in-8°, v-153 p. (Prager Studien aus dem Gebiete der Geschichtswissenschaft, 8.) 2 m.

647. Bindino da Travale (La Cronaca di) (1315-1416), edita a cura di Vittorio Lusini. Siena, tip. S. Bernardino, 1901. In-8°, lxiv-399 p. 10 l.

648. Bittner (Ludw.). Das Eisenwesen in Innerberg Eisenerz bis zur Gründung der Innenberger Hauptgewerkschaft im J. 1625. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, 196 p. (Extrait de l'*Archiv f. österr. Gesch.*) 4 m. 20.

649. Bloch (Herm.). Ein karolingischer Bibliotheks- Katalog aus Kloster Murbach. Strassburg, K. J. Trübner, 1901. Gr. in-8°, p. 257-285. (Extrait de *Strassb. Festschrift z. 46. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner.*) 1 m.

650. Blume (Clem.), S. J. Sequentiae ineditae. Liturgische Prosen des Mittelalters aus Handschriften und Frühdrucken. 5. Folge. Leip-

zig, O. R. Reisland, 1901. Gr. in-8°, 304 p. (Analecta hymnica medii aevi, XXXVII.) 9 m.

651. Boch (Alfred de). La Seigneurie de Fremersdorf. Notice historique et généalogique. Paris, impr. Renouard, 1901. In-8°, viii-98 p., illust.

652. Boehmer (Joh. Frdr.). Codex diplomaticus Moenofrancofurtanus. Urkundenbuch der Reichsstadt Frankfurt. Neubearbeitung. 1. Bd. 794-1314. Bearb. von Frdr. Lau. Frankfurt a. M., J. Baer und Co., 1901. In-4°, xii-561 p. 30 m.

653. Bogi (Th.). Utanstefnur og erindisrekar útlendra þjóðhöfðingja á sturlungaöldinni. Siðari hlutinn 1239 til 1264. Reykjavík, 1900. In-8°, 75 p. (Extrait de *Tímariti hins ísl. Bókmentafjelags,* XXI.)

654. Bollea (L. C.). Il misticismo di S. Bonaventura, studiato nelle sue antecedenze e nelle sue esplicazioni. Torino, C. Clausen, 1901. In-16, 69 p. 2 l.

655. Bollea (L. C.). Le prime relazioni fra la Casa di Savoia e Ginevra (926-1211). Torino, C. Clausen, 1901. In-16, 92 p. 3 l.

656. Bories (Edmond). Histoire de la ville de Poissy. Paris, Champion, 1901. Gr. in-8°, 204 p. et 160 grav.

657. Boronat y Barrachina (Pascual). Los moriscos españoles y su expulsión. Valencia, impr. de Francisco Vives Mora, 1901. In-4°, p. lix-690 y vii-744.

658. Bosworth (G. F.). Alfred the Great, his life and times; introd. by F. S. Mavin. New York, Macmillan, 1901. In-12, xvi-200 p. 0 d. 40.

659. Boudet (Marcellin). Charles le Bel et Thomas de la Marche. Paris, Bouillon, 1901. In-8°, 44 p. (Extrait du *Moyen Age.*)

660. Bourgoing de Nevers (H.). Chartes et documents concernant plusieurs familles de Bourgogne et du Languedoc. Nevers, Mazeron frères, 1901. In-4°, 87 p. et grav.

661. Bresslau (Harry). Kanzleigebühren unter Heinrich VI (1191). Strassburg, K. J. Trübner, 1901. Gr. in-8°, p. 239-247. (Extrait de *Strassb. Festschrift f. 46. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner.*) 0 m. 50.

662. Brondgeest (P. Q.). Bijdragen tot de geschiedenis van het gasthuis, het klooster en de balije van St Catharina der Johanniter-ridders en van het driekoningengasthuis. Hilversum, Nonhebel en Co., 1901. Gr. in-8°, vi-128 p., 4 pl., 1 plan. 2 fr. 50.

663. Bruck (Rob.). Die elsässische Glasmalerei. La peinture sur verre en Alsace. Die elsäss. Glasmalerei vom Beginn des xii. bis zum

Ende des xvii. Jahrh. 1. Strassburg, W. Heinrich, 1901. Gr. in-fol., 10 pl. en phot. 5 m.

664. Bruhat (L.). De administratione terrarum Sanctonensis abbatiæ (1047-1220). La Rochelle, impr. Texier et fils, 1901. In-8°, 156 p.

665. Bruhat (L.). La Seigneurie de Châtelaillon (969(?)-1427). La Rochelle, impr. Texier et fils, 1901. In-8°, 224 p.

666. Brune (abbé Paul). Notice sur quelques œuvres d'art ancien dans le Jura. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 7 p. et 3 pl. (Extrait du *Bulletin archéologique*.)

667. Brunner (Heinr.). Ueber ein verschollenes merowingisches Königsgesetz des 7. Jahrh. Berlin, G. Reimer, 1901. In-8°. (Extrait des *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 1 m.

668. Brykczynski (Antoni). Fra Giovanni Angelico da Fiesole (1387-1455). Varsovie, Br. Brzozowski, 1901. In-8°, 79 p., ill. 1 r. 50.

669. Caillemer (Robert). Études sur la confiscation et l'administration des successions par les pouvoirs publics au moyen âge. Lyon, Rey, 1901. In-8°, 202 p.

670. Caillemer (Robert). Origines et développement de l'exécution testamentaire (époque franque et moyen âge). Lyon, Rey, 1901. In-8°, 746 p.

671. Campanini (Naborre). Il canto X del Purgatorio di Dante Alighieri, letto nella Sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G. C. Sansoni, 1901. In-16, 37 p. (Lectura Dantis.) 1 l.

672. Cartellieri (Alexandre). L'Ordonnance sur la dîme de croisade de 1184. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1901. In-8°, 2 p. (Extrait de la *Revue historique,* t. LXXVI.)

673. Cartellieri (Alex.). Regesta episcoporum Constantiensium. Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Constanz, von Bubulcus bis Tomas Berlower, 517-1496. II, 4. 1351-1361. Innsbruck, Wagner, 1901. Gr. in-4°, p. 237-320. 4 m. 20.

674. Catalogue de la bibliothèque de la Société des Antiquaires de Picardie. Séries O, P, Q, R, S et T. Ouvrages relatifs au département de la Somme. Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1901. In-8°, iii-364 p.

675. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. VII : Band-Barrozzi. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8° à 2 col., 1,255 p. (Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts).

676. Catalogue général illustré de monnaies françaises. Les Capétiens

directs (987-1328). 2e édition. Paris, Cabinet de numismatique, s. d. Petit in-8°, p. 99 à 123. 1 fr.

677. Champion (L.). Jeanne d'Arc écuyère. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1901. Petit in-8°, xiv-262 p., 30 illust.

678. Chappée (Julien). Le Carrelage de l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil, d'après les pavés retrouvés dans les fouilles récentes. Mamers, Fleury et Dangin, 1901. In-8°, 38 p., avec fig. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. L.)

679. Chevalier (Alexis). L'Hôtel-Dieu de Paris et les sœurs Augustines (650 à 1810). Paris, Champion, 1901. In-8°, xx-554 p. et pl.

680. Cimmino (Antonio). Il beato Pietro peccatore e Dante. Napoli, tip. M. d'Auria, 1901. In-8°, 60 p. 1 pl. (Extrait de la *Rivista di scienze e lettere*.) 1 l.

681. Cipolla (Vincenzo). La cancelleria e la diplomatica pontificia da S. Siriaco a Celestino III. Torino, Flli Bocca, 1901. In-8°, 109 p.

682. Clark (J. W.). Care of Books : essay on development of libraries and their fittings, from earliest times to end of 18th century. London, C. J. Clay, 1901. In-8°, 348 p. 18 sh.

683. Clausse (Gustave). Les San Gallo, architectes, peintres, sculpteurs, médailleurs (xve et xvie siècles). T. II : Antonio da San Gallo (le jeune). Paris, Leroux, 1901. Gr. in-8°, 437 p., avec grav. 15 fr.

684. Combes (Louis de). Sainte Hélène et les reliques de Sainte-Croix de Jérusalem. Lyon, impr. Vitte, 1901. In-8°, 48 p. (Extrait de l'*Université catholique*.)

685. Corazza (Osc.). Geschichte der artesischen Brunnen. Ein Versuch, die Geschichte dieser Brunnen von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart darzustellen. Wien, F. Deuticke, 1902. Gr. in-8°, iv-119 p.

686. Cortes de los antiguos reinos de Aragón y de Valencia y principado de Cataluña publicadas por la Real Academia de la historia, V. Cortes de Cataluña. V, 1405 à 1410. Madrid, Murillo, 1901. In-fol., 476 p. 16 p.

687. Corvo (F. B.). Chronicles of the House of Borgia. London, Richards, 1901. In-8°, 398 p. 21 sh.

688. Coville (A.). Les Premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422), fasc. I. Paris, Hachette et Cie, 1901. In-8°, p. 1 à 96. (Histoire de France, par Ernest Lavisse.)

689. Cummings (C. A.). A history of architecture in Italy, from the time of Constantine to the dawn of the Renaissance. Boston, Houghton, Mifflin and Co., 1901. 2 vol. in-8°. 7 d. 50.

690. Davidsohn (Rob.). Forschungen zur Geschichte von Florenz. 3. Thl. (13. und. 14. Jahrh.). Berlin, E. S. Mittler und Sohn, 1901. Gr. in-8°, xviii-339 p. 11 m.

691. De-Anna (L. de). Il verbo francese e la sua teoria dal xii al xix secolo : studio critico storico con raffronti filologici nelle lingue romane. I. (Verbi ausiliari e loro eccezioni principali). Torino, Roux e Viarengo, 1901. In-16, 111 p. 2 l.

692. Delaborde. Le plus ancien acte de Philippe-Auguste. Paris, 1901. In-8°, 12 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LX.)

693. Della Giovanna (Ildebrando). Il canto XXIII dell' Inferno di Dante Alighieri letto nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G. C. Sansoni, 1901. In-16, 34 p. (Lectura Dantis.) 1 l.

694. Delmont (abbé Th.). Dante et la France (à propos d'un livre récent). Arras et Paris, Sueur-Charruey, 1901. In-8°, 35 p. (Extrait de la *Revue de Lille*.)

695. Des Francs (Maxime). Histoire d'un domaine de Sologne à travers les siècles. Monographie historique du domaine de Gautray (987-1900). Orléans, Marron, 1902. In-8°, ix-169 p.

696. Diehl (Charles). Justinien et la civilisation byzantine au vi° s. Paris, Leroux, 1901. Gr. in-8°, xl-696 p., 209 fig. et 9 pl.

697. Dijon (H.). L'Église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné. Paris, Picard et fils, 1902. In-4°, xxviii-898, lxxxix p., avec grav.

698. Diplomatarium Islandicum, VI, 1. Reykjavik, Félagsprentsmiđjunni, 1900. In-8°, 384 p. 4 kr.

699. Doebner (Rich.). Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. 8. Von 1481 bis 1597. Hildesheim, Gerstenberg, 1901. Gr. in-8°, iv-1055 p. 26 m.

700. Domet de Vorges. Saint Anselme. Paris, F. Alcan, 1901. In-8°, vi-335 p. (Les Grands Philosophes.) 5 fr.

701. Dubourg (l'abbé P.). Monographie de Caudecoste, comprenant une notice sur la paroisse de Saint-Nicolas de la Balerme et sur les châteaux de Nazelles et de Saint-Philip, dans le canton d'Astaffort (Lot-et-Garonne). Agen, impr. moderne, 1901. In-8°, ix-450 p. et grav.

702. Dufau de Maluquer (A. de). Le Pays de Foix sous Gaston Phœbus. Rôle des feux du comté de Foix en 1390. Foix, Gadrat aîné, 1901. In-8°, 284 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2° série, t. XXVIII, 1898-1899.)

703. Dumay (Gabriel). La Chapelle Saint-Nicolas dite Jehannot-Bar,

d'Arnay-le-Duc (1451-1791). Beaune, impr. Batault, 1901. In-8°, 60 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie,* 1900.)

704. Eitner (Rob.). Biographisch- bibliographisches Quellen- Lexikon der Musiker und Musikgelehrten der christlichen Zeitrechnung bis zur Mitte des 19. Jahrh. 4. Bd. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1901. Gr. in-8°, 480 p. 1 m. 50.

705. Enneccerus (M.). Versbau und gesanglicher Vortrag des ältesten französischen Liedes. Ein Beitrag zur Lehre vom rhythm. Verse. Frankfurt a. M., F. Enneccerus, 1901. Gr. in-8°, 121 p., 5 pl. photot. 3 m. 60.

706. Escher (J.), Schweizer (P.). Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich. V. Bd. : 1277-1288. 2. Zürich, Fäsi et Beer, 1901. Gr. in-4°, p. 201-398, 1 pl. 6 m. 25.

707. Espinay (G. d'). Le droit de l'Anjou avant les coutumes, d'après les notes de M. Beautemps-Beaupré. Angers, Germain et Grassin, 1901. In-8°, 70 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*)

708. Estienne (Charles). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (Morbihan). Archives ecclésiastiques. Série G. Vannes, Galles, 1901. Gr. in-4°, iv-534 p.

709. Eubel (Conr.), O. Min. Hierarchia catholica medii aevi sive summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series ab a. 1431 usque ad a. 1503 perducta, II. Münster, Regensberg, 1901. Gr. in-4°, vii-328 p. 20 m.

710. Euthymius, des Patriarchen von Bulgarien (1375-1393), Werke. Nach den besten Handschriften hrsg. von Emil Kalužniacki. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, cxxviii-450 p. 14 m.

711. Eyssenhardt (F.). Die italienischen Handschriften der Stadtbibliothek. I. Hamburg, L. Gräfe und Sillem, 1901. Gr. in-8°, 82 p. (Extrait du *Jahrb. d. hamburg. wiss. Anst.*) 2 m.

712. Farcy (Louis de). Monographie de la cathédrale d'Angers. Le Mobilier. Angers, Josselin, 1901. In-4°, 329 p. et grav.

713. Fastes de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, du xii^e siècle à nos jours, avec appendice sur la dévotion au Saint-Cœur de Marie; par un prêtre du diocèse de Coutances. Évreux, impr. Odieuvre, 1901. Petit in-8°, 494 p. et grav.

714. Feith (J. A.). Catalogus der inventarissen van de archieven der voormalige zijlvestenijen en dijkrechten in de provincie Groningen, meerendeels gedeponeerd in het rijksarchief te Groningen. Groningen, Erven B. van der Kamp, 1901. Gr. in-8°, xvi-386 p. 3 f.

715. Fiammazzo (Antonio). Lettere di dantisti con prefazione di Raffaello Caverni (Terzo gruppo. Lettere del secolo xix, dantisti italiani). Città di Castello, S. Lapi, 1901. In-16, 138 p. 1 l. 60.

716. Firmery (J.). Notes critiques sur quelques traductions allemandes de poèmes français au moyen âge. Paris, Fontemoing, 1901. In-8°, 151 p. (Annales de l'Université de Lyon. Nouvelle série, II : droit, lettres, fascicule 8.) 5 fr.

717. Fleischer (Ida). Die Wortbildung bei Notker und in den verwandten Werken, eine Untersuchung der Sprache Notkers mit besonderer Rücksicht auf die Neubildungen. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1901. Gr. in-8°, 80 p. 2 m.

718. Foster (J.). Some Feudal Coats of arms and others with 2,000 illus. from the Bayeux tapestry, Greek vases, seals, tiles, effigies, brasses, and heraldic rolls. London, Parker, 1901. In-4°. 63 sh.

719. Fournier (Paul). Un missel lyonnais du xiii$^{e}$ siècle. Lyon, impr. Vitte, 1901. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bulletin historique du diocèse de Lyon.*)

720. Frere (W. H.). Pontifical services. Illus. from Miniatures of 15th and 16th Centuries. Descr. Notes and Liturgical Introduction. London, Longmans, 1901. 2 vol. in-fol. 30 sh.

721. Fuchs (Alb. Fr.). Urkunden und Regesten zur Geschichte des Benedictinerstiftes Göttweig. II, 1401-1468. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, vi-696 p. (Fontes rerum austriacarum, II. Diplomataria et acta, 52.) 10 m. 40.

722. Fustel de Coulanges. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France (la Gaule romaine). Ouvrage revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian. Paris, Hachette et C$^{ie}$, 1901. In-8°, xiv-333 p. 7 fr. 50.

723. Gabotto (F.), Roberti (G.) e Chiattone (D.). Cartario della abazia di Staffarda, I. Pinerolo, Chiantore e Mascarelli, 1901. In-8°, 316 p. (Biblioteca della Società storica subalpina, XI.)

724. Garcia y Pérez (J. P.). Indicador de varias crónicas religiosas y militares de España. Madrid, Est. tip. de la Viuda é Hijos de M. Tello, 1901. In-4°, 163 p. (Extrait de la *Revista de Archivos.*)

725. Garufi (C. A.). Il comune di Palermo e il suo archivio nei secoli xiii a xv : studî storico-diplomatici. Contributo alla storia dei comuni in Sicilia. Palermo, A. Reber, 1901. In-16, 48 p. 1 l. 50.

726. Gavard (l'abbé A.). Peillonnex (le Prieuré ; la Paroisse ; la Commune). Annecy, impr. Niérat, 1901. In-8°, 404 p. et grav.

727. Gayet (Al.). L'Art byzantin, d'après les monuments de l'Italie, de l'Istrie et de la Dalmatie, relevés et dessinés par Charles Errard. I : Venise (la basilique de Saint-Marc). Paris, May, s. d. In-fol., xl-47 p. et pl.

728. Gering (Hugo). Vollständiges Wörterbuch zu den Liedern der Edda. 1. Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1901. Gr. in-8°, 592 p. (Germanistische Handbibliothek, VII, 4.) 9 m.

729. Germont (l'abbé C.). Fontenay-sur-Eure. Notice historique. Vannes, impr. Lafolye frères; Chartres, 1901. In-8°, 106 p., avec grav. (Archives historiques du diocèse de Chartres.)

730. Geschichte des Kantons Schaffhausen von den ältesten Zeiten bis zum J. 1848. Schaffhausen, Staatskanzlei, 1901. Gr. in-8°, vi-782 p., ill. 9 m. 60.

731. Ghignoni (Alessandro). Il canto XXXI dell' Inferno : lettura alla Società Dantesca, Firenze, Sala di Dante in Orsanmichele, 17 maggio. Milano, L. F. Cogliati, 1901. In-8°, 38 p. 0 l. 50.

732. Giannone (Tommaso). Una novella del Boccaccio ed un dramma del Lessing : studi di critica storica e letteraria. Agnone, Tip. sannitica, 1901. In-8°, 170 p.

733. Giulini della Porta (Cesare). Milano nel xiii secolo. Milano, tip. Pulzato e Giani, 1901. In-8°, 26 p.

734. Glasson (E.). Le Parlement de Paris. Son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution. Paris, Hachette et Cie, 1901. 2 vol. in-8°, ii-475 et 520 p. 15 fr.

735. Góngora (A. de). Materiales para la historia de la M. N. L. ciudad de Jerez de la Frontera, con algunos particulares sobre su industria vinicola. Jerez, impr. de « El Guadalete, » 1901. In-4°, 332 p. 7 p. 50.

736. Graebner (Fritz). Rudolf von Habsburg gegen Otto von Brandenburg. Berlin, E. Ebering, 1901. Gr. in-8°, 35 p. 1 m. 20.

737. Guilhiermoz (P.). Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge. Paris, Picard et fils, 1902. In-8°, 506 p.

738. Guiraud (Jean). L'Église et les origines de la Renaissance. Paris, Lecoffre, 1902. In-18, 351 p. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

739. Haase (Kurt). Die Königskrönungen in Oberitalien und die « eiserne » Krone. Strassburg, Schlesier und Schweikhardt, 1901. Gr. in-8°, 144 p. 2 m. 40.

740. Haebler (Conr.). Typographie ibérique au xve siècle. Reproduc-

tion en fac-similé de tous les caractères typographiques employés en Espagne et en Portugal jusqu'à l'année 1500, 1. La Haye, M. Nijhoff, 1901. In-fol., 20 p., 14 pl. 16 m.

741. Hagenmeyer (Heinr.). Epistulae et chartae ad historiam primi belli sacri spectantes quae supersunt aevo aequales ac genuinae. Die Kreuzzugsbriefe aus den J. 1088-1100. Innsbruck, Wagner, 1901. Gr. in-8°, x-488 p. 16 m.

742. Halban (Alfr.). Das römische Recht in den germanischen Volksstaaten. Ein Beitrag zur deutschen Rechtsgeschichte. 2. Theil. Breslau, M. und H. Marcus, 1901. Gr. in-8°, xiii-363 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, 64.) 10 m.

743. Hallett (Cecil). The cathedral church of Ripon : a short history of the church and a description of its fabric. New York, Macmillan, 1901. In-12, x-148 p. (Bell's cathedral ser.) 0 d. 60.

744. Hamilton (Neena). Die Darstellung der Anbetung der hl. drei Könige in der toskanischen Malerei von Giotto bis Lionardo. Mit 7 Lichtdr.-Taf. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1901. Gr. in-8°, x-118 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, VI.) 8 m.

745. Hébrard (A.). Le Notariat à Lodève depuis son origine jusqu'à nos jours. Lodève, impr. Jullian et fils, 1901. In-8°, 173 p.

746. Hecker (Osk.). Boccaccio-Funde. Stücke aus der bislang verschollenen Bibliothek des Dichters, darunter von seiner Hand geschriebenes Fremdes und Eigenes, ermittelt und erwiesen. Braunschweig, G. Westermann, 1902. Gr. in-8°, xv-320 p., 22 pl. 20 m.

747. Heitz (Paul). Les filigranes des papiers contenus dans les archives de la ville de Strasbourg. Strasbourg, J. H. E. Heitz, 1902. Gr. in-4°, 8 p. und xl p. m. Abbildgn. 8 m.

748. Horn (Wilh.). Beiträge zur Geschichte der englischen Gutturallaute. Berlin, W. Gronau, 1901. Gr. in-8°, viii-98 p. 2 m. 80.

749. Huber (Paul). Der Haushalt der Stadt Hildesheim am Ende des 14. und in der ersten Hälfte des 15. Jahrh. Leipzig, Jäh und Schunke, 1901. Gr. in-8°, vii-148 p. (Volkswirtschaftliche und wirtschaftsgeschichtliche Abhandlungen, I.) 3 m.

750. Hughes (T.). Alfred the Great. London, Macmillan, 1901. In-8°, 340 p. 3 s. 6.

751. Ilgen (Th.). Die Urkunden des köln. Westfalens vom J. 1200-1300. 1. Abth. : Die Urkunden der J. 1200-1237. Münster, Regensberg, 1901. Gr. in-4°, 200 p. (Westfälisches Urkunden-Buch., 7.)

752. Incerti scriptoris, byzantini saeculi x, liber de re militari.

Recensuit Rud. Vari. Leipzig, B. G. Teubner, 1901. In-8°, xxiv-90 p. 2 m. 40.

753. Index librorum sæculo xvmo impressorum quorum exempla possidet Bibliotheca Regia Hafniensis. Hauniae, Gyldendal. In-8°, 476 p. 10 k.

754. Jadart (Henri). Une peinture murale du xiiie siècle à la cathédrale de Reims. Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 12 p. et 1 pl. (Extrait du *Bulletin archéologique*.)

755. Janora (Michele). Memorie storiche, critiche e diplomatiche della città di Montepeloso (oggi Irsina). Matera, tip. F. Conti, 1901. In-8°, xxxviii-666 p. 10 l.

756. Janson (K.). Middelalderlige Billeder. Köbenhavn, Nordiske Forlag, 1901. In-8°, 168 p. 2 kr.

757. Jastrow (J.), Winter (Georg.). Deutsche Geschichte im Zeitalter der Hohenstaufen (1125-1273). 2 : 1190-1273. Stuttgart, J. G. Cotta Nachf., 1901. Gr. in-8°, xxvi-646 p. 10 m. (Bibliothek deutscher Geschichte.)

758. Jecht (Rich.). Codex diplomaticus Lusatiae superioris. II, 2. Gorliz, H. Tzschachel, 1901. Gr. in-8°, p. 195-368. 1 m. 60.

759. Johnstone (P. de Sacy). Muhammad and his power. New York, Scribner, 1901. In-12, xviii-238 p. (World's epoch-makers.) 1 s. 25.

760. Karans (Arth.). Die Sprache der Gesetze des Königs Aethelred. Berlin, Mayer und Müller, 1901. Gr. in-8°, 73 p. 1 m. 60.

761. Körte (Osw.). Laute und Lautenmusik bis zur Mitte des 16. Jahrh. Unter besond. Berücksicht. der deutschen Lantentabulatur. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1901. In-8°, vii-164 p. (Publikationen der internationalen Musikgesellschaft. Beihefte, 3.)

762. Krabbo (Herm.). Die Besetzung der deutschen Bistümer unter der Regierung Kaiser Friedrichs II (1212-1250), I. Berlin, E. Ebering, 1901. Gr. in-8°, 175 p. (Historische Studien, 25.) 4 m. 80.

763. Krefft (Heinr.). Kurze Geschichte der Innung der Bau-, Maurer-, Steinmetz-und Zimmermeister in München vom 15. Jahrh. bis zur Gegenwart. München, L. Werner, 1901. Gr. in-8°, 75 p. et grav. 1 m. 60.

764. Krenzer (Osk.). Regesten des Bamberger Bischofs Heinrich I. von Bilversheim (1242-1257). Schweinfurt, E. Stoer, 1901. Gr. in-8°, 44 p. 1 m.

765. Kristian von Troyes' Cligés. Textausg m. Einleitg., Anmerkun-

gen und Glossar hrsg. von W. Foerster. II. Halle, M. Niemeyer, 1901. In-8°, XLVII-231 p. (Romanische Bibliothek, I.) 6 m.

766. Krumbacher (Karl). Ein dialogischer Threnos auf den Fall von Konstantinopel. München, G. Franz' Verlag, 1901. Gr. in-8°, p. 329-362. (Extrait de *Sitzungsber. d. bayer. Akad. d. Wiss.*) 0 m. 60.

767. Kudrun. Hrsg. und erklärt vom Ernst Martin. 2. Aufl. Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1902. Gr. in-8°, LX-372 p. (Germanistische Handbibliotheck, II.) 7 m.

768. Laborde (Ch.). Un oculiste du XII° siècle. Bienvenu de Jérusalem et son œuvre; le manuscrit de la bibliothèque de Metz (thèse). Montpellier, impr. Hamelin frères, 1901. In-8°, 76 p.

769. La Sorsa (Saverio). Gli statuti degli orefici e sellai fiorentini al principio del secolo XIV : saggio. Firenze, tip. galileiana, 1901. In-8°, 30 p.

770. Lea (Henri Charles). Histoire de l'Inquisition au moyen âge. Ouvrage traduit, sur l'exemplaire revu et corrigé de l'auteur, par Salomon Reinach. T. II. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1901. In-16, XIX-682 p. et portr. 3 fr. 50.

771. Le Court (Cr Henry). Les Possessions du chapitre de Chartres au pays d'Auge (Saint-Martin-aux-Chartrains, Englesqueville, Saint-Julien et les Aulthieux-sur-Calonne, Bonneville-sur-Touques, Roncheville et le fief des Parcs-Fontaines). Vannes, impr. Lafolye frères, 1901. In-8°, 25 p. avec grav. (Archives historiques du diocèse de Chartres.)

772. Lefebvre (Alph.). Vie et commune origine de Jehan Molinet, le Bolognois, et de Jehan Le Maire, le Belgeois, poètes et chroniqueurs des XV° et XVI° siècles. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain, 1901. Petit in-8°, 32 p.

773. Legrand (Maxime). Notes pour servir à l'histoire de l'église collégiale de Sainte-Croix d'Étampes. Fontainebleau, impr. Bourges, 1901. In-8°, 59 p. et 2 pl. (Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.*)

774. Leixner (Othmar v.). Der Kirchenbau der Hoch- und Spätrenaissance in Venedig. Berlin, W. Spemann, 1901. In-fol., 12 p., pl. et grav. (Die Bankunst II, série 6.)

775. Lemenestrel (Ch.). Un souvenir du vieux Dreux. Notice historique sur l'église Saint-Jean et le couvent des Capucins. Dreux, impr. Achard, 1900. In-8°, 134 p. avec grav.

776. Léopold de Chérancé (le P.). Sainte Claire d'Assise. Paris, Poussielgue, 1901. In-16, XIV-253 p. (Nouvelle Bibliothèque franciscaine, III.)

777. Lévesque (Ernest). Recherches sur la famille Lévesque, de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), et ses alliances. 2e éd. Saint-Maixent, impr. Chaboussant, 1901. 2 vol. in-8°, t. I, 456 p., avec portrait et blason; t. II, p. 457 à 563 et tableaux.

778. Lexer (Matthias). Mittelhochdeutsches Taschenwörterbuch. 6. Aufl. Leipzig, S. Hirzel, 1901. In-8°, vii-413 p. 6 m.

779. Liebau (Gust.). König Eduard III von England im Lichte europäischer Poesie. Heidelberg, C. Winter, 1901. Gr. in-8°, viii-100 p. (Anglistische Forschungen, 6.) 2 m. 80.

780. Lieder (Die) der Edda. Hrsg. von B. Sijmons und H. Gering. 1, 2. Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1901. Gr. in-8°, p. 223-497. (Germanistische Handbibliothek, VII, 2.) 5 m. 60.

781. Lindner (Thdr.). Der Ursprung der byzantinischen, islamischen, abendländisch-christlichen, chinesischen und indischen Kultur. Stuttgart, J. G. Cotta Nachf., 1901. Gr. in-8°, xx-479 p. (Weltgeschichte seit der Völkerwanderung.) 5 m. 50.

782. Longo Manganaro (G.). Il vero ritratto giottesco di Dante : cronaca della discussione ed osservazioni. Messina, V. Muglia, 1901. In-8°, 69 p.

783. Loye (abbé L.). Histoire de l'église de Besançon. T. I. Besançon, impr. Jacquin, 1901. In-16, 347 p. et carte.

784. Ludwig (Gustavo). Contratti fra lo stampador Zuan de Colonia ed i suoi socii e inventario di una parte del loro magazzino. Venezia, tip. emiliana di G. B. Monanni, 1901. In-8°, 48 p.

785. Lusini (V.). Il San Giovanni di Siena e i suoi restauri diretti dal prof. Agenore Socini. Firenze, Flli Alinari, 1901. In-8°, 119 p. e 4 pl. e fig.

786. Maccabe (Jos.). Peter Abelard. New York, Putnam, 1901. In-12, ix-402 p. 2 d.

787. Macchiavelli (Niccolò). Due madrigali, pubblicati da Costantino Arlia. Firenze, Soc. tip. fiorentina, 1901. In-8°, 10 p.

788. Macfadyen (Dugald). Alfred, the west Saxon king of the English. New York, Dutton, 1901. In-12, 376 p. 1 d. 50.

789. Manacorda (Giuseppe). Da S. Tommaso a Dante : congetture e riscontri. Bergamo, tip. istituto italiano d'arti grafiche, 1901. In-8°, 98 p., 1 pl.

790. Mancheno y Olivares (Miguel). Antigüedades del partido judicial de Arcos de la Frontera y pueblos que existieron en él. Arcos de la Frontera, impr. de « El Arcobricense, » 1901. In-4°, 377 p. 3 p. 50.

791. Mancini (Augusto). Codici savonaroliani a Lucca. Lucca, tip. Baroni, 1901. In-8°, 15 p.

792. Mandalari (Mario). Aneddoto dantesco, con lettera di don Luigi Tosti a don Gaetano Bernardi. Cantanio, tip. C. Galàtola, 1901. In-4°, 21 p.

793. Masson (A.-L.). Jeanne d'Arc et sa double mission. Lyon et Paris, Vitte, 1902. In-8°, 416 p., avec grav.

794. Matthaei (Abd.). Werke der Holzplastik in Schleswig-Holstein bis zum J. 1540. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte der deutschen Plastik. Leipzig, Seemann und Co., 1901. Gr. in-8°, ix-249 p., 1 carte, et gr. in-fol., iv p., 46 pl. 60 m.

795. Mattioli (Nicolo). Fra Giovanni da Salerno dell' ordine romitano di S. Agostino del secolo xiv e le sue opere volgari inedite. Roma, Scuola tip. salesiana, 1901. In-16, viii-332 p. e facs. (Antologia agostiniana, vol. III.)

796. Mazzoleni (Achille). Sordello e l'apostrofe dantesca. Bergamo, Flli Bolis, 1901. In-8°, 14 p.

797. Mehlis (C.). Walahstede. Eine rhein. Burganlage aus der Merovingerzeit. Kaiserslautern, H. Kayser, 1901. Gr. in-8°, 31 p., pl. 1 m.

798. Meier (P. Gabr.), O. S. B. Der Bibliothekskatalog des Stiftes Heiligenkreuz vom J. 1374. Aus der Handschrift von St. Gallen hrsg. Wien, C. Gerold's Sohn, 1901. Gr. in-8°, 17 p. (Extrait des *Archiv. f. österr. Gesch.*) 0 m. 50.

799. Meister (Aloys). Die Fragmente der Libri VIII Miraculorum des Caesarius von Heisterbach. Freiburg i. B., Herder, 1901. Gr. in-8°, xliii-221 p. (Römische Quartalschrift.) 7 m.

800. Michaut (Gustave). Aucassin et Nicolette, chante-fable du xii$^{e}$ siècle, mise en français moderne. Avec une préface de Joseph Bédier. Paris, Fontemoing, s. d. Petit in-16, xlvii-140 p.

801. Minocchi (Salvatore). Le Mistiche nozze di S. Francesco e Madonna Povertà : allegoria francescana del secolo xiii. Firenze, Biblioteca scientifica religiosa, 1901. In-16, xxiv-69 p. 1 l. 50.

802. Minotto, Edler von Venedig (Demetrius Graf). Chronik der Familie Minotto. 1. : Vom 5. Jahrh. bis zum Jahre 1280. Berlin, A. Asher und Co., 1901. In-4°, xvi-350 p., avec pl. et tableaux. 30 m.

803. Mirbt (Carl). Quellen zur Geschichte des Papsttums und des römischen Katholizismus. II. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1901. Gr. in-8°, xxii-482 p. 8 m. 50.

804. Moncbaux (Paul). Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne

depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. T. I : Tertullien et les origines. Paris, Leroux, 1901. In-8°, vii-517 p. (Description de l'Afrique du Nord.)

805. Morici (M.). Maestri valdelsani in Pistoia dal sec. xiv al xvi. Castelfiorentino, tip. Giovannelli e Carpitelli, 1901. In-8°, 6 p. (Extrait de la *Miscellanea Storica della Valdelsa.*)

806. Muenzenberger (E. F. A.), Beissel (Steph.), S. J. Zur Kenntniss und Würdigung der mittelalterlichen Altäre Deutschlands, 16. Frankfurt a. M., P. Kreuer, 1901. Gr. in-fol., p. 169-192, 10 pl. 6 m.

807. Mummenhoff (Ernst.). Der Handwerker in der deutschen Vergangenheit. Leipzig, E. Diederichs, 1901. Gr. in-8°, 142 p. (Monographien zur deutschen Kulturgeschichte.)

808. Narbonne (Louis). La Cathédrale Saint-Just de Narbonne. Guide historique, archéologique et descriptif. Narbonne, impr. Caillard, 1901. In-8°, vi-473 p., avec grav.

809. Nardelli (Ercole). Un umanista. Enea Silvio Piccolomini (Papa Pio II) precursore in parte di alcuni pedagogisti moderni. Torino, G. B. Paravia e C., 1901. In-16, 29 p. 1 l.

810. Nascimbene (Itala). Il Convivio e la divina Commedia : saggio di alcuni confronti che possono servire a stabilirne la cronologia. Pavia, G. Frattini, 1901. In-8°, 85 p. 1 l. 50.

811. Nieuwobarn (M. C.). Leven en werken van fra Angelico (Giovanni da Fiesole). Studien en schetsen over christelijke kunst. Leiden J. W. van Leeuwen, 1901. In-fol., xii-172 p., 30 pl. en phot. 30 f.

812. Oheix (André). Études hagiographiques. Note sur la translation des reliques de saint Paul Aurélien à Fleuri (vers 960). Vannes, Lafolye frères, 1901. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*)

813. Orsi (Pietro). Signorie e principati (1300-1530). Milano, F. Vallardi, 1901. In-8°, xix-566 p. (Storia politica d'Italia.) 15 l.

814. Ottenthal (E.), Redlich (Osw.). Mitteilungen der 3. (Archiv-) Section der k. k. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst- und historischen Denkmale. 5. Bd. (Archiv-Berichte aus Tirol.) III. Thl. 3. Hft. Wien, W. Braumüller, 1901. Gr. in-8°, p. 129-192. 2 m.

815. Paladini (Carlo). San Francesco d'Assisi nell' arte e nella storia lucchese. Firenze, la Rassegna Nazionale, 1901. In-16, 150 p. (Extrait de la *Rassegna Nazionale.*) 2 l.

816. Pandiani (Emilio). Gli statuti di Portovenere (anno 1370). Genova, tip. istituto sordomuti, 1901. In-8°, 121 p.

817. Paoli (Cesare). Grundriss zu Vorlesungen üb. lateinische Palaeographie und Urkundenlehre. I : Lateinische Palaeographie. 3. Aufl. Aus dem Ital. von Karl Lohmeyer. Innsbruck, Wagner, 1902. Gr. in-8°, IX-108 p. 2 m. 50.

818. Pardi (Giuseppe). Titoli dottorali conferiti dallo studio di Ferrara nei secoli XV e XVI. Lucca, tip. A. Marchi, 1901. In-4°, 172 p. 6 l.

819. Pélissier (L.-G.). Comment a grandi Venise. Montpellier, impr. Hamelin frères, 1901. In-4°, 27 p.

820. Pfeffer (Pet.). Beiträge zur Kenntnis des altfranzösischen Volkslebens, meist auf Grund der Fabliaux. III. Karlsruhe, G. Fock, 1901. In-4°, 45 p. 1 m. 20.

821. Pfennigsdorf (E.). Geschichte der Stadt Harzgerode. Harzgerode, Th. Truelsen, 1901. Gr. in-8°, VIII-72 p., ill. 1 m.

822. Pflugk-Harttung (Jul. v.). Die Bullen der Päpste bis zum Ende des 12. Jahrh. Gotha, F. A. Perthes, 1901. Gr. in-8°, XII-427 p. 14 m.

823. Picot (Georges). Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel. Paris, Leroux, 1901. In-4°, LXII-858 p.

824. Pilloy (Jules). L'Orfèvrerie lapidaire et l'émaillerie au v<sup>e</sup> siècle. La plaque de Monceau-le-Neuf (Aisne). Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bulletin archéologique.*)

825. Pirenne (H.). Bibliographie de l'histoire de Belgique. Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de Belgique jusqu'en 1830. 2e éd. Bruxelles, H. Lamertin; Gand, C. Vyt, 1901. In-8°, XVI-270 p. 6 fr.

826. Planchenault (Adrien). Les Jetons angevins. Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1901. In-4°, 116 p. et pl.

827. Plancouard (Léon). Un cimetière franc à Mézières-Maudétour (Seine-et-Oise). Paris, Impr. nationale, 1901. In-8°, 11 p., avec fig. (Extrait du *Bulletin archéologique.*)

828. Podlaha (Ant.). Bezirk Melnik. Prag, Bursik und Kohout, 1901. Gr. in-8°, VI-227 p., ill. und 10 pl. (Topographie der historischen und Kunst-Denkmale im Königr. Böhmen von der Urzeit bis zum Anfange des XI. Jahrh., VI.) 9 m.

829. Poli (Oscar de). Jean d'Aulon, écuyer et maître d'hôtel de Jeanne d'Arc. Paris, 45, rue des Acacias, 1901. In-12, 67 p.

830. Porée. Histoire de l'abbaye du Bec. T. I-II. Évreux, impr. Hérissey, 1901. In-8°, XIII-664 et 680 p., grav. et plan. 18 fr.

831. Porée (Charles). Notes et documents sur les anciennes mesures de grains du Gévaudan. Paris, Bouillon, 1901. In-8°, 32 p. (Extrait du *Moyen âge.*)

832. Pound (Louise). The comparison of adjectives in English in the xv and the xvi century. Heidelberg, C. Winter, 1901. Gr. in-8°, x-82 p. (Anglistische Forschungen, 7.) 2 m. 40.

833. Prudenzano (Francesco). Francesco d'Assisi e il suo secolo considerato in relazione con la politica, cogli svolgimenti del pensiero e colla civiltà : studi. Nuova edizione riveduta ed ampliata. Napoli, tip. del Diogene, 1901. In-8°, 490 p., pl. 3 l. 50.

834. Quesvers (Paul), Stein (Henri). Essai de généalogie de la famille des Barres (Brie, Gâtinais, Sénonais, Nivernais, Berri, Bourbonnais, Bourgogne). Fontainebleau, impr. Bourges, 1901. In-4°, 52 p. (Extrait du t. III des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens.*)

835. Raadt (J.-Th. de). La Famille van Catthem au moyen âge. Bruxelles, Oscar Schepens et Cie, 1901. In-8°, 20 p. 1 fr. 50.

836. Raadt (J.-Th. de). Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants. T. IV, fasc. 1. Bruxelles, Oscar Schepens et Cie, 1901. In-8°, 136 p. 6 fr.

837. Raffaele (Luigi). La Fortuna della divina Commedia, nota dantesca. Trani, V. Vecchi, 1901. In-8°, 22 p.

838. Ramis de Parcia (Bartol.). Musica practica. Bononiae impressa opere et industria ac expensis magistri Baltasaris de Hiriberia M CCCC LXXXII. Hrsg. von Johs. Wolf. Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1901. Gr. in-8°, xvi-116 p. (Publikationen der internationalen Musikgesellschaft. Beihefte. 2.)

839. Reibnitz (Paul Freiherr von). Geschichte der Herren und Freiherren von Reibnitz, 1241 bis 1901. Mit 31 Abbildgn., 13 Stamm- und 4 Uebersichtstaf. Berlin, E. S. Mittler und Sohn, 1901. Gr. in-8°, xvi-397 p. 17 m.

840. Rizzoli (Luigi). Alcuni sigilli padovani nel Museo civico di Verona (secoli xiii e xiv). Padova, tip. Antoniana, 1901. In-4°, 22 p., 1 pl.

841. Rodocanachi (E.). Les Institutions communales de Rome sous la papauté. Paris, Picard et fils, 1901. In-8°, vii-424 p.

842. Roller (Otto Kour.). Eberhard von Fulda und seine Urkundenkopien. Kassel, A. Freyschmidt, 1901. Gr. in-8°, v-73 p., pl. (Zeitschrift des Vereins f. hessische Geschichte und Landeskunde, XIII. Suppl.)

843. Romani (Fedele). Ombre e corpi. Il secondo cerchio dell' Inferno

di Dante. La figura, i movimenti e gli atteggiamenti umani nella divina Commedia e nei Promessi Spiosi. Città di Castello, S. Lapi, 1901. In-16, xvi-128 p. 1 l. 60.

844. Rossi (Antonio). L'Ortodossia di Dante Alighieri : conferenza tenuta al Circolo G. B. Ancina in Salluzzo il 2 dicembre 1900. Saluzzo, tip. Flli Lobetti-Bòdoni, 1901. In-8°, 32 p. 0 l. 40.

845. Sackur (E.). Die Quellen f. den ersten Römerzug Ottos I. Strassburg, K. J. Trübner, 1901. Gr. in-8°, p. 249-256. (Extrait de *Strassb. Festschrift z. 46. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner.*) 0 m. 50.

846. Saintsbury (G.). Earlier Renaissance. London, Blackwood and S., 1901. In-8°, 440 p. 5 sh.

847. Saint-Venant (R. de). Le Domaine de Crevesec et le testament du comte Bouchard VII. Vendôme, impr. Empaytaz, 1900. In-8°, 51 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.*)

848. Saltet (Louis). Étude critique sur la vie de saint Germier. Toulouse, Privat, 1901. In-8°, 31 p. (Extrait des *Annales du Midi,* t. XIII.)

849. Salvadori (Giulio). Sulla vita giovanile di Dante : saggio. Roma, Soc. editr. Dante Alighieri, 1901. In-4°, 125 p.

850. Sarappa (Francesco). La Critica di Dante nel secolo xviii. Nola, Tip. sociale S. Felice, 1901. In-8°, 196 p. 2 l.

851. Schiaparelli (Luigi). Documenti inediti dell' Archivio capitolare di Piacenza. Parma, L. Battei, 1901. In-8°, 32 p. (Extrait de l'*Archivio stor. per le Provincie Parmensi.*)

852. Schilling (Diebald). Die Berner Chronik 1468-1484. Hrsg. von Gust. Tobler. II. Bern, K. J. Wyss, 1901. Gr. in-8°, 481 p. 6 m.

853. Schubert (Ant.). Urkunden-Regesten aus den ehemaligen Archiven der von Kaiser Joseph II. aufgehobenen Klöster Böhmens. Innsbruck, Wagner, 1901. Gr. in-4°, xxx-300 p. 16 m. 60.

854. Schubert (H. von). Ansgar und die Anfänge der schleswig-holsteinischen Kirchengeschichte. Vortrag. Kiel, R. Cordes, 1901. In-8°, 30 p. (Extrait des *Beiträge und Mitteilgn. des Vereins f. schlesw.-holst. Kirchengesch.*) 0 m. 80.

855. Scriptores originum Costantinopolitanarum. Recensuit Theod. Preger. Fasc. I : Hesychii illustris origines Constantinopolitanae. Anonymi enarrationes breves chronographicae. Anonymi narratio de aedificatione templi s. Sophiae. Leipzig, B. G. Teubner, 1901. In-8°, xx-133 p. 4 m.

856. Siebert (Rich.). 11 ungedruckte Mönchen-Nienburger Urkunden (1035-1361). Zerbst, F. Gast, 1901. Gr. in-8°, p. 183-194. (Extrait de *Mitteilungen des Vereins f. anhalt. Geschichte und Altertumskunde.*) 0m. 80.

857. Snell (F. J.). The age of Chaucer (1346-1400), with an introd. by J. W. Hales. New York, Macmillan, 1900. In-12, xlviii-242 p. (Handbooks of English literature). 0 d. 90.

858. Sokolowski (Maryan). Studya do historyi rzeźby w Polsce w xv i xvi wieku. [Études sur l'histoire de la sculpture en Pologne.] Cracovie, Académie des sciences, 1901. In-fol., 162 p., ill. 10 k.

859. Solmi (Arrigo). Stato e chiesa secondo gli scritti politici da Carlomagno fino al concordato di Worms (800-1122). Modena, Archivio giuridico, 1901. In-8°, vii-230 p. 7 l.

860. Stein (Henri). Un fragment des tapisseries des victoires de Charles VII au château de Fontainebleau. Paris, 1901. In-8°, 17 p. et grav. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LX.)

861. Stephens (G.). Old Northern Runic Monuments of Scandinavia and England. 4. London, Williams and Norgate, 1901. In-fol. 20 s.

862. Strange (E. F.). Cathedral church of Worcester : a description of the fabric and a brief history of the Episcopal see. New York, Macmillan, 1901. In-12, 115 p. (Bell's cathedral ser.) 0 d. 60.

863. Tarducci (Icilio). Il tempo di Baldo e lo spirito della sua scuola. Città di Castello, tip. S. Lapi, 1901. In-8°, 54 p.

864. Téphany (Auguste). Notice sur Pont-Croix. Quimper, impr. de Kerangal, 1901. In-16, 225 p. et grav.

865. Teza (E.). Di tre canzoni petrarchesche, tradotte in boemo da S. Vrchlicky. Padova, tip. G. B. Randi, 1901. In-8°, 19 p. (Extrait des *Atti e Memorie d. R. Accad. di Padova.*)

866. Thous Moncho (A. J. de). Badajoz á través de la historia patria; breve noticia histórica de esta capital y su provincio, precedida de un prólogo por d. Luis Lacoste Sicre. Badajoz, tip. la Minerva Extremeña, 1901. In-4°, 338 p. 5 p.

867. Tille (Armin.). Uebersicht üb. den Inhalt der kleineren Archive der Rheinprovinz. II, 1. : Die Kreise Jülich und Mayen. Köln, J. und W. Boisserée, 1901. Gr. in-8°, 100 p. (Annalen des historischen Vereins f. den Niederrheim, V. Beiheft.)

868. Traube (Ludw.). Die Geschichte der tironischen Noten bei Suetonius und Isidorus. Berlin, Thormann und Goetsch, 1901. Gr. in-8°, 20 p., avec fig. (Extrait de l'*Archiv f. Stenogr.*) 0 m. 75.

869. Umlauff (Karl.), Tersch (Friedr.). Chronik der Stadt Mähr.-Schönberg. Mähr.-Schönberg, J. Emmer, 1901. Gr. in-8°, vi-134, 187-vii p. 2 m. 50.

870. Vamossy (Steph. von). Beiträge zur Geschichte der Medicin in Pressburg. Pressburg, C. Stampfel, 1902. Gr. in-8°, xvi-307 p. 2 m. 40.

871. Van den Gheyn (J.), S. J. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. T. I. Bruxelles, H. Lamertin, 1901. In-8°, xvi-592 p. 12 fr.

872. Vignaud (Henry). La lettre et la carte de Toscanelli sur la route des Indes par l'ouest, adressées en 1474 au Portugais Fernam Martins et transmises plus tard à Christophe Colomb. Étude critique sur l'authenticité et la valeur de ces documents et sur les sources des idées cosmographiques de Colomb, suivie des divers textes de la lettre de 1474, avec traductions, annotations et fac-similé. Paris, Leroux, 1901. Gr. in-8°, xxix-321 p.

873. Vincenti. Lettera volgare senese del secolo xiii (scritta nel 1260 a Giacomo di Guido Casciamonti, mercante in Francia da Vincenti di Aldobrandino Vincenti). 4ª edizione. Siena, C. Nova, 1901. In-8°, 13 p.

874. Vladimirov (P. V.). Drevniaia rousskaia literatoura kievskago perioda xi-xiii viekov. [L'ancienne littérature russe, période de Kiev, xiᵉ-xiiiᵉ siècles.] Kiev, impr. de l'Université, 1901. In-8°, 472 p. 3 s.

875. Voragine (la Légende dorée, de Jacques de). Nouvellement traduite en français avec introduction, notices, notes et recherches sur les sources, par l'abbé J.-B.-M. Roze. Paris, Rouveyre, 1902. In-8°, xxviii-494, 578, 554 p.

876. Wagner (H. F.). Mittelalterliche Hofpoesie in Salzburg. Salzburg, H. Dieter, 1901. Gr. in-8°, 30 p. (Extrait de *Mitth. der Gesellsch. f. Salzburger Landeskunde.*) 0 m. 50.

877. Warschauer (Adf.). Die städtischen Archive in der Prov. Posen. Leipzig, S. Hirzel, 1901. Gr. in-8°, xli-324 p. (Mitteilungen der k. preussischen Archivverwaltung, 5.) 10 m.

878. Welch (A. C.). Anselm and his Work. Edinburgh, T. and T. Clark, 1901. In-8°, xiv-251 p. (World's Epoch Makers.) 3 s.

879. Weller (Karl). Hohenlohisches Urkundenbuch. 2. Bd. 1311-1350. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1901. Gr. in-8°, iv-815 p. 15 m.

880. Wernher der Gartenaere. Meier Helmbrecht, hrsg. von Frdr. Panzer. Halle, M. Niemeyer, 1902. In-8°, xvii-64 p. (Altdeutsche Textbibliothek, hrsg. von H. Paul, 11.) 0 m. 80.

881. Weyrauch (Max). Die mittelenglischen Fassungen der Sage von



Guy of Warwick und ihre altfranzösische Vorlage. Breslau, M. und H. Marcus, 1901. Gr. in-8°, v-96 p. (Forschungen zur englischen Sprache und Litteratur, 2.) 3 m. 20.

882. Wickstebd (P. H.), Gardner (E. G.). Dante and Giovanni del Virgilio. Including critical edition of text of Dante's « Eclogæ Latinæ » and of poetic remains of Giovanni del Virgilio. Edinburgh, T. and A. Constable, 1901. In-8°, 352 p. 12 sh.

883. Wilhelmi (Axel). Die mecklenburgischen Aerzte von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Eine Neuausg., Vervollständigung und Fortsetzung des im J. 1874 unter gleichem Titel erschienenen A. Blanck'-schen Sammelwerkes. Schwerin, E. Herberger, 1901. Gr. in-8°, vi-288 p., ill. 8 m.

884. Wolter (F. A.). Geschichte der Stadt Magdeburg von ihrem Ursprung bis auf die Gegenwart. 3. Aufl. Magdeburg, Faber, 1901. Gr. in-8°, xi-336 p., ill. 4 m. 50.

885. Woolridge (H. E.). Oxford History of Music. Vol. I : Polyphonic Period. Part 1. Method of Musical Art, 330-1330. London, H. Frowde, 1901. In-8°, 404 p. 15 sh.

886. Wordsworth (Chr.). Ceremonies and processions of the Cathedral church of Salisbury; ed. from the fifteenth century mss., no. 148, with additions from the Cathedral records and woodcuts from the Sarum processionale of 1502. New York, Macmillan, 1901. In-8°, xxiv-387 p. (Cambridge Univ. Press ser.) 5 d.

887. Wright (W.). Catalogue of Syriac MSS. preserved in Library of University of Cambridge. With an Intro. and Appendix by Stanley Artur Cook. London, C. J. Clay, 1901. 2 vol. in-8°, 1320 p. 60 sh.

888. Wurm (Alois). Osnabrück. Seine Geschichte, seine Bau- und Kunstdenkmäler. Osnabrück, G. Pillmeyer, 1901. In-8°, viii-144 p., plan, ill. 1 m. 50.

# CHRONIQUE ET MÉLANGES.

---

Ont été nommés élèves de 1re année à l'École des chartes, par arrêté du 6 novembre 1901, dans l'ordre de mérite suivant :

MM.

1. Faure (*Claude*-Émile), né à Bourges (Cher), le 9 mars 1881.

2. Robert (*Gaston*-Paulin), né à Lafrancheville (Ardennes), le 28 septembre 1880.

3. Maupassant (*Jean* de), né à Thorigny (Seine-et-Marne), le 7 juin 1882.

4. Bernus (*Pierre*-Francis), né à Bâle (Suisse), le 29 mai 1881.

5. Delarue (*Henri*-Émile-Gabriel), né à Paris, le 6 mars 1884.

6. Mallebay du Cluzeau d'Échérac (Auguste-Émile-Ferdinand-*Pierre*), né à Paris, le 9 novembre 1877.

7. Jacob (Joseph-*Louis*-Léon), né à Castellane (Basses-Alpes), le 17 janvier 1879.

8. Bouteron (*Marcel*-Joseph), né au Mans (Sarthe), le 3 août 1877.

9. Prost (*Henri*-Marie), né à Champagnole (Jura), le 8 octobre 1883.

10. Caillet (*Louis*-Marie-Joseph), né à Lyon (Rhône), le 27 août 1881.

11. Desage (Marie-*Charles*-Antoine), né à Tracy-le-Mont (Oise), le 11 septembre 1880.

12. Cahen (*Henri*), né à Delme (Lorraine), le 29 août 1882.

13. Célier (Henri-Marie-*Léonce*), né au Mans (Sarthe), le 19 janvier 1885.

14. Boutillier du Rétail (*Armand*-Ernest-Marie-André), né à Paris, le 17 février 1882.

15. Delmas (*Ernest*-Émile-Joseph), né à Méallet (Cantal), le 5 février 1881.

16. Balencie (François-Joseph-*Gaston*), né à Lahitte-Toupière (Hautes-Pyrénées), le 2 avril 1882.

17. Beuve (Charles-*Octave*-Alcide), né à Pouan (Aube), le 3 juillet 1881.

18. Cornu (*Paul*-Louis), né à Livry (Nièvre), le 15 août 1881.

## NÉCROLOGIE.

### E.-M. FRANÇOIS-SAINT-MAUR.

Notre confrère M. Eustache-Maur François-Saint-Maur, docteur en droit, ancien président à la cour de Pau, est décédé le 11 décembre 1901 à la Boissière-du-Doré (Loire-Inférieure). Il était né à Laon, le 18 février 1825, et appartenait à la promotion des élèves de l'École des chartes du 4 janvier 1847, c'est-à-dire à la dernière de celles auxquelles a été appliqué le régime de l'ordonnance de 1829.

### GEORGES BOURBON.

Notre confrère M. Georges Bourbon, archiviste de l'Eure, est décédé à Évreux, le 20 décembre dernier, à l'âge de cinquante ans. Il était né à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), le 21 juillet 1852, et appartenait à la promotion de 1875, dans laquelle il avait obtenu le premier rang. D'abord archiviste de Tarn-et-Garonne de 1875 à 1877, puis rédacteur au bureau des archives au ministère de l'Intérieur de 1877 à 1879, il y avait été l'actif collaborateur de notre confrère M. Gustave Desjardins dans la publication de l'*Album des archives départementales,* qui a figuré si honorablement à l'Exposition universelle de 1878. Depuis 1879, il était archiviste de l'Eure, et les vingt-trois années pendant lesquelles il est resté à la tête de ce dépôt ont été marquées par la publication de trois volumes d'inventaires des séries E, G et H. Les inventaires des séries G et H, publiés en 1886 et 1893, sont tout entiers l'œuvre de M. Bourbon, et sa part dans la publication de l'inventaire de la série E, publié en 1899, est au moins aussi considérable que celle de ses deux prédécesseurs, MM. l'abbé Lebeurier et Fr. Dolbet. En même temps, son activité scientifique se manifestait par une collaboration régulière, en qualité de correspondant du ministère de l'Instruction publique, aux *Bulletins* historique et archéologique du Comité des travaux historiques. Le *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure* a publié aussi, entre les années 1880 et 1885, une série d'articles de lui sur différents sujets d'histoire et d'archéologie locales; en 1881, il avait été l'un des fondateurs de la Société des amis des arts du département de l'Eure, dont il resta, pendant onze ans, le secrétaire, et au *Bulletin* de laquelle il donna deux mémoires sur la châsse de saint Taurin d'Évreux et sur l'ancienne abbaye de la Noe, au diocèse d'Évreux.

Notre confrère Georges Bourbon, dont la carrière a été trop tôt brisée, aura laissé aux archives de l'Eure une trace durable de son acti-

vité scientifique et tous ceux qui l'y ont connu garderont longtemps le souvenir de sa courtoisie, de son désintéressement et de son inépuisable obligeance.

— Par arrêté du 27 septembre, notre confrère M. Eug. Lelong a été chargé, à l'École des chartes, de la conférence sur le service des archives.

— Par arrêté préfectoral en date du 28 octobre, notre confrère M. Georges Besnier a été nommé archiviste de l'Eure.

— Par arrêté préfectoral du 9 novembre, notre confrère M. Reynaud a été nommé archiviste des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. Blancard, admis à la retraite et nommé archiviste honoraire.

— Par arrêté préfectoral du 1er décembre, notre confrère M. Gandilhon a été nommé archiviste de Tarn-et-Garonne.

— Par décret en date du 22 janvier 1902, notre confrère M. Bernard Prost, inspecteur général des bibliothèques et des archives, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Notre confrère M. Marcel Fournier a été nommé directeur général de l'enregistrement.

— Notre confrère M. Louis Brandin a été nommé titulaire du *Fielden Professorship* à l'Université de Londres pour l'enseignement de la langue française (histoire et littérature).

— Notre confrère M. Paul Fournier a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences de Munich.

Notre confrère M. le comte de Lasteyrie a présidé la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le vendredi 15 novembre 1901. Il a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Si Colbert, l'illustre fondateur de l'Académie des inscriptions et médailles, si Pontchartrain, qui lui donna en 1701 sa constitution définitive, revenaient en ce monde, ils verraient sans déplaisir, j'aime à le croire, les développements qu'a pris, peu à peu, l'institution dont ils ont doté notre pays. Mais si, nous continuant leur bienveillant intérêt, ils daignaient suivre encore nos séances, ils seraient sûrement bien étonnés de voir à quel point elles diffèrent de celles auxquelles ils se plaisaient jadis à assister.

« La composition des inscriptions et devises destinées à glorifier le grand Roi était alors le principal travail de la Compagnie. Elle était consultée sur tout ce qui pouvait contribuer à l'éclat des fêtes données

par le Roi ou à l'embellissement de ses palais : Quinault lui demandait des sujets d'opéra; elle donnait son avis sur le choix des statues de Versailles, sur les ornements des fontaines, sur la décoration des appartements et l'embellissement des jardins. Elle s'occupait aussi d'histoire et de belles-lettres, depuis 1701 du moins, car, dans le principe, elle n'avait pas été créée pour cela.

« Aujourd'hui, tout est bien changé. Les inscriptions et médailles n'absorbent plus qu'une faible part de notre temps. Les Quinault du jour savent se passer de nos lumières pour le règlement de leurs ballets ou la mise en scène de leurs opéras, et si, par aventure, nos modernes Pontchartrain veulent rendre quelque éclat à une de nos vieilles résidences royales, ils sont entourés de trop de conseillers éclairés pour avoir besoin de nous distraire de nos travaux.

« Nous continuons, en revanche, à nous occuper d'histoire et de belles-lettres, comme nos devanciers, et même plus qu'eux. Car le champ de l'érudition s'est tellement développé depuis un siècle que beaucoup d'entre nous consacrent leur vie à étudier des monuments, des langues, des civilisations, dont l'existence même était à peine soupçonnée il y a cent ans.

« Enfin, notre activité académique se manifeste par un genre de travail que nos anciens sont restés longtemps sans connaître et qui ne semble pas leur avoir imposé jamais de bien lourdes fatigues. Je veux parler du jugement des ouvrages auxquels nous sommes appelés à décerner des prix.

« L'Académie des inscriptions avait près de soixante-dix ans d'existence quand, pour la première fois, un généreux ami des lettres, le président Durey de Noinville, eut l'idée d'encourager les études auxquelles elle se livrait par la fondation d'un prix annuel de quatre cents livres. C'était en 1732.

« Malgré les considérations très flatteuses pour l'Académie qui accompagnaient cette libéralité, nos devanciers ne l'acceptèrent pas sans hésitation. Les opposants faisaient valoir que, pour décerner le prix, il faudrait nommer des commissaires choisis parmi les membres les plus assidus et les plus intelligents, tâche délicate à une époque où les savants avaient l'épiderme encore plus sensible qu'aujourd'hui : les commissaires pourraient différer d'avis sur la valeur des ouvrages soumis à leur appréciation, ce qui produirait un fâcheux effet sur le public; enfin, les auteurs évincés ne témoigneraient-ils pas leur mécontentement en s'élevant sans ménagement contre l'Académie, et ne traiteraient-ils pas en adversaires déclarés les membres de la Compagnie, qu'ils avaient considérés jusque-là comme des juges éclairés?

« Le péril était grand, mais l'Académie fut brave; elle accepta la fondation. Nous nous sommes montrés depuis bien plus braves encore, car la liste des prix dont nous disposons s'est singulièrement accrue,

sans que les candidats malheureux nous aient jamais poursuivis d'une injuste rancune.

« Une partie des concours ouverts par l'Académie portent sur des questions déterminées d'avance. Or, il est une remarque que vous me permettrez de faire, pour le cas où parmi mes auditeurs se cacherait quelque futur bienfaiteur de notre Académie : les travailleurs semblent s'intéresser de moins en moins aux concours de ce genre. Nous en avons eu la preuve, une fois de plus, cette année, car, sur quatre prix que nous avions à décerner dans ces conditions, deux seulement ont pu être attribués, et chacun n'était brigué que par un unique candidat. C'était le prix ordinaire, qui est échu à M. Ernest Langlois, et un prix Bordin, que nous avons attribué à M. Foucher.

« Le premier de ces lauréats avait à relever les noms propres contenus dans les chansons de geste imprimées antérieures à Charles V, travail dont il s'est acquitté avec beaucoup de conscience, mais non sans mériter quelques critiques dont il fera bien de tenir compte avant de livrer son œuvre à l'impression.

« Le second avait à traiter un sujet dont l'intérêt s'étend bien au delà du cercle toujours étroit des spécialistes. Il existe, dans le nord-ouest de l'Inde, une série de sculptures qui, bien que relevant de l'art bouddhique, portent des traces indiscutables d'une influence hellénique ou gréco-romaine. L'Académie avait demandé une étude d'ensemble sur ces monuments; M. Foucher en est allé chercher les éléments sur place dans les musées de Calcutta, de Lahore, de Lucknow, et jusque dans le fond des campagnes. Il a rapporté un grand nombre de clichés qui rehaussent singulièrement la valeur de son mémoire; il a interprété avec sagacité les scènes empruntées à la légende bouddhique; il a su distinguer les points d'attache de cet art si curieux soit avec l'Occident, soit avec la tradition purement indienne. Quelles que puissent être les découvertes que l'avenir nous réserve, il lui restera l'honneur d'avoir été le premier à esquisser, dans un exposé solide et judicieux, cette phase peu connue de l'art oriental.

« Si les concours ouverts par l'Académie sur des sujets choisis d'avance ont donné des résultats inférieurs à nos espérances, il n'en est pas de même de ceux où pleine liberté est laissée aux concurrents pour le choix du sujet. Dans cette catégorie de prix, le plus considérable dont nous disposions cette année était le prix Gobert. Il a été attribué à M. de la Roncière, pour cette *Histoire de la marine française* dont nous avons déjà couronné le premier volume en 1899.

« L'auteur prend l'histoire maritime de la France aux origines les plus reculées, il la conduit jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, à l'époque où la découverte du nouveau monde marque le début d'une ère nouvelle. C'est, comme on le voit, une longue période sur laquelle nous ne possédions que des données tellement incomplètes et tellement confuses

que des auteurs se prétendant bien informés ont pu écrire, sans soulever de protestations, que la France n'avait pas eu de marine de guerre avant Richelieu.

« Les épisodes les plus marquants de nos guerres navales, les plus vaillants de nos hommes de mer n'avaient été l'objet jusqu'ici que de monographies éparses, sans lien entre elles, qui ne permettaient point de se faire une idée de ce qu'avait été la marine française au moyen âge. Nous pourrons désormais, grâce à M. de la Roncière, en suivre pas à pas la longue et palpitante histoire.

« Philippe-Auguste disait, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, que les Français « ne connaissaient point les voies de la mer. » Il fallut les rudes épreuves des croisades pour les leur apprendre. Puis vinrent les luttes avec l'Angleterre qui complétèrent notre apprentissage. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Philippe le Bel fonde notre premier arsenal maritime à Rouen, et les galères royales commencent à faire bonne figure à côté des flottes mercenaires que longtemps encore nous emprunterons à Gênes ou à l'Aragon. Nos populations côtières s'enhardissent; elles donnent naissance à d'audacieux corsaires qui ruinent le commerce de l'ennemi et vont jeter la terreur dans ses ports.

« En vain, Édouard II veut négocier la suppression de la guerre de course; Charles le Bel, plus avisé ou moins sentimental que ne le sera plus tard Napoléon III, refuse de se priver de cette arme redoutable, qui protégera notre faiblesse contre la puissance d'Édouard III et nous permettra de faire payer aux villes anglaises de la Manche les insultes journalières dont nos côtes avaient à souffrir.

« Mais voici le terrible désastre de l'Écluse, les victoires du prince Noir sur le continent, la captivité du roi Jean, et la suprématie anglaise s'affirme triomphante sur les rivages de la Manche et de l'Océan.

« Les choses changent heureusement de face avec Charles V, grâce à deux grands hommes de guerre. L'un est bien connu, c'est Du Guesclin. L'autre commence à peine à être arraché à un injuste oubli, c'est le digne émule du vaillant connétable, c'est Jean de Vienne, fait amiral de France en 1373 et qui va consommer en quelques années l'écrasement de la marine anglaise.

« Que ne puis-je, Messieurs, suivre notre historien dans le récit de ces brillantes croisières sur toutes les côtes de la Grande-Bretagne; vous montrer nos marins portant la ruine dans les ports les plus prospères, Folkestone, Portsmouth, Dartmouth, Winchelsea, Douvres, et jetant l'angoisse jusque dans Londres même!

« Mais aux années glorieuses succèdent trop rapidement les années sombres; l'anéantissement de notre puissance navale suit de près la mort du grand roi qui en avait été le créateur. Et pourtant, même pendant la lamentable période qui va s'ouvrir, que de faits glorieux, que d'héroïsme déployé par ces marins normands et bretons qui, en dépit de

tout, bravent la mauvaise fortune et se refusent obstinément à devenir Anglais! Que de belles pages à l'époque même de nos plus cruelles infortunes : ici, c'est l'admirable résistance de Guillaume de Narbonne, qui, au Chef-de-Caux, tient tête, avec 38 navires, aux 300 voiles du duc de Bedfort et n'abandonne la place qu'après sept heures d'une lutte inégale; là, c'est la bataille navale de la Rochelle gagnée par le duc d'Alençon et le capitaine espagnol Sarrias de Corvello; c'est le fameux siège du Mont-Saint-Michel, et les braves marins de Saint-Malo mettant en déroute la flotte qui bloque le Mont, et préludant ainsi au prochain relèvement de la France. Mais ce n'est pas seulement l'histoire de la marine de guerre que M. de la Roncière a voulu retracer. Il n'a garde d'oublier le commerce maritime; il nous dit les causes qui en ont tour à tour facilité ou arrêté le développement; il nous en montre le brillant essor au temps de Jacques Cœur; il nous renseigne sur la forme des navires, sur la vie à bord, sur les prix qu'avaient à payer les pieux voyageurs qui se rendaient par mer aux lieux saints. En un mot, c'est une œuvre bien complète, et nous devons souhaiter que l'auteur continue courageusement sa tâche et poursuive jusqu'aux temps modernes une histoire qui évoque tant de tristesses, mais aussi tant de gloires.

« Le second prix Gobert a été décerné à M. Boissonnade pour son *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XI*e *siècle jusqu'à la Révolution*. Quoique limité à une seule province et composé à l'aide de documents puisés pour la majeure partie dans les archives locales, cet excellent livre n'intéresse pas uniquement le Poitou. Il a une portée beaucoup plus générale, car les informations qu'on y trouve sur l'organisation des métiers, sur les règlements des corporations, sur la condition matérielle et morale des ouvriers et des patrons nous ouvrent les aperçus les plus instructifs sur la vie économique d'autrefois. Il est vraiment dommage que les hommes politiques aient si peu le loisir ou le goût d'étudier les leçons du passé. Car, en ce moment où les questions relatives à l'organisation du travail occupent une si large place dans les préoccupations de notre pays, le livre de M. Boissonnade est de ceux qui devraient être lus par tous les hommes soucieux d'étudier ces graves problèmes, non pour capter par des démonstrations stériles la confiance de la classe ouvrière, mais pour chercher sincèrement un remède aux maux dont elle souffre. Ils trouveraient à coup sûr, dans ces pages si richement documentées, de précieux enseignements; ils y trouveraient surtout la preuve que les problèmes économiques ne se résolvent point à coups de règlements et par l'ingérence perpétuelle des pouvoirs publics, mais qu'en cette matière, comme en tant d'autres, la liberté est encore le moins dangereux des périls.

« Les savants sont des gens désintéressés. En France surtout, ils tiennent plus à l'honneur qu'aux profits matériels qu'ils pourraient tirer

de leurs travaux. Ce ne sont donc pas les plus gros prix qui attirent le plus de candidats. L'observation en a été faite maintes fois à propos du concours des Antiquités nationales. Elle s'est vérifiée encore cette année, et même d'une façon plus éclatante que jamais, car le nombre et la valeur des ouvrages présentés étaient tels que l'Académie s'est vue obligée de prendre des mesures exceptionnelles, et qu'après avoir doublé le nombre des médailles, grâce aux arrérages disponibles de la fondation Bordin, elle a dû renvoyer à d'autres concours moins chargés quelques-uns des livres pour lesquels il eût été impossible de trouver autrement la récompense dont ils étaient dignes.

« Nous avons donc décerné pour les Antiquités nationales deux premières médailles de 1,500 francs, deux secondes de 1,000 francs et deux troisièmes de 500 francs.

« Les premières médailles ont été données à MM. Morel et Thiollier.

« M. Morel appartient à une des dernières promotions de l'École des chartes. Il en est sorti dans les premiers rangs avec une thèse justement remarquée sur la *Grande chancellerie royale au XIVe siècle*. C'est cette thèse, refondue et développée, qu'il a soumise au concours. L'ouvrage de M. Morel est difficile à analyser : c'est de la diplomatique, science aride, qui demande de longues et patientes recherches, beaucoup de méthode et de perspicacité, enfin une maturité d'esprit qui ne vient habituellement qu'avec l'âge. Toutes ces qualités, M. Morel les possède à un haut degré ; aussi nous apporte-t-il les renseignements les plus neufs et les plus précis sur l'organisation de la chancellerie depuis Philippe de Valois jusqu'à Charles VI, sur les attributions des officiers qui en dépendaient, sur la confection des actes qui en émanaient, sur les précautions prises pour en garantir l'authenticité.

« M. Morel nous a donc envoyé un excellent livre, et je regrette qu'il ne soit pas là pour recevoir nos félicitations. Mais notre jeune lauréat a le cœur aussi chaud que l'intelligence vive. L'étude des institutions du passé ne l'empêche pas de se passionner pour les nobles causes qui éveillent dans le présent les sympathies du monde. Et, comme ces Français qui, sous Louis XVI, quittaient tout pour aller défendre l'indépendance de la jeune nation américaine, il est parti pour ce pays lointain où se déroule, depuis deux ans, un horrible drame. Notre vaillant compatriote expie en ce moment dans l'île de Sainte-Hélène son généreux dévouement; je ne crois pas sortir de la réserve que mes fonctions m'imposent en disant que nous souhaitons tous de le voir promptement rendu à sa patrie et à sa famille, qui peut être fière de lui.

« C'est encore à une thèse de l'École des chartes qu'est attribuée l'autre première médaille. M. Noël Thiollier avait présenté à sa sortie de cette École, en 1896, une étude sur l'*Architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy*. Encouragé par le bon accueil fait à cet essai, il l'a repris et développé et en a tiré la matière d'un beau volume orné de

nombreuses planches. Le Velay est une de ces vieilles provinces dont l'accès est difficile; les travailleurs y sont rares, et les monuments les plus curieux de la région étaient encore ignorés ou n'avaient fait l'objet que de descriptions superficielles et d'études sans valeur. M. Thiollier, digne fils d'un père auquel nous devons d'admirables reproductions d'une foule d'anciens édifices, s'est attaché à faire le relevé complet de tout ce que le pays comprend encore d'églises antérieures au XIII[e] siècle. Toutes ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais beaucoup se distinguent par ces qualités qui font le charme de notre architecture romane, simplicité pleine de grandeur, belle ordonnance du plan, harmonie des proportions. Quelques-unes même dénotent, chez les hommes qui les ont construites, un savoir et un goût que l'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans cette âpre région. Telle est la pittoresque cathédrale du Puy, dont la façade multicolore dresse ses pignons ajourés au-dessus d'un indescriptible fouillis de bâtisses noircies par le temps, et dont le cloître, pour être un des plus vieux de France, n'en est pas un des moins exquis. M. Thiollier n'a reculé devant aucune fatigue ni aucune dépense, et son livre constitue un nouveau et intéressant chapitre de la vaste enquête commencée depuis une vingtaine d'années par ce groupe très actif et très vivant d'archéologues sortis de l'École des chartes, dont l'Académie a déjà plus d'une fois distingué et récompensé les travaux.

« Les deux secondes médailles du concours des Antiquités nationales ont été données à M. l'abbé Ulysse Chevalier et au P. Mandonnet.

« Le premier est un érudit dont l'infatigable ardeur est bien connue de quiconque s'occupe d'études sur le moyen âge. Il a entrepris, sous le titre de *Bibliothèque liturgique,* une collection bien faite pour ranimer dans notre clergé le goût d'un ordre d'études fort négligé en France depuis le XVII[e] siècle. Ce sont deux volumes appartenant à cette collection que M. l'abbé Chevalier nous a envoyés cette année. Le plus important relate la piquante histoire d'une relique plus vénérée que vénérable, car elle est d'une insigne fausseté. Il s'agit du Saint-Suaire conservé dans la cathédrale de Turin et que beaucoup d'Italiens vénèrent aujourd'hui encore comme le palladium de la maison de Savoie. Une série de documents indiscutables a permis à M. l'abbé Chevalier d'en suivre les destinées depuis le XIV[e] siècle, époque où il fut fabriqué par un peintre bourguignon qui reconnut lui-même en être l'auteur. Or, les plus hautes autorités ecclésiastiques, notamment deux évêques de Troyes et un pape, ont eu beau déclarer publiquement que ce ne pouvait être le vrai suaire du Seigneur, rien n'a pu prévaloir contre la légende, et aujourd'hui encore il se trouve de pieuses gens pour fermer les yeux à l'évidence des textes et défendre l'authenticité de cette prétendue relique. M. l'abbé Chevalier a donné un salutaire exemple en s'élevant contre de pareilles croyances. Son mémoire est

un modèle de saine critique et de ferme bon sens. Je le recommande aux méditations des membres du clergé, de ceux surtout qui, dans leur zèle inconsidéré à conserver intact le dépôt des vieilles traditions, ont mérité d'être comparés par M. l'abbé Chevalier à « un capitaliste qui, « faisant le bilan de sa fortune, négligerait d'en défalquer les valeurs « dépréciées à la Bourse. »

« Le P. Mandonnet, auquel nous avons attribué l'autre deuxième médaille, nous a apporté une étude approfondie sur un des chapitres les plus obscurs de l'histoire de la philosophie scolastique. Son livre est intitulé *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle.*

« Jusqu'à ces derniers temps, Siger de Brabant était un de ces personnages très connus, mais dont on ne sait rien ou à peu près. Sa notoriété, il la devait surtout à quelques vers du Dante, qui l'a trouvé digne d'une place dans son paradis sans nous dire celle qu'il avait occupée en ce monde. On était si mal fixé sur l'identité de l'individu qu'on l'a longtemps confondu avec un homonyme qui n'était même pas son contemporain. Le P. Mandonnet a dissipé ces erreurs : nous savons maintenant que Siger fut, avec Boèce de Dacie, un des chefs d'une école philosophique qui soutint une lutte ardente contre Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin; nous savons la part qu'il a prise à cette controverse, sa condamnation par l'Université de Paris, sa mort tragique sur le chemin de Rome, où il se rendait pour faire appel de la sentence portée contre lui. Mais ce ne sont pas seulement les renseignements biographiques contenus dans ce beau livre qui en font la valeur, ni même la découverte et la publication d'œuvres inédites de Siger de Brabant. C'est plus encore le remarquable tableau que le P. Mandonnet a dressé du rôle joué par l'averroïsme dans l'évolution de la philosophie scolastique. La question qui passionna si ardemment les plus grands penseurs du XIIIe siècle, c'est-à-dire la conciliation de la philosophie d'Aristote avec le dogme chrétien, est exposée ici d'une façon impartiale et lumineuse, avec une science théologique qui a manqué à tous les écrivains modernes qui se sont occupés de cette phase si intéressante de l'histoire des idées au moyen âge. Je ne sais si toutes les conclusions du P. Mandonnet seront acceptées par les gens compétents, mais il est un mérite qu'aucun ne lui contestera, c'est d'avoir jeté une nouvelle et vive lumière sur un des points les plus curieux de l'évolution de la pensée humaine à l'époque où l'Université de Paris brillait de tout son éclat.

« Nous avions à décerner deux troisièmes médailles. Elles ont été attribuées à M. l'abbé Angot et à M. le conseiller Boudet.

« Le meilleur éloge que je puisse faire de M. Angot est qu'il s'est montré un digne émule de notre regretté confrère Célestin Port en entreprenant un *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* qui mérite de prendre place à côté de celui de Maine-et-

Loire. L'auteur n'en est encore qu'au tome I, mais il a fait preuve de qualités si sérieuses et d'un labeur si consciencieux, que nous n'avons pas voulu attendre, pour le récompenser, l'achèvement de l'ouvrage.

« M. Boudet s'est présenté avec un bagage particulièrement important, et il a fallu un concours aussi exceptionnel que celui dont je rends compte pour qu'il n'ait pu arriver qu'au troisième rang. Ce n'est pas un volume, mais bien quatre qu'il a soumis à notre appréciation. Tous ont trait à l'histoire d'Auvergne. L'un est une biographie d'Eustache de Beaumarchais, un brave soldat doublé d'un habile administrateur, qui joua un rôle considérable auprès d'Alphonse de Poitiers et des rois Philippe le Hardi et Philippe le Bel. Le second une étude approfondie sur une des plus curieuses et des plus énigmatiques figures du XIVe siècle, Thomas de la Marche, le « bâtard de France, » type accompli d'aventurier, qui fut tour à tour guerrier, diplomate, gouverneur de la Haute-Auvergne, toujours prêt à courir où il y avait des coups à donner ou à recevoir, et qui guerroya avec un égal courage contre les Siciliens, les Turcs et les Anglais. Malgré la trace brillante que Thomas de la Marche a laissée dans l'histoire de son temps, bien des obscurités planaient encore autour de ce personnage. M. Boudet s'est attaché à les dissiper, et, s'il n'y a pas réussi pleinement, il nous a du moins apporté un contingent de renseignements inédits et de documents originaux qui aidera singulièrement ceux qui voudraient encore s'occuper de cette curieuse figure.

« C'est au même cycle d'études qu'appartient le troisième mémoire présenté par M. Boudet, *la Jacquerie des Tuchins*, lamentable épisode qui vint attrister les dernières années de Charles V et désoler le début du règne de Charles VI. D'autres avaient déjà fait connaître les principaux traits de cette douloureuse histoire. M. Boudet y ajoute nombre de détails nouveaux. Il en a puisé une partie dans les archives de Saint-Flour, une de ces vieilles cités qui ont conservé maint souvenir de leur vie municipale d'autrefois. On y trouve encore une précieuse série de registres consulaires contemporains de Charles VI. M. Boudet nous en apporte une édition enrichie d'une copieuse annotation. Ce n'est pas seulement l'histoire politique du temps que l'on peut étudier au jour le jour dans ce curieux recueil, c'est la vie journalière d'une petite cité du XIVe siècle, son administration, ses finances, le prix des denrées, sa langue même, car ces registres sont écrits dans l'idiome local.

« Le concours des Antiquités nationales comporte six mentions honorables.

« La première a été décernée à MM. Déchelette et Brassart pour un bel ouvrage intitulé : *les Peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez,* qu'ils ont publié sous les auspices et aux frais d'une des sociétés savantes les plus actives de France, la Diana. Cette monographie méritait d'autant plus d'attirer notre attention que l'his-

toire de la peinture française au moyen âge est encore mal connue. Les innombrables actes de vandalisme commis depuis le XVII[e] siècle avec une déplorable inconscience et une persévérance inlassable ont fait disparaître peu à peu la plupart des œuvres qui auraient pu nous édifier sur ce chapitre important de l'histoire des arts. Ce qui en reste est le plus souvent à l'état de débris, cachés sous d'épaisses couches de badigeon, et il faut autant d'adresse que de patience pour dégager ces figures naïves et en obtenir des reproductions fidèles. Seuls les savants qui résident dans le voisinage peuvent trouver le loisir de rechercher et de faire connaître ces œuvres oubliées, et, si la tâche est trop lourde ou l'entreprise trop coûteuse pour un seul, nos sociétés locales ont là une bonne occasion d'exercer leur activité. La Diana l'a compris, et nous ne pouvons trop l'en féliciter. Les auteurs se sont du reste montrés dignes de son patronage, en joignant aux belles planches dont elle faisait les frais un texte écrit avec sobriété. Ils ont su éviter les digressions inutiles et les amplifications oiseuses trop communes sous la plume des critiques d'art, et si les conclusions qu'ils ont développées dans leur introduction ne paraissent pas toutes inattaquables, ils n'en ont pas moins fait œuvre utile et auront, je l'espère, des imitateurs.

« La seconde mention a été attribuée à MM. Misset et Aubry pour une édition des *Proses d'Adam de Saint-Victor* qui se recommande à la fois par une savante introduction où sont étudiées avec beaucoup de critique toutes les questions relatives à l'authenticité de ces proses, à leur rythme et à leur symbolique, et par une restitution habile de la musique qui devait les accompagner. C'est la partie la plus neuve du livre, car il y a longtemps déjà que M. l'abbé Misset a pour la première fois exercé l'ingéniosité de son esprit sur les œuvres d'Adam de Saint-Victor. Il a eu l'heureuse inspiration de recourir, pour rendre cette édition plus intéressante et plus complète, à l'expérience d'un savant qui, bien que jeune encore, jouit parmi les musicologues d'une autorité bien établie. Sans prétendre à une compétence qui nous manque, nous avons pu nous assurer que M. Aubry apportait à l'étude de ces difficiles problèmes les connaissances du technicien et la sagacité d'un critique élevé à bonne école. De cette collaboration est donc sorti un livre remarquable, et j'ai plaisir à reconnaître qu'il méritait mieux qu'une simple mention.

« Je pourrais en dire autant du *Charles de Valois* qui a valu à M. Joseph Petit la troisième mention. C'était un sujet difficile à traiter, car peu de princes ont eu une vie plus mouvementée, ont figuré sur des théâtres plus variés que ce frère de Philippe le Bel qui, fils et père de rois, ne put être roi lui-même, et qui aspira vainement à l'empire d'Occident, après avoir vu s'évanouir ses visées sur celui d'Orient, dont il avait épousé la légitime héritière. M. Petit a recherché avec la plus louable patience les documents qui intéressaient son héros ; il les

a mis en œuvre avec beaucoup de sagacité; il ne lui a manqué qu'un peu d'art dans la composition de son livre pour le rendre irréprochable.

« M. Viard, auquel a été attribuée la quatrième mention, est un infatigable travailleur. L'an dernier déjà, nous avions distingué deux curieux recueils de documents relatifs au règne de Philippe de Valois, qu'il avait publiés avec tout le soin désirable. C'est à la même époque que se rattachent les deux volumes qu'il a publiés sous le titre de *Documents parisiens du règne de Philippe VI*. Nous avons là environ 400 lettres royaux qui intéressent l'histoire religieuse et administrative de la ville de Paris, la topographie, l'histoire des familles et des mœurs. M. Viard connaît comme personne l'époque dont il s'occupe; il pouvait sûrement prétendre à un rang plus élevé dans ce concours, si nous n'avions dû tenir compte, dans le classement, de l'importance et de la difficulté des sujets traités.

« La même considération nous a inspirés quand nous avons donné la cinquième mention à M. le D^r^ Lapierre pour son étude sur *la Guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois*. Ce n'est pas, à proprement parler, une histoire, mais plutôt une sorte de mosaïque de menus faits juxtaposés avec plus d'exactitude que d'habileté. La composition du livre laisse à désirer, mais, tel qu'il est, il nous a paru digne d'encouragement, car il sera impossible de dresser un tableau bien complet de cette période si troublée de notre histoire tant qu'on n'aura pas fait, pour chaque province, ce que M. Lapierre a fait pour la sienne.

« La sixième mention a été attribuée à M. Eckel, pour un essai sur le règne de Charles le Simple. L'ouvrage fait partie de cette collection de monographies entreprises sous l'inspiration de notre regretté confrère M. Giry et réunies sous le titre commun d'*Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne*. Le règne dont s'est occupé M. Eckel est un des plus obscurs d'une période où les documents sont rares et les sources narratives singulièrement pauvres. M. Eckel n'a donc pu tracer de Charles le Simple qu'une esquisse un peu imparfaite. Pour faire mieux, il lui eût fallu une connaissance plus approfondie de l'époque qu'il étudiait.

« Cette qualité, nous l'avons trouvée chez un autre élève de l'École des chartes, M. Lauer, qui avait envoyé au concours des Antiquités une étude consacrée au roi Louis d'Outremer. Celle-ci comptera certainement parmi les meilleurs travaux dont les temps carolingiens ont été l'objet. M. Lauer a su démêler, avec un grand sens critique, la part de vérité et de légende que contiennent les sources dont il disposait. Il a fait un judicieux emploi des documents originaux, et il est parvenu à tracer une figure toute nouvelle d'un roi jusqu'ici méconnu. On peut dire qu'il ne reste rien désormais des jugements portés par les historiens sur le caractère et les capacités de Louis d'Outremer. Fils d'un roi mort en prison, rappelé à quinze ans de l'étranger, où l'avait

emmené sa mère fugitive, ce prince était monté sur le trône dans les conditions les plus difficiles, et pourtant, à dix-huit ans, il entreprend la conquête de Lorraine; à dix-neuf, il résiste à la formidable coalition des plus puissants seigneurs de France, Hugues le Grand, Herbert de Vermandois, le duc de Normandie, alliés au roi de Germanie, le futur empereur Otton le Grand. Il tient tête aux attaques sans cesse renaissantes de ses vassaux; il soutient énergiquement la lutte acharnée que lui fait le plus habile des successeurs de Robert le Fort, et si la dynastie carolingienne, que l'on croyait perdue, retrouve et garde encore le pouvoir pendant un demi-siècle, elle le doit à lui, à sa valeur comme soldat, à son habileté comme roi. Le travail de M. Lauer méritait beaucoup plus qu'une simple mention. Une fondation récente, celle de M. le baron de Courcel, nous a permis heureusement de lui accorder le prix dont il était digne.

« Nous avons attribué un second prix sur la même fondation à M. Barrière-Flavy pour son ouvrage intitulé : *les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle*. On y trouve un tableau dressé avec soin de toutes les découvertes qui sont venues successivement nous éclairer sur le costume, l'armement, le mobilier, les arts des peuples qui se sont répandus en Gaule à la suite des grandes invasions. Je ne sais si toutes les théories de l'auteur sont à l'abri de la critique, l'Académie ne s'en porte pas caution, mais l'ouvrage est important; il contient les plus utiles renseignements bibliographiques; il a nécessité de longues recherches, il méritait donc un sérieux encouragement.

« On sait que le produit de la fondation Bordin a permis à l'Académie de créer un prix biennal de 3,000 francs. Le nombre et l'importance des ouvrages soumis à notre jugement nous a décidés à doubler exceptionnellement le montant de ce prix et à le partager entre cinq concurrents.

« Le premier est M. Chalandon, auteur d'une étude très documentée sur Alexis Comnène, l'empereur qui régnait à Constantinople à l'époque de la première croisade et qui fut à la fois un soldat énergique et un diplomate de premier ordre. Alexis était surtout connu jusqu'ici par des témoignages émanant d'écrivains occidentaux qui lui ont fait une méchante réputation. M. Chalandon, grâce aux nombreux documents byzantins et orientaux dont il a fait usage, nous trace un portrait beaucoup plus avantageux de cet empereur. Je crois bien, à dire vrai, que l'image est un peu flattée et que dans les relations, si souvent difficiles, qu'Alexis eut avec les croisés, il ne fut pas toujours d'une loyauté exquise. Mais son rôle, il faut le reconnaître, était peu commode en présence de ces bandes indisciplinées qui traitaient en pays conquis les provinces qu'elles traversaient, assiégeaient les villes, pillaient les villages et menaçaient jusqu'à la capitale de l'empire. On ne peut vrai-

ment blâmer bien sévèrement Alexis Comnène d'avoir appliqué toute sa rouerie byzantine à éloigner des hôtes aussi gênants, à expédier les uns sur la côte asiatique, à retarder les autres dans leur marche, à gagner leurs chefs par des présents, à profiter de leurs divisions pour contrecarrer les ambitions des Bohémond et des autres seigneurs, plus préoccupés de se tailler des principautés aux dépens de l'empire que de délivrer les lieux saints. Il y a là un ensemble de considérations que M. Chalandon a mises en lumière avec une grande force, et son livre s'imposera à l'attention de quiconque voudra étudier désormais l'histoire de la première croisade.

« M. Albert Dufourcq s'est attaqué à un sujet des plus obscurs, c'est de savoir quel degré de confiance on peut avoir dans les *Actes des martyrs romains*. Leur authenticité était depuis longtemps mise en doute; mais quel fond de vérité pouvaient-ils contenir, quelle valeur historique pouvait-on leur attribuer? Ce sont là des problèmes délicats que M. Dufourcq a traités avec beaucoup de science et de pénétration. Sa conclusion est que les *Gesta martyrum* romains datent pour la plupart de la première moitié du vi[e] siècle, qu'ils sont l'œuvre de clercs d'instruction médiocre et d'intelligence vulgaire, qu'il serait téméraire d'y chercher les éléments sûrs pour retracer l'histoire de l'Église sous le Haut-Empire, mais qu'ils sont d'un grand prix pour l'étude de la vie chrétienne après l'ère des persécutions.

« M. Ulysse Robert n'est pas un nouveau venu dans nos concours, et l'Académie a eu plusieurs occasions déjà de distinguer les travaux de ce paléographe émérite. L'édition de l'*Heptateuque* de Lyon qu'il nous a soumise cette année présente les mêmes qualités d'exactitude et de rigueur scientifique auxquelles l'auteur nous a habitués.

« M. Léon Dorez a également mérité une part du prix Bordin par la publication d'un curieux *Itinéraire d'Antibes à Constantinople*, rédigé par Jérôme Maurand, un prêtre doublé d'un archéologue, à qui le désir de voir Sainte-Sophie et les autres monuments de Constantinople inspira l'idée de se proposer comme aumônier au capitaine Polin, que François I[er] envoya, en 1544, auprès du Grand Turc avec la flotte du fameux Barberousse. Cet itinéraire est intéressant à bien des points de vue très divers, et la copieuse annotation que l'éditeur y a jointe en rehausse encore la valeur.

« Enfin, un membre de l'École d'Athènes, M. Millet, nous a apporté un bon livre sur le *Monastère de Daphni*. Les antiquités byzantines ont été trop négligées en France depuis un siècle, et nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts tentés par le directeur actuel de l'École d'Athènes pour faire une place aux recherches de cet ordre à côté des beaux travaux sur les antiquités helléniques qui ont valu à l'École une si juste réputation. M. Millet a été bien inspiré en suivant les conseils de M. Homolle et en s'attachant à faire connaître ce curieux monastère de

Daphni. Le sujet était bien fait pour séduire un archéologue : un vieux sanctuaire grec fondé sans doute au temps de Justinien, une curieuse église à coupoles du XIe siècle, ornée encore de mosaïques d'un grand caractère, qui se sont conservées malgré l'occupation latine, malgré l'introduction à Daphni des moines de Cîteaux, malgré la longue période de décadence et d'abandon qui a suivi la conquête turque; le tout dans un site superbe, à quelques kilomètres d'Athènes, au point où l'antique Voie Sacrée quitte les montagnes et descend vers la mer de Salamine, qui commence à paraître au delà des pins de l'Égalée. Un tel ensemble avait depuis longtemps attiré l'attention, mais aucun de ceux qui en avaient parlé n'avait eu le loisir d'en faire une étude approfondie. De magnifiques planches permettent de suivre les descriptions de M. Millet, de contrôler le consciencieux travail auquel il s'est livré pour déterminer l'âge des mosaïques, en expliquer les sujets et en faire apprécier l'intérêt si varié.

« On a peut-être remarqué qu'au nombre des ouvrages dont j'ai parlé jusqu'ici, aucun n'intéresse l'antiquité classique. L'Académie, cependant, n'a garde d'oublier cette branche d'études si fort en faveur jadis, et qu'elle tient à cœur de ne pas négliger. Aussi lui avait-elle réservé, cette année, le prix Saintour. Il a été partagé entre trois concurrents.

« Une somme de 2,000 francs a été attribuée à M. Rodier pour son édition du *Traité de l'âme,* d'Aristote. Le texte en est établi avec la compétence d'un véritable helléniste; la traduction qui l'accompagne dénote une intelligence très sûre de la pensée d'Aristote, et un commentaire fort érudit montre que, chez l'auteur, le philosophe ne le cède en rien au philologue.

« Les 1,000 francs restant ont été répartis entre M. Legrand et M. Macé.

« M. Legrand est l'auteur d'une savante *Étude sur Théocrite.* Il connaît tous les travaux dont cet écrivain a été l'objet. On voudrait seulement qu'il osât parfois s'en affranchir davantage et se prononcer plus hardiment sur les questions qu'il a si bien étudiées. On le souhaiterait d'autant plus qu'il a su montrer, à l'occasion, un jugement très sûr et très fin.

« M. Macé a écrit un *Essai sur Suétone* qui a dû exiger beaucoup de lectures et des recherches très approfondies. Le sujet était fort complexe, car Suétone a beaucoup écrit et sur des matières très diverses. Sa biographie est très incertaine, et c'est surtout à l'élucider que M. Macé s'est attaché. Il y a consacré près de deux cents pages, où les conjectures tiennent beaucoup de place. Si bien que, malgré tout le talent de l'auteur, on se demande après l'avoir lu s'il nous a tracé une image bien fidèle du personnage. M. Macé nous le montre changeant constamment de profession et ne réussissant dans aucune. A l'en croire, ce fut tour à tour un professeur sans élèves, un avocat sans causes, un tribun militaire sans soldats et un chevalier sans cheval. Un de nos confrères s'est, heureusement, chargé de rassurer ceux qui

seraient tentés de s'apitoyer sur une si triste destinée. Il a montré que tout cela n'était qu'hypothèses, et l'on peut se demander s'il ne vaut pas mieux avouer franchement notre ignorance que chercher à la masquer à l'aide de conjectures, dont l'ingéniosité ne doit pas faire oublier l'extrême fragilité. C'est cette considération qui a entraîné l'Académie à faire à M. Macé une part qui peut sembler un peu maigre si on n'envisage que la grande somme de travail à laquelle il s'est livré et la solide érudition dont il a fait preuve.

« Je crains, Messieurs, de lasser votre attention, et pourtant je n'ai pas fini d'énumérer tous les ouvrages que l'Académie a cru devoir couronner. Mais il en est dont mon incompétence m'interdit de parler longuement. Tel est le *Dictionnaire annamite* qui a valu à M. Bonet le prix Stanislas Julien et qui présente, par la netteté des définitions et la richesse des exemples, une supériorité marquée sur les ouvrages de ce genre dont on disposait jusqu'ici.

« Tel est encore le *Recueil de mémoires* qui a valu à la Société des américanistes de Paris le prix fondé par M. le duc de Loubat. Ce prix est important et nous aurions eu quelques scrupules à l'attribuer à une œuvre collective si nous n'avions été assurés de répondre au secret désir du fondateur, en encourageant une publication qui n'a sa pareille dans aucun pays d'Europe.

« L'exception à nos usages, que nous avons faite en faveur de la Société des américanistes, n'est d'ailleurs pas unique. Nous en avons fait une semblable en décernant le prix Lagrange à la Société des anciens textes français, trop connue de tous pour que j'aie besoin d'en faire l'éloge. Nous avons pu, sur les arrérages de cette même fondation, donner un prix de même valeur à M. Salmon pour une bonne édition des *Coutumes de Philippe de Beaumanoir*. J'avouerai, au risque de trahir les secrets de la maison, que nous avons eu quelques scrupules à décerner à un traité de jurisprudence un prix plus spécialement destiné aux œuvres de poésie du moyen âge; mais la commission compétente les a levés en nous affirmant que Beaumanoir avait aussi fait des vers à ses heures et que nous devions être trop heureux, faute de poèmes à couronner, d'avoir un poète et un éditeur capables d'en faire revivre une des œuvres les plus célèbres.

« J'ai encore à citer le remarquable *Catalogue des plombs de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes conservés à la Bibliothèque nationale,* qui a valu à MM. Rostovtsew et Prou le prix Allier de Hauteroche. C'est surtout pour l'époque romaine que ce livre est important, et l'on ne saurait imaginer combien ces petits monuments apportent de renseignements curieux sur les détails de l'administration romaine, sur les usages commerciaux, sur la vie municipale, sur les collèges et corporations, les jeux, etc. Pour le bien comprendre, il faut lire la très substantielle introduction dont M. Rostovtsew a fait précéder cet intéressant volume.

« Enfin, nous avons décerné le prix Auguste Prost à M. d'Herbomez pour son édition du *Cartulaire de Gorze*. Nous ne pouvions faire meilleur emploi de cette fondation qu'en l'appliquant à un ouvrage publié par la Société des Antiquaires de France, à l'aide des fonds laissés par Auguste Prost pour continuer les études qui furent la passion de sa vie et la consolation de son cœur meurtri, l'histoire de sa pauvre ville de Metz et de son cher pays lorrain.

« Vous avez dû être frappés, Messieurs, en écoutant la longue énumération des prix décernés par l'Académie, du nombre qui en revient à d'anciens élèves de l'École des chartes. Notre Compagnie, qui a sous son patronage cette pépinière d'érudits, est heureuse de la voir mériter si bien les sympathies dont nous l'entourons. Votre président doit, en la séance de ce jour, proclamer publiquement les noms des jeunes gens qui ont obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe au cours de cette année. Ce sont, par ordre de mérite :

MM. Patry, Samaran, Pidoux, Lévêque, Giard, Bonnat, Galabert, Broche, Gabory, de Boislisle, Laurent, Berland, Duval, Lemoisne,

et MM. Gandilhon et Philippe, nommés hors rang comme appartenant à des promotions antérieures.

« Les thèses soutenues par ces jeunes savants se recommandaient, comme d'habitude, par l'intérêt et la variété des sujets choisis. Plusieurs étaient remarquables, et nous aurons sans doute le plaisir de les voir figurer dans quelques-uns de nos prochains concours.

« Les autres grandes Écoles, dont nous avons le patronage, sont non moins prospères. Nous en avons pu juger par les travaux que nous ont envoyés de l'École de Rome MM. Manteyer, Déprez, Delaruelle et Lauer. Ce dernier mérite une mention particulière, car ses recherches sur l'ancien palais du Latran ne forment pas un simple mémoire, mais un gros ouvrage d'une importance exceptionnelle, où les archéologues trouveront à prendre autant que les historiens.

« Quant à l'École d'Athènes, les envois de MM. Seure et Mendel ne peuvent donner qu'une imparfaite idée de son activité. Si l'on veut s'en rendre mieux compte, il faut se transporter à quelques pas d'ici, dans ces salles du Louvre où sont exposés les moulages d'une partie des magnifiques monuments d'architecture et de sculpture que notre confrère M. Homolle, aidé des membres de l'École, a découverts dans le sol de Delphes ; il faut se rappeler surtout que nous n'avons là qu'une partie des trouvailles qui classent les fouilles françaises de Delphes, à

côté de celles de Mycènes, de Pergame et d'Olympie, parmi les plus importantes du siècle.

« Grâce au succès retentissant de ces beaux travaux, grâce aux innovations récentes qui ont introduit une vie nouvelle dans l'organisme de l'École, telles que l'admission de membres étrangers, la création des conférences si brillamment inaugurées cet hiver par notre confrère, l'École française d'Athènes tend à prendre une place de plus en plus grande dans le monde hellénique. Ce n'est plus seulement un centre intellectuel appelé à maintenir le bon renom de notre pays dans les sphères abstraites de l'érudition ; c'est encore une institution qui contribue puissamment au développement de notre influence, et qui, au milieu de l'âpre concurrence qui nous est faite, travaille glorieusement au prestige du nom français.

« A l'autre extrémité du globe, dans cette colonie si péniblement acquise et qui sera un jour une des perles de notre domaine d'outre-mer, une autre protégée de notre Académie, l'École française de l'Extrême-Orient, tend, malgré sa fondation récente, à marcher sur les traces de ses aînées.

« Voilà, au milieu des inquiétudes du moment, un consolant spectacle. Voilà une réponse à cette question angoissante, qu'on agitait ici même il y a peu de jours : la France est-elle en décadence ? Non, Messieurs ! et nous en avons pour gage le témoignage de nos émules. Il nous a été apporté, cette année, par les délégués des principales Académies du monde, qui ont tenu à inaugurer à Paris, sous la présidence de l'Institut, les réunions de cette association internationale, puissant instrument de progrès scientifique et nouvel élément de concorde entre les nations.

« Non, la France n'est pas en décadence ! Les divisions et les luttes des partis, les passions ardentes qui s'agitent dans certains milieux peuvent donner le change aux observateurs superficiels ou prévenus. Mais, derrière ces agitations et ces violences, il y a la vraie France qui poursuit son œuvre sans se laisser troubler ; il y a tout un monde laborieux qui, sans se lasser, continue à creuser le sillon de chaque jour, et les travailleurs de la pensée, aussi acharnés à la besogne que les travailleurs des champs, ne demandent, pour conserver au pays son rang dans le monde, que la paix et un peu de liberté. »

---

## ARRÊTÉ CONCERNANT LE PRÊT DES LIVRES IMPRIMÉS ET MANUSCRITS

### DE BIBLIOTHÈQUE A BIBLIOTHÈQUE.

« Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

« Arrête :

« Art. 1er. — La Bibliothèque nationale, les bibliothèques Sainte-



Geneviève, Mazarine et de l'Arsenal, la bibliothèque de l'Institut, les bibliothèques des Universités sont autorisées à se prêter directement de bibliothèque à bibliothèque :

« 1° Les manuscrits que les règlements de chaque établissement permettent de communiquer au dehors ;

« 2° Les livres imprimés qui existent en double exemplaire dans l'établissement prêteur.

« Art. 2. — Ne sont pas considérés comme doubles, susceptibles d'être prêtés, les exemplaires auxquels des différences d'état, des reliures artistiques, ou toute autre circonstance, donnent une valeur exceptionnelle.

« Sont également exclus du prêt les ouvrages de vulgarisation ou de lecture courante.

« Art. 3. — La durée du prêt est fixée par l'administrateur de l'établissement prêteur.

« Art. 4. — Les frais de transport, s'il y a lieu, sont à la charge de l'établissement emprunteur.

« Art. 5. — Les dispositions qui précèdent peuvent être étendues aux bibliothèques municipales par décisions du ministre de l'Instruction publique, sur la demande des maires, après avis de la commission des bibliothèques nationales et municipales.

« Fait à Paris, le 24 décembre 1901.

« Georges Leygues. »

---

## LE PSAUTIER VISIGOTHIQUE DE COMPOSTELLE.

D. Marius Ferotin a bien voulu nous avertir que la pièce de vers « Florus Ysidoro abbati, » contenue dans le Psautier visigothique dont il a donné la notice p. 374 et suiv. du présent volume, n'est autre que la pièce adressée par Florus de Lyon à Hyldrade de Novalèse.

Dom G. Morin, de l'abbaye de Maredsous, veut bien nous communiquer à ce sujet des renseignements complémentaires que nous nous empressons de publier :

1° Le poème de Florus est connu depuis longtemps. Il a été publié par A. Muratori dans ses *Antiquitates medii ævi*, t. VIII, *Dissert.* XLIII, col. 563-66; reproduit en partie par Vallarsi dans son édition de saint Jérôme, t. VII, Append., col. xiii et suiv. (Migne, *P. L.*, 26, 855 suiv.); réédité avec plus de soin par Jaffé et Wattenbach, dans l'Append. VI de leur *Catalogue des mss. de l'Église métropolitaine de Cologne* (Berlin, 1874), p. 108 et suiv.; enfin, plus récemment encore, par M. Ernest Dümmler, dans la série in-4° des *M. G. Poetæ latini ævi carolini*, t. II, p. 549 et suiv.



2° L'auteur du poème n'est pas davantage inconnu : c'est le diacre Florus, qui fit si grande figure dans l'église de Lyon au cours du IXe siècle.

3° YSIDORO ABBATI est une bévue du copiste pour ELDRADO (ou YLDERADO) ABBATI. Il s'agit de ce saint abbé de Novalèse sur lequel les remarquables monographies de M. le comte C. Cipolla ont rappelé naguère l'attention des érudits. Ni Muratori ni Mai ne l'avaient reconnu, mais son identité n'a pas échappé au regard sagace des éditeurs allemands.

L'abbaye de Novalèse, fondée en Piémont, au-dessus de Suse, dans la première moitié du VIIIe siècle, avait, en 825-27 comme onzième abbé, un saint et docte personnage nommé Hildradus (Elderadus, Eldradus). Parmi les trésors qu'il laissa en mourant au monastère, le chroniqueur local signale les *libri ab ipso compositi* (*M. G. Scriptt.*, VII, 81). Nous savons qu'il s'efforça, entre autres choses, de procurer une revision du Psautier de saint Jérôme, et qu'il s'adressa dans ce but au diacre Florus de Lyon. Sa lettre est perdue, mais le *Chronicon Novaliciense* (*Ibid.*, p. 107) mentionne dans la table des chapitres du livre IV : « 4. Epistola sancti Elderadi ad Florum directa. » Puis, aussitôt après : « 5. Rescriptum Flori ad beatum Elderadum. 6. Item Florus ad eundem abbatem. »

Il nous reste, en effet, deux opuscules de Florus, relatifs à la correction du Psautier dont Eldrad avait eu l'initiative. L'un est le petit poème dont il vient d'être question ; l'autre, l'*Epistula Flori ad Hyldradum abbatem de Psalterii emendatione*, publiée par A. Mai, *Scriptt. vett. nova coll.*, t. III, part. II, p. 252-55, d'après une bible manuscrite du XIe siècle conservée à la Vaticane (le Vatic. lat. 5729, fol. 261v?). J'ai retrouvé récemment un second exemplaire de cette lettre dans le cod. LXXXV de la bibliothèque du Chapitre d'Ivrée, l'un des manuscrits offerts par l'évêque saint Warmund au Xe siècle.

A la suite de cette lettre, p. 256, Mai donne, d'après le même ms. de la Vaticane, un petit Prologue à une revision du Psautier, sous ce titre : ISIDORUS LECTORI SALUTEM. Il se peut qu'ici, comme dans le ms. de Compostelle, le nom d'Isidore ait été substitué par un copiste ignorant à celui d'Eldrad. Florus n'avait fait que le travail préparatoire, fourni les principales indications, tracé le plan d'un Psautier modèle. Quant au soin de l'exécuter, il l'avait abandonné au saint abbé ; à la fin de sa lettre, il recommande à celui-ci de lui envoyer le travail définitif, afin qu'il puisse y donner son approbation. Je soupçonne donc que le soi-disant Prologue d'Isidore n'est autre chose que la courte introduction mise par l'abbé de Novalèse en tête de son Psautier revisé.

Quoi qu'il en soit, il est clair que le texte biblique contenu dans le ms. de Compostelle ne représente en aucune façon la revision de Flo-

rus, puisque ce texte n'est autre, nous dit-on, que « celui de la Vulgate espagnole, commun à tous les manuscrits wisigothiques. »

D. G. MORIN.

---

## LE *CODEX LUGDUNENSIS*,

### TRADUCTION DE LA BIBLE ANTÉRIEURE A SAINT JÉRÔME.

On n'a pas oublié la belle découverte faite, en 1878, par M. L. Delisle, parmi les anciens manuscrits en onciale de la bibliothèque de Lyon, de fragments importants d'une traduction latine antérieure à saint Jérôme, des premiers livres de la Bible. En même temps, M. Delisle démontrait que le plus ancien des manuscrits conservés dans le fonds Libri à Ashburnham place, une version latine du *Lévitique* et des *Nombres*, dont lord Ashburnham avait publié, en 1868, une édition en fac-similé, avait été arraché au même volume et frauduleusement soustrait par Libri postérieurement à l'année 1837. L'évidence de cette constatation amena le fils de lord Ashburnham à restituer libéralement à la bibliothèque de Lyon la partie du manuscrit qui avait été si audacieusement lacérée, et notre savant confrère M. Ulysse Robert donna bientôt une édition complète de ce précieux texte, sous le titre de : *Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi* (Paris, 1881, in-4°).

Quelques années plus tard, en 1895, un merveilleux hasard devait faire retrouver, à la vente du baron Dauphin de Verna, de Crémieu (Isère), une autre partie du même manuscrit contenant la fin du *Deutéronome*, et les livres de *Josué* et des *Juges* (auxquels il ne manque plus que le livre de Ruth, pour compléter l'*Octateuque*). Cette troisième partie du manuscrit réunie, aujourd'hui à Lyon, aux deux premières, a été récemment éditée, avec le concours de l'Académie de Lyon, par M. Ulysse Robert, sous le titre de : *Heptateuchi partis posterioris versio latina antiquissima e codice Lugdunensi* (Lyon, 1900, in-4°).

On annonce une nouvelle publication, relative au même manuscrit, entreprise par la librairie Vitte de Lyon. C'est la reproduction en fac-similé, à la grandeur de l'original, par les procédés anastatiques de la maison Albert Frisch de Berlin, du *Codex Lugdunensis* entier[1], qui doit être précédé d'une introduction et d'un commentaire exégétique par M. le Dr E. Pelagaud.

1. Le prix de la souscription, qui doit être close le 31 janvier 1902, est fixé à 300 fr.

---

## DE L'EMPLOI DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

### DANS LES ACTES CAROLINGIENS.

On sait avec quelle lenteur l'emploi de l'ère chrétienne s'introduisit dans les chancelleries carolingiennes. M. Giry, dans son *Manuel de diplomatique* (p. 89), le signale dans un diplôme de Louis III de Germanie de 876[1], et, depuis 877, dans les diplômes de Charles le Gros[2]. Avant cette date, on peut aussi mentionner les capitulaires de Carloman et de Pépin, maires du palais[3]. Il faut ajouter à cette liste un fort beau diplôme original de Pépin II d'Aquitaine, aujourd'hui conservé aux archives de la Haute-Vienne, dans le fonds de l'abbaye de Solignac. D'une authenticité indiscutable, il porte la date suivante : « [A]nno incarnationis Domini nostri Jesu-Christi octingentesimo trigesimo nono, indictione II, anno primo regni nostri. Actum monasterio quod vocatur Figiacus in Dei nomine. » C'est le seul exemple que j'aie rencontré dans la chancellerie des Carolingiens d'Aquitaine. Il méritait d'être signalé puisqu'il s'agit d'un diplôme original.

R. G.

---

## LES FIGURES DE L'APOCALYPSE.

La Société des anciens textes français vient de terminer une importante publication sur les Apocalypses français du moyen âge.

Cette publication comporte deux volumes :

L'un de ces volumes est un atlas in-folio, consacré à la reproduction phototypique de tout le manuscrit français 403 de la Bibliothèque nationale : c'est le plus remarquable exemplaire d'une famille de manuscrits dans lesquels sont représentées les différentes scènes de l'Apocalypse; dans le second volume, de format in-octavo, on trouvera un mémoire de M. Delisle sur cette famille de manuscrits, un mémoire de M. Paul Meyer sur les anciennes versions en prose française de l'Apocalypse et le texte de la version française et du commentaire que le ms. français 403 nous a conservé.

On a distingué dans la famille de manuscrits que nos confrères ont étudiés un groupe de copies dont les peintures offrent les types qui ont servi de modèles pour la célèbre tapisserie d'Angers. Ceux qui voudront

1. Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, n° 1506.
2. *Ibid.*, n° 1536.
3. Voy. Boretius, *Capitularia*, I, p. 24.

étudier comparativement les miniatures des manuscrits et les tableaux de la tapisserie pourront recourir au travail que M. L. de Farcy vient de faire paraître à Angers, à la librairie Josselin-Belhomme, sous le titre de : *les Tapisseries de la cathédrale d'Angers* (extrait du volume du *Mobilier* compris dans la *Monographie de la cathédrale d'Angers*). Ce fascicule de 72 pages contient 20 planches qui, pour être très réduites, suffisent pour reconnaître quelles inspirations les tapissiers ont demandées aux peintures des manuscrits. Une chromolithographie, empruntée au grand ouvrage de M. Guiffrey sur la *Tapisserie*, permet d'apprécier la coloration de la tapisserie.

---

## CHANSON EN L'HONNEUR DE MUSICIENS ANGLAIS.

Le ms. 1047 du musée Condé (n° 564 du catalogue) est une très incorrecte copie italienne d'un recueil de chansons latines et françaises, accompagnées de la notation musicale, qui paraît avoir été formé en France au temps de Charles VI. Parmi les 123 pièces qu'il renferme, on remarque au fol. 70 v° une chanson composée en l'honneur d'un certain nombre de musiciens anglais.

Le duc d'Aumale m'avait fait l'honneur de me communiquer ce manuscrit en 1862 au moment où il en faisait l'acquisition. J'en dressai la table et en copiai les passages qui m'avaient paru les plus curieux : le prince voulut bien faire bon accueil à cette table et à ces extraits, qui ont trouvé place dans le second volume du Catalogue des manuscrits du musée Condé.

La copie informe de la chanson relative aux musiciens anglais, qui est ainsi entrée de mon fait dans ce Catalogue, peut être singulièrement améliorée grâce aux éditions de la même pièce que M. de Coussemaker en 1869[1] et M. Henry Davey en 1895[2] en ont données, en mettant à profit le ms. 37 du lycée musical de Bologne, grâce aussi à l'examen que j'ai pu faire d'une photographie de deux pages de ce même manuscrit, due à l'obligeance de M. Frati, le savant conservateur de la bibliothèque universitaire de Bologne. Je me suis encore aidé de plusieurs conjectures qui m'ont été communiquées par M. Warner, du Musée Britannique.

Pour réparer une faute qui m'était imputable, j'imprime ici une nouvelle édition de la chanson sur les musiciens anglais, avec un relevé des leçons contenues dans le manuscrit de Chantilly et dans celui de Bologne.

1. *Les Harmonistes du XIV*[e] *siècle*, p. 12.
2. *History of English music*, p. 61.

A la suite de la chanson *Sub Arturo* se trouve dans ces deux manuscrits une chanson, relative aussi à l'histoire de la musique, qui commence par les mots *Fons citharizantium,* et à la fin de laquelle l'auteur fait connaître son nom : *Illis licet infimus J. Alani minimus.* M. de Coussemaker a conjecturé que ce *J. Alani* devait avoir aussi composé la chanson *Sub Arturo*. C'est là une conjecture très acceptable. On connaît un Jean Alain, menestrier du duc de Lancastre, mentionné dans une quittance du 15 septembre 1396, publiée par le marquis de Laborde (*Les ducs de Bourgogne*, t. III, p. 124).

Sub Arturo plebs vallata
Plaudat melos; laus ornata
    Psallatur Altissimo
Anglis conferenti grata
    Eventu piissimo.

En milicia cum clero
Floret, musicorum vero
    Chorus odas jubilat,
E quibus modo sincero
    J. de Torbrez emicat;

Cujus non previsas pacto (?)
Res, quas J. de Alto Bosco
    Reserat theorica,
Qua fulgens vernat, ut nosco,
    G. Martini practica.

Piis placent ac tyrannis
Res Ricardi Blich, Johannis

2. Paludit. Ch. (Les chiffres de cette note et des suivantes renvoient aux nos des vers de la chanson. Les deux manuscrits de Chantilly et de Bologne sont désignés par Ch. et B.)
4. Conferent. Ch. et B. — La correction « conferenti » m'a été proposée par M. Warner.
8. Corus. Ch. et B. — ovas. Ch.
9. Ex q. Ch.
10. Corbes'. Ch. Torbrez. B. — ei micat. B. — G. de Corbensi. Coussemaker.
11 et 12. Pastores. Ch. et B.
12. Boscho. B. — Bocho. Coussemaker.
13. Resenat teorica. Ch. — M. Warner propose « resonat ».
14. Fungens. B. — nostro. Ch.
15. G. Marcon pratica. Ch.
16. Placem. Ch. — B omet ac.
17. Olit. Ch. — Blith. Coussemaker.

Necnon de Oxonia;
Arte cujus multis annis
Fulsit Cantuaria;

Sed G. Mughe radix florum
Det generibus melorum.
Edmundus de Buria,
Basis aurea tenorum
Est, quem fovet curia

Princeps bellicus probavit
Quas ex Blich G. res creavit
Rutilantes oculo,
Ex Ipswich J. quas gustavit
Mire vocis modulo,

Flos Oxonie miratur
Nicholaus qui vocatur
De Bada Famelico,
Et. de Muris conjungatur
Hiis triplo mirifico.

Prepollet G. de Horarum
Fonte lira; vox non parum
Mulcet aures Symonis;
Clementis os cujus clarum
Manus nitet organis.

18. Oxoinia. Ch. — Ozonia. B.
21. Rauge ou Range. Ch.
22. Olet. Ch.
23. G. dumudus. Ch. — E. d. mundus. B.
24. Bas. Ch. — tenoris. B.
26. Princes. Ch.
27. Quod. Ch. Que ou quam. B. — ex Usitz. Ch.
28. Rutlantus occulo. Ch. — Rutilantes. B. — « Rutilante » est une correction de M. Warner.
29. Epiis ubich. Ch. — Epis wich. B.
30. Miro. Ch.
31. G. flos Uxonie. Ch.
32. Racholaus li vocatur. Ch.
33. De Valde. B. — De Vade. Coussemaker. — famellico. Ch.
34. E. de Muristo jungatur. B. — Cette leçon a été adoptée par Coussemaker.
35. Murifico. B.
36. Prepolet. Ch.
37. Liia. Ch.
38. Auris. Ch. et B. — Simois. Ch.

Practizat Adam levita
Precellenter. Quorum vita
Sana diu vigeat,
Ut et illis, qua finita,
Porta celi pateat.

---

## LE FRANCISCAIN JEAN TISSERANT.

L'attribution de la Salutation, chantée à Saint-Innocent à Paris[1], que M. l'abbé Angot nous avait proposé de faire à un dominicain nommé dans quelques textes Jean Tisserat ou Tisserot, ne peut pas être maintenue. Le frère Jehan Tissarant qui a composé la *Très belle Salutation sur les sept festes de Nostre Dame, laquelle l'on chante au Salut à Sainct Innocent à Paris,* doit être le cordelier Jean Tisserant, dont nous avons une autre pièce de dévotion en vers, intitulée :

*S'ensuit le dicté en françois de frère Jehan Tisserant, docteur et frère mineur de l'ordre de l'Observance, lequel il fait chanter à son sermon* (petit in-8° de 4 feuillets; caractères gothiques).

Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, dans la Réserve. p. Ye. 3433.

Le cordelier Jean Tisserant institua en 1492 l'ordre des Filles repenties ou Pénitentes de Saint-Magloire, dont la règle fut promulguée en 1497 par l'évêque de Paris Jean-Simon de Champigny.

On peut lui attribuer la composition de cantiques que chantaient les Filles repenties de Paris et dont le texte nous a été conservé dans deux livrets de la bibliothèque du baron James de Rothschild :

« Devote contemplation exitant à la crainte de Dieu moult utile et propice a ung chacun pecheur voulant penser de son salut, laquelle chantent les filles repenties à Paris par devotion.

« S'ensuivent les Noelz très excelans et contemplatifz lesquelz chantent les filles rendues par devotion. — Si finissent les Noelz très devotz et joieulx lesquelz chantent les filles rendues à Paris par devotion. »

Chacun de ces livrets se compose de quatre feuillets in-octavo, imprimés en caractères gothiques par maître Guillaume Guerson de Villelongue, qui demeurait à Paris, devant le collège de Reims, en l'hôtel faisant le coin du côté de Sainte-Geneviève.

Il faut voir ce qui est dit de ces deux livrets dans le *Catalogue de la*

41. Preagat. B. — Practicat. Coussemaker.
43. Sane. Coussemaker.
1. Voy. p. 160 du présent volume et p. 595 du volume de l'année 1900.

*bibliothèque du baron James de Rothschild,* t. I, p. 645 et 646, art. 1015 et 1016.

M. Claudin, dans son *Histoire de l'imprimerie en France au XV[e] et au XVI[e] siècle* (t. II, p. 326-330), a prouvé que Guillaume Guerson exerçait son industrie dans les dernières années du xv[e] siècle. Il a reproduit en fac-similé la première et la dernière page des Noels.

---

## UNE BIBLE DE LA FAMILLE DUPUY.

La bible sur laquelle se trouvent les notes que l'on verra plus loin est de format in-quarto, écrite en français, et sortit en 1561 des presses d'un imprimeur de Lyon, Jean de Tournes, à cette époque déjà fort suspect d'hérésie[1]. Elle figure dans le catalogue manuscrit de la bibliothèque des Dupuy[2], en compagnie d'autres bibles, parmi lesquelles plusieurs sont protestantes, et a dû entrer en 1656 à la Bibliothèque royale avec le legs de Jacques, dernier survivant des deux frères. Les notes ont été entièrement écrites par leur père, Claude Dupuy, sur le feuillet de garde précédant le titre, à des époques différentes, suivant les événements dont elles conservent la mémoire. Est successivement consignée, en dix paragraphes, la naissance de chacun des dix enfants de Claude Dupuy et de Claude Sanguin, sa femme, depuis 1578 jusqu'à 1594, année de la naissance de leur dernier fils, Nicolas, et de la mort du père de cette nombreuse famille. Celui-ci y relevait scrupuleusement, non seulement le lieu et le jour, mais encore l'heure où l'événement se produisait, la date de la cérémonie du baptême qui avait généralement lieu le jour même de la naissance ou le lendemain, enfin les parrains et marraines du nouveau-né. En ce court document sont rassemblés les noms de tout ce que la magistrature et la haute bourgeoisie françaises comptaient d'illustre à la fin du xvi[e] siècle et au commencement du xvii[e].

Pierre FLAMENT.

« Le Samedi, premier jour de février mil V[c] LXXVIII, sur les sept heures du soir, ma fille Anne nasquit et fut baptisée en l'Église Saint-André-des-Arts, le lundi troisième dudit mois, et ses parrain et marraines furent Mons[r] de Livri[3], ma mère et mademoiselle de Pontcarré[4].

1. Elle est conservée au département des imprimés de la Bibliothèque nationale sous la cote Rés. A. 2408.

2. Bibl. nat., ms. fr. 10372, fol. 164.

3. Jacques Sanguin, s[r] de Livri, époux de Barbe de Thou, fille d'Augustin de Thou et de Claude de Marle.

4. De la famille de Jacques Camus de Pontcarré, évêque de Séez.

« Le Samedi, seizième jour de mai mil V<sup>c</sup> LXXIX, ma fille Claude nasquit sur les neuf à dix heures du matin, et fut baptisée le mesme jour en l'Église Saint-André-des-Arts; ses parrain et marraines furent Mons[r] Sanguin, s[r] de Fontenai-le-Bel, mad[le] de Livri et ma niepce Judith Séguier[1].

« Mon fils Chrestophle nacquit le mecredi vintcinquième jour de mai mil V[c] quatre vint, sur les quatre heures de relevée, et fut baptisé le 28[e] dudit mois en l'Église Saint-André-des-Arts; ses parrains et marraine furent Monsieur le premier président de Thou[2], Mons[r] de Pontcarré et Mad[le] de la Verrière, ma seur.

« Le Dimanche unzième jour de juin mil V[c] LXXXI, mon fils Augustin nasquit sur les cinq à six heures du matin, et fut baptisé le mesme jour en l'Église Saint-André-des-Arts, et eut pour parrains et marraine Monsieur de Thou, advocat du Roi en la cour de Parlement et prévost des marchans de ceste ville[3], mon cousin M[e] Pierre Dupuy, advocat en ladite cour, et Mad[le] du Chesnoi.

« Mon fils Pierre nasquit en la ville d'Agen, la nuict d'entre les quatorzième et quinzieme jours de Novembre mil V[c] quatre vints deux, et fut baptisé ledit xv[me] jour en l'Église cathédrale de lad[e] ville. Ses parrains et marraine furent Monsieur le président Séguier[4], Monsieur de Thumery[5] et Mad[le] de Saint-Cyr.

« Clément nasquit en la ville de Saintes le Mardi quinzième jour de Mai mil V[c] IIII[xx] quatre, sur les sept heures du soir, et fut le lendemain baptisé en l'Église de Saint-Pierre de ladite ville, et présenté au baptesme par Monsieur Pithou[6], Jean Robert de Thumery, fils de Monsieur de Thumery, s[r] de Boissise, et Madame la présidente Séguier, ses parrains et marraine.

« Marie nasquit le samedi dernier jour de février mil V[c] IIII[xx] sept, sur les quatre heures du matin, et fut baptisée le mesme jour en l'Église Saint-Sulpice, et présentée au baptesme par Monsieur de la Verrière[7], Madame la première présidente de Thou, et Mad[le] Sanguin, ma cousine.

1. On lit, en marge de ce paragraphe, et de la même main : « Mourut peu après. »

2. Christophe de Thou, qui mourut deux ans après.

3. Augustin de Thou fut prévôt des marchands de 1580 à 1581.

4. Pierre Séguier présidait alors la Chambre de justice établie en Guyenne en 1580 à la suite de la paix de Fleix.

5. Jean de Thumery, s[r] de Boissise, conseiller au Parlement, ambassadeur en Angleterre de 1598 à 1602.

6. Pierre Pithou, ainsi que Claude Dupuy, faisait partie de la Chambre de justice de Guyenne, qui siégea dans différentes villes de la province : Agen, Périgueux, Saintes.

7. Claude Séguier, s[r] de la Verrière, fils de Pierre Séguier et de Catherine Pinot.

« Claude nasquit à La Verrière[1] le lundi 28e de mai 1590, entre cinq et six heures du matin, et fut baptisé le mesme jour en l'Église du Mesnil-Saint-Denis[2], et présenté au baptesme par mon neveu de Dontilli, mon fils Chrestophle et ma nièce Judith Séguier, ses parrains et marraine[3].

« Jacques nasquit à Tours le mardi 28e Septembre 1591, entre quatre et cinq heures du matin, et fut baptisé le mesme jour, en l'église de Saint-Vincent. Ses parrains et marraine furent Messieurs d'Emeri et de Beaumont, fils de M. le premier président, et Madle de La Grange Coursin, ma cousine.

« Nicolas nasquit à Paris le jeudi 14e juillet 1594, entre unze et douze heures du matin, et fut baptisé le lendemain en l'Église de Saint-Benoist-le-bien-tourné, et présenté au baptesme par Monsieur l'Evesque de Chartres, Messire Nicolas de Thou[4], Monsieur Le Fèvre, advocat en la cour de Parlement, et Madle Pithou, ses parrains et marraine. »

---

## REVUE BOURDALOUE.

Il paraît sous ce titre, depuis janvier 1902, une revue trimestrielle (Lille, 77, rue Nationale; Paris, Société française de librairie) destinée à préparer le centenaire de l'illustre prédicateur. Dirigée par deux écrivains qui, depuis quelques années, se sont occupés de recueillir tout ce qui touche à Bourdaloue, MM. Eugène Griselle et Henri Chérot, la revue se propose de centraliser l'inédit (sermons et lettres), les documents et informations de nature à éclairer la biographie et l'histoire des sermons, les éléments de la bibliographie.

---

*Erratum.* — Page 306, ligne 12. *Au lieu de* Robert, *lisez* Barbey.

1. Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse.
2. Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse.
3. On lit, en marge de ce paragraphe, et de la même main : « Il mourut peu de jours après. »
4. Nicolas de Thou, fils d'Augustin de Thou, président au Parlement, et de Claude de Marle, chanoine et archidiacre de Paris, trésorier de l'église de Beauvais, conseiller au Parlement de Paris, était évêque de Chartres depuis 1573. C'est lui qui sacra Henri IV dans la cathédrale de cette ville en 1594. Il mourut en 1598 et fut inhumé à Saint-André-des-Arts.

---

# LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A LA

# BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES[1]

POUR L'ANNÉE 1901.

**Bibliothèques et Sociétés.**

## PARIS.

*Académie des inscriptions et belles-lettres.*
*Archives départementales de la Seine.*
*Archives nationales.*
*Association générale des étudiants.*
*Bibliographie de la France,* journal général de l'imprimerie et de la librairie.
*Bibliothèque de l'Arsenal.*
— *Cardinal.*
— *Mazarine.*
— *nationale* (département des imprimés).
— — (département des manuscrits).
— *du Sénat.*
— *de l'Université,* à la Sorbonne.
— *de la Ville.*
*Cercle agricole.*
*Cercle catholique des étudiants.*
*Chambre des députés.*
*Directeur de l'enseignement supérieur,* au ministère de l'Instruction publique.
*École nationale des chartes* (2 ex.).
*École normale supérieure.*
*École Sainte-Geneviève.*
*Études religieuses.*
*Faculté de droit.*
*Fondation Thiers.*
*Institut catholique.*
*Ministère de l'Instruction publique* (55 ex.).
*Ministère de la Marine.*
*Ordre des avocats.*
*Revue archéologique.*
*Revue historique.*
*Séminaire de Saint-Sulpice.*
*Société bibliographique.*

## DÉPARTEMENTS.

Aix-en-Provence. *Bibliothèque Méjanes.*
— — *universitaire.*
Albi. *Archives du Tarn.*
Alger. *Bibliothèque universitaire.*
Amiens. *Société des Antiquaires de Picardie.*
Arras. *Bibliothèque de la Ville.*
Bayonne. *Bibliothèque de la Ville.*
Besançon. *Biblioth. universitaire.*
Béziers. *Bibliothèque de la Ville.*
Blois. *Bibliothèque de la Ville.*
Bordeaux. *Biblioth. universitaire.*
Bourges. *Bibliothèque de la Ville.*
Cahors. *Bibliothèque de la Ville.*
Carcassonne. *Archives de l'Aude.*

1. Ceux des souscripteurs dont les noms seraient mal orthographiés, les titres omis ou inexactement imprimés, sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs réclamations à MM. A. PICARD et fils, libraires de la Société de l'École des chartes, rue Bonaparte, 82, à Paris, afin que les mêmes fautes ne puissent se reproduire dans la soixante-troisième liste de nos souscripteurs, qui sera publiée, suivant l'usage, à la fin du prochain volume de la *Bibliothèque*.

CHANTILLY. *Musée Condé.*
CHATEAUROUX. *Archives de l'Indre.*
CHERBOURG. *Bibliothèque de la Ville.*
CLERMONT-FERRAND. *Archives du Puy-de-Dôme.*
— *Bibliothèque universitaire.*
DIJON. *Bibliothèque universitaire.*
DRAGUIGNAN. *Archives du Var.*
GUÉRET. *Archives de la Creuse.*
HAVRE (LE). *Bibliothèque de la Ville.*
LA ROCHE-SUR-YON (archives départementales).
LILLE. *Archives du Nord.*
— *Biblioth. de l'Institut catholique.*
— — *universitaire.*
LYON. *Bibliothèque de l'Institut catholique.*
— — *universitaire.*
MANS (LE). *Bibliothèque de la Ville.*
MARSEILLE. *Archives municipales.*
— *Bibliothèque de la Ville.*
MONTAUBAN. *Bibliothèque de la Ville.*
MONTBRISON. *Société de la Diana.*
MONTPELLIER. *Bibliothèque universitaire.*
NANCY. *Bibliothèque de la Ville.*
NANTES. *Bibliothèque de la Ville.*
NICE. *Bibliothèque de la Ville.*
NIORT. *Archives des Deux-Sèvres.*
ORLÉANS. *Bibliothèque de la Ville.*
— *Grand séminaire.*
PAU. *Bibliothèque de la Ville.*
PÉRIGUEUX. *Bibliothèque de la Ville.*
PERPIGNAN. *Archives des Pyrénées-Orientales.*
POITIERS. *Bibliothèque universitaire.*
— — *de la Ville.*
— *Société des Antiquaires de l'Ouest.*
PUY (LE). *Bibliothèque de la Ville.*
QUIMPER. *Bibliothèque de la Ville.*
REIMS. *Bibliothèque de la Ville.*
RENNES. *Bibliothèque universitaire.*
— — *de la Ville.*
ROCHELLE (LA). *Archives de la Charente-Inférieure.*
— *Bibliothèque de la Ville.*
ROUEN. *Bibliothèque de la Ville.*
SAINT-BRIEUC. *Archives des Côtes-du-Nord.*
SAINTES. *Bibliothèque de la Ville.*
SAINT-ÉTIENNE. *Bibliothèque de la Ville.*
SAINT-OMER. *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SAINT-WANDRILLE. *Bénédictins* (RR. PP.).
SOISSONS. *Bibliothèque communale de la Ville.*
TOULOUSE. *Biblioth. universitaire.*
— — *de la Ville.*
— *Jésuites* (RR. PP.).
TOURS. *Bibliothèque de la Ville.*
VALENCIENNES. *Biblioth. de la Ville.*
VENDÔME. *Bibliothèque de la Ville.*
VERDUN. *Société philomathique.*
VITRÉ. *Bibliothèque de la Ville.*

## ÉTRANGER.

APPULDURCOMBE, près Wroxall (Angleterre). *Bénédictins de France* (RR. PP.).
BALTIMORE. *Bibliothèque Peabody.*
BARONVILLE (Belgique). *Bénédictins de France* (RR. PP.).
BERLIN. *Archiv für Stenographie.*
BERNE. *Bibliothèque de la Ville.*
BRUXELLES. *Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts de Belgique.*
— *Bollandistes* (RR. PP.).
CAMBRIDGE (États-Unis). *Université Harvard.*
CARLSRUHE. *Commission d'histoire badoise.*
DRESDE. *Bibliothèque de la Ville.*
EINSIEDELN. *Bénédictins* (RR. PP.).
ERLANGEN. *Bibliothèque de l'Université.*
FLORENCE. *Archives de Toscane.*
— *Archivio storico italiano.*
FRIBOURG. *Université.*
GÊNES. *Université.*
GENÈVE. *Archives.*
— *Bibliothèque cantonale.*
— *Société de lecture.*
GENÈVE. *Université.*
HERCK LA VILLE (Belgique). *Bénédictins de France* (RR. PP.).
JERSEY. *Cour royale.*
KIEV. *Bibliothèque de St-Wladimir.*
LAUSANNE. *Bibliothèque cantonale.*
LÉOPOL. *Kwartalnik historyczny.*
LISBONNE. *Bibliothèque nationale.*
LONDRES. *English (the) hist. review.*

LOUVAIN. *Jésuites* (RR. PP.).
MADRID. *Bibliothèque nationale.*
MANCHESTER. *The Owens College.*
MAREDSOUS. *Bénédictins* (RR. PP.).
MILAN. *Archivio storico lombardo.*
— *Bibliothèque Brera.*
MONT-CASSIN. *Bénédictins* (RR. PP.).
OHEY (Province de Namur, Belgique). *Bénédictins de France* (RR. PP.).
PALERME. *Bibliothèque nationale.*
PHILADELPHIE. *Université.*
PISE. *Université.*
PRINCETON. *American Journal of Archæology.*
ROME. *Accademia (Reale) dei Lincei.*
— *Archives du Vatican.*
— *Bibliothèque Victor-Emmanuel.*
— *École française.*
— *Società romana di storia patria.*
SOFIA. *Université.*
STUTTGART. *Bibliothèque royale publique.*
SUMBRUCK. *Bibliothèque de la Ville.*
TORONTO. *Bibliothèque de la Ville.*
VENISE. *Bibliothèque de Saint-Marc.*
VIENNE. *Académie impériale des sciences* (classe philosophico-historique).
— *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.*
— *Université.*
WASHINGTON. *Université catholique.*

MM.

AGUILÓ, à Palma (Majorque).
*ALAUS (Paul), à Montpellier[1].
ALBON (le marquis D'), au château d'Avanges (Rhône).
*ALLEMAGNE (Henry D'), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*ANCHIER (Camille), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*ANDRÉ (Francisque), archiviste honoraire de l'Aube, à Troyes.
ANTOINE DE SÉRENT (le P.), franciscain, à Paris.
APPERT, à Flers.
*ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henry D'), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
ASHER ET Cie, libraires, à Berlin (13 ex.).
AST, à Paris.
*AUBERT (Félix), avocat, à Saint-Mandé (Seine).
*AUBERT (Hippolyte), conservateur de la bibliothèque de Genève, à Vermont, près Genève (Suisse).
*AUBRY (Pierre), à Paris.
*AUBRY-VITET (Eugène), à Paris.
*AUVRAY (Lucien), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
AVIGNON, à Paris.
*BABELON (Ernest), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, à Paris.
BAER ET Cie, à Francfort (5 ex.).
*BAILLET (Auguste), à Orléans.
BARANTE (le baron DE), à Paris.
*BARROUX (Marius), archiviste adjoint de la Seine, à Paris.
*BARTHÉLEMY (Anatole DE), membre de l'Institut, à Paris.
*BATIFFOL (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Versailles.
*BAUDON DE MONY (Charles), à Paris.
*BEAUCORPS (le vicomte DE), à Orléans.
BEAUCOURT (le marquis DE), à Paris.
*BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
BELLET (Mgr), à Tain (Drôme).
*BÉMONT (Charles), directeur-adjoint à l'École des hautes études, à Paris.
*BERGER (Élie), professeur à l'École des chartes, à Paris.
*BERTHELÉ (Joseph), archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
*BERTHOU (Paul DE), à Nantes.
*BERTRAND DE BROUSSILLON (le comte Arthur), au Mans.
BESSERY, à Lavaur (Tarn).

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres de la Société de l'École des chartes.

Bizzoni, libraire, à Pavie.
*Blancard (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
*Bloch (Camille), archiviste du Loiret, à Orléans.
Bocca, libraire, à Rome.
Boislisle (A. de), membre de l'Institut, à Paris.
Bondois, professeur au Lycée Buffon, à Paris.
*Bonnardot (François), bibliothécaire de la ville, à Verdun.
*Bonnault d'Houët (le baron de), au château d'Hailles, par Moreuil (Somme).
*Borel (Frédéric), à Paris.
*Bouchot (Henri), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Boudet (Marcellin), conseiller à la cour, à Grenoble.
*Bougenot (Symphorien), avoué, à Vitré.
*Bourbon (Georges), archiviste de l'Eure, à Évreux.
*Bourde de la Rogerie (Henri), archiviste du Finistère, à Quimper.
*Bourmont (le comte Amédée de), à Paris.
*Bournon (Fernand), à Paris.
*Brandin (Louis), professeur à l'Université, à Londres.
Bréard (Ch.), à Versailles.
Brette, à Paris.
Brockhaus, libraire, à Leipzig (6 ex.).
*Bruchet (Max), archiviste de la Haute-Savoie, à Annecy.
*Bruel (Alexandre), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Brutails (Auguste), archiviste de la Gironde, à Bordeaux.
*Buche (Henri), à Paris.
Buchholz, libraire, à Munich.
Buck, libraire, à Luxembourg.
Burnam, professeur à l'Université de Cincinnati (États-Unis d'Amérique).
Caarelsen, Feikema et Cie, libraires, à Amsterdam (3 ex.).
Cabié, à Roqueserrière (Haute-Garonne).
*Calmette (Joseph), à Rome.
*Calmettes (Fernand), à Paris.
*Campardon (Émile), chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Caron (Pierre), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Casati de Casatis (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris.
*Cauwès, professeur à la Faculté de droit de Paris, à Versailles.
*Cerise (le baron), à Paris.
*Chalandon (Ferdinand), ancien membre de l'École française, à Paris.
*Chambure (Hugues Pelletier de), au château de Montmartin (Nièvre).
Chardon (H.), maire de Marolles-les-Braux (Sarthe).
Charmasse (de), à Autun.
*Chassériaud (Henri), à Paris.
*Chatel (Eugène), à Paris.
*Chauffier (l'abbé), à Vannes.
*Chavanon (Jules), archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.
Chevalier (l'abbé J.), à Romans (Drôme).
Chevalier (l'abbé U.), à Romans (Drôme).
Chevelle, notaire, à Amanty, par Gaudricourt (Meuse).
*Chevreux, archiviste des Vosges, à Épinal.
*Claudon (Ferdinand), archiviste de l'Allier, à Moulins.
Clausen, libraire, à Turin.
*Clédat (Léon), doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
*Clément (l'abbé Maurice), à Saint-Denis.
*Collon (Gaston), bibliothécaire de la ville, à Tours.
Condamin (le Dr), à Lyon.
*Coppinger (Emmanuel), à Paris.
*Coüard (Emile), archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.
*Couderc (Camille), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Coulon (Auguste), archiviste aux Archives nationales, à Paris.

*Couraye du Parc (Joseph), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Courcel (Georges de), à Paris.
Courcel (Valentin de), à Paris.
*Courteault (Henri), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Coussemaker (de), à Paris.
*Coville (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon.
*Coyecque (Ernest), archiviste adjoint de la Seine, à Paris.
*Crèvecœur (Lionel de), à Paris.
*Croÿ (Joseph de), au château de Monteaux (Loir-et-Cher).
Cumont (le marquis de), à la Roussière, près Coulonges (Deux-Sèvres).
*Curzon (Henri de), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Daguin, avocat, à Paris.
*Dareste de la Chavanne (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de cassation, à Paris.
Daspit de Saint-Amand, à la Réole.
*Daumet (Georges), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Debains (René), élève de l'École des chartes, à Paris.
*Delaborde (le comte H.-François), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Delachenal (Roland), à Paris.
Delarue (l'abbé), à Paris.
*Delaville Le Roulx (Joseph), à Paris.
*Delisle (L.), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Demaison (Louis), archiviste de la ville, à Reims.
*Demante (Gabriel), professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris, à Castelnaudary.
Denifle (le R. P.), archiviste au Vatican, à Rome.
*Déprez (Eugène), à Paris.
*Deprez (Michel), conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Desjardins (Gustave), chargé de cours à l'École des chartes, à Paris.
*Deslandres (Paul), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*Dieudonné (Adolphe), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Digard (Georges), professeur à l'Institut catholique de Paris, à Versailles.
Dion (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.
Donnamette, à Paris.
*Dorez (Léon), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Douais (Mgr), évêque de Beauvais.
Du Bourg (l'abbé), à Paris.
*Duchemin (Henri), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Duchesne (Mgr L.), membre de l'Institut, directeur de l'École française, à Rome.
Ducom (André), attaché aux archives de la Chambre des députés, à Paris.
*Dufour (Théophile), à Paris.
*Dufourmantelle (Charles), à Nice.
*Dufresne de Saint-Léon (Arthur), à Paris.
Dulau et Cie, libraires, à Londres (5 ex.).
*Dumoulin (Joseph), imprimeur, à Paris.
Dumoulin (Maurice), aux Mureaux.
*Dunoyer (Alphonse), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Dunoyer de Ségonzac (Jacques), à Carennac (Lot).
*Dupond (Alfred), archiviste des Deux-Sèvres, à Niort.
*Dupont-Ferrier (Gustave), professeur au collège Sainte-Barbe, à Paris.
*Durand (Georges), archiviste de la Somme, à Amiens.
*Durrieu (le comte Paul), conservateur honoraire au musée du Louvre, à Paris.
*Duval (Gaston), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

*Duval (Louis), archiviste de l'Orne, à Alençon.
Duvivier, avocat, à Bruxelles.
Ebell, libraire, à Zurich.
*Eckel (Auguste), archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.
Ehrle (F.), bibliothécaire du Vatican, à Rome.
*Enlart (Camille), sous-bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
*Espinas (Georges), attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris.
*Estienne (Charles), archiviste du Morbihan, à Vannes.
Even (P.), à Paris.
*Fagniez (Gustave), membre de l'Institut, à Meudon.
Falk et fils, libraire, à Bruxelles.
*Farges (Louis), chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, à Paris.
*Faucon (Maurice), à Arlanc (Puy-de-Dôme).
*Faulquier (Bernard), à Paris.
*Favre (Camille), colonel brigadier d'infanterie, à Genève.
*Feugère des Forts (Philippe), à Paris.
*Finot (Jules), archiviste du Nord, à Lille.
*Finot (Louis), directeur de la mission archéologique d'Indo-Chine, à Saïgon.
Flach (Jacques), professeur au Collège de France, à Paris.
*Flamare (Henri de), archiviste de la Nièvre, à Nevers.
*Flament (Pierre), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Fleury (Paul de), ancien archiviste de la Charente, à L'Isle-Jourdain.
Fouilloux (l'abbé), à Clermont-Ferrand.
*Fournier (Marcel), directeur général de l'enregistrement, à Paris.
*Fournier (Paul), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit, à Grenoble.
Fournier (l'abbé), à Arras.
*François Saint-Maur, ancien président de chambre à la Cour d'appel, à Pau.
*Fréminville (Joseph Delapoix de), archiviste de la Loire, à Saint-Étienne.
Frick, libr., à Vienne (Autriche).
*Froment (Albert), à Paris.
*Funck-Brentano (Frantz), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
*Furgeot (Henri), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
*Gaillard (Henri), professeur au collège Stanislas, à Paris.
Gama-Barros (da), à Lisbonne.
*Gauthier (Jules), archiviste du Doubs, à Besançon.
*Gauthier (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Gautier (Édouard), à Angers.
*Gazier (Georges), à Paris.
*Gérard (Albert), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de la ville, à Paris.
*Gerbaux (Fernand), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*Germiny (Maxime de), à Paris.
Gerold et Cie, libraires, à Vienne (3 ex.).
Giard (René), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*Giraudin (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Bordeaux.
Glasson, membre de l'Institut, à Paris.
*Gossin (Léon), à Paris.
*Grand (Roger), archiviste du Cantal, à Aurillac.
*Grandjean (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat, à Paris.
*Grandmaison (Charles de), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire d'Indre-et-Loire, à Tours.
*Grandmaison (Louis de), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
*Gréa (dom), abbé de Saint-Antoine (Isère).
Grimault (Paul), à Angers.
*Guérin (Paul), secrétaire des Archives nationales, à Paris.
*Guiffrey (Jules), administrateur des Gobelins, à Paris.

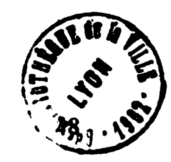
*Guignard (Philippe), bibliothécaire de la ville, à Dijon.
*Guigue (Georges), archiviste du Rhône, à Lyon.
*Guilhiermoz (Paul), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Guillaume (l'abbé), archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
*Guillaume (Joseph), professeur à la Faculté libre des lettres, à Lille.
Hahn, libraire, à Hanovre.
*Hanotaux (Gabriel), membre de l'Institut, ancien ministre des Affaires étrangères, à Paris.
*Helleu (Joseph), à Paris.
*Henry (Abel), à Paris.
*Herbomez (Armand d'), à Tournay (Belgique).
*Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, à Paris.
*Hildenfinger, à Paris.
*Himly (Auguste), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres, à Paris.
Hinrichs (2 ex.), libraire, à Leipzig.
Hoche, à Paris.
*Hoppenot (Paul), à Paris.
Houdebine, à Combrée (Maine-et-Loire).
Huard (Robert), élève de l'École des chartes, à Paris.
Hubert, archiviste de l'Indre, à Châteauroux.
*Hugues (Adolphe), archiviste de Seine-et-Marne, à Melun.
*Isnard (Albert), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Jacob, archiviste et conservateur en retraite du musée de la ville, à Bar-le-Duc.
*Jacob (Omer), rédacteur à la Préfecture de la Seine, à Paris.
*Jacqueton (Gilbert), avocat, à Paris.
*Jarry (Eugène), à Orléans.
Jordell, à Paris.
*Joüon des Longrais (Frédéric), à Rennes.
Jullien, libraire, à Genève.
Kermaingant (de), à Paris.
*Kohler (Charles), conservateur adjoint à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
Kramers, libraire, à Rotterdam (2 ex.).
*Labande (Léon-Honoré), conservateur du musée Calvet, à Avignon.
*Laborde (le marquis de), à Paris.
*La Borderie (Arthur Lemoyne de), membre de l'Institut, à Vitré (Ille-et-Vilaine).
*Labrouche (Paul), archiviste des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
*Lacaille (Henri), à Paris.
Lachenal, ancien receveur des finances, à Brioude.
*Lachenaud (Henri), à Limoges.
La Chesnais (de), au château de la Salle (Saône-et-Loire).
*Lacombe (Bernard Mercier de), à Paris.
*Lacombe (Paul), inspecteur général des Bibliothèques et Archives, à Paris.
*Lair (Jules), directeur de la Compagnie des entrepôts et magasins généraux, à Paris.
*Laloy (Émile), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*La Martinière (Jules de), archiviste de la Charente, à Angoulême.
Lameere, conseiller à la cour, à Bruxelles.
Lamertin, à Bruxelles.
Lamm (Per), librairie Nilsson, à Paris (9 ex.).
*Langlois (Ch.-V.), chargé de cours à la Faculté des lettres, à Paris.
*Langlois (Ernest), professeur à la Faculté des lettres, à Lille.
*La Roncière (Charles Bourel de), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*La Serre (Roger Barbier de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
*Lasteyrie (Charles de), à Paris.
*Lasteyrie (le comte Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, à Paris.

* LAUER (Philippe), à Paris.
* LAURAIN (Ernest), archiviste de la Mayenne, à Laval.
* LAURENT (Paul), archiviste des Ardennes, à Mézières.
L'EBRALY, à Brive.
* LE BRETHON (Paul), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* LE CACHEUX (Paul), archiviste aux Archives nationales, à Montretout (Seine-et-Oise).
* LECESTRE (Léon), secrétaire-adjoint des Archives nationales, à Paris.
LECHEVALIER, libraire, à Paris.
* LEDOS (Eugène-Gabriel), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* LEFÈVRE (André), professeur à l'École d'anthropologie, à Paris.
* LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), à Paris.
* LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), secrétaire d'ambassade, à Paris.
* LEFRANC (Abel), secrétaire du Collège de France, maître de conférences à l'École des hautes études, à Paris.
* LE GRAND (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
* LELONG (Eugène), chargé de cours à l'École des chartes, à Paris.
LEMAIRE, à Paris.
LEMOISNE (André), à Paris.
* LEMOINE (Jean), rédacteur au Ministère de la guerre, à Paris.
* LEMONNIER (Henry), professeur à l'École des beaux-arts, chargé de cours à la Faculté des lettres, à Paris.
* LEMPEREUR (Louis), archiviste de l'Aveyron, à Rodez.
* LÉONARDON (Henri), conservateur adjoint de la Bibliothèque, à Versailles.
* LEROUX (Alfred), archiviste de la Haute-Vienne, à Limoges.
* LESORT (André), à Cambrai.
LE SOUDIER, libraire, à Paris (15 ex.).
* LE SOURD (Auguste), à Paris.
* LESPINASSE (René DE), à Paris.
L'ESTOURBEILLON (le marquis DE), à Vannes.
LESTRINGANT, libraire, à Rouen.
LÉVÊQUE (dom), à l'abbaye Sainte-Madeleine, à Marseille.
* LEVILLAIN (Léon), professeur au lycée, à Poitiers.
LÉVIS-MIREPOIX (le duc DE), au château de Léran (Ariège).
* LEX (Léonce), archiviste de Saône-et-Loire, à Mâcon.
* L'HERMITTE (Julien), archiviste de la Sarthe, au Mans.
LOESCHER et Cie, libraires, à Rome.
LONGNON (Auguste), membre de l'Institut, à Paris.
* LORIQUET (Henri), bibliothécaire de la ville, à Rouen.
* LOT (Ferdinand), bibliothécaire à la Sorbonne, à Paris.
* LOTH (Arthur), à Versailles.
LOUIS-LUCAS, professeur à la Faculté de droit, à Dijon.
* MAISONOBE (Abel), sous-préfet, à Mauriac.
* MAITRE (Léon), archiviste de la Loire-Inférieure, à Nantes.
* MANDROT (Bernard DE), à Paris.
* MANNEVILLE (le vicomte Henri DE), secrétaire d'ambassade, à Paris.
* MANTEYER (Georges DE), ancien membre de l'École française, à Manteyer.
* MARAIS (Paul), bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.
* MARICHAL (Paul), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
* MARTEL (Félix), inspecteur général de l'enseignement primaire, à Garches (Seine-et-Oise).
* MARTIN (Germain), secrétaire du Musée social, à Paris.
* MARTIN (Henry), conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
* MARUÉJOULS (Pierre), secrétaire d'ambassade, à Paris.
* MAS LATRIE (le comte René DE), chef de bureau honoraire au ministère de l'Instruction publique, à Paris.
MASSON, à Amiens.
* MATHOREZ (Jules), à Paris.
* MAULDE LA CLAVIÈRE (René DE), à Paris.
MAUMUS, avocat, à Mirande.

* Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, à Paris.
* Merlet (René), archiviste d'Eure-et-Loir, à Chartres.
* Meunier du Houssoy (Ernest), à Paris.
Meyer, à Paris.
* Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, à Paris.
Meynial, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier.
* Mirot (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
* Molinier (Auguste), professeur à l'École des chartes, à Paris.
* Molinier (Émile), conservateur au musée du Louvre, à Paris.
* Monclar (le marquis de), ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne (Basses-Alpes).
Monléon (de), à Banastron.
* Moranvillé (Henri), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* Morel (Octave), archiviste de l'Ain, à Bourg.
* Morel-Fatio (Alfred), secrétaire de l'École des chartes, à Paris.
* Moris (Henri), archiviste des Alpes-Maritimes, à Nice.
* Mortet (Charles), conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Neuilly-sur-Seine.
* Mortet (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne, à Paris.
Nauroy (Albert de), à Paris.
* Neuville (Didier), sous-directeur au ministère de la Marine, à Paris.
Nijhoff, à la Haye.
Nolval (Alfred), à Paris.
Nordhoff, à Groningue.
* Normand (Jacques), à Paris.
Nutt (David), libraire, à Londres (2 ex.).
Oleire (d'), libraire, à Strasbourg.
* Omont (Henri), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* Pagel (René), archiviste du Gers, à Auch.
* Paillard (Alphonse), ancien préfet, à Charly, par Sainte-Cécile (Saône-et-Loire).
* Palustre (Bernard), archiviste des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Pange (le comte de), à Saint-Germain-en-Laye.
* Parfouru (Paul), archiviste d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
* Paris (Gaston), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, à Paris.
Parker, libraire, à Oxford (2 ex.).
* Pasquier (Félix), archiviste de la Haute-Garonne, à Toulouse.
* Passy (Louis), membre de l'Institut, député, à Paris.
Payot, à Lausanne.
* Pécoul (Auguste), à Paris.
Peelmann (J.), à Paris.
Peeters, à Louvain.
* Pélicier (Paul), archiviste de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
* Peretti de la Rocca (Em. de), attaché au ministère des Affaires étrangères, à Arcueil (Seine).
* Périn (Jules), avocat, à Paris.
* Pérouse (Gabriel), archiviste de la Savoie, à Chambéry.
* Petit (Joseph), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
* Petit-Dutaillis (Charles), directeur de l'École supérieure de commerce et professeur à la Faculté des lettres de l'Université, à Lille.
* Philipon (Édouard), à Paris.
* Philippon (Georges), à Paris.
Piaget, archiviste de l'État, à Neufchâtel (Suisse).
* Picard (Auguste), libraire-éditeur, à Paris.
* Planchenault (Adrien), à Angers.
* Poëte (Marcel), bibliothécaire de la ville, à Besançon.
Pogatscher (Dr H.), à Rome.
Porée, curé de Bournainville (Eure).
* Porée (Charles), archiviste de l'Yonne, à Auxerre.
* Port (Célestin), membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.
* Portal (Charles), archiviste du Tarn, à Albi.
* Pougin (Paul), à Paris.
* Poupardin (René), ancien mem-

bre de l'École française, à Paris.
* Poux (Joseph), archiviste de l'Ariège, à Foix.
* Prinet (Max), bibliothécaire-adjoint de la ville, à Besançon.
* Privat (Édouard), libraire-éditeur, à Toulouse.
* Prost (Bernard), inspecteur général des Bibliothèques et Archives, à Paris.
* Prou (Maurice), professeur à l'École des chartes, à Paris.
* Prudhomme (Auguste), archiviste de l'Isère, à Grenoble.
* Puybaudet (Guy Poute de), à Paris.
Quarré, libraire, à Lille.
Quidde (le Dr), à Munich.
* Raguenet de Saint-Albin (Octave), à Orléans.
Rancogne (P. de), à Angoulême.
Ranschburg, libraire, à Buda-Pest.
* Rastoul (Amand), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* Raunié (Émile), à Paris.
* Raynaud (Gaston), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Reber, libraire, à Palerme.
* Rébouis (Émile), à Paris.
Reboul (Gab.), à Brignoles (Var).
Regnier, à Évreux.
* Rendu (Armand), député, à Paris.
* Reynaud (Félix), archiviste des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
* Riat (Georges), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* Richard (Alfred), archiviste de la Vienne, à Poitiers.
* Richard (Jules-Marie), à Cossé-le-Vivien (Mayenne).
* Richebé (Raymond), à Paris.
Richemond, à Paris.
Richemond (de), archiviste de la Charente-Inférieure, à la Rochelle.
* Richou (Gabriel), conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, à Paris.
* Rigault (Abel), attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris.
Rivière, à Toulouse.
* Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, à Saint-Mandé (Seine).
* Rocquain (Félix), membre de l'Institut, chef de section aux Archives nationales, à Paris.
* Romanet (le vicomte Olivier de), au château des Guillets, par Mortagne (Orne).
Rosny (de), à Boulogne-sur-Mer.
* Rouchon (Gilbert), archiviste du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand.
Rousseau, libraire, à Odessa.
* Roussel (Ernest), archiviste de l'Oise, à Beauvais.
* Roux (Henri de), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* Roy (Jules), professeur à l'École des chartes, à Paris.
Sabatier, à Chantegrillet (Drôme).
* Saige (Gustave), correspondant de l'Institut, conservateur des archives du palais, à Monaco.
* Sainte-Agathe (le comte de), à Besançon.
* Salles (Georges), auxiliaire de l'Institut, à Paris.
Salles de Macedo, à Rio-de-Janeiro.
* Salone (Émile), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
Schepens, libraire, à Bruxelles (2 ex.).
Schleicher frères, libraires, à Paris (3 ex.).
* Schmidt (Charles), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Schulz, libraire, à Paris.
* Sculfort (Henry), à Maubeuge (Nord).
* Senneville (Gaston Denis de), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
* Sepet (Marius), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
* Serbat (Louis), à Paris.
* Servois (Gustave), directeur des Archives, à Paris.
* Sœhnée (Frédéric), archiviste aux Archives nationales, à Paris.

*SOUCHON (Joseph), archiviste de l'Aisne, à Laon.
*SOULLIÉ (Louis), à Cumières (Marne).
*SOURY (Jules), directeur d'études à l'École pratique des hautes études, à Paris.
*SOYER (Jacques), archiviste du Cher, à Bourges.
SPIRGATIS, libraire, à Leipzig.
STECHERT et Cie, libraires, à New-York (6 ex.).
*STEIN (Henri), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*SUSTRAC, au Vésinet.
*TARDIF (Joseph), avocat, à Paris.
*TAUSSERAT-RADEL (Alexandre), sous-chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, à Paris.
*TEILHARD DE CHARDIN (Emmanuel), à Clermont-Ferrand.
TERQUEM, libraire, à Paris.
*TERRAT (Barthélemy), professeur à l'Institut catholique, à Paris.
*TEULET (Raymond), archiviste des Landes, à Mont-de-Marsan.
*THIBAULT (Marcel), à Paris.
*THIOLLIER (Noël), à St-Étienne.
*THOLIN (Georges), archiviste de Lot-et-Garonne, à Agen.
*THOMAS (Antoine), chargé de cours à la Faculté des lettres, à Paris.
*TIERNY (Paul), au château de Sautricourt (Pas-de-Calais).
TORTON (l'abbé), curé d'Avrigny (Oise).
TOUCHEBEUF, avocat, à Brioude.
*TOURNOUËR (Henri), à Paris.
*TRANCHANT (Charles), ancien conseiller d'État, à Paris.
*TRAVERS (Émile), ancien conseiller de préfecture, à Caen.
*TRAVERS (Henry), stagiaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
TRIGER (Robert), au Mans.
*TROUILLARD (Guy), archiviste de Loir-et-Cher, à Blois.
*TRUDON DES ORMES (Amédée), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*TUETEY (Alexandre), sous-chef de section aux Archives nationales, à Paris.
URQUEHART, à Oxford.
*VAESEN (Joseph), à Paris.
*VAISSIÈRE (Pierre DE), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
VALLET DE VIRIVILLE (Mme), à Paris.
*VALOIS (Noël), archiviste honoraire aux Archives nationales, à Paris.
*VERNIER (Jules), archiviste de l'Aube, à Troyes.
*VEYRIER DU MURAUD, premier vicaire, à Neuilly (Seine).
*VIARD (Jules), archiviste aux Archives nationales, à Saint-Mandé (Seine).
*VIDIER (Alexandre), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
*VILLEPELET (Robert), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
*VILNET (Paul), à Paris.
*VIOLLET (Paul), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit, à Paris.
*VIREY (Jean), à Paris.
VYT, libraire, à Gand.
*WALCKENAER (André), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.
WALLON (H.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
WATTEVILLE (le baron DE), directeur honoraire au ministère de l'instruction publique, à Paris.
WELTER, libraire, à Paris (11 ex.).
*WELVERT (Eugène), secrétaire-adjoint des Archives nationales, au Chesnay (Seine-et-Oise).



# TABLE DES MATIÈRES.

# TABLE ALPHABÉTIQUE[1].



1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des archivistes paléographes ou anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes.

---

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.



